

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Québec
morphogenèse d'une ville

par

Rémi Guertin

Faculté de l'aménagement

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du
grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.) en aménagement

octobre 2006

© Rémi Guertin, 2006

IDENTIFICATION DU JURY

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire (ou cette thèse) intitulé(e):

.....
.....

présenté(e) par:

.....

a été évalué(e) par un jury composé des personnes suivantes:

.....

président-rapporteur

.....

directeur de recherche

.....

codirecteur (s'il y a lieu)

.....

membre du jury

.....

examineur externe

.....

représentant du doyen de la FES

.....

Résumé

Selon la tradition, Samuel de Champlain aurait retenu le site de Québec pour ses qualités défensives. Mais se pourrait-il qu'à défaut de comprendre Champlain, la tradition ait préféré questionner la nature au lieu de questionner le fondateur? Cette question constitue notre point de départ.

Notre projet consiste à comprendre Québec à l'aune d'une morphogenèse traduisant une mobilisation des acteurs par les formes sensibles des paysages, préalablement investies de valeurs. La fondation de Québec aurait été le fait d'un investissement de représentations symboliques auxquelles le promontoire aurait fait écho. C'est que depuis la Renaissance, la localisation de certains acteurs serait influencée par une coïncidence entre des formes symboliques (idéaux, modèles...) et les images mentales que peuvent suggérer les formes des paysages. Dans ce processus, les artistes auraient la capacité de nous révéler ces coïncidences.

Dans cette optique, quatre acteurs auraient lourdement infléchi la morphogenèse de Québec. **Champlain**, malgré ses prétentions, aurait finalement été contraint d'occuper une position attribuée, son «*choix*» pour Québec relevant notamment d'une coïncidence entre l'intuition qu'il pouvait avoir de la géopolitique amérindienne et des formes paysagères pouvant suggérer les discontinuités découlant de cette géopolitique. Dans le regard de **Montmagny**, le promontoire de Québec aurait fait écho à la posture que s'attribuait alors le sujet baroque. Le sujet aurait cherché à exprimer son unicité en s'associant avec les saillances du paysage. Mais au même moment, d'autres acteurs baroques — les **communautés religieuses** — auraient elles aussi été mobilisées par le promontoire de Québec. Une mimesis d'appropriation aurait été amplifiée par un paysage pouvant suggérer le rang social de ces acteurs. De cette rivalité devait émerger l'organisation axiale de Québec. Cette axialité a eu et a encore, une forte incidence sur le devenir de Québec.

L'organisation du domaine bâti de Québec — des faubourgs enserrant un centre — aurait évoqué l'individualisme romantique, incitant les bourgeoisies à vouloir occuper le bourg fortifié. Modernes, elles voulaient détruire les murs de Québec. Or, **Lord Dufferin** les forçait à conserver ces derniers. La morphogenèse de Québec prenait une nouvelle tangente sous l'influence d'une confusion entre un idéal individualiste, l'organisation du paysage de Québec et une position centrale qui changeait de valeur. Les bourgeoisies se

faisaient prendre dans un «*piège paysager*». Depuis lors, la morphogenèse de Québec ne ferait que s'inscrire à l'intérieur du lourd héritage de la «*vieille capitale*», au détriment de quartiers entiers. Aujourd'hui, nous pouvons constater que certains espaces, sous l'influence d'idéaux spécifiques, sont l'objets d'investissements de valeurs. Le bourg fortifié, dans la foulée de son classement, est l'objet d'une valorisation par des acteurs inscrits dans des trajectoires longues. Il est de ce fait de plus en plus un espace vide. Aussi, sous l'influence des discours environnementaux, le bassin de Québec serait en train d'émerger comme espace attractif, et ce, en concurrence avec les investissements récents dans le nouveau centre-ville.

Mots clefs: Québec, morphogenèse, géographie structurale, Champlain, Montmagny, Renaissance, baroque, Dufferin.

Résumé (anglais)

According to tradition, the site for the construction of Québec was chosen by Samuel de Champlain for its defensive properties. Yet, while having no insight of the founder's intentions, could it be that the above tradition preferred to investigate nature instead of investigating Champlain's motives? This question constitutes the starting point of this research endeavor.

It aims at understanding Québec from the very start of its morphogenesis resulting from a succession of actors influenced by the perceived landscape forms pre-invested with human values. Hence, the founding of Québec would have been the result of representation inputs of a symbolic nature to which echoed its promontary, considering that since Renaissance the location of certain actors could have been determined through the coincidence between symbolic forms (ideals, models...) and the mental images as generated by the forms of the landscape. In this process, artists tend to unveil these coincidences.

In that perspective, four actors have strongly inflected the morphogenesis of Québec. **Champlain**, notwithstanding his claims, would have been constrained to occupy a designated position, his «choice» for Québec resulting from a coincidence between his possible intuition of the ameridian geopolitics and the landscape forms suggesting the potential discontinuities created by this geopolitics. As seen by **Montmagny**, the Québec promontory evoked the posture to which the Baroque individual pretended: his

tendency to express his wholesomeness by his association with the striking features of the landscape. But at the same time, other Baroque actors — the **religious communities** — invested the Québec promontory: an appropriative mimesis would have been amplified by a landscape able to suggest the social position of these actors. From this rivalry resulted the axial organisation of Québec which had and still has a strong incidence upon the spatial evolution of the agglomeration.

The organization of the built form of Québec — faubourgs enclosing a centre — would have evoked the romantic individualism, encouraging the (modern) bourgeoisies to occupy the fortified bourg; they wanted to destroy its walls, while **Lord Dufferin** insisted in conserving them. From then on, the morphogenesis of Québec took a new direction under the influence of a confusion between the individualistic ideal, the structured landscape of Québec and a central position undergoing a value change. Hence, the bourgeoisies were caught into a «landscape trap». Since then, the morphogenesis of Québec is still submitted to the constraining legacy of the «old Québec», creating prejudice to surrounding neighbourhoods. As a result, one can ascertain that today some portions of the agglomeration, under the influence of specific ideals, are subjected to new value investments. The fortified bourg, following its designation as a Heritage precinct (UNESCO), is subjected to a valorization process by actors set in long term trajectories; hence, it more and more becomes an “empty place”. Moreover, influenced by the environmental discourse, the walled City and its harbour seem to emerge as a space of attraction, this being in competition with the recent investments in the new CBD.

Key-words: Québec, morphogenesis, structural geography, Champlain, Montmagny, Renaissance, Baroque, Dufferin.

Table des matières

Résumé	iii
Résumé (anglais)	iv
Table des matières	vi
Remerciements	xiii
Quelques notes	xiv
Introduction générale: une ville organisée selon deux axes	17

Première partie

L'appropriation d'une position, le choix d'un site et la fondation d'une ville

Chapitre I. Le choix d'un site	32
I. Les interprétations traditionnelles:	
brève «archéologie» des intentions prêtées à Champlain	32
I.1 Introduction	32
I.2 Ce que Champlain en dit	33
I.3 Ce que les autres en disent	38
I.3.1 Les voyageurs	39
I.3.2 Les chercheurs (historiens, géographes, etc.)	39
I.3.3 Quelques auteurs et voyageurs plus critiques	46
I.4 Conclusion	50
2. Le contexte européen de la fondation: quelques repères	54
2.1 La période des Grandes Découvertes: un élan vers l'Ouest	54
2.2 L'appropriation des bancs de Terre-Neuve et la distribution des acteurs	55
2.3 L'intervention tardive de la monarchie française	58
2.4 Quelques jalons français	60
2.5 La Nouvelle-France: un espace perçu comme sans contrainte?	62
3. Champlain: faits et gestes, dits et écrits	65

3. 1 Les précurseurs: de Verrazano à Roberval	65
3.1.1 Un premier voyage vers l'Ouest	65
3.1.2 La trilogie de Jacques Cartier	66
3.1.3 Quelques notes sur les tentatives au Sud	71
3.2 Champlain	72
3.2.1 Un possible voyage vers l'Amérique du Sud	72
3.2.2 Le voyage de 1603	73
3.2.3 L'escapade acadienne	74
3.2.4 Le voyage de 1608 et la fondation de Québec	75
3.2.5 Site et situation: quelques considérations	82
3.2.6 Une brève comparaison entre les sites des Trois-Rivières et de Québec	85
3.2.7 Le livre de la fondation et la violence fondatrice	88
3.2.8 le dépôt d'un mémoire (1618)	90
3.2.9 De 1620 à 1635	93
3.3 Conclusion	96
4. Le contexte amérindien de la fondation	99
4.1 Introduction	99
4.2 La place des morts et la place des vivants: la manifestation tangible d'un espace hétérogène	101
4.3 La mythologie	110
4.4 Les Iroquois, gardiens des domaines sacrés	113
4.5 "L'effet Cartier"	122
4.6 La colonisation française d'un domaine interdit	129
5. Une préférence contre le choix des autres	133
5.1 Les villes nouvelles et l'art militaire aux XVI ^e et XVII ^e siècles	133
5.1.1 Introduction	133
5.1.2 Les villes idéales et les villes nouvelles de la Renaissance	133
5.1.3 L'art militaire de la Renaissance (XVI ^e et XVII ^e siècles)	142
5.2 La forme et la localisation de Ludovica confrontées à l'art militaire de l'époque	150
5.2.1 Champlain et l'art militaire renaissant	150
5.2.2 Forme et localisation de l'habitation et de Ludovica	152
5.2.3 Conclusion	156
5.3 Le choix des Montagnais ou l'attribution de la position de Québec	158
5.4 La raison d'être de Ludovica	164
5.5 Conclusion	166
6. Ce qui aurait meublé le regard de Champlain	167
6.1 Quelques réflexions sur la notion de paysage	167

6.2 La Renaissance ou l'éveil au paysage:	
une hypothèse sur la naissance du paysage en Occident	174
6.2.1 l'Antiquité, le Moyen Âge et la mythologie de l'au-delà	174
6.2.2 La discontinuité de la Renaissance:	
sa manifestation en science et dans les arts	185
6.2.3 De la scolastique aux sciences modernes: quelques jalons	190
6.2.4 La Renaissance ou le passage vers une mythologie de l'ici-bas	208
6.2.5 Art, paysage et rupture galiléenne	212
6.2.6 L'art et son importance	221
6.3 Une Renaissance sensible à la géométrie des paysages?	222
6.3.1 Quelques observations	222
6.3.2 L'organisation géométrique des villes de la Renaissance:	
deux exemples	226
6.3.3 La géométrie des formes naturelles	233
6.4 L'intuition de la forme d'établissement: le rôle des paysages	237
6.5 Brèves conclusions sur le paysage	243
7. L'attribution d'une position et le choix d'un site	246
7.1 Un bref retour sur l'hypothèse de travail	246
7.2 Un fondateur sensible aux formes du paysage	247
7.2.1 Contrôle politique de la mobilité et rationalité	247
7.2.2 Le choix de la rivière Saint-Charles:	
une rationalité malgré tout	253
7.3 Québec, un "lieu élu"	256
7.3.1 La mythologie utopienne	256
7.3.2 Champlain, sujet utopien	265
7.3.3 Les diamants du cap	269
7.4 Une mise en réserve par le Roy	270
7.5 Conclusion	273
Chapitre II. La fondation d'une ville	276
I. De Ludovica à Québec	276
I.1 Introduction	276
I.2 La fin de Ludovica	279
I.3 Les débuts de Québec	290
2. Valetta: un modèle pour Québec	294
2.1 Quelques notes sur l'urbanisme au XVII ^e siècle	294

2.2 Québec et La Valette: des villes aux sites identiques	299
3. L'urbanisation de Québec et la mise en place de l'axe monumental	303
3.1 Les années Montmagny (1636-1648)	303
3.2 Le développement de Québec à partir de 1648: quelques observations	308
3.2.1 La Communauté des Habitants	308
3.2.2 Des arrière-fiefs et des arrière-arrière-fiefs	316
3.2.3 Les communautés religieuses: une emprise sur le sol et sur les esprits	317
3.2.4 Pour conclure	325
3.3 La mise en place de l'axe monumental	327
3.3.1 Mimesis d'appropriation et trajectoires: quelques précisions	327
3.3.2 L'urbanisation de Québec	331
3.3.3 Le déploiement de l'axe monumental	336
3.4 À l'origine de l'intensité de la rivalité mimétique: l'esprit baroque	339
3.4.1 La découverte de l'individualité	339
3.4.2 Quelques notes sur la Contre-Réforme et son porte étendard, l'art baroque	350
3.5 Art et sujet au XVII ^e siècle	354
3.6 Une relocalisation des acteurs en fonction de la topographie	355
3.7 Et Québec?	359
3.8 Conclusion	361
4. Le développement de la Basse-Ville et la mise en place de l'aire <i>rurale</i>	361
4.1 Introduction	361
4.2 Le développement de la Basse-Ville	365
4.3 Les premiers faubourgs de Québec et le déploiement de l'aire <i>rurale</i> de Québec	375
4.3.1 Quelques repères socio-économiques	375
4.3.2 Le quartier du Palais, la Maison Blanche et l'amorce du quartier Saint-Roch	376
4.3.3 Les faubourgs Saint-Jean et Saint-Louis	383
4.3.4 La relocalisation des Hurons: première banlieue de Québec	385
5. L'émergence des classes dirigeantes	387
6. Une hypothèse au sujet du trait-carré de Charlesbourg	393
7. La morphogenèse de Québec	396

Deuxième partie

Le développement d'une ville

Chapitre III. Le XIX ^e siècle: un siècle d'occupation	402
1. Introduction: d'un siècle d'appropriation à un siècle d'occupation	402
2. Le XVIII ^e siècle: une période de transition	402
3. Régime seigneurial <i>versus</i> industrie	408
4. Un siècle de grande <i>concentration</i> : l'âge d'or pour qui?	424
4.1 Définitions et manifestations empiriques	425
4.1.1 Formes temps espace	426
4.1.2 Quelques définitions	428
4.2 Les faubourgs de la haute ville	431
4.3 "Les quartiers du Saint-Charles"	443
4.3.1 Industries, faubourgs et foncier	443
4.3.2 Saint-Roch et le quartier du Palais	445
4.3.3 Saint-Sauveur et Saint-Malo	451
4.3.4 Les premiers noyaux de villages sur l'autre rive de la Saint-Charles	458
4.4 Le faubourg Champlain (Près-de-Ville) et le chemin des Foulons	460
4.5 Quelques faubourgs à l'ouest de Québec	463
4.6 L'enclave ouvrière de Montmorency	464
4.7 Quelques brèves observations sur la région de Québec	468
4.8 Le "graben" lévisien	470
4.9 Le développement des faubourgs: l'impact sanitaire	475
4.9.1 La vie dans les faubourgs	475
4.9.2 L'état sanitaire de la ville	477
4.10 Brève conclusion sur les espaces de <i>concentration</i>	486
4.11 L'émergence de deux places festives	490
4.11.1 L'émergence d'un espace festif: le Carré d'Youville	490
4.11.2 L'émergence de l'attractivité de Saint-Roch	493
5. Hygiénisme et l'idéologie du progrès	499
5.1 L'exemple urbain de Paris	500
5.2 Art et science dans la reconfiguration du récit mythologique: quelques notes	510
5.3 L'avènement de la révolution bourgeoise au Québec	525

6. Le romantisme et l'axe monumental de Québec	532
7. La réorganisation de la Basse-Ville	545
7.1 L'enclavement de la Basse-Ville	545
7.2 L'érosion du seuil de Québec	551
8. Le développement du bourg fortifié et l'ascension des bourgeoisies	558
9. Quelques notes supplémentaires au sujet des cimetières	576
10. La citadelle et les fortifications de Québec	580
10.1 La citadelle	580
10.2 Des fortifications préservées: romantisme et tourisme	587
11. Le déclin de Québec ou la fin de l'âge d'or	606
11.1 La montée de l'archipel montréalais	606
11.2 La marginalisation continentale d'une capitale	608
11.3 L'évolution du paysage de Québec à l'heure de la décroissance	615
11.3.1 Une ville qui se réorganise: départs d'acteurs et rachats de domaines	615
11.3.2 La monumentalisation de la fin d'une époque	619
12. L'émergence d'un état d'esprit propre à Québec ou le détournement de la modernité	621
13. Conclusion: le « <i>remplissage</i> » d'un échiquier	639
 Chapitre IV: La grande Évasion du XX ^e siècle et l'excision de la place publique	 641
1. La «croissance au ralenti»	642
1.1 Une <i>concentration</i> sur place	642
1.2 L'industrie dans la première moitié du XX ^e siècle	646
2. La municipalisation du territoire régional	650
3. De nouveaux mode d'habiter	660
4. La dilatation du <i>vacuum</i>	664
5. Les années d'après-guerre et la grande <i>évasion</i> du XX ^e siècle	666
6. L'art, la consommation de masse et la nature	689
7. Les conséquences de l' <i>évasion</i> des quarante dernières années	699

7.1 Introduction	699
7.2 Le verrou de la colline parlementaire	701
7.3 Quelques notes sur le Vieux-Québec	708
7.4 Saint-Roch	712
8. Le <i>rassemblement</i> des acteurs et ses effets sur les quartiers centraux	718
8.1 L'axe monumental et les quartiers connexes	718
8.2 Saint-Roch et sa nouveau jardin monumental	724
8.3 Conclusion	741
9. L'excision de la place publique: une hypothèse	742
Conclusion générale	762
Bibliographie	770
1. Géographie structurale	770
2. Références générales	773
3. Dictionnaires et ouvrages de références	787
4. Médiagraphie	787
5. Cartographie	787
Remerciements	
Bibliographie	701
Livre II: Annexes	
Annexe du chapitre I	figures 1.1 à 1.57
Annexe du chapitre II	figures 2.1 à 2.36
Annexe du chapitre III	figures 3.1 à 3.119
Annexe du chapitre IV	figures 4.1 à 4.46
Annexes V	

Remerciements

J'aimerais remercier tous ceux et toutes celles qui, lorsque les bibliothèques se sont avérées insuffisantes, ont eu la générosité de répondre à mes questions ou de m'indiquer les documents susceptibles d'y répondre: monsieur Bonelli (Commission de Toponymie du Québec); madame Josée Gingras de la direction de la Capitale nationale du Ministère de la Culture et des communications pour les copies de l'étude de Marc Lafrance fournie gracieusement; monsieur Réal Ouellet; madame Audette Tremblay (Ville de Québec); Sœur Juliette Cloutier (pour la visite de l'Hôpital-Général et pour le prêt de documents); le professeur Gilles Gagné; la Direction de la Santé publique de Québec pour l'obtention du document de Rose Dufour sur la Place d'Youville; madame Lorraine Pominville (CDÉC); monsieur Serge Cusson; le professeur Jean-Paul Hubert pour nos échanges sur la TFu; le professeur Nicolas Faucherre; monsieur Jean Poirier; le professeur Joël Cornette; le professeur Thierry Rebour; monsieur Marc Boutin; monsieur Réjean Lemoine; monsieur Néron; monsieur Luc Ampleman; monsieur Christian Morissonneau; le professeur Marcel Trudel; le professeur Irving Lavin; madame Paradis de la Ville de Québec; monsieur Frédéric Dassas; madame Isabel Marcos pour m'avoir posté de si loin une copie de sa thèse sur Lisbonne; monsieur Jean Décarie; madame Thériault (société Agapè); madame Johanne Brochu pour les nombreuses discussions... à venir!

Merci à Yves Mélançon qui, depuis sa Côte-Nord d'adoption, a pris le risque (héroïque!) de me faire parvenir la seule copie qu'il a de sa thèse de doctorat pour que je puisse faire des copies de certains plans. Merci aussi à Yves pour avoir pris le temps de répondre à mes (nombreuses) questions. Merci à Jean-François Aubin pour la transcription de *Theme for Great Cities*. Merci à Rémi Larochelle de la cartotheque de l'université Laval pour avoir numérisé un certain nombre de microfiches. Merci au professeur Marcel Mousette pour sa belle hypothèse sur le baroque en Amérique et pour m'avoir prêté un certain nombre de livres sur le XVII^e siècle.

Merci au professeur Gilles Richot pour cette théorie dont la beauté met en mouvement l'esprit, au même titre que la beauté de la forme met en mouvement les acteurs dans l'espace.

Merci à tous pour votre temps; en espérant ne pas avoir oublié personne!

J'aimerais remercier mes directeurs de recherche, le professeur Gérard Beaudet et le professeur Daniel Le Couédic pour leur sollicitude.

Enfin, merci aux parents et ami(e)s pour m'avoir enduré pendant cette période!

Quelques notes

ns: nous soulignons

cpa: correspondance personnelle avec l'auteur.

Ville avec un grand «V» fait référence au pouvoir municipal en tant qu'acteur.

Un rappel d'Yves Mélançon: «Une confusion peut survenir dans l'utilisation des noms de lieu Haute-Ville et haute ville, ainsi que Basse-Ville et basse ville. La Haute-Ville, parfois appelée vieille ville, désigne l'espace compris à l'intérieur de l'enceinte fortifiée, alors que la haute ville désigne l'ensemble du territoire situé sur le promontoire. La Basse-Ville est cette étroite batture coincée entre les eaux du fleuve et de la rivière et l'escarpement du promontoire. La basse ville désigne généralement le territoire des quartiers Saint-Roch et Saint-Sauveur» (1997, 10).

La partition de la thèse: la thèse a été segmentée en trois tomes. Les deux premiers regroupent le corps de la thèse. Aussi, pour rendre le texte plus facile à manipuler, nous avons regroupé les croquis, les photos, et les tableaux dans le troisième tome. Leur disposition suit leur apparition dans le texte; le premier chiffre fait référence au chapitre, le second à l'ordre d'apparition.

Tous ceux qui ont visité notre pays le diront comme moi, le bassin de Québec présente un des plus beaux coups d'œil qui soient au monde. Ce soir-là, le hasard m'avait conduit sur le haut des grandes falaises de Lévis, d'où le regard embrasse ce merveilleux horizon, et ma rêverie d'enfant — j'avais quinze ans à peine — m'y avait fait oublier l'heure. Le soleil plongeait tout rouge derrière les couronnements massifs et sombres de la ville qu'on a appelée le Gibraltar d'Amérique, allumant des lignes d'or et des aigrettes de flamme à l'angle des pinacles, des dômes et des clochers à jour étagés aux flancs du promontoire. La basse ville s'enveloppait de nuit, jusqu'aux arêtes du cap Diamant, dont la masse noire enténébrait le fleuve, tandis que l'embouchure du Saint-Charles et son vaste estuaire se teintaient de rose et de lilas sous les lueurs du crépuscule, qui, des hauteurs de Charlesbourg, épanouissait son éventail dans le ciel. Sur les pentes de Beauport, des alternatives de taches brunes et de flaques de lumières, variables d'aspect comme un décor de féerie, allaient se perdant, lentement et une à une, dans l'élargissement des ombres et l'effacement de la perspective. À droite et à gauche, les lointains s'estompaient petit à petit dans le bleuâtre des brumes ouateuses. Devant moi, la ville crénelée, assise dans le noir et le front nimbé d'apothéose, se ceinturait d'une myriade de petits points d'or multipliés à l'infini dans le frissonnement des vagues. À mes pieds, du pont des navires à l'ancre ou du foyer rougeâtre des grands radeaux endormis dans les enfoncements de la côte, une voix isolée s'élevait par intervalles, mêlant sa note mélancolique aux derniers bruits du jour!... Et la nuit descendait, descendait, noyant dans l'obscurité, comme une marée montante, les prés, les maisons, les roches, les bois, tandis que le Saint-Laurent, de plus en plus assombri, et se laissant à peine deviner dans l'ombre, semblait, pour ne pas troubler la paix de l'heure sereine, retenir sa respiration de géant assoupi»

Louis Fréchette, 1892 (1972)

Introduction générale: une ville organisée selon deux axes

En déambulant dans les rues de Québec, nous ne pouvons qu'être surpris par la diversité des formes qui composent le domaine bâti de cette ville. En fait, nous sommes confronté à une masse incommensurable de formes et de fonctions qui semblent se déployer pêle-mêle dans toutes les directions. Certes, certaines banlieues et certains quartiers présentent un paysage «*calme*» et homogène. Mais ailleurs nous sommes face à des juxtapositions étonnantes, voire même contradictoires. Dans le faubourg Saint-Louis par exemple, les façades de verre modernes cohabitent avec des maisonnettes à lucarnes (**fig.: 1.1**). Nous retrouvons de tels voisinages dans Saint-Roch (**fig.: 1.2**), mais aussi dans Sainte-Foy où les centres commerciaux cohabitent avec de modestes demeures des années 1940 ou 1950 (**fig.: 1.3**). Dans la banlieue au nord, de telles juxtapositions étonnantes sont aussi observables (**fig.: 1.4**). À ces cohabitations ponctuelles, nous pouvons observer des «*cohabitations linéaires*». Le cas du Chemin Sainte-Foy est un exemple des plus intéressants: on y retrouve un long déroulement de formes des plus diverses et de toutes les époques, qui semblent se côtoyer dans une sorte d'indifférence réciproque (**fig.: 1.5**). Dans le cas du boulevard Hamel, ces cohabitations prennent par moment une allure pratiquement chaotique où des maisonnettes avoisinent des entreprises industrielles. Nous pourrions aussi mentionner le boulevard Saint-Jacques ou encore la rue Saint-Jean-Baptiste qui, tous deux, présentent aussi de ces cohabitations linéaires parfois surprenantes.

Toutes ces observations sont quelque peu déroutantes: aucune organisation ne semble émerger de cette masse de maisons, de centres commerciaux, de «*blocs-appartements*», de garages, d'entrepôts, etc. Par moment, la seule unité semble venir du réseau de transport (autoroutes et transport d'énergie), enserrant dans ses mailles gigantesques cette multiplicité de formes et de fonctions. Comment une ville a-t-elle pu se développer pour arriver à un tel résultat? S'agit-il simplement d'un processus par lequel des «*vagues*» successives d'urbanisation rattrapent un cadre bâti plus ancien, créant ainsi dans le paysage des écarts formels et temporels? Peut-il s'agir d'un processus graduel de croissance, de proche en proche depuis un centre qui serait la ville fortifiée? Les apparences seraient-elles trompeuses? Une carte des années 1930 pourrait entretenir la présomption d'un développement à partir d'un centre, de proche en proche, puisque Québec, à cette époque, donnait l'impression d'un développement compact, «*ramassé*», qui aurait pu résulter d'un tel processus de croissance; seul Limoilou semblait alors

«s'échapper» vers le nord (**fig.: 1.6**). Mais une telle supposition serait en contradiction avec nos brèves observations de terrain: ces cohabitations surprenantes que nous avons observé ne seraient-elles pas, en partie du moins, le résultat de «sauts» dans le processus d'urbanisation de la ville? Un croquis cartographique esquissé par Marc Boutin, représentant l'emprise au sol du domaine bâti en 1950 suggère, par une autre voie, que l'urbanisation aurait effectivement fait des sauts, au lieu de suivre uniquement un processus d'agglomération des formes de proche en proche (**fig.: 1.7**). Ensuite, une carte de 1971 suggère que le développement de Québec aurait ensuite suivi un déploiement linéaire, axial: le développement de la ville aurait eu tendance à suivre la dorsale du Cap-Diamant et les rives du Saint-Laurent (comme à Lévis qui semblait doubler la ligne du fleuve), et, dans le prolongement de Limoilou, à s'étirer le long d'une antenne en direction de Charlesbourg. (**fig.: 1.8**). Puis, avec les années 1990, d'autres axes privilégiés de développement apparaissaient. Des auteurs soulignaient la présence de six antennes, trois sur la rive nord et autant sur la rive sud, plus courtes toutefois: «de Sainte-Foy à Val-Bélair, de Québec au lac Beauport, de Montmorency à Sainte-Brigitte-de-Laval» pour la rive nord; «de Charny à Saint-Lambert, de Saint-Romuald à Saint-Jean-Chrysostome, de Lévis à Pintendre» pour la rive-sud (Ritchot, Mercier, Mascolo, 1994, 270). Aujourd'hui, les antennes de la rive nord donnent l'impression de s'effacer, sous l'influence d'une urbanisation qui serait en train de combler les interstices (**fig.: 1.9**). Comme si, une fois certains axes déployés, l'urbanisation aurait effectivement tendance à se déployer de proche en proche, non pas à partir d'un centre, mais à partir de ces antennes.

Nos brèves observations suggèrent donc que le développement de Québec n'aurait pas suivi un quelconque patron «centro-périphérique». Le développement de la ville, à partir des années 1930 au moins, si l'on se fie à nos quelques cartes, aurait eu tendance à se faire par sauts, mais aussi à emprunter certains axes privilégiés à partir desquels l'urbanisation aurait eu tendance à se diffuser. Ces axes de développement ne correspondent pas à des rayons émanant d'un centre puisqu'ils se disposent en «*arrête de poisson*» (**fig.: 1.10**). Le modèle radio-concentrique ne pourrait donc pas s'appliquer à Québec. Mais jusqu'ici, nous n'avons fait qu'observer le domaine bâti de Québec sans véritable grille d'analyse. Nous n'avons fait que retenir ce qui nous paraissait le plus conforme à notre vue: des formes observables sans l'aide d'appareil de mesure quelconque. Nous n'avons fait que nous «*impressionner*» des formes de Québec. Nous n'avons pas cherché à ramener le foisonnement des formes observables à des catégories synthétiques pour tenter de maîtriser cette masse innombrable apparemment dépourvue

d'organisation. C'est pourquoi nous allons proposer une première forme de classification, de façon à dégager de Québec une vision plus synthétique, plus simplifiée. Si nous classons les formes du domaine bâti de Québec selon leur qualité — cossues ou modestes —, c'est-à-dire en demeurant à l'intérieur de la même catégorie logique de la forme, une autre axialité tend à émerger.

En effet, en portant notre regard sur Québec à l'aide de nos deux catégories, nous constatons que de nombreuses formes prestigieuses (cossues) de la capitale tendent à se regrouper le long d'une ligne imaginaire entre Cap-Rouge et la pointe de l'île d'Orléans. Nous pouvons observer par exemple les formes suivantes: l'ancien Château Bélair sur la pointe de l'île d'Orléans qui, à une époque, fut un hôtel prestigieux; l'aire de villégiature de Sainte-Pétronille qui, sous ses apparences villageoises se démarque du reste de l'île d'Orléans; le Vieux-Québec fortifié dominé par sa citadelle qui enserme plusieurs institutions importantes (couvents, églises, cathédrales, le Séminaire, l'hôtel de ville, etc.); l'Assemblée Nationale entourée de sa colline parlementaire dominée par l'édifice «G» qui, pour sa part, fait face au manège militaire; la Grande-Allée et ses alignements de résidences cossues (reconverties pour la plupart en bars, en hôtels, en restaurants et en bureaux); le parc des Plaines d'Abraham dominé par quelques tours luxueuses d'appartements et flanquées du «beau quartier» Montcalm; la banlieue chic de Sillery qui localise plusieurs institutions privées et publiques (compagnies d'assurance, communautés religieuses, etc.); le campus de l'Université Laval qui semble se prolonger par la grande place commerciale de Sainte-Foy; la banlieue pavillonnaire de Sainte-Foy; l'édifice (doré) du Ministère du revenu qui occupe la pointe Ouest du Cap-Diamant; la banlieue confortable de Cap-Rouge qui semble remonter lentement les pentes nord du Cap-Diamant (**fig.: 1.11**). Il y aurait donc une «*accumulation linéaire*» de formes prestigieuses, suffisamment du moins pour avoir l'intuition qu'elles informent un axe qualitativement identifiable. Pour l'instant, désignons cet alignement du nom d'axe monumental.

Si les formes cossues ont tendance à se retrouver le long de cette ligne imaginaire c'est que le reste du territoire doit accueillir des formes qui ne sont pas cossues. Le commentaire relève d'une banale évidence, mais il suggère avant tout que la localisation de certaines formes aurait potentiellement une incidence sur la localisation des autres formes du domaine bâti. De fait, les espaces localisés de part et d'autre de l'axe monumental tendent à recueillir l'essentiel des formes modestes, des formes productives et des équipements lourds. Les grands faubourgs du XIX^e siècle, les parcs industriels, de

nombreux corridors et nœuds infrastructurels (autoroutes et échangeurs, lignes d'énergie, voies ferrées, etc.), ainsi que la grande banlieue «consommatoire» des années 1970-2000 s'étalent de part et d'autre du Cap-Diamant.

Les formes du domaine bâti de Québec pourraient donc répondre d'une organisation particulière, où les formes prestigieuses et cossues de la région auraient tendance à informer un axe se confondant avec le promontoire de Québec. Les formes modestes pour leur part auraient tendance à s'étaler (par la force des choses?) de part et d'autre de cet axe. Cette image synthétique que nous venons de produire à l'aide de nos deux catégories formelles évoque d'emblée le modèle développé dans le cadre des recherches en géographie structurale: un axe monumental faisant saillance dans un espace accueillant des formes plus modestes (**fig.: 1.12**).

Mais une telle image synthétique de Québec ne doit pas nous leurrer. Une observation attentive des formes du paysage urbain à l'aide de nos deux catégories nous amène à remarquer que des formes, çà et là, apparaissent comme «*hors position*», soit par rapport à l'axe monumental, soit par rapport aux espaces accueillant les formes plus modestes. Par exemple, sur la rive sud du fleuve, un «cœur institutionnel» (Ritchot et *al.*, 1994, 275) vient ponctuer Lévis qui, dans l'ensemble, accueille des formes modestes et des usines. Il en va de même pour le Lac Beauport et ses centres de ski, qui se démarquent des secteurs environnants. À l'inverse, des formes modestes viennent «*trouer*» des quartiers «haut de gamme». Par exemple, la ville de Sillery localise des faubourgs (**fig.: 1.13**). Ailleurs, l'axe prestigieux de Québec est interrompu par la vallée infrastructurelle creusée par l'échangeur autoroutier des ponts. Ces nuances ont été cartographiées dans le cadre d'une étude de géographie structurale sur l'étalement urbain; cette référence nous permet d'annoncer notre position méthodologique (**fig.: 1.14**). Bref, une tendance lourde semble caractériser l'organisation de Québec, mais une tendance qui n'a visiblement pas empêché un certain «*mélange formel*».

Ainsi, une ville comme Québec aurait eu tendance à se développer selon un schéma axial, développement dont la croissance, finalement, aurait suivi certains axes préférentiels avant de se diffuser dans l'espace. Il serait donc possible de ramener la grande diversité des formes du domaine bâti de Québec à un modèle nous permettant d'avoir une vision synthétique de la ville. Cette organisation axiale, dominée par un «*entassement*» longitudinal de formes institutionnelles et huppées constitue-t-elle un héritage ancien ou s'agit-il de quelque chose de récent? Peut-il y avoir un lien entre ce regroupement

longitudinal de formes monumentales et le promontoire de Québec? Des travaux de géographie structurale menés sur Québec, et notamment ceux d'Yves Mélançon (1997), suggèrent que non seulement cette organisation un peu particulière serait un héritage du Régime français mais, de plus, le paysage aurait effectivement joué un rôle dans l'émergence de cet axe monumental. Yves Mélançon a postulé «que l'appropriation fondatrice de Québec aurait investi des représentations symboliques dans un cadre naturel» (*idem*, 46). Tout se passe comme si les acteurs qui ont fondé Québec s'étaient «*emparés*» du paysage en y investissant leurs représentations de la ville, là où le paysage évoquait le plus ces représentations. Plus généralement, c'est sur la base d'une coïncidence entre des formes symboliques (des représentations, des visions du monde) et des formes naturelles que les acteurs auraient été amenés à retenir ce promontoire assez unique pour la fondation de la ville. Mais Yves Mélançon n'a jamais démontré son hypothèse, ses efforts ayant été consacrés à un autre objet: «Notre recherche portant sur l'aménagement des deux parcs et non pas sur la morphogenèse globale de la ville depuis sa fondation, nous ne remontons pas jusqu'aux valeurs anthropologiques originellement investies dans l'espace» (*idem*, 16).

Nous avons fait nôtre cette hypothèse en la généralisant à l'ensemble de l'histoire de Québec. En fait, Québec a constitué un cas type pour soutenir **notre hypothèse de recherche: depuis la Renaissance, certains acteurs privilégiés auraient tendance à se localiser dans l'espace en fonction d'une coïncidence entre la «forme» du contenu axiologique de leurs idéaux et les formes des paysages (naturels ou artificiels)**; coïncidences, souvent révélées au préalable par les artistes. C'est que ces derniers auraient la capacité de nous faire voir le monde, de nous faire voir ce qui est au demeurant déjà là. Ainsi, ce qu'Yves Mélançon a postulé pour la fondation de Québec, nous en avons fait la clef de notre morphogenèse de Québec. Le défi de notre démarche fut donc, pour chaque grande période historique, d'esquisser la «*forme*» caractérisant le contenu axiologique des représentations du sujet et de voir en quoi les paysages pouvaient évoquer ces formes symboliques. Chaque époque serait emportée par des mythes, des récits énonçant les idéaux auxquels le sujet doit préférentiellement adhérer. Le sujet serait ainsi invité à endosser diverses «*positions*», dans ses discours comme dans l'espace. C'est que, pour donner corps à ces contenus qui autrement resteraient abstraits, le sujet chercherait à se joindre avec les formes (naturelle et bâties) évoquant le contenu des récits auxquels il adhère. Cela lui permettrait aussi de manifester son adhésion à ces récits. Chaque époque historique inviterait donc le sujet à s'engager dans des trajectoires géographiques en fonction de

récits et de mythes particuliers. Mettons en place maintenant quelques repères géohistoriques.

...

...

...

La fondation de Québec pourrait passer pour quelque chose de banal: la tradition a généralement pris pour acquis que Champlain avait besoin de se défendre, d'où son choix pour le promontoire de Québec. Cependant, à y regarder de plus près, des interrogations surgissent. Pourquoi avoir choisi ce site après avoir tant vanté les mérites des Trois-Rivières? Pourquoi n'a-t-il jamais occupé le sommet du promontoire qui, dans une optique de défense, aurait peut-être été le meilleur endroit pour y bâtir son habitation? Le choix du site — comme celui de la position d'ailleurs — n'aurait pas relevé de l'évidence ou seulement d'un quelconque besoin de se défendre, bien au contraire! Nous allons voir que le choix de Champlain n'en fut pas un et qu'il rêvait d'être ailleurs, et même, qu'il rêvait d'une autre ville selon toute vraisemblance. Il appert que le rôle et le mérite de celui que la tradition appelle le «fondateur» ont logé ailleurs. Champlain n'a jamais eu les coudées franches dans le Saint-Laurent, même si ses écrits peuvent suggérer le contraire. Le mérite de Champlain fut vraisemblablement d'avoir tenu une position assignée dans un contexte de précarité géopolitique.

Si Québec n'était pas le choix de Champlain, il n'en demeure pas moins qu'il retenait un site spécifique dans la région pour son habitation, tout comme il ciblait la vallée de la Saint-Charles pour l'aménagement de sa ville nouvelle de Ludovica. Qu'est-ce qui pouvait amener Champlain à effectuer de tels choix? Il appert que ces derniers furent effectués sur la base d'une parenté de formes. Tout d'abord, le paysage de la région de Québec, avec son promontoire dominant un détroit et se prolongeant avec l'île d'Orléans, aurait suggéré à Champlain les limites de la position assignée. Ensuite, Champlain aurait été animé par un idéal insulaire auquel le promontoire de Québec pouvait indirectement répondre. Mais ce promontoire allongé aurait pu évoquer l'organisation axiale des villes nouvelles d'Europe et d'Amérique qui étaient généralement organisées autour d'une rue principale départageant ces villes en deux. Le promontoire aurait peut-être même évoqué l'organisation axiale d'une ville comme Paris, ou celle de la ville à venir... Québec!

Le second moment important de la morphogenèse de Québec fut assurément la fondation de la ville! Si Champlain avait su garder une position géopolitique, malgré certaines incapacités géopolitiques du Trône de France, Montmagny devait pour sa part

choisir un site à l'intérieur de la position assignée et prendre les dispositions nécessaires pour fonder la ville nouvelle de Québec. Mais pourquoi Montmagny choisissait-il le replat du promontoire pour Québec quand Champlain avait retenu la vallée de la Saint-Charles pour Ludovica? C'est que Montmagny aurait vu dans le Cap-Diamant la copie conforme d'un site urbain qu'il connaissait trop bien: La Valette (Malte). Québec et La Valette ont en commun un long promontoire escarpé. Ainsi, la capitale de Malte se serait fait modèle pour la capitale de la Nouvelle-France. Néanmoins, l'élan de Montmagny vers le promontoire allait être intercepté par les communautés religieuses qui ciblaient le même espace que celui réservé par le premier gouverneur pour la ville nouvelle. Ainsi, dans un premier temps, la ville proprement dite était largement occupée par des communautés religieuses, refoulant vers l'Ouest certains acteurs liés au pouvoir colonial qui, à la limite, pouvaient préférer «garder leur distance» par rapport à ces dernières. Là résiderait l'origine de l'organisation axiale de Québec: en s'appropriant préférentiellement certaines positions de l'espace régional, les acteurs ayant les moyens de mettre en valeur l'espace se seraient trouvés à informer une différence qualitative dans cet espace. Mais pourquoi ces acteurs devaient-ils cibler préférentiellement le replat du promontoire de Québec quand à cette époque il y avait «de l'espace à revendre» tout autour de la petite colonie? Là encore, la forme du paysage aurait joué d'influence. À cette époque, un certain individualisme aurait eu tendance à se généraliser parmi des classes précises d'acteurs. Ces derniers auraient eu le pressentiment qu'ils étaient en train de faire saillance dans le «paysage social» ce qui les amenait à vouloir se conjoindre avec les saillances du paysage naturel de façon à donner corps aux représentations qu'ils se faisaient d'eux-mêmes et de la position qu'ils pouvaient occuper dans l'organisation du monde. D'ailleurs, à cette époque plusieurs formes monumentales étaient implantées sur des proéminences du paysage sans qu'il n'y ait un quelconque besoin de défense comme au Moyen Âge où les aménagements de collines et de promontoires permettaient le prolongement des systèmes défensifs.

Au XIX^e siècle, les bourgeoisies devaient entrer en rivalité avec les communautés religieuses pour la place urbaine. Là encore, la forme du paysage aurait joué d'influence: le sommet géographique serait entré en résonance avec le fait que certains acteurs parvenaient à se hisser au sommet de la hiérarchie sociale. Mais cette fois-ci la forme du paysage aurait joué plus subtilement. À cette époque, une série de couple signifiants associés au couple de base centre/périphérie aurait évoqué certains idéaux romantiques relativement à la place que les acteurs s'attribuaient dans l'organisation du monde. Les bourgeoisies devaient cependant se laisser prendre au piège, et d'autant plus facilement qu'elles auraient été victimes, entre autres, de cette conjonction entre la forme du

paysage de Québec et la forme de leurs idéaux. En sauvegardant les murs de Québec Lord Dufferin, se trouvait à faire tomber les acteurs du pouvoir dans un piège «*paysager*» (pour ne pas dire un piège «*paysagé*»); il forçait les acteurs du pouvoir à endosser des valeurs conservatrices ou à renoncer à leur position centrale.

Le XX^e siècle n'aurait été qu'un prolongement et qu'un renforcement des idéaux hérités du romantisme. Les acteurs du pouvoir devaient, dans l'ensemble, continuer l'œuvre de Lord Dufferin: conserver le centre, parfois au détriment des quartiers environnants le désormais Vieux-Québec. La forme du promontoire de Québec aujourd'hui serait toujours présente dans le regard du sujet. Ceci dit, sous l'influence des discours environnementaux, le promontoire serait valorisé entre autres choses pour la vue qu'il peut offrir sur le bassin de Québec. Le bassin de Québec, qui a tant impressionné les voyageurs d'une autre époque, serait en train d'émerger comme le nouveau centre attractif de la ville, notamment sous l'influence de la valeur «eau», et peut-être d'autant plus facilement que la place publique à Québec a été, à la fin du XX^e siècle, menacée.

Ce bref survol que nous venons de présenter suggère que les acteurs, au fil des générations, ont su réinvestir le même paysage parce qu'à chaque fois sa forme serait entrée en résonance avec la forme du contenu axiologique de leurs idéaux. Comme si les formes du paysage permettaient aux sujets de donner corps à des représentations qui autrement resteraient abstraites, immatérielles.

Depuis bientôt 400 ans, le développement de Québec semble influencé par la pérennité de cette organisation axiale qui s'exprimerait par la succession spatiale et temporelle de formes prestigieuses et cossues sur le Cap-Diamant. Québec ne serait donc pas réductible aux seules occupations, mais serait plutôt organisée par un jeu d'acteurs en rivalité les uns contre les autres pour les «*meilleures places*» sur l'échiquier urbain. Ce faisant, la localisation de certains acteurs aurait une incidence sur la localisation des autres. Dit autrement, ces rivalités pour les meilleures places auraient tendance à informer un réseau de positions, tantôt valorisées, tantôt dévalorisées, ayant une incidence sur l'émergence du domaine bâti et disposant d'une inertie certaine dans la longue durée. Ainsi, à la suite de trajectoires conflictuelles visant certains lieux primitivement investis de valeurs profondes (représentations à un niveau anthropologique), une structure de positions géopolitiques émergerait, canalisant l'avènement du domaine bâti. Dans le cas de Québec, ces valeurs se manifesteraient jusque dans le toponyme de «Cap-aux-Diamants»: la forme topographique du

promontoire de «l'île de Québec», qui supporte un ensemble d'unités construites prestigieuses, renverrait topologiquement à cet axe urbain. Le toponyme de Cap-aux-Diamants laisse entendre que ces positions valent cher. Une telle structure de positions conférerait aussi à l'organisation de Québec, malgré une alternance de temps forts et de «replis», une stabilité structurale. Cette stabilité se manifesterait jusque dans le fait que certains acteurs types auraient tendance à occuper, au fil du temps, les mêmes positions.

...

...

...

De façon générale, nous cherchons à appréhender la dynamique urbaine qui caractérise Québec depuis sa fondation. Plus spécifiquement, notre projet vise à expliciter et à expliquer la consécution, dans le temps et dans l'espace, des formes du paysage construit de Québec de façon à comprendre comment et à quel moment a émergé cette organisation axiale. Nous avons cherché aussi à déterminer le degré de pérennité de cette organisation particulière et à «mesurer» jusqu'à quel point elle a contraint, et contraindrait peut-être encore aujourd'hui, le devenir de l'agglomération urbaine de Québec. Pour ce faire, nous avons posé la question de la relation que le sujet peut entretenir avec le paysage. Nous avons d'ailleurs posé une hypothèse quant à l'émergence de ce dernier en Occident: sa naissance serait en partie liée à l'émergence du culte des martyrs. Le corps du martyr, une forme matérielle, terrestre, «imbibée» de sacré, aurait prédisposé le regard du sujet à s'imprégner des autres saillances visibles à la surface de la Terre. De plus, en dégagant une perspective de longue durée, nous avons été en mesure de confronter certaines interventions aménagistes à l'effet du temps certes, mais surtout à «l'effet» de la position. Nous avons pu ainsi comparer des projets municipaux similaires dont les destins furent opposés. Ce qui nous a amené à chercher les causes de ces succès et de ces échecs. Ainsi, non seulement notre démarche nous a-t-elle permis de dégager une vision d'ensemble de la dynamique urbaine de la capitale, mais elle nous a aussi permis de confronter certaines pratiques aménagistes à «l'efficace» de la position. Dans cette optique, force est de constater qu'une ville comme Québec disposerait d'une inertie qui, plus souvent qu'autrement, emporterait dans son sillage les prétentions de certaines pratiques aménagistes. En d'autres termes, notre thèse permet d'entrevoir l'existence de tendances lourdes qui ont pesé — et qui pèseraient toujours — sur le développement de Québec.

Notre démarche a fait appel à un vaste corpus allant de l'anthropologie à l'histoire, en passant par la géographique, l'histoire de l'art, l'histoire de la ville, voire même l'histoire

de la stratégie et de la fortification militaires. Nous avons confrontés les différentes facettes de l'histoire de Québec avec les connaissances de différents champs disciplinaires correspondants, pour tenter d'en décoder le sens. Il y avait là cependant une part de risque dans la mesure où nous avons fréquenté des «lieux» qui nous étaient pour l'essentiel inconnus. Cependant, l'unité de notre démarche aurait été assurée par nos choix théoriques et méthodologiques. Notre démarche repose sur la Théorie de la Forme urbaine (TFu), développée par Gilles Ritchot depuis les années 1970 et redéployée dans les années 1990 avec les travaux de Gaëtan Desmarais. Ainsi, nos incursions dans des champs disciplinaires avec lesquels nous étions peu familiers ont toutes été encadrées par les concepts de la TFu, ce qui, nous l'espérons, devrait nous avoir évité l'éparpillement. De plus nous avons choisi de faire surgir les concepts théoriques au fil du texte selon les besoins du moment. Une telle façon de procéder a, par moment, alourdi notre démarche, mais nous avons été en mesure cependant de faire reposer un certain nombre de concepts sur des exemples concrets, empiriques. De plus, nous pensons qu'il est préférable de franchir la ligne de départ le plus rapidement possible, au lieu de garder le lecteur dans les considérations théoriques d'une introduction trop longue.

...

...

...

Nous ne sommes pas les premiers à nous être intéressés à l'histoire de Québec. Il y a bien sûr les historiens qui, depuis Marcel Trudel au moins, s'attardent à décrire cette ville. Nombreux furent aussi les géographes à avoir étudié à cette forme d'établissement; Raoul Blanchard est certainement parmi les plus connus. Nous sommes redevables de ces traditions, pour leurs immenses efforts d'accumulation et de classement des données historiques et géographiques relatives à Québec. Si nos interprétations, en plus d'un point, diffèrent de celles de la tradition, il n'en demeure pas moins que cette thèse lui est redevable. Sans cette dernière, nous n'aurions pas fait la moitié de ce que nous avons réalisé¹.

Il est une autre tradition, beaucoup plus jeune, avec laquelle nous avons cheminé étroitement. Il s'agit des travaux du professeur Gilles Ritchot et de ses étudiants qui, depuis la fin des années 1970, ont produit des mémoires et des thèses sur des quartiers

¹ Nous n'avons pas l'intention dans cette introduction de critiquer les interprétations de ces traditions. D'une part, cette critique a déjà été formulée par d'autres (Ritchot, 1991; Desmarais, 1995, etc.). D'autre part, au fil du texte, le lecteur aura l'occasion de déduire les points sur lesquels notre démarche se démarque des interprétations traditionnelles. Nous avons surtout cherché à tracer notre voie sans toujours prendre le temps, à chaque fois, de nous positionner par rapports aux autres approches. Nous avons simplement trop à dire sur cette ville.

ou des aspects de Québec, la dernière en date à notre connaissance étant celle d'Yves Mélançon (1997). Il nous était impossible d'écrire la morphogenèse de Québec sans souligner ces efforts qui, pour certains, furent consentis à une époque où la TFu n'était pas encore entièrement formulée. Certains de ces travaux ont bien sûr vieilli, mais sans ces derniers, certaines observations ou certaines conclusions nous auraient tout simplement échappé. De tous ces travaux, nous sommes obligé d'insister sur celui d'Yves Mélançon. C'est que Yves Mélançon, dans sa thèse comparative du devenir de deux parcs de Québec a esquissé la morphogenèse de Québec. Il a fait émerger la dynamique spatiale à l'origine de l'engendrement de l'organisation axiale de Québec. Sur ce point précis, nous sommes redevable de ces efforts, comme nous lui sommes redevables pour nous avoir donné l'intuition de notre hypothèse. Il nous fallait donc prendre acte des travaux des structuralistes de Québec (et d'ailleurs aussi) de façon à pouvoir nous démarquer des travaux antérieurs et ainsi produire une démarche originale. Nous pensons avoir réussi, tout en offrant une vision renouvelée de la dynamique urbaine de Québec. Nous avons aussi fait appel aux travaux de Gaëtan Desmarais sur Paris (1995) et à ceux d'Isabel Marcos sur Lisbonne (1996) pour montrer comment la genèse de Québec n'est pas un phénomène isolé, mais qu'elle s'inscrit à l'intérieur de grands mouvements qui emportent l'Occident.

...

... ..

...

Les quatre chapitres de la thèse sont organisés par deux grandes sections. Les deux premiers chapitres, sur les choix de Champlain et de Montmagny, concernent l'appropriation d'un espace et l'émergence de la forme d'établissement. Les deux derniers chapitres approfondissent la question de l'occupation de cet espace en fonction de son organisation fondamentale. Donc, d'une part, la thèse cherche à comprendre les modalités de l'appropriation de la position de Québec et, d'autre part, elle regarde comment à partir de cette géopolitique d'origine la ville s'est ensuite développée.

Le premier chapitre est assurément le plus difficile considérant qu'il contient l'essentiel des concepts théoriques qui guident notre démarche. Il est difficile aussi parce que la compréhension du «*choix*» de Champlain s'est avérée complexe, nécessitant l'intervention de plusieurs champs de connaissances. Tout d'abord, nous avons cherché à comprendre le côté amérindien de la rencontre pour voir jusqu'à quel point la géopolitique amérindienne pouvait ou non limiter les actions de Champlain. Nous avons montré, à l'aide des travaux de Michel Savard et de Gilles Ritchot, que la forme de l'établissement

amérindien a contraint les actions françaises. C'est ensuite le côté européen de la fondation qui a retenu notre attention. En quoi le promontoire de Québec, de simple étendue, pouvait-il au contact d'un regard européen, acquérir une valeur spécifique? Qu'est-ce que Champlain pouvait voir lorsqu'il regardait les paysages américains? Jusqu'à quel point pouvait-il avoir une compréhension de la géopolitique amérindienne? Ces mêmes paysages pouvaient-ils lui suggérer la forme de l'établissement amérindien?

Dans cet esprit, nous avons repris un par un les arguments des historiens. Par exemple, la tradition a soutenu que Champlain avait besoin de se défendre ou encore que Québec, en étant plus en amont sur le Saint-Laurent, permettait aux marchands de devancer la concurrence. Nous avons donc questionné l'art militaire européen pour voir en quoi un promontoire pouvait à cette époque avoir un intérêt tactique ou stratégique, comme nous avons regardé la configuration des grandes routes commerciales amérindiennes pour voir en quoi Québec pouvait réellement ou non comporter des avantages. Nous avons surtout cherché à voir si Champlain pouvait avoir une intuition de la forme d'établissement amérindien. Dit autrement, nous avons cherché à voir jusqu'à quel point Champlain pouvait être sensible aux paysages américains. Nous avons pour ce faire exploré l'histoire de la Renaissance: quelle place l'homme de la Renaissance s'accordait-il dans l'organisation du monde? Jusqu'à quel point la Renaissance pouvait-elle être sensible à l'organisation des paysages? Et jusqu'à quel point Champlain pouvait être de son temps? Sur ce point, nous sommes rapidement tombé sur un auteur qui initialement n'était pas au programme: Ernst Cassirer. D'une part, la philosophie de Cassirer présente une beauté qui mobilise l'esprit, comme la beauté de la forme peut mettre en mouvement les acteurs dans l'espace (Hulbert, 1993). Ensuite, la philosophie de Cassirer présente des intuitions sur la question de la forme qui, à maints égards, la rapproche de notre démarche. Enfin, cet auteur a le mérite de présenter une vision globale de la Renaissance qui, compte tenu de la nature de notre démarche, a facilité notre travail. Nous avons en fait retenu la philosophie d'Ernst Cassirer tout au long de notre travail pour ces raisons.

Le chapitre sur la fondation de Québec par Montmagny a reposé sur une observation: pourquoi localisait-il Québec sur le promontoire alors que Champlain avait réservé la vallée de la Saint-Charles pour Ludovica? La démarche fut la même: questionner l'esprit d'une époque (ici le XVII^e siècle) pour voir en quoi elle pouvait filtrer le regard d'un acteur. Nous avons postuler dans un premier temps, après quelques vérifications, que le XVII^e siècle n'était, en bonne partie, qu'un prolongement de la Renaissance. Mais faute de pouvoir trouver des textes sur la localisation des acteurs dans l'espace à ces époques en

fonction de l'esprit de ces dernières, nous avons procédé par l'empirie. Pour comprendre le geste de Montmagny, nous avons procédé par comparaison: dans quelle type de position les acteurs avaient-ils tendance à se localiser à la même époque en Europe? Ainsi, nous avons été en mesure d'effectuer des liens entre la pensée et l'esthétique baroques et la localisation de certains acteurs dans l'espace. Ce qui nous a permis de proposer une interprétation nouvelle au sujet du choix de Montmagny, malgré le fait que les écrits de cet acteur n'ont toujours pas été retrouvés. Le chapitre sur Montmagny a été l'occasion de mettre en lumière le déploiement de la structure de positions.

Le troisième chapitre est plus classique dans la mesure où nous avons surtout montré comment le développement de Québec n'a fait que s'inscrire à l'intérieur la structure de positions mise en place à l'époque de Montmagny. Là encore, nous avons questionné le romantisme pour voir en quoi il pouvait influencer les trajectoires des acteurs dans l'espace. Mais plus important, notre troisième chapitre a été l'occasion de mettre en lumière une spécificité unique à la ville de Québec. Notre analyse des gestes de Lord Dufferin a été l'occasion de faire des liens entre la ségrégation ethnique du Québec, la folklorisation de sa culture et la marginalisation continentale de la ville. Certes, certains auteurs ont eu des intuitions relativement aux liens qui peuvent unir le tourisme et l'émergence de certains discours sur l'architecture traditionnelle. Néanmoins, faute de pouvoir comprendre la valeur de l'espace dans lequel ces phénomènes sont observés, ces auteurs sont demeurés incapables d'aller au delà du stade de l'intuition. L'intervention de Lord Dufferin aurait eu un côté prométhéen considérant qu'il a lourdement infléchi la morphogenèse de Québec, pour ne pas dire la morphogenèse du Québec.

Enfin, le dernier chapitre a été l'occasion de revisiter certains aspects de l'actualité. Il faut souligner qu'encore une fois le développement de Québec était lourdement influencé par la structure de position. À ce titre, Québec, dans longue durée, présente une grande stabilité. Bref, ce dernier chapitre a été surtout l'occasion de questionner l'effet des grandes trajectoires sur les quartiers centraux, et notamment sur les faubourgs environnant le Vieux-Québec. Plus important, nous avons avancé une hypothèse sur une tentative d'excision de la place publique et une autre sur la dilatation du *vacuum* de Québec à l'échelle de sa rade.

Cette thèse est longue, trop longue diront certains. Mais nous avons fait le pari des faits historiques, comme nous avons fait le pari d'explicitier nos sources. Nous avons cherché, le plus possible, à soutenir nos hypothèses à l'aide des faits, à l'aide de preuves

empiriques. Et puis, faire le récit des origines d'une ville sous-entend demande à ce que les faits soient présentés, décrits. Nous avons cherché aussi, par moment, à illustrer d'exemples certains concepts théoriques, à la hauteur de notre aisance à les manipuler. La Théorie de la Forme urbaine est un outil conceptuel difficile dans la mesure où elle fait intervenir différents champs de connaissances regroupés à l'intérieur du parcours morphogénétique de l'établissement humain (Desmarais, 1995). S'il nous fallait la synthétiser en une phrase, nous écririons ceci: notre façon de définir l'humanité du sujet a une incidence directe sur notre façon de faire de la géographie humaine et de l'histoire. Dans cette perspective, le sujet est ici défini comme étant un être de désir qui doit passer par une adresse à l'autre pour obtenir le droit d'occuper une position géographique.

Première partie

L'appropriation d'une position, le choix d'un site et la fondation d'une ville

Qu'un fondateur de république, comme Romulus, mette à mort son frère, qu'il consente ensuite à celle de Titus Tatius, associé par lui à la royauté; ces deux traits, aux yeux de bien des gens, passeront pour être d'un mauvais exemple. [...] Mais il faut établir comme règle générale que jamais [...] on n'a vu une république, une monarchie être bien constituées dès les commencements [...], que par un seul individu; il est même nécessaire que celui qui a conçu le plan fournisse lui seul les moyens d'exécution. Ainsi, un habile législateur qui préfère sincèrement le bien général à son intérêt particulier, et sa patrie à ses successeurs, doit employer toute son industrie par attirer à soi tout le pouvoir. Un esprit sage ne condamnera point un homme supérieur d'avoir usé d'un moyen hors des règles ordinaires pour l'important objet de régler une monarchie ou de fonder une république. Ce qui est à désirer, c'est qu'au moment où le fait l'accuse, le résultat puisse l'excuser; si le résultat est bon il est absous; tel est le cas de Romulus. Ce n'est pas la violence qui répare, mais la violence qui détruit qu'il faut condamner. Le législateur aura assez de sagesse et de vertu pour ne pas laisser comme héritage à autrui l'autorité qu'il a prise en main. [...] Ce qui prouve que Romulus était de ceux qui méritent d'être absous pour s'être débarrassé de son compagnon et de son frère, c'est que ce qu'il fit ne fut que pour le bien commun et non pour satisfaire son ambition

Nicolas Machiavel (1985, 57-58).

Chapitre I. Le choix d'un site

I. Les interprétations traditionnelles: brève «archéologie» des intentions prêtées à Champlain

La compréhension du choix des sites doit changer d'objectif, car la valeur des lieux n'est pas immanente à la protection naturelle qu'ils offrent spontanément. Bien au contraire, les rapports entre sites et nature sont médiatisés par l'instance culturelle que sont les valeurs anthropologiques, actualisées spatialement par une dynamique de contrôle politique de la mobilité qui structure l'espace géographique en domaines d'établissement investis de valeurs positionnelles urbaines et rurales

Gaëtan Desmarais (1995, 118).

Le développement de ces affirmations [...] conduit à une interprétation selon laquelle les vertus naturelles d'un site seraient tellement prégnantes et attractives que les premiers habitants n'auraient pas pu ne pas s'y installer. [...] Elle [cette interprétation] nous conduit à la conception d'une culture entièrement déterminée par la nature

Isabel Marcos (1996, 148).

I.1 Introduction

Mais pourquoi fallait-il que Champlain choisisse le site de Québec pour fonder son comptoir? Pourquoi a-t-il choisi un espace si étroit pour installer son habitation quand il avait un continent gigantesque à ses pieds? Pourquoi Champlain n'avait-t-il pas investi le sommet du promontoire, comme l'avait fait les Stadaconéens et plus tard Jacques Cartier au Cap-Rouge? Si la valeur stratégique du site était si évidente, alors pourquoi aménageait-il son habitation au pied de la falaise? Et tant qu'à s'installer en bas, pourquoi n'avait-il pas imité Cartier qui, la première fois, avait hiverné sur la rive gauche de la Saint-

Charles? Plus important encore, pourquoi s'être installé à Québec après avoir tant vanté les mérites des Trois-Rivières? Et, tant qu'à y être, pourquoi ne pas s'être installé à l'île d'Orléans où il lui aurait été facile, depuis l'une des pointes, de «*voire venir*»? Et le Cap Tourmente aurait pu très bien faire l'affaire aussi². Si ce n'était qu'une question de diamants, il pouvait s'installer ailleurs, puisque Québec n'en a pas l'exclusivité: «Il aurait pu aussi opter pour un autre site, comme la côte sud du fleuve en direction de l'Etchemin, où la formation géologique comporte un minerai semblable» (Ritchot dans Mathieu et Kedl, 1993, 15). Pierre Pelletier et ses collaborateurs ont aussi rappelé que les formations géologiques de Montmagny sont similaires à celles de Québec (1984, 41)³. Falaise pour falaise, il pouvait très bien s'installer à Lévis. Mais puisqu'il n'a jamais visé le sommet du promontoire, et considérant le nombre de lieux sur les bords du fleuve aujourd'hui occupés par une ville ou un village, Champlain pouvait occuper une kyrielle de sites, tous plus ou moins équivalents les uns aux autres, puisque dépourvus eux aussi de falaise.

1.2 Ce que Champlain en dit

De prime abord, la question du choix de Champlain pour le site de Québec ne semble pas relever du simple constat ou de l'évidence. Et poser la question est d'autant plus admissible que le principal intéressé, comme nous allons le voir, n'a jamais véritablement justifié sa décision d'installer là, sur une mince *rasa*⁴, son habitation. À cet effet, nous allons interroger les écrits de Champlain relatifs à trois lieux laurentiens — Québec, Trois-Rivières et Montréal — qu'il a visités et décrit et qui potentiellement pouvaient porter une habitation, comme nous allons rappeler ses «*déclarations*» au moment de fonder Québec. Nous faisons auparavant une remarque importante. La paternité des textes de Champlain n'est toujours pas démontrée avec certitude; quelques doutes semblent perdurer (Litalien et Vaugeois, 2004). Comme le lecteur pourra le constater, selon la logique de notre démarche, cet aspect est un peu secondaire. Qu'elle ait été écrite par Champlain ou un autre français, cette relation est avant tout le résultat d'une époque et d'un genre littéraire particulier. Nous allons voir qu'elle trahit indirectement le peu d'autonomie géopolitique de la France dans cette partie du monde à l'époque. Pour nous, Samuel de Champlain incarne l'ensemble des Français qui étaient impliqués de près

² Guillaume de Caën fera bâtir une ferme au Cap Tourmente vers 1626 (Trudel, 1966, 313). C'est donc dire que ce site était lui aussi propice à un établissement de la taille d'une habitation comme celle que fit construire Champlain devant Québec.

³ «Les formations géologiques à Québec et à Montmagny sont similaires: pourquoi l'illusion [des diamants] ne fut-elle pas dite à Montmagny?» (Pelletier et al., 1984, 41).

⁴ «Le mot "rasa", d'origine basque, désigne la surface d'abrasion littorale au pied de la falaise» (Ritchot, 1999, 145 note).

dans les premières heures de la Nouvelle-France. C'est pourquoi nous prenons pour acquis que ces textes sont l'œuvre de Champlain, nous inscrivant ainsi à l'intérieur d'une certaine tradition.

...

...

...

Il nous paraît important de souligner d'emblée les motifs qui sont à l'origine du premier voyage de Champlain dans la vallée du Saint-Laurent en 1603. Si Champlain s'est embarqué semble-t-il «"pour son plaisir"» et pour «"voir ce pays, & ce que les entrepreneurs y feroient"» (Trudel, 1963, 239 et 254), il semble toutefois qu'on lui aurait demandé de chercher un lieu favorable pour l'aménagement d'un éventuel établissement français, et fort certainement d'un poste de traite⁵. Dans le livre de Raymonde Litalien et de Denis Vaugeois, d'autres auteurs soutiennent cette interprétation (2004). Ainsi, tout indique que le regard que posait Champlain sur la nature laurentienne aurait été guidé, entre autres choses, par l'objectif pragmatique de trouver un site pour l'implantation d'un comptoir commercial.

Passant pour la première fois de sa vie devant Québec, Champlain consacrait à ce lieu les quelques lignes que voici; elles proviennent de son récit de voyage intitulé *Des Sauvages*:

«Nous vîmes mouiller l'ancre à Québec qui est un détroit de ladite rivière de Canada, qui a quelque trois cents pas de large; il y a à ce détroit du côté nord une montagne assez haute qui va en abaissant des deux côtés; tout le reste est pays uni et beau, où il y a de bonnes terres pleines d'arbres [énumération de ces arbres], ce qui fait qu'à mon opinion, si elles étaient cultivées, elles seraient bonnes comme les nôtres. Il y a le long de la côte dudit Québec des diamants dans des rochers d'ardoise, qui sont meilleurs que ceux d'Alençon» (Champlain, 1993, 125-126)»

À lire ce paragraphe, hormis les diamants du Cap qu'il a reconnu comme faux, rien ne semblait étonner Champlain⁶. Il ne faisait finalement que décrire la scène déployée devant ses yeux. Dans ce court paragraphe néanmoins, il soulignait par la négative la discontinuité du paysage informée par la dorsale de Québec («tout le reste est pays uni et beau»). En fait, cette courte phrase comporte à la limite un non dit: si le reste du pays est

⁵ «Son rôle dans le voyage de 1603 reste obscur. Nous savons qu'il jouit alors d'une pension du roi Henri IV. Il n'a cependant aucun titre officiel [...]. Comment expliquer la présence de Champlain lors de l'expédition du printemps de 1603? Aymar de Chaste avait demandé à Gragé Du Pont de prendre Champlain à son bord et de lui faire voir le pays afin qu'il découvre un endroit où établir une colonie. Gragé Du Pont avait ordre de lui faire reconnaître les lieux afin qu'il puisse en faire rapport au roi. [...] pour qu'on l'associe au voyage, Champlain devait avoir une certaine influence et de bons appuis à la cour» (Girard et Gagné, 1995, 9).

⁶ Il les reconnaît comme faux à cause de sa référence à Alençon: «Les cristaux de roche, appelés «diamants d'Alençon», étaient utilisés comme bijoux à cette époque. Dans son "Dictionnaire", Furetière écrit: "Il y a aussi de faux "diamants", comme ceux d'Alençon, qui croissent dans un village nommé Hertré, à deux lieues de la ville [...]; et il y en a de si nets et si brillants, qu'ils ont trompé quelques lapidaires"» (Beaulieu et Ouellet dans Champlain, 1993, 127).

«uni et beau», cela ne sous-entend-t-il pas que le site même de Québec, avec sa falaise, ne l'était pas? Toujours est-il que cette description ne comporte aucun étonnement, aucune émotion, aucun élan: c'est la plate description d'une scène. Et la seule beauté rapportée par le voyageur a visiblement été attribuée aux environs de Québec, et non à son promontoire.

Après avoir décrit les territoires en amont de Québec, Champlain consignait son appréciation du site des Trois-Rivières. Dans un passage d'une rare précision — voire d'une rare clairvoyance — Champlain saisissait suffisamment bien les avantages (militaires et commerciaux) de la position trifluvienne pour formuler des «recommandations». Voici cet important passage:

«[...] aux Trois-Rivières [...] il y a six îles, trois desquelles sont fort petites, et les autres de quelque cinq à six cents pas de long, fort plaisantes et fertiles pour le peu qu'elles contiennent [mesurent]. Il y a en une [île] au milieu de ladite rivière **qui regarde le passage de celle de Canada et commande aux autres éloignées de la terre** [...]. Elle est élevée du côté du sud et va quelque peu en baissant du côté nord. Ce serait à mon jugement un lieu propre pour habiter et on pourrait le fortifier promptement, car **sa situation est forte de soi** et proche d'un grand lac [...], lequel presque joint la rivière du Saguenay, selon le rapport des Sauvages qui vont près de cent lieues au nord [...], puis vont par terre [...] et entrent dans un lac, d'où ledit Saguenay prend [...] sa source, et lesdits Sauvages viennent dudit lac à Tadoussac. Aussi l'habitation des Trois-Rivières serait un bien pour la liberté de **quelques nations qui n'osent venir par là**, à cause desdits Iroquois, leurs ennemis, **qui tiennent toute ladite rivière de Canada bordée**: mais étant habitée, on pourrait rendre lesdits Iroquois et autres Sauvages amis; [...] d'autant que ledit lieu des **Trois-Rivières est un passage**» (Champlain, 1993, 132-133; ns).

Par rapport à sa description de Québec, celle-ci est de loin plus précise! Dans le regard de Champlain, une des îles des Trois-Rivières se prêtait donc à un établissement fortifié, et d'autant plus que sa «situation était forte de soi» et qu'elle permettait visiblement de surveiller la navigation sur le fleuve («qui regarde le passage de celle de Canada»). Ensuite, Champlain constatait à quel point Trois-Rivières constituait un pivot entre une route qui menait au pays Iroquois, une autre qui permettait d'atteindre Tadoussac par l'arrière pays, et enfin la voie maritime du Saint-Laurent qui portait les canots jusque sur l'Outaouais et vers les Pays d'en Haut. Enfin, il remarquait ou suggérait que Trois-Rivières était l'objet d'un enjeu quelconque, puisque qu'il soulignait que des amérindiens n'osaient s'y aventurer («qui n'osent venir par là»). Plus précisément encore, il observait que certains nations amérindiennes étaient «ennemies» et donc, il pressentait l'existence d'un conflit armé à tout le moins de vives tensions, probablement à cause des Iroquois «qui tiennent toute la dite rivière [...] bordée». En somme, nous pouvons dire, sans trop déformer sa pensée, que pour Samuel de Champlain, les **Trois-Rivière était une position stratégique doublée d'un site tactiquement et commercialement avantageux.**

De Québec, rien de tout ça! À lire Champlain, il semble que Québec n'était ni un pivot entre différentes routes amérindiennes, ni un site possédant un avantage tactique. De plus, il n'avait rien écrit sur la possibilité de contrôler un quelconque trafic maritime sur le Saint-Laurent à partir de Québec. Enfin, Québec n'aurait pas fait l'objet d'un quelconque enjeu amérindien et le site n'aurait pas été très propice à l'aménagement d'une habitation. Considérant la précision de sa description des Trois-Rivières, si le site de Québec avait eu un quelconque intérêt pour lui, Champlain n'en aurait-il pas fait une description plus enthousiaste, en insistant sur ses avantages géopolitiques et tactiques? En d'autres mots, son silence à propos de Québec ne serait-il pas l'indice que cette position n'était pas propice pour une habitation? Sa description des Trois-Rivières était-elle sans appel pour le site de Québec? Pouvons-nous à la limite paraphraser Ernst Cassirer: «ce silence méprisant [serait-il] une bien pire condamnation qu'une réfutation circonstanciée» (1983, 149)?

Finalement, de Montréal, le fondateur ne faisait que souligner la bonté du climat, la générosité de la terre, la silhouette des montériennes et surtout «l'impétuosité» des rapides de Lachine. Voici ce qu'il écrivait:

«Il y a proche dudit saut une montagne qui découvre assez loin dans lesdites terres, et une petite rivière qui vient de ladite montagne tomber dans le lac. L'on voit du côté du sud quelque trois ou quatre montagnes qui paraissent comme à quinze ou seize lieues dans les terres. [...] Je vous assure que jamais je ne vis un torrent d'eau déborder avec une telle impétuosité [...]. [...] l'air y est plus doux et tempéré et de meilleure terre qu'en lieu que j'eusse vu [...]» (Champlain, 1993, 146-148).

Ni Québec, ni Montréal ne semblent avoir suscité chez Champlain un quelconque intérêt. Et même, des Trois-Rivières, le platon n'avait pas retenu son attention. Et pourtant, ce n'était ni les avantages, ni la place qui manquaient sur l'île de Montréal pour l'aménagement d'une habitation. De toute évidence, en 1603, seule une des îles des Trois-Rivières avait retenu son attention.

Après son «*aventure acadienne*» (1604-1607), Champlain revenait dans le Saint-Laurent en 1608. En 1613 il publiait un récit de ses voyages, dans lequel il se remémorait l'aménagement du comptoir de Québec. Sa façon de relater la «*fondation*» de Québec nous paraît quelque peu expéditive:

«De l'ifle d'Orléans iufques à Quebecq, y a vne lieue, & y arriuay le 3. luyillet: où eftant, ie cherchay lieu propre pour noftre habitation, mais ie n'en pu trouuer de plus commode, ny mieux fitué que la pointe de Quebecq, ainfi appelé des fauages, laquelle eftoit remplie de noyers» (1973, t.I, 148).

Par rapport au texte de 1603, dans lequel il vantait les mérites des Trois-Rivières, qu'est-

ce qui lui permettait maintenant de soutenir que la pointe de Québec était maintenant si «commode» et si bien située? Considérant que le site de Trois-Rivières est dépourvu de falaise, et considérant qu'il s'installait au pied de celle de Québec, ne pouvaient-ils pas y avoir d'autres sites tout aussi «commodes» ailleurs dans la vallée du Saint-Laurent?

Tout d'abord, arrêtons-nous quelque peu sur la valeur du mot «commode»⁷. Selon différents dictionnaires, nous nous rendons compte que sa valeur se rapproche de sa signification actuelle: commode à l'époque de Champlain signifiait, selon le *Thresor de la langue française* (1606), «propre à quelque chose» (**fig.: 1.15**). Ainsi, en comparant le texte sur la «fondation» de Québec avec sa description des Trois-Rivières, nous pouvons avancer que le site de Québec aurait été simplement convenable, sans plus: il se prêtait à une habitation sans nécessairement être le meilleur endroit. S'agissait-il d'un choix par défaut? Pourquoi Champlain n'a-t-il pas jugé nécessaire d'être plus explicite dans la justification de son choix? Il donne ainsi l'impression de passer sous silence ses motivations. Que s'est-il passé pour que Champlain choisisse un site dont il ne dit presque rien (Québec), au détriment d'un autre qui avait de toute évidence sa préférence (Trois-Rivières)? Remarquons que si Champlain est demeuré vague à propos de la fondation de Québec, il en est ainsi pour l'ensemble de son œuvre, dans laquelle il ne fournit à peu près jamais d'explications sur le «pourquoi» de ses actions et le «comment» des événements. Une «langue de bois» semble à l'œuvre dans les écrits de Champlain⁸. D'ailleurs, plusieurs historiens regrettent visiblement ses silences⁹. Ainsi, après sa description (pragmatique) des Trois-Rivières, ses trois lignes sur la fondation de Québec sont plutôt décevantes.

En 1632, Champlain publiait une version rétrospective de son œuvre, dans laquelle il se remémorait à nouveau la fondation de Québec¹⁰. Le récit n'est guère plus précis. Néanmoins, Champlain insiste sur le rétrécissement du fleuve, sans pour autant lui attribuer de quelconques avantages. Voici ce qu'il écrivait à propos de son geste fondateur dans la nouvelle édition de ses récits de voyages:

⁷ Nous remercions Monsieur Réal Ouellet d'avoir attiré notre attention sur d'anciens dictionnaires, nous permettant de mieux cerner la valeur de certains mots (2005, cpa).

⁸ À ce titre, Alain Beaulieu et Réal Ouellet font quelques commentaires dans cet esprit. Voici «*en vrac*» quelques passages: «...on a le sentiment que Champlain ne prend pas contact avec un Nouveau Monde...» (47); «Là où Champlain mentionne simplement la nouveauté comme allant de soi, Cartier s'émerveillait...» (47); «...**jamais [...] la nature ne devient paysage...**» (48); «...la description continue sur ce même ton neutre, sans étonnement ni émotion...» (dans Champlain, 1993, 52; ns). Un autre auteur a aussi observé cette absence «d'états d'âme» chez Champlain, parlant d'un récit «monotone» (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 234-235).

⁹ Un auteur parle de sa «discretion frustrante» (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 37).

¹⁰ «...cette réimpression de 1632 est tellement tronquée parfois, qu'il est impossible de s'y reconnaître...» (Laverdière dans Champlain, 1973, tome III, 131).

«Dieu nous fauorifa fi heureusement, que nous arriuames dans ledit fleuee au port de Tadouffac; auquel lieu ie fais defcharger toutes nos commoditez, avec les hommes, manouuriers, & artisans, pour aller à mont ledit fleuee trouuer lieu commode & propre pour habiter. Trouuant vn lieu le plus estroit de la riuiera, que les habitans du pays appellent Quebec, i'y fis bastir & edifier vne habitation, & défricher des terres, & faire quelques iardinages» (Champlain, 1973, 127-128).

Le fondateur ne nous apprend rien de plus. **Il y a ainsi, en apparence, à tout le moins, une contradiction entre ce que Champlain a écrit et ce qu'il a fait**¹¹. Si le fondateur ne s'est jamais justifié ou expliqué, il est raisonnable alors de postuler que pour décrire Trois-Rivières comme il l'a fait et pour finalement choisir Québec, c'est qu'il y a eu, soit une préférence (non justifiée), soit des contraintes (non avouées), ou encore une assignation par un autre (non déclarée).

1.3 Ce que les autres en disent

Puisque Champlain ne nous est pas d'un très grand secours pour comprendre ses faits et gestes, tournons-nous alors vers des sources de seconde main dans l'espoir d'y trouver une réponse, une interprétation. Interrogeons des voyageurs, des historiens et des géographes pour voir s'ils ne sont pas parvenus à suppléer aux silences de Champlain. Pour ce faire, nous avons compulsé plus de quatre-vingt récits de voyages ou d'essais en histoire et en géographie (annexe cinq). Nous ne prétendons pas à un tour d'horizon complet; cette consultation n'a pas été ni systématique ni exhaustive. Mais elle permet tout de même de dégager les grandes familles d'interprétation relatives au choix de Champlain.

Les voyageurs, comme Charles Alexis Clérel de Toqueville, Charles Dickens (1842) ou encore Louis-Antoine de Bougainville n'ont fait que consigner par écrit leurs observations/impressions de Québec et de sa région immédiate. Chez ces derniers, il est plutôt exceptionnel de trouver des interprétations du choix de Champlain. Il s'agit le plus souvent d'appréciations personnelles de la ville et de ses environs. L'intérêt de ces auteurs réside dans le fait que plusieurs d'entre eux ont été critiqués à l'égard du site de Québec et, par conséquent, ils se trouveraient souvent en porte-à-faux par rapport à une certaine tradition historique. Ces critiques datent pour l'essentiel d'avant le XIX^e siècle, car à partir de cette période, on a l'impression que le romantisme «embrouille» les regards. Tout se passe comme si, à partir du XIX^e siècle, le site de Québec s'affirme en tant que paysage. Les chercheurs, comme on peut s'en douter, ont tenté d'expliquer pourquoi Champlain a préféré s'installer à Québec en 1608. Mais plusieurs auteurs de

¹¹ «Force est de constater que Champlain a mis du temps à se décider en faveur de Québec. C'est qu'il avait le choix entre le site des Trois-Rivières dont il appréciait les qualités pragmatiques et le site de Québec dont il appréciait les qualités esthétiques!» (Ritchot, 1999, 146).

notre échantillon semblent avoir évité cette question du choix de Champlain. Si certains ne font que rappeler les faits d'une façon plutôt laconique, d'autres ont préféré donner les raisons qui ont poussé Champlain (ou de Monts?) à préférer le Saint-Laurent à l'Acadie¹².

1.3.1 Les voyageurs

Les voyageurs — dans une acception large du mot — ont souvent dressé un portrait plutôt lyrique du site de Québec, ce qui, quelque part, n'a rien d'étonnant considérant l'unicité de sa topographie. Les principales singularités soulevées dans leurs textes sont, en général: 1) la beauté du paysage visible depuis le belvédère du Cap Diamant; 2) la beauté/qualité de la rade; 3) la forteresse naturelle; 4) la comparaison avec Gibraltar et, à quelques reprises, avec Édinbourg voire même avec la baie de Naples; 5) le pittoresque des environs (incluant la ville et son site); 6) le détroit de Québec qui permet de «battre la rade», et, finalement, 7) la présence, en face de Québec, de la Pointe de Lévis. Telles sont, en résumé et sans ordre particulier, les principales caractéristiques qui ont retenu l'attention des voyageurs. Soulignons brièvement que Pehr Kalm (savant suédois; 1716-1779), venu à Québec en 1749, semble marquer un infléchissement dans le regard qu'on porte sur Québec. En effet, Kalm est le premier auteur de notre échantillon à insister sur le **pittoresque de la scène** de Québec (vue de la rive sud par exemple), tandis qu'auparavant, les voyageurs insistaient plutôt sur la **vue qu'offrait le belvédère** naturel du cap Diamant. On ne semblait donc pas, à partir de ce moment, regarder le paysage de la même façon. Plus précisément, avec le voyageur suédois, on a l'impression que, pour la première fois, Québec se fait paysage.

1.3.2 Les chercheurs (historiens, géographes, etc.)

Curieusement, les descriptions faites par les voyageurs se transforment souvent, sous la plume de ceux qui cherchent à comprendre Champlain, en explications. Autrement dit, les historiens et les géographes insistent à plusieurs reprises sur les mêmes aspects en leur conférant cette fois-ci un pouvoir explicatif. Ainsi, les raisons invoquées le plus souvent par les chercheurs pour comprendre la décision de Champlain sont: 1) l'étroitesse du fleuve qui facilite le contrôle de la navigation; 2) la qualité/beauté du bassin de Québec; 3) sa position militaire et commerciale; 4) la citadelle naturelle ou encore la

¹² Nous attribuons à Champlain la fondation de Québec, car il est le seul, de toute évidence, à avoir laissé des écrits sur la fondation, d'autant plus qu'il est le seul «responsable» présent à ce moment. Nous nous inscrivons ainsi dans cette tradition qui fait de Champlain un «fondateur d'une colonie de peuplement» (Beaulieu et Ouellet dans Champlain, 1993, 32).

facilité de la défense; et 5) l'esthétique du site (vue et paysage). Notons au passage que la façon de décrire les avantages militaires du site suit une certaine évolution dans le temps. En effet, un auteur comme le Père Charlevoix (1744) insiste sur les **moyens** (les canons et les fortifications) mis en œuvre pour assurer la défense de la ville, tandis que les auteurs plus récents insistent plutôt sur les **avantages topographiques** de Québec (l'étroitesse d'un fleuve commandé par un promontoire). En d'autres mots, plus on avance dans le temps, moins insiste-t-on sur les canons et plus accorde-t-on d'importance à la topographie. Est-ce là aussi la marque d'un changement dans le regard que l'on porte au site de Québec?

Tout se passe comme si, à défaut d'avoir eu du fondateur une justification claire, les chercheurs s'étaient tournés vers le paysage dans le but d'y trouver des indices permettant de comprendre la démarche de Champlain. Autrement dit, bien des auteurs semblent déduire les motivations de Champlain à partir des caractéristiques physiques du site choisi. Donnons deux exemples parmi tant d'autres:

«Il a choisi cet endroit à cause du promontoire et de l'étroitesse du fleuve...» (Bergeron, 1971, 25).

«With an unerring strategic instinct he chose Quebec as his main base. Tadoussac was still the chief center of the fur trade, though Champlain had already recognized the greater possibilities of both Three Rivers and Montreal. But the heights of Cape Diamond, commanding the narrows above the island of Orleans, offered a natural citadel to guard the great highway into the interior [...]» (McInnis, 1982, 29).

Puisque Champlain ne s'est jamais ouvertement justifié, puisqu'il n'a jamais donné d'explication de cet ordre, alors comment être sûr qu'il a vu dans le promontoire de Québec une citadelle naturelle? La démarche interprétative de certains auteurs fait donc penser à une démarche par l'évidence, comme si le choix de Champlain se révélait de lui-même par la seule observation de la topographie du site. Comme si des virtualités en attente de réalisation s'étaient révélées, imposées d'elles-mêmes au point que Champlain n'avait pas à choisir. Raoul Blanchard serait un bon exemple d'auteur qui cherchait dans la topographie un lien entre une forme et sa potentielle utilisation.

«Quelles possibilités d'utilisation présentait ce relief à un établissement urbain? Celle qui vient aussitôt à l'esprit, en considérant cette haute colline insolemment dressée en travers de l'estuaire, le coupant en deux et le réduisant à un détroit, c'est celle d'une forteresse, d'un barrage aisé à défendre, bloquant le passage du fleuve» (1935, 176).

Certes, un promontoire peut directement contribuer à la défense d'une fortification, mais il ne s'agit-là que d'un usage parmi d'autres. Par exemple, il fut une époque où l'on

pratiquait l'agriculture sur le promontoire de Québec alors que la ville fut projetée dans la vallée de la Saint-Charles (cf.: chapt. II). En effectuant ainsi un lien entre forme et besoin, ne risque-t-on pas d'attribuer à Champlain une appréciation du paysage qui ne fut peut-être pas la sienne? Sous l'apparence d'une approche rationnelle, Raoul Blanchard ne donne-t-il pas l'impression de se substituer au fondateur, de répondre à sa place? Une telle façon de faire suggère aussi que les critères actuels pour choisir l'assiette d'une ville nouvelle serait les mêmes qu'à l'époque de Champlain. À la limite, Champlain n'aurait pas eu à choisir, mais à reconnaître le site où il pourrait optimiser les impératifs de la défense. Une telle interprétation trouve un exemple poussé à la limite du délire chez un auteur comme François-Xavier Chouinard:

«Et toujours c'est la Providence de Dieu qui a préparé, de longue date, les endroits propices, se servant des forces puissantes de la nature, dociles entre ses mains. Louons donc le Très-Haut d'avoir créé le site incontournable de Québec, avant de féliciter Cartier et Champlain d'avoir jeté sur lui les yeux pour leur établissement» (1963, 19).

Chez un auteur comme Marcel Trudel, les arguments mis de l'avant pour remédier au silence de Champlain — silence qu'il reconnaît — sont plus subtils, plus nuancés. D'une part, il ne fait que reprendre les mots de Champlain, ce qui ne nous fournit aucune information nouvelle. Mais d'autre part, il fait intervenir principalement — selon notre lecture — la disponibilité du site de Québec: Champlain aurait choisi cet endroit parce qu'il était désormais disponible, parce qu'il était libre d'occupation. Pourtant, en termes de disponibilité, ce n'était pas les sites potentiels qui manquaient, à commencer par Trois-Rivières! Mais l'historien fait-il un lien entre un site anciennement occupé et la possibilité de le réoccuper? Voici comment Marcel Trudel articule son interprétation:

«Champlain ne dit pas pourquoi il ne revient pas aux lieux choisis par Cartier, mais nous en voyons facilement la raison: au seizième siècle, les Iroquois occupent l'extrémité est du Cap-aux-Diamants; les Français de Cartier s'établissent donc à l'écart, d'abord sur la rivière Saint-Charles en 1535, puis à l'extrémité ouest du cap en 1541. En 1608, sur cette "haute terre" [...] il n'y a plus de sédentaires: là où le fleuve se resserre (comme l'indique le mot Québec), Champlain s'établit à l'endroit qu'il juge le plus commode et se fixe sur la grève qui forme un débarcadère naturel au pied du cap» (Trudel, 1966, 152 - 155).

Plusieurs auteurs semblent donc faire reposer leurs interprétations du choix de Champlain sur la base d'une lecture des caractéristiques topographiques du site de Québec. Comme si un potentiel était en attente d'être réalisé. Comme si la simple appropriation était suffisante pour que ce potentiel soit actualisé. Et par conséquent, l'unicité du site, l'évidence de la fonction à aménager, faisaient en sorte que Champlain n'avait pas d'autre choix. **Une telle façon de procéder n'a-t-elle pas tendance à évacuer le libre arbitre du fondateur?** Champlain ne pouvait-il

pas avoir choisi Québec pour d'autres raisons? Le promontoire peut-il à lui seul contenir toute l'explication du choix de Champlain? Et d'abord, pouvait-il ne pas avoir choisi?

D'autres auteurs semblent ignorer une partie de l'œuvre de Champlain pour se limiter au seul passage de la fondation. Au mieux, ils n'ont que paraphrasé Champlain, sans plus. Seraient-ils «embêtés» par les contradictions du fondateur? En effet, bien des historiens de notre échantillon ont visiblement ignoré la description des Trois-Rivières, contournant ainsi la contradiction entre la préférence manifestée et le choix non justifié du fondateur. Par exemple, Jacques Lacoursière, en 1995, écrivait: «Champlain, qui avait visité la vallée du Saint-Laurent au cours de l'été 1603, réussit facilement à convaincre de Monts que Québec est l'endroit idéal, tant pour un établissement que pour y faire la traite des fourrures» (Lacoursière, 1995, 42). Robert Garon et Serge Courville, qui reconnaissent dans un premier temps que Champlain «regarde ailleurs: les Trois-Rivières, l'Acadie...», finissent par justifier Champlain en écrivant qu'en 1608 «sa lecture des lieux s'avère complètement différente» (2001, 20). Or, force est de constater que si Champlain faisait une lecture neuve des lieux, ce qu'il nous en dit ne nous informe de rien! Cette façon de traiter l'information donne à penser que plusieurs auteurs auraient cherché à minimiser le texte de 1603 pour la contradiction qu'il porte. Mais elle suggère aussi une justification *a posteriori* reposant sur un avantage topographique pris pour acquis, comme allant de soi, excluant d'emblée toute influence possible du contexte géopolitique américain pouvant restreindre les actions de Champlain ou du construit culturel pouvant filtrer son regard. De plus, ces façons d'aborder la question du choix de Champlain mettent visiblement l'emphase sur la question de la défense, quand le fondateur était peut-être «travaillé» par plusieurs préoccupations, tout en étant mobilisé par des rêves, voire même des fantasmes.

Nous avons donc d'un côté des auteurs — historiens et géographes — qui, plus souvent qu'autrement, attribuent au promontoire de Québec un potentiel défensif, et de l'autre un fondateur qui attribue à Trois-Rivières ce même potentiel («forte de soi»). Est-il possible que le texte de 1603 soit venu en contradiction avec des idées préconçues au sujet des (prétendus) avantages de Québec? Est-il possible que plusieurs chercheurs aient répondu à la question du choix de Champlain sur la base d'un *a priori*, d'une vision particulière des choses les amenant à ne pas considérer tous les faits? L'idéal serait-il plus fort que le réel? Ou alors, n'auraient-ils fait que s'inscrire (par simplicité?) dans une

certaine tradition, dans ce que Thomas Khun nomme la «science normale» (1983)¹³? Et puis, indépendamment des contradictions apparentes du fondateur, ne fallait-il pas trouver une explication pour justifier la localisation de la ville actuelle?

Même les auteurs les plus récents souscrivent à l'une de ces interprétations traditionnelles. Qu'il s'agisse de Jacques Lacoursière et *al.* (2000), de Michel Gaumond (2000) ou encore de Serge Courville et Robert Garon (2001), leurs travaux ne proposent aucune innovation significative. Pour paraphraser Gilles Lavigne et Gilles Ritchot, «on rectifie, on rajoute ici et là, on critique même (un peu), mais on endosse» (1991, 219). Encore aujourd'hui, on insiste sur les mêmes éléments, topographiques ou esthétiques. Encore aujourd'hui des auteurs se contentent de paraphraser Champlain, ou de relater simplement les faits, évitant ainsi la question de son choix pour Québec. Mieux encore, dans le tout récent livre de Raymonde Litalien et de Denis Vaugeois sur Champlain, la question de la fondation de Québec est tout simplement ignorée (2004). Regardons de plus près quelques uns de ces textes les plus actuels.

La démarche qui sous-tend *l'Atlas historique* de Serge Courville et Robert Garon (2001) n'est pas sans rappeler celle de Raoul Blanchard (1935). En effet, la description du site de Québec et de ses avantages/inconvénients est prise en charge par une géographie régionale qui embrasse tous les aspects — physiques et humains — du site et de la situation de Québec. On y passe ainsi en revue le climat, les grands reliefs, les domaines biogéographiques, la potamologie, la géographie humaine, etc.¹⁴. La démarche se veut rationnelle, systématique. L'exhaustivité de l'inventaire laisse néanmoins quelque peu perplexe: Champlain pouvait-il avoir saisi, lui aussi, tout cela au moment de la fondation? S'il est assez facile, *a posteriori*, d'énumérer une liste de potentiels et de contraintes, comment être sûr que Champlain ait pu faire une appréciation analogue? Et puis, à quatre cents ans d'intervalle, des contraintes et des potentiels peuvent-ils avoir la même valeur qu'aujourd'hui? Est-ce une façon de masquer le fait qu'on ne parvient pas à comprendre le choix de Champlain pour Québec? Est-ce une fascination pour cette topographie si singulière? Ou alors est-ce la «conséquence» d'un «a priori», comme pouvait le définir

¹³ «...le terme science normale désigne la recherche solidement fondée sur un ou plusieurs accomplissements scientifiques passés, accomplissements que tel groupe scientifique considère comme suffisants pour fournir le point de départ d'autres travaux» (Kuhn, 1983, 29). «La science normale, activité au sein de laquelle les scientifiques passent inévitablement presque tout leur temps, est fondée sur la présomption que le groupe scientifique sait comment est constitué le monde. Une grande partie du succès de l'entreprise dépend de la volonté qu'a le groupe de défendre cette supposition, à un prix élevé s'il le faut. La science normale supprime par exemple souvent telle nouveauté fondamentale parce qu'elle est propre à ébranler ses convictions de bases» (*idem*, 22).

¹⁴ La potamologie est la science des fleuves et des cours d'eau (DG, 1970).

Michel Foucault¹⁵: une façon de voir le monde qui organise d'avance la lecture des faits et du paysage? En bout de ligne, Serge Courville et Robert Garon n'apportent rien de véritablement nouveau par rapport aux autres auteurs, si ce n'est une «*description-explication*» plus complète, plus méthodique. **De plus, on a l'impression que Champlain est absent de la fondation de Québec: ce n'est pas l'homme qui est questionné, mais la nature.** Dans une telle optique, qu'elle place reste-t-il au libre arbitre de l'Homme?

Au sein de *l'Atlas historique*, nous retrouvons une analyse plutôt curieuse, avec à la rigueur un certain côté «*magique*». Les auteurs écrivent: «Quoi qu'il en soit, le choix du site se révéla judicieux, puisqu'une poignée de colons allait s'y enraciner et, **tôt ou tard**, la ville allait succéder au comptoir» (Courville et Garon, 2001, 21 ns). **Le résultat expliquerait-il la cause?** L'écoulement du temps semble ici servir d'exutoire pour tout expliquer. Comme si, peu importe l'époque, l'endroit ou le contexte géopolitique, le temps finissait par arranger les choses, par «*donner raison*». Les Français n'avaient qu'à tenir suffisamment longtemps pour que leur choix soit le bon! La tautologie est-elle une méthode pour obtenir la «vérité historique» (*idem*, xiii)? La logique d'un tel commentaire n'est pas sans évoquer celui fait par Luc Noppen et Lucie K. Morisset qui écrivent:

«on en vient à conclure que Québec est un lieu «commode pour habiter». L'arrivée de missionnaires récollets en 1615, puis, en 1617, de quelques colons — dont Louis Hébert — va conforter Champlain dans son idée qu'une grande destinée attend ce site» (1998, 8).

Dans les deux cas, des éléments exogènes et postérieurs (l'écoulement du temps et la pression démographique) viennent confirmer le choix de Champlain¹⁶. Et pourtant, des auteurs n'ont-ils pas reconnu en d'autres lieux et en d'autres circonstances que la localisation de certaines fortifications ou de certaines villes était mauvaise, indépendamment du temps écoulé ou de la pression démographique¹⁷? Il n'est donc pas impossible que Champlain ait pu se tromper, malgré l'arrivée subséquente de colons qui

¹⁵ «Cet a priori, c'est ce qui, à une époque donnée, découpe dans l'expérience un champ de savoir possible, définit le mode d'être des objets qui y apparaissent, arme le regard quotidien de pouvoirs théoriques, et définit les conditions dans lesquelles on peut tenir sur les choses un discours reconnu pour vrai» (Foucault, 1966, 171). Chaque époque serait ainsi caractérisée par un ensemble de conditions — une épistémè — à partir desquelles un ensemble organisé de connaissances est possible (Billouet, 1999; Foucault, 1966). Ces commentaires ne sont pas sans rejoindre ceux de Thomas Kuhn.

¹⁶ L'écoulement du temps n'est pas ici sans évoquer un processus similaire rencontré en géomorphologie traditionnelle. Comme le mentionnaient Pierre Laplante et Gilles Ritchot, «le facteur temps assume la balance de la preuve» (1984, 280). Il en irait de même pour les facteurs externes, telles la croissance économique ou la pression démographique (Ritchot, 1992).

¹⁷ «What came to be known as the *fuera vieja* was soon built but on a site that one official who came to inspect it deemed totally ineffective: "even if the blind had built it they could not have chosen a more useless spot"» (Kagan, 2000, 122). Un autre auteur mentionne plus généralement que «the military geography of many regions [du Nouveau Monde] made the costly new fortifications [le système bastionné] seem irrelevant» (Parker, 2000, 396).

n'avaient certainement pas d'autres choix que de s'installer à Québec, puisque cette décision relevait d'instances sur lesquels ils n'avaient aucune influence.

Tout comme Serge Courville et Robert Garon, Michel Gaumond (2000) semble lui aussi éluder la question du choix de Champlain. Dans un article intitulé «*Un choix judicieux: la pointe de Québec*», il soutient que Champlain aurait choisi cet endroit pour son paysage «grandiose» et pour la facilité de contrôle qu'offre le rétrécissement du Saint-Laurent (*idem*, 27). Mais nous avons pourtant entrevu que Champlain n'avait jamais énoncé d'avis sur la beauté du site même de Québec (*cf.*: section 1.2), et il n'avait fait aucun commentaire sur d'éventuels avantages stratégiques, sauf dans le cadre précis d'un projet de ville (*cf.*: section 3.2). Rappelons-le, il n'y a que Trois-Rivières qui ait fait l'objet d'un tel signalement. Pour le reste, l'article de Gaumond ne fait que s'attarder à des considérations assez éloignées de la question du site et de ses avantages. Ce dernier ne contribue donc pas à la compréhension du choix du fondateur. Pour Luc Noppen et Lucie K. Morisset, Champlain aurait été motivé par l'intérêt stratégique et l'attrait paysager du site de Québec (1998, 5). Plus loin, ces auteurs justifient ainsi le choix de Champlain: «Pourquoi le site particulier de Québec? Parce que, comme le dit Champlain, “je n'en pu trouver de plus commode ni de mieux situé”» (*idem*, 7). Reprendre les mots de Champlain ne nous donne rien de plus. Finalement, dans un texte un peu moins récent (1993), Jacques Mathieu et Eugen Kedl, eux aussi, donnent fortement l'impression d'ignorer le texte sur Trois-Rivières pour insister davantage sur la topographie de Québec. Ils écrivent à ce titre: «Du premier coup d'œil, le cartographe reconnaît les avantages de ce site qui commande l'accès à un territoire plus vaste que la France» (*idem*, 39). Nous savons maintenant que son premier coup d'œil ne concernait pas Québec. Ainsi, une lecture attentive des textes de Champlain fait émerger non seulement les silences du fondateur mais surtout une incapacité certaine des historiens et des géographes à suppléer à ces silences. À reprendre les mots du fondateur, les chercheurs cacheraient mal leur incapacité à aller au-delà des apparences.

...

...

...

Dans un manuel scolaire, Fernand Braudel écrivait: «Il y aurait [...] oscillation sans fin entre romantisme [...] et classicisme, entre intelligence sèche et cœur inquiet [...]» (1987, 58). Son observation résume relativement bien la position des différents chercheurs de notre échantillon. Tous — ou presque! — adhèrent ou auraient adhéré à cette liste restreinte de quelques «*descripteurs*» ou de quelques arguments explicatifs qui se

résumement, en bout de ligne, au paysage: Champlain aurait choisi Québec soit pour sa beauté («cœur inquiet»), soit pour ses avantages physiques («intelligence sèche»). Cette «fidélité» avec laquelle tous les auteurs de notre échantillon endosseraient l'une ou l'autre de ces interprétations — et parfois les deux — a tout de même quelque chose d'étonnant. La question du choix de Champlain se limiterait essentiellement alors à une analyse des potentiels de la topographie de Québec; à ce «qui vient aussitôt à l'esprit» pour reprendre les mots de Raoul Blanchard. Le rôle de Champlain comme acteur prenant des décisions semble assez secondaire, sous-(en)tendu; il en serait à la limite exclu: ce n'est pas l'homme qui aurait été questionné, mais la nature. Nous l'avons déjà souligné.

Depuis à peu près 400 ans, de Marc Lescarbot (1609 [1911]) à Michel Gaumond (2001), les descriptions de Québec insistent vraisemblablement sur les mêmes éléments, tandis que les interprétations du geste de Champlain reposent sur les mêmes explications. Suffirait-il alors de remonter la «filière», de bibliographies en bibliographies, pour retrouver les deux ou trois auteurs qui ont, à un moment donné, suppléé une fois pour toute au silence de Champlain? Est-il possible qu'à défaut de reconstituer le choix du fondateur, les historiens et les géographes aient préféré s'en tenir à un certain conformisme? En paraphrasant Gaëtan Desmarais, le geste de Champlain aurait-t-il été interprété «sur le mode de l'évidence» (1995, 57)? Est-il possible que l'interprétation du choix de Champlain soit demeurée captive d'une même et unique lecture cautionnée par une «théorie», un «modèle», voire par une représentation particulière du monde, qui empêcheraient les historiens et les géographes de questionner les faits au-delà des apparences, au-delà de l'énumération simple et passive des faits historiques?

1.3.3 Quelques auteurs et voyageurs plus critiques

Il nous reste à présenter les auteurs qui ont fait de Québec des descriptions plus nuancées, plus critiques, en insistant parfois sur ses aspects négatifs. Ces rares appréciations vont nous permettre de relativiser davantage les explications usuelles et surtout, d'avancer l'hypothèse d'une différence entre la lecture du paysage que Champlain a pu faire et celle qu'on semble bien vouloir lui attribuer. Plus précisément, il pourrait même exister une «distance» entre l'idée qu'on se fait du site de Québec et le site réel tel qu'il est¹⁸.

¹⁸ Cela se remarque aussi dans le cas de la perception que les Européens avaient des Amérindiens à d'autres époques (Dickason, 1993). Le cas du *bon sauvage* de Jean-Jacques Rousseau est un exemple plutôt éloquent d'une distance entre un état réel et l'idée qu'on s'en fait. Sylvie Houde a souligné l'existence d'une telle distance dans le cas du paysage de l'île d'Orléans (1982).

Vers 1624, Gabriel Sagard écrivait: «*mais au bout du compte il est tres-facile de prendre le fort [Saint-Louis] et la maison sans canon, car il n'y a rampars ny murailles, qui vous puisse empescher d'emporter le tout à coups de mains*» (dans Laurent et Saint-Pierre, 1982, 18). Ainsi, ce que suggère Gabriel Sagard, c'est qu'à son époque, une falaise seule s'avérait insuffisante pour assurer la défense d'une ville. Bacqueville de La Potherie (1722 [1997]), Claude Le Beau (1738) et le Baron de Lahontan (1990) de leur côté seraient tombés d'accord sur un point: l'inégalité de la topographie à Québec, découpée qu'elle est en haute ville et en basse ville, constituait une contrainte, un aspect à tout le moins contraignant. Pour Bacqueville de La Potherie, une telle situation était «très incommode par l'inégalité du terrain» (1997, 148), tandis que, pour Le Beau et pour La Hontan, elle empêchait la ville de se développer d'une manière symétrique. Une telle expression suggère qu'à cette époque, l'aménagement des villes suivait des règles particulières, répondant peut-être d'un modèle spécifique. Ces voyageurs laissaient donc entrevoir que la falaise ne recelait pas de véritable potentiel ou d'avantage quelconque. Pour eux, elle semblait plutôt constituer une contrainte. De plus, Claude Lebeau insistait aussi sur le fait qu'il était faux de prétendre que cette ville bénéficiait de la vue la plus belle et la plus étendue qui soit au monde, «*comme le raportent plufieurs Voyageurs*» (1738, 74). La présence d'un certain nombre de bâtiments, à son époque du moins, cachait une partie de la vue et, par le fait même, interdisait au fort de véritablement commander la ville. Plus surprenant encore, Le Beau écrivait que Québec était une «fort vilaine ville», parce qu'elle «manquait» de quais, de fortifications et que la symétrie ne pouvait «être observée» (*idem*, 77). Ce voyageur insinuait-il que les aménagements de l'homme comptaient plus que les atouts naturels d'un lieu? Le Beau attire de plus notre attention sur le mauvais entretien de la batterie de la Basse-Ville, mettant cette dernière dans un état de faiblesse (*idem*, 74). Louis Franquet écrivait pour sa part que Québec avait en 1759 «un air misérable», sans toutefois clarifier sa pensée (dans LaFrance, 1972, 118). Ainsi, aux yeux de ces auteurs, le site, comme la ville, auraient eu des défauts non négligeables.

Dans une lettre relatant l'attaque de Phips, Lahontan faisait une description des éléments défensifs mis en place pour protéger Québec. À aucun moment la topographie n'était identifiée comme un avantage militaire (1997?). Il écrivait de plus: «L'on se sondait cependant plus sur la résolution que l'on avait de se bien défendre que sur la bonté des Fortifications» (1997, 474). Sur ce point, il rejoignait un certain Weld. De passage à Québec à la toute fin du XVIII^e siècle, Isaac Weld expliquait comment la Basse-Ville était exposée aux canons des ennemis (1799). Le Beau et Weld s'entendaient donc pour dire que ce n'était pas la géographie qui protégeait Québec, mais la volonté et les canons!

Aurait-on oublié que, s'il paraissait facile de contrôler le fleuve depuis Québec à cause du rétrécissement de ce dernier, il aurait été tout aussi facile d'ouvrir le feu sur Québec à partir d'un bâtiment? Et d'autant plus que l'essentiel du développement urbain, aux premiers temps de Québec, se faisait en bas, sur le bord du fleuve. Si le rétrécissement du fleuve a pu présenter un avantage militaire, il faut rappeler aussi que durant le siège de 1759, seulement entre le 26 et le 31 août, au moins neuf navires anglais passaient devant Québec, visiblement sans dommage (Chapais, 1911, 625-626). Ce qui faisait dire à Thomas Chapais: «Il était évident que le feu de nos batteries était impuissant à leur barrer le chemin, car quatre autres vaisseaux ennemis réussirent la même manœuvre quelques jours plus tard» (*ibidem*). Le Beau, Weld et Thomas Chapais apportent donc une nuance intéressante qui aurait échappé à plusieurs historiens: la falaise et le rétrécissement à eux seuls était plutôt impuissants à protéger Québec. Pour paraphraser le Baron de Lahontan, c'est bien la «résolution» des militaires qui importait ici le plus¹⁹. Les avantages de la nature, c'est une chose, l'action des hommes en est une autre... À ce titre, Nicolas Machiavel rappelait à ses contemporains que «Les montagnes, les lacs, les lieux les plus inaccessibles deviennent d'un facile accès quand ils sont dépourvus de vaillants défenseurs» (1985, 179). «Enfin, il ne faut pas oublier que ce qui fait la valeur principale de la fortification, ce sont les hommes qui la défendent. Cette nécessité, Napoléon l'avait comprises [...]: "Comme les canons, les places sont des armes qui ne peuvent remplir seules leur objet [...]"» (Barde, 1996, 122)²⁰.

John Lambert, un autre voyageur de passage à Québec au tout début du XIX^e siècle, critiquait pour sa part certaines comparaisons qui circulaient alors sur Québec. Selon lui, il était erroné de comparer le site de Québec à celui de Gibraltar: «great [...] improvements have [...] been made [...] but there yet remains much to accomplish before it ever rank even second to that celebrated fortress» (1813, 33). Le philosophe américain Henry D. Thoreau nous a laissé pour sa part une critique des plus originales. Pour lui, le site de Québec était meilleur «pour un mur que pour une ville». Et qu'avec l'urbanisation

¹⁹ Voici un autre exemple où le soi-disant avantage tactique était resté «silencieux» faute d'une volonté d'en tirer avantage: «En mai 1656, ils [les Mohawk] redescendent le fleuve et [...] passent devant Québec, atteignent l'île d'Orléans où ils prennent d'assaut la réserve huronne. Ils embarquent 71 prisonniers dans leurs canots et repassent devant Québec où les Français restent impassibles» (Delâge, 1985, 159). Voir aussi Sylvie Houde (1982).

²⁰ Au sujet de l'attaque américaine de 1775, Pierre Pelletier et ses collaborateurs écrivent: «Les troupes d'Arnold arrivant par la basse ville furent stoppés devant les barricades improvisées du Sault-au-Matélot [et non par les fortifications]. [Raoul] Blanchard aurait pu se souvenir des événements de la Communes à Paris qui illustrent le rôle stratégique et efficace des barricades pour contrôler certains quartiers, dans une ville n'ayant aucune "défense naturelle". Ce discours est clérical. Il voit dans la soi-disant nature ce qui relève de l'action de l'homme. La ville tient, c'est grâce à la nature: si elle tombe, c'est la faute des hommes. [...] L'œuvre entier de Blanchard, du moins au Canada français, est imprégné de ce raisonnement: il revient à l'homme de profiter au maximum des dons de la nature, à lui de ne pas se tromper» (Pelletier et al., 1984, 15-16).

qui enserrait le promontoire, Québec ressemblait à une «huître au flanc d'un rocher»! Contrairement à plusieurs, il soutenait que le site de Québec possédait une vocation purement militaire, ce qui ne l'empêchait pas de se moquer des fortifications de la ville et de sa garnison. Pour ce philosophe, tout ce système défensif n'était qu'une «folie de l'Angleterre» et même, «un château en Espagne» (1961, 115).

Un autre auteur, et «voyageur» malgré lui, a sévèrement critiqué la soit disant «forteresse construite par la nature», et dont les mérites ont pourtant été célébrés par plusieurs. Cet auteur, c'est Bougainville. Sur le site de Québec, l'ancien aide de camp du Marquis de Montcalm écrivait: «Mauvais citoyen, mauvais homme de guerre celui qui proposa de faire à Québec même une grande, inutile et très dispendieuse fortification. [...] Ce sont donc les approches de Québec qu'il faut défendre. [...] Québec n'est pas une place forte...» (1993, 48-49 et 56). De la part d'un militaire, une telle critique n'était certainement pas gratuite²¹. Elle rejoint indirectement un autre commentaire du baron de Lahontan qui écrivait²²:

«**Québec est une ville** peu fortifiée et **commandée par une montagne** appelée cap au Diamant; son enceinte est d'une si vaste circonférence qu'il faudrait dix mille hommes pour la garder, outre que le terrain est si inégal qu'elle peut être enlevée d'emblée en plusieurs endroits différents» (dans Mathieu et Kedl, 1993, 70 ns).

L'inégalité du terrain, engendrée par cette falaise si unique, aurait constitué, pour ce voyageur, une faiblesse tactique. Pierre Pelletier, Christine Vallée-Tremblay et Raymond Malo nous rappellent que:

«Au plan stratégique, l'administration métropolitaine sous le Régime français n'appréciait pas Québec à la manière d'une place forte. Sauf entre 1700 et 1720, Louisbourg et Montréal avaient la préséance. Et encore, l'érection de remparts à Montréal a eu aussi pour rôle déclaré d'aider la colonie à se dépêtrer d'une impasse économique. Certes Maurepas préconisait la défense de Montréal avant Québec» (1984, 13).

N'y a-t-il que les historiens et les géographes contemporains pour attribuer au promontoire de Québec des avantages tactiques que les militaires, professionnels de la guerre s'il en est, lui refusaient? Et si les qualités du site ont fait de Québec une ville «imprenable» (Lemonnier, 1949), si les falaises «défient l'escalade» (Blanchard, 1935), il ne faut pas oublier que les Anglais prendront Québec à deux reprises: une première fois en 1629 sans coup férir, et une seconde fois en 1759 en gravissant la falaise, après être

²¹ «Aucun des officiers français présents au Canada ne compte sur l'enceinte de Québec. Bougainville écrit même à la fin de 1758: "Québec est sans fortifications et n'en est pas susceptible: si on n'en deffend pas les approches, il faut rendre les armes"» (Charbonneau et al., 1982, 56).

²² La description du baron de Lahontan comporte une ambiguïté dans la mesure où alternativement, Québec est localisée en bas (le commandement), puis en haut (l'inégalité). Comme si le baron ne parvenait pas à savoir finalement où se trouvait Québec.

passé sous le nez de ses défenseurs²³. Il n'est donc pas évident que la topographie de Québec ait été tactiquement avantageuse à toutes les époques. Selon les précédents commentaires de voyageurs, l'appréciation tactique de la falaise de Québec pourrait être quelque chose de plutôt récent! Ces brefs rappels permettent de relativiser les qualités dites «naturelles» du site de la capitale. Certes, un tel promontoire présente un intérêt militaire, et le détroit constitue un avantage non négligeable en termes de contrôle de la navigation. Il y a effectivement comme une évidence. Comme l'écrivent des auteurs: «À coup sûr le site est fortement suggestif» (Pelletier et *al.*, 1984, 24). Cependant, plusieurs faits historiques semblent relativiser certaines des vertus attribuées au site de Québec. Et les écrits de divers voyageurs suggèrent que l'appréciation de la valeur militaire de la falaise a évolué dans le temps.

Ces critiques et ces nuances, apportées par des auteurs qui ont eu une expérience personnelle et directe du site de Québec nous permettent de revisiter certaines «certitudes» de bien des chercheurs. Nos critiques permettent surtout d'entrevoir que le choix de Champlain n'était peut-être pas aussi évident qu'ont pu le suggérer bien des historiens et des géographes. Il en va de même pour les événements historiques qui n'ont pas toujours «donné raison» au site de Québec. Pour le moment, force est de constater que les interprétations proposées demeurent plutôt incomplètes. Les quelques critiques observées introduisent un doute quant à la portée des interprétations traditionnelles. Comment pouvons-nous être sûrs que Champlain, lui qui a si peu écrit sur Québec, ait fait une lecture esthétique ou fonctionnelle du paysage de Québec, comme le suggèrent de nombreux auteurs?

1.4 Conclusion

Notre survol nous amène à conclure qu'une lecture au premier niveau des écrits de Champlain nous empêche de deviner ses intentions et ses motivations. Puisque nul part Champlain ne se justifie, une interprétation de ses textes sera nécessaire. Ensuite, cette brève recherche des justifications attribuées à Champlain pour expliquer son choix nous met en face d'un autre constat: aucun auteur, historien ou géographe, ne fournit une réponse satisfaisante quant au choix du fondateur. Ces derniers donnent franchement l'impression de «se passer de Champlain»; à défaut d'avoir trouvé, dans ses écrits, une explication claire, plusieurs se seraient tournés vers le promontoire de Québec dans

²³ Jeannine Laurent et Jacques Saint-Pierre écrivaient pour leur part: «L'inaccessibilité du promontoire constitue une dimension intéressante du site de Québec» (1982, 8). Comme le rappelle Heinz Weinmann, «on n'apprend rien de l'histoire» (1987).

l'espoir d'y retrouver les virtualités qui auraient répondu aux besoins (défensifs) de Champlain. Plus simplement encore, les historiens ne semblent pas avoir pris conscience que Samuel de Champlain aurait pu éventuellement s'installer en d'autres lieux.

Certes, le site de Québec n'a aucun équivalent dans la vallée du Saint-Laurent; cette topographie constitue une discontinuité au sens fort du mot (*cf.*: section 7). Mais tout se passe comme si les interprétations usuelles étaient demeurées captives d'une façon de voir le monde, comme si la tradition n'avait pas su «retenir son jugement»²⁴. Cette hypothèse, au demeurant soutenue par Pierre Pelletier, Christine Vallée-Tremblay et par Raymond Malo dans un autre contexte (1984), émerge de la distance qui apparaît entre les écrits de Champlain et l'interprétation des historiens et des géographes. **Les interprétations mises de l'avant par la tradition auraient en quelque sorte soutenu une hypothèse sur la seule base de la concordance de la forme d'un paysage et d'un besoin que devait satisfaire Champlain.** Ce faisant, la tradition aurait eu tendance à occulter biens des faits historiques, mais aussi à négliger les textes du fondateur. De toute évidence, l'observation seule des faits historiques s'avère insuffisante pour comprendre ce qui s'est passé. De Champlain, nous n'avons qu'une contradiction entre une préférence énoncée et un site retenu. Seule une île des Trois-Rivières retenait son attention, notamment pour ses vertus tactiques. De Québec, rien de tout cela. Il faudra attendre dix ans (1618) avant que Champlain ne cible le promontoire à des fins militaires (*cf.*: 3.2.8). À cette occasion, Champlain proposait la création d'une ville nouvelle dans la vallée de la Saint-Charles, et non sur le promontoire. Mentionnons que ce projet survenait trois ans après une défaite militaire franco-algonquienne du côté des Grands Lacs (Trudel, 1966, 223).

Si peu d'auteurs semblent avoir véritablement questionné Champlain, d'autres, chronologiquement plus proche du fondateur, ont suggéré que la falaise comptait moins que les fortifications et que cette topographie si unique constituait une contrainte pour le développement d'une ville. En fait, le potentiel militaire de la falaise apparaît comme une invention du XIX^e siècle et du XX^e siècle, deux périodes dont la technologie militaire redéfinissait au demeurant les avantages de la topographie. Comme nous l'avons déjà mentionné, ce n'est pas l'homme qui aurait été questionné, mais la nature. Dans un tel contexte, et en forçant quelque peu, pouvons-nous encore parler d'histoire ou de géographie humaine, si l'homme doit répondre des formes de la nature?

...

...

...

²⁴ Nous devons cette expression à Luc Ampleman (2001, cpa).

Tout porte à penser que les traditions interprétatives auraient été influencées par des modèles. Aussi, (et de façon un peu inattendue), Samuel de Champlain nous en apprend finalement plus sur les historiens et les géographes que ces derniers sur le fondateur de Québec! En cherchant à comprendre Champlain, les historiens et les géographes n'ont-ils pas trahi leur façon d'interpréter les actions des personnages historiques? Dans le cas de Champlain, l'omnipotence de la nécessité tend à soustraire des interprétations historiques plusieurs aspects géopolitiques et culturels. Et tout porte à penser que la question du choix de Champlain aurait été évacuée par une adéquation postulée entre un besoin à combler et une forme permettant de le satisfaire. C'est du moins se que suggèrent trois auteurs:

«Il fallait choisir ce lieu pour se défendre et il fallait se défendre dès qu'on s'y trouvait. Nous réitérons que ce truisme ne relève pas du constat mais d'une lecture concevant les formes bâties comme expressions de besoins à satisfaire, et la nature comme point d'appui de cette relation nécessaire. Cette lecture simpliste en apparence, mais incroyablement entortillée si on essaie d'en extraire une logique, conduit à confondre les actes et les étapes pourtant distincts du choix de site d'une part et de la fondation de la ville d'autre part. Plus précisément, l'idée d'un lien déterminé entre forme urbaine et besoins satisfaits en tel site évacue toute raison de choix» (Pelletier et al., 1984, 28).

Il est clair que le site de Québec possède quelque chose d'unique, il est même exceptionnel. Il constitue une discontinuité dans le paysage qui n'a pas seulement frappé Champlain²⁵. Cette topographie recèle certainement des «*potentiels*», mais avaient-ils la même valeur aux yeux de Champlain que pour nous? Par exemple, pour Champlain, le Saguenay ne présentait pas une topographie attrayante puisqu'il écrivait en 1603, lors d'une excursion de «douze ou quinze lieues»: «Toute la terre que j'ai vue, ce ne sont que montagnes de rochers [...], terre fort mal plaisante, où je n'ai point trouvé une lieue de terre plane tant d'un côté que d'autre» (1993, 117-118). Plus tard, en 1613, il réitérait son jugement au sujet du Saguenay, mais avec quelques nuances: «*Toute la terre que i'y ay veü ne font que montaignes & promontoires de rochers, la pluffpart couverts de fapins & bouleaux, terre fort mal plaiante, tant d'vn cofté que d'autre*» (1973-1613, 143 ns). Au XIX^e siècle, ce même Saguenay était visité par une certaine élite pour les émotions qu'il pouvait provoquer. James MacPherson Lemoine par exemple, «décrit la croisière sur le Saguenay comme une activité où l'on recherche l'émotion esthétique. C'est ainsi qu'il recommande de faire le voyage par un temps couvert et orageux, pour saisir toute la magnificence des falaises qui enserrant le fjord» (Gagnon, 2003, 14). Aujourd'hui, le

²⁵ Rappelons-le, Champlain avait lui-même souligné la discontinuité de Québec («le reste du pays est uni et beau»). Cet élément topographique si singulier a suffisamment «surpris» les Amérindiens pour que ces derniers lui attribuent un toponyme désignant ses caractéristiques. Rappelons que Québec veut dire rétrécissement, tandis que Stadaconé signifierait «Roc-Debout» (Weinmann, 1987, 138 et 146). Gilles Ritchot mentionne que «les toponymes aborigènes ne renvoient pas seulement à des substances données mais à des significations culturelles investies dans les lieux désignés» (1999, 77).

paysage du Saguenay constitue un des fer de lance de l'industrie touristique de cette région. La notion de paysage a changé avec le temps: ce qui était visiblement ignoré à l'époque de Champlain attire aujourd'hui notre regard. Ce qui nous permet de penser que Champlain n'aurait pas choisi Québec pour la beauté intrinsèque du site, comme nous pouvons l'apprécier aujourd'hui. Autrement dit, **si les promontoires du Saguenay étaient «mal plaisants», il ne serait peut-être pas étonnant que Champlain n'ait pas été enthousiaste à l'égard de la falaise de Québec.**

Nous nous retrouvons ainsi avec une tradition qui véhicule une sorte de fatalité ou d'évidence: c'était là! aurait pu écrire un Raoul Blanchard²⁶. Les formes sensibles de l'environnement se substituent finalement au jugement du fondateur. Et pourtant, sa lecture du site des Trois-Rivières démontre qu'il était capable d'analyses fines qui allaient bien au-delà du paysage! Cette tradition, qui se poursuit encore aujourd'hui, aurait eu tendance à réduire le libre arbitre de Champlain: c'est comme si la «part de la géographie» (Courville et Garon, 2001, 8) l'emportait sur la «*part de Champlain*». Cette brève «*archéologie*» des raisons généralement invoquées pour expliquer le choix de Champlain permet de suggérer que son choix ne relevait pas de l'évidence. Cela nous autorise, pensons-nous, à poursuivre notre critique des interprétations traditionnelles en questionnant cette fois-ci les événements historiques. Les faits pourraient révéler quelque chose, et nous permettre de mieux comprendre la démarche de Samuel de Champlain. Allons voir.

²⁶ «Le cap Diamant apparaît alors comme l'unique lieu, l'inévitable site, puisqu'il est évident que là sont réunies les conditions optimales de la fonction assignée» (Pelletier *et al.*, 1984, 28).

2. Le contexte européen de la fondation: quelques repères

2.1 La période des Grandes Découvertes: un élan vers l'Ouest

Par l'entremise des Croisades les marchands européens découvraient de nouvelles routes commerciales les menant jusqu'aux portes de la Chine. Cependant, l'échec de ces mêmes Croisades permettait aux Ottomans de consolider leurs positions, et par conséquent de bloquer cet élan européen vers l'Est. Si les marchands cherchaient à s'émanciper d'une «tutelle féodale locale», ils devaient dorénavant se plier à une rencontre avec l'intermédiaire ottoman qui s'interposait entre eux et l'Extrême-Orient (Ritchot, 1999, 92). Cette obligation de la rencontre aurait été le moteur des voyages d'exploration vers l'Ouest, car, par vers le ponant, l'Europe aurait espéré découvrir une route alternative vers l'Asie, une route sans intermédiaire, permettant de faire l'économie de cette rencontre.

«Le projet d'atteindre l'Extrême-Orient par l'Ouest ne corroborait pas l'impossibilité d'y aller par l'Est. Il répondait plutôt d'une intention, de la part du Destinateur européen, d'abolir toute négociation avec des intermédiaires entre lui et son vis-à-vis asiatique. Les trajectoires transocéaniques de la Renaissance recherchaient l'accès aussi direct que possible aux marchés orientaux. Elles actualisaient par conséquent une transformation du sens anthropologique: la quête d'une *utopie* en vertu de laquelle le mouvement vers le monde extérieur n'a plus à se soucier de la médiation politique avec autrui. La mythologie utopienne ne retient de l'échange que les dimensions économique et technique, cette dernière incluant la composante juridique. Sous ce rapport, la longueur des trajets à parcourir faisait valoir l'abandon du politique. La victoire technique sur les risques de la traversée faisait mériter l'utopie. Le progrès technique visait la domination de la nature par l'éviction de l'ordre politique. [...] En l'absence de cette mythologie il y a fort à parier que le goût de partir aurait manqué» (Ritchot, 1999, 92-94).

C'est donc dans cette optique que le Roy de France aurait lancé Giovanni Verrazano (1524) et Jacques Cartier (1534) vers l'Ouest, dans l'espoir de découvrir un passage vers le Cathay (Trudel, 1963)²⁷. Quoique, en envoyant Jacques Cartier «*"découvrir certaines ysles où l'on dit qu'il se doibt trouver grant quantité d'or et autres riches choses"*» (Ordre du Roy, 18 mars 1534 dans Trudel, 1963, 69), François I^{er} cherchait peut-être à imiter l'Espagne, et à découvrir vers le nord «*son*» Eldorado (Ritchot, 1999, 131)²⁸. Mais si l'espoir français

²⁷ «Nom donné par Marco Polo à la Chine du Nord, d'après les populations mongoles des *Khitan* qui y demeuraient». A finalement désigné, par extension, l'Orient (PR II). «La détermination d'un espace français en Amérique du Nord a découlé d'un acte de possession sanctionné par un contact physique. Elle ne remonte pas au voyage de Verrazano, qui était "plus motivé par la découverte que par la conquête territoriale» (Ritchot, 1999, 111). Mentionnons que «Les voyages de Cartier représentaient une dernière chance de trouver un passage vers l'Ouest à travers les continents Américains» (*idem*, 113).

²⁸ «Le Canada [...] est un pays de fantasme. Fantasme du roi François I^{er}. Pays grâce auquel il cherche à déjouer les traités — notamment celui de Tordesillas — qui, une fois pour toutes, ont partagé le Nouveau Monde » (Weinmann, 1987, 79). François I^{er} aurait peut-être vu dans le Royaume du Saguenay un moyen de rivaliser avec l'Espagne, ce qui n'est pas impossible: «En réclamant sa part du "Testament d'Adam", le roi de France calqua sa conduite sur celle du roi d'Espagne. Le lointain Saguenay devenait le pendant septentrional du Mexique et du Pérou» (Ritchot, 1999, 131).

de découvrir des trésors était déçu, «La prise de possession» du Canada par Jacques Cartier au nom de son Roy «légitimait» néanmoins «les expéditions de pêche au large de la Gaspésie» (*idem*, 113)²⁹. Rappelons que les voyages de Jacques Cartier sont généralement interprétés comme un échec³⁰.

2.2 L'appropriation des bancs de Terre-Neuve et la distribution des acteurs

Les Hollandais, pour diverses raisons, contrôlaient tout l'espace maritime du Nord de l'Europe, et, ce faisant, ils refoulaient «vers le large» les autres compagnies de pêche, jusqu'aux Anglais qui avaient du mal à pêcher le long de leurs propres côtes (Delâge, 1985, 41)³¹. Néanmoins, les compagnies françaises, basques, bretonnes, espagnoles ou anglaises profitaient de la découverte des grands bancs de Terre-Neuve par Giovanni Caboto (1497) et Corto-Real (1501)³². Ces bancs furent âprement disputés et «des rendez-vous inopinés dégénéraient en piraterie» (Ritchot, 1999, 109). C'est que cette industrie était peu rentable, à cause notamment des coûts de transport (*idem*, 104). Dans les circonstances, et si loin de la vieille Europe, la piraterie pouvait certainement devenir alléchante... Les différentes techniques de pêche alors employées par les différents pays auraient contribué au «partage» des grands bancs. Ayant facilement accès au sel, les Français employaient la technique de la morue verte: ils salaient au fur et à mesure leurs prises à bord (Delâge, 1985, 42). Cette technique leur permettait de «rentabiliser les voyages de retour» (Ritchot, 1999, 104). De leur côté, les Anglais débarquaient à terre pour faire sécher leurs prises dans des établissements semi-permanents: c'était la technique de la morue sèche (Delâge, 1985, 42). Ces activités ne nécessitaient donc aucun aménagement permanents; les séchoirs anglais et les fonderies basques n'ayant

²⁹ «Comme en outre il n'y avait ni or ni diamants, cela mit fin aux vellétés françaises de colonisation jusqu'à la fin du siècle. Les efforts français de colonisation se portèrent alors du côté du Brésil et de la côte sud-est des États-Unis, mais sans succès» (Delâge, 1985, 95).

³⁰ «Cartier avait pour mandat de contacter directement la nature pour en retirer de "riches choses": des métaux précieux en priorité mais, probablement aussi, du poisson qu'il suffisait de continuer à pêcher et des fourrures que n'aurait pas refusées François 1^{er}. Sauf en ce qui concernait la pêche — l'activité qui en avait le moins besoin — le programme était voué à l'échec. L'accès à la fourrure ne pouvait pas se passer de la communication avec les Aborigènes. Et en l'absence d'une médiation politique assumée par ces derniers, l'acteur français s'est engagé dans une trajectoire qui l'a mené dans une impasse» (Ritchot, 1999, 114). Mais l'impasse était aussi géopolitique, car, à Hochelaga ce ne sont pas les rapides de Lachine qui auraient arrêté Jacques Cartier, mais des conflits entre Hurons et Algonquins, rendant la circulation en amont d'Hochelaga plutôt risquée (*idem*, 114-115).

³¹ La Hollande «domine les mers et ses produits sont partout concurrentiels» (Delâge, 1985, 22). «Du côté européen de l'océan, les compagnies exorégulaient la mobilité des pêcheurs en fonction d'une carte politique où les Espagnols, les Anglais et surtout les Hollandais avaient plus de marge de manœuvre» (Ritchot, 1999, 137). «...les Hollandais contrôlent même la pêche côtière le long des Iles Britannique et ils sont, au 16^e siècle, les principaux fournisseurs du marché britannique» (Delâge, 1985, 41).

³² «Ces voyages donnaient le coup d'envoi aux activités de pêche à la morue et de chasse à la baleine qui allaient se dérouler dans les limites de la marge néritique canadienne tout au long du XVI^e siècle» (Ritchot, 1999, 111).

laissé que des traces nécessitant l'intervention des archéologues (McGhee, 1991)³³. Bref, ces différentes techniques auraient contribué à départager les bancs en «réserves» de pêche:

«L'utilisation des vignaux aura pour effet le regroupement des bateaux de la flotte anglaise qui étaient partis de quelques ports de la côte ouest, alors que le traitement de la morue verte à bord des navires contribuera à la dispersion, un peu partout sur les bancs et dans le Golfe, de la flotte française. Cette dernière deviendra ainsi plus vulnérable aux attaques des navires anglais qui réussiront à exploiter les faiblesses défensives françaises et à monopoliser les meilleurs endroits, refoulant les navires français plus loin, à l'intérieur du Golfe. **C'est donc malgré eux** que les Français exploreront le Golfe et y découvriront une richesse qu'à l'origine ils ne recherchaient pas: la fourrure (Delâge, 1985, 42-43; ns).

L'appropriation des Grands Bancs — par des méthodes pas toujours recommandables! — aurait donc influencé la répartition géographique des acteurs qui, en retour, pesait sur la localisation de certains comptoirs commerciaux. Les Français se retrouvaient donc dans le golfe et dans l'estuaire du Saint-Laurent non pas par hasard ou parce que quelques marchands de La Rochelle ou de Saint-Malo avaient poussé leur exploration vers ces régions, mais parce qu'ils étaient refoulés vers l'Ouest par à peu près tout le monde³⁴. Et parce qu'ils étaient refoulés vers le continent, les Français devaient découvrir qu'ils pouvaient combiner à la pêche commerciale la traite des fourrures. Ainsi, leur capacité à manœuvrer dans la région (leur mobilité) était contrainte par des équipages plus «performants» à conserver et à exploiter certaines portions de la marge néritique du Canada. Par exemple, les marchands français tentaient d'implanter des comptoirs en Acadie. Or, par trois fois (1613, 1629 et 1654) les Anglais attaquaient l'Acadie et les en expulsaient (Delâge, 1985, 280). Pierre du Gua de Monts — l'employeur de Champlain — avait délaissé l'Acadie pour le Saint-Laurent notamment pour cette raison³⁵. De telles pressions se faisaient sentir jusqu'à Tadoussac où les Français, en 1608, subissaient une défaite contre des baleiniers Basques qui commerçaient avec des marchands amérindiens (Trudel, 1966). La surface lisse et uniforme de l'océan n'était donc pas libre de forces, bien au contraire! C'est donc dans un contexte de rivalités et de marge de manœuvre réduite qu'aurait été fondée Québec.

À cette époque, les monarchies européennes octroyaient à certaines compagnies des

³³ Un auteur suggère que la technique de la morue sèche aurait généré des rivalités pour l'appropriation des havres naturels le long des côtes: «The inshore fishery was for smaller cod, dried on shore to produce a less salty and more expensive commodity. This “dry” fishery would lead to direct competition for shore space» (Steele, 1994, 59).

³⁴ Trigger mentionnait que dès 1550, «la concurrence anglaise de Terre-Neuve força les pêcheurs français à se rabattre sur les côtes de la Nouvelle-Écosse et du golfe du Saint-Laurent» (1991, 199).

³⁵ Le choix de Port-Royal (et donc de l'Acadie) s'avérait «peu judicieux parce que situé sur une presqu'île drainant un faible bassin hydrographique et parce qu'exposé aux attaques des corsaires anglais» (Delâge, 1985, 43).

monopoles sur la traite des fourrures. Dans le cas de la France, ces octrois visaient à réduire l'incertitude «due à la piraterie» (Ritchot, 1999, 137). Par la technique du monopole, le trône de France cherchait à aider l'industrie de la fourrure à «tirer son épingle du jeu»³⁶. Par exemple, un certain de la Roche disposait d'un monopole pour son exploitation à l'île de Sable, monopole qu'il devait partager en 1599 avec Pierre Chauvin de Tonnetuit, qui, de son côté, voulait aménager un comptoir à Tadoussac (Ritchot, 1999, 137; **fig.: 1.16**). Ces monopoles étaient plus souvent qu'autrement contestés — et bien souvent avec succès — par les marchands exclus de la traite. Par exemple, si Samuel de Champlain «fondait» Québec en 1608 «au nom du monopole du sieur de Monts», ce même monopole était «révoqué en 1609», et la traite redevenait libre jusqu'en 1612 (Delâge, 1985, 105). Ces monopoles étaient souvent assortis d'une obligation de coloniser le Nouveau Monde, comme en fait foi la commission de Pierre Chauvin de Tonnetuit, qui l'engageait à «"abituier le país et bastir forteresse"» (dans Trudel, 1963, 236)³⁷.

Mais force est de constater que ces compagnies bénéficiant d'un monopole n'étaient pas trop pressées de remplir leurs obligations coloniales. Pour Gilles Ritchot, qui cite Bruce Trigger, si «les compagnies n'ont pas financé la colonisation» c'est parce qu'«elles n'en avaient pas les moyens» (1999, 138). De son côté, Denis Delâge avance que les compagnies de traite cherchaient à se soustraire de cette obligation parce qu'en installant à demeure des colons, ces derniers auraient représenté autant d'intermédiaires menaçants de «grignoter» leurs profits (Delâge, 1985, 247)³⁸. Mais le Trône de France aussi — pour ne retenir que le cas qui nous intéresse le plus — ne semblait pas trop pressé de faire respecter cette obligation qu'il imposait aux compagnies. Marcel Trudel résume ainsi les choses à l'aide d'un exemple:

«Le profit que de Caën [qui avait le monopole de la traite de 1621 à 1627 (1966, 275)] pouvait tirer de l'entreprise, importe, en somme, assez peu, comme il importe assez peu de savoir si de Caën voulait d'abord accumuler d'abondantes réserves personnelles pour ensuite [...] engager des fonds dans une colonisation méthodique: comment, de toute façon, pouvait-on espérer qu'une société de modeste envergure pût engendrer une puissante colonie? La France elle-même ne s'y attendait pas: elle demande en 15 ans [temps que devait durer le monopole de Caën] la

³⁶ «L'octroi de monopoles commerciaux coïncida pratiquement avec les premières permissions d'envoyer des expéditions militaires. Sous couvert d'entreprise coloniale, ces monopoles étaient-ils assortis à une tentative de reprendre le contrôle des trajectoires transatlantiques françaises? Le passage, de la liberté surdéterminant un commerce sauvage et ruineux pour les concurrents à une réglementation comptant sur des monopoles, aurait alors été fonction d'une exigence politique relative au contrôle des trajectoires» (Ritchot, 1999, 136).

³⁷ «La première réglementation remonte à 1585, avec l'octroi d'un monopole à Jacques Noël et Troilus de la Roche, presque aussitôt annulé. Les monopoles en faveur de la Roche et de Chauvin [...] encadrent deux interventions: l'expédition de l'île de Sable en 1598 et, en 1599, l'établissement d'un poste de traite à Tadoussac, contre engagement à transplanter cinq cent colons sur une période de dix ans» (Ritchot, 1999, 137).

³⁸ «...tout accroissement de la population européenne risque de multiplier les intermédiaires et de modifier, au détriment de la compagnie monopoliste, [...] les profits» (Delâge, 1985, 247).

construction de 5 maisons [...] et l'établissement de 6 familles (chacune de trois personnes). Tout le système encourageait l'indifférence vis-à-vis l'établissement d'une nouvelle France; il tendait même à réduire le commerce à peu de chose: du temps de la libre concurrence, il venait à Tadoussac jusqu'à 20 navires chaque année; depuis que le monopole appartient à un petit groupe de marchands, il n'en vient plus que deux» (1966, 432).

Ainsi, d'un côté, les marchands n'auraient eu ni l'intention ni les moyens de peupler l'Amérique³⁹, et de l'autre, le Trône de France n'aurait peut-être pas eu les moyens (ou l'envie?) d'obliger les marchands à respecter leur part du contrat.

...

...

...

Les équipages français prenaient ainsi contact avec le Nouveau Monde bien «malgré eux». Débilités paradoxalement par l'efficacité de leurs techniques de pêche, les Français étaient repoussés vers l'Ouest, découvrant alors un prometteur commerce de la fourrure. Ces rivalités «*halieutiques*» pour les meilleures places sur les grands bancs devaient canaliser, en partie du moins, les interventions futures des puissances coloniales européennes. C'est qu'elles allaient prendre en main, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, les destinées d'un espace passablement organisé par ces rivalités commerciales, auxquelles certaines communautés amérindiennes prenaient part directement. Les rivalités entre les compagnies de pêche devaient indirectement présider à la localisation des futurs noyaux de colonisation. En paraphrasant Denis Delâge, nous pouvons écrire que «Chacun a décroché la place que lui permettait sa force» (1985, 344).

2.3 L'intervention tardive de la monarchie française

Au début du XVII^e siècle la France ne semblait guère intéressée par la colonisation, pas plus que l'Angleterre et la Hollande d'ailleurs, seules puissances européennes à jouer un rôle significatif dans la région au début du siècle (Delâge, 1985, 22). En fait, selon Denis Delâge, «la Nouvelle-France d'avant 1660 n'est, pour l'essentiel, guère plus qu'un comptoir de fourrures» (1985, 308). Secouée par des crises politiques (les *enclosures*) et économiques, l'Angleterre expulsait de leurs terres des milliers d'individus (Delâge, 1985). De 1620 à 1642, 80 000 résidants des îles britanniques prenaient de force la mer en direction des Amériques; ces paysans quittaient les îles britanniques «dans l'espoir de

³⁹ «... for the majority of sixteenth-century merchant mariners who made a good living from northern fishing voyages, any form of year-round settlement or conquest in the New World was of no interest. All those merchants required was a profitable return on their initial investment in ships and provisions» (Barkham, 2001, 110).

trouver une terre et de quoi manger» (*idem*, 44)⁴⁰. C'est donc de façon «quasi fortuite», et sans investir, que l'Angleterre jetait les fondations d'un empire colonial (*ibidem*). Certes, des sectes protestantes ou encore des «niveleurs désabusés» (*idem*, 246) pouvaient donner un contenu idéologique (un sens) à cet exode, mais, à la base, ce fut visiblement la nécessité qui poussa des milliers d'individus vers l'Amérique. Autrement dit, la colonisation britannique de l'Amérique ne s'inscrivait pas dans le cadre d'un programme planifié, «centralisé». Devant la montée des «colonies» anglaises, la Hollande se résignait à planifier le peuplement de son comptoir américain et renonçait «à l'organisation monopoliste de la traite» (*idem*, 341). Mentionnons qu'au début du XVII^e siècle, la Hollande était un pays riche dont la paysannerie était prospère et «majoritairement propriétaire»; de fait, les Hollandais émigraient difficilement (*idem*, 23)⁴¹. La Nouvelle-Hollande était toutefois sans lendemain.

La France tardait aussi à coloniser l'Amérique; les Français «n'avaient pas l'intention de coloniser, de peupler et de cultiver: ils voulaient seulement commercer» (*idem*, 104)⁴². Ce désintérêt (apparent?) était peut-être le reflet ou l'expression d'une incapacité de la France à intervenir outre mer à cause d'une situation politique intérieure difficile. Le fractionnement et l'instabilité du Royaume de France, les crises intérieures (parfois graves) et des préoccupations continentales (Guerre de Religions, Guerre de Trente ans, Guerre de succession d'Autriche, Ligue, Fronde, etc.; Bainville, 1924) auraient inhibé ses efforts coloniaux⁴³. Ainsi, de François I^{er} à Louis XIII, la politique française aurait été caractérisée par un long processus de (re)conquête de ses frontières et de stabilisation de sa situation intérieure. Aussi, durant toute cette période, la France «a bien peu d'atouts pour jouer les grands sur l'Atlantique: une flotte anémique, peu de capitaux, peu d'immigrants vers l'Atlantique encore que, lorsqu'il y en a, on ne sélectionne que les

⁴⁰ «Démunis, ils ne peuvent payer ni leur passage ni leurs frais d'installation. Des compagnies de commerce, intéressées à inversir en Amérique et composées d'actionnaires favorables à la dissidence religieuse, leur font crédit» (Delâge, 1985, 251).

⁴¹ «les Hollandais n'ont guère de raisons d'émigrer, étant donné leur niveau de vie le plus élevé d'Europe, la tolérance religieuse et l'existence d'une paysannerie prospère pratiquant une agriculture intensive» (Delâge, 1985, 44).

⁴² «L'ambition française, encore balbutiante à cette époque [...], envisageait la poursuite de la pêche industrielle dans le golfe du Saint-Laurent, la mise en route du commerce de la fourrure avec le concours des Aborigènes, la christianisation de ces derniers et un peuplement sédentaire limité» (Ritchot, 2003, 26).

⁴³ «Les rois de France, qui héritèrent de la Bretagne, n'avaient pas ou mal soutenu leurs nouveaux sujets. François I^{er} ne les avait pas défendus contre les cruautés des Portugais, sur les côtes du Brésil (1527), François I^{er} avait abandonné Jacques Cartier qui lui ramenait des paillettes au lieu de l'or mais qui lui offrait une seconde nation française: le Québec. Il n'avait pas plus soutenu les efforts des Dieppois qui, comme les Bretons, abandonnèrent le Brésil au Portugal... Décidément, de Jacques Cœur à Anjo, les grands armateurs, même bons Français, étaient des mal-aimés de la monarchie trop préoccupée de ses ambitions terriennes» (Guillerme, 1985, 114).

catholiques lorsqu'il s'agit de la Nouvelle-France» (Delâge, 1985, 279)⁴⁴. Et puis, à cette époque, les Français quittaient la France pour s'installer en Espagne où ils prenaient «la place des Espagnols qui partent pour l'Amérique» (*idem*, 44). Bref, les trônes d'Europe au début du XVII^e siècle n'étaient guère intéressés par la colonisation du Nouveau Monde. Seule l'Espagne semblait alors engagée dans un programme systématique de colonisation dont Champlain fut (peut-être) témoin. Jusqu'au début du règne de Louis XIV, la Nouvelle-France aurait été la chasse-gardée des entrepreneurs de toute sorte, l'intervention du trône de France se limitant visiblement à appuyer les compagnies commerciales avec des monopoles⁴⁵.

Ce n'est que vers le milieu du XVII^e siècle que l'Amérique devint un objet convoité, digne d'affrontements directs entre les monarchies européennes⁴⁶. L'Angleterre avait une longueur d'avance dans la mesure où l'Amérique avait accueilli en grands nombres les victimes des *enclosures* (Delâge, 1985). Pour Denis Delâge:

«les années 1663-1664 constituent une charnière. Elles correspondent [...] au déplacement du centre de l'économie atlantique vers Londres, à la confirmation de l'Angleterre comme puissance navale, à l'élimination de la Hollande de l'Amérique du Nord-Est, enfin au début de l'intervention massive des États français et anglais dans le champ des rivalités coloniales» (1985, 339).

Ainsi, diverses circonstances amenaient les puissances européennes à prendre graduellement en main le devenir de leurs comptoirs américains. Dans le cas de la France, il semble qu'il fallut attendre que le Trône eu finalement le plein contrôle de sa politique intérieure pour qu'il puisse se tourner vers l'Amérique. Et avant 1663, la Nouvelle-France n'aurait été qu'un vaste réservoir de ressources naturelles et d'âmes à sauver, exploité par des compagnies privées et la Compagnie de Jésus.

2.4 Quelques jalons français

En Canada, la traite était soumise au monopole d'une entreprise privée jusqu'en 1663, hormis pour la période allant de 1609 à 1612 où la traite fut libre. À partir de 1612, le

⁴⁴ «...c'est la persistance des structure féodales en France qui explique les difficultés de ce pays à s'inscrire dans la course à l'accumulation de capital et en assurer le fondement matériel par l'organisation économo-militaire que constitue un empire colonial» (Delâge, 1985, 243).

⁴⁵ «Une nouvelle étape s'est donc ouverte au début du règne de Louis XIV et il semble qu'il faille en situer l'origine à cette paix des Pyrénées de 1659, où l'autorité royale, après s'être imposée sur le plan intérieur, s'affirma vigoureusement sur le plan extérieur» (Rocolle, 1973, 185). «Désormais, et jusqu'en 1789, c'est-à-dire pendant cent trente années [...] c'en sera fini de ces troubles, de ces séditions, de ces guerres civiles [...]. [...] L'ordre au dedans, la sécurité au dehors» (Bainville, 1924, 218). «Until Jean-Baptiste Colbert adopted a policy of colonial expansion in the 1660s, French ministers were unenthusiastic about northern colonial venture, and the reading public preferred Oriental exotica to boreal gloom» (Goddard, 2001, 187).

⁴⁶ Par exemple, trois conflits armés devaient découler des rivalités commerciales anglo-hollandaises (Delâge, 1985, 278).

Roy délégait à un noble la gérance de la Nouvelle-France⁴⁷. Ces hauts dignitaires (lieutenant général ou vice-roy de la Nouvelle-France) louaient leur monopole à des compagnies privées. En faisant de la gestion de la Nouvelle-France une vénalité⁴⁸, le Trône se délestait vraisemblablement de la gestion et du développement du Canada. Un autre signe de désintérêt? Cette prise en charge par des intérêts privés possédait un visage particulier puisque, finalement, seuls les marchands et l'Église catholique étaient impliqués dans la colonisation en Nouvelle-France (Delâge, 1985, 128). L'influence dominante de ces deux groupes aurait trouvé à s'exprimer dans un contexte où justement la Couronne aurait été «*distruite*» dans sa gestion des affaires coloniales⁴⁹.

En 1627, le cardinal de Richelieu, qui avait la «confiance absolue» de Louis XIII, fondait la Compagnie des Cent Associés et en assumait «personnellement la direction» (*idem*, 109).

«Le grand nombre de nobles et de fonctionnaires [...] garantit une adhésion plus servile aux objectifs que Richelieu fixe à la compagnie [...]. Car, au plan intérieur, Richelieu vise l'élimination d'un vieil ennemi, les Huguenots. [...] Au plan extérieur, il compte envoyer 4000 colons en Amérique pour y créer les éléments d'un empire. En 1627, la compagnie des Cent Associés dépense 164 000 livres pour l'envoi en Nouvelle-France d'un premier contingent de 400 colons. On exclut les étrangers, les non-catholiques et les criminels» (*ibidem*).

Mais la mauvaise fortune jouait contre la nouvelle entreprise monopolistique: des Anglais interceptaient ce premier contingent, conduisant les Cent Associés à la ruine (Trudel, 1966).

En 1629, les Anglais prenaient Québec et ne rendaient la Nouvelle-France qu'en 1632 (*ibidem*). Comme le mentionnent Marcel Trudel (1966) et Denis Delâge (1985), tout était à «recommencer». Ruinés, les Cent Associés louaient leur monopole à des entreprises privées⁵⁰, leur lourd passif les empêchant visiblement de reprendre l'initiative en matière de développement et de commerce⁵¹. La Nouvelle-France demeurait ainsi sous l'emprise

47 «Quant à ces nobles de France à qui elles [les compagnies] devaient payer des redevances, ils ont accumulé d'importantes sommes. Par exemple, en 1619, le duc de Condé cède ses droits de vice-roi de la Nouvelle-France au duc de Ventadour pour la somme de 30 000 livres; en 1625, ce dernier les revend pour 100 000 livres (Delâge, 1985, 166).

48 «Le fait (pour une charge, une fonction) de pouvoir s'acheter, se vendre» (PR1).

49 «La Nouvelle-France est une entreprise autant missionnaire que commerciale. Après 1632, il faut notamment être catholique pour y venir» (Delâge, 1985, 252). «Auparavant, c'est l'Église catholique, par l'entremise des Jésuites principalement, qui prend l'initiative du peuplement à des fins missionnaires. [...] Évidemment, on exige des arrivants une probité morale exemplaire» (*idem*, 308).

50 «La compagnie est alors acculée à céder de 1632 à 1637 le monopole de la traite, en échange du tiers des bénéfices, à une compagnie particulière constituée d'un groupe d'actionnaires des Cent Associés. [...] On sait toutefois qu'en 1638 un nouveau sous-contractant composé en partie des membres de la filiale précédente obtient le monopole jusqu'en 1642» (Delâge, 1985, 167).

51 Il y eut bien, entre 1641 et 1645, une tentative de la part des «100 actionnaires» de relancer l'entreprise. Mais le lourd passif de la compagnie avait raison des «revenus bruts importants» réalisés entre 1645 et 1647 (Delâge, 1985, 167).

de l'initiative privée. En 1645, des résidants de la Nouvelle-France fondaient la Compagnie des Habitants et parvenaient à louer le monopole des Cent Associés. La nouvelle compagnie devait cependant «amener vingt couples de colons par an, assumer le "gouvernement" du territoire et verser la somme de 1 000 livres par année à la compagnie des Cent Associés qui, de son côté, conservait tous les droits seigneuriaux» (Delâge, 1985, 110). Malgré son nom, les habitants en étaient exclus, hormis quelques familles qui contrôlaient la traite ainsi que les Jésuites qui bénéficiaient de clauses secrètes (*idem*).

Finalement, durant toute cette période, il ne semble pas y avoir eu une quelconque volonté centralisée de coloniser la Nouvelle-France, hormis l'initiative (manquée) de Richelieu. À titre d'illustration, en 1650, il n'y avait que 1 200 personnes en Nouvelle-France (Codignola, 2001, 177), tandis que la Nouvelle-Hollande, sensiblement à la même époque, en accueillait plus de 8 000 (Delâge, 1985). Bref, jusqu'en 1663, aucune planification centralisée ne semblait concerner la Nouvelle-France, et l'obligation des compagnies à monopole de coloniser l'Amérique n'était pas véritablement imposée: «la Nouvelle-France d'avant 1660, n'est, pour l'essentiel, guère plus qu'un comptoir de fourrures» (*idem*, 308). Certes, il y avait un conseil colonial, mais «sa fonction principale reste toujours la même: régler et surveiller la traite» (*idem*, 336)⁵².

2.5 La Nouvelle-France: un espace perçu comme sans contrainte?

Cet intérêt tardif de la Couronne de France pour le Nouveau Monde pouvait-il inciter des acteurs locaux à considérer la Nouvelle-France comme un territoire sans contrainte? Plus précisément, les acteurs ayant fréquenté la Nouvelle-France auraient-ils profité de l'absence d'une gouverne forte pour laisser libre cours à leurs initiatives, à leurs subjectivités? C'est que ce suggèrent les activités d'un certain nombre d'acteurs. Voici quelques brefs exemples.

Du côté de l'Acadie, deux individus cherchaient à fonder leur «propre colonie» (Trudel, 1966, 136). Jean de Biencourt de Poutrincourt s'était fait concéder à cet effet par de Monts la région de Port-Royal (*idem*, 29). Pour sa part, Madame de Guercheville, «Animée d'un grand zèle pour les missions», se faisait concéder de larges pans de l'Acadie (*idem*, 148 et 136). Vers 1608, quelques Français planifiaient la mise sur pied d'une société de colonisation (*idem*, 83). Si cette société ne fut vraisemblablement que peu active, «il est intéressant de voir en elle comme un avant-projet de la Société Notre-Dame de

⁵² «À Québec, il n'y a pas vraiment d'État avant 1663» (Delâge, 1985, 336).

Montréal» (*ibidem*). Cette dernière, qui fondait Montréal en 1642, serait un exemple d'initiatives privées profitant de l'absence de programme centralisé clair pour mettre de l'avant leurs propres projets de développement pour la Nouvelle-France⁵³. De leur côté, les Jésuites tentaient «de constituer une théocratie sur les rives du Saint-Laurent et un pays de mission en Huronie, à l'abri de toutes influences perverses» (Delâge, 1985, 129)⁵⁴. «Après 1663, la montée de l'État et de la traite des fourrures feront éclater cette théocratie montante» (*idem*, 334). Ainsi, en l'absence de gouverne locale forte, certains acteurs auraient imaginé pouvoir occuper «*toute la place*», et dans le cas des Jésuites, avec un plan plutôt inusité.

Ces quelques observations — bien partielles il va s'en dire — tendent à expliciter cette impression qui se dégage de la thèse de Denis Delâge: la Nouvelle-France aurait représenté, aux yeux de plusieurs, un espace libre de contrainte en attente d'appropriation. Comme si la distance et l'absence d'un pouvoir centralisé auraient fait croire à certains acteurs que la Nouvelle-France était un nouvel éden. Ils auraient vu ce qu'ils voulaient bien y voir. Jusqu'à Marc Lescarbot qui s'était embarqué pour l'Acadie dans le but avoué de «"fuir un monde corrompu"» (dans Trudel, 1966, 53), ou encore le jésuite Paul Le Jeune qui voyait le Canada comme l'espace idéal pour y matérialiser ses idéaux (Goddard, 2001, 191)⁵⁵. Et même les actions d'un Montmagny ou d'un Frontenac ne seront peut-être pas sans porter cette marque d'un espace perçu comme ouvert à tous les possibles. Faute d'une gouvernance rigide encadrant les actions individuelles, la Nouvelle-France serait apparue comme une sorte de *tabula rasa*, et d'autant plus, peut-être, qu'en 1608, la vallée du Saint-Laurent ne comportait aucun établissement amérindien. Selon certains auteurs, cette impression de tous les possibles, dans le cas de la Nouvelle-Espagne, aurait été jusqu'à influencer la planification des villes nouvelles. Alain Musset a pu écrire par exemple: «la ville espagnole d'Amérique peut apparaître à bien des égards comme la réalisation d'une utopie» (1999, 20).

⁵³ «L'entreprise missionnaire de Nouvelle-France a aussi des liens étroits avec une société secrète, la Compagnie du Saint-Sacrement-de-l'Autel. Celle-ci a pour objectif, outre les réunions pieuses, la "sanctification de ses membres" et la prise en charge d'institutions de charité, de mener une lutte contre la prostitution, les protestants, les Juifs, les duels et le théâtre. Créée par le duc de Ventadour [vice-roy de la Nouvelle-France] cette association mit sur pied la Société de Notre-Dame de Montréal qui fut à l'origine de la fondation de cette ville; elle fut une pourvoyeuse importante de fonds. Est-il besoin de dire qu'en conséquence les tavernes étaient rares sur les bords du Saint-Laurent. L'encadrement moral de la population s'avéra à la fois rigide et efficace: deux naissances illégitimes seulement dans la colonie avant 1691» (Delâge, 1985, 334).

⁵⁴ Ce désir de «Nouvelle Jérusalem» ne sera pas typique seulement de la Nouvelle-France, car les Franciscains, présents en Nouvelle-Espagne, vont entretenir un rêve tout à fait similaire (Kagan, 2000).

⁵⁵ «Le Jeune represented Canada as a place for the realization of a collective spiritual Utopia, the purified society sought by religious reformers: "old France is fitted to conceive noble desires, but the New is adapted to their execution; that one desires in old France is what one does in the New"» (Goddard, 2001, 191).

Le désintérêt (apparent) du Trône aurait pu inciter certains acteurs à laisser libre cours à leur subjectivité. La Nouvelle-France aurait été appréciée par certains comme un territoire vierge, vide, à la limite comme une sorte d'étendue dont la simple appropriation devait permettre la matérialisation de tous les projets, de tous les rêves. Certains acteurs, par exemple, se seraient plus à croire qu'aucune loi ne régissait les sociétés amérindiennes, renforçant par le fait une sorte de préconception de ce que devait être le Nouveau Monde.

«L'influence des indigènes est plus envoûtante encore. Soumis en Europe à des contraintes de tous les instants, les Français trouvaient ici des hommes qui vivaient sans contraintes aucune, dans une liberté qui pouvait paraître absolue. [...] quand les Français vivaient chez les [Indiens], ils échappaient à toutes ces exigences qu'ils étaient jusque-là obligés de remplir dans leur vie sociale ou religieuse [...]» (Trudel, 1966, 385).

Un contexte en apparence permissif — dans le regard de plusieurs Français — aurait ainsi présidé aux premières années de la ville de Québec. Et pourtant, avec la «*pratique du réel*», certains acteurs trouveront le réveil brutal: certains découvriront rapidement que la Nouvelle-France n'était pas un territoire libre de contrainte.

3. Champlain: faits et gestes, dits et écrits.

Loin d'être purement et simplement faite d'«événements» extérieurs, l'existence historique se présente comme l'acte propre de l'homme. L'homme ne peut que dans son histoire faire la preuve de sa créativité et de sa liberté. [...] Il persévère dans son être propre sans jamais transcender les limites de sa nature spécifiquement humaine, car c'est en déployant tous ses aspects qu'il manifeste le divin sous la forme et dans les bornes de l'humain. Comme tout être en effet il a le droit d'accomplir et de réaliser sa forme, donc d'affirmer cette limitation qui est la sienne

Ernst Cassirer (1983, 57-58)

3. I Les précurseurs: de Verrazano à Roberval

3.1.1 Un premier voyage vers l'Ouest

Giovanni da Verrazano quittait la France en 1524 dans l'espoir de trouver un passage vers l'Ouest. De ce voyage, mentionnons rapidement qu'il nous laissa une description de la côte Est du continent, ainsi qu'un toponyme, *Arcadie*, qui désignait cette terre inconnue entre les Terres-Neuves et le Brésil (Trudel, 1963, 43)⁵⁶. Verrazano fit un second voyage en 1528, duquel il ne revint pas. Les rumeurs veulent qu'il ait été mangé, avec «six de ses compagnons», quelque part dans les Antilles (Julien dans Cartier, 1981, 17-18). Il était, pour ainsi dire, absorbé par les Amériques... Si nous présentons brièvement cet explorateur, c'est qu'il nous laissa la description d'un havre naturel de la côte Est américaine qui, étonnamment, fait penser à Québec. Il écrivait, au sujet de la baie de Narragansett (site de l'actuel Newport, Rhode-Island, E.U.A.): «"[...] Au milieu du goulet se trouve un rocher de pierre vive, d'origine naturelle. Il serait aisé d'y installer des batteries ou un fortin pour la protection du port"» (dans Trudel, 1963, 45).

⁵⁶ L'*Arcadie* est une région de la Grèce ancienne, au centre du Péloponnèse. Cette région a été le lieu refuge des premiers habitants de la Grèce (Pélasges). Elle a aussi nourri la mythologie grecque. Selon cette dernière, les montagnes de l'*Arcadie* étaient fréquentées par des Dieux, et notamment Artémis. Dans la poésie grecque et latine, «l'*Arcadie* est représentée comme le pays du bonheur calme et serein. La littérature de la Renaissance a renouvelé cette fiction, prolongée par l'art classique» (PR II). C'est aussi le nom d'un roman de Philip Sidney (romancier, poète et essayiste anglais; 1554-1586), paru en 1590, dans lequel se dernier avait glissé ses pensées morales et politiques (*idem*). «On a aussi émis l'hypothèse qu'un des cinq toponymes des cartes anciennes, "Xoracadie", serait dérivé du nom micmac de la baie de Mira, "Soolacadie"» (McGhee, 1991, 106). De son côté, Heinz Weinmann nous rappelle un extrait de la relation de Verrazano: «"Nous parvîmes [...] à une terre qui semblait beaucoup plus belle et couverte d'immenses forêts... que nous nommâmes *Arcadie* en raison de la beauté de ses arbres"». L'auteur ajoute: «Les paradis antiques et bibliques [...] se signalent toujours par leurs arbres. l'*Arcadie*, paradis des bergers grecs ("et in arcadia ego"), flottera longtemps sans appartenance géographique précise» (1987, 40).

3.1.2 La trilogie de Jacques Cartier

Six ans plus tard, et fort probablement grâce à l'expérience acquise par la France en matière de traversées transatlantiques, Jacques Cartier se lançait, au nom du Roy, vers le Nouveau Monde⁵⁷. Lors de ce voyage, il manquait l'entrée du fleuve et ramenait deux Stadaconnéens enlevés quelque part le long des côtes gaspésiennes, comme «preuves vivantes de la découverte» qu'il avait faite (Julien, 1948, 121)⁵⁸. Cartier fit un second voyage l'année suivante, ramenant avec lui les deux amérindiens. C'est lors de ce voyage, probablement guidé par ces derniers, que le capitaine malouin parvint à se rendre à Stadaconé et puis à Hochelaga (Trigger, 1991, 174).

Du site de Québec, et de sa région immédiate, Cartier nous laissa la description que voici:

«Et nous remontâmes le fleuve sur environ dix lieues, côtoyant ladite île, et au bout de celle-ci nous trouvâmes une fourche d'eaux, fort belle et plaisante, où il y a une petite rivière et un havre de barre, avec deux ou trois brasses de fond, que nous jugeâmes propice pour mettre nosdits navires en sûreté. [...] Au près de ce lieu il y a un peuple dont est seigneur ledit Donnacona, et là se trouve sa demeure, laquelle se nomme Stadaconé, qui est aussi bonne terre qu'il soit possible de voir [...]» (1981, 181).

À son retour d'Hochelaga, il consignait à nouveau ses observations sur le site de Stadaconé:

«Le lundi, onzième jour d'octobre, nous arrivâmes au havre de Sainte-Croix, où étaient nos navires; et nous trouvâmes que les maîtres et mariniers [...] avaient fait un fort devant lesdits navires [...] pour se défendre contre tout le pays. [...] Et au bout de cette île, vers l'ouest, il y a une fourche d'eaux, laquelle est fort belle et agréable pour mettre les navires, où il y a un détroit dudit fleuve, fort rapide et profond; mais il n'a qu'environ un tiers de lieue de large. En face duquel il y a une terre double, de bonne hauteur, toute labourée, aussi bonne terre qu'il soit possible de voir; et là est la ville et la demeure du seigneur Donnacona, [...] laquelle demeure se nomme Stadaconé. Puis, ledit lieu de Stadaconé, sous laquelle haute terre, vers le nord, se trouve la rivière et havre de Sainte-Croix [...] (*idem*, 208-221)».

Dans sa première description du site de Québec, Cartier n'était pas très loquace. Il se contentait de souligner la beauté du bassin de Québec (la «fourche d'eaux»), la présence et les avantages du havre de la rivière Saint-Charles et, enfin, il indiquait la présence de la bourgade amérindienne de Stadaconé⁵⁹. À son retour d'Hochelaga, il se faisait un peu plus précis. S'il mentionnait à nouveau le bassin de Québec, Stadaconé et la Saint-Charles, il ajoutait cette fois-ci des détails topographiques: le rétrécissement du fleuve et le cap de

⁵⁷ Dès 1504 des documents faisaient état de la présence de Bretons sur les côtes des Terres-Neuves (Julien dans Cartier, 1981, 8).

⁵⁸ Cartier fournissait une autre preuve de sa «découverte»: il «a vu dès son arrivée en Canada des pêcheurs rochelais, preuve qu'il y a vraiment été» (Weinmann, 1987, 39).

⁵⁹ Cette ville de Stadaconé aurait été sur le promontoire, face au fleuve (Trudel, 1963, 92).

Québec («une double terre de bonne hauteur»).

Cependant, Cartier ne justifiait pas son choix pour la Saint-Charles ni pourquoi il y passait l'hiver. Ayant certainement eu le loisir d'explorer quelque peu les environs, Cartier aurait pu choisir d'occuper l'estuaire de la rivière Cap-Rouge dès 1535, puisque c'est là qu'il allait installer sa «colonie» en 1541⁶⁰. Il y avait aussi l'estuaire de l'Etchemin qui pouvait probablement faire l'affaire, et, pourquoi pas, il pouvait très bien passer l'hiver à Montréal, où l'accueil avait été si inusité⁶¹. D'autant plus qu'une méfiance régnait entre les Stadaconéens et les Français depuis le départ de ces derniers pour Hochelaga, au point où les Français auraient ressenti la nécessité de se retrancher sur le bord du Saint-Charles (Trudel, 1963, 100-101)⁶².

Le choix de Cartier pour Québec n'était donc pas nécessairement évident. Certes, il «devait» ramener chez eux les deux Indiens enlevés lors de son premier voyage. Mais reconduire ces deux Amérindiens n'explique pas un choix de site. La présence de la bourgade amérindienne aurait-elle constitué un incitatif à s'installer là, plutôt qu'ailleurs, et ce malgré la méfiance qui régnait de part et d'autre? Faut-il considérer qu'étant dans un pays inconnu, il valait mieux pour Cartier avoir de mauvais voisins que de risquer de s'installer «n'importe où»? Mais la question vaut aussi pour Hochelaga. L'esthétique du paysage, dans son unicité, avait-elle influencé Cartier? Le cap de Québec, qui ponctue le paysage de façon si particulière, constituait-il un repère facile pour des marins devant hiverner en territoire inconnu, et qui planifiaient peut-être de revenir⁶³? Mais là encore, le Mont Royal ne pouvait-il pas projeter un effet similaire? Le choix de Québec était-il lié au fait que les Français n'avaient pas osé remonter plus en amont avec leurs caravelles? Ou alors, ils n'auraient pas voulu laisser sans surveillance ces navires qui devaient les ramener vers la France. Répondre à ces questions demeure délicat puisque Cartier est resté plutôt vague et imprécis sur son choix pour Québec. Est-ce le style propre à la littérature de relation? Est-ce simplement le style de Cartier? Notons néanmoins un dernier détail important au sujet de ce premier voyage jusqu'à Québec: Jacques

⁶⁰ «Cartier entreprit alors de remonter le fleuve en chaloupe, à la recherche d'un havre sûr pour ses navires; ce fut pour lui l'occasion de s'initier à la géographie des environs de la ville de Québec» (Trigger, 1991, 175).

⁶¹ Le maloin et une partie de son équipage y étaient reçus en thaumaturge (Ritchot, 1999, 123). «Dans la ville, la réception très cordiale tourna en une sorte de cérémonie religieuse au cours de laquelle on crut obtenir de ces étrangers la guérison de tous les maux» (Trudel, 1963, 99).

⁶² En remontant jusqu'à Hochelaga, sans autorisation, les Français violaient (sans le savoir?) une route commerciale stadaconéenne (Trigger, 1991, 183; Ritchot, 1999, 114). Rappelons que Cartier avait un mandat clair: découvrir de «riches choses»; la rencontre avec autrui n'était pas, de toute évidence, au programme (Ritchot, 1999).

⁶³ «Pour quiconque empruntait le fleuve, son rétrécissement à la hauteur de Québec constituait un repère remarquable» (Martijn, 1991, 57).

Cartier n'avait pas encore vu les diamants du cap (du moins, il n'avait pas jugé nécessaire d'en parler).

Vers 1538 un projet de colonie en Amérique était formalisé; selon Marcel Trudel Québec aurait été le lieu retenu (1963)⁶⁴. Un autre projet voyait le jour quelques années plus tard. Accompagné de Jacques Cartier, Jean-François de la Rocque de Roberval venait à Québec pour aménager un «camp de travail» (Ritchot, 1999, 131)⁶⁵. D'ailleurs, ce dernier avait été autorisé à prendre des «volontaires» dans les prisons de France... (Trudel, 1963, 139)⁶⁶. Si Cartier prenait la mer en mars 1541 avec cinq navires, Roberval, incapable de rassembler la totalité du matériel qu'il désirait transporter, partait l'année suivante (*idem*, 153). Cartier décidait alors d'installer «l'entreprise» au Cap-Rouge, à quelques kilomètres en amont de Québec (*idem*, 146). L'Histoire a retenu que Cartier avait choisi le Cap-Rouge pour des raisons de sécurité: ses «ennuis» avec les Amérindiens l'auraient incité à se mettre à distance de Stadaconé⁶⁷. Mais dans un continent aussi vaste, ne pouvait-il pas s'installer encore plus à distance des Iroquois? Ne pouvait-il pas s'installer à Hochelaga? Chose certaine, le malouin ne choisissait pas un site au hasard, puisque, malgré les tensions avec les Stadaconéens, Cartier jugeait l'endroit intéressant. Autrement dit, les avantages (réels ou perçus) l'emportaient visiblement sur les «désagréments». Est-ce qu'une préférence se dessinait?

Voici ce qu'écrivait Cartier au sujet de cette «fondation»:

«[...] le capitaine fut avec deux barques en amont de la rivière au-delà du Canada et du port de Sainte-Croix, pour y voir un havre et une petite rivière qui est environ quatre lieues plus loin: laquelle fut trouvée meilleure et plus commode pour y mettre ses navires et les placer que n'était l'autre. [...] Des deux côtés de la rivière il y a de fort bonnes et belles terres, pleines d'aussi beaux et puissants arbres que l'on puisse voir au monde et de diverses sortes [...]: et il y a une espèce d'arbre [...] qui est appelé par les gens du pays Hanneda, lequel a la plus excellente vertu de tous les arbres du monde [...]. De plus, il y a grande quantité de chênes, les plus beaux que j'aie vus de ma vie, lesquels étaient tellement chargés de glands qu'il semblait qu'ils allaient se rompre: en outre, il y a de plus beaux érables, cèdres, bouleaux et autres sortes d'arbres que l'on n'en voit en France: [...] la terre est toute couverte de vignes que nous trouvâmes chargées de raisins [...] mais non pas aussi agréables que ceux de France pour la raison que les vignes ne sont pas cultivées [...]. L'entrée de cette rivière est vers le sud [...] et à l'entrée de celle-ci vers l'est, il y a un promontoir haut et

⁶⁴ «Brusquement, en septembre 1538, le Canada revint à l'ordre du jour et Jacques Cartier put présenter au roi un mémoire détaillé sur l'équipement d'une flotte qui comprendrait six bateaux, un nombreux personnel et des approvisionnements abondants. Pour la première fois, le souci de la mise en valeur du sol apparaissait sous la forme d'un projet d'établissement» (Julien dans Cartier, 1981, 22).

⁶⁵ «Both Cartier and Roberval contributed financially to the venture» (Dickason, 2001, 87).

⁶⁶ «...des criminels de droit commun qui changeaient d'établissement pénitentiaire tout au plus» (Ritchot, 1999, 131).

⁶⁷ «Cartier, cependant, n'installe pas sa colonie dans le havre Sainte-Croix. [...] **la relation ne nous donne pas non plus les raisons profondes du déménagement:** est-ce seulement pour les avantages matériels que Cartier ne réoccupe pas les lieux? Il semble plutôt se méfier désormais des Iroquois» (Trudel, 1963, 144 ns). Ajoutons que Trigger suggère que les Iroquois n'auraient pas accepté que Cartier aménage à proximité de Stadaconé, d'où leur hostilité (1991, 183).

raide [...] et au sommet, nous fimes un fort pour la garde du fort qui était en bas, ainsi que des navires et de tout ce qui pouvait passer tant par le grand fleuve que par cette rivière. [...] Et sur cette haute falaise, nous trouvâmes une bonne quantité de pierres que nous estimions être des diamants. De l'autre côté de ladite montagne et au pied de celle-ci [...] se trouve une belle mine du meilleur fer qui soit au monde, laquelle s'étend jusque près de notre fort, et le sable sur lequel nous marchions est terre de mine parfaite, prête à mettre au fourneau. [...] Et sur le bord de l'eau nous trouvâmes certaines feuilles d'un or fin aussi épaisses que l'ongle. Et à l'ouest [...] il y a [...] plusieurs beaux arbres: et vers l'eau, un pré plein d'aussi belle et bonne herbe que je ne vis en aucun pré de France: [...] il y a grande quantité de vignes: et au-delà de ces vignes la terre donne du chanvre en abondance [...] et qui est aussi bon qu'il est possible de voir et de même force. Et au bout du pré, [...] il y a une terre qui s'élève en pente, laquelle est une espèce d'ardoise noire et épaisse où l'on voit des veines de l'espèce des minéraux et qui luisent comme or et argent: et parmi toutes ces pierres il s'y trouve de gros grains de ladite mine. Et en quelques endroits, nous avons trouvé des pierres comme les plus beaux diamants, polis et aussi magnifiquement taillés qu'il soit possible à l'homme de voir; et lorsque le soleil jette ses rayons sur eux, ils luisent comme si c'étaient des étincelles de feu» (Cartier, 1981, 250-254).

Jacques Cartier était-il arrivé au paradis? De l'hyperbole à son meilleure pourrait-on écrire! Comme le souligne Heinz Weinmann, «les superlatifs fusent de partout» (1987, 130)⁶⁸. Nous retenons deux éléments de cette description. Cartier, bien plus précis que Champlain, justifiait son choix pour Cap-Rouge ainsi que la logique de ses aménagements: il faisait construire deux forts pour protéger ses hommes et ses navires, ce qui lui permettait aussi de surveiller les éventuels va-et-vient sur le Saint-Laurent. Mais encore, pour surveiller qui? Les Indiens? D'autres marchands? Mais avait-il besoin de tout cet étalage de «richesses» pour avancer une justification aussi simple? D'ailleurs, c'est après avoir décrit son «camp» — après l'avoir fondée pourrait-on écrire — que Cartier découvrait des richesses fabuleuses (végétales et minérales). Comment se fait-il que Cartier ne nous ai jamais parlé de toutes ces richesses lors de son premier séjour en 1535-36? Avait-il vraiment découvert ces richesses qu'au troisième voyage? Existerait-il un lien entre la fondation et la découverte de richesses minérales et végétales? Fallait-il que le site ait une quelconque valeur (marchande?) pour justifier une fondation là plutôt qu'ailleurs? Fallait-il qu'il trouve des richesses maintenant qu'il s'était installé?

En juin 1542, Cartier levait le camp, car, selon Marcel Trudel, les Iroquois de Stadaconé avaient «déclaré la guerre aux Français» (1963, 152)⁶⁹. Dans ses cales, Cartier rapportait de l'or et du diamant par barils... (*idem*, 153). Croisant par hasard Roberval dans le Golfe, Cartier refusa de reprendre la route vers Québec avec lui; profitant de la nuit, il s'éclipsera en France. C'est sans doute la crainte d'une mutinerie qui incita Cartier à

⁶⁸ «À lire la relation de Cartier, ce fut un enchantement paradisiaque. Abondance, fertilité, variété des espèces, tout y est. Les superlatifs fusent de partout. "Il y a une grande quantité de chênes, les plus beaux que j'ai vus de ma vie, lesquels étaient tellement chargés de glands qu'il semblait qu'ils allaient se rompre". Le gland du chêne [...], depuis l'Antiquité a été l'emblème de la fertilité, du *locus amoenus*, du paradis. Comme par hasard, on y trouve aussi le fameux *annedda*, l'arbre de connaissance de vie et de mort en Kanada [...]. C'est l'Arbre» (Weinmann, 1987, 130-131).

⁶⁹ «According to a Spanish report, the situation, tense from the start [...], soon degenerated into a open conflict» (Dickason, 2001, 95).

s'esquiver⁷⁰. Roberval se rendit donc «seul» — il aurait eu avec lui environ 200 personnes (Roberval dans Cartier, 1981, 263) — à Québec où manifestement il réinvestissait les installations abandonnées de Cartier (Trudel, 1963, 158).

Roberval aussi consignait son voyage en Canada dans une Relation. Voici ce qu'il écrivait au sujet du site de Québec et des aménagements qu'il occupait:

«En cet endroit, nous trouvâmes un havre commode pour nos navires. Nous y jetâmes l'ancre et nous nous rendîmes à terre avec nos gens et fîmes choix d'une place commode pour nous fortifier, et capable de commander la grande rivière et de pouvoir résister à l'attaque des ennemis. [...] le général susdit, aussitôt son arrivée, fit bâtir un joli fort, proche et un peu à l'ouest du Canada, lequel était beau à voir et d'une grande force, situé sur une montagne [...]. [...] Le bâtiment était situé sur la grande rivière du Canada appelé France-Prime par Monsieur Roberval. Il y avait aussi au pied de la montagne un autre logement, dont partie formait une tour à deux étages, avec deux bons corps de logis» (Roberval dans Cartier, 1981, 265-267).

Cette fois-ci, nul mot des diamants et des richesses. Mais Roberval avait lui aussi le mérite de justifier ses choix et d'expliquer le pourquoi de ses aménagements (défense et surveillance). De plus, il donnait l'impression de s'attribuer les efforts de Cartier, ce qui était probablement une façon pour lui de désavouer la conduite du capitaine de Saint-Malo⁷¹. Il est tout de même intéressant de constater que l'essentiel des arguments des géographes et des historiens pour expliquer le choix de Champlain se trouve réuni dans les textes de Cartier et de Roberval: la beauté de la rade, un fort sur un promontoire qui commande la «grande rivière» et qui permet de surveiller les navires qui peuvent y passer.

Ce promontoire attirait certainement l'attention puisque malgré les tensions avec les Amérindiens, les Français jugeaient l'endroit approprié. Le site de Québec pourrait-il avoir fait l'objet d'une certaine prédilection? Pour sa part, Roberval a peut-être été obligé de réinvestir Charlesbourg-Royal, n'ayant pas toutes les ressources nécessaires (ni le temps) pour se bâtir une nouvelle habitation. Les Français étaient-ils arrêtés à Québec, craignant de poursuivre plus en amont une navigation qu'ils jugeaient peut-être trop périlleuse? Voulaient-ils utiliser les Amérindiens pour exécuter certains travaux ou pour faire des échanges (nourriture, fourrures, minerai, etc.)? Ou alors, Cartier cherchait-il un site ayant des caractéristiques spécifiques? En d'autres mots, avait-il en tête un site idéal, un modèle pour implanter son camp de travail? En quoi par exemple le site de Cap-Rouge

⁷⁰ «Pensait-il avoir vraiment de l'or en cale ou craignait-il la révolte de son équipage?» (Ritchot, 1999, 112). Considérant qu'en 1541, deux navires étaient retournés en France avec des échantillons minéraux (Trigger, 1991, 195), il serait vraisemblable que Roberval ait été averti de la fausseté de ce «trésor». À ce titre, Cartier devait plutôt craindre la révolte de ses équipages.

⁷¹ Les relations de Cartier et de Roberval relatives à ce troisième voyage sont incomplètes puisqu'il semble qu'elles aient été perdues (Julien dans Cartier, 1981).

était-il plus intéressant que la rive gauche de la Saint-Charles? Si, comme l'a suggéré Marcel Trudel, les Français cherchaient à se distancer des Iroquois pour les craintes qu'ils entretenaient à leur égard, alors on peut se demander si le site de 1535 — séparé de Stadaconé par la Saint-Charles — n'était pas plus sécuritaire? Autrement dit, en étant au même niveau que le village amérindien, le promontoire de Québec n'offrait aucun avantage aux Français, tandis que la Saint-Charles représentait un (certain) obstacle. Et puis, dans un continent aussi vaste, les Français auraient pu se mettre encore plus à distance des Iroquois. La décision de Cartier n'est donc pas nécessairement évidente.

3.1.3 Quelques notes sur les tentatives au Sud

De 1555 à 1560, le Chevalier Nicolas Durand de Villegaignon tentait de fonder une colonie au Brésil (Dickason, 2001, 96). À certains égards, cette tentative évoque l'aventure laurentienne. En effet, les Français prenaient pied à Rio de Janeiro en profitant selon toute vraisemblance d'alliances avec des Amérindiens (*idem*). Mais en même temps, Villegaignon cherchait à «ignorer» ces derniers. C'est du moins ce que suggère une observation de Dickason: «Villegaignon did his best to isolate his colonists from Tupinambà, despite existing alliances [...] He alienated the Norman interpreters by trying to regulate their lives» (*idem*, 97). Champlain profiterait lui aussi d'une alliance pour s'implanter en Amérique, tandis que Jacques Cartier voyait son périple le mener dans un cul-de-sac parce qu'il «refusait» la rencontre avec les Amérindiens (cf. section 2.1)⁷². En 1560, les Portugais mettaient un terme à cette colonie (*idem*).

De 1562 à 1565, les Français colonisaient la Floride (aujourd'hui les Carolines) (*idem*). En 1564, René de Goulaine de Laudonnière faisait construire le Fort Caroline (*idem*), qui aurait peut-être été le premier fort bastionné français du Nouveau Monde (Charbonneau et al., 1982) (**fig.: I.17**). Là encore, des alliances avec les Amérindiens auraient été conclues: les Indiens «hoped for allies in their wars against neighbouring enemies, as well as against the Spanish» (Dickason, 2001, 101). En 1565, les Espagnols mettaient fin brutalement à cette tentative française de coloniser l'Amérique (*idem*, 102). Ces deux tentatives sud-américaines de colonisation laissent entendre que la marge de manœuvre des Français dans le Nouveau Monde pouvait être limitée. Mentionnons pour terminer qu'il y eut une autre tentative française de coloniser le sud des Amériques, de 1612 à 1615, mais encore là sans grand succès (*idem*, 103-106). Pierre Chauvin a qualifié ces tentatives

⁷² Ce refus de la rencontre avec l'autre se serait notamment manifesté de la façon suivante: «There [au large de la Gaspésie] they met MicMacs [...], whose persistent attempts to trade furs, **despite French indifference** and hostility, indicated that other Europeans had previously traded with this widespread coastal tribe» (Steele, 1994, 60 ns).

3.2 Champlain

3.2.1 Un possible voyage vers l'Amérique du Sud

Entre 1598 et 1601, Champlain aurait fait un voyage en Amérique espagnole. Sur l'authenticité de ce voyage, les historiens semblent partagés. Mais les plus récentes analyses tendent à soutenir avec une assurance certaine que Champlain avait effectivement fait ce voyage (Litalien et Vaugeois, 2004)⁷³. Ce qui est important de retenir c'est que Champlain, lors de ce voyage, aurait eu l'occasion de voir des villes nouvelles en contexte colonial.

Les Espagnols appliquaient à l'Amérique un modèle orthogonal explicité par une série d'«Ordonnances relatives aux nouvelles villes» adoptées en 1573 (Venturini, 1995). Ces villes étaient caractérisées «par le même plan en damier, des rues larges qui se croisent à angle droit, une place centrale [...] où l'on retrouve l'église [...], le palais du représentant du roi et la maison de la municipalité» (Musset, 1999, 20; **fig.: 1.18**). Certes, le modèle fut par endroit adapté pour tenir compte des conditions locales (Venturini, 1995; Musset, 1999), mais il n'en demeure pas moins que cette volonté du modèle *a priori* aurait pu répondre d'une sorte de table rase cherchant à nier les spécificités du Nouveau Monde. Un auteur a pu écrire: «La ville [...] synthétise, en même temps qu'elle exprime, la façon dont une société s'approprie et transforme le territoire naturel et ses ressources» (Venturini, 1995, 13). Or, dans une telle optique, imposer un modèle reposant sur des règles spécifiques *a priori* (rues tirées au cordeau, limite de quatre lieues, «en carré», etc.; *idem*, 15) suggérerait une forme de négation. Nous connaissons trop bien le mode d'appropriation espagnol du Nouveau Monde, qui aurait été le signe concret d'un refus de la rencontre avec l'autre⁷⁴.

Quelles auraient pu être les influences amenant l'Espagne à vouloir imposer au Nouveau Monde un modèle *a priori*? Il y aurait possiblement celle de l'Utopie que nous avons entrevu (cf.: section 2.1). De plus, à l'époque de la conquête espagnole, l'Europe commençait à bâtir des villes nouvelles au design symétrique (La Valette ou Richelieu par

⁷³ Un auteur mentionne: «il n'y a absolument aucune raison de douter de l'authenticité du voyage de Champlain en Amérique espagnole. Nous avons la preuve qu'il avait accompagné son oncle Guillaume Allène, entré au service de l'Espagne» (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 280).

⁷⁴ Gilles Ritchot, s'appuyant sur la thèse de Roxana Paniagua Humeres, a souligné le fait que la violence découlant du refus de la rencontre aurait eu un impact majeur sur l'élaboration du droit en Occident (Ritchot, 1999).

exemple). L'Espagne aurait ainsi exporté un savoir-faire typiquement européen. Et puis, le paysage du Nouveau Monde aurait peut-être constitué une sorte de confirmation des intentions urbanistiques espagnoles. Rappelons que les villes de l'Amérique pré-colombienne disposaient de plan en damier (Venturini, 1995, 14). Voyant cela, les Espagnols auraient été amenés à croire que le modèle européen était tout à fait transposable à l'Amérique. Cette coïncidence leur aurait servi en quelque sorte de caution.

Par son voyage en Amérique du Sud, Champlain pouvait ainsi avoir été initié à une façon de faire qui l'aurait influencé au moment de son projet de Ludovica en 1618 (cf.: section 3.2.8). Mieux encore, pouvait-il, dès 1608, avoir entretenu le rêve d'une ville nouvelle pour la vallée du Saint-Laurent à la façon des Espagnols? La question serait peut-être recevable, dans la mesure où en 1603, il anticipait vraisemblablement la colonisation des Trois-Rivières («étant habité on pourrait rendre lesdits Iroquois [...] amis»).

3.2.2 Le voyage de 1603

Lors de son premier voyage en Canada, Champlain était témoin, à Tadoussac, d'une alliance entre Français et Algonquiens. Il faut dire que l'année précédente des émissaires montagnais avaient rencontré le Roy de France dans le but de solliciter une alliance (Ritchot, 1999, 132). C'est que les Montagnais auraient espéré utiliser ces derniers pour reprendre la vallée du Saint-Laurent, alors sous le contrôle des Iroquois, et ainsi reprendre l'initiative en matière de commerce aux dépens de certains groupes dispersés dans les Laurentides (*idem*, 133-134). Les Français, pour leur part, auraient sollicité un appui des Montagnais de façon à conforter leur position par rapport aux autres nations européennes présentes dans le golfe (*ibidem*). Lors de cette cérémonie, les deux émissaires amérindiens présentés au Roy l'année précédente témoignaient à leurs chefs «"de l'appui du roi de France"» (Trigger dans Ritchot, 1999, 132). «"Fort de cette assurance, Anadabijou, le chef [...], invita les Français à s'établir à cet endroit et à aider les Montagnais à combattre leurs ennemis"» (*ibidem*).

Si Aymard de Chaste était en mesure de sceller une telle alliance au nom de son roy, *via* François Gravé du Pont son représentant sur le terrain, c'est que la commission qu'il recevait du Roy l'instituait légalement pour «représenter notre personne aux pais» (dans Girard et Gagné, 1995, 10). Mais cette commission de 1603 limitait les agissements des marchands, à savoir:

«Traiter & contracter à même effet paix, alliance & confederation, bonne amitié, correspondance & communication avec lesdits peuples & leurs Princes, ou autres ayans pouvoir & commandement sur eux: Entretenir, garder & soigneusement observer les traittés & alliances dont vous convièndrés avec eux: pourveu qu'ils y satisfacent de leur part» (dans Girard et Gagné, 1995, 10).

Le Roy de France cherchait-il à contrôler ses représentants à distance? Il leur imposait certainement des contraintes importantes d'ordre politique. Samuel de Champlain était donc un témoin privilégié de cette importante tabagie dont il a livré un «*compte-rendu*» dans sa relation intitulée *Des Sauvages* (1993). Cette alliance allait être déterminante dans la localisation des Français sur le Saint-Laurent.

3.2.3 L'escapade acadienne

De 1604 à 1607, Pierre du Gua de Monts cherchait à «coloniser» la façade atlantique du continent. Ce choix reposait en partie sur une modification de son monopole qui restreignait alors la traite dans ce seul secteur⁷⁵. En 1604, l'équipée française choisissait la petite île de Sainte-Croix pour y passer son premier hiver (Litalien et Vaugeois, 2004). Peut-on effectuer un rapprochement entre la suggestion champlainienne de 1603 d'occuper éventuellement une des îles de Trois-Rivières et la décision de 1604 d'occuper l'île Sainte-Croix? Autrement dit, les îles occupaient-elles dans la représentation européenne (ou dans celle de Champlain) du monde une place particulière? Leur attribuait-on des avantages particuliers? Ce n'est pas impossible. Marcel Trudel rappelait comment Villegaignon, ayant localisé sa petite colonie sur une île de la baie de Rio-de-Janeiro, était obligé de voyager quotidiennement vers le continent car il n'y avait pas de champ cultivé sur l'île (Trudel, 1966, 33). Dit autrement, l'idéal insulaire aurait été plus fort que les inconvénients qu'il pouvait comporter. L'hivernement de 1604-05 aurait été cauchemardesque: «L'hiver s'abatti rapidement sur la colonie, car la première neige tomba quatre jours plus tard. Très vite, l'absence sur place d'eau douce, de bois de chauffage et de nourriture fraîche se révéla préjudiciable à la survie des colons» (dans Champlain, 2001, 256). Les conditions extrêmes expérimentées à l'île Sainte-Croix auraient incité les Français à se relocaliser sur le continent, dans ce camp qu'ils baptisèrent Port-Royal (baie de Annapolis Royal, Nouvelle-Écosse, Canada; **fig.: 1.19 et 1.21**)⁷⁶. Cette tentative acadienne d'établissement serait intéressante pour deux raisons. Premièrement, la morphologie du site de Port-Royal ne serait pas sans évoquer celle de Québec:

⁷⁵ Pour les raisons qui motivent les Français à préférer l'Acadie, voir Ritchot (1999, 137-138). «La préférence du Canada à l'Acadie, en 1608, simulait une liberté de manœuvre avant que le capitaine Argall vienne en briser l'illusion en 1613» (Ritchot, 1999, 141).

⁷⁶ «Ils surent tirer des leçons de l'échec de l'établissement de l'île Sainte-Croix. L'installation se fit sur la terre ferme, avec de l'eau douce et du bois de chauffage à proximité et à l'abri des terribles vents du Nord. Même le plan de l'habitation fut nettement amélioré: les bâtiments furent construits contigus, autour d'une cour» (dans Champlain, 2001, 257).

l'habitation de Port-Royal était adossée à une longue colline-barre (**fig.: 1.20**). Ensuite, dans les deux cas, les Français n'occupaient pas le sommet des collines de Port-Royal ou de Québec, mais leur contrebas, ce qui permettait peut-être aux Français de minimiser les effets des vents du nord. Deuxièmement, en 1613 et toujours en Acadie, des Français fondaient la colonie de Saint-Sauveur au nom de madame de Guercheville.

«Situé sur la terre ferme, à proximité de l'embouchure de la Pentagouët, le lieu choisis est **"une jolie colline eslevée doucement** dessus la mer, & baignée à ses costés de deux fontaines"; près de là se déversent "plusieurs ageables, commodes, & poissonneuses rivieres". "Remparé" de l'île des Monts déserts et de petites "Islettes", le havre est sûr "comme un estang" et peut **commander toute la côte**; les navires peuvent approcher à une encablure du rivage. Enfin, l'endroit paraissait propre à la culture» (Trudel, 1966, 125 ns).

Le site de Saint-Sauveur aurait-il eu des similitudes avec Port-Royal, Québec et Trois-Rivières? Il y avait vraisemblablement une rade protégée ainsi qu'une topographie dont la disposition aurait facilité la surveillance du trafic maritime («peut commander toute la côte»). Enfin, comme pour une des îles des Trois-Rivières, Saint-Sauveur aurait présenté une faible élévation qui aurait été avantageuse dans l'esprit des Français. Des critères spécifiques en matière de localisation guidaient vraisemblablement les Français, c'est ce que suggéreraient du moins ces quelques similitudes.

3.2.4 Le voyage de 1608 et la fondation de Québec

Si les Français avaient choisi Québec pour des raisons fonctionnelles ou esthétiques, comme le soutient toujours la tradition, nous pouvons aussi chercher à savoir qui a bien pu faire ce choix. Sans faire un tour complet de toutes les interprétations, voici tout de même quelques brefs développements à ce sujet. D'un côté, plusieurs auteurs attribuent aux Français le choix de Québec. Ainsi, pour Luc Noppen et Lucie K. Morissette ou pour Marc Lescarbot (1911), c'est Pierre du Gua de Monts qui aurait désigné le site de Québec pour y localiser le comptoir⁷⁷. D'autres, comme Marcel Trudel (1966), André Charbonneau, Yvon Desloges et Marc Lafrance (1982) nuancent cette interprétation en soulignant que Samuel de Champlain aurait influencé de Monts⁷⁸. Considérant l'analyse champlainienne des Trois-Rivières, cette interprétation semble, de prime abord, difficile à soutenir. Et pourtant, il faut reconnaître que Champlain prétendait avoir conseillé de

⁷⁷ «Le sieur de Monts choisit la région de Québec pour concurrencer les établissements plus anciens...» (Noppen et Morisset, 1998, 7).

⁷⁸ «Le site de Québec [...] est choisi par de Monts, sur les conseils de Champlain, surtout pour y établir un comptoir de traite à l'abri de la concurrence et facile à défendre» (Charbonneau, Desloges, Lafrance, 1982, 20).

Monts en ce sens⁷⁹. Soulignons que dans sa relation de 1613, Champlain demeure silencieux à ce sujet (1973). Pour sa part, de Monts, de toute évidence, n'a jamais laissé d'écrits (Grenon, 1999, 1), ce qui n'est rien pour éclaircir la question du choix pour Québec. Bref, dire que la décision aurait entièrement appartenu aux Français, comme le laissait entendre Champlain dans ses relations, s'est suggérer quelque part que le choix pour Québec aurait été un choix libre de contrainte. Comme si l'espace laurentiens n'appartenait à personne et que les Français n'avaient qu'à choisir le site de leur choix. Alors pourquoi ne pas avoir retenu Trois-Rivières?

D'un autre côté, nous avons des auteurs qui reconnaissent que les Français n'avaient pas toujours les coudées franches. Cependant, ils n'en tirent pas nécessairement toutes les conséquences. Si certains personnages historiques ont pu prétendre avoir choisi Québec, c'est qu'il pourrait s'agir justement de... prétentions. À ce titre, nous avons déjà mentionné un écrit de Bruce Trigger qui suggère que les Montagnais auraient donné aux Français la permission de s'installer à Tadoussac (cf. section 3.2.1). Mais ce même auteur d'ajouter que Champlain avait «reçu l'ordre de remonter le fleuve et d'y fonder un nouvel établissement» (1991, 226). Chez Raymonde Litalien et Denis Vaugois, nous retrouvons ce même balancement ambiguë entre une permission qui aurait été donné par les Amérindiens en 1603 et une décision unilatérale de la part des Français (2004, 153 et 112). Gilles Ritchot pour sa part suggère que les Français n'auraient pas choisi: «l'alliance de 1603 aurait donné aux Français la permission de prendre pied à Québec» (1999, 132). Donc pour Bruce Trigger et Gilles Ritchot, une contrainte géopolitique aurait limité la marge de manoeuvre des Français. Pour Denis Delâge, une contrainte d'ordre économique aurait pesé dans leur choix: la trop grande concurrence à Tadoussac aurait fait baisser les prix, incitant de Monts (ou Champlain?) à remonter plus en amont le Saint-Laurent⁸⁰. Pour notre part, nous penchons pour l'existence de contraintes géopolitiques: jamais ne sommes-nous seul dans le monde. Le «choix» de Champlain se devait ainsi d'exprimer (en partie certainement) les conséquences géopolitiques d'une rencontre. Chose certaine, si Champlain — ou de Monts peu importe — avait eu l'intention en 1608 de réaménager l'habitation de Tadoussac en poste de traite (construite en 1600; Trudel, 1963; **fig.: 1.19**), un capitaine basque du nom de Darache allait mettre un terme à cette

⁷⁹ «le le confeillay, & luy donnay advis de s'aller loger dans le grand fleuve Saint Laurent, duquel i'auois vun bonne cognoiffance par le voyage que i'y auois fait, luy faifant goufter les raifons pourquoy il estoit plus à propos & conuenable d'habiter ce lieu qu'aucun autre» (Champlain, 1973, 127).

⁸⁰ «...la traite y [à Tadoussac] était très intensive: elle s'y pratiquait depuis près d'un siècle, elle y avait attiré de nombreux bateaux français, et basques, mais aussi hollandais. La concurrence avait fait baisser les prix et les profits partout dans le golfe [...]. [...] Il reste une solution: fuir vers l'intérieur où l'on peut entrer en contact avec d'autres Amérindiens moins initiés au commerce et exclure le rivaux européens par l'imposition effective d'un monopole» (Delâge, 1985, 105).

prétention. L'incident mérite qu'on s'y arrête, car il révèle le peu de marge de manœuvre que pouvaient avoir les Français dans cette partie du Saint-Laurent (cf. section 2)⁸¹.

C'est Pont-Gravé qui arriva le premier en vue de Tadoussac (Champlain, 1973). À son arrivée, il constatait que des Basques, «installés en armes», commerçaient avec des Amérindiens (Trudel, 1966, 153). Habitué à «faire la chasse aux contrebandiers», et, voulant faire respecter le monopole de son employeur, Pont-Gravé les sommait de se retirer (*ibidem*). C'est à coup de canon que les Basques donnaient leur réponse, blessant même Pont-Gravé (*ibidem*). À son arrivée, Champlain constatait que les Basques contrôlaient Tadoussac, le commerce avec les Amérindiens et Pont-Gravé (*idem*, 154)! Champlain n'insistait pas, et laissait les Basques terminer leurs transactions commerciales (*ibidem*). De l'épisode des Basques, Champlain relatait: «*Entendant toutes ces nouvelles, cela me fâcha fort, pour le commencement d'une affaire, dont nous nous fussions bien passés*» (1973, 140). Plus loin, dans sa relation, il évoquait l'habitation de Tadoussac de la façon suivante:

«Nous confiderafmes que ne pouvions entrer audit port que par force, & que l'habitation ne fut perdue pour ceste année, de forte que nous aduifafmes pour le mieux (afin d'une iuste cause n'en faire une mauuaise & ainfi se ruiner) qu'il falloit leur donner affeurance de ma part tant que ie ferois là & que le Pont n'entreprendroit aucune chose contre eux» (1973, 141).

Que voulait dire Champlain? Si l'incident l'avait fâché, au delà de l'altercation, c'est qu'il contrariait peut-être un projet précis. Ensuite, du fait de l'occupation basque, il semble que seul l'usage de la force aurait permis à Champlain et à ses compagnons de s'installer dans l'habitation de Tadoussac. Est-ce suffisant pour soutenir que les Français voulaient s'installer à cet endroit? Il est donc possible que Champlain ait désiré réinvestir l'habitation, d'autant plus que Tadoussac était, semble-t-il, un lucratif poste de traite⁸².

Cette altercation n'explique pas le choix de Champlain, mais l'efficacité navale des Basques restreignait de toute évidence les possibilités qui s'offraient alors aux Français⁸³. Que les Français aient visé ou non Tadoussac pour aménager leur comptoir commercial, **il ressort que la position leur était interdite de toute façon. Les Basques refoulaient ainsi les Français plus en amont.** Non seulement les

⁸¹ Robert Le Blant suggère qu'il aurait pu y avoir un poste de traite dès la fin du XVI^e siècle à l'île d'Orléans (1966). Des documents d'archives feraient mention d'une «rixie entre Normands et Maloins», entre la compagnie de Pierre Chauvin de Tonnetuit et de Pierre du Gua de Mons et celle de Jean Sarcel et de Jean Martin, laquelle rixe aurait eu lieu à (sur, devant?) l'île d'Orléans (Le Blant, 1966, 44). Selon nous, il s'agit là d'une preuve supplémentaire que les Français étaient refoulés plus en amont pas les Basques.

⁸² Tadoussac «restait le lieu de prédilection» pour la traite des fourrures (Trudel, 1963, 240). C'est que Tadoussac était le point d'aboutissement d'une route commerciale permettant aux Amérindiens d'éviter la vallée du Saint-Laurent (Ritchot, 1999).

⁸³ Notons que dans la rétrospective de ses écrits parue en 1632, Champlain omet de relater l'incident de Tadoussac, donnant ainsi l'impression qu'il visait directement Québec comme lieu de colonisation.

Français étaient-ils repoussés par les Basques, mais une fois rendu à Québec Champlain était victime d'une tentative de meurtre de la part de l'un de ses «compagnons» de voyage qui «désavouait ainsi la stratégie positionnelle de son Destinateur», puisqu'il tentait de livrer Québec aux Basques au lieu «de miser sur l'alliance [de 1603] avec les Montagnais» (Ritchot, 1999, 138). Cette mésaventure montre jusqu'à quel point les Basques pouvaient contrarier les Français dans cette partie du monde. Le coupable aura la tête fichée au bout d'une pique plantée au milieu de la cour de l'habitation (Champlain, 1973, 148-154). Aussi bien dire que dans un tel cas, la «forteresse naturelle» ne pouvait guère protéger Champlain...

Les Basques démontraient aussi qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un fort construit sur une colline barrant un détroit pour contrôler la navigation sur le Saint-Laurent⁸⁴. Le fleuve à Tadoussac est suffisamment large pour que les riverains le désignent comme étant la mer. Certes, une géographie comme celle de Québec représentait un avantage, mais c'est tout de même en navire que les Basques s'assuraient le contrôle du commerce avec les Amérindiens. Ils démontraient aussi, à l'instar de tous les autres Européens qui fréquentaient la région (cf.: section 2.2), qu'il n'était pas nécessaire non plus de coloniser l'Amérique pour en exploiter ses richesses. Pierre Pelletier, Christine Vallée-Tremblay et Raymond Malo faisaient d'ailleurs remarquer que:

«L'exploitation des richesses du continent n'exigeait pas qu'une ville soit fondée ni que soit établie une population stable. Avant ces premières tentatives de transplantation démographique, le golfe du Saint-Laurent et la côte du Labrador étaient visités annuellement, et depuis fort longtemps, par des centaines de navires de pêche espagnols, basques, bretons. [...] Il est remarquable que cette exploitation des ressources n'ait donné lieu à aucune trace durable d'occupation ni à une configuration permanente du paysage» (1984, 32).

Comme quoi le commerce pouvait bien se passer de la colonisation! Cependant, à partir du moment où les Français s'intéressaient à la traire des fourrures, et considérant le «ballottage» dont étaient ils victimes, prendre position en un lieu aurait été pour eux une façon de s'assurer d'un minimum de sécurité et de stabilité. Comme le rappelle Bruce Trigger: «Sans l'établissement, la vallée du Saint-Laurent se retrouvait sans protection et les prétentions de la France sur ce territoire sans effet» (1991, 267).

...

...

...

La suite de la relation de Champlain ne nous éclaire pas davantage sur le choix de

⁸⁴ Un auteur écrit: «Ils [...] occupent en 1600 une position clé, celle de Tadoussac, [...] d'où ils contrôlent l'accès par ce fleuve à un possible passage vers l'Asie» (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 61).

Québec. Ce dernier nous raconte qu'il s'était rendu à bord du vaisseau de Darache où, après discussion, on concluait une entente réciproque de non agression⁸⁵. Puis, au paragraphe suivant, et sans transition, Champlain nous parle des Amérindiens et des caractéristiques de leurs canots⁸⁶. Fin du chapitre I. Ouverture du chapitre II:

«Aprés cest accord, ie fis mettre des charpentiers à accommoder vne petite barque du port de 12. à 14. tonneaux, pour porter tout ce qui nous feroit neccessaire pour nostre habitation, & ne peut estre pluftoft prefte qu'au dernier de luin» (Champlain, 1973, t.I, 142).

Champlain raconte ensuite son «*escapade*» dans le Saguenay, où il qualifie le paysage de «*terre fort mal plaifante, tant d'vn costé que d'autre*» (*idem*, 143), suivit du départ pour aller fonder Québec⁸⁷. Entre la mésaventure avec les Basques et son départ pour fonder son habitation, Champlain donne l'impression, dans ses textes, que la décision d'aller à Québec était déjà prise. Une ambiguïté flotte dans ses écrits. Il fut fâché de ne pouvoir atteindre l'habitation de Tadoussac et il mentionne que cette dernière fut «*perdue pour cette année*». Puis, sans explication, il annonce son départ pour Québec. Était-ce une façon de minimiser l'accrochage avec Darache? Cela serait-il l'indice que Tadoussac avait été son premier choix? Est-ce simplement une autre manifestation de la langue de bois à l'œuvre dans ses textes? Au surplus, Champlain semble avoir oublié son propre texte de 1603 dans lequel il avait tant vanté les avantages des Trois-Rivières. À moins qu'il n'ait vu autre chose à Québec entre-temps, mais il n'en dit rien.

Le trois juillet, les Français arrivaient en vue de Québec et, si l'on se fit aux écrits de Champlain, ils entreprenaient les travaux d'aménagement de l'habitation le jour même (*idem*, 148). Cette habitation était la propriété de la compagnie pour laquelle travaillait Champlain (Trudel, 1966, 297). Représentait-elle un investissement devant améliorer le rendement des affaires? Vraisemblablement. Rappelons que le site de Stadaconé était totalement disponible pour une appropriation française des lieux, puisque la vallée laurentienne était alors complètement déserte (*cf.*: section 4).

La «*fondation*» de Québec — du comptoir en fait — lovée au pied de la falaise du Cap-aux-Diamands, demeurerait un geste bien modeste:

«le fis continuer nostre logement, qui estoit de trois corps de logis à deux estages. Chacun contenoit trois thoifes de long & deux & demie de large. Le magasin fix & trois de large, avec vne belle caue de fix pieds

⁸⁵ «Aprés plusieurs discours ie fis l'accord entre le Pont & luy, & luy fis promettre qu'il n'entreprendroit aucune chose sur Pont-gravé ny au préiudice du Roy & fleur de Mons. Que s'ils faisoient le contraire ie tiendrois ma parole pour nulle: Ce qui fut accordé & signé d'vn chacun» (Champlain, 1973, 141).

⁸⁶ «Ce qui est dit ici du canot sauvage, est emprunté au Voyage de 1603» (Laverdière dans Champlain, 1973, 141, note).

⁸⁷ «le party de Tadouffac le dernier du mois pour aller à Quebecq» (Champlain, 1973, 144)

de haut. Tout autour de nos logemens ie fis faire vne galerie par dehors au fecond estage, qui estoit fort commode, avec des fossés de 15. pieds de large & fix de profond: & au dehors des fossés, ie fis plusieurs pointes d'esperons qui enfermoient vne partie du logement, là où nous mifmes nos pieces de canon: & deuant le bastiment y a vne place de quatre thoifes de large, & fix ou fept de long, qui donne fur le bort de la riuere. Autour du logement y a des iardins qui font tres-bons, & vne place de costé de Septemptrion qui a quelque cent ou fix vingts pas de long, 50. ou 60. de large» (Champlain, 1973, 155-156).

En termes plus contemporains, l'habitation aurait eu l'allure suivante:

«Elle comporte quatre bâtiments principaux: trois corps de logis de 2 étages disposés probablement en U, au-devant desquels se trouve une cour fermée; sur le côté opposé de cette cour: un magasin d'un étage sur cave. Un colombier, faisant très vraisemblablement fonction de tour de guet, se trouve à l'arrière de la courtine qui ferme la façade d'entrée de la cour; fossés, pont-levis et éperons avancés ou tenailles servant de plates-formes à canon complète le tout» (Niellon et Moussette, 1985, 29).⁸⁸

Nous avons reproduit le croquis que nous a fait Champlain de l'habitation (**fig.: 1.21**), croquis d'ailleurs qui ne représente pas grand-chose, puisqu'il est pratiquement impossible d'en tirer un plan ou une maquette (Noppen et Morisset, 1998)⁸⁹. Remarquons que sur la carte des environs de Québec, l'habitation est curieusement représentée sous la forme d'un château, ce qui ne correspond aucunement à son croquis (cartouche, **fig.: 1.21 et 1.22**)⁹⁰.

L'habitation était complétée d'une palissade ainsi que d'un «fossé de 4,50 mètres» (Trigger, 1991, 227). Cette palissade n'apparaît pas sur le croquis de Champlain, ni sur son plan des environs de Québec (**fig.: 1.21 et 1.22**). Au sujet de cette palissade, Weinmann se fait un brin ironique: «Et puis, évidemment, le plus important: les murs de l'habitation de Québec semblent tellement aller de soi qu'ils ne figurent même pas sur la légende» (1987, 140). Était-ce simplement par souci de clarté? Est-ce une façon de faire caractéristique de la Renaissance? Soulignons au passage que cette palissade, devant protéger l'habitation de «l'insulte», n'était complétée que deux ans plus tard, soit en 1610 (Trudel, 1966, 173). Cela laisse à penser que l'impératif de la défense n'était peut-être pas

⁸⁸ Luc Noppen, Claude Paulette et Michel Tremblay soutiennent eux aussi la même association: «Le colombier, attribut de toute demeure importante en France, devait fort probablement faire office de tour de guet à Québec» (1979, 4). Ces auteurs suggèrent-ils que la fonction d'un colombier changeait avec le lieu géographique? Chose certaine, **la nécessité d'avoir une tour de guet est en contradiction avec les interprétations usuelles relatives au choix de Champlain**. Aucun auteur n'a été interpellé par le fait que Champlain s'était finalement installé en bas, c'est-à-dire sans tirer profit de la topographie de Québec. Et si le colombier n'avait été... qu'un colombier? **Dit autrement, pourquoi avoir une tour de guet quand on a qu'à s'installer sur un promontoire si proche et combien plus haut?**

⁸⁹ «Obéissant aux conventions de la représentation de l'époque, l'illustrateur a voulu montrer toutes les faces de l'ensemble en un seul dessin. Le document reste de la sorte aussi énigmatique que le texte qui l'accompagne...» (Noppen et Morisset, 1998, 32).

⁹⁰ Était-ce une façon pour lui de créer une distinction entre la demeure des Français et les «cabanes» amérindiennes dessinées, ici et là, sur le plan de Québec? Cela faisait-il aussi partie des conventions de l'époque?

aussi pressant que bien des auteurs ont pu le suggérer⁹¹.

Champlain, selon ses écrits, avait fait aménager deux places. Une première au-devant de l'habitation, près du fleuve. Était-ce un débarcadère ou un quai? Ce n'est pas impossible puisque ce genre de considérations devaient être importantes à l'époque. La seconde place, localisée au nord de l'habitation, semblait sensiblement plus grande. À quoi pouvait bien servir ces deux «places»? Pourquoi dans un continent si vaste fallait-il dégager de tels espaces, et surtout, spécifier leur présence? Insistons aussi sur le fait que Champlain faisait préparer des jardins. Ces jardins, sur les croquis que nous a laissés le fondateur, qu'il s'agisse de l'habitation de Québec ou des habitations d'*Arcadie*, sont tous dessinés «à la française» (Weinmann, 1987, 140). Il serait étonnant que Champlain ait aménagé de tels jardins. Est-ce simplement une convention dans la représentation? De tels dessins visent-ils autre chose?

Cette première habitation aurait été à la fois «un logement, un magasin pour les vivres et les marchandises et un réduit pour la défense, mais en premier lieu, un comptoir de traite puisque le magasin est la première structure terminée» (Charbonneau et *al.*, 1982, 20)⁹². Mais plus important encore, **s'il est vrai que la topographie de Québec a pesé dans le choix de Champlain, comme l'affirment tant d'auteurs, alors on comprend mal pourquoi la localisation de la première habitation ne coïncide pas avec le lieu «optimum». Autrement dit, si la falaise possédait des avantages si évidents, alors pourquoi Champlain n'en profitait-il pas?** Pourquoi n'avait-il pas actualisé tous les potentiels du promontoire? Était-ce parce que le site était inaccessible? Pourtant les Stadaconéens logeaient sur le replat du promontoire, tandis que Cartier et Roberval y passaient un hiver. **Et comment se fait-il que pratiquement aucun auteur ne s'est rendu compte que la localisation de l'habitation ne coïncidait pas avec le site tant célébré?**

⁹¹ Weinmann se permettait de relativiser la nécessité de la défense: «Contre quel ennemi Québec se défend-il ainsi? Contre les Iroquois? Ils ne commencent pas avant 1641 leurs attaques concertées contre les Français. Contre les Anglais? En 1608, ils viennent d'échouer en Virginie» (1987, 126). Il semble que le pire ennemi des Français de Québec, à cette époque, ait été la famine puisque «le moindre retard dans la venue des vaisseaux réduit la colonie à la famine» (Trudel, 1966, 272). Pelletier et *al.* nous rappellent que **«le site ne fut pas fortifié depuis le moment de son choix. En outre les premiers équipements installés à cette fin furent ponctuels jusqu'au début du XVIII^e siècle»** (1984, 27; ns).

⁹² «Si Champlain songeait à fonder une ville à Québec, l'Habitation traduit sans doute très mal sa pensée et ses connaissances. En effet, il paraît évident que le poste de Québec dans ses premières années, consiste avant tout en un comptoir de commerce et ne préfigure pas un début de ville» (Charbonneau et *al.*, 1982, 329).

3.2.5 Site et situation: quelques considérations

Le site de Québec, de toute évidence, devait être assez étroit. Gilles Ritchot parle d'ailleurs de «l'étroite rasa de Place-Royale» (1999, 145); Pierre Pelletier, Christine Vallée-Tremblay et Raymond Malo ont reconnu eux aussi l'exiguïté de la place⁹³. Comparativement aux autres lieux que les Français avaient occupés en Acadie, celui de Québec pourrait être le plus étroit d'entre eux. Il y aurait alors comme un paradoxe entre l'étroitesse de cette *rasa* et la vastitude du continent (Weinmann, 1987). Au surplus, le Père Charlevoix laissait entendre que cette plate-forme littorale inondait lors des grandes marées (1994, 215)⁹⁴. Dans un continent aussi immense, il est plutôt étonnant de s'installer sur un espace aussi restreint et visiblement mal drainé.

D'un point de vue militaire, le site présentait, de prime abord, au moins deux lacunes. En premier lieu, étant à «fleur d'eau» (*ibidem*), c'est-à-dire en étant pratiquement au niveau du fleuve, l'habitation se trouvait à portée de tir naval, un peu à l'image d'une cible adossée contre un mur. En d'autres mots, si, de l'habitation, il était possible pour Champlain de contrôler le trafic maritime, la hauteur de l'habitation la rendait vraisemblablement vulnérable aux attaques navales. Cette île que Champlain visait aux Trois-Rivières aurait possiblement été, elle aussi, vulnérable à ce type d'attaque. Et puis, Champlain pouvait-il vraiment contrôler quoi que ce soit à partir de son comptoir commercial? Rappelons qu'à Tadoussac, il n'avait pas été en mesure de s'imposer. En second lieu, Champlain ne prenait pas les moyens d'occuper le sommet militaire de Québec, ce qui rendait l'habitation vulnérable à une attaque en plongée. Il faut dire qu'avec vingt sept hommes et trois canons, comme le suggère la gravure de Québec, Champlain ne pouvait peut-être pas s'installer avec «force et prétention»⁹⁵. À titre de comparaison, ce fut avec 150 soldats, au dire de Trudel, que les frères Kirke prenaient Québec en 1629 (Trudel, 1979, 40). **De plus, en s'installant en bas, Champlain ne se trouvait-il pas à relativiser la question de la défense? Ne plaçait-il pas le site de Québec à égalité avec de nombreux sites dépourvus de**

⁹³ «L'entourage de la Place Royale et de l'Habitation était particulièrement coincé à l'époque, entre la falaise et un littoral qui submergeait davantage» (Pelletier et *al.*, 1984, 53).

⁹⁴ «Lorsque Samuel de CHAMPLAIN fonda cette ville en 1608, la Marée montoit quelquefois jusqu'au pied du Rocher. Depuis ce tems-là le Fleuve s'est retiré peu à peu, & a enfin laissé à sec un grand Terrain [...]» (Charlevoix, 1994, 215). «Mais les grandes crues d'automne, qui atteignaient la falaise, à cette époque, obligèrent vite Champlain à utiliser l'escarpement et à construire quelques baraquements à mi-chemin entre l'"habitation" et le sommet de la colline» (Brown, 1947, 14). Encore aujourd'hui, la Basse-Ville est occasionnellement inondée lors des grandes marées.

⁹⁵ Nous retrouvons le même nombre de canons sur le plan de l'île Sainte-Croix ainsi que sur le croquis représentant l'habitation de Port-Royal (Champlain, 1973). Champlain parle de «nos pièces de canons», dans sa description de l'habitation de 1613.

falaise, tout aussi disponibles ailleurs dans la vallée du Saint-Laurent?

Il faudra de plus attendre douze ans pour que soit construit le premier fort sur le replat du promontoire (Trudel, 1966, 269) et vingt-cinq ans avant l'aménagement d'une plateforme au-devant de l'habitation permettant le déploiement de quelques canons (*idem*, 1979, 124). Champlain n'était peut-être pas aussi pressé de se défendre qu'on a pu le croire...

La position économique de Québec était-elle intéressante? Étant de prime abord plus proche des «*champs fourrurifères*» de la région des Grands Lacs que Tadoussac, la position de Québec pouvait sembler plus avantageuse. C'était certainement un élément important à une époque de navigation à voile. Pourtant, différents éléments plaident en faveur du site de Tadoussac. Ce lieu, qui était un poste de traite bien avant Québec, restait le port transatlantique de la vallée du Saint-Laurent, véritable point de rupture de charge où il fallait transborder passagers et bagages sur des navires de plus faible tirant d'eau (Trudel, 1966, 272). Autrement dit, tant qu'on devait tout transborder à Tadoussac, la localisation de Québec demeurait plutôt désavantageuse. De plus, Bruce Trigger attire notre attention sur le fait que vers 1613, Tadoussac était un «comptoir lucratif» (1991, 283). Autrement dit, Québec n'était peut-être pas un comptoir aussi intéressant, aussi rentable. Autre argument souvent avancé: parce que localisé plus en amont, Québec paraissait à l'abri de la concurrence, et certainement à l'abri des Basques! Or, rendu à Québec, il y avait peut-être moins de concurrence parce que moins d'opportunités commerciales?

À une époque de voyage en canots, l'arrière-pays de Québec demeurait peu accessible, son réseau hydrographique n'ayant pas de profondeur; la Saint-Charles, pour ainsi dire, ne mène nulle part: «Le site de Québec n'était pas idéal au plan commercial à cause de l'exiguïté des bassins hydrographiques locaux» (Ritchot, 1999, 138; **fig.: 1.55**). Si l'on regarde la situation de Québec dans une perspective plus large, on se rend compte que le site de Québec n'était pas «*branché*» sur les grands réseaux de commerce amérindiens de l'époque. Il faut savoir qu'une route commerciale reliait Tadoussac aux Grands Lacs en passant en arrière des Laurentides. C'était la route du Cuivre, une route constituée d'une longue série de portages (Ritchot, 1999). Cette route permettait aux Amérindiens d'éviter le corridor du Saint-Laurent, alors sous le contrôle des Iroquois (*idem*, 113). Le Saint-Maurice, par sa configuration rejoignait cette route commerciale. Nous comprenons mieux pourquoi maintenant Tadoussac et Trois-Rivières étaient des lieux de

foires commerciales franco-amérindiens de longue date (**fig.: I.23**)⁹⁶. Ainsi, par rapport aux grands axes commerciaux tramant le Nord-Est du continent — récemment reconfigurés (*cf.*: section 4) — Québec était plutôt mal localisée.

Dans un contexte de monopole commercial, où la compagnie pour laquelle travaillait Champlain avait l'exclusivité de la traite des fourrures, la position de Québec pouvait devenir un véritable goulot⁹⁷. Considérant l'étroitesse du fleuve au droit de Québec, il aurait été difficile pour la concurrence d'y passer sans être vue. Mais remarquons que la pointe de l'île d'Orléans, la pointe de Lévis, le Cap-Rouge, voire même Trois-Rivières auraient pu très bien faire l'affaire aussi: toutes ces positions permettent de voir venir. Or, en situation de libre concurrence, comme ce fut le cas de 1610 à 1612, à quoi pouvait bien servir Québec, hormis de prendre la concurrence de vitesse⁹⁸? Mais là encore, les Amérindiens avaient appris semble-t-il à attendre l'arrivée de nombreux marchands afin de faire baisser le prix des marchandises de traite (Trigger, 1991, 258)⁹⁹. Dans de telles conditions, vouloir battre la concurrence n'aurait été que prétention. Même avec un monopole, un marchand comme de Monts devait bien se douter qu'il pouvait être de courte durée (*cf.* section 2). Ainsi, dans un contexte de monopoles à durée incertaine, les Français devaient être conscients que le site de Québec pouvait ne pas leur livrer tous ces avantages¹⁰⁰. Ensuite, le retour du monopole incitait les Amérindiens à commercer avec les contrebandiers présents en aval de Tadoussac¹⁰¹. De Québec, il aurait été certainement illusoire de vouloir contrôler la contrebande. Et la contrebande devait être

⁹⁶ «On ne retrouve aucune trace d'échanges commerciaux entre les Français et les Amérindiens aux rapides de Lachine après 1616; la traite se faisant dorénavant à Trois-Rivières ou près de l'embouchure du Richelieu» (Trigger, 1991, 339).

⁹⁷ «Quand Champlain s'installe à Québec en 1608, il le fait au nom du monopole du Sieur de Monts et construit une première fortification pour bloquer l'amont du fleuve aux commerçants rivaux. Les marchands basques de Tadoussac essaient de déjouer cette tactique en tentant de faire assassiner Champlain par [...] Jean Duval, ce qui aurait donné l'accès du fort à ces marchands» (Delâge, 1987, 105).

⁹⁸ «En redéplaçant le poste de traite plus loin en amont, Champlain espérait permettre à de Monts de rafler la récolte de fourrures avant ses concurrents» (Trigger, 1991, 258).

⁹⁹ Même Champlain le reconnaissait: «encore voulurent ils attendre qu'il vint plusieurs vaiffeaux enfemble, afin d'auoir meilleur marché des marchandifes: & par ainfi ceux s'abusent qui penfent faire leurs affaires pour arriuer des premiers: car ces peuples font maintenant trop fins & fubtils» (1973-1611, 240).

¹⁰⁰ Voici comment un auteur suggère l'incertitude qui pouvait entourer l'avenir d'un monopole: «D'ailleurs, les associés de la Compagnie de Condé se sont battus bec et ongles de 1620 à 1622 pour que leur monopole ne leur soit pas arraché par la Compagnie de Montmorency, pour finalement accepter de prendre des parts dans cette nouvelle compagnie» (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 165). Un autre auteur a parlé de «La dure rivalité des autres marchands» pour parler du contexte dans lequel les monopoles étaient accordées en Acadie (*idem*, 146).

¹⁰¹ «Monopole, du reste, illusoire. L'immense chasse-gardé était envahie par tout le monde. Parmi les contrebandiers, on trouve des Hollandais [...]. Mais les contrebandiers étaient surtout Français [...]» (Trudel, 1966, 66). «Il y avait même des contrebandes à l'intérieur de la société de Monts». Et Marcel Trudel de poursuivre: «de Monts lui-même essayaient de faire fraude!» (*idem*, 67). «Le retour du monopole fait grimper les prix des produits européens au grand déplaisir des Montagnais qui chercheront désormais toutes les occasions de trafiquer avec les contrebandiers en aval de Tadoussac» (Delâge, 1985, 106).

d'autant plus facile que Tadoussac était le point d'aboutissement de l'importante route commerciale du Cuivre.

La position économique de Québec ne semblait donc pas si avantageuse, le détroit de Québec étant finalement de peu d'utilité contre la contrebande se déroulant en aval. Et dans un contexte où les monopoles étaient (systématiquement?) contestés par les exclus, Champlain et de Monts ne devaient pas entretenir trop d'espoir sur les avantages que pouvait leur procurer le site de Québec. En somme, **la position commerciale de Québec aurait été médiocre** par rapport aux Trois-Rivières et à Tadoussac, et cela, Champlain l'avait visiblement compris dès 1603 (cf.: section 1.2). Sous ce rapport, il est plutôt curieux pour ce dernier d'avoir choisi Québec.

Plusieurs auteurs ont prétendu que Champlain avait choisi Québec pour l'esthétique du site. Pour bénéficier de la vue, il va de soi que Champlain devait aménager son comptoir sur le sommet de la falaise. Occupant le pied du promontoire, la vue se limitait largement à la rive d'en face. Dans un tel contexte, la question de l'esthétique du site demeurait plutôt marginale. Quoiqu'il n'est pas impossible que depuis la plate-forme littorale où ils se trouvaient, ils aient pu avoir une vue du bassin de Québec et de l'île d'Orléans. Mais, là encore, le sommet du cap lui aurait offert des perspectives bien plus intéressantes. En matière d'esthétique, la pointe Ouest de l'île d'Orléans ou encore la pointe de Lévis lui aurait fourni des points de vue équivalents, sinon supérieurs. On ne peut en effet être à Québec et admirer sa falaise...¹⁰² Et encore, fallait-il que la question du paysage ait fait partie des préoccupations de Champlain (cf.: section 1.2). La question de l'esthétique du site ne va donc pas de soi.

3.2.6 Une brève comparaison entre les sites des Trois-Rivières et de Québec

Québec et Trois-Rivières présentent des similitudes géographiques fortes. Dans les deux cas, le site est flanqué au Sud par le fleuve et à l'Est par une rivière. Et dans les deux cas, une élévation occupe la jonction fleuve/rivière. Aussi, depuis ces élévations, il est possible de surveiller le trafic maritime sur le Saint-Laurent. Sans compter que des îles ponctuent ces deux sites. Force est d'admettre cependant l'existence de différences quantitatives: à Québec le fleuve est passablement plus étroit et la falaise de loin plus haute que le plateau de Trois-Rivières. Pourtant, les Basques démontraient qu'à cette époque ce n'était pas tant la géographie qui effectuait la surveillance du fleuve que la

¹⁰² Et pourtant, c'est ce que suggère les travaux d'illumination de le Promenade des gouverneurs commandés par la Commission de la Capitale nationale...

volonté. Certes, le détroit de Québec était le «secteur [...] le plus contrôlable» du Saint-Laurent (Pelletier et al., 1984, 25), mais les Basques, en un endroit où le fleuve est incomparablement plus large, démontraient l'avantage relatif de cette forteresse de la nature. En d'autres mots, le fleuve n'était pas nécessairement moins contrôlable aux Trois-Rivières qu'à Québec. Ensuite, cette falaise québécoise tant célébrée par les historiens et les géographes n'était peut-être pas l'idéal en matière de défense. Nous avons vu comment les Français n'avaient jamais occupé de position franchement dominante, ni à Port-Royal, ni à Saint-Sauveur. Nous avons vu aussi comment certains voyageurs critiquaient le site de Québec. Est-ce à dire que les sites montagneux étaient peu favorisés à cette époque¹⁰³?

Champlain aurait manifesté une certaine prédilection pour les îles¹⁰⁴. En 1603 il retenait une des îles des Trois-Rivières, notamment parce qu'elle lui semblait «forte de soi». En 1604 les Français occupaient île Sainte-Croix. Puis, en 1613, se remémorant un voyage sur l'île de Montréal, Champlain écrivait:

«Et proche de la dite **place Royale**, il y a une petite rivière qui va assez avant dedans les terres, tout le long de laquelle il y a plus de 60 arpents de terre désertés qui sont comme prairies [...]. **Autrefois, des sauvages y ont labouré, mais ils les ont quittés à cause des guerres qu'ils y avaient.** [...] je fis aussitôt couper et défricher le bois de ladite place Royale pour la rendre unie et prête à y bâtir [une habitation], et peut-on faire passer l'eau autour aisément, et **en faire une petite île**, et s'y établir comme l'on voudra. Il y a **un petit îlet** à quelque 20 toises de ladite place Royale, qui a quelque cent pas de long, **où l'on peut faire une bonne et forte habitation.** [...] Au milieu du fleuve, il y a **une île** d'environ trois quarts de lieue de circuit, **capable d'y bâtir une bonne et forte ville**» (Champlain 2001, 211 ns).

Selon toute vraisemblance Champlain manifestait un engouement certain pour l'insularité. Mais plus important encore, Champlain effectuait un lien explicite insularité/établissement. Dans une telle optique, on peut comprendre qu'il n'avait pas manifesté beaucoup d'intérêt pour le promontoire de Québec en 1603, surtout qu'il avait vraisemblablement trouvé ce qu'il cherchait aux Trois-Rivières. Mais pourquoi n'avait-il pas effectué un lien entre un éventuel établissement et l'île d'Orléans? Pourquoi n'occupait-il pas l'île d'Orléans en 1608? Il y a pourtant sur l'île des rivières qui lui auraient permis de «faire passer l'eau autour» d'une future habitation et «en faire une petite île». Était-ce simplement une question de densité du couvert forestier? Est-ce parce qu'il n'avait pas la preuve que l'île d'Orléans avait déjà porté un établissement comme Montréal

¹⁰³ Soulignons aussi que l'interfluve de Québec, même si vers l'Ouest «bosses et ravins font place à un plan légèrement incliné», est, dans sa partie Est (donc vis-à-vis l'habitation), caractérisé par une série de «gradins» aux «rudes pentes» (Blanchard, 1935, 178-179).

¹⁰⁴ Rappelons que de la Roche avait un camp de travail sur une île et l'illustration du Fort Caroline suggère que les Français auraient là aussi occupé une île. Si l'illustrateur avait fait une représentation idéalisée de Fort Caroline, alors son dessin trahirait possiblement une adhésion à un idéal insulaire.

(«ont quittés à cause des guerres»)? Pourquoi cet intérêt pour l'insularité ne fut-il pas exprimé lors de son passage devant Québec en 1603 et lors de la «*fondation*» de Québec? Pourquoi préférait-il la falaise de Québec quand il y avait, juste en face, une île réelle? La falaise isolée de Québec, baignée par les eaux du fleuve et par la rivière Saint-Charles, pouvait-elle s'apparenter à une île¹⁰⁵? Si oui, alors pourquoi préférer une île «*symbolique*» quand il pouvait occuper une île réelle si proche?

Champlain n'avait finalement occupé qu'une seule île, celle de Sainte-Croix. Partout ailleurs il n'avait manifesté que des préférences (Trois-Rivières) ou identifié des sites potentiels; à Montréal il dégagait même un espace en vue d'un éventuel établissement. Dans le cas de Québec, l'insularité réelle ne fut pas nommée en relation avec un éventuel établissement et une «*île terrestre*» fut finalement choisie. En 1636, au moment de la fondation de Trois-Rivières, Champlain aurait pu retenir cette île préalablement identifiée en 1603. Or, il devait installer le nouveau hameau sur le plateau. Voici ce qu'en dit d'ailleurs Raoul Blanchard:

«Il y a là en effet, juste au-dessus de l'eau, **un lieu sec et à l'abri des inondations**. Il s'agit de la plus basse des terrasses du Saint-Maurice, une petite plate-forme de sable de 35 pieds environ d'altitude, que les Français appelèrent aussitôt le Platon. Son rebord méridional, formant une pente nette, est toujours fort discernable dans la dénivellation qui descend vers la rue des Forges. **Sur cette légère éminence, on pouvait se fortifier**; on était protégé contre les fluctuations du fleuve» (1948, 163 ns).

Enfin, plus important peut-être que la question de l'insularité, il y avait cette déclaration montréalaise au sujet d'une éventuelle place Royale. Pourquoi cette «place Royale» avait-elle été nommée à Montréal et pas à Québec? Pour Morisset et Noppen, cet énoncé de Champlain aurait eu une connotation urbaine: «cette création, fût-elle imaginaire, devait, pour lui, *fonder la ville*» (2003, 460). Pour l'époque, une place royale aurait été obligatoirement synonyme de l'urbain. Or, si la référence de Champlain était urbaine, était-ce à dire que Champlain voulait fonder une ville à Montréal? Était-ce à dire que Champlain ne voulait pas être à Québec? Est-ce à dire que Champlain désirait être ailleurs? Nous savons au moins qu'il avait manifesté un intérêt pour Trois-Rivières. La question serait d'autant plus surprenante qu'à cette époque, vraisemblablement, le devenir de l'établissement français semblait entièrement pensé et conçu à Québec. Et qu'elle pouvait être la valeur d'une place Royale dans un site qui était dépourvu de falaise?

¹⁰⁵ «Ainsi la colline de Québec est complètement isolée entre l'estuaire, le fleuve, la vaste dépression Saint-Charles — Cap-Rouge; elle est donc une sorte d'île escarpée, comme l'avait déjà remarqué Bouchette: "Une hauteur de terres de huit milles de long, s'élevant comme une île au-dessus de la surface de l'Océan". Il est vrai qu'en face de Québec [...], de l'autre côté du fleuve, s'étendent d'autres hautes terres [Lévis]. [...] Mais ici il ne s'agit pas d'une île; la plate-forme se continue vers le Sud-Est, se relevant lentement dans cette direction [...]" (Blanchard, 1935, 168).

La falaise de Québec, compte tenu d'un tel idéal insulaire, ne devait pas avoir de valeur particulière dans le regard de Champlain. Était-ce à dire que Champlain occupait Québec faute de pouvoir se rendre ailleurs?

3.2.7 Le livre de la fondation et la violence fondatrice

Après avoir relaté la fondation de Québec, la relation de Champlain s'ouvre ensuite sur une recherche du site où «*laques Quartier yuerna*» (1973, 156). Prétendant que le toponyme de Sainte-Croix (désignant le lieux où avait séjourné Cartier en 1535) avait été «*transféré depuis à vn autre lieu qui est 15. lieues de nostre habitation à l'Oueft*», Champlain se serait senti obligé de prouver qu'avant lui, Jacques Cartier avait séjourné à Québec (*idem*, 157). À ce titre, il prétendait avoir découvert près de la Saint-Charles des «*vestiges*» (une cheminée, des traces de fossés, des boulets de canon et des madriers pourris) qui «*monftrent euidentment que c'a esté vne habitation, laquelle a esté fondée par des Chrestien: & ce qui me fait dire & croire que c'est laques Quartier, c'est qu'il ne se trouve point qu'aucun aye yuerné ny bafty en ces lieux que ledit laques Quartier*» (*idem*, 156-157). Champlain cherche-t-il à justifier son choix? Rappelons qu'il soulignait l'ancienne présence amérindienne au moment de nettoyer sa place Royale sur l'île de Montréal («*Autrefois, des sauvages y ont labouré*»). Voulait-il montrer que le site de Québec était bon pour une habitation simplement parce qu'un autre «*Chrétien*» l'avait jadis précédé? Que vient faire cette recherche dans le cours de son récit? Pourquoi se justifier d'une telle façon quand il n'avait qu'à consigner à l'écrit ses raisons, un peu comme il avait fait pour Trois-Rivières? S'agit-il d'une diversion? Est-ce une façon de ne pas dire qu'il n'avait pas choisi Québec?

Champlain effectuait cette recherche à l'aide de la relation du capitaine de Saint-Malo¹⁰⁶. Autrement dit, c'est comme s'il avait fondé Québec un livre à la main: «*c'est en effet avec un livre, sur un livre que se fonde Québec: le Brief Récit de Jacques Cartier. Brief récit en main, Champlain va en quête du lieu exact du premier hivernement du Malouin*» (Weinmann, 1987, 147)¹⁰⁷. Cette observation n'est pas sans évoquer une mise en scène faite par un architecte de la Renaissance qui relatait, dans son traité d'architecture, la fondation d'une ville réalisée sous le signe de l'écriture et de richesses enfouies:

«Le "seigneur" [...] ayant désiré compléter Sforzinda par un port qui sera nommé Plusiapolis, l'architecte se met en quête d'un site propice et, au lieu élu, découvre, enfoui dans la terre, un mystérieux coffre de pierre. Une fois ouvert, celui-ci livre des vases, des bijoux et surtout un livre

¹⁰⁶ «Et pour monfrer encore que ce lieu [...] n'est le lieu où yuerna laques Quartier [...], voicy ce qu'il en dit en fes defcouvertures, extrait de fon hiftoire» (Champlain, 1973, 158).

¹⁰⁷ «*aucun n'auoit encore recherché cefte particularité, finon ce que i'ay fait en mes voyages*» (Champlain, 1973-1613, 161).

d'Or [...] qui relate pour la postérité comment une ville superbe et son port furent, en des temps très anciens, élevés par un prince sur ce site» (Choay, 1980, 216 voir aussi la page 50).

La comparaison est étonnante! Champlain fondait une «ville» à l'aide d'un livre qui rapportait comment jadis, en cet endroit de Québec, des richesses furent découvertes au moment de la fondation d'une «ville» (le camp de Jacques Cartier; cf.: section 3.1.2)¹⁰⁸. Québec était-il un lieu élu? Pourquoi Champlain se donnait-il la peine d'invoquer les écrits de Jacques Cartier quand il n'avait qu'à s'expliquer comme il l'avait fait aux Trois-Rivières en 1603? Champlain cherchait-il à détourner l'attention?

Toujours dans la foulée de la fondation de Québec, le récit de Champlain s'ouvre ensuite sur ce que Heinz Weinmann a appelé la «violence fondatrice» de Québec (1987, 151 et suivantes). Nous apprenant que des Amérindiens «*étoient cabannés*» à proximité de son habitation pour la pêche à l'anguille (pêche qui est encore pratiquée à Québec; **fig.: 4.45**), Champlain en «*profitait*» pour décrire, sur quatre pages leurs mœurs. Il jugeait alors que les Amérindiens vivaient «*comme bestes brutes*» (1973, 162-163). Pour Heinz Weinmann, cette violence verbale, «qui vise avant tout à éliminer» l'autre symétrique, correspondrait à la violence qui caractérise toute fondation mythique (Weinmann, 1987, 151-154). Citant René Girard (*La violence et le sacré; Des choses cachées depuis la fondation du monde; le bouc émissaire*) et Michel Serre (*Rome, le livre des fondations*), Weinmann a mentionné qu'il «a fallu que l'Autre tombe pour que Québec puisse s'élever» (*idem*, 153). À ce sujet, l'auteur allemand appelle à la barre les exemples de Romulus et Remus, de Caïn et Abel (*ibidem*)¹⁰⁹. Pourquoi à ce moment du récit Champlain se sentait-il obligé

¹⁰⁸ Nous devons cette observation à Pelletier, Christine Vallée-Tremblay et à Raymond Malo (1984). Nous retrouvons dans *L'épopée de Gilgamesh* quelque chose qui évoque cette histoire de livre et de richesses qui président à la construction d'une ville. «Et c'est la pierre encore qui pérennise au moyen de l'écriture [...] l'acte de fondation. Gilgamesh grave sur une stèle le récit de tous ses durs travaux, et un fragment récemment traduit ajoute: "Trouve la cassette de cuivre, Tire son verrou de bronze, Ouvre ses secrets; Prends, et déclame les tablettes de lapis-lazuli, Et comment Gilgamesh traversa toutes les épreuves". Tout à la fois plaque commémorative et pose de la première pierre, on enfouissait au pied des temples, palais et murailles, des clous et des tablettes de fondation. Leurs inscriptions conservaient le nom du bâtisseur, ses titres, ses hauts faits, et des malédictions à l'intention des vandales. L'inverse d'une vanité posthume, une absolue tension de survie. Aux dieux, il suffit d'un mot pour créer — du nom "d'homme", pour que celui-ci s'éveille à l'existence. Perpétuer son nom, c'est, à la lettre, s'immortaliser» (Blanc, 1991, 17). Gilgamesh est une figure héroïque sumérienne, dont l'écriture de l'épopée remonte à environ 2 000 ans avant J.C.. Gilgamesh, l'homme historique, aurait été le cinquième souverain sumérien de la dynastie d'Ourouk (Blanc, 1991, 12).

¹⁰⁹ «Fondateur et premier roi légendaire de Rome [...]. [Romulus] est jeté dans le Tibre avec son frère jumeau Remus. Recueillis par une louve [...] les deux frères [...] décident de fonder une ville sur le Palatin. Désigné comme roi par le sort, Romulus trace à la charrue un sillon qui marque la future enceinte [...] et Rome est ainsi fondée (~753). Par dérision, Remus franchit le sillon et son frère le tue» (PR II). Caïn, agriculteur, en venait à assassiner son frère pasteur; de ce meurtre d'un nomade devait émerger une ville.

de reprendre une description des Amérindiens qu'il avait déjà faite¹¹⁰? Champlain devait-il déqualifier l'autre comme l'a avancé Heinz Weinmann? Son interprétation est-elle exagérée? Fallait-il que Champlain fonde Québec selon les règles de l'art, c'est-à-dire en s'inspirant des mythes de fondation? Fallait-il qu'il marche dans les pas de Romulus? Quel rôle pourrait bien jouer ce «*récit*» dans les écrits de Champlain?

3.2.8 le dépôt d'un mémoire (1618)

Nous quittons ici le fil du récit de voyage pour nous attarder à nouveau aux événements historiques. En 1618, Champlain déposait auprès de son Roy un mémoire détaillant un projet de colonisation de la Nouvelle-France (Champlain, 1993). Il en déposait un similaire auprès de la Chambre de commerce, mais en insistant sur les ressources potentiellement exploitables dans cette France Neuve, ainsi que sur les revenus que pourrait en retirer le Royaume (*ibidem*)¹¹¹. Voici quelques extraits de ce mémoire:

«Ce que ledit sieur de Champlain dit d'abondant et entend faire sous le bon vouloir de sa Majesté, si elle a pour agréable de commencer et poursuivre ladite entreprise et de faire à Québec, lieu de l'habitation du sieur Champlain, assise sur la rivière Saint-Laurent, en un détroit de cette rivière [...] une ville de la grandeur presque de celle de Saint-Denis, laquelle ville s'appellera [...] LUDOVICA, dans laquelle l'on fera faire un beau temple au milieu de celle-ci [...] en signe et commémoration du bien qu'il plaira à Dieu de faire à ces pauvres peuples, lesquels n'ont aucune connaissance de sont saint nom [...]. **Il sera fait un fort** composé de cinq bastions, à côté de ladite ville, sur un certain lieu relevé des deux côtés, lequel commandera sur ladite ville et sur le détroit de ladite rivière; de l'autre côté de laquelle et vis-à-vis se fera un fort de même grandeur pour barrer entièrement le passage de ladite rivière, **comme étant la porte dudit pays, sans laquelle on n'y peut aucunement entrer** [...]. [...] Et là [à Tadoussac] il sera fait un fort sur une pointe de celui-ci, fort avantageuse, auquel l'on mettra garnison, et laquelle garnison sera changée de six en six mois. [...] Ce que ledit sieur de Champlain dit être nécessaire pour s'établir fermement dans ledit pays de la Nouvelle-France est: premièrement [...] d'y mener [...] quinze religieux récollets [...]; secondement, y mener trois cent familles, chacune composée de quatre personnes, savoir le mari et la femme, fils et fille, ou serviteur et servante, au-dessous de l'âge de vingt ans, savoir les enfants et serviteurs. [...] il est nécessaire d'y porter la force, laquelle sera de trois cents bons hommes bien armés et disciplinés, et lesquels néanmoins ne laisseront de travailler à tour de rôle à ce qui sera nécessaire [...]. [...] il n'y aura force humaine à redouter **aux quatre villes bâties** en remontant ledit fleuve Saint-Laurent, **accompagnées de bourgs et villages**, comme aussi tous les peuples dudit pays tributaires à Sa Majesté. [...] Sa Majesté sera très humblement suppliée de députer quelques-uns de son conseil, pour établir et ordonner des lois fondamentales de l'État, par lesquelles toutes les chicaneries et procédures de ces quartiers seront retranchées et tous les différends terminés à la troisième tenue des causes et sans qu'il soit besoin de procureur ni d'avocat, et que la justice se fasse gratuitement» (1993, 232-235 ns).

Ce qui retient notre attention bien sûr c'est son projet de ville nouvelle, Ludovica. Tout d'abord, sa comparaison avec Saint-Denis avait-elle un fondement politique (**fig.: 1.24**)?

¹¹⁰ «Il est bon de souligner que Champlain reprend ici en ses grandes lignes la description qu'il fit des Sauvages en 1603 [...]. Mais le ton a changé, et le mode du discours aussi. Au dialogue avec les Sauvages a succédé le monologue sur les Sauvages; la joie, la liesse, qui mêlaient innocemment Français et Sauvages, font place à la tristesse suite à la révélation de la chute ignominieuse de l'Autre. La fondation de Québec aura été à ce prix. Il a fallu que l'Autre tombe, pour que Québec puisse s'élever» (Weinmann, 1987, 153).

¹¹¹ «Champlain et les Récollets vont faire campagne pour que le comptoir devienne colonie» (Trudel, 1966, 238).

C'est du moins ce que soutiennent des auteurs comme Luc Noppen et Lucie K. Morisset (1998). De Monts et Champlain, dans leurs premières tentatives, avaient reçu un appui d'Henri IV, un roy tardivement converti au catholicisme (*ibidem*). Par cette comparaison avec la ville «où sont ensevelis [...] les rois de France», Champlain cherchait-il à «retrouver la grâce de la cour», c'est-à-dire celle de Louis XIII (*idem*, 9)? Cette interprétation nous paraît intéressante. Mais, compte tenu du contexte d'insécurité dans lequel se trouvait alors Québec — rappelons par exemple qu'en 1615, les Français et leurs alliés amérindiens essayaient un revers contre les Iroquois (Trudel, 1966) — la référence à Saint-Denis aurait-elle été faite pour sa connotation militaire? Il faut savoir qu'il y a en France une bastide du nom de Saint-Denis (Le Couédic, 2002, cpa). Les bastides, construites à partir du XIV^e siècle, étaient des villes au tracé généralement régulier et aménagées dans un but stratégique: occuper un territoire nouvellement conquis ou renforcer une frontière incertaine (*cf.* section 5.3)¹¹². La planification de Ludovica s'inscrivait-elle dans une optique d'appropriation et de maintien d'un gain territorial? Ce n'est pas impossible puisque Champlain croyait que son projet de ville neuve était nécessaire afin de «s'établir fermement dans ledit pays de la Nouvelle-France». Rappelons aussi comment l'occupation des Trois-Rivières avait été, entre autres, envisagée dans un but de pacification de certains amérindiens. Est-il possible alors que Champlain ait joué sur la «*polysémie toponymique*» de Saint-Denis? Faisait-il référence à un modèle particulier tout en cherchant les bonnes grâces du Roy? Néanmoins, Daniel Le Couédic nous fait remarquer que cette bastide de Saint-Denis «ne figure pas, loin s'en faut, parmi les plus remarquables des 300 qui furent édifiées à la fin du Moyen Âge» (2005, cpa). Mais qu'en était-il à l'époque de Champlain?

Cette ville, il la planifiait dans la vallée de la Saint-Charles (Noppen et Morisset, 1998, 10). Or, nous l'avons souligné, en projetant Ludovica dans la vallée de la Saint-Charles, et non sur le replat du promontoire pour tirer profit de ses avantages militaires, Champlain se trouvait à placer sur un même pied d'égalité le site de Québec avec n'importe quel autre site de la vallée du Saint-Laurent; des sites analogues à celui de la vallée de la Saint-Charles sont monnaie courante dans la vallée du Saint-Laurent. Dans une telle optique, Champlain pouvait s'installer à peu près n'importe où. Le raisonnement vaut aussi pour l'habitation de 1608. Il est quand même curieux que les historiens et les géographes n'aient pas su voir que les projets de Champlain ne coïncidaient pas avec le site tant célébré. Et puis, entre la vallée de la Saint-Charles qui était commandée par le promontoire de Québec et la région des Trois-Rivières disposant de cette île «forte de

¹¹² «In most instances the *bastide* were established as frontier outpost or to dominate actual or potentially hostile territory» (Reps, 1992, 2).

soi», il y avait tout de même une différence significative. Était-ce à dire que les Trois-Rivières auraient pu correspondre à certains modèles urbains alors en vogue en Europe? Mentionnons incidemment que Brouage, la ville natale de Champlain, était une ville de la Renaissance construite sur un marais, fortifiée selon les premiers modèles bastionnés (cf. section 5.2). Brouage aurait été construite pour faire contrepoids «à la protestante La Rochelle» (Pernot, 1991, 136). Ces quelques détails permettent d'entrevoir que Ludovica aurait pu répondre d'une logique militaire, et peut-être aussi de certains modèles européens.

Pour défendre Ludovica, Champlain proposait de fortifier le promontoire ainsi que la rive sud du fleuve en face de Québec. Comparativement aux façons de faire alors en vogue, cette façon de séparer ville et fortification paraît curieuse (cf. section 5.2). Afin de mieux protéger Québec, Champlain proposait aussi de fortifier Tadoussac. Sa mésaventure avec les Basques l'aurait peut-être confirmé dans l'importance de protéger cette position, lieu d'arrivée obligé pour les navires de ligne et point de rupture de charge entre la navigation océanique et la navigation fluviale. Or, Champlain pouvait très bien fortifier Tadoussac, fortifier Québec sans construire de ville, de façon à s'assurer du contrôle du total Saint-Laurent, et fonder Québec aux Trois-Rivières, et ainsi profiter des avantages tactiques, stratégiques et économiques de cette position. Un tel scénario aurait été envisageable considérant que Champlain voulait bâtir «quatre villes [...] accompagnées de bourgs et de villages». Bref, et comme nous allons le voir, la planification stratégique et tactique de Québec semblait critiquable à bien des égards.

Ce projet de ville nouvelle — pour ne pas dire de société nouvelle — était drôlement précis: les familles devant habiter Ludovica devait être composées de quatre personnes (pas une de plus ou de moins!), les militaires alterneraient entre la défense et les travaux civils, et les avocats étaient jugés inutiles puisque les causes devaient se résoudre «à la troisième tenue». Un vrai monde idéal! Champlain pouvait-il se compromettre encore plus? En effet, la lecture de ce passage évoque à plus d'un point un certain texte de Thomas More...¹¹³. Enfin, Champlain accompagnait ce projet de ville nouvelle de ce qui semble être un vaste programme de colonisation à l'échelle de la vallée du Saint-Laurent, puisqu'il mentionne ces «quatre villes bâties [...] accompagnées de bourgs et de villages».

Il avait donc fallu 10 ans avant que Champlain n'assigne à cette topographie une

¹¹³ «En conséquence, il n'y a pas d'avocats en Utopie; de là sont exclus ces plaideurs de profession, qui s'évertuent à tordre la loi, et à enlever une affaire avec le plus d'adresse» (More, 1965, 139). «Chaque cité doit se composer de six mille familles» (*idem*, 95).

quelconque utilité: y placer un fort pour commander la ville et le fleuve et ainsi «barrer entièrement le passage» du Saint-Laurent. Si Québec avait un potentiel militaire, pourquoi avoir attendu si longtemps pour en parler? Est-ce à dire qu'en 1608, ses projets étaient autres? Le cap Diamant avait-il acquis une valeur stratégique maintenant qu'on avait pour lui un projet urbain? Pourquoi ne pas avoir planifié Ludovica sur le promontoire?

«Quand il mentionne pour la première fois la qualité stratégique de l'endroit [...], Champlain projette la fondation d'une ville, à situer non pas au sommet du cap ni dans les parages de l'Habitation de 1608, mais dans la plaine [...] de la Saint-Charles [...]. La ville prendra place ailleurs, où c'est maintenant constaté, et après la mort de son "fondateur"» (Pelletier et al., 1984, 30).

Champlain avait-il choisi Québec par dépit?

Que s'est-il passé pour que «soudainement» les avantages tactiques de Québec se révèlent? Pourquoi n'avoir rien dit en 1603 ou en 1613? Avait-il, au moment de la fondation une perception différente des lieux? Tout se passe comme si Champlain voulait initialement s'installer aux Trois-Rivières, mais que quelque chose l'incitait (le contraignait? l'obligeait?) à se rabattre sur Québec. À ce titre, on peut se demander si toutes ces «histoires» de livre de fondation, de diamants (même faux), de violence fondatrice, bref toute cette «mise en scène mythologisante» n'avait pas comme fonction de détourner l'attention, voire de cacher quelque chose? Et si Champlain n'avait pas eu à choisir? Avait-il occupé une position assignée, l'obligeant de composer avec les contraintes d'un site? Nous laissons à Pierre Pelletier, Christine Vallée-Tremblay et à Raymond Malo le soin de synthétiser notre questionnement:

«Si le cadre physique avait été déterminant, la place du premier bourg aurait coïncidé, sauf erreur, avec celle d'un éventuel centre urbain immuable. L'établissement de la ville à tel endroit aurait réalisé un passage de la puissance à l'acte en mesure de confondre tout choix responsable et circonstanciel. Comment comprendre, en l'occurrence, que c'est d'abord sur la rive droite de la Saint-Charles [...] que Champlain désigna une commune de 1054 arpents [...] devant servir d'assiette à la future ville de Ludovica? (1984, 43).

À cette question toute simple, les historiens et les géographes n'ont pas, vraisemblablement, su répondre. Non seulement n'auraient-ils pas su voir les faits, mais ils persisteraient encore dans leurs interprétations.

3.2.9 De 1620 à 1635

Le vice-roy du Canada, le duc de Montmorency, commandait à Champlain «de se fortifier du mieux qu'il lui serait possible» (Laurent et Saint-Pierre, 1982, 13-14). La construction du premier fort, «en dépit des réticences des marchands», était donc entreprise en 1620,

soit douze ans après l'aménagement du comptoir commercial (*idem*, 1982, 16). Mais Québec n'était pas pour autant fortifiée, surtout qu'à cette époque, il n'y avait pas grand chose à protéger de toute façon, hormis quelques maisons et un entrepôt, le tout dépendant largement de l'approvisionnement de France¹¹⁴. Pourquoi avoir attendu si longtemps pour fortifier Québec? Est-ce un manque de ressources? Champlain semble d'ailleurs s'en plaindre (Laurent et Saint-Pierre, 1982, 15-16). Plus fondamentalement, cette situation trahissait-elle l'incapacité des marchands à assumer la fondation d'une ville? Rappelons que Cartier et Roberval avaient, dès leur arrivée, fortifié le promontoire de Cap-Rouge. Il faut dire que Cartier disposait de «plusieurs centaines d'hommes et de fournitures», tandis que Roberval arrivait en Canada avec approximativement deux cents personnes. Mais le manque de personnel et de ressources pouvait-il excuser un retard de 12 ans? D'autres raisons ne pourraient-elles pas être à l'œuvre?

Champlain, pour sa part, commentait en ces mots l'aménagement du fortin:

«"pour eüter aux dangers qui peuuent advenir, veu que sans cela il n'y a null seureté en vn pays éloigné presque de tout secours. l'establis ceste demeure en vne scituation très bonne, sur vne montagne qui commandoit sur les travers de fleuve saint Laurent, qui est vn des lieux plus estroits de la riuere"» (dans Noppen et al., 1979, 6).

Champlain se trouvait à reprendre la logique du fort devant protéger Ludovica. Ce premier fort, qui «ne fut jamais terminé», ne semble pas avoir été très solide puisqu'un coup de vent emporta la toiture en 1624 (Laurent et Saint-Pierre, 1982, 17 et 16). Il semble de plus qu'il ne fût pas en mesure d'assurer «franchement» la défense de Québec pour deux raisons. Premièrement, et la raison n'est pas explicite, il semble qu'il n'offrait tout simplement pas «une protection très efficace» (*idem*, 18). S'agissait-il d'une faiblesse de conception ou de construction? Deuxièmement, il ne contenait que des armes légères: «Après avoir pris connaissance du contenu de l'envoi du roi, Champlain déplore de ne recevoir que des armes légères et d'avoir à utiliser la poudre à canon pour les mousquets» (*ibidem*)¹¹⁵. Il semble donc qu'il aurait été difficile pour Champlain d'assurer un contrôle efficace de la navigation fluviale (*ibidem*). Enfin, à défaut d'avoir eu une vocation militaire et d'avoir servi, ce premier fort eut au moins une fonction résidentielle puisque, «À son retour à Québec en 1626, Champlain y trouve quelques ménages installés dans le bâtiment» (*ibidem*). L'aventure de ce premier fort n'avait donc rien de très

¹¹⁴ «Le rôle de la place forte restera [...] minime jusqu'au début du 18^e siècle. Pendant les guerres iroquoises, Montréal devint le bastion de la colonie» (Lafrance, 1972, 11).

¹¹⁵ «S'ensuit les armes qui me furent livrées [...]. 12. Hallebardes [...]. 2. Harquebuses à rouët, [...] 2. autres à mesche [...]. 523. liures de bonne mesche. 187. autre de pourrie. 50. Piques cômunes. 2. Petarts de fonte verte pesant 44. liures chacun. Vne tante de guerre [...]. 2. Armets de Gens-d'armes, & vne senderiere. 64. Armes de Piquers sans brasards.» (dans Laurent et Saint-Pierre, 1982, 17). Seul le second fort de Champlain sera muni de pièces d'artillerie significatives (*idem*, 36).

convainquant. La propriété de ce fortin était transférée à la Couronne de France en 1622, sur ordre du Conseil d'État (Trudel, 1966, 297). **Cette «nationalisation» permettait-elle au Roy de se réserver une place à Québec?**

En 1626, Champlain faisait détruire le premier fort Saint-Louis pour en reconstruire un nouveau au même endroit et l'année suivante, «il était en état de défense» (Laurent et Saint-Pierre, 1982, 25-26). Si l'essentiel des travaux était effectué en 1626-27, sa construction s'étendit tout de même sur une dizaine d'années¹¹⁶. Encore une fois, ce fort, qui n'a jamais servi (Courville et Garon, 2001, 47), avait une fonction résidentielle puisqu'il fut la demeure de Champlain à partir de 1633 (Laurent et Saint-Pierre, 1982). Au dire de Jeannine Laurent et Jacques Saint-Pierre, ce deuxième fort n'aurait pas pu soutenir un siège prolongé faute de pouvoir être approvisionné (1982, 37). Considérant la taille de Québec à ce moment, et le fait que l'essentiel des activités quotidiennes devait se dérouler autour du magasin, il apparaît curieux que Champlain ait décidé de se loger aussi loin, lui qui planifiait une ville en bas...

Durant l'été de 1628, les frères Kirke démontraient, sans équivoque, la flagrante vulnérabilité de la position de Québec en isolant la «ville» par un blocus naval (Trudel, 1979). Si Québec «résistait» cette fois-ci, l'année suivante cependant, le 20 juillet, l'Anglais prenait possession de Québec par la même tactique; la ville, réduite à une famine, ne pouvait tenir plus longtemps (*idem*, 32-42). Ainsi, la forteresse naturelle tombait sans qu'un seul coup de feu ne soit tiré. Encore une fois, le navire s'avérait plus efficace que la géographie... En remontant le fleuve jusqu'à Québec, les frères Kirke étaient aussi les premiers à s'y rendre à l'aide d'un vaisseau de ligne (Trigger, 1991). Audace payante... De l'action des frères Kirke, Weinmann a ce commentaire: «Les bouches affamées de Québec ouvrent des brèches béantes dans son système défensif. On est en droit de se demander si une ville sans remparts qui exhibe ouvertement son dénuement au premier venu aurait autant attiré les convoitises de l'ennemi» (1987, 167). Or, certains pourraient argumenter que les frères Kirke avaient préféré affamer Québec plutôt que de risquer un assaut sur une ville possédant des avantages tactiques naturels. Mais on peut aussi soutenir que les Kirke préféraient affamer Québec plutôt que de détruire, à tout le moins d'endommager une position qu'ils voulaient occuper. D'autant plus qu'ils devaient bien se douter qu'un poste de traite non ravitaillé ne pouvait pas tenir très longtemps... Il ne leur restait plus qu'à cueillir Québec.

¹¹⁶ «En 1628 survient une alerte d'attaque par les Anglais. Le fort n'est pas encore terminé» (Charbonneau et al., 1982, 22).

Les Français récupéraient Québec en 1632 grâce au traité de Saint-Germain-en-Laye (Trudel, 1979, 52). Une remarque de Marcel Trudel suggère que les Anglais avaient une piètre opinion de la position défensive de Québec: ces derniers auraient réaménagé le fort Saint-Louis en «sécherie d'anguilles» (*idem*, 53). Au lendemain de la mésaventure avec les Anglais, Champlain faisait construire (1633) une plate-forme au-devant de l'habitation, pour y placer quelques canons devant défendre la basse ville (*idem*, 123-124). Samuel de Champlain, considéré par la tradition comme le fondateur de Québec, y décédait le jour de Noël 1635 (*idem*, 141).

3.3 Conclusion

Force est de constater qu'une lecture des faits au premier niveau ne nous a guère fourni d'indications permettant de comprendre le choix de Champlain. Son œuvre est assez pauvre en justifications et en explications. Néanmoins, une (re)lecture attentive des faits et de ses récits de voyage nous permet d'entrevoir des pistes d'interprétation. Il y a d'abord la description des Trois-Rivières qui montre que Champlain saisissait l'essentiel de la dynamique géopolitique qui tramait la vallée du Saint-Laurent. Il préférait de toute évidence Trois-Rivières pour des raisons pragmatiques, et son silence sur Québec ne pouvait pas être entièrement «*in-signifiant*». Son texte sur Trois-Rivières est trop explicite pour que son silence sur Québec ne soit pas significatif d'un manque d'intérêt. Autrement dit, reconnaître les avantages des Trois-Rivières, c'était sous-entendre que Québec n'était peut-être pas une position aussi intéressante. En fait, de Québec, Champlain n'avait retenu que des éléments factuels (les noyers, la beauté de l'arrière-pays, etc.). Il y aurait donc une contradiction apparente entre le pragmatisme de son analyse trifluvienne et le fait qu'il arrêta finalement son «*choix*» sur un site sur lequel il n'avait guère écrit.

Ensuite, Champlain n'exploitait pas tous les avantages de la falaise de Québec, ni militaires, ni esthétiques. Certes, il faisait construire un fortin sur le sommet du promontoire, mais il le faisait parce qu'on le lui demandait, et compte tenu des résultats, cela ne faisait pas de Québec une position réellement fortifiée; le premier système défensif de Québec n'aurait pas été pas «*à la hauteur*». Il faut reconnaître aussi que «la nature apte à se défendre d'elle-même a hésité et mis du temps à se manifester» (Pelletier et al., 1984, 30). En fait, la seule nature à se défendre d'elle-même, aux dires de Champlain, se trouvait aux Trois-Rivières.

Ensuite, lorsque Champlain proposait finalement de fortifier Québec, il le faisait dans le

contexte précis d'une ville nouvelle, et sans jamais attribuer au cap de Québec une valeur militaire implicite. Certes, il en tirait profit, mais, dans ses textes, il n'attribuait pas à la falaise de Québec un potentiel comme il l'avait fait pour Trois-Rivières. En installant le comptoir en bas, puis, en projetant Ludovica dans la vallée de la Saint-Charles, Champlain faisait plus ou moins table rase de la notion de site. En visant un site plat — répondant ainsi aux critères en matière de localisation de ville nouvelle? — Champlain pouvait implanter son comptoir, puis sa ville, à peu près n'importe où dans la vallée du Saint-Laurent, dans la mesure où, entre Tadoussac et Montréal, ce type de site n'est pas exception. Tout se passe comme si les traditions historiques et géographiques n'avaient pas vu les faits! Il y a de toute évidence une distance entre les faits et l'appréciation de ces faits par les historiens: on insiste sur des vertus tactiques qui n'ont jamais été énoncées par le «*fondateur*» ou les militaires; selon toute évidence, on ne se rend pas compte que le projet urbain ne coïncide pas avec le site tant célébré; on a attribué à Champlain la fondation de Québec, quand il voulait fonder Ludovica sur un autre site; etc.¹¹⁷. Et la tradition historique n'a jamais envisagé le fait que Samuel de Champlain pouvait (ou voulait) simplement être ailleurs qu'à Québec. Cette distance entre les faits et leur appréciation par la tradition est des plus intéressantes, dans la mesure où elle permettrait éventuellement de remonter aux «*schèmes de recherche*» qui organisent la démarche des chercheurs en histoire. Une certaine «*myopie*», pour reprendre le mot de René Thom (1983, 115), pourrait caractériser la démarche historique relative au choix de Champlain.

Notre lecture des faits et des textes a aussi fait émerger d'autres éléments différents de la simple chronologie historique et sur lesquels les historiens ont eu tendance à «*passer vite*». Nous avons souligné comment le Saguenay ne constituait pas pour Champlain quelque chose de notable: «*jamais la nature*», chez le fondateur, «*ne devient*» paysage. Cela indique peut-être que Champlain n'appréciait pas l'espace géographique de la même façon que nous (*cf.*: section 6.1). Notre lecture nous a aussi fait découvrir des voyageurs dont les commentaires laissent entendre que la topographie québécoise n'avait pas que des avantages: l'impossibilité de pouvoir y respecter la «*symétrie*», le fait que Québec n'était pas une place forte, etc. Autant de commentaires qui viennent diminuer les prétendus vertus naturelles de Québec et qui nous rapprocheraient peut-être de la pensée de Champlain, de sa vision du monde. En somme, à lire ces auteurs du XVII^e

¹¹⁷ «Le terrain communal de Ludovica était une zone franche contiguë à une éventuelle concentration et devant être affectée au parquage d'animaux, au commerce, etc. L'existence même momentanée et abstraite d'une telle commune laisse entrevoir que le premier choix de site aurait privilégié une place aisément accostable. D'un point de vue pratique la localisation n'était pas plus illogique que l'autre, qui sera retenue» (Pelletier et al., 1984, 52).

siècle et du XVIII^e siècle, on a finalement l'impression que le site de Québec n'était peut-être pas idéal pour la fondation d'une ville. En regard des exigences de son époque, Champlain aurait-il pu se tromper?

Nous avons entrevu aussi que les Français n'avaient peut-être pas une grande marge de manœuvre dans la vallée du Saint-Laurent. L'épisode des Basques suggère que les Français naviguaient entre «*l'arbre et l'écorce*». Le choix de Champlain pour Québec pourrait être le résultat de contraintes qui pesaient sur les Français: les sites potentiels pour l'aménagement du comptoir auraient en fait été peu nombreux. Les conditions de son monopole, c'est-à-dire la commission délivrée par le Roy en 1603, limitait aussi ses actions. Sans oublier l'alliance de 1603 à laquelle Champlain était attaché. Ainsi, des contraintes légales et géopolitiques auraient vraisemblablement enveloppé choix de Champlain.

Nous avons enfin observé des éléments plutôt curieux venant «*interrompre*» le déroulement de la Relation de Champlain, d'autant plus curieux que nous le savons capable de pragmatisme. En premier lieu, il fondait Québec un livre à la main. Ce livre, la *Relation* de Cartier, fait état de grandes richesses et de la présence d'un établissement plus ancien sur le site de Québec. Nous avons souligné qu'à la même époque d'autres textes auraient servi aux mêmes fins. Ensuite, une forme de violence (écrite) aurait présidé à la fondation de Québec. Enfin, sa ville nouvelle de Ludovica avait des relents de projet social; elle évoque à maint égards Amaraute, la capitale de l'*Utopie* de Thomas More. Sans compter que le site de Québec n'est pas sans rappeler certaines descriptions de ce même texte, «L'analogie avec le site de Québec est frappante» (Pelletier et al, 1984, 37)¹¹⁸. Tous ces éléments quelques peu disparates en apparence soulèvent la question suivante: que viennent faire ces «*procédures*» dans le procès des Relations de Champlain? Fallait-il que Champlain consacre le site de Québec? L'intercession de ces «*formules*» aurait-elle eu comme finalité de faire d'une position non choisie «**le**» site? Est-il possible que Champlain, contraint d'occuper une position désignée, ait cherché à «*détourner l'attention*»? Fallait-il que Champlain donne l'impression qu'il était en plein contrôle, alors qu'il devait

¹¹⁸ «L'entrée du golfe est dangereuse, à cause des bancs de sable d'un côté, et des écueils de l'autre. Au milieu s'élève un rocher visible de très loin, et qui pour cela n'offre aucun danger. Les Utopiens y ont bâti un fort, défendu par une bonne garnison. D'autres rochers, cachés sous l'eau tendent des pièges inévitables aux navigateurs. [...] À la partie opposée de l'île on trouve des ports fréquents, et l'art et la nature ont tellement fortifié les côtes, qu'une poignée d'hommes pourrait empêcher le débarquement d'une grande armée» (More, 1965, 75-76). Françoise Choay résumait la description de More en ces mots: «C'est une île, séparée du continent par un isthme [...]; l'accès [...] est rendu difficile par un gros rocher, des écueils et de hauts fonds [...]. Ces traits naturels sont en relation directe, de cause à effet, avec un ensemble de traits bâtis qui donnent sa dimension culturelle au portrait d'Utopie: [...] une forteresse couronne le rocher qui barre l'entrée du golfe [...]. La conjonction de la nature et de la culture produit donc un paysage original [...]» (1980, 165-166).

peut-être composer avec un certain nombre de contraintes?

Nos observations et notre rappel des faits nous autorisent, dans la foulée des travaux de Gilles Ritchot, à soutenir qu'il y avait plus dans le choix de Champlain que de simples préoccupations fonctionnelles ou esthétiques. La tradition n'a pas su nous convaincre. Elle aurait visiblement surestimé la valeur intrinsèque de la topographie de Québec. En ne sachant pas retenir son jugement, la tradition n'aurait pas été en mesure de voir que le choix de Champlain était peut-être l'expression de contraintes qui pesaient sur lui. Il nous faut alors traverser les «apparences de la nécessité» (Pelletier et *al.*, 1984, 27). Nous avons à ce titre quelques indices qui nous permettent de penser que Champlain n'a peut-être pas choisi Québec. Selon nous ces indices permettent de remettre en question certaines des propositions soutenues par les historiens et les géographes relativement au choix de Champlain. D'autant plus que la contribution de plusieurs de ces auteurs demeure somme toute limitée. Et si le choix de Champlain s'expliquait par la culture plutôt que par la nature, par la géopolitique plutôt que par la géographie?

Nous allons donc à cette étape questionner le contexte amérindien de la fondation pour montrer comment l'acteur Samuel de Champlain n'avait peut-être pas toute la marge de manœuvre qu'il a pu suggérer dans ses écrits.

4. Le contexte amérindien de la fondation

4.1 Introduction

Il y a plus de 3 000 ans, le Nord-Est du continent était occupé par trois grandes cultures amérindiennes, soit les cultures laurentienne, boucliérienne et maritimienne (Savard, 1992, 17-18). Ces trois grandes cultures sont désignées par le nom des régions naturelles qui les voyaient évoluer, à savoir la vallée du Saint-Laurent, le bouclier canadien et la région des maritimes (*idem*, 18; **fig.: 1.25**). Ces groupes de chasseurs-cueilleurs auraient migré depuis un «lieu central» situé du côté de l'Ohio (au sud du lac Ontario) vers la vallée du Saint-Laurent et l'Est du continent en général (*idem*, 19-23). À partir de 3000 ans, début de la période dite du Sylvicole (3 000 à 400 ans avant aujourd'hui), les cultures archaïques subissaient des transformations profondes au point où les genres de vie en auraient été transformés. En effet, certains groupes autochtones adoptaient l'horticulture au détriment des pratiques anciennes de chasse et de cueillette (*idem*, 25). De plus, la poterie faisait son apparition et les rites funéraires commençaient à

se complexifier (*ibidem*). C'est à partir du Sylvicole, une «ère de foisonnement et de diversité culturelle», que se singularisaient les Iroquoiens et les Algonquiens (*idem*, 26). L'Est du continent aurait donc été politiquement organisé par ces deux cultures qui se partageaient alors la région selon différentes modalités d'occupation du territoire. Plus précisément, c'est en fonction de ces modalités d'occupation du territoire que les Iroquoiens et les Algonquiens se seraient culturellement distingués (Savard, 1992).

Les Iroquoiens occupaient *grosso modo* l'espace compris entre la péninsule ontarienne et la région de Stadaconé, territoire qui «débordait» du côté de la Nouvelle-Angleterre (*idem*, 34-36). Au delà de Stadaconé, ils auraient fréquenté l'estuaire du Saint-Laurent de façon saisonnière (*idem*, 35). De plus, l'Iroquoisie aurait été divisée en «provinces», dont celle de Kanata, qui avait pour chef-lieu Stadaconé (*idem*, 36-39)¹¹⁹. Soulignons au passage que les Iroquoiens du Saint-Laurent auraient été culturellement différents de ceux plus en amont¹²⁰. Les Iroquoiens habitaient des villages fortifiés et s'adonnaient essentiellement à l'horticulture; la cueillette, la chasse et la pêche étant des activités complémentaires (*idem*, 42-44). Ils «pratiquaient aussi des rituels funéraires élaborés, imploraient des divinités et faisaient la guerre» (*idem*, 43). Ils entretenaient des échanges commerciaux entre eux, ainsi qu'avec des communautés en dehors de l'Iroquoisie (Savard, 1992). De leur côté, les Algonquiens étaient essentiellement nomades. Ils arpentaient les «hautes terres du bouclier et des Appalaches» (Ritchot, 1999, 80). Eux aussi avaient leurs traditions, leurs routes commerciales. Les communautés autochtones avaient diverses croyances et chacune d'entre elles était caractérisée par une culture matérielle particulière, souvent influencée par les conditions du milieu. Toutes ces cultures avaient des rites funéraires et connaissaient la propriété. Ces deux aspects vont nous permettre d'introduire les concepts fondamentaux qui guident notre démarche.

¹¹⁹ C'est de ce toponyme que vient le nom de Canada. Kanata signifiait «amas de cabanes» (Savard, 1992, 38).

¹²⁰ «les deux villages d'Hochelaga et de Stadaconé auraient externalisé deux entités culturelles distinctes» (Savard, 1992, 41). «Aucune de ces deux tribus n'aurait été le prolongement, par exemple, d'une nation de l'Iroquoisie new-yorkaise. S'appuyant sur des données recueillies par des linguistes et des archéologues, Bruce Trigger définit ces groupes comme ayant été distincts» (Ritchot, 1999, 118).

4.2 La place des morts et la place des vivants: la manifestation tangible d'un espace hétérogène

*Un jour le monde sera civilisé et il faudra
enterrer les gens*

réplique extraite d'un mythe amérindien
(Lévi-Strauss, 1991, 218-219)

Les sociétés humaines ont toujours accordé une place spéciale à leurs défunts. Dans le cas des Amérindiens, les «domaines de la mort sont présents depuis des millénaires» (Savard, 1992, 117; McGhee, 1989). La mise en forme de ces domaines et la mise en rite de l'inhumation variaient d'une communauté à l'autre; elles ont aussi évolué dans le temps. Les Amérindiens élevaient aussi des monticules et des tertres funéraires (*idem*, 102-103). Parmi les plus notables, mentionnons celui du Grand Serpent localisé près de Cincinnati, qui mesure 400 mètres de long, 30 mètres de large et 1,5 mètres de haut. Mentionnons aussi le monticule funéraire du Serpent, localisé à l'est de Peterborough (Ontario), qui fait 60 mètres de long, 8 mètres de large et 2 mètres de haut (*idem*, 122-123; **fig.: 1.26**). Le défunt, «abondamment pourvu d'ocre rouge et de mobilier funéraire», était parfois accompagné d'animaux (*idem*, 106-108). Des prêtres contrôlaient le commerce de biens «exotiques» qu'on enfouissait avec les défunts (*idem*, 127)¹²¹. Ce commerce si particulier constituait «un processus de mise en valeur d'un espace actualisant du sacré» (*ibidem*). Tels étaient, très sommairement décrites, les activités entourant l'inhumation en Amérique du Nord préhistorique.

Ces places mortuaires étaient interdites au séjour des vivants (*idem*, 104). D'ailleurs, l'allure fermée des monticules funéraires participait d'une telle interdiction (Ritchot, 1993, 16-18)¹²². L'espace géographique amérindien se trouvait segmenté en deux grands domaines qualitativement différenciés: d'un côté quelques positions sacrées qui étaient réservées aux morts, de l'autre, un écoumène ouvert, profane, qui était permis aux séjour des vivants.

¹²¹ «Nous connaissons les Hopewelliens surtout par leurs monticules funéraires, qui dénotent une religion complexe aux rites funéraires élaborés. On a supposé que ces rituels étaient surveillés par une élite de prêtres qui durent prendre aussi en main le commerce dans le but de se procurer des objets exotiques en guise d'offrandes funéraires. Il est probable que ces activités commerciales propagèrent la religion hopewellienne jusqu'au Kansas, à l'ouest, et en Ontario, au nord» (McGhee, 1989, 83).

¹²² «Ces places mortuaires étaient interdites à l'établissement des vivants, fût-ce en vertu de l'architecture complètement fermée des *tumuli* et qui ne tolérait pas leur séjour» (Ritchot, 1999, 123).

«En effet, les lieux sacrés sont indicatifs d'une différenciation qualitative de l'espace. Ils mettent en évidence des domaines spatiaux exclusivement réservés aux morts et des domaines spatiaux permis à l'établissement des vivants, soit une catégorisation géographique en espaces sacrés (interdits) et profanes (permis)» (Savard, 1992, 104).

Plus précisément encore: «l'interdit spatial retirait aux vivants la permission de s'établir en un nombre fini de lieux, de sorte qu'il leur faisait expérimenter la permission de s'établir dans l'écoumène autour de ces lieux» (Ritchot, 1999, 123). Ainsi, l'espace amérindien était (et est toujours) anisotrope (qui n'a pas la même valeur selon la direction): ici il était interdit, ailleurs il était permis. Le sujet était donc en mesure de s'orienter dans l'espace, ces domaines sacrés (interdits) constituant des repères géographiques hautement significatifs et hautement prégnant. Ensuite, l'émergence de codes de conduite (des interdits fondamentaux) assurait la stabilité de ces différences positionnelles, contribuant à définir la discontinuité entre le permis et l'interdit. Leur espace était ainsi d'emblée hétérogène. Ce qui était valable pour les amérindiens, l'était pour les Européens et l'est encore pour nous (Desmarais et Ritchot, 2000). Nous pouvons anticiper qu'une organisation abstraite de l'espace puisse préexister avant tout aménagement concret. Par exemple, il fallait qu'une position spécifique, délimitée, soit au préalable interdite pour qu'on y aménage un tumulus sous la forme d'un serpent, ce qui contribuait à maintenir l'interdit. Ainsi, le domaine interdit de la mort (éventuellement la place publique) — le *vacuum*¹²³ — se trouve à localiser et à matérialiser des représentations (associées à l'Au-delà), des codes de conduite, à tout le moins celui édictant l'impossibilité d'y séjourner de façon permanente. Le *vacuum* se présente comme un «opérateur de conversion» qui permet la matérialisation dans l'espace de règles

¹²³ Le concept de *vacuum* permet de «mieux comprendre comment la production et la perception des significations symboliques sont susceptibles d'intervenir dans la genèse de l'organisation spatiale des établissements. [...] Ce que le concept de *vacuum* possède en propre [...] est sa double dimension morphodynamique et sémiotique. Celle-ci permet de ramener la diversité des centres organisateurs à l'unité plus abstraite d'un objet spatial dont la dynamique interne assure l'actualisation des valeurs anthropologiques en espace géographique. C'est ainsi que, par l'intermédiaire des *vacuums*, l'investissement spatial des valeurs culturelles imprègne la couche profonde du parcours structural et s'y propage. Chaque *vacuum* est réservé au séjour d'une instance symbolique et juridico-constituante de l'ordre social. [...] la sémiotique greimassienne rapporte cette instance — Tiers hiérarchiquement supérieur au sujet, Autre asymétrique, Être suprême, Olympien nomade, héros mythique, etc. — à un "Destinateur noologique transcendant". Cette instance tierce garantit la règle de propriété qui surdétermine les rapports entre les sujets et les objets. Elle assume ce faisant les valeurs anthropologiques investies dans les *vacuums*, tout en contrôlant leur propagation dans les positions des écoumènes environnants. Le concept de *vacuum* est né de l'intuition voulant que l'instance tierce — "qui n'existe pas" — doit pourtant avoir sa place dans la réalité sensible d'un établissement donné. Le recours à cette instance manquante ne force pas notre imagination à rechercher en dehors du monde perçu le lien de son hypothétique séjour. Pourvu qu'elle structure durablement une collectivité, l'instance tierce [...] se manifeste par une "forme creuse" trouant l'étendue géographique. Il y aurait place, dans l'étendue géographique, pour l'existant et le non-existant. Cette étendue constitue une couche profonde où s'articulent un écoumène réservé à l'existant et un "trou" réservé au non-existant. Une étendue terrestre habitée n'est pas une surface délimitée par un bord externe et en attente d'être comblée *in extenso*. Chaque écoumène est une surface ouverte, sans bord externe et délimitée par le bord interne fermant son *vacuum* organisateur (Desmarais et Ritchot, 2000, 64-65).

«...l'histoire et l'archéologie modernes présentent quantité de villes antiques qui ont d'abord été des nécropoles où les habitants se regroupaient autour de lieux interdits réservés au culte» (Hubert, 1993, 141).

communes, d'interdits et de tabous, abstraits et d'essence non spatiales. Le vacuum occupe donc une position importante (centrale) dans l'organisation humaine. Il constitue en quelque sorte un rappel tangible de l'hominisation, il donne corps aux constituants fondamentaux de notre humanité. Voici quelques développements à ce sujet.

Dans le règne animal, il n'existe aucune forme d'interdit, de prohibition ou de système exogamique¹²⁴ puisque «jamais les animaux ne renoncent à satisfaire leurs appétits et leurs besoins *au plus près*, jamais ils ne vont chercher au loin ce qu'ils peuvent trouver sur place ou dans le voisinage immédiat; jamais ils ne renoncent à l'objet le plus disponible» (Girard, 1978, 107). L'animal est soumis à un «automatisme besoin-satisfaction» (Ritchot, 1993, 5). Toutefois, en ciblant un même objet, deux individus peuvent rivaliser violemment pour celui-ci. Dans le règne animal, cette violence est évitée par des rapports de domination: le mâle dominant — au «centre» — refoule par la force les prétendants vers la «périphérie» (*ibidem*). Ainsi les rapports de domination «canalise[nt] les désirs dans des directions divergentes», assurant la survie de l'espèce (Girard, 1978, 127).

Chez les mammifères anthropoïdes en voie d'hominisation, la dynamique évoluerait dans une «direction» différente sous l'influence du «drame du désir» (Ritchot, 1993, 7). C'est qu'ici, l'individu «serait [...] fasciné, non pas tant par les qualités particulières de l'objet, mais bien par le désir de l'autre qui en empêche la possession immédiate» (Desmarais et Ritchot, 2000, 18). «Le désir est mimétique»: il pousse l'individu à «se saisir de l'avoir de l'autre» par imitation (Ritchot, 1993, 5). Ainsi, au lieu de se soumettre et de demeurer en périphérie par rapport au «*pouvoir central*», l'individu se braquerait et persisterait dans sa quête. Ce faisant, les rapports de domination qui permettaient de conjurer la violence tomberaient, et la rivalité dégénérerait alors en violence réciproque (Desmarais et Ritchot, 2000, 18; voir aussi Girard, 1978). Cette violence serait réciproque dans la mesure où l'individu chercherait à se saisir de l'avoir de l'autre, qui se présenterait alors comme un rival, tandis que cet autre, sur les entrefaites, réagirait agressivement parce qu'un individu cherche à le déposséder de son avoir (Ritchot, 1993, 5). Il est postulé que cette rivalité se propage à l'ensemble du groupe, entraînant ce dernier dans une violence généralisée (tous contre tous; Girard, 1978). Le drame du désir (le mimétisme d'appropriation) menacerait alors l'intégrité de la communauté toute entière.

Sans expliciter outre mesure les différents mécanismes alors à l'œuvre¹²⁵, mentionnons

¹²⁴ Exogamie: «coutume selon laquelle les mariages se font entre les membres de clans différents» (PR I).

¹²⁵ Dans le cadre de cet essai, ces mécanismes sont plutôt secondaires. Le lecteur curieux peut se référer à l'œuvre de René Girard, à Gaëtan Desmarais (1995) et à Gaëtan Desmarais et Gilles Ritchot (2000), voire même à Freud (1965).

simplement que dans la confusion de la violence généralisée émergerait une violence de tous contre un: la communauté se solidariserait contre «une "victime émissaire" unanimement jugée coupable de la déstructuration du lien social antérieur» et la mettrait à mort (Desmarais et Ritchot, 2000, 18). En termes imagés, il viendrait un moment où émerge une sorte de «conscience collective» que l'intégrité du groupe serait menacée par cette violence généralisée. Pour y mettre un terme, elle liquiderait l'individu (ou le groupe marginal) qu'elle croit à l'origine de cette violence destructrice. Par ce dénouement, qui serait «proprement humain», un seuil est franchi (Ritchot, 1993, 8). La communauté mesurerait alors tout le danger inhérent à la satisfaction des besoins au plus près. L'humanité du sujet adviendrait à ce moment: lorsque ce dernier renoncerait à la violence réciproque, c'est-à-dire à satisfaire ses besoins au plus près et qu'il accepterait de passer par une demande à l'autre (*idem*, 5-6). Le «meurtre fondateur» placerait donc la communauté dans un état initial de privation: pour ne pas retomber dans la violence réciproque, la communauté doit surseoir à la satisfaction de ses besoins et de ses désirs¹²⁶. C'est l'alternative entre conclure le «pacte des frères» ou s'entre-tuer dans l'espoir d'occuper la place (géographique) vide du «père» (Freud, 1965)¹²⁷. Cependant, sans une instance extérieure capable de surseoir la satisfaction du désir, le groupe risquerait à nouveau de retomber dans l'imitation et dans la violence réciproque¹²⁸.

C'est la victime lynchée qui assumerait ce rôle d'instance extérieure. Parce que sa mise à mort mettrait un terme à une crise particulièrement dysphorique, la communauté attribuerait à la victime — à tort ou à raison peu importe — la fin de cette violence. La victime se trouverait alors «nimbée d'une aura de puissance» pour avoir solidarisé autour

¹²⁶ La précédente formulation paraîtra erronée aux yeux d'un lacanien. En effet, un besoin est une exigence dont dépend la vie, tandis que le désir est une transformation du besoin du fait que l'homme, ne pouvant s'emparer et obtenir tout ce qu'il veut, doit faire une demande à l'autre. La demande à l'autre transforme un besoin en désir (Valérie Lauriault, 2003, cpa). Conscient de l'importance de ces nuances, mais nous inscrivant avant tout à l'intérieur d'une démarche géographique, nous nous permettons de passer outre ces dernières, sachant qu'elles ne remettent pas en cause notre démarche.

¹²⁷ Dans ses efforts de comprendre l'émergence des interdits fondamentaux, Freud «suppose à l'origine de l'humanité [...] une horde à demi animale, dirigée par un vieux mâle, un père jouissant de toutes les femelles du groupe et en privant, par la force, les fils. Ceux-ci fomentent alors un complot pour tuer ce père et s'approprier les femmes [...]. Une fois le père tué, sa loi, paradoxalement, s'impose d'autant plus. En effet, à partir du moment où la voie vers les femmes interdites est ouverte, rien ne peut empêcher que, le père mis à mort, les frères ne s'entretuent. La place libérée est à occuper pour pouvoir jouir de ces femmes devenues disponibles: apparaît la rivalité fraternelle. Les fils sont donc conduits à conclure un pacte, à *totémiser* ce père mort. Ainsi, il transmet la Loi d'une façon plus radicale qu'il ne le faisait auparavant quand, vivant, il régnait par la force» (Vanier, 1998, 61).

¹²⁸ Le risque inhérent à l'imitation est illustré de la façon suivante par Freud: «l'homme qui a enfreint un tabou devient tabou lui-même, car il possède la faculté dangereuse d'inciter les autres à suivre son exemple. Il éveille la jalousie et l'envie: pourquoi ce qui est défendu aux autres lui serait-il permis? Il est donc réellement *contagieux*, pour autant que son exemple pousse à l'imitation, et c'est pourquoi il doit être évité» (Freud, 1965, 57). Le danger «consiste dans la possibilité de l'imitation, qui aurait pour conséquence la dissolution de la société» (*idem*, 58).

d'elle la communauté, pour avoir assuré sa pérennité, son salut, en faisant émerger un nouveau lien social (Desmarais et Ritchot, 2000, 19)¹²⁹. Un «ordre nouveau» est fondé (Lévi-Strauss dans Simonis, 1980)¹³⁰. Ce nouveau lien social serait caractérisé par le renoncement de la possession immédiate. En acceptant d'être sur le coup privé des objets du monde, en renonçant à la place (géopolitique) vide, la communauté serait alors en mesure d'élaborer des lois et des règles pour régir l'accès aux ressources du monde naturel (interdit de propriété), ou pour imposer l'exogamie (interdit de l'inceste)¹³¹.

«L'interdit placerait d'abord l'homme en état de privation par rapport à la nature. De cette privation découlerait par la suite une positivité, à savoir la formulation de lois grâce auxquelles l'homme pourrait assumer l'interdit en s'adressant à lui-même des règles de conduite. Dans un tel éclairage, l'interdit trouve un écho empirique du côté de l'anthropologie qui observe depuis longtemps qu'il n'y a pas de sociétés qui ne connaissent de règles de propriété» (Mercier et Ritchot, 1994, 48-49).

Ainsi, du corps de la victime émergerait une position vide, un *vacuum*. Le *vacuum* demeurerait vide, inoccupé, parce que occupé par un être désormais absent qui serait considérée comme l'instance «symbolique et juridico-constituante de l'ordre social», et, par le fait même, garant des interdits fondamentaux constitutifs d'humanité (Desmarais et Ritchot, 2000, 64). Cet être absent serait donc présent par l'entremise du *vacuum*. L'émergence du *vacuum*, qui matérialise et spatialise le symbolique (les interdits fondamentaux), transformerait la surface de la Terre en espace géographique hétérogène: ici la position est interdite, ailleurs l'espace constitue un «champ de potentiels» ouvert, accessible (Hubert, 1993, 151). Le *vacuum* se présenterait comme une prééminence abstraite, sorte de «*colline de valeur*» (topologique), pour les représentations qu'il localise (le symbolique, les interdits fondamentaux). En fait le *vacuum* deviendrait éventuellement le support de «représentations symboliques» profondes relatives aux «destins individuels

¹²⁹ «S'il advient que la victime soit tuée, son cadavre peut fasciner, comme le souligne Gaëtan Desmarais à la suite de René Girard. Cette fascination ne découle pas de la mise à mort physique cependant. Elle provient plutôt du scandale de l'isolement politique qui l'a rendue possible» (Mercier et Ritchot, 1994, 52).

¹³⁰ «Pour comprendre les règles primitives, interdits et rituels, et la force prodigieuse de ces règles, il faut supposer une crise mimétique [...] assez atroce pour que la résolution soudaine, contre la victime unique, fasse l'effet d'une délivrance miraculeuse. Cette expérience d'un être suprêmement maléfique puis bénéfique dont l'apparition et la disparition sont scandées par le meurtre collectif ne peut manquer d'être littéralement *saisissante*. Cette communauté d'être terriblement éprouvée se trouve d'un seul coup vidée de tout antagonisme, complètement délivrée. On comprend sans peine que cette communauté soit tout entière animée désormais par une volonté de paix, tout entière tendue vers le maintien de cette trêve miraculeuse qui lui paraît octroyée par l'être redoutable et bienfaisant qui l'a en quelque sorte visitée. C'est donc sous le signe de cet être, et comme s'il s'agissait d'instructions laissées par lui, qu'elle va placer toutes ses actions futures» (Girard, 1978, 43-44).

¹³¹ «Est-il permis de rattacher la règle de propriété à l'interdit de l'inceste?» «Le double caractère de privation et de positivité se retrouve dans les énoncés de principe concernant aussi bien la propriété que l'inceste. L'inceste évoque d'abord une privation, la "prohibition", l'interdit ce sur quoi se construit ensuite une positivité, la structure de parenté. Pour sa part, la propriété évoque une positivité qu'il convient de reconstruire sur le fondement d'une privation présupposée. L'homologation entre inceste et propriété est donc "logiquement" admissible, d'autant plus qu'un cheminement est accompli par Lévi-Strauss, de l'analyse structurale des rapports de parenté aux questions de langue et de linguistique» (Ritchot, 1991, 35-36).

et collectifs» qui seront éventuellement converties en «spectacle géographique» par un monument funéraire (Ritchot, 1993, 7)¹³². Ces représentations sont formalisées et transmises par des récits, des mythes qui «s'emparent» du sujet de sorte que ce dernier accepte les règles communes (Mercier et Ritchot, 1997)¹³³.

Freud (1965) avait construit un récit — celui de la «horde primitive» (Landman, 1997, 11) — pour tenter d'expliquer l'avènement de l'interdit de l'inceste. De son côté, René Girard a revisité, non sans le critiquer, le récit freudien. Chez René Girard, le «meurtre fondateur» constitue une hypothèse, mais la seule hypothèse pour lui acceptable (1978). Pour Gilles Ritchot, le refus *a priori* de satisfaire ses besoins aux plus près constitue un «moment théorique» (Ritchot, 1999, 88). Ce refus est l'hypothèse centrale de la Théorie de la Forme urbaine. Le précédent développement — et indépendamment du statut qu'on lui accorde — permettrait de mettre en évidence la spécificité humaine, c'est-à-dire celle d'une privation, d'un manque, qui se trouve à être matérialisé dans l'espace par la place interdite (le vacuum). **Une telle façon de définir notre humanité va, on s'en doute, influencer notre façon de faire de la géographie humaine.**

Le vacuum constitue la place qui est réservée à la victime: même absente du monde sensible, elle demeure présente parmi les hommes par l'entremise d'un espace qui lui est exclusif. Autrement dit, l'interdiction qui frappe le vacuum matérialise la privation, le manque (celui qui manque), comme archétype de tous les désirs et besoins potentiels du sujet. Cette victime, qui peut devenir un «esprit» ou une «divinité» (Ritchot, 1993, 6) — mais nous allons préférer le concept «d'autre asymétrique» — par sa disparition a «ce qu'il faut pour être vraiment "différent[e]"» (Ritchot, 1991, 26). Cette différence est essentielle car: «Si le sujet et l'autre se situent sur le même plan d'existence, l'hypothèse de départ [d'un refus *a priori* d'aller directement aux ressources de la nature] est non pertinente, elle déplace le problème à l'intérieur d'un système clos où ce qui est acquis par l'un l'est aux dépens d'un autre symétrique» (*idem*, 25). Pour la géographie structurale, l'autre asymétrique relève d'une «nécessité théorique» (*idem*, 41). Il est postulé que l'homme refuse *a priori* d'accéder directement aux ressources de la nature, et ce refus ne

¹³² «Les prégnances qui émanent des vacuums sont d'abord des affects — euphoriques ou disphoriques — et elles se convertissent par la suite en significations possédant un contenu anthropologique de base. Spatialisées par les vacuums, ces significations fondent la conception que les sociétés se font de la vie et de la mort, du sacré et du profane, du salut et de la chute, de la souveraineté, de la force et de la fécondité» (Desmarais, 1998, 402).

¹³³ Soulignons brièvement qu'avec le temps, le souvenir de la victime émissaire s'efface doucement de la mémoire, tandis que le délégué se sécularise graduellement, un peu comme à l'image des monuments qui seront de moins en moins abstraits, de plus en plus figuratifs; de fermés qu'ils étaient (*tumulis*) les monuments «s'ouvrent» de plus en plus (Ritchot, 1993, 17-19).

peut pas provenir du sujet qui a des besoins et des désirs à satisfaire (Ritchot, 1991)¹³⁴.

L'hypothèse d'un refus *a priori* «implique donc que l'autre relève d'une instance constitutivement différente et asymétrique par rapport à celle du sujet» (Desmarais et Ritchot, 2000, 64-65). L'autre asymétrique est alors dans l'Au-delà ou peut-être dans l'imaginaire du sujet (Hubert, 1993, 133)¹³⁵. Peu importe où il se trouve, car un délégué se manifestera éventuellement avec le mandat «d'élaborer et de transmettre des mythes de fondation, des dogmes religieux, des idéologies, soit ce qu'il faut savoir du "sens de la vie" pour ne pas retomber dans la violence» (Ritchot, 1993, 6-7). Puisque c'est l'autre asymétrique qui incarne l'interdit et oblige l'individu à renoncer à la possession immédiate, ce dernier est donc en relation avec cet Autre. L'individu est par conséquent hétéronome, c'est-à-dire qu'il reçoit de l'extérieur les lois qui le gouvernent. En effet, «le sujet entre d'abord en relation avec l'autre asymétrique» pour prendre connaissance des lois positives qu'il doit respecter «pour ensuite contacter le milieu extérieur» (Ritchot, 1991, 28). Pour paraphraser Yvan Simonis, l'interdit place le sujet dans l'obligation et la «nécessité de l'échange» (1980, 25). Ce faisant, «le rapport homme-monde [...] est [...] indirect ou politique» (Gagnon, 2003, 3).

Le corps de la victime suscite une «ambivalence esthétique» à cause des sentiments positif et négatif qu'il suggère chez le sujet. Attractif, le vacuum peut évoquer des sentiments euphoriques reliés à la réconciliation de la communauté autour de la victime. Jean-Paul Hubert parle «de la beauté de la forme» qui attire les sujets vers le vacuum (1993, 131). Mais en même temps, le vacuum est porteur d'un «sublime», «grandiose et effrayant» (le souvenir du meurtre collectif), qui repousse la communauté à distance (*ibidem*)¹³⁶. Le vacuum, par l'ambivalence esthétique qu'il porte, agit sur les déplacements des sujets dans l'espace: il tient à distance une communauté rassemblée. Chez les Amérindiens, cette ambivalence que porte le vacuum se serait exprimée par «la double face du sacré» (Savard, 1992, 119). En effet, l'âme des défunts était considérée soit comme étant bienveillante, soit comme étant malveillante (*ibidem*).

¹³⁴ «La géographie structurale pose que, même s'il [l'autre asymétrique] n'existe pas concrètement, sa place existe dans l'espace (le vacuum) et qu'elle est nécessaire dans la dynamique de la structure, donc l'autre asymétrique tire une sorte d'existence de sa nécessité» (Hubert, 2003, cpa).

¹³⁵ «l'autre [...] appartient à l'ordre de la "transcendance", par opposition au sujet qui se situe dans l'ordre de l'"immanence". L'autre asymétrique, le *Destinateur* comme source et garant des valeurs qu'il désigne au sujet, résiderait "ailleurs" pour cette raison: il serait absent du monde sensible, ou mort, à moins qu'il n'existerait pas, ou qu'il n'existerait que dans l'imaginaire du sujet, soit ce qu'il faut pour être vraiment "différent"» (Ritchot, 1991, 26).

¹³⁶ Voir Jean-Paul Hubert, chapitre 6 pour l'analyse qu'il fait de la force (répulsive/attractive) qui s'exerce sur le sujet, depuis le vacuum (1992).

Ainsi, «Grâce à ce référentiel, le sujet peut s'orienter dans le monde ouvert et accepter finalement d'utiliser les ressources d'une nature prise dans un système culturel de représentations» (Hubert, 1993, 127). **La localisation de l'établissement humain ne serait donc pas déterminée (entièrement) par les ressources du milieu, mais par la localisation des domaines sacrés (*vacuum*)**. Michel Savard insiste sur ce point:

«Nous devons maintenant savoir que ce ne sont pas [les] avantages naturels qui déterminent le choix du site de l'établissement focalisant des vivants. La localisation de celui-ci est d'abord déterminée par les positions en périphérie du *vacuum* interdit, parmi lesquelles sont choisies celles où la nature est plus permissive» (Savard, 1992, 118).

La place de l'homme dans le monde ne serait pas déterminée par des contingences naturelles (qui pèsent toutefois sur l'homme, mais de moins en moins, et s'exprimant souvent par la culture matérielle), mais par des contingences culturelles. Autrement, comment le libre arbitre de l'homme (sa liberté) pourrait-il s'exprimer si le sujet devait vivre constamment sous l'oppression de ses besoins (Ritchot, 1991)¹³⁷? Le *vacuum* constituerait ainsi un «centre du monde» entouré d'un écoumène accessible (Ruyer dans Hubert, 1993, 141).

L'interdit de propriété, en projetant le sujet dans l'échange, l'obligeant à la rencontre, empêche toute exploitation non médiatisée (ou directe) de la nature¹³⁸. L'interdit de propriété devient «la condition de possibilité de l'appropriation, de la transformation et de l'utilisation des ressources du monde extérieur» (Desmarais et Ritchot, 2000, 17); bref, de l'aménagement. Plus important encore, l'interdit de propriété:

«arrache le sujet à sa condition naturelle et le somme [...] de ne pas se confondre avec son besoin. Elle lui demande d'agir autrement, d'être différent. Elle l'enjoint de ne pas exercer sa naturalité afin qu'il puisse accéder à la légalité proprement humaine. La propriété installe donc le sujet dans un manque qui devient l'une des conditions de sa propre existence humaine. Sans ce manque, le sujet, pareillement à son besoin et à son objet de satisfaction, aurait simplement une réalité naturelle. Fusionné à la nature, il ne saurait s'en différencier. [...] [L]'humanité est au prix de la privation» (Mercier, 1992, 240).

¹³⁷ «Le *vacuum* présente la limitation de la liberté *a priori* du sujet d'évoluer dans l'espace qui conditionne la possibilité d'en connaître les ressources. Il est donc un concept transcendantal car c'est cette limitation même qui apporte au sujet la conscience de sa liberté (on ne peut avoir qu'une intuition négative de la liberté). Tout cette problématique de la liberté, ainsi que cette dialectique du permis et de l'interdit, disparaissent lorsqu'il est supposé que l'homme trouve directement les moyens de sa subsistance dans la nature, et que la finalité de ses besoins va le guider dans ses trajectoires spatiales pour agir sur la nature» (Hubert, 1993, 127).

¹³⁸ «**La géographie structurale propose de concevoir l'interdit de propriété comme une contrainte fondamentale qui médiatise le rapport entre l'être humain et la nature. Cette médiation n'est pas observable directement. Elle n'est pas un phénomène empirique mais un objet de connaissance, abstrait, et qui doit être reconstitué**» (Desmarais et Ritchot, 2000, 17 ns).

Cette privation singularise l'individu et la nature qui, tous deux, se trouvent alors engagés dans une «relation inédite» dans la mesure où ils constituent dorénavant (et pour toujours!) des entités distinctes (Mercier et Ritchot, 1994, 48). C'est pourquoi l'interdit de propriété (comme les autres interdits fondamentaux) est fondateur d'humanité¹³⁹.

«Les concepts d'homme et de nature renvoient à deux principes qui opèrent à partir d'un moment théorique où les actions qui les conjoignent *a posteriori* sont subsumées à un interdit qui les sépare *a priori*. Il s'agit [...] de l'interdit spatial de propriété. Cet interdit spécifie, non pas la domination d'un principe sur l'autre, mais bien une *coupure* séparant deux principes fondamentalement incapables d'interagir directement. [...] **les acteurs, à jamais distants de la nature, en négocient l'appropriation entre eux**» (Ritchot, 1999, 87-88 ns).

Interdite, «la nature devient signifiante et interprétable pour l'homme: elle acquiert de la sorte la possibilité d'être investie de valeurs et utilisée» (Mercier et Ritchot, 1994, 48). Cette valeur que peut acquérir la matière découle de l'interdit dans la mesure où ce dernier crée «les conditions [...] d'un non-usage»¹⁴⁰. De plus, une fois privé de la nature, l'homme est en mesure d'édicter des codes et des lois lui permettant «[d]'assumer l'interdit». L'imposition de règles qui viennent encadrer l'utilisation des ressources implique une forme quelconque d'État — un tiers terme extérieur au sujet (un roy, un gouvernement, etc.) — qui applique l'interdit «à tous» (Mercier et Ritchot, 1994, 49)¹⁴¹. Comme le mentionne Jean-Paul Hubert:

«tout système normatif régissant l'acte d'établissement humain, en tant que droit subjectif, doit reposer *a priori* sur un principe d'exclusion, c'est-à-dire l'interdiction de s'établir dans un nombre fini de lieux. Cette condition est nécessaire pour que ce système puisse être connu des sujets et, partant, s'appliquer réellement» (Hubert, 1993, 140).

Le manque (ou la privation) serait ainsi à la source même de notre singularité. Le monde est en mesure d'acquérir une signification et une organisation à partir desquelles l'homme peut se localiser, se situer dans le temps et dans l'espace et utiliser les biens de ce

¹³⁹ Cette privation permet au sujet de se construire puisqu'il est «renvoyé à lui-même» (Mercier et Ritchot, 1994, 49). Se référant à Lévinas, Mercier et Ritchot écrivent: «cette conquête de l'identité humaine se réalise quand chaque sujet se reconnaît laborieusement comme tel parce qu'un autre, lui aussi victime de privation, se présente devant lui. Mis en face de l'autre, le sujet interroge la condition humaine. Espérant conjurer leur solitude — parce qu'ils partagent la même condition —, le sujet et l'autre acceptent de "communiquer" entre eux» (*idem*, 49).

¹⁴⁰ «La propriété bloque toute conjonction immédiate avec les biens qui composent notre environnement et dont la forme originelle est sémantique et narrative. C'est pourquoi, l'interdit de propriété crée les conditions structurelles d'un non-usage qui permet la reconnaissance et l'expression d'une valeur. Ce non-usage projette le sujet dans un univers eschatologique où les biens de substitution ont une valeur. Cette valeur, communiquée grâce au langage, pousserait les sujets à donner, par le travail, un contenu empirique à tout bien de substitution» (Mercier et Ritchot, 1997, 14).

¹⁴¹ L'État «administre à la fois l'interdit général et les permissions singulières qui composent cet interdit. [...] En édictant l'interdit général, l'État représente alors tous les autres sujets qui détiennent des permissions singulières sur le bien ciblé. Au cours de cette rencontre, le tiers étatique adresse au sujet la règle de propriété; cette règle actualise l'interdit en spécifiant les conditions de l'accession à la propriété. Ce n'est qu'une fois ce message transmis et reçu que le sujet peut s'engager dans une trajectoire eschatologique et, à terme, s'approprier le bien de substitution» (Mercier et Ritchot, 1997, 14).

monde. De plus, il est invité à la rencontre avec ses semblables: il quitte l'isolement pour la collectivité.

«C'est la beauté de la forme qui a attiré les sujets et les a préparés à une intuition commune de la structure de l'espace. Mais, à elle seule, cette beauté ne peut pas expliquer qu'ils puissent coexister librement. Au contraire, si tous les individus se regroupent en un même lieu, ils n'y trouveront pas concrètement de quoi subsister et se livreront une concurrence effrénée pour survivre en ce lieu. La condition pour que les sujets veuillent éviter cette concurrence [...] est qu'ils veuillent constituer un projet commun à l'égard du territoire qui les attire. Mais ce projet, en incitant à agir doit les repousser vers d'autres buts» (Hubert, 1993, 131).

L'homme ne serait donc pas contraint de se débrouiller avec les possibilités que lui offre la nature, mais bien de s'engager dans un projet (politique) avec ses semblables.

...

...

...

Les Amérindiens connaissaient eux aussi la propriété. Il s'agissait d'une propriété collective où «chaque collectivité "appartenait" au territoire qu'elle fréquentait» (Ritchot, 1999, 77)¹⁴². Si une collectivité ne pouvait pas aliéner son territoire, chaque génération avait cependant un usufruit sur les ressources de ce dernier. Des mythes, des «*histoires explicatives*», des récits prenaient en charge cette situation de fait et fournissaient une explication sur le pourquoi et le comment des règles communes. L'interdit de propriété chez les Amérindiens se manifestait aussi par la règle du don (*ibidem*). La règle du don obligeait le sujet à remettre à la communauté ce qu'il prélevait de la nature. En échange, la communauté remettait au sujet un objet de substitution (*ibidem*). Ainsi, un sujet ne pouvait pas satisfaire directement ses besoins, puisqu'il devait se soumettre à des obligations d'ordre politique. Les Amérindiens avaient aussi leur propre forme d'État (Savard, 1992) qui voyait à ce que tous les membres de la communauté soient sous «la contrainte d'une référence commune» (Desmarais et Ritchot, 2000, 17).

4.3 La mythologie

Ce manque, qui «préside au pacte social» (Landman, 1997, 147), encore faut-il qu'il soit accepté par le sujet à chaque fois qu'il exprime un besoin, à chaque fois que se manifeste un désir. Il faut que le sujet accepte à chaque instant les conditions de son humanité. Autrement dit, il faut un «*mécanisme*» faisant en sorte que le sujet accepte à chaque instant la mise à distance de la nature et l'obligation de l'échange imposée par le *vacuum*. Il doit accepter que l'interdit de propriété le «*prive [...] de sa naturalité*» (Mercier, 1986, 335).

¹⁴² «Le sol était inaliénable bien que les provisions qu'on pouvait en tirer étaient utilisables à des fins d'échange et de subsistance» (Ritchot, 1999, 77).

C'est la mythologie qui contribue à une telle chose. En refusant au sujet «l'immédiateté de la satisfaction, la jouissance directe» (Mercier, 1986, 334), l'autre asymétrique se présente comme une autorité qui dicte au sujet une conduite à suivre, «une façon d'être au monde». Cette autorité, *via* l'interdit de propriété, communique au sujet ce qu'il doit «savoir du sens de la vie» pour ne pas être déchu de son humanité. Par la rencontre avec le délégué (éventuellement l'État), il prend connaissance des conditions qu'il doit respecter: «La propriété se conçoit donc comme une parole de l'Autre» (*idem*, 336)¹⁴³.

L'autorité explique pourquoi le sujet doit se rabattre sur des objets de substitution qui ont désormais une valeur¹⁴⁴. L'autre asymétrique, *via* le délégué, communique au sujet, sous forme de récits, de mythes (éventuellement d'idéologies) — sous une forme accessible à l'entendement du sujet — les justifications nécessaires pour qu'il accepte les «règles communes», c'est-à-dire la vérité que véhicule le mythe¹⁴⁵. La mythologie (ces récits, mythes ou idéologies) constitue «l'explication» dans laquelle vit une communauté¹⁴⁶. Ainsi, tandis que le *vacuum* inscrit dans l'espace les conditions fondatrices du sujet en le mettant à distance de la nature, l'autre asymétrique (dont l'assise est le *vacuum*) communique les conditions essentielles pour que le sujet conserve sa condition humaine. Le *vacuum* et la mythologie seraient deux «formes» qui, roulant l'une sur l'autre, se renforcent mutuellement: «la mythologie émerge de la structure géographique en même temps que celle-ci se maintient grâce à l'efficacité de la mythologie» (Mercier et Ritchot, 1997, 7) (**fig. 1.27**).

Pour lui faire accepter les conditions de son humanité, la mythologie place le sujet **dans** un récit. Elle:

«fait du sujet une figure de récit. Elle dramatise sa présence ici et maintenant en l'insérant dans une fiction. Elle structure par conséquent la trajectoire et la position spatio-temporelles. En racontant le début et la fin de l'histoire d'un sujet, d'une société ou de l'univers, la mythologie saisit le présent en l'associant à la fiction d'un commencement et d'un terme. [...] Par cette manœuvre, la mythologie désenclave du présent le sujet qui, bien que confiné dans l'ici et maintenant, a une vision

¹⁴³ «La propriété est une parole qui [...] réprime la naturalité de l'individu» (Mercier, 1986, 334).

¹⁴⁴ «...la loi de propriété instaure un ordre politique, fondé sur une dialectique du permis et de l'interdit entre les *sujets* et les *objets*. Cet ordre politique précède les procès économiques, allant même, et surtout, à leur conférer un sens. En conséquence, la dimension politique n'émerge pas d'un rapport au monde qui serait par essence économique. **S'exprimant à travers la règle universelle de propriété, la dimension politique devance les procès économiques et elle est liée non pas à une naturalité de l'homme, mais à une instance culturelle, à savoir l'actualisation de valeurs anthropologiques**» (Desmarais, 1991, 107 ns).

¹⁴⁵ «Plus radicalement, la vérité réside en la négativité, qui est la condition de possibilité de l'expérience de la signification, c'est-à-dire de l'existence humaine. Que la culture coupe l'homme de la nature, que cette négativité soit en principe constitutive d'humanité: cela seul est vrai» (Mercier et Ritchot, 1997, 4).

¹⁴⁶ «La mythologie conférerait une signification à l'expérience humaine de l'espace et du temps, de la géographie et de l'histoire. Plus encore, ce serait à travers la signification mythologique de sa trajectoire et de sa position dans l'espace-temps que le sujet parviendrait à se construire» (Mercier et Ritchot, 1997, 4).

du passé et du futur. Doué de cette vision, il ressent ce que fut sa création et ce que sera sa fin» (Mercier et Ritchot, 1997, 6).

Cette fiction crée donc les conditions d'une eschatologie. En effet, en communiquant au sujet une façon d'être au monde et en le plaçant dans une fiction où il peut se positionner par rapport à un début et une fin, le sujet est en mesure de vérifier s'il court vers sa perte ou vers son salut. La mythologie, en incitant le sujet à «se conformer à un idéal moral» (PRI), lui permettrait d'anticiper sa destinée et celle de l'univers.

«La mythologie confère à la géographie et à l'histoire une portée téléologique. En prenant un sens par la mythologie, la succession des événements dans l'espace et dans le temps n'est pas attribuable au hasard. En formulant ce qui doit advenir, la mythologie oriente l'événement [...] vers un but, vers ce que le sujet, la société et l'univers doivent devenir. **Cette téléologie crée les conditions d'une eschatologie, c'est-à-dire d'un "faire-vouloir" qui mobilise le sujet.** La mythologie inspire le drame de ce dernier en tant qu'il anticipe sa perte ou son salut. À travers le récit mythologique, le sujet prendrait connaissance d'une vérité eschatologique. **Cette vérité sur son être et le monde lui permettrait d'interpréter la signification morale des événements présents**» (Mercier et Ritchot, 1997, 6 ns).

En invitant le sujet à être au monde d'une certaine façon, en mettant en place les conditions d'un «faire-vouloir» qui conforte la vérité sous-jacente aux récits et aux mythes, la mythologie aurait alors une forte influence sur les représentations du sujet, sur sa perception du monde, voire aussi sur ses actions et sur ses trajectoires dans l'espace géographique¹⁴⁷. Le sujet, en cherchant à ajuster ses actions en fonction d'une finalité que lui fait anticiper la mythologie, ferait en sorte que toutes ses réalisations (individuelles ou collectives) expriment la mythologie:

«l'expérience humaine de la géographie et de l'histoire devient, sous l'emprise de la mythologie, un rituel. Et grâce à ce rituel, toute expérience humaine est une épiphanie de la mythologie. [...] Ainsi, nos gestes, nos biens, nos paysages et nos discours témoignent de notre adhésion à la mythologie; ils sont autant de rites qui attestent que nous faisons corps avec l'autorité et la vérité mythologiques, que nous leur sommes fidèles» (*idem*, 6).

L'existence du sujet est donc captée par un «référentiel» (vacuum/mythologie) qui le projette dans un univers significatif. L'histoire serait ainsi cadencée par de grands mythes emportant dans leur sillage les faits et gestes de tous et chacun. Comme si de longues périodes historiques pouvaient être caractérisées par la place que l'homme se donne dans l'univers sous l'influence de récits spécifiques.

Notre développement sur la mythologie soulève cependant la question du déterminisme,

¹⁴⁷ «la mythologie fait autorité en empêchant le sujet de reconnaître sa propre ignorance. Aussi longtemps que le sujet est maintenu dans la méconnaissance de son ignorance, la vérité énoncée sur le mode mythologique demeure la référence. [...] Il y aurait donc un statut structural de la vérité dans l'ordre mythologique, si bien que le contenu de la vérité importerait moins que les conditions structurales de l'existence de l'autorité qui l'impose. [...] **la vérité ne tient pas dans ce qui est dit mais dans ce qui n'est pas dit ou "interdit"**» (Mercier et Ritchot, 1997, 5 ns).

qui longtemps — et de toute évidence encore aujourd'hui —, a pesé sur les sciences humaines et peut-être plus particulièrement sur la géographie (Ritchot, 1991; Desmarais, 1995). Si la mythologie place le sujet dans un «faire-vouloir», si la mythologie incite l'homme à agir d'une certaine façon, si son regard est d'emblée capté par des modèles, par des *a priori*, alors quelle place peut-il rester au libre arbitre du sujet? Autrement dit, quel type de déterminisme pourrait être philosophiquement acceptable? Sans répondre à nos interrogations, nous entrevoyons que la réponse loge dans les conditions même de notre humanité. La vérité véhiculée par la mythologie contiendrait la réponse à la question du déterminisme. Dit autrement, nous serions déterminés, dans nos faits et gestes, par les conditions mêmes de notre humanité, c'est-à-dire par un manque, une privation.

4.4 Les Iroquois, gardiens des domaines sacrés

Interdit au séjour permanent, il n'en demeure pas moins que le *vacuum* est attractif: il «est un objet de désir convoité par les sujets qui cherchent à se conjoindre à l'être de l'autre asymétrique» (Desmarais, 1991, 112)¹⁴⁸. Les acteurs se mettent donc en mouvement vers le *vacuum*¹⁴⁹. Mais étant la propriété de l'autre asymétrique, les acteurs ne peuvent l'occuper. Au surplus, qu'un acteur (individuel ou collectif) occupe le *vacuum* et ce dernier retournerait à la banalité de l'espace homogène et les acteurs seraient projetés dans la confusion, dans l'indifférenciation. Le *vacuum* demeure ainsi «foncièrement» interdit. Mais, «Si l'autre asymétrique refuse que le sujet s'approvisionne directement au milieu extérieur pour satisfaire ses besoins, c'est qu'il propose, à la place, le choix d'un objet-valeur» (Ritchot, 1991, 28). L'interdit ne peut pas être total, absolu. Une privation sans appel serait pour ainsi dire insupportable: «L'injonction morale ne peut pousser l'individu à refuser l'objet de ses désirs qu'en lui donnant l'idée d'un autre objet» (Hubert, 1993, 134). Le *vacuum* loge ainsi un pouvoir, une parole qui non seulement impose une nouvelle façon d'être au monde, mais qui, de plus, a la capacité de désigner et de faire-vouloir un objet de substitution vers lequel le sujet pourra se diriger pour satisfaire ses besoins, ses désirs. L'attractivité du *vacuum* résiderait aussi dans le fait qu'il est un «"droit de parole", susceptible d'être convoité et régulé pour lui-même» (Desmarais, 1991, 107). Le *vacuum* apparaît comme une source de pouvoir: «Les lieux,

¹⁴⁸ «...l'autre asymétrique fait vouloir l'objet de désir et le rend attractif. C'est qu'il se présente comme en étant propriétaire. Dès lors, il arrive que, sur la base d'une disposition mimétique, le sujet veuille l'objet du simple fait que l'autre asymétrique en dispose. L'autre fait vouloir l'objet au sujet en ne s'en déssaisissant pas, ce qui contraint le sujet en mal d'imitation à rechercher le pouvoir de s'y conjoindre. Étant primordialement la propriété de l'autre asymétrique, l'objet n'est accessible au sujet qu'à travers une négociation, une rencontre politique» (Ritchot, 1991, 34).

¹⁴⁹ Le «vacuum fonctionnant comme un objet de désir vers lequel les sujets se dirigent parce qu'ils sont esthétiquement affectés par les *prégnances* de l'autre asymétrique» (Desmarais, 1991, 111).

qui par leur position permettent le contrôle effectif (empirique) de l'accès au *vacuum*, prennent donc une importance d'ordre politique et les sujets entrent donc en concurrence pour se les approprier» (Hubert, 1993, 152-153). Pour dire les choses d'une façon plus triviale, c'est qu'en l'absence de l'autre asymétrie, il peut être «tentant» de s'emparer du *vacuum* pour les pouvoirs qu'il peut conférer.

Il est postulé que certains acteurs parviennent à occuper les positions qui donnent accès au *vacuum*, leur permettant de s'ériger en délégué de l'autre asymétrie absent (*idem*, 153)¹⁵⁰. Ces délégués sont, pour la géographie structurale, des nomades sélectifs¹⁵¹. Toutefois, même si ces derniers parviennent à s'ériger en délégué, il n'en demeure pas moins qu'ils sont eux aussi soumis à l'impossibilité d'occuper de façon permanente le *vacuum*. En entrant en possession des positions qui donnent accès au *vacuum*, le nomade sélectif est en mesure d'«invoker à son profit la figure de l'autre asymétrie pour avoir le droit de s'approprier un lieu ou de l'attribuer transitivement à un autre acteur au nom de la règle de propriété» (*idem*, 157). Dit autrement, être délégué, c'est «avoir le droit avec soi» (*ibidem*)¹⁵². Puisque l'accès aux ressources du monde «n'est accessible qu'à travers une rencontre politique», le sédentaire ne peut accéder aux positions donnant accès au *vacuum* puisqu'elles sont déjà prises. La rencontre permet d'ailleurs aux sédentaires d'apprendre que ces positions ne sont plus accessibles, mais que d'autres positions en périphérie le sont. Le sédentaire, qui cherche lui aussi à se joindre avec «l'être de l'autre asymétrie», voit ainsi sa quête vers le *vacuum* interrompue par le nomade sélectif au nom de l'autre asymétrie:

«Contrairement au nomade sélectif, le sujet sédentarisé n'a pas pu réaliser complètement sa quête auprès de l'autre asymétrie. Il a interrompu son parcours lorsque le nomade sélectif a converti l'aspiration transcendante en l'assurance d'une satisfaction à une époque ultérieure (voire dans un autre monde), si bien que le contrôle de sa mobilité ne lui est plus nécessaire» (*ibidem*).

En d'autres termes, le nomade sélectif, qui contrôle les positions qui donnent accès au *vacuum*, sait que les sédentaires cherchent eux aussi à se joindre au *vacuum*. Cela le

¹⁵⁰ «Les individus qui se sont appropriés ces positions gardent l'accès au *vacuum* en l'absence de l'autre asymétrie qui en est le propriétaire formel. Ils peuvent s'ériger en délégués de cet autre transcendant» (Hubert, 1993, 153).

¹⁵¹ «les positions de nomade sélectif ou de sédentaire **ne se rapportent en aucun cas aux propriétés intrinsèques des personnes**. [...] L'accès aux positions de nomades sélectifs, tout comme la possibilité de s'y maintenir, ne doit dépendre théoriquement que de la conscience qu'ont ces acteurs de la finalité interne de la structure, qui en dernière instance est pensée comme morale» (Hubert, 1993, 153 ns).

¹⁵² À la limite, le nomade sélectif pourrait aller jusqu'à user d'«une violence pure et arbitraire» pour se maintenir dans sa position (Hubert, 2003, cpa). Une telle violence pourrait se justifier ainsi: «L'autre asymétrie n'étant pas là pour se défendre, il est vulnérable, comme le roi aux échecs. Et je pense [...] que le délégué se voit forcé de "forcer" la décision du sédentaire, ne serait-ce que parce que le sédentaire aurait parfaitement pu être à la place du nomade sélectif et qu'il faut l'empêcher de faire valoir cet argument légitime. Mais il faut aussi l'empêcher de déprimer ou même de perdre la raison face à une telle injustice, donc il faut promettre un salut, une espérance» (Hubert, 2003, cpa).

place dans une position avantageuse pour imposer aux sédentaires des conditions¹⁵³. Apprenant que le nomade sélectif occupe ces positions stratégiques, mais ne désespérant pas d'atteindre le *vacuum*, les sédentaires se retrouvent momentanément à la fois «sans position» dans l'espace, et dans une situation politiquement faible puisqu'ils ne renoncent pas à leur désir d'atteindre le *vacuum*. Contraint «d'habiter la terre» (Desmarais, 1991, 125), les sédentaires sont alors d'autant plus réceptifs aux conditions du nomade sélectif que ce dernier est en mesure d'invoquer le nom de l'autre asymétrique pour se justifier, et faire valoir la position substituée qu'il désigne aux sédentaires. En acceptant les conditions du délégué, en acceptant de se conjointre avec la position désignée (pour ne pas dire assignée), les sédentaires renoncent en fait au contrôle de leur mobilité dans l'espace: ils ne se dirigent pas de leur plein gré vers la position qu'ils ont ciblée, mais vers une position qu'on leur désigne. Ils se font sédentariser par le nomade sélectif qui lui, dispose de la compétence pour cibler et atteindre la position de son choix; il «est toujours "sélectif" envers les lieux du substrat terrestre» (Hubert, 1993, 152).

«Ces nouveaux arrivants sont amenés à renoncer au contrôle politique de leur mobilité au profit des délégués, eu égard à l'attrait que leur inspire la propriété de l'autre asymétrique. En renonçant au contrôle de leur mobilité, ils reconnaissent implicitement les délégués comme les dépositaires des valeurs transcendantes et ils acceptent les positions que ces derniers leur attribuent» (*idem*, 153).

Ainsi, l'attractivité du *vacuum* est à l'origine d'une différenciation politique des acteurs, où certains s'autodestinent dans leur quête et possèdent la compétence nécessaire pour cibler les positions de leur choix¹⁵⁴. Le nomade sélectif contrôle sa mobilité; elle est endorégulée. Les sédentaires et les nomades résiduels n'ont pas le contrôle de leur mobilité dans l'espace, leur mobilité est exorégulée¹⁵⁵. Les uns occupent les places de leur choix, les autres celles qu'on leur assigne ou celles qui restent. Une position relève donc à la fois de la géographie (car elle se localise dans l'espace par rapport au *vacuum*) et du politique (elle est le résultat d'une rencontre). Ce faisant,

¹⁵³ «Ils peuvent s'ériger en délégués de cet autre transcendant, et les autres sujets immanents, qui désirent également entrer dans le *vacuum*, doivent se soumettre à leurs conditions» (Hubert, 1993, 153).

¹⁵⁴ «Le nomade sélectif est [...] un Sujet caractérisé par une intentionnalité selon soi: c'est un Sujet autonome qui s'auto-destine par rapport à sa quête des valeurs investies dans l'Objet». En tant que délégué, le nomade sélectif est la «source de l'intentionnalité». «Le sédentaire est donc un Sujet caractérisé par une intentionnalité selon l'autre; c'est un Sujet hétéronome dont la quête est en quelque sorte soumise à un piège structurel, dans la mesure où l'instance qui lui communique l'intentionnalité et l'instance rivale par rapport à sa visée des valeurs sont assumées par le nomade sélectif» (Desmarais, 1991, 117).

¹⁵⁵ «Ces schèmes ramènent la diversité foisonnante des acteurs individuels ou collectifs, qui interagissent en surface des événements historiques, à des "rôles actantiels" à la fois plus abstraits et distribués dans des séquences réglées aptes à rendre compte du développement et de l'évolution des établissements» (Desmarais et Ritchot, 2000, 71). En fait, les «schèmes» dont parlent Gaëtan Desmarais et Gilles Ritchot correspondent à quatre classes de trajectoire — *rassemblement*, *dispersion*, *concentration*, *évasion* — qui découlent des concepts de nomadisme et de sédentarité. Nous y reviendrons.

«...le résultat de ces trajectoires est qu'un ou plusieurs individus acquièrent le droit d'occuper durablement une partie de la surface terrestre. La qualité des trajectoires, différenciées selon le contrôle politique, influe sur la façon de faire valoir ce droit. La différence qualitative se transporte donc vers les positions atteintes par ces trajectoires. [...] les trajectoires différenciées catégorisent l'étendue et font émerger la structure. [...] Les trajectoires de l'établissement humain sont sanctionnées par une appropriation et cette opération subsume une étendue homogène sous le nom d'un propriétaire. Ces trajectoires engendrent donc des domaines distincts de l'espace géographique: des aires dites "endorégulées" [...] [et] des aires "exorégulées" [...]» (Hubert, 1993, 158-159).

Le contenu d'une trajectoire est politique (selon la compétence de l'acteur), géographique et temporel (selon sa direction) et téléologique (selon le «faire-vouloir» mythologique qui peut animer le sujet). Il est politique, car avant même de réaliser un quelconque aménagement, le sujet doit au préalable rencontrer son semblable sous l'égide de l'autorité¹⁵⁶. Tout comme pour le *vacuum*, le contenu des trajectoires se trouve actualisé (convertie) en espace par l'appropriation — *via* la règle de propriété —, informant autant de positions. Ainsi, qu'une position soit acquise ou attribuée, nous n'y trouverons pas les mêmes qualités, les mêmes valeurs. D'un côté nous avons des acteurs qui s'autodestinent dans leur quête et de l'autre nous avons des acteurs qui acceptent de s'engager dans une trajectoire parce qu'on leur fait anticiper (plus loin et plus plus tard) la satisfaction de pouvoir se conjoindre avec un objet de substitution. Les trajectoires réalisées par les nomades ne feront pas émerger le même genre de positions que les trajectoires réalisées par les sédentaires.

Une autre condition est enfin imposée par le nomade sélectif. Une fois de plus, Jean-Paul Hubert:

«le sujet sédentarisé sort de la "phase de conflit" en laissant en dépôt le contrôle de sa mobilité, contre une créance qu'il contracte à l'égard du nomade sélectif en position de "Destinateur". Le point est d'importance: l'attribution transitive d'une position sur la Terre est corrélative d'un endettement du sédentaire, qui doit compter sur le fruit de son travail pour racheter sa dette» (*idem*, 157-158).

Gaëtan Desmarais pour sa part se fait encore plus spécifique. Il écrit que les sédentaires:

«sont contraints de verser un tribut quelconque afin de se maintenir sur place. [...] Comme tout homme, le *sédentaire* est soumis à la contrainte de devoir habiter la terre. Mais, il doit négocier un droit pour s'établir. Il est donc loin d'être certain que la production économique soit au commencement des procès de mise en valeur de la terre. [...] il est tout à fait admissible que le

¹⁵⁶ «...les rapports entre l'homme et le monde des choses ne peuvent être immédiats. La propriété, principe de soumission à une loi, s'interpose entre l'homme et les choses: elle médiatise la pratique humaine des choses. Il en résulte que l'homme ne peut se livrer à des actions directes sur les choses, car il doit assujettir son geste à des impératifs sociaux qui le conditionnent. Et cette condition est le respect de la loi, loi stipulant ce qui est permis et qui est interdit. Bref, la loi de la propriété consacre à la fois une faculté et une interdiction d'agir sur les choses. On découvre là le caractère politique de la propriété. Comme loi, elle impose une discipline sociale, en même temps qu'elle nécessite la mise en place d'une autorité, d'un corps politique qui veille à son application. La propriété est donc la relation politique qui se noue entre les hommes et qui réglemente la façon de disposer des choses» (Mercier, 1986, 321).

maintien des privilèges du *nomade sélectif* passe par la mise au travail des *sédentaires*» (Desmarais, 1991, 125-126).

Il écrit même que le sédentaire travaille pour «prouver l'existence de l'autre asymétrique» (Desmarais, 1991, 133). Les conditions du délégué ne sont-elles pas exagérées? Non seulement attribue-t-il aux sédentaires une position de son choix, mais ces derniers devraient en plus lui verser un tribut pour occuper et se maintenir dans une position attribuée. Jean-Paul Hubert ajoute cette note qui nous paraît importante:

«Cela peut paraître paradoxal. On aurait tendance à penser que le sujet devrait pouvoir monnayer le contrôle de sa mobilité, afin d'en retirer un profit et non une dette. Or cela est rigoureusement impossible. La quête du sujet est initiée par le refus intimé par l'autre de satisfaire les besoins naturels au plus près. Le contrôle de la mobilité est un droit subjectif et non un bien marchand. Il est ontologiquement antérieur à toute économie de marché, monétarisée ou simplement de troc. **Il faut en conclure que l'économie commence par une créance, qui établit également un rapport de confiance.** L'étymologie de ces mots a une grande importance» (Hubert, 1993, 158 ns)¹⁵⁷.

Au moment du meurtre fondateur, l'ensemble de la collectivité est tendue vers le *vacuum* pour le moment esthétique qu'il spatialise. À ce moment, toute la communauté attribuée à la victime le mérite d'avoir fondé un nouveau lien social, d'avoir mis un terme à la «violence qui détruit», pour reprendre le mot de Machiavel. Tous les membres de la communauté à ce moment croiraient à l'existence de l'autre asymétrique. S'ensuit une quête vers le *vacuum*. Une «minorité d'acteurs» (Desmarais, 1991) parvient alors à occuper les positions qui donnent accès au *vacuum*, et ces derniers s'érigent en délégués de l'autre asymétrique (absent). Mais sur les entrefaites, est-il possible que le délégué découvre que l'autre asymétrique n'est pas seulement absent, mais qu'il n'existe tout simplement pas? Autrement dit, est-il possible que le nomade sélectif se rende compte que ce qui a été attribué initialement au corps de la victime n'ait été que le résultat d'un «vertige esthétique» (Hubert, 1993), que la création de l'autre asymétrique n'aurait été qu'une réponse à une «angoisse» ressentie par le franchissement de la catastrophe particulièrement aiguë de l'humanisation?

C'est que les délégués auraient l'intuition de l'importance cruciale de maintenir l'illusion de l'autre asymétrique. Sans cette illusion qui plonge le sujet dans la privation et l'humanise, la communauté risquerait à tout moment de retomber dans la logique de la «horde primitive», tout en privant les délégués de leur nouvelle position «socio-géographique»! L'attitude du délégué ferait alors appel à son «cynisme» et/ou à sa «raison» (Hubert, 2003, cpa). Mais alors, il n'est pas dit non plus que le délégué ne puisse pas

¹⁵⁷ Sur cette question d'un endettement à l'origine de l'économie, nous référons le lecteur à Thierry Rebour (2000).

croire à l'existence de l'autre asymétrique. Il s'acquitterait alors de sa tâche avec conviction, celle de communiquer le «sens de la vie», la façon d'être au monde. Il n'est pas dit non plus que la conviction du délégué ne puisse pas s'éroder avec le temps. Mais dans un cas comme dans l'autre — le cynisme, la raison ou la foi — le délégué aurait «conscience [...] de la finalité interne de la structure, qui est en dernière instance pensée comme morale» (Hubert, 1993, 153).

Que le délégué croit ou non à l'existence de l'autre asymétrique, il n'en demeure pas moins qu'il aurait l'intuition de l'importance d'assurer la pérennité de l'ordre symbolique. Et c'est là que la dette du sédentaire envers le nomade sélectif se justifierait. La ponction faite par le délégué — des offrandes, un tribut versés par les sédentaires — servirait à l'aménagement et à la monumentalisation du *vacuum*. Elle servirait à fabriquer de toutes pièces une mise en scène (matérielle) soit pour cacher l'inexistence de l'autre asymétrique, soit pour le glorifier et perpétuer sa mémoire. Indépendamment de l'attitude du délégué, le tribut (la rente?) servirait à pérenniser ce moment esthétique pour sa valeur morale, pour son résultat: celui de différer le désir de façon à éviter la rivalité mimétique et ses conséquences violentes. Plus encore, cette dette contribuerait à la différenciation (dynamique) des acteurs. Pour ce faire, le délégué pourrait éventuellement user d'une «violence pure et arbitraire» que lui confère sa position de délégué, de gardien du domaine interdit. Le tribut exigé par les délégués servirait à la limite à «aménager cette violence [...] de la camoufler et même de la rendre belle» (Hubert, 2003, cpa).

Le sédentaire serait d'autant plus amené à croire à l'illusion qu'il se trouverait inscrit à l'intérieur d'un récit mythologique venant justifier non seulement la valeur de sa position (attribuée), mais qui lui expliquerait aussi la valeur et la nécessité de son travail. La mythologie serait même à la limite utilisée par le délégué pour justifier l'usage (moral?) qu'il fait de la violence pour s'assurer que les sédentaires croient à l'existence de l'autre asymétrique (paradoxe?). Par son travail, le sédentaire contribuerait (mais sans le savoir) à assurer les conditions qui le maintiennent dans la méconnaissance de sa propre ignorance (cf. section 4.3). Tout se tiendrait: *vacuum*, mythologie, économie. C'est ainsi que par leur travail, les sédentaires seraient amenés à «prouver l'existence de l'autre asymétrique» qui ne serait peut-être qu'un «moment esthétique». Tout l'édifice social reposerait donc sur la conscience que peuvent avoir les délégués de l'importance de maintenir le symbolique dans ses différentes manifestations.

•••

•••

•••

Il y a 3 000 ans, un culte funéraire s'est distingué des autres, notamment par la monumentalité de ses tumulus. Le culte Adena-Hopewell a laissé plus de 10 000 tumulus dans la région de l'Ohio (Savard, 1992, 120-121)¹⁵⁸. Ce culte, qui a «influencé les populations dans le voisinage des Grands Lacs et des Maritimes», a caractérisé le Sylvicole du Nord-Est (*idem*, 121). Dans sa thèse sur *Le déploiement de l'établissement autochtone préhistorique au Canada oriental*, Michel Savard a montré que ces grands domaines de la mort correspondaient à des domaines interdits, à des lieux réservés aux divinités, à des *vacuums* (1992)¹⁵⁹. Comme Michel Savard le mentionne:

«L'ampleur des monticules funéraires [...] suppose une organisation sociale et politique capable d'en assurer le contrôle et l'édification. Or cette édification sera le résultat d'un effort collectif échelonné sur de longues périodes. Cette réalisation nécessite le rassemblement des dignitaires tout autour. Et ce rassemblement provoque la [dispersion] des "autres cultures locales" dans la périphérie plus ou moins lointaine» (Savard, 1992, 126 ns).

Michel Savard nous indique en somme que les Amérindiens étaient partagés en «rôles thématiques» de gardiens et de non-gardiens, et que les gardiens, en contrôlant l'accès aux *vacuums*, avaient une ascendance sur la localisation des non-gardiens.

Ce sont des Iroquois du New York qui s'étaient érigés en gardiens (en délégués) des lieux sacrés constitutifs de l'écoumène amérindien du Nord-Est (Ritchot, 1999, 124-125). Ils en contrôlaient les accès, en régissaient la fréquentation, comme ils supervisaient un commerce de biens somptuaires destinés à accompagner les défunts dans l'Au-delà. Ce commerce participait certainement de leur rôle de délégué, leur permettant aussi de se consacrer à l'édification des grands cimetières, donc, en quelque sorte, d'en financer la réalisation. Aussi, en acceptant l'exclusivité de leur commerce, les Algonquiens reconnaissaient implicitement leur rôle de délégué, d'autant plus qu'ils recherchaient ces objets pour les enfouir avec leurs défunts. En vertu de leur rôle de délégué les Iroquois étaient guerriers avant d'être commerçants: «Ils n'étaient pas familiers avec le commerce des biens fongibles. Ils abandonnaient ce commerce à des voisins dont ils contrôlaient

¹⁵⁸ «Le mont Royal [...] a été un domaine de la mort jusqu'à la période des contacts et même après. [...]

Notons que la majeure partie de l'"espace vert" romantique du mont Royal au 19^e siècle est redevenu cémétériel» (Savard, 1992, 121).

¹⁵⁹ «L'établissement aborigène préhistorique était d'emblée catégorisé en domaines interdits (des *vacuums*) et en domaines permis (l'écoumène). Sans bord externe, l'écoumène entourait les *vacuums* tout en étant structuré par eux. Plusieurs études de Gaëtan Desmarais soutiennent à cet égard que, aux temps préhistoriques, les *vacuums* étaient généralement réservés à l'inhumation de victimes sacrificielles» (Ritchot, 1999, 121-122).

cependant la mobilité» (*idem*, 125)¹⁶⁰. Leur capacité à user efficacement de la violence leur aurait permis d'assurer la protection du *vacuum* (*idem*).

Globalement les Iroquoiens connaissaient une endorégulation de leur mobilité tandis que les Algonquiens étaient contraints à un nomadisme résiduel¹⁶¹. La répartition des «rôles thématiques» entre gardiens et non-gardiens, s'exprimant par le contrôle politique de la mobilité, contribuait à une différenciation politique, maintenant le dialogue, l'échange. A *contrario* l'indifférenciation peut mener à la «*con-fusion*»¹⁶² et à la violence (Girard, 1978). Cette différenciation aurait filtré jusque dans les différences culturelles distinguant les Iroquoiens et les Algonquiens. «les Iroquoiens et les Algonquiens n'auraient pas préexisté naturellement à leurs rôles respectifs. C'est plutôt l'assignation de ces "rôles", sur la base d'un contrôle politique de la mobilité des uns par les autres, qui les aurait constitués en tant qu'Iroquoiens d'une part et Algonquiens d'autre part» (Savard, 1992, 137). Certes, il peut être tout à fait pertinent d'étudier la culture matérielle de ces sociétés, mais ce qui retient ici notre attention se sont les rôles thématiques portés par ces groupes, rôles acquis par la position spatiale qu'ils occupaient.

«La géographie humaine préhistorique du Canada oriental était d'abord catégorisée en positions endorégulées et exorégulées: les premières étaient appropriées par des acteurs nomades sélectifs; les secondes étaient attribuées à des acteurs nomades résiduels. Les cultures iroquoienne et algonquienne du Sylvicole se sont réparties conformément à ce parcours. Ce n'était pas des traits raciaux ou ethniques qui différencièrent ces cultures mais la relation politique en vertu de laquelle les Iroquoiens contrôlaient la mobilité des Algonquiens tout en contrôlant la leur» (Ritchot, 1999, 88).

La répartition des rôles thématiques est aussi spatiale, ne serait-ce que par l'appropriation par les nomades des positions donnant accès au *vacuum* et par l'attribution par ces derniers de positions aux sédentaires. L'espace profane est l'objet de rivalités entre acteurs cherchant à s'approprier des portions d'espace. La propriété contribue à la délimitation de domaines engendrés par ces rivalités. Ainsi, l'obligation de la rencontre, qui se réalise à l'intérieur de certaines modalités (interdit de propriété), contribue à l'émergence d'un réseau de positions tramant l'espace géographique: ici des positions appropriées (*urbaines*), là des positions attribuées qui doivent produire de la richesse (*rurales*). Ce réseau de positions est un ensemble organisé de «*cases vides*» qui préexistent à toutes formes architecturales concrètes. Le politique précède donc

¹⁶⁰ Leur retrait du commerce des biens fongibles aurait-il constitué une sorte d'échange ou de «compensation» pour le contrôle qu'ils exerçaient sur la mobilité des Algonquiens?

¹⁶¹ Le nomade résiduel est un sédentaire (exorégulation de la mobilité) contraint à grappiller ici et là les moyens de sa subsistance à cause de la pauvreté du territoire qu'on lui a attribué.

¹⁶² *Con*, du latin «avec»; *confus*: «tué, perdu, ruiné»; *confusion*: de fondre qui signifie répandre, faire couler (le sang?). *Confusion* signifierait la ruine, la perte, être tué avec les autres (PRI).

l'aménagement ou l'économique¹⁶³. Ce réseau de positions informe l'espace géographique en une structure abstraite, abstraite parce qu'elle est politique avant d'être légalisée par un cadastre et matérialisée par des formes concrètes. Autrement dit, l'espace permis se configure en fonction de la régulation des trajectoires, créant ainsi des domaines qualitativement différents, dont certains sont appropriés et d'autres attribués¹⁶⁴. Ces qualités d'occupation, dont la distribution institue la structure morphologique abstraite, ont une incidence sur l'émergence des formes concrètes¹⁶⁵. Ainsi, l'espace est-il organisé avant d'être occupé, aménagé. De plus, les formes de l'environnement sont captées par la structure morphologique abstraite et, comme nous allons le voir, elles peuvent jouer d'influence sur les déplacements des acteurs qui, dans leurs trajectoires sont assujettis à la rencontre.

...

...

...

En remontant le Saint-Laurent, Jacques Cartier se trouvait à traverser un espace politiquement organisé, différencié en positions géopolitiques. Que cette organisation ait échappé à Cartier, c'est fort probable, compte tenu notamment de la nature de son mandat. À ce moment, les Iroquois occupaient un «*centre*» autour duquel étaient distribués des établissements agricoles comme Hochelaga et Stadacona, et plus loin le territoire était attribué à des nomades algonquiens résiduels. Cette représentation mentale de l'organisation géopolitique des Amérindiens se superposait à une organisation géographique fondamentale où les Iroquoiens étaient répartis le long d'un axe valorisé (*urbain*) s'inscrivant à l'intérieur du corridor Grands Lacs/Saint-Laurent (Savard, 1992, 145). À ce titre, le paysage de la vallée laurentienne donnait corps à (pouvait suggérer) cette trajectoire endorégulée. Pour leur part, les Algonquiens, refoulés en périphérie des domaines sacrés, s'étaient vus attribuer le Bouclier canadien et les Appalaches (*espaces ruraux*). En somme:

¹⁶³ «Les sociétés humaines ne transforment pas directement les ressources du milieu extérieur par leur travail dans le but de satisfaire leurs besoins. Car, aussi loin que l'on remonte dans l'histoire des civilisations et aussi largement que l'on ouvre le champ des sociétés humaines, la mise en valeur de la nature par le travail humain, c'est-à-dire **la production économique, a toujours dû composer avec un ensemble de droits de propriété, de prescriptions, d'interdictions, de permissions et d'obligations qui surdéterminent l'accès et la résidence dans l'espace géographique.** [...] Le travail transformateur de l'homme à des fins de subsistance ou plus généralement utilitaires, n'est possible que dans la mesure où l'espace géographique où se déroule ces activités est acquis en droit. Il est nécessaire que soit consenti le droit d'acquérir, de mesurer, de délimiter, de posséder et d'utiliser des portions de l'espace géographique» (Marcos, 1996, 88 ns).

¹⁶⁴ «...l'urbain et le rural sont des qualités d'occupation spatiales investies dans des domaines spatiaux par les trajectoires de mobilité qui y conduisent» (Marcos, 1996, 91).

¹⁶⁵ «La structure morphologique abstraite définit des domaines vides, un ensemble de places dont l'identité est purement urbaine ou rurale. Ces valeurs positionnelles vont exercer des fonctions secondes, c'est-à-dire qu'elles vont contraindre l'édification de certaines formes concrètes dans certains lieux» (Marcos, 1996, 86).

«La trajectoire Grands-Lacs-Saint-Laurent a positionné principalement les nomades sélectifs iroquoiens qui se sont appropriés le territoire pour y contrôler leur mobilité tout en contrôlant celle des Algonquiens. C'est pourquoi les nomades résiduels algonquiens ont erré dans les marges de ce territoire et ont eu un accès limité au Saint-Laurent» (*ibidem*).

Si Jacques Cartier avait rencontré des Iroquoiens, Samuel de Champlain allait rencontrer des Algonquiens. Cette différence aurait été rendue possible par un bouleversement géopolitique dramatique.

4.5 "L'effet Cartier"

*lesdits [...] Iroquois [...] qui tiennent toute
ladite rivière de Canada bordée*

Samuel de Champlain

Les trois voyages de Jacques Cartier sont bien connus. Mais au delà des faits historiques, certaines interprétations sont nécessaires pour en saisir le sens et surtout les conséquences. Pour ce faire, nous aurons recours, une fois de plus, à la thèse de Michel Savard (1992) et à la géographie régionale structurale de Gilles Ritchot (1999).

Tout au long du XVI^e siècle, plusieurs pêcheurs Français développaient un commerce de la fourrure, initialement comme un complément à la pêche¹⁶⁶. En échange de menus objets (verroteries, ustensiles, miroirs...) — dans l'optique des marins — les pêcheurs recevaient des fourrures. Pour les Français, ce commerce reposait sur la valeur d'usage (sur l'utilité). Mais pour les Amérindiens, les biens obtenus en échange de leurs peaux de martres ou de castors avaient plutôt une valeur d'échange (qu'on destine à échanger de nouveau). Si les outils et les ustensiles constituaient des biens fongibles, les pièces de verre et les miroirs avaient probablement pour eux une valeur plus somptuaire¹⁶⁷.

«Peut-être, les pêcheurs français ont-ils pensé que leurs bijoux, breloques, colifichets et autres objets dont ils gratifiaient leurs hôtes, étaient reçus comme des valeurs d'usage. Cependant, les Aborigènes s'échangeaient de proche en proche les divers objets européens jusqu'à ce que certains d'entre eux se retrouvent enfouis dans les sépultures iroquoiennes à 1 000 km du golfe. Et, en retour, des peaux de rat musqué, d'original, de loutre, de castor, arrivaient sur les plages où

¹⁶⁶ «Ils commenceront par commercer sporadiquement sur la côte de la Nouvelle-Écosse, puis, vers 1580, à l'intérieur du Golfe jusqu'à Tadoussac, alliant pêche et traite» (Delâge, 1985, 43).

¹⁶⁷ Aucun bien n'est réellement durable, hormis la terre. C'est ainsi que Thierry Rebours définit les biens fongibles. Dit autrement, les biens fongibles ont «besoin de l'effort humain pour continuer d'exister» (Rebours, 2000, 41). La terre et tous les biens qu'on peut en tirer (monnaie, pierres...) sont durables, et seraient donc du côté de la valeur. Les biens fongibles sont par conséquent du côté de la richesse (Rebours, 2000).

les pêcheurs français avaient auparavant distribué leurs cadeaux» (Ritchot, 1999, 110).

Ce fait historique n'est pas banal, bien au contraire!

Nous avons vu que les Iroquois se détournèrent du commerce des biens fongibles qui était largement l'apanage des Algonquiens. Nous avons vu aussi que l'espace est hétérogène: il est constitué de positions permises et de positions interdites, tandis que l'espace permis est politiquement organisé par un jeu d'acteurs en rivalités pour s'approprier des positions. Iroquoiens et Algonquiens s'étaient singularisés sur la base du mode d'appropriation de leur territoire respectif. Le contrôle du commerce des biens exotiques, notamment destinés aux sépultures, participait de cette hétérogénéité; une généralisation de ce commerce à toutes les communautés, à tout l'espace, aurait contribué à la banalisation des positions donnant accès au *vacuum* et donc à une indifférenciation des acteurs. Dit en termes plus directs, à quoi bon prétendre à un rôle de gardiens si les sédentaires peuvent se passer des nomades en accédant à certains privilèges?

Or, les Stadaconéens et les Hochelaguiens — des Iroquoiens culturellement distincts de ceux plus en amont — entraient en possession d'objets exotiques en provenance du bas du fleuve: de proche en proche, les biens échangés entre pêcheurs (européens et amérindiens) atteignaient les régions de Stadaconé et d'Hochelaga¹⁶⁸. Ce faisant, ils auraient été en train d'acquérir un avantage jusque-là réservé aux Iroquoiens du Sud. Sur les entrefaites:

«Ces Iroquoiens [les Stadaconéens et les Hochelaguiens] — étaient-ils surpris de voir Cartier débarquer chez eux? — ont [...] pu faire savoir à d'autres qu'ils seraient éventuellement visités par des émissaires en provenance d'un monde inconnu. Et les Iroquois du sud ont dû aussi apprendre que, jusqu'à nouvel ordre, ils seraient tenus à l'écart des échanges qui se tramaient, tout en comprenant néanmoins qu'ils détenaient une position centrale par rapport aux trajectoires suivies par les Européens. Ces derniers empruntaient la voie du Saint-Laurent par le Nord-Est et accostaient déjà par le Sud-Est, *via* la Floride et la Virginie, les baies de Chesapeake et de New York» (Ritchot, 1999, 124).

Les Iroquois, gardiens des domaines sacrés, n'étaient donc plus les seuls à assumer le commerce des biens exotiques destinés aux rites funéraires. Une indifférenciation politique guettait ces derniers: les Iroquois étaient sur le point de perdre les avantages liés à leur «centralité». Et ils étaient d'autant plus menacés dans leur rôle culturel (anthropologique) qu'ils ne seraient visiblement pas visités par un éventuel «émissaire

¹⁶⁸ «Or — en vertu de la règle du don — ces produits auraient été échangés de proche en proche, jusqu'à ce qu'ils se retrouvent à Hochelaga et même dans les sépultures de l'Iroquoisie. Précisons que ces produits ne pouvaient pas atteindre les destinations intérieures autrement que par la voie du Saint-Laurent» (Ritchot, 1998, 47).

d'un monde inconnu». Et effectivement, pour différentes raisons, Jacques Cartier n'ira pas au-delà d'Hochelaga¹⁶⁹. Toute la géopolitique du Nord-Est du continent était sur le point de basculer, à cause du voyage de Jacques Cartier. Par ses voyages le Malouin allait: «mettre en péril l'existence physique des Iroquoiens de la vallée moyenne du Saint-Laurent. Les prises de possession par Cartier ne donneront pas lieu à des conquêtes immédiates mais différées, auxquelles participeront d'ailleurs les *Premières Nations*» (*idem*, 116).

...

...

...

Jacques Cartier atteignait Stadaconé et Hochelaga en 1535. Il se présentait dans la vallée laurentienne en représentant de son Roy. En remontant le Saint-Laurent, Cartier se trouvait à emprunter le même chemin que les produits exotiques qui s'échangeaient sur les côtes de Gaspésie depuis le début du XVI^e siècle (*idem*, 124). Était-il le Destinateur (l'auteur) de ces produits? En d'autres mots, les Amérindiens pouvaient-ils confondre Cartier dans un tel rôle? Ce n'est pas impossible, c'est même tout à fait admissible. Nous avons vu que le Malouin en 1535 avait été reçu en thaumaturge: le fait que les Hochelagiens aient invité Jacques Cartier à gravir le mont Royal «a pu [...] témoigner de l'attribution à l'explorateur d'un pouvoir démiurgique» (*idem*, 123). Si Jacques Cartier, comme d'autres explorateurs européens, était reçu en thaumaturge, c'est qu'aux yeux des Amérindiens il devait représenter quelqu'un d'important. Il faut savoir que le mont Royal localisait un cimetière datant de l'Archaique (*ibidem*)¹⁷⁰. «Le caractère unique du village d'Hochelaga aurait peut-être été indicatif de sa fonction, entre autres, de superviser l'accès à ce domaine funéraire» (*idem*, 123-124). Un lien pourrait ainsi s'annoncer entre le fait que les Hochelagiens gardaient un cimetière d'échelle régionale et le fait qu'ils aient

¹⁶⁹ **Ce ne sont pas les rapides de la Chine qui vont arrêter Cartier.** Comme le fait remarquer Gilles Ritchot, on comprend mal comment un marin qui venait de franchir l'Atlantique sur une «coque de noix» pouvait se laisser impressionner par des rapides qu'il pouvait fort bien contourner par la rivière des Prairies (1999, 114). C'est qu'il y avait des «Des conflits entre Hurons et Algonquins [qui] auraient rendu incertaine la circulation sur l'Outaouais» (*ibidem*). Ce n'est donc pas la nature qui a arrêté Jacques Cartier, mais une frontière géopolitique qui a visiblement survécu jusqu'à nos jours sous la forme de la frontière Québec/Ontario.

¹⁷⁰ Il ne fut pas le seul Européen à recevoir un tel accueil. «Il est bien connu que l'effondrement des Aztèques et des Incas, incapables d'opposer aux conquérants une résistance efficace, s'explique en majeure partie par le fait qu'ils crurent reconnaître en ceux-ci les divinités disparues dont des traditions sacrées leur laissaient prévoir et même espérer le retour» (Lévi-Strauss, 1991, 293). Christophe Colomb écrivait que «les Aborigènes des Caraïbes "[savent] qu'il y a un dieu dans le ciel et restent persuadés que nous sommes venus de là"» (dans Ritchot, 1999, 123). Mais il faut savoir que les Amérindiens ont réagi à l'arrivée de ces «dieux». Voici un exemple étonnant: «Les Amérindiens font cependant vite preuve d'un esprit de recherche bien développé lorsqu'ils tentent de déterminer si les Espagnols sont ou ne sont pas des enfants du Soleil. Lors d'un incident qui se produit à Porto Rico en 1508 et qui a un grand retentissement, ils tiennent un Espagnol sous l'eau pour voir s'il se noiera, puis s'assoient sur son corps pendant trois jours pour observer ce qui se produira» (Dickason, 1993, 41).

pu accorder à Cartier une attention spéciale. Mais alors, comment un «*pur étranger*» pouvait-il recevoir un tel privilège? Claude Lévi-Strauss, sur lequel Michel Savard (1992) et Gilles Ritchot (1999) s'appuient, fait quelques remarques tout simplement étonnantes:

«Les mythes amérindiens représentent l'organisation progressive du monde et de la société sous la forme d'une série de bipartitions; mais sans qu'entre les parties résultantes à chaque étape apparaisse jamais une égalité véritable: de quelque façon, l'une est toujours supérieure à l'autre. De ce déséquilibre dynamique dépend le bon fonctionnement du système qui, sans cela, serait à tout moment menacé de tomber dans un état d'inertie. Ce que proclament implicitement ces mythes, c'est que jamais les pôles entre lesquels s'ordonnent les phénomènes naturels et la vie en société: ciel et terre, feu et eau, haut et bas, près et loin, Indiens et non-Indiens, concitoyens et étrangers, etc., ne pourront être jumeaux. L'esprit s'évertue à les coupler sans réussir à établir entre eux une parité. Car ce sont ces écarts différentiels en cascade, tels que les conçoit la pensée mythique, qui mettent en branle la machine de l'univers» (Lévi-Strauss, 1991, 90-91).

La pensée amérindienne, de par la nature même de son organisation, aurait donc été en mesure d'intégrer des éléments en latence ou absents. Jacques Cartier serait venu occuper une catégorie conceptuelle amérindienne existante mais qui jusque-là était demeurée vide. Mais le simple fait de ne pas être un Amérindien pouvait-il suffire pour que Cartier soit reçu avec tant d'égard? Claude Lévi-Strauss poursuit ses observations: «la place des blancs était marquée en creux dans des systèmes de pensées fondés sur un principe dichotomique qui, étape après étape, oblige à dédoubler les termes; de sorte que la création des Indiens par le demiurge rendait du même coup nécessaire qu'il eût créé aussi des non-Indiens» (Lévi-Strauss, 1991, 292).

Si les Européens étaient en creux dans la mythologie amérindienne, devaient-ils l'être aussi dans l'espace? Autrement dit, les Amérindiens pouvaient-ils prendre Jacques Cartier — au clair teint — pour un émissaire de l'autre asymétrique, dont la présence en ce monde était assurée par les domaines sacrés? Tout porte à penser que oui. Claude Lévi-Strauss a montré que la pensée amérindienne maintenait le principe d'une «impossible gémellité» (1991, 307)¹⁷¹. De fait, Amérindiens et Européens, dans un premier temps, ne pouvaient pas être, pour la pensée amérindienne, appréhendés «sur un même plan d'existence». De plus, les faits historiques tendent à soutenir que les Amérindiens attribuaient la couleur blanche aux divinités (Lévi-Strauss, 1991)¹⁷². Ainsi tout porte à

¹⁷¹ Dans certaines sociétés sud-américaines, la venue au monde de jumeaux (réputés identiques donc indifférenciés) était considérée comme étant maléfique; ils étaient systématiquement mis à mort (Lévi-Strauss, 1991, 89).

¹⁷² «...Quetzalcoatl, le dieu civilisateur des Toltèques [...], annonça que viendrait un jour par mer [...], des êtres semblables à lui que les Indiens imaginaient sous l'aspect d'un homme grand, blanc de peau, portant une barbe longue et arrondie» (Lévi-Strauss, 1991, 293). Selon les Yanomamis du Brésil, «"Parmi les Blancs, il y a ceux qui sont des gens d'Omama [le créateur de l'humanité dans la culture yanomami]. Ce sont ceux dont la pensée est droite et qui nous défendent. Les autres — ceux dont l'esprit est enfumé et plein d'oubli [...] — ce sont les gens de Yoasi, le mauvais frère d'Omama, qui nous a laissé les maladies et la mort"» (dans *Le Monde*², 2005, 56).

soutenir l'hypothèse que Jacques Cartier aurait pu être pris pour un représentant de l'autre asymétrique, pour «un être semblable à lui».

«La géographie structurale soutient que l'actualisation des entités non spatiales nécessite un espace catégorisé à partir d'un vacuum d'où se déploient des trajectoires de mobilité positionnant qualitativement les acteurs. L'établissement humain est ainsi fonction des différents domaines abstraits de la catégorisation géographique. À partir de ces élaborations, **nous sommes [...] en mesure de formuler l'hypothèse selon laquelle l'homme blanc aurait pu figurer comme ayant été l'incarnation de l'Autre asymétrique, un Destinateur d'espace**» (Savard, 1992, 151-152).

Gilles Ritchot mentionne pour sa part: «Les Aborigènes réservaient de la place pour l'Autre dans leur catégorisation géographique. Leurs domaines interdits étaient réservés à cet Autre absent, à qui la couleur blanche était attribuée» (1999, 123). Le malouin aurait été confondu avec le Destinateur des objets qui s'échangeaient sur les plages de la Gaspésie (Ritchot, 1999).

Sur la voie commerciale du Saint-Laurent, les Stadaconéens et les Hochelagiens s'étaient vraisemblablement érigés en intermédiaires commerciaux (Ritchot, 1999), cette position d'intermédiaires se trouvait bonifiée, pour ainsi dire, par le fait que des biens somptuaires s'ajoutaient à leurs activités commerciales. Ils auraient pu alors espérer s'affranchir des Iroquois, qui eux risquaient par le fait même de perdre leur ascendance sur les autres Amérindiens et donc risquaient l'indifférenciation. Or, la venue de Jacques Cartier dans la vallée du Saint-Laurent aurait confirmé l'origine et la nature des biens qui atteignaient Stadaconé et Hochelaga. Par sa venue, Cartier aurait contribué à réaliser l'indifférenciation qui guettait les Iroquois du Sud, une indifférenciation qui était comme en attente d'une preuve; leur rôle de gardiens des domaines sacrés étant sur le point de se dissoudre puisque d'autres amérindiens entraient en possession de biens somptuaires qui n'étaient pas en provenance de l'Iroquoisie. Dit autrement, compte tenu du fait que les Iroquois du Sud auraient été les délégués de l'autre asymétrique, c'est avec eux, gardiens des domaines sacrés, que Cartier devait pratiquer l'échange. Ainsi, compte tenu de l'enchaînement des événements, fallait-il que Cartier ait dans l'espace une place qui lui soit réservée? Fallait-il que les délégués iroquoiens soient les seuls à commercer avec cet autre compte tenu de leur rôle particulier?

Les Iroquois, pour éviter l'indifférenciation, auraient «compulsivement» creusé un vacuum d'échelle régionale à la dimension de la trajectoire du marin Breton: «L'évacuation de la vallée moyenne du Saint-Laurent fut destinée à sacraliser le trajet accompli par

Cartier» (*idem*, 125 et 124)¹⁷³. Ils auraient utilisé la violence pour fonder un nouvel ordre de différences en éliminant ceux qui pratiquaient le même commerce de biens somptuaires qu'eux¹⁷⁴. Les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent seront victimes de ce qui avait toutes les apparences d'un génocide, sacralisant par le fait même l'espace et garantissait aux Iroquois leur rôle de délégué de l'autre asymétrique¹⁷⁵. C'est donc tout l'échiquier géopolitique du Nord-Est américain qui aurait été réorganisé par la trajectoire iroquoise (**fig.: I.28**). Et l'indice qui permet de soutenir le précédent raisonnement, c'est que non seulement les Iroquois interdisaient aux Algonquiens d'occuper le vacuum laurentien, **mais ils se l'interdisaient à eux-mêmes: la vallée du Saint-Laurent demeurait vide d'habitant parce que «les acteurs aborigènes qui en avaient le contrôle se sont volontairement abstenus de l'occuper»** (Ritchot, 1999, 121 ns).

Cela expliquerait pourquoi Champlain arrivait dans un espace inoccupé, mais néanmoins approprié et contrôlé. Ceux qui fréquentaient la vallée moyenne du Saint-Laurent le faisaient à leurs risques et périls. Champlain l'avait visiblement compris. Dans sa relation de 1603 il écrivait: *«Aussi l'habitation des Trois-Rivières serait un bien pour la liberté de quelques nations qui n'osent venir par là, à cause desdits Iroquois, leurs ennemis, qui tiennent toute ladite rivière de Canada»*. Dans celle de 1613, se remémorant la fondation de Québec, il mentionnait, au sujet d'Amérindiens qui campaient à proximité de l'habitation: *«Tout le temps qu'ils furent avec nous, qui étoit le lieu le plus de feureté pour eux, ils ne laissoient d'aprehender tellement leurs ennemis, qu'ils prenoient fouvent des alarmes la nuit en fongeant [...]. Ils font fort craintifs & aprehendent infiniment leurs ennemis»* (1973, 165). En 1613, Champlain invitait des Algonquiens de l'Outaouais à venir s'établir «près du saut Saint-Louis», invitations qu'ils acceptaient à condition que les Français y bâtissent une habitation (dans

¹⁷³ «La structuration des positions ennemies, sous la gouverne de l'Iroquoisie, fut le moyen d'empêcher que la culture aborigène fût réduite à l'indifférenciation. L'Iroquoisie non pacifiste a creusé le vacuum laurentien conformément à cette dynamique de fabrication d'altérité» (Ritchot, 1999, 126). «... la perforation de l'espace géographique aborigène par les vacuums stratégiques et sacrés, assura la différenciation des groupes et de certains individus contre lesquels diriger la violence» (Ritchot, 2003, 21).

¹⁷⁴ «L'agression armée aurait fait partie de la méthode en usage pour interdire cette "vallée de la mort". La violence déchaînée visait moins l'éventuel gain économique que le contrôle de la mobilité des partenaires de l'échange afin que l'espace géographique, où devait se dérouler un futur commerce avec les Européens, soit investi des valeurs anthropologiques propres à l'Iroquoisie» (Ritchot, 1995a, 20-21).

¹⁷⁵ «les Iroquois de l'État de New York revendiquaient l'exclusivité de l'échange des biens somptuaires. Constatant qu'un commerce de biens exotiques allait s'engager avec les Européens, ces Iroquois auraient non seulement "volé" les nouvelles "marchandises" qui transitaient déjà du côté de l'Outaouais, ils auraient dispersé l'ensemble des Iroquois de la vallée laurentienne et saccagé leurs établissements. Afin de contrôler les flux sur le point de s'y réorganiser» (Ritchot, 1998a, 47). «En résumé, au niveau anthropologique, religieux, les Iroquois se réservaient le rôle de faire respecter l'interdit spatial constitutif de l'écoumène nord-est du continent. Au niveau politique, ils auraient compulsivement creusé le vacuum laurentien, afin de contrôler les trajectoires qui allaient se réorganiser dans cette partie du continent» (Ritchot, 1999, 125).

Litalien et Vaugeois, 2004, 184). À la lumière de nos précédents développements, Champlain aurait fait cette invitation dans une optique d'occupation de la vallée interdite, tandis que les Algonquins auraient exigé une habitation sachant qu'ils n'auraient pas nécessairement été en mesure de résister seuls aux Iroquois (cf.: section 4.6 et suivantes). Plus probant encore serait cette remarque qu'il fit au moment d'aménager sa place Royale sur l'île de Montréal relativement à des Amérindiens qui auraient habité ce lieu («...ont quittés à cause des guerres...»); cf.: section 3.2.5).

La vallée du Saint-Laurent serait ainsi devenue une vallée symbolique, c'est-à-dire «une vallée qui acquiert plus de réalité par les valeurs culturelles localement investies que par la topographie de son cadre naturel» (Ritchot, 1999, 75)¹⁷⁶. Un espace était symboliquement «creusé» par une trajectoire ayant dispersé des acteurs. L'absence des Iroquois de la vallée laurentienne, le vide qui persistait à la suite de leur disparition, informait cette vallée symbolique, tandis que le paysage réel de la vallée moyenne du Saint-Laurent donnait corps à cette «vallée de la mort». De plus, parce que dorénavant interdite par les Iroquois du Sud, les Algonquiens allaient désirer la reprendre: «...ces nations étaient vouées à combattre entre elles pour le contrôle de la trajectoire laurentienne que venait d'emprunter un visiteur inconnu et aussi *blanc* qu'une divinité» (Ritchot, 2003, 17)¹⁷⁷. Un nouvel équilibre géopolitique aurait donc émergé d'une trajectoire violente. Aussi, une telle réorganisation géopolitique allait avoir une incidence sur les trajectoires commerciales du Nord-Est.

En prenant position dans la vallée du Saint-Laurent à l'aide de l'alliance avec les Algonquiens, Champlain et ses compagnons se trouvaient à profaner un domaine interdit, et Champlain se faisait *ipso facto* l'ennemi des Iroquois. Plus encore, Champlain allait contribuer à réorganiser l'échiquier géopolitique régional (Ritchot, 1999)¹⁷⁸. La fondation de Québec allait vraisemblablement se faire dans sur le bord externe d'un lieu sacré, interdit. En fait, toute l'histoire du Québec aurait été «conditionnée» par cette forme

¹⁷⁶ «Les domaines interdits de l'établissement aborigène du nord-est de l'Amérique du Nord n'étaient pas tous réservés à la sépulture ou à la commémoration de victimes sacrificielles. Ces derniers, qui pouvaient atteindre des extensions de l'ordre de 40000 km², apparaissaient et disparaissaient au gré de confrontations intertribales» (Ritchot, 2003, 14).

¹⁷⁷ «En bloquant la vallée laurentienne, les Iroquois avaient reconfiguré un espace hétérogène où il était nécessaire que les nations distancées par le vacuum régional soient ennemies» (Ritchot, 1999, 135).

¹⁷⁸ «L'appropriation militaire de la vallée du Saint-Laurent profana ainsi un vacuum gardé par l'Iroquoisie. Les Français et leurs alliés se trouvaient à déstructurer toute la vaste étendue entourant ce vacuum» (Ritchot, 1999, 143).

d'établissement, jusqu'au contentieux Canada/Québec (Ritchot, 1999)¹⁷⁹.

4.6 La colonisation française d'un domaine interdit

L'assaut iroquois avait été efficace contre les habitants de la vallée moyenne du Saint-Laurent. Cependant, au moins trois nations avaient résisté: les Hurons, les Algonquins et les Montagnais (*idem*, 133)¹⁸⁰. Trois nations qui se trouvaient sur le bord extérieur du *vacuum* laurentien et dont les routes commerciales étaient perturbées par le creusement de ce *vacuum*: ce dernier reconfigurait entièrement le patron du commerce régional. L'interdit empêchait le commerce de suivre le cours du Saint-Laurent. Seule la route du Cuivre était alors utilisable et utilisée, mais combien plus longue elle était! (**fig.: 1.23**)¹⁸¹. **Cette reconfiguration des trajectoires commerciales renforçait la valeur des pôles de Tadoussac et de Trois-Rivières, tout en retirant à Québec son intérêt commercial.** Néanmoins, si ces trois nations avaient résisté aux assauts iroquois, aucune d'entre elles n'était parvenue à reprendre l'initiative contre ces derniers. C'est que les Iroquois auraient en quelque sorte profité des divisions commerciales empêchant ces trois nations algonquiennes de s'allier contre leur adversaire commun (*idem*). Autrement dit, leurs rivalités commerciales auraient contribué aux succès des Iroquois à maintenir interdite la vallée symbolique.

Le territoire algoquin, «centré» sur la rivière des Outaouais, se présentait comme une plaque tournante du commerce empruntant la route du Cuivre à cause notamment de la configuration du réseau hydrographique. En effet, depuis le pays algonquin, il était possible d'atteindre le pays huron, le pays cris et le pays montagnais. Une telle position commerciale permettait aux Algonquins de s'ériger en «intermédiaires» commerciaux entre ces trois pays. Ils imposaient d'ailleurs une douane, «indépendamment des activités de production et de consommation» (*idem*, 83). Cette douane n'était pas sans susciter des rivalités:

¹⁷⁹ «la vallée moyenne du Saint-Laurent est ainsi devenue le *vacuum* d'une forme d'établissement modélisée par une espace hétérogène. Cette *vallée symbolique* est devenue la forme organisatrice du Canada oriental. Elle a tracé la discontinuité interne structurant les positions de l'écoumène sans bord externe qui allait se réorganiser tout autour» (Ritchot, 1999, 121).

¹⁸⁰ «et non pas parce que l'ambition [des Iroquois] s'était arrêtée à leurs portes» (Ritchot, 1999, 133).

¹⁸¹ «En direction de Tadoussac, la route du Cuivre passait par le lac Nipissing, les lacs et rivières de la partie nord du bassin de l'Outaouais (Témiscamingue), la Mattawin, le haut Saint-Maurice, le lac Saint-Jean qui enfin se déverse dans la rivière et le fjord du Saguenay. Le détour, inconfortable, multipliait par deux la longueur du trajet par la vallée du Saint-Laurent. Il ne présentait pas que des inconvénients. Grâce à lui, les pays des Outaouais et des Népissingues, fournisseurs en pelleterie éventuellement échangeables contre des marchandises européennes, constituaient autant de relais intéressants [...] Le trajet donnait aux Algonquins, qui bloquaient toujours l'Outaouais, l'occasion d'agir comme intermédiaires entre les Montagnais et les Français à l'Est, les Hurons à l'Ouest, les Cris au Nord. Le site de Tadoussac devenait l'endroit où s'échangeait l'essentiel des produits entre Européens et Aborigènes» (Ritchot, 1999, 130-131).

«les Montagnais commerçaient avec les Hurons et les Cris sous condition d'accepter le rôle d'intermédiaire tenu par les Algonquins qui occupaient le cours moyen de l'Outaouais. Les Montagnais géraient ainsi une double rivalité, politique avec les Iroquois, économique avec les Algonquins. Comme les Montagnais, les Algonquins échappèrent au massacre. Mais les raids continuaient dans la vallée de l'Outaouais. Plus à l'Ouest, rappelons que les nations huronnes s'étaient confédérées dans le but, entre autres, de faire bloc contre les Iroquois. Ainsi, les rivalités économiques entre Hurons et Algonquins, et entre Algonquins et Montagnais, attendaient comme un effet de catalyse pouvant les transformer d'un coup en collusion contre les Iroquois» (*idem*, 133).

Les Montagnais auraient cherché un moyen de rouvrir la voie commerciale du Saint-Laurent de façon à commercer directement avec les Hurons tout en évitant la douane des Algonquins et le long détour de la route du Cuivre. Cela pouvait leur permettre aussi d'«agir sur la mobilité des Algonquins et d'autres petits groupes dispersés dans l'hinterland» (*idem*, 136). Cependant, reprendre la vallée du Saint-Laurent pour les Montagnais n'était pas sans poser de problème: les Iroquois constituaient un ennemi redoutable, d'autant plus que les Montagnais étaient passablement éloignés du *vacuum* laurentien. Ils étaient en mesure de lancer avec succès des attaques contre leur adversaire¹⁸², mais de là à reprendre la vallée du Saint-Laurent, il y avait loin de la coupe aux lèvres. L'entrée en scène des Français devenait alors des plus intéressantes...

Les Français, nous l'avons entrevu, se faisaient «*malmener*» dans le golfe du Saint-Laurent par les autres puissances européennes: les techniques de pêche de la flotte française faisaient de ses navires des proies faciles. Ils étaient ainsi refoulés vers les côtes. À ce titre, nous avons vu comment les monopoles étaient pensés depuis le trône de France pour épauler les activités françaises de pêches. Dans l'estuaire, les Basques aussi avaient tendance à faire la pluie et le beau temps aux dépens des Français. L'aventure avec le capitaine Darache et la tentative de meurtre contre Champlain témoignent de l'étroite marge de manœuvre des Français dans la région. Et en amont, les Iroquois contrôlaient la vallée du Saint-Laurent, chose que Champlain avait noté en 1603. La marge de manœuvre devenait d'autant plus mince que les Français cherchaient à prendre pied en Amérique pour mieux gérer un éventuel commerce des fourrures.

«À la fin du XVI^e siècle, les Français devaient gérer un état de conflit larvé avec les Basques, pour le contrôle de l'estuaire en aval, et un état de conflit ouvert avec les Iroquois, pour l'accès au fleuve-estuaire en amont. D'où la nécessité de contracter une alliance avec les Autochtones maîtres des lieux: les Montagnais (Ritchot, 1999, 131-132).

C'est dans cet esprit qu'aurait été signée l'alliance de 1603 à Tadoussac, où chacun des

¹⁸² Rappelons qu'en 1603, à leur arrivée, les Français étaient conviés à une tabagie par laquelle les Algonquins célébraient une victoire contre les Iroquois: «*Ils faisaient cette réjouissance pour la victoire par eux obtenue sur les Iroquois, dont ils avaient tué quelque cent, auxquels ils coupèrent les têtes, qu'ils avaient avec eux pour leur cérémonie*» (Champlain, 1993, 98).

partenaires y trouvait finalement son compte. Les Français auraient eu besoin de stabiliser leur trajectoire. Comme le mentionnait Bruce Trigger, sans établissement, les Français ne pouvaient espérer se «*tailler une place*» dans cette partie du monde (cf. section 2). D'autres acteurs étaient en mesure de les déloger ou de leur interdire l'accès à plusieurs positions, comme celle de Tadoussac. Sans un appui local, les Français n'auraient peut-être pas pu «*tenir le coup*» en Amérique¹⁸³. En somme, en acceptant les conditions montagnaises, **l'alliance de 1603 donnait aux Français les moyens de résister aux Iroquois de façon à leur permettre de s'ancrer en Amérique pour faire face aux autres nations européennes.**

Pour les Montagnais, l'arrivée des Français aurait constitué une belle occasion de réorganiser l'équilibre géopolitique régional à leur faveur. D'une part, en aidant ceux-ci à coloniser la vallée du Saint-Laurent, les Montagnais se dotaient d'un moyen d'en expulser les Iroquois¹⁸⁴. Ils auraient à cet effet anticipé un «*effet boule de neige*» leur permettant «de tourner à leur avantage le réseau de rivalités où ils évoluaient» (*idem*, 134). Dans cette optique, les Montagnais auraient espéré que les Hurons et les Algonquins demanderaient eux aussi une aide militaire aux Français, solidarissant ainsi ces trois nations du Bouclier. Les Montagnais auraient vu juste: les Hurons demandaient aux Algonquins de renoncer à leur douane en échange d'une alliance militaire (*ibidem*). Les Montagnais auraient ainsi atteint leur objectif de rouvrir la voie commerciale du Saint-Laurent, mais ils finirent cependant par perdre l'initiative¹⁸⁵.

Au total, les Français cherchaient à prendre pied en Amérique pour consolider leur situation par rapport aux autres nations européennes, mais, pour ce faire, ils avaient besoin de s'allier avec les Montagnais, «*maîtres des lieux*», pour faire face aux Iroquois qui barraient l'accès à la vallée du Saint-Laurent (*idem*, 132). Cette alliance aurait été d'autant plus importante pour les Français que l'estuaire était arpenté par des marins aguerris. Les Montagnais auraient utilisé les Français de façon à reprendre l'initiative en matière de commerce tout en renforçant leur position géopolitique sur l'échiquier continental. Or, prendre pied dans la vallée du Saint-Laurent, c'était déclarer la guerre aux Iroquois. En acceptant les termes de l'alliance de 1603, les Français héritaient d'un

¹⁸³ «Les Basques ayant partagé la découverte, il s'ensuivit, après 1580, une rivalité encore perceptible dans la toponymie [...] comme dans la régionalisation culturelle du Bas-du-Fleuve qui aura un rôle à tenir lors de la fondation de Québec» (Ritchot, 1999, 110).

¹⁸⁴ Un auteur en a eu l'intuition en écrivant: «Over the next six years, Champlain's new Amerindian allies used him as an effective secret weapon» (Steele, 1994, 64).

¹⁸⁵ «Les Algonquins ayant besoin des Hurons comme alliés militaires, ils devaient en retour leur permettre de commercer librement avec les Français, cela aux dépens des Montagnais d'ailleurs. On constate que la stratégie montagnaise a fini par tourner à l'avantage d'une éventuelle alliance franco-huronne, laquelle fut conclue en 1609» (Ritchot, 1999, 134).

ennemi. L'alliance de 1603 serait donc à apprécier dans sa dimension militaire: «l'alliance en question correspondit à une déclaration de guerre» (*idem*, 133)¹⁸⁶.

Les silences qui caractérisent l'œuvre de Champlain commenceraient à recevoir un éclairage nouveau. Champlain (et les Français en général) aurait-il cherché à cacher sa situation réelle dans le Saint-Laurent? Vraisemblablement, puisque tout indique que la trajectoire de Champlain en Amérique fut capturée par une géopolitique particulière. Dit autrement, Champlain aurait peut-être cherché à minimiser ou dissimuler certaines contraintes qui pesaient sur ses «*choix*». Si la totalité de la vallée moyenne du Saint-Laurent était à reprendre (pour assurer le cours du commerce en expulsant les Iroquois), alors il faudrait peut-être anticiper que le choix de Champlain ne pouvait pas simplement se résumer à l'optimisation d'un besoin en fonction des soi-disant potentiels d'un promontoire dont il n'occupera jamais le sommet. Si les Français s'étaient retrouvés dans une situation précaire, dans un contexte d'incertitude lié à des conflits d'échelle régionale, alors **la mise en forme de la réponse française à ce contexte de guerre n'aurait pas été la falaise, mais le projet de ville neuve fortifiée**, avec ses «quatre villes [...] accompagnées de bourgs et de villages», permettant d'occuper la vallée interdite, comme à l'image des bastides construites dans des territoires aux frontières incertaines ou, plus tard, du pré-carré de Vauban. La réponse française à cet «échange inégal» (pour reprendre l'expression de Denis Delâge en l'inversant; 1985) n'aurait pas tant logé dans une nature prétendument avantageuse, ni dans l'habitation, que dans son projet de Ludovica. La précarité positionnelle des Français amenait Champlain de toute évidence à fonder un comptoir fortifié pour pourvoir aux besoins les plus pressants: assurer la sécurité de ses hommes et des investissements de sa compagnie. Mais au fur et à mesure où Champlain aurait mieux saisi la nature des enjeux, et réalisant peut-être que la conquête de la vallée moyenne du Saint-Laurent prendrait du temps, le projet de Ludovica se serait imposé. Champlain aurait compris que l'enjeu, à court terme, aurait été de «*tenir le coup*» malgré sa précarité positionnelle. Le commerce n'aurait donc pas été la cause première de la colonisation. La présence française en Amérique aurait exigé d'emblée l'appropriation d'une vallée permettant de reconfigurer la géopolitique régionale. Considérant que Champlain avait vraisemblablement compris, dès 1603, que la vallée du Saint-Laurent était un espace contesté, à tout le moins à risque («...à cause desdits Iroquois [...] qui tiennent toute ladite rivière de Canada...»), et compte tenu du fait que lors de son voyage en Amérique espagnole, il avait probablement été témoin de l'aménagement de villes nouvelles en

¹⁸⁶ «En réalité, l'état de guerre prévalait depuis 1597. L'alliance de 1603 formalisa une "reprise du conflit"» (Ritchot, 1999, 133).

contexte colonial, Champlain aurait compris la nécessité de faire plus qu'un simple comptoir. Mais à ce moment, il aurait pertinemment su qu'il ne pourrait pas compter sur des ressources significatives.

Alors en quoi Ludovica pouvait-elle (ou non) répondre d'une dynamique géopolitique (militaire et coloniale) avant de répondre d'impératifs commerciaux.

5. Une préférence contre le choix des autres

5.1 Les villes nouvelles et l'art militaire aux XVI^e et XVII^e siècles

5.1.1 Introduction

En suggérant que le projet de Ludovica pouvait constituer avant tout une réponse à un contexte de guerre et d'occupation, nous pouvons donner l'impression de vouloir revenir sur la question de l'attrait militaire de la falaise de Québec, attrait que nous avons pourtant mis en doute jusqu'ici. Or, justement, la réponse française n'aurait pas été dans une colline mais plutôt dans une façon de s'appropriier le territoire et de l'aménager. Ce qui aurait trahi Champlain à ce sujet, c'est, entre autres choses, l'articulation de Ludovica avec son site qui n'est pas sans soulever des interrogations lorsqu'on la compare aux modèles alors en vogue à la Renaissance. À ce titre, les îles que Champlain avait identifiées aux Trois-Rivières et dans la région de Montréal auraient peut-être été plus conformes à ces modèles, et donc peut-être mieux adaptées à recevoir un projet comme celui de Ludovica. Quoique le site de Trois-Rivières aurait peut-être constitué un heureux hasard entre une position géopolitique et commerciale intéressante tout en disposant d'une île permettant à Champlain d'y réaliser son rêve d'insularité. Soulignons que peu d'auteurs, pour ne pas dire aucun, ont véritablement comparé le projet de Ludovica avec l'art militaire de la Renaissance. Nous pensons que la mise en forme de Ludovica constituerait l'indice permettant de remettre en cause les interprétations traditionnelles quant aux motivations du choix de Champlain.

5.1.2 Les villes idéales et les villes nouvelles de la Renaissance

Le Moyen-Âge avait connu la construction de plusieurs villes nouvelles, au destin militaire pour la plupart: les bastides. La Renaissance connaissait l'aménagement de villes nouvelles marquées elles aussi du sceau de Mars. La différence entre ces deux périodes pourrait être que la seconde aurait été accompagnée d'une production de traités d'architecture

faisant la promotion de villes idéales (Choay, 1980). Le Moyen Âge n'aurait fait que reprendre «sous une forme le plus souvent tronquée et fragmentaire, le contenu des textes [...] de l'Antiquité» (*idem*, 33)¹⁸⁷. Mais plus spécifiquement, la Renaissance aurait produit les premiers textes visant à «autonomiser l'édification en tant que discipline à part entière» (D.U., 1988, 670). La volonté d'engendrer une discipline autonome du construire, accompagnée d'une production de plans de villes idéales, serait peut-être l'indice qu'une fracture qualitative se dessinait entre l'idée que l'on se faisait de la ville au Moyen Âge et celle qui pouvait caractériser la Renaissance.

Avec la Renaissance, la ville devenait donc un objet d'étude. Son objectivation aurait été rendue possible, entre autres choses, par les premières descriptions archéologiques de sites antiques ainsi que par les premières relations de voyage en provenance du Nouveau Monde (Choay, 1980, 70). En redécouvrant les textes de l'Antiquité, les lettrés de la Renaissance redécouvraient par le fait même «une société disparue avec ses institutions et son espace» (*ibidem*). Nicolas Machiavel, avec ses *Discours* est certainement un exemple (1985). Mais ce n'était pas seulement des institutions anciennes qui, pour ainsi dire, reprenaient vie, c'était aussi leur cadre bâti et leur distribution spatiale qui réapparaissaient à la faveur des efforts de l'imagination. Sans compter que de nombreuses villes comme Rome, portaient encore les traces et les ruines de ce cadre bâti d'une autre époque (Choay, 1980, 70-71). Les monuments fanés de Rome ou de Florence constituaient des preuves tangibles, mesurables, qui authentifiaient les écrits d'un Vitruve ou d'un Tite-Live (Choay, 1992).

Livre à la main, les architectes de la Renaissance étaient en mesure de parcourir Rome pour en localiser les défuntés institutions antiques (colisée, thermes, etc.) (Choay, 1980)¹⁸⁸. Par exemple, «Dès 1430, Le Pogge [humaniste italien; 1380-1459] est en mesure de donner un premier inventaire systématique des vestiges de Rome [...], dont la splendeur lui a été rendue familière par la lecture de Virgile et de Tite-Live» (*idem*, 71). Et Françoise Choay d'ajouter: «Significativement Le Pogge commence par relever les inscriptions: cette mémoire-là de la ville conserve la priorité sur les bâtiments eux-mêmes» (*idem*, 71)¹⁸⁹. Un lien s'annoncerait-il entre l'écrit et la ville? Leono Battista

¹⁸⁷ «...les docteurs du XIII^e siècle ont aussi esquissé une approche théorique des principes du bâtir [...] qui répond [...] surtout à une volonté de classification des activités liées à l'édification» (Choay, 1980, 33).

¹⁸⁸ «Combien de lettrés viendront mesurer les temples romains pour la seule satisfaction d'interpréter le texte de Vitruve. Pour beaucoup et pendant longtemps, l'analyse visuelle de l'historien, si concrète qu'elle soit, restera prisonnière de la grille du savoir» (Choay, 1992, 42). Jean Delumeau donne plusieurs exemples de ces architectes venus à Rome pour en mesurer ses vestiges (1967).

¹⁸⁹ «...à l'époque où Pétrarque écrit le poème *Africa*, les édifices classiques sont au service d'une relation encore exclusivement textuelle avec l'Antiquité. La forme et l'apparence des monuments romains ne sollicitent pas la sensibilité visuelle, ils donnent une légitimité à la mémoire littéraire» (Choay, 1992, 38).

Alberti (humaniste et architecte italien; 1404-1472) faisait de même en 1432: il mesurait «patiemment» Rome pour en «restituer par l'imagination son apparence originelle» (*idem*, 72). Palladio (architecte italien; 1508-1580) enfin, mesurait lui aussi les monuments de Rome «"dans leurs plus petites parties"» (*ibidem*). Ainsi, les premiers dénombrements, les premiers inventaires et les premières mesures auraient contribué à objectiver la ville. Bref, «L'histoire de l'Antiquité est [...] un des deux axes autour desquels s'organisaient le dépaysement et la conceptualisation correlative du cadre bâti» (*idem*, 70). L'autre «axe» fut celui des Grandes Découvertes.

Les Grandes Découvertes, en confrontant l'Europe «à des sociétés vivantes, de chair et de sang, et non plus à des traces», allaient aussi contribuer à l'objectivation de l'espace, mais d'une autre façon (*idem*, 74; 70-71). Déjà, les premières relations de voyage de la Renaissance se démarquaient de celle du Moyen Âge qui étaient «pauvre[s] en indications spatiales»; ces dernières: «servaient essentiellement de repères pratiques. À partir de Vespuce, la tendance est inversée; le cadre construit des sociétés exotiques est objectivé par une littérature savante dont les ordre évangélisateurs vont être les promoteurs et qu'ils diffuseront avec un succès extraordinaire» (*idem*, 75). Dans leurs efforts apostoliques, les missionnaires découvraient la force de l'observation et de la compilation de données ethnographiques pour «ouvrir les premières brèches», favorisant une évangélisation plus systématique (*idem*, 76), d'où, par exemple, les premiers dictionnaires de langue huronne écrits par les Jésuites (qui constituent en soi un inventaire)¹⁹⁰. Plus important encore, ces missionnaires avaient l'intuition que des liens unissaient les pratiques sociales et les formes construites: «Le regard de l'ethnographe découvre à l'enquêteur que le bâti n'est pas une production inerte, mais ancre et fixe l'ensemble des pratiques sociales» (*idem*, 76-77). Ainsi, les missionnaires auraient été les premiers à avoir une telle intuition, les incitant à «vouloir détruire l'organisation spatiale qui loge et conforte les comportements à éradiquer, et la remplacer par un modèle emprunté à, ou conçu par la société chrétienne» (*idem*, 77). Ces missionnaires auraient aussi attribué à l'espace un pouvoir capable d'influencer les comportements. Or, selon Françoise Choay, attribuer à l'espace un pouvoir sur les comportements serait un trait de l'Utopie (1980). Chez Thomas More par exemple — qui aurait produit l'archétype de l'utopie — c'est l'espace qui assurait la pérennité des comportements sociaux et des prescriptions présidant à sa société modèle (Choay, 1980; DU, 1988, 696-699). Nos brefs commentaires sur les rêves théocratiques des Jésuites¹⁹⁰ «...les jésuites avaient [...] saisi l'infini variété de la condition humaine et les divergences de mœurs et de valeurs d'une civilisation à l'autre. En 1633, le père Le Jeune s'exprimait en ces termes: "Oh! Combien faibles sont les jugements des hommes! Là où les uns ne voient que beauté, d'autres ne perçoivent que laideur. [...] Qui a raison?"» (Trigger, 1991, 446).

s'éclaireraient davantage, tout comme ceux de Pierre Pelletier, Christine Vallée-Tremblay et Raymond Malo sur les liens entre théocratie et Utopie (cf. section 2.5).

Ainsi, la découverte du Nouveau Monde aurait eu une influence sur la conception que les Européens allaient se faire de la ville. En quelques mots:

«l'étrangeté des espaces qu'il rencontre en traversant ou bien les mers ou bien les siècles renvoie le voyageur à sa propre et relative étrangeté. Le commentaire de soi passe dès lors par le commentaire de l'autre. Le jeu du même et de l'autre, le choc de la différence appellent les comparaisons, l'observation précise et la mesure, donc la dépersonnalisation du cadre bâti et sa transformation en objet» (Choay, 1980, 70).

Un tel contexte aurait présidé au façonnement d'une nouvelle génération de traités d'architecture, comme celui de Leon Battista Alberti qui fut présenté au Pape Nicolas V en 1452 et publié une première fois en 1485 (*idem*, 11). Le *De re ædificatoria* d'Alberti fut pour Françoise Choay:

«le premier à autonomiser l'édification en tant que discipline à part entière, dont il définit le statut et les règles méthodologiques, rationnellement construites à partir d'un petit nombre de principes et d'axiomes, et organisées, en particulier, selon les trois niveaux hiérarchiques de la nécessité physique, de la commodité et du plaisir (esthétique). Le traité d'Alberti présente donc un double caractère théorique et génératif: ses règles, fondées en raison, doivent permettre de répondre de façon pertinente et innovante à tout programme susceptible de se présenter» (D.U., 1988, 670).

Une démarche comme celle d'Alberti, qui, à certains égards, rappelle peut-être celle de Nicolò Machiavelli¹⁹¹, reposait sur:

«les acquis des mathématiques, de la théorie de la perspective et de la "physique" contemporaine. Il prend en considération et se réfère à l'ensemble des activités et conduites sociales. Il ne se laisse cependant réduire ou subordonner à aucun savoir, extérieur, ni à aucune pratique politique, économique, juridique ou technique. Pour asseoir son autorité, il ne recourt pas davantage aux représentations et aux rites religieux, aux valeurs transcendantes de la cité. En donnant une méthode rationnelle pour concevoir et réaliser des édifices et des villes, il se fixe pour tâche et parvient à établir avec le monde bâti une relation que l'Antiquité et le Moyen Âge ignorèrent et que seule la culture européenne aura désormais la témérité de promouvoir» (Choay, 1980, 12).

Soulignons au passage que Gaëtan Desmarais a montré que l'œuvre d'Alberti aurait ouvert la voie à l'Utopie dans les traités d'urbanisme, et présidé à un éclatement des sciences humaines et sociales en autant de champs disciplinaires distincts (1995)¹⁹².

Parallèlement à l'avènement des premiers traités d'architecture, apparaissaient les

¹⁹¹ Nicolas Machiavel, selon V. Moncini, aurait été «le premier penseur moderne qui ait été capable de mettre en œuvre, en l'appliquant à l'histoire humaine, le principe de l'autonomie des sciences vis-à-vis de l'édifice systématique d'un savoir contrôlé et dominé par la théologie» (DP, 1998, 954).

¹⁹² L'Utopie, en tant que genre littéraire, «comporte deux traits communs à tous les textes d'urbanisme: l'approche critique d'une réalité présente et la modélisation d'une réalité à venir. Elle offre, au niveau de l'imaginaire, un instrument de conception *a priori* de l'espace bâti, le modèle» (Choay, 1980, 15).

premières représentations de villes idéales¹⁹³. Ces villes idéales, «ainsi nommées, dès le XVI^e siècle, par certains de ses promoteurs» et au tracé très symétrique (Choay, 1980, 52), n'auraient pas répondu à la définition que Françoise Choay donne de l'Utopie, mais ces dernières devaient tout de même emprunter à l'Utopie puisque cette même auteure mentionne:

«Le modèle d'espace utopien est taillé dans un continuum isotrope et homogène, qui exclut doublement la différenciation caractéristique des espaces hétérotropes. Comme on l'a vu, il ignore la particularité des paysages naturels dont Alberti s'était, au contraire, donné pour règle de la reconnaître et de la respecter. N'admettant pas davantage la particularité des demandes individuelles, il récuse le lieu au profit du prototype. Issu de l'univers lisse du dessin géométrique, le modèle — qui est aussi un plan coté — est transposable partout dans le champ entier de l'espace naturel» (*idem*, 176-177).

Autrement dit, à l'origine de ces plans, se trouvait fort probablement diverses influences allant d'une démarche rationnelle à l'observation de la nature, du modèle à la création originale.

...

...

...

Ces plans de villes idéales ont en commun la symétrie de leur tracé (**fig.: I.29**)¹⁹⁴. Dans un premier temps, la ville idéale radio-concentrique était visiblement préférée, mais «à l'usage», c'est la trame quadrillée qui aurait dominé largement leur mise en forme (Choay, 1988, 578)¹⁹⁵. Pour Jean Delumeau, «Les principaux théoriciens de la Renaissance ont préféré le schéma radio-concentrique au quadrillage de l'échiquier, sans pour autant réussir à faire triompher pleinement le premier sur le second» (Delumeau, 1967, 303). Le plan circulaire l'aurait emporté dans l'aménagement des places de guerre comme Palmanova qui n'étaient peut-être que des forts habités plutôt que des villes nouvelles

¹⁹³ «Ces premières villes idéales auraient été des «propositions plus ou moins bien liées, dans lesquelles l'appareil théorique et même textuel s'efface devant une description iconique dont la valeur est, explicitement, incitative et non normative. Également dépourvues de subversivité et d'esprit critique, ces cités idéales présentent des variantes où la référence des images aux institutions et aux personnes est plus ou moins lâche et où le texte occupe par rapport à la figuration une place plus ou moins limitée, qui peut même se réduire à de simples légendes» (Choay, 1980, 52).

¹⁹⁴ «La ville neuve du Moyen Âge, avec son quadrillage, la connaissait déjà [la régularité], mais elle n'était que la conséquence du lotissement. Désormais elle sera voulue *a priori* au nom d'un principe abstrait: la *voluptas* se substitue à la *commoditas*» (Lavedan, non daté, 34).

¹⁹⁵ «Ces traités sont en même temps des catalogues de villes idéales, dans lesquels circulation, habitat et édifices s'ordonnent en fonction du tracé de la fortification. Abandonnant le vieux tracé de rues orthogonal ou en «damier», les italiens imposent tout d'abord l'idée d'un plan radio-concentrique. L'ensemble des rues rayonne à partir d'une place centrale qu'elles ceinturent également. Cette innovation venait d'une simple constatation: la forme idéale d'une ville forte est un polygone presque circulaire afin de diminuer autant que possible la saillie des bastions. Mais ce tracé avait l'inconvénient d'engendrer un habitat mal commode: les maisons de la place centrale se trouvaient «étranglées» entre deux rues rayonnantes. **C'est pourquoi, dès le début du XVII^e siècle, ce tracé fut délaissé**, même si Jacques Perret, dans son traité de 1601, propose des îlots rectangulaires implantés en système radio-concentrique» (Faucherre, 1991, 24 ns).

fortifiées (**fig.: 1.30**), tandis que les villes nouvelles auraient surtout présenté, pour plusieurs, un plan orthogonal. Pour Anthony Morris, quatre caractéristiques principales signaleraient les villes nouvelles de la Renaissance:

«Firstly, there was a preoccupation with symmetry, the organisation of parts of a planning programme to make balanced composition about one or more axial lines. [...] Secondly, great importance was attached to the closing of vistas by the careful placing of monumental buildings, obelisks or suitably imposing statues, at the ends of long, straight streets. Thirdly, individual buildings were integrated into a single, coherent, architectural ensemble, preferably through repetition of a basic elevational design. Fourthly, perspective theory was "one of the constituent facts in the history of art, the unchallenged canon to which every artistic representation had to conform» (1974, 107).

Une ville nouvelle comme Richelieu répondait au moins à deux de ces caractéristiques: le plan organisé autour d'un axe central et des façades composées à partir d'un programme architectural de base (Boudon, 1978; **fig.: 1.31**). Soulignons au passage que les murs de Richelieu n'étaient qu'apparets (*ibidem*). Nous pouvons aussi mentionner des villes comme Charleville ou encore Vitry-le-François; dans ce dernier cas, sa fonction aurait été plus militaire (**fig.: 1.32**). Jean Delumeau pour a sa part donné des exemples de villes anciennes dont le centre était remplacé par une «place à programme» (1967, 307)¹⁹⁶. Lewis Mumford faisaient quelques observations:

«À n'importe quel prix, il fallait effacer les irrégularités topographiques avant de réaliser le tracé: la ligne de l'avenue ne pouvait dévier d'un empan pour épargner un arbre ou la façade d'un édifice. Mais, sur des sols accidentés, les difficultés étaient telles que la plupart des ensembles de ce style ont été construits sur terrain plat. L'architecte était parfois obligé de réviser son plan original, comme ce fut le cas à Rome où une colline opposa un obstacle décisif à des avenues partant de la Piazza del Popolo. On peut se demander si l'architecte avait examiné l'emplacement avant d'établir son projet; mais le tracé géométrique invite à de telles négligences» (1964, 496-497).

À lire Morris et Mumford et à observer ces plans de villes idéales et nouvelles, on commence à comprendre pourquoi certains voyageurs de passage à Québec disaient que sa situation était «*incommode*» (cf. section 1.3). Mais d'où pouvait bien venir un tel souci de géométrie? Quel idéal cherchait-on à matérialiser ainsi? À la ville idéale, fallait-il un terrain idéal? Ce désir de rues tirées au cordeau, de plans symétriques, de villes «*dessinées*» sur des sites homogènes, isotropes¹⁹⁷, proches de la planche à dessin, se

¹⁹⁶ «Mais la réalisation la plus remarquable d'une place à programme, à l'époque de la Renaissance, reste celle de Vigevano, à laquelle travaillèrent l'ingénieur Ambrogio de Curtis, Bramante et peut-être Léonard. "Despote éclairé" avant la lettre, Ludovic le More ordonna en 1492 aux habitants de la petite ville de démolir leur vieille place du marché. Il y substitua un rectangle composé de maisons aux façades uniformes, avec arcades au rez-de-chaussée et un décor peint régulièrement répété. [...] La formule était désormais donnée de ces places à programme que l'Europe entière adopta avec enthousiasme, à Livourne comme à Charleville et à Freudenstadt» (Delumeau, 1967, 307).

¹⁹⁷ «Dont les propriétés ne dépendent pas de la direction» (PR1).

pressent dans les écrits de l'époque¹⁹⁸. Un exemple parmi tant d'autres, celui de René Descartes (philosophe et savant français; 1596~1650):

«"Ainsi voit-on que les bâtiments qu'un seul architecte a entrepris et achevés ont coutume d'être plus beaux et mieux ordonnés que ceux que plusieurs ont tâché de raccommo-der en faisant servir de vieilles murailles, qui avaient été bâties à d'autres fins. Ainsi ces anciennes cités qui, n'ayant été au commencement que des bourgades, sont devenues par succession du temps de grandes villes, sont ordinairement si mal composées, au prix de ces places régulières qu'un ingénieur trace à sa fantaisie dans une plaine"» (dans Lavedan, n.d., 194).

Certains auteurs avancent comme explication un motif fonctionnel: les villes idéales et les villes nouvelles auraient porté la marque des exigences d'une nouvelle science, la balistique. Comme si l'abstraction de la trajectoire du boulet de canon s'était convertie en plan de ville. Antoine de Roux a ce commentaire:

«Les localisations et même les plans d'ensemble de ces villes neuves n'ont été, souvent, que les incidences de considérations militaires. Pourtant ces créations planifiées ont fortement contribué à la définition de nouveaux modèles urbains. Elles ont été une des manifestations de l'urbanisme classique et les ingénieurs militaires, les premiers urbanistes» (de Roux, 1997, 11).

Pour sa part, Françoise Choay avait ce commentaire, analogue, mais plus nuancé:

«Dans l'abstrait, cette forme de ville [radiale] a des origines anciennes (fascination de la cité circulaire et partant, parfaite, équilibrée). Dans les faits, elle est dictée par des exigences militaires. Le tracé des fortifications et la menace de l'artillerie commandent le développement radio-concentrique de la ville, car radial est le critère balistique de contrôle de toutes les directions de l'espace, au départ d'une place centrale» (D.U., 1988, 578).

Jean Delumeau abonde dans le même sens:

«Beaucoup d'entre eux [les architectes] étaient des ingénieurs militaires. Ils comprirent aisément que, dans une ville qui dessine une toile d'araignée, "du milieu de la grande place le canon peut tirer dans toutes les rues". Ils calculèrent en outre qu'un tracé polygonal de l'enceinte multiplie les possibilités de tir contre l'assaillant. On ne doit donc pas s'étonner si les réalisations les plus réussies du schéma radio-concentrique, au temps de la Renaissance, furent deux villes-fortresses: Palmanova, en Vénétie, un polygone à neuf côtés, et Cœworden en Hollande, heptagone entouré d'un système de bastions en étoile. Les deux cités sont pratiquement contemporaines, l'une ayant été commencée en 1593, l'autre en 1597» (Delumeau, 1967, 303).

Mais l'historien apporte ici une nuance des plus intéressantes:

«Toutefois les raisons militaires n'expliquent pas seules la faveur nouvelle des architectes pour le schéma radio-concentrique. Jouèrent aussi dans leur préférence des préoccupations esthétiques et philosophiques, c'est-à-dire platoniciennes. La ville circulaire, ou polygonale — car le polygone suggère le cercle dans lequel il s'inscrit — leur apparut, telle la cité de Platon, comme l'image même du cosmos, un résumé de la splendeur des ciels, l'incarnation sur le sol et dans la pierre de la

¹⁹⁸ Un tel intérêt pour la ligne droite n'était pas sans susciter une opposition, voire une certaine raillerie:

«... nous pourrions remonter jusqu'à l'architecte Bramante qu'un pamphlétaire de son époque dénonçait comme le démolisseur redouté de tous les monuments de Rome et l'évoquait présentant à saint Pierre un plan de transformation du sentier tortueux conduisant au ciel, en une large avenue, droite et aux pavés lisses» (Mumford, 1964, 491).

perfection sphérique de l'univers» (Delumeau, 1967, 303).

Cette influence d'une certaine rationalité, mais aussi d'une représentation particulière de l'ordre du monde se retrouveraient dans les exemples suivants:

«Dans un ouvrage de la fin du XVI^e siècle (G. Lanteri, *Due dialoghi... del modo di disegnare le pianti delle fortezze...*, Venise, 1577), la corrélation entre le point de vue pratique — les nécessités de la défense — et le point de vue philosophique est parfaitement soulignée par un des interlocuteurs de ces dialogues: "Comme il n'existe en Dieu, dit-il, ni commencement, ni fin, il était normal que le ciel ait pareillement une forme sans commencement et sans fin, comme est la forme circulaire. C'est pourquoi je dis que toutes les forteresses et cités qui s'approchent le plus de cette forme par le dessin de leurs murailles sont plus parfaitement fortes que celles qui s'en éloignent". Un siècle plus tôt, Francesco di Giorgio ne pensait pas différemment. Il acceptait assurément des rues sinueuses dans un site de collines; il admettait l'échiquier pour une ville de plaine traversée par une fleuve. Mais si l'absence de cours d'eau et le relief n'imposaient aucune servitude à l'architecte, alors il optait pour le plan radio-concentrique et proposait un octogone avec place centrale octogonale d'où rayonnent huit rues. La Sforzinda de Filarete est, elle aussi, un polygone, mais de seize côté qui dessinent une étoile et que son auteur prit soin d'inscrire dans un cercle. Répétition révélatrice: la plupart des villes idéales imaginées par des utopistes de la Renaissance, celle de l'Anonyme Destailleurs, celle de Doni, l'"Eudémoné" de Stiblin, la "Cité du Soleil" de Campanella reprennent la forme circulaire préconisée par Platon» (Delumeau, 1967, 303-305).

Chez Leon Battista Alberti se trouverait aussi cette exigence de la raison mathématique:

«Lecteur attentif du *Timée*, Alberti passa en son temps pour avoir été initié aux secrets platoniciens. [...] Alberti enseigne que l'édifice doit former un tout tellement organique qu'y modifier quoi que ce soit équivaldrait à le défigurer. D'où le soin qu'il faut apporter aux proportions, au dessin et à la mise en place des éléments. Comparant architecture et musique, il recommande comme les pythagoriciens et Platon le recours aux moyennes arithmétique, géométrique et harmonique. Comme eux, il conseille l'emploi du cercle et des figures géométriques. Comme les urbanistes anciens, il s'inquiète de situer correctement le bâtiment dans le contexte de la ville» (Delumeau, 1967, 120).

Ces précédentes notes sur Alberti suggèrent aussi qu'une nouvelle rationalité s'emparait de «l'urbanisme»: ce dernier aurait pris appui sur la proportion, sur la mathématique. Enfin, l'essai de Lanteri nous amène à poser la question suivante: la ville devait-elle reproduire ou s'inspirer des représentations qu'on se faisait alors de l'ordre du monde? Fallait-il modeler la ville pour que sa forme corresponde à l'idée qu'on se faisait du cosmos? Pour Gaëtan Desmarais, l'idéal du modèle classique (radio-concentrique ou orthogonal) aurait été lié avant tout à l'esprit de l'utopie qui, avec la Renaissance, aurait commencé à imprégner l'air du temps (1995). Le plan géométrique aurait participé du rêve de la table rase, d'une illusion, celle d'un accès direct au monde, d'un accès faisant fi du réel tel qu'il pouvait être, avec ses collines, ses contraintes, ses occupants (*idem*). L'abstraction du dessin géométrique, «copié-collé» directement depuis la table à dessin sur le terrain «à n'importe quel prix», aurait participé du rêve d'une «individualité sans altérité» (cf.: chapt. II). Nous retrouvons ici certains des éléments rencontrés dans la section sur les Grandes Découvertes. Le design des villes idéales et des villes nouvelles

de la Renaissance aurait trahi (ou participé d') une intentionnalité particulière ou d'un «*désir d'être*» particulier.

Ces commentaires et observations suggèrent qu'une diversité d'influences aurait présidé à la conception des villes idéales. La **forme** des cités idéales et des villes nouvelles aurait été porteuse à la fois d'un certain idéalisme (à quoi pouvait répondre un Thomas More) et de prescriptions techniques et scientifiques (l'influence de la géométrie ou de la tactique militaire) et donc d'une certaine rationalité. En d'autres mots, villes idéales et villes nouvelles auraient été conçues dans un creuset où se mélangeaient esprit scientifique et esprit idéaliste. Pourrions-nous, dans la foulée de l'essai d'Eugenio d'Ors (2000), parler alors d'une conception à la fois «baroque» et «classique» de la ville pour cette époque?

...

... ..

...

Quels pouvaient être les motivations à l'origine des villes nouvelles? Antoine de Roux en a vu trois principales, à savoir: 1) les villes construites pour des raisons stratégiques (défense du territoire); 2) celles servant de base arrière et d'arsenaux pour la marine de guerre (des villes principalement construites sous Louis XIV); 3) les villes nouvelles construites pour «servir le prestige d'un prince ou d'un grand» (1997, 7). Ce classement d'Antoine de Roux laisse entrevoir que la dimension (géo)politique l'emportait de beaucoup sur les facteurs externes telle que la démographie. Il écrit d'ailleurs:

«Le moteur de la création des villes neuves a rarement été la conséquence de la pression démographique pourtant considérable entre 1500 et 1700, la population urbaine ayant pratiquement doublé. [...] **Les villes neuves ont été voulues, dans la majorité des cas, par le pouvoir royal dans le cadre de politiques globales**» (de Roux, 1997, 7 ns).

Il précise aussi que toute ville nouvelle à la Renaissance «supposait la construction de nouvelles fortifications ou un déplacement de celles existantes. Les villes neuves formaient par définition un tout» (de Roux, 1997, 8)¹⁹⁹. Ville neuve et place forte auraient donc été plus souvent qu'autrement indissociables²⁰⁰.

D'emblée, nous avons l'intuition que Ludovica aurait répondu de la première catégorie

¹⁹⁹ Il y a eu au moins trois exceptions en France; trois villes neuves ont été construites sans répondre aux exigences de la défense: Richelieu, Henrichemont et Versailles (de Roux, 1997).

²⁰⁰ Antoine de Roux s'est questionné sur les raisons qui incitaient les ingénieurs à faire des «villes neuves dans les nouvelles places fortes» (1997, 35). Sa réponse loge au chapitre de la vie de caserne et du moral des troupes: «La vie de garnison ne devenait supportable pour les hommes [...] que s'ils trouvaient un environnement social [...] pour animer leurs loisirs» (de Roux, 1997, 35). Or, l'aménagement d'une ville dans une fortification neuve visait peut-être plus simplement la rentabilisation des murs.

proposée par Antoine de Roux, tant par sa fonction que par l'absence de pression démographique. Et construire Ludovica ne pouvait être que le fruit d'une volonté politique puisque aucun marchand n'aurait consenti à construire une ville avec une citadelle aux confins du Nouveau Monde. Pour ce qui est de «servir le prestige» du Roy, toute ville nouvelle devait quelque part remplir cette fonction, surtout lorsqu'elle devait se prénommer Ludovica (en l'honneur du Roy Louis XIII). La localisation des villes nouvelles de la Renaissance répondait visiblement de politiques globales. Mais à des considérations géopolitiques s'ajoutaient quand même des considérations techniques, comme l'évoquent les précédents commentaires. Puisque villes et fortifications neuves allaient généralement de pair, comme le soutient Antoine de Roux, nous allons les traiter ensemble.

5.1.3 L'art militaire de la Renaissance (XVI^e et XVII^e siècles).

Assurer la sécurité des frontières et préserver le territoire de «l'insulte» a toujours préoccupé les États (Chaliand, 1990). La fortification d'une ville ou l'aménagement d'une place forte aurait été la réponse la plus courante pour actualiser les frontières et bloquer les axes de pénétration vers un pays. Par le fait même, non seulement le souverain protégeait-il ses axes de communication, mais il dotait ses armées d'un point d'appui pour les lancer d'aventure à la conquête des territoires voisins. Autrement dit, la place forte ou le camp militaire remplissaient deux rôles qui relevaient du contrôle (militaire!) de la mobilité: limiter la mobilité de l'adversaire en contrôlant certains passages obligés, et augmenter sa propre mobilité en prenant appui sur des places fortes. La réponse face à cet impératif du contrôle (politique) des frontières et des territoires contenus aurait pris différentes formes selon les époques. Chaque période historique aurait produit des formes militaires correspondant à ses conceptions du monde et à ses moyens (financiers, techniques, etc.) pour assurer la sécurité de son territoire.

Rome avait libéré une énergie à la dimension de son empire pour en sécuriser les frontières qui étaient souvent constituées d'un d'obstacle matériel. Nous pensons aux cas classiques des murs d'Hadrien (Angleterre) et d'Antonin (Écosse) (**fig.: I.33**)²⁰¹. La logique de la fortification moyenâgeuse reposait pour sa part sur la verticalité: la hauteur

²⁰¹ «Aux frontières de l'empire [...] [les Romains] consolident les positions atteintes en constituant les *limites*, ensemble d'équipement qui s'étendent sur une bande de terre plus ou moins large. L'élément essentiel du *limes* est une route [...] qui permet le passage des armées. La frontière est renforcée par un *fossatum* (fossé artificiel, là où n'existe pas la défense naturelle d'un fleuve) et par un *vallum* (mur continu de bois, de terre et de pierre). Le long de son parcours, ou plus en retrait, se trouvent les implantations militaires: camps (*castra*), garnisons plus petites (*castella*), points d'appui fortifiés (*burgi* et *turres*); au système de défense participent les villes fortifiées de l'arrière (*oppida*)» (Benevolo, 1983, 128).

des murs protégeait contre les «armes à jet» et les tentatives d'escalade (Charbonneau et al., 1982, 92-93). À ce titre, les murs et les donjons représentaient autant de façons de prolonger les collines, les falaises et les escarpements²⁰². Les bastides, villes nouvelles au tracé souvent régulier voire géométrique, répondaient de cette nécessité avec leurs murailles élevées et leurs tourelles²⁰³. Elles étaient un dispositif défensif visiblement généralisé à toute l'Europe:

«D'autres villes neuves sont fondées à la périphérie du monde européen, pour des raisons économiques ou militaires: 1) les bastides en France méridionale, à l'initiative des rois et des feudataires français et anglais, qui sont engagés dans la Guerre de Cent ans; 2) les *poblaciones* en Espagne, dans les territoires que les princes chrétiens enlèvent peu à peu aux musulmans; 3) les villes de colonisation en Allemagne orientale, conquises par les Chevaliers Teutoniques en soumettant les Slaves» (Benevolo, 1983, 173).

En occupant physiquement un territoire, les bastides auraient représenté une volonté politique d'arrêter des trajectoires conquérantes, et constituaient une assise pour lancer des armées à la conquête de nouveaux territoires. Les bastides auraient aussi servi, dans certains cas, d'instrument de développement régional, comme le suggère Benevolo («pour des raisons économiques»), ou pour contribuer à la réorganisation politique d'une région²⁰⁴.

À partir du début du XIV^e siècle, la «bouche à feu» faisait son apparition sur les champs de bataille (Barde, 1996, 43), mais son efficacité était similaire aux balistes et aux mangonneaux, à cause notamment du boulet de pierre que projetaient ces premiers canons (Sailhan, 1991, 164)²⁰⁵. Par conséquent, puisque les châteaux forts résistaient bien à ces projectiles, ils ne subirent pas de modifications notables (Rocolle, 1973; Barde, 1996). Mais la généralisation du boulet de fonte, permettant de «faire brèche», changeait la donne (Faucherre, 1996, 71). Nicolas Machiavel notait «qu'il n'est pas de muraille,

²⁰² «Au Moyen Âge on avait recherché les lieux élevés; une colline abrupte pouvait suffire à rendre une ville imprenable quand l'assaut était le seul moyen de s'en emparer, ou bien alors, il fallait en faire le blocus et réduire les assiégés par la famine, ce qui pouvait être long» (Lavedan, non daté, 16).

²⁰³ «Parallèlement, le roi ou les grands feudataires s'efforcent de transformer certaines villes en noyaux de résistance. Lorsque ces villes existent déjà, leurs défenses sont puissamment renforcées (Provins, Carcassonne). Mais, dans d'autres cas, il s'agit de villes neuves, fondées à des fins stratégiques [...] ou à des fins à la fois stratégiques et politiques (les bastides du Midi de la France qui, par certains aspects, rappellent les colonies romaines de vétérans, établies dans les provinces récemment conquises)» (Fino, 1977, 192). «Les bastides sont [...] en général entourées de remparts flanqués de tours et précédés d'un fossé. Les portes font l'objet d'une attention particulière. [...] Souvent l'église de la nouvelle ville est fortifiée et concourt à la défense de la place» (Barde, 1996, 41).

²⁰⁴ «Ces derniers *chantiers* (de *bastia*, d'où *bastide*) avaient été la cheville d'une réorganisation des campagnes opérée au détriment des petits seigneurs, qui les maintenaient dans l'archaïsme...» (Le Couédic, 1998, 45-46).

²⁰⁵ «les premières bombardes [...], envoyant des projectiles de pierre éclatant à l'impact, étaient en vérité moins efficaces que les catapultes. Cette artillerie primitive, en usage dans les sièges dès 1350, n'eut en conséquence aucune influence sur la fortification» (Faucherre, 1991, 11).

quelque épaisse qu'elle puisse être, que le canon ne renverse en peu de jours» (1985, 196). Le château fort et la technologie qui le supportait n'étaient donc plus en mesure de résister à ce nouveau projectile. Les «ingénieurs» devaient alors trouver des façons de rendre les forteresses plus résistantes aux coups de l'artillerie tout en étant capables, depuis leurs murs, d'utiliser la nouvelle arme (Rocolle, 1973; de la Croix, 1972)²⁰⁶. Dans un premier temps, une série de palliatifs furent adoptés dont «le plus courant consista à rejeter l'artillerie dans des ouvrages extérieurs appelés boulevards» (Faucherre, 1991, 12) et à protéger les murs par des levées de terre (remparage), seules capables de dissiper l'énergie du boulet (Sailhan, 1991; Faucherre, 1991). Dans le cas des fortifications nouvelles, on prévoyait des murs plus épais, des tourelles tronquées, massives, au sommet desquelles étaient installés des canons et, surtout, l'ensemble de l'édification était sur-abaisé de façon à n'offrir à l'ennemi qu'un profil minimal (Rocolle, 1973)²⁰⁷. Mais l'influence du Moyen Âge se faisait encore sentir dans la mesure où les places fortes opposaient toujours aux canons des murs et des tours relativement élevés (**fig.: I.34**)²⁰⁸. Brouage, la ville natale de Champlain, «la ville du sel catholique face à la protestante La Rochelle» (Pernot, 1991, 136), constituerait un exemple intéressant de ville nouvelle fortifiée à mi-chemin entre une enceinte traditionnelle et le système bastionné (Lavedan, non daté, 97-99); mais elle sera réaménagée pour répondre aux exigences modernes de l'art militaire (dans Litalien et Vaugeois, 2004). Construite sur un marais, Brouage possédait «un plan en damier irrégulier» (*idem*, 36)²⁰⁹.

L'Italie inventait une solutions efficace contre la bouche à feu, laquelle déclassait d'un coup l'ancienne forteresse verticale: le bastion, diffusé hors d'Italie à partir de 1540 (Faucherre,

²⁰⁶ «...aux assaillants l'artillerie donne la possibilité d'anéantir les défenseurs d'une ville sans entrer corporellement en contact avec eux; aux défenseurs elle permet d'interdire l'accès d'un point donné à quiconque tenterait de s'en approcher à découvert» (Lavedan, non daté, 16). «Ce rapport [entre la nature de l'attaque et la nature de la défense], on le sait depuis longtemps, est réciproque: le c'est le fameux jeu de l'arme et de la cuirasse» (Michel Parent dans Faucherre, 1991, 7).

²⁰⁷ Machiavel reconnaissait (1532) l'importance d'enterrer les murs: l'artillerie «oblige à donner peu d'élévation aux remparts d'une place, et à l'enterrer, pour ainsi dire, dans des fossés» (1985, 197).

²⁰⁸ «The walls themselves remained relatively high to prevent escalade, but they were now set into a wide, deep ditch from wich only their upper parts projected. This not only permitted the installation of defensive batteries a few feet above ground level, but had the additional advantage of offering a smaller target to the enemy's guns» (de la Croix, 1972, 40).

²⁰⁹ Pour une brève histoire de Brouage, voire le livre de Raymonde Litalien et de Denis Vaugeois (2004, 33-41).

1991)²¹⁰. La guerre d'indépendance de la Hollande (à partir de 1568) aurait été l'occasion de réinterpréter le bastion italien. Pour diverses raisons (temps, argent, absence de pierre, et faute de relief?), la Hollande aurait produit une place forte bastionnée dépourvue de muraille et de tour. Ainsi, on: «pût établir de larges fossés pleins d'eau ceinturant un *rempart* bas et non revêtu de maçonnerie. [...] en évacuant les déblais vers l'extérieur, on obtenait un plan incliné, le glacis, où tout assaillant pouvait être balayé par des tirs rasants depuis le chemin couvert» (Faucherre, 1991, 32-33). Un tel modèle aurait été appliqué pour la première fois à Bréda (Pays-Bas) dès 1533 (Faucherre, 1991, 32). Avec le glacis, c'en était fait des anciennes techniques de la fortification²¹¹. Cette nouvelle technique ne fera que s'améliorer, jusqu'à atteindre la perfection que lui donnera Vauban (Rocolle, 1973)²¹².

La logique du système bastionné était donc de se protéger des effets de l'artillerie tout en pouvant riposter efficacement avec la même arme²¹³. Ensuite, ce système favorisait l'aménagement d'ouvrages avancés (ravelins, demi-lunes...) qui doubleraient ou même tripleraient «la profondeur des organisations défensives et qui furent agencés pour se flanquer mutuellement» (Rocolle, 1973, 185). Ce faisant, on augmentait le nombre des obstacles que l'ennemi devait franchir et on le forçait à s'exposer davantage (**fig.: 1.35**). De plus, ces dispositifs avancés permettaient d'augmenter le périmètre assujéti à l'artillerie de la citadelle (Rocolle, 1973). Cette complexification de la profondeur de la défense et la préoccupation du flanquement mutuel des ouvrages forçaient les ingénieurs à recourir aux mathématiques et plus particulièrement à la géométrie. Chose certaine, le design de ces places fortes avait un aspect particulièrement abstrait, au point où on a

²¹⁰ «Elle [la fortification bastionnée] différait tout d'abord de la fortification médiévale par la *structure* de ses principaux organes: au lieu de murailles plus ou moins imposantes, il y eut de larges massifs de terre, qui furent simplement épaulés par des murs relativement peu épais. Le fossé subsista et il fut bordé par les murs *d'escarpe* sur sa face intérieure, tandis que des murs de *contrescarpes* soutenaient sa paroi extérieure. Ces deux mots, *escarpe* et *contrescarpe*, tirent de leur origine italienne la signification d'une pente donnée aux terres et que les maçonneries viennent seulement consolider. L'alignement des *courtines* resta destiné à l'exécution de tirs frontaux et les tirs de flanquement furent assurés désormais par des *bastions*. Ceux-ci furent donc des emplacements de tir pour l'artillerie et les armés portatives, et leur saillie fut très prononcée. À cet effet on leur donna un plan triangulaire ou polygonal et leur rattachement aux courtines dessina un angle vigoureux ou parfois arrondi» (Rocolle, 1973, 166).

²¹¹ «L'art de la fortification sous l'influence des ingénieurs italiens, d'Errard de Bar-le-Duc ou du Hollandais Simon Stevin, est rénové: murailles basses et épaisses, tracé bastionné, redonnent avantage à la défensive. **L'adaptation se fait très vite.** Le canon, un moment triomphant — Charles VIII en Italie, 1494 — est contrebattu par les innovations de la fortification» (Chaliand, 1990, XVII ns).

²¹² «La vie de Vauban (1633-1707) correspond à la période d'apogée de la fortification bastionnée, à ce moment d'équilibre où les techniques de l'ingénieur se trouvent en parfaite adéquation avec les exigences de la stratégie et de la politique du Prince. **La décadence survint lorsque la fortification cessa de répondre à l'évolution de l'art de la guerre; bien avant Napoléon, les modifications de la tactique n'ayant eu aucun écho dans la fortification la reléguèrent hors du théâtre opérationnel**» (Faucherre, 1991, 40 ns).

²¹³ «Une fortification est d'abord conçue pour offrir la plus grande facilité de tir aux assiégés tout en couvrant tout son périmètre de leur rayon d'action» (Chaliand et Blin, 1998, 566).

l'impression, par moment, que le terrain ne faisait que se substituer à la planche à dessin. Comme si l'abstraction de la trajectoire rectiligne du coup de canon s'était matérialisée dans la forme des fortifications. Au sujet des premiers Italiens à diffuser le système bastionné, Nicolas Faucherre souligne incidemment qu'ils étaient «obsédés» par une «géométrie souvent peu adaptée au terrain» (1991, 23). L'idée était-elle plus forte que les contraintes réelles de la topographie²¹⁴? La plaine aurait été de toute évidence le terrain préféré par les ingénieurs de la Renaissance pour implanter de nouvelles places fortes.

«Dès lors les sites montagneux offrent plus d'avantage aux assaillants qu'aux défenseurs; ils multiplient pour les premiers les facilités de dissimuler leur approche et de défiler leurs pièces, tandis que la position des autres, connue et visible de tous, est bientôt rendue intenable. On s'établira donc en plaine, et, de préférence, dans les plaines humides où l'on peut creuser le sol pour y aménager des tranchées» (Lavedan, non daté, 16).

Le plat pays mal drainé aurait donc eu la préférence non seulement parce qu'il aurait facilité le façonnement des glacis, mais parce qu'il permettait à ce système de s'exprimer «efficacement» dans toutes les directions (Faucherre, 2002, cpa). Par exemple, au XVI^e siècle, le glacis pouvait avoir pratiquement 80 mètres de profondeur, et à l'époque de Vauban, le glacis «devait atteindre 230 mètres dans la forteresse de Neuf-Brisach» (Mumford, 1964, 459)²¹⁵. Ensuite, pour maintenir à distance l'adversaire, pour ralentir la construction de ses parallèles et, plus généralement, de façon à assujettir tout le périmètre du fort aux tirs de son artillerie, les pourtours du fort devaient être visuellement accessibles: tout voir pour pointer l'artillerie dans toutes les directions. Autrement dit, les angles morts et les zones d'ombres étaient minimisés sinon éliminés. Nicolas Machiavel, dans son *Art de la guerre* (1521)²¹⁶ — qui prend la forme d'un dialogue, un peu comme dans *Utopie* de Thomas More — insistait sur cet aspect: «Ils [ceux qui veulent élever des places fortes] doivent en outre défendre de bâtir ou planter à un mille au moins des fortifications, de manière que tout ce terrain n'offre qu'une surface plane où il n'y ait ni arbre ni buissons, ni levée ni maison qui puissent arrêter la vue et couvrir l'ennemi qui vient assiéger la ville» (1991, 238). Et Lewis Mumford de souligner, dans une style bien à lui:

²¹⁴ L'«*abstrait mathématique*» aurait eu des influences diverses. «L'artillerie, avec la balistique, a imposé l'esprit géométrique, les stocks [en vue du siège] ont imposé l'arithmétique et la conduite des opérations celui de finesse, donc tableaux de prévisions et rapport sur l'état présent avec des améliorations possibles, annuellement. Comme les ingénieurs intègrent dans leur démarche la trigonométrie et les logarithmes, les démarches cartésienne et pascalienne vont de concert» (Pernot, 1991, 133).

²¹⁵ «...la fortification nouvelle convenait essentiellement aux terrains faiblement mamelonnés et mieux encore aux terrains horizontaux. Il était donc normal que la plupart des grandes places aient été construites dans le pays de plaine» (Rocolle, 1973, 195).

²¹⁶ «*L'art de la guerre* devint un classique de la littérature militaire. Il ne connut pas moins de sept éditions au XVI^e siècle et fut traduit dans la plupart des langues européennes. [...] Machiavel était encore, au XVII^e siècle, fréquemment cité» (Félix Gilbert dans Earle, 1980, 30).

«Spécialistes en destructions, les ingénieurs militaires italiens avaient une façon radicale d'aplanir les difficultés: ils nivelait le sol, faisant disparaître tout ce qui pouvait l'encombrer, avant de le couvrir des figures géométriques de leurs tracés. Ce qui encombrait, c'était fort souvent des bâtiments résidentiels, des magasins, des églises, des faubourgs, des monuments, à quoi se rattachait toute une trame d'habitudes, de coutumes et de relations sociales. L'urbaniste, en faisant place nette, détruisait des institutions moins aisées à reconstituer que le pavage d'une rue ou la structure d'un édifice, mais ces premiers spécialistes du génie militaire ne s'en souciaient pas plus que ne semblent le faire la plupart de leurs successeurs modernes, chargés de faire disparaître des îlots insalubres ou de réaliser des projets d'autoroutes» (1964, 491).

Machiavel faisait d'autres observations:

«Vous savez que les villes et les forteresses doivent leur force à la nature ou à l'art. Elles doivent leur force à la nature quand elles sont entourées par un fleuve ou un marais [...], ou quand elles sont bâties sur un rocher ou une montagne très escarpée [...]. Car les villes bâties sur des montagnes d'un facile accès sont les plus faibles de toutes, à cause des mines et de l'artillerie. Aussi préfère-t-on le plus souvent aujourd'hui de construire les places fortes dans les plaines et de se confier aux ressources de l'art» (1991, 231).

«Voilà la cause de la faiblesse des villes placées sur des hauteurs; en effet, elles sont beaucoup plus aisées à miner. [...] Le moyen de prévenir ce danger [celui des mines] est de bâtir votre ville dans la plaine et de creuser le fossé qui environne la place à une telle profondeur que l'ennemi ne pourra creuser plus avant sans trouver l'eau...» (*idem*, 247).

Soulignons que la proximité d'une source d'eau permettait d'inonder les fossés. À ce titre, l'intérêt champlainien pour les îles représentait l'avantage d'offrir une protection se rapprochant du système bastionné. La préférence pour les sites plats se serait aussi exprimée à travers les projets de rénovation de places fortes existantes²¹⁷: «la modernisation devenait beaucoup plus difficile quand la ville était bâtie sur une crête et notamment sur un promontoire rocheux. Les ingénieurs s'efforçaient alors de tirer parti des portions de terrain où l'inclinaison des pentes s'adoucisait» (Rocolle, 1973, 195). La ville de Vitry-le-François serait une illustration intéressante de cette préférence (**fig.: I.37**). L'ancienne place forte, Vitry-en-Perthois était initialement localisée sur une butte (Lavedan, nd, 77). Cette citadelle d'un autre âge protégeait l'accès stratégique vers Paris (*idem*, 76). Incendiée en 1544 par les armées de Charles Quint, elle fut relocalisée et renommée (*ibidem*).

«S'il était indispensable d'assurer la garde du passage, on pouvait concevoir pour la sentinelle un emplacement tactique meilleur et moins périlleux que celui de la vieille citadelle [...]. Bien placée jadis pour résister à l'escalade d'un assaillant dépourvu d'armes à feu, elle offrait à l'artillerie une cible magnifique. C'est pourquoi [...] les théoriciens de la fortification au XVI^e siècle renoncent à l'avantage apparent et trompeur des lieux élevés, estimant que le meilleur rempart pour une ville, c'est une plaine basse coupée de rivières ou facilement inondable [...]. [...] il fut convenu que la future ville serait reconstruite [...] [dans la vallée] de la Marne elle-même» (Lavedan, non daté, 77-78)²¹⁸.

²¹⁷ «Most engineers had to adopt irregular sites, but when the opportunity arose to design on a new site in flat country they invariably chose a multi-sided regular and symmetrical enceinte» (Huges, 1974, 111).

²¹⁸ «...à l'Est la plaine présentait un champ de bataille où l'ennemi ne pouvait cheminer sans être vu» (Lavedan, n.d., 77).

Il en fut de même avec la petite ville de Hesdin qui fut relocalisée «à 4 kilomètres de l'ancien [fort], au lieu dit Le Maisnil, près du confluent de la Canche et de la Ternoise dans de vastes marais» (Lavedan, nd, 81; **fig.: 1.38**). Nicolas Faucherre rappelle cependant que «le site de promontoire, s'il n'est pas bombardable, est bien supérieur» (2002, cpa)²¹⁹. En d'autres termes, tant qu'il était impossible de hisser de l'artillerie jusqu'à portée de tir, les murs verticaux demeuraient efficaces, autrement, ils constituaient des cibles de choix pour l'artillerie²²⁰. Autrement dit, tant que l'artillerie ne pouvait pas être suffisamment rapprochée, la fortification verticale, en site de montagne, serait demeurée d'actualité. Le promontoire de Québec, dans cette optique, aurait constitué un site de peu d'intérêt, tant pour le système bastionné que pour une fortification médiévale. La plat pays avait peut-être aussi l'avantage de faciliter les sorties contre les assiégeants. En effet, «tout au long, les assiégés essayaient de miner le travail de leur adversaire en effectuant des sorties» (DSM, 1998, 568). Or, en terrain difficile, ces sorties devaient être moins efficaces, surtout celles faisant intervenir la cavalerie²²¹.

La construction d'une place fortifiée sous-entendait généralement l'aménagement d'une citadelle. Cette dernière répondait à certains critères. Selon, Nicolas Faucherre:

«La mission de la citadelle va évoluer avec le temps. [...] Plusieurs programmes peuvent se superposer dans son édification. Le plus évident est de pouvoir s'appuyer [...] d'un réduit sûr où pouvoir concentrer des troupes et du matériel à couvert. [...] La citadelle incarne également la notion de dernier réduit de la défense en cas de chute de l'enceinte. Son implantation est donc toujours conditionnée par le fait qu'elle ne puisse être attaquée avant l'enceinte de ville qu'elle est censée commander» (1996, 77).

L'idéal aurait donc été de faire de la ville une sorte de bouclier, un obstacle supplémentaire. Et puis, aux dires de certains architectes de la Renaissance, une citadelle devait aussi projeter une image de force. Leono Battista Alberti écrivait par exemple qu'une citadelle: “ought to look fierce, terrible, rugged, dangerous and unconquerable” (dans Hale, 1977, 36-37). L'architecte Maggi écrivait pour sa part en 1564: «”This sort of massive and military architecture [...] requires little ornament, the architect needing to

²¹⁹ Parlant de fortifications construites à l'époque de Vauban dans des cols difficilement accessibles, Nicolas Faucherre a fait les commentaires suivants: «Ainsi, la résurrection de la tour avec son appareil défensif traditionnel en plein âge classique prouve que l'artillerie, particulièrement difficile à acheminer sur les chemins de montagnes, n'avait pas radicalement modifié les conditions de résistance d'une solide maçonnerie» (1991, 78).

²²⁰ «Le pointeur pouvait ouvrir une brèche à l'endroit de son choix, puis élargir progressivement vers le bas [...]. Plus les murs étaient hauts, plus facile était le but à atteindre car, une fois la brèche ouverte, la maçonnerie s'effondrait» (Hogg, 1976, 31).

²²¹ «il n'y a pas de plus grand obstacle au succès des manœuvres militaires que les terrains inégaux, [...] parce que les terrains inégaux ne vous permettent pas de déployer vos rangs selon les règles de la tactique» (Machiavel, 1991, 229). Il est intéressant de souligner que Machiavel semblait plutôt préoccupé par la mise en forme des effectifs que par leur mobilité ou par les avantages tactiques que pouvait offrir un terrain accidenté.

have an eye only for robustness and the brave impression or the work'» (*idem*, 38)²²². Ces remarques soulèvent en fait la question du symbolisme de ces ouvrages défensifs²²³. Pour Nicolas Faucherre:

«La citadelle occupe une place essentielle comme image d'ordre dans la cité nouvellement conquise. La rationalité conditionne donc intrinsèquement sa conception, tendant à offrir une image stellaire, où géométrie et symétrie priment. Adoptant le plus souvent la forme d'un pentagone [...], la citadelle est une réduction de la ville idéale, dont les formes euclidiennes et le plan centré permettent un contrôle social absolu au moyen de l'ordonnance architecturale» (1996, 77).

Ce lien entre forme spatiale et contrôle social que souligne Nicolas Faucherre ne serait pas sans rejoindre nos brefs commentaires sur l'Utopie²²⁴. La mise en forme de ces places géométriques, si l'on demeure dans les termes de Nicolas Faucherre, aurait donc été sous l'influence des grandes idéologies de la Renaissance. Le plat pays était ainsi préféré par la Renaissance pour l'aménagement de fortifications neuves, pour des raisons tactiques, mais probablement aussi, en paraphrasant Françoise Choay, pour des raisons propres «aux perturbations épistémiques de la Renaissance» (Choay, 1980, 46). Comme pour les villes idéales et les villes nouvelles, la fortification bastionnée aurait fait à l'époque l'objet de nombreux traités. En voici quelques uns publiés à l'époque de Champlain.

Veroil de la Treille publiait en 1557 sa *Manière de fortifier les villes et châteaux*, dont la démarche était proche du système italien (Hughes, 1974, 108-111). En 1558, à titre posthume, était publié à Paris «l'un des meilleurs traités sur l'art de la guerre du XV^e siècle», celui de Philippe de Clèves (1456-1528), intitulé: *Instructions de toutes les manières de guerroyer tant par terre que par mer* (DSM, 1998, 96). De toute évidence, cet auteur avait compris que l'artillerie marquait un point de non retour et qu'elle nécessitait «un ordre de bataille profond» (*idem*, 97). Si Philippe de Clèves conservait du Moyen Âge «la dimension morale et religieuse de la guerre» il n'en demeure pas moins que son approche «est moderne plutôt que médiévale» (*ibidem*). Blaise de Montluc (1500?-1577)

²²² Il y a un côté paradoxal à ces commentaires dans la mesure où l'homme de la Renaissance ne pouvait guère avoir une impression marquée de ces places fortes compte tenu de leur encaissement. La citadelle de la Renaissance ne présentait à la limite qu'un simple trait droit sur l'horizon (**fig.: 1.36**). Hale fait à ce sujet le commentaire suivant: «But while anyone could respond to a proud and threatening silhouette, few could react to the gigantic snowflake of Palma even from its ramparts until, long afterwards, men took the air» (1977, 37-38). Ainsi la forteresse bastionnée mettait peut-être plus en forme des aspects symboliques, tandis que la forteresse médiévale, avec ses murs visibles, exhibait peut-être un fonctionnalisme plus brut?

²²³ «De plus, l'affirmation symbolique de puissance — "voir et être vu" — est un des aspects fondamentaux de la fortification, l'ostentation étant souvent plus dissuasive que l'efficacité réelle des défenses, surtout mise en scène par une entrée maritime» (Faucherre, 2002, cpa).

²²⁴ Soulignons que cette adéquation entre un bâtiment et la ville — «la citadelle est une réduction de la ville» — aurait été faite la première fois à la Renaissance (Choay, 1980). Voir Desmarais pour l'analyse critique qu'il fait de la logique découlant d'une telle association (1995).

écrivait ses *Commentaires* entre 1570 et 1573, lesquels ont été publiés seulement en 1592 (*idem*, 480). Blaise de Montluc «perçoit très rapidement les conséquences qu'auront les nouvelles armes [...] sur la conduite de la guerre» (*idem*, 480). «Son traité fut l'un des premiers textes militaires modernes à être étudié par les stratèges alors qu'auparavant, seuls les manuels de l'Antiquité avaient droit de cité» (*idem*, 480-481). Soulignons aussi le traité de Jean Errard de Bar-le-Duc intitulé *fortification réduite en art et démontrée* et publié en 1600 grâce à une subvention d'Henri IV²²⁵. Jean Errard notait que «pour les villes de montagnes les commodités sont petites et les incommodités forts grandes» (Lavedan, nd, 16). Nos soulignons enfin le traité de Jacques Perret, *Fortifications et artifices*, dédié aussi à Henri IV (*idem*, 17). Ces deux traités, celui d'Errard et de Perret furent tous deux réédités en 1620 (*ibidem*).

5.2 La forme et la localisation de Ludovica confrontées à l'art militaire de l'époque

5.2.1 Champlain et l'art militaire renaissant

Champlain pouvait-il être au fait de tous ces développements conceptuels en matière de fortification? Connaissait-il les traités ci-dessus présentés? Ce n'est pas impossible, mais il semble que Champlain eût reçu, à ce sujet, une formation pratique. Un auteur écrit qu'il avait «connu [...] le sieur Du Carlo, ingénieur et cartographe, qui a laissé des plans et des projets de fortifications. Nous savons que Champlain le connaissait intimement. En un temps où il n'existait pas d'école d'ingénieurs et de géographes, c'est d'évidence auprès de lui que le jeune Champlain a appris son "métier"» (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 282). D'autres indices tendent à soutenir cette hypothèse. En effet, ses cartes et son *Traité de la marine* reposent sur «la lieue marine espagnole» et non sur la lieue française (*idem*, 313). «Si Champlain avait reçu une éducation formelle en arpentage mathématique, il aurait appris la géométrie et la trigonométrie. Or, il n'y a aucune indication en ce sens dans ses écrits» (*ibidem*). Et les auteurs d'ajouter:

«Sa façon d'aborder la navigation n'est pas basée sur des théories ou des mathématiques, mais sur un ensemble de règles simples, semblables à celles qu'il utilise pour l'arpentage de petites superficies. Il n'y a pas une seule fois où les mathématiques sont utilisées dans tout son *Traité de la marine*. [...] Sa technique de cartographie et ses connaissances en arpentage indiquent une formation pratique, fruit d'observation et de travail sur le terrain plutôt que d'une formation scolaire» (*idem*, 313-316).

Considérant que la planification d'une forteresse bastionnée nécessitait une bonne dose

²²⁵ «Errard de Bar-le-Duc fut, avec son traité est [sic] en ce début du XVI^e siècle, le père de la fortification française et ce grâce à l'aide matérielle du roi et de son ministre» (Pernot, 1991, 138).

de mathématique et de géométrie, et surtout que cela constituait un métier en soi, il serait étonnant que Champlain, dans sa jeunesse, ait reçu une formation lui permettant de réaliser de tels aménagements²²⁶. Il avait probablement une connaissance de *visu* de la fortification bastionnée (Brouage en était une), mais sans plus. De la même façon, il aurait pris connaissance de la mise en forme de la ville nouvelle en contexte américain lors d'un voyage en Amérique du Sud (*idem*).

Rappelons aussi que Champlain avait servi sous Henri IV durant les Guerres de Religions (*idem*). Certains pourraient soutenir maintenant que Champlain aurait pu être influencé par les fortifications issues des Guerres de Religions, période durant laquelle les techniques de la fortification connaissent une «indéniable régression» (Faucherre, 1991, 29). Ravagée par les Guerres de Religions, l'unité de la France s'effritait au profit de provinces qui se retrouvaient dans une «semi-autarcie propice à la mise en place de potentats locaux» qui, faute de moyens, recyclaient leurs «vieilles forteresses» (*ibidem*). En effet, durant cette période, biens des châteaux forts médiévaux avaient alors «repris du service»²²⁷. Pour notre part, nous pensons que cette parenthèse n'aurait guère influencé Champlain. Rappelons que Gérard Chaliand insiste sur le fait que la transition entre la verticalité et l'horizontalité fut somme toute rapide. Ensuite, Champlain devait connaître l'efficacité du boulet de fer et la seule parade efficace contre lui, le parapet de terre. Il est possible aussi qu'il ait eu vent de la performance de places fortes issues de différentes époques et qui résistaient, selon leur conception, avec plus ou moins de succès aux canons et aux armées d'Henri IV. En somme, Champlain devait être sensibilisé aux avantages de la fortification bastionnée, sans nécessairement en être un spécialiste. Cela rencontre indirectement les commentaires d'André Charbonneau, Yvon Desloges et de Marc Lafrance:

«Sur le plan technologique, les fortifications du comptoir ne constituent que des ouvrages rudimentaires, construits rapidement. [...] Ces fortifications révèlent néanmoins des éléments essentiels de l'art militaire européen en transition» (Charbonneau et *al.*, 1982, 25). «Compte tenu des moyens et des connaissances alors disponibles, il ressort qu'à la fondation de Québec, certains des principaux éléments de l'urbanisation militaire que l'on retrouve alors en Europe s'intègrent

²²⁶ «Aucun des ouvrages de Champlain ne fait état de connaissances en géométrie ou en trigonométrie» (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 324).

²²⁷ «Aussi cette période se caractérise-t-elle par: [1] l'absence de règles, car les effectifs en présence sont peu nombreux, peu armés [...] et spécialisés dans l'attaque brusquée et l'attaque surprise, [2] l'abandon du système bastionné, pour revenir à une défense rapprochée assurée par les armes à feu portatives, [3] l'absence de grands chantiers [...], remplacés par des interventions ponctuelles [...], [4] la diffusion rapide de procédés souvent plus spectaculaires qu'efficaces [...]. [...] Certains châteaux, remaniés plus radicalement, tiennent pourtant compte de l'acquis italien. [...] Dans toutes les provinces, l'insécurité provoque également la modernisation des enceintes urbaines [...]. [...] En somme, si cette période voit la France se hérissier de fortifications privées, peu sont en état de soutenir un siège en règle; le plus souvent la formule médiévale reste en usage: ouvrages circulaires couronnés de mâchicoulis mais bénéficiant malgré tout des avantages des feux rasants pour le flanquement» (Faucherre, 1991, 29-31).

dans l'aménagement des premiers petits forts et postes coloniaux» (*idem*, 328).

À la lumière de notre brève incursion dans l'art militaire de la fin de la Renaissance, nous pouvons anticiper que le site de Québec n'était pas des plus indiqués pour recevoir le projet de Ludovica.

5.2.2 Forme et localisation de l'habitation et de Ludovica

Selon Émilie-Marie de Thonel d'Orgeix, l'habitation de 1608 aurait répondu à deux exigences tactiques différentes, reflet des connaissances de Champlain en matière de fortification et reflet aussi d'une adaptation aux conditions tactiques du Nouveau Monde:

«La structure générale [de l'habitation] combine deux types d'ouvrage défensifs. En premier lieu, plusieurs ouvrages rappellent des éléments de fortifications médiévaux. Les hauts murs verticaux sont des lieux communs de l'architecture médiévale précédant l'invention de l'artillerie lourde. La galerie extérieure utile essentiellement pour le tir du mousquet forme également un critère médiéval. Inversement, "les plattes-formes en façon de tenaille" préfigurent un boulevard, ancêtre du bastion, doublée d'un fossé "de six pieds" offrent un pendant moderne aux aspects médiévaux de la structure. Le bien-fondé de tels aménagements a déjà été souligné. Il permettait de répondre, tant aux assauts des indigènes que ceux des européens. Les hauts murs verticaux et la coursive plus adaptés à un principe d'offensive amérindienne et les batteries de canons orientées vers le fleuve pour contrer les attaques des navires européens susceptibles de s'attaquer à l'établissement» (1994, 232).

D'autres auteurs ont fait des commentaires similaires²²⁸. Champlain pouvait-il vraiment avoir jugé essentiel de produire un fortin hybride pour faire face à deux tactiques offensives relevant d'autant de technologies militaires, à savoir le canon et le casse-tête? Pourtant, considérant l'art militaire à cette époque, et face à un ennemi dépourvu de canon, un fortin bastionné entouré de glacis, de la taille du Fort Caroline par exemple (**fig.: I.17**), aurait été pour ainsi dire imprenable: aucun Iroquois n'aurait résisté à un tir rasant. Autrement dit, la nouvelle technique du bastion et du glacis se suffisait à elle-même et il aurait été inutile par conséquent d'offrir aux Amérindiens une défense adaptée à leurs tactiques guerrières. Et même si la logique d'Émilie-Marie de Thonel d'Orgeix s'avérait fondée, comme celle d'André Charbonneau, d'Yvon Desloges et de Marc Lafrance, il n'en reste pas moins que l'habitation de 1608 s'exposait à un commandement puisque le sommet militaire de Québec n'était pas occupé avant 1620²²⁹. De plus, si l'habitation visait à répondre à deux logiques militaires différentes, le site retenu était alors médiocre puisque Champlain ne tirait profit, ni du promontoire, ni d'une plaine

²²⁸ «Si, au moment de l'établissement du comptoir, l'aspect défensif prime, les premières structures défensives, quoique importantes, demeurent néanmoins rudimentaires. L'habitation construite en 1608 rappelle les châteaux forts médiévaux et répond à des besoins similaires. Elle se pare même d'éléments nouveaux apparus dans les châteaux médiévaux au milieu du XV^e siècle» (Charbonneau et al., 1982, 21).

²²⁹ «se dit d'un lieu plus élevé qu'un autre» (PRI). Rappelons que le baron de Lahontan avait noté ce commandement.

ouverte permettant d'assujettir un vaste espace aux canons du fort²³⁰. Dans une approche médiévale, le site à occuper aurait été le sommet de la falaise puisque les palissades du comptoir permettaient de prolonger la verticalité du promontoire; selon une approche de la Renaissance, le site le plus indiqué aurait été la plaine de la Saint-Charles (mais éloigné du promontoire), voire à la limite les terrasses marines de Lebourgneuf, la côté de Beauport, l'Île d'Orléans ou encore la plaine de Montmagny. Une combinaison des deux, comme le suggère Émilie-Marie de Thonel d'Orgeix, sur l'étroite rase de Québec, ne pouvait pas donner de résultats bien convaincants compte tenu de la configuration du site.

De ce point de vue, nous comprenons mieux maintenant Champlain qui, en 1603, préférait une île («forte de soi») à l'embouchure du Saint-Maurice, et d'autant plus qu'elle occupait une position stratégique et commerciale d'importance. Ceci dit, il y avait peut-être le plateau de Trois-Rivières qui pouvait menacer cette île d'un commandement, étant un peu plus élevé que cette dernière. Donc, le site des Trois-Rivières aurait lui aussi comporté une faiblesse tactique, moins prononcée cependant qu'à Québec. Mais cette faiblesse aurait été compensée par des avantages que Québec n'avait pas. Ensuite, à cette époque, Champlain aurait peut-être été influencé par un idéal l'incitant à surestimer les avantages tactiques de cette île trifluvienne. Les avantages stratégiques l'auraient néanmoins emporté sur ce désavantage tactique. Ou alors, dans l'esprit de Champlain, cette île était suffisamment «forte de soi» pour résister au commandement du plateau. Enfin, un fortin bastionné, aux formes fuyantes, n'aurait-il pas offert contre les navires une défense plus efficace? L'habitation de Québec, avec ses palissades, n'offrait-elle pas une cible de choix pour l'artillerie embarquée? Autrement dit, un comptoir fortifié, s'abritant derrière des levées de terre n'aurait-il pas offert une meilleure protection que les palissades (inachevées!) de Champlain?

Considérant que le système bastionné nécessitait à la fois de vastes espaces et du temps pour façonner glacis et bastions, ainsi que plusieurs canons et une garnison proportionnée, est-il possible que Champlain n'ait tout simplement pas eu les ressources nécessaires pour aménager un tel équipement? Pour le manque d'espace, on pouvait s'installer ailleurs. Mais avec 27 compagnons, un système bastionné devait probablement être hors d'atteinte. À titre de comparaison, les Français prenaient deux ans pour terminer une simple palissade. Et André Charbonneau, Yvon Desloges et Marc Lafrance ont admis que «Sur le plan technologique, les fortifications du comptoir ne constituent

²³⁰ Rappelons que le village de Stadaconé était localisé sur le promontoire de Québec. C'est donc dire que le site était accessible et que rien n'aurait empêché Champlain dès 1608 d'occuper cet endroit.

que des ouvrages rudimentaires, construits rapidement»²³¹. Mais là encore, le manque de temps ou de ressources n'expliquent pas pourquoi il préférait un site aussi étroit quand d'autres espaces étaient tout aussi disponibles dans la région. La nécessité de se trouver à proximité d'un débarcadère naturel pouvait-elle jouer dans son choix final? Certainement. Toutefois ce n'était pas les alternatives qui manquaient dans la région pour accoster son embarcation. Champlain s'était-il temporairement installé à Québec en espérant s'installer aux Trois-Rivières plus tard? S'agissait-il dans cette optique d'un aménagement temporaire au design expéditif? Probablement que non. Champlain avait beau bénéficier de l'appui d'alliés, l'avenir à court terme lui aurait peut-être paru plutôt incertain. Le «*fondateur*» a dû se rendre compte que la conquête de la vallée du Saint-Laurent prendrait du temps. De plus, nous avons vu comment la Couronne de France n'était guère mobilisée par l'Amérique (cf. section 2.2). Champlain devait donc se douter que des marchands ne feraient guère plus qu'un comptoir fortifié. Puis, son projet de ville nouvelle à Québec suggère qu'à ce moment (1618), Trois-Rivières était toujours inaccessible, car autrement n'aurait-il pas pu proposer Trois-Rivières pour implanter Ludovica, ou encore cette place Royale à Montréal?

Enfin, si les Français réinvestissaient Québec en 1632 au lieu de s'installer plus en amont c'était peut-être parce que **les frères Kirke**, en remontant directement jusqu'à Québec, **avaient finalement fait la démonstration que Québec était effectivement un goulot d'étranglement**. Autrement dit, tant que les Français transbordaient armes et bagages à Tadoussac dans des embarcations plus petites, Québec ne pouvait réellement constituer le point le plus contrôlable du Saint-Laurent. De plus, non seulement avaient-ils réinvestis Québec en 1632, mais Trois-Rivières était fondé deux ans plus tard, signe peut-être que trop d'incertitude marquait encore la vallée moyenne du Saint-Laurent. Aussi, avant même de tenir Trois-Rivières, les Français avaient peut-être jugé préférable de conserver «*la porte dudit pays*».

Pour notre part, nous pensons que la forme de l'habitation relevait surtout de contingences «*locales*» et non d'une application de principes européens en matière de défense. Non pas qu'ils aient été complètement absents — les plates-formes à canons le prouvent — mais certains éléments plus terre à terre auraient probablement joué dans le design final de l'habitation. La forme longitudinale des matériaux disponibles (les arbres), une certaine urgence à produire une demeure confortable pour l'hiver et l'obligation de

²³¹ Il faudrait éventuellement vérifier par exemple jusqu'à quel point un aménagement comme celui de Fort Caroline était accessible aux hommes de Champlain, si ce fort a effectivement existé sous une forme bastionnée.

construire un comptoir pour sa compagnie à l'aide d'une équipe restreinte auraient conduit Champlain à produire une habitation «ramassée», donnant ainsi l'impression d'un concept hybride.

En somme, la *rasa* de Québec, pour l'aménagement d'une habitation, n'était guère intéressante — sauf peut-être pour se protéger des vents les plus froids — puisque l'habitation occupait un site exigü, mal drainé et commandé par une falaise non défendue. Sans compter que Québec n'avait pas de potentiel commercial particulier. Une panoplie de sites dans la région, offrant de meilleures conditions, aurait pu accueillir celle-ci. Le modèle hybride aurait-il été une réponse temporaire à un site inadéquat? Peut-être, mais le site demeurait tout aussi inadéquat pour le commandement qui perdurait. Trois-Rivières présentait un site plus intéressant, tant pour une habitation (espace, débarcadère, site «fort de soi», etc.) que pour ses aspects commerciaux et géopolitiques. L'analyse de Ludovica est similaire. Rappelons que Champlain prévoyait implanter Ludovica dans la plaine de la Saint-Charles et la compléter d'une citadelle «à cinq bastions» sur le dessus du promontoire. Une seconde citadelle, identique et construite sur la rive sud, devait verrouiller le passage laurentien. Si, comme le suggèrent Charbonneau et ses co-chercheurs, le projet de Ludovica répondait aux normes alors en vigueur en matière de ville nouvelle, il semble que son adaptation au site était problématique. Pour la ville même, la proximité de la Saint-Charles offrait la possibilité d'inonder des fossés alors que ses berges mal drainées représentaient certainement un obstacle supplémentaire contre les mines. Sans compter que les rives de la Saint-Charles étaient peut-être faiblement boisées, facilitant de fait l'aménagement d'une ville nouvelle: le remblayage des rives étant plus facile que la déforestation d'un site. Et puis, avec la Saint-Charles, Champlain pouvait éventuellement faire de Ludovica «une petite île», lui permettant ainsi de concrétiser son idéal insulaire (*cf.*: section 3.2.6).

Or, en plaçant Ludovica en bas et sa citadelle en haut, «sur un autre plan»²³², Champlain ne pouvait pas répondre aux exigences identifiées par Nicolas Faucherre.

«l'impératif militaire est mal appliqué, puisque Champlain prévoit garantir la sécurité de la population, non par une enceinte mais par la construction de forts à cinq bastions. Cette lacune s'avère assez grave lorsqu'on considère le choix du site de Ludovica. À cette époque, les terrains montagneux et les terrains plats étaient également préconisés, mais rarement favorisait-on les vallées, trop facilement commandées. Les forts proposés par Champlain défendent mal Ludovica d'une attaque provenant de l'aval du fleuve» (Charbonneau et *al.*, 1982, 330).

²³² «Dans plusieurs villes neuves, l'idée que le plan urbain doit être subordonné au tracé du système de défense semble prévaloir. Cette conception fait partie du bagage culturel qui est transposé dans le Nouveau Monde. [...] Ludovica dégage complètement l'établissement humain du joug des impératifs de défense; les fortifications de Ludovica se situent sur un autre site» (Charbonneau et *al.*, 1982, 333-334).

En projetant cette ville nouvelle (non fortifiée) dans la vallée de la Saint-Charles, Champlain était tenu de fortifier le sommet militaire du cap Diamant de façon à éviter un commandement contre la ville. Ainsi, en plaçant la citadelle sur un autre plan, cette dernière pouvait être enlevée avant la ville qui ne pouvait pas servir de «dernier réduit». Le système défensif proposé par Champlain était inadéquat et compromettait la sécurité de la future ville. **En retenant le site de Québec, Champlain était donc forcé de déroger aux normes alors en vigueur en matière de fortification nouvelle. C'est dire que le site n'était pas idéal et comportait des contraintes importantes. Paradoxalement, en cherchant à mieux défendre Ludovica, Champlain se trouvait à compromettre la sécurité de cette dernière.** Il devait faire une entorse au modèle pour être en mesure d'occuper le site, sans nécessairement renforcer la position militaire de Ludovica. **Ce n'était donc pas la forme de Ludovica qui aurait été problématique, mais son articulation avec le site.** Là encore, Trois-Rivières, Montréal et même l'île d'Orléans offraient vraisemblablement des espaces plus conforme à l'art militaire de la Renaissance. De ce point de vue, il est donc raisonnable de soutenir que si Champlain avait eu la liberté de choisir, il n'aurait probablement pas retenu le site de Québec, comme le suggèrent ses écrits.

5.2.3 Conclusion

Le site de Québec était donc, pour l'essentiel, incompatible avec les prescriptions de l'art militaire de la Renaissance. Dans le cas de l'habitation, un commandement perdurait. Dans le cas de Ludovica, ni la localisation de la ville, ni la localisation de la citadelle ne convenaient, toujours selon les modèles alors en vogue. Les sites retenus par Champlain étaient finalement médiocres, d'autant plus que la région ne recelait pas de potentiel commercial significatif (*cf.* section 3.2.5). Champlain ne pouvait donc pas avoir choisi Québec pour des motifs liés à un quelconque besoin de se défendre (il prenait deux ans à se palissader) ou encore à de prétendus avantages économiques.

Cette courte revue de l'art militaire de la Renaissance vient appuyer notre développement sur la géopolitique amérindienne. La contradiction entre le site retenu et les exigences d'alors en matière de ville nouvelle fortifiée nous incite à soutenir, à la suite de Gilles Ritchot (1999), que le choix de Champlain aurait porté la marque de contraintes géopolitiques lourdes. Si le «*fondateur*» avait eu les coudées franches, il aurait fondé Québec aux «*trois rivières*» ou à Montréal où il avait préparé cette «*place Royale*».

Champlain était visiblement trop pragmatique pour ne pas avoir de bonnes raisons d'avoir changé son fusil d'épaule. Une interprétation peut bientôt viser le silence de Champlain au sujet du site de Québec et de son choix, laquelle nous est suggérée par sa relation. Notre revue de l'art militaire de la Renaissance nous permettrait donc de soutenir qu'effectivement, il y avait un écart entre ce que voulait faire Champlain et ce qu'il a pu faire, remettant en question, sous un autre angle, la part du «*fondateur*» dans le processus de sélection du site de Québec pour l'aménagement du comptoir français et, par le fait même, une certaine tradition historique.

Tout porte à penser que le choix de Champlain relevait d'un nombre limité d'alternatives et que son choix n'en aurait pas vraiment été un.

Or, à l'intérieur de ces limites, Champlain avait encore la possibilité de choisir le lieu exact pour installer son comptoir fortifié. Mais nous venons de voir que pour l'habitation, comme pour Ludovica, les sites retenus étaient plutôt médiocres. Ainsi, Champlain a eu beau écrire qu'il avait retenu un site «commode», jusqu'ici, tout indique qu'il s'était plutôt accommodé du site de Québec. En regard des façons de faire alors en vogue à l'époque, et compte tenu de l'exemple (potentiel) de Fort Caroline, Québec n'avaient rien de bien convainquant. À la Renaissance, les sites préférés étaient ceux de plaine, ceux où il est possible à la fois d'étendre le système bastionné tout en assurant à la ville un aménagement symétrique. Ni la pointe de Québec, ni la vallée de la Saint-Charles n'auraient été l'idéal en matière de ville neuve. À ce titre, nous comprenons mieux les commentaires d'un Lahontan ou d'un Bacqueville de la Potherie. Les historiens et les géographes n'ont pas su retenir leur jugement et confronter les faits au contexte historique de la Renaissance ni tenir compte de la géopolitique amérindienne. Ce qui nous conforte dans l'idée que les historiens et les géographes auraient été «*emportés*» par des pré-conceptions de ce que devait faire Champlain, au lieu de chercher à comprendre ce qu'il a pu faire.

Visiblement, la géopolitique régionale avait eu raison des préférences françaises pour Trois-Rivières. La rationalité que Champlain avait déployée aux Trois-Rivières était réduite à s'exercer à l'intérieur d'un espace resserré, n'offrant pas tous les critères recherchés. Trois-Rivières aurait eu l'avantage de superposer une position et un site. Québec pour sa part n'aurait été qu'une position dont les limites auraient été suggérées par les formes saillantes de la topographie²³³. Ces dernières auraient fourni à Champlain

²³³ Une saillance est une forme qui se détache d'un fond, comme un son qui interrompt le silence. Une prégrance est généralement une forme saillante qui déclenche chez le sujet une émotion spécifique qui «*inonde*» le sujet au point éventuellement de l'inciter à s'engager dans de nouvelles trajectoires (Marcos, 1996, 164-165).

l'intuition des limites de cette position: celle d'un goulot, d'une porte d'entrée. Or, dans une perspective géopolitique, ce qui compte le plus, ce n'est pas tant le site que la position (relative) qu'on occupe. En cela, Champlain aurait visiblement compris en quoi Québec constituait une position. Dans son mémoire de 1618 il parle de Québec «*comme étant la porte dudit pays*». Champlain aurait eu l'intuition qu'à Québec, il était sur le bord extérieur de quelque chose. D'ailleurs, en 1603, il voyait bien que les Algonquiens n'aimaient guère fréquenter la vallée du Saint-Laurent. Le choix de Champlain se serait limité à ces espace compris entre Tadoussac — sous contrôle Basque — et Québec, en amont duquel l'espace était aux mains des Iroquois. Or, d'un point de vue stratégique, «*la porte dudit pays*» se serait avérée une position préférable, à court terme à tout le moins.

5.3 Le choix des Montagnais ou l'attribution de la position de Québec

Deux éléments incitaient les marchands français à prendre pied en Amérique. D'une part, ils étaient bousculés par les compagnies rivales de pêche et, d'autre part, la découverte fortuite de la fourrure les amenaient à y implanter un comptoir commercial. Le commerce et l'économie auraient donc représenté donc une motivation, le comptoir un moyen. Ce comptoir était en fait la manifestation tangible d'une trajectoire actualisée. Pour l'implantation du comptoir, les Français avaient exprimé de toute évidence une préférence: Trois-Rivières. Le site répondait à leurs préoccupations («fort de soi») tout en étant le point d'aboutissement d'une route commerciale amérindienne (la route du Cuivre). Toutefois ils auraient appris rapidement que les Iroquois ne toléreraient pas leur présence en ce lieu (les «Iroquois, leurs ennemis, qui tiennent» le Canada «bordé»). Autrement dit, les Iroquois surdéterminaient la trajectoire française. Si Tadoussac présentait des avantages commerciaux similaires, tout en étant à bonne distance des patrouilles iroquoises, ce poste était néanmoins dans une zone de pêche étroitement surveillée par les Basques. Rappelons que cette présence basque se faisait sentir jusqu'à Québec:

«La dynamique d'exorégulation s'intensifiait, comme d'habitude aux dépens des Français qui étaient par conséquent refoulés plus en amont. L'épisode du serrurier Duval témoigna indirectement de cette contrainte géopolitique. En retournant vers Tadoussac, celui-ci se trouvait à collaborer avec les rivaux européens de Champlain au lieu de miser sur l'alliance avec les Montagnais. Il désavouait ainsi la stratégie positionnelle de son Destinateur, allant jusqu'à fomenter un "complot"» (Ritchot, 1999, 138).

Comme aux échecs, et pour paraphraser Gilles Ritchot, ces deux «cases» (Trois-Rivières et Tadoussac) demeuraient hors de portée parce que des «cavaliers» en interdisaient l'accès. L'exorégulation des Français dans la région aurait donc été bien réelle. À ce titre,

les monopoles avaient été concédés dans l'espoir de donner aux marchands français une meilleure marge de manœuvre, condition essentielle devant leur permettre de dégager d'éventuels profits:

«Le démarrage du commerce des fourrures aura fait ressortir le problème politique du contrôle des trajectoires françaises qui prévalait en l'occurrence. Le monopole régional n'était pas octroyé dans le but exclusif de financer une colonisation destinée à l'implantation de comptoirs polarisants. Il y a lieu de considérer ensemble, et l'octroi du monopole et le projet de colonisation, comme ayant été un seul et même moyen de contrer une insécurité due à la piraterie ainsi qu'à une liberté de commerce qui entraînait les compagnies rivales dans la faillite. En gros, la réglementation du commerce des fourrures [...] recherchait la stabilisation de la position française. Sous ce rapport précis, les opérations étaient d'emblée militaires et pensées comme telles à partir du trône de France. Elles visaient conjointement la résistance aux Basques et la conquête de la vallée aux dépens des Iroquois» (Ritchot, 1999, 136-137).

Ainsi, les choix s'offrant à Champlain s'annonçaient limités à un site localisé quelque part entre Tadoussac et Québec, entre les Iroquois et les Basques, entre l'arbre et l'écorce. Autrement dit, **la décision de s'implanter à Québec aurait bel et bien été l'expression des différentes contraintes qui pesaient sur les Français. Champlain n'aurait donc pas été le sujet libre, indépendant et autonome que les historiens ont eu tendance à dépeindre dans leurs écrits, ni le sujet libre et autonome que ses écrits ont pu suggérer** (Ritchot, 1999)²³⁴. La géographie du Nord-Est du continent n'était pas libre de forces et la vallée du Saint-Laurent n'était pas un espace vide en attente d'un «preneur». Bien au contraire! La vallée du Saint-Laurent était peut-être vide, mais elle fut appropriée par d'efficaces guerriers. Champlain s'était de toute évidence retrouvé «*au beau milieu*» de rivalités commerciales et militaires qui le dépassaient largement. Si les Français parvenaient à s'implanter en Amérique, c'est que l'alliance de 1603 leur permettait, tout comme aux Montagnais d'ailleurs, de bonifier le contrôle de leur mobilité. Comme le veut l'adage populaire, l'union fait la force...

Nous avons souligné comment il aurait été difficile pour les Montagnais de reprendre la vallée interdite. À une époque et pour des cultures où le canot était le moyen de transport le plus efficace, on peut concevoir que le réseau hydrographique exerçait des contraintes tactiques. À ce titre, le rétrécissement de Québec aurait eu pour les Amérindiens une importance particulière puisqu'il auraient constitué pour eux le point le plus contrôlable du Saint-Laurent. De plus, le site de Québec aurait correspondu à la

²³⁴ Un sujet autonome est un sujet «qui se gouverne selon ses propres lois» (PR1). En fait, il y a une contradiction dans les interprétations des historiens. **D'un côté ils présentent Champlain comme un acteur en pleine possession de ses moyens et de l'autre, ils font de lui un sujet contraint par la distribution des ressources et, en l'occurrence, par la localisation d'une falaise lui permettant de combler le besoin de se défendre.**

partie orientale du vacuum laurentien (Ritchot, 1999). La ligne de front — entre Iroquois et Montagnais — se serait profilée quelque part entre la région de Québec et celle de Tadoussac, selon les avancées et les reculs militaires des uns et des autres. Le site de Québec, avec son goulot d'étranglement aurait été pour les Montagnais un objectif militaire. Stratégiquement parlant, occuper cette position pour les Montagnais, c'était occuper un passage obligé et se doter d'un point d'appui pour se lancer à la (re)conquête du vacuum laurentien. De fait, «Le site de Québec fonctionnait comme un verrou barrant l'accès au vacuum» et «les Montagnais de Tadoussac avaient compris l'intérêt pour eux de faire sauter ce verrou» (*idem*, 136). Autrement dit, pour les Montagnais, Québec et sa région étaient non seulement une position stratégique (l'entrée du vacuum), mais une position doublée d'un site tactiquement avantageux (le promontoire). Pour eux, position et site auraient coïncidé. Sans compter que la topographie de Québec aurait été en mesure de suggérer topologiquement ce «verrou». Québec aurait constitué une porte d'entrée menant à la vallée interdite (une porte physique et symbolique; **fig.: 1.39**)

Il est intéressant de souligner ici comment la valeur (militaire) d'un site peut varier selon l'idée qu'on s'en fait, selon la «charge» du regard qui s'y pose. Québec et Trois-Rivières étaient des positions militaires mais pour des acteurs différents et donc pour des raisons tout aussi différentes. D'un point de vue **tactique**, les Français avaient de bonnes raisons de se détourner des falaises et de favoriser les buttes et les plaines, d'où leur intérêt pour Trois-Rivières, voire aussi pour Montréal. Pour leur part, les Amérindiens profitaient surtout des passages obligés faciles à contrôler, optimisant leurs moyens de transport et leurs moyens de combat. Car, pour une société de l'arc et du casse-tête, le choc constituait fort probablement le moyen par excellence de combattre, surtout qu'en milieu forestier le feu devait être moins efficace²³⁵. D'un point de vue **stratégique**, Trois-Rivières était plus intéressant pour les Français puisqu'il était à la fois le point de chute d'une route commerciale et qu'il se trouvait à proximité de l'entrée du pays iroquois (ils auraient pu empêcher le Iroquois d'entrer dans la vallée). Mais à ce moment (1603-1608), les Français n'étaient peut-être pas conscient des difficultés qu'ils auraient à affronter assurer leur ligne de ravitaillement en s'installant aux Trois-Rivières, ni leur ligne de défense! Pour les Amérindiens, le site de Québec était plus intéressant parce qu'il se situait à l'entrée du *vacuum* laurentien, tandis que Trois-Rivières était au centre du «*théâtre d'opération*», au centre du *vacuum*. Et il aurait certainement été plus difficile pour les Montagnais de soutenir les Français aux Trois-Rivières, puisqu'ils auraient été plus loin de leur pays. Nous serions face à deux positions/sites stratégiquement et

²³⁵ Le choc désigne l'engagement direct, le combat au corps à corps, tandis que le feu désigne le combat à distance à l'aide de tir de projectiles (DSM, 1998).

tactiquement avantageux selon des logiques militaires opposées.

Les Montagnais auraient alors utilisé les Français pour occuper ce verrou à partir duquel il était envisageable d'exoréguler les Iroquois par la force des armes et ainsi, progressivement, faire reculer le front; Québec en 1608, habitation Richelieu en 1633, Trois-Rivières en 1634 et Montréal et le fort Richelieu en 1642 (Trudel, 1979; Ritchot, 1999)²³⁶. Mais les Montagnais auraient occupé une double position face aux Français.

D'une part, ils étaient en mesure de refuser aux Français un appui militaire si ces derniers n'acceptaient pas les termes de l'alliance de 1603. En d'autres mots:

«Les Français ne pouvaient pas demeurer en Canada à moins de s'enrôler dans une catégorisation géopolitique dont ils n'avaient pas la clé. [...] la métropole française, parce qu'elle n'avait pas les moyens d'implanter un établissement en Amérique, devait compter sur l'insertion de ses délégués dans la catégorisation autochtone pour y parvenir. Nous comprenons ainsi que les Français aient pris pied dans la vallée du Saint-Laurent, malgré l'incapacité de leur métropole à les y soutenir, parce qu'une coalition aborigène locale a réussi à les mobiliser comme alliés stratégiques [...] **Il y eut bel et bien volonté politique autochtone de voir les Français prendre racine dans la vallée du Saint-Laurent, pourvu que ces derniers s'engagent dans des trajectoires exorégulées**» (Ritchot, 1999, 141-142 ns).

Les Montagnais auraient donc été en mesure d'indiquer aux Français la position à occuper. Dit autrement, les Français pouvaient occuper la position de leur choix, mais les Montagnais n'auraient pas garanti leur aide. Dans un tel contexte, les Français n'auraient peut-être pas eu le courage de choisir Trois-Rivières. Champlain, depuis 1603, devait bien se douter que la vallée du Saint-Laurent n'était pas nécessairement un lieu très sûr («...qui n'osent venir par là...»). Dans cette optique, **Québec aurait été une position attribuée**²³⁷. Ils pouvaient choisir le site de leur choix... mais à leurs risques et périls. D'autre part, les Montagnais se trouvaient à demander aux Français d'occuper une position qu'ils ne contrôlaient pas eux-mêmes! «Conclu avec les Montagnais, le "pacte d'amitié" accorda tout crûment aux Français la permission de s'établir en un domaine que les Iroquois s'interdisaient à eux-mêmes autant qu'à autrui» (Ritchot, 1999, 133). Cela aussi, Champlain l'avait peut-être compris. Les Français étaient donc doublement exorégulés! D'autant plus qu'en 1603-1608, la collusion des forces franco-amérindiennes en n'était pas encore une réalité. C'est-à-dire qu'au moment de décider du lieu où aménager le comptoir de sa compagnie, Champlain ne connaissait rien

²³⁶ «C'est pour bloquer cette contrebande anglaise que Champlain, en plus de barrer le fleuve à l'étrémité de Québec, voulut le barrer en amont en érigeant une *habitation* sur un îlot rocheux, en face de l'actuel village des Grondines [...]. En cet endroit qui "tient toute la rivière en échec", Champlain fit élever dès 1633 une fortification: "platte-forme, sur laquelle on a posé du Canon, pour commander à toute la Rivière"; il y dressa aussi "une cabane à faire la traite"; appelée d'abord *Sainte-Croix*, l'île fut baptisée *Richelieu* par Champlain» (Trudel, 1979, 126). C'est donc dire, selon les mots de Champlain, qu'un îlot sur le Saint-Laurent pouvait tout aussi bien «commander» le fleuve qu'un promontoire.

²³⁷ «Or l'alliance de 1603 aurait donné aux Français la permission de prendre pied à Québec, à distance des Basques mais tout de même à l'intérieur du domaine sous contrôle iroquois» (Ritchot, 1999, 132).

de l'efficacité militaire de cette alliance puisque cette dernière n'était pas encore allée en guerre.

Il n'aurait pas non plus compté sur l'aide du Trône de France qui accordait ou retirait les monopoles au gré des jeux de coulisses (cf.: section 2). Enfin, il dû constater rapidement que les marchands lui seraient d'aucun secours parce que, non seulement leur intérêt se limitait à la traite, mais ils n'auraient peut-être pas saisi toutes les conséquences de la géopolitique amérindienne. Champlain rapportait d'ailleurs dans ses *Récits* qu'un Amérindien s'était moqué des Français parce que ces derniers ne voulaient faire la guerre qu'aux castors²³⁸. Pour les marchands, le comptoir de Québec, lové au pied du promontoire, se serait avéré suffisant. Champlain aurait en fait constaté assez rapidement l'existence d'un décalage entre les intentions des marchands et la situation réelle des Français dans la vallée du Saint-Laurent. Champlain aurait saisi le paradoxe suivant: les marchands n'étaient intéressés qu'à la traite, mais sans l'occupation de la vallée interdite — occupation que les marchands ne pouvaient pas vraiment financer — cette traite aurait été hasardeuse, certainement aléatoire, à cause notamment des Iroquois du Sud (Ritchot, 1999).

La perception de ce décalage serait à l'origine des tiraillements entre Champlain et les marchands. Nous pensons, par exemple, à la forte opposition que les marchands allaient manifester à l'aménagement du fort Saint-Louis. Mentionnons que la tradition historique a depuis longtemps retracé cette opposition entre Champlain et les marchands, en attribuant au premier des intentions purement coloniales alors qu'en fait, **Champlain aurait été guidé, avant tout, par des préoccupations militaire et géopolitique liées au contrôle de la trajectoire française.** Enfin, avec la «*pratique du réel*», Champlain aurait rapidement mesuré la précarité positionnelle des Français, comme il aurait compris que les Montagnais n'avaient guère d'emprise sur la position de Québec. Certes, les victoires de 1609-1610 lui permettaient peut-être d'anticiper des jours meilleurs, mais avec la défaite de 1615, les espoirs d'une victoire relativement rapide se seraient peut-être définitivement évanouis. En un mot, en acceptant les conditions montagnaises, les Français acceptaient de s'inscrire dans une logique de guerre et leurs aménagements en auraient porté la marque.

Il y a néanmoins apparence de paradoxe. Les Français, dans la région, étaient de toute

²³⁸ «Les Normands et Maloins, qui traitent à l'entrée de la rivière [Richelieu], refusent de l'accompagner, ce qui fait dire aux indigènes que ces traiteurs "ne sçavoient faire autre chose que la guerre à leurs pelleteries"» (Champlain dans Trudel, 1966, 170).

évidence exorégulés par les autres nations européennes; leur situation objective les forçait à accepter les conditions montagnaises. Ils étaient donc exorégulés «*une fois de plus*». Or, aux termes de «*l'équation*», il n'en demeure pas moins que les Français amélioraient leur mobilité dans l'espace puisqu'ils parvenaient à atteindre une position et à s'y maintenir (à condition d'implanter une bastide). De leur côté, les Montagnais étaient endorégulés par rapport aux Français car ils étaient capables d'imposer leurs conditions à ces derniers, mais ils demeuraient exorégulés face aux Iroquois²³⁹. Ce qu'il faut voir, c'est que nous sommes en présence d'acteurs qui élaboraient des stratagèmes dans le but de bonifier leur mobilité spatiale. Cet exemple suggère ainsi que le contrôle politique de la mobilité n'est pas quelque chose d'arrêté. Les acteurs, *via* des alliances, peuvent modifier la régulation et la direction de leurs trajectoires et donc de leurs positions géopolitiques.

On comprend mieux maintenant le silence de Champlain à l'égard de Québec; il n'aurait pas cherché se vanter d'avoir occupé une position assignée! Les Montagnais avaient des objectifs politiques, militaires et commerciaux, et les Français auraient constitué un moyen pour eux de les atteindre. Et de toute façon, où pouvaient-ils bien aller compte tenu de la dynamique régionale, avec d'un côté les Iroquois voyant à l'intégrité du vacuum, et de l'autre des rivaux européens efficaces à occuper les espaces de pêche au large des côtes et dans le Golfe?

Ce n'étaient donc pas le commerce et l'économie qui auraient été les conditions de possibilité de la colonisation mais le contrôle politique de la mobilité, c'est-à-dire la capacité des Français à se maintenir dans la vallée du Saint-Laurent²⁴⁰. Le commerce et l'économie auraient constitué le motif de la présence française en Amérique, mais pour que l'économie «*fonctionne*», il fallait qu'une trajectoire soit sanctionnée par une appropriation. L'appropriation correspondait ici à une conquête pour chasser les Iroquois suivie d'une colonisation les empêchant de reprendre la vallée interdite (Ritchot, 1999).

«La conquête territoriale française impliquait l'occupation coloniale. Ce n'était pas les monopoles qui avaient dynamisé celle-ci mais les trajectoires conquérantes de positions stratégiques qui, par la

²³⁹ Même si leur position «était attribuée [...] elle n'était pas impunément envahie» (Ritchot, 1999, 104).

²⁴⁰ «Comment comprendre alors que la colonisation réussira malgré tout son décollage? Pour donner suite à cette interrogation, il faut admettre que l'activité économique ne fut *jamais* la condition de possibilité de la colonisation. Très simplement parce que le rapport entre une activité économique et son établissement, colonial ou pas, s'accomplit en sens inverse. Sur quoi dès lors devait se fonder la colonisation? Sur le contrôle de la mobilité. La colonisation finira par avoir lieu parce qu'une telle condition à caractère géopolitique aura été réalisée. À savoir la conquête de la vallée symbolique du Saint-Laurent» (Ritchot, 1999, 139).

suite, étaient tenues à condition d'être occupées c'est-à-dire colonisées. Au reste, ce n'était plus une colonisation polarisante de type camp de travail ou comptoir qui était envisagée. C'était une colonisation diffusante, à savoir la production *ex nihilo* d'un établissement neuf, aux dimensions d'un pays, plus précisément à l'échelle régionale de la vallée moyenne du Saint-Laurent au moins» (*idem*, 140).

Une trajectoire est accomplie ou réalisée à partir du moment où elle est sanctionnée par une appropriation, par l'occupation définitive d'une position. Ainsi, toute activité, tout aménagement sous-entend qu'une position ait été atteinte et acquise, conservée. Mais l'acquisition de la position est corrélative à une rencontre politique au terme de laquelle un des deux protagonistes y laissera le contrôle de sa mobilité. Ce fut le cas des Français. Ils parvenaient à occuper la vallée du Saint-Laurent parce qu'ils acceptaient finalement les conditions montagnaises. À ce titre, les Montagnais étaient en position de force car ils pouvaient toujours refuser aux Français leur support militaire contre des Iroquois qui n'auraient pas tardé à retourner à la mer vingt huit français blottis dans un fortin. Le contrôle politique de la mobilité était la *condition sine qua non* de la colonisation française de la vallée du Saint-Laurent (Ritchot, 1999). Les Français acceptaient d'entrer en guerre, et leurs aménagements auraient répondu (exprimé) de cette dynamique.

5.4 La raison d'être de Ludovica

La bastide, la ville fortifiée de la Renaissance ou le pré-carré (qui était plus tardif) étaient des manifestations différentes d'une même démarche: aménager une place forte dans le but de conserver un territoire nouvellement conquis ou pour protéger une frontière incertaine: «La fortification constitua à toutes les époques l'un des moyens pour défendre une entité territoriale, généralement une ville ou un port. Les forteresses de campagnes ont été utilisées pour protéger une position et ont été parfois employées de manière offensive» (DSM, 167). Ludovica répondait vraisemblablement de cette logique: si l'alliance de 1603 permettait aux Français d'atteindre la position de Québec, Ludovica devait leur donner les moyens de conserver cette position à partir de laquelle la coalition aurait espéré reconquérir la vallée interdite. Mais puisque dans la position finalement occupée il n'y aurait eu qu'un seul site répondant partiellement aux exigences de la fortification bastionnée — la vallée de la Saint-Charles — Champlain aurait été tenu d'adapter le modèle du mieux qu'il pouvait. De plus, Champlain adressait son projet de Ludovica au seul acteur ayant la capacité de soutenir l'effort nécessaire à sa réalisation: le

Roy²⁴¹. Or nous avons entrevu que la métropole n'était guère intéressée ou n'avait guère les moyens de s'impliquer dans une colonisation de l'Amérique. C'était peut-être la raison pour laquelle Ludovica allait demeurer à l'état de projet: Champlain avait peut-être surestimé la volonté royale de s'investir dans un tel projet (les Amériindiens aussi?). Et pourtant, le Destinateur Royal se réservait une place à Québec. Comment les Montagnais pouvaient-ils dans un tel contexte mobiliser le Trône de France? Peut-être que ces derniers, sans le savoir, auraient bénéficié d'appuis provenant de grands financiers impliqués dans le commerce de la fourrure. Ces derniers auraient pu faire pression sur le Trône pour qu'il endosse l'alliance de 1603. De tels *lobbies* économiques auraient peut-être eu l'intuition de l'importance d'une telle implication de l'État de façon à garantir les conditions politiques d'éventuels profits. En d'autres termes, ces «*jeux de coulisses*» auraient visé le contrôle politique de la trajectoire. Sur le terrain, Champlain avait certainement compris que les marchands ne pouvaient pas financer la colonisation française d'Amérique (Ritchot, 1999), et qu'ils n'en voyaient probablement pas l'intérêt non plus.

Si Champlain avait attendu dix ans avant de formuler son projet de ville fortifiée, c'était peut-être parce que les victoires de 1609 et de 1610 lui donnaient l'impression que les forces coalisées seraient suffisantes pour combler la faiblesse des palissades inachevées de Québec. Ce n'est pas impossible, mais la (quasi) défaite de 1615 aurait ramené Champlain à la dure réalité de la précarité de la position française. À cette occasion, il pouvait sans doute anticiper qu'un comptoir fortifié serait insuffisant pour assurer ses arrières. À ce titre, le projet de 1618 ne proposait pas seulement une occupation de Québec; il proposait un aménagement à l'échelle de la vallée du Saint-Laurent («...il n'y aura force humaine à redouter aux quatre villes bâties en remontant ledit fleuve Saint-Laurent, accompagnées de bourgs et de villages...»). Ainsi, la question de ce prétendu besoin qu'aurait eu Champlain de se défendre ne serait donc pas entièrement pensable à l'échelle locale. Certes, l'habitation aurait externalisé une volonté de pallier aux obligations et aux besoins les plus pressants, mais la question de la défense ne serait envisageable qu'à l'échelle régionale, qu'à l'échelle du *vacuum* laurentien. **Ainsi, malgré une œuvre largement descriptive et silencieuse, les Récits de Champlain trahiraient un fondateur sensible à la situation réelle qui prévalait**

²⁴¹ «Dans tout l'Ordre marchand, les moyens de *communication* sont souvent, depuis que l'État existe, propriété collective: presque partout, routes, canaux et postes sont devenus publics. L'État est depuis le XI^e siècle l'accoucheur du capitalisme. Nécessaire à sa naissance, à son développement et à sa survie, dès le début de l'Ordre marchand, il socialise les *coûts d'organisation*, coûts de production des travailleurs et des consommateurs, coûts de défense de la propriété, coûts de circulation des biens, des signes et des hommes» (Attali, 1988, 340).

dans la vallée du Saint-Laurent. Plus tard, le projet du Cardinal de Richelieu aurait apparemment répondu aussi de cet impératif d'occupation militaire²⁴², tout comme le régime seigneurial, qui allait découper le cadastre de la vallée du Saint-Laurent²⁴³.

5.5 Conclusion

Divers éléments permettent ainsi de soutenir l'hypothèse que le choix de Champlain fut restreint à cet espace compris entre Tadoussac et Québec. Champlain avait en tête au moins un autre site, mais il aurait compris que s'installer aux Trois-Rivières aurait été illusoire, à tout le moins trop risqué. Et puis, les Montagnais lui auraient certainement fait savoir qu'ils avaient des préférences. Pour eux, Québec était à la fois un site et une position. La géopolitique amérindienne aurait ainsi eu raison des prétentions de Champlain et des Français. Mais plus important, Champlain aurait de toute évidence saisi en quoi Québec constituait une position militaire importante. La question du site devenait alors plutôt secondaire, mais elle demeurait malgré tout présente: **il lui fallait tirer le meilleur parti des conditions locales pour optimiser ses chances de tenir la position position qu'on lui assignait.** Sur ce point, différents niveaux d'appréciation auraient joué, tant esthétiques que techniques.

Ainsi, la géopolitique amérindienne, la discordance entre le site et le projet de Ludovica, le silence de Champlain à l'égard de Québec, la précision de son analyse des Trois-Rivières, autant d'éléments qui trahiraient le fait que le choix pour Québec n'en fut pas vraiment un. En allant au delà des apparences, en allant au delà de la question du simple besoin, nous pouvons entrevoir que Samuel de Champlain n'avait pas tout dit. Champlain aurait suggéré par ses écrits qu'il avait, dans la vallée du Saint-Laurent, le plein contrôle de ses actions («**je cherchai** lieu propre pour notre habitation, mais **je** n'en pu trouver de plus commode»), qu'il allait et venait comme bon lui semblait, comme il avait choisi Québec sans contrainte, quand ce ne fut pas visiblement le cas. Champlain n'aurait donc

²⁴² «Ce territoire devenait [...], à l'initiative du Cardinal de Richelieu en 1627, l'assiette d'une "Nouvelle-France" seigneuriale, aristocrate, militaire et menaçante» (Ritchot, 2003, 27-28).

²⁴³ «...le système seigneurial fut projeté en Nouvelle-France dans le cadre du mandat confié au Sieur De Monts en 1604. La visée de départ était politique. Le système fut de prime abord une technique en vue d'occuper militairement le vacuum laurentien qu'interdisaient jusqu'alors les Iroquois. Dans ce contexte, l'adhésion française à la tenure seigneuriale aurait signifié sa possible harmonisation avec l'ordre politique amérindien. Par certains aspects, la règle de propriété aborigène aurait pu faire penser à la tenure seigneuriale. [...] Selon nous, l'idée-force du système seigneurial a dû germer dans l'esprit de Champlain avant que la compagnie des Cent-Associés en assumât la concrétisation. Champlain évoluait sur le terrain, de sorte que l'idée aurait pu lui être inspirée — à la faveur de l'alliance de 1603 — par la nécessité du voisinage amérindien. [...] l'adhésion à ce système [...] répondait d'objectifs politiques, stratégiques, militaires, et qu'à ce titre, le succès de l'entreprise fut à la mesure des conditions de possibilités alors réunies» (Ritchot, 1999, 156-157).

pas tout dit et les historiens et les géographes auraient eu tendance à le croire.

Reste maintenant à déchiffrer les raisons qui ont pu amener Champlain à retenir l'étroite *rasa* de Québec pour l'aménagement du comptoir et la vallée de la Saint-Charles pour le projet de Ludovica. Québec aurait peut-être été une position assignée, mais il lui restait encore la possibilité de choisir un site à l'intérieur de cette position assignée. Pourquoi celui que la tradition nomme le fondateur de Québec devait-il retenir le site de Québec.

6. Ce qui aurait meublé le regard de Champlain

6.1 Quelques réflexions sur la notion de paysage

Je me nomme Tinamer de Portanqueu. Je ne suis pas fille de nomades ou de rabouins. Mon enfance fut fantasque mais sédentaire de sorte qu'elle subsiste autant par ma mémoire que par la topographie des lieux où je l'ai passée, en moi et hors de moi. Je ne saurais me dissocier de ces lieux sans perdre une part de moi-même. "Ah! disait mon père, je plains les enfants qui ont grandi en haute mer".

Jacques Ferron, *L'amélanquier*

En un mot, on a toujours observé la Nature, seulement ce n'était pas la même

Robert Lenoble (1968, 29)

La notion de paysage fait partie de ces concepts qui ont connu un développement tout azimut, au point où, par moment, on peut avoir l'impression que le concept a perdu une partie de son contenu. À ce titre, un auteur comme Jean-Claude Weiber va jusqu'à dire que le mot paysage est «un peu magique» (1985, 167). Pour Alain Roger, qui reconnaît néanmoins les efforts théoriques d'un Augustin Berque, le champ du paysage serait grevé d'une «certaine carence conceptuelle» (1997, 7). L'essayiste romancier se fait encore plus critique, voire ironique, lorsqu'il écrit: «depuis quelques années, n'importe quel saute-ruisseau y va de sa "communication", au hasard des colloques sur le "paysage", dont la prolifération métastatique ne laisse pas d'inquiéter» (*idem*, 186). Michel Phipps et Vincent

Berdoulay, dans la foulée de Paul Claval, soulignaient eux aussi l'absence de théorie sur le paysage (1985). Plus prosaïque, Alain Parent écrit: «nous sommes conscient du fait qu'il s'agit d'une notion infiniment vaste, maintes fois commentée et contestée» (Parent, 2005, 20).

Plusieurs auteurs, comme Roderick Nash (1973), présentent le paysage comme une sorte de spectre, de distribution continue, variant d'un pôle matériel (écologique) à un pôle plus «*perceptif*» (esthétique et significatif). Nous inspirant d'une telle façon de voir les choses, nous pouvons (très brièvement) dégager trois grandes approches en matière de paysage qui tendent à se démarquer les unes des autres. «*Du côté gauche*» du spectre nous retrouvons le «*paysage*» des sciences naturelles qui se limite essentiellement à sa dimension «*physico-bio-chimico-quantitative*»: c'est la nature ou l'environnement. La démarche se résume ici au complexe faune/flore/climat/lithosphère. À partir de critères «*objectifs*» (dépôts de surface, associations végétales, etc.), un territoire est découpé en «*unités paysagères*» homogènes. La question de l'esthétique dans une telle approche demeure largement absente. Au «*centre*», nous retrouvons le concept de paysage tel que la géographie traditionnelle a eu tendance à le définir. Ici, le paysage est considéré comme la résultante d'une interaction entre une communauté humaine et les ressources/contraintes d'un milieu donné. L'exemple classique est celui de l'école vidalienne qui serait encore portée, de façon renouvelée, par de nombreux géographes. Enfin, dans le «*côté droit*» du spectre nous retrouvons une approche qui met l'accent non pas tant sur le paysage dans sa matérialité, que sur l'idée qu'on peut s'en faire. Pour notre part, nous endossons en bonne partie cette dernière définition, sans toutefois rejeter les deux autres. L'intérêt pour nous dans cette conception du paysage repose dans la place qu'elle laisse à une possible appropriation de l'espace par l'homme selon des influences culturelles, et non exclusivement par ce que Gaëtan Desmarais appelle une «*mécanique des besoins*» (1995, 55). Elle rendrait possible la perception et l'appropriation de formes qui font saillance en fonction des représentations du monde propre à chaque époque.

En introduction de son essai sur la nature et le paysage étatsuniens, Roderick Nash écrivait: «The emphasis here is not so much what wilderness is but what men *think* it is» (Nash, 1973, 5). Il donnait à cet effet un exemple qui nous apparaît particulièrement intéressant. Le philosophe Henry David Thoreau (1817~1862) avait développé une approche plutôt romantique du concept de *wilderness*²⁴⁴. Toutefois, lors d'un premier voyage dans les forêts du Maine, Thoreau était confronté à la nature réelle, c'est-à-dire à

²⁴⁴ Cette expression n'a pas d'équivalent en français; elle recouvrirait largement l'ensemble «*paysage-faune-flore*».

une nature qui ne correspondait pas à l'idée qu'il s'en était fait (Nash, 1973, 84-94). Nash écrit à ce sujet:

«The wilderness of Maine shocked Thoreau. [...] The wild landscape was "savage and dreary" and instead of his usual exultation in the presence of nature, he felt "more lone than you can imagine". [...] **It was a rude awakening** for a man who in another mood had wondered "what shall we do with a man who is afraid of the woods their solitude and darkness?"» (Nash, 1973, 91 ns).

Gérard Labrot a donné un exemple tout à fait similaire, mais bien plus âgé encore:

«Avant sa première visite, l'imagination de Pétrarque lui peignait une Rome merveilleuse. Lors de son séjour, révérence et stupeur s'abattent sur lui, dirigent les envols de son esprit vers d'autres rivages. L'image est brouillée par une espèce de fébrilité de la vision, et de désespoir de la compréhension, alors qu'après le départ elle reprend à vivre, chargée de substances neuves, presque inconsciemment accumulées pendant le séjour» (1987, 43).

L'auteur d'ajouter, au sujet du pèlerin en visite à Rome et dont le regard était façonné par une certaine littérature: «Il ne voyait pas la ville, et il pouvait difficilement la voir parce que la confrontation déclenchait en lui les assauts délicieux de la mémoire» (*idem*, 20)²⁴⁵. Il en fut de même pour l'abbé de Clairvaux qui, s'il fut épouvanté par l'état de Rome, fut aussi charmé par sa mémoire: «Mémoire et imagination oblitèrent la vue» (*idem*, 40). Pour Robert Lenoble, le «concept de Nature ne prend tout son sens que dans l'histoire: il exprime moins une réalité passive qu'une attitude de l'homme devant les choses» (Lenoble, 1968, 238). Le cas du «bon sauvage» constituerait un exemple classique où l'idéal était bien plus important que le réel (Dickason, 1993). La première partie de notre essai a mis en lumière l'existence d'une distance entre les actions de Champlain et l'idée qu'ont pu s'en faire les historiens et les géographes. Une représentation de Québec, et ses variantes, datant vraisemblablement de 1627, soulignait la prise du comptoir par les Anglais. Le dessinateur n'avait probablement jamais vu Québec. Curieusement cette représentation évoque étrangement l'Utopie de Thomas More: un rocher-citadelle protégeant la ville (**fig.: I.40**). Une telle représentation est loin de la réalité — en 1627, Québec n'est pour ainsi dire presque rien — mais elle est indicative de l'idée qu'on pouvait se faire alors d'une ville. Champlain lui-même, tout comme Cartier d'ailleurs, nous a laissé une représentation d'un village iroquois qui n'est pas sans évoquer une ville idéale de la Renaissance (**fig.: I.41**). Ainsi, ce qui importe peut-être le plus, ce ne sont pas les formes et les phénomènes tels qu'ils sont dans leur objectivité matérielle et mesurable, que l'idée qu'on peut s'en faire, puisque c'est sur la base de ces idées que le sujet regarderait le monde et s'engagerait dans des trajectoires spatiales (Lavigne et

²⁴⁵ Par son essai, Gérard Labrot montre comment une certaine littérature issue de la Contre-Réforme était parvenue à fabriquer de toutes pièces l'image que le pèlerin se faisait de Rome avant même qu'il ne visite la ville (1987).

Ritchot, 1991; cf.: chapt. II). La position de Roderick Nash, comme celles de Gérard Labrot et de Robert Lenoble, rejoindrait la pensée d'Alain Roger qui insiste sur le fait que:

«Notre regard, même quand nous le croyons pauvre, est riche, et comme saturé d'une profusion de modèles, latents, invétérés, et donc insoupçonnés: picturaux, littéraires, cinématographiques, télévisuels, publicitaires, etc., qui œuvrent en silence pour, à chaque instant, *modeler* notre expérience, perceptive ou non» (Roger, 1998, 15-16).

Anne Cauquelin endosse aussi cette position face au paysage: «On ne peut "voir", semble-t-il, que ce qui a déjà été vu, c'est-à-dire raconté, dessiné, peint, relevé» (Cauquelin, 2000, 82). Déjà, Ernst Cassirer a pu rappeler que «Goethe n'hésitait pas à dire que l'art ne prétend pas montrer la profondeur métaphysique des choses; il se contente de rester à la surface des phénomènes naturels. Mais cette surface n'est pas un donné immédiat. Nous ne la connaissons pas avant de la découvrir dans les œuvres des grands artistes» (Cassirer, 1975, 223)²⁴⁶. Anne Cartier-Bresson, dans la préface d'un essai sur l'histoire de la photographie, mentionne que «L'œil, avant même de se poser, est capté par des présupposés ou des modèles» (dans Rosenblum, 1992, 9)²⁴⁷. Ces remarques accorderaient donc à l'art un rôle d'importance dans notre capacité à voir le monde, à voir ce qui est pourtant toujours là. Jean Viard a pour sa part formulé les commentaires suivants:

«Du sommet du Luberon, quand je contemple le paysage je me demande souvent ce qu'à la même place voyait un Romain, un paysan du moyen âge, un réfugié protestant ou même le berger qui était là il y a vingt ans. La seule chose dont je suis à peu près sûr est qu'il ne voyait pas la même chose que moi. Non à cause des modifications objectives des lieux, mais parce que notre culture est autre. Nous ne pouvons pas avoir les mêmes émotions. "Aucun homme de quelque culture ne parle plus aujourd'hui de la beauté des couchers de soleil. Les couchers de soleil sont tout à fait surannés. Ils appartiennent à l'époque où Turner était le dernier mot de l'Art". Ce jugement sans appel d'Emmanuel Kant dans *La critique du jugement* pose d'emblée la question essentielle: voir est le fruit d'un travail mental sujet à des modes culturelles» (Viard, 1990, 145).

Dans cette optique, Robert Lenoble écrivait déjà: «N'ayant pas les mêmes idées dans la tête, "ils ne voyaient pas le monde avec les mêmes yeux que nous"» (1968, 53). Nous pourrions peut-être aussi interpellier le concept «d'épistémè», tel que Michel Foucault a pu le développer, pour circonscrire le fait que chaque époque historique disposerait d'un certain nombre «d'a priori» rendant possible un regard particulier sur le monde

²⁴⁶ Cette position rejoindrait, partiellement du moins, celle de Jean-Marie Schaeffer (cf.: chapt. II).

²⁴⁷ «l'œil est l'organe qui permet à l'homme de recevoir une réalité, ressentie d'abord comme seulement subjective mais objectivée ensuite par une mise en relation de la sensation avec la représentation a priori de l'espace abstrait» (Panofsky, 1975, 187).

Ces auteurs mettent donc de l'avant le principe suivant: l'homme serait plus souvent qu'autrement, et à son insu (c'est-à-dire de façon inconsciente), influencé par des *a priori*, des modèles, à la limite des préjugés et des préconceptions. Un «*filtre*» de la culture empêcherait le sujet de «*tout*» voir. Jamais nous ne verrions les choses telles qu'elles sont réellement. Nous aurions beau écarquiller les yeux, notre regard sur le monde demeurerait toujours incomplet, déformé ²⁴⁹. Dit autrement, **le paysage serait ce qui reste imprimé dans notre regard, dans notre mémoire, après que l'œil ait tout vu**²⁵⁰. Le paysage serait tout ce que le filtre de la culture aurait conservé. Si l'œil voit toujours tout, le regard serait pour sa part toujours sélectif, une sélection opérée par des conditions culturelles propre à un moment, à un lieu²⁵¹. Ernst Cassirer résume ainsi:

l'homme «ne vit plus dans un univers purement matériel, mais dans un univers symbolique. [...] L'homme ne peut plus se trouver en présence immédiate de la réalité; il ne peut plus la voir, pour ainsi dire, face à face. La réalité matérielle semble reculer à mesure que l'activité symbolique de l'homme progresse. Loin d'avoir rapport aux choses mêmes, l'homme, d'une certaine manière, s'entretient constamment avec lui-même» (1975, 43).

Northrop Frye, cité par Guy Mercier et Gilles Ritchot, soutenait quelque chose de tout à fait similaire lorsqu'il écrit: «"All human societies are insulated to some degree by a

²⁴⁸ «...la vie, la nature et l'homme ne sont pas des domaines neutres, offerts passivement à la curiosité. Pour comprendre une époque [...] "il faut *reconstituer le système* général de pensée dont le réseau, en sa positivité, rend possible un jeu d'opinions simultanées et apparemment contradictoires [...]". [...] Dans une culture, et à un moment donné, une seule *épistémè* définit les conditions de possibilité de toute connaissance. C'est *l'a priori historique* de l'époque. Kant a donné au terme médiéval "a priori" le sens nouveau des conditions de possibilité d'une connaissance» (Billouet, 1999, 65). Robert Lenoble a soutenu une position analogue: «...la nature, comme l'analyse Lenoble, est sans cesse changeante car elle n'existe pour nous que dans nos relations à elle, relations mouvantes et en perpétuelle transformation. L'être-là de la nature est une fiction scientifique qui occulte l'existence d'une histoire humaine de la nature. [...]» (dans Viard, 1990, 27-28).

²⁴⁹ Le langage figurerait parmi les facteurs influençant notre perception du monde. Quelques brèves pistes: là où la langue anglaise voit quatre couleurs (vert, bleu, gris, brun), le Gallois en distingue trois (*gwyrd* pour le vert, *glas* qui recouvre le vert, le bleu et le gris, et *llywyd* qui recouvre le gris et le brun) (Greimas, 1966, 26). Georges Mounin souligne que: «le vin que nous nommons rouge, le Grec et l'Italien le voient noir» (1971, 79-80). Anne Cauquelin souligne avec étonnement que les Grecs anciens n'avaient pas de terme pour désigner le bleu (2000). Là où le français désigne la grive, le breton y «*voit*» littéralement une «l'entendez-vous?» (Hélias, 1975). Enfin, «Le terme grec (*men*) désigne la fonction de la lune qui est de "mesurer" le temps, le terme latin (*luna, luc-na*) désigne la luminosité ou l'éclat de la lune» (Cassirer, 1975, 192). Au sujet du langage, comme de la science, Cassirer soulignait le fait qu'ils «sont des abréviations du réel» (1975, 205).

²⁵⁰ Bien avant nous, Wölfflin avait effectué une distinction entre le champ du visible et ce qui est vu (dans Panofsky, 1975).

²⁵¹ Regard: «action, manière de diriger les yeux vers un objet, afin de le voir [...]»; de regarder: "prendre garde à"» (PRI).

culture that surrounds them and separates them from nature"» (1997, 3)²⁵². Par l'opposé, Jean-Paul Hubert souligne que «Seul l'homme en l'état de nature pourrait percevoir un milieu naturel, mais nous ne sommes pas cet homme naturel» (1993, 187). Et comme précédemment entrevu, il reviendrait aux artistes, entre autres, de nous faire voir certaines facettes du monde. L'artiste jouerait donc un rôle important dans notre perception du monde. Nous y reviendrons.

Ces quelques exemples et commentaires viendraient illustrer notre section quatre sur le *vacuum* et la mythologie. Des mythes, des idéologies, des dogmes, des discours²⁵³, «des représentations idéalisées de l'humanité», seraient en mesure de prendre en charge le regard du sujet. Jamais le sujet ne serait en mesure de voir le monde «face à face»²⁵⁴. Néanmoins, le paysage ne pourrait pas être exclusivement «*cérébral*». Des formes, naturelles ou artificielles, se présentent devant nous tous les jours. Par leur simple présence, elles remplissent notre regard, elles nous interpellent. Le paysage serait forcément un «*mélange*» entre des formes qui ne contiennent rien d'explicite ou de donné (une *coulée* ou un *aber* n'ont pas de signification en soi) et un regard qui n'est jamais neutre, total. Ainsi, le regard disposerait toujours d'un «*espace*» pour s'investir dans les formes visibles et leur conférer un sens, une valeur, une «*saveur*»²⁵⁵. Pour sa part, Gilles Ritchot écrit:

«Les formes d'un paysage, ses contours visibles, ne sont pas seulement une interface entre les éléments matériels: l'air, l'eau, la roche, le feu, la vie. Si on prend le temps de les examiner, on constate qu'**elles composent des figures géométriques, qui suggèrent des images mentales**. C'est pourquoi les formes physiques d'un paysage sont parlantes. Il suffit de nommer un cadre naturel en l'identifiant par ses caractères morphologiques pour que s'impose immédiatement sa dimension symbolique» (dans Mathieu et Kedl, 1993, 15 ns).

Néanmoins, le paysage n'est pas seulement constitué de formes naturelles qui meublent notre regard. Il est aussi le résultat de pratiques sociales et d'aménagements qui modifient le paysage dans le temps et dans l'espace. Ces paysages adaptés, refaçonnés par l'homme renverraient au sujet, comme par rebond, une image qui l'interpellerait, et sur laquelle il pourrait porter un jugement. Ce jugement amènerait le sujet à vouloir réorganiser l'espace, le protéger, le développer; il pourrait l'inciter à s'engager dans de nouvelles trajectoires. Un «*roulement*» entre formes et regard pourrait ainsi s'emparer du

²⁵² «Selon Northrop Frye, l'expérience humaine de l'espace et du temps porte l'empreinte d'une incontournable médiation mythologique. Toute société serait assujettie à des représentations idéalisées de l'humanité» (Mercier et Ritchot, 1997, 3).

²⁵³ Louis Dupont définit ainsi le concept de discours: il y a discours à partir du moment «où l'on présume d'une vérité supérieure, avant même l'analyse de la réalité objective» (1996, 8).

²⁵⁴ Freud parlait de la «toute-puissance des idées» (1965).

²⁵⁵ Savoir (*sapere*) et saveur (*saporis*) sont des concepts unis. Si la saveur est une qualité perçue par un sens, le savoir, qui est une appréhension par l'esprit, vient du latin «goûter» (PRI).

sujet: l'un ayant une influence sur l'autre et ainsi de suite, infléchissant les trajectoires du sujet en fonction de l'adéquation entre les formes du paysage et l'idée qu'il se fait de ce que le paysage doit être (**fig.: I.42**). Ces aménagements (qui découlent ou engendrent des pratiques sociales de toutes sortes) sont avant tout la manifestation d'une appropriation et donc qu'une trajectoire a pu être actualisé à la suite d'une rencontre. Une usine, un champ cultivé, un bungalow sont autant de marques qu'une médiation a eu lieu à la suite d'une trajectoire; **la forme contient du mouvement** (Lavigne et Ritchot, 1991)²⁵⁶. Le paysage posséderait ainsi deux dimensions, outre les processus biophysiques qui œuvrent en permanence sans intervention d'aucune sorte (et qui peuvent être étudiés en eux-mêmes): le paysage serait constitué de cette interaction entre des formes et un regard qui n'est jamais neutre (subjectivité), mais il serait aussi le résultat d'une appropriation (individuelle ou collective) de l'espace, processus dans lequel les formes naturelles ou artificielles ne seraient pas entièrement passives (objectivité; cf.: section 6.4.2). **Les formes naturelles seraient prises en charge par (et dans) un processus d'appropriation culturelle impliquant l'interdit de propriété, créant de ce fait les conditions de leur perception et de leur appréciation esthétique.** Le geste d'appropriation, par l'interdit qu'il sous-entend, crée les conditions d'une objectivité du paysage, celle de la forme d'établissement. Ainsi, ce n'est pas tant l'environnement en soi qui retient notre attention, que la relation que l'homme peut entretenir avec les formes retenues par le regard, qui l'interpelle en fonction de différents «a priori». Cette relation est prise en charge par l'interdit de propriété sur la base duquel est engendré un réseau de positions capturant les formes du paysage, et par des mythes qui viennent «teinter» la vision que le sujet porte sur les paysages (ie: la forme d'établissement). C'est par l'entremise de ce réseau de positions et selon le «faire-vouloir» du récit mythologique, que le sujet parviendrait à s'approprier et à aménager les formes visibles à la surface de la terre (selon différentes techniques, par une économie, etc.). Mais en retour, ces mêmes formes viendraient donner au sujet l'intuition de la forme d'établissement (Hubert, 1993)²⁵⁷. Le paysage serait ainsi dépendant des conditions filtrant le regard que le sujet porte sur la nature. Sa valeur (sa «saveur») serait pour sa part dépendante de la forme d'établissement.

²⁵⁶ «...l'interdit de propriété crée les conditions structurelles d'un non-usage qui permet la reconnaissance et l'expression d'une valeur. [...] Sous le coup de l'interdit, tout rapport du sujet aux biens est socialisé. Car, avant de se conjoindre à un bien, le sujet doit recevoir l'autorisation du corps social politiquement organisé...» (Mercier et Ritchot, 1997, 14).

²⁵⁷ À la limite, sans les formes du relief terrestre, serait-il possible qu'une part de nous même ne puisse s'exprimer? Cette réflexion nous est suggérée par l'essai de Jean-Paul Hubert: «il est essentiel que le sujet trouve des objets matériels pour sa faculté de juger réfléchissante» (1993, 192).

6.2 La Renaissance ou l'éveil au paysage: une hypothèse sur la naissance du paysage en Occident

6.2.1 L'Antiquité, le Moyen Âge et la mythologie de l'au-delà

À l'époque des villes comme Babylone, Sumer ou Uruk, des «vacuums primitifs» gardaient les hommes «à distance des morts» (Desmarais et Ritchot, 2000, 113). L'organisation de ces villes aurait procédé «d'une imitation savamment codifiée du pouvoir attractif et répulsif qui émanait des anciens vacuums» (*ibidem*). Les représentations existentielles étaient ainsi «transposées» des vacuums primitifs vers le centre de ces cités-États dans un «complexe cérémoniel monumentalisé par un temple et son autel»; tandis qu'un délégué ou un représentant voyait à l'application et au respect de la Loi (*ibidem*). Une telle «imitation» aurait contribué à la viabilité la forme urbaine, bien avant des questions de surplus alimentaire ou d'un besoin de se défendre, même si de telles considérations ont forcément joué, comme l'a montré Gaëtan Desmarais pour Paris (1995)²⁵⁸. L'Antiquité grecque aurait conservé cette organisation urbaine centrée sur un «complexe cérémoniel». Cependant, «À côté du lieu dédié aux cultes sacrificiels — l'Acropole — un attracteur nouveau est apparu — l'agora — autre lieu de rassemblement où les citoyens libres pouvaient échanger des idées» (Desmarais et Ritchot, 2000, 113). Que pouvait signifier la juxtaposition de ces deux places publiques, l'une sacrée et l'autre profane²⁵⁹? Était-ce un signe que l'homme occupait dans l'ordre du monde une place particulière²⁶⁰?

Dans le cas de l'Antiquité grecque, il semble que le paysage n'ait pas existé comme nous pouvons le concevoir aujourd'hui. Anne Cauquelin souligne «qu'il n'y a, chez les Grecs anciens, ni mot ni chose ressemblant de près ou de loin à ce que nous appelons "paysage"» (Cauquelin, 2000, 35). Pour l'auteure, la nature à cette époque n'aurait pas relevé «de la sensibilité» (*idem*, 41). Alain Roger aurait pu écrire que «Faute de modèles et de mots pour le dire, le pays [grec] reste dans l'indifférence esthétique»; il n'aurait été

²⁵⁸ Au sujet de l'influence de facteurs externes dans la localisation de Paris, Gaëtan Desmarais écrit: «Cette hypothèse structurale (celle du vacuum du Lendit) n'exclut pas totalement les conditions favorables qui peuvent être induites à partir des vertus naturelles du site insulaire (protection, traversée fluviale rendue plus facile, etc.). Elle se contente de les relativiser. Pour nous, l'établissement "profane" sur le site insulaire de la Cité relève bien d'un choix dans la mesure où les vertus naturelles ne sont pas directement saisies par les sujets, mais au contraire médiatisées par une structuration abstraite de l'espace géographique où s'actualisent les significations symboliques d'un imaginaire anthropologique. Si les *Parisii* ont choisi le site insulaire de la Cité pour la fondation d'un pôle urbain autonome, c'est en fonction des prégnances qui émanaient de la forme-source qu'est le vacuum "sacré" du Lendit. C'est donc à partir du centre vide de la Gaule que l'on peut comprendre la position périphérique de Lutèce» (1995, 126-128).

²⁵⁹ La place publique est caractérisée par le fait que le sujet peut librement s'y rendre à condition de se disperser par la suite (Mercier et Ritchot, 1994, 53-54).

²⁶⁰ Françoise Choay a souligné comment, à partir du V^e siècle avant JC, «l'Antiquité avait progressivement détendu les relations de dépendance qui liaient» l'organisation de la ville «à la religion» (Choay, 1980, 28).

qu'une simple étendue, cadre et support d'activités et d'événements (Roger, 1997, 18)²⁶¹. Néanmoins, la position d'Alain Roger serait quelque peu différente de celle d'Anne Cauquelin, car il a donné plusieurs exemples de descriptions paysagères provenant de la littérature et des arts de la Grèce ancienne (*idem*, 51-54). De là, il dira de la Grèce antique, tout comme de la Rome impériale d'ailleurs, qu'elle était une civilisation «proto-paysagère», c'est-à-dire accordant à la nature une dimension esthétique intrinsèque partielle (*idem*, 50-57)²⁶². Les circonstances à l'origine de l'agora grecque et du forum romain avaient-elles favorisé l'émergence d'une nouvelle sensibilité à l'égard de la nature? Autrement dit, pourrait-il y avoir un lien entre l'aménagement de ces places profanes et l'émergence partielle du paysage en tant que manifestation ayant une esthétique intrinsèque? Pourrait-il y avoir un lien entre la place que l'homme occupait alors dans l'univers à cette époque, l'aménagement de ces places de rassemblement profane, et cet intérêt (apparent) pour le paysage?

...

...

...

Le Moyen Âge aurait été caractérisé par une forme d'absolutisme où chaque chose possédait une place spécifique, où chacun avait un rôle déterminé. À cette époque, l'Occident aurait possédé une représentation scalaire de l'univers, composée d'un «monde supérieur» et d'un «monde inférieur», deux mondes qui étaient, par définition, dans une relation de «négation réciproque» (Cassirer, 1983, 15). Dieu était alors considéré comme «au-delà de toute possibilité de détermination positive» (*idem*, 14)²⁶³. Cet «intervalle» irréductible entre Dieu et les hommes était néanmoins franchissable, selon la scolastique, en suivant un «enchaînement rigoureusement réglé» de cercles

²⁶¹ L'environnement grec «— le "milieu" qui détermine les comportements animaux et leur est lié de manière stricte — ne présente aucun caractère par quoi il pourrait valoir pour lui-même. Enveloppe des corps qu'il contient, ce n'est pas un "monde" au sens où il n'est pas visé de manière particulière à travers des formes de sensibilité et de perception — une forme symbolique ou une construction» (Cauquelin, 2000, 37). «Il ne sera de même avec les historiens-géographes de l'Antiquité. Hérodote ou Xénophon ne sont pas avares de descriptions de "lieux". Pour autant elles ne constituent pas ce que nous appelons paysage: simples conditions matérielles de l'événement, une guerre, une expédition, une légende, elles lui restent soumises. [...] Et de même que le lieu (*topos*) est, suivant la définition aristotélicienne, l'enveloppe des corps qu'il limite, de même le prétendu "paysage" (petit lieu: *topion*) ne serait rien sans les corps en action qui l'occupent» (*idem*, 39-40).

²⁶² «La civilisation romaine, surtout à l'époque impériale, présente les mêmes caractères proto-paysagers: des jardins, des fresques et une poésie elliptique, celle de Virgile par exemple» (Roger, 1997, 54). «...la Rome impériale, qui produit une authentique peinture de paysage, comme en témoignent, tout particulièrement, les célèbres fresques pompéiennes du Musée archéologique de Naples» (*idem*, 55).

²⁶³ Ernst Cassirer soutient que le maintien d'une conception scalaire de l'univers aurait permis, entre autres choses, de sauvegarder le concept de l'économie du salut: «Il semblait qu'en abandonnant l'idée d'un monde unique on abandonnât du même coup l'idée d'une valeur incomparable de l'homme, qu'on frustrât l'économie du salut de son centre propre et unique» (Cassirer, 1983, 239). Au Moyen Âge «Les choses s'expliquent par leur fin, et leur fin, pour le christianisme, c'est le salut de l'homme» (Lenoble, 1968, 253).

concentriques (*idem*, 16)²⁶⁴. Dans cette cosmogonie, Dieu occupait le centre tandis que l'homme occupait la périphérie, et au delà se trouvait le règne animal (**fig.: 1.43**). Mais la place de l'homme médiéval était aussi réduite dans le temps puisqu'il était dans une «position d'attente»: «attente du retour du fils de Dieu, attente de l'accès à la vie éternelle» (Viard, 1990, 29-30). Temps et espace auraient donc été inscrits à l'intérieur d'un récit particulier²⁶⁵. Pour Ernst Cassirer: «Dans la doctrine médiévale des deux mondes [...] l'homme est purement et simplement en présence des forces qui se l'arrachent, il leur est pour ainsi dire abandonné. **Il est le théâtre du grand drame universel sans y avoir encore conquis l'autonomie d'un protagoniste**» (Cassirer, 1983, 101 ns).

Du Ve au XIII^e siècle (approximativement), la philosophie, les sciences, les arts, la nature, voire même la vie quotidienne n'étaient vraisemblablement que l'expression de l'ordre divin (Mercier, 1993). Pour le Moyen Âge, la nature «chant[ait] la gloire de Dieu» (Lenoble, 1968, 228)²⁶⁶. Pour le géographe Sebastian Münster par exemple (1488~1552), la géographie ne devait pas conduire à une meilleure compréhension du monde terrestre, mais plutôt «à une meilleure compréhension des Saintes Écritures et plus spécialement à l'Ancien Testament» (Bergevin, 1992, 126). L'ensemble des pratiques sociales s'inscrivaient semble-t-il à l'intérieur d'une finalité (d'une eschatologie) dont l'Église détenait «la clef». Au Moyen Âge, l'explication des choses du monde, et plus globalement de ce qu'il fallait savoir du «sens de la vie», (le contenu axiologique des idéaux) provenait de Dieu, et étaient transmises par son représentant terrestre, l'Église. Le schéma radio-concentrique constituerait une allégorie intéressante de la représentation de l'organisation de l'univers de cette époque, d'un l'ordre où Dieu occupait le centre et l'homme la périphérie. Le Moyen Âge n'aurait donc pas connu de paysage comme nous pouvons les connaître.

²⁶⁴ «Entre Dieu et les hommes se trouve le monde des pures intelligences, des pures forces célestes qui se répartissent en trois cercles qui chacun se divisent en trois à leur tour. Au premier cercle appartiennent les séraphins, les chérubins, les trônes; au second, les dominations, les vertus, les puissances; au troisième, les principautés, les archanges et les anges. [...] De même que tous les rayons du cercle rayonnant du centre, Dieu est le point de départ et d'arrivée de toutes choses» (Cassirer, 1983, 16). Et Ernst Cassirer de souligner: «la hiérarchie de l'Église reflète celle du ciel et prend conscience dans ce reflet de sa propre nécessité inviolable. La cosmologie médiévale et la foi médiévale, la vision de l'ordre du monde et la vision de l'ordre moral et religieux du salut se fondent dans une intuition fondamentale unique, dans un tableau hautement expressif et d'une logique interne supérieure» (*idem*, 16).

²⁶⁵ Au Moyen Âge, la «valeur» du temps était liée à l'ordre symbolique; par exemple l'Église interdisait l'usure qui constituait un vol dans la mesure où le temps appartenait à Dieu (Desmarais, 1995, 205-206).

²⁶⁶ Bien avant le début du Moyen-Âge (476), Saint-Basil le Grand (330~379) faisait de la nature une représentation de Dieu. «In the fourth century Saint Basil the Great established a monastery in a wilderness south of the Black Sea and proudly reported: "I am living... in the wilderness wherein the Lord dwelt" [la nature, là où habite Dieu]. Basil's description of the forested mountain on which he lived even suggested some recognition of beauty in wilderness, but his virtual uniqueness in this respect dramatizes the general indifference in his time» (Nash, 1973, 18).

...

... ..

...

Parallèlement à cette conception de l'univers, émergeait un culte qui donnait à la mort une nouvelle «saveur»: le culte des martyrs (*circa* III^e siècle). Ce dernier pouvait-il contribuer au repositionnement du sujet dans l'ordre du monde ainsi qu'à l'émergence du paysage?

«Des valeurs anthropologiques inédites se propageaient dans l'ensemble du bassin méditerranéen. Le culte des martyrs renversait la représentation collective de la mort qui avait jusque-là prévalu dans les sociétés sacrificielles. La mort n'était plus seulement maléfique, impure, répulsive et opposée à la vie. [...] L'euphorie cessait d'imprégner seulement la vie. Elle enveloppait la fusion du mort et du vif» (Desmarais et Ritchot, 2000, 114-115).

Nous avons vu que dans les sociétés plus anciennes, «la mort violente infligée au héros [...] avait pour but de ratifier sa culpabilité par rapport à la déstructuration sociale provoquée par le déclenchement de la *mimesis* d'appropriation. Ce héros était divinisé parce que son sacrifice apparaissait comme étant la condition nécessaire à l'établissement d'un nouvel ordre social au-delà de la crise» (Desmarais, 1995a, 31). Cependant, avec le culte des martyrs, la «violence collective» n'aurait plus été reconnue comme élément fondateur du lien social.

«Ainsi se trouverait réfuté le rôle structurant d'une violence collective devenue inutile. La mort du martyr chrétien révélait l'innocence d'une victime et levait l'interdit et la peur relatifs aux morts. "Sa chair meurtrie" constituait la source même de la vérité. [...] "Le martyr est un saint au même titre que les autres défunts (...) mais il a ceci de singulier que son corps est le support même de sa sainteté, de son salut, de sa vie éternelle". La chair meurtrie du martyr se présente donc comme la marque de sa singularité. Cette qualité sensible particulière fait du martyr un sujet compétent, un "médiateur" susceptible de révéler l'inutilité de la violence collective» (Desmarais, 1995, 136-137).

Le culte des martyrs aurait eu un effet majeur sur les représentations du sujet, sur ses trajectoires spatiales et sur la forme urbaine (Desmarais, 1995). Il aurait modifié les représentations que le sujet se faisait de la vie, de la mort, du devenir individuel et collectif, bref du «sens de la vie». Citons Gaëtan Desmarais à ce propos:

«... il faut insister sur le changement radical introduit par le culte des martyrs dans le rapport des sujets [...] à l'univers transcendant des valeurs axiologiques. [...] l'avènement de ce culte instaure une "véridiction figurative" où l'intentionnalité, c'est-à-dire le vouloir-être qui régit la quête des pèlerins, trouve désormais sa source non pas dans une communication participative de nature cognitive avec un Destinataire transcendant, mais plutôt dans une appréhension sensible de nature passionnelle avec un médiateur thymiquement investi, nommément la chair meurtrie du martyr. Dans ce contexte nouveau, **la vérité** concernant l'intime rapport au sens de la vie, c'est-à-dire l'innocence de la victime lynchée à l'unanimité, **n'est pas tant reconnue cognitivement** par les pèlerins **que saisie esthétiquement** à même la blessure qui singularise le martyr. Autrement dit, **le martyr apparaît comme une "forme prégnante" où la vérité se donne à fleur de peau**. Cette véridiction figurative assure [...] **"une présence réelle du sacré, présence réelle de l'au-delà ici-bas**, et une déconstruction des interdits relatifs aux morts". Le martyr accède de la sorte au statut de médiateur privilégié qui fonctionne en mode "esthétique". **Le**

vouloir-être acquis par les pèlerins repose sur une vérité qui est révélée esthétiquement à travers les affects euphoriques que dégage la forme prégnante du martyr. Avant tout contrat établi sur le mode cognitif avec l'univers transcendant des valeurs axiologiques représentant le destin individuel, l'intentionnalité des pèlerins se fonde sur une dimension esthétique, un "imaginaire comme chair". Les pèlerins sont d'abord des "sujets de désirs", des sujets passionnels esthétiquement affectés par la prégnance proprioceptive du martyr, avant d'être des "sujets de manque" cognitivement modalisés par un Destinateur» (1995, 137 ns).

En résumé, nous pouvons dire que le martyr aurait constitué un intermédiaire matériel, terrestre et «esthétique» (perçu par les sens) entre le sujet et l'autre asymétrique (l'Au-delà, Dieu, le Destinateur). La vérité, le «sens de la vie», se serait donné à «lire» dans la chair meurtrie du martyr au lieu d'être communiqués par les délégués de l'autre asymétrique. Le corps du martyr aurait été «un témoignage ici présent de la sainteté, de l'au-delà. L'attachement à ce corps est en somme un attachement matériel à l'au-delà, et par là, l'amorce d'un processus d'objectivation du sacré» (Turcotte, 1979, 194). **Avec le martyr, une portion de l'Au-delà aurait émergé dans le champ du visible.** La vérité mise de l'avant par la mythologie n'était plus communiquée (sous la forme d'un «faire-vouloir») au sujet, mais elle était esthétiquement saisie par ce dernier via le corps du martyr (sous la forme d'un «vouloir-être»). Le sujet était mobilisé non pas tant par une parole (compréhension), que par une «forme prégnante» (émotion, sentiment). **La «vérité» aurait été là, devant lui.** C'est la «beauté de la chose», pour paraphraser Jean-Paul Hubert (1993, 131), qui aurait interpellé avant tout le sujet. Un objet matériel, terrestre, différent du *vacuum* primitif était maintenant en mesure d'interpeller le sujet. Cette forme prégnante allait être éventuellement prolongée par la basilique, car l'Église allait prendre les moyens de s'interposer entre le sujet et cette manifestation terrestre du sacré. La forme architecturale, elle aussi terrestre, serait venue, pour ainsi dire, intensifier la saillance informée par le corps du martyr dont le contenu (la prégnance) conférait au bâti toute sa valeur. La chair meurtrie du martyr aurait en quelque sorte «déteint» sur la basilique, lui conférant une nouvelle «saveur».

En constituant un intermédiaire terrestre, tangible du sacré, la conjonction martyr/basilique pouvait-elle prédisposer la sensibilité du sujet à s'impressionner des saillances de son environnement? Cette «vérité à fleur de peau», cette «présence réelle du sacré ici-bas» pouvait-elle préparer le regard du sujet à voir les formes de la surface de la Terre pour autre chose qu'une manifestation d'un ordre supérieur? François Pétrarque (poète et humaniste italien; 1304~1374) pourrait peut-être constituer un exemple d'une ambivalence émergente face au monde. La légende veut qu'après s'être surpris d'être ému par la vue que lui offrait le sommet du mont Ventoux, Pétrarque se

serait réfugié dans la lecture d'un texte saint; ayant ouvert le livre au hasard, il tombait sur un passage lui recommandant de se méfier des beautés du monde (Besse, 2000). Pétrarque avait-il effectivement expérimenté une ambivalence (nouvelle) à l'égard du paysage? Pour l'heure, soulignons que cette «appréhension du sensible de nature passionnelle» avec une forme apparaissant dans le champ du visible nous semble un élément important dans l'émergence du paysage. En fait, la vue aurait-elle commencé à prendre, à partir de cette époque, une nouvelle importance? Cette intuition se ressentirait dans une remarque de Françoise Choay à l'égard de l'œuvre de Thomas More: «...désormais, pour More, homme du XV^e siècle, la vérité s'inscrit dans l'espace: le lieu de la certitude est déplacé, il se situe dans la vision et non plus dans la parole» (1980, 202)²⁶⁷. Et Samuel de Champlain n'avait-il pas écrit (paradoxe!) lui-même que le voir était préférable à l'écrit? «Bien que plusieurs aient écrit quelque chose du pays de Canada, je n'ai voulu pourtant m'arrêter à leur dire et ai expressément été sur les lieux pour pouvoir rendre fidèle témoignage de la vérité, laquelle vous verrez [...] au petit discours que je vous adresse [...]» (Champlain, 1993, 83). Complétons brièvement sur le culte des martyrs à l'aide de l'exemple de Paris et de Lisbonne, pour en montrer «l'impact urbain».

Une ville comme Paris doit vraisemblablement sa localisation non pas à des facteurs externes (une île, un plaine fertile...), mais, en premier lieu, à la présence d'un *vacuum* sacré: la Plaine du Lendit (Desmarais, 1995). La plaine du Lendit était l'ancien *vacuum* sacré constitutif des Gaules et les Parisii en étaient les gardiens²⁶⁸. À l'échelle locale, Paris était constituée d'un pôle urbain entouré de vastes cimetières diffus, répulsifs et inhabités (Desmarais, 1995; **fig.: 1.44**). Une ville comme Lisbonne connaissait à la même époque une organisation similaire, où la négativité associée aux trépassés organisait la forme urbaine: «L'organisation morphologique des premiers groupes sur le site comprenait deux pôles structuraux, deux *vacuums* mis en place au cours des siècles: l'un autour duquel résidaient les vivants, l'autre dédié aux morts» (Marcos, 1997.e). L'auteur ajoutait dans un autre texte: «...le premier étant sacré et tourné vers l'Avenir, le second étant aussi sacré mais tourné vers le Passé» (Marcos, 1996, 156; **fig.: 1.44**). Cette organisation de l'espace qui participait de la séparation des vivants et des morts allait se

²⁶⁷ Monique Sicard a montré que les premières autopsies au XIV^e siècle étaient guidées par le principe du visible. Pour André Vésale (1543) par exemple, «La preuve n'est plus l'écrit mais le "vu"» (1998, 46). Déjà, pour Bernard Palissy (1510~1589 ou 1590), «Voir [c'était] déjà savoir» (*idem*, 28).

²⁶⁸ «Établis à Lutèce, les *Parisii* étaient les "occupants" du centre de la Gaule. Ils assumaient un rôle de gardien du "lieu consacré" qui couplait les trois fonctions religieuse, politique et économique. [...] La plaine du Lendit [le lieu sacré] était dotée d'abondantes ressources naturelles. Elle se trouvait aussi à proximité des lieux habités. Pourtant, elle était interdite à l'établissement "profane". Son caractère "sacré" lui conférait aussi bien une attractivité, qui polarisait un rassemblement temporaire pour l'accomplissement des rites communautaires, qu'une répulsivité qui conditionnait une dispersion systématique des peuplades lorsque ces rituels étaient terminés» (Desmarais, 1995, 121-122).

dissoudre avec le culte des martyrs. L'euphorie qui imprégnait le martyr était communiquée à la terre où il était inhumé: le cimetière jadis répulsif était maintenant attractif et habité.

«En accueillant la forme prégnante des martyrs, les espaces de la mort deviennent à leur tour des formes prégnantes esthétiquement investies. Cet investissement spatial conditionne une transformation dans l'articulation des valeurs axiologiques qui fondait l'antique séparation des morts et des vivants. Dans l'imaginaire anthropologique des débuts du christianisme, la "fusion des morts et des vivants" apparaît comme une valeur euphorique, une prégnance affective qui se propage par contact et se diffuse dans tous les cimetières *extra urbem* à partir de la forme-source qu'est le corps du martyr inhumé. En euphorisant à la fois la vie et la mort, le culte des martyrs convertit les espaces de la mort en "objets de désir", c'est-à-dire en des lieux qui dégagent désormais des affects euphoriques esthétiquement saisis par les sujets passionnels. Dès lors, les pèlerins s'évadent des pôles urbains non épiscopaux de la Lutèce gallo-romaine, afin de se conjoindre à ces objets de désir» (Desmarais, 1995a, 32-33).

Mais si le cimetière devenait attractif, qu'advenait-il alors d'un *vacuum* primitif comme la plaine du Lendit? Dans ce cas-ci, elle «fut désacralisée sur le coup» par le martyr de Saint Denis, venu christianiser les Gaules.

«la venue de saint Denis vers l'an 250 marque les débuts de la propagation du culte des martyrs. Saint Denis fut exécuté en tant que "bouc émissaire" d'une violence collective et inhumé à ce titre [...] dans le "vacuum sacré" du Lendit. Mais en prenant la place de l'ancêtre divinisé, le martyr saint Denis a aboli le mode sacrificiel sur lequel reposait l'antique régulation sociale. Ce faisant, saint Denis s'est imposé comme le nouveau médiateur qui assure la communication avec le Destinateur transcendant. Le *vacuum* fut désacralisé sur le coup; il a cessé d'être interdit à l'établissement profane» (Desmarais, 1995a, 33-34).

En bref, en devenant lui-même un martyr et en «se» faisant inhumer dans la plaine du Lendit, Saint-Denis transformait un lieu jadis interdit, c'est-à-dire à la fois attractif et répulsif, en espace uniquement attractif du fait de sa seule présence (Desmarais, 1995). L'ancien *vacuum* s'érodait au profit d'une nouvelle mythologie, investie dans un lieu déjà sacré mais lui conférant un nouveau sens. À Lisbonne, les choses se passaient différemment. Ce fut, entre autres, les invasions barbares qui incitèrent les acteurs à rechercher la protection des Saint-Martyrs²⁶⁹. Ce faisant, nombreux furent-ils à quitter le centre pour le domaine des morts (Marcos, 1996, 189-197)²⁷⁰. Ces invasions auraient ainsi contribué à la diffusion du culte des martyrs. Dans la foulée de la chute de l'Empire romain, Tours était une ville qui était de plus en plus abandonnée par ses résidents, hormis un pôle autour du château et de la cathédrale (Beaudet, 2005, cpa). Un martyr fut enseveli dans la partie abandonnée de la ville, amenant autour de ce dernier un redéveloppement urbain. L'Église allait chercher à reprendre à son avantage le culte voué

²⁶⁹ «...les personnes libres pouvaient facilement tomber en esclavage; la chasse aux esclaves a fait progressivement fuir les habitants de la ville vers la campagne, provoquant une féodalisation du territoire» (Marcos, 1996, 194).

²⁷⁰ «De cette manière, le pôle urbain romain a été quasiment vidé par cette migration vers le domaine de la mort investi par le culte des martyrs» (Marcos, 1996, 195).

à ce martyr, en construisant «sur» sa tombe une basilique (*ibidem*). Ainsi, Tours, à une certaine époque, aurait été une ville bipolaire (*ibidem*).

Comme nous allons le voir, grâce aux travaux de Gaëtan Desmarais, cette nouvelle mythologie aurait pris appui sur un «vacuum tardif» (1995). Le culte des martyrs avait donc une influence sur les représentations du sujet, au point d'inciter ce dernier à s'engager dans de nouvelles trajectoires géographiques. Interpellé par une forme lui communiquant sur un mode esthétique «la vérité concernant l'intime rapport au sens de la vie», le sujet était invité à s'y joindre. Le symbolique, qui était jusque-là projeté dans un Au-delà céleste à partir d'un *vacuum* primitif, aurait donc commencé à émerger de la «chair meurtrie» du martyr. Paris, Lisbonne et d'autres grandes villes d'Europe auraient ainsi vu leur organisation urbaine se transformer sous l'influence du culte des martyrs.

...

...

...

Tendu vers certains lieux hautement significatifs de l'espace, tourné vers des lieux desquels émergeait une forme prégnante esthétiquement saisie, le sujet médiéval n'aurait eu que peu d'intérêt pour les formes de l'environnement naturel et artificiel. Hormis les cimetières accueillant des martyrs et certains sanctuaires, l'étendue n'aurait été que «pays». À la limite, **le paysage médiéval aurait été «atrophie» à quelques positions particulières de l'espace, celles accueillant les martyrs**²⁷¹. Cette absence de paysage au Moyen Âge a été observée par plusieurs auteurs. Ernst Cassirer a souligné par exemple que la nature médiévale était frappée d'un «interdit», d'une «inquiétante démonologie» (1983, 183). Alain Roger parle de la «cécité médiévale» pour décrire le regard que l'homme du Moyen Âge pouvait porter sur la nature (1997, 58). De son côté, Jean Viard nous rappelle que «depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne, l'idée de nature est un ferment d'irreligion et d'hétérodoxie» (Viard, 1990, 33). Roderick Nash lui emboîte le pas en insistant sur l'influence du discours théologique dans la perception que pouvait avoir le sujet de la nature. Il écrit:

«In a more figurative sense, wilderness represented the Christian conception of the situation man
 271 «"Les martyrs, explique [...] Maxime de Turin [V^e siècle], nous garderons, nous qui vivons avec nos corps, et ils nous prennent en charge, quand nous avons quitté nos corps. Ici, ils nous empêchent de tomber dans le péché; là, ils nous protègent de l'horrible enfer. C'est pourquoi nos ancêtres ont veillé à associer nos corps aux ossements des martyrs. Cette association a commencé dans les cimetières extra-urbains où avaient été déposés les premiers martyrs. Sur la confession du saint, une basilique [...] fut construite autour de laquelle les chrétiens voulurent être enterrés. Les fouilles des villes romaines d'Afrique ou d'Espagne nous montrent un spectacle extraordinaire, ailleurs oblitéré par les urbanismes postérieurs: amoncellements de sarcophages de pierre sur plusieurs étages, entourant en particulier les murs de l'abside, les plus proches de la confession. Cet entassement témoigne de la force du désir d'être enterré près des saints, *ad sanctos*"» (Ariès, dans Marcos, 1996, 197).

faced on earth. It was a compound of his natural inclination to sin, the temptation of the material world, and the forces of evil themselves. In this worldly chaos he wandered lost and forlorn, grasping at Christianity in the hope of delivery to the promised land that now was located in heaven» (Nash, 1973, 17-18).

Il ajoute:

«The belief that good Christians should maintain an aloofness from the pleasures of the world also helped determine attitude toward wilderness. The ideal focus for any Christian in the Middle Ages was the attainment of heavenly beatitudes, not enjoyment of his present situation. Such a point of view tended to check any appreciation of natural beauty. Thus during the Renaissance, Christianity offered considerable resistance to the development of joy in perceiving wild landscapes» (*idem*, 19).

La nature médiévale aurait aussi été considérée comme un endroit idéal pour atteindre la béatitude (les ermites), probablement à cause de l'isolement qu'elle offrait par rapport à la vie des hommes²⁷². François D'Assise (1181 ou 1182~1226) avait pour sa part entamé une réflexion sur la nature. Il avait cherché à surmonter «la séparation dogmatique rigide entre "nature" et "esprit"» qu'avait jusqu'alors instaurée le christianisme (Cassirer, 1983, 70)²⁷³. Cependant, la position de François d'Assise à l'égard du monde naturel fut condamnée par l'Église²⁷⁴. Soulignons au passage que si le sujet, selon la scolastique, était en périphérie d'un ordre du monde dans lequel Dieu occupait le centre, alors est-ce à dire qu'une fracture (qu'une contradiction) était en train de se dessiner entre le «niveau» mythologique et le «niveau» spatial? Car d'un côté le sujet pouvait dorénavant occuper les anciens domaines interdits (niveau spatial) et de l'autre, il demeurait, dans l'ordre du discours chrétien, inscrit dans une représentation du cosmos où il était toujours en périphérie (niveau mythique). L'Inquisition aurait-elle représenté un «aménagement» de la violence de la part de l'Église, dans l'espoir de résorber une telle fracture et de maintenir sa position de délégué?

Ce que suggèrent les précédents commentaires et observations, c'est l'influence de la religion — des mythes, du discours — dans la perception de la nature et de la capacité de l'homme à lui attribuer une beauté, un esthétisme intrinsèque. Autrement dit, la

²⁷² «Yet Christianity also retained the idea that wild country could be a place of refuge and religious purity. A succession of Christian hermits and monks [...] found the solitude of the wilderness conducive to meditation, spiritual insight, and moral perfection» (Nash, 1973, 18).

²⁷³ «...tout en se méfiant des passions et en subordonnant la Nature à la grâce, le XIII^e siècle avait vengé la Création de la vieille malédiction que le manichéisme portait contre elle. La sévérité d'un saint Augustin, opposant à tout ce qui n'est pas directement la grâce les marques du péché ou au moins la suspicion, avait été laissée de côté» (Lenoble, 1968, 286).

²⁷⁴ «He stood alone in a posture of humility and respect before the natural world. Assuming that birds, wolves, and other wild creatures had souls, St. Francis preached to them as equals. This challenge to the idea of man as above, rather than of, the natural world might have altered the prevailing conception of wilderness. But the Church stamped St. Francis' beliefs as heretical. Christianity had too much at stake in the notion the God set man apart from and gave him dominance over the rest of nature (Genesis 1:28) to surrender it easily» (Nash, 1973, 19). François d'Assise «se fit ermite puis prédicateur itinérant» (PRII).

conception qu'avait le Moyen Âge de l'ordre du monde aurait influencé la capacité du sujet à transformer la nature en paysage, à lui attribuer une esthétique et une valeur propre. «Un artiste du Moyen Age n'aurait pas songé à faire des études de paysages, dit Yves Bonnefoy: «"On ne représente pas le particulier quand on a le bonheur de l'universel, on ne s'arrête pas aux faits de hasard quand le possible, autant que la tâche, c'est de célébrer ce qui les transcende» (dans Besse, 2000, 10). Autrement dit, tant que le «faire-vouloir» chrétien mobilisait le sujet dans tous les aspects de son existence, la nature n'aurait été que la manifestation d'un ordre transcendant. La parole mythologique accordait au sujet et à la nature une position spécifique dans l'ordre du monde. À ce titre, le Moyen Âge (et probablement aussi l'Antiquité) s'inscrivait dans une mythologie de l'Au-delà.

«Dans les mythologies de l'au-delà, l'autorité est placée hors du monde. D'essence divine, cette autorité proclame un interdit pris en charge par la religion. Cet interdit est mis en œuvre par une instance déléguée qui agit sur terre au nom de l'autorité divine. Le salut, lui aussi, échappe à l'espace et au temps terrestres. La vie ici-bas n'est qu'un épisode d'une destinée qui exige que le sujet délaisse le monde et rejoigne, dans l'au-delà, l'autorité divine salvatrice. Pour sa part, la damnation est tout autant projetée dans l'au-delà de ce monde comme une impossible conjonction du sujet avec la divinité. [...] Comme l'indique Frye, **le monde terrestre, dans la Bible, n'est pas dépourvu de bonté ni de beauté. Toutefois, la bonté et la beauté qui se manifestent dans le monde ne sont que des signes de l'existence divine qu'il ne faut pas attribuer au monde lui-même.** Tout comme elles placent l'autorité et le salut hors de ce monde, les mythologies de l'au-delà présentent les sujets humains comme étant des créatures divines à l'origine. Ainsi, l'instance divine est à la fois le commencement et la fin des trajectoires humaines. Bien que ces trajectoires traversent l'espace-temps terrestre, ni leur début ni leur aboutissement n'en font partie (Mercier et Ritchot, 1997, 19-20 ns).

Néanmoins, le culte des martyrs contribuait à l'érosion des anciens *vacuums* et aurait annoncé un «renversement» (l'expression est de Turcotte, 1979). Il amorçait certainement une transformation des représentations existentielles, puisque la mort n'était plus euphorique. Ce basculement était rendu possible par l'érosion des *vacuums* occidentaux où s'actualisaient les anciens mythes. Plus concrètement, cette érosion aurait favorisé la montée d'une contestation de l'Autorité. En effet, avec la fin du Moyen Âge, nombreux étaient-ils à remettre en question le dogme chrétien, amenant peut-être la Sainte Inquisition à intervenir vigoureusement.

«À compter du XII^e siècle cependant, le christianisme romanisé suscitait de moins en moins l'adhésion des fidèles. Les prédications, inspirées par la morale d'une vérité révélée cognitivement, étaient tenues en échec par un ensemble de pratiques sociales qui transgressaient les interdits conciliaires: les "fêtes sexuelles" qui se déroulaient dans le vacuum des Innocents et même dans les églises; le mouvement étudiant contestataire des Goliards; l'usure coupable pratiquée non plus seulement par les Juifs mais par de nombreux marchands chrétiens. Devant faire face à de tels débordements, l'Église dut consentir à des compromis. Elle ne pouvait plus limiter la réalisation du salut des fidèles dans le seul au-delà de la mort. Elle se devait de permettre sa réalisation ici-bas [...]» (Desmarais, 1995, 185-186).

En rapatriant sur terre une partie de l'Au-delà, le culte des martyrs aurait-il fait naître

chez le sujet le désir de rapatrier ici bas une part de cette vie jusque-là promise au delà de la mort?

Nous avons brièvement entrevu que chez les Grecs et les Romains, se révélait une certaine sensibilité au paysage. Roderick Nash souligne que cette sensibilité s'attachait aux espaces portant la marque de l'intervention humaine (1973, 9-10). Alain Roger a parlé de «proto-paysages» dans ces civilisations (1998). Elles demeuraient visiblement organisées à la fois par des domaines sacrés et par des places de *rassemblement* profanes. Ces «proto-paysages» avaient-ils émergé de cet interstice? L'émergence de la place publique (profane) pourrait-elle avoir favorisé l'émergence de nouvelles conditions permettant au regard de transformer partiellement la nature en paysage? Au Moyen Âge des cimetières captaient l'attention du sujet à cause des prégnances qui s'en «dégageaient», prégnances «*rationalisées*» par un récit eschatologique (le christianisme) enveloppant le sujet et l'environnement dans des significations particulières. La nature n'aurait pas pu se faire paysage au Moyen Âge parce qu'elle aurait été inscrite dans un récit lui attribuant une place et une signification strictes; elle n'aurait été que la manifestation d'un ordre supérieur. Néanmoins, avec la diffusion du culte des martyrs, le sujet aurait commencé à se tourner vers des lieux terrestres spécifiques parce que imprégnés de sacré, vers des saillances investies de représentations symboliques (donc des prégnances).

Les cimetières auraient été ainsi les seules formes de l'environnement à retenir l'attention du sujet. Non pas que les monuments ou la nature aient été dépourvus de beauté, mais cette beauté n'aurait pas été intrinsèque à ces derniers²⁷⁵. Par rapport aux *vacuums* primitifs qui auraient contenu un «*sacré absent*», la terre gorgée de martyrs aurait contenu un «*sacré présent*», sensible, palpable. Et puis, le pèlerin n'avait pas contribué à la mise à mort du martyr, il n'avait pas cette «*responsabilité*». Ce faisant, la dépouille du martyr ne pouvait pas être porteuse d'une «*ambivalence esthétique*» comme dans le cas des *vacuums* primitifs; le pèlerin aurait pu d'autant plus voir cette saillance qu'elle ne portait pas d'ambivalence. Le culte des martyrs aurait favorisé un déplacement de l'attention du pèlerin vers le corps du martyr, vers une manifestation terrestre du sacré, permettant un possible éveil aux autres «*corps*» géographiques, c'est-à-dire vers ces formes infiniment variées qui organisent la surface de la Terre. En comparant — sommairement il est vrai — l'Antiquité, le Moyen Âge et le culte des martyrs, nous pouvons anticiper un lien potentiel entre le contenu du *vacuum* et la possible transformation de l'environnement

²⁷⁵ «Nature divine pour le sage antique, Nature créée, mais qui chante la gloire de Dieu pour le Psalmiste et pour Dante, la Nature machine qui dans l'œuvre des premiers mécanistes témoigne encore de la sagesse du divin Horloger» (Lenoble, 1968, 228).

6.2.2 La discontinuité de la Renaissance: sa manifestation en science et dans les arts

Quelque part entre le XII^e et le XIII^e siècles, une nouvelle sensibilité à l'égard de la nature aurait émerger. Pour Ernst Cassirer:

«Le premier témoignage de cette transformation décisive du concept de nature [...] ne se trouve pas dans la pure théorie [...], elle se présente à nous dans la modification qu'a subie, depuis le XIII^e siècle, le *sentiment de nature*. Pour la première fois, le lyrisme de Pétrarque rompt l'interdit dont la nature était frappée dans la vision dogmatique du Moyen Âge» (Cassirer, 1983, 183).

Ce commentaire suggère-il que deux facettes de la nature étaient émergentes: celle de la «pure théorie» (la science), et celle du «sentiment» (le paysage)? Poursuivons avec le lyrisme chez Pétrarque:

«...la sensibilité lyrique, au lieu d'y voir le contraire de la réalité spirituelle, y sent partout la trace et l'écho de l'âme. C'est ainsi que pour Pétrarque un paysage devient le miroir vivant du moi, fonction qui représente assurément une libération du sentiment de la nature, mais en même temps une limite, car, dans ce rôle même de reflet du spirituel, la nature ne possède qu'une réalité médiante et, en quelque sorte, réfléchie. Elle n'est pas étudiée et décrite pour elle-même; elle n'a de valeur que parce que l'homme moderne a trouvé chez elle un nouveau moyen d'expression, pour lui-même, pour la vivacité et la diversité infinie de son intériorité» (Cassirer, 1983, 183).

Les commentaires d'Ernst Cassirer laisseraient entendre que la nature pétrarquienne n'était plus autant la manifestation d'un ordre transcendant que la manifestation d'un ordre immanent. Si la nature ne «chantait plus la gloire de Dieu», pouvait-elle néanmoins communiquer au sujet une quelconque «vérité» sur son devenir? Était-ce à dire aussi que les conditions du regard sur cette nature avaient changé? Pétrarque préfigurait-il l'avènement d'une nouvelle nature? Nous allons voir que la Renaissance aurait eu l'intuition d'une rupture qui aurait été consommée par l'*Aufklärung* et surtout par les grandes révolutions bourgeoises²⁷⁶.

...

... ..

...

La Renaissance constituerait, dans l'histoire de l'Occident, une discontinuité. Cette discontinuité, comme nous allons le voir, tient à la nouvelle place que l'homme se serait attribuée dans l'ordre du monde. Les philosophes d'alors auraient été conscients de cette

²⁷⁶ «depuis la Renaissance, la critique récurrente de la transcendance s'est traduite par la contestation des formes traditionnelles d'autorité, auxquelles on retire par conséquent leur emprise sur les valeurs anthropologiques, en vue d'investir ces dernières dans les saillies du monde sensible» (Beaudet, 1999, 36).

«révolution» qu'ils contribuaient à formaliser²⁷⁷. À titre d'exemple, l'élève de Marsile Ficin (philosophe et humaniste italien; 1433~1499), Ange Politien (poète et humaniste italien; 1454~1494), parlait de son époque comme d'une «véritable "résurrection"» (DP, 1998, 562). Thommaso Campanella (dominicain et philosophe italien; 1568~1639), dans une lettre à Galilée, écrivait: «"Ces nouveautés de vérités antiques, de nouveaux mondes, de nouvelles étoiles, de nouveaux systèmes, de nouvelles nations marquent le début d'un siècle nouveau. Que fasse vite Celui qui guide l'univers: nous le secondons en jouant notre modeste rôle"» (*idem*, 307). Cette «résurrection» incitait Giordano Bruno (dominicain et philosophe italien; 1548~1600) à déclarer à la face même de l'Inquisition: «"Le contenu de tous mes livres [...] est philosophique et [...] j'y ai toujours parlé en philosophe [...] sans me préoccuper de ce que la foi nous commande d'admettre"» (*idem*, 283). Enfin, Pietro Pomponazzi (philosophe italien; 1462~1525) a pu écrire: «"Plus on a la raison [...] moins on a de foi"» (dans Delumeau, 1967, 452). Thommaso Campanella, par son commentaire, faisait de l'homme, non plus un être soumis aux forces divines, mais un «associé» de Dieu, voire, à la limite, son égal. L'homme devenait vraisemblablement, pour paraphraser Cassirer, un «protagoniste autonome». Giordano Bruno, de son côté, défiait en quelque sorte l'Église en lui opposant une connaissance humaine, celle de la philosophie. Autant de signes qui démontrent que le sujet désirait s'attribuer une nouvelle position dans l'ordre du monde.

...

...

...

En architecture nous avons entrevu que Leono Batista Alberti cherchait, à l'aide d'une démarche unitaire et en s'appuyant sur la seule raison, à (re)fonder l'art du bâtir (cf.: section 5.1.2). Gaëtan Desmarais a résumé ainsi sa démarche:

«L'architecture albertienne serait concernée par les rapports entre les formes de l'établissement humain et les motivations profondes qui font bâtir, soit ce que nous [appelons] [...] la "dimension sémiotique de l'imaginaire". Pour comprendre ces rapports, il faut pouvoir développer, selon Alberti, un projet de connaissance qui permet d'explicitier les liens entre, d'un côté, la problématique de "l'organisation morphologique" et de l'autre côté, la problématique de "l'esthétique" à savoir la saisie affective des valeurs signifiantes que supporte la forme architecturale» (1995, 52).

Dans le domaine des arts, et notamment dans la peinture, de nouveaux thèmes apparaissaient, pendant que d'anciens thèmes du Moyen Âge étaient de toute évidence

²⁷⁷ La Renaissance aurait été «la seule période de l'histoire qui se fût donné un nom dès les premières manifestations de son essence» (EU, 1995, 779), et «les intellectuels de la Renaissance [...] se pensent eux-mêmes, comme ils pensent l'homme et le monde, en termes de rupture et non de continuité» (*idem*, 780).

réinterprétés²⁷⁸. Ces transformations dans la représentation artistique auraient trahi l'émergence d'un nouveau «*filtre*», d'une nouvelle «*épistémè*», de nouveaux «*a priori*». «Quittant progressivement les chemins de l'idéalisme, les artistes ouvraient les yeux sur la réalité quotidienne, en prenaient la mesure — d'où la recherche de la perspective — s'intéressaient à l'homme, à son corps, à son visage, même laid, découvraient le paysage. Ce fut là une démarche essentielle de la Renaissance» (Delumeau, 1967, 103). Jean Delumeau précise de plus que «le XV^e siècle, même dans des œuvres religieuses, réintègre le monde des hommes avec ses misères, ses laideurs» (*idem*, 1967, 104). Robert Lenoble endosse cette position:

«Les peintres italiens du Quattrocento et Léonard de Vinci encore, Raphaël et Miche-Ange, peignent surtout des sujets religieux. Mais ils ne servent plus que de prétexte à camper des visages humains dont la grâce charnelle ne reflète rien de la grâce divine. La lumière ne vient plus d'en-haut mais des inventions propres de la vie, du jeu des ombres et des lumières sur les carnations subtiles, de la profondeur impondérable de l'atmosphère [...], des sourires émus de la beauté des choses et nullement ravis par l'extase. La poésie, à son tour, ose parler de la terre et des passions. [...] Avec la formation d'une petite société urbaine, apparaît chez le citadin ce sentiment d'un sevrage qui, aux époques de grande civilisation, impose la nostalgie de la Nature. [...] Perdue dans l'immense population paysanne, les lettrés du XII^e et du XIII^e siècle éprouvent bien plus le besoin de s'évader des champs que d'y retourner. [...] La Nature perd ses formes hiératiques et son symbolisme scientifique et spirituel; elle redevient par elle-même, sans philosophie ni préoccupations religieuses, l'appel à la vie — fille de Vénus qu'avait chantée Lucrèce» (Lenoble, 1968, 285-286).

Jean Viard a lui aussi insisté sur l'émergence de l'homme dans les arts à cette époque (Viard, 1990, 35)²⁷⁹. Pour sa part, Gaëtan Desmarais nous rapporte cet exemple qui illustrerait un changement de position face au monde terrestre et à la place que l'homme y occuperait:

«Jean Petitot a étudié en détail le passage des représentations pré-renaissantes, où saint Georges apparaît comme un Héros "surhumain" *a priori* triomphant, à des représentations renaissantes, où il se banalise en un Héros "humain", fini et désirant. Lorsque l'on passe des représentations picturales du Moyen Âge à celles de la Renaissance, c'est en effet la *nature sémiotique* de saint Georges qui se transforme. Au Moyen Âge, le Héros est une émanation directe de l'ordre divin et l'incertitude de son combat, avec le monstre chthonien incarnant les puissances du Mal, ne fait pas partie des présupposés de sa victoire. À la Renaissance, en revanche, c'est un Héros problématique qui se réalise à travers la performance qu'est le combat» (Desmarais, 1998, 77).

Nous pouvons brièvement souligner quelques œuvres dont le réalisme parfois étonnant trahirait l'émergence d'un nouveau regard sur le monde. Daniel Le Couédic a à ce sujet

²⁷⁸ «Ainsi la révolution qui transforme l'art à la Renaissance, et par quoi a effectivement commencé la Renaissance, est commandée par le même transfert d'intérêt qui, un siècle plus tard, va révolutionner la science. À une conception "verticale de la Nature" [...] succède une explication "horizontale"; à l'unité d'une construction qui monte vers Dieu, la diversité de formes imprévisibles; à la satisfaction d'un ordre compris, la curiosité d'étonnements indéfinis qui n'étaient pas prévus dans cet ordre» (Lenoble, 1968, 285).

²⁷⁹ «Dès le XV^e siècle, **cet individu qui apparaît se perçoit sur les portraits, nouvelle marque de l'ici-bas qui, avant même l'invention des paysages, signale un tournant de l'intérêt plastique**» (Viard, 1990, 35 ns).

attiré notre attention sur des fresques de Ghirlandio (Florence, 1485) montrant «des bourgeois en promenade et des enfants jouant sous des arcades» (2005, cpa). Il nous parle aussi d'un «tableautin» représentant «l'accident de Tommaso Inghirami, un homme de lettres, renversé par une charrette» (*ibidem*). Plus tardives, nous pouvons évoquer des œuvres du Bernin (1598~1680) comme *L'extase de Sainte-Thérèse* et *La bienheureuse Ludovica Albertoni*, deux œuvres qui exprimeraient une «grâce [presque] charnelle». En peinture, soulignons certaines toiles de José de Ribera (1591~1652) représentant notamment des martyrs «dans un contexte d'une cruauté très marquée» (dans Toman, 1998, 396), ou celles de Pierre Paul Rubens (1577~1640), comme ce portrait d'Isabelle Brandt. Mentionnons surtout les toiles étonnantes de réalisme d'Adriaen Brouwer (1605~1638) qui peignit souvent ses contemporains dans leur quotidienneté (*La boisson amère*, etc.; **fig.: 1.45** et **2.18**). Ces quelques citations et exemples suggéreraient que les représentations de la figure humaine et du monde terrestre, de «l'ici-bas», auraient commencé à concurrencer de plus en plus les représentations (religieuses) de l'Au-delà. Ce qui n'a pas empêché une authentique peinture (ou sculpture) religieuse de se développer, sous l'impulsion notamment de la Contre-Réforme (*cf.*: chapt. 2). Mais, comme souligné précédemment, même l'art religieux aurait subi l'influence de ce nouvel ascendant.

En peinture, la représentation du monde terrestre serait apparue au XV^e siècle, timidement, sous la forme d'une fenêtre au sein même des scènes religieuses (Roger, 1997)²⁸⁰. «La fenêtre est en effet ce cadre qui, l'isolant, l'enchâssant dans le tableau, institue le pays en paysage. Une telle soustraction — extraire le monde profane de la scène sacrée —, est, en réalité, une addition: le *age* s'ajoutant au pays» (*idem*, 73). Signalons au passage que la Renaissance — et peut-être plus particulièrement Alberti et de Vinci —, dans ses efforts pour élaborer les règles de la perspective, parlait déjà d'une «"fenêtre" par laquelle, comme l'artiste veut nous le faire croire, notre regard plonge dans l'espace» (Panofsky, 1975, 38). Alain Roger insiste sur la «minutie extrême» de ces fenêtres: «signe que le peintre [était] tout à fait conscient de produire un tableau dans le tableau» (1997, 75; **fig.: 1.45**). Cette fenêtre, avec le temps, allait se «dilater» à la dimension du tableau (*idem*, 74). Comme si, l'effacement de la scène religieuse s'était fait au profit de la représentation du monde terrestre. Mentionnons que si le thème du paysage amenait la peinture à renouveler l'art de la composition, les artistes cherchaient parallèlement à élaborer de nouvelles techniques (peinture à l'huile, faïence...), les

²⁸⁰ Jean Viard de préciser que le paysage, en tant que genre, atteindra sa pleine maturité qu'au XVII^e siècle (1990, 44-45).

rapprochant par le fait même des chercheurs (Delumeau, 1967, 226)²⁸¹. Il n'y avait donc pas que la figure humaine qui aurait pris le devant de la scène, mais aussi l'ensemble du monde terrestre²⁸². Pour Jean Delumeau il s'agissait-là d'une «Autre preuve de l'intérêt nouveau pour le monde de tous les jours: la place grandissante accordée au paysage, à la nature étudiée parfois avec une curiosité presque scientifique» (1967, 105). Ernst Cassirer nous donne un autre exemple suggérant cette fois que l'homme de la Renaissance aurait cherché à prendre en main sa propre destinée: «Au lieu de Fortune à la roue, qui saisit l'homme et l'entraîne dans son cycle qui tantôt l'élève, tantôt le roule dans l'abîme, voici Fortune qui fait voile, et elle ne conduit pas seule le navire, l'homme lui-même est à la barre» (1983, 101-102; **fig.: 1.46**)²⁸³.

Si le lyrisme de François Pétrarque annonçait vraisemblablement une nouvelle sensibilité à l'égard des formes du relief terrestre et de la nature en général, sensibilité dont le culte des martyrs aurait défini la condition de possibilité, l'avènement de la Renaissance aurait été accompagné d'une reformulation des problèmes abordés en philosophie et en science. Si l'art, au XV^e siècle, mettait en scène des récits résolument différents de ceux du Moyen Âge — à la célébration de la figure religieuse se substituait visiblement la célébration de la figure humaine —, la philosophie se questionnait sur la place de l'homme dans le monde tandis que la science se penchait vraisemblablement sur une nature de plus en plus mécanisée. Nouvel intérêt plastique, nouvelle perception de la place de l'homme dans le monde, la Renaissance aurait été caractérisée aussi par une grande curiosité et une effervescence intellectuelle intense²⁸⁴. Elle aurait été une période historique cherchant dans toutes les directions, eu égard à ce qui était cherché, une

²⁸¹ «l'invention du paysage occidental supposait la réunion de deux contradictions. D'abord la laïcisation des éléments naturels [...]. Tant qu'ils restaient soumis à la scène religieuse, ils n'étaient que des signes, distribués, ordonnés dans un espace sacré, qui, seul, leur conférait une unité. [...] Mais les voila condamnés à se forger leur unité. Telle est la seconde condition: il faut désormais que les éléments naturels s'organisent eux-mêmes en un groupe autonome, au risque de nuire à l'homogénéité de l'ensemble» (Roger, 1997, 70).

²⁸² Chez les protestants, une interprétation plus strict de la Bible aurait amené une représentation plus hâtive de l'ici-bas dans la peinture: «"Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. Tu ne te feras pas d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre et qui sont dans les eaux plus bas que la terre"» (Exode, 20,4 dans Chaunu, 1983, 186).

²⁸³ «Fortune qui, selon Machiavel, règne sur la moitié des actions humaines, n'accorde pas ses faveurs au spectateur oisif mais à l'homme d'action qui l'empoigne vite et résolument; pour Léon Battista Alberti, le courant de la fortune n'entraîne pas celui qui, se fiant à sa propre force, s'y fraye sa propre voie, en nageur habile. Par elle-même, sans aucun doute, la fortune n'a jamais eu et n'aura jamais force ni puissance pour qui ose l'affronter» (Cassirer, 1983, 102). Fortune était la «Divinité du Hasard dans la religion romaine [...]. Elle est représentée sous les traits d'une femme, la plupart du temps le visage voilé, tenant une corne d'abondance ou un gouvernail» (PRII).

²⁸⁴ «les philosophes de la Renaissance, [...] ne [négligeaient] aucun domaine du savoir humain, aussi peu académique puisse-t-il nous paraître» (Maffesoli, 1996, 51). «...la Renaissance apparaît[...] comme un océan de contradictions, un concert parfois grinçant d'aspirations divergentes, une difficile cohabitation de la volonté de puissance et d'une science encore balbutiante, du désir de beauté et d'un appétit malsain de l'horrible, un mélange de simplicité et de complications, de pureté et de sensualité, de charité et de haine. [...] En cela résident son caractère déconcertant, sa complexité et son inépuisable richesse» (Delumeau, 1967, 21).

période durant laquelle une nouvelle sensibilité aurait eu l'occasion, pour un temps, d'être formalisée. Comme nous allons le voir, Champlain aurait largement participé de cette époque, même s'il aurait été avant tout sous l'influence de la fin de cette période (le maniérisme²⁸⁵). Nous pourrions écrire, sans trop errer et en paraphrasant Pierre Chaunu, que Champlain fut «un homme de son temps qui dispos[ait] de l'information de son temps» (1983, 271).

6.2.3 De la scolastique aux sciences modernes: quelques jalons

L'art: une seconde nature; aussi mystérieuse, mais plus compréhensible, parce qu'elle a son origine dans l'entendement"

Goethe (dans Cassirer 1975, 236-237)

Nicolas de Cues (théologien, savant et philosophe allemand; 1401~1464) aurait été le «premier penseur moderne», sur la base d'un postulat méthodologique unique (la coïncidence des opposés), à repenser le rapport entre Dieu et l'homme, et entre l'homme et le monde (Cassirer, 1983, 17)²⁸⁶. «Son premier pas consiste à s'interroger non sur Dieu mais sur la possibilité de connaître Dieu» (*ibidem*). En déplaçant le questionnement de l'objet vers les moyens permettant sa connaissance (et donc vers le sujet), non seulement le Cusain rompait-il avec une scolastique à laquelle il demeurait à certains égards attaché, mais surtout, il aurait ouvert la porte à une connaissance plus systématique du monde sensible, annonçant aussi une possible réflexion sur l'individu. Par le fait même, le Cusain se trouvait à poser la question du rapport entre le sujet et l'objet, question qui constitua vraisemblablement une «antinomie dialectique» dont la «philosophie de la Renaissance n'est jamais venue à bout» (*idem*, 241).

La mesure aurait été le principe à la base de sa démarche: «Tout savoir présuppose une comparaison qui, à y regarder de plus près, n'est rien d'autre qu'une mesure» (*idem*, 17). À ce titre, Ernst Cassirer précisait que pour le Cusain, la mesure aurait été «le fondement de toute l'activité de la raison, la marque distinctive de l'esprit» (*idem*, 67). Ainsi: «Partant du principe que toute connaissance est une mesure, la Docte ignorance avait

²⁸⁵ «Le maniérisme [...] développe les thèmes de la mélancolie et du doute, en rapport avec le sentiment d'une rupture entre la subjectivité — l'ordre des sentiments internes — et l'ordre des choses — le monde objectif —, dont les principes semblent de plus en plus échapper à la prise» (Dubois, 1995, 47).

²⁸⁶ Ce principe veut que l'homme, dans son essence, «enveloppe» le «connaissable», mais pour que ce dernier puisse s'actualiser, se «développer», l'homme doit se tourner vers le sensible: «tout savoir est le développement de ce qui est enveloppé dans la simple nature de l'esprit» (Cassirer, 1983, 77).

établi le concept de *proportion*, qui enferme la condition de possibilité de la mesure, comme *moyen* de la connaissance en général» (*idem*, 69)²⁸⁷. Le Cusain ne se trouvait-il pas à mettre en place les conditions d'un certain empirisme²⁸⁸? Et ce concept de «proportion» ne pouvait-il pas favoriser un lien avec l'art, pour ne pas nommer la perspective?

Cette démarche par la mesure, le Cusain l'appliquait à la connaissance de Dieu. Cependant, Dieu, dans son infinité, échappait à toute possibilité de mesure et par le fait même à toute possibilité de connaissance. Comment pouvait-il alors espérer à atteindre une connaissance de Dieu? Comment pouvait-il rationaliser son amour de Dieu («*amor Dei intellectualis*») si le fini et l'infini, l'idéal et le réel, entraient dans une «relation d'exclusion réciproque absolue» (*idem*, 30-32)? C'est sur la base du concept platonicien de «participation» que le Cusain aurait surmonté cette difficulté: «Aucun savoir empirique n'est possible s'il ne se rapporte à un être et un mode d'être idéal et aucun savoir empirique n'est tel qu'il contienne purement et simplement la vérité de cet idéal, qu'il le comprenne comme l'un de ses éléments constitutifs» (*idem*, 32)²⁸⁹. Appliqué à la connaissance de Dieu, ce principe aurait amené le Cusain à rechercher les parties constituantes pour remonter vers la «Totalité». La connaissance de Dieu, de l'infini, aurait donc fait appel à une connaissance de ses parties²⁹⁰.

²⁸⁷ Par son concept de proportion, le Cusain aurait été en mesure de repousser la mystique, c'est-à-dire de connaître Dieu par le simple sentiment. Pour Nicolas de Cues, «l'amour de Dieu est *amor Dei intellectualis* [...]. Car nul n'a le pouvoir d'aimer ce qu'il n'a pas [...] appris à connaître» (Cassirer, 1983, 20). «L'être divin inconditionné», n'est alors accessible que par «l'intuition intellectuelle, la *visio intellectualis*» (*idem*, 21). Et ce sont les mathématiques qui auraient permis au Cusain de quitter la mystique pour atteindre «l'intuition intellectuelle» (*idem*, 71).

²⁸⁸ «L'orientation vers les mathématiques et la science quantitative fut une des contributions majeures de la Renaissance à la création de notre civilisation. Nicolas de Cues composa, dès le milieu du XV^e siècle, un dialogue véritablement prophétique sur les “expériences pondérale” qui, malgré des erreurs inévitables, traçait bel et bien le programme de la science moderne: expérimenter et soumettre au calcul les résultats de l'expérience; car, disait-il, “le Seigneur a tout créé en nombre, en poids et mesure”. Il proposait de peser la terre, l'eau, l'air, les métaux, de mesurer la profondeur de la mer, la vitesse des navires [...], l'humidité de l'atmosphère, la température, la force des arbalètes, le mouvement des corps célestes, “afin qu'on puisse atteindre plus facilement à beaucoup de vérités qui nous demeurent inconnues”. Il ne s'agissait plus seulement ici du nombre pythagoricien, mais de l'appréciation quantitative des phénomènes» (Delumeau, 1967, 508).

²⁸⁹ «Le monde platonicien se caractérise par la coupure rigoureuse qu'il opère [...] entre le monde des apparences et celui des idées. Ces deux mondes [...] ne se situent pas [...] sur le même plan et ne permettent par conséquent aucune sorte de comparaison directe. Bien plus, chacun d'eux est le contraire absolu, l'autre de l'autre: tous les prédicats que nous attribuons à l'un, nous devons [...] les refuser à l'autre» (Cassirer, 1983, 24). La «logique aristotélicienne, qui repose sur le principe du tiers exclu, apparaît [...] au Cusain comme une simple logique du fini, condamné à l'échec dès qu'il s'agit de l'intuition de l'infini» (*idem*, 19). Pour Aristote il n'y aurait pas eu d'obstacle entre les phénomènes et les idées; le mouvement aurait été «l'opérateur de conversion» entre les phénomènes et idées, son «principe général de l'explication du monde» (*idem*, 26).

²⁹⁰ «La vérité théologique, insaisissable dans son être absolu, ne se présente à nous que dans la sphère de l'altérité; mais d'autre part, il n'est pour nous aucune altérité qui, d'une manière ou d'une autre, ne participe pas à l'unité» (Cassirer, 1983, 33).

Ce fut dans le Christ que le Cusain aurait trouvé la voie lui permettant d'atteindre une connaissance de Dieu: le Christ étant alors conçu comme «l'expression de toute l'humanité», comme contenant l'idée du «moi» universel, s'opposant au «moi» empirique, à l'individuel (*idem*, 53). Parce qu'il est Dieu qui s'est fait homme, le Christ constituerait une «nature médiate» qui intègre «en soi, dans sa totalité, le supérieur comme l'inférieur, elle doit porter en son sein [...] l'ensemble de l'univers avec toutes ses formes possibles» (*ibidem*)²⁹¹. Et jusqu'à la variété des croyances religieuses qui aurait participé à la connaissance de Dieu.

«Le contenu même de la foi, parce qu'il est toujours et nécessairement fait de représentations humaines, devient *conjecture*, c'est-à-dire soumis à la restriction de ne pouvoir exprimer l'être un et la vérité une que sous la forme de l' "altérité". [...] La vérité, en soi inconcevable et insaisissable, ne peut être connue que dans son altérité: "L'unité de la vérité insaisissable se connaît dans l'altérité conjecturale". Cette intuition fondamentale produit chez le Cusain une "tolérance" véritablement grandiose qui est pourtant tout autre chose que de l'indifférence. La pluralité des formes de croyances n'est plus simplement tolérée comme une juxtaposition empirique, elle est exigée spéculativement et fondée en théorie de la connaissance» (*idem*, 40-41).

La connaissance de Dieu aurait ainsi reposé sur le Christ pour sa capacité à exprimer l'humanité, elle-même composée d'une variété d'individus. Le Christ aurait représenté une sorte d'intermédiaire entre l'infinité de Dieu et le «moi empirique» comme autant de parties de la «Totalité». Et là où le Christ aurait été une «nature médiate» entre Dieu et l'homme, «l'homme, considéré dans son essentialité, porte en soi la totalité des choses» (*idem*, 53-54)²⁹². L'homme porterait en lui l'univers pour sa capacité à s'en représenter les différents constituants, mais aussi pour sa capacité à mesurer ces derniers. La pensée de Nicolas de Cues donnerait peut-être l'image d'un emboîtement allant de Dieu à l'univers en passant par le Christ et l'homme; chacun de ces termes contenant la totalité des parties du terme qui le suit. L'univers cusanien aurait donc été composé d'une

²⁹¹ «C'est dans l'idée même du Christ que Nicolas de Cues trouve réalisé sa conception fondamentale de l'*humanitas*. L'*humanitas* du Christ devient le lien du monde et la preuve suprême de son unité intérieure, puisque c'est elle seulement qui a comblé l'abîme séparant l'infini du fini, le principe créateur et l'être créé. L'universalisme religieux ainsi fondé permet donc d'embrasser l'univers des formes nouvelles de vie intellectuelle qui naissent au cours de la Renaissance et de les réinterpréter d'un point de vue philosophique. Il s'ouvre de la même manière aux mathématiques, aux nouvelles sciences et à la cosmologie tout en fondant, contre saint Augustin et le Moyen Age, une doctrine foncièrement nouvelle du sens de l'histoire. Tout cela semblait alors possible sur la base de la religion, semblait réaliser non pas contre la religion mais grâce à elle. À cette nouvelle ampleur, il semblait que la religion révélait enfin sa véritable, son ultime profondeur. Le problème de la réconciliation de l'homme et de Dieu qui avait été l'enjeu de la lutte des grands systèmes scolastiques et de toute la mystique du Moyen Age apparaissait désormais dans une nouvelle lumière. Cette réconciliation n'était plus attendue exclusivement de l'efficace de la grâce divine: elle devait s'accomplir au sein du travail et du développement de l'esprit humain» (Cassirer, 1966, 156-157).

²⁹² «Toute connaissance authentique et véritable présente, non un décalque de la réalité, mais une direction déterminée de l'activité intellectuelle. La nécessité que nous apercevons dans les sciences, en mathématique particulièrement, provient de cette libre activité. Pour atteindre à l'intuition du vrai, l'esprit n'a pas à copier un être extérieur mais à s'*explicit*er lui-même ainsi que sa propre essence. Il trouve en lui-même le concept simple, le *principe* du point dont il fait naître, par constante répétition, la ligne, la surface et finalement tout l'univers étendu; en lui-même il trouve l'idée simple du *maintenant* à partir duquel il déploie l'infinité du temps» (Cassirer, 1983, 55).

myriade d'éléments susceptibles d'être mesurés²⁹³.

«Toute partie du cosmos n'est ce qu'elle est que par son appartenance au Tout, mais cette appartenance, d'autre part, est ainsi conçue qu'aucun élément ne peut manquer sans réduire à néant la fonction du Tout. Le mouvement du cosmos repose sur cette réciprocity d'action de toutes ces parties, non sur un élan qui lui serait appliqué de l'extérieur. Pourquoi le monde aurait-il besoin [...] d'un moteur divin, dès lors qu'on voit bien qu'il ne s'y manifeste que l'interrelation des choses de sa propre "réalité" immanente. Le concept de nature se définit exhaustivement par la totalité, la diversité infinie des mouvements singuliers et la loi universelle qui, néanmoins, les enveloppes comme principe unificateur: la nature n'est que la "complication" de tout ce qui arrive dans et par le mouvement» (*idem*, 227-228).

La Terre acquerrait une existence autonome, individuelle, et, comme toutes les autres parties de l'univers, «son mode d'action propre et par conséquent son incomparable valeur propre» (*idem*, 37-38). Il y aurait eu chez Nicolas de Cues cette possibilité de partir de la plus petite entité et, par agrégation, de remonter ainsi vers des niveaux plus vastes. L'individuel au sens large du terme aurait acquis dans la pensée de Nicolas de Cues une importance, une valeur.

«La totalité du monde se résout dans une diversité infinie de mouvements infiniment divers dont chacun tourne autour de son propre centre et qui pourtant sont tous unis par leur relation à une cause commune et par leur participation à un seul et même déterminisme universel. Il n'en va pas autrement pour l'être spirituel: tout être spirituel a son centre en soi et c'est justement de cette possession d'un centre propre, de cette individualité inaliénable qui est la sienne, qu'il tient sa participation au divin. **L'individualité ne forme pas une barrière, mais elle présente une valeur spécifique qui ne doit pas être nivelée et effacée, car nous ne pouvons sans elle concevoir l'un, l' "au-delà de l'être"**» (Cassirer, 1983, 39 ns).

Ainsi, à cause de la spécificité de sa démarche, l'unicité de l'homme aurait pu émerger et acquérir une nouvelle «saveur». Comme l'a écrit Ernst Cassirer: «de la particularité rencontrée dans la nature et dans les formes historiques de l'esprit, elle nous conduit jusqu'à l'ultime particularité, jusqu'à l'individu pris absolument» (*idem*, 42)²⁹⁴.

En s'interrogeant «sur la possibilité de connaître Dieu», Nicolas de Cues aurait peut-être encouragé la pratique de l'expérience empirique, puisque la mesure constituait une façon pour lui d'atteindre une connaissance des parties et, éventuellement, de la totalité²⁹⁵.

²⁹³ «Nicolas de Cues [...], sorte de Descartes avant l'heure, qui fait de l'espace non plus un champ où se déploient des symboles, mais un continuum mesurable. Le critère du réalisme est avant tout la capacité à représenter les dimensions» (Castex, 1990, 20).

²⁹⁴ Soulignons que cette notion d'individu aurait été en germe dans la mystique allemande, et notamment dans la démarche théologique des Frères de la Vie Commune auprès desquels Nicolas de Cues avait reçu sa première formation. Cette fraternité concevait que «l'âme de l'homme, en tant que telle, comme âme singulière, individuelle, est le lieu où s'accomplit le miracle de cette hominisation de Dieu» (Cassirer, 1983, 46). Marc-André Turcotte a montré comment l'Occident chrétien était passé d'une représentation collective du salut à une représentation individuelle de ce dernier (1979).

²⁹⁵ «Si l'expérience recèle un savoir authentique, il faut bien prendre conscience du fait que ce savoir, si loin qu'il puisse progresser, jamais n'atteindra qu'une fin relative. Il ne règne en ce domaine aucune exactitude véritable, aucune *précision*, un énoncé ou une mesure, si exacts soient-ils, peuvent et doivent toujours être surpassés par d'autres plus exacts» (Cassirer, 1983, 32).

Une telle démarche ne serait peut-être pas sans rejoindre ces architectes qui mesuraient le cadre bâti de Rome. Plus largement, serait-il possible que ce concept platonicien de participation ait été repris par l'architecture dans ses efforts de passer de l'édifice à une compréhension de la ville (Ritchot, 1991; Desmarais, 1995)? Le Cusain aurait ainsi rendu possible l'émergence d'une connaissance du monde terrestre et de l'univers, peut-être en encourageant une sorte de substitution, l'infini de l'univers prenant la place de l'infinité de Dieu²⁹⁶. Plus important encore pour notre propos, ne se trouvait-il pas à dégager un espace pour la connaissance de l'homme, c'est-à-dire pour les sciences humaines? À l'aide d'une démarche rationnelle, n'aurait-il pas favorisé une certaine objectivation de l'individualité? Non seulement les arts avaient-ils circonscrit (pour ne pas dire découvert) l'Homme dans sa forme, un individu se détachant d'un fond, mais dans ce contexte la science et la philosophie auraient commencé à expliciter son émergence.

Ainsi, la démarche théologique du Cusain aurait été caractérisée par une dynamique interne qui aurait participé à la découverte de l'homme, de l'individu. Par sa démarche «intuitive», Nicolas de Cues ne se trouvait-il pas à concevoir à la fois l'homme et la nature comme deux entités séparées, mais à la fois unies vers une meilleure compréhension de l'ordre divin? À ce titre, le Cusain serait demeuré avant tout un théologien. La nature, grâce au concept de proportion, et contrairement à sa consœur du Moyen Âge, n'aurait plus été «quelque chose d'absolument inférieur, puisqu'elle constitue la première amorce, la première incitation de l'activité intellectuelle» (Cassirer, 1983, 60). La nature, œuvre de Dieu, n'aurait plus été seulement «le reflet de l'être divin»: elle devenait pour le cardinal «le livre que Dieu a écrit de sa propre main» (*idem*, 72). Puisque le Cusain se refusait au sentiment mystique, ce livre de Dieu n'était pas à lire à l'aide d'une nouvelle métaphysique, il devait être déchiffré «mot à mot» par la volonté, par la «visio intellectualis» (*ibidem*). La révélation par le livre de la nature prenait selon toute vraisemblance le pas sur la révélation par la Bible (*idem*, 74-75)²⁹⁷. La théologie cusaienne, fondée en théorie de la connaissance, aurait ainsi reposé sur trois grands axes: la proportion, la participation et la volonté. Ces grands principes, appliqués à la

²⁹⁶ Pour le Cusain, l'univers était à l'image de Dieu: infini («exigence de la gloire de Dieu») (Chaunu, 1983, 93). «Nicolas de Cues joue un rôle considérable dans l'histoire de la représentation de l'univers. [...] Le premier, Nicolas de Cues a conçu un univers infini dont le centre serait partout et nulle part. Pour établir ses intuitions, Nicolas de Cues n'avait ni un champ suffisant d'observations, ni l'outil mathématique qu'il n'avait pu porter seul au degré de perfection qu'il atteindra au XVII^e siècle seulement, mais ses intuitions qui se sont développées librement dans l'atmosphère intellectuelle totalement libre du XV^e siècle (pensez à la condamnation de Giordano Bruno en 1600 pour avoir dit la même chose avec, il est vrai, un acharnement et des intentions totalement différentes) ont pesé considérablement beaucoup plus tard, c'est-à-dire au XVII^e siècle» (*idem*, 92-93).

²⁹⁷ Pour Francis Bacon (1560 ou 1561~1626) il y avait deux livres écrit par Dieu: la nature et la Bible (DP, 1998, 180-181).

connaissance du monde des apparences, auraient donné des résultats importants pour la philosophie de la Renaissance de la nature²⁹⁸. En somme, la démarche cusanienne, caractérisée par une forte unité, aurait mobilisé la raison humaine vers une meilleure compréhension de l'ordre divin, de ce que Jean Petitot nomme dans une perspective analogue, les «*fins de l'homme*» (1990, 217).

«L'amour de Dieu ne saurait parvenir autrement à son accomplissement et à son vrai but: car il n'est pour le Cusain aucun amour véritable qui ne s'appuie sur un *acte de connaissance*. Il en résulte ce spectacle étrange, unique dans l'histoire de la philosophie: *l'exactitude* des mathématiques recherchée non plus pour elle-même, ni pour fonder la science de la nature, mais pour fonder et approfondir la *connaissance de Dieu*» (Cassirer, 1983, 71)

Ainsi, tout en demeurant à l'intérieur du champ de la théologie, Nicolas de Cues plaçait sa démarche à l'enseigne de la raison. Les dogmes n'étaient plus acceptés mais raisonnés, examinés ici-bas. Nicolas de Cues aurait contribué à l'autonomie de la pensée et de la raison; l'homme pouvait désormais raisonner son amour de Dieu. La démarche du Cusain aurait aussi participé à l'échafaudage d'un nouveau regard sur le monde sensible et sur l'homme. Si la voie vers les sciences modernes aurait alors été tracée, il n'en demeure pas moins que le passage jusqu'à Galilée ne fut pas direct: la pensée occidentale devait encore surmonter la difficile question de la magie et de l'astrologie.

L'astrologie occupe, depuis toujours, une place importante dans l'imaginaire occidental (Bergevin, 1992, 12). Si au Moyen Âge «la "science" [...] la physique et la médecine médiévales [...] sont pénétrées de part en part d'éléments astrologiques, la foi médiévale offre pourtant contre ces éléments un ferme correctif. Elle ne les nie ni ne les écarte: elle les soumet à la puissance de la providence divine» (Cassirer, 1983, 128-129)²⁹⁹. Par conséquent, à cette époque, les astres n'étaient que des canaux par lesquels se manifestait la puissance divine³⁰⁰. Or, avec le relâchement du «théocentrisme médiéval» (Choay, 1980, 13), plus rien, pour ainsi dire, n'aurait empêché l'astrologie et la magie d'envahir l'espace scientifique et intellectuel de la Renaissance. Les astres gagnaient en autonomie par rapport aux forces divines. «Cardan [Giorlamo Cardano, philosophe, médecin et mathématicien italien; 1501-1576] nous donne en quelque sorte l'acte officiel de cette substitution quand il écrit: "Si, à la place des anges et des démons, nous plaçons

²⁹⁸ L'influence de ces résultats ne sera pas nécessairement immédiate, notamment parce que Nicolas de Cues était «beaucoup moins empêtré de magie et d'astrologie que ses successeurs de la "Renaissance"» (DP, date, 1119).

²⁹⁹ «La première vague perturbatrice des pensées est le grand retour en force de l'intelligence magique d'une nature naturante, d'un monstre que la Création judéo-chrétienne avait contenu [...] sans jamais totalement l'extirper» (Chaunu, 1983, 477).

³⁰⁰ «Les constellations ne possèdent en propre aucune puissance; il ne faut les tenir que pour des instruments entre les mains de Dieu» (Cassirer, 1983, 129).

des astres bienfaisants ou contraires, nous pouvons donner les mêmes explications et expliquer les mêmes apparences”» (Lenoble, 1968, 294). Les astres offraient surtout la possibilité d'expliquer la nature à l'aide de principes relevant de la même catégorie logique; la Renaissance était en mesure de comprendre la nature «"par ses propres principes"» (Cassirer, 1983, 131)³⁰¹. L'astrologie serait ainsi devenue une démarche rationnelle vers une connaissance de la nature, une démarche «*scientifique*».

«La causalité astrologique devient [...] la "condition d'intelligibilité de la nature". [...] Ainsi, avon-nous sous les yeux — et si paradoxal que cela puisse paraître à première vue — une astrologie intégralement "rationnelle". Le règne inconditionnel des constellations sur le monde terrestre est affirmé pour soutenir le primat inconditionnel de la raison scientifique» (*idem*, 135).

Mais l'astrologie aurait transporté une ambivalence: «comme théorie, elle cherche à déployer sous nos yeux en lignes sobres et claires les lois éternelles de l'univers, alors que sa praxis se tient sous le signe de la crainte des démons» (*idem*, 136). Pomponazzi aurait été le premier à séparer ces deux «*versants*» de l'astrologie.

«L'importance des *Enchantements* de Pomponazzi dans l'histoire des idées tient à ce qu'il réalise pour la première fois, sans sortir lui-même de la mouvance de la vision astrologique, une séparation nette et consciente entre les deux éléments fondamentaux qui s'y étaient jusqu'alors indissolublement entrelacés. En ce sens, l'ouvrage, qui se présente d'abord comme un arsenal de la crédulité, contient en soi un véritable travail de pensée critique. L'astrologie dépouille son côté "primitif", l'élément démoniaque de la foi dans les astres, en retenant que l'idée de l'Unique inviolable légalité du devenir qui ne connaît ni exception ni hasard: la causalité "démoniaque" de la foi cède le pas à la causalité de la science» (*ibidem*).

Et Ernst Cassirer d'ajouter: «Exactement comme dans ses autres écrits philosophiques, Pomponazzi a pour but de mettre le "savoir" à la place de la "foi", de trouver une explication non plus transcendante mais purement immanente» (*idem*, 135)³⁰². Ainsi, pour une Renaissance qui n'était pas encore équipée de tout l'arsenal des outils physico-mathématiques, l'astrologie aurait eu le mérite de fournir des principes relevant de la même catégorie logique que les objets étudiés.

...

...

...

³⁰¹ «...toute la philosophie de la nature de la Renaissance, telle qu'elle apparaît au XVe siècle pour se survivre jusqu'au XVIe voire jusqu'au commencement du XVIIe siècle, est très étroitement tissée d'une vision magico-astrologique de la causalité. Que pouvait bien vouloir dire: comprendre la nature "par ses propres principes", sinon l'expliquer par les forces innées résident en elle? Où ces forces, cependant, se manifestent-elles plus clairement, où se montrent-elles plus perceptibles et plus universelles que dans le mouvement des corps célestes? Si la loi immanente du cosmos, la règle universelle, celle qui englobe jusqu'aux événements singuliers, doit être quelque part déchiffable, n'est-ce pas d'abord dans ce mouvement?» (Cassirer, 1983, 131).

³⁰² «Pomponazzi plaide la cause d'un Dieu immanent et sa Nature Naturante (la *Natura Naturans* de Spinoza aussi), accepte la conception magique du monde et croit la justifier scientifiquement. Dans la ligne de l'école de Padoue, voici Jérôme Cardan (1500-1576). Par ses travaux sur l'algèbre, Cardan est un vrai savant, mais ce savant est astrologue, il voit et il justifie les correspondances macrocosme et microcosme qui justifient la science des horoscopes auxquels tout le monde croit» (Chaunu, 1983, 476).

Théologie, science, astrologie et magie, jumelées à l'émergence du «moi», aurait fait surgir la problématique de la liberté de l'homme. Tant que le sujet dépendait de la Providence divine, cette question serait demeurée largement incongrue. Mais, en cherchant à substituer à l'ordre divin un ordre de la nature, l'ordre de la foi à un ordre de la raison, la question du libre arbitre du sujet aurait pour ainsi dire rattrapé la Renaissance.

«Toute tentative de libération du moi se heurte à deux espèces de nécessités: le règne de la grâce [...] et [...] le règne de la nature, qui n'exige pas moins reconnaissance et soumission. Plus la première exigence est refoulée vigoureusement, plus la deuxième tend à se dresser et à proclamer sa seule validité. À la contrainte transcendante s'oppose maintenant la contrainte immanente, à la contrainte religieuse et théologique, la contrainte naturaliste» (*idem*, 130-131).

Diverses voies furent vraisemblablement empruntées pour tenter de résoudre cette difficile question. Une première aurait été celle de Lorenzo Valla (humaniste italien; 1407~1457) qui aurait préféré se «réfugier dans le mystère» de la foi (*idem*, 106). Mais même chez les auteurs qui demeuraient dans les préceptes de l'Église, nous pourrions déceler l'influence des astres et de la magie (*idem*). Et jusqu'à Giordano Bruno et même Kepler (astronome allemand; 1571-1630) qui ne parviendront que difficilement à se défaire de cette influence (*idem*)³⁰³. Pomponazzi s'engageait, comme nous l'avons vu, dans la voie de l'astrologie. Pour lui:

«la causalité astrologique n'est pas seulement le principe de toute explication du cours de la nature mais aussi le principe constitutif de l'histoire; comme tout être et tout devenir naturel, toute évolution historique est sous le pouvoir des astres. C'est de ce pouvoir qu'elle reçoit sa première impulsion et que son déroulement ultérieur reçoit sa détermination décisive» (*idem*, 137).

Et jusqu'à l'histoire des religions que Pomponazzi analysait à l'aide de son déterminisme astral: la révélation et la vie du prophète dépendaient selon lui des astres³⁰⁴. À côté d'un tel déterminisme, d'autres penseurs cherchaient à dégager un espace pour le libre arbitre de l'homme. Marsile Ficin aurait été de ceux-là, comme peut-être Charles de Bovelles à

³⁰³ «Peu à peu l'homme chrétien affirme qu'il est chez lui sur cette terre et que Dieu l'a placé là pour administrer l'ici-bas. Alors on verra Bacon et Descartes se rendre *maîtres et possesseurs* de la nature au nom de Dieu, ce qui constitue le mouvement essentiel du chemin torturé de la naissance de la pensée moderne qui mettra plusieurs siècles à s'échapper de l'ordre divin, jusqu'à Cuvier encore qui, lors du débat avec Geoffroy Saint Hilaire qui enthousiasma Goethe, n'arrive pas à s'arracher à ce vieil ordre du monde» (Viard, 1990, 30-31). Robert Lenoble souligne, au sujet de l'astrologie, que le XVII^e siècle «n'en vient pas à bout» (1968, 35). «Dans les œuvres de Giordano Bruno, les problèmes de "magie naturelle" occupent une si grande place qu'ils menacent sans cesse d'envahir les problèmes de philosophie spéculative» (Cassirer, 1983, 188).

³⁰⁴ «Loin de nier la révélation, il lui impose au contraire de s'accorder elle aussi avec le cours général et la loi de la nature» (Cassirer, 1983, 138).

sa façon³⁰⁵. Ficin soutenait un possibilisme qui ne serait pas sans évoquer celui du géographe Vidal de la Blache: «Sans qu'il soit permis à l'homme [...] de choisir son étoile, et, par là même, sa nature physique et morale [...], il n'empêche qu'il est libre, à l'intérieur des limites que cette étoile lui prescrit, de faire des choix» (*idem*, 145-146).

C'est Pic de la Mirandole qui aurait fait éclaté le carcan de l'astrologie et de la théologie. Et il l'aurait fait sur la base d'une nouvelle définition de l'humanité (*idem*). Pic de la Mirandole (philosophe italien; 1463~1494) partait du principe «*immanent*» que «Tous les phénomènes [...] doivent être conçus par leurs principes propres» (*idem*, 150). Aussi, pour l'auteur des *Neuf cent thèses*, toute cause permettant d'expliquer un phénomène naturel n'aurait été recevable que si cette cause «se révèle vérifiable, constatable par l'observation et la mesure» (*idem*, 150-151). À ce titre, la lumière et la chaleur étaient pour lui les causes vraies des phénomènes terrestres puisque chaleur et lumière sont mesurables. Ce faisant, il «vient de découvrir et de fixer un concept qui n'est rien de moins que celui de *vraie cause*, c'est-à-dire le concept auquel se rattachent Kepler et Newton, celui sur lequel ils ont fondé leur doctrine de l'induction» (*idem*, 150)³⁰⁶. Or, à l'égard du libre arbitre de l'homme, Pic de la Mirandole aurait cherché là aussi les «vraies causes»: il fallait au philosophe «justifier» cette liberté à l'aide de principes relevant de la nature humaine. Ce fut dans la **créativité** de l'homme qu'il aurait trouvé la réponse à cette question car pour lui, «La dignité de l'homme [...] ne saurait tolérer que son esprit soit asservi, pas plus à la causalité de la nature qu'à toute espèce de détermination qu'il n'aurait pas lui-même posée» (*idem*, 152).

«Dans le génie, il semble bien à vrai dire que nous rencontrons un "irrationnel", une puissance fermée à toute analyse tant dans ses éléments que dans ses origines causales, si bien qu'en reconnaissant son rôle nous nous heurtons de nouveau à une limite de l'entendement. Cette limite, toutefois, est d'ordre humain, non d'ordre mystique. Nous pouvons en rester à cette limite, car une fois que nous avons poussé jusque-là, nous avons fait le tour de l'existence et de la destination de l'homme. Nous sommes parvenus à ces causes ultimes qui sont les seules que nous puissions saisir parce qu'elles expriment notre propre essence» (*idem*, 153).

Cette question de la créativité de l'homme, nonobstant le fait que «Jamais la philosophie

³⁰⁵ Charles de Bovelles (1478~1567) concevait que l'existence de l'homme s'ordonnait selon quatre degrés, à savoir «être, vivre, sentir et comprendre». Il concevait la liberté de l'homme comme l'effort que l'homme déploie pour s'élever vers le degré le plus élevé de l'existence, celui de la compréhension. La liberté de l'homme n'était pas chez ce philosophe quelque chose d'acquis: l'homme «est dans la nécessité de l'acquérir, de lui donner forme par la vertu et l'art. L'homme «est *homme en puissance et homme en acte*» (Cassirer, 1983, 118-119).

³⁰⁶ Pic de la Mirandole se trouvait à remplacer les signes astrologiques par les signes mathématiques. Il «trace la frontière exacte qui sépare les signes magiques de l'astrologie des signes intellectuels de la mathématique et de la physique mathématique. Maintenant, la voie est ouverte pour une interprétation de l'«écriture chiffrée de la nature» par des symboles mathématiques et physiques, entendus comme des symboles qui, loin de s'opposer à l'esprit comme des puissances étrangères, s'offrent à lui comme ses propres créations» (Cassirer, 1983, 152).

de la nature de la Renaissance ne parviendra à écarter la magie de son chemin», aurait conduit à l'une des intuitions les plus fortes qu'ait eu la Renaissance (*idem*, 188)³⁰⁷.

Ernst Cassirer a souligné le fait que la Renaissance s'enfonçait dans une masse toujours croissante d'observations. Elle s'enfonçait dans une physique «sensualiste» qui n'aurait mené qu'à une accumulation désordonnée de faits, d'échantillons, d'informations. Jean Viard écrit dans cet esprit que la Renaissance travaillait «un peu dans le désordre» (Viard, 1990, 51).

«Tant que des critères déterminés de l'expérimental n'ont pas été élaborés au moyen des mathématiques et des nouveaux instruments de pensée qui en étaient issus, il a manqué à l'empirisme de la Renaissance une pierre de touche objective, un principe de choix parmi les observations qui se pressaient de toutes parts. Les "faits" singuliers s'accumulent alors dans un foisonnement bigarré, certes, mais aussi dans un désordre absolument chaotique» (Cassirer, 1983, 193).

Telesio par exemple, pour qui «La perception sensible [...] est dans tous les cas le moyen de connaître fondamental», se faisait l'apôtre d'un empirisme qui l'aurait entraîné vers une «méthode de connaissance strictement descriptive» (*idem*, 186 et 188). Pour Giambattista Della Porta (physicien, naturaliste et écrivain italien; 1535~1615),

«Comme plus tard chez Campanella, l'empirisme ne conduit pas chez lui à la réfutation de la magie mais à sa codification. Pour qui conçoit l'expérience elle-même comme un simple agrégat, pour qui la définit avec Campanella précisément comme "accumulation de nombreuses expérimentations", il ne saurait y avoir la moindre sélection des éléments, pas la moindre évaluation du détail en vue de la construction systématique de la "nature". Cette évaluation sélective était irréalisable avant une division des éléments constituants de l'expérience, avant qu'une "crise" intérieure n'ait rompu l'unité du monde expérimental. Cette division, séparant le "nécessaire" du "contingent", la loi, de l'arbitraire et du fantastique, sera accomplie par l'intellectualisme des mathématiques, non par l'empirisme et le sensualisme de la philosophie de la nature. Et pourtant les thèmes purement intellectuels n'ont pas été les seuls à jouer dans ce conflit un rôle décisif; **la logique mathématique [...] marche la main dans la main avec la théorie de l'art. Il a fallu cette association, cette alliance, pour engendrer le nouveau concept de "nécessité" naturelle. La mathématique et l'art se rencontrent maintenant dans la même exigence fondamentale: l'exigence de "forme".** Dans cette tâche commune, **toute cloison étanche s'efface entre théorie de l'art et théorie de la science»** (*idem*, 194 ns).

L'art aurait ainsi révélé à la vue les limites des objets et des phénomènes que la science

³⁰⁷ «Si la théorie de la nature du XV^e et du XVI^e siècle jette effectivement les premiers fondements d'une description et d'une expérimentation exactes, parallèlement elle poursuit ses tentatives de fonder la "magie empirique"» (Cassirer, 1983, 193). Cette magie empirique s'en tenait «au cadre et à l'uniformité empirique de la nature, ne se réclamant d'autre méthode que celle de l'observation inductive et de la comparaison des phénomènes entre eux. Cette forme d'induction, toutefois, ignore toutes les limitations que les perspectives analytiques critiques imposent toujours à l' "expérimentation" proprement dite dont elles sont la condition et le fondement» (*ibidem*).

cherchait à étudier³⁰⁸. «L'exigence de la forme» aurait été, à cette époque, le point de rencontre entre l'art et la science, entre l'entendement (science) et la sensibilité (art) du sujet. Autrement dit, la **forme** aurait été le point commun, le «lac des trois frontières» (pour paraphraser Hugo Pratt, 1979) de la Renaissance, entre un sujet mobilisé par de nouveaux «percepts», une science cherchant à comprendre le procès de la nature et l'art (**fig.: I.47**). Cette rencontre de l'art et de la science aurait été «l'un des moments les plus marquants et les plus féconds de l'évolution des idées au temps de la Renaissance» (Cassirer, 1983, 182).

Art et science seraient liés en premier lieu par la forme elle-même. En effet, l'art ferait voir des discontinuités, des contours, il ferait émerger la structure des choses. À la limite, l'artiste serait celui qui aurait la capacité de représenter les discontinuités. Là où il y avait confusion et désordre aurait émergé des discontinuités, des contours: «toute forme — qu'on l'entende en un sens théorique ou esthétique — réclame d'être limitée et fixée, réclame que les choses soient fermement et clairement circonscrites» (*idem*, 216). Ce commentaire d'Ernst Cassirer pourrait-il être illustré par ce croquis de Léonard de Vinci par lequel il cherchait à fixer les limites d'un tourbillon dans l'eau (**fig.: I.48**)? De son côté, la démarche scientifique cherchait à expliciter entre autres les processus naturels. Pour ce faire, elle se basait de plus en plus sur l'observation des phénomènes de la nature. L'observation serait devenue pour l'homme de la Renaissance la voie de la science comme celle de l'art.

«Le pouvoir de l'esprit, du génie artistique aussi bien que scientifique n'est pas de se livrer sans entrave à l'arbitraire mais de nous apprendre à voir et à connaître l'objet dans sa vérité, dans sa détermination suprême. Chez l'artiste et chez le penseur, le génie trouve la nécessité de la nature. Il faudra attendre des siècles avant que cette idée ne soit exprimée dans sa rigueur théorique, avant que Kant puisse formuler [...] la thèse que le génie est le don de la nature par lequel la "nature dans le sujet" donne sa règle à l'art» (*idem*, 209).

La démarche artistique à la Renaissance aurait vraisemblablement contribué à la qualité de l'expérience scientifique, par sa capacité à individualiser les phénomènes et les objets. «L' "imagination exacte" de l'artiste domine de très haut les fluctuations chaotiques du sentiment subjectif, pour lequel toutes formes menacent de se fondre dans une unité indistincte, en même temps que, contre toutes les distinctions purement conceptuelles et abstraites, elle s'attache de toutes ses forces à la réalité visible» (*idem*, 202). Aussi, en séparant le contingent du nécessaire, l'art aurait été en mesure de contribuer à «l'efficace»

³⁰⁸ «Cette méthode seule a permis à la Renaissance de surmonter la magie et la mystique et tout le complexe des "sciences occultes". La conjonction des mathématiques et de la théorie de l'art a obtenu là ce qu'on n'avait pu réaliser en s'adonnant à l'observation empirique sensible, en se plongeant, par une pénétration affective immédiate, dans le "sein de la nature"» (Cassirer, 1983, 209-210).

de la démarche scientifique à cette époque.

«Dans l'acte de la vision et de l'expression artistique, le contingent se sépare du nécessaire: l'essence des choses s'y manifeste qui trouve dans la forme son expression visible. La théorie scientifique de l'expérience, sous la forme que lui ont donné Galilée et Kepler, se rattache de même directement à la catégorie et à l'exigence fondamentale d' "exactitude" telle que la théorie de l'art l'a établie et confirmée» (*idem*, 207-208).

L'art à la Renaissance aurait suppléé en quelque sorte aux insuffisances d'une théorie scientifique qui en était encore qu'aux «*prolégomènes*». L'art aurait constitué à la limite une sorte de théorie guidant ainsi le regard dans un monde sensible qui, pour la première fois, aurait «*grouillé*» littéralement d'objets à étudier. En paraphrasant René Thom, nous pourrions illustrer notre propos en écrivant: «le caractère surprenant des faits n'apparaît qu'à condition que l'on ait une théorie qui attire l'attention sur eux» (1983, 131). Or, à cette époque, ce fut l'art qui aurait assumé ce rôle. Ce fut donc dans et par la forme que l'art aurait à cette époque contribué à la démarche scientifique. En offrant à la vue un nouveau regard sur le monde, l'art aurait aidé la science à s'y retrouver dans cette masse toujours croissante d'observations. Cette complémentarité entre l'art et la science a été reconnue par plusieurs auteurs.

«En un siècle [XVII^e] qui perfectionne les moyens techniques de voir l'univers et de le représenter, le dessin est d'abord le principal outil de la description du monde. Le peintre florentin Cigoli écrivait à son ami Galilée: "Sans l'art du dessin, un mathématicien, si grand qu'on le veuille, sera non seulement une moitié de mathématicien, mais un homme sans yeux". [...] On pense aussi aux ouvrages d'anatomie, avec leurs squelettes et leurs écorchés tourmentés, où, comme au siècle précédent [...], la part de l'artiste est grande. [...] Le dessin est un incomparable instrument de connaissance parce qu'il distingue les objets en traçant leurs contours. Il en fixe les formes, leur confère à la fois identité et pérennité [...]"» (dans Cornette et Mérot, 1999, 321).

Jean Delumeau va jusqu'à écrire que les «artistes recherchèrent la structure mathématique de la beauté» (1967, 135). Il ajoute: «Platon, maître d'Alberti, devient, à l'apogée de la Renaissance, l'inspirateur des plus diverses manifestations de l'art» (*idem*, 120). Et «Comment ne pas souligner d'autre part combien peintres et graveurs ont contribué, par leurs dessins précis, à mieux faire connaître l'homme, les plantes et les animaux?» (*idem*, 492)³⁰⁹. Cette conjonction entre l'art et la science se serait poursuivie jusqu'au XVII^e siècle, puisqu'elle s'exprimait encore chez Guarino Guarini (architecte et théologien italien; 1624~1683)³¹⁰:

«De nouveaux horizons s'ouvrent à lui, car on y [à Paris] tente de concilier rationalité cartésienne

³⁰⁹ Au sujet des «écorchés» apparaissant dans les premiers livres d'anatomie du XIV^e siècle, Monique Sicard écrit: «Ce qui est montré n'est pas seulement une anatomie, mais la posture nouvelle et sereine d'un Homme qui prend connaissance de lui-même» (1998, 45).

³¹⁰ «Architecte, mathématicien et théologien italien [...]. Entré dans l'ordre des Théatins en 1639, il s'initia aux mathématiques et à l'architecture, subissant dans ce domaine l'ascendant de Borromini» (PRII).

et foi religieuse. Le débat consiste à savoir comment on pouvait, d'une part, argumenter logiquement et, d'autre part, imaginer des scènes telles que la Résurrection ou l'Ascension. La réponse de Guarini est à la fois celle d'un mathématicien et d'un architecte. Pour lui, l'imagination est une hypothèse à laquelle il s'agit de donner forme. Ce qui importe ici, c'est la technique. Cette technique se reflète, entre autres, dans les structures de plus en plus dynamiques de ses projets de coupes. Il parvient à les maintenir en suspens, comme en état d'apesanteur. Le calcul mathématique rejoint alors l'idée de Dieu» (dans Toman, 1998, 54).

Cette association, dans un contexte où «l'enveloppe» théologique se relâchait, aurait été d'autant plus intense que bien souvent artistes et chercheurs étaient conjoints dans la même personne. Michel Maffesoli parle d'une «puissante osmose» entre l'art et la science (1996, 86).

«Il est rare, en effet, de voir une unité de pensée et de sentiment — en art et en science — comparable à celle que l'on retrouve au XV^e siècle. Il n'y avait pas seulement, à cette époque, une identité de méthode dans ces deux domaines, mais fusion complète de l'artiste et du savant au sein de la même personnalité» (Giedion, 1968, 42).

Par exemple, Léonard de Vinci (peintre, architecte, sculpteur, ingénieur et théoricien italien; 1452~1519), avait entrepris des recherches en optique après avoir observé, en peignant des portraits, la variation de la pupille en fonction de la variation de la lumière (Cassirer, 1983, 202)³¹¹. Jean Delumeau rappelle de son côté que les «plus grands artistes» de la Renaissance «— Donatello [...], Alberti [...], Francesco di Giorgio, Léonard de Vinci et Dürer, [...] — n'établissaient pas de coupure entre art et technique» (1967, 174)³¹². «Les progrès de l'anatomie et de la chirurgie, la pratique alors toute nouvelle de la dissection habituent non seulement le sculpteur mais aussi le peintre à regarder tout surface comme l'émergence d'un volume» (Lenoble, 1968, 309-310)³¹³. De son côté, René Thom généralise en spécifiant que «jusqu'à la "rupture galiléenne" (début du XVII^e siècle), science et philosophie n'étaient pas clairement distinguées» (1989, 180). Même le théâtre, dont les fonds de scène représentaient souvent en perspective une ville, une rue, aurait «agi sur le décor urbain, il a relié la géométrie à l'urbanisme»

³¹¹ «Léonard de Vinci s'attache aussi comme savant à la visibilité et à la concevabilité de la forme. Toute connaissance, toute compréhension humaine, reste liée, selon lui, à cette limitation. Parcourir dans son entier l'empire des formes visibles, concevoir chacune de ces formes dans son contour le plus clair et le plus sûr, se la représenter en toute précision par le regard intérieur et extérieur: la science de Léonard de Vinci ne connaît pas de but plus élevé. Les frontières de la vision sont donc nécessairement pour lui les frontières de la compréhension. **Le monde qu'il embrasse**, comme artiste et comme savant, **est toujours le "monde des yeux"**; à condition, toutefois, que ce monde s'étende devant lui non point en morceaux, par fragments, mais systématique et complet» (Cassirer, 1983, 200 ns).

³¹² Il poursuit: «Au début du XVI^e siècle, écrit J.U. Nef, l'imagination artistique et l'imagination scientifique étaient encore si proches l'une de l'autre qu'elles pouvaient être comme des parties de la même inspiration» (Delumeau, 1967, 174-175).

³¹³ «Il y aurait, entre l'art et la science, un lien beaucoup plus profond qu'on ne le croit. Non pas qu'il faille penser à une influence directe de l'un sur l'autre, mais l'un et l'autre sont relatifs à une vision de la Nature. À une époque donnée, ils traduisent chacun à leur manière la même vision et la même attitude de l'homme devant les choses» (Lenoble, 1968, 88).

(Delumeau, 1967, 371)³¹⁴. Ainsi, la technique urbanistique aurait été, elle aussi, sous l'ascendance de l'art, et *vice-versa*. Léonard de Vinci et Galileo Galilei (mathématicien, physicien et astronome italien; 1564~1642) reconnaissait à l'art cette place auprès de la science. Pour Léonard de Vinci,

«jamais l'art n'a représenté une simple élucubration de la fantaisie subjective: il est, il reste un véritable organe indispensable pour saisir la réalité. **Sa valeur immanente de vérité n'est pas inférieure à celle de la science, car Léonard de Vinci n'admet ni dans l'un ni dans l'autre le moindre élément d'arbitraire subjectif, il honore dans l'un et dans l'autre la toute puissante nécessité**, *tema e inventrice della natura*, son frein et sa règle éternelle» (Cassirer, 1983, 200 ns).

Pour Galilée toutefois, l'art allait constituer un vecteur **parallèle** à la science.

«Et il n'est pas jusqu'à Galilée [...], constamment appliqué à distinguer soigneusement l'empirique du métaphysique, la logique de l'esthétique, qui ne prenne pourtant conscience d'une racine commune de l'esprit artistique et de l'esprit scientifique. L'art et la science représentent selon lui **deux manières différentes** de *donner forme* et il accorde, sans hésitation ni envie, à la puissance formatrice qui vit chez les grands artistes la préséance sur les considérations purement théoriques» (*idem*, 210-211 ns).

Erwin Panofsky avait aussi souligné cette tendance chez Galilée à séparer les champs disciplinaires en sphères distinctes (cela constituait-il une façon pour lui d'ordonner le monde?): «il exigeait que l'on séparât la quantité de la qualité, et la science de la religion, de la magie, du mysticisme et de l'art» (2001, 35).

Mais la science, en retour, inspirait vraisemblablement l'art. *La leçon d'anatomie* de Rembrandt serait un exemple parmi tant d'autres (**fig.: 1.49**)³¹⁵. Et jusqu'à la philosophie qui, à cette époque, aurait été mobilisée par les artistes dans leur recherche de la forme, mais aussi dans leur tentative de compréhension de leur propre démarche.

«Comment expliquer la passion avec laquelle tant de grands artistes de la Renaissance se sont emparés de la philosophie spéculative [...], sinon en admettant qu'elle représentait bien plus pour eux qu'une simple spéculation? Ils n'y voyaient pas seulement une simple théorie du cosmos répondant à leur intuition, mais surtout le secret déchiffré et exprimé de leur propre création. Cette mystérieuse double nature de l'artiste, son abandon au monde de l'apparence sensible, et son effort incessant, en même temps, pour le dépasser et lui échapper, tout semblait cette fois compris, et, dans cette compréhension, vraiment justifié. [...] N'est-ce pas la manière de l'artiste, en

³¹⁴ Quelques auteurs ont souligné un tel lien entre le décor de théâtre et l'urbanisme, notamment Pierre Cabanne, qui localise cette association au XVII^e siècle (1999). Voir aussi Joël Cornette et Mérot (1999). «Les lois de la perspective s'appliquèrent aux décors scéniques, avant de régenter l'ordonnance des constructions réelles, et les architectes qui les utilisèrent étaient en même temps des décorateurs de théâtre [...]. La cité nouvelle était conçue en fait comme un grand décor pour la représentation de parade d'un pouvoir absolu» (Mumford, 1961, 480).

³¹⁵ «Raphaël et Michel-Ange ont créé le genre: pour la première fois depuis l'Antiquité le corps est étudié et représenté pour lui-même, pour sa beauté propre, indépendamment de la valeur spirituelle qu'il reçoit de son union avec l'âme. Les progrès de l'anatomie et de la chirurgie, la pratique alors toute nouvelle de la dissection habituent non seulement le sculpteur mais aussi le peintre à regarder toute surface comme l'émergence d'un volume» (Lenoble, 1968, 309-310).

effet, [...] d'unir toujours des choses diverses et opposées, de chercher dans le "visible" l' "invisible", dans le "sensible" l' "intelligible"? S'il est vrai que sa contemplation et sa création sont déterminées par la vue de la forme pure, ne lui faut-il pas, d'autre part, la réaliser dans la matière? Plus profondément que tout autre, l'artiste ressent cette tension, cette contradiction polaire des éléments de l'être; en même temps, toutefois, il sait et il sent qu'il en est le médiateur» (Cassirer, 1983, 172-173).

L'art, comme la science, aurait eu — et aurait toujours — la capacité de délivrer une connaissance sur le monde reposant sur sa propre forme d'objectivité. L'art

«ne recherche pas les qualités ou les causes des choses, mais nous donne l'intuition des formes. Il ne s'agit nullement, cependant, de la simple répétition de quelque chose déjà existant. C'est une véritable, une authentique découverte. L'artiste découvre les formes des faits ou des lois naturelles. Les grands artistes de tous les temps ont été conscients de ce rôle et de ce don singuliers» (Cassirer, 1975, 205).

L'art, par son «imagination exacte», serait donc en mesure de faire émerger une forme d'objectivité en nous faisant voir le monde, contribuant peut-être à fournir des limites à nos intuitions³¹⁶. Ce regard objectif (un peu particulier) de l'art sur le monde, d'une expérience artistique qui est en mesure de faire connaître le monde dans une de ses «vérités», a été souligné par d'autres auteurs.

«L'art n'a pas pour tâche principale de reproduire fidèlement le monde: il doit aussi et surtout aider à le faire comprendre. Il est un moyen de connaissance, et, comme tel, doit être rationnellement élaboré. Comme l'avaient préconisé certains théoriciens de la première Renaissance, l'œuvre obéit à des lois mathématiques. Elle est d'abord une construction de l'esprit. La "fenêtre" que le peintre, selon Alberti, ouvrait sur le monde permettait de fournir un modèle réduit de celui-ci. La répartition rigoureuse des figures et des objets dans un espace profond, régit par la perspective géométrique et atmosphérique, impose au regard un parcours, sans tenir compte des conditions réelles de la vision» (dans Cornette et Mérot, 1999, 319).

Cette capacité de l'art à transmettre une connaissance a aussi été souligné par Jean-Marie Schaeffer:

«Cela ne signifie pas que les œuvres d'art ne sauraient avoir de pertinence cognitive, qu'elles ne sauraient rien nous apprendre sur le monde ou sur nous-mêmes. Je critique uniquement la thèse selon laquelle il s'agit d'un type de connaissance extatique et qui ne saurait donc être mis en relation avec notre savoir scientifique ou pratique du monde. En fait cela revient à méconnaître les relations parfois très fructueuses que les arts entretiennent avec les savoirs positifs, tels les liens entre les travaux perspectivistes des peintres italiens de la Renaissance et la représentation mathématique de l'espace, ou ceux entre la peinture hollandaise et le programme baconien d'une science empirique. J'ajouterai que cette dimension cognitive n'annule nullement la dimension esthétique (donc aussi hédonique) de l'œuvre, puisque celle-ci en réalise la médiation présentative» (Schaeffer, 1992, 392 note).

Cet auteur insiste sur des limites sur lesquelles nous reviendrons. Beaucoup plus tard, Freud devait lui aussi reconnaître à l'art la capacité à transmettre une certaine

³¹⁶ «L'objectivation est toujours un processus de construction. Le monde physique [...] n'est pas un simple amas de données sensibles, ni le monde de l'art un ensemble de sentiments et d'émotions. Le premier dépend d'une objectivation théorique, objectivation par concepts et constructions scientifiques; le second d'actes formateurs d'un type différent, d'actes de contemplations» (Cassirer, 1975, 227).

connaissance:

«il est bien permis de pousser un soupir quand on s'aperçoit qu'il est ainsi donné à certains hommes [les poètes] de faire surgir, véritablement, sans aucune peine, les connaissances les plus profondes du tourbillon de leurs propres sentiments, alors que nous autres [les chercheurs], pour y parvenir, devons nous frayer la voie en tâtonnant sans relâche au milieu de la plus cruelle incertitude» (Freud, 1971, 90-92).

Ainsi, là où la science obtiendrait une compréhension par l'entendement des concepts, l'art obtiendrait un autre type de compréhension reposant sur l'intuition de la forme et de ses limites: une forme qui constituerait un ancrage pour des représentations et un fondement à des idéaux³¹⁷. Là où les idéaux du sujet seraient avant tout abstraits et «flottants», l'art contribuerait à les associer à un «contenant» tangible, à une forme et ses limites.

Le sujet, l'art et la science se seraient retrouvés ainsi réunis par la forme dans la mesure où cette dernière aurait représenté pour la Renaissance la «première amorce [...] de l'activité intellectuelle», tout en étant le point d'application des forces créatrices de l'artiste (Cassirer, 1983)³¹⁸. L'art aurait contribué ainsi à réduire la confusion dans laquelle se trouvait ce nouveau monde des objets. Il aurait permis de fixer un regard qui risquait de «sombrier» à tout moment dans le «désordre» d'une multitude de «percepts» non objectivés. Une manifestation de cette nouvelle objectivité serait-elle à voir dans l'évolution de la conception de la beauté que proposait la Renaissance?

«Ce n'est pas sans raison qu'on a cité comme l'un des éléments les plus significatifs de la théorie de l'art de la Renaissance le fait que "le lien unissant le *bon* et le *beau*", lien que l'art avait fixé, durant tout le Moyen Age, dans la sphère théologico-métaphysique, commence alors à se relâcher pour la première fois et que le domaine esthétique, par là même, gagne une autonomie qui ne devait être fondée théoriquement que plus de trois siècles plus tard. À ce relâchement, toutefois, correspond d'autre part un resserrement: plus le *beau*, en effet, se détache du *bon*, plus ses liens se resserrent avec le *vrai*» (*idem*, 208).

Rappelons à ce titre les exemples de Thomas More ou de Bernard Palissy pour qui la

³¹⁷ «Le langage et la science sont des abréviations du réel; l'art est une intensification du réel» (Cassirer, 1975, 205).

³¹⁸ «Ici intervient l'opération de l'artiste qui réalise l'exigence que la spéculation permet seulement de poser. Que le monde sensible ait forme et structure, l'homme s'en assurera en lui donnant forme progressivement. La beauté du monde sensible, finalement, ne jaillit plus du monde lui-même, mais de l'usage qu'en fait la puissance créatrice de l'homme qui s'y éprouve et s'y reconnaît» (Cassirer, 1983, 89). «La science et l'art, en prenant mieux conscience de leur fonction originaire d'élaboration, tendent à concevoir la loi qui les régit comme l'expression même de leur liberté essentielle. Et par là le concept de nature, ainsi que le monde des objets dans son ensemble, acquiert une nouvelle signification. L'objet n'est plus simplement ce qui contredit, et, pour ainsi dire, contrecarre le moi, il est le point de convergence et d'application de toutes les forces productives, authentiquement créatrices du moi, leur pierre de touche concrète. Dans la nécessité de l'objet, le moi se reconnaît lui-même, il reconnaît la force et la direction de sa spontanéité» (*idem*, 182-183).

vérité aurait été dans la vision³¹⁹. La perspective aurait elle aussi été considérée comme un vecteur permettant d'atteindre une certaine connaissance du monde.

«Outre qu'elle a permis à l'art de s'élever au rang de «science» [...], elle pousse si loin la rationalisation de l'impression visuelle du sujet que c'est précisément cette impression subjective qui peut désormais servir de fondement à la construction d'un monde de l'expérience solidement fondé et néanmoins «infini», au sens tout à fait moderne du terme. [...] En fait, on avait réussi à opérer la transposition de l'espace psychophysiologique en espace mathématique, en d'autres termes, **l'objectivation du subjectif**» (1975, 159 ns).

La perspective aurait ainsi contribué à l'objectivation des intuitions du sujet. Ainsi, la subjectivité, l'objectivité scientifique et le sujet se seraient rencontrés dans la forme.

...

...

...

L'art et la science, comme tendrait à le prouver le projet albertien et comme Panofsky plus tard l'a soutenu, auraient partagé un certain nombre d'outils conceptuels (les mathématiques, la perspective³²⁰, le concept de la proportion, etc.). Ce point commun de la forme où se rencontraient art et science n'aurait pas seulement été objectal, il était aussi à la limite méthodologique.

«**La proportion** [...], plus qu'un simple concept logico-mathématique, est avant tout une catégorie esthétique et **devient** à ce titre **le point de rencontre du chercheur et du créateur, de l'homme qui cherche les secrets de la nature et de l'artiste, créateur d'une seconde "nature"**. Selon le mot de Luca Paccioli, ami de Léonard de Vinci, la proportion n'est pas seulement la mère du savoir mais aussi "mère et reine de l'art". Dans ce concept se compénètrent désormais le courant technique mathématique et les tendances artistiques de l'époque, et c'est à la faveur de cette compénétration que **le problème de la forme devient un problème central de la culture de la Renaissance**» (Cassirer, 1983, 69-70 ns).

Ainsi, ces deux démarches qui aujourd'hui peuvent nous paraître disjointes voire difficilement conciliables, auraient donc été à la Renaissance sources d'une nouvelle compréhension du monde. L'art aurait amené le sujet à voir le monde sous un jour nouveau tandis que la science échafaudait, même maladroitement, une compréhension des phénomènes de la nature. Le regard que portait le sujet sur le monde aurait commencé à prendre appui sur une certaine objectivité (artistique et scientifique). Dit autrement, l'art et la science à cette époque auraient **graduellement** échafaudé un nouveau regard sur le monde, offrant éventuellement au sujet une nouvelle objectivité.

Proportion, mesure, créativité et forme seraient devenues le point de convergence entre

³¹⁹ «Frank Lestringant a écrit que "pour Champlain, le découvreur, ce qui importe c'est l'expérience singulière d'une observation"» (Glénisson, 1994, 32).

³²⁰ En elle-même, la perspective condensait en son sein le regard de la mathématique (de la géométrie) et le geste de l'artiste (Panofsky, 1975).

l'art, la science et le sujet. Ainsi, les efforts d'un Pic de la Mirandole pour trouver les «vraies causes» du libre arbitre de l'homme (sa créativité); la rencontre de l'art et de la science dans les recherches sur la proportion; le rapprochement de l'artiste et du philosophe dans la «spéculation»; la découverte de l'histoire grâce à la mesure des monuments, la rencontre de l'art et de la géométrie grâce à la perspective; la démarche d'un Léonard de Vinci qui franchissait — pour ne pas dire abolissait — constamment la frontière entre art et science³²¹; autant d'exemples qui tendent à démontrer que la Renaissance aurait poursuivi, jusqu'à un certain point, une démarche unitaire: «la Renaissance est l'une des rares époques de la pensée où art et science ont donné exactement la même représentation orphique de la Nature» (Lenoble, 1968, 304). Une telle démarche contribuait vraisemblablement à offrir aux sujets une compréhension plus globale du monde. Là où le Moyen Âge percevait une nature qui «chantait la gloire de Dieu», la Renaissance en aurait perçu deux: celle de la «pure théorie» et celle du «sentiment» (subjectivité), «nouveau moyen d'expression [...] pour [...] son intériorité». Mais ces deux natures de la Renaissance 'auraient possédé l'ancrage commun de la forme. Rappelons le commentaire d'Ernst Cassirer à propos de la «double nature de l'artiste»: «son abandon au monde sensible et son effort de le dépasser». Rappelons l'exemple de Nicolas de Cues pour qui les mathématiques constituaient un moyen d'atteindre Dieu (lien science/métaphysique). L'art était-il parvenu à faire une sorte de synthèse entre la nature-paysage et la nature-environnement, entre «percepts» (cf.: section 6.3.3) et connaissances scientifiques, peut-être même entre «percepts» et forme symbolique? La Renaissance, par cette conjugaison art/science (plutôt unique dans l'histoire?), pouvait-elle offrir au sujet un fondement (rationnel) à son «activité symbolique»? L'homme de la Renaissance était-il sur le point d'objectiver ses «affects»?

Serait-il possible en d'autres termes d'avancer que la Renaissance était sur le point d'échafauder un nouveau savoir, voire une nouvelle «espérance»? Là où le Moyen Âge inscrivait le sujet dans un récit lui permettant d'anticiper sa perte ou son salut, la Renaissance, par l'entremise de la forme, était-elle en train de forger le sien? L'art et la science de la Renaissance étaient-ils en train de rejoindre le sujet qui, depuis l'avènement du culte des martyrs, saisissait sur la base d'un affect une vérité émergeant d'une forme prégnante visible à la surface de la Terre? Le couple art/science annonçait-il une nouvelle eschatologie proprement humaine prenant appui sur des saillances terrestres? Car d'un côté le sujet aurait été de plus en plus mobilisé par des saillances terrestres au fur et à

³²¹ «...Léonard de Vinci, qu'on doit considérer moins comme un artiste qui aurait une théorie que comme un philosophe qui, préoccupé de comprendre le monde, développe également une activité artistique» (Panofsky, 1975, 203).

mesure où les anciens récits s'érodaient et de l'autre, l'art et la science étaient de plus en plus interpellés par ces mêmes saillances. Art, science et contenu axiologiques auraient-ils commencé à se conjoindre dans «le problème de la forme»? À ce titre, la démarche architecturale d'Alberti représenterait un magnifique exemple de cette conjonction entre «la dimension sémiotique de l'imaginaire», une démarche rationnelle pour comprendre le désir de construire et la démarche créatrice de l'architecte (cf.: 6.2.2). L'art à la Renaissance avait-il assuré le lien entre les «percepts» d'un sujet qui non seulement découvrait la nature, mais voyait en elle un nouveau moyen d'expression pour son «intérieurité», et les efforts d'une science qui, elle aussi, découvrait la nature et cherchait à la comprendre selon ses «propres principes»?

L'art et la science auraient possiblement assuré à la subjectivité un fondement, une assise (rationnelle), puisque ces deux approches se conjugaient dans la forme qui elle, depuis le culte des martyrs, aurait commencé à mobiliser le sujet. Dit autrement, il appert que pendant une courte période, les «percepts» du sujet auraient été partagés par l'art et la science. C'est pourquoi nous pensons que la Renaissance aurait pu être aux portes d'un nouveau savoir, d'une nouvelle «espérance». Bref, «l'exigence de la forme» aurait offert à la subjectivité un fondement à la fois dans l'art qui créait une «seconde nature» et dans l'objectivité scientifique qui étudiait la nature³²².

6.2.4 La Renaissance ou le passage vers une mythologie de l'ici-bas

Trois éléments seraient au cœur de la Renaissance: l'émergence de l'individu, la découverte de la nature (objectivité) et l'émergence du paysage (subjectivité). L'émergence de l'individu, qui s'affirmera vraisemblablement avec le XVII^e siècle (cf.: chapt. II), se serait manifesté autant dans les arts, qui s'attardaient à représenter un être de chair «fini et désirant», qu'en science qui commençait à en découvrir les différents constituants, qu'en philosophie qui cherchait à conceptualiser un «*espace*» pour son libre arbitre. Plusieurs auteurs ont souligné cette émergence de l'individu à partir de la Renaissance. «Toutes les forces créatrices de la Renaissance vont dans le sens d'un approfondissement du problème de l'*individu*» (Cassirer, 1983, 48). Jean Delumeau a pour sa part écrit: la Renaissance «a amorcé la libération de l'individu en le sortant de l'anonymat médiéval» (1967, 22). D'autres auteurs se font plus spécifiques encore. Charles Taylor: «la conception nouvelle de la liberté» que formule la Renaissance,

³²² Pour un chercheur comme Léonard de Vinci, «la science est une seconde création de la nature produite par la raison, l'art une seconde création de la nature produite par l'imagination» (Cassirer, 1983, 90).

«procède en partie d'un transfert à l'homme des prérogatives divines» (1998, 117). Pierre Cabanne: «...l'autorité de Dieu [était] remplacée par la connaissance de l'homme...» (1999, 70). Enfin, Gaëtan Desmarais résume ainsi: «Au cours des XVI^e et XVII^e siècles, s'est affirmée une recherche collective pour une liberté individuelle graduellement dégagée des contraintes de la loi divine et de moins en moins soumise à l'autorité politique qui en découlait. Le pouvoir royal a réagi en mettant en place une vaste opération disciplinaire» (1995, 229)³²³. Ces auteurs placeraient donc l'émergence de l'individu dans le contexte plus vaste d'une érosion des anciennes formes d'autorité. Déjà Pétrarque aurait manifesté une sorte d'ambivalence entre les beautés de ce monde et un texte sacré l'invitant à se détourner de ces dernières. Nous avons vu que la Renaissance était vraisemblablement consciente de cette critique qu'elle menait contre les schèmes traditionnels de la pensée. Par cette érosion, l'Église allait «perdre une partie de son pouvoir sur l'au-delà» (Chaunu, 1983, 130). Le théologien poursuit:

«La première vague perturbatrice des pensées est le grand retour en force de l'intelligence magique d'une nature naturante, d'un monstre que la Création judéo-chrétienne avait contenu (la poussée de la magie noire sollicitée par la flambée du satanisme le prouve) sans jamais totalement l'extirper. Or, c'est de ce courant panthéiste négateur de la Transcendance du Dieu créateur totalement séparé d'un univers apte à une lecture mécaniste, mathématique, c'est de ce courant que viennent les contestations dures de la *philosophia christiana*. Au fond, c'est à ce courant qu'appartiennent Telesio (1508~1588), Giordano Bruno [...] et son monde infini parce que Dieu, et Campanella [...]. Tous communiquent avec l'âme du monde, d'un monde que Giordano Bruno affirme infini, d'un monde qui est Dieu» (1983, 477).

Au lieu de communiquer avec Dieu comme au Moyen Âge, la Renaissance aurait-elle cherché à communiquer avec un monde qui se faisait Dieu parce qu'infini? Une transition s'amorçait selon toutes vraisemblances, rendant possible éventuellement une communication avec le monde seul; remplacer l'explication transcendante du monde par une explication immanente, élaborée et validé ici-bas. Ce faisant, la philosophie et la science auraient graduellement pris la place de la scolastique:

«...la Renaissance a de nouveau divinisé la Nature: pour la science elle est la magicienne autonome, nullement dépendante de Dieu, et possède les secrets de son ordre, de sa vie, de son âme; en morale elle arrête sur elle-même l'amour, l'admiration, la confiance, l'adoration enfin qui, auparavant, visaient à la dépasser. Le naturalisme de la Renaissance polarise absolument la vie spirituelle de l'homme; pour lui elle consent des miracles, pour lui elle se fait providence, près de lui elle envoie en message les astres et les génies tutélaires» (Lenoble, 1968, 300).

Ainsi, avec le «relâchement du théocentrisme médiéval» la Renaissance aurait eu tendance à se détourner d'une nature jusque-là perçue comme une manifestation d'un ordre divin,

³²³ Sur cette «opération disciplinaire», voir par exemple Michel Foucault (1975).

pour se concentrer sur une nature conçue comme étant une somme de processus³²⁴. En d'autres mots, et en simplifiant quelque peu, en arrêtant de chercher à comprendre Dieu, la pensée pouvait-elle désormais chercher à comprendre l'homme et son environnement? Pour reprendre l'exemple de la géographie, cette discipline pouvait désormais s'attarder à la compréhension du monde terrestre.

La démarche scientifique aurait été un vecteur de cette volonté de s'affranchir de la «loi divine», en cherchant à remplacer la foi par la raison. Rappelons à ce titre les efforts d'un Nicolas de Cues qui déplaçait son questionnement de l'objet vers les moyens de connaître ce dernier. Insistons aussi sur l'exemple de l'architecture albertienne qui, par la seule raison, voulait élaborer les règles de l'architecture. Le projet albertien, qui donne «à l'édification un fondement rigoureux tout en l'ouvrant à l'imprévisibilité de l'imagination et du désir des hommes» (Choay, 1980, 332), représenterait une belle allégorie des efforts de la Renaissance. Tous ces efforts pour transférer vers le sujet les «prérogatives divines», ce désir de comprendre la nature dans ses mécanismes naturels, cette volonté de dégager un espace pour l'autonomie du sujet, se donneraient peut-être à voir dans la fable de Faust. Comme si cette fable avait su, à elle seule, résumer les tréfonds d'une époque. Rappelons que Faust, «vendit son âme au diable pour satisfaire un insatiable désir de jouissance et une curiosité intellectuelle infinie» (PRII; **fig.: 1.50**).

«Mais le plus grand péché de Faust est d'avoir voulu, par le moyen d'un pacte avec le diable, en savoir presque autant que Dieu. Il a "abusé du don glorieux de son entendement". Ainsi le thème de Faust reprend celui de Prométhée. [...] Faust personnifie non seulement un intellectuel saisi par le démon de la chair, mais plus encore l'homme assoiffé d'absolu et rêvant de dominer le monde. Il est peut-être romantique avant la lettre; il est surtout le représentant d'un siècle ambitieux, ivre de liberté, de gloire et de science, mais dont les désirs ont souvent dépassé de très loin les possibilités» (Delumeau, 1967, 354-355).

Cette émergence de l'individu, de la nature et du paysage, cette volonté de remplacer «l'autorité divine par une connaissance humaine» auraient été rendues possibles par le franchissement d'une discontinuité ayant mené l'Occident d'une mythologie de l'Au-delà vers une mythologie de l'ici-bas.

«En l'absence d'autorité divine et de révélation du bien surnaturel, les mythologies de l'ici-bas célèbrent une autorité humaine et publicisent un salut terrestre. Dès lors, l'autorité est déléguée par l'État à des personnes physiques ou morales qui deviennent *de facto* des institutions ordonnatrices comme, par exemple, la monarchie, le parti, la république, voire, ainsi que l'a montré Pierre Legendre en explicitant le narcissisme contemporain, l'individu. Quant au salut, il adopte des

³²⁴ Il n'y avait pas que la perception de la nature qui changeait, la perception du temps avait aussi changé (Chaunu, 1983); «mais le temps lui-même se réduisait alors à une perpétuelle succession d'instant; il ne s'exprimait plus en durée, mais en égales séquences de minutes et secondes, sans rapport avec l'expérience de la vie. Pour la société baroque, le temps est celui de la mode qui sans cesse change et se renouvelle» (Mumford, 1965, 465). Françoise Choay (1980) et Marc-André Turcotte (1979) ont montré aussi que la notion d'espace avait changé à cette époque.

formules aussi variées que tous les bienfaits terrestres, individuels et collectifs, que l'on puisse connaître ou imaginer. Le bien ultime est alors une "île" d'où le mal serait éradiqué: *Utopia*. Quant à la damnation, elle peut survenir quand un obstacle insurmontable se dresse entre le sujet et le bienfait ciblé. Il apparaît ainsi que le salut et la damnation puissent être, dans les mythologies de l'ici-bas, des états expérimentés en même temps. Plus encore, on peut estimer qu'à la limite ces deux états se confondent dans l'utopie. Alors que les mythologies de l'au-delà subordonnent la géographie et l'histoire humaines au plan divin, les mythologies de l'ici-bas investissent l'espace-temps humain d'une "économie du salut" intrinsèque. De même, ces mythologies de l'ici-bas dénie toute origine surnaturelle des sociétés et des sujets; ces derniers sont plutôt conçus comme n'ayant d'autres horizons que la géographie et l'histoire proprement humaines et naturelles» (Mercier et Ritchot, 1997, 20-21).

Tous ces efforts, indistinctement des moyens employés, auraient exprimé une volonté de rapatrier ici-bas «l'explication», de remplacer l'autorité divine par une autorité humaine. L'érosion lente des *vacuums* primitifs comme celui de Paris, probablement amorcée par le culte des martyrs, aurait favorisé l'émergence de nouveaux récits mythologiques, dégageant graduellement un espace dans lequel la raison aurait pu émerger³²⁵. Parce que l'autorité qui jadis décidait des valeurs n'avait plus vraisemblablement autant d'influence qu'auparavant, il serait devenu possible pour le sujet de porter un nouveau regard sur le monde, un regard entre autres guidé par l'art. Les conditions fondamentales du regard changeaient, permettant ainsi à l'homme de voir autrement et, partant, de voir de nouvelles choses. Un tel rapatriement dans le sujet des «prérogatives divines» représenterait la condition de possibilité de l'actuelle «explosion des subjectivités» (pour reprendre l'expression de Willy Apollon, communiquée par une amie), explosion qui interpelle les nombreux chercheurs de la post-modernité³²⁶.

Le culte des martyrs aurait ainsi contribué à l'avènement de l'individualisme. C'est ce que suggèrent Gaëtan Desmarais et Gilles Ritchot lorsqu'ils écrivent:

«La christianisation a su récupérer ce culte d'origine païenne lequel réclamait la radiation de l'esclavagisme. Dans la mesure où se répandait **une doctrine qui exigeait que chaque sujet pût devenir responsable de son destin**, le mode de production esclavagiste devait disparaître. S'y substitua un système seigneurial féodal qui tolérait le servage, en attendant que soit

³²⁵ Pour Marc-André Turcotte, «le rationnel n'est pas fondamentalement un simple projet d'élucidation du Réel, mais une nouvelle métaphysique, dans et par laquelle l'homme cherche une réponse à un problème existentiel qui l'obsède, celui de sa propre fin, celui de la mort. Ainsi, ce qui a constitué pendant plusieurs siècles une réponse satisfaisante au problème posé par la représentation de la finitude de la vie [...], soit la transcendance de la mort par l'instauration d'un au-delà, d'un salut eschatologique (la Révélation), d'une survie extra-terrestre, est devenue peu à peu insatisfaisante, retour de l'angoisse» (1979, 235-236).

³²⁶ «La culture postmoderne est [...] caractérisée par l'apparition d'une multitude de petits récits qui édictent leur propre norme. Ce dernier point est fondamental car il exprime **la perte des références uniques**, nous précipitant ainsi vers une «crise normative». En effet, une norme sociale ne peut être maintenue que si elle repose sur un certain consensus: lorsque chacun élabore ses propres normes, il est difficile de tendre vers ce consensus» (Boisvert, 1995, 43 ns). «...si l'on suit le cheminement intellectuel des postmodernistes, on réalise qu'ils s'attachent tous à décrire une transformation majeure des valeurs culturelles qui amène les individus à réorienter leur perspective de vie dans l'axe de la personnalisation. Le *procès de la personnalisation* amène l'individu à vouloir être lui-même la principale source de décision des différentes composantes de sa vie. L'individu veut avoir son mot à dire sur tout ce qui pourrait avoir une influence sur son quotidien, il veut être responsable de sa vie et de sa destinée» (*idem*, 107).

instituée une propriété privée garante de responsabilité personnelle. L'éventuel mode de production capitaliste — cette séquence allant de la propriété privée au travail méritoire en passant par le crédit — pourra ainsi rapatrier sur terre une "économie de salut" auparavant projetée dans l'au-delà de la mort» (Desmarais et Ritchot, 2000, 114-115 ns).

L'Église elle-même aurait contribué au rapatriement ici-bas de l'économie du salut, de la «vérité», en cherchant à contenir certaines pratiques dans le but de maintenir son autorité. Par des aménagements théologiques ayant un impact sur les représentations que se faisait le sujet de son destin individuel, l'Église aurait favorisé la réalisation ici-bas du sujet (cf.: 6.3.2)³²⁷.

6.2.5 Art, paysage et rupture galiléenne

*J'ai parfaitement appris à me distinguer
de ce qui m'entoure: et me voilà isolé dans
la beauté du monde*

Hölderlin (cité par Besse, 2000, 10)

Durant une partie du Moyen Age, le sujet aurait été animé par «la morale d'une vérité révélée cognitivement». Le sujet n'avait pas à décider du bien ou du mal, du «sens de la vie». Une autorité (hors de ce monde) garantissait la validité de sa «façon d'être au monde». Cette autorité faisait connaître au sujet par l'entremise de son délégué (l'Église) les idéaux auxquelles il devait adhérer. Puis, avec le XII^e siècle environ, l'adhésion des fidèles au Christianisme perdait en intensité, signe d'une érosion de la parole du délégué. Comme l'a écrit Pierre Chaunu, l'Église perdait une «partie de son pouvoir sur l'au-delà». Le sujet aurait désiré rapatrier ici-bas la réalisation de la félicité; il aurait désiré vivre ici, maintenant, et sortir de sa position d'attente. Le sujet de la Renaissance aurait commencé à vouloir «s'assigner lui-même ses propres fins sans intervention d'une autorité extérieure» (Taylor, 1998, 117)³²⁸.

Une telle volonté pouvait peut-être s'exprimer chez un Martin Luther qui, dans sa critique adressée à l'Église, se questionnait sur «la mort et le destin, ma mort et mon destin» (Chaunu, 1983, 130). Un autre exemple de ce passage vers la mythologie de l'ici-bas serait perceptible dans l'évolution de la conception qu'on se faisait alors de Dieu,

³²⁷ «À la Renaissance, il ne suffisait plus de souscrire à cette économie du salut en contribuant au financement des œuvres d'art monumentales qui survivent à la mort du sujet individuel. Il était d'emblée question de réaliser intégralement le sujet individuel ici-bas, alors que l'espérance de vie était courte» (Desmarais, 1995, 229).

³²⁸ «Le Moyen Age avait rêvé de paradis. [...] Héritier d'une double tradition chrétienne et païenne, l'homme de la Renaissance a rêvé éperdument du paradis terrestre» (Delumeau, 1967, 348).

créateur puis moteur du monde, ou encore dans l'évolution de l'image de Prométhée³²⁹. Ainsi, les démarches scientifiques et artistiques auraient commencé à se substituer à l'explication scolastique du monde. La conjonction de l'expérience artistique et de la démarche scientifique était peut-être en train d'échafauder (maladroitement?)³³⁰ une nouvelle «espérance» basée sur la connaissance humaine. Ce faisant, la conjonction art/science se serait présentée graduellement comme un nouveau référent permettant au sujet de savoir si les idéaux auxquels il adhéraient étaient (morale)ment acceptables ou non. Le regard de l'art et la compréhension de la science auraient fait espérer l'émergence d'une nouvelle autorité capable d'expliciter les formes saillantes de l'environnement pouvant mobiliser le sujet. Cet espoir d'une nouvelle autorité terrestre capable de garantir le contenu axiologique des représentations du sujet aurait été déçu par l'émergence d'une «nouvelle» démarche scientifique, mais peut-être aussi par le fait que le sujet n'avait pas réellement su assumer les nouvelles exigences de la mythologie de l'ici-bas.

Galilée, et d'autres chercheurs à la même époque, auraient discrédité les apports de l'art à la compréhension du monde pour centrer leurs efforts sur le quantitatif. Galilée allait selon toute vraisemblance se détourner de la question de la forme pour se concentrer sur une nature «horloge», sur une nature mécanisée se résumant, pour ainsi dire, à un diagramme de force (Chaunu, 1983)³³¹. Là où un Léonard de Vinci découvrait certaines facettes du monde par l'entremise de sa pratique artistique, Galilée ne se serait fié qu'aux données obtenues par l'instrument de mesure³³².

«Léonard de Vinci et Galilée, toutefois, si proches qu'ils soient l'un de l'autre dans leur vision de la nature, ne sont pas parvenus à ce résultat [la nature est nécessité] par la même voie. En traçant la frontière qui sépare du monde de la fiction et de la fable la vérité objective de la nature, Galilée range la poésie aussi bien que l'art dans le fictif» (Cassirer, 1983, 200).

³²⁹ «Prométhée représente ici le héros humain de la culture, porteur du savoir et de l'ordre politique et moral, qui grâce à ces dons a "réformé" les hommes au sens propre, c'est-à-dire qui les a marqués d'une nouvelle forme et d'une nouvelle essence. Mais, de plus en plus, la philosophie de la Renaissance s'élève au-dessus de cette conception **en transférant radicalement à l'activité du sujet singulier le soin de conférer la forme**. À côté de l'activité du Créateur et du Sauveur s'affirme désormais l'activité de l'individu» (Cassirer, 1983, 124 ns).

³³⁰ «L'insuffisante culture historique de la Renaissance a été cause d'erreurs. Ficin a été moins platonicien que néo-platonicien et il n'a pas vu tout ce qui séparait la pensée de Plotin, Proclus et Jamblique de celle du disciple de Socrate [...]. [...] La Renaissance se trompa également sur Denys l'Aréopagite» (Delumeau, 1967, 130).

³³¹ Marin Mersenne (philosophe et savant français; 1588~1648) par exemple, qui rejetait le «principe d'autorité» et qui mathématisait la nature, avait la «"volonté de faire du monde une immense horloge sans intention propre et sans âme"» (DP, 1998, 1052).

³³² «Ce lien [entre science et astrologie] ne sera pas rompu avant Copernic et Galilée, et encore cette rupture ne représente-t-elle pas une victoire pure et simple de l'"expérience" sur la "pensée", du dénombrement et de la mesure sur la spéculation» (Cassirer, 1983, 131).

Cette Renaissance qui poursuivait ce qui avait toutes les apparences d'une démarche unitaire, se serait finalement effacée au profit d'une approche qui rejetait l'apport de l'art à la compréhension du monde. Le XVII^e siècle s'ouvrait selon toutes vraisemblances avec une nouvelle approche en science, une science en rupture par rapport aux idéaux qu'aurait poursuivie la Renaissance. Galilée aurait ouvert la voie à une science où l'art, le sujet et le paysage (les «percepts») se retrouvaient disjoints de la démarche scientifique (compréhension). Cette rupture a été signalée bien avant nous par de nombreux auteurs; en voici quelques uns. Joël Cornette écrit:

«Dans la carte géographique du savoir, par cette fondamentale simplification [la réduction du monde aux seules mathématiques] s'ouvrait une déchirure séparant deux continents de perception et de connaissance. Cette déchirure opposait désormais le physicien galiléen sourd et insensible aux sons, aux saveurs, à tous ceux — le médecin, par exemple, qui risque un diagnostic à partir du rôle de son malade ou de l'odeur de ses selles — pour qui le monde était toujours écrit dans le langage des qualités sensibles» (dans Cornette et Mérot, 1999, 86).

Robert Lenoble: «Bientôt science et art vont s'engager dans deux voies divergentes: la science marchera vers le mécanisme quand l'art restera dans son animisme constitutionnel (Lenoble, 1968, 304)³³³. Ailleurs, il écrivait:

«Comme le dira encore le chancelier Bacon au début du XVII^e siècle: "Le calcul et la mesure livrent seulement la peau des choses, il nous reste à connaître leur *nature*". Mais déjà à l'époque de Bacon cette formule est pour la science un anachronisme: une autre paraît, celle de Galilée qui va imposer une nouvelle physique: "La *Nature* est écrite en langue mathématique". Vous comprenez déjà que la révolution qui s'amorce ne **touchera** pas seulement la physique, mais **le fond même de l'affectivité**» (1968, 246-247 ns).

Gaëtan Desmarais résume ainsi cette disjonction entre l'art et la science:

«À la suite des admirables analyses menées par Husserl dans les *Ideen I* et dans la *Krisis*, Jean Petitot rappelle que, à partir de Galilée et de Newton, la physique théorique a abandonné l'ordre de réalité morphologique que prenait en charge la *Physis* aristotélicienne, en développant mathématiquement une mécanique des forces. [...] **Un hiatus est apparu entre l'objectivité physique et l'organisation qualitative du monde sensible. Du coup, la problématique morphologique, dans toutes les disciplines où elle est pourtant centrale, a entièrement basculé du côté de la subjectivité**» (Desmarais, 1998, 18 ns).

La science, en délaissant la problématique de la forme pour concentrer ses efforts sur la question du mouvement (à l'aide de la mathématique et de la physique), n'aurait plus été en mesure de contribuer aux interrogations d'un sujet qui demeurerait interpellé par une myriade de saillances, dont certaines faisaient l'objet d'un investissement symbolique (prégnance). Parce que l'activité symbolique du sujet, qui s'investie dans la forme, n'avait plus accès à la compréhension de sa genèse par l'entremise de la science (même

³³³ «La Nature du physicien ne parle plus de Dieu; c'est ailleurs que l'homme doit chercher son chemin» (Lenoble, 1968, 337). Le théologien ajoute: «pour la première fois les astres se sont tus» (*idem*, 335).

balbutiante), le sujet au sortir de la Renaissance se serait retrouvé isolé avec une «*énergie*» qui ne parvenait plus à s'objectiver. Il y aurait eu rupture du couple art/science qui s'annonçait comme capable d'assister le sujet dans ses «*projets*» et dans ses trajectoires, privant le sujet d'une référence, d'un appui. Le sujet serait donc resté seul avec ses «*percepts*», seul aussi avec l'art. Cet isolement aurait été amplifié par le sujet lui-même. C'est que ce dernier, en repoussant l'autorité qui jusque-là lui garantissait le contenu axiologique de ses idéaux et de ses projets, se serait placé dans une position où il devait par lui-même décider de ce contenu axiologique. Il désirait décider sans référence du «*sens de la vie*», sans pour autant à un savoir pouvant le guider.

Ainsi, là où le Moyen Âge aurait offert au sujet une assurance quant au contenu axiologique des idéaux qui le mobilisait, là où la Renaissance aurait laissé entrevoir qu'elle pourrait éventuellement se substituer à l'autorité médiévale grâce au couple art/science, la rupture galiléenne aurait projeté le sujet dans une situation d'incertitude à l'égard de son devenir. L'âge baroque s'ouvrait vraisemblablement sur un monde dans lequel le sujet n'avait plus autant de certitude quant à la légitimité des valeurs et des idéaux qui pouvaient l'animer, puisqu'il se trouvait (et se voulait) coupé des anciennes formes d'autorité, et d'autant plus que la science se désintéressait de ces questions³³⁴. Là où le sujet avait aurait eu accès à la «*vérité*», au «*sens de la vie*» *via* la saisie esthétique du corps du martyr, la contestation des formes traditionnelles d'autorité et la rupture galiléenne auraient projeté le sujet dans une situation où il devait, sans référence externe, élaborer sa propre «*vérité*». «*Isolé dans la beauté du monde*», le sujet ne pouvait plus autant accéder à «*la question des fins de l'homme*», pour reprendre l'expression de Jean Petitot. Il n'avait plus accès au contenu d'un récit eschatologique, et la science galiléenne ne lui aurait pas offert de substitut véritable. Blaise Pascal (savant, penseur et écrivain français;

³³⁴ «On comprend [...] que cette nouvelle physique allait briser le lien qui avait noué en un tout les réflexions que l'homme faisait sur le monde et celles qu'il faisait sur lui-même. Sa liberté nouvelle le privait du guide qu'il avait jusqu'alors trouvé dans la Nature. Bien plus, elle risquait de le priver de Dieu. Si au XVII^e siècle Bacon et Descartes osent se rendre «*maîtres et possesseurs de la Nature*», c'est en proclamant que cette maîtrise et cette possession ils la tiennent de Dieu, qui au dernier jour de la création a formé l'homme pour administrer la terre. Mais devenu usufruitier de la création, l'homme, dès le XVII^e siècle avec Hobbes, sent aussitôt la tentation de s'en proclamer le seul roi. [...] Ainsi, en séparant sa destinée du destin des choses, l'homme se plaçait devant l'alternative qui tourmente la conscience contemporaine: ou bien trouver une autre voie que la physique pour remonter à Dieu et se situer dans un ordre; ou bien chercher en lui-même le principe de cet ordre, c'est-à-dire se faire Dieu» (Lenoble, 1968, 228-229).

1623~1662) aurait eu l'intuition des conséquences de cette rupture³³⁵.

Mais avant même cette rupture, les artistes auraient eu l'intuition d'une perte qui se serait manifestée par une sorte de spleen avant l'heure. «C'est à la Renaissance que la notion de mélancolie se cristallise. [...] la mélancolie renvoie toujours au regret d'un autre monde, d'un "arrière-pays" pour reprendre le mot d'Yves Bonnefoy» (Goetz, 2005, 98-100).

«La promotion de la personne ne s'est pas opérée sans douleur. Longtemps on a oublié la profonde et durable mélancolie de la Renaissance — contrepartie nécessaire d'une évolution qui détachait l'individu des traditions et des hiérarchies du passé. [...] On découvre de nos jours qu'il a existé un romantisme de la Renaissance dont témoignent éloquemment *les Regrets* de Du Bellay. [...] Beaucoup de grands artistes et littérateurs du XVI^e siècle ont ainsi éprouvé un sentiment de solitude et ont incliné vers la tristesse. Raphaël disait de Michel-Ange qu'il était "seul comme un bourreau". [...] Mais le cas de Michel-Ange n'est pas isolé. Vasari assure que beaucoup de peintres de son temps — Corrège, Piero di Cosimo, Pontormo, Rosso — furent des mélancoliques» (Delumeau, 1967, 384).

Michel Maffesoli nous donne un autre exemple: «Johann Valentin Andreae qui, dans son *Faust*, raconte l'histoire d'un homme de science, déçu de celle-ci, et qui trouve son salut dans la contemplation. Il s'agit là d'un thème récurrent, dès le XVII^e siècle, méritant attention: **au moment même où il se fonde, le rationalisme pose ses propres limites**» (1996, 31, ns). Germain Bazin avait explicitement fait un lien entre les limites de la connaissance humaine et l'émergence de la mélancolie (1968)³³⁶. La Renaissance «s'accompagna d'un sentiment de solitude et de petitesse. Les contemporains de Luther et de Du Bellay se découvrirent pécheurs et fragiles, menacés par le diable et les étoiles» (Delumeau, 1967, 22) Tout se passe comme si les artistes avaient eu l'intuition d'un passage, d'un franchissement dont les conséquences ne seraient pas sans importances. La contestation de l'Autorité à la fin du Moyen Âge aurait menée, entre autres choses, à la représentation artistique d'un sentiment de perte. Jean Delumeau parle de la Renaissance comme d'une «époque qui resta inquiète et peignit tant

³³⁵ «Et pourtant ce même Pascal, dont la spiritualité se meut avec tant d'aisance [...] dans la Nature mécanisée, va le premier ressentir ce qui sera l'angoisse moderne. "Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie". Nous avons dit combien ce cri était nouveau. Pour la première fois, en effet, le ciel n'est plus limité par la sphère des étoiles; pour la première fois les astres se sont tus» (Lenoble, 1968, 334-335). «"Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme!" Et Pascal écrit: "Descartes inutile et incertain". Incertain, parce que le monde n'a pas la logique qu' imagine Descartes et il n'a pas cette logique parce que, au rebours de ce que croit Descartes, Dieu n'a pas garanti la vérité de notre science, comme si dans notre science des choses nous pouvions trouver une vérité quelconque qui nous permettrait de nous complaire en ce monde, mais qu'il nous a simplement permis de découvrir une suite de recettes pratiques pour utiliser les choses. Descartes inutile, parce que vide de toute vérité, la science ne conduit pas à Dieu mais seulement au monde. [...] Descartes avait vu le danger. En demandant à la métaphysique de la véracité divine de fonder la physique, il avait voulu prévenir les savants, déjà très nombreux de son temps et d'abord Mersenne, de ne pas s'abandonner sans réfléchir à la découverte enfin rendue possible de la Nature physique» (*idem*, 336).

³³⁶ «Cette mélancolie met son ombre sur bien des visages du XVII^e siècle; elle n'a pas qu'un motif amoureux, mais peut atteindre la portée philosophique d'une méditation sur l'inanité des sciences humaines en regard des problèmes insondables de la connaissance» (Bazin, 1968, 207).

de Jugements derniers» (1967, 135)³³⁷. Delumeau ajoute:

«Religion plus individualiste: cela signifia aussi, dans les deux siècles qui précèdent la Réforme, sentiment nouveau de la culpabilité personnelle. Le scrupule envahit les consciences comme jamais auparavant, et ce temps fut marqué par une soudaine "inflation" de la confession. [...] Apercevant le mal partout et se sentant moralement et physiquement menacés par le diable — crainte dont Luther ne parvint pas à se débarrasser — les chrétiens crurent plus que jamais aux sabbats de sorcières et à l'action maléfique des Juifs empoisonnant les sources. Plus que jamais, ils redoutèrent la punition divine: la mort ouvrirait sur une éternité de supplices. Si d'aucuns étaient tentés de s'étourdir et d'oublier les échéances prochaines, des danses macabres — aucune n'est antérieure à 1400 — leur rappelaient la fin imminente des fausses joies de ce monde» (*idem*, 167).

Autant de manifestations «*en surface*» de bouleversements plus profonds qui auraient tiré leur origine du franchissement de la discontinuité menant à la mythologie de l'ici-bas³³⁸. Ce sentiment de perte, cette angoisse ressentie par les artistes, auraient-ils été une manifestation du fait que la conjonction art/science n'avait pas encore laissé entrevoir qu'elle pourrait peut-être se substituer aux anciens récits? Était-ce à dire que la rupture galiléenne survenait «*trop vite*», c'est-à-dire avant que cette conjonction art/science n'ait eu le temps d'échafauder une nouvelle eschatologie?

Bref, là où le Moyen Âge offrait au sujet une «*espérance*»³³⁹, la Renaissance aurait annoncé une nouvelle certitude: celle de la finitude du sujet³⁴⁰. Le paysage pour certains auteurs aurait émergé dans cet interstice, signe qu'avec l'érosion du récit chrétien, la prégnance du martyr se serait «*dissoute*», ne laissant dans le regard du sujet qu'une multitude de saillances s'informant en paysage. Yves Bonnefoy écrit: «"Le paysage

³³⁷ «Mais plus frappante encore est la présence de la mort dans les œuvres littéraires et artistiques. Certes, on a souvent remarqué la place que le XV^e siècle avait accordée aux danses macabres, aux *artes moriendi* et aux triomphes de la mort. Mais la coupure artificielle qu'en France notamment on a longtemps maintenue entre XV^e siècle et XVI^e siècle, a fait qu'on a pas été suffisamment attentif à la durable survie des thèmes macabres. L'œuvre de Ronsard est pourtant révélatrice à cet égard. Certains de ses poèmes les plus connus et les plus attachants [...] sont centrés sur la pensée de la mort prochaine ou déjà présente» (Delumeau, 1967, 385).

³³⁸ «Tandis que la science mécaniste donnait à "la substance pensante" sa pleine autonomie et le moyen d'utiliser la Nature, la métaphysique mécaniste, qui entreprend de reconstruire la pensée sur le modèle des choses, remet l'homme dans la dépendance de la Nature. Cela commence avec Locke. L'homme n'est plus pour lui l'être transcendant qui construit la mécanique cosmique, mais un cas particulier de cette mécanique. Il deviendra "la statue sentante" de Condillac, "le papillotement de présences inexplicables" de Hume. Dès lors, incapable de trouver en lui l'explication de sa vie, il va se tourner de nouveau vers le dehors; redevenu une partie de la Nature, c'est dans le tout qu'il cherchera son destin. Nous assistons à un immense mouvement de balancier: à la Renaissance, l'homme a conscience de son âme et la projette dans la Nature, à qui il prête aussi une âme. Au XVII^e siècle, en plein dualisme, il revendique l'âme pour lui seul et mécanise la Nature. Maintenant il se laisse à nouveau pénétrer par les choses, mais par les choses mécanisées, et c'est la Nature qui va projeter dans l'homme son mécanisme et le vider de son âme» (Lenoble, 1968, 344-345).

³³⁹ Ernst Cassirer a parlé des «paisibles certitudes de la foi médiévale dans la Providence» (Cassirer, 1983, 101).

³⁴⁰ «Jamais l'homme chrétien ne s'est su aussi fortement et unanimement pécheur, mortel, indigne de la grâce et du pardon qu'au XV^e et au début du XVI^e siècle. Jamais l'aspiration à la vie éternelle, à la vie pleine sans borne, au-delà de la mort vaincue ne s'est heurtée avec autant de force à la conscience de la finitude, du mal, du péché en soi» (Chaunu, 1983, 36).

commence en art avec les premières angoisses de la conscience métaphysique, celle qui s'inquiète soudain de l'ombre qui bouge sous les choses» (dans Besse, 2000, 10). Quelques auteurs parlent d'un lien entre l'émergence du paysage et la «solitude» du sujet. Jean-Marc Besse, s'appuyant sur des travaux de Georg Simmel écrit: «Mais il y a plus qu'une inquiétude. Il y a une violence du paysage. Cette violence, Georg Simmel la circonscrit dans l'expérience de l'arrachement au sentiment d'appartenir à un Tout [...] qui accompagne inévitablement l'individualisation des formes de la vie dans la culture des sociétés modernes» (dans Besse, 2000, 10). Jean Viard écrit pour sa part:

«Si le baroque se développe [...] c'est qu'il est, implicitement, le symbole d'une inquiétude devant l'élargissement du monde et la mise en doute des dogmes qui le structuraient. Le baroque, c'est la frange laissée au vertige, à la prolifération, à l'entrelacs, au balancement, voire au monstrueux, au mystère, au contradictoire, au gaspillage qu'une nature, débarrassée de l'ordre fixiste rassurant que lui imposait les dogmes géocentriques, propose à un homme, fait d'optimisme et de pessimisme, que l'extension de l'univers effraie et séduit à la fois» (Viard, 1990, 55).

Cet auteur résume ainsi la conséquence pour notre époque: «nos désirs de nature authentique sont le signe du mouvement et des angoisses d'une culture d'un monde qui se sait spatialement fini» (Viard, 1990, 145)³⁴¹.

...

...

...

La fin de la Renaissance aurait préfiguré ce que Hölderlin allait appeler plus tard «"le détournement de Dieu" et Nietzsche après lui "la mort de Dieu"» (Desmarais, 1998, 82). La «mort de Dieu» n'aurait été rien d'autre qu'une érosion de la parole de l'autre asymétrique et donc de la position du délégué, une érosion laissant place à la seule parole du sujet qui devait maintenant composer lui-même son destin avec ses semblables. Ainsi de Hölderlin à Nietzsche, de par l'image véhiculée par leur formule respective, nous avons l'intuition d'une longue érosion des référents depuis l'âge baroque jusqu'aux grandes révolutions bourgeoises, d'une virtualisation à la réalisation de la mythologie de l'ici-bas (cf.: chapt. II et III). Ce développement, nous le devons à l'interprétation que nous faisons du texte de Gaëtan Desmarais:

«Que se passe-t-il dans les situations où le Destinateur [l'autre asymétrique] n'existe pas *a priori*? Selon Petitot: "Le fait qu'il n'existe pas de Destinateur ontologisant les valeurs, garantissant la conformité du désir des sujets à des propriétés objectives des objets-valeurs [...] rend la véridiction indécidable. L'être ne fonctionne pas comme le présupposé des opérations véridictoires, mais comme leur résultat". Dans ces situations particulières, les Sujets ne peuvent plus statuer sur la vérité ou la fausseté des valeurs, puisque la communication avec le Destinateur se trouve interrompue. Autrement dit, les valeurs sont indécidables et demeurent virtuelles. Elles ne peuvent plus s'actualiser dans des Objets. L'absence du Destinateur déclenche par conséquent une crise

³⁴¹ Joël Cornette attire notre attention sur «la grande angoisse eschatologique qui se saisit des fidèles à l'aube de la Renaissance» (dans Cornette et Mérot, 1999, 26).

touchant le désir des Sujets. L'interprétation cognitive de ces derniers n'est plus conforme au niveau mythique des valeurs virtuelles et elle se trouve subvertie par la dimension affective. L'affectivité des Sujets ne connote plus des valeurs axiologiques dont la vérité ou la fausseté est décidable. L'affectivité précède ces valeurs. [...] **Les Sujets fonctionnent alors de façon purement "esthétique". Ils sont structurellement contraints d'appréhender des valeurs virtuelles à même les formes sensibles du paysage**, ce que Petitot décrit en ces termes: "La *non-conformité* du cognitif et du mythique sous-jacent conduit à une méconnaissance structurelle. Le sujet esthétique est un sujet modal aliéné, disjoint de la vérité quant aux valeurs détenues par les Destinateurs. **C'est un sujet existentiel et tragique déterminé par un "inconscient" qui encode figurativement des valeurs qui lui restent inaccessibles** — virtuelles — non actualisables dans des objets-valeurs axiologisés *conformément* à la sémantique fondamentale". Le statut esthétique des Sujets implique une méconnaissance et une indécidabilité structurelles de la vérité des valeurs virtuelles. Ce statut esthétique du Sujet s'oppose au statut théologique caractérisé par la conformité des figures du monde naturel au niveau mythique des valeurs de la sémantique fondamentale. Pour les Sujets esthétiques, **les valeurs sont de pures prégnances thymiques qui se diffusent dans le monde sensible et le transforment en un environnement signifiant en s'attachant à des formes saillantes**. Ces formes devenues prégnantes constituent non pas tant des Objets-valeurs, dont le sens est interprété cognitivement par les Sujets, que des "Objets de désir" dont la valeur est investie et saisie affectivement. L'intentionnalité des Sujets pour de tels Objets de désir est le résultat d'un double processus de subjectivation des valeurs. D'une part, elle dépend d'une "conversion figurative" qui investit spatialement les prégnances dans des saillances perceptives. D'autre part, elle dépend d'une "véridiction figurative" qui transforme les prégnances que dégagent les formes saillantes en un système de valeurs axiologiques cognitivement décidables» (Desmarais, 1998, 93-94 ns).

«Ne pouvant plus statuer sur la vérité ou la fausseté des valeurs», parce qu'ayant repoussé l'autorité qui jusque-là garantissait le contenu axiologique de ses idéaux et parce que ne pouvant pas compter sur l'apport cognitif d'une nouvelle science qui en était à ses «*prolégomènes*», le sujet aurait plongé dans une sorte d'angoisse à l'égard de ce qu'il devait faire, de son avenir individuel et collectif. La contrepartie à cette volonté de s'affranchir de la «loi divine» aurait été une incertitude, une «aliénation» face au «sens de la vie». De plus en plus, en se désintéressant de la forme, la science n'aurait plus été en mesure de communiquer au sujet le sens des formes qui pouvait le mobiliser, et ce sujet se serait trouvé alors à «appréhender des valeurs virtuelles à même les formes sensibles du paysage». D'un côté l'art s'annonçait comme le refuge du sentiment, de l'état d'âme (les beaux-arts), de l'autre, les sciences allaient se concentrer sur une nature mécanisée. Le sujet se serait ainsi retrouvé seul, avec ses semblables, dans l'obligation d'élaborer par lui-même son propre destin, son propre récit, et il se trouvait d'autant plus isolé que la science n'avait que peu de réponses à lui proposer (abandon de la question de la forme). Jean Petitot va jusqu'à écrire que la rupture galiléenne aurait laissé le sujet seul avec les «trois questions kantienne ultimes: "Que puis-je savoir?", "Que dois-je faire?", "Que m'est-il permis d'espérer?"» (219, 1990). Seul l'art aurait continué à accompagner le sujet, guidant son regard sur le monde, ce qui était en soi important, même si l'art ne pouvait pas offrir «*d'explications*» comme la science pouvait le faire.

À partir du moment où le sujet contestait l'autorité du délégué, tout en se détournant de

la vérité émergeant du corps du martyr, vers qui ou quoi le sujet pouvait-il se tourner pour trouver réponse à ses angoisses existentielles? Tout se passe comme si le contenu axiologique investi dans la «chair meurtrie du martyr», s'était dilué dans les formes sensibles de l'environnement, faisant par le fait même émerger le paysage. Le paysage serait né de la «mort de Dieu». Là où la vérité était saisie esthétiquement à même une prégnance, perceptible dans le champ de la vision, il y aurait eu maintenant une profusion de saillances faisant paysage, des saillances qui ne mobilisaient pas tant la science que les artistes et le sujet. La chair meurtrie du martyr, qui jadis communiquait une «vérité» sur un mode esthétique, s'effaçait aussi, ne laissant derrière elle qu'une saillance vide de contenu, vide de «vérité»³⁴². C'est de cette érosion qu'aurait émergé le paysage en Occident. **Le paysage serait né de l'érosion d'une forme prégnante qui aurait laissé place à une multitude de formes saillantes dépourvues de signification à tout le moins en attente d'un réinvestissement de valeurs. Comme si en se vidant de sa substance, la «chair meurtrie du martyr» avait rempli le paysage; un contenu qui, une fois vidé de son «essence», n'aurait laissé que des contenants. Le corps du martyr, ici présent sur Terre et prolongé par la basilique, aurait constitué une étape, un intermédiaire, prédisposant le sujet à s'impressionner des autres «corps» géographiques.** Le sujet se serait mis à chercher à l'échelle de toute l'étendue des formes susceptibles de lui communiquer quelque chose sur son humanité, sur son devenir.

...

...

...

Ainsi, au sortir de la Renaissance, ce qui correspond *grosso modo* à la vie de Galilée (1564~1642) — Jean Delumeau la termine en 1620 (1967, 53) —, la science se serait engagée dans une exploration du monde sensible sur la base d'une «conviction croissante que l'univers fonctionnait de manière ordonnée, régulière, selon des lois mathématiques et mécaniques, des règles préétablies» (dans Cornette et Mérot, 1999, 85), délaissant un sujet aux prises avec des questions irrésolues. Si le sujet désirait dorénavant échafauder seul son destin, comme nous allons le voir, la raison, pour sa part, aurait été (presque) prête à s'ériger en nouvelle divinité (Beaudet, 1999). Cette scission entre la science et la question de la forme aurait vraisemblablement préparé la voie aux encyclopédistes et au siècle des Lumières, entraînant les sciences humaines et sociales dans un «déterminisme

³⁴² «Cet espace social devenu sacré par la fusion des vivants et des morts, connaît peu à peu [...] l'épreuve du profane. Une trop grande familiarité avec le sacré comporte certains risques, en outre, l'usure même du sacré [...]» (Turcotte, 1979, 196-197).

ontologique» (*idem*)³⁴³. Le passage vers la mythologie de l'ici-bas aurait donc projeté le sujet vers une solitude, vers un isolement. «Isolé dans la beauté du monde», le sujet serait resté seul avec des sentiments pour lesquels il n'aurait plus trouvé «d'explications».

6.2.6 L'art et son importance

Là où un Nicolas de Cues aurait cherché l'écho de la Providence, Galilée n'aurait trouvé que des forces mécaniques; là où le sujet médiéval aurait accédé à la «vérité» via la prégnance du martyr, un François Pétrarque aurait commencé à voir dans les formes saillantes de la nature l'écho de son humanité. Là où une prégnance venait capter l'attention du sujet, il y aurait maintenant eu une profusion de saillances en attente d'un investissement de valeurs. C'est cette nature-là qui, graduellement, se serait instituée en paysage. Le sujet aurait commencé à découvrir dans le paysage une beauté, un esthétisme qu'il n'avait, pour ainsi dire, jamais vu auparavant. Mais qu'est-ce que le sujet à la fin Renaissance pouvait-il apprendre sur son humanité, sur son devenir à la vue d'un paysage? De prime abord, peu de chose, voire rien du tout. L'art pouvait fixer un regard qui était submergé par une myriade de «percepts», mais l'art ne pouvait pas — et ne peut toujours pas — offrir au sujet une compréhension comme la science peut le faire.

«Il existe une profondeur conceptuelle et il existe aussi une profondeur purement visuelle. La science découvre la première; l'art révèle la seconde. La première nous aide à comprendre les raisons des choses, la seconde à voir leurs formes. La science essaie de remonter jusqu'aux causes premières, aux lois et aux principes généraux des phénomènes. L'art nous retient dans leur apparence immédiate, et nous jouissons de cette apparence dans sa richesse et sa diversité. Nous ne nous intéressons pas, ici, à l'uniformité des lois mais à la diversité des intuitions et à la multiplicité de leurs formes. L'art aussi peut être décrit comme une connaissance, mais c'est une connaissance d'un genre particulier et spécifique» (Cassirer, 1975, 239).

La rupture galiléenne aurait provoqué une redéfinition de la place et du rôle de l'art, tout en isolant le sujet «dans la beauté du monde». N'ayant plus de référence pour s'assurer de la véracité du contenu axiologique de ses idéaux, le sujet aurait eu beau chercher dans la diversité des saillances du monde sensible «la trace et l'écho de l'âme», la nature n'aurait rien eu à lui offrir. L'art aurait néanmoins continué à jouer son modeste rôle. En révélant la forme, l'art permettrait au sujet de confronter la «forme» de ses idéaux avec les formes sensibles des paysages. L'art assumerait (partiellement) un rôle de référence (grâce à sa «connaissance spécifique») aidant le sujet à donner corps à ses «intuitions», au contenu axiologique de ses idéaux.

³⁴³ Cette critique a été adressée notamment à l'ethnologie et l'ethnohistoire (Ritchot, 1998), aux études amérindiennes (Savard, 1992), à l'aménagement et à l'urbanisme (Beaudet, 1999), à l'économie régionale (Hubert, 1993), aux sciences humaines et sociales (Ritchot, 1991; Desmarais, 1995), aux sciences économiques (Rebours, 2000).

«L'œuvre d'art [...] assiste les valeurs profondes en phase de s'investir en certains domaines positionnels de l'espace géographique. L'œuvre d'art exprime à cette fin l'identité à partir de paysages imaginaires auxquels doivent ressembler, par la suite, les paysages réels» (Ritchot et Gagnon, à paraître, 6).

Sensibles aux idéaux du moment, sensibles aux systèmes de valeurs de son époque, ou mobilisant une société, les artistes auraient ainsi cette capacité à expliciter ces idéaux en les formalisant *via* leurs représentations du monde, permettant au sujet de confronter le contenu axiologique de ses idéaux par «*parenté formelle*». Par la correspondance des formes, le sujet se verrait (partiellement) confirmé dans ses «*choix de vie*». Par le fait même, l'art aujourd'hui encore, véhiculerait un certain savoir. Ainsi, l'artiste serait peut-être celui qui non seulement serait sensible à la discontinuité (au sens large de l'expression), mais surtout, il serait celui qui est en mesure de la représenter.

...

...

...

En franchissant les frontières — en amont et en aval — circonscrivant la Renaissance, nous pensons avoir illustré les principales caractéristiques de cette période. La trilogie art/sujet/science, se rencontrant dans la forme, aurait constitué le point nodal de cette période aussi intense que brève. Samuel de Champlain était fils de la Renaissance, parmi les derniers certes, mais il aurait porté en lui cet héritage quelque peu enchevêtré, désordonné, certainement complexe. «Si la date précise de sa naissance n'est pas connue, l'hypothèse selon laquelle il serait né vers 1580 semble la mieux correspondre à l'image qui transparaît de ses écrits, celle d'un homme qui illustre parfaitement la Renaissance» (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 37)³⁴⁴. Il nous faut franchir une dernière étape au sujet du paysage, nous permettant, espérons-le de pouvoir les constituants qui pouvaient remplir le regard que Champlain aurait porté sur la nature laurentienne.

6.3 Une Renaissance sensible à la géométrie des paysages?

6.3.1 Quelques observations

La Renaissance aurait été une période sensible à la géométrie des paysages. Cette sensibilité aurait émergé de la problématique de la forme, de cette rencontre de la subjectivité, de la créativité et de l'objectivité. L'art, par sa capacité à saisir «l'essence des choses», aurait été en mesure de communiquer cette géométrie qui caractérise les

³⁴⁴ Né entre 1567 et 1580, selon les estimations, il était, vers 1590, «en Bretagne, avec l'armée d'Henri IV, où il participe au dernier épisode de la lutte contre la Ligue» (Beaulieu et Ouellet dans Champlain, 1993, 28-29).

paysages³⁴⁵. La Renaissance aurait eu l'intuition de l'organisation du monde terrestre. Des exemples tendent à soutenir cette hypothèse.

Les *Bizzarrie* de Bracelli, à propos desquelles Jean Delumeau écrit qu'elles «constituèrent un effort pour retrouver les formes idéales et la géométrie du sensible» (1967, 357), constitueraient une manifestation de cette sensibilité (**fig.: 1.51**). Les *Menuiseries fabuleuses* de Lorenz Stoer pourraient peut-être, elles aussi, s'inscrire dans cette logique: ces volumes géométriques qui trônent étrangement au centre du dessin interpellent directement l'observateur (**fig.: 1.52**). Étaient-elles une manifestation d'une sorte d'excitation reliée à la découverte de la perspective? Comment interpréter ce décors constitué de ruines envahies par la nature? Pourrait-il s'agir d'une nostalgie d'un monde révolu? Les cartes topographiques du père Laure constitueraient un autre exemple, quoique tardif, d'une telle sensibilité à l'organisation géométrique d'une région. Le père Laure, pendant ou à la suite d'un voyage dans la région du lac Saint-Jean, dressait une carte du trajet alors réalisé, carte qu'il datait de 1731 (Dumais et Poirier, 1998). Or, selon les travaux de Jean Poirier, cette carte aurait tout du graphe topologique, c'est-à-dire que le Père Laure aurait manifesté suffisamment de sensibilité à la forme des espaces parcourus pour transcrire sur la carte non pas une topographie «objective», comme notre siècle peut le faire (la carte topographique), mais pour transcrire graphiquement la géométrie du paysage sous la forme d'un graphe topologique (2003, cpa), c'est-à-dire pour illustrer la «courtepointe» engendrée par le jeu des lignes de crête et des lignes de talweg ayant «canalisé» sa trajectoire (Dumais et Poirier, 1998).

Samuel de Champlain lui-même aurait manifesté une sensibilité paysagère similaire à celle du père Laure. Nous avons vu que Champlain n'avait vraisemblablement pas de formation académique; il n'aurait eu qu'une formation pratique (cf.: section 5.2.1). Plus important encore, Champlain était visiblement capable de transposer les indications des Amérindiens vers les méthodes européennes de représentations cartographiques.

«Champlain entreprend sa cartographie terrestre en esquissant un profil grossier du territoire à partir de compte-rendus transmis oralement par les Amérindiens et de leurs cartes [...]. Le 16 juin 1605, Champlain expérimente l'efficacité de la cartographie amérindienne en dessinant le relief du littoral qu'il a exploré jusqu'à Cape Ann pour le compte d'un groupe d'indigènes. Il demande ensuite à ces derniers d'ajouter à sa carte leur description du littoral qu'il se prépare à explorer au sud de Cape Ann. Les indigènes dessinent alors [...]. Le jour suivant, il écrit: "le recognus en la baye tout ce que m'avoient depeint les sauvages au cap des isles"» (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 330-331).

³⁴⁵ «Mais en réalité la Renaissance a senti la Nature avant de la penser. Ce sentiment est si vif qu'il emporte les barrières qu'avait imposées la scolastique à l'esprit qui veut penser au lieu de sentir. Si l'animisme est un climat néfaste pour la science, pour l'art il constitue en quelque sorte les conditions les plus favorables à son développement» (Lenoble, 1968, 303-304).

Des cartes tracées par des Amérindiens à la fin du XIX^e siècle et publiées par Pierre Dumais et Jean Poirier donnent une idée à quoi pouvait ressembler ces cartes dessinées par les Amérindiens pour Champlain (Dumais et Poirier, 1998). Les Amérindiens ne représentaient pas tant les formes du relief dans leur objectivité que les vecteurs de leurs déplacements, selon leur façon de s'approprier le territoire. Leurs représentations cartographiques étaient avant tout topologique (Dumais et Poirier, 1998). Ce faisant, entre une carte amérindienne ayant les traits d'un graphe topologique où ce qui importe le plus ce n'est pas tant la précision mais les positions relatives des éléments, et une carte comme celles que Champlain pouvait dessiner, il y aurait eu une «extrapolation» qui pouvait amener Champlain à commettre des erreurs (*ibidem*). Donnons un exemple:

«En 1863, un représentant de la compagnie baleinière Williams and Haven nommé Chapell interprète mal une carte inuit, en imaginant un passage au travers de l'île de Baffin. En fait, les Inuits [...] traversaient souvent l'île pour aller pêcher au lac Nettiling et, de là, continuaient jusqu'au bassin de Foxe. Ce que l'Inuk avait cartographié était un vecteur continu, qui avait été interprété par Chapell comme un bras de mer» (Dumais et Poirier, 1998, 11).

Or, considérant que la cartographie de Champlain était «exceptionnelle», c'est dire qu'il aurait pu manifester suffisamment de sensibilité à l'organisation du territoire pour pouvoir être capable de transposer les données amérindiennes en données européennes³⁴⁶.

Un autre exemple, dont nous avons déjà parlé, serait celui des villes idéales et des villes nouvelles de la Renaissance³⁴⁷. La géométrie de leur plan respectif pouvait peut-être provenir de la géométrie même des paysages qui auraient fait office de modèle, de référence. Peut-on généraliser et aller jusqu'à dire que le classicisme qui allait caractériser une partie de la Renaissance et du baroque aurait pris sa source dans cette perception de la géométrie des formes naturelles et artificielles? Si tel fut le cas, le classicisme n'aurait donc pas puisé son origine dans une redécouverte de l'héritage gréco-romain, mais plutôt dans une sensibilité aux formes des paysages, une sensibilité qui aurait été alimentée par le binôme art-science. Les références à l'héritage gréco-romain auraient constitué une validation de la valeur des modèles élaborés. La coïncidence formelle entre les villes de l'Antiquité et les modèles de la Renaissance aurait constitué une forme de confirmation du bien fondé de ces derniers. Mais le modèle classique aurait vraisemblablement participé de la position utopienne du sujet (*cf.*: chapt. II). Mais à ces

³⁴⁶ «Ses cartes indiquent son appréciation des informations géographiques recueillies auprès des Amérindiens» (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 332).

³⁴⁷ Dans le «palais-monastère» de San Lorenzo de El Escorial, construit par Philippe II à partir de 1563, «De façon symbolique, l'église et les appartements privés du roi occupent l'axe du quadrilatère, une formule qui reçut son interprétation la plus achevée à Versailles» (dans, Toman, 1998, 80).

questions, il nous faudrait ajouter celle de *La perspective comme forme symbolique* (Panofsky, 1975). **Les recherches sur la perspective auraient-elles indirectement contribué à formaliser cette intuition d'une géométrie des paysages?** Mais il n'y aurait pas eu que les paysages naturels qui auraient servi de modèle, les paysages urbains auraient aussi fait office de modèle (cf.: section 6.3.2).

Ces paysages-modèles (ou paysages-référents) auraient tiré leur justification de la théorie de l'art qui soutenait l'importance d'imiter la nature. Leono Battista Alberti, qui connaissait Nicolas de Cues (Cassirer, 1983),

«dans son *Traité de la peinture*, met précisément l'artiste en garde contre le danger de se laisser aller au pouvoir de son propre génie, au lieu de s'abandonner au grand modèle de la nature. Il doit éviter d'emprunter la voie de ses insensés qui, tout fiers de leur talent, croient pouvoir mériter des éloges en peinture sans jamais suivre des yeux ou de l'esprit aucun exemple emprunté à la nature» (Cassirer, 1983, 205).

Léonard de Vinci, qui ne pouvait concevoir une séparation entre art et science et qui «met en garde les artistes contre le danger d' "imiter la manière d'un autre", professe qu'il tient ceux qui n'étudient que les auteurs et non les ouvrages de la nature pour des *petits-enfants* et non pour des *enfants* de la nature» (Cassirer, 1983, 208). Dans son histoire de l'art en Italie, Giorgio Vasari (peintre, architecte et écrivain italien; 1511~1574):

«distinguaît [...] trois périodes. La première commençait au milieu du XIII^e siècle avec les artistes toscans, qui, "abandonnant le vieux style, se mirent à copier les Anciens avec entrain et diligence". La seconde correspondait au XV^e siècle. Elle était marquée par de grands artistes tels que Brunelleschi, Masaccio, Donatello, qui cherchaient surtout à imiter la nature, "mais rien de plus". Vint enfin le XVI^e siècle, période de la perfection durant laquelle "je puis dire en toute assurance, écrivait Vasari, que l'art a réalisé tout ce qui est permis à un imitateur de la nature et qu'il s'est élevé si haut que son déclin serait maintenant à redouter plutôt que d'autres progrès à attendre» (Delumeau, 1967, 97).

Pour Ernst Cassirer, «la théorie générale de l'imitation» en art aurait eu force de loi jusqu'aux Lumières (1975, 200-202)³⁴⁸. Ainsi, non seulement la Renaissance aurait-elle été sensible à la géométrie des paysages, géométrie qu'elle aurait transcrite dans ses plans de villes nouvelles, mais elle aurait soutenu en théorie de l'art l'importance d'élever la nature au rang de modèle. L'importance que les recherches sur la perspective allait prendre à cette époque serait-elle à mettre au compte de cette sensibilité? Et pourtant, une contradiction pourrait pointer à l'horizon: ces recherches sur la perspective, tout en contribuant à soutenir l'intuition d'une géométrie des paysages, auraient-elles pu, aussi paradoxal que cela puisse paraître, contribuer à concevoir l'espace comme isotrope? La

³⁴⁸ «Voyant une de ces boîtes particulièrement perfectionnées [une camera oscura], Constantijn Huygens s'écrie: "Toute peinture est morte auprès, car c'est icy la vie mesme", ce qui ne laisse aucun doute sur le fins qu'il proposait à l'art de peindre» (Bazin, 1968, 90).

lecture d'Erwin Panofsky pourrait le suggérer (1975, 41-43). Ce paradoxe s'éclairerait peut-être à la lumière de la rupture galiléenne.

Samuel de Champlain n'aurait pas totalement échappé à cette influence. Il n'est pas impossible que le site de Québec ait eu dans le regard de Champlain, par parenté formelle, une résonance urbaine. Le site de Québec, organisé qu'il est par cette longue colline, aurait pu suggérer une urbanité, lui conférant une valeur. La colline de Québec, dans le regard d'un homme de la Renaissance, pouvait évoquer cet axe dominant des villes nouvelles comme celles de l'Amérique espagnole que Champlain aurait vu. S'il tel fut le cas, alors la forme du relief de Québec aurait suggéré une forme d'urbanité, celle de la ville à venir. Ainsi, n'ayant pas les coudées franches dans la vallée du Saint-Laurent, la forme du paysage aurait permis à Champlain de justifier son choix, sans pour autant révéler sa situation objective en Amérique. Mais plus profondément encore, la colline-barre de Québec, ou de Port-Royal, pouvait suggérer l'organisation topologique des grandes villes d'Europe comme Paris ou Lisbonne. Cette correspondance formelle aurait indirectement contribué à la valeur du site de Québec qui était pourtant grevé de contraintes. C'est l'hypothèse de Gilles Ritchot qui a écrit: «À défaut d'avoir été cognitivement interprétée, la morphologie naturelle qui ressemblait à la structure topologique du nouvel établissement fut saisie affectivement» (1999, 146). Au minimum, Champlain aurait pressenti une monumentalité dans le site, contribuant à la valeur du site. Il avait vu selon toute vraisemblance des villes coloniales espagnoles auxquelles la forme du promontoire aurait pu se présenter comme en écho. Mais d'autres sources d'influence auraient pu aussi se mêler à la démarche de Champlain, comme l'Utopie de Thomas More ou encore le cap lui-même dans sa manifestation minéralogique (cf.: section 7.3.3). Considérant cette apparente parenté géométrique entre la forme d'établissement et les formes du relief terrestre, nous avons choisi de les traiter ensemble, même s'il n'est pas évident que Champlain ait pu faire une telle association. Mais alors en quoi les paysages naturel et artificiel comportent-ils une organisation géométrique?

6.3.2 L'organisation géométrique des villes de la Renaissance: deux exemples

À la Renaissance, Paris voyait l'essentiel des formes cossues ou prestigieuses informer un axe monumental est-ouest (urbain), tandis que les formes modestes et productives informaient un axe rural largement orienté nord-sud (Desmarais, 1995). Cette configuration était un héritage des roys capétiens (*circa* XII^e siècle), qui auraient cherché à bâtir et à étendre leur pouvoir à l'échelle de la France (Desmarais, 1995a, 37; **fig.:**

I.53).

Longtemps, en Europe et en Amérique du moins, la mort était perçue négativement au point où les morts et les vivants n'occupaient pas le même espace (Savard, 1992; Desmarais, 1995)³⁴⁹. Nous avons vu que dans le Paris médiéval, le pôle urbain était cerclé d'une ceinture de cimetières³⁵⁰. Dit autrement, «L'espace périphérique des morts enveloppait celui des vivants» (Desmarais, 1995, 132). Nous avons vu que Lisbonne possédait une configuration similaire à la même époque (**fig.: I.44**). Mais à partir du moment où la dépouille du martyr propageait une euphorie, à partir du moment où «La mort du martyr chrétien révélait l'innocence d'une victime et levait l'interdit et la peur relatifs aux morts», le cimetière se faisait alors attractif³⁵¹. Dans la Gaule romaine, cette attirance fut telle que «Toutes les cités romaines qui furent pourvues d'un évêché ont survécu sur place, tandis que toutes les cités non épiscopales et les *villæ* agricoles furent abandonnées, évacuées par des pèlerins qui cheminaient de cimetière en cimetière» (*idem*, 135). Dans Paris, le faubourg artisan de la rive droite et la ville nouvelle (romaine) de la rive gauche étaient abandonnés au profit de la ceinture de cimetières (Desmarais, 1995; **fig.: I.54**). «D'après Philippe Ariès, "des quartiers de chrétiens pauvres se groupèrent autour des tombes vénérées dans les cimetières *extra urbem*"» (*idem*, 147). Le déplacement des acteurs fut suffisamment intense pour que le «pôle urbain de la rive gauche [...] demeur[e] vide pendant des siècles» et ce ne fut «qu'aux XII^e et XIII^e siècles qu'un rassemblement s'est produit» autour du pôle de la Cité (*idem*, 139). Dans la foulée de ces trajectoires, Paris acquérait une nouvelle organisation: l'île de la Cité, siège d'un évêché, était maintenant entourée d'un espace vide, lui-même cerclé d'une «ceinture de cimetières recevant aussi bien des morts que des vivants et qui ont polarisé par la suite

l'édification des différentes abbayes» (Desmarais, 1995a, 30). Lisbonne connaissait une

³⁴⁹ «À l'époque gallo-romaine, la séparation spatiale des vivants et des morts reposait sur un système axiologique élémentaire, qui opposait les valeurs euphoriques "vie/non-mort" et les valeurs dysphoriques "mort/non-vie". Cette axiologie définissait la représentation profonde du destin individuel et elle conditionnait la répulsivité que dégageaient les morts pour les sujets gallo-romains, ainsi que leur évacuation hors de l'espace des vivants, dans des cimetières *extra urbem*» (Desmarais, 1995a, 31).

³⁵⁰ «Sur la rive droite, il [l'espace] se composait de vastes "cimetières diffus", c'est-à-dire sans limites nettes, où subsistaient des vestiges mégalithiques. Sur la rive gauche, il comprenait des nécropoles bien délimitées qui escortaient les voies aux abords extérieurs de la ville "à la romaine". Ces nécropoles dessinaient un arc de cercle» autour de Paris (Desmarais, 1995, 132).

³⁵¹ «L'inhumation des martyrs dans les cimetières *extra urbem*, naguère répulsifs, transforme ces derniers en des domaines attractifs. En accueillant la forme prégnante des martyrs, les espaces de la mort deviennent à leur tour des formes prégnantes esthétiquement investies. [...] Dans l'imaginaire anthropologique des débuts du christianisme, la "fusion des morts et des vivants" apparaît comme une valeur euphorique, une prégnance proprioceptive qui se propage par contact et se diffuse dans tous les cimetières *extra urbem* à partir de la forme-source qu'est le corps du martyr inhumé. En euphorisant à la fois la vie et la mort, le culte des martyrs convertit les espaces de la mort en "objets de désir". À travers cette conversion figurative, les cimetières *extra urbem* dégagent désormais des affects euphoriques esthétiquement saisis par les sujets passionnels. Dès lors, les pèlerins s'évadent des pôles urbains non épiscopaux de la Lutèce gallo-romaine, afin de se joindre à ces objets de désir» (Desmarais, 1995, 137-138).

situation tout à fait similaire (Marcos, 1996).

Dans le cas de Paris, les cimetières et le pôle de la Cité localisaient des nomades sélectifs, respectivement les pèlerins et les évêques. Les pèlerins étaient mobilisés par un christianisme «non-romanisé», c'est-à-dire un christianisme qui valorisait la conjonction des vivants et des morts; les évêques et les abbés assumaient un christianisme romanisé, c'est-à-dire qui valorisait toujours «l'antique séparation des vivants et des morts» (Desmarais, 1995, 143 et 146-147). Désireux de récupérer à leur avantage le culte des martyrs, les évêques et les abbés auraient sédentarisé les pèlerins en s'appropriant des positions dans le collier (*idem*). Ici et là, des abbayes furent construites autour de Paris, abritant «de nouveaux martyrs représentatifs de la hiérarchie ecclésiastique» (Desmarais, 1995a, 34)³⁵². Graduellement, les pèlerins allaient se *concentrer* autour des abbayes de façon à se joindre avec le corps des martyrs. «Cette sédentarisation prit les formes de concentration dans les faubourgs, localisés autour des massifs abbatiaux du collier, et de dispersion le long des chemins qui traversent les pôles vides abandonnés et le plat pays» (*idem*, 35)³⁵³. Le collier passait alors sous le contrôle politique des abbés.

Le culte des martyrs, à cause des occupations barbares, aurait pris à Lisbonne une dimension spatiale quelque peu différente (Marcos, 1996). Dans ce contexte d'insécurité, les acteurs auraient fui la ville pour le domaine des morts (dont la valeur avait là aussi changé avec le culte de martyrs). Si l'avenir au quotidien semblait incertain à cause de cette occupation barbare, les martyrs proposaient au moins «une sécurité en rapport avec l'au-delà» (*idem*, 195). Là aussi, la ville allait s'éroder au profit de la périphérie. À la suite de la reconquête de Lisbonne par les Croisés, il était décidé d'enterrer les nombreuses victimes sur deux collines de la ville (*idem*). Ces victimes auraient été confondus avec les martyrs. Aussi, comme à Paris, des basiliques furent aménagées sur ces lieux: «Un processus morphogénétique de capture produisait d'abord un rassemblement et ensuite une dispersion, les vivants venant librement se réunir autour du tombeau mais ne pouvant pas pour autant y résider en permanence. Les églises constituaient, en quelque sorte, de petits *vacuums* "sacrés" qui sédentarisait les vivants» (*idem*, 209).

³⁵² «...la substitution des martyrs d'origine par d'autres martyrs appartenant désormais à la hiérarchie ecclésiastique transforme l'extension spatiale des cimetières *extra urbem*. Auparavant sans limites nettes, ces vastes cimetières diffus se sont trouvés parcellisés; chaque petite parcelle étant circonscrite d'une frontière qui l'englobe à l'intérieur des massifs» (Desmarais, 1995, 155).

³⁵³ «...pour tenter de venir à bout des représentations symboliques assumées par les sujets du christianisme non romanisé, les évêques et les abbés ne se sont pas attaqués directement à leurs pratiques culturelles, mais plutôt au collier où s'accomplissaient ces pratiques, en se l'appropriant. **La procédure de domination est remarquable: laisser parler l'autre mais prendre possession du domaine spatial où sa parole s'investit**» (Desmarais, 1995, 148 ns).

À Paris, ces appropriations auraient néanmoins laissé subsister deux zones franches, deux «vacuums tardifs»: le cimetière des Innocents sur la rive droite et le clos Bruneau sur la rive gauche (Desmarais, 1995; **fig.: 1.53**). Du premier émergeait les valeurs du culte des martyrs; il était le lieu de «foires spontanées»; le second accueillait des maîtres et des étudiants qui allaient fonder l'université (valeurs associées au savoir; Desmarais, 1995a, 36)³⁵⁴. Rappelons que du point de vue anthropologique, le *vacuum* primitif est à la fois attractif et répulsif pour les sentiments ambivalents qu'il peut susciter chez le sujet. Le *vacuum* tardif n'est qu'attractif (Desmarais, 1995, 160-161)³⁵⁵. Du point de vue morphologique, le *vacuum* tardif procède d'une diffusion: l'abandon d'un espace le rend disponible pour un futur *rassemblement*³⁵⁶. Enfin, du point de vue du contrôle politique de la mobilité, nous avons vu que le *vacuum* primitif garde à distance une communauté *rassemblée*. Dans le cas du *vacuum* tardif, «un rassemblement permanent surdétermine une dispersion partielle» (*idem*, 161)³⁵⁷.

Pour renforcer leur pouvoir, les roys capétiens allaient prendre appui sur la forme urbaine en prenant le contrôle de ces deux *vacuums*³⁵⁸. Toutefois, ces derniers demeuraient, pour ainsi dire, à l'état de latence, car les abbés contrôlaient le collier à l'aide de leurs abbayes (foncièrement, politiquement); ils étaient en mesure de restreindre la mobilité des acteurs qui désiraient se rejoindre à ces deux positions. Les roys capétiens percèrent le collier de corridors fonciers de façon à permettre aux acteurs d'atteindre ces deux *vacuums* sans contrainte (Desmarais, 1995; **fig.: 1.53**)³⁵⁹. Le

³⁵⁴ Dans ces efforts théologiques pour contenir certaines pratiques, l'Église «se devait de permettre [la réalisation du sujet] ici-bas, en accordant la liberté d'accomplir une œuvre de recherche et d'enseignement où le sujet devient le dépositaire du discours savant qu'il produit. Sur la base de cette liberté, un acteur social inédit apparaît, l' "intellectuel critique" qui a désormais la possibilité de vendre son travail de recherche tout en accomplissant son salut individuel» (Desmarais, 1995, 186).

³⁵⁵ «Le fonctionnement aussi bien attractif que répulsif de ce *vacuum* reposait sur la culpabilité du bouc émissaire divinisé, à la fois bénéfique et maléfique. Il en va tout autrement des *vacuums* tardifs [...], dont l'existence dépend de la levée de l'interdit, ainsi que de la révélation concernant l'innocence de la victime lynchée à l'unanimité et l'inutilité de la violence collective pour fonder le lien social. Ces *vacuums* sont seulement attractifs parce qu'investis de la seule prégnance euphorique du martyr» (Desmarais, 1995, 160).

³⁵⁶ «Le domaine désinvesti et évacué devient un *vacuum* tardif quand, à la suite de l'appropriation du collier et de la sédentarisation des pèlerins, l'investissement de la prégnance euphorique se confine aux seules portions laissées libres de tout contrôle permanent. [...] Ces *vacuums* tardifs et attractifs deviennent le refuge de nomades résiduels qui échappent à la sédentarisation» (Desmarais, 1995, 160-161).

³⁵⁷ «Les *vacuums* tardifs sont dynamisés par un "brassage", c'est-à-dire par la réalisation d'un rassemblement effectué par des acteurs sociaux, dont la situation est aussitôt compromise par d'autres acteurs sociaux qui leur retirent le pouvoir de régulation et les soumettent à une dispersion. Le brassage constitue une dynamique cyclique: le mouvement endorégulé focalisant est suivi d'une dépossession du pouvoir de régulation suivie d'un mouvement endorégulé focalisant, et ainsi de suite» (Desmarais, 1995, 161).

³⁵⁸ «Il ne s'agissait pas primordialement d'accaparer les fonctions utilitaires, mais plutôt de contrôler les *vacuums* où s'actualisaient des significations socio-culturelles identitaires» (Desmarais, 1995a, 38).

³⁵⁹ «Cette appropriation s'effectua au prix de transactions par endroits très compliquées, ce qui témoigne à coup sûr des intentions conscientes de la part de la monarchie» (Desmarais, 1995a, 38).

libre accès ainsi retrouvé dynamisait ces deux espaces. En libérant la mobilité des acteurs des contraintes abbatiales du collier, la royauté faisait de ces deux *vacuums* des espaces de Rassemblement: «Le vacuum des Innocents [...] devenait la place des Halles. Le vacuum du clos Bruneau [...] devenait le Quartier latin» (Desmarais, 1995a, 38). Puis, le roy allait se réserver pour lui-même un corridor foncier orienté est-ouest. Ces appropriations se firent au détriment d'un évêque et d'un seigneur (*ibidem*). Paris, à la fin du Moyen Âge, avait acquis la configuration axiale qu'on lui connaît aujourd'hui. Par une trajectoire s'actualisant par une série de transactions foncières, celles permettant d'ouvrir un corridor vers les vacuum centraux, les Roys de France se trouvaient à reconfigurer l'organisation abstraite de Paris. Avant même d'être aménagé, l'espace se trouvait (abstraitement) reconfiguré. D'une organisation «circulaire», Paris acquerrait une organisation axiale, géométrique. Cette organisation axiale allait s'exprimer par l'entremise du cadre bâti qui était canalisé par cette nouvelle organisation. Ainsi, l'axe est-ouest prenait appui sur des massifs urbains, tandis que l'axe nord-sud recevait des formes modestes, rurales (associées à la production). À la rencontre de ces deux axes s'est dessiné un «seuil» où les deux formes d'occupation — urbaines et rurales — cohabitaient³⁶⁰. Lisbonne aussi devait connaître l'émergence de ce qu'Isabel Marcos a nommé «l'axe du pouvoir» et «l'axe de la production» (1996).

Ce qui doit être souligné ici, c'est le rôle de la mobilité et de la propriété. L'organisation abstraite du territoire, par un jeu d'acteurs qui rivalisent entre eux pour acquérir des positions selon des intérêts particuliers, canalise les trajectoires des autres acteurs et encadre l'avènement du domaine bâti.

Soulignons rapidement que la monarchie française, pour bonifier sa mobilité face à ses «rivaux», s'alliait à la «bourgeoisie chrétienne» (Desmarais, 1995). Pour ce faire, elle modifiait le droit seigneurial de façon à rendre la propriété immobilière accessible à la bourgeoisie. Une telle modification incitait les acteurs à investir le domaine bâti,

³⁶⁰ «...les rois capétiens ont utilisé l'urbanisation de Paris pour consolider leur pouvoir face à leurs principaux rivaux, mais la forme abstraite alors déployée a empêché ce même pouvoir de dominer sur un mode absolu. Cette proposition veut qu'il y ait une "civilité" en quelque sorte constitutive du seuil et qui subvertit la tentative du pouvoir politique de se réaliser sur le mode de la domination absolue, c'est-à-dire en évacuant et en dispersant tous ses rivaux à la périphérie. En regroupant et en maintenant sur place aussi bien le pouvoir "politique" du roi que le pouvoir "spirituel" de l'évêque le long de la ligne de crête est-ouest, aussi bien le pouvoir "économique" des bourgeois que le pouvoir "intellectuel" des universitaires le long de la ligne de talweg nord-sud, la configuration de seuil rend ces quatre pouvoirs interdépendants et les incite à dépasser les affrontements violents, pour qu'ils s'engagent dans des négociations pacifiques affirmant leurs droits et devoirs respectifs. *Le seuil serait ainsi fédérateur de l'unité sociale*. Cette configuration particulière ferait du Paris médiéval non pas le centre d'un État royal puis national en priorité, mais *la manifestation d'une forme abstraite investie du symbolisme fondateur du lien social*» (Desmarais, 1995a, 43).

permettant à Paris d'accéder au statut de ville³⁶¹. Mais voilà, cet investissement dans le domaine bâti appelait une usure qui était interdite par l'Église, puisqu'elle contredisait le principe voulant que «l'homme devait gagner son pain à la sueur de son front» (*idem*, 205). L'édification de Paris par la bourgeoisie chrétienne, à cause de la pratique de l'usure, amenait forcément et fatalement ce dernier aux enfers. Mais cette perspective n'empêcha nullement Paris d'émerger de l'amalgame de bourgs qui la caractérisait jusque-là (*idem*). Dit autrement, la bourgeoisie chrétienne ne semblait pas trop inquiète des conséquences logiques de ses emprunts en vue d'acquérir/construire le domaine bâti de Paris. C'est que la propriété immobilière lui serait apparue comme une forme de salut, mais un salut terrestre: par la propriété immobilière, la bourgeoisie chrétienne y aurait vu le moyen de s'accomplir ici-bas et donc d'échapper quelque peu à sa position d'attente d'un monde meilleur à venir (*idem*)³⁶². En termes un peu imagés, la propriété immobilière aurait constitué dans son esprit «*un bout*» de paradis.

La mythologie de l'au-delà — dans sa formulation chrétienne — pourrait se synthétiser de la façon suivante: l'espoir (la foi) en un monde meilleur (le salut) permet au croyant d'accepter les difficultés de l'existence (pénitence). La propriété privée (pour ne pas dire le capitalisme) porterait en elle une consécration similaire: «la propriété est l'objet d'un désir pour la réalisation duquel l'individu s'astreint au travail. Il accepte une peine présente car il sait que la propriété est la promesse d'un bien-être futur» (*idem*, 209). Ce fut sur la base d'une certaine confusion que la bourgeoisie chrétienne aurait vécu l'acquisition de la propriété immobilière comme un rapatriement ici-bas (partiel) du salut (*idem*). Aussi, face à ces «débordements», dont celui de l'usure, l'Église en en aurait été réduite au compromis théologique: elle inventait le Purgatoire qui «sauvait l'usurier de l'enfer tout en lui permettant de garder la bourse ici-bas, sans perdre la vie éternelle dans

³⁶¹ «Les redevances que recevaient les seigneurs, les rentes de situation que s'échangeaient les bourgeois, ainsi que les prix de vente, augmentaient en fonction de l'état des immeubles. De sorte que la modification du contrat de propriété a déclenché non seulement une édification intensive de maisons neuves à l'intérieur des enceintes, mais également leur entretien et leur renouvellement permanents. Ce remarquable essor de l'industrie de la construction a permis à Paris d'acquérir le statut de *ville*, c'est-à-dire non plus d'être un conglomérat de *bourgs* seigneuriaux séparés les uns des autres et qui ne sont intéressés qu'à promouvoir leurs intérêts particuliers, mais plutôt de réaliser concrètement une totalité structurée par un seuil, qui s'affranchissait progressivement du système féodal, et à l'intérieur de laquelle les bourgeois disposaient d'un pouvoir de régulation accru qui leur permettait de maintenir leur conjonction aux places qu'ils occupaient. Or l'investissement de départ, comme les frais d'entretien des immeubles, revenaient aux bourgeois désormais propriétaires. Pour la bourgeoisie chrétienne, l'accès à la propriété privée immobilière, ainsi que l'accroissement des rentes de situation, reposaient sur la possibilité d'emprunter. La pratique du crédit usuraire s'est alors considérablement intensifiée, ce qui a provoqué aussi bien l'essor de la construction immobilière que le développement du négoce et, par voie de conséquence, l'accumulation du capital» (Desmarais, 1995, 204-205).

³⁶² «Pour les bourgeois chrétiens, l'accès à la propriété immobilière apparaissait comme une forme de salut ici-bas. Elle leur permettait d'accroître leur pouvoir de régulation et leur assurait la possibilité de demeurer conjoints au voisinage du vacuum attractif des Halles» (Desmarais, 1995, 208).

l'au-delà» (*idem*, 206). Mais l'Église n'entendait pas rendre les choses faciles: elle édictait des conditions d'accès au Purgatoire. L'usurier chrétien était tenu de verser à l'Église les fruits de l'usure. Mais pour que cette richesse ne perde pas sa valeur, l'Église l'aurait utilisé pour acquérir le savoir-faire des artisans et commander des cathédrales.

«La reformulation du contrat de propriété seigneurial voulue par les monarques capétiens a donc structurellement contraint les bourgeois chrétiens à commettre une faute dont l'issue était fatale. Il fallait que les bourgeois chrétiens soient coupables pour que le gain d'argent puisse prendre de la valeur. La restitution par les legs testamentaires permettait aux bourgeois chrétiens de déjouer la mort et elle conférait une valeur à l'argent du diable grâce à un programme de rachat qui prenait la forme d'une édification gothique. Sans culpabilité ni réparation ici-bas, l'argent mal acquis aurait perdu sa valeur. *C'est donc la valeur de l'argent qui fut rachetée par l'architecture gothique. Et c'est ainsi que l'argent de l'usure devient du capital.* Le proto-capitalisme médiéval ne tire donc pas sa signification d'une logique strictement utilitariste. Pris en charge par l'invention d'un programme consistant à assurer un salut ici-bas, le proto-capitalisme s'est constitué comme une véritable économie de salut» (*idem*, 209).

Dans le cas de Lisbonne, le rapatriement ici-bas de l'économie du Salut rendait possible par exemple, l'expulsion des Juifs: «Au niveau anthropologique, ce processus suppose que les Portugais chrétiens peuvent désormais pratiquer le prêt usuraire, cette activité n'étant plus réservée aux Juifs. Pour cela, l'Église a dû consentir à des concessions théologiques majeures qui permettent aux Portugais chrétiens d'exercer des activités considérées jusqu'ici comme illicites» (Marcos, 1996, 302)³⁶³. Ainsi, la mythologie de l'ici-bas aurait conduit l'Église à adopter une nouvelle position renforçant l'idée que se faisait le sujet de sa place dans l'univers.

Nous faisons l'hypothèse que la Renaissance aurait eu l'intuition de cette organisation abstraite, géométrique, composée de deux axes se croisant au centre de Paris ou de Lisbonne. Elle aurait eu l'intuition de la forme d'établissement, notamment par l'entremise d'un cadre bâti dont la mise en forme est contrainte par cette dernière. Et cette intuition aurait été formalisée par la théorie de l'art ainsi que par les efforts «pour trouver les formes idéales et la géométrie du sensible». Le théâtre, la science, les recherches sur la perspective, l'urbanisme, tout cela aurait favorisé la formulation de cette intuition par le design des villes nouvelles. Paradoxalement, des auteurs comme Leonno Batista Alberti auraient mis de l'avant une démarche qui aurait abouti à une sorte d'aveuglement à l'égard de la question de la forme (Desmarais, 1995). Et pourtant, au départ, Alberti cherchait à comprendre le construire dans toutes ses facettes, tant sensibles que fonctionnelles et

³⁶³ «Grâce à ce rapatriement, les commerçants Portugais chrétiens peuvent désormais réaliser leur salut non plus seulement dans l'au-delà, mais aussi dans l'ici-bas» (Marcos, 1996, 303).

techniques³⁶⁴. Ainsi, au cœur même de la Renaissance, certaines démarches auraient peut-être anticipé, dans leurs effets, la rupture galiléenne.

6.3.3 La géométrie des formes naturelles

Nous allons montrer que la surface de la Terre est organisée par un jeu de lignes de talweg et de lignes d'interfluve informant ce qui pourrait évoquer une catalogue. Aussi, à une échelle régionale, ce jeu confère à la surface de la Terre une organisation géométrique qui peut être détectée par des acteurs, une géométrie qui aujourd'hui aurait tendance à être occultée au profit d'approches plus techniques (Dumais et Poirier, 1998).

De façon générale et à quelques nuances près, nous pouvons dire que la définition de l'objet de la géomorphologie fait à peu près l'unanimité. Elle est «la science qui a pour objet la description et l'explication du relief terrestre» (DST, 1998, 323). Or, si la question de l'objet ne pose pas de problème particulier, celle des hypothèses serait plus délicate. C'est que traditionnellement, la géomorphologie interpelle deux grands types de processus pour expliquer la mise en forme du relief: une forme est soit «structurale» si elle exprime l'organisation du bâti géologique, soit «d'érosion» lorsqu'elle est le résultat d'agents (externes) tels que l'eau, les glaciers, le gel (DST, 1998, 326). Donnons l'exemple (classique) d'une vallée.

L'approche traditionnelle formule ainsi cette problématique: «la rivière creuse la vallée» (Laplante et Ritchot, 1984, 26). Il est évident, et sans l'ombre d'un doute, qu'un agent d'érosion comme l'eau peut (re)façonner une vallée. Néanmoins, par une telle formule, non seulement la tradition se trouve-t-elle à unifier deux catégories logiques incompatibles de phénomènes (un agent et une forme), mais elle fonde un rapport de cause à effet où l'action de la rivière est la cause de la vallée³⁶⁵. En bref, l'énoncé suggère que pour comprendre la vallée, il serait préférable de focaliser son attention sur l'hydrologie, seule responsable de la forme vallée. Ce faisant, la question de la forme se trouve «expulsée» de la géographie vers les sciences naturelles (*idem*)³⁶⁶. Au surplus, et

³⁶⁴ «L'architecture albertienne serait concernée par les rapports entre les formes de l'établissement humain et les motivations profondes qui font bâtir, soit ce que nous appellerons [...] la "dimension sémiotique de l'imaginaire". Pour comprendre ces rapports, il faut pouvoir développer, selon Alberti, un projet de connaissance qui permet d'explicitier les liens entre [...] la problématique de "l'organisation morphologique" et [...] la problématique de "l'esthétique", à savoir la saisie affective des valeurs signifiantes que supporte la forme architecturale» (Desmarais, 1995, 52).

³⁶⁵ «Ainsi, l'action d'un contenu non morphologique, le sujet dans la phrase, détermine-t-il un contenant morphologique passif et complément d'objet direct» (Laplante et Ritchot, 1984, 25).

³⁶⁶ «...la compréhension de la forme que représente la vallée serait déduite de la convergence de paramètres connus, issus d'un chapitre de la géologie, en l'occurrence l'hydrologie» (Laplante et Ritchot, 1984, 26).

considérant l'âge de certaines formes, la gamme des possibilités de façonnements est telle qu'une déduction forme-agent serait pour ainsi dire risquée, voire impossible³⁶⁷. **Si la géomorphologie s'intéresse en premier lieu aux formes du relief terrestre, alors pourquoi ne pas simplement questionner les formes, avant de s'intéresser éventuellement aux agents extérieurs?** Revisitons dans cette optique l'exemple de la vallée.

Si nous questionnons uniquement les formes, alors l'énoncé peut prendre la tournure suivante: «la vallée entaille le plateau» (Dumais et Poirier, 1998, 8)³⁶⁸. L'énoncé met ainsi en relation deux catégories logiques comparables, à savoir deux formes (un plateau et une vallée). L'énoncé met aussi l'accent sur une forme vide:

«la vallée contient la rivière, mais la relation au plateau qui contient la vallée [...] indique surtout que cette dernière situe une section de plateau disparue. Le discours horizontal fait abstraction de la rivière et invoque à sa place un autre "fait", une "abstraction concrète" [...]. La forme creuse (la vallée) "réalise" la forme absente en faisant disparaître une section du plateau» (Laplante et Ritchot, 1984, 29).

La vallée est donc l'indice qu'une autre forme, qui n'existe plus, se trouvait là jadis: la section du plateau occupée maintenant par la forme creuse de la vallée. Dans une telle optique, **la rivière** (et les autres agents d'érosion) **est susceptible d'être prise en charge par le relief terrestre avant de refaçonner ce dernier**. Là reposerait la problématique de la géomorphologie: conjecturer sur quelque chose qui n'est plus là (la section de plateau où se trouve maintenant la vallée qu'emprunte la rivière), et qui ne peut être reconstitué que théoriquement puisqu'il est absent (un morceau de plateau qui a été «*abstrait*»)³⁶⁹. Dans l'exemple, la vallée manifeste par son vide, la présence d'une forme absente, disparue. Sans spécifier davantage, mentionnons simplement que l'hypothèse centrale de la géomorphologie structurale est celle d'un mouvement de forme dans un espace invariant. «Le scénario fait comprendre que les formes de la surface solide dérivent de formes abstraites dont les discontinuités expriment du mouvement» (*idem*, 43).

«...ce raisonnement stipule qu'un champ géomorphologique (telle la surface du plateau), du fait qu'il se meut dans un espace invariant, aménage des discontinuités qui sont le lieu des contenus tangibles, les agents externes (telle la rivière). En principe donc la forme de la terre est causale à la condition d'être mobile dans un espace invariant. Si, par ailleurs, elle se meut dans cet espace, elle

³⁶⁷ «La première analyse d'un système de terrasses [...] ne peut se diriger vers des explications précises car l'éventail des probabilités est trop étalé» (Ritchot, 1975, 349).

³⁶⁸ «Le sujet et le complément sont reliés par un verbe transitif; donc, au sens littéral, les formes de terrain peuvent s'expliquer les unes par les autres» (Dumais et Poirier, 1998, 8).

³⁶⁹ Isabel Marcos résume ainsi: «il faut donc formuler l'hypothèse qu'il existe des contraintes géométriques intrinsèques à ces morphologies [...], ces contraintes relèvent de l'invariance de l'extension de l'espace où est reconstitué le mouvement» (Marcos, 1996, 73).

disparaît. Une forme en produit d'autres à la condition de se détruire. Les agents extérieurs — contenus évidents tels que rivières, glaciers, vent, roches, etc. — s'intègrent à ce processus d'organisation morphologique en tant que facteurs intermédiaires, et non comme représentants de la causalité première et déterminante des formes» (*idem*, 31).

Ainsi, «l'objectif de [l'analyse de la géomorphologie structurale] est la saisie et l'organisation des formes du paysage. Sa méthode consiste à établir des interrelations constantes entre les formes, pour en arriver à expliquer leur genèse»; une forme devient causale d'une autre forme (Dumais et Poirier, 1998, 7-8). Ainsi, en visant la forme, la géomorphologie en vient à «découvrir une véritable géométrie dans l'espace. L'orientation des lignes d'interfluve et des lignes de talweg formera par analogie une "courtepointe"» (*idem*, 8). Le lecteur est invité à consulter la carte du relief de la région de Québec qui illustre cette courtepointe (**fig.: I.55**). Cette dernière permet de constater que la position de Québec pouvait difficilement être un lieu de foires commerciales, par le fait qu'aucune ligne de talweg n'aboutit à Québec.

En questionnant les formes au lieu des agents de façonnement (facteurs externes), la géomorphologie structurale représenterait une démarche plus proche du processus humain de perception des formes du relief terrestre. C'est du moins ce que suggère pour nous le passage suivant emprunté à Gilles Ritchot:

«La géographie s'intéresse plutôt aux phénomènes terrestres (naturels ou humains) dont la faible définition ne comporte que des éléments descriptifs, et il se trouve que ces phénomènes se rencontrent à la surface du globe: dans la définition de faits morphologiques spatiaux comme les collines et les terrasses n'entrent que des données descriptives parce que la diversité des explications est telle que les données dynamiques ou explicatives sont exclues de la première analyse; ces phénomènes sont géographiques. Ces propos recèlent les jalons d'une problématique efficace de l'identité de la géographie, **s'appuyant sur des "percepts" plutôt que sur des concepts** (Ritchot, 1975, 348 ns).

La géographie, par ce lien qu'elle établirait entre des «percepts» et l'explication scientifique qu'elle propose des formes s'étalant à la surface de la terre évoquerait cette intention qui pouvait caractériser la science de la Renaissance.

Pour Pierre Dumais et Jean Poirier, le relief terrestre, parce qu'il est géométriquement organisé, serait «susceptible d'être l'objet d'une perception et d'un décodage par les humains» (1998, 8). Autrement dit, nous nous permettons d'interpréter, **parce que le paysage ne serait pas quelque chose de purement «chaotique», parce qu'il présenterait des lignes de force, le sujet serait en mesure de percevoir cette organisation et de l'intégrer à ses différentes activités.** Ces auteurs font reposer leur commentaire sur un «postulat anthropologique»: «l'homme, vu comme un acteur recueillant et intégrant de l'information, observant des

phénomènes et établissant des relations causales entre eux, interprète la réalité de façon abstraite» (*idem*, 11). Ils précisent que leur postulat décrit «une relation cognitive, une médiation symbolique entre la culture et un environnement physique» (*ibidem*). Ces deux auteurs insistent aussi sur le parallèle entre l'organisation géométrique du relief terrestre et le graphe topologique (*idem*). Ce qui importe dans le graphe topologique, ce n'est pas tant «les limites entre les différents espaces qui sont retenues, mais plutôt les relations entre ces espaces» (*idem*, 8). Ce qui compte ici, c'est la position relative des éléments les uns par rapport aux autres; le graphe topologique «est donc l'expression graphique d'un réseau spatial» (*idem*, 9). À titre d'exemple, et en paraphrasant Pierre Dumais et Jean Poirier, le Saint-Maurice constituait une «possibilité de communication» en reliant deux «unités spatiales», à savoir le *vacuum* laurentien et le pays montagnais (*ibidem*), tandis que la rivière Saint-Charles n'offrait aucunement cette possibilité.

Ainsi, l'analyse du relief terrestre par la géomorphologie structurale révélerait que ces derniers sont:

«structuré[s] de façon géométrique, et donc susceptible[s] d'être l'objet d'une perception et d'un décodage par les humains. **L'architecture des formes du paysage est donc non seulement reconnaissable par n'importe quel système culturel**, mais elle est et était particulièrement importante pour toute culture pré-industrielle dans leur adaptation à l'environnement et dans leur quête pour satisfaire besoins et désirs» (*idem*, 8).

A *contrario*, la rupture galiléenne aurait mis en place une rationalité qui aurait étouffé nos «percepts», puisque ces derniers étaient dorénavant refoulés du côté de la seule subjectivité (beaux-arts, etc.). À ce sujet, Pierre Dumais et Jean Poirier écrivent:

«comme si la représentation du réel issue de la topographie ou de l'hydrologie ou de tout système de classification encyclopédiste, était le signe d'une acculturation; et comme si, à partir de ces systèmes de classification, on s'aliénait constamment le réel en s'éloignant du paysage» (*idem*, 14).

Cette «médiation symbolique» dont parlent Dumais et Poirier, c'est la structure morphologique abstraite, c'est-à-dire un réseau de positions informé par le déploiement de discontinuités mises en place par des trajectoires conflictuelles³⁷⁰. La structure morphologique abstraite médiatise l'accès aux ressources naturelles; elle en diffère l'appropriation. De plus, elle capture les formes naturelles du relief terrestre à l'intérieur d'un maillage de significations. Ces deux auteurs poursuivent ainsi le raisonnement:

³⁷⁰ «Le conflit objectif s'inscrit dans le processus de spatialisation du sens par la propriété. Cette actualisation engendre les domaines différenciés urbains et ruraux, en tant que formes vides qui précèdent ontologiquement les paysages tangibles des villes et des campagnes. Il est nécessaire que des valeurs anthropologiques s'actualisent contradictoirement et *abstraitement* par l'intermédiaire d'appropriations privatisantes» (Ritchot, 1991, 33).

«Le paysage naturel supporte donc des réseaux de relations organisées qui sont utilisées par les sociétés humaines qui y vivent. Dès que des groupes humains s'approprient et utilisent un espace, celui-ci prend existence et acquiert un sens anthropologique découlant des représentations mentales des formations sociales qui l'habitent et, plus spécifiquement, d'événements, activités de production, croyances et désirs qui s'y trament. En d'autres mots, **la forme concrète qui structure l'espace permet à des formes abstraites** (les structures socioculturelles) **de se matérialiser**. L'espace naturel devient donc un artéfact, un objet transformé, qui permet la matérialisation des besoins et des désirs humains, des réseaux de communication, des rapports de force, de la géopolitique, des genres de vie... Dans cette perspective, la relation entre nature et culture ne peut être réduite à une économie de subsistance. Elle est plutôt lue à travers un prisme où les formes culturelles produites, au lieu d'être des effets de causes naturelles, deviennent elles-mêmes causales» (*idem*, 14 ns).

Ces auteurs soutiennent donc que l'organisation synthétique des paysages donne corps à des représentations abstraites. Comme nous allons le voir, la structure morphologique abstraite n'a rien à voir avec les formes de l'environnement naturel. Néanmoins, structure morphologique et formes sensibles ne sont pas totalement dissociées non plus puisque l'homme ne peut échapper à une matérialité qui se nomme Terre (Hubert, 1993).

6.4 L'intuition de la forme d'établissement: le rôle des paysages

Nous avons vu à la section quatre comment le *vacuum* peut agir sur la mobilité des acteurs. À la fois attractif et répulsif pour les représentations ou les valeurs existentielles qu'il localise (le «sens de la vie»), le *vacuum* garde à distance une communauté rassemblée. «Le *vacuum* se trouve ainsi à la source de la prise en charge politique de la mobilité des sujets dans l'espace géographique» (Desmarais et Ritchot, 2000, 22)³⁷¹. De plus, le fait d'occuper les positions qui donnent accès au *vacuum* confère aux acteurs qui les occupent un pouvoir de régulation sur leur mobilité et sur celle des autres. Autrement dit, le fait qu'on occupe volontairement une position ou qu'on occupe une position attribuée n'a pas la même signification. Nous avons ainsi affaire à «deux modes asymétriques d'acquisitions de l'espace géographique: une *appropriation réfléchie* pour les *nomades sélectifs* et une *attribution transitive* pour les *sédentaires*» (Desmarais, 1991, 43)³⁷². De fait, «Ces deux modes d'acquisition débouchent [...] sur des investissements différents de l'espace géographique» (*idem*, 124). L'appropriation vient donc sanctionner

³⁷¹ Les valeurs anthropologiques investies dans le *vacuum* «sont [...] converties, par la règle de propriété, dans des trajectoires de mobilité politiquement régulées et qui engendrent les positions des écoumènes» (Desmarais et Ritchot, 2000, 62-63).

³⁷² «Ce classement permet de concevoir le "nomadisme sélectif" et la "sédentarité" comme étant des rôles politiques assumés par des acteurs sociaux en conflit pour acquérir ou conserver le contrôle de leur mobilité» (Desmarais, 1998, 409). Voir aussi Hubert (1993, 154).

une trajectoire et individualise une portion d'espace *via* la règle de propriété³⁷³. Les «lieux acquièrent une valeur en fonction de leur position relativement au *vacuum*. Cette valeur commande l'appréciation des trajectoires de l'établissement et peut *a priori* différencier les lieux» en fonction des caractéristiques des trajectoires (direction et régulation) (Hubert, 1993, 151).

Ainsi, la dynamique liée au contrôle politique de la mobilité segmente-t-elle l'espace en domaines qualitativement différenciés: ici des aires acquises et mises en valeur par les nomades sélectifs (des aires positives, *urbaines*), là des aires attribuées (des aires négatives, *rurales*) dont la mise en valeur par les sédentaires est différente puisque leurs positions «*doivent*» produire de la richesse. Ainsi, avant même la création de quelconques aménagements, l'espace se trouve catégorisé en domaines n'ayant pas la même valeur, le même caractère, les mêmes attributs. **L'espace est donc politiquement organisé (abstraitement), structuré, avant d'être physiquement aménagé (concrètement).** Une «dynamique d'appropriation territoriale» précède toujours une «dynamique d'occupation spatiale qui se greffe sur la précédente, dont les processus sont contraints par les valeurs positionnelles actualisées dans les formes abstraites, et qui régit la densification et l'accroissement du cadre bâti» (Desmarais, 1995, 213). Précisions que chaque trajectoire tend: «à envahir l'ensemble de l'espace géographique. Il en découle la nécessaire apparition de conflits dynamiques, lorsque ces trajectoires se rencontrent. Ces conflits concernent la limitation des domaines où se déploient les trajectoires. Ils entraînent forcément une catégorisation abstraites de l'espace géographique» (Desmarais, 1991, 125).

Ces conflits «définissent l'extension spatiale des domaines» *urbains* et *ruraux*, dont les limites informent des discontinuités: de l'aire urbaine à l'aire rurale, il y a un saut qualitatif

³⁷³ «...la propriété ne considère pas les hommes de façon anonyme, elle ne réfère pas à des êtres indifférenciés. Au contraire, elle associe des choses à des noms; elle les rattache à des identités. Elle dit: tel individu, groupe ou lignage [...], reconnaissable entre tous — donc identifié socialement — a tel droit sur tel bien. Ce sont des identités que la propriété met en scène, c'est-à-dire des "personnes" individuelles ou collectives, physiques ou morales, à qui une société choisit de donner une existence (sociale), en attribuant à chacune un signe distinctif, un nom. Ce rapprochement avec le caractère nominatif de la propriété est révélateur. Le non qu'une personne peut prononcer en vertu de la propriété marque, comme son nom, sa distinction. Son nom traduit dans la pratique humaine des choses sa spécificité. Grâce à la propriété, la personne acquiert un droit de parole qui lui permet d'affirmer sa singularité. Bref, le non de l'autre fonde sa nomination, son nom» (Mercier, 1986, 336). Jean-Paul Hubert précise: «...l'objectivité de l'organisation produit des lois sur les positions relatives qui ne peuvent être perçues par le sujet que sous la forme du droit positif. Lorsqu'un être humain occupe une certaine position de l'étendue, il l'interdit de fait aux projets des autres individus. **En affirmant sa présence en un lieu, il exerce un droit sur ses semblables: celui d'être là et d'obliger les autres à être ailleurs.** Par l'appropriation du sol qui lui attribue en propre une étendue, le sujet devient un sorte de "corps géographique", dans la mesure où l'extension dans l'espace et l'exclusion des autres corps de la partie de l'espace qu'il occupe définit la notion de corps relativement à un certain espace défini dans une esthétique transcendantale» (Hubert, 1993, 137 ns).

— un changement de «*phase*» — et non un passage graduel de l'un à l'autre (*idem*, 125). Il importe d'ailleurs de souligner que l'urbain et le rural ne sont pas ici définis comme une manifestation de formes tangibles; ils correspondent à «des conditions de possibilité ou des contraintes» (Gagnon, 2003, 53). **D'un côté la position est appropriée (urbaine) et est favorable à l'aménagement de formes monumentales ou cossues (improductives), de l'autre la position est attribuée (rurale) et favorise la création de richesses** (agriculture, parcs industriels...) ³⁷⁴. Une telle différence se manifeste notamment par la valeur de la rente (Rebours, 2000) ³⁷⁵.

«Ainsi, la dynamique liée au contrôle politique de la mobilité et de l'accès au *vacuum* engendre-t-elle le déploiement de discontinuités dans l'espace géographique. Les domaines engendrés par des trajectoires qualitativement différentes reçoivent les propriétés des trajectoires et l'espace est ainsi catégorisé par le déploiement de ces discontinuités qui font émerger une structure abstraite. [...] **La forme abstraite est donc également un système spatial où interagissent les éléments du substrat terrestre en fonction de leur mode d'appropriation**» (Hubert, 1993, 159 ns).

Cette structure abstraite est politique car elle est le résultat d'une rencontre préalable à toute appropriation, d'une négociation, d'un échange découlant d'une privation:

«Le dynamisme du *vacuum* constitue le moteur des mécanismes qui vont déployer la forme abstraite dans l'écoumène et faire évoluer l'organisation géographique. Ces mécanismes sont essentiellement des processus de transmission et de transformation de la valeur investie dans le *vacuum*. Or cette valeur n'est pas une simple énergie, c'est un sens, le sens politique d'une légalité: celui de la rencontre des individus partageant une volonté collective et décidant des règles contrôlant leur mobilité dans le territoire. Ce sens ne se transmet que par une mise en forme, qui est également mise en forme de l'écoumène» (*idem*, 152).

Elle est abstraite aussi parce que le résultat des trajectoires est la création de domaines vides qui catégorisent l'espace en domaines sur lesquels éventuellement pourront avoir lieu des activités, des aménagements, de la production, des édifications:

«En vertu d'une dynamique relative au *contrôle politique* de la mobilité, l'espace géographique se trouve catégorisé en domaines vides par le déploiement d'un système de discontinuités qualitatives. Ces domaines vides sont investis de *valeurs positionnelles urbaines* et *rurales* qui font advenir les diverses formes architecturales concrètes, celles-ci se prêtant par la suite à des usages qui les rentabilisent économiquement» (Desmarais, 1991, 102).

Cette structure morphologique abstraite, qui deviendra, selon l'influence de facteurs

³⁷⁴ «Les valeurs positionnelles urbaines et rurales **définissent des conditions de possibilité, de sorte qu'on peut observer sur le terrain des aménagements dont les attributs sont contradictoires par rapport à la structure abstraite des positions**» (Gagnon, 2003, 104 ns).

³⁷⁵ «...le cadastre et le lotissement [...] sont liés à des opérations de valorisation foncière par la rente, et comme ces dernières opérations présupposent une acquisition territoriale surdéterminée par le contrôle politique de la mobilité, la distribution spatiale des formes concrètes se trouve contrainte par la structuration qui organise globalement l'espace géographique en formes abstraites investies de valeurs positionnelles urbaine et rurale» (Desmarais, 1995, 193-194).

externes (langue, mythes, discours, économie, etc.), une forme d'établissement spécifique³⁷⁶, constitue un «"relief abstrait"» (*idem*, 128) c'est-à-dire une «*topographie*» constituée d'aires positives ou négatives. Ainsi, par la combinaison des deux critères définissant une trajectoire (régulation/direction), un certain nombre de formes abstraites élémentaires peuvent être identifiées; elles informent une véritable «*topographie axiologique*» (relatif aux valeurs, au sens) constituée de «*collines*», de «*massifs*», de «*dépressions*», de «*vallées*», etc. Cette topographie pourra éventuellement se quantifier par la rente **fig.: 1.56**). Les cas de Paris et de Lisbonne sont deux exemples où un tel relief axiologique se manifeste par les formes du paysage urbain (*cf.*: section 6.3).

«La surface interne des agglomérations se présente ainsi comme un "relief axiologique" qui comporte des différences de polarité: des saillies positives, rehaussées par les trajectoires endorégulées, recourent des dépressions négatives, creusées par les trajectoires exorégulées. Cet espace est structuré par ses propres singularités: des discontinuités qualitatives qui contraignent la spatialisation, la propagation, la canalisation et le confinement des formes architecturales qui viennent occuper les positions abstraites de la structure, ainsi que des activités économiques qui rentabilisent ces formes concrètes (Desmarais, 1998, 414).

Enfin, ce réseau de positions (la structure morphologique abstraite) est objectif car extérieur au sujet. L'aspect objectif de l'organisation géographique de l'espace — l'objectivité de la forme d'établissement — vient du fait que sa mise en place échappe à la volonté (ou au pouvoir) du sujet. Pour paraphraser Yvan Simonis nous pouvons écrire que l'organisation géographique de l'espace est «indépendante des personnes en cause» (1980, 58). **Les sujets participent politiquement et matériellement à son élaboration et à sa mise en forme parce qu'ils sont projetés dans l'échange par le *vacuum* et par les interdits fondamentaux, mais les sujets n'ont jamais décidé ou voulu cet échange ou la structuration politique de l'espace. Les sujets existent par et dans l'objectivité géographique, c'est elle qui fait advenir au monde les sujets d'un côté et la nature de l'autre³⁷⁷. L'échange n'est pas voulu ou planifié par les sujets qui, néanmoins, comprennent que cet échange participe des conditions même de leur humanité.** À ce titre, Gilles Ritchot écrit qu'un «déterminisme est en cause [...] et nous ne sommes pas libres de choisir. Nous disposons tout au plus de la liberté de chercher à comprendre» (1999, 97).

³⁷⁶ «...la ville réalise concrètement une structuration abstraite dont les domaines *urbains* et *ruraux* sont valorisés par une rente associée à un système économique de type capitaliste. La cité est également une réalisation concrète d'une structuration abstraite en domaines *urbains* et *ruraux*. La valorisation de ces domaines par la rente est accomplie cependant dans le cadre d'un système économique de type esclavagiste. Pour leurs parts, le bourg et le village réalisent aussi une catégorisation de domaines [...] [abstraites], le premier dans le cadre d'un système économique de type féodal et marchand, le second par une rente associée à une économie subordonnée de type domestique» (Desmarais, 1991, 9).

³⁷⁷ «L'objectivité en géographie ne peut se constituer que sur la base suivante: l'organisation géographique doit toucher le sujet dans son for intérieur tout en existant en dehors de lui» (Hubert, 1993, 19).

•••

•••

•••

Nous avons donc une «*topographie abstraite*» (politique), composée d'aires positives et d'aires négatives, sous-jacente à la topographie réelle et ancrée sur le *vacuum*. Cette «*couche abstraite*» vient capturer les trajectoires des acteurs, avant même qu'ils ne concrétisent de quelconques aménagements. Elle capture aussi les formes du relief terrestre dont l'organisation géométrique est composée d'espaces «*naturellement*» délimités mais surtout possédant des liaisons entre eux. Les places vides, les positions politiques, possèdent une «*surface*», une aire d'extension, qui peut correspondre aux composantes de la topographie réelle, permettant aux acteurs de donner à leurs positions abstraites des limites tangibles, matérielles. Gilles Ritchot a souligné par exemple le lien entre le *vacuum* laurentien et le fait qu'il logeait au sein d'une vallée, c'est-à-dire, en paraphrasant, au sein d'une «section de plateau manquante, une forme absente» (Laplante et Ritchot, 1984, 29). Autrement dit, la vallée du Saint-Laurent avait tout pour symboliser un *vacuum*, une place vide, l'absence de ceux qui jadis l'habitaient. Les acteurs auraient ainsi tendance à recourir aux formes des paysages pour y asseoir les discontinuités issues des rivalités conflictuelles entre les trajectoires³⁷⁸. Comme le souligne Jean-Paul Hubert, «Le moment transcendantal de la qualité est celui où l'espace est investi par le sentiment esthétique inspiré par le paysage. C'est le moment de l'apparition de la forme, la morphogenèse, où le substrat s'organise et constitue le contenu empirique de la structure abstraite» (Hubert, 1993, 107). Mais l'auteur précise: «une structure abstraite de positions spatiale les éléments de son substrat et permet au sujet d'avoir **l'intuition des relations de positions** à l'intérieur de cette organisation en tant qu'espace» (*idem*, 117 ns). C'est que, peut-être, sans les formes du relief terrestre, le sujet ne saurait que faire des sentiments esthétiques que le *vacuum* fait surgir en lui³⁷⁹. Le commentaire rejoint ceux de Dumais et Poirier au sujet du graphe

³⁷⁸ «La forme urbaine est exogène au relief de la surface terrestre parce qu'elle l'immerge dans l'espace géographique. Mais elle est conditionnée par ce relief, car sans la saisie esthétique du paysage sensible, elle ne pourrait pas émerger et il n'y aurait pas d'organisation géographique pensable» (Hubert, 1993, 164).

³⁷⁹ Commentant un texte de Jean Gottmann, Jean-Paul Hubert écrit: «Gottmann réaffirme avec force l'autonomie des structures de la géographie humaine vis-à-vis de la nature, mais il soutient aussi que les formes de la géographie physique ont joué un rôle crucial dans l'émergence de ces structures. Aussi nous permettons-nous d'ajouter [...] que dans un monde parfaitement uniforme, le sujet ne trouverait aucun objet pour sa faculté de juger réfléchissante. Privé de sentiment esthétique, il ne pourrait avoir aucune conscience de la réalité d'une organisation géographique susceptible de produire un cloisonnement du monde. N'ayant aucune intuition des phénomènes de cette organisation, il ne pourrait pas être guidé pour aménager le monde avec ses semblables. Il n'y aurait donc pas de cloisonnement du monde et les hommes isolés erreraient sans fin» (Hubert, 1993, 192).

topologique³⁸⁰. Il en irait de même du domaine bâti qui, par son architecture, sa prestance ou sa modestie, serait en mesure de communiquer au sujet l'intuition de la forme d'établissement.

Les formes du relief terrestres tout comme les voisinages (faubourgs, parcs industriels, «beaux quartiers», etc.) sont ainsi plongés dans la signification, par le déploiement, depuis le *vacuum*, de trajectoires conflictuelles et de la règle de propriété qui permettent aux valeurs inscrites dans ces trajectoire (des valeurs, des représentations qui habitent les acteurs et qui sont au cœur de les intentions) d'être spatialisées. Mais comme le mentionne Jean-Paul Hubert,

«La discontinuité n'a pas à préexister constamment à la trajectoire comme n'importe quel mur. En effet, une barrière, un fossé, un désert, etc., ne sont porteurs d'aucune signification propre, capable d'associer une quelconque valeur aux trajectoires qu'ils différencient. Il faut que la matière reçoive un sens et cela n'est possible que si un individu désire franchir une discontinuité qu'il identifiera alors à une forme saillante du paysage» (*idem*, 111)

En cela, «L'espace n'a aucune existence propre. Il n'a de sens que par l'apparition d'un phénomène au sujet. [...] L'expérience ne produit un phénomène que parce que l'intuition du sujet peut y associer une représentation dans l'espace et dans le temps» (*idem*, 45).

Les conflits entre les trajectoires segmentent ainsi l'espace en une «courtepointe» de domaines vides qui préexistent à toutes formes d'aménagement et qui s'inter-définissent les uns par rapport aux autres³⁸¹. La structure morphologique abstraite, cette «*topographie axiologique*», ainsi engendrée, va prendre différentes formes selon l'influence de différents facteurs externes (mythes, culture, démographie, économie...). Elle peut être affectée par une foule de facteurs, allant de changements s'opérant dans la longue durée (facteurs d'ordre anthropologique) à des facteurs plus «*brefs*», de nature socio-économique. Elle «confère une spatialité aux composantes anthropologique et politique sous-jacentes, comme elle confère un sens et une organisation spatiale aux formes construites de surface et aux activités fonctionnelles qui s'y exercent» (Desmarais et Ritchot, 2000, 63)³⁸². Tandis que ces mêmes formes concrètes sont en mesure de donner au sujet une intuition de la structure qui les organise.

³⁸⁰ «La position géographique est un phénomène à la fois naturel et humain. Naturel car la communication est contrainte par les conditions physiques de sa réalisation sur la surface terrestre. Mais c'est l'homme qui commande, par sa volonté pratique, les circulations qui réalisent la connexion entre des lieux géographiquement déterminés» (Hubert, 1993, 41).

³⁸¹ «L'observation directe des formes de relief est déjouée par la nature géographique de celles-ci. Il n'y a pas de formes simples, il n'y a que des unités de composition» (Ritchot, 1968, 74).

³⁸² «La forme abstraite est une structure politique qui régule l'utilisation collective du substrat habité» (Hubert, 1993, 117).

•••

•••

•••

La Renaissance apparaît comme l'aboutissement d'un processus durant lequel le sujet cherchait à rapatrier ici-bas les conditions de son salut. À partir de cette époque, le sujet aurait voulu se conformer à un idéal moral dont les tenants et aboutissants étaient terrestres: la vie sur terre devait représenter plus qu'une période d'attente d'une vie supérieure à venir. En cherchant à remplacer «la providence divine par la connaissance humaine», le sujet allait néanmoins s'isoler. Il devait graduellement forger lui-même ses repères. Coupé de la «vérité» jadis saisie esthétiquement à même la «chair meurtrie» du martyr, le sujet se serait dorénavant retrouvé avec une multitude de saillances qui néanmoins recevaient une caution de l'art et de la science. L'art et la science, à la Renaissance, auraient été en voie d'offrir un substitut au discours de la scolastique. Enfin, la Renaissance, de par la nature même de sa démarche, aurait été sensible à l'organisation géométrique des paysages. Elle aurait eu une intuition de la forme d'établissement que l'art, l'urbanisme et l'architecture auraient formalisée. La Renaissance aurait été une brève période durant laquelle les «percepts» du sujet auraient été partagés à la fois par l'art et la science.

Ce long détour nous permettrait d'avancer l'hypothèse que Samuel de Champlain, tout comme l'époque à laquelle il appartenait, aurait été sensible à l'agencement des formes qui composent l'environnement (Américain et Européen; naturel et bâti). Non seulement Champlain aurait-il saisi l'essentiel de la géopolitique amérindienne tramant la vallée du Saint-Laurent, mais il aurait manifesté suffisamment de sensibilité pour percevoir à même les formes sensibles de l'environnement les fronts découlant de cette géopolitique.

6.5 Brèves conclusions sur le paysage

Le paysage apparaît comme une conjonction entre une idée et une réalité, entre des formes suggestives et une organisation sous-jacente résultat d'une rencontre et d'une appropriation. Si le regard du sujet n'est jamais neutre, il n'en demeure pas moins que les formes du paysage feraient «jaillir» en lui l'intuition d'une organisation. Les exemples de Paris et de Lisbonne ont aussi montré comment les représentations du sujet peuvent l'inciter à s'engager dans des trajectoires géographiques particulières. Avec le culte des martyrs et la rupture galiléenne, la nature se serait fait paysage parce que le regard du sujet avait changé. Il avait changé parce que «l'ordre du discours» avait changé, parce que la mythologie de l'ici-bas accordait à la nature une nouvelle valeur. Nous avons tenté de

montrer aussi que la Renaissance fut sensible à la géométrie des paysages ainsi qu'à la «géométrie» de la forme d'établissement. Les plans de villes idéales de la Renaissance auraient participé d'une telle sensibilité.

Nous avons jusqu'ici critiqué la question du besoin pouvant s'actualiser dans des formes naturelles, pour favoriser surtout leur dimension esthétique. En soulignant la capacité de la Renaissance à effectuer des rapprochements entre des formes, nous avons en quelque sorte relativisé non seulement la question des besoins, mais aussi celle de l'utilité de ces dernières. Nous savons que lors du voyage de 1603, Champlain, visiblement, cherchait un lieu pour aménager un comptoir, peut-être même quelque chose de plus important, comme la colonisation de la vallée du Saint-Laurent. Lors de son premier voyage, sa rationalité dominait son regard et son texte de 1603 en porte la marque, jusque dans son appréciation du Saguenay où il y cherchait des «terres planes». Malgré ce fonctionnalisme qui pouvait dominer son regard, il n'en demeure pas moins qu'en 1603 Champlain avait de toute évidence une intuition de la géopolitique amérindienne, ne serait-ce qu'en mentionnant que les Amérindiens étaient «nerveux» lorsqu'ils venaient aux Trois-Rivières. Il aurait donc eu au minimum l'intuition d'un «dedans» et d'un «dehors». Mais cette rationalité qui habitait son regard était vraisemblablement accompagnée d'un idéal; nous en voulons pour preuve toutes ces îles qui surgissaient sous ses yeux.

En 1608, Champlain n'occupait plus le rôle de simple voyageur; il était partie prenante de cette aventure dans laquelle et lui et les Français n'avaient pas les coudées franches. Sa sensibilité pouvait d'autant plus s'imprégner des formes naturelles que sa rationalité aurait été contrainte à s'exprimer dans un nombre limité de lieux à cause d'une géopolitique amérindienne particulièrement «étroite». Dans de telles circonstances, l'utilité des formes devenait plutôt relative. Ainsi, utilité et esthétique seraient comme les deux faces d'une même médaille et s'exprimeraient différemment selon la capacité du sujet à assumer sa mobilité géographique. **Autrement dit, le contrôle politique que Champlain avait de sa mobilité aurait permis (ou non) à sa rationalité (ou à ses idéaux) de s'exprimer.** La question des besoins à satisfaire serait plutôt relative et (presque?) toujours accompagnée d'une dimension esthétique. Cette question de la relativité de la «mécanique des besoins» fait partie des enseignements importants des travaux de Jean-Paul Hubert. En faisant appel à l'œuvre de Kant, Jean-Paul Hubert écrit: «le jugement de goût est un jugement détaché de tout intérêt pragmatique. Par conséquent, si l'organisation géographique est saisie sur le mode esthétique, l'intuition qu'en a le sujet est *a priori* indépendante de tout ce que cette

organisation pourra lui apporter» (1993, 65). Non seulement la Renaissance aurait-elle eu l'intuition de la forme d'établissement, mais cette sensibilité ou intuition aurait été d'emblée «pure», c'est-à-dire totalement affranchie de la question des besoins³⁸³. L'auteur poursuit:

«En effet, un tel intérêt ne peut être pensé qu'au moyen des concepts de ses besoins (nourriture, logis, vie sociale, etc.). Il est donc postérieur à l'intuition de l'organisation géographique. Ainsi, les besoins de l'homme, qui sont nécessairement assouvis dans l'espace géographique, ne peuvent pas être considérés comme la cause efficiente, ni même comme la cause finale de l'organisation du monde. Les besoins naturels de l'homme représentent une utilité externe à l'organisation géographique. Ils ne permettent pas de considérer celle-ci comme un objet ni d'en chercher les lois. En effet, pour intéressantes qu'elles soient, toutes les explications qu'on peut tirer de cette utilité externe, par exemple sur la disposition et la proximité des champs, des villages, des routes, etc., sont conditionnées par la présence de l'homme à un endroit déterminé, et cette présence est toujours contingente» (*ibidem*).

Prenant appui sur les travaux de Jean Petitot, Jean-Paul Hubert précise que le «jugement esthétique "est un jugement sans concept"» (*idem*, 62).

«C'est l'idée — étonnante — d'une *conformité indéterminée* entre l'appréhension des formes (la présentation dans l'intuition) et une connaissance possible (la représentation conceptuelle) pour un entendement "supérieur". Par ce biais, la manifestation morphologique reste compatible à l'objectivité tout en devenant subjectivement intentionnelle» (Petitot dans Hubert, 1993, 62).

La question des besoins, de l'utilité, serait donc extérieure à la capacité du sujet à s'impressionner des formes du monde terrestre³⁸⁴. Claude Lévi-Strauss a aussi reconnu le fait que le «jugement esthétique» serait indépendant de la question de l'utilité. Au sujet de la taxinomie rencontrée chez toutes les communautés dites «primitives», il a écrit: «les espèces animales et végétales ne sont pas connues pour autant qu'elles sont utiles: elles sont décrétées utiles ou intéressantes parce qu'elles sont d'abord connues» (*idem*, 21). Développant sa pensée sur la différence entre la science «primitive» et la science contemporaine, le célèbre anthropologue a avancé que la première est proche de la «perception» et de «l'imagination», «de l'intuition sensible», tandis que la seconde en serait plus éloignée (1962, 28). Ces observations ne sont pas sans rejoindre les commentaires de Dumais et Poirier relativement au fait qu'aujourd'hui, une certaine rationalité n'aurait plus la capacité de s'impressionner des formes (1998). Rappelons aussi le commentaire d'Ernst Cassirer au sujet du fait que l'art serait avant tout une «authentique découverte» de la forme (*cf.*: section 6.2.3). À ce titre, l'intercession de l'art

³⁸³ «Il est impossible de fonder une morale sur des phénomènes naturels. Il est, de la même façon, impossible de déduire de la connaissance des besoins immuables de la nature humaine la façon dont les individus les satisfont dans un contexte social et historique» (Hubert, 1993, 195). Jean-Paul Hubert poursuit: «L'organisation géographique est saisie sur le mode esthétique avant que l'entendement ne puisse la concevoir» (*idem*, 196).

³⁸⁴ Daniel Le Couédic, dans un autre contexte, avait lui aussi remis en question la logique du besoin en matière d'habitation (1985, 209).

dans le procès de la connaissance, à la Renaissance, n'aurait pas pu, en premier lieu, faire surgir de l'appréciation du monde la question des besoins.

Bref, le lien qui unirait le regard de l'homme au monde terrestre ne serait pas automatiquement charpenté par le besoin à assouvir, d'autant moins que les besoins seraient extérieurs à la question de la forme (à l'image des formes naturelles et des agents de façonnement). «Le sentiment esthétique ne doit être invoqué que pour comprendre comment le sujet peut avoir l'intuition de l'organisation géographique, avant que son entendement ne produise des concepts et une connaissance sur cet objet. Il n'est donc dépendant d'aucune théorie sur l'esthétique des paysages» (Hubert, 1993, 62). La *Pensée sauvage* «répond», elle aussi, «à des exigences intellectuelles, avant, ou au lieu, de satisfaire à des besoins» (Lévi-Strauss, 1962, 21). Ce qui fait dire à Claude Lévi-Strauss que ces exigences seraient «à la base de toute pensée» (*idem*, 22). Parce qu'il n'avait pas toute la marge de manœuvre souhaitée, Samuel de Champlain n'aurait pas vu dans le promontoire de Québec la possibilité d'y actualiser un besoin, mais simplement une forme qui en évoquerait une autre: une forme qui aurait évoqué une image mentale déjà présente (ou en latence) dans son regard.

7. L'attribution d'une position et le choix d'un site

7.1 Un bref retour sur l'hypothèse de travail

Dans *Québec forme d'établissement*, Gilles Ritchot a brièvement abordé la morphogenèse de Québec et de Montréal (1999). Il écrit au sujet de la colonisation française de l'Amérique:

«en chaque occasion où l'acteur français implantait un équipement utile, l'opération s'organisait en fonction d'une structure abstraite qui, au moment crucial de l'appropriation d'échelle régionale, s'est arrimée là où les formes du cadre naturel lui ressemblaient le plus» (*idem*, 143)

Le paragraphe annonce, nous interprétons, que le choix de Port-Royal aurait logé à la même enseigne que le «choix» pour Québec. La longue baie de Port-Royal, séparée de la mer par sa colline-barre ne seraient pas sans évoquer la morphologie d'une ville comme Paris (**fig.: 1.20; 1.53**). Au minimum, les sites de Tadoussac, de Cap-Tourmente (les Français y avaient une ferme), de Québec et de Port-Royal disposent tous d'une topographie ayant du «caractère». Bref, autant de sites qui se démarqueraient par le fait qu'ils font saillance dans le paysage. À l'inverse, Trois-Rivières et Saint-Sauveur

pourraient suggérer des choix plus «*rationalisés*». Au sujet de Québec, Gilles Ritchot précise:

«le cadre naturel de Québec réunit les composantes d'un relief qui ressemble en tous points à [la] structure topologique [de Paris]. Le point culminant du rocher, à nul autre pareil dans toute la région, a ce qu'il faut pour être privilégié c'est-à-dire interdit: va y subsister le micro-vacuum (*idem*, 144).

Plusieurs éléments convergent vers cette hypothèse, augmentant de fait sa validité, ce qui n'exclurait pas le fait que Champlain ait été aussi mobilisé par un idéal insulaire. Dit autrement, le promontoire de Québec aurait pu évoquer trois «*formes*» présentes dans le regard de Champlain: il aurait eu une connotation urbaine (celle de la forme d'établissement, mais aussi de la ville à venir), une connotation littéraire (celle de l'Utopie de Thomas More) et une connotation insulaire. Mais elle aurait pu aussi évoquer un «*individualisme topographique*» renvoyant à cet individualisme qui émergeait timidement depuis la Renaissance: l'unicité d'une forme topographique s'associant à l'unicité d'un individu (*cf.*: chapt. II). Plusieurs niveaux de lecture auraient ainsi transporté le regard que Champlain pouvait porter sur la topographie de Québec, incluant des analyses très pragmatiques (protection contre les vents, accostage, protection des hommes et du matériel de la compagnie, etc.). Ainsi, cette forme unique aurait eu la capacité d'entrer en «*résonance*» avec des «*formes*» abstraites, des «*formes axiologiques*» mobilisant Champlain.

7.2 Un fondateur sensible aux formes du paysage

7.2.1 Contrôle politique de la mobilité et rationalité

Tout comme son époque, Champlain aurait manifesté une sensibilité aux formes du paysage. Quelques éléments dans son œuvre, qui nous intéressent directement, nous permettent de soutenir raisonnablement cette hypothèse. En effet, non seulement certaines de ses descriptions mettent-elles l'accent sur l'aspect «*plastique*» des paysages américains, mais il aurait aussi transcrit la discontinuité informée par la colline de Québec, tout comme il aurait eu l'intuition de la forme d'établissement amérindien. Plus généralement, l'exorégulation de sa trajectoire aurait limité sa capacité à laisser libre cours à sa rationalité.

Comme le soulignait Gilles Ritchot, sa description de Québec met l'accent sur des aspects esthétiques du site: les arbres, la colline, etc. Comparativement, sa description des Trois-Rivières suggère une approche plus rationalisée, plus pragmatique. Champlain

était donc capable de présenter l'environnement américain dans sa dimension purement factuelle. Son œuvre contient plusieurs autres exemples de descriptions esthétiques, comme celle du Saguenay (cf.: section 1.4). Mais en même temps, il semblait accorder une esthétique aux choses parce qu'elles lui paraissaient utiles. Dans sa description du Saguenay de 1603, sa dépréciation des montagnes étaient accompagnée du regret de ne pouvoir y trouver de «terre plane». De la même façon, durant le même voyage, il avait déprécié l'essentiel du paysage compris entre l'île aux Coudres et l'île d'Orléans: «Toute cette côte n'est que montagnes, tant du côté sud que du côté nord, la plupart ressemblant à celles de Saguenay» (Champlain, 1993, 124). Sachant que Champlain aurait apprécié les îles, il est tout de même curieux de voir qu'aucune des îles localisées dans cette portion du fleuve n'ait retenu son attention. Que les deux «côtés» aient été «terre fort mal plaisante» «comme celles de Saguenay», c'est une chose, mais nous ne voyons pas en quoi cela pouvait affecter son appréciation des îles du Saint-Laurent dans cette portion du fleuve. Dit autrement, ces paysages laurentiens étaient peut-être similaires à ceux du Saguenay, mais rien ne l'empêchait d'occuper une des îles comprises entre l'île aux Coudres et l'île d'Orléans, dont plusieurs présentent des terres «belles et unies».

L'interprétation de cette apparente contradiction s'éclairerait notamment par l'entremise de la géopolitique régionale. D'une part, en 1603, une des îles de Trois-Rivières lui paraissait le meilleur endroit pour s'installer, lui permettant de passer sous silence toutes les autres îles du Saint-Laurent. D'autre part, en 1608, il aurait cherché à minimiser le fait que Tadoussac n'était pas accessible en faisant porter le blâme à la géographie. Autrement dit, en discréditant tout ces paysages entre l'île aux Coudres et l'île d'Orléans, Champlain n'aurait pas eu à avouer le fait qu'il cherchait à s'éloigner le plus possible des Basques. Ce faisant, cela laissait tout la place nécessaire à son appréciation esthétique du paysage laurentien. Et puis, il aurait eu tendance à déprécier tous les paysages ne correspondant pas à la position assignée, de façon à enfouir un peu plus profondément son exorégulation: il aurait suggéré ainsi qu'il «choisissait» Québec parce que l'essentiel de la géographie laurentienne n'était pas très accueillante, tant du point de vue esthétique que pratique.

Ensuite, sa première description de Québec recèle, pensons-nous et malgré sa brièveté, une preuve supplémentaire de cette sensibilité au paysage. Si nous prêtons attention à cette description, nous nous rendons compte qu'elle n'est pas sans évoquer le concept de saillance tel que le mathématicien René Thom l'a forgé. Autrement dit, Champlain n'aurait pas tant décrit le site de Québec que la saillance que fait ce dernier dans le paysage:

- René Thom: «une forme est saillante si elle se sépare de son fond. Il y a donc toujours une frontière qui limite l'objet et qui sépare l'intérieur de l'objet du fond. La discontinuité est en quelque sorte inhérente à la saillance» (1993, 104)³⁸⁵. Jean Petitot précise: «Les formes saillantes sont les systèmes de discontinuités observables qui, se détachant morphologiquement d'un fond, sont des *Gestalten* perceptives» (dans Desmarais, 1998, 85).
- Champlain: «il y a à ce détroit du côté nord une montagne assez haute qui va en abaissant des deux côtés; tout le reste est pays uni et beau» (1603). *A contrario* La falaise de la rive sud du fleuve n'a pas la même prestance ou le même impact visuel, puisqu'elle ne se détache pas d'un fond. Elle constitue simplement un long rideau de pierre vive dont l'arrière-plan se confond avec ce qui aurait été le sommet d'un promontoire; les Appalaches étant trop éloignées pour s'imposer en «fond de scène». D'ailleurs, sur sa carte régionale de 1613, la falaise de la rive sud n'est pas représentée (**fig.: 1.22**). Il en irait de même pour l'île d'Orléans.

Champlain aurait donc manifesté une réelle capacité à s'imprégner des formes saillantes de l'environnement américain, bien avant des considérations utilitaires; ce qui n'empêchait nullement à ces dernières d'être par moment très explicites.

Plus important encore, et c'est le troisième élément, Champlain aurait eu l'intuition de la forme de l'établissement amérindien. À tout le moins, il aurait eu l'intuition qu'à Québec, il était à la limite «de quelque chose». Il écrivait, dans le cadre de son projet urbain, que Ludovica et sa forteresse permettraient de «barrer entièrement le passage de ladite rivière, comme étant la porte dudit pays, sans laquelle on n'y peut aucunement entrer [...]». Ce passage nous amène à penser que Champlain avait le pressentiment qu'à partir de Québec, l'espace n'avait plus la même qualité, la même «saveur»: en amont de Québec, il aurait su qu'il entrait dans un nouveau «pays». À ce sujet, nous avons vu aussi qu'en 1603 il reconnaissait que Trois-Rivières était pour les Algonquiens un lieu à risque. Enfin, en 1613 il écrivait: «Autrefois, des sauvages y [à l'île de Montréal] ont labouré, mais ils les ont quittés [les terres] à cause des guerres qu'ils y avaient» (cf.: section 3.2.6). Champlain aurait donc compris que la vallée du Saint-Laurent était l'objet d'un enjeu militaire. Cette courte phrase — «sans laquelle on n'y peut aucunement entrer» — laisse entendre qu'il avait non seulement saisi la valeur de la vallée du Saint-Laurent, mais il aurait peut-être finalement compris l'importance, pour l'alliance de 1603, de conserver la position de

³⁸⁵ «[...] J'appellerai *forme saillante* toute forme vécue qui se sépare nettement du fond continu sur lequel elle se détache. Si l'on passe du temps à l'espace, alors une forme saillante se dira de tout objet visuellement perçu qui se distingue nettement par contraste par rapport à son fond, l'espace "substrat" dans lequel habite la forme"» (René Thom dans Marcos, 1996, 164).

Québec: barrer dans un premier temps la progression des Iroquois en prenant appui sur Québec, puis faire reculer graduellement le front en occupant la vallée moyenne du Saint-Laurent. Champlain aurait cependant préféré Trois-Rivières parce que cette position lui aurait permis de matérialiser son idéal insulaire, tout en occupant une position stratégique (proximité de la route menant au pays Iroquois), tactique («fort de soi»), et commerciale (branchée sur la route du Cuivre et sur celle du Saint-Laurent). Québec n'était rien de tout cela dans le regard français, sauf peut-être d'être suffisamment loin des Basques... et encore!

Compte tenu des précédents développements, il serait vraisemblable de soutenir que Champlain fut sensible aux formes du paysage. Il aurait même eu l'intuition des limites de la position assignée. D'ailleurs, sa carte de la région de Québec ne montre finalement que la section de la «porte dudit pays», de la pointe de l'île au Cap-Rouge (**fig.: I.22**). En cela, la configuration de la topographie régionale lui aurait suggérée l'idée de cette porte d'entrée, et donc des limites de la positions assignée ainsi que le début «dudit pays». Il faut souligner que de part et d'autre du «goulot étroit» (Pelletier et *al.*, 1984, 24) de Québec, le paysage est ouvert, comme si deux entonnoirs se rejoignaient à Québec. La série ouvert/étranglement/ouvert serait ainsi en mesure de supporter cette impression de porte d'entrée. Des auteurs témoignent encore aujourd'hui de cette impression que fait le paysage de Québec. Christian Morisonneau a toujours l'impression qu'à partir de Québec «on change de monde», rappelant entre autres choses que le paysage se dilate à partir de là (2004, cpa). Raoul Blanchard avait aussi manifesté cette intuition de porte d'entrée:

«Une porte, c'est-à-dire l'ouverture par où circulent les échanges de toute la région avec l'extérieur, et en même temps le chambranle qui permet d'interdire le passage de toute activité hostile: tel est le double rôle que sa situation à la tête de l'estuaire valait à Québec et que les qualités du site allaient permettre de mieux préciser encore» (Blanchard, 1935, 165).

Rappelons qu'à partir de Québec l'estuaire se fait fleuve et que le paysage exprime ce passage, ce changement qualitatif. Sans compter que le toponyme — Québec qui signifie rétrécissement — aurait contribué à renforcer l'image du lieu. La description que donne Gilles Ritchot de la colline de Québec évoque aussi ce passage d'un «pays» à un autre:

«Dans le voisinage du rocher de la Citadelle, le goulot d'étranglement, qui enserme le fleuve entre les falaises, offre un spectacle donnant l'impression d'une très forte unité. [...] Juste à l'Ouest de la Citadelle, le champ de vision se modifie complètement. Le paysage escarpé et fermé fait place à un panorama reposant, largement ouvert. Le plancher rocheux s'infléchit sous les basses terres alluvionnaires de l'Etchemin. Le fleuve s'y dilate en un étalement parfois aussi calme qu'un lac. Il s'harmonise avec des basses terres qui ondulent sans énergie jusqu'au profil de l'horizon lointain des Appalaches. Vers Sillery, la configuration d'un Saint-Laurent endigué par des barres rocheuses

demeure ordinaire. Il faut regarder vers le nord-est pour ne pas oublier la proximité du fascinant rocher de la Citadelle» (dans Mathieu et Kedl, 1993, 17).

Bref, la topographie de la région de Québec avait tout pour suggérer à Champlain ce passage du «pays» permis au «pays» interdit (le *vacuum*).

Nos précédents développements et ces précédentes impressions viendraient soutenir l'hypothèse que Champlain aurait été sensible aux formes des paysages laurentiens tout comme il aurait été sensible à la forme d'établissement (aux effets de la géopolitique amérindienne). Québec aurait été sur le bord «dudit pays», et cela Champlain l'avait vraisemblablement pressenti, comme il manifestait aussi une aptitude à transcrire la topologie amérindienne en cartographie européenne; peut-être à cause de sa formation pratique, largement dépourvue des apports de la mathématique et de la géométrie le sensibilisant davantage aux formes du paysage. Mais cette sensibilité aurait aussi été un «*héritage*» de son époque. Cet héritage aurait prédisposé le regard de Champlain à s'imprégner des saillances de l'environnement, lui permettant d'effectuer un lien entre une forme abstraite et une forme concrète. La sensibilité de Champlain à l'égard des formes des paysages l'aurait aidé à saisir les discontinuités issues de la géopolitique amérindienne organisant ces mêmes paysages. Et Champlain aurait été d'autant plus sensible à la forme d'établissement que dans un premier temps il désirait s'installer aux Trois-Rivières: parce qu'il aurait expérimenté la valeur de l'espace aux Trois-Rivières («...qui n'ose venir par là...»), il aurait été d'autant plus disposé à ressentir à Québec la discontinuité entre le pays permis et interdit. Rappelons à ce sujet une remarque de Jean-Paul Hubert: «Il faut que la matière reçoive un sens et cela n'est possible que si un individu désire franchir une discontinuité qu'il identifiera alors à une forme saillante du paysage» (cf.: section 6.4).

Champlain fut contraint d'occuper une position assignée. Ce faisant, la rationalité qu'il pouvait déployer ou les idéaux qui pouvaient le mobiliser n'avaient guère de place pour s'exprimer, cette dernière étant justement attribuée! Il n'en demeure pas moins que Champlain aurait eu la possibilité de choisir le site où implanter le comptoir de sa compagnie. Nous avons avancé l'hypothèse de la monumentalité du site, mais aussi de son urbanité. Si Champlain avait, selon toute vraisemblance, eu l'intuition d'au moins une discontinuité de la forme d'établissement amérindien, il serait possible qu'il ait pu faire un tel lien entre le promontoire de Québec et l'organisation topologique de Paris, une ville qu'il devait connaître assez bien tout de même. Le promontoire aurait pu évoquer aussi l'organisation symétrique des villes nouvelles, comme celles que les Espagnols

construisaient au Sud. Mais il aurait pu aussi faire penser à une île, et une île d'autant plus intéressante qu'elle s'annonçait moins risquée que l'île réelle de Sainte-Croix. Mais Québec aurait aussi évoqué l'*Utopie* de Thomas More, à condition que Champlain ait connu ce texte. Mais son projet (social) de Ludovica suggère fortement qu'il aurait été influencé par ce modèle. Si tel fut le cas, alors Champlain aurait fait une association entre deux formes: une forme naturelle et une forme textuelle (urbaine). A *contrario*, l'île d'Orléans, dont la pointe Ouest figure sur sa carte de la région de Québec (**fig.: 1.22**), ne fut jamais ciblée pour une habitation (selon les écrits laissés à tout le moins). De cette île, il avait pourtant écrit qu'elle était «fort plaisante et unie» (Champlain, 1993, 125). Était-ce parce qu'au moment de prendre position, cette île lui rappelait l'expérience de Sainte-Croix? L'insularité de l'île d'Orléans se dissolvait-elle dans sa taille? Était-elle trop grande pour exprimer clairement son statut d'île? Rappelons que sur l'île de Montréal, Champlain ne pouvait pas s'empêcher de souligner le fait qu'il avait la possibilité de faire une île... sur l'île. Plus simplement encore, l'île d'Orléans ne lui aurait pas apparu comme une forme se détachant d'un fond, elle n'aurait rien eu pour réellement attirer le regard de Champlain (**fig.: 1.57**).

Au total, le promontoire de Québec aurait favorisé une sédimentation de différents regards. Cette forme longitudinale, compte tenu de l'exorégulation de la mobilité française, aurait eu cette capacité d'évoquer différentes «formes» inscrites dans le regard de Champlain, allant des plus «abstraites» (monumentalité urbaine, etc.) au plus «concrètes» (aspects techniques liés à la construction d'une habitation, etc.). Et vraisemblablement, l'exorégulation de sa mobilité aurait laissé une bonne place pour une saisie esthétique du paysage de Québec. Il aurait été d'autant plus susceptible d'effectuer des liens formels pour identifier le site où s'installer que sa rationalité (ou ses idéaux) s'estompait sous l'effet de l'exorégulation de sa mobilité. L'exorégulation de Champlain aurait joué d'influence dans la formulation de sa *Relation*, et surtout dans sa capacité à apprécier différemment le promontoire de Québec.

Sensible à la forme d'établissement amérindien, capable de sentir que Québec était «la porte dudit pays», capable de transcrire la topologie amérindienne en carte européenne, et surtout voyant sa rationalité contrainte, Champlain aurait d'autant plus facilement accepté d'occuper cette position qu'il y trouvait une forme lui permettant d'y matérialiser des contenus tout en dissimulant son exorégulation. Au minimum, la colline-barre de Québec pouvait évoquer l'axe dominant (ou la symétrie) des villes nouvelles d'Europe et d'Amérique du Sud. Aussi, le promontoire de Québec aurait pu retenir l'attention de

Champlain pour sa monumentalité, une monumentalité pouvant s'apparenter à une monumentalité construite, donc *urbaine*. Cette «*urbanité*», par comparaison, aurait permis à Champlain d'accorder au site de Québec une valeur. **Comme si son exorégulation l'avait forcé à voir autre chose que des îles... dont «l'île» de Québec.** Ce «*monument*» de la nature pouvait suggérer l'image mentale d'une position valorisée, surtout quand la rationalité champlainienne était contrainte à s'exercer dans une position assignée. Et puis, pour Québec, il disposait d'un argument supplémentaire: un livre racontant l'histoire de la fondation d'une «*ville*» sur un site contenant des richesses à n'en plus finir³⁸⁶. Un tel texte ne lui simplifiait-il pas la vie? Il lui aurait certainement permis d'enfourner un peu plus son exorégulation. Il ne faudrait pas oublier aussi le fait que le site de Québec lui offrait plusieurs «*lieues*» de «*terres planes*», lui permettant éventuellement d'y aménager une ville répondant (partiellement) aux modèles alors en vogue. Ainsi, le site aurait eu cette capacité de ménager une place permettant à la *ratio* de Champlain de s'exprimer.

7.2.2 Le choix de la rivière Saint-Charles: une rationalité malgré tout

L'exorégulation des Français avait donc raison de leur capacité à choisir une position dans la vallée du Saint-Laurent. Le «*choix*» pour Québec était donc une sorte de compromis, tout en faisant intervenir d'autres registres d'appréciation. Ce qui de toute évidence n'avait pas empêché Champlain de proposer des aménagement relevant de considérations techniques précises. Le choix pour la vallée de la Saint-Charles s'éclaire ici.

Nous avons montré que les villes nouvelles de la Renaissance répondaient d'exigences particulières en matière de site d'implantation. Champlain aurait pu difficilement déroger à ces exigences, le modèle étant plutôt contraignant. À la limite, un mauvais site — le sommet du promontoire par exemple — aurait peut-être rendu son projet de Ludovica risible. Si le choix de la Saint-Charles lui permettait de s'associer avec un paysage propre à évoquer une monumentalité urbaine, il lui permettait surtout de profiter d'un espace plat permettant de déployer sa ville nouvelle «*selon les normes*», et d'un espace mal drainé, offrant une protection contre les mines. Peut-être aussi qu'avec la Saint-Charles, il aurait pu façonner sa ville en forme d'île comme il le projetait à Montréal («*et peut-on faire passer l'eau autour aisément, et en faire une petite île, et s'y établir comme l'on voudra*»). Mais il n'a jamais rien écrit à ce sujet, comme il l'avait pourtant fait à Montréal. Mais voilà,

³⁸⁶ Il en aurait été de même pour Rome qui aurait puisé sa justification dans la découverte de martyrs enfouis dans les catacambre: «...la suture entre un passé vénéré et un présent contesté au nom du premier est faite sans réplique. Le simple contact d'une couche avec l'autre, soigneusement souligné, démontre qu'il y a ici croissance imperturbable, continuité doctrinale entre foi initiale et foi présente» (Labrot, 1987, 269).

en occupant la Saint-Charles, selon les exigences du modèle, Champlain s'obligeait à fortifier le promontoire à cause du commandement auquel il exposait sa ville nouvelle. Ce faisant, il affaiblissait son dispositif de défense puisque ville et citadelle auraient été disjointes. L'attribution de la position l'amenait à faire des entorses au modèle; son récit de fondation lui aurait permis de minimiser ce compromis. Ainsi, malgré une mythologie utopienne qui l'incitait «à faire comme si», Champlain trouvait le moyen d'exprimer une part de raison. Voilà pourquoi, selon nous, Champlain s'installait dans la vallée de la Saint-Charles.

Représentant officiel d'une organisation de marchands, mais aussi indirectement délégué de l'autorité royale, Champlain était lié à l'alliance de 1603, il était selon toute vraisemblance lié à un projet de reconquête de la vallée moyenne du Saint-Laurent en échange d'un appui militaire pour tenir une position. Mais cette conquête, pour être effective, exigeait une colonisation, une occupation permanente du territoire, de tout le territoire. Les quatre villes «accompagnées de bourgs et villages» dont il est question dans le projet de Ludovica répondaient de cette exigence. Des raisons tactiques et stratégiques auraient amené les alliés à imposer le site de Québec, un site avec lequel devait se «débrouiller» Champlain. Québec constituerait une sorte de compromis entre l'idéal trifluvien et les exigences des alliés. Les actions de Champlain étaient limitées, mais cela n'avait pas, selon toute vraisemblance, empêché un certain pragmatisme de filtrer jusqu'à la surface. Cependant, d'autres acteurs allaient bientôt entrer en scène, des acteurs qui profiteraient des efforts de Champlain, c'est-à-dire de l'occupation partielle de la vallée du Saint-Laurent.

...

...

...

À partir du moment où la position était, pour l'essentiel, attribuée par d'autres, que restait-il à Champlain pour baser son choix? Nous pensons qu'il y avait avant tout cette «Gestalten perceptive» informée par le promontoire de Québec. Le promontoire avait tout pour fixer le regard de Champlain, surtout dans un contexte où sa rationalité avait été largement mise en échec par l'exorégulation de sa mobilité. **La rationalité de Champlain était contrainte de s'exercer à l'intérieur d'une position attribuée, dont le cadre naturel présentait de sérieuses contraintes par rapport aux modèles urbains de son époque. Sans compter que Ludovica, c'était un projet urbain de la Renaissance qui supportait mal une position attribuée.**

Tant que Champlain bénéficiait d'une marge de manœuvre, tant que sa «raison sèche» avait tout «l'espace» nécessaire pour s'exprimer sans détour, il pouvait sans contrainte formuler tous ses projets d'îles-établissements. Mais chaque fois que Champlain était confronté au réel, on se rend compte que ses textes tendent à s'obscurcir. Il y aurait de toute évidence un lien entre le contrôle que pouvait avoir Champlain sur sa mobilité et son style littéraire. Des auteurs ont eu cette intuition, mais faute de cadre conceptuel, ils n'auraient pas toujours su la formaliser au-delà de la simple constatation³⁸⁷. C'est pourquoi, pour venir à bout de ce silence, de cette «*forme absente*», les concepts de «Gestalten perceptive» et de contrôle politique de la mobilité nous amènent à favoriser l'hypothèse de Gilles Ritchot.

...

...

...

Nous avons souligné l'existence d'un lien entre certains silences de Champlain et la marge de manœuvre dont pouvait disposer les Français dans la vallée du Saint-Laurent. Nous sommes maintenant en mesure de répondre aux silences de Champlain. Les silences de Champlain, ainsi que toutes ces formules «*mythologisantes*» que nous avons soulignés, auraient visé selon nous à masquer la situation objective des Français dans la vallée du Saint-Laurent. Mais qu'est-ce qui pouvait inciter Champlain à vouloir taire sa situation réelle en Amérique?

³⁸⁷ «La marque littéraire de Champlain est dans cette réserve et dans cette retenue, qui, de prime abord, déçoivent le lecteur. [...] Sauf peut-être dans un épisode originaire, la rencontre de Tadoussac le 27 mai 1603. Ce récit qui culmine dans la tabagie est d'autant plus intéressant qu'il fait seuil et transition. Il ouvre aux douze travaux de Champlain ses douze voyages d'une patiente implantation qui s'échelonnent de 1603 à 1633. Champlain tourne le dos au romanesque» (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 235).

7.3 Québec, un "lieu élu"

7.3.1 La mythologie utopienne

"l'orgueil insupportable des humains, qui leur persuade que la Nature n'a été faite que pour eux, comme s'il estoit vraysemblable que le soleil, un grand corps fois plus vaste que la terre n'eust été allumé que pour meurir ses nefles et pommer ses choux"

Cyrano (in Dubé, 1999, 356).

Nous avons vu que la mythologie de l'ici-bas invitait le sujet à adopter une nouvelle posture, une nouvelle attitude face à la nature et aux événements. Un nouveau «réfèrent» aurait amené le sujet à s'engager dans une nouvelle «façon d'être au monde». Nous avons retenu diverses formules pour exprimer cette volonté du sujet à vouloir s'affranchir de «l'autorité divine». La mythologie de l'ici-bas aurait annoncé une nouvelle autonomie, une nouvelle liberté, mais peut-être aussi une nouvelle responsabilité. C'est ce que nous suggère une remarque d'Ernst Cassirer. Le philosophe souligne qu'avec la Renaissance, si l'homme avait perdu les «paisibles certitudes de la fois médiévale», il avait néanmoins acquis «une nouvelle franchise» (1983, 101). Liberté et responsabilité auraient été deux grands acquis de la Renaissance. Mais tout se passe comme si le sujet n'avait pas su rencontrer les exigences de cette «nouvelle franchise». De la mythologie de l'ici-bas aurait émergé une «variante»: la mythologie utopienne. Dit autrement, la mythologie de l'ici-bas aurait pris une «saveur» particulière sous l'influence d'une position spécifique que le sujet s'attribuait dans l'organisation du monde. Là où l'art et la science à la Renaissance annonçaient peut-être l'élaboration d'un «appui» permettant au sujet d'assumer cette nouvelle «franchise», des forces au sein même de la Renaissance auraient émergé graduellement, amenant le sujet à vouloir se soustraire de celle-ci. Le déterminisme astral d'un Marsile Ficin pourrait avoir répondu de ce «désir» de vouloir esquiver les exigences de cette nouvelle «franchise» issue du passage vers la mythologie de l'ici-bas. Nous l'avons entrevu avec Alberti, dont la démarche en architecture aurait débouché sur une sorte de cul-de-sac épistémologique (cf.: section 6.3.2). Ainsi, malgré les promesses de la Renaissance, et aussi paradoxal que celui puisse paraître, le sujet aurait été amené à rapatrier en lui «la cause de son rapport au monde extérieur» (Ritchot, 1999, 141). C'est

ce que nous suggère indirectement l'extrait suivant emprunté à Guy Mercier et à Gilles Ritchot:

«...le rôle mythologique de la science consisterait à certifier que chaque sujet humain est institué par cette objectivité qui transcende et subordonne sa réalité empirique. Grâce à cette connaissance, chaque sujet peut savoir que son existence n'est pas une pure détermination de la géographie et de l'histoire. Bien au contraire, il peut comprendre que c'est l'objectivité de sa propre existence qui, en quelque sorte, génère la géographie et l'histoire humaines. [...] Par contre, **si la science est battue dans sa mission de reconstituer l'interdit et l'eschatologie, l'ordre mythologique de l'ici-bas laisse le champ libre à des langages sans savoir, incapables de dire la vérité du devoir et de l'espoir, de l'interdit et de l'eschatologie.** [...] Sans la connaissance de l'objectivité de l'existence humaine, le sujet "oublie" qu'il est un être de devoir et d'espoir. Cependant, étant donné qu'il ne peut pas pour autant échapper à sa propre objectivité, **le sujet méconnaissant est alors condamné à vivre le devoir comme une contrainte triviale, tandis que son espoir devient vulnérable à la manipulation.** Tant que cette manipulation opère, le sujet reste aliéné à lui-même. Puisque l'objectivité de son existence ne s'impose pas à lui au travers de la vérité scientifique, il ne lui reste, pour se distraire de cette aliénation, que le cynisme ou le ressentiment» (Mercier et Ritchot, 1997, 21-22 ns).

Nous avons vu que d'un côté, le sujet délaissait les formes traditionnelles d'autorité et que de l'autre la conjonction art/science n'aurait pas été prête à offrir à ce sujet un appui dans ses «nouvelles trajectoires». Une sorte d'échec — l'expression n'est pas très appropriée — de la Renaissance, «renforcé» par la rupture galiléenne, aurait ainsi confirmé (et confiné) le sujet dans une appréhension particulière du monde, une appréhension laissant place largement à sa seule subjectivité, une subjectivité qui aurait été disjointe du support d'une référence objective, incitant peut-être le sujet à vouloir esquiver cette «nouvelle franchise». Cette posture un peu particulière dans laquelle le sujet aurait été invité serait la mythologie utopienne.

Gilles Ritchot (1991, 1999) a explicité les trois grands axes qui caractériseraient la mythologie utopienne:

- le sujet se croit libre et autonome, tel un Robinson, ce qui l'incite à penser qu'il jouit d'un accès direct aux ressources du milieu pour satisfaire ses besoins. Cette position particulière du sujet face à l'organisation du monde induit une négation du politique. À titre d'exemple, la mondialisation serait une expression de la mythologie utopienne: une certaine façon de concevoir le procès de l'économie qui cherche à faire table rase des différences culturelles au nom de la performance et de la rentabilité économiques³⁸⁸;
- le symbolique, «les valeurs anthropologiques, comme autant de préceptes moraux,

³⁸⁸ Au chapitre II, nous donnons l'exemple de Don Juan, qui serait une manifestation littéraire de l'utopie, sous la forme d'un individualisme narcissique. Soulignons *a contrario* la lecture qu'a fait Michel Tournier de Robinson Crusoé (1967). Dépourvu d'altérité et de Loi, le romancier fait échoir son héros dans la «souille» (ie.: la déchéance), qui constitue un lieu et un état de morbidité. Robinson cherche alors à fonder une loi qui ne deviendrait efficace qu'à partir du moment où Vendredi apparaît.

sont mentalement élaborées par des sujets qui y conforment leurs gestes par la suite» (Ritchot, 1999, 95). Le sujet croit reconnaître dans les formes les valeurs qu'il leur accorde, quand il ne fait que saisir esthétiquement un ordre symbolique qui émane d'une structure sociale sur laquelle il n'a aucune emprise (cf.: section 6.4). Le sujet existe dans et par une totalité organisée qui subsume et transcende la simple agrégation des individus, même si le sujet s'imagine exister de façon totalement autonome, même s'il imagine agir totalement en vertu d'une volonté librement et individuellement déterminée;

- l'État constitue selon la mythologie utopienne une «instance subjective». Cette instance «est systématiquement produite par les sujets, pour l'arbitrage de leurs conflits» (*ibidem*). Nous reconnaissons ici les efforts d'un Humes ou d'un Locke qui auraient cherché à justifier dans la nature, le besoin de l'homme de se doter, *a posteriori*, d'un État pour gérer les conflits découlant de la compétition pour l'accès aux ressources (cf.: chapt. III).

Ces trois éléments, qui sont au cœur de la mythologie utopienne, s'opposent, comme le rappelle Gilles Ritchot, à la démarche structurale qui stipule que la forme d'établissement (l'interdit) sépare le sujet de la nature et le projette dans l'échange. Le politique est ici objectif, c'est-à-dire hors d'un sujet qui néanmoins existe dans et par la forme d'établissement. De plus, la forme d'établissement actualise les représentations que se fait le sujet de son destin (*ibidem*). Ce faisant, même si la mythologie utopienne incite le sujet à s'inscrire au sein d'un récit eschatologique particulier, il n'en demeure pas moins que les actions du sujet sont limitées par la forme d'établissement. Dit autrement, la mythologie utopienne invite le sujet à se croire (et à se désirer) autonome, «responsable de sa vie et de sa destinée», quand il est malgré tout déterminé par une structure anthropologique, sociale, géographique, etc. «Paradoxalement, au lieu de communiquer l'objectivité de la forme d'établissement, l'utopie communique sa négation. Négatoire, l'utopie se sert de l'espace géographique pour transmettre une axiologie qui en fait l'économie» (*ibidem*). Et le géographe d'ajouter: «L'utopie étant une mythologie, elle transmet la négation de cette objectivité politique mais n'empêche pas cette dernière d'opérer» (*idem*, 97)

Ainsi, la mythologie utopienne ferait croire au sujet à une subjectivité des choses et des événements (émanant de sa personne), quand en fait le sujet demeurerait largement «manipulé» par une objectivité qui lui échappe. Ce récit mettrait de l'avant une définition particulière de l'humanité du sujet en mettant l'accent non pas sur le fait qu'il est un sujet

de manque, de désir et astreint à la rencontre, mais plutôt sur ses besoins et le fait qu'il peut les assouvir sans passer par la demande à l'autre. Ainsi, la mythologie utopienne inciterait le sujet à croire qu'il est autonome, même si, «*dans les faits*», il demeure largement hétéronome. La vérité ici communiquée serait que l'homme, tel un Robinson, serait un sujet autonome («qui se régit par ses propres lois» PRI) pouvant agir sur le monde sans contrainte extérieure: il serait maître de son destin et n'aurait qu'à tendre la main pour satisfaire ses besoins.

Cette «*incapacité*» à rencontrer les exigences de cette nouvelle «franchise» aurait été, en quelque sorte, formalisée par deux textes de la Renaissance, deux écrits que Françoise Choay a qualifiés de «textes instaurateurs» (1980)³⁸⁹. Il s'agit du traité d'architecture de Leono Batista Alberti (*De re aedificatoria*; 1485) et de *l'Utopie* de Thomas More (1516), deux auteurs que nous avons déjà croisés. L'intérêt de ces deux textes «instaurateurs» reposerait, entre autres choses, dans le fait qu'ils mettent en scène un héros. Dans les deux cas, ce héros assumerait le projet bâtisseur de leur auteur respectif qui, sous l'influence des «perturbations épistémiques de la Renaissance», se seraient dérobés à leurs responsabilités de créateurs d'espaces (*idem*, 46)³⁹⁰. Plus précisément, ces deux textes auraient en quelque sorte incarné cette nouvelle «façon d'être au monde» en train d'émerger à cette époque.

Dans le traité d'Alberti, ce héros, «aux pouvoirs inouïs», c'est l'architecte qui doit ses derniers «en partie à la conscience qu'il a de sa tâche et de ses responsabilités, mais surtout à la force et à l'acuité de son intellect» (*idem*, 128). Elle écrit au sujet du projet

³⁸⁹ Elle les nomme «instaurateurs» car ces deux textes, pour la première fois, auraient prétendu fonder des règles pour encadrer le devenir de l'établissement humain, et ce de façon autonome, sans se restreindre à d'autres savoirs. «De même que les écrits de ceux-ci [des premiers humanistes] ont ouvert le champ de disciplines qui ont commencé d'élaborer leurs fondements théoriques à la fin du XVIII^e siècle, de même le livre d'Alberti ouvre le champ de la discipline que les théoriciens du XIX^e siècle ont nommé urbanisme et dont ils ont voulu et cru faire une science. Du XV^e siècle des traités au XX^e siècle des écrits urbanistiques, de nouveaux problèmes n'ont cessé d'être posés en termes différents. Ils demeurent cependant circonscrits et définis dans le cadre d'une même approche, née au *Quattrocento*, sans équivalent antérieur dans aucune autre culture, et qui consiste à assigner à l'organisation de l'espace édifié une formation discursive autonome. Cette autonomisation, l'idée que la structure d'un bâtiment ou d'une ville puisse dépendre d'un ensemble de considérations rationnelles ayant leur logique propre, marque la coupure décisive qui commande de faire passer l'étude des écrits de l'urbanisme contemporain par celle des traités d'architectures, et de considérer ces deux catégories de textes comme partie d'un même ensemble relevant d'une dénomination commune» (Choay, 1980, 14).

³⁹⁰ «La critique de More remonte à la fin de la période la plus tragiquement dépressive qu'ait connue l'Occident, période d'interminables guerres, d'épidémies meurtrières, et d'un désinvestissement tel que l'industrie manufacturière naissante pouvait impunément rationaliser une érosion sans merci du paysage. La pratique des *enclosures* en Angleterre aux temps de More ne s'éclaire pas uniquement de la logique aveugle des forces économiques qui prévalaient alors. Elle rend compte aussi, et surtout, de la perte de sens qui ne trouvait plus à s'actualiser en espace. D'où la résistance affaiblie de formes paysagères *parce que* privées de sens» (Ritchot, 1991, 198).

architectural d'Alberti:

«Certes l'élaboration systématique par Alberti des règles de l'édification à partir d'un ensemble limité d'opérateurs logiques reste la première entreprise de ce genre, et son projet, avec le double rôle dont il charge le temps et le désir, est inaugural et demeure inégalé. Mais il apparaît pourtant que cette théorie branchée sur le réel occupe une strate superficielle du texte, subordonnée à une strate profonde, où à la faveur d'un récit héroïque écrit en filigrane, se déploie une dimension mythisante. Récit parodique ou bien mimétique, composé avec délibération ou plutôt introduit de façon subreptice par l'inconscient de l'auteur? Peu importe. L'essentiel est le paradoxe auquel il nous confronte: le fait qu'il renvoie symboliquement à la tradition contre laquelle, d'entrée de jeu, s'inscrivait l'entreprise d'Alberti. Pour interpréter ce paradoxe, qui confine au scandale, sans doute faut-il tenter de se reporter aux temps où Alberti consacrait son traité à libérer la raison, l'imagination et les désirs dans un champ d'où ils étaient exclus et que bornaient les prescriptions des dieux et de la cité. Supprimer ces antiques limites, s'affranchir de toute régulation transcendante ou non motivée, n'était pas un geste anodin. Ce qui était possible, quoique non sans danger, dans le domaine figuré de la peinture, s'avérait impossible dans le champ vécu du bâtir qui engage une activité pratique des humains. Alberti n'était pas en mesure d'assumer parfaitement une émancipation de l'acte d'édifier qui tenait du sacrilège. Son projet sans précédent, la conception d'une législation générative du bâtir, ne pouvait être énoncé qu'à condition d'être conjuré. C'est pourquoi il invente et construit, par ses seuls et propres moyens, un récit de fondation laïc en première personne, dont le héros bâtisseur à la fois échappe au temps de l'histoire, le domine et sait en reconnaître la fécondité. L'audace qui a entraîné Alberti à doter l'édification d'une législation propre est donc symboliquement niée au moyen de ce texte d'histoire insolite qui simule un mythe de fondation: concession dérisoire mais indispensable pour que soit délivrée la théorie souveraine du *De re aedificatoria*» (*idem*, 161-162 ns).

Cet abandon de l'architecte a aussi retenu l'attention de Gaëtan Desmarais (1995). Insistant sur un certain nombre de réductions qui, selon Desmarais, auraient mené à «l'échec du projet albertien», l'auteur souligne le fait que le politique aurait été forclos de la démarche proposée par Alberti (*idem*). Le projet architectural albertien se réaliserait dans un contexte où l'accès à la position géographique aurait été déliée de la rencontre préalable avec l'autre. En d'autres termes, le traité d'Alberti aurait postulé finalement un rapport homme-nature direct³⁹¹.

«En excluant le champ du politique du principe générateur de la ville, la réduction albertienne conduit à mettre en rapport direct l'acte d'appropriation territoriale et la nature. Les "lieux élus" pour la fondation des villes dépendent des seules vertus naturelles qui sont censées qualifier les divers sites, d'où la dissimulation d'une incompétence de l'architecte: "à assumer pleinement son rôle de créateur d'espaces". Le choix de site se trouve alors justifié par un récit mythique dont la "tonalité initiatique" lui assure: "une double assise supplémentaire dans la légende et, métaphoriquement, dans la terre-mère. Un des principaux effets idéologiques d'une telle dissimulation est de déresponsabiliser l'architecte dans son rapport au contrôle politique, ou, plus précisément, dans son rapport au contrôle politique de la mobilité réalisé par l'appropriation territoriale» (*idem*, 55).

Ainsi, Leono Batista Alberti, incapable d'assumer les conséquences de son projet

³⁹¹ Ces deux textes instaurateurs ont mis en place «une philosophie postulant l'existence d'un rapport direct, instantané, entre [...] la nature et l'homme. Il est sous-entendu que l'homme profiterait sans phrase des attributs du milieu biophysique dont la valeur serait immanente. Cela étant, l'action directe de l'homme sur la nature tient compte des besoins humains circonstanciels et de permissions ou contraintes naturelles. Vu que le site aurait répondu aux besoins de défendre la colonie, Champlain devait s'y arrêter pour satisfaire, là et pas ailleurs, le besoin invoqué» (Pelletier et al., 1984, 27).

unitaire, et trébuchant aussi sur des difficultés théoriques pour lesquelles il n'aurait pas disposé de tous les «*outils*» pour y faire face, en serait venu, à l'aide d'une série de récits, à transférer sa responsabilité d'auteur sur les épaules d'un «*héros*».

Pour sa part, Gilles Ritchot nous rappelle que le *De re aedificatoria* aurait ouvert la voie à l'œuvre de Thomas More.

Le paradigme albertien, notamment en ce qui concerne la place réservée à l'ordre politique dans le procès d'édification, aurait frayé la voie à la négation de cet ordre par l'utopie. La responsabilité politique de l'édification y est subordonnée à la fonctionnalité utilitaire. Quant au reste, compétences technique, sociale et artistique, tout cela est confié au bâtisseur. Ce fonctionnalisme — un «*réductionnisme économique*» — entraîne un blocage épistémologique, au sens où la division du savoir est aménagée de façon à exclure la place revenant à l'ordre politique. L'assertion albertienne a ainsi préparé le terrain à la négation utopienne du politique. Sa division du savoir rend techniquement intenable la connaissance du politique dont il faut nier l'existence par conséquent» (Ritchot, 1999, 97-98).

Dans l'*Utopie* de More, le «*héros*» prend la forme d'une sorte de *deus ex machina* qui intervient pour refaçonner la face de la terre. Là encore, Françoise Choay a montré comment l'émergence du «*héros*» utopien aurait été dépendante du contexte de la Renaissance. Elle écrit: «*Il nous est [...] apparu que le dispositif utopien lui [More] permettait de surmonter symboliquement l'effroi ressenti devant les possibilités de déploiement de la liberté individuelle, dans un monde que ne régissait plus la seule loi divine*» (1980, 274 ns). Comme si More, à défaut de disposer d'un référent lui permettant de mesurer la validité de ses positions avait été pris d'une sorte de vertige. Ce héros mis en scène par More, c'est Utopus qui, grâce à une «*prouesse technique*», isole du continent une pointe de terre pour en faire une île (*idem*, 166). L'*Utopie*, c'est bien entendu une société idéale, standardisée: villes identiques à la démographie contrôlée, absence de la propriété privée, obligation de changer de demeure selon un certain cycle, familles à la composition fixée, repas pris en commun, grande diversité de culte, absence de monnaie, passion du jardinage³⁹², absence d'avocats, etc.³⁹³ Ce qui importe le plus ici, c'est de souligner que dans la société utopienne, ce qui maintient l'ordre social c'est l'espace. L'espace y est conçu par More comme un opérateur qui assure la pérennité de l'organisation sociale. Françoise Choay

³⁹² «*Derrière et entre les maisons se trouvent de vastes jardins. [...] Les habitants des villes soignent leurs jardins avec passion. [...] Ils mettent à cette culture tant de science et de goût, que je n'ai jamais vu ailleurs plus de fertilité et d'abondance réunies à un coup d'œil plus gracieux. [...] Vraiment, l'on ne peut rien concevoir de plus agréable ni de plus utile aux citoyens que cette occupation. Le fondateur de l'empire l'avait bien compris, car il appliqua tous ses efforts à tourner les esprits vers cette direction*» (More, 1965, 82-83). Au-delà de la «*fonction première*», de l'aspect purement pragmatique, nous voyons que Champlain prenait «*un "singulier plaisir"*» à jardiner (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 215). Est-ce un signe supplémentaire que Champlain était sous l'ascendance de l'utopie?

³⁹³ More ne manquait pas non plus d'humour: «*Est-il un sort plus heureux que celui [...] de ne pas être fatigué des demandes et des plaintes continuelles d'une épouse*» (1965, 177).

précise:

«L'utopie voit [...] dans la dissémination des édifices une cause de désordre. L'espace bâti ne vaut pour elle que contrôlé et, plus encore, contrôlant. La procédure totalitaire du modèle [...] constitue alors [...] un instrument [...] destiné à résoudre les contradictions sociales par un simple jeu d'espace, et **qui porte** donc **en soi la dissolution du politique**» (*idem*, 331 ns).

Si More s'accordait la liberté d'imaginer une société nouvelle, en empruntant la figure d'Utopus, il ne parvenait pas néanmoins à en assumer toutes les conséquences, et transformait la créativité et la liberté du héros en modèle contraignant:

«le modèle spatial, le *plan* d'Utopie qui fige l'innovation, convertit la liberté d'Utopus en loi, met un terme aux transgressions sociales du héros. L'intervention d'Utopus, par la médiation de son modèle, confère ainsi à la légende des Utopiens des caractéristiques dont C. Lévi-Strauss a fait le propre du mythe: elle permet, en effet, au niveau symbolique, de résoudre des contradictions, d'opérer des transformations, de supprimer le temps. Au moyen du modèle spatial, Utopus réalise le désir informulé et inassumable de More, d'accomplir une révolution dans les pratiques et les institutions de la société à laquelle il appartient. Il convertit en terminologie familière de la tradition les notions de liberté et de création individuelles indispensables à l'accomplissement du changement social et que More ne pouvait penser qu'en termes de transgression» (*idem*, 190).

L'*Utopie* de Thomas More recèlerait ainsi les trois caractéristiques suivantes:

- ◇ dans l'*Utopie* de More, la négation du politique s'exprime par l'abolition de la propriété privée;
- ◇ More mettait de l'avant «une liberté individuelle capable de décider des valeurs et du sens», une liberté qui était cependant «redoutée en proportion»;
- ◇ enfin, dans l'*Utopie*, l'espace est l'opérateur qui permet le maintien dans le temps des comportements sociaux: «la contrainte technique que doivent exercer les modèles spatiaux sur les conduites subjectives» (Ritchot, 1999, 97).

L'intervention d'Utopus aurait ainsi permis à More de construire un récit ayant une connotation évoquant le mythe, racontant comment un lien direct s'échafaude entre la nature et l'homme. Le paradoxe de l'œuvre de More, c'est qu'Utopus y est dépeint comme un héros libre et autonome, quand les utopiens pour leur part, sont contraints par la localisation des ressources et par une organisation spatiale immuable. Ce qui rejoindrait quelque part les historiens de Champlain: il était libre de choisir un endroit où optimiser son besoin de se défendre, mais contraint par l'unicité du lieu. Mais Thomas More aurait-il pu transcrire en modèle spatial les contraintes de la forme d'établissement? Dit autrement, More pouvait-il avoir «*senti*» qu'une contrainte spatiale était à l'œuvre dans la mobilité de ses contemporains, et, faute d'en saisir la nature et incapable de faire face à cette nouvelle «franchise», aurait traduit la forme d'établissement en modèle contraignant? La virulence de sa critique de la société anglaise aurait-elle eu raison de

cette intuition?

Notons au passage un autre paradoxe dans l'œuvre de More. Dans l'*Utopie*, le cadre bâti est en relation avec les formes du relief terrestre. À ce titre, Françoise Choay a relevé ce premier exemple:

«Ces traits naturels sont en relation directe, de cause à effet, avec un ensemble de traits bâtis qui donnent sa dimension culturelle au portrait d'Utopie: l'isthme est le résultat d'une prouesse technique [...]; une forteresse couronne le rocher qui barre l'entrée du golfe [...]. La conjonction de la nature et de la culture produit donc un paysage original [...]» (1980, 166).

Et l'auteur ajoute: «La capitale, personnalisée par le nom d'Amurote, se singularise à son tour par une série de traits topographiques retentissants sur le cadre bâti» (*idem*, 166). Et pourtant, le modèle moréen est reproductible, indépendamment des lieux et de leur nature³⁹⁴. Ainsi, ces deux textes «instaurateurs» auraient mis en récit un «héros» permettant à leurs auteurs respectifs d'échapper à certaines «obligations» découlant de leurs positions respectives.

À la même époque où le *De re aedificatoria* était élaboré, un autre architecte concevait un traité d'architecture. Filarète présentait au duc de Milan un traité d'architecture conçu comme une discussion entre un architecte et son prince (*idem*, 50). Françoise Choay attire notre attention sur un «curieux» récit venant interrompre le déroulement du traité. Ce récit met en scène et architecte et son prince qui s'entendent sur un site pour l'aménagement d'un port devant compléter la construction de la ville nouvelle de Sforzinda.

«On doit considérer avec attention cette histoire merveilleuse [...]. Le “seigneur” de Filarète ayant désiré compléter Sforzinda par un port qui sera nommé Plusiapolis, l'architecte se met en quête d'un site propice et, au lieu élu, découvre, enfoui dans la terre, un mystérieux coffre de pierre. Une fois ouvert, celui-ci livre des vases, des bijoux et surtout un Livre d'Or, écrit en grec, qu'il faudra faire traduire, et qui relate pour la postérité comment une ville superbe et son port furent, en des temps très anciens, élevés par un prince sur ce site». [...] Le déchiffrement du manuscrit par l'interprète révèle, en effet, que c'est le prince disparu, Zogalia [...] qui a rédigé [...] l'histoire de l'édification de la ville de Gallisforma. [...] Cette histoire, enfouie dans le *Trattato* [...], apparaît alors comme le fondement à la fois de Sforzinda (double de Gallisforma) et du traité. Pas un instant Filarète ne met en question l'autonomie de sa propre démarche. Mais ne pouvant, pas plus qu'Alberti, assumer pleinement son rôle de créateur d'espaces, non content d'avoir construit comme son prédécesseur un grand récit héroïque, il donne à celui-ci une tonalité initiatique et lui assure une double assise supplémentaire dans la légende et, métaphoriquement, dans la terre-mère» (*idem*, 216-217).

Le récit au sein du traité de Filarète, selon Françoise Choay, visait la même finalité que

³⁹⁴ «L'image modèle qui se superpose à l'image portrait présente, au contraire, les éléments du cadre bâti qui, à ce moment propres à la seule Utopie, sont néanmoins universellement reproductibles et déliés de toute dépendance à l'égard de sa géographie physique et de son histoire» (Choay, 1980, 167).

les récits contenus dans le traité d'Alberti: fonder une démarche que la raison n'osait assumer pleinement. Pierre Pelletier et ses collaborateurs ont largement puisé dans l'essai de Françoise Choay dans le cadre de leur essai sur les fortifications de Québec (1984). Pour ces auteurs,

«le rapport entre l'homme et le milieu physique n'est pas inscrit dans les faits mais écrit dans un livre — le livre de la nature? —. Ce rapport ne découle pas d'un principe de réalité, il est idéologique, discursif, textuel. L'appropriation urbaine d'un site et sa mise en valeur traduisent donc une écriture: le processus est distinct de la production matérielle qui voit à la désignation de nécessités pour les satisfaire. Telle serait la leçon à tirer de la révélation de Sforzinda: le bâtisseur de ville, comme de nos jours l'urbaniste ou le gestionnaire, choisit un site en fonction d'attributs en principe naturels, mais la preuve tangible de la justesse de son choix est un livre» (*idem*, 40).

Ils précisent:

«La relation déterministe à l'espace se cristallise, en Utopie, sous l'effet d'une intervention surnaturelle avouée. La nature assigne des lieux, mais elle est auparavant apprêtée par Utopus, héros et fondateur. Le "choix" du site est ainsi assumé par le producteur de la nature où il doit s'effectuer, c'est-à-dire Dieu, ou un héros mythique d'après More. Le paradigme moréen a le mérite de nier ouvertement la liberté de choix en fait de situation. L'homme y étant sédentaire de nature, il ne contrôle pas son mouvement dans l'espace, de sorte que sa place ici-bas lui est assignée, donnée, et non pas choisie ni produite par lui. En chaque circonstance il se situe quelque part sous la contrainte physique. Il y met la nature en valeur, mais la nature est une créature de Dieu. À lui donc revient l'initiative de localiser là plutôt qu'ailleurs les potentiels de valorisation: l'homme obtempère parce qu'il doit se fixer» (*idem*, 37-38).

L'œuvre de More aurait ainsi formalisé par l'écrit une conception de l'individu qui aurait émergé à la Renaissance et qui aurait plus tard «*envahi*» la pensée occidentale, à savoir que l'homme accède directement aux ressources de la nature (Desmarais, 1995)³⁹⁵. **Le «paradigme moréen» aurait ainsi l'avantage de masquer une «incompétence» tout en permettant au sujet de sauver les apparences.** Un tel récit permettrait, en mettant l'accent sur la performance d'un sujet qui «*choisit*» un site conformément aux permissivités de la nature, de taire l'incompétence réelle de ce dernier. Bref, non seulement le sujet avait-il rapatrié ici-bas la félicité, mais il s'attribuait aussi une autonomie, c'est-à-dire qu'il s'imaginait pouvoir se régir selon ses propres lois. Pour reprendre le phrasé de Gilles Ritchot, le sujet de la Renaissance se serait cru «débarrassé de l'altérité politique». Là où le Moyen Âge offrait à l'individualisme une limite en imposant une «vérité» particulière, la Renaissance, en rapatriant dans le sujet «les prérogatives divines», aurait laissé libre cours à son expression. Tout se passe comme si la Renaissance n'avait pas su faire face à cette nouvelle liberté, puisque le sujet aurait désiré de plus en plus être le seul responsable de

³⁹⁵ «La lecture de Thomas More par Françoise Choay (1980) présente l'utopie comme étant un "modèle totalitaire", un "paradigme" qui ne cesse d'orienter l'architecture et l'urbanisme depuis la Renaissance. La référence est européenne, occidentale et date du XVI^e siècle, voire de l'an même où fût édité pour la première fois le "livre signé" par More: 1516» (Ritchot, 1999, 97).

son destin sans pouvoir compter sur un nouveau savoir et certainement de moins en moins sur la providence divine (l'ancienne autorité) qui était de plus en plus repoussée au-delà de la voûte étoilée.

7.3.2 Champlain, sujet utopien

L'œuvre de Samuel de Champlain serait vraisemblablement construite à l'image de l'*Utopie* de Thomas More. Non pas qu'il ait copié l'œuvre, mais de par son rôle dans la vallée du Saint-Laurent, et de par un certain état d'esprit propre à l'époque, Champlain aurait été en quelque sorte, invité à adopter une posture particulière dans ses écrits. Comme More, Champlain aurait cherché à masquer une certaine «incompétence». Il aurait vraisemblablement construit sa *Relation* comme un récit lui permettant de masquer son exorégulation. Champlain aurait mobilisé une forme textuelle, comprenant notamment des «figures mythologisantes», pour faire de Québec un «lieu élu» et passer sous silence le fait qu'il n'avait pas choisi cette position. Certains auteurs ont entrevu le procédé littéraire utilisé par Champlain. Un auteur écrit: «La dédicace "À [...] Richelieu [...]", permet non seulement à Champlain, qui écrit à la troisième personne, comme le ferait un historien, partant de conférer aux événements qu'il rapporte une dimension presque épique [...]» (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 290)³⁹⁶. Dans ce même ouvrage, d'autres historiens semblent par contre employer le même procédé que Champlain pour masquer le fait qu'ils ne parviennent pas à comprendre ce personnage historique. Denis Vaugeois écrit par exemple que «Samuel de Champlain est entouré de mystère» (*idem*, 9). Or, cet auteur ne semble pas avoir envisagé que cette «discretion» fut peut-être voulue par Champlain lui-même et que ce «mystère» dont il parle aurait aussi l'avantage de mystifier le lecteur qui oubliera peut-être que l'historien ne parvient pas à comprendre Champlain. En fait, c'est l'œuvre entière de Champlain qui serait construite de façon à fabriquer de l'objectivité. Caroline Montel-Glénisson a fait à ce sujet des observations très pertinentes. Elle écrit:

«La qualité objective et scientifique du journal de l'explorateur garantit l'authenticité de son parcours et, lorsque celui-ci n'est plus que prospection, le langage qui reste le même fait insensiblement passer l'hypothèse dans le domaine du véritable. Champlain, trop hanté par son rêve, le réalise sur le papier pour convaincre ses lecteurs et ses commanditaires de son existence. Ce faisant, il invente une géographie imaginaire qui se superpose à la réalité. La ville de Ludovica,

³⁹⁶ Un autre auteur écrit: «Champlain a un projet constant, opiniâtre, obstiné, mais il n'a pas d'états d'âme. [...] Champlain ne se plaint jamais des inconvénients ordinaires du voyage en mer [...] ou chez les Indiens [...]. Ce conquérant tranquille n'a presque pas de corps. Trois fois blessé en trois batailles, il parle à peine de la souffrance physique [...]. Ce corps, qui en est à peine un, ne souffre ni ne jouit. [...] Le narrateur est tout regard et tout action, une pure énergie tendue en avant [...]» (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 234-235). Pour l'auteur, c'est parce que Champlain était avant tout un soldat et donc qu'il était forgé à endurer les épreuves (*ibidem*).

somptueuse capitale d'empire au carrefour des mers d'Orient et d'Occident en est un exemple frappant. Mythomane, Champlain l'est un peu, affabulateur aussi, **mais son tour de génie est de rendre la fiction aussi plausible que la réalité** par l'utilisation détournée du caractère réaliste du récit de voyage. Champlain a-t-il volontairement utilisé ce stratagème? On peut le penser. Décrit par tous comme un homme habile dans le domaine de la communication, **il a sans doute préféré montrer son rêve réalisé pour convaincre de sa réalité effective.** Son optimisme foncier a fait le reste. Cet homme croyait au pouvoir de l'écrit. Cartographe, il a dessiné et nommé toute les côtes de l'Acadie et du Saint-Laurent, les faisant ainsi entrer dans la réalité. Diariste, il a utilisé sa plume pour plier la réalité à ses ambitions. **L'histoire lui a apporté la plus inattendue des revanches celle de le considérer comme "le père du Canada", lui qui n'a sans doute jamais souhaité que le traverser au plus vite»** (Montel-Glénisson, 2004, 178 ns).

Ces commentaires de Caroline Montel-Glénisson nous ramène au procès de l'urbanisme contemporain. Guy Mercier a écrit à ce sujet:

«L'urbanisme, avant même d'agir sur la matérialité du paysage, élabore un projet présentant et justifiant l'action envisagée. La présentation et la justification d'un projet est une pratique essentiellement discursive. Il importe, à cette étape, de construire, à partir de mots, une narration qui doit faire connaître par anticipation la nature et les bienfaits d'une chose qui n'existe pas encore. Cette construction narrative crée la fiction d'État à venir. Son but est de faire en sorte que des sujets adhèrent à cette fiction, qu'ils la reconnaissent comme possible et bénéfique, afin qu'ils approuvent sa future matérialisation. Or, pour que cette adhésion se produise, il faut que le sujet constate que cette fiction est exemplaire, c'est-à-dire qu'elle est conforme au modèle qui d'après lui est le seul valable ou le meilleur. Autrement dit, l'urbanisme narrateur doit, à travers son discours, démontrer l'exemplarité de son projet. En vertu de son obligatoire exemplarité, le discours urbanistique témoigne des valeurs auxquelles le sujet énonciateur adhère. Ce choix guide la conception et, éventuellement, la réalisation de la forme architecturale. Mais, pour que la forme conçue soit effectivement produite, il est nécessaire que ces valeurs soit prises en charge par l'instance politique où s'institue le pouvoir d'agir. Cette instance autorise l'action qui transforme une valeur en architecture. On comprend donc que tout discours urbanistique se réclame d'une légitimité où s'harmonisent un modèle culturel, une instance politique et une forme architecturale. Cette harmonie, à laquelle doit s'accorder l'énoncé urbanistique, constitue ce que l'on peut appeler, à la suite de Northrop Frye, une structure mythologique. Cette structure est mythologique car elle transmet un corps de représentations idéalisées qui assujettit l'expérience de l'énonciateur; c'est au travers de ces représentations que l'énonciateur du discours urbanistique conçoit, voit et interprète le monde extérieur et son action sur lui» (Mercier, 1995, 137).

Ainsi, le texte de Champlain, de par sa structure, aurait plusieurs traits du récit mythologique. Au sujet du processus littéraire de Champlain, un autre auteur écrit:

«De façon très adroite, il fonde parfois son activité sur une maxime et donne à penser qu'il examine son administration à la lumière de principes objectifs et intangibles. [...] La maxime confère à son activité valeur de loi et fait de lui un homme supérieur, en plus d'ancrer son activité dans un substrat biblique» (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 297).

Au moment de relater la fondation de Québec, nous avons souligné comment Champlain avait fait intervenir dans son récit une référence à l'œuvre de Jacques Cartier et comment il avait dénigré les Amérindiens. Rappelons que la *Relation* de Cartier racontait comment jadis, à cet endroit, une «ville» avait été fondée et comment, au moment de fonder cette ville, des richesses incommensurables avaient été découvertes, confirmant de fait la valeur du site et la pertinence du choix. Le récit n'est pas sans rappeler celui de Sforzinda.

Par un tel procédé, Champlain conférait une valeur au site sans être obligé de se justifier: il s'inscrivait dans un récit en cours de rédaction. Il n'avait plus à choisir puisque c'était là! Champlain avait aussi évoqué les richesses du Cap-Diamants; nous y reviendrons. Enfin, en dénigrant les Amérindiens à l'aide d'une «violence fondatrice» (symbolique parce qu'écrite), Champlain aurait en quelque sorte minimisé le rôle des Amérindiens en tant qu'acteurs capables d'assumer le contrôle de leur mobilité et de restreindre la mobilité d'autrui. Ces formules auraient permis à Champlain de «détourner l'attention», d'atténuer son silence à l'égard de Québec. Mais plus encore, lors de la formulation du projet de Ludovica en 1618, Champlain faisait de Québec un lieu élu.

«Le site est exceptionnel et l'explication coutumière de son aménagement fait intervenir une aptitude naturelle à la défense. Or il est permis de supposer que cette explication ne procède pas seulement de l'observation directe du site en ce qu'il a de fascinant. Le renvoi à une nature qui se défend d'elle-même est aussi textuel. Il peut même découler d'une lecture à la lettre du témoignage de Champlain. En effet ce passage est le plus souvent cité: "Il sera fait un fort composé de cinq bastions [...] lequel commandera sur la dite ville et sur le détroit [...]". **Énoncée à la troisième personne, la décision impersonnelle transmet une prédestination.** Le site est stratégique. Si la nature ne suffit pas, elle nécessite un aménagement conforme à sa vocation. L'érection d'ouvrages fortifiés prouve la relation de cause à effet. Nous ne saurions trop insister sur la part textuelle de cette relation. Le choix ne peut plus s'y résoudre à la façon d'un indiscutable constat. Il devient lecture (Pelletier et al., 1984, 26 ns).

Ces éléments — la prédestination, la violence fondatrice, le livre de fondation, les (fausses) richesses enfouies — auraient permis à Champlain de passer outre les justifications attendues tout en donnant l'impression qu'il avait fait le (bon) choix de Québec. Et puis, on a plus à choisir quand nous sommes en face d'un «lieu élu». **Champlain nous fait oublier qu'il n'a finalement jamais rien dit sur Québec tout en nous faisant croire que Québec aurait été effectivement le site le plus «commode».** Les apparences étaient sauvées. Champlain n'a pas tout dit, et bien des historiens s'en sont contentés. Mieux, l'efficacité du récit champlainien fonctionnerait toujours! Certes, le projet de Ludovica s'inscrivait à l'intérieur de l'objectif géopolitique d'occuper la vallée du Saint-Laurent. Il véhiculait une part de rationalité d'ordre géopolitique et tactique. Ludovica répondait vraisemblablement de la logique de la bastide et du pré-carré. Loin de nous l'idée de remettre cela en cause. Mais en faisant de Québec un «lieu élu», Champlain cachait (mal) son «incompétence» comme acteur devant identifier un site pour le comptoir de sa

compagnie³⁹⁷. Il aurait réussi à détourner le regard des historiens de son incapacité à contrôler sa trajectoire dans le Saint-Laurent. Ainsi,

«L'œuvre écrite de Champlain suggère une exemplaire définition du héros mythique bâtisseur d'empire. En tant que lieutenant de la Nouvelle-France à compter de 1612, Champlain se présente comme le délégué d'un Destinateur royal qui contrôle sa position outre-mer. En réalité cependant, la position française en Amérique septentrionale a été, plus souvent qu'autrement, exorégulée. [...] Certes, l'homme d'action qu'était Champlain a raconté les péripéties de ses interventions comme s'il avait eu la complète maîtrise de sa position. Mais c'est moins sa psyché qui est en cause, dans cette mégalomanie, que la prétention utopienne de décider subjectivement d'une objectivité politique qui en réalité manipule le sujet» (Ritchot, 1999, 140-141).

C'est donc un «faire-vouloir», commué en «vouloir-être» par la discontinuité de la Renaissance — une mythologie de l'ici-bas qui prend la forme utopienne — qui aurait incité Champlain à adopter une posture particulière vis-à-vis le contrôle politique de sa mobilité. **«En rapatriant dans le sujet la cause de son rapport au monde extérieur, la mythologie utopienne a incité à faire** silence autour de la qualité proprement américaine de la catégorisation géopolitique où logeait la Nouvelle-France» (*idem*, 141 ns). Ainsi, Samuel de Champlain aurait été un homme de la Renaissance, mais aussi (et surtout?) un «sujet utopien»:

Champlain homme de la Renaissance:

- ◇ sa description de la saillance de Québec et son intuition que cette position était à la limite d'un autre «pays» (sensibilité au paysage et à la forme d'établissement);
- ◇ son appréciation pragmatique de la Saint-Charles qui tient compte des préceptes de l'art militaire de la Renaissance;
- ◇ sa capacité d'analyser les avantages stratégiques, tactiques et commerciaux des Trois-Rivières.

Champlain sujet utopien:

- ◇ son silence de 1608 par rapport à son pragmatisme trifluvien;
- ◇ son mythe de fondation constitué d'un livre qui relate l'histoire d'un fondateur qui au moment de jeter les bases de sa «ville» découvrait de grandes richesses (la *Relation* de Cartier), et cette «violence fondatrice» à l'égard des Amérindiens. Deux éléments qui donneraient une

³⁹⁷ «Les “lieux élus” pour la fondation des villes dépendent des seules vertus naturelles qui sont censées qualifier les divers sites, d'où la dissimulation d'une incompétence de l'architecte: “à assumer pleinement son rôle de créateur d'espaces”. Le choix de site se trouve alors justifié par un récit mythique dont la “tonalité initiatique” lui assure: “une double assise supplémentaire dans la légende et, métaphoriquement, dans la terre-mère”. **Un des principaux effets idéologiques d'une telle dissimulation est de déresponsabiliser l'architecte dans son rapport au pouvoir politique, ou, plus précisément, dans son rapport au contrôle politique de la mobilité réalisé par l'appropriation territoriale»** (Desmarais, 1995, 55 ns).

«tonalité initiatique» à sa propre «*fondation*»;

- ◇ la formulation du projet de Ludovica qui contribuait à fortifier son mythe et à faire de Québec un «lieu élu»;
- ◇ les diamants du cap qui auraient pu servi à établir une comparaison.

Champlain aurait ainsi mobilisé une forme textuelle pour masquer sa situation réelle dans le Saint-Laurent, lui permettant de prétendre à un contrôle politique de sa mobilité en Amérique qu'il n'aurait pas réellement eu.

7.3.3 Les diamants du cap

Pour quelle raison Champlain se sentait-il obligé d'insister sur les Diamants du cap surtout quand leur fausseté était connue depuis Jacques Cartier? Pour quelle raison Champlain pouvait-il avoir souligné la présence des diamants en 1603, et l'avoir omis en 1613 lors de la fondation de Québec? Une première interprétation proposée par Pierre Pelletier et ses co-chercheurs. Ils écrivaient:

«Nous pouvons donc assimiler les illusions, même si elles furent réelles, à une lecture symbolique des lieux. La richesse absente y aurait agi comme le terme d'une comparaison sous-entendue avec les formes d'un site remarquable. La vigne et les bijoux résulteraient d'une valorisation par métaphore, une appropriation d'abord liée par l'action de nommer. Nonobstant les réflexions encore possibles et validations à promouvoir, cette autre prémisse est enfin recevable: un choix de site urbain prend certes possession d'attributs naturels, mais cette appropriation d'entrée de jeu emprunte les voies de l'échange symbolique ou langagier plus généralement. Dans le ton de l'allégorie pourrait-on affirmer que toute situation par l'appropriation procède d'une lecture ou de la traduction d'un texte ou d'un livre et qu'en l'occurrence d'une méconnaissance de cette médiation, le livre est enfoui sous terre et exhumé le cas échéant, comme dans l'épisode de *Sforzinda*» (Pelletier et al., 1984, 42).

Ainsi, selon cette interprétation, les diamants auraient permis à Champlain d'inscrire — pour ne pas dire d'enfouir — un peu plus profondément son «*choix*» dans le mythe. Non seulement l'allusion (illusoire?) aux diamants permettait-elle une comparaison, mais elle aurait contribué aussi à conférer au site une valeur. Le site aurait été d'autant plus «*commode*» qu'il valait quelque chose. Cette valeur justifiait les efforts consentis, et ceux à consentir, pour tenir la vallée du Saint-Laurent:

«De la richesse avait été détruite afin que les positions d'un lointain Orient — ou des Amériques — soient atteintes. Cette destruction “créait” la valeur des positions lointaines, dès lors possédées d'emblée par les navigateurs conquérants. [...] Le négoce était en point de mire mais se résolvait encore tout entier en Europe. Les trajectoires des Grandes Découvertes n'ont pas stimulé d'échange outre-mer. Les positions de départ et d'arrivée ont coïncidé, à cette nuance près que de la richesse en disparaissait pour qu'y apparût de la valeur» (Ritchot, 1999, 108).

Ces interprétations ont été complétées par le développement que voici:

«C'est la forme et la prestance du rocher qui suggèrent que son tréfonds doit receler des pierres précieuses. Même légendaires, les diamants symbolisent déjà ce qui allait devenir "l'un des plus beaux sites urbains du monde". Québec, avec son Cap-aux-Diamants [...], ce lieu élu [...], s'est graduellement convertie en un joyaux du patrimoine mondial, même si le joyau en question est tout autant symbolique que les diamants sous le Cap» (Ritchot dans Mathieu et Kedl, 1993, 15-17).

Ce dernier commentaire est des plus intéressants car il rejoint notre hypothèse de la monumentalité du promontoire, monumentalité suggérant que le lieu pouvait valoir plus qu'un autre, et d'autant plus qu'il fallait maintenant l'occuper.

Il nous paraît néanmoins nécessaire d'apporter quelques nuances. D'abord, il n'y a qu'à Québec que Champlain devait voir des diamants et il ne les mentionnait qu'en 1603, comme il insistait sur le fait qu'ils étaient aussi vrai que ceux d'Alençon. Était-ce une façon pour lui de diminuer le site de Québec maintenant qu'il avait trouvé une île «forte de soi»? Pourquoi lui fallait-il procéder ainsi, quand il aurait pu tout simplement passer Québec sous silence, comme il l'avait fait pour le Cap Saint-Ignace ou la falaise de Lévis? Québec à cette époque aurait-elle déjà été une position reconnue par les Français? Dès 1603, lors de la célèbre tabagie, les Amérindiens avaient-ils déjà annoncé leurs préférences, leurs exigences? Par ces faux diamants, Champlain avait-il avant tout cherché à masquer l'incompétence politique des Français? Ainsi, une ambivalence pourrait envelopper l'interprétation du rôle des diamants dans la relation de Champlain: cherchait-il à consolider «l'efficace» de son récit de fondation ou avait-il cherché à minimiser la valeur de Québec en rappelant l'illusion qui (en apparence?) avait trompé Cartier?

7.4 Une mise en réserve par le Roy

Champlain formulait le projet de Ludovica en 1618. En 1620, le vice-roy demandait à Champlain de construire un fortin sur le sommet du promontoire et deux ans plus tard, le Roy s'appropriait cette position. Était-il nécessaire que le Roy se réserve une place à Québec? Au delà de la fonction première de la défense, au delà du besoin, — rappelons que ce fortin n'a jamais servi et qu'il n'a jamais été complété — que pouvait bien signifier cette trajectoire royale. Nous pensons que cette appropriation trahissait différentes intentions. En fait, cette question est d'autant plus intéressante que cette intervention du Roy ne produisait, dans un premier temps, aucun effet particulier.

Pour éviter l'indifférenciation qui était en train d'émerger à la suite du voyage de Jacques Cartier, les Iroquois vidaient selon toute vraisemblance la vallée du Saint-Laurent de tous ces occupants; ils auraient sacralisé la trajectoire du capitaine de Saint-Malo. Ces derniers interdisaient cet espace aux autres nations comme ils se l'interdisaient à eux-même. Si la

vallée du Saint-Laurent était convoitée par les Algonquiens, il appert que la supériorité militaire des Iroquoiens les frustrait de cet espace: tout au plus étaient-ils parvenus à contenir la trajectoire conquérante iroquoise dans la région de Québec. L'alliance de 1603 visait d'ailleurs à constituer une coalition suffisamment forte pour «*enfoncer le front*» et reprendre la vallée interdite. Les Montagnais étaient parvenus à mobiliser le trône de France dans cette «*aventure*», de façon à s'assurer l'engagement des marchands, peut-être avec l'aide — non sollicitée — de grands financiers liés au commerce avec l'Amérique. Rappelons que le Roy prenait les moyens nécessaires pour encadrer des marchands dont les principales préoccupations n'étaient pas nécessairement d'ordre géopolitique. Mais reprendre la vallée du Saint-Laurent, c'était s'obliger à la coloniser:

«La conquête territoriale française impliquait l'occupation coloniale. Ce n'était pas les monopoles qui avaient dynamisé celle-ci mais la trajectoire conquérante de positions stratégiques qui, par la suite, étaient tenues à condition d'être occupées, c'est-à-dire colonisées. Au reste, ce n'était plus une colonisation polarisante de type camp de travail ou comptoir qui était envisagée. C'était une colonisation diffusante, à savoir la production *ex nihilo* d'un établissement neuf, [...] à l'échelle régionale de la vallée moyenne du Saint-Laurent au moins» (Ritchot, 1999, 140).

Du point de vue de la mobilité, l'alliance de 1603 permettait de bonifier la trajectoire de deux acteurs exorégulés, mais au prix d'une occupation qui n'intéressait guère les marchands français. Les marchands ne s'étaient-ils pas plaint du fort de 1620? Rappelons aussi cet Algonquien qui se plaignait de ces marchands désireux de ne faire la guerre qu'aux castors. Et puis, Gilles Ritchot a souligné comment les marchands n'avaient pas nécessairement les moyens de soutenir une colonisation. Ainsi, en mobilisant le trône de France, les Montagnais se seraient assurés d'un appui ferme. Le libellé de la commission de 1603 en serait une preuve. Ainsi, en prenant position à Québec le Roy se serait trouvé à confirmer son engagement auprès de l'Alliance. En s'impliquant dans le conflit et en occupant une place forte, le Roy aurait spécifié à ses alliés qu'il respectait sa part de l'engagement, et il l'aurait fait malgré les doléances des marchands. Le Roy de France se trouvait tout de même «*embarqué*» dans une aventure malgré lui³⁹⁸:

«L'œuvre de Champlain dénote moins une mégalomanie subjective que la négation du politique prescrite par l'utopie. [...] Plus encore, cette mythologie a empêché d'observer que la métropole française, parce qu'elle n'avait pas les moyens d'implanter un établissement en Amérique, devait compter sur l'insertion de ses délégués dans la catégorisation autochtone pour y parvenir» (*idem*, 141).

En prenant position à Québec, le Roy se serait trouvé à cacher sa situation réelle dans le Saint-Laurent. Bref, mobilisé malgré lui dans une «*aventure*» dont il ne saisissait peut-être pas tous les tenants et aboutissants, le Roy aurait pris position à Québec pour donner

³⁹⁸ Il ne serait pas impossible que le Roy ait subi à l'époque des pressions en provenance des lobbys de la fourrure.

l'impression qu'il était libre et autonome d'agir, quand dans les faits il devait compter sur une alliance pour assurer à ses marchands une base d'opération.

Du *vacuum* laurentien subsistait donc la position que se réservait le Roy. En s'appropriant une position à Québec, le Destinateur royal, même absent, l'interdisait à tous les autres acteurs. Ce faisant, par ce *vacuum* tardif, le Roy aurait marqué l'espace des valeurs françaises. Cette position interdite allait devenir le lieu d'où émanerait le contrôle social, et dans un premier temps, le lieu à partir duquel les acteurs se feraient *dispenser* dans le but d'occuper la vallée du Saint-Laurent. Mais ce *vacuum* tardif n'aurait été «*efficace*» qu'avec l'arrivée de Montmagny. Certes, le Roy se réservait un espace, mais tout se passe comme si il ne faisait rien pour «*l'occuper*», laissant libre cours aux acteurs locaux de faire à leur guise. Était-ce simplement une conséquence de l'incapacité du Trône à assumer sa trajectoire outre-Atlantique (cf.: section 2)? Avant 1636, voire même avant, Ludovica n'aurait relevé que du dessein d'un seul homme: Samuel de Champlain. Mais avec l'arrivée de Montmagny à Québec en 1636, le Roy aurait vu à respecter l'alliance de 1603 et voir à l'occupation de la vallée du Saint-Laurent: le gouverneur, à partir du château Saint-Louis, appliquerait la loi, distribuerait des fiefs et des censives aux quatre coins de la vallée interdite au nom de la compagnie détentrice de la vaste seigneurie de la Nouvelle-France (cf.: chapitre II). À titre d'exemple, dès les premiers mois de son mandat, le gouverneur Montmagny concédait des terres dans la région des Trois-Rivières, et même jusque dans la région de Montréal³⁹⁹. Bref, le Roy, en prenant position à Québec, prenait les moyens de surdéterminer les trajectoires des acteurs. Tout se passe comme si le *vacuum* tardif allait fonctionner à partir du moment où le Trône de France, *via* Richelieu et Montmagny, lui accorderait toute sa valeur et son importance. **Le principal mérite de Champlain aurait alors été de «tenir le coup» dans une position attribuée et de convaincre le Trône de France de l'importance d'occuper la vallée du Saint-Laurent**, condition première d'un éventuel décollage d'une économie coloniale.

Mais pourquoi le Roy de France occupait-il cette position dominante quand il aurait pu demander à ce qu'une place dans la future ville — qui devait porter son nom — lui soit

³⁹⁹ Voici, à titre d'exemples quelques unes des toutes premières concessions faites autour de 1636: d'Autray (1637), Batiscan (1683), Beauport (1634), Bellechasse (1637), Cap-Rouge (1635), Côte-de-Beaupré (1636), Deschambault (1640), Godefroy (1637), Grondines (1637), Hertel (1633), Île-aux-Ruau (1637), Île-de-Montréal (1636), Île d'Orléans (1636), Île Jésus (1636), des Jésuites (1637), la Citière (1635), la Madeleine (1636), Lespinay (1626), Notre-Dame-des-Anges (1626), Récollets (1615), Rivière-au-Griffon (1636), Sainte-Croix (1637), Sainte-Foy (1637), Saint-François (1639), Saint-Jean, (1637) Saint-Joseph (1639), Saint-Sulpice (1640), Sault-au-Matelot (1622), des Ursulines (1637). Ces concessions furent faites à l'échelle de la vallée du Saint-Laurent (Courville et Labrecque, 1988). Certes, toutes ces seigneuries n'étaient pas occupées à cette époque, mais elles seraient indicatives d'une intentionnalité: occuper le *vacuum* laurentien.

réservée? C'est que cette monumentalité géographique aurait eu dans son regard une signification particulière (cf.: chapt. II). La plus haute partie de la colline, convertie en réserve royale, aurait eu la capacité d'exprimer la hiérarchie sociale française. Ce micro *vacuum* allait devenir l'enjeu de rivalités pour l'obtention de positions sur le promontoire. Comme nous allons le voir en détail dans le prochain chapitre, si l'administration voulait fonder à Québec une ville à partir de 1636, d'autres acteurs allaient l'en empêcher. La royauté, *via* son représentant local (le gouverneur) fut vraisemblablement frustrée dans sa volonté de fonder une ville à Québec par un acteur ayant les moyens fonciers de bloquer ce projet... et qui fondera une ville à sa place! «...l'administration civile voulait y bâtir [une ville] et [...] les communautés religieuses, majoritairement propriétaires, l'ont empêchée de passer à l'action. ***In illo tempore, la place — urbaine — est réservée par un acteur social qui empêche l'autre de s'en servir***» (Pelletier et *al.*, 1984, 59 ns).

7.5 Conclusion

Selon la tradition, si Champlain avait jeté son dévolu sur Québec, c'était qu'il pouvait s'y défendre mieux que nulle part ailleurs. Les traditions historique et géographique, n'allant pas au-delà des apparences, auraient finalement escamoté bien des aspects de la fondation de Québec, en commençant par minimiser les *a priori* que pouvait contenir la description faite par Champlain des Trois-Rivières. Champlain n'était pas seul au monde, même s'il s'installait dans un espace vide d'occupants. Mais nous l'avons vu, même vide la vallée du Saint-Laurent était inaccessible. Dans les circonstances, seul l'engagement armé pouvait rouvrir cette voie maritime d'importance; l'histoire de la Nouvelle-France aurait été, dans cette optique, une «*histoire armée*» de 150 ans.

Il nous aura fallu montrer comment la trajectoire de Champlain fut interceptée par une géopolitique amérindienne particulièrement intense pour comprendre son «*choix*» pour Québec. Mais il aura fallu aussi explorer le contenu de cette trajectoire champlainienne. Ce contenu fut à la fois culturel et anthropologique: l'art militaire et la construction de ville nouvelles, la mythologie utopienne, etc. Ainsi, captées par la forme d'établissement amérindien, certains aspects de la trajectoire de Champlain allaient s'actualiser par son appropriation de la position de Québec⁴⁰⁰. Déjà, cette appropriation, manifestation qu'une trajectoire avait été réalisée, était rendue possible par une alliance qui bonifiait la

⁴⁰⁰ «...le contrôle politique de la mobilité par l'appropriation fait évoluer les représentations symboliques [...] en valeurs positionnelles [...]. Après quoi celles-ci sont susceptibles d'être transformées en valeurs économiques (rentes de situation) et par le fait même en aménagements concrets» (Ritchot, 1992, 198).

mobilité géographique des Français. Ainsi, ce qui pouvait être actualisé par l'appropriation française de la vallée du Saint-Laurent dépendait de la géopolitique amérindienne. Une géopolitique amérindienne plus permissive aurait peut-être permis à Champlain de s'installer sur cette île des «*trois rivières*», comme il le souhaitait initialement.

Ainsi, les faits historiques seuls se sont avérés insuffisants pour comprendre la démarche de Champlain. À ce titre, René Thom a écrit:

«**Si on se limite à décrire la réalité, on ne rencontre aucun obstacle.** Mais le problème n'est pas de décrire la réalité, le problème consiste bien plus à repérer en elle ce qui a de sens *pour nous*, ce qui est *surprenant dans l'ensemble des faits*. Si les faits ne nous surprennent pas, ils n'apporteront aucun élément nouveau pour la compréhension de l'univers: autant donc les ignorer!» (Thom, 1983, 130 ns).

Là serait peut-être une faiblesse de la discipline historique: à trop s'attarder aux faits, elle ne parviendrait peut-être pas à voir qu'un certain nombre d'entre eux font problème. Elle serait, en quelque sorte, à l'image de ces textes fondateurs révélés par Françoise Choay. Comme dans n'importe quelle discipline, l'inventaire et la description sont fondamentaux. Néanmoins, nous avons rencontré des chercheurs qui n'ont jamais véritablement traversés les «*apparences de la nécessité*». En ne cherchant pas à aller au-delà des apparences, la discipline historique (mais géographique aussi) aurait tendance à chercher l'explication des gestes des personnages historiques du côté du besoin. **Ne pouvant pas expliquer le silence de Champlain relativement au site de Québec, alors que ce dernier avait été si loquace au sujet des Trois-Rivières, les historiens auraient donc postulé que la falaise pouvait être utile sans chercher à savoir si une falaise, dans le regard de la Renaissance, pouvait être vraiment l'être.** Cette question de la défense ne serait pas née seulement d'une lecture de l'œuvre de Champlain, mais aussi d'une démarche héritée d'Alberti qui stipule un lien direct entre besoin et nature (Ritchot, 1991; Desmarais, 1995)⁴⁰¹.

Il nous apparaît évident que Samuel de Champlain était préoccupé par la question de la sécurité de ses hommes, de ses installations et de sa propre personne. Si loin de la France, on ne pouvait certainement pas faire autrement. Sans compter que ses employeurs s'attendaient à ce qu'il prenne les initiatives nécessaires pour assurer le succès de l'entreprise. L'exécution du serrurier Duval a montré que les Français étaient à l'étroit sur un échiquier géopolitique largement contrôlé par d'autres. Cette exécution

⁴⁰¹ «La quasi-totalité des discours depuis la première Renaissance, de la géographie, de l'architecture, etc., enseignent que les choix de site sont prédéterminés en fonction de potentiels physiques» (Pelletier et al., 1984, 34).

fut un acte d'autant plus violent que Champlain devait sentir fragile sa position. Il lui fallait frapper suffisamment l'imaginaire de ses «*compagnons*» pour s'assurer de leur loyauté jusque-là précaire. Mais la localisation de l'habitation et de Ludovica montre que la question de la défense ne pouvait pas être pensée uniquement à l'échelle locale. D'ailleurs, jamais Champlain n'avait envisagé s'établir sur le sommet du cap, ce qui permet de relativiser la valeur tactique du site de Québec. La tentative de Duval montre aussi à quel point l'utilité de la falaise pouvait être relative⁴⁰². Et, faut-il le rappeler, Champlain prenait deux ans à faire compléter la palissade de l'habitation. La question de la défense aurait été avant tout pensée à l'échelle de la vallée laurentienne. D'ailleurs, dans les cartons de Champlain, il n'y avait pas que Ludovica: quatre autres villes étaient par lui planifiées dans la vallée du Saint-Laurent. Pour se maintenir dans le *vacuum* laurentien, les Français devaient expulser les Iroquois du *vacuum* et prendre les moyens de les empêcher d'y revenir, c'est-à-dire coloniser cette vallée. La question de la défense, selon nous, reposait beaucoup plus dans l'Alliance de Tadoussac et dans Ludovica que dans le promontoire de Québec. En fait, il n'était pas tant question de défense que d'offensive, puisque l'objectif était de conquérir la vallée du Saint-Laurent.

Ces quelques commentaires tendent à montrer que la question des besoins est insuffisante en histoire ou en géographie humaine pour comprendre les actions d'un acteur comme Champlain (cf.: section 6.2.1). Sans compter que les historiens auraient été quelque peu abusés par Champlain lui-même. En construisant un récit «dont il est le héros», Champlain était en mesure de dissimuler son inaptitude à contrôler sa trajectoire jusqu'à Québec. Il parvenait à passer sous silence le fait qu'il n'avait pas choisi Québec, tout en faisant de Québec un «lieu élu», ce dont il aurait convaincu plus d'un!

Champlain avait des prétentions, mais une organisation sous-jacente (politique), évoquée par le paysage (le *vacuum*), en aurait eu raison. Et dans l'histoire de Québec, il ne sera pas le dernier à voir ses projets contraints par la mobilité d'autrui⁴⁰³. Frontenac, le maire Parent ou les urbanistes contemporains sont autant d'exemples d'acteurs qui allaient voir leurs actions limitées par la forme d'établissement.

⁴⁰² «Il est exact que Champlain a reconnu la qualité stratégique du site. Mais il a toujours traité du rôle défensif comme étant relatif, partiel, voire subsidiaire. **L'Habitation fut organisée en tenant compte de la menace iroquoise, entre autres usages, mais ce caractère ne reflétait pas une vocation inscrite dans le cadre environnant.** Et ne perdons pas de vue que la fonction stratégique à Québec est mentionnée pour la première fois dans les écrits de 1618, quinze ans après le voyage en amont sur le Saint-Laurent et dix ans après l'occupation de la Pointe-aux-Roches» (Pelletier et al., 1984, 31 ns).

⁴⁰³ «Nous pouvons [...] conclure, des échecs qui ont manifestement ponctué les expéditions de Cartier, qu'ils ont tous témoigné d'une négation de l'ordre politique. La trajectoire recherchait la réalisation du rapport direct à la nature en ce qu'elle a de minéral [revoir le mandat de Cartier, pages 29-30]. Le défaut de communication a bloqué tout accès à la fourrure, qui présupposait l'échange négocié» (Ritchot, 1999, 116).

Chapitre II. La fondation d'une ville

I. De Ludovica à Québec

I.1 Introduction

Champlain planifiait l'aménagement de Ludovica dans la vallée de la Saint-Charles. Mais son projet devait faire place à une autre ville, sur un autre site, et il allait être réalisé par un autre «*fondateur*». Peu d'auteurs ont relevé ce détail et tenté une interprétation. André Charbonneau et ses co-chercheurs distinguaient toutefois Québec le comptoir de Ludovica le projet urbain: «À la veille de l'occupation de Québec par les Kirke, Ludovica demeure toujours à l'état embryonnaire et Québec est toujours un comptoir» (1982, 331). Courville et Garon ont escamoté eux aussi cette question lorsqu'ils écrivent: «...Montmagny est chargé de fonder une ville. Contrairement à Champlain, qui avait des visées dans la vallée de la Saint-Charles, Montmagny choisit d'établir la ville sur la colline, consolidant ainsi l'établissement déjà existant» (2001, 50). Certes, mais pourquoi? Et d'abord, quel établissement? Car à ce moment, il n'y avait que des agriculteurs sur le promontoire. Un auteur a souligné plus directement la différence entre l'époque de Champlain et celle de Montmagny: «D'ailleurs, la ville n'est-elle pas connue sous le vocable d'habitation, signifiant colonie? Sous l'administration de Montmagny, Québec s'adjoint un nouvel épithète, celui de ville» (Chénier, 1979, 10)⁴⁰⁴. Comme pour le choix de Champlain, le choix de Montmagny aurait été quelque peu évité: on décrit, puis on passe à autre chose. Pierre Pelletier et ses collaborateurs (1984) ainsi qu'Yves Mélançon (1997) sont parmi les rares auteurs qui ont été intrigués par ce déménagement, qui est d'autant plus curieux que le XVII^e siècle favorisait lui aussi les sites de plaine pour l'aménagement des villes nouvelles. De plus, lorsqu'on s'attarde aux événements, on découvre avec étonnement que Québec connaissait un jeu de chaise musicale dans lequel certains acteurs cherchaient à occuper des positions précises et ce, malgré le fait que l'espace dans la région était pourtant largement disponible et inoccupé. Mieux encore, certains acteurs ont cherché à se relocaliser, malgré le fait qu'ils occupaient déjà une position. Pour quelles raisons des acteurs ont-ils bien pu rivaliser entre eux pour quelques terrains lorsqu'ils pouvaient s'en faire concéder à peu près n'importe où? Si les premiers résidents de Québec s'installaient en fonction du projet de Ludovica, ils allaient tous changer de place avec l'annonce du projet de Québec.

⁴⁰⁴ Pierre Lavedan l'avait aussi noté: «Le titre de ville lui est donné en 1663; Champlain lui-même n'avait jamais appelé Québec que "habitation"» (nd, 475). Est-ce un autre indice que Champlain rêvait effectivement d'être ailleurs qu'à Québec?

Encore une fois, la question des formes sensibles aurait joué d'influence dans la mobilité des acteurs: le promontoire de Québec, une «forme se détachant d'un fond», aurait été investi de représentations par des acteurs qui cherchaient à souligner leur position et leur rang social. C'est l'hypothèse (non démontrée) qu'avance Yves Mélançon:

«avant même que la ville ne se développe physiquement, Québec est l'objet d'importantes opérations et transactions foncières entre les gouverneurs, la compagnie des Cent-Associés et les communautés religieuses pour le contrôle de la place urbaine et de sa périphérie. L'origine de ces manœuvres foncières ne tiendrait pas qu'aux fonctions économiques et de défense de l'occupation du sol [...]. [...] L'appropriation fondatrice et le modèle d'espace ne seraient pas seulement tributaires d'une valorisation économique des lieux et des ressources variées. Ils auraient opéré plus fondamentalement le passage d'un espace naturel à un espace culturel investi de représentations symboliques profondes. [...] les acteurs sociaux successifs [...] et représentants de la noblesse et de l'élite coloniale, [...] ont occupé les lieux investis symboliquement d'une telle façon que puisse s'exprimer leur distinction sociale» (Mélançon, 1997, 46-47).

Le commentaire du géographe soulève les questions suivantes: quelles représentations en ce début de XVII^e siècle trouvaient écho dans cette forme si particulière? Qu'est-ce qui pouvait inciter un gouverneur à vouloir y implanter une ville nouvelle alors que la pratique urbaine à cette époque valorisait plutôt les sites de plaine? En quoi le XVII^e siècle pouvait-il amener le regard à ne plus voir les contraintes d'un site comme celui de Québec qui, selon certains auteurs (cf.: chapt. I), ne permettait pas d'y faire respecter la «symétrie»? En quoi l'esprit d'une époque pouvait-il transformer cette colline, de prime abord grevée de «contraintes», en «potentiel»? Pierre Lavedan soulignait dans cette optique qu'en France, au XVII^e siècle, «est beau ce qui porte la marque de la raison et de la volonté humaines» (nd, 34).

Nous sommes ainsi face à une contradiction: d'un côté l'art urbain préférait localiser les villes nouvelles dans des sites au relief peu accidenté (comme la Saint-Charles), de l'autre Montmagny implantait sa ville nouvelle sur le promontoire. Tout se passe comme si, à l'origine de la ville de Québec, se trouveraient deux projets urbains contradictoires: **Ludovica le projet de la Renaissance et Québec le projet baroque**, tous deux participant néanmoins de la nécessité géopolitique d'occuper la vallée du Saint-Laurent. La fondation de Québec aurait été marquée par la contradiction: celle d'une rationalité qui fut contrainte d'occuper une position attribuée; celle d'une rationalité ayant en partie succombé à la subjectivité de son «second» fondateur. Québec aurait fait intervenir à la fois une conception particulière du sujet, dont le paysage en renvoyait l'écho, tout en déployant une part de rationalité. C'est ce que nous allons démontrer dans ce second chapitre.

...

...

...

Rappelons que le projet de Québec prenait corps à l'époque des Cent-Associés. Champlain, tout au long de sa carrière québécoise aurait manifesté une autorité certaine, provenant probablement de l'appui du vice-roy dont il faisait l'objet. À titre d'exemple, il aménageait un fort à la demande de ce dernier, et ce, malgré les protestations des marchands. Il proposait une ville nouvelle dans la vallée de la Saint-Charles, et certains indices permettent de penser que l'autorité l'endossait, puisque «ce projet avait subi un début de réalisation par la réserve d'une commune sur la rive droite de la Saint-Charles» (Trudel, 1974, 82)⁴⁰⁵. L'implantation des couvents des Récollets et des Jésuites dans la vallée de la Saint-Charles permettrait de penser que le projet de Champlain était sérieux et reposait sur des bases solides (**fig.: 2.1**). Mais l'avènement de la compagnie des Cent-Associés aurait réduit la marge de manœuvre de Champlain, permettant à d'autres acteurs de mettre de l'avant leurs intérêts. Devant un aussi grand nombre d'actionnaires, et face à un directeur comme Richelieu, sa vision des choses ne prévalait peut-être plus autant⁴⁰⁶. Un auteur a écrit: «à partir de 1628 nous ne sommes plus dans "le temps de Champlain", mais dans celui de la Compagnie de la Nouvelle-France [...]. Champlain en fut un membre actif, certes, mais son action ne fut plus déterminante» (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 177-178)⁴⁰⁷. De plus, l'influence de Champlain se serait peut-être effritée avec la débâcle des Cent-Associés: n'ayant plus les moyens de leurs prétentions, leur situation financière aurait contribué à l'émergence d'acteurs aux intérêts variés⁴⁰⁸. Et puis, dans l'optique de Richelieu, grand patron de la Compagnie, la Nouvelle-France devait à la limite contribuer au prestige de l'État, mais d'un État qui n'avait peut-être pas encore les moyens de voir au développement de sa colonie américaine (cf.: chapt. 1). Bref, la fin de Ludovica aurait peut-être été une conséquence d'une certaine marginalisation de Champlain.

⁴⁰⁵ «Pour stimuler le peuplement, Champlain et les Récollets proposent, vers 1617, un programme de colonisation imposant, dans lequel ils projettent de fonder une ville, "Ludovica", qui serait située dans la vallée de la Saint-Charles [...]. Même si le programme reçoit l'appui du roi, les résultats sont fort minces: Champlain réserve l'espace d'une commune, puis les Récollets, et plus tard les Jésuites, s'installent le long de la Saint-Charles pour y construire leurs missions» (Hare et al., 1987, 14).

⁴⁰⁶ «Champlain multiplia par la suite les démarches pour rétablir un monopole. Il obtenait gain de cause lorsque le cardinal de Richelieu, jugulé par le modèle hollandais, fondait la compagnie des Cent-Associés en 1627. Dans la foulée de cette intervention, l'initiative commençait à échapper au lieutenant de la Nouvelle-France. Les Jésuites disposaient d'une marge de manœuvre en métropole» (Ritchot, 1999, 171).

⁴⁰⁷ «Si les jésuites semblent avoir exercé un contrôle presque absolu sur les dernières années de Champlain, ils étaient loin de le considérer comme un allié indispensable» (Trigger, 1991, 453).

⁴⁰⁸ Les Cents-Associés avaient néanmoins saisi l'importance d'occuper la vallée du Saint-Laurent. C'est ce que suggère une correspondance des Jésuites. «Dans la *Relation* qu'il rédige à la fin de l'été 1638, Le Jeune rend sans doute compte à son provincial des conversations qu'il a eues avec Montmagny, quand il écrit: "Le courage de ces Messieurs [de la compagnie] passe bien plus avant. Ils méditent diverses demeures ou habitations jusques au grand sault [le sault Saint-Louis, près de Montréal], qui seront peut-être un jour autant de villes"» (Dubé, 1999, 289-290). Ce qui n'est pas sans évoquer les quatres villes que planifiait Champlain pour occuper le vacuum laurentien.

1.2 La fin de Ludovica

Jusqu'à la prise de Québec par les Anglais en 1629, Québec n'était que peu de chose; Marc Lafrance avait observé ce fait bien avant nous (1972, 10; **fig.: 2.2**). L'habitation, lovée au pied du promontoire, logeait des employés de la compagnie et servait d'entrepôt. En 1624, Champlain en recommandait la reconstruction (Trudel, 1966, 293)⁴⁰⁹. La «maison-chapelle» des Récollets, arrivés en 1615, et quelques bâtiments appartenant à la compagnie, dont les demeures d'un serrurier et d'un boulanger construites en 1619-1620, se blottissaient autour de l'habitation (*idem*)⁴¹⁰. De plus, un moulin à eau aurait été construit en 1628 (Lafrance, 1972, 10). Sur le promontoire, il y avait le fort (reconstruit en 1626), la ferme de Louis Hébert (1575~1627), arrivé en 1617, la maison d'Abraham Martin (1589~1664) arrivé vers 1620 (DBC, 1966)⁴¹¹, et «peut-être aussi une maison pour le ménage de Pierre Desportes qui avait aussi [...] quelques acres sur la rivière Saint-Charles (Lafrance, 1972, 11). Un peu plus tard, les Récollets se relocalisaient sur les berges de la rivière Saint-Charles où ils y construisaient leur couvent à partir de 1620; ils étaient rejoints par les Jésuites, arrivés en Canada en 1625 (Trudel, 1966; **fig.: 2.1**)⁴¹². Enfin, des Montagnais auraient eu des terres en culture du côté de la Canardière à partir de 1622 (*idem*)⁴¹³. Mentionnons que jusqu'en 1623, et même parfois après, les premiers résidents de Québec élaient domicile sans titre foncier, ces derniers étant émis *a posteriori*⁴¹⁴. Le peu d'empressement de la compagnie commerciale, en ces débuts, à formaliser la concession des lots serait peut-être un indice supplémentaire du peu d'intérêt des marchands pour la colonisation. Sans compter que les effectifs démographiques, par rapport aux espaces disponibles, n'incitaient peut-être pas la compagnie à formaliser outre mesure les octrois fonciers. Aussi, le père Lejeune notait en 1636 que les maisons à Québec étaient construites «n'importe où», sans suivre

⁴⁰⁹ «il veut [...] le reconstruire avec tourelles aux quatre coins et avec deux ailes; un ravelin, fortification en demi-lune, commandera la rivière; l'ensemble sera protégé de fossés qu'on franchira sur un pont-levis» (Trudel, 1966, 294). Le ravelin est un aménagement défensif typique de la Renaissance, confirmant que Champlain connaissait bien la technologie militaire de son temps. Le pont-levis s'expliquerait peut-être par le fait qu'il était peut-être plus simple à construire qu'un dispositif en chicane comme on les construisait dans les forts bastionnés.

⁴¹⁰ Cette chapelle aurait été construite du côté du Cul-de-Sac (Lafrance, 1972, 9).

⁴¹¹ «Son domaine comprenait 32 arpents (environ 48 acres) en tout, 12 arpents octroyés par la Compagnie de la Nouvelle-France en 1635 et 20 reçus en cadeau du sieur Adrien Du Chesne, chirurgien naval de Pierre Legardeur de Repentigny en 1645. Cette propriété fut vendue par la famille Martin aux Ursulines en 1667» (DBC, 1966, 506).

⁴¹² «Cette résidence possédait une cave de 2,10 mètres de profondeur, fortifiée par quatre bastions de bois, et la cour était entourée d'une palissade et d'un fossé» (Trigger, 1991, 373).

⁴¹³ «entre la rivière Saint-Charles et la rivière Beauport»; selon Trudel, le lieu porta un temps le nom de «désert des Sauvages» (Trudel, 1966, 358).

⁴¹⁴ «On possède en effet plusieurs indications d'occupation de lots longtemps avant les concessions formelles. On en voit à Beaupré et la famille Couillard a joui pendant trente ans d'une terre de banlieue pour laquelle elle ne possédait pas de titre» (Campeau, 1974, 40).

Soulignons que Louis Hébert avait été engagé par la compagnie entre autres pour soigner les malades; elle voyait au salaire, au «gîte et à la nourriture» (DBC, 1966, 378). Satisfait de ces conditions, valables pour deux ans, Hébert vendait toutes ses propriétés de Paris et se présentait avec sa famille sur le quai pour l'embarquement (Trudel, 1966). Or à ce moment, la compagnie modifiait de moitié ses conditions d'embauche, exigeant de plus que les membres de sa famille travaillent gratuitement pour elle (*ibidem*). Coincé, Hébert acceptait. Marcel Trudel écrit à son sujet: «celui-ci avait-il été réduit en une véritable servitude» (*idem*, 261)⁴¹⁵. En 1622, Hébert demandait au Roy de lui octroyer les terres qu'il avait mis en valeur sur le replat du promontoire. On accédait à sa demande l'année suivante en lui concédant en fief la terre qu'il exploitait (Sault-au-Matelot) et, peut-être pour le dédommager, on lui concédait un autre fief sur la rivière Saint-Charles (Lespinay ou fief Saint-Charles) (*idem*, 313; **fig.: 2.3**)⁴¹⁶. Ce fief, probablement localisé dans le même secteur que Ludovica, lui aurait-il permis de tirer profit des rentes provenant de censives urbaines? Enfin, en 1627, les Hébert/Couillart se faisaient concéder une censive de 100 arpents sur le replat du promontoire, «depuis le Mont-Carmel et la citadelle jusqu'à la falaise qui donne sur [...] la Saint-Charles» (Trudel, 1974, 80).

Toujours en 1623, la Couronne confirmait l'appropriation des rives de la Saint-Charles par les Récollets (Trudel, 1966). Il y aurait eu semble-t-il un échange de terre entre Louis Hébert et les Pères récollets. S'appuyant sur les écrits de Gabriel Sagard, Marcel Trudel pense que Louis Hébert s'était initialement installé dans la vallée de la Saint-Charles, tout comme Pierre Desportes qui y avait «quelques acres», tandis que les Récollets auraient été sur le promontoire (*idem*, 318;)⁴¹⁷. Pour leur part, les Jésuites se faisaient concéder en 1626 les terres qu'ils occupaient sur les rives de la Saint-Charles par l'octroie de

⁴¹⁵ Pendant ces deux années, il lui était permis, pendant ses temps libres, de défricher et de cultiver, mais tous les produits de sa ferme appartenaient à la compagnie. Après cette période de deux ans, «Hébert sera livré à lui-même sans plus rien recevoir de la Société [...], mais il ne pourra vendre ses produits qu'à la Société et au même prix qu'en France; de plus, toute traite avec les sauvages lui était formellement interdite» (Trudel, 1966, 244). Le père Le Caron écrivait: «voilà doncque qu'ils vous brident ce pauvre homme"» (dans Trudel, 1966, 243). «...les conditions offertes par les compagnies aux premiers colons [...] sont très dures, car celles-ci ne se préoccupent que de traite des fourrures et se montrent peu intéressées à promouvoir l'effort missionnaire et le peuplement de la colonie» (Hare et al., 1987, 12).

⁴¹⁶ «le 4 février 1623, le vice-roi donne à perpétuité à Louis Hébert "toutes les terres labourables défrichées et comprises dans l'enclos dudit Hébert ensemble maison et batimens"» (Trudel, 1966, 297).

⁴¹⁷ «Si nous comprenons bien Sagard, les récollets auraient d'abord fait du défrichement près de l'Habitation, donc sur le Cap-aux-Diamants; quand vint le temps de bâtir un couvent, les récollets préférèrent descendre dans la vallée où Louis Hébert avait, peut-être, commencé à défricher une terre; on fit un échange: sur le cap, Hébert prit possession de la terre défrichée par les récollets [...], et les récollets commencèrent à se construire sur la sienne» (Trudel, 1966, 318).

Notre-Dame-des-Anges (*idem*, 344 **fig.: 2.3**)⁴¹⁸. Au moment de la concession, Samuel de Champlain amputait leur fief des trois quarts (Campeau, 1995, 28)⁴¹⁹. Champlain avait-il fait cette réduction dans le but de ménager de l'espace pour la future Ludovica, ou pour son port? Ce n'est pas impossible car en 1633 Champlain avait réduit la concession de Jacques Hertel aux Trois-Rivières, «parce que ces terres étaient "trop proches de la ville"» (Trudel, 1974, 12 note). Cette intervention de Champlain suggère qu'il bénéficiait d'une certaine latitude dans l'application des décisions de la Compagnie, quand les Jésuites étaient pourtant en mesure d'en imposer⁴²⁰. Par exemple, ils auraient joué un rôle dans la révocation du monopole de De Caën, ainsi que dans la formation de la Communauté des Habitants (Trudel, 1966, 1979). En 1652, le gouverneur de Lauson élevait Notre-Dame-des-Anges au rang de seigneurie en y ajoutant les surfaces initialement retirées par Champlain (Campeau, 1995, 32). Soulignons que pour des motifs canoniques les Jésuites attendirent jusqu'en 1647 avant d'y concéder des censives (*idem*, 29).

...

...

...

De prime abord, aucune organisation particulière ne semblait caractériser cette colonie naissante: deux couvents dans la vallée de la Saint-Charles; un agriculteur et un marin sur le promontoire (et d'autres peut-être), tous «protégés» par le fort Saint-Louis⁴²¹; quelques bâtiments et un entrepôt au pied du cap; un cimetière à proximité de ce qui est aujourd'hui l'actuel parc Montmorency (Trudel, 1966, 426). Devant cet état de fait, John Hare, Marc Lafrance et David-Thierry Ruddel écrivent «La berge du fleuve demeure un comptoir de commerce et le plateau semble être destiné à une vocation agricole. [...] Il n'est donc pas encore question d'édifier une ville à Québec» (1987, 14-15). André Charbonneau et ses collaborateurs adoptent une position tout à fait similaire:

«Louis Hébert s'installe sur le plateau avec sa famille, en 1617. Tout cela s'effectue sans planification

⁴¹⁸ «Le Père Noyrot pouvait annoncer que le vice-roi Lévy de Vantadour venait, le 10 mars [1626], d'accorder une concession de quatre lieues, dont le front d'une lieue devait s'étendre sur le Saint-Laurent et sur la Saint-Charles, rive gauche, et une autre concession couvrant une pointe de terre, sur la rive droite de la Saint-Charles, à l'est des récollets» (Trudel, 1966, 344).

⁴¹⁹ «Le duc de Ventadour leur en délivra le titre légal, le 10 mars 1625. [...] Mais Champlain, jugeant la concession trop étendue, la réduisit au quart» (Campeau, 1995, 25).

⁴²⁰ «Au lieu de suivre l'exemple des récollets et de rechercher une alliance avec Champlain, les jésuites entreprirent le siège des grands responsables de l'administration coloniale en France même, de façon à tuer dans l'œuf toute opposition éventuelle émanant de fonctionnaires, de marchands ou d'autres ordres religieux. Une grande discrétion entourait cette opération qui requit à la fois du tact et de la volonté de composer avec des intérêts financiers vitaux. L'expérience avait amèrement appris aux jésuites la nécessité de faire des compromis dans ce domaine» (Trigger, 1991, 399).

⁴²¹ Marc Lafrance a écrit au sujet du fort Saint-Louis: «Le rôle de la place forte resta cependant minime jusqu'au début du 18^e siècle. Pendant les guerres iroquoises, Montréal devint le bastion de la colonie» (1972, 11).

définie. Le fait même qu'on ratifie, en 1626, une vaste concession en fief et seigneurie à Louis Hébert sur le plateau de Québec, semble indiquer qu'on n'a pas l'intention d'y édifier une ville. Le plateau de Québec est destiné à une vocation agricole et la berge du fleuve demeure un comptoir de commerce. La construction du fort Saint-Louis au-dessus de la falaise, en 1620, ne vise qu'à protéger le comptoir et les quelques habitants dispersés çà et là dans les environs. Le fort n'est pas conçu comme le noyau d'une ville» (Charbonneau et al., 1982, 329).

Maintenant, si l'on considère la localisation de ces quelques résidants en fonction du projet de Ludovica, une certaine organisation tend à émerger: à l'aube de l'occupation anglaise on pratiquait l'agriculture sur le promontoire (formes productives, *rurales*), tandis que deux formes *urbaines* ponctuaient la vallée. En d'autres termes, des acteurs exorégulés — et Hébert en premier lieu — s'étaient fait attribuer le replat du promontoire, tandis que des acteurs endorégulés s'approprièrent la vallée de la Saint-Charles⁴²². L'attribution de la falaise à l'agriculture aurait été passablement ancienne: «Présage d'une utilisation future, Champlain signale également [sur sa carte de 1613], sur les hauteurs de Québec, la prairie naturelle où il amasse les herbages pour nourrir son bétail» (dans Mathieu et Kedl, 1993, 42). Ce détail tend à confirmer qu'en 1608, Champlain était certes interpellé par le promontoire de Québec, mais qu'au moment de «passer à l'acte», sa rationalité l'amenait à viser la plaine de la Saint-Charles. À moins qu'en 1608 il entretenait l'espoir de s'installer ailleurs?

Rappelons que l'*urbain* et le *rural* n'ont rien à voir avec les manifestations concrètes, fonctionnelles⁴²³. L'*urbain* est la qualité d'occupation d'une position appropriée par des acteurs endorégulés; il favorise l'implantation de formes monumentales. La *ruralité* est la qualité d'occupation d'une position attribuée et favorise la production de richesses. Dans cette optique, l'échange entre les Récollets et Louis Hébert — s'il a eu lieu — prendrait un sens des plus intéressants: il aurait permis aux Récollets de tirer profit d'une future localisation urbaine. Marcel Trudel avait d'ailleurs posé cette question bien avant nous: «Les récollets avaient-ils choisi ce lieu parce que Champlain rêvait de fonder sa ville dans la vallée de la Saint-Charles?» (1966, 323). D'autres auteurs ont accordé un intérêt à cette

⁴²² «...le 1er septembre, les jésuites choisissent un endroit pour leur futur couvent et y plantent une croix: c'était à quelque 800 pas du couvent des récollets, mais de l'autre côté de la Saint-Charles, face à la péninsule plus tard appelée *Pointe-aux-Lièvres* (Trudel, 1966, 339). **Les Jésuites n'avaient pas de «lettres formelles»** pour venir en Nouvelle-France (*idem*, 337 ns). Les Jésuites furent fondés en 1540 par Ignace de Loyola (PRII).

⁴²³ «l'urbain n'est qu'une qualité d'appropriation de l'espace, non une agrégation de formes concrètes ou de fonctions économiques [...]. De même, le rural n'est pas nécessairement synonyme de champs et de fermes. Cette définition théorique rapporte l'urbain et le rural au politique considéré dans ce qu'il a d'universel. La manifestation phénoménale de l'urbain et du rural est historique. Elle dépend du système économique qui organise l'échange, du système juridique qui régit l'accès aux places de nomade sélectif et institue le type de contrat qui lie ces derniers avec les sédentaires. Elle dépend enfin des formes architecturales récentes ou anciennes. Pour la théorie de la forme urbaine, l'opposition urbain-rural est dégagée de toute connotation historique [...]. **On peut alors concevoir de rencontrer l'urbain hors des agglomérations, dans des zones de villégiature interrompant la campagne, et le rural inséré dans les faubourgs de la ville»** (Hubert, 1993, 160 ns).

interprétation, Lucien Campeau notamment (1993). «Les Récollets s'installent le long de la rivière Saint-Charles, espérant sans doute des développements favorables; les Jésuites suivent plus tard» (Charbonneau et *al.*, 1982, 330). Rappelons le commentaire de Bruce Trigger voulant que les Récollets aient tenté un rapprochement avec Champlain. Le rapprochement aurait aussi été spatial. Si cet échange leur évitait d'avoir à défricher à nouveau la terre, il suggère surtout que la question de la position n'est pas quelque chose de banal et n'a rien à voir (ou peu) avec la disponibilité de l'espace ou l'aptitude à la défense. La nature et la localisation du projet de Ludovica auraient été suffisamment importantes pour inciter les Récollets à se (re)positionner dans l'espace de façon spécifique. Quant à la Compagnie de Jésus, Frédéric Dassas nous rappelle qu'en Europe, comme plusieurs congrégations nées du Concile de Trente, elle aurait cherché à «s'installer dans les villes» (Dassas, 1999, 17). Ainsi, en s'installant dans la vallée de la Saint-Charles, tout comme les Récollets, les Jésuites cherchaient visiblement à se positionner en fonction d'une occupation urbaine anticipée, conformément à un héritage européen. Aussi, si les Jésuites tardaient à lotir Notre-des-Anges pour des «motifs canoniques» (une fonction première), ce fut peut-être qu'initialement ils voulaient conserver cet espace pour en retirer d'éventuelles rentes urbaines (fonction seconde)⁴²⁴. Enfin, rappelons que les Jésuites avaient réinvesti et rebâti leur couvent de la vallée dès 1632, malgré le fait qu'il avait été endommagé par les anglais lors de l'occupation de Québec par les Kirke (Campeau, 1972, 59); signe peut-être que le projet de Ludovica aurait toujours été sur la table.

...

...

...

À son retour en 1633, Champlain était à même de constater les dommages causés par l'occupation anglaise: l'habitation avait été brûlée ainsi que la «maison-chapelle» des

⁴²⁴ Il est généralement postulé que chaque forme tangible reçoit une fonction attendue. Par exemple, à l'échelle locale, «un immeuble est qualifié de résidentiel»; à une échelle intermédiaire, «cet immeuble fait partie d'un quartier commercial.»; enfin à l'échelle régionale, «le quartier appartient à une ville industrielle. Des fonctions (économiques utilitaires) commandent la définition des formes aux différentes échelles» (Ritchot, 1983, 11). Or, si les fonctions attendues (fonctions premières) sont momentanément ignorées, il devient alors possible de questionner les formes les unes par rapport aux autres. Ce faisant, il devient possible de constater qu'une forme peut devenir l'indice d'un autre contenu, irréductible à la fonction première, comme par exemple, une trajectoire motivée par une intention (fonction seconde).

Récollets (Trudel, 1979, 123)⁴²⁵. Néanmoins, sur le promontoire, le fort, les demeures des Hébert et des Martin étaient toujours présentes (Trudel, 1979; DBC, 1966). Champlain mettait alors Québec en chantier: sur le promontoire, il faisait construire la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance⁴²⁶, tandis que sur le site de l'ancienne habitation s'élevait le nouveau magasin de la Compagnie, au-devant duquel il aménageait une plate-forme à canons (Trudel, 1979). Aussi, Champlain décidait-il (ou lui avait-on demandé?) de faire du fort Saint-Louis «la demeure permanente du gouverneur» (*idem*, 123-124). Ces deux aménagements étaient quelque peu en contradiction avec l'occupation rurale qui prévalait jusqu'alors. Plus tard, mais avant 1640, une sénéchaussée était construite (ou simplement planifiée?) sur le promontoire de Québec (**fig.: 2.4**). Entre 1633 et 1636, c'était finalement tout Québec qui était en chantier, car durant cette période:

«une quinzaine de navires transportent à Québec [...] un premier noyau de peuplement de quelque 300 à 400 personnes. Quand le nouveau gouverneur arrive à Québec en 1636, chargé par la compagnie de fonder une ville, le petit poste se dégage enfin de la forêt. [...] Par ailleurs, quelques habitants se sont installés sur le plateau et y cultivent des champs» (Hare et al., 1987, 16).

Plusieurs colons s'étaient fait concéder un emplacement sur le promontoire comme le soutient Lucien Campeau lorsqu'il écrit: «La haute-ville n'est qu'une campagne, mais c'est là que ces premiers agriculteurs habitent vraisemblablement» (Campeau, 1974, 19). Et l'historien de préciser:

«D'autres ont déjà obtenu des terres sur le plateau de Québec. On y trouve d'abord le fief du Sault-au-Matlot, héritage de Louis Hébert, qui va demeurer la propriété de la femme de Guillaume Couillard. Ce dernier a obtenu en roture cent arpents des Cent-Associés, dont une partie se trouve dans le voisinage du fort. Cultivent aussi des champs sur le territoire de la future ville Nicolas Pivert, Thomas Sevestre et Jacques, son frère, Thomas Hayot, Guillaume Hébert et Guillaume Bense» (Campeau, 1974, 19).

Ainsi, vers 1636, la distribution des nouveaux arrivants respectait visiblement l'esprit du projet de Champlain: le promontoire était largement dévolu à l'agriculture, malgré le fait que les terres sur le promontoire étaient apparemment de «piètre qualité» (Mélançon,

⁴²⁵ Les Récollets n'allèrent pas revenir en Nouvelle-France avant 1670 (Campeau, 1972, 103), décision qui aurait été prise par le cardinal Richelieu (Trigger, 1991, 331). «Les titres originaux de ces terres ont été perdus dans un naufrage de 1669, lorsque les récollets tentaient de revenir en Nouvelle-France; par des mémoires recouverts à Paris et par le témoignage d'anciens habitants de Québec, on tenta en 1670 de savoir ce qui en était; or on avait concédé la plus grande partie de ces terres à Chartier de Lotbinière; le reste était en la possession des religieuses de l'Hôtel-Dieu, d'un côté, et de la famille Repentigny, de l'autre, cette dernière partie ayant été acquise par l'Hôtel-Dieu. On transigea en 1672; Frontenac accorda de nouveaux titres pour 106 arpents de terre sur 10 de front, donnant sur la rivière Saint-Charles» (Trudel, 1966, 320). Vers 1635, leur couvent allait être occupé par quelques familles (Trudel, 1979, 139). Pour Trigger, cette exclusion des Récollets serait une preuve de l'influence des Jésuites (1991).

⁴²⁶ Selon Courville et Garon, ce sont les Jésuites qui auraient été à l'origine de Notre-Dame-de-Recouvrance (2001, 59).

1997, 51), tandis que la vallée était réservée pour un projet de ville nouvelle⁴²⁷. Autrement dit, la localisation des acteurs ne tenait pas nécessairement compte des contraintes et des potentiels de la nature, mais plutôt d'un jeu de trajectoires lié à l'anticipation de la localisation d'une ville nouvelle en train de configurer l'espace de la région de Québec, une ville nouvelle reposant vraisemblablement sur une conception rationnelle de l'urbain et de sa localisation (cf.: chapt. I).

«Dans un premier temps, on a pensé que l'agglomération française de Québec se formerait dans la vallée de la rivière Saint-Charles. Les rivières seront de tout temps importantes dans cette histoire. Elles sont alors les seules routes du pays; leurs embouchures marquent les frontières de ses divisions et elles attirent les premières communautés. La rivière Saint-Charles, spécialement, est le site choisi par les Récollets pour la construction de leur couvent. Peu de temps après, les Jésuites s'y installent sur la rive opposée, et Louis Hébert y prépare la façade de son établissement. Il en est encore ainsi en 1633, lorsque Champlain revient prendre le commandement. En l'absence des récollets, Marin Boucher cultive leurs terres, les Hospitalières et les Ursulines en réservent pour elles tout à côté et leurs particuliers font de même [...]. On pouvait penser que là s'élèverait enfin la ville de Québec» (Campeau, 1993, 9-10).

Mentionnons au passage que durant cette période arrivaient des «*entrepreneurs*» qui se faisaient concéder les premières seigneuries: Robert Giffard recevait la seigneurie de Beauport en 1634⁴²⁸; les frères Juchereau se faisaient concéder la seigneurie de Cap-Rouge en 1635 (Dubé, 1999, 234-235). Les environs de Québec commençaient donc à se développer aussi⁴²⁹.

...

...

...

En 1627 le cardinal de Richelieu fondait la Compagnie des Cent-Associés dans le but de mieux encadrer le développement de la Nouvelle-France. Pouvaient y siéger non seulement des bourgeois, mais aussi des nobles et des gens d'église «sans déroger à leur qualité» (Trudel, 1974, 10). Rappelons de plus que certains de ses membres pouvaient aspirer à la noblesse⁴³⁰. Cette nouvelle compagnie, qui recevait la Nouvelle-France en seigneurie, se réservait sur le promontoire un espace pour y installer certains équipements (Trudel, 1979; Dubé, 1999). De 1627 à 1635 — en excluant bien sûr les

⁴²⁷ «Peu reconnues pour leur fertilité, les terres de la banlieue sur le promontoire de Québec ne produisent des grains "que par les grands soings que les propriétaires se donnent de les bien cultiver et fumer» (Hare et al., 1987, 72).

⁴²⁸ Visiblement, il détenait ce domaine en association avec un collaborateur (Trudel, 1979, 130-131).

⁴²⁹ «...la compagnie fut indéniablement, de 1633 à 1645, le grand employeur de la Nouvelle-France, requérant un personnel nombreux en ouvriers de la construction, en commis, en défricheurs, en matelots et en soldats. Aucun autre, institution ou particulier, n'a pu en avoir un semblable. [...] On sait que, dès le début, d'autres employeurs recrutèrent aussi des engagés: les Jésuites, Robert Giffart, les Hospitalières et les Ursulines, sans oublier les huit associés de la grande compagnie qui formèrent celle de Beaupré, société exclusivement vouée au peuplement et au développement agricole de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans» (Campeau, 1974, 11).

⁴³⁰ Pour inciter des investisseurs potentiels à s'impliquer dans la compagnie des Cent-Associés, le Roy accordait à douze membres des titres de noblesse (Trudel, 1979, 10).

années de l'occupation anglaise⁴³¹ — les Cent-Associés posaient un certain nombre de gestes dont il est toutefois difficile de reconstituer la chronologie.

Nous avons vu que Champlain réservait vers 1618 une commune dans la vallée pour Ludovica⁴³². Pour Marcel Trudel, cette commune aurait été trop vaste pour servir simplement au pacage; elle devait selon lui servir d'assiette pour la future ville (1974)⁴³³. Plusieurs auteurs ont soutenu cette interprétation (Charbonneau et *al.*, 1982; Mélançon, 1997). Ainsi, dans un premier temps, les Cent-Associés semblaient soutenir la rationalité «*champlainnienne*» de Ludovica puisqu'ils laissaient Champlain installer des agriculteurs sur le promontoire. Même, la Compagnie se réservait à cet endroit un espace pour y aménager une ferme. Nommée la «Grange», cette dernière devait certainement servir à nourrir les employés de la Compagnie.

«Des Cent-Associés, la Communauté [des Habitants] tenait, sur le Cap-aux-Diamants, une terre appelée *la grange*, qui couvrait environ 92 arpents: les Cent-Associés se l'étaient réservée dans les débuts pour la culture du sol, l'agrandissant au besoin en récupérant des portions voisines déjà concédées» (Trudel, 1979, 232).

Soulignons que les terres de cette ferme auraient servi de limites lorsque vint le temps pour Montmagny de tracer la ligne de circonvallation de la future ville⁴³⁴. Donc, la gestion foncière de la Compagnie respectait vraisemblablement le projet de Ludovica puisqu'elle aménageait elle aussi une ferme (forme productive) parmi les autres agriculteurs déjà présents sur le promontoire.

Toutefois, durant cette période, les Cent-Associés posaient un certain nombre de gestes qui paraissent en contradiction avec le projet de Ludovica. En effet, la Compagnie élevait sur le promontoire un «manoir» (Trudel, 1979, 165) ainsi qu'un magasin: «Pour le moment [vers 1636], les relations commerciales de la compagnie avec la population se

⁴³¹ De Caën, ancien titulaire du monopole, avait reçu l'autorisation de trafiquer sur le Saint-Laurent en 1632 pour se dédommager des pertes découlant de l'occupation anglaise; Champlain n'arrivait qu'en 1633 (Trudel, 1979, 58). Pour leur part, les Jésuites étaient revenus «à l'improviste» en 1632 (Campeau, 1995, 25). Ce n'est qu'en 1634 qu'ils terminaient la réparation de leur couvent (Campeau, 1972, 59). Dès l'année suivante, ils le quittaient pour se relocaliser sur le promontoire (*idem*, 67-68).

⁴³² «En réservant l'espace d'une commune d'une superficie d'environ 1.054 arpents, Champlain espère toujours voir l'accomplissement de son projet. Mais le projet ne pouvait se réaliser, car, en 1620, les associés de Rouen et de Saint-Malo perdent leur privilège et la nouvelle société, celle des sieurs de Caen, n'est contrainte qu'à de faibles charges de peuplement» (Charbonneau et *al.*, 1982, 330-331).

⁴³³ «...entre la rivière et le Cap-aux-Diamants, elle s'allongeait en amont jusqu'au-delà de l'actuel boulevard Saint-Sacrement. Cette Commune devait, à l'origine, servir d'assiette à la capitale; puis, le choix s'étant arrêté sur le Cap même, le terrain communal fut alloti à divers habitants, au lieu de servir de pâturage possédé en commun» (Trudel, 1974, 115).

⁴³⁴ «D'abord la ferme des Seigneurs dominants, les Cent-Associés, immédiatement hors de la circonvallation urbaine» (Campeau, 1993, 11). En 1655, sans l'autorisation des Cent-Associés, le gouverneur concédait le tiers de cette ferme à ses trois fils (Trudel, 1979).

font au magasin de la haute-ville, élevé sur les terres des Cent-Associés, où se trouvent aussi l'église de Notre-Dame-de-Recouvrance et le petit presbytère abritant déjà le collège des Jésuites» (Campeau, 1974, 20; **fig.: 2.5**). Ce manoir servait probablement de logement et de bureaux aux représentants de la Compagnie. Selon Marcel Trudel, le manoir aurait été vraisemblablement aménagé après l'aventure des Kirke (2004, cpa). En implantant ce manoir sur le promontoire, les Cent-Associés cherchaient-ils à exprimer leur position de seigneur dominant? Ces formes essentiellement improductives (donc *urbaines*) — le manoir, Notre-Dame-de-Recouvrance⁴³⁵, le magasin et le fort converti en résidence du représentant royal et une possible sénéchaussée — ne pouvaient-elles pas former les bases d'un noyau urbain? Pouvoir civil, pouvoir spirituel et services à la population: n'avons-nous pas là la manifestation d'une intentionnalité? Était-ce un signe que la compagnie visait le promontoire pour l'aménagement de la future ville? En d'autres termes, ces formes urbaines n'auraient-elles pas dû ponctuer l'espace de la future Ludovica? Si l'on se fit à l'interprétation de Marcel Trudel — la commune de la Saint-Charles devant servir d'assiette pour la future ville — une contradiction pourrait apparaître alors dans les faits et gestes de la Compagnie.

...

...

...

En 1635, des Jésuites quittaient le couvent de Notre-Dame-des-Anges pour le presbytère de Notre-Dame-de-Recouvrance qui, à partir de ce moment, leur tenait lieu de séminaire (Campeau, 1972, 69). Ce séminaire, implanté dans un pays pour ainsi dire dépourvu d'écolier, aurait été «Un artifice» pour conserver un don fait en France (*idem*, 113)⁴³⁶. Québec se retrouvait ainsi avec un séminaire «avant que les besoins de la colonie ne l'exigent» (*ibidem*). Trop petit pour un séminaire, le presbytère fut agrandi: «En principe, c'est toujours la compagnie des Cent-Associés qui faisait ces frais» (*idem*, 70). N'aurait-il pas été plus logique et plus simple pour eux d'installer ce séminaire dans leur couvent de la Saint-Charles? Ne pouvaient-ils pas agrandir ce dernier? Lucien Campeau, s'appuyant sur la correspondance des Jésuites, évoque l'éloignement du couvent de Notre-Dame-des-Anges pour expliquer ce transfert: «Mais dès la fin de 1635, Notre-Dame-des-Anges commence à être délaissée, parce que le séjour à Québec est de toute façon plus commode pour les ministères des Jésuites qu'une résidence située à une demi-lieue de

⁴³⁵ Cette chapelle «avait été construite aux frais des Cent-Associés sur le terrain réservé à cette compagnie» (Campeau, 1972, 60).

⁴³⁶ «Seul un collège de Jésuites, non une mission, pouvait recevoir une fondation pareil. Le provincial d'alors, le P. Étienne Binet, surmonta la difficulté en destinant cette générosité à la fondation future d'un collège en Nouvelle-France. Aussi, les Pères de Québec commencèrent dès la même année à Québec une petite école qui deviendrait avec le temps un collège régulier» (Campeau, 1995, 24). Et pourtant, Campeau suggère que le donateur était prêt à soutenir une institution française déjà existante à la place (1972).

l'agglomération» (*idem*, 68)⁴³⁷. Nous pensons plutôt que les Jésuites cherchaient à se repositionner par rapport aux Cent-Associés et au représentant du Roy; cette histoire de donation tombant à point. Si les Jésuites estimaient qu'ils étaient trop éloignés de cette «ville», qui n'était qu'un poste de traite entouré d'agriculteurs, c'est qu'ils anticipaient (ou connaissaient) les projets de la Compagnie. Dit autrement, les Jésuites auraient senti que leur position devenait moins «stratégique», parce que l'organisation de Québec était sur le point d'être remaniée, pour ne pas dire repolarisée, et ils auraient choisis dans ce contexte de se repositionner sur le promontoire. Vers 1640, le transfert des Jésuites était chose faite:

«L'ancien supérieur, le P. Le Jeune, avait fait grand cas de Notre-Dame-des-Anges, dont la culture et le développement, dans sa pensée, devaient dispenser peu à peu la mission d'importer le ravitaillement des missionnaires. Le P. Vimont ne semble pas avoir vu les choses de même façon. Frappé des inconvénients de cette maison, trop éloignée de Québec, il ramena tous les religieux dans le presbytère. Durant l'hiver 1639-1640, Notre-Dame-des-Anges n'était plus qu'une ferme, dont l'exploitation avait été confiée à des étrangers» (Campeau, 1972, 75-76).

Ainsi, le couvent était graduellement déménagé «*en haut*», tandis que Notre-Dame-des-Anges devenait un espace essentiellement productif, donc *rural*⁴³⁸. Bref, sous le couvert d'un enseignement à de trop rares élèves («fonction première») et d'un argument rationnel comme celui de l'éloignement, se serait dissimulée une dynamique d'appropriation motivée par une intention précise («fonction seconde»).

...

...

...

En 1635, Champlain concédait une terre de 40 arpents sur le promontoire à Guillaume Huboust et aurait assuré Hélène Desportes d'un lot (Trudel, 1974, 80). Ces deux gestes paraissent en contradiction par rapport aux qualités d'occupation *urbaines* que suggéraient les aménagements de la Compagnie sur le promontoire. Champlain disposait peut-être encore d'une certaine marge de manœuvre. Pouvait-il y avoir des divergences de vue quant à l'avenir de la ville entre Champlain et les dirigeants de la Compagnie? Toujours est-il qu'à la mort de Champlain, «il n'y a toujours à Québec qu'une seule famille à posséder la terre» (*ibidem*). Fidèle à son hypothèse, Marcel Trudel écrit: «En ne considérant que le territoire de la future ville *intra-muros*, nous calculons que cette famille

⁴³⁷ «la demeure des Jésuites dans Québec même étant toujours provisoire, Notre-Dame-des-Anges restait la principale maison jésuite, [...]. Le supérieur de la mission se proposait d'appeler d'autres Pères à Notre-Dame-de-Recouvrance quand la construction serait terminée, car on agrandissait encore le presbytère en 1637. Il prit aussi des mesures pour préparer l'avenir. Il demanda aux Cent-Associés un terrain à bâtir où établir le collège, à l'intérieur des limites destinées à la ville en préparation. C'est pourquoi, le 18 mars 1637, Lamy, secrétaire des Cent-Associés dressait l'acte de concession» (Campeau, 1972, 71).

⁴³⁸ Les Jésuites allaient ouvrir une seconde ferme nommée Notre-Dame-du-Bonsecours. Cette seconde ferme était démembrée en censives à partir de 1651 (Campeau, 1995, 29 et 37).

[Hébert-Couillart] en possède alors à elle seule près des quatre cinquième; c'est pourquoi, à la mort de Champlain, l'avenir de la ville paraît toujours se dessiner dans la vallée de la Saint-Charles et non sur le Cap-aux-Diamants» (*idem*, 80-81). Rappelons que cette famille avait déjà reçu d'amples concession avant 1629, à une époque où les Cent-Associés n'avaient peut-être pas encore de projet précis pour l'avenir de Québec.

Conformément aux instructions de la Compagnie, Marc-Antoine Bras-de-Fer de Chateaufort héritait des charges de Champlain: «Ses lettres de provision avaient été confiées au jésuite Paul Le Jeune qui avait mission de “les produire en temps & lieu”» (DBC, 1966, 124). La mort avait-elle permis à Champlain d'éviter une «mise à la retraite»? Entre le décès de Champlain et l'arrivée de son successeur (et peut-être avant), il se produisait un événement important: la Compagnie décidait de fonder une ville nouvelle sur le promontoire. C'est par une lettre aux frères Juchereau que ce projet aurait été révélé⁴³⁹. Par cette dernière, les frères Juchereau apprenaient que leur concession était déplacée vers l'Ouest en dehors du le territoire de la future ville. Rappelons que la concession des frères Juchereau avait été accordée quelques mois auparavant. Lucien Campeau écrit: «Au mois de janvier 1636, en assemblée générale, la compagnie décide que la ville de Québec s'élèvera sur le cap-Diamant et sur l'étroite bande de terre qui lui sert de débarcadère, au pied de la falaise. Le projet de Champlain, de la bâtir dans la vallée de la rivière Saint-Charles, est abandonné» (1974, 20). Pour sa part, Marcel Trudel place l'abandon du projet de Ludovica vers 1640:

«L'abandon de ce projet d'une ville dans la vallée correspond, dans les années 1638-1640, à la concession de parcelles dans cette ancienne commune et à une récupération partielle d'un sol trop largement concédé sur le cap: les terres de la parenté Hébert-Couillard-Huboust, celles des Jésuites, de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines mises ensemble, il ne restait plus d'espace pour des lots à bâtir. Il fallait procéder à un réaménagement du cadastre» (*idem*, 82-83).

Nous pensons pour notre part que l'abandon de Ludovica pourrait donc être daté de 1635-1636. Et peut-être même de 1632, considérant la présence du noyau urbain précédemment mentionné. Il est raisonnable de penser que les Cent-Associés auraient, dans un premier temps, soutenu le projet de Ludovica par simplicité: au tournant des années 1630, ils devaient être avant tout préoccupés à gérer leur «*débâcle*» financière et à reprendre la Nouvelle-France alors aux mains des Anglais. Ce qui aurait pu donner à

⁴³⁹ «...les directeurs de la compagnie avaient dû longuement discuter d'aménagement de territoire dans leurs réunions du début de l'année; on en veut pour preuve la lettre que Jean de Lauson, alors intendant de l'organisme, avait écrite le 19 mars 1636 aux deux frères Noël et Jean Juchereau, et dans laquelle il leur notifiait: “que la compagnie avait résolu de conserver une banlieue autour de cette ville de Québec et de chaque habitation de la dite compagnie dans laquelle personne ne devait avoir de fief, ainsi que toute cette étendue serait en la censive de la dite compagnie, et que les bornes de la concession du dit sieur de Maure [Jean Juchereau de Maure] ne devaient commencer qu'à la fin de la dite banlieue”» (Dubé, 1999, 290).

Champlain une certaine latitude. Puis, un nouveau projet aurait émergé, sous l'influence possible de Montmagny; d'où les aménagements à caractère *urbain* sur le promontoire. Yves Mélançon a qualifié ces derniers de «réserve foncière» (1997, 47), ce qui suggère aussi que la Compagnie, ne sachant peut-être pas exactement ce qu'elle allait faire, aurait souhaité se garder une marge de manœuvre⁴⁴⁰. Rappelons aussi l'observation de Lucien Campeau au sujet du magasin «élevé sur les terres des Cent-Associés, où se trouvent aussi l'église [...] et [...] le collège». Ce qui sous-entend qu'en 1633 (date de construction de l'église de Notre-Dame-de-Recouvrance), la Compagnie s'était déjà réservée un espace sur le promontoire. Mais, comme nous l'avons précédemment souligné, cette réserve n'était peut-être pas initialement destinée à la ville, les Cent-Associés auraient pu aussi s'approprier une position sur le promontoire pour d'autres raisons. Ainsi, un certain flottement semblait entourer les intentions de la Compagnie, entre la mise en place de cette réserve foncière autour de 1632-33, sous la forme d'une ferme, d'un manoir et d'un magasin, et l'annonce du projet urbain (la lettre aux frères Juchereau), puisque Champlain continuait à concéder des emplacements sur le promontoire. Mais d'un autre côté, considérant que la Compagnie disposait de tout le territoire en seigneurie, et tenant compte de l'exemple des frères Juchereau, peu d'obstacles auraient pu réellement entraver ses activités et ses projets.

1.3 Les débuts de Québec

En 1632, Charles Huault de Montmagny, Chevalier de l'Ordre de Malte, entré à la direction de la compagnie des Cent-Associés (Dubé, 1999, 173). Soulignons qu'il séjournait régulièrement à La Valette, capitale de l'Ordre; il avait aussi un pied à terre à Paris (*idem*). Successeur de Champlain, il arrivait à Québec à l'été de 1636 accompagné de son «lieutenant», Achille Bréhaut Delisle, lui aussi chevalier de l'Ordre (*idem*). Montmagny avait été formé par les Jésuites, et, à son arrivée à Québec, il pouvait fort bien être accueilli par d'anciens camarades de classes (*idem*)⁴⁴¹. Il arrivait à Québec en

⁴⁴⁰ «Les terres relevant immédiatement de la compagnie près de Québec forment un long espace à peu près rectangulaire, partagé dans le sens de la longueur en trois bandes, d'abord par la route de Québec à Cap-Rouge et ensuite par la dépression appelée côte Sainte-Geneviève, qui sépare le plateau de la vallée de la rivière Saint-Charles. Les plus anciennes concessions vont se faire entre ces lignes: du fleuve à la route de Cap-Rouge, appelée aussi Grande-Allée, de cette route à la falaise et enfin de la falaise à la rivière Saint-Charles» (Campeau, 1974, 22).

⁴⁴¹ «Montmagny connut aussi au collège trois religieux qui devaient entretenir avec lui plus tard, outre-Atlantique, des relations très étroites. Paul Le Jeune [...] fit sa philosophie à La Flèche de 1615 à 1618; ils durent être plusieurs mois condisciples. C'est lui qui accueillit le nouveau gouverneur de Québec en juin 1636; comme supérieur des jésuites, il représentait l'autorité ecclésiastique dans la colonie. Charles Lalemant [...] étudia au collège de 1609 à 1612, puis de 1615 à 1619; il exerça le ministère à Québec de 1634 à 1638. Barthélemy Vimont, enfin, fit sa philosophie lui aussi dans la même institution, de 1615 à 1618; ils durent se côtoyer. Vingt ans plus tard, le 1er août 1639, ils se retrouvèrent sur les bords du Saint-Laurent [...]» (Dubé, 1999, 114).

tant que représentant du Roy, mais aussi en tant que représentant d'une compagnie commerciale: «...il se trouve de fait le représentant d'une compagnie de commerce, à qui le roi a attribué la colonie en "seigneurie"» (*idem*, 215). Son mandat (1636-1648) était de voir au commerce, à la sécurité du pays et au travail missionnaire, mais aussi de fonder une ville (*idem*)⁴⁴². Un tel mandat n'est pas rien.

La lettre que recevaient les frères Juchereau nous apprend que ce projet de ville nouvelle était passablement précis. D'une part, la compagnie avait choisi la pointe Est du promontoire comme lieu d'implantation de la ville. D'autre part, la Compagnie entendait mettre de l'avant un zonage spécifique pour encadrer le développement urbain: la ville devait être entourée d'une banlieue et à l'intérieur de ces deux espaces, aucune concession en fief et seigneurie ne devait être accordée⁴⁴³; la banlieue «resterait censive de la Compagnie» (Campeau, 1993, 10).

«Dans l'enceinte qu'il va tracer, on ne concédera que des emplacements en roture, relevant directement du château. En dehors, une banlieue sera réservée, où l'on ne fera aussi que des concessions de terres en roture, toujours mouvant du même château. Durant toute son administration, le successeur de Champlain sera strictement fidèle à ce programme, n'accordant que des emplacements dans la ville et se refusant à former des fiefs dans la banlieue» (Campeau, 1974, 20).

Ce faisant, le gouverneur conservait une main-mise sur le développement de la ville; il voyait à ce qu'«aucune forme d'autorité» ne nuise «à l'administration centrale du territoire» (Mélançon, 1997, 50)⁴⁴⁴. Yves Mélançon attire notre attention sur le fait qu'André Charbonneau et ses coauteurs ont trouvé des actes de concession spécifiant que leur octroi aurait été fait «"dans l'enceinte de la ville de Québec"», c'est-à-dire «à l'intérieur d'une enceinte qui n'existe pas» (*idem*, 48). Cette enceinte anticipée aurait servi à formaliser l'appropriation de Montmagny (*idem*, 49)⁴⁴⁵. Il n'est pas déraisonnable de penser que la ligne de circonvallation ait pu, dans l'esprit de Montmagny, correspondre à l'emplacement d'une future fortification (Charbonneau et *al.*, 1982). Nous avons vu aussi

⁴⁴² «Quand le nouveau gouverneur Montmagny arrive à Québec en 1636, chargé par la compagnie de fonder une ville...» (Hare et *al.* 1987, 16).

⁴⁴³ «L'origine du terme provient de la juxtaposition des termes ban (proclamation officielle d'un ordre, d'une interdiction) et lieue: c'était le territoire d'une lieue autour d'une ville sur lequel s'étendait le ban (en latin médiéval *banleuca*)» (DU, 1988, 85).

⁴⁴⁴ «le gouverneur conserve un contrôle et un pouvoir politique sur la gestion du territoire, puisqu'aucune autorité ou justice n'est octroyée aux censitaires et ne peut prévaloir sur la compagnie» (Mélançon, 1997, 50-51).

⁴⁴⁵ «En outre, la ligne de circonvallation comme l'idée d'une enceinte, bien avant qu'elles ne se réalisent, ont encadré une appropriation à même des concessions déjà distribuées, de telle sorte que l'espace de la Haute-Ville n'est pas simplement le résultat de prédispositions naturelles aptes à la défense, mais qu'il est politiquement engendré par **des rivalités qui opposent le pouvoir colonial à l'aristocratie ecclésiastique**» (Mélançon, 1997, 49 ns). Rappelons que les premières fortifications demeuraient à l'état de projet jusqu'à la fin du XVII^e siècle (*ibidem*).

que cette ligne aurait pris appui sur la ferme de la Compagnie. Montmagny arrivait donc avec des instructions précises: délimiter un espace pour la ville et lui adjoindre une banlieue⁴⁴⁶.

«La responsabilité de délimiter la grandeur et de dresser le plan de la nouvelle ville revient au nouveau gouverneur de la colonie, Huault de Montmagny. Une des premières tâches qu'il accomplit en arrivant est de tirer les "alignements d'une ville afin que tout ce qu'on bastira dorénavant soit **en bon ordre**", et en même temps, tracer le plan "d'une forteresse qu'on doit bâtir régulièrement". Montmagny dressa-t-il effectivement les alignements d'une ville et le plan d'une forteresse, en 1636? Les quelques documents qui en font mention, l'étude des premiers plans de Québec [...] portent à le croire» (*idem*, 331 ns).

Pour concevoir la ville nouvelle, Montmagny s'adjoignait l'aide de Jean Bourdon, arpenteur (DBC, 1966, 383)⁴⁴⁷. La conception de la ville nouvelle prenait appui, visiblement, sur une ligne droite, départageant en deux, dans le sens de la longueur, le promontoire de Québec. À ce sujet, Lucien Campeau écrit: «L'élément décisif de cette organisation est une ligne droite tracée avant 1640 par l'ingénieur Jean Bourdon. Elle part du fort Saint-Louis [...] jusqu'à une demi-lieue de la rivière Cap-Rouge» (1993, 10-11)⁴⁴⁸. Jean Poirier souligne que très tôt dans l'histoire de Québec, des actes de concession identifiaient cette «ligne» comme étant la «Grande Allée» (2004, cpa). John Hare et ses collaborateurs montrent qu'elle portait le nom de «grand chemin de cap Rouge» dès 1636 (1987, 16)⁴⁴⁹. «Remarquons que sur le plan de Québec en 1660, Bourdon y attache assez d'importance car elle est la seule qu'il nomme: "Le grand chemin du Cap Rouge"» (Lafrance, 1972, 20). Il est plutôt étonnant qu'un trait d'arpenteur pour organiser le cadastre d'une ville qui n'existait pas encore ait porté un nom si «ronflant». Cette ligne évoque spontanément l'ordre symétrique qui composait les villes nouvelles de la Renaissance et du début du XVII^e siècle (cf.: chapt. 1). D'autres auteurs ont soutenu que l'équipe

⁴⁴⁶ «Le nouveau gouverneur en traça la circonvallation; il détermina une banlieue qui resterait censive de la compagnie; il éloigna un premier fief des Juchereau jusqu'au-delà de la rivière du Cap-Rouge, conservant encore tout l'intervalle en censive, à la seule exception du fief du Sault-au-Matelot de Guillaume Couillard, formé avant toutes ces décisions» (Campeau, 1993, 10).

⁴⁴⁷ Dès 1636, Montmagny «ordonna la transformation du château Saint-Louis en une forteresse de pierre et de brique avec corps de garde. Il chargea l'ingénieur arpenteur Jean Bourdon d'esquisser le plan de la future ville» (DBC, 1966, 383).

⁴⁴⁸ «Pour l'organisation générale du cadastre de la censive des Cent-Associés autour de Québec, Bourdon se fonda moins sur le cours du fleuve, difficile à établir à cause des accidents du terrain, que sur une ligne créée par lui sur la hauteur du coteau, la Grande Allée, appelée aussi à l'époque route du Cap-Rouge. **C'était une droite, originant à la citadelle de Québec**, que l'ingénieur poursuivit jusqu'à environ une demi-lieu de la rivière du Cap-Rouge. Établie avant 1640, elle traversait à peu près tout l'espace qui sera érigé en fief des Sauvages» (Campeau, 1993, 28 ns). «Mais la Grande Allée n'était pas sans logique, puisque notre siècle en a constitué le tracé en créant le boulevard Laurier» (*idem*, 11).

⁴⁴⁹ «Montmagny trace les alignements de la ville et entreprend de construire un nouveau fort. Il établit les limites de la ville et de sa banlieue et ouvre les premières artères dont le grand chemin du cap Rouge ou chemin Saint-Louis» (Hare et al., 1987, 16-17). Marcel Trudel: «Du fort Saint-Louis jusqu'au Cap-Rouge, soit d'une extrémité à l'autre du Cap-aux-Diamants, on trace très tôt une route en ligne droite, dont le but premier était, sans doute, d'assurer la défense; appelée couramment *chemin de Québec au Cap-Rouge*, *chemin de Québec à Sillery* ou, déjà, *Grande-Allée*, elle est parallèle au fleuve» (1974, 156).

Montmagny/Bourdon cherchait à développer Québec selon un plan en éventail. Cette thèse, soutenue par plusieurs auteurs (Dubé 1999; Hare et al., 1987; etc.)⁴⁵⁰, a été présentée initialement (selon notre connaissance), par André Charbonneau et ses collaborateurs (**fig.: 2.6**). Ils écrivent:

«Le problème de la récupération des concessions et celui du relief accidenté du site n'excluent pas la possibilité d'un plan préétabli dès 1636, s'inspirant de modèles européens. En effet, les traits topographiques du plateau de Québec, l'emplacement du fort et de la Place d'Armes, leur corrélation avec le tracé des rues Sainte-Anne, Saint-Louis et Mont-Carmel, laissent supposer un plan modèle pour la Haute-ville. Celui-ci s'apparenterait à un segment d'un plan type radial ou radio-concentrique, avec le fort et la Place d'Armes à son point de convergence. Ce type de plan aurait pu s'inspirer de Errard de Bar-le-Duc qui, en 1600, innovait avec son plan de ville en demi-octogone avec rues radiales convergeant vers un fort» (Charbonneau et al., 1982, 332).

Un auteur a même écrit: «L'ensemble, à cause de la topographie et des concessions existantes, ne peut prétendre être radio-concentrique; il s'agit plutôt d'une adaptation, d'un plan rayonnant» (Chénier, 1979, 11).

Nous pensons que cette interprétation n'est pas recevable. D'une part, à cette époque, l'art urbain favorisait les plans en damier organisés par la «*dorsale*» d'une rue principale et centrale (Richelieu par exemple). Certes, la théorie aurait favorisé le modèle radio-concentrique, mais la pratique, selon toute vraisemblance, aurait préféré appliquer le damier. En fait, à l'usage, il y aurait peut-être eu une préférence pour le plan en damier dans les villes nouvelles (simplification des questions cadastrales?) et le plan radio-concentrique pour les places fortes (influence des impératifs tactiques). Et pourtant, si Palma Nuova était articulée par un plan radial, Neuf-Brisach disposait d'un plan en damier organisé autour d'une place carrée (**fig.: 1.30 à 1.32**). Les villes nouvelles d'Amérique du Sud auraient pour leur part disposé, plus souvent qu'autrement, d'un plan orthogonal (**fig.: 1.18**)⁴⁵¹. Montmagny était-il au fait de cette préférence? Possiblement, car s'il avait voulu aménager une «*place forte habitée*» (cf.: chapt. I) la référence à cette Grande Allée dans les actes de concessions aurait peut-être été incongrue. Sans compter que l'aménagement d'un fort bastionné réclamait un tout autre site que la falaise de Québec compte tenu du fait que des canons pouvaient être approchés à portée de tir sans trop de

⁴⁵⁰ «La disposition qu'on adopta pour la haute ville, [...] et dont les grandes lignes demeurèrent tout le XVII^e siècle, se caractérisait par le lien étroit établi entre les impératifs de défense et ceux de l'urbanisme; du point de départ que constituait le "fort", ou la résidence fortifiée du gouverneur et de sa garnison, et la place d'armes contiguë, le tracé des rues était disposé en éventail — ce qu'on a appelé le "plan rayonnant". Sur l'arc de l'éventail devaient figurer des murs fortifiés (ils ne seront érigés que plus tard dans le XVII^e siècle)» (Dubé, 1999, 290-291). «Son plan de ville, qui ressemble à un éventail avec des rues rayonnant à partir du fort et de sa place ou "esplanade", s'attache de près à la topographie du plateau» (Hare et al., 1987, 17).

⁴⁵¹ «La trame quadrillée dominera aussi bien dans les nouvelles fondations (La Vallette, 1566-1571), puis dans toutes les villes coloniales, que dans les extensions de villes (Lisbonne, à partir de 1513; Anvers, à partir de 1548)» (D.U., 1988, 578).

risques. De toute évidence, le projet français était d'aménager une ville nouvelle — et éventuellement d'autres villes — de façon à occuper la vallée du Saint-Laurent (cf.: chapt. I). D'autre part, il y aurait eu au moins deux modèles qui auraient directement influencé le projet de ville nouvelle de Québec. Le premier aurait été celui de la ville nouvelle de Richelieu, dont les travaux débutaient en 1631 et dont le plan était organisé par l'axe central d'une «*grande allée*» (Bourdon, 1978; **fig.: 1.31**)⁴⁵². Le second modèle, plus important peut-être dans la formulation de la ville nouvelle de Québec, aurait été celui de la ville de La Valette (Malte), une ville qu'il venait de quitter, une ville qu'il connaissait bien et dont la topographie était pour ainsi dire identique à celle de Québec (Malte; **fig.: 2.7**). Ainsi, la création d'une banlieue, la mise en place d'une Grande Allée et ces deux exemples de villes nouvelles tendent à circonscrire la nature et la forme du projet de Montmagny: une ville nouvelle répondant du modèle orthogonal. Autrement dit, le modèle radio-concentrique n'aurait pas été le choix retenu par Montmagny pour la future ville de Québec⁴⁵³. Mais plus que la ville de Richelieu, nous pensons que le modèle de La Valette se serait d'emblée imposé à Montmagny, à cause notamment de la parenté topographique (formelle) entre cette ville et Québec.

2. Valetta: un modèle pour Québec

2.1 Quelques notes sur l'urbanisme au XVII^e siècle

À la section cinq du chapitre premier, nous avons vu que les villes nouvelles de la Renaissance, mais aussi les agrandissements de villes du Moyen Âge, comme ce fut le cas pour la ville de Nancy, logeaient à l'enseigne de la géométrie (**fig.: 1.32**)⁴⁵⁴. Avec le XVI^e et le XVII^e siècle, voire même après, les choses ne semblaient guère changer, et peut-

⁴⁵² Soulignons que certaines villes nouvelles n'avaient que des défenses d'apparat (Bourdon, 1978; Dassas, 2004, cpa).

⁴⁵³ «L'étude de l'établissement de grands domaines et bâtiments religieux à Québec au 17^e siècle, nous dévoile que la ville dut s'adapter à leur physionomie qui nuisait à l'évolution normale de la zone urbaine» (Lafrance, 1972, 31). «Mais, l'établissement des concessions religieuses en Haute-Ville **dérouta le schème linéaire naturel en superposant des noyaux de développement à tendance radiale.** [...] La topographie de la ville compliquait déjà assez les plans urbanistiques des premiers gouverneurs et intendants. Mais les concessions, en imposant leur configurations au promontoire déjà accidenté, rendaient quasi-impossible l'alignement symétrique des rues. Ainsi les rues se déviaient souvent pour atteindre ou contourner les concessions: par exemple la rue Ste Anne, St André et la rue St Jean-de-la-Fabrique» (*idem*, 32-33 ns).

⁴⁵⁴ «L'urbanisme consiste alors plus habituellement en une régularisation de la ville existante, dont il accompagne et contrôle l'expansion: tracés et plans sont rationalisés; on multiplie voies rectilignes et places. On harmonise le bâti par des façades uniformes, où s'alignent de fenêtres plus nombreuses. La création d'axes de circulation s'accompagne d'un assainissement, d'une aération du tissu urbain. Des repères monumentaux les ponctuent: fontaines couronnées de statues, colonnes, obélisques ou encore statues du prince viennent témoigner du "bon gouvernement"» (Brassat dans Cornette et Mérot, 1999, 263).

être plus particulièrement en France⁴⁵⁵: les «*urbanistes*» du XVII^e siècle auraient continué à privilégier l'ordre et la symétrie. Mais visiblement, il n'y avait pas que les urbanistes qui accordaient de l'importance à la symétrie. Dans une lettre datant de 1650, le père Ragueneau faisait de Québec l'intéressante description que voici:

«"Québec est appelée ville; il serait plus vrai de dire **qu'à part le fort, notre maison et les deux couvents de religieuses** [des formes *urbaines*], **il n'y a à peu près rien qui ait l'apparence**, non pas d'**une ville**, mais d'un humble village. On y peut voir quelque quelque trente maisons de Français dispersées ici et là **sans aucun ordre**. Les autres demeurent à cinq et dix lieues"» (dans Campeau, 1972, 83 ns).

Les plans d'agrandissement de Québec, ceux fait notamment par Chaussegros de Léry en 1716, étaient en cela conformes à la façon de faire de l'époque (**fig.: 2.8**). Frontenac aussi allait manifester un souci de symétrie, dans une optique bien baroque. Animé par un vaste dessein pour Québec⁴⁵⁶, le gouverneur Frontenac aurait cherché à imposer une réglementation visant l'embellissement de la ville: «Les schèmes urbains d'embellissement et d'alignement qu'on retrouve chez Frontenac n'étaient pas [...] uniquement inspirés par des buts utilitaires, mais s'inspiraient surtout du souci de magnificence qu'on retrouve chez Louis XIV» (Lafrance, 1972, 42). Il pouvait écrire dans une lettre datant de 1672: «"Je trouve qu'on a fait jusqu'ici, ce me semble une très grande faute en laissant bâtir les maisons à la fantaisie des particuliers et sans aucun ordre"» (dans Gaumond, 2004, 17). L'intendant De Meulles allait reprendre à son compte les efforts de Frontenac, dans une perspective similaire où la symétrie et la régularité étaient synonymes d'esthétique⁴⁵⁷. Dans une lettre il écrivait (1686):

«"Nous estant [...] transporté dans toute la haute et basse-ville de Québec, pour connoître et visiter plusieurs rues le long desquelles quelques particuliers ont basti pendant notre absence et élevé des maisons que nous aurions trouvées très mal alignées et beaucoup avancées dans les rues ou trop... ce qui oste tout à fait l'ordre qui s'y doit observer et la beauté d'icelles..."» (dans Lafrance, 1972, 47).

L'intendant Claude-Thomas Dupuy cherchait lui aussi à embellir Québec qu'il trouvait «"*disgracieuse et effrayante*"» (dans Noppen et al., 1979, 34). Ainsi, plusieurs hauts responsables de Québec, comme Bécancour qui alignait en 1681 cette rue «"qui part de

⁴⁵⁵ La France a constitué un «foyer de résistance baroque» (Cabanne, 1999, 7). Pierre Cabanne ajoute: «Le baroque, malgré certaines résistances, triomphait partout; il avait pour lui la force et la loi; le prestige et la prospérité de l'Église le soutenaient, les nouveaux ordres religieux appelaient les artistes baroques, également sollicités pour les monuments publics, à décorer leurs églises et leurs maisons» (*idem*, 23). «Pour des raisons profondes, la France classique ne pouvait être absolument étrangère au baroque» (Tapié, 1968, 94).

⁴⁵⁶ «"Rien ne me paru si beau et si magnifique que la situation de la ville de Québec qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire"» (dans Lafrance, 1972, 40).

⁴⁵⁷ Les qualités d'ordre et de beauté ressortent aussi des ordonnances de l'intendant de Meulles et des règlements du Conseil Souverain» (Lafrance, 1972, 47).

l'église Notre Dame et conduit à l'Hôtel-Dieu...» (Lafrance, 1972, 48), auraient vraisemblablement accordé visiblement à l'agencement des rues et des bâtiments un contenu esthétique et par conséquent auraient souscrit aux canons esthétiques de leur époque. Mais tous ces efforts réglementaires pouvaient-ils viser aussi autre chose? Pouvaient-ils recéler une intentionnalité, celle d'encadrer la société? Nous y reviendrons.

...

...

...

En matière de plan d'urbanisme, le XVII^e siècle aurait raffiné un art urbain hérité de la Renaissance. Cet héritage aurait même comporté cette sensibilité pour la géométrie des paysages: l'architecte au XVII^e siècle, malgré certaines limites (certaines «réductions»), aurait été encore animé par l'idéal albertien; comme si à cette époque, l'art urbain n'avait pas encore connu l'influence de la rupture galiléenne. Sensibilité artistique et raison scientifique auraient ainsi présidé à un art urbain élaboré essentiellement par des architectes⁴⁵⁸.

«Relevant de l'architecte-artiste, l'art urbain diffère des procédures et aménagements médiévaux par son caractère théorique et globalisant, ainsi que par sa finalité esthétique. La prépondérance qu'il accorde à la dimension esthétique le différencie également de l'urbanisme dont, en outre, il n'a pas la prétention scientifique. L'art urbain a introduit dans les villes occidentales la proportion, la régularité, la symétrie, la perspective, en les appliquant aux voies, places, édifices, au traitement de leurs rapports et de leurs éléments de liaison (arcades, colonnades, portes monumentales, arcs, jardins, obélisques, fontaines, statues, etc.). On lui doit la notion de composition urbaine, dérivée de la peinture. [...] En fait, il a fallu attendre la fin du XVI^e siècle pour que l'art urbain se répande à travers l'Europe [à partir de l'Italie], subissant l'attrait du modèle italien, plus théâtral [...], et du modèle français ultérieur, plus pictural et géométrique, marqué par l'art des jardins (Versailles). Les réalisations de l'art urbain témoignent d'une grande diversité quant à leur nature et à leur échelle, allant d'opérations d'embellissement structurelle ou fragmentaire (symbolisées en France par la réalisation des places royales, "cours" et perspectives) aux extensions extra-muros de villes médiévales (Bath, Nancy, Berlin) ou à des créations *ex nihilo*, le plus souvent liées à des résidences princières (Charleville, Richelieu (1633), Aranjuez, Mannheim (1699), Karlsruhe, Saint-Petersbourg (1763))» (DU, 1988, 68-69).

L'architecte aurait ainsi été au cœur d'une démarche rationnelle envers la ville, mais une rationalité s'appuyant toujours sur une expérience et une sensibilité artistique, comme si l'art urbain avait été duel ou binaire⁴⁵⁹. Le théâtre, entre autres choses, aurait servi de

⁴⁵⁸ «L'urbanisme baroque s'adresse non à la raison, mais à la sensation. L'architecte baroque cherche à séduire le visiteur, à exciter son étonnement par la diversité des spectacles qui lui sont offerts en vision instantanée et non préparée. Il cherche à tirer parti des espaces les plus médiocres par la dislocation des plans, le rebondissement des courbes, l'imprévu des solutions; il ne désire nullement uniformiser les façades des maisons et édifices divers dont la variété doit charmer le spectateur» (Bazin, 1968, 311).

⁴⁵⁹ «Si le *Quattrocento* est porteur d'une révolution en peinture, avec l'invention de la perspective, et en architecture, avec la rupture accomplie par Brunelleschi par rapport à la tradition médiévale, il consacre également l'avènement d'un aménagement urbain conscient de soi. Celui-ci, théorisé par les *trattatistes*, réalisera une synthèse des apports respectifs de la peinture et de l'architecture, et bientôt de ceux du théâtre et du nouvel art des jardins. Syntèse non surprenante, si l'on songe que les artistes de l'époque étaient des "hommes universels", artistes polyvalents en même temps qu'humanistes» (DU, 1988, 576).

«Héritiers des ambitions de la Renaissance, de ses tentatives de rationalisation, marqués d'abord également par l'idéal de sobriété fonctionnelle de la Contre-Réforme, les architectes du XVII^e siècle ont procédé dans tous les domaines à des remises en ordre plus ou moins spectaculaires, en fonction des limites qui leur étaient imparties et des traditions locales. Le modèle qui s'impose alors est celui du théâtre. La scénographie mise au point à Florence, Mantoue et Venise au XVI^e siècle s'est diffusée dans toute l'Europe» (dans Cornette et Mérot, 1999, 261).

Lewis Mumford a lui aussi souligné cette influence sur l'art urbain: «Les lois de la perspective s'appliquèrent aux décors scéniques, avant de régenter l'ordonnance des constructions réelles, et les architectes qui les utilisèrent étaient en même temps des décorateurs de théâtre [...]. La cité nouvelle était conçue en fait comme un grand décor pour la représentation de parade d'un pouvoir absolu» (Mumford, 1964, 480)⁴⁶⁰. Tout se passe comme si l'art urbain aurait cherché à reproduire ce regard sur le monde que lui offrait l'art. Soulignons au passage les (apparentes) contradictions dans les citations précédentes, à tout le moins ce qui évoque cette dualité ci-haut mentionnée: «remise en ordre/scénographie»; «régenter l'ordonnance/décorateurs de théâtre». Ce rôle de l'architecte dans l'avènement de la ville prendrait peut-être une dimension plus précise lorsque comparé avec la place qu'il aurait occupé au XVIII^e siècle. C'est en franchissant la discontinuité entre le XVII^e et le XVIII^e siècle que sa «saveur» se révélerait.

Avec le passage vers la mythologie de l'ici-bas, le sujet se trouvait confronté à l'angoisse de sa propre finitude. Là où le Moyen Âge offrait la douce certitude d'un salut collectif, la modernité abandonnait le sujet à cette implacable destinée individuelle: il découvrait «une angoisse nouvelle suscitée par une redécouverte de la maladie et de la mort» (Turcotte, 1979, 167). Face à cette angoisse, le sujet réclamait une prolongation de sa vie pour qu'il puisse se réaliser ici-bas (Desmarais, 1995). Avec le XVIII^e siècle, la science se serait présentée comme la seule autorité à pouvoir répondre à cette «demande sociale pour une espérance de vie allongée» (*idem*, 227). Néanmoins, ses prétentions auraient été être tenues en échec par ses propres méconnaissances d'un univers viral encore inexplicé. Ainsi, aux XVIII^e et XIX^e siècles, à défaut d'agir sur le corps, la science intervenait sur la

⁴⁶⁰ «Les grands jardins, comme ceux de la villa d'Este, du palais Pitti (Boboli), de Fontainebleau, préludent à l'art baroque et livrent le modèle pour une refonte des espaces de représentation dans la ville. Ils trouvent un allié puissant dans le théâtre. Depuis les travaux de G. Genga et B. Peruzzi (vers 1520), le théâtre, pour ses décors scénographiques, fait jouer un rôle privilégié à la rue, homologue de l'allée dans les jardins. La place peut encore subsister, à l'avant-plan, mais elle coïncide alors avec l'espace de la scène. La vue s'ouvre au loin, même si l'infini est toujours arrêté par un élément de scansion: l'arc de triomphe ou l'obélisque. Et ces percées, qui dans les villes militaires étaient dictées par la contrainte, deviennent l'expression du rayonnement de la ville. À l'instar de l'art des jardins, le théâtre déploie ainsi un réseau unificateur de l'espace (cf. la scène du Teatro Olimpico à Vicence, de A. Palladio) par un système de parcours qui rappelle souvent celui des cortèges princiers ou royaux dans les fêtes de prise de possession des villes» (DU, 1988, 578-579).

ville (Turcotte, 1979). Source de tous les maux, l'espace urbain se faisait médicaliser (Desmarais, 1995). Ce faisant, les architectes, comme intervenants traditionnels sur le milieu urbain auraient été «dispersés» par les médecins, les chimistes, les physiciens. Marc-André Turcotte parle de:

«...la prolifération au XVIII^e siècle de projets d'architecture, de discours sur l'espace social, de propositions de réaménagement urbain qui, pour la plupart, n'émanaient pas d'architectes. Les principaux protagonistes, les principaux instigateurs de ces projets sont, en effet, non pas des architectes mais des médecins, des physiciens, des scientifiques, des philosophes» (1979, 165).

Il ajoute plus loin au sujet de la France:

«L'aménagement de l'espace social sera désormais du ressort des scientifiques: L'Académie royale des sciences présidée par Condorcet et la Société royale de médecine avec Vicq d'Azyr. Ces sociétés savantes dont l'implication massive dans les questions spatiales fait suite à l'abandon par l'État de toute consultation auprès de l'Académie d'architecture, bref cette dépossession des architectes vers le milieu du XVIII^e siècle des projets qui jusque là leur revenaient de plein droit» (*idem*, 178).

L'architecte du siècle des Lumières, ne pouvant plus s'investir dans le champ de l'urbain, se trouvait-il coupé du savoir-faire légué par la Renaissance? Peut-être, car Françoise Choay tend à montrer comment l'activité conceptuelle des architectes, «loin de poursuivre et d'approfondir l'instauration albertienne», se serait rapidement confinée, en simplifiant quelque peu, à la production de catalogues et à la conceptualisation de typologies (1980, 218)⁴⁶¹. Gaëtan Desmarais a pour sa part soutenu que l'échec du projet albertien avait isolé l'architecture dans une sorte de méconnaissance du phénomène urbain (1995)⁴⁶². Ainsi, ce double processus, à la fois d'exclusion des architectes et «d'affaiblissement épistémologique», aurait contribué, dans la foulée de la rationalité des Lumières, à l'émergence de l'urbanisme, dont Cerda, ingénieur de formation, fut l'inventeur du mot (Choay, 1980; DU, 1988)⁴⁶³. Tout se passe comme si l'architecture ne

⁴⁶¹ La philosophe accorde un statut «d'exception» aux traités de Perrault (1674) et de Scamozzi (1615) (1980).

⁴⁶² Dans la foulée des travaux de Françoise Choay (1980), Gaëtan Desmarais a montré comment Alberti avait effectué un certain nombre de «réductions», faisant notamment de la ville quelque chose d'équivalent à un édifice. «Cette non-distinction entre les statuts théoriques de la totalité et des parties s'appuie sur le principe de continuité qui réduit l'espace géographique [...] à une pure étendue amorphe» (1995, 53). Ces «réductions», amplifiées par la rupture galiléenne, auraient influencé d'autres champs des sciences humaines. Aussi, elles auraient entraîné une division préjudiciable des sciences effritant par le fait même le projet de la Renaissance d'une démarche scientifique unitaire (*idem*). Ensuite, «l'échec du projet albertien» aurait entraîné les sciences humaines, et peut-être plus particulièrement la géographie, dans le «"lieu commun officiel" de l'économie de subsistance» qui ramène le rapport homme/nature à une simple mécanique des besoins (*idem*, 49-61). Cette question de la mécanique des besoins ferait émerger le «problème, toujours non résolu de nos jours, d'avoir à distinguer les besoins nécessaires des besoins superflus» (*idem*, 55). Daniel Le Couédic a déjà soulevé le «risque» de ce labyrinthe sans fins des besoins (1985, 209-210).

⁴⁶³ Daniel Le Couédic parle d'une «...certaine doctrine d'aménagement du territoire, éminemment fonctionnaliste, volontiers quantitativiste, portée par les héritiers intolérants des Lumières issus souvent des plus prestigieuses écoles d'ingénieurs» (Le Couédic, 1999, 76).

serait jamais vraiment parvenue à reprendre cette place qu'Alberti, malgré ses limites, avait si génialement assignée à cette discipline. En d'autres termes, c'est comme si la science, en pouvant enfin intervenir sur le corps, s'était retirée du champ de l'urbain en laissant à la place l'urbanisme.

Ce bref survol nous permet de penser que l'art urbain au XVII^e siècle aurait relevé davantage de l'héritage de la Renaissance qu'il pouvait annoncer le XVIII^e siècle. La géométrie des plans baroques aurait encore manifesté une certaine sensibilité à la géométrie des paysages (urbains et naturels), tandis qu'au XVIII^e siècle, cette géométrie appliquée aux plans aurait été interprétée comme une nécessité de la seule raison, comme l'efficace d'une démarche qui doit être uniquement technique. Ainsi, l'art urbain aurait été caractérisé par un souci de symétrie, voire même, comme le suggère Ehrenfried Kluckert, par un souci de «créer un lien entre diverses formes d'espace» (dans Toman, 1998, 77); ce qui ne serait pas sans évoquer la question du graphe topologique brièvement entrevu au premier chapitre⁴⁶⁴.

2.2 Québec et La Valette: des villes aux sites identiques

Nous avons précédemment cité une interprétation voulant que l'équipe Montmagny-Bourdon avait élaboré pour Québec un plan radial. Jean-Claude Dubé qualifie un tel plan «"d'urbanisme militaire"» (1999, 291). Il ajoute: «Montmagny avait vécu plusieurs années dans une ville marquée par cette conception: La Valette, en plus d'être une cité séculière et le centre d'un ordre religieux, était une ingénieuse forteresse. Il se retrouvait dans son élément en quelque sorte à Québec» (*ibidem*). Cet auteur ne croit pas si bien dire, lui qui a endossé pourtant l'hypothèse du plan radial. C'est que le site occupé par la ville de La Valette est identique — ou presque! — au site de Québec. La Valette a été construite sur une longue barre de terre qui s'avance dans la mer. Le site fait immédiatement référence à Québec. La similitude est étonnante. Mais la ressemblance ne concerne pas seulement la forme allongée du site, puisqu'il se fait aussi promontoire, tout comme Québec (**fig.: 2.7**).

«Le 28 mars 1566 il [le grand maître de l'Ordre] posait la première pierre d'une nouvelle cité, installée sur l'isthme séparant les deux rades». [...] La nouvelle ville fût bâtie sur un roc, haut de 60 m, dont le relief ne fût pas nivelé [...], et ceinturée d'épais remparts car on craignait une nouvelle incursion ottomane. **Première ville d'Europe bâtie sur plan [...], La Valette fut divisée en deux parties d'égale grandeur par une rue centrale qui la traversait jusqu'au fort** Saint-Elme qui s'avance dans la mer» (Flavigny, 1998, 66 ns).

⁴⁶⁴ «"Plus une rue est large et droite, plus elle est belle" (Palladio)». «Les rues les plus belles sont les plus droites et les plus larges" (D'Aviler)» (dans Boudon, 1978, 62).

L'auteur ajoute:

«Véritables souverains, les grands maîtres se devaient de tenir un rang prestigieux qui leur permît de traiter sur un pied d'égalité avec tous les souverains de la Chrétienté et firent construire des palais, des églises, des bibliothèques mais aussi des écoles [...] et des hôpitaux. La Valette devint ainsi un "musée" de l'art baroque» (*idem*, 72).

La ville de La Valette respectait donc (en partie) les normes alors en vigueur en matière de ville nouvelle, telle que l'endossait la Renaissance. Son plan symétrique, coupé au centre par une voie principale n'est pas sans rappeler les villes nouvelles de Richelieu ou de Charleville (*cf.*: chapt. 1). Et cette rue Saint-Elme qui va «jusqu'au fort» évoque spontanément cette Grande Allée que l'équipe Montmagny-Bourdon aurait tracée sur le promontoire à partir du fort Saint-Louis.

Fondée dans la seconde moitié du XVI^e siècle, La Valette occupe un site qui évoque lui aussi l'organisation morphologique de villes comme Paris ou Lisbonne. Plus encore, son plan symétrique, articulé autour d'une rue principale exemplifiait l'évocation avec la topologie de ces grandes villes. C'est donc dire qu'à la même époque, des appropriations — pour ne pas dire des fondations — en fonction de la capacité du site à évoquer l'organisation morphologique des grandes villes d'Europe, n'auraient pas été des faits isolés à Québec ou à Port-Royal. Champlain aurait été bel et bien de son époque; Montmagny aussi. Entré à la compagnie des Cent-Associés en 1632, il est tout à fait plausible que Montmagny ait influencé cette dernière dans la localisation de son projet urbain. L'hypothèse nous paraît recevable, compte tenu de l'enchaînement chronologique de certains événements et de certains aménagements (*cf.*: 1.2). Il pouvait lui aussi faire une association entre une forme abstraite et le projet urbain qu'il était sur le point de relocaliser. Ce faisant, l'exemple de La Valette, tout comme la ville de Panama éventuellement, contribueraient à soutenir indirectement notre hypothèse relativement au fait que des villes comme Paris et Lisbonne auraient pu servir de modèles pour l'élaboration des plans des villes nouvelles de la Renaissance. Pour le gouverneur Montmagny, la relocalisation de Ludovica sur le promontoire de Québec aurait à la limite relevé avant tout de l'évidence. Par la ressemblance des sites, La Valette se serait fait modèle.

Mais d'autres facteurs pouvaient entrer en ligne de compte. Le modèle de La Valette puisait peut-être aussi ses racines dans l'ordre militaire des Chevaliers de Malte. Si le site de La Valette pouvait évoquer la morphologie d'une ville comme Paris, il n'en demeure pas moins que ce site, au «relief non nivelé», ne correspondait pas, comme Québec, au

site idéal soutenu par la rationalité urbanistique et militaire de l'époque⁴⁶⁵. Rappelons qu'à cette époque, les sites de plaine étaient vraisemblablement préférés. Néanmoins, du haut de ses 200 pieds (60 m), le site de La Valette n'était peut-être pas sans déplaire à un ordre militaire encore empreint de symbolique médiévale⁴⁶⁶. Une telle colline pouvait évoquer les sites jadis occupés par l'Ordre à l'époque où il assurait la protection des pèlerins en Terre Sainte. Qu'on pense par exemple au Krak des Chevaliers, juché sur un piton dans la vallée de l'Oronte, ou encore à la forteresse de Margat qui «couvrait quatre hectares d'un contrefort montagneux [...]» (Flavigny, 1998, 21 et 23; **fig.: 2.9**)⁴⁶⁷. Ainsi, l'appréciation du site de Québec par un Montmagny qui adhérait visiblement à des valeurs conservatrices⁴⁶⁸, pouvait être influencée aussi par le fait que le promontoire évoquait chez lui le passé militaire de l'Ordre de Malte. Cette vieille tradition médiévale de l'Ordre d'occuper des positions dominantes aurait pu ainsi mobiliser le regard de Montmagny (une nostalgie avant la lettre?). La question de la défense pour Montmagny, qui devait chez lui aussi constituer une préoccupation, aurait pu ainsi s'exprimer sous la forme d'une adhésion à des modèles plus anciens. De plus, la démarche de Montmagny ne pouvait-elle pas recéler un relent d'utopie? Un idéal spécifique mobilisait l'Ordre de Malte, qui possédait un rythme de vie particulièrement hiérarchisé et structuré. L'Ordre avait aussi fondé à Rhodes une «république aristocratique» (*idem*, 46) avant d'avoir investi l'île de Malte. Et Montmagny, devant Québec, éduqué par les Jésuites, endossant les valeurs de la Contre-Réforme et sur le point d'ériger une ville nouvelle, ne pouvait-il pas voir dans le paysage de Québec la possibilité d'y fonder une «société meilleure»? À ce titre, le modèle classique qui consiste à «dérouler» sur le sol un «carrelage» de rues et d'îlots identiques aurait répondu de l'utopie. Si ce modèle avait tendance à faire abstraction du contexte topographique sur lequel il était «déroulé», c'est que les maîtres d'œuvre auraient eu tendance à faire abstraction du contexte géopolitique dans lequel ils réalisaient leur plan (*cf.*: chapitre III). Versailles en serait un exemple éloquent

⁴⁶⁵ Bien entendu, le choix d'un site par l'Ordre de Malte pour (re)fonder sa capitale, devait inclure un port naturel ayant des avantages certains puisqu'à cette époque, une bonne partie de sa force de frappe reposait dans sa puissance navale (Flavigny, 1998).

⁴⁶⁶ «le gouverneur appartient lui-même à un ordre dont le cérémonial est encore empreint de la symbolique médiévale» (Dubé, 1999, 299).

⁴⁶⁷ En Arabie Pétrée, en 1115, sur «"un tertre"» nommé «"Mont Roial"» (une colline très ponctuelle?), était construit le «Krak de Montréal» (Grousset, 1934, 216 et 281); est-il possible que les fondateurs de Villemarie, eux-mêmes inscrits dans une sorte de «croisade», aient pu faire une association morphologique entre le site où était implanté de Krak de Montréal et la montérégienne qui porte le nom de Mont Royal?

⁴⁶⁸ «Par ailleurs, les Montmagny étaient mêlés d'assez près au courant dynamique qui secouait l'Église de France, c'est-à-dire la Contre-Réforme» (Dubé, 1999, 107). L'auteur précise: «le gouverneur appartient lui-même à un ordre dont le cérémonial est encore empreint de la symbolique médiévale. On l'a maintes fois signalé, le christianisme a marqué en profondeur la vie de Montmagny, successeur des croisés par vocation. Mais la culture de l'époque l'imprégnait tout autant: il a étudié chez les jésuites; il est passé par l'université; il a vécu plusieurs mois en Italie — influence italienne que le séjour à Malte ne pouvait qu'accentuer» (*idem*, 299).

Un autre élément pourrait avoir joué d'influence dans le passage de Ludovica vers Québec. Nous l'avons évoqué par l'entremise de l'hypothèse d'Yves Mélançon. Le site de Québec, comme celui de La Valette d'ailleurs, avait — et a toujours — la capacité de mettre en valeur les acteurs et leurs aménagements. Le promontoire de Québec aurait servi d'autel, «d'estrade d'honneur» (dans Mathieu et Keld, 1993, 15) ou de tréteaux pour des acteurs qui auraient cherché à se distinguer. Dans un pays neufs, où les différences sociales ne découlaient pas d'un long héritage et ne possédaient aucune racine terrienne — plusieurs acteurs québécois étaient de noblesse récente (Trudel, 1979) — ce genre de mise en valeur pouvait être important.

...

...

...

Le passage de Ludovica à Québec aurait ainsi été accompagné un changement de garde; de nouveaux acteurs portant un autre regard sur le site de Québec⁴⁶⁹. Charles Huault de Montmagny pouvait être l'instigateur du déménagement du projet urbain vers le promontoire. Il connaissait bien la ville de La Valette, dont le site ressemble à s'y méprendre à celui de Québec. De plus, La Valette possédait une disposition axiale de son patron urbain. Sans compter que Richelieu, fondateur de la Compagnie des Cent-Associés, lançait à la même époque la construction de sa ville nouvelle, elle aussi répondant du plan orthogonal. Mais La Valette, tout comme Québec, possède un site qui exemplifie la forme d'établissement de villes comme Paris ou Lisbonne, ou encore l'axialité des villes nouvelles. Le site de Québec aurait pu aussi faire penser à d'anciens sites jadis occupés par l'Ordre de Malte à l'époque où il régnait sur la Terre Sainte. Et puis, Montmagny était engagé dans une trajectoire endorégulée, contrairement à Champlain qui avait vu sa trajectoire être capturée par une géopolitique amérindienne dépassant de loin la seule vallée du Saint-Laurent. Ce faisant, il avait eu à composer avec une position attribuée tout en cherchant à y inscrire une ville nouvelle répondant aux normes urbanistiques de son époque. D'où le manque d'articulation que nous avons précédemment souligné entre le projet de ville, de citadelle et le site. Et puis, Champlain était peut-être trop ancré à l'intérieur d'un apparent désir d'insularité pour faire des associations comme Montmagny pouvait peut-être en faire.

Montmagny arrivait à Québec sans avoir connu toutes les contraintes auxquelles

⁴⁶⁹ «Québec ne fut jamais un village devenant une ville. Elle ne procède pas de la campagne ni n'émerge d'une nature ou de la ruralité: Québec fut au départ et abstraitement une ville, c'est-à-dire un "objet" nommé, textuel» (Pelletier et al., 1984, 20).

Champlain avait été confronté. À son arrivée, Montmagny n'avait pas à choisir une position pour implanter une ville puisque ce choix avait été fait à l'époque de Champlain. Mais la position comportait un site qui avait tout pour mobiliser un acteur comme Montmagny. Engagé dans une trajectoire endorégulée, Montmagny, à l'opposé de Champlain, était vraisemblablement mieux placé pour concrétiser certaines prétentions. C'est pourquoi nous avons souligné les différents niveaux d'appréciation qui ont pu interpeller le regard du premier gouverneur. Plusieurs influences auraient présidé à la relocalisation du projet urbain, et au premier chef la similitude des sites de Québec et de Valetta. Mais d'autres influences plus «*profondes*» auraient contribué à façonner le regard que Montmagny pouvait porter sur le promontoire de Québec.

3. L'urbanisation de Québec et la mise en place de l'axe monumental

3.1 Les années Montmagny (1636-1648)

Outre les moyens politiques et légaux pour assurer à la ville l'espace nécessaire — le zonage précédemment mentionné — Montmagny reprenait un certain nombre de concessions déjà accordées, tout en limitant la surface de concessions en demande. C'est qu'à l'intérieur de la ligne de circonvallation qu'il avait tracée (ou imaginée), le sol était déjà largement concédé à des agriculteurs, et notamment à la famille Hébert-Couillart qui aurait occupé alors «près des quatre cinquièmes de la future Haute-ville» (Charbonneau et *al.*, 1982, 331)⁴⁷⁰. Et s'il avait fallu que Montmagny concède aux communautés religieuses les quelques trente six arpents qu'elles demandaient sur la pointe du promontoire en 1637, la place aurait tout simplement manqué dans l'espace dévolu à Québec (Trudel, 1974). Montmagny limitait ainsi la taille de certaines demandes de concession et relocalisait «*hors les murs*» un certain nombre d'acteurs. «Les terres sont trop largement concédées selon le gouverneur qui souhaite agrandir la censive urbaine contrôlée par la compagnie des Cent-Associés. [...] La réserve déjà accordée est dilatée et le gouverneur retranche une soixantaine d'arpents de terrain à même celles déjà

⁴⁷⁰ «Québec représente cependant très peu de chose en ce premier tiers du XVII^e siècle. La berge du fleuve demeure un comptoir de commerce et le plateau semble destiné à une vocation agricole» (Hare et *al.*, 1987, 14).

concedées aux paysans» (Mélançon, 1997, 48)⁴⁷¹.

«Montmagny ne toucha pas au Sault-au-Matelot, le plus ancien fief demeurant dans la colonie. Le 15 janvier 1635, la compagnie avait donné en fief à Noël et Jean Juchereau tout le dessus du coteau, depuis le cap Diamant jusqu'à cent toises au-delà du vallon de Cap-Rouge. Après la décision de 1636, on fit accepter par les concessionnaires un transfert de leur seigneurie à une lieue au moins de la ville. Mais les Jésuites ayant demandé qu'un espace fût réservé à un établissement indigène, les Juchereau furent encore repoussés plus loin, au-delà de la rivière de Cap-Rouge. La partie des cent arpents assignés à Guillaume Couillard qui se trouvait à proximité du fort fut à son tour reportée hors des limites de la ville, partagée entre le coteau et la vallée de la Saint-Charles. Il fallut ensuite récupérer ou racheter les lopins que déjà les premiers habitants exploitaient dans les limites urbaines. L'opération dura quelques années et elle ne fut entièrement terminée qu'en 1645. [...] Les terres occupées s'étendaient sur la hauteur où se trouve aujourd'hui la citadelle. Nicolas Pivert, Thomas Sevestre, Thomas Hayot, Noël Morin, marié avec la veuve de Guillaume Hébert, dirent revendre à la compagnie les champs qu'ils occupaient, en 1641. Le dernier à évacuer cette partie de la ville fut Guillaume Bense, qui vendit ses trois quarts d'arpent en deux pièces pour 75 livres, le 6 juin 1645. Le gouverneur n'attendit pas cette dernière date pour commencer l'organisation du territoire urbain. Il mit d'abord les Jésuites, les Ursulines et les Hospitalières en possession des terrains à eux concédés par la compagnie [...]. [...] **Mais on n'a connaissance d'aucun emplacement concédé par Montmagny aux particuliers avant 1647, à l'exception d'un seul.** C'est celui de la maison possédée dès le temps de Champlain par Guillaume Hébert et qu'il laissa à sa veuve, Hélène Desportes. [...] Le territoire inoccupé de la ville servit de culture aux résidants, en attendant d'être concédé en emplacements» (Campeau, 1974, 20-21 ns).

La relocalisation de ces agriculteurs — pour ne pas dire leur *dispersion* — vers d'autres lieux fut probablement assez facile pour deux raisons. La première, la Compagnie possédait, en tant que seigneur de toute la Nouvelle-France, les leviers juridiques nécessaires pour mener à bien une telle opération cadastrale. Elle était tenue néanmoins de les dédommager. Ensuite, ces agriculteurs n'avaient pas nécessairement la capacité ni les moyens de s'opposer à la Compagnie. Rappelons l'exemple de Louis Hébert qui fut à la merci des marchands. Certains d'entre eux étaient-ils d'anciens engagés? Comme acteur, l'engagé était dans une situation plutôt précaire puisqu'il «s'élève peu au-dessus de l'esclave, à la différence qu'il est lié par un contrat qui définit ses conditions de servitude pour une période délimitée. [...] il réussit mal à économiser» (Hare et al., 1987, 55)⁴⁷².

⁴⁷¹ «Il ne restait plus d'espace pour des lots à bâtir, quand Huault de Montmagny [...] voulut sur le cap tirer "les alignements d'une ville, afin que tout ce qu'on bastira dooresnavant soit en bon ordre". Il fallait d'abord réaménager le cadastre. En 1638, on reprend à Guillaume Couillard 42 arpents à l'ouest du fort Saint-Louis, en lui assurant en échange 52 arpents sur la rive droite de la rivière Saint-Charles, là où l'on avait jusque-là réservé une Commune. [...] La récupération se poursuit en 1641 sur quelques lopins qui accommodent la ferme des Cent-Associés, en amont du fort. On avait ainsi récupéré environ 59 arpents dans les environs immédiats du fort Saint-Louis» (Trudel, 1983, 169).

⁴⁷² «L'engagé, c'est une sorte d'esclave pour un temps limité. En Europe, le même homme vit généralement dans la misère ou la guerre, ce qui en fait un candidat idéal pour les recruteurs de main-d'oeuvre qui parcourent ports et campagnes environnantes au service de gros marchands. Car c'est d'un commerce de main-d'oeuvre dont il s'agit. Il en coûte en France environ 100 livres pour recruter un engagé, signer le contrat notarié, payer le passage et les frais d'aubergiste. La plupart d'entre eux sont amenés aux Antilles, d'autres, moins nombreux, au Canada, puis revendus avec profit à un prix d'autant plus élevé que les gages prévus dans l'acte notarié sont plus bas. Toutefois, les recruteurs ont fréquemment pour le Canada une liste "d'acheteurs" si bien que l'engagé sait avant de partir qui l'embauchera. [...] Si, à destination du Canada, c'est une immigration généralement "libre" qui s'embarque, c'est-à-dire répondant à des mobiles économiques, la contrainte directe n'est pas pour autant inexistante» (Delâge, 1985, 323).

Ce type d'acteurs ne pouvaient certainement pas s'imposer face au pouvoir colonial.

Aux communautés religieuses, Montmagny accordait, dans la future ville, des emplacements réduits par rapport à ceux que la Compagnie avait initialement accordés⁴⁷³ : «Aux Jésuites, on ne laisse que 6,42 arpents sur les 12 de 1637 [...]; on enlève à l'Hôtel-Dieu 4,5 arpents et aux Ursulines 6 arpents sur les 12 promis» (Trudel, 1983, 169). En compensation néanmoins, il leur octroyait des terres dans la banlieue ou dans la région:

- ◇ aux Jésuites «le gouverneur leur en donna compensation en agrandissant la Vacherie, sur la rivière Saint-Charles, de dix-huit arpents»⁴⁷⁴; la concession des Jésuites avait été faite «sans aucune charge» (Campeau, 1972, 72);
- ◇ les Ursulines recevaient trente arpents dans la banlieue et deux cents arpents au-delà (Charbonneau, 1982, 331);
- ◇ les Augustines de l'Hôtel-Dieu recevaient «30 arpents en supplément des 30 premiers concédés dans la banlieue» (terre de Sainte-Marie) (Rousseau, 1989, 361-362)⁴⁷⁵.

Ces dédommagements fonciers allaient donner à ces communautés un ascendant sur le développement urbain de Québec, à partir du XIX^e siècle notamment (cf.: chapt. III). Rappelons que les Ursulines et les Augustines arrivaient à Québec en 1639 (Roy, 1939, 12)⁴⁷⁶.

Au sujet des Augustines, il faut mentionner un détail intéressant. Insatisfaites du terrain concédé, et malgré l'avancement des travaux de leur couvent, elles préféraient se relocaliser du côté de Sillery, à proximité de la réduction amérindienne fondée par les Jésuites (Rousseau, 1989, 48). Dans l'attente de la fin des travaux à Sillery, elles logeaient dans «une maison appartenant à la Compagnie» qu'elles utilisaient aussi comme hôpital (*idem*, 47). Or, l'incendie du presbytère et de l'église de Notre-Dame-de-Recouvrance

⁴⁷³ «Les lettres de concession subséquentes tiennent compte de cette intention de la compagnie. Celles des Jésuites précisent que leur concession sera "dans l'estendue qui sera désignée par Nostre dite Compagnie pour y bastir la Ville". Les Ursulines se voient concéder, par l'intermédiaire du sieur Beauvais, 12 arpents de terre, "en lieu qui sera jugé commode dans l'estendue dud lieu désigné pour la ville de Québec pour y construire l'église des d. religieuses leurs batiments et monastair..." (Charbonneau et al., 1982, 331). Soulignons que «les premiers actes de concession, du moins ceux des communautés religieuses, faits en France en 1637, n'indiquent pas l'endroit précis de leur emplacement à l'intérieur du lieu désigné pour la ville» (*ibidem*).

⁴⁷⁴ En 1646 le gouverneur Montmagny confirmait le statut de censive de la Vacherie (Trudel, 1974, 89 note). Le toponyme évoque ici la qualité d'occupation.

⁴⁷⁵ «Au cours d'une assemblée tenue à Paris le 18 mars 1637, les directeurs de la Compagnie de la Nouvelle-France concèdent à Marie de Vignerot, pour le futur couvent [des Augustines] de Québec, 12 arpents de terre à prendre dans l'étendue de la ville, 30 arpents en banlieue et 200 arpents hors de ladite banlieue. Sur les instances de la fondatrice, qui veut mieux pourvoir et doter les religieuses, la Compagnie ajoute, le 1^{er} décembre suivant, une concession d'une lieue de largeur le long du fleuve sur 10 lieues de profondeur. La désignation des lieux et le bornage sont laissés aux soins du gouverneur, Charles Huault de Montmagny [...]. Mais en ces débuts de colonisation, abondance de terre n'est point richesse; les Augustines en feront tantôt l'expérience: la terre n'a de valeur qu'habitée et exploitée» (Rousseau, 1989, 39-40).

⁴⁷⁶ Dès 1637, les Augustines envoyaient des ouvriers pour la construction de leur couvent (Rousseau, 1989, 41).

(juin 1640) allait précipiter leur départ vers Sillery (*idem*, 48). C'est que les Jésuites décidaient de loger dans la même demeure que les Augustines en attendant que soit reconstruite l'église⁴⁷⁷. Quelles raisons pouvaient inciter les Jésuites à vouloir rester sur le promontoire, lorsqu'ils pouvaient fort bien — et temporairement — se relocaliser dans leur couvent de Notre-Dame-des-Anges? Appréhendant des incursions iroquoises jusqu'à Québec, les Augustines faisaient finalement terminer les travaux du premier Hôtel-Dieu et se réinstallaient à Québec en 1644 (*idem*).

...

...

...

Jusqu'en 1647, nous sommes ainsi en présence d'une ville qui était vidée de ses habitants (une table rase?), le gouverneur donnant l'impression de se contenter de réserver un espace pour la ville à venir. «La haute ville est donc encore bien peu densément peuplée quand Montmagny quitte le Canada en 1648 — elle comprend, outre les maisons religieuses, le fort dont la construction est assez avancée, et quelques habitations» (Dubé, 1999, 292)⁴⁷⁸. Cette politique de réserve foncière faisait en sorte qu'en 1653, dans la ville, la Compagnie n'avait concédé que 16 «emplacements résidentiels», soit six pour cent de sa superficie (Trudel, 1974, 44). Par comparaison, en 1645 la banlieue avait connu un développement plus rapide (Hare et *al.*, 1987, 17). Il est curieux de voir comment plusieurs auteurs ne semblent pas avoir fait de lien entre les actions foncières de Montmagny, actions qu'ils ont tous soulignées, et le fait que la Haute-Ville demeurait vide. Lucien Campeau a écrit par exemple: «Nous avons vu que, jusqu'en 1647, la ville n'exerce d'attraction ni sur les immigrants récemment débarqués ni sur les anciens habitants» (Campeau, 1974, 60). John Hare et ses collaborateurs écrivaient pour leur part:

«Mais à part des agents de la Compagnie, des soldats du fort, des membres des communautés religieuses et de l'entourage du gouverneur, la nouvelle ville n'attire pas de résidents. Les engagés libérés par la compagnie et les nouveaux immigrants n'y demeurent pas. Ils se dirigent plutôt vers la campagne environnante [...]. Québec se présente donc toujours comme une ville en devenir» (Hare et *al.*, 1987, 17).

Et pourtant, dans les circonstances, il ne saurait être question d'un manque d'attraction de la ville: les agriculteurs du promontoire furent dispersés par Montmagny, tout comme il

⁴⁷⁷ «L'incendie du 14 juin 1640, qui détruit la résidence des Jésuites et l'église Notre-Dame-de-Recouvrance, va sans doute contribuer à précipiter les événements. Les missionnaires, en effet, sont contraints de loger dans la salle des malades en attendant de loger ailleurs et l'hôpital est dès lors affecté au culte paroissial» (Rousseau, 1989, 48).

⁴⁷⁸ «...le gouverneur doit s'assurer que l'assiette de la ville soit libre de toute contrainte et suffisamment étendue pour permettre l'expansion. Entre 1636 et 1645, il procède donc à la récupération des terrains déjà concédés pour l'agriculture. Il réclame notamment 42 des quelques 100 arpents concédés en fief à la famille Hébert en échange de terres hors des limites de la ville» (Hare et *al.*, 1987, 17).

limitait les octroies foncières dans la ville. Autrement dit, une action foncière — pour ne pas dire un positionnement — avait une incidence directe sur la localisation des acteurs et donc sur le taux d'occupation de la ville. S'il parvenait à attribuer de nouvelles positions aux agriculteurs du promontoire, il rencontrait néanmoins de la résistance de la part des communautés religieuses: certes il parvenait à réduire leur emprise sur le territoire la future ville, mais ces communautés demeuraient malgré tout en place avec en moyenne six arpents (≈ 2 ha) chacune, c'est-à-dire dix huit arpents pour les trois communautés (≈ 6 ha).

Mais le gouverneur ne faisait pas que déplacer des acteurs puisqu'il accordait tout au long de son mandat des concessions, soit en censive, soit en seigneurie, en dehors de la ville et de sa banlieue; quelques exemples:

- ◊ Nicolas Marsolet recevait le fief de Bellechasse (1637);
- ◊ les Jésuites se faisaient concéder l'île aux Ruaux pour y élever des bestiaux (1638);
- ◊ Robert Giffard obtenait les fiefs de Saint-Ignace et de Saint-Gabriel (1647); etc. (**fig.: 2.3**).

Souignons qu'avec la menace iroquoise, certaines de ces seigneuries furent abandonnées par leur titulaire et leurs censitaires⁴⁷⁹. Enfin, et nonobstant la faiblesse des effectifs démographiques, des ventes, des échanges et des regroupements de concessions avaient lieu. Par exemple, François Derré de Gand donnait aux Jésuites sa censive pour l'aménagement d'une réduction⁴⁸⁰. «En 1645, la fabrique de Notre-Dame reçut de Guillaume Couillard un emplacement sur lequel sera bâtie, à partir de l'automne 1646, l'église paroissiale» (Dubé, 1999, 292). Noël Juchereau des Châtelet regroupait quelques censives pour former la terre de Saint-Denys; l'essentiel de cet espace fut racheté par le Séminaire en 1700 (Bernier, 1977)⁴⁸¹.

Ainsi, jusqu'à la fin de son mandat, Montmagny se contentait essentiellement de réserver un espace pour la future ville en relocalisant un certain nombre d'acteurs. Seules les communautés religieuses résistaient (partiellement) aux opérations cadastrales du

⁴⁷⁹ «Les insuccès ultérieurs, dus à la menace iroquoise, ont fait oublier les efforts méritoires de Jean Juchereau de Maur à Cap Rouge, de François Chavigny de Berchereau à Deschambault, de Jacques Leneuf de La Poterie à Portneuf, de Montmagny sur son fief de la Rivière-du-Sud» (Campeau, 1974, 18).

⁴⁸⁰ François Derré de Gand était actionnaire des Cent-Associés. Le territoire de la réduction fut agrandi en 1646 (Campeau, 1974, 40). En 1651, le gouverneur érigeait la censive des Jésuites au rang de seigneurie au profit des Amérindiens. La seigneurie leur était accordée «"en franc alleu, sans aucune redevances" et plus encore en l'absence de toute foi et hommage» (Campeau, 1993, 18); «En 1660, faute d'Amérindiens, on cède les terres à des colons français» (Delâge, 1985, 296). En 1699, le fief était concédée aux Jésuites. «La Compagnie de Jésus demeurera titulaire de son domaine de Sillery jusqu'en 1800» (Bernier, 1977, 18).

⁴⁸¹ «Du côté de la rivière Saint-Charles, les distributions furent plus nombreuses encore. Ne signalons que celle du 25 février 1637 aux deux frères Jacques et Robert Caumont, auxquels s'associe ensuite Pierre Gadois; dix ans plus tard, le 7 avril 1647, ils vendent le tout à l'Hôtel-Dieu pour la somme de 1500 livres» (Dubé, 1999, 292).

gouverneur⁴⁸². Vers 1648, Québec n'était toujours qu'un projet de ville par manque de pression démographique faut-il le dire, mais aussi parce que le gouverneur n'avait concédé que peu d'emplacements à l'intérieur de la ville. Comme le résume Yves Mélançon, «L'ouverture de quelques rues et les expropriations demeurent alors les réalisations les plus tangibles du gouverneur Montmagny» (1997, 49). Le gouverneur avait toutefois scrupuleusement respecté le zonage pour la ville et sa banlieue en n'y concédant aucune seigneurie. Ainsi, à l'époque de Montmagny, ce furent plutôt les alentours de Québec qui semblaient se développer. Et encore, considérant les effectifs démographiques, les environs de Québec prenaient les allures d'une campagne ponctuée ici et là de quelques manoirs seigneuriaux ou de demeures cossues; la plupart de ces dernières étant érigées sur le promontoire.

3.2 Le développement de Québec à partir de 1648: quelques observations

3.2.1 La Communauté des Habitants

Vers la fin du mandat de Charles Huault de Montmagny survenaient des changements dans le régime de développement de la Nouvelle-France. Rappelons que la compagnie des Cent-Associés, à la suite de son «*nauffrage financier*», avait loué à une tierce entreprise l'exploitation de la colonie. Or, un projet devait naître au sein même de l'élite de Québec: constituer la Nouvelle-France en compagnie et louer des Cent-Associés la traite des fourrures, tout en prenant en charge les responsabilités de la Compagnie, à savoir la colonisation et le développement de la Nouvelle-France⁴⁸³. Une délégation, appuyée par les Jésuites et dirigée par Pierre Legardeur de Repentigny, traversait en France pour piloter le projet auprès des Cent-Associés (Trudel, 1979, 169-170). C'est ainsi qu'en 1645, la Communauté des Habitants prenait en charge le devenir de la Nouvelle-

⁴⁸² «Les communautés religieuses voient leurs biens se disperser vers la périphérie, mais elles maintiennent tout de même leur position endorégulée à l'intérieur de la ligne de circonvallation» (Mélançon, 1997, 50).

⁴⁸³ «Il faut rappeler que la compagnie avait, de 1633 à 1642, délégué une partie de ses responsabilités à des compagnies sous-contractantes, qui n'avaient pas obtenu tout le succès escompté. En 1643 et 1644, elle assume elle-même la tâche; mais, à partir du début de l'année 1645, une formule originale est mise au point: toujours sous l'autorité de la grande compagnie, la "communauté des habitants du Canada" — sorte de nouvelle compagnie sous-contractante — est formée, comprenant cette fois uniquement des résidents de la colonie» (Dubé, 1999, 314). Voir aussi Marcel Trudel (1979, 58).

France⁴⁸⁴.

La décentralisation de la gestion quotidienne de la colonie et du commerce aurait contribué à l'ascension socio-économique d'un certain nombre de familles. Elle aurait en fait favorisé une concentration des pouvoirs marchand, foncier et politique entre les mains de quelques uns. La coïncidence de ces trois pouvoirs n'était pas sans mettre en place des conditions pouvant favoriser la prévarication; la Nouvelle-France s'engageait selon toute vraisemblance dans la voie de l'oligarchie (régime où le pouvoir «appartient à un petit groupe de personnes» PRI)⁴⁸⁵. Marcel Trudel écrit:

«le Conseil de ce gouverneur, réorganisé deux fois, ne satisfait ni la Communauté des Habitants, qui assume les frais de l'administration et prétend imposer sa loi, ni la population qui se plaint de l'accaparement du commerce par quelques individus; la terre elle-même est devenue le lot de quelques puissantes familles (les Lauson, les Legardeur, les Leneuf), qui se font concéder d'immenses seigneuries sans se soucier de les exploiter» (1968, 64).

Cette corruption qui aurait caractérisé la gestion coloniale, notamment avec l'attrait du commerce des fourrures, n'aurait pas été limitée à la seule Communauté des Habitants. Frontenac par exemple, serait politiquement intervenu au profit de certains marchands⁴⁸⁶. «On connaît bien les carrières des Intendants Bégon [de 1710 à 1726] et Bigot [de 1729 à 1748], accusés de malversations dans l'exercice de leurs charges» (Hare et al., 1987, 45). Ruette d'Auteuil fils, qui avait obtenu de son père la charge de procureur général au Conseil souverain, a décrit «l'administration de la justice», au début du XVIII^e siècle, «comme entièrement corrompue» (D'Allaire, 1980, 152). Et Micheline d'Allaire de préciser: «Chose certaine, il n'est pas loin de la vérité» (*idem*, 153)⁴⁸⁷. Enfin, «...les institutions françaises du temps et la dernière intendance furent sévèrement jugées»

⁴⁸⁴ «...par le traité du 14 janvier 1645», les Cent-Associés transféraient «la direction des affaires et la responsabilité de l'administration» à la Communauté des Habitants. Les «Cent-Associés se réservent la propriété du pays; eux seuls seront habilités à choisir le gouverneur, à rendre justice et à en nommer les officiers, à concéder les terres [...]; tous les droits seigneuriaux demeurent aux Cent-Associés. Ce qu'ils cèdent, c'est "tout le droit & faculté de la traite des Pelleteries". En retour, la Communauté des Habitants devra prendre à sa charge les devoirs des Cent-Associés. Elle devra payer ce que les Cent-Associés payaient jusque-là, en France et au Canada, "pour la manutention de la Colonie"», c'est-à-dire les salaires, le transport, etc. (Trudel, 1979, 171).

⁴⁸⁵ «Les directeurs élus par la colonie en 1645 furent tirés des six ou sept familles les plus importantes, qui conduisirent les affaires avec prodigalité et non sans quelque népotisme. En outre, ils s'avisèrent d'interdire aux habitants la jouissance du privilège qui leur était concédé par la charte des Cents-Associés, laquelle demeurait la loi fondamentale de la colonie. Cela donna lieu à des murmures et à des plaintes à l'adresse de la grande compagnie, qui fit intervenir le roi en 1647» (Campeau, 1974, 115).

⁴⁸⁶ «Sous son régime, la traite des fourrures connut un plus grand essor que jamais auparavant [...]. Il est évident que les actes de Frontenac avaient pour mobile ses propres intérêts financiers et ceux de ses associés» (DBC, 1966, 145). Voir aussi Micheline d'Allaire (1980, 71-73).

⁴⁸⁷ Au sujet des critiques souvent acerbes que Ruette d'Auteuil a pu adresser à l'administration coloniale, Micheline d'Allaire note: «Il met en évidence des abus réels qui existent dans l'administration coloniale: le favoritisme et le népotisme» (153). «Toutefois, ces accusations seront bien rendues à Ruette d'Auteuil, car il sera lui-même accusé de népotisme» (1980, 154).

(Ritchot, 1999, 242). Une telle situation était peut-être encouragée par le fait qu'à partir de 1645, le personnel directeur de la Communauté des Habitants acquerrait une marge de manœuvre d'autant plus grande que le gouverneur, même s'il était nommé par les Cent-Associés, devait maintenant partager ses prérogatives avec les dirigeants de la nouvelle entité administrative (Dubé, 1999)⁴⁸⁸. Aussi, le partage du pouvoir entre l'intendant et le gouverneur pouvait-il aussi influencer l'état de la gestion coloniale⁴⁸⁹?

L'émergence de cette nouvelle attitude, encouragée par le changement de régime administratif, se serait aussi exprimée par l'attribution, par le gouverneur de Lauson, de seigneuries là où Montmagny les avaient refusées, c'est-à-dire dans la ville et sa banlieue⁴⁹⁰. Entre 1655 et 1661 — ou à partir de 1652 si l'on tient compte de Notre-Dame-des-Anges — huit seigneuries étaient créées à l'intérieur de ces deux espaces (**fig.: 2.10**)⁴⁹¹. Certaines d'entre elles étaient des censives que possédaient déjà leurs titulaires. Par exemple, Jean Bourdon avait rassemblé quelques censives pour se constituer une «*propriété*» à la limite ouest de la banlieue (terre dite de Saint-François); en 1655, cette censive était élevée au rang de seigneurie. Au sujet de ces domaines *intra-muros* et dans la banlieue, Marcel Trudel écrit: «Pourtant, ces titulaires de fiefs minuscules sont des personnages» (Trudel, 1974, 56). Et il demande: «Peut-être leur suffisait-il de tout juste un peu de terre pour asseoir leur prestige?» (*idem*, 57). Yves Mélançon a lui aussi été interpellé par la taille de ces seigneuries localisées en haute ville: «La taille généralement restreinte de ces terres tenues en fief ou en roture en font surtout des titres d'honneur pour leur détenteur, car elles ne suffisent pas à la subsistance de la noblesse, ni de la bourgeoisie qui les détiennent» (1997, 51). Ces fiefs trop petits, leurs titulaires les auraient acquis en tirant profit de ce nouveau contexte administratif⁴⁹²:

⁴⁸⁸ «Les charges de la colonie lui reviennent également: salaires des fonctionnaires, des employés, des soldats, fournitures des munitions, construction et entretien des fortifications. Là encore, l'autorité du gouverneur est érodée, puisqu'une partie de la défense du territoire revient maintenant aux habitants» (Dubé, 1999, 317).

⁴⁸⁹ «Le changement de régime administratif en 1663 entraîne une réforme des pouvoirs coloniaux. L'administration de l'armée et des affaires étrangères est désormais confiée au gouverneur alors que les finances, la sécurité et la police relèvent de l'intendant (à partir de 1665)» (Mélançon, 1997, 55).

⁴⁹⁰ «Mais un événement plus important fut la première dérogation à la politique de Montmagny de ne pas laisser se créer de fief sur le plateau de Québec» (Campeau, 1974, 40).

⁴⁹¹ «...Lauson avait pratiqué une méthode conforme, il est vrai, à certains milieux de son temps, mais qui allait être une caractéristique de son régime: le favoritisme et le népotisme. [...] Les fils du gouverneur (Jean de Lauson, Louis Lauson de La Cité, Charles de Lauson-Charny et l'abbé de Lauson, demeuré en France), ainsi que de hauts-fonctionnaires de ses amis, reçoivent des lots stratégiques sur le cap aux Diamants ou d'abondantes distributions de terres en seigneurie» (Trudel, 1979, 240).

⁴⁹² «Déjà en 1637, les 72,6% de la terre en seigneurie sont entre les mains de fonctionnaires» (Trudel, 1974, 73). En 1647, toutes les concessions de cette année «vont à neuf individus qui occupent des postes dans l'administration» (Giffard, Leneuf de la Poterie, de Berchereau, de Repentigny, de Maure, des Chastelets, Bourdon, Hertel, Marsolet) (Trudel, 1974, 75).

«À mesure que l'administration de la colonie laurentienne se structure (ce qui s'accélère à partir de 1645, lorsque les Cent-Associés eurent concédé le grand commerce à la Communauté des Habitants), nous constatons que **les détenteurs de postes dans la fonction publique** (ou de nature analogue, comme dans la Communauté), **profitent de leur situation pour se faire accorder**, même si elles demeurent longtemps sans rapport, **de grandes étendues en seigneurie**» (Trudel, 1974, 75 ns).

Ainsi, tout se passe comme si le titre n'était pas tant une reconnaissance sociale qu'un attribut obtenu par la terre, par la position. Comme si la position sociale d'un sujet devait impérativement être soutenue par une position géographique. Lucien Campeau aurait reconnu ce lien lorsqu'il écrit: «Il s'y trouve [dans la seigneurie de Beaupré] de grandes concessions, à des personnages importants ou à des institutions, et des petites, faites aux particuliers» (1974, 26). Le sol — et par le fait même les formes sensibles — aurait eu la capacité de mettre le sujet en valeur en assurant à son titre un ancrage dans la «terre-mère» pour paraphraser Françoise Choay.

«Sous le régime féodal, la possession du sol est un barème traditionnel qui sert à mesurer la dignité d'un individu par rapport aux autres. Elle est également un moyen de gratifier les services rendus à l'État. Le fief, concédé avec redevance ou en franc alleu, est le mode de tenure répandu qui élève une terre au rang de dignité et attribue un titre d'honneur à son détenteur. À un niveau supérieur dans la hiérarchie des titres fonciers, se trouvent les fiefs qui portent des titres honorifiques de baronnie, de duché de châellenie, etc.; ces concessions et faveurs ne pouvant être détenues que par un noble. En revanche, la concession en roture est commune, soumise à des charges et redevances sans aucun titre d'honneur. **Ces modes de tenures, ainsi que les fonctions sociales de leurs occupants, sont des critères qui peuvent être utilisés pour distinguer les trajectoires de mobilité**» (Mélançon, 1997, 46 ns).

Voici quelques exemples de seigneuries accordées dans la ville ou la banlieue, à des individus membres ou proches de l'administration coloniale locale.

Impliqué dans la gestion de la colonie religieuse de Montréal, Louis d'Ailleboust devenait gouverneur de la Nouvelle-France en 1648; il allait aussi s'impliquer dans le commerce (DBC, 1966). Dès 1649, il faisait l'acquisition des titres de la censive que Nicolas Gaudry dit Bourbonnière s'était fait concéder en 1647. Par la suite, il devait obtenir ou réunir diverses censives contiguës à sa première acquisition (Bernier, 1977, 11)⁴⁹³. En 1651, il se faisait construire une résidence sur ce domaine qui devenait châellenie en 1657 (*idem*). Il est singulier que le second gouverneur de Québec ait pris position sur le promontoire quand il jouissait déjà, et sans contrainte, du château Saint-Louis. En comparaison, Montmagny n'avait vraisemblablement pas cherché à prendre position avant 1646, soit dix ans après sa nomination comme gouverneur. Pouvait-il aussi avoir cherché

⁴⁹³ «D'autres transactions portent finalement la superficie à 325 arpents, faisant de la terre de Coulonge la plus importante concession sur le promontoire. En 1657, tout le domaine est érigé au rang de dignité de châellenie en l'honneur de ce haut fonctionnaire, gouverneur et directeur de la traite» (Mélançon, 1997, 53). parmi les censives réunies, mentionnons celles de Nicolas Gaudry dit Bourbonnière (1647), Louis d'Ailleboust (1649), Jean Bourdon (1646), Olivier LeTardif et Jean Nicolet sieur de Belleborne (1637) (Bernier, 1977).

à prendre ses distances du noyau ecclésiastique de la Haute-Ville? Louis d'Ailleboust aurait eu mauvaise réputation, et plus particulièrement auprès des Jésuites avec lesquels il avait des démêlés importants relativement aux pêcheries d'anguilles devant Sillery (Campeau, 1995, 31-32)⁴⁹⁴. Soulignons qu'il s'était fait concéder aussi des arrières-fiefs (DBC, 1966).

Louis Rouer de Villeray (1629~1700), qui fut lié de près à l'administration coloniale⁴⁹⁵, voyait sa censive localisée aux portes de Québec passer au rang de seigneurie en 1663. Soulignons qu'il avait obtenu cette censive par mariage en 1658; cette dernière appartenant auparavant à Charles Sevestre qui fut: «commis au magasin de Québec, procureur-syndic de la Communauté des Habitants, lieutenant particulier de la Sénéchaussée de Québec» (DBC, 1966, 620). Soulignons que Louis Rouer de Villeray avait aussi une maison en Basse-Ville (construite en 1658) juste en face du magasin de la compagnie (Gaumont, 1978, 76). Il louait cette dernière à un marchand en 1679, ayant fait construire à la même époque une nouvelle demeure sur le promontoire, là où il y a maintenant le manège militaire (*idem*, 79). René Robineau de Bécancour voyait sa censive devenir fief en 1657. La Fabrique de Québec aussi voyait ses terrains accéder au rang de seigneurie. Louis Théandre Chartier de Lotbinière, «procureur fiscal et lieutenant général de la Sénéchaussée de Québec, procureur général au Conseil souverain, lieutenant général de la Prévôté de Québec» était aussi seigneur (DBC, 1966, 207); les Ruettes d'Auteuil constituaient un autre exemple de seigneurs-fonctionnaires (D'Allaire, 1980). Tous ces acteurs auraient tiré profit du corps administratif qu'ils contrôlaient (à divers degrés) pour obtenir des postes, des titres, des terres.

Pour Marcel Trudel, ce lien entre pouvoirs foncier et politique aurait été *quasi géographique*:

«...la région de Québec est de beaucoup la plus peuplée, elle est la plus ancienne, l'endroit où l'on est le plus près de ceux qui servent d'intermédiaires aux Cent-Associés dans la distribution des fiefs; et comme les hautes fonctions sont la voie la plus sûre qui mène à l'acquisition des titres, les personnes qui occupent des postes dans la capitale, ont tout de suite l'avantage sur les autres» (Trudel, 1974, 69).

Ainsi, des «seigneurs-fonctionnaires» auraient selon toute vraisemblance profité du régime de la Communauté des Habitants pour se faire octroyer des terres ici et là dans la vallée

⁴⁹⁴ «Il fut mesquin, avare même, ne manquant aucune occasion de s'approprier l'argent du public» (Campeau, 1995, 31).

⁴⁹⁵ «soldat, greffier, notaire, secrétaire du gouverneur Jean de Lauson puis de Charles de Lauson de Charny, juge-prévôt de la côte de Beaupré, lieutenant particulier de la Sénéchaussée et commis du magasin de la Compagnie de la Nouvelle-France, membre du premier Conseil de la colonie, premier conseiller au Conseil souverain, agent de la ferme du roi» (DBC, 1966, 593).

du Saint-Laurent, et plus particulièrement sur le promontoire de Québec, là où l'interdisait initialement le zonage⁴⁹⁶. Pour Yves Mélançon, même si ces terres faisaient partie d'une «politique de peuplement» du territoire, c'est-à-dire de colonisation et d'occupation de la vallée du Saint-Laurent, il n'en demeure pas moins «que les occupants et détenteurs de fiefs [...] ne sont pas contraints de les acquérir ou de les occuper. Il ne s'agit pas d'une attribution, mais bien d'une appropriation où l'acteur contrôle sa mobilité. [...] La qualité d'occupation spatiale de ces terres est urbaine, leur possession signifie un rang plus élevé dans la hiérarchie sociale et pas seulement une capacité d'exploitation à des fins productives» (1997, 54). D'autres personnages importants avaient aussi obtenu des terres juste à l'ouest de la banlieue. Certains d'entre eux y étaient depuis 1637. Pierre Puiseaux par exemple, «un riche marchand qui a fait fortune dans les îles espagnoles» (*idem*, 52), se faisait concéder une censive à la limite ouest de la banlieue de Québec en janvier 1637 (Bernier, 1977, 15). Sa maison était qualifiée de «"bijou du pays"» (DBC, 1966, 570)⁴⁹⁷. En fait de bijoux, il n'y avait donc pas que les diamants du cap. Cette censive entrait au patrimoine de Charles Legardeur de Tilly⁴⁹⁸ grâce à son mariage avec la nièce de Noël Juchereau des Châtelets (Bernier, 1977, 15-16)⁴⁹⁹. Par la réunion d'une censive voisine, Legardeur formait la terre de Saint-Michel qui fut élevée au rang de seigneurie en 1660 (*idem*, 16). «Le fief de Saint-Michel sera vendu au séminaire de Québec, en 1678» (Bernier, 1977, 16)⁵⁰⁰. Dans la grande région de Québec, d'autres seigneuries étaient attribuées à des individus associés au pouvoir colonial (Dombourg, Gaudarville, Saint-Ignace, etc.).

Mais alors, qu'est-ce qui incitait ces acteurs à vouloir obtenir des seigneuries sur le

496 «Trois des douze directeurs obtiennent des terres: Robert Giffard, les fiefs de Saint-Ignace et Saint-Gabriel, agrandissements de sa seigneurie de Beauport; à Pierre Legardeur de Repentigny reviennent le fief de Becancour, au sud de Trois-Rivières, et, près de Montréal, sur la rive nord, ceux, contigus, de l'Assomption et de Lachenaie; Jacques Le Neuf de la Poterie reçoit le fief de Portneuf. Le 18 septembre 1647, Montmagny accordait à Jean Juchereau, Sieur de Maure, qui, en 1646 et 1647, est commis général du magasin de la Communauté, la seigneurie qui porta effectivement le nom de De Maure» (Dubé, 1999, 286).

497 «...Pierre de Puiseaux, qui dépensa près de 100 000 livres pour se faire construire un petit château avec l'argent qu'il avait acquis aux Antilles» (Dubé, 1999, 292). «Il se fait construire une maison célèbre à l'époque, à laquelle il ajoute une chapelle, une grange, un corps de logis servant de brasserie et des jardins» (Mélançon, 1997, 52).

498 «il a joué un rôle actif dans l'organisation et l'administration de la Communauté des Habitants. Il assumait le poste de gouverneur de Trois-Rivières de 1648 à 1650. De retour à Québec, il s'occupa de commerce». «Charles Legardeur devient vite un notable influent. Il reçoit en 1652, avec des associés, la seigneurie du Cap-des-Rosiers» (DBC, 1966, 458).

499 «membres de la compagnie des Cent-Associés et commis général de la Communauté des Habitants». «Juchereau était un personnage en vue à Québec» (DBC, 1966, 414).

500 En 1657, la Compagnie érigeait «l'ensemble de ces terres en fief et seigneuries, avec qualité de châtellenie, en faveur de Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonge, en récompense de services rendus à la colonie» (Bernier, 1977, 11). «La châtellenie de Coulonge acquise la même année, et la terre de Saint-Denis en 1700, demeureront sous la dépendance du fief de Saint-Michel jusqu'à la fin du régime français» (Bernier, 1977, 16).

promontoire de Québec? S'agissait-il de raisons similaires à celles qui incitaient Montmagny ou les communautés religieuses à occuper cette position? Des acteurs comme Rouer de Villeray, ne pouvaient-ils pas occuper d'autres sites? Ne pouvaient-ils pas s'installer «*en ville*»? Soulignons au passage qu'en 1663, pratiquement toute la banlieue était concédée (Campeau, 1974)⁵⁰¹.

...

...

...

La décentralisation opérée par l'avènement de la Communauté des Habitants avait-elle favorisé l'émergence d'une classe d'affaire? Il semble que oui⁵⁰². Même si le privilège de la traite était reconnu aux habitants en 1647, il n'en demeure pas moins que le groupe des notables demeurait en bonne position (Campeau, 1974)⁵⁰³. Et ce groupe, grâce aux affaires, aurait vu sa situation «*géo-sociale*» s'améliorer de façon significative⁵⁰⁴. Ainsi, le seigneur-fonctionnaire aurait peut-être de plus en plus coïncidé avec le «*seigneur-marchand*»⁵⁰⁵. Jean Bourdon constitue un exemple représentatif, lui qui avait reçu des seigneuries «*en récompense de services rendus*» (DBC, 1966, 115)⁵⁰⁶. Louis

⁵⁰¹ «Toutes les terres non concédées qui sont encore à la disposition des Cent-Associés dans la banlieue de Québec, jusqu'à la limite de Sillery, auront été concédées au premier juin 1663, à l'exception de deux ou trois» (Campeau, 1974, 55).

⁵⁰² «Ce n'est que lentement que les professionnels du commerce ont apparu, surtout à cause de la circulation insuffisante de la monnaie. La libéralisation du commerce des fourrures par Lauson, en dépit même des conditions imposées à la communauté des Habitants, est ce qui a permis pour la première fois l'apparition d'un groupe de marchands, les pelleteries jouant le rôle de monnaie d'échange» (Campeau, 1974, 144). Soulignons qu'en 1647, les dirigeants empêchaient les habitants de traiter avec les Amérindiens (Campeau, 1974).

⁵⁰³ «En 1648, le roi proclama la cessation du monopole du commerce général, ce qui permettait la profession de négociant dans la colonie et l'exercice du commerce, à l'exclusion de celui des fourrures qui demeurait au seul magasin de la communauté. Les premières familles du pays restaient cependant au timon des affaires» (Campeau, 1974, 116)

⁵⁰⁴ «Une clause secrète permet cependant aux Jésuites de participer à la traite. L'argent entre dans la colonie, mais les simples colons n'ont pas plus accès aux profits qu'à la traite, car la Communauté des Habitants n'inclutait dans les faits "qu'en ces quatre ou six familles": "Les quelles de pauvres (qu'elles étaient) se trouvant dans de gros maniements (de capitaux) agrandirent leurs maisons, firent de la dépense, celle de leurs vaisseaux et embarquements excédait, et la richesse des castors devait tout payer"» (Delâge, 1985, 111).

⁵⁰⁵ En 1659, 43 personnes afferment le comptoir de Tadoussac, dont plusieurs ont des seigneuries et ont ou occupent des postes d'importances (Trudel, 1979, 279-280). «Presque tous les nobles de Québec sont seigneurs. Mais la terre, à quelque exception près, ne produit pas suffisamment de rentes pour entretenir le genre de vie noble dans la capitale; aussi, les gentilshommes se tournent constamment vers le commerce ou l'entreprise» (Hare et al., 1987, 44).

⁵⁰⁶ «seigneur, ingénieur arpenteur, cartographe, commerçant, procureur-syndic de la ville de Québec, commis général de la Communauté des Habitants, [...] procureur général au Conseil Souverain [...], décédé à Québec en 1668. [...] Dès son arrivée [1634], il s'installe dans la banlieue de Québec, sur le coteau Sainte-Geneviève. Le 5 avril 1639, le gouverneur Huault de Montmagny lui donne en roture le lopin de terre de 50 arpents qu'il occupe depuis son arrivée et qu'il a baptisé "terre Saint-Jean"». En 1661, «la Compagnie de la Nouvelle-France érigea en fief noble cette première concession». Il reçoit d'autres terres par la suite: seigneurie du Griffon, seigneurie d'Autray, fief Saint-François, seigneurie Dombourg (Pointe-aux-Tremble), seigneurie de la Malbaie; il achète l'arrière-fief Sainte-Anne en 1655 (sis dans la seigneurie de Lauson) qu'il donnera aux Ursulines (DBC, 1966, 115).

d'Ailleboust, Jean-Paul Godefroy et Jean Bourdon s'étaient associés pour faire la pêche commerciale au large de Gaspé (Dubé, 1999, 334). Mentionnons aussi le cas de René Robineau de Bécancour⁵⁰⁷ et de Jean-Baptiste Peuvret Demesnu (1632~1697) (DBC, 1966)⁵⁰⁸. Marcel Trudel a mis en évidence les liens (de parenté notamment) unissant les directeurs de la Communauté et les seigneurs (1979, 174-178)⁵⁰⁹. Même si une nouvelle classe de marchands voyait le jour grâce notamment au désengagement de la Communauté des Habitants⁵¹⁰, il n'en demeure pas moins que le développement de cette classe d'affaire aurait été limitée par le manque de monnaie (Campeau, 1974). Comme le remarque Denys Delâge, la peau de castor, à cause de son prix élevé, ne constituait pas une monnaie d'échange très avantageuse (Delâge, 1985)⁵¹¹. Gilles Ritchot a montré comment en période de prospérité, les marchands exigeaient le paiement en nature plutôt qu'en espèces, contribuant ainsi à «l'épuisement de la mise de fonds en colonie» (1999, 217). Une telle situation aurait amené les autorités coloniales à introduire la désormais célèbre monnaie de carte (*idem*). Curieusement, ce ne sont pas tant les marchands qui allaient importer la forme-monnaie en Nouvelle-France mais un acteur qui cherchait à encadrer les activités marchandes: monseigneur de Laval (Pelletier et *al.*, 1984). Nous y reviendrons. Au total, dans la région de Québec certains des acteurs associés de près au pouvoir colonial et/ou marchand auraient ainsi cherché à se positionner sur le cap aux Diamants, à tout le moins à obtenir des seigneuries.

⁵⁰⁷ «baron de Portneuf, [...] membre de la Compagnie des Cent-Associés, premier grand-voyer de la Nouvelle-France». «René Robineau semble surtout s'être occupé de commerce» (DBC, 1966, 588).

⁵⁰⁸ «soldat, secrétaire du gouverneur Jean de Lauson, (554) notaire et greffier de la Sénéchaussée, procureur fiscal de la Compagnie des Indes occidentales, receveur du Domaine, greffier en chef et secrétaire du Conseil souverain, seigneur». «À tous ces titres, Peuvret ajouta encore celui de seigneur» (DBC, 1966, 554-555). Pour d'autres exemples, voir Trudel (1979, 233), Delâge (1985, 309) et le DBC.

⁵⁰⁹ «À cette parenté d'une vingtaine d'individus, la voie la plus rapide pour obtenir des seigneuries semble bien avoir été la fonction publique» (73). «Lors des distributions importantes de fiefs, ce sont donc toujours les détenteurs de charges publiques qui reçoivent le plus des Cent-Associés. «C'est pourquoi, en juin 1663, ce sont eux les maîtres du sol laurentien» (Trudel, 1974, 75-76).

⁵¹⁰ «Ce n'est qu'au cours des années 1648-1655 que la Compagnie des Habitants se débarrasse de ses magasins, de sa boulangerie, de sa brasserie et de sa forge dans la basse ville de Québec. Graduellement, ces activités économiques passent à des intérêts privés, indépendants de la compagnie» (Delâge, 1985, 283).

⁵¹¹ «Les restrictions imposées à la liberté de traite de même que l'absence de débouchés outre-mer pour les produits autres que la fourrure limitent considérablement la montée de la vie économique en Nouvelle-France. La compagnie détentrice du monopole freine longtemps toute activité économique. [...] En conséquence, c'est le troc qui prévaut dans les échanges. On utilise aussi le castor, mais c'est une unité bien malcommode pour les menus échanges. En effet, une peau de bonne qualité vaut en moyenne 10 livres, et la journée d'un homme vaut une livre ou une livre et demie. C'est dire que l'unité monétaire (la peau) représente une ou deux semaines de travail. Voilà qui ne peut guère servir aux échanges quotidiens. Comment une économie de marché peut-elle se développer à l'intérieur dans ces conditions?» (Delâge, 1985, 284-285).

3.2.2 Des arrière-fiefs et des arrière-arrière-fiefs

Il n'y avait pas que des seigneuries qui étaient concédées. Des arrière-fiefs furent aussi attribués, ainsi que des arrière-arrière-fiefs⁵¹². L'arrière-fief permettait à un seigneur de se délester de la tâche d'avoir à développer sa seigneurie en totalité. L'arrière-fief était une seigneurie dans une seigneurie; l'arrière-arrière-fief représentant un niveau supplémentaire de délégation de responsabilités (Trudel, 1974). Par exemple, dans la seigneurie de Beaupré, si des lieux comme Château-Richer commençait à se développer depuis maintenant quelques années, l'île d'Orléans était toujours inhabitée. Ainsi, en accordant des arrière-fiefs, les huit seigneurs de Beaupré auraient espéré accélérer le développement de ce territoire⁵¹³. Marcel Trudel fait néanmoins un commentaire à leur sujet, permettant de relativiser leur fonction véritable, dans la région de Québec à tout le moins. Il écrit: «Plus fréquents dans la région de Québec, parce que peut-être les seigneurs cherchent à se tenir près de la capitale, les arrières-fiefs sont, par contre, moins étendus qu'ailleurs» (1974, 32). Est-ce à dire que ces arrière-fiefs visaient davantage à gratifier certains personnages de la région qu'à répondre à des préoccupations de développement? Les arrière-fiefs, étaient pour la plupart localisés dans Beaupré, Beauport et Lauson. Il est intéressant de constater la fréquence de quelques familles qui, pour certaines, étaient liées au pouvoir colonial (*idem*). Le grand nombre d'arrière-fiefs dans la seigneurie de Beaupré et de Beauport pourrait être expliqué éventuellement par le statut de ses titulaires qui étaient pour plusieurs membres de la Compagnie des Cent-Associés. Ils étaient peut-être plus enclins à en attribuer aux notables locaux. Au sujet des arrière-fiefs de la côte de Beaupré, il serait intéressant de suivre leur histoire «cadastrale» pour voir s'ils furent associés ou non à des institutions ou des personnages importants, de façon à déterminer leur impact dans le développement de cette partie de Québec (**fig.: 2.11**).

Le cas des arrière-arrière-fiefs attire l'attention plus particulièrement. Ces derniers se limitaient à la portion sud-ouest de l'île d'Orléans, au point où Marcel Trudel les a qualifié «d'exemples uniques» (*idem*, 33-34). Un premier arrière-arrière-fief était concédé dans l'arrière-fief de Beaulieu en 1656 à la suite d'un échange de terre entre les Jésuites et Louis Lauson de Lacitière, mais cette opération aurait été annulée (*idem*, 33-34). En 1663,

⁵¹² En 1663, 12 seigneurs possédaient en plus de leur fief, un arrière-fief (Trudel, 1974, 32).

⁵¹³ «Les mêmes seigneurs de Beaupré avaient, vers 1650, renoncé à faire eux-mêmes le partage de l'île d'Orléans, comme ils continuaient pourtant à le faire à la côte de Beaupré. Ils divisèrent l'île en arrière-fiefs. Il y en avait quatre d'érigés en 1663: celui de Beaulieu, au bout de l'île, appartenant à Jacques Gourdeau [...]; celui d'Argentenay, au bout est, à Barbe de Boulogne, veuve de Louis d'Ailleboust; celui de Charny-Lirec, à Charles de Lauson-Charny, entre les deux premiers fiefs, sur la côte nord; enfin, celui de Mesnu, apporté à Jean-Baptiste Peuvret par sa femme, veuve de Louis de Lauson» (Campeau, 1974, 58-59).

il y avait sur l'île les trois arrière-arrière-fiefs suivants:

- ◊ la Chevalerie, accordé aux frères Jean-Juchereau de Laferté (1620~1685)⁵¹⁴ et Nicolas Juchereau de Saint-Denys (1627~1692) en 1661⁵¹⁵;
- ◊ la Grossardière à Jacques Cailhaut de la Tisserie et à Louis Peronne de Mazé (1661);
- ◊ Vincent Poirier dit Bellepoire recevait en 1662 un arrière-arrière-fief (Trudel, 1974, 34) (**fig.: 2.11**).

En bref, plusieurs des personnages les plus importants de Québec auraient occupé l'axe naturel informé par le promontoire et la dorsale de l'île d'Orléans.

3.2.3 Les communautés religieuses: une emprise sur le sol et sur les esprits

Les communautés religieuses non seulement occupaient une position importante dans la ville, mais elles tenaient leurs censives «en franc-allevé roturier»: «le sol leur étant concédé pour fins dévotives, les titulaires ne sont tenus [...] de ne payer ni cens, ni rentes, ni aucun droit à l'égard du seigneur concédant» (*idem*, 221). Autrement dit, dans Québec, les communautés religieuses avaient des censives «libres de toute perception seigneuriale» (*ibidem*). Mais plus encore, les communautés religieuses étendaient leur emprise sur la future ville. En 1656, la Fabrique de Québec voyait les terres qu'elle avait reçues être élevées au rang de seigneurie. Cela représentait une superficie de 9,75 d'arpents (*idem*, 91). Avec ce statut, la Fabrique obtenait une ascendance considérable sur le développement de sa «propriété». Puis, en 1666, monseigneur de Laval faisait l'acquisition de la seigneurie du Sault-au-Matlot, «où le futur Séminaire construit à cet endroit rivalisera avec le château du gouverneur» (Mélançon, 1997, 56 ns)⁵¹⁶. L'Hôtel-Dieu aussi augmentait à cette époque la surface de ses concessions (*ibidem*). En 1687, le gouverneur ajoutait à la seigneurie du Sault-au-Matlot «des grèves qui sont sur l'étendue et au-devant de toutes les terres à lui appartenantes à titre de fief [...]» (Roy, 1927, 6)⁵¹⁷. Ce faisant, en 1666, les Ursulines, les Augustines, les Jésuites et la Fabrique occupaient plus de la moitié de l'espace

⁵¹⁴ «Il joua un rôle distingué dans le commerce, la magistrature et la société de la colonie naissante. Le 7 septembre 1661, il reçut une concession de Charles de Lauson dans l'île d'Orléans. Le 18 septembre 1663, il fut nommé membre du Conseil souverain nouvellement institué. [...] «En 1672, Jean Juchereau hérite de la seigneurie de Maur, à Saint-Augustin, près de Québec» (DBC, 1966, 412).

⁵¹⁵ «seigneur, colonisateur, commerçant, membre du Conseil de la colonie pour la traite, directeur de la Traite de Tadoussac» (DBC, 1966, 413).

⁵¹⁶ «Le collège, reconstruit à partir de 1725, devient l'édifice le plus imposant de la ville, un vaste bâtiment de pierre à trois étages formant un carré régulier autour d'une cour intérieure. Le suédois Kalm, en 1749, vante la noblesse de son architecture et de ses dimensions; **l'édifice conviendrait pour une résidence princière**» (Hare et al., 1987, 77 ns). L'observation fait penser au commentaire de Gérard Labrot au sujet des Papes qui, à partir de la Renaissance ne cherchaient pas qu'à matérialiser la gloire de Dieu à l'aide d'aménagements particuliers, mais aussi à marquer leur propre passage dans ce monde (cf.: section 3.4.2).

⁵¹⁷ En 1755 était détachée du Sault-au-Matlot la seigneurie de Sasseville au profit d'Ignace-François Delzenne (Roy, 1927, 8). Cette seigneurie était revendue en 1779 aux frères David et John Lynd (Roy, 1927, 8).

circonscrit par la ligne de circonvallation (Mélançon, 1997, 56)⁵¹⁸. Encore, en 1667, les Ursulines faisaient l'acquisition de la terre des Martin localisée tout juste à l'ouest des limites de la ville (cf.: section 1.2).

L'emprise foncière des communautés religieuses dans la région s'accroissait aussi à cette époque par des dons et des achats⁵¹⁹. Voici quelques exemples:

- ◊ Robert Giffard donnait la seigneurie de Saint-Ignace à l'Hôtel-Dieu en 1647; en 1663, cette même institution recevait la part de François Fouquet dans le fief de Beaupré;
- ◊ Jean Bourdon offrait aux Ursulines un arrière-fief localisé dans Lauson en 1660;
- ◊ les Jésuites recevaient la seigneurie de l'Assomption de Charles Lauson-Charny en 1657 (Trudel, 1974, 77).
- ◊ les Hospitalières obtenaient une part dans la seigneurie de Beaupré en 1663; Mgr de Laval acquerrait cette seigneurie en 1668.

Cette emprise des communautés religieuses sur le territoire de la future ville était suffisante pour décourager gouverneurs et intendants. «En 1712 Gédéon de Catalogne se plaint que les communautés occupent la plus grande partie de la ville même si celle-ci dépend du domaine du roi. L'intendant Dupuy en 1727, présente ainsi le problème au ministre: "[...] presque tout son terrain est occupé par les communautés; [...] quand on en sépare les emplacements de l'Hôtel-Dieu, du séminaire, de l'évêché, des jésuites, des ursulines, des récollets, de la place de la paroisse de celle du château et de la citadelle, le terrain à bâtir à Québec se réduit à presque rien"» (Lafrance, 1972, 33). À son tour, Frontenac, en 1673, écrivait dans une adresse au Roy:

«Il est nécessaire, si l'on veut qu'elle s'augmente et s'embellisse, qu'on prenne plus soin qu'on a fait jusques ici dans les alignements des maisons qu'on y construira et que chacun a faites selon ses caprices et sa fantaisie et que l'on règle à peu près l'enceinte que l'on voudra donner sur le plan que je vous envoie, afin de voir ensuite comment on se prendra pour tirer les rues et donner des emplacements à ceux qui voudraient bâtir, car si on n'en fait un règlement et qu'on déterminera d'y faire construire dans un certain temps, ou de vendre leur terrain sur un prix qu'on fixera, d'ici cenq cent ans, il n'y aura pas plus de maisons à Québec qu'il n'y en a présentement, n'ayant pas un pouce de terre de nouvelles maisons, et la plus grande partie appartenant à des communautés religieuses, qui ne se soucient guère et qui même seraient peut-être fâchées que la ville augmentât davantage» (dans Mélançon, 1997, 56).

Ainsi, non seulement Frontenac exprimait-il des préoccupations urbanistiques propres à son époque (les «alignements» versus les «caprices»), comme d'autres l'avaient fait aussi

⁵¹⁸ «Mgr de Laval commence, dès 1659, à se constituer un clergé séculier: pour en assurer le maintien, il fonde en 1663 le Séminaire de Québec et, pour fins de recrutement et de formation, il ouvre en 1668 le Petit Séminaire. À ce dernier, on reçoit et soumet à un entraînement rigoureux les aspirants à la prêtrise [...]» (Trudel, 1968, 255).

⁵¹⁹ «Les Jésuites firent aussi quelques petits achats à la veuve Couillard, à la veuve Macard, à la fabrique de Québec, pour l'élargissement de la Vacherie ou la commodité du collège, spécialement la construction d'un moulin dans la ville. Et ils avaient dans la seigneurie de Lauson la terre de Notre-Dame-de-la-Victoire qui était un amalgame de concessions diverses. [...] Les Pères l'ont donné à défricher aux Hurons pour faire leur maïs et pêcher l'anguille» (Campeau, 1995, 34).

(cf.: section 2.1), mais surtout, il insistait sur l'impact foncier des communautés religieuses sur le devenir de la Haute-Ville. De son côté, l'intendant de Meulles écrivait en 1685 que la Haute-Ville: «"ne s'habitera jamais" à cause de l'emprise des communautés religieuses et du problème du voiturage sur cette "petite montagne"» (Hare et *al.*, 1987, 65)⁵²⁰. Considérant la proportion de la surface urbaine qui était entre les mains des communautés religieuses, et notamment de monseigneur de Laval, c'est à se demander finalement qui fut le véritable fondateur de Québec (Pelletier et *al.*, 1984)?

L'emprise des communautés religieuses sur la ville est lisible sur plusieurs gravures. Aussi, le professeur Marcel Moussette a attiré notre attention sur le fait que de ces représentations, plusieurs auraient un côté «*baroque*», dans le sens de «mise en scène» (2004, cpa; **fig.: 2.12**). Sans prétendre à une analyse exhaustive, nous aimerions souligner trois éléments supplémentaires. Le premier est l'exagération de la dimension des clochers, que le professeur Moussette a aussi observé, notamment dans le cas de représentations du palais de l'intendant où son clocheton est démesuré par rapport à la taille de l'édifice et de la falaise (*idem*). Sur certaines illustrations, les clochers sont en fait plus hauts que le promontoire! Cependant, Daniel Le Couédic nous a fait remarquer que ce genre d'exagérations aurait été communes à l'époque. (2005, cpa). Ensuite, sur certaines représentations de Québec, le promontoire est pour ainsi dire absent, à tel point que seuls les clochers de la ville viennent donner un relief au site. Aussi, ce qui frappe dans ces dernières, c'est le «*look*» moyenâgeux du profil de Québec. Pendant qu'à la même époque, les paysages construits d'Europe se couvraient de dômes et de coupoles, à Québec, on semblait s'entêter à construire des flèches pointant vers le ciel. S'agissait-il de contraintes liées aux techniques de construction (main-d'œuvre et matériaux)? Peu importe de la réalité des choses car ces illustrations trahiraient l'idée qu'on se faisait alors de cette ville dominée par certains acteurs. Voulait-on alors montrer que les ecclésiastiques à Québec adhéraient à des valeurs passéistes? Cherchait-on à projeter l'idée que Québec était déjà une «*vieille capitale*»? Des études plus approfondies, à l'aide d'outils d'analyse appropriés permettraient probablement de faire parler davantage ces illustrations anciennes de Québec. Sauf erreur, les premiers dômes construits à Québec auraient été ceux du palais épiscopal (1692), et du marché de la Haute-Ville, construit en 1806 (Chouinard, 1981)⁵²¹. Il serait donc plausible de penser que les choix

⁵²⁰ «En effet, depuis la première moitié du XVII^e siècle, la Haute-Ville prend l'allure d'une réserve militaire et ecclésiastique. Cette dualité fonctionnelle se concrétise d'ailleurs dans les deux places publiques du quartier, la place d'Armes située devant le fort, et la place Notre-Dame, devant la cathédrale» (Hare et *al.*, 1987, 65).

⁵²¹ «...c'est la première fois [1806] qu'une vaste coupole en bois est élevée dans la ville de Québec» (Chouinard, 1981, 30). Les résidents du Vieux-Québec protesteront jusqu'à sa démolition qui fut alors justifiée par des raisons hygiéniques (*idem*).

architecturaux des ecclésiastiques à cette époque visaient peut-être à communiquer des idéaux spécifiques. Soulignons aussi que sur certains plans d'ingénieurs, l'omniprésence religieuse des représentations prenait la forme d'une omnipotence. Robert Villeneuve, ingénieur, dans une proposition d'aménagement défensif, qu'il accompagnait d'une carte faite en 1692, «se sent obligé de contourner le domaine des Ursulines au lieu de le couper en deux» (Noppen et *al.*, 1979, 19). En 1702 Levasseur de Nérée, dans un autre projet de fortification, en faisait autant (*ibidem*; **fig.: 2.13**).

...

...

...

Mais l'emprise de l'Église n'était pas seulement spatiale, elle aurait été spirituelle aussi (l'une n'allant pas sans l'autre?)⁵²². Le comportement des habitants faisait visiblement l'objet d'une surveillance serrée, malgré le fait que ces derniers manifestaient un certain zèle religieux conforme à l'esprit de l'époque. Marcel Trudel parle de «...l'étroite surveillance religieuse que l'on exerce sur la population et la rigueur dans l'application de peines touchant le blasphème, l'ivresse et la traite de l'eau-de-vie avec les Amérindiens...» (1979, 143). D'autres écrivent: «Selon les annalistes des communautés, il règne un climat moral austère à Québec; les fêtes et processions religieuses sont nombreuses et la participation du peuple aux dévotions et manifestations pieuses est constante» (Hare et *al.*, 1987, 20). Plus intéressant encore est l'éclat qui aurait entouré certaines processions et célébrations religieuses, notamment sous le mandat de Montmagny. Par exemple, dans un rapport adressé au supérieur des Jésuites en 1651 on peut lire qu'«"À la paroisse, les offices n'ont jamais été mieux célébrés, la majesté du culte n'a jamais été plus grande [...]"» (dans Campeau, 1972, 86). À Québec, le jubilé de 1645 dura deux semaines (Dubé, 1999, 303). Jean-Claude Dubé a relevé des descriptions de célébrations religieuses faites à Québec qui ne sont pas sans évoquer certaines descriptions faites par Gérard Labrot au sujet des célébrations religieuses à Rome

⁵²² «En 1666, sur un total de 737 habitants dans la ville et banlieue, on dénombre 18 prêtres séculiers, 31 Jésuites, 19 Ursulines et 23 Hospitalières, soit un ecclésiastique pour 8,2 habitants» (Hare et *al.*, 1987, 39). «En 1716, on ne compte plus qu'un ecclésiastique pour 16 habitants en ville et en 1737 le rapport est de 1 pour 23. À cette dernière date par contre, une femme sur 14 est religieuse alors que seulement un homme sur 44 est religieux» (*ibidem*).

(1987)⁵²³. Jean-Claude Dubé a aussi rappelé les expériences mystiques de Marie de l'Incarnation et souligné que «Les fêtes jésuites ne passaient pas inaperçues» (1999, 302)⁵²⁴. Ce zèle religieux à Québec aurait été d'autant plus intense que les Jésuites, après 1650, avaient vu leur principal centre de mission détruit, les forçant à se «rabattre» sur la colonie du Saint-Laurent; augmentant probablement l'encadrement des fidèles (Hare et al., 1987, 20). Rappelons aussi que vers 1660, la colonie connaissait une intense «atmosphère de crainte et de superstition», voyant dans le moindre phénomène (climatique, etc.) un message divin: Marie de l'Incarnation pensait qu'il y avait «"des Sorciers & Magiciens en ce país"»; des sessions d'exorcisme étaient pratiquées sur une jeune fille de Beauport; Catherine de Saint-Augustin était «obsédée par des démons» (Hare et al., 1987, 22)⁵²⁵. Des chercheurs précisent: «...la pratique intense confine parfois à la superstition» (Voisine et al., 1971, 21).

Monseigneur de Laval et Monseigneur de Saint-Vallier avaient de toute évidence manifesté une forte capacité à imposer des normes sociales. Au sujet de la «célèbre querelle de l'eau-de-vie», les visées de Monseigneur de Laval n'auraient pas été seulement d'enrayer les méfaits de l'alcool sur les Amérindiens et les abus des marchands (fonction première), mais aussi de «discipliner la formation sociale» (fonction seconde; Pelletier et al., 1987, 76). Cet état d'esprit qui régnait sur les premières heures de Québec aurait tiré son origine de deux sources. La première aurait été liée à l'idée qu'on se faisait du Nouveau Monde. C'est que loin de cette Europe «aux mauvaises habitudes», bien des acteurs auraient imaginé pouvoir y réaliser tous leurs rêves, sans contrainte (cf.: chapt. I). La

⁵²³ **Québec:** «Il fallait frapper les sens — et tout d'abord rechercher les effets visuels; les feux d'artifice, dont certains assez ingénieux [...] —; mais aussi des images plus plastiques — tels ces couronnes superposées au château-miniature préparé pour la Saint-Joseph —; des mouvements encore, comme les processions auxquelles la bigarrure des costumes donnait de la couleur. Des effets sonores ensuite, certains éclatants, produits essentiellement par les armes à feu; d'autres plus mélodieux et poétiques de musique. Tout cet appareil ayant pour but, notons-le encore, d'atteindre l'imagination, de faire passer des idées, d'inciter au bien. Une autre dimension transparaît: le sens communautaire — liturgies, processions, rassemblements pour un spectacle, visites et échanges de cadeaux en certaines occasions. Un dernier élément, et non le moindre, à signaler: l'omniprésence de la symbolique chrétienne» (Dubé, 1999, 306).

Rome: «Véritable spectacle, la mise en scène des Quarante Heures, à laquelle de très grands artistes comme Le Bernin et Carlo Rainaldi collaborent volontiers, transforme les églises en images de paradis: chacune d'elles rivalise de virtuosité et d'opulence. Images et publications diffusent sans retard les merveilles imaginaires. Du dimanche précédant l'Avant au dimanche de Quinquagésime, c'est une vaste conspiration de moyens: parole, odeurs, musiques, lumières, architectures étourdissantes, qui arrache le croyant à sa condition terrestre» (Labrot, 1987, 261).

⁵²⁴ Dans l'esprit de la Contre-Réforme, les Jésuites organisaient à Québec «Entre 1656 et 1658, [...] une confrérie du Rosaire, une confrérie du Scapulaire, une confrérie de Sainte-Anne et une congrégation de la Sainte-Vierge» (Hare et al., 1987, 20).

⁵²⁵ «Le début du XVII^e siècle est très fertile en apparitions [...]. Le Traité des spectres et apparitions de Pierre de Loyer (réédité en 1604 et 1608) fourmille en récits semblables, dont l'auteur s'efforce de faire la nomenclature, première esquisse d'un traité de spectrologie. Le relatif abandon, dans le christianisme réformé, de la notion de communion des morts et des vivants [...] et du culte des morts entraîne une réaction de la Contre-Réforme, qui insiste sur la force réactivée des âmes défuntes et l'interaction du monde des vivants et du monde de la mort» (Dubois, 1995, 242-243).

seconde aurait été liée à la Contre-Réforme qui balayait alors l'Europe et emportait le Nouveau Monde.

«Plus généralisé est le climat d'austérité. Les fondateurs de l'Église canadienne sont vertueux et sévères, le clergé qu'ils forment suit leur trace, du moins pour la sévérité. [...] Les évêques et les prêtres condamnent régulièrement certaines faiblesses ou occasions de pécher: le prêt à intérêt, le théâtre, la danse, les modes immodestes (habits et coiffures), etc. Les péchés publics valent aux coupables une pénitence publique. À première vue, cette austérité ressemble beaucoup à une forme de jansénisme moral; ce n'est qu'une apparence, car elle s'alimente, au contraire, au rigorisme intransigeant de Mgr de Laval et de la Contre-Réforme française qui sont à l'origine de l'Église canadienne» (Voisine et al., 1971, 21-22).

Rappelons que les Jésuites et les Ursulines étaient deux ordres catholiques issus du Concile de Trente (cf.: section 3.4.2). Ces communautés auraient été d'autant plus mobilisées par un idéal que le nouveau monde dans lequel elles se retrouvaient avait peut-être tout pour entretenir le rêve d'une nouvelle Jérusalem terrestre. Il faut dire que le clergé était d'autant plus en mesure d'imposer des normes sociales qu'il constituait une figure traditionnelle d'autorité d'autant plus capable de s'imposer que la société civile était restreinte et l'Église la seule autorité avec le gouverneur⁵²⁶. Ceci étant dit, il faut reconnaître que malgré ces prétentions de contrôle moral et cette ferveur religieuse, bien des individus faisaient fi des prescriptions de l'Église. «Même des dames de la confrérie de la Sainte-Famille, au grand déplaisir de Mgr de Laval, oublient les règles de leur association et assistent à des réunions mondaines. [...] À la fin du XVII^e siècle, [Mgr de] Saint-Vallier semble réussir à empêcher les divertissements du Carnaval pendant quelques années» (Hare et al., 1987, 99-100)⁵²⁷. Puis, avec le XVIII^e siècle, un certain relâchement se serait manifesté de la part des ecclésiastiques.

«Au XVIII^e siècle, les interventions plus politiques des évêques s'estompent. Ils ne siègent plus en personne au Conseil supérieur, préférant s'y faire remplacer. Les autorités demeurent, mais les exigences morales des deux premiers évêques, les menaces d'excommunication à répétition de Mgr de Saint-Vallier lors des bals, des fêtes et des représentations théâtrales ont lassé» (dans Courville et Garon, 2001, 92).

Ce relâchement de la surveillance morale aurait été le fait de la disparition de certains acteurs particulièrement omniprésents, mais peut-être aussi de certaines dissensions au sein de l'Église canadienne et du transfert du Canada à l'Angleterre ce qui aurait éprouvé les prérogatives de l'Église (Voisine et al., 1971).

Puis, avec le XIX^e siècle, l'Église, visiblement, était de nouveau en position pour exiger de

⁵²⁶ «Dès le début de la Nouvelle-France, l'Église se révèle le corps social le mieux constitué» (Voisine et al., 1971, 17).

⁵²⁷ «Et c'est jusque dans la façon de se vêtir qu'elle [l'Église] croit de son devoir d'intervenir» (Lachance, 1987, 109).

la part des fidèles une «probité morale exemplaire» et prétendre ainsi s'imposer en gardienne des valeurs morales et sociales. Dans la foulée de Monseigneur de Laval, plusieurs prélats devaient reprendre le flambeau de la bonne moralité et afficher eux aussi cette prétention moralisatrice. La grande croissance économique du XIX^e siècle transformait Québec en une ville de garnison et de marins, projetant la ville dans un état social dur. Viols, ivresse, violences diverses, prostitution, enfants illégitimes, etc. autant de facette d'une quotidienneté qui était marquée par une violence certaine. Or, étonnamment, Mgr Plessis devait se lancer dans la guerre contre les divertissements. Ce fut visiblement le théâtre qui fut sa cible de prédilection, quand le reste de la ville connaissait des conditions socio-sanitaires déplorables (cf.: chapt. III). John Hare et ses co-chercheurs parlent de «La guerre ouverte menée par l'évêque Plessis contre les troupes de théâtre, les bals publics et les événements mondains...» (1987, 172)⁵²⁸. Ils ajoutent:

«Au plan religieux, le tournant du [XIX^e] siècle est marqué par la volonté des autorités ecclésiastiques de reprendre en main une population dont les moeurs ont été bouleversées par les transformations de la ville. Lorsque Joseph-Octave Plessis accède au siège épiscopal en 1805, cet ancien curé de la paroisse de Québec s'attaque à toute forme de loisir pouvant conduire au désordre, comme les courses de chevaux, la danse et les spectacles. Les fêtes religieuses étant devenues des occasions de "débauches", il lui semble essentiel d'en réduire le nombre, à la grande satisfaction aussi des patrons protestants qui avaient critiqué sévèrement une telle perte de temps [...]. [...] En 1815, Mgr Plessis se remémore avec nostalgie cette période plus calme où "les fidèles étaient plus dociles et encore à l'abri des effrayants progrès qu'ont fait, dans leurs esprits, les principes de la liberté et de la démocratie propagées par notre nouvelle constitution et par l'exemple contagieux de la Révolution française"» (*idem*, 158-159).

Pour leur part, les Britanniques, seulement entre 1783 et 1815, pouvaient assister à 274 pièces de théâtre (dans Courville et Garon, 2001, 92). Monseigneur Plessis devait aussi s'en prendre aux intellectuels. «Dès 1805, Mgr Plessis diagnostique ainsi le danger: "La haute classe des catholiques, conseillers, juges, avocats, marchands de quelque crédit, n'est pas, en général, amie du clergé". Cette élite est imbue des théories de Voltaire et des encyclopédistes [...]» (Voisine et *al.*, 1971, 30). Puis, ce fut à Monseigneur Bourget de reprendre le flambeau de la bonne moralité.

«Ce n'est qu'en 1859, une fois le contrôle social et policier consolidé, que M^{gr} Bourget, dans une circulaire au clergé, fulmine "contre l'Opéra, le théâtre, le cirque, et autres divertissements profanes", qui sont pour les villes et les campagnes "un vrai sujet de scandale". L'évêque n'ose pas dénoncer explicitement les courses de chevaux. Placées sous le haut patronage du roi d'Angleterre et présidées par le gouverneur général, qui se fait un devoir et un plaisir d'y assister, les courses de chevaux sur les Plaines sont le fait d'aristocrates et de grands bourgeois anglo-protestants à la respectabilité établie. Le sport s'insère au sommet de la hiérarchie sociale et du pouvoir politique qui ont partie liée» (dans Mathieu et Kedl, 1993, 158).

⁵²⁸ «Les Jeunes Messieurs Canadiens offrent au public leurs premières représentations en janvier 1791, dans la Halle des Francs-Maçons, au-dessus de la taverne de John Franks, rue Buade. Les comédiens sont rapidement l'objet d'attaques». (Hare et *al.*, 1987, 133).

Cette prétention de contrôler les agissements de tous et chacun allait apparemment jusque dans la présomption d'empêcher les gens de glisser: «Le clergé catholique fulmine d'ailleurs contre cette proximité des corps [lors des embardées en traîne sauvage] qui crée des occasions de libertinage» (*idem*, 166). Ainsi, rapidement dans l'histoire de Québec, le clergé adoptait apparemment une position particulièrement rigide à l'égard des comportements sociaux, mais aussi à l'égard de certains courants de pensée. Indépendamment de la portée effective de ces «*injonctions morales*», il n'en demeure pas moins que Monseigneur de Laval ainsi que plusieurs de ses successeurs affichaient jusqu'à tard dans le XIX^e siècle un entêtement à vouloir contrôler et «discipliner la formation sociale». Et même après, «Jusqu'à la seconde guerre mondiale, l'utopie d'une chrétienté médiévale oriente donc l'action de l'Église du Québec» (Voisine et *al.*, 1971, 72). Ces prétentions auraient été en quelque sorte «*alimentées*» par un cadre bâti religieux qui avait tout pour suggérer la force et l'omnipotence (cf.: section 3.3.2).

Si les bourgeoisies dans la seconde moitié du XIX^e siècle allaient limiter les prétentions des clercs, l'intervention d'un nomade sélectif les auraient finalement amené à endosser et à imposer des valeurs similaires à celles qu'ils avaient pourtant combattus (cf.: chapt. III). En d'autres termes, les bourgeoisies se seraient retrouvées, en quelque sorte, à reprendre le flambeau «pour une meilleure vie» (pour reprendre le slogan d'un des partis municipaux lors de l'élection de 2005). Anticipons brièvement le dernier chapitre, question de montrer comment, à Québec, certaines attitudes auraient tendance à s'inscrire dans la longue durée; des indices permettraient même de penser qu'avec le XX^e siècle, cette prétention à la bonne moralité aurait été jusqu'à vouloir étouffer la place publique. Une telle prétention aurait cependant rencontré une résistance forte: les émeutes du Carré d'Youville et le soutien populaire à l'endroit de certains postes radiophoniques contestataires (*Choix FM* notamment)⁵²⁹. Tout se passe comme si, depuis l'arrivée de Monseigneur de Laval, la place urbaine avait été confisquée par une caste de

⁵²⁹ «À l'été 1996, la présence des jeunes est estimée à quelque cinq cents dans l'arrondissement de la Place d'Youville, provenant du Québec métropolitain, des banlieues et de la Rive Sud mais aussi de Sorel, de Drummonville, de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent, de Montréal ou de l'extérieur de la province. Ces jeunes y cherchent le plaisir, un refuge, de l'aide, de l'hébergement, etc. Ces données, disponibles dans la presse, montrent une image dévalorisante des jeunes rassemblés dans les endroits publics, image que les médias entretiennent dès 1987, qualifiant ces jeunes d'*oiseaux dérangeants*, de *colonies de goélands-délinquants*, etc. C'est vers 1991 que les accrochages entre les commerçants se manifestent pour évoluer vers une guerre ouverte en 1993. La criminalité est déclarée en augmentation. La Place d'Youville est libellée plaque tournante de la vente de drogue à Québec et Québec, capitale du PCP. S'ensuit un resserrement des interventions municipales et policières, un contrôle des activités et des comportements au Carré d'Youville et dans les autres lieux publics du centre-ville de Québec. Des événements violents éclatent. Des émeutes se produisent à la Saint-Jean-Baptiste en 1991, 1994, 1996 et 1997. Les jeunes sont tenus responsables et, finalement, la Ville de Québec décide d'appliquer une tolérance zéro à leur égard au printemps 1996» (Dufour, 1998, 6).

clercs (au propre comme au figuré) ayant la prétention de savoir ce qui est bien pour tous. Tout ces discours sur le fait que Québec serait une ville frileuse, conservatrice, etc. seraient le fruit de «*curés*» qui prétendraient savoir. La place publique à Québec, ce lieu festif où l'on se retrouve simplement «pour le plaisir d'être ensemble» — Gaëtan Desmarais parle «d'érotique urbaine» (cf.: chapt. IV) — aurait été excisée par cette caste de clercs. Et à la limite, le paysage de Québec serait porteur de cet esprit (cf.: chapt. IV). Bref, un état d'esprit un peu particulier caractériserait Québec dans la longue durée, et peut-être de façon particulièrement intense dans les premières heures de la ville.

3.2.4 Pour conclure

Si, après 1660, le promontoire de Québec était pratiquement tout concédé en censives et en seigneuries, force est de constater que certains acteurs occupaient des positions spécifiques. D'abord, les communautés religieuses avaient rapidement rejoint le gouverneur à l'intérieur de la ligne de circonvallation. Elles occupaient ailleurs de nombreuses seigneuries et censives. Il en allait de même pour l'élite locale, dont certains de ses plus importants représentants occupaient le promontoire et la pointe de l'île d'Orléans. D'autres étaient titulaires d'arrière-fiefs sur la côte de Beaupré. Ailleurs dans la région, plusieurs villages commençaient à voir le jour, de sorte qu'à cette époque, l'arrière-pays logeait «plus de 1 400 habitants» (Hare et *al.*, 1987, 22)⁵³⁰. Aussi, des seigneuries commençaient à montrer un certain dynamisme, comme celle de Beaupré ou de La Pocatière (D'Allaire, 1980). Quelques casemates étaient construits ici et là dans la région pour protéger les habitants contre d'éventuelles attaques iroquoiennes. Par exemple, le gouverneur «préconisait la construction d'une tour de pierre à la Pointe-aux-Roches pour fortifier le lieu et servir de moulin» (Charbonneau et *al.*, 1982, 24). Le double emploi était-il une façon pour l'administration locale de rentabiliser (rembourser) certains équipements? Ou alors l'administration coloniale voulait-elle gratifier des amis du pouvoir sous le couvert de la nécessité de la défense⁵³¹? Aussi, à l'orée de la deuxième guerre iroquoise (*circa* 1658), Québec n'avait toujours pas d'enceinte (Hare et *al.*, 1987, 19-20). Enfin, Vers 1663, «Le petit poste compte maintenant quelque 500

⁵³⁰ «En juin 1663, nous connaissons dix villages ou débuts de village: dans la région de Québec, le Château-Richer, sur la côte de Beaupré; le village Beaulieu, dans l'île d'Orléans; le Fargy, à Beauport; le village Saint-François, dans la seigneurie du même nom, en aval de la seigneurie de Sillery; une petite agglomération sur le front de la seigneurie de Saint-Michel; une autre, beaucoup plus importante, au fort Saint-François-Xavier, dans Sillery; enfin, une dernière au fort Gaudarville, près du Cap-Rouge» (Trudel, 1974, 106).

⁵³¹ «Cinq casemates seront construites par le gouverneur et données à des particuliers en échange de services rendus» (Charbonneau et *al.*, 1982, 24 note).

habitants et on y dénombre environ 70 maisons» (*idem*, 22)⁵³².

Ce qui retient aussi l'attention, c'est le contrôle social dont la population de Québec aurait fait l'objet. Du côté religieux, les résidents de Québec devaient se conformer à une obédience visiblement stricte. Mais une volonté de contrôle se manifestait aussi du côté civil⁵³³. Nous avons vu comment les gouverneurs cherchaient à régenter le développement de Québec. Frontenac écrivait en 1673: «il ne sera permis dorénavant à personne [...] de bastir ny construire aucune maison [...] dans la haute ou basse ville de Québec qu'auparavant il n'en ait obtenu nostre permission et pour cet effet, nous leur en ferons donner les alignements"» (dans Gaumont, 1976, 28). Mais plus que la ville, des indices nous permettent de penser que ce fut aussi les résidents que furent l'objet d'une «mise en ordre». Un exemple parmi plusieurs: l'intendant «n'accorde l'autorisation écrite d'ouvrir un cabaret ou une auberge qu'à ceux et à celles qui lui présentent "un certificat de bonne vie et mœurs"» et dont l'honnêteté est connue» (Lachance, 1987, 96)⁵³⁴. Ces prétentions s'inscrivaient peut-être dans une volonté d'assurer avec force la pérennité du lien colonial? En bref,

«Nous apercevons [...] une mobilisation du vide inviolé [la réserve ecclésiastique et militaire] en faveur d'une adhésion sans précédent au règlement et à la discipline. Les gouverneurs et intendants seront très soucieux des problèmes de croissance et du développement de la ville. [...] Le contrôle de la croissance physique de la ville fut une préoccupation majeure des autorités civiles» (Pelletier et al., 1984, 55 ns).

Il y aurait donc eu un désir de conformer Québec à un idéal et/ou à un modèle. Comme si au développement symétrique de la ville devait correspondre une «mise en forme sociale» stricte des habitants. Au sujet de la ville nouvelle de Richelieu, Daniel Le Couédic nous écrit: «Je te signale en outre une lettre étonnante de Jean de La Fontaine à sa femme décrivant sa découverte de la ville à l'occasion d'un voyage. C'est lui qui signala que la population nommait l'axe de symétrie "rue de la vertu obligée"» (2005, cpa). Pourrions-nous aller jusqu'à parler de «volonté de puissance», voire plus simplement d'utopie; espace et société devant se conformer au modèle? Ainsi, sous le couvert d'une «fonction première» (des règlements contre le feu, l'alignement des rues, etc.), se serait profilé une

⁵³² «Ragueneau écrit: "On donne à Québec le nom de ville. C'est à peine un misérable bourg". Mais, de fait, on donnait à Québec entre 1629 et 1663 le nom de bourg ou d'habitation dans les actes mêmes des notaires. Ce ne fut qu'après 1663 qu'on commença à donner à Québec le nom de ville. Marie de l'Incarnation le témoigne dans une lettre écrite en 1663» (Lafrance, 1972, 16).

⁵³³ «Cette période [1690-1713], comme la précédente (1664-1690) se distingue par les tentatives d'intervention des intendants et gouverneurs et du conseil souverain pour diriger l'évolution de la ville» (Lafrance, 1972, 94). «...la symétrie et la décoration de la ville préoccupaient autant que l'hygiène, le problème du feu et le développement rationnel de la ville. À Québec, capitale de la Nouvelle-France, faire beau était primordial» (Lafrance, 1972, 95).

⁵³⁴ Certaines activités commerciales faisaient «l'objet d'une réglementation minutieuse et d'un contrôle constant» (Lachance, 1987, 94).

«fonction seconde» de contrôle social. Un auteur a eu cette intuition avant nous:

«C'est toute la vie quotidienne des citoyens que les autorités laïques et religieuses tiennent à prendre en charge. Il ne faudrait pas imaginer toutefois que le peuple se conforme rigoureusement aux multiples règlements, ordonnances, mandements, instructions, etc., qui lui sont assignés. Plus d'un se montre indiscipliné ou du moins peu soumis. Les curés canadiens [...], ont souvent à se plaindre de l'insoumission de leurs paroissiens. À preuve, la régularité avec laquelle les autorités ecclésiastiques ont dû répéter leurs mandements [...]. Il en va de même des autorités laïques [...] qui sont contraint[e]s de répéter constamment leurs ordonnances et règlements. Entre la réalité et ce que l'État et l'Église demandent et proposent comme idéal de vie social se creuse donc un large fossé» (Lachance, 1987, 111).

Ainsi, aux premières heures de Québec, deux ordres de pouvoir auraient cherché à imposer à la ville et aux esprits une mise en ordre. Dans le cas de Richelieu, un auteur a écrit: «...l'uniformisation militaire [la symétrie] connote la philosophie politique de Richelieu: "L'organisation de l'État requiert une certaine uniformisation des conduites"» (Boudon, 1978, 44). La symétrie de la ville nouvelle du cardinal aurait ainsi répondu d'un désir de régulation sociale. À Québec, cette prétention se serait exprimée jusqu'à tard dans le XIX^e siècle. Pouvait-il y avoir eu rivalité entre ces deux ordres pour la place urbaine et donc pour le contrôle social? Il serait à anticiper que le pouvoir (civil ou religieux) aurait cherché à réaliser dans et par l'espace, et notamment en occupant la place publique, ce qu'il ne parvenait pas à réaliser dans la formation sociale. Par le fait même, la formation sociale aurait été amenée à s'exprimer par des voies — pour ne pas dire des voix (les radios contestataires) — détournées.

3.3 La mise en place de l'axe monumental

3.3.1 Mimesis d'appropriation et trajectoires: quelques précisions

À l'origine de toute trajectoire, il y a une intention d'aller quelque part, celle d'être dans un autre lieu que celui qu'on occupe. À l'origine de cette intention peut se trouver des projets, des idéaux, des discours, des idéologies, des décrets de valeurs, bref des mythes, du langage qui communiquent un contenu axiologique organisé par une représentation spécifique du monde, du passé et de l'avenir. Un contenu axiologique anime donc une trajectoire géographique. Ce contenu peut être validé par une autorité extérieure au sujet comme le sujet peut être dans l'obligation d'en estimer par lui-même le bien fondé moral. Ce contenu axiologique possède une «forme» (cf.: chapt. 1). Cette «forme» latente, inhérente au mythe, peut entrer en «résonance» (Beudet, 2005, cpa) avec des formes sensibles. En d'autres termes, des formes discursives, langagières peuvent coïncider avec les formes sensibles des paysages, coïncidence sur laquelle les artistes peuvent attirer

notre attention. Comme nous l'avons vu, les artistes sont en mesure «d'assister les valeurs profondes en phase de s'investir en certains domaines positionnels de l'espace géographique. L'œuvre d'art exprime à cette fin l'identité à partir de paysages imaginaires auxquels doivent ressembler, par la suite, les paysages réels». Aussi, l'État peut intervenir dans la foulée des artistes et de leurs œuvres, renforçant l'effet de ces dernières. Tel fut le cas lorsque l'État québécois classait l'île d'Orléans l'année même où Félix Leclerc s'y établissait (Houde, 1982). En lien avec ce décret de valeur, Sylvie Houde a observé une envolée des valeurs foncières (*idem*).

Dans sa trajectoire, le sujet fait la rencontre d'un semblable, qui peut lui aussi être mobilisé par la même forme, ou plus simplement être mobilisé par son geste. De cette rencontre découle une rivalité pour la position (forme) visée. Gilles Ritchot écrit: «Si chacun doit négocier sa place, c'est que son désir de l'occuper doit croiser celui de l'autre qui vise la même position» (2003, 10-11). Ainsi, deux acteurs peuvent se diriger vers une même forme (position), entraînant des rivalités pour cette dernière.

«En règle générale, personne ne demeure là où il était à la naissance. Quiconque occupe une position a dû normalement parcourir une trajectoire afin de s'y trouver. Considérons maintenant l'ensemble des positions, en un espace géographique donné. Ces positions, appropriées ou attribuées, se déterminent réciproquement pour avoir été engendrées par des trajectoires conflictuelles, c'est-à-dire politiques. Comment? [...] Les positions engendrées par les trajectoires sont investies de sens. **Car le fait de se diriger vers une position répond normalement d'une intention d'y aller, c'est-à-dire d'un sens qui mobilise le sujet.** Mais qu'est-ce qui peut bien communiquer du sens à une position et la faire désirer? Chaque position est désirée par l'un dans la mesure où elle est simultanément désirée par l'autre. En vertu de cette interaction, chacun doit négocier sa place en tenant compte du désir de l'autre. [...] Ces trajectoires politiques engendrent par conséquent des positions qui se déterminent réciproquement au sein d'un espace géographique structural» (Ritchot, 2003, 9-10 ns).

Au terme de ces rivalités, de ces conflits, un des protagonistes y laisse le contrôle de sa mobilité et occupe une position attribuée (une position substituée), à moins qu'il ne renonce à l'objet de ses désirs et se redirige de lui-même vers une autre position. Le simple fait d'acquiescer et d'occuper une position oblige tous les autres, en vertu de la règle de propriété, à se positionner ailleurs: c'est la dimension politique de la propriété, soit le contrôle de la mobilité⁵³⁵. Aussi, «La *mimesis* d'appropriation consiste en une "convergence de désirs vers **une** seule et même **forme prégnante**". Elle dégénère en rivalité aussi longtemps que les désirs ne sont pas canalisés "dans des directions divergentes"» (Ritchot, Mercier et Mascolo, 1994, 279 ns). De toute évidence, c'est une authentique rivalité mimétique qui aurait été à l'origine de l'*urbanisation* de Québec.

⁵³⁵ Ce phénomène tout simple est à la limite contenu dans le langage: le «je» sous-entend le «ici», le «tu» est en lien avec le «là» et le «il» avec «là-bas».

Le jeu des trajectoires et des conflits, par l'entremise de la propriété, engendrent un ensemble organisé de domaines aux qualités d'occupation différenciées: *urbains* et *ruraux*. L'identité de ces domaines est acquise par le contrôle politique de la mobilité; le contenu axiologique des idéaux étant spatialisé par la règle de propriété. Émerge ainsi la structure morphologique abstraite. Les trajectoires endorégulées informent des domaines *urbains*, les trajectoires exorégulées des domaines *ruraux*. Ces trajectoires peuvent être précisées davantage. Outre la régulation (le contrôle politique de la mobilité), elles peuvent être distinguées par leur direction: diffusante vers une quelconque périphérie ou focalisante vers un quelconque pôle central⁵³⁶. En combinant la régulation et la direction, nous trouvons quatre trajectoires différentes susceptibles d'engendrer autant de domaines différents, à savoir (**fig.: 2.14**):

- le *rassemblement* (focalisant, endorégulé);
- la *concentration* (focalisant, exorégulé);
- la *diffusion* (diffusant, exorégulé);
- l'*évasion* (diffusant, endorégulé).

Par les mots, les acteurs valorisent donc des formes sensibles pour leur capacité à évoquer des formes discursives; éventuellement un aménagement réalisera ce contenu discursif. Aussi, les formes sensibles — et notamment les formes construites — sont porteuses de représentations, de langage.

«La valorisation des formes est imputée aux discours qui agissent à l'instar de décrets. Depuis le début du siècle, les multiples idéologies qui ont qualifié les formes d'aménagement urbain ont pesé lourdement sur la production et la valorisation d'espaces urbains. Discours hygiéniste, égalitaire, technique, rénovateur, fonctionnel, patrimonial, environnementaliste... Cette valorisation par les mots se traduit en un enrichissement (ou appauvrissement) monétaire des uns ou des autres, suite à la prise (ou à la perte) de valeur des biens-fonds sous-jacents aux formes. La valorisation est donc conçue comme conséquente avec, voire consécutive à, la production de discours» (Lavigne et Ritchot, 1991, 228).

Cette (dé)valorisation par les mots se trouve éventuellement convertie en «équivalent monétaire». Aussi, «la rente n'est pas d'essence économique mais constitue une valorisation politique» (Marcos, 1996, 96). Cette (dé)valorisation des formes par du langage, qui éventuellement se trouve convertie ou exprimée par les valeurs foncières, a donc un effet sur les trajectoires des acteurs. Décrets de valeurs, trajectoires et (dé)valorisation sont ainsi liés (**fig.: 2.14**).

Les trajectoires, comme les positions qu'elles engendrent, ne sont pas définies dans l'absolu; elles se définissent les unes par rapport aux autres. «En chaque position, tous⁵³⁶ Les trajectoires se définissent aussi par leur direction, selon que les acteurs se regroupent en «creusant la périphérie» ou qu'ils se dispersent dans cette dernière «en creusant le centre» (Ritchot, 1993, 42).

les états internes sont présents, sauf que l'un parvient à l'actualisation tandis que les autres demeurent virtuels. Dans un espace géographique donné, une qualité positionnelle n'existe jamais à l'état isolé» (Ritchot, 1999, 224). Par exemple, le *rassemblement* existe parce qu'il peut y avoir de la *dispersion* dans sa périphérie. En fait, les quatre classes de trajectoires/positions s'inscrivent dans des rapports de contradiction et de présupposition, ce qui sous-entend que leur émergence n'est pas seulement spatiale mais aussi temporelle. Le *rassemblement* des nomades «provoque» la *dispersion* des sédentaires; la périphérie qui accueille les sédentaires *dispersés* se trouve alors façonnée «en "bassin de réception", en réserve *rurale* de main d'œuvre disponible pour d'éventuels recrutements de travailleurs»; la *dispersion* rend ainsi possible la *concentration* des acteurs dans des faubourgs par exemple; cette *concentration* est généralement négativement perçue («une menace de déstabilisation») par les acteurs endorégulés qui préfèrent alors *s'évader* vers la périphérie (front de villégiature, etc.). «Enfin les évasions abandonnent un cadre bâti dès lors soumis à l'érosion, à des "perforations". L'évasion creuse des trous dans le paysage qui peuvent alors se comporter comme des pôles attractifs de rassemblement, vu leur position d'emblée focalisante. L'évasion conditionne aussi un nouveau rassemblement qui provoque une nouvelle dispersion, d'où l'amorce d'un autre cycle de spatialisation (Ritchot, 1993, 43)⁵³⁷. De fait des cycles, déclenchés à la faveur de modes, d'idéaux, de discours, de décrets de valeurs auraient une incidence sur la forme de la ville et donc, éventuellement, sur l'organisation de l'espace.

«La performance des formations sociales, en terme de contrôle social, dépendra de leur compétence à mettre en forme leur mobilité dans l'espace urbain conséquente avec l'exercice, par elles et pour elles, de ce contrôle. Donc, de leur pouvoir. Il s'ensuit que, **selon la (les) résultante(s) du rapport de forces entre les formations sociales, à tel ou tel moment, la ville se verra dotée de telles ou telles formes** favorisant ou restreignant la liberté de mouvement des uns et des autres en retour, ces formes renforceront ou amenuiseront la performance du contrôle par les uns ou par les autres. En particulier dans le temps, compte tenu de la prégnance des formes d'un paysage» (Lavigne et Ritchot, 1991, 227 ns).

À partir du moment où certaines trajectoires sont initiées en fonction d'un contenu, d'une intentionnalité qui répond d'un discours, de représentations, l'espace se trouve reconfiguré par ces trajectoires, par le simple fait que certains acteurs se déplacent et mettent l'espace en valeur selon les idéaux poursuivis; les autres étant obligés d'occuper les places qu'on leur attribue ou celles qui restent. Au terme de ce jeu de trajectoire, l'espace acquiert donc une nouvelle qualité par l'entremise de la règle de propriété. Les positions engendrées se trouvent valorisées ou dévalorisées. Cette valeur s'exprimera éventuellement par un cadre bâti qui se trouvera donc à communiquer du langage. La

⁵³⁷ «...le rassemblement provoque la dispersion, [...] celle-ci implique la concentration: cette dernière provoque l'évasion qui implique le rassemblement. Ainsi de suite» (Ritchot, 1999, 224).

«*solution*» en urbanisme et en aménagement serait donc toujours confrontée à la succession incessante des valeurs. Pour prendre une formule exagérée, la solution d'aujourd'hui serait le problème de demain.

3.3.2 L'urbanisation de Québec

À partir de 1627, la compagnie des Cent-Associés se réservait sur le promontoire un espace sous la forme d'une ferme, à la suite de quoi étaient aménagés le château-fort Saint-Louis, un manoir, un magasin et une chapelle. Puis, elle annonçait son intention d'aménager sur le promontoire une ville nouvelle. Pour ce faire, Montmagny *dispersait* de nombreux acteurs de façon à faire place nette. Seuls quelques uns avaient les moyens de résister. Autant de gestes qui trahissaient le fait que la Compagnie effectuait une trajectoire vers le promontoire⁵³⁸. Yves Mélançon écrit d'ailleurs à ce sujet: «les décisions de construire la ville sur la pointe du Cap-Diamant, de réserver un ban autour de la ville et de développer les berges de la rivières Saint-Charles sont à l'origine des premières trajectoires urbaine et rurale qui ont structuré l'espace géographique» (1997, 45). En s'appropriant le promontoire et en attribuant aux agriculteurs des positions en périphérie, Montmagny repolarisait la région de Québec avant même que ne se développe la ville: l'*urbain* était maintenant en haut et le *rural* en bas. C'est-à-dire que la nature des trajectoires reconfigurait la nature des lieux; une place vide précéderait l'aménagement de la ville. Montmagny venait de créer un centre autour duquel se déployait une périphérie.

Le geste de Montmagny, l'appropriation du promontoire, allait être imité par les communautés religieuses. En 1635, sous le couvert de l'ouverture d'un collège, les Jésuites effectuaient une trajectoire en direction du promontoire. En fait, dès cette époque, les Jésuites ne devaient plus quitter cette position, et ce, même après l'incendie de Notre-Dame-de-Recouvrance et de son presbytère; leur couvent de la vallée devenant un centre de production agricole. Dit autrement, par leur trajectoire vers le promontoire, les Jésuites contribuaient à la *ruralisation* de la vallée de la Saint-Charles: ils n'y effectuaient d'ailleurs que de la production, implantant en Haute-Ville des formes *urbaines* (improductives). D'autres communautés religieuses insistaient pour se faire octroyer des concessions à l'intérieur de la ligne de circonvallation, résistant à la dispersion provoquée par le réaménagement cadastral de Montmagny⁵³⁹. Les Hospitalières

⁵³⁸ «Le déplacement du site retenu, du bas vers le haut, signale qu'une trajectoire endorégulée converge vers un espace déjà concédé» (Mélançon, 1997, 47).

⁵³⁹ Soulignons qu'une part de cette endorégulation provenait d'une aisance financière certaine: «Le financement des Jésuites de Nouvelle-France provient entre autres de leurs diverses relations, jusqu'à la Cour» (Campeau, 1995, 28). L'autre part provenait de leurs réseaux d'influence (cf.: note 389). Voir aussi à ce sujet Denys Delâge (1985, 176) et Bruce Trigger (1991, 334 et 444).

de l'Hôtel-Dieu pour leur part, même si elles avaient quitté dans un premier temps le promontoire pour Sillery, n'avaient pas pour autant abandonné la propriété de leur censive urbaine.

Ce fut de toute évidence une mimesis d'appropriation, engendrée par une convergence des désirs d'occuper une même position qui aurait été à l'origine de l'urbanisation de Québec (Ritchot, 1999). René Girard spécifie: «la mimesis d'appropriation **divise** en faisant converger deux ou plusieurs individus sur un seul et même objet qu'ils veulent tous s'approprier» (1978, 41 ns). La crise de la préséance qui allait tant caractériser les relations entre le gouverneur et l'évêque au XVII^e siècle aurait participé de cette mimesis⁵⁴⁰. Cette rivalité géographique allait donc s'exprimer par (engager les acteurs dans) une rivalité sociale. Dans l'espace, cette rivalité se serait aussi manifestée par la présence, «dans le même quartier», de la place d'Armes et de la place Notre-Dame (cf.: section 3.2.3). Autrement dit, les représentants des pouvoirs civil et religieux auraient été pour ainsi dire face à face, chacun sur sa «rive»⁵⁴¹. Voici une description de ces deux «rives», faite par François-Xavier de Charlevoix:

«Le premier Bâtiment de remarque [...] est le Palais Episcopal: toute la gauche est bordée de Maisons. Vingt pas plus loin, on se retrouve entre deux Places assez grandes: celle de la gauche est la Place d'Armes, sur laquelle donne le Fort [...]: les Récollets sont vis-à-vis, et d'assez belles Maisons occupent une partie du contour de la Place. Dans celle de droite, on rencontre d'abord la Cathédrale, qui sert aussi de Paroisse à toute la ville. Le Séminaire est à côté, sur l'Angle que forment le Fleuve et la Rivière Saint Charles. Vis-à-Vis de la Cathédrale est le College des Jésuites, et dans les entredeux, il y a des Maisons assez bien bâties. De la Place d'Armes on enfle deux Ruës, qui sont traversées par une troisième, et qui forme une assez grande Ile, toute occupée par l'Église et le Couvent des Récollets. La seconde Place a deux Descentes à la Rivière Saint Charles, l'une fort roide, à côté du Séminaire, et où il y a peu de Maisons; l'autre, à côté de l'Enclos des Jésuites, laquelle tourne beaucoup, à l'Hôtel-Dieu, à mi-côte, est bordée de Maisons assez petites et aboutit au Palais, où demeure l'Intendant. De l'autre côté des Jésuites, où est leur Eglise, il y a une rue assez longue, où sont les Ursulines» (dans Courville et Garon, 2001, 95).

Un peu plus et tous ces acteurs étaient en mesure de se surveiller mutuellement, puisqu'ils résidaient autour de deux places distantes l'une de l'autre d'un jet de pierre (**fig.: 2.15**). Cette rivalité, non seulement aurait-elle déteint sur la psychologie des personnages, mais elle se serait matérialisée par et dans un certain nombre de projets d'architecture. À lire Luc Noppen et ses collaborateurs, nous avons l'impression d'une

⁵⁴⁰ «Laval s'en prend aussi au pouvoir civil et dispute même l'emplacement du banc du gouverneur à l'église. **La question de la préséance qui s'insinue déjà partout dégénère au point que des querelles se multiplient et rangent bientôt la population en deux camps adverses**, selon leur allégeance au pouvoir ecclésiastique ou au civil. Le conflit entre le vicaire apostolique et le gouverneur d'Avagour devient très acerbe avec la question de la vente de l'eau-de-vie aux Amérindiens» (Hare et al., 1987, 21 ns).

⁵⁴¹ «rival en amour » XV^e; lat. rivalis «rival», de rivales : riverains «qui tirent leur eau du même cours d'eau (rivus)». Personne qui prétend aux avantages, aux biens qu'un seul peut obtenir, et qui s'oppose à autrui pour les lui disputer (PRI).

course à celui qui aurait le plus vaste palais ou monastère, même si plusieurs de ces derniers ne furent jamais réalisés en entier, les désirs dépassant souvent les capacités budgétaires de leurs promoteurs⁵⁴². Les Jésuites «donnai[en]t le ton» avec la construction de leur église en 1666 (Noppen et *al.*, 1979, 22). Au sujet du monastère des Jésuites⁵⁴³, qui «rivalise avec le château du gouverneur» (dans Courville et Garon, 2001, 95), Pehr Kalm écrivait un peu avant la conquête:

«Comme édifice et par ses dimensions, cette demeure a bien plus bel aspect que le château et pourrait aisément en tenir lieu [...]. Le volume de l'ensemble des bâtiments est quatre fois celui du château et c'est le plus important de tous les édifices de la ville. [...] les Pères Jésuites ne doivent pas être pauvres pour se permettre de construire des maisons qui ressemblent à de grands châteaux» (dans Courville et Garon, 2001, 98).

Il ajoutait:

«"La maison qu'habitent les Jésuites est magnifique, et a une apparence superbe tant du dehors qu'à l'intérieur, — on dirait un vrai palais. C'est un édifice de pierre à trois étages, — outre le grenier, — à toit carré très élevé et couvert en ardoise; il ressemble au nouveau palais de Stockholm, et renferme entre ses murs une cour spacieuse. Ses dimensions sont telles que trois cent familles pourraient y loger à l'aise, et cependant, dans le moment, il n'abrite pas plus de vingt Jésuites"» (dans Noppen et *al.*, 1979, 35).

Venait ensuite le Séminaire fondé par Monseigneur de Laval en 1664, dont le bâtiment était «sans contredit» «l'édifice le plus élaboré qui se construit à Québec» (*idem*, 23). Le corps principal du Séminaire était entrepris à partir de 1678⁵⁴⁴. Frontenac, peut-être un peu jaloux des moyens dont pouvait disposer monseigneur de Laval, écrivait au sujet du Séminaire:

*«"Voyez donc ces grands et superbes bâtiments... ..Pourtant lui et ses ecclésiastiques étaient plus commodément logés que les gouverneurs. Ce "Palais" coûtera plus de 400 000 livres, et il en a déjà fait faire le quart en deux ans... ..**Ce "Palais" est situé au milieu d'un jardin qui a été dressé à force de mines et aplani par le moyen de terres apportées de bas en haut du rocher sur lequel il est...** ...C'est une dépense extravagante et qui n'est pas nécessaire"»* (dans Pelletier et *al.*, 1984, 75 ns).

Bacqueville de La Potherie écrivait au sujet du Séminaire en 1700: «"La face qui regarde le canal accompagné de deux pavillons, forme la plus belle vue de la ville. L'aile gauche où est renfermée la chapelle a deux cent vingt pieds de long et la largeur du bâtiment est de trente pieds en dehors"» (dans Noppen et *al.*, 1979, 23).

⁵⁴² À titre d'exemple, Notre-Dame-de-Québec, une fois terminée, ne fut «qu'un pâle reflet de l'intention» de l'architecte (Noppen et *al.*, 1979, 24).

⁵⁴³ Selon Courville et Garon, dont les sources ne sont pas explicites, les Jésuites auraient importé de France «toute la pierre taillée et numérotée» (2001, 98).

⁵⁴⁴ «Le bâtiment est vaste, de plan rectangulaire, avec, aux extrémités, des pavillons qui font saillie vers le fleuve. Les trois étages de maçonnerie soutiennent un toit mansardé couvert d'ardoises et surmonté d'un clocheton en forme de coupole. Le jardin, aménagé devant l'édifice, contribue à la magnificence de ce "palais"» (Noppen et *al.*, 1979, 23).

Dans les premières années de Québec, les Ursulines disposaient du plus gros monastère du promontoire⁵⁴⁵. Elles s'engageaient dans un projet d'agrandissement lorsque le feu consumait leur monastère en octobre 1686. «En 1694, les Ursulines songent à un programme de construction encore plus ambitieux», pour lequel elles n'auront pas les ressources nécessaires (*idem*, 22). De leur côté les Hospitalières agrandissaient leur hôpital en 1672, mais ce fut en 1691 que «naissait le véritable grand projet de l'Hôtel-Dieu», dont les travaux débutèrent en 1695 (*ibidem*)⁵⁴⁶. Enfin, deux autres bâtiments auraient matérialisé la rivalité entre les deux ordres de pouvoirs: le nouveau château Saint-Louis et le nouveau palais épiscopal, tous deux amorcés en 1692. Tous deux auraient représenté, de toute évidence, des «*éléphants blancs*». Frontenac cherchait à se doter d'un château d'un «style monumental, plus digne à ses yeux d'une résidence royale que l'édifice légué par Montmagny» (*idem*, 21). Or, «inquiet du coût élevé des travaux», le Roy en suspendait la réalisation (*ibidem*). Les travaux n'étaient complétés que vingt ans plus tard (*ibidem*)⁵⁴⁷. Le projet de palais épiscopal de Monsieur de Saint-Vallier, second évêque de Québec «dépass[ait] en grandeur celui du gouverneur. Mais là encore, l'ouvrage demeure inachevé» (*idem*, 1979, 22)⁵⁴⁸. Au sujet du palais épiscopal, Bacqueville de La Potherie écrivait: «*Il y aurait peu de Palais Episcopaux en France qui puissent l'égalier en beauté s'il était fini*» (dans Garon et Courville, 2001, 98). Seuls les Récollets, à leur retour en Amérique (1693), construisaient sur le promontoire un «modeste» couvent «à l'image de la communauté» (Noppen, 1979, 24). Ainsi, «Les ensembles architecturaux de l'Église catholique impressionnent par leur nombre et leurs dimensions. Vastes, ils constituent les plus grandes bâtisses de la colonie, avant le château des gouverneurs et le palais de l'intendant» (dans Courville et Garon, 2001, 95; **fig.: 2.16**).

Cette «*débauche*» architecturale — Noppen a parlé de «palais somptueux» (et *al.*, 1979, 22) — dans une ville coloniale qui à cette époque n'aurait eu qu'environ 1 500 habitants (**fig.: 2.17**), aurait effectivement trahi le procès de cette mimesis d'appropriation ayant

⁵⁴⁵ Dans sa correspondance, sœur Marie de l'Incarnation écrivait: «"c'est la plus belle et grande qui soit en Canada"» (dans Courville et Garon, 2001, 100).

⁵⁴⁶ «Aussi marque-t-on, sur le plan, des pavillons aux angles, légèrement en saillie, qui doivent contribuer au caractère monumental de l'ensemble» (Noppen et *al.*, 1979, 22).

⁵⁴⁷ «Les images nous font voir un édifice très gracieux, digne d'un château français du XVII^e siècle par sa grande symétrie et l'équilibre de ses formes, avec son double étage séparé par un cordon de pierre, et son toit en pavillon articulé par les saillies des avant-corps. Le plan au sol témoigne lui aussi d'une grande symétrie dans l'aménagement des divisions intérieures. Le château Saint-Louis de Frontenac est sans contredit un édifice dont l'architecture classique rappelle la grandeur du règne de Louis XIV» (Noppen et *al.*, 1979, 21-22).

⁵⁴⁸ «Le second évêque de Québec, M^{gr} de Saint-Vallier, qui tenait à affirmer ses prérogatives, veut les inscrire également dans l'espace en faisant construire un palais épiscopal en 1692, au moment même où le gouverneur Frontenac inaugure les nouveaux travaux du château Saint-Louis» (dans Garon et Courville, 2001, 98).

comme enjeu la place urbaine qui devait recevoir le projet de Montmagny. Cette «*course au palais*» aurait possiblement été préjudiciable aux finances des communautés religieuses, les incitant à lotir leurs domaines urbains, question d'assurer le financement de leurs activités. L'hypothèse serait que cette «*course au palais*» ait été, indirectement, une condition favorisant le développement du bourg fortifié. Là où le développement de la ville *intra-muros* s'annonçait compromis par l'emprise des communautés religieuses, leur potentiel endettement découlant des conséquences de la crise mimétique aurait en quelque sorte garanti à long terme le développement de la ville.

...

...

...

L'*urbanisation* de Québec aurait donc été le résultat d'une mimesis d'appropriation par laquelle la qualité d'occupation du promontoire passait de la *ruralité* à l'*urbanité*. Là où le promontoire était globalement rural, émergeait, à la suite de trajectoires conflictuelles, un massif *urbain*. Comme l'écrit Gilles Ritchot, «Le rapport de forces se met à fonctionner et détermine l'engendrement d'un gradient urbain qui convertit la colline-barre en "haute-ville"» (1999, 144-145). Ainsi, cette mimesis d'appropriation conférait au promontoire une grande valeur qui aurait été externalisée par la qualité du cadre bâti. La convergence des trajectoires aurait ainsi fait monter les enchères, incitant les acteurs à y aménager des formes correspondantes. L'intensité des efforts pour obtenir et conserver sur le promontoire une place allait commander des aménagements à la «*hauteur*». La valeur de la position appelait l'aménagement de formes *urbaines*, monumentales, improductives. L'effort consenti pour occuper une position sur le promontoire **exigeait des formes en mesure de préserver l'effet de ces efforts**, c'est-à-dire des formes monumentales contribuant au maintien des valeurs. Dit autrement, la montée des valeurs foncières commandait (ou rendait permissif) l'aménagement de formes monumentales improductives. Cela représentait une destruction de richesses proportionnelles à la valeur du lieu. La rivalité allait conférer au lieu une grande valeur qui fut exprimée par le cadre bâti. Il s'agissait quand même du cap «*diamant*».

Ainsi, la mimesis d'appropriation faisait de Québec un lieu attractif, un pôle de *rassemblement*. L'espace devenait polarisé à la suite de la rencontre de trajectoires rivales, il devenait un *massif* (topologique) auquel la falaise donnait corps⁵⁴⁹. L'espace était ainsi organisé, structuré, à la suite de quoi des formes étaient aménagées. Attractif, le pôle

⁵⁴⁹ «La convergence des trajectoires endorégulées sur les hauteurs du promontoire constitue le Cap-Diamant en un pôle de rassemblement où domine la valeur positionnelle urbaine, un "massif", à partir duquel se déploiera sous peu une trajectoire et un gradient urbain, [...] vers la châtellenie de Coulonge» (Mélançon, 1997, 49).

urbain de Québec allait s'avérer inaccessible puisque les communautés religieuses contrôlaient une proportion grandissante de l'espace dévolu à la future ville. L'inaccessibilité prenait diverses formes: le gouverneur qui était empêché dans son projet urbain; la fonction marchande qui était tenue hors les murs, grâce à un apport massif de capitaux, et ce jusqu'au XIX^e siècle (Pelletier et *al.*, 1984; Ritchot, 1999); le développement rapide de la Basse-Ville; autant d'éléments historiques qui auraient répondu de cette «*attractivité inaccessible*». Cette attractivité aurait néanmoins incité les communautés religieuses à lotir leurs enclaves. Enfin, le conflit de préséance entre le représentant de la hiérarchie ecclésiastique et le représentant de la hiérarchie civile (ou royale) serait à lire comme un prolongement de la rivalité mimétique d'appropriation. L'esprit «*baroque*», via la forme du promontoire, aurait amplifié les effets de cette mimesis d'appropriation. Certes, le promontoire pouvait évoquer d'autres lieux, mais il aurait eu aussi la capacité d'évoquer la place que s'attribuait certains acteurs dans l'ordre du monde⁵⁵⁰.

3.3.3 Le déploiement de l'axe monumental

Comme entrevu précédemment, la mimesis a la propriété de se propager, de se diffuser à un nombre croissant de sujets. René Girard parle à ce propos de «contagion mimétique» (1978, 31). Le désir d'occuper une position sur le promontoire se serait répandu à l'ensemble des acteurs endorégulés. L'attractivité du massif urbain aurait incité la noblesse et l'élite locale à vouloir elles aussi occuper cette position dominante. Ce n'était donc pas seulement pour se rapprocher du pouvoir colonial, comme l'a écrit Marcel Trudel, que l'élite locale aurait cherché à occuper le promontoire et les environs immédiats du bourg et de sa banlieue (*cf.*: section 3.2). Néanmoins, cette élite aurait rencontré deux obstacles. Jusqu'en 1648, le gouverneur n'avait concédé en censives que 16% de l'espace de la ville en lot à bâtir, ce qui était très peu. Ensuite, nous avons vu que les communautés religieuses augmentaient leur emprise sur la Haute-Ville au point où elles occupaient la moitié de la surface prévue pour la ville. Ainsi, pour cette élite qui désirait manifester son ascendance à l'aide de la propriété foncière, quelle place pouvait-il rester, si les communautés religieuses occupaient presque entièrement le pôle urbain, au point d'empêcher — à tout le moins de différer — la réalisation du projet de ville nouvelle? En étendant son emprise sur le sol urbain, les communautés religieuses
⁵⁵⁰ «Nous ne pouvons pas pour autant en inférer que le choix du site à la haute ville s'explique seulement par des motifs utilitaires et de défense, si nous admettons d'emblée que l'appropriation politique a visé un lieu investi de sens, ce que les formes concrètes sont venues signifier plus tard. [...] Le gouverneur et ses successeurs tenteront de récupérer d'autres terrains, mais échoueront dans la remise en question des privilèges acquis par les communautés qui contrôlent aussi leurs concessions à des fins de peuplement et d'exploitation» (Mélançon, 1997, 49).

obligeaient les acteurs qui visaient eux aussi la pointe du promontoire à se relocaliser vers la banlieue ou la périphérie. Pour pouvoir accéder à la propriété seigneuriale — même petite⁵⁵¹ — leur permettant d'exprimer leur rang social, l'élite locale et la noblesse auraient pris position hors de la circonvallation urbaine. Ceci dit, il n'est pas impossible non plus que cette *évasion* pouvait aussi offrir l'avantage pour cette élite de marquer une distance entre elle et les prétentions du pouvoir ecclésiastique. Rappelons les tensions entre le gouverneur d'Ailleboust et les Jésuites et les menaces perpétuelles d'excommunication lors des fêtes et des bals (cf.: section 3.2.3). De plus, l'anticipation de l'ouverture de la future Grande Allée renforçait peut-être l'attractivité du promontoire. L'appropriation de la pointe de Québec par les représentants du pouvoir colonial et ecclésiastique aurait donc contribué à l'émergence de l'axe monumental de Québec, axe suggéré par cette topographie si particulière.

«Puisque les communautés religieuses détiennent une part importante des terrains à la ville et qu'elles contrôlent son lotissement, nobles et bourgeois prennent possession du sol dans la banlieue, comme moyen de promotion sociale et ils peuvent ainsi acquérir d'autres terres et seigneuries. Ce territoire situé à la périphérie immédiate de la ville n'est pas seulement voué à la production et au peuplement, c'est-à-dire au domaine rural. Certains détenteurs contrôlent leur mobilité. Ils sont plutôt nomades et occupent d'une manière sporadique leur concession» (Mélançon, 1997, 52).

Cette élite à la recherche d'une «*distinction foncière*» se relocalisait plus à l'Ouest, mais aussi vers l'Est, en obtenant des arrière-fiefs et des arrière-arrière-fiefs jusqu'à l'île d'Orléans. Et parce que cette élite disposait d'une ascendance certaine sur le pouvoir colonial, **elle aurait été en mesure de s'octroyer les domaines voulus et ainsi de contourner pour ainsi dire, la ville *intra-muros* de plus en plus verrouillée par les ecclésiastiques.** L'axe monumental de Québec était donc le fait de trajectoires et d'appropriations informant un axe exemplifié par la topographie.; la topographie aurait donné corps à un profil topologique. Voilà pourquoi, à partir de 1650 environ, et profitant de la décentralisation de la gestion coloniale, l'élite locale aurait occupé la dorsale informée par l'alignement promontoire/île d'Orléans.

Par sa capacité à évoquer des modèles urbains connus, par sa correspondance avec l'organisation morphologique des grandes villes européennes, la topographie de Québec pouvait inciter les acteurs à vouloir se conjuguer avec cette forme sensible. Bref, à défaut de pouvoir obtenir des positions dans la ville en devenir, plusieurs acteurs *s'évadaient* vers la périphérie, mais toujours dans l'axe du promontoire et de l'île d'Orléans; l'axe

⁵⁵¹ «La taille généralement restreinte de ces terres tenues en fief ou en roture en font surtout des titres d'honneur pour leur détenteur, car elles ne suffisent pas à la subsistance de la noblesse ni de la bourgeoisie qui les détiennent» (Mélançon, 1997. 51).

urbain allait coïncider avec la forme du paysage. Il s'agissait d'une *évasion* et non d'une *dispersion* dans la mesure où les acteurs en cause avaient les moyens de leurs prétentions. Dans la chronologie des faits, Pierre Puiseaux aurait été parmi les premiers à s'*évader* vers l'ouest du promontoire. D'autres le rejoignait, comme Juchereau de Maure⁵⁵². Dans le cas de Louis d'Ailleboust⁵⁵³, Yves Mélançon fait une remarque importante:

«Ces terres, à la limite de Sillery et de Québec, constituent un domaine stable, un massif ponctuel, sur lequel s'est appuyé le gradient urbain qui s'est déployé le long du promontoire entre le pôle de rassemblement central et la périphérie lointaine. Même après que la noblesse et la bourgeoisie aient quitté les lieux sous le Régime français et que les terres aient été récupérées par le Séminaire, la valeur positionnelle urbaine fut maintenue sur cet espace occupé, aussitôt après la Conquête, par la noblesse et la bourgeoisie anglaise» (Mélançon, 1997, 54-55).

Et Gilles Ritchot de préciser: «...ce domaine jouxtant la falaise de l'anse aux Foulons se situait immédiatement à la limite ouest du "ban du lieu" de Québec, aux confins de la seigneurie de Sillery. Cette frontière survit de nos jours à travers la division administrative séparant les municipalités de Québec et de Sillery» (1999, 145). Depuis, l'axe monumental de Québec connaît une grande stabilité. Cette stabilité proviendrait entre autres choses de la «*forme*» du regard des acteurs qui, génération après génération, ont trouvé dans la forme saillante du promontoire un écho aux diverses images mentales qui les habitent. Aussi, la succession cumulative des aménagements, au fil du temps, prolongeant pour ainsi dire cette forme, aurait contribué à la stabilité de l'axe monumental de Québec.

...

...

...

Le développement de Québec n'a donc pas été un processus lent d'agrégation de formes construites de proche en proche à partir d'un noyau central. Québec n'était pas le résultat d'un processus continu influencé uniquement par des facteurs externes comme la croissance démographique ou la croissance économique. Québec s'est **organisée** «*tout d'un coup*» entre 1636 et 1660 environ, avant de se **développer**. L'axe monumental de Québec s'est déployé en une trentaine d'année et est demeuré stable depuis. Par le fait même, la localisation des acteurs endorégulés — ayant les moyens de mettre l'espace en

⁵⁵² «Jean Juchereau fait parti de la bourgeoisie et s'adonne à des activités commerciales autres que l'exploitation de sa terre. Ses héritiers cèdent la terre en 1685 à Charles Aubert de Lachesnaye, riche commerçant de la colonie. Ce dernier habite déjà un hôtel particulier de 35 mètres de long dans la Basse-Ville et une résidence de campagne avec dépendances construites sur la Pointe-aux-Lièvres [...]. En 1700, Lachesnaye cède la terre de Saint-Denys au Séminaire de Québec, qui la cède à son tour en 1762 au gouverneur et général James Murray» (Mélançon, 1997, 53-54).

⁵⁵³ «Dans le cas particulier de d'Ailleboust, la trajectoire suivie a comme espace-source la ville de Montréal, où il fut un temps gouverneur, et comme espace-but la banlieue de Québec. Il s'agit donc d'un domaine urbain d'évasion situé en périphérie du pôle de rassemblement de la censive de Québec» (Mélançon, 1997, 54).

valeur — transformait le reste de la région en aire *rurale* en y refoulant les acteurs exorégulés. La mise en place de l'organisation de Québec a donc procédé de trajectoires conflictuelles qui ont organisé l'espace en ce qu'Isabel Marcos nomme «l'axe de l'Autorité» et «l'axe de la Productivité» (1996, 18). Un échiquier géopolitique vide, influencé par la perception que les acteurs pouvaient avoir de l'organisation du monde, est venu «*quadriller*» l'espace régional, attendant que les facteurs externes contribuent à le «*remplir*». Nous anticipons ainsi la stabilité et l'impact de la propriété sur le procès de l'urbanisation. Nous allons voir maintenant, dans la foulée des travaux d'Yves Mélançon (1997), que toute l'histoire du développement de Québec fut profondément influencée par cette axialité. Et nous pouvons anticiper aussi le fait que le devenir de Québec, dans la longue durée, sera tributaire de cette disposition axiale des acteurs. L'observation annonce un aspect pratique: la possibilité de réduire l'incertitude dans le processus municipal de décision.

La crise de la préséance et cette «*course au palais*» auraient été des signes visibles, «*mesurables*», de cette rivalité mimétique ayant présidé à l'urbanisation de Québec. Cette rivalité fut visiblement «*teintée*» par l'esprit «*baroque*», esprit qui caractériserait toujours, jusqu'à un certain point, Québec. Autrement dit, le contenu des trajectoires à l'origine de l'urbanisation de Québec, l'intentionnalité les animant, aurait porté la marque de l'esprit du XVII^e siècle.

3.4 À l'origine de l'intensité de la rivalité mimétique: l'esprit baroque

3.4.1 La découverte de l'individualité

À consulter les livres consacrés à l'art et à l'architecture du XVII^e siècle, on ne peut être que frappé par le foisonnement des formes, des jeux, des effets qui fusent dans tous les sens. Les exemples d'églises surchargées et de volées d'escaliers triomphantes se multiplient facilement: l'escalier du château d'Augustusburg, la sacristie de la chartreuse de Grenade, les décorations intérieures des églises d'Amérique du Sud, Zwinger, l'église de Saint-Jean-Népomucène, etc. (Toman, 1998). De ces débordements, François Lebrun écrit: «Le baroque est [...] **art de spectacle** et d'ostentation. Le souci du décor l'emporte sur celui de la construction» (1997, 38)⁵⁵⁴. Pour un autre auteur, le baroque est «un art soucieux d'exprimer la passion, faisant passer le sentiment devant l'ordre et la

⁵⁵⁴ «Le baroque, adversaire de toute règle, refuse l'équilibre, la mesure, la raison; il est le triomphe du pathétique, de l'excessif, de l'irrationnel. (Lebrun, 1997, 38). Le baroque «tend [...] à se confondre à peu près avec le XVII^e siècle» (dans Cornette et Mérot, 1999, 242).

volonté» (dans Cornette et Mérot, 1999, 241). Pour Lucien-Victor Tapié, le baroque est «exubérance et fantaisie» (Tapié, 1968, 14). Pierre Cabanne:

«Le baroque est un théâtre. Il a souvent utilisé la scénographie mais jamais [...] il n'avait autant inspiré la mise en scène lyrique de l'espace. L'attrait de l'illusion et du trompe-l'œil, des perspectives décentrées dans les villes et les monuments, églises ou palais, caractérise — avec l'abus du pittoresque et du mouvement dans la statuaire, l'abondance des ornements — cette évolution où les architectes ambitionnent de concurrencer les magnificences illusoire de la scène. L'escalier de la Trinité-des-Monts par Francesco de Sanctis (1723-1725), la fontaine de Trevi par Niccolò Salvi, extraordinaire opéra d'eau surchargé de sculptures et d'un mouvement tout berninésque, la façade de Saint-Jean-de-Latran d'Alessandro Galilei à Rome, le palais de Caserte par Vanvitelli (1752-1773), la basilique de la Superga à Turin (1717-1731) et le palais royal de Madrid par Filippo Juvara qui travailla pour le théâtre, affirment le goût généralisé de contrastes de rythmes ou de volumes, des vides et des obliques, des dimensions excessives, des successions d'arcades, de colonnes ou de statues monumentales et de l'accumulation des ornements. Goût que traduisent, dans les intérieurs, les enfilades de pièces démultipliées par des miroirs, les matériaux polychromes, les plafonds aux extravagantes envolées en trompe-l'œil» (Cabanne, 1999, 82-83).

Nous avons déjà entrevu l'influence du théâtre sur l'art urbain (*cf.*: section 2.1). Ce lien aurait été suffisant pour amener un auteur comme Germain Bazin à écrire: «Du théâtre viennent sans doute le goût des escaliers monumentaux, ainsi que les effets d'enfilades perspectives des palais, et il semble que peu à peu **le palais réel se soit mis à ressembler aux palais fictifs** qui étaient montés sur la scène» (Bazin, 1968, 46 ns). Nous redécouvrons ici l'influence de l'art (*cf.*: chapt. 1).

Ces débordements «*d'effets spéciaux*» (pour ne pas dire spatiaux) pourraient-ils être associés à la rupture galiléenne? L'art baroque aurait-il été la conséquence de cette rupture? Pouvait-il être l'expression d'un sujet emporté par ses seuls sentiments? Le résultat de nos recherches le suggère. L'hypothèse serait la suivante: délaissés par une certaine rationalité, incapables d'objectiver leur démarche respective, abandonnés aux seuls «percepts», tout se passe comme si l'art et l'architecture avaient versé dans une sorte d'exubérance. À l'impossibilité d'accéder à une certaine compréhension, l'art aurait tout simplement été emporté par le sentiment «*pur*», par le seul affect. C'est ce qui se dégage d'un commentaire de Claude-Gilbert Dubois:

«...le traitement maniériste entraîne la destruction du rapport d'harmonie fondée sur la relation des parties au tout et fait dériver les valeurs vers l'ostentation de la forme et de la technique. [...] Le rapport à la nature, dont nous avons vu que les renaissants faisaient le point de jonction des opposés, est objet d'un double traitement: parcellisation et distorsion. L'art abandonne les vues globales et les recherches générales de rapport et de mise en équation, pour se consacrer à des problèmes particuliers. L'encyclopédisme des connaissances est délaissé au profit de la spécialisation. La cosmologie prend ses distances par rapport à la cosmogonie "classique" garantie par des textes canoniques. [...] Dans les arts, on assiste à une spécialisation d'ordre technique et thématique [...]. [...] Cette orientation entraîne la rupture des rapports de proportionnalité. [...] La conséquence de cette représentation parcellisée et distendue est la rupture de *l'harmonia mundi*. **Le monde n'est plus cette belle mécanique intellectuelle qui chante [...] les transports de l'esprit et des sens.** C'est un labyrinthe, une énigme, un puzzle qui se donne

à déchiffrer par bribes. [...] On peut [...] parler d'une sensibilité dans laquelle se lit un certain pessimisme, un certain scepticisme, un certain relativisme, et des attachements évidents, notamment pour une morale individualiste [...] et un culte de l'art conçu **(non point à la manière renaissante d'un moteur privilégié de la connaissance)** comme ayant à lui-même sa propre finalité, par l'exhibition d'une manière sur laquelle se fonde la personnalité» (Dubois, 1995, 39-41 ns).

De ces commentaires, nous avons l'intuition des conséquences de la rupture galiléenne: un art «ayant sa propre finalité», c'est-à-dire qui n'aurait plus cette place auprès de la science comme jadis. Ils rejoignent en plus d'un point notre développement du chapitre premier. Le XVII^e siècle aurait été une période à cheval entre deux mythologies; pas tout à fait de plein pied dans la mythologie de l'ici-bas (modernité), avec encore des attaches envers la mythologie de l'au-delà (scolastique). Le XVII^e siècle aurait été cette période de transition entre une vision du monde où prédominait la Loi divine et celle des grandes révolutions bourgeoises du XVIII^e siècle où la Loi des hommes allait prédominer. L'acte officiel de la naissance du baroque pourrait-il être placé entre 1620 et 1630, période à laquelle le Gesù (Rome) recevait une somptueuse décoration intérieure: «À l'origine, le décor du Gesù était blanc et gris et la voûte n'était pas décorée. Puis, un autre parti, luxueux et triomphal, s'imposa vers 1630 dans la Rome pontificale» (dans Cornette et Mérot, 1999, 307)⁵⁵⁵. Rappelons que Jean Delumeau fixait la fin de la Renaissance à 1620. L'art baroque aurait-il «*explosé*» au moment même où la science se désintéressait de la question de la forme, laissant le champ libre à la seule subjectivité?

Par son architecture fastueuse, avec ses décorations intérieures «*aériennes*», par ses volées d'escaliers triomphantes (cherchaient-elles à exprimer l'ascension de l'individu?), par ses formes libérées du soutien de l'arc-boutant et du contrefort gothiques, l'art baroque aurait célébré (exprimé) l'individualité émergente du sujet. En d'autres termes, l'art aurait eu l'intuition que le sujet aurait été en train d'émerger en tant qu'individu. Germain Bazin, au sujet du concept d'absolutisme, écrit:

«On peut généraliser cette notion d'absolutisme et dire qu'elle domine la psychologie de tous les hommes de ce temps — donc chacun gouverne sa vie comme un monarque absolu. [...] Le moi, ou plutôt le surmoi, est érigé en une entité qui ne connaît d'autre limite qu'elle-même. Une héroïne de Corneille accablée de tous les malheurs, et à laquelle sa suivante demande: “Que vous reste-t-il donc?” répond par ce cri jailli du fond de l'être: “Moi, moi dis-je, et c'est assez!” [...] On est alors “maître de soi comme de l'univers”, dit un autre héros de Corneille, ce qui traduit la souveraineté absolue, c'est-à-dire le pouvoir sans limite» (1968, 34).

Lewis Mumford a écrit dans cet esprit que «...l'aristocratie de l'époque baroque [...] cherchait avant tout à s'admirer dans ses œuvres» (1964, 426). Si la Renaissance

⁵⁵⁵ «"Là on été placées toutes les inventions possibles pour capter les sentiments de l'homme et ravir son entendement", écrit un voyageur anglais, découvrant en 1620 les églises romaines, jésuites en particulier» (dans Cornette et Mérot, 1999, 52).

découvrait l'homme dans sa matérialité, «même laid», comme l'écrivait Jean Delumeau, le XVII^e siècle aurait découvert l'individu dans son unicité⁵⁵⁶. Toutefois, à la Renaissance, une minorité de «chercheurs» aurait commencé à entrevoir l'individu, c'est-à-dire l'homme doué d'une personnalité propre, unique, ainsi que ses conséquences théologiques, une minorité toutefois qui pensait le monde et l'univers comme une harmonie (Choay, 1980, 274; Dubois, 1995). Un vecteur, du sujet à l'individu, relierait peut-être la fin du Moyen Âge au XVII^e siècle⁵⁵⁷. Dit autrement, tout se passe comme si le sujet s'était graduellement individualisé pour aboutir à «la figure de l'individu absolu» (Mercier, 1992) mis en récit par l'*Aufklärung*, et de là atteindre finalement l'actuelle post-modernité plaçant au centre du monde le «moi» (Boisvert, 1995). Tel aurait été un des temps forts du baroque: la découverte et la célébration d'une individualité nouvelle⁵⁵⁸. Les grandes révolutions bourgeoises auraient pour ainsi dire consommé ce lent mouvement qui s'amorçait avec le culte des martyrs, qui exigeait que chacun devienne éventuellement responsable de sa propre destinée (cf.: chapt. I). Et l'art baroque — exubérant s'il en est — aurait été le vecteur exprimant cette individualité. En attendant que la science, au XVIII^e siècle, ne s'impose en «nouvelle divinité» (Beudet, 1999), l'individu se serait imposé comme une sorte de figure divine, et Louis XIV peut-être plus que tous les autres, en aurait été une sorte de prototype. À ce titre, la mise en scène de sa vie quotidienne — son levé était public (Toman, 1998, 138-139) — en serait l'exemple pour ainsi dire exagéré.

Cette émergence de l'individu, exemplifié par un «personnage» comme Louis XIV, serait aussi à voir dans les arts, comme le théâtre.

«Nul autre que le poète espagnol Calderon de la Barca n'aura mieux exprimé l'élan vital qui inspire l'art baroque. Dans *Le grand théâtre du monde, auto sacramental* allégorique présenté pour la première fois en 1645, Calderon transpose dans son époque le *topos* antique de "la vie conçue comme un spectacle": devant Dieu et sa cour céleste, les hommes se comportent comme des comédiens; la pièce dont ils sont les acteurs est leur propre vie, qu'ils jouent sur la scène du monde» (dans Toman, 1998, 7).

«Au cours de la pièce, le Monde remet à chaque acteur [...] les attributs de son rang. [...] Au moment de sortir [symbolique de la mort], ils doivent remettre leurs "insignes" et

⁵⁵⁶ La Renaissance avait «amorçé la libération de l'individu en le sortant de l'anonymat médiéval et en commençant à le dégager des contraintes collectives» (Delumeau, 1967, 22).

⁵⁵⁷ Le sujet (*subjectum*) est celui «qui est soumis, subordonné à» (aux contraintes collectives?); l'individu (*individuum*), c'est un «corps indivisible», ce qui évoque l'unicité (*unus*, un), le corps indivisible appelle le nom, la désignation non équivoque (PR I). L'individu serait celui qui croit qu'il est autonome, celui qui pense exister sans altérité, quand dans les faits ce n'est pas le cas.

⁵⁵⁸ Le morcellement politique de l'Allemagne (au-delà de 300 principautés) aurait contribué à l'explosion de l'art baroque dans ce pays où chaque prince aurait calqué son comportement sur celui de Louis XIV (Bazin, 1968).

rendre compte du rôle qu'ils ont joué» (*idem*, 11)⁵⁵⁹. Des hommes qui se comportent comme des acteurs jouant leur propre vie, voilà pensons-nous une belle allégorie de cette émergence de l'individu⁵⁶⁰. Germain Bazin s'étonne du fait qu'au XVII^e siècle, les grands de ce monde se livraient «à des jeux d'enfants, qui consistent à "faire semblant"» (1968, 10)⁵⁶¹. Plus loin, il fait du baroque une époque «...où l'homme semble jouer sa vie plutôt que la vivre, projetant sans cesse son être dans la fiction d'une existence idéale» (*idem*, 47). S'agissait-il d'un procédé pour éviter cette responsabilité qui émergeait en même temps que l'individu, celui qui devait maintenant et par lui-même, fixer la moralité de ses gestes (cf.: chapt. I)? Pour Claude-Gilbert Dubois, l'invention de l'opéra (*Dafne* de Jacopo Peri, 1589), en mettant en scène «des sentiments humains», serait aussi une manifestation de cette individualité nouvelle (1995, 129). Dit autrement, cette émergence de l'individualité aurait rendu possible l'émergence de nouvelles figures artistiques et littéraires. Déjà, Michel de Montaigne (écrivain français; 1533-1592), dans ses *Essais*, s'était penché sur sa subjectivité: «"Ce ne sont mes gestes que j'écris, c'est moi, c'est mon essence"» (DP, 1998, 1067)⁵⁶².

En littérature, la figure de Don Juan (*circa* 1620) aurait constitué une belle métaphore de cet individualité baroque. Pour Claude-Gilbert Dubois, Don Juan, c'est «le moi [qui] s'érige en maître de sa propre loi qu'il applique aux autres» (Dubois, 1995, 253). La remarque évoque la définition du sujet utopien, certainement la définition du sujet autonome (cf. chapt. I).

«Don Juan est le type même du héros baroque, en ce sens que le conflit qu'il manifeste à l'égard de la loi sociale le fait apparaître lui-même comme l'agent d'une autre loi dont il est le dispensateur souvent inconscient. En récusant Dieu, principe de la monarchie absolue et de droit inéluctablement divin, c'est le moi qui devient Dieu et rétablit à son profit le même système. Il fait régner la loi "pérenne" de l'inconstance et s'institue en maître — conquérant, possédant, rejetant après consommation — de tous les sujets — qui sont en fait des objets — de sa conquête» (*idem*, 252).

⁵⁵⁹ «...*autos sacramentales*, pièces d'inspiration religieuse qui illustraient un dogme ou un élément d'histoire sacrée» (Dubois, 1995, 263).

⁵⁶⁰ «Au carrousel de 1662, Louis XIV en empereur romain conduisait lui-même le quadrille des Nations. Dans les fêtes qu'il donna en 1664 à Versailles, [...] Louis lui-même, costumé en Roger, donna l'assaut au palais d'Alcine. Dans les fêtes organisées à Dresde en 1719 par Auguste le Fort de Saxe, [...] celui-ci jouait son rôle, costumé en Mars» (Bazin, 1968, 47).

⁵⁶¹ «Un moraliste français, le chevalier de Méré (1610-1684), émule de Voiture, qui se fit arbitre de la bienséance et du bon goût, alla jusqu'à dire qu'il convenait "d'être bon acteur dans la vie", de "regarder ce qu'on fait comme une comédie et de s'imaginer qu'on joue un personnage de théâtre". Mais, pour qu'un masque reste valable, il faut le changer sans cesse. L'inconstance est un des thèmes favoris des poètes du XVII^e siècle; on la retrouve, louée, célébrée par le Français du Perron qui élève un "temple à l'Inconstance", par Étienne Durant qui lui dédie des stances» (Bazin, 1968, 48).

⁵⁶² «"Me trouvant entièrement dépourvu et vide de toute autre matière, je me suis présenté moi-même à moi, pour argument et pour sujet"» (Montaigne dans DP, 1998, 1069).

Ainsi, Don Juan aurait exprimé cet individu qui s'imagine libre et autonome, quand dans les faits il demeure toujours en face de l'autre et encadré par la Loi. Comme le rappelle Claude-Gilbert Dubois, face à l'altérité, Don Juan fait systématiquement appel au masque, à la tromperie, à l'usurpation, peut-être pour se soustraire de l'obligation de la rencontre⁵⁶³. Ce que More fait par l'entremise d'un «héros fondateur», Don Juan le réaliserait-il à l'échelle de l'individu, signe que la nouvelle position du sujet face au monde était vraisemblablement en train de se «diffuser»? À la limite, Don Juan ne serait-il pas une figure postmoderne avant la lettre⁵⁶⁴? Soulignons brièvement que Don Juan manifestait encore une certaine familiarité avec la mort, une familiarité s'exprimant par la rencontre avec le «Convive de pierre». Cette rencontre par laquelle Don Juan était emporté dans la mort, aurait signifié qu'une certaine transcendance gouvernait encore le monde: «Don Juan n'agit que [...] sous l'œil vigilant du gardien de la loi» (Dubois, 1995, 59). Or, ayant agi selon sa propre loi, Don Juan ne pouvait défier plus longuement cette dernière⁵⁶⁵. Ainsi, l'exemple littéraire de Don Juan suggère ce que nous avons précédemment anticipé: à cette époque transcendance et immanence auraient été comme en équilibre dans les représentations de certains sujets. Claude-Gilbert Dubois écrit: «Dieu n'est pas mort, mais il a bien vieilli» (*idem*, 60).

Mais il faut insister sur un point: ce qui apparaîtrait comme une découverte de l'individualité et de sa mise en valeur par l'art et l'architecture, n'aurait mobilisé qu'une mince frange de la société européenne, les nomades et certains acteurs ayant acquis le contrôle de leur

⁵⁶³ «De Shakespeare et Lope de Vega à Corneille et Molière, Goldoni et Marivaux, le masque, la feinte, le travesti, le sosie, le mensonge, le faux-semblant, le leurre, la méprise, le quiproquo alimentent la comédie mais aussi le drame à l'Opéra. Le déguisement des personnages, des êtres et des cœurs qui se poursuivent et se fuient sans cesse constitue un thème inépuisable qui procure des ressources infinies au comédien, de Molière à Marivaux et à Beaumarchais; Molière, dans *Amphitryon*, pose le problème de l'ambivalence du moi et du surmoi; chez Marivaux et Beaumarchais, ce jeu de masques aboutit à une sorte de dissolution de l'être dans les mille facettes du paraître. La plus désolante expression de cette fuite de soi-même, c'est peut-être ce carrousel de l'amour que sont *Les Noces de Figaro*, où personne ne sait où donner de l'amour, où chacun croit aimer ce qui n'est pas ce qu'il aime, feint d'aimer l'un pour se faire aimer de l'autre, pensant trouver l'un rencontre l'autre et parfois un faux-semblant de soi-même, où seul a quelque densité l'innocent et vicieux Chérubin, qui joue le rôle d'Hylas, l' "amant de toutes", et où, pour finir cette course harassante, tout le monde se retrouve ce qu'il était et se croyait ne pas vouloir être, dans la vanité de ce chassé-croisé du cœur, qui fragmente et dissocie les êtres comme les jeux de glace des châteaux baroques du même temps. La scintillante musique de Mozart a traduit par un chef-d'œuvre la désespérance de cette dérégulation du moi, en s'élevant jusqu'à des accents pathétiques» (Bazin, 1968, 48-49).

⁵⁶⁴ Dubois parle du «plaisir de rompre avec la communauté» chez Don Juan (1995, 233). Revoir la définition de la mythologie de l'ici-bas donnée par Mercier et Ritchot (cf.: chapt. 1).

⁵⁶⁵ «La confrontation de structures radicalement différentes comme le fini et l'infini, l'absolu et le relatif, le moi et les autres, la terre et le feu (l'ordre du désir), le ciel et la loi gravée sur la pierre (l'ordre des interdits) engendre, dans sa dynamisation narrative, des péripéties qui sont autant de transgressions. Le mythe de Don Juan illustre, sous forme de comédie tragique [...], la rencontre du désir et de sa limite, de la transgression et de la condamnation. La porte reste ouverte à une éventuelle rédemption: mais ce ne sera là que le futur imaginé par le romantisme [...]. Dans la période baroque de la vie du mythe, on en reste à la confrontation de l'homme et de la loi, avec la victoire de cette dernière et la relégation du contrevenant dans un lieu de flammes» (Dubois, 1995, 236-237).

mobilité (grande bourgeoisie, etc.)⁵⁶⁶. Non pas que les sédentaires auraient échappé entièrement à cette influence, mais la précarité de leur situation n'aurait pas nécessairement favorisé sa manifestation avec autant d'évidence.

«Au vrai, cette élite cultivée qui admire Velasquez ou Rubens, lit Galilée ou Descartes, saint François de Sales ou Arnauld n'est elle-même qu'une minorité. Lorsque l'on parle de la civilisation européenne dans la première moitié du XVII^e siècle, il convient de ne pas oublier totalement ces **masses urbaines et rurales** dont la **culture rudimentaire** continue à s'alimenter aux seules sources du sermon ou du prêche dominical et de la littérature de colportage [...]. Cette culture populaire est identique à elle-même depuis des siècles et le restera encore longtemps, indifférente, ou presque, aux profonds changements qui, dans le domaine de l'art, de la science ou de la religion, affectent les classes cultivées et donnent à ce "premier dix-septième siècle" sa tonalité particulière» (Lebrun, 1997, 61).

Claude-Gilbert Dubois soutient quelque chose d'analogue lorsqu'il écrit: «Quant au peuple, il représente pour l'instant une force potentielle mise en réserve, n'apparaissant dans la vie nationale qu'au moment de grandes crises, lorsque les exactions des armées dévastent les productions, lorsque des catastrophes naturelles engendrent famines et épidémies» (Dubois, 1995, 77). À ce titre, seule l'architecture monumentale aurait été visée par l'art baroque⁵⁶⁷.

Ainsi, le XVII^e siècle aurait été porteur d'une individualité célébrée par les arts et l'architecture:

«Le modèle politique de la monarchie absolue et de droit divin [...], dans son double aspect — monarchique, donc unitaire; absolu et de droit divin, donc justifié par une transcendance, donc binaire — résume la démarche imaginaire qui le sous-tend, et que nous pouvons définir comme l'utopie de l'impossible unité. C'est là, nous semble-t-il, une constante qui permet de catégoriser l'âge baroque, par rapport à ce qui le précède et à ce qui le suit. Ce qui le précède, c'est une conception de la perfection harmonique fondée sur la proportionnalité des parties constituantes, et par conséquent un art du dosage et du calcul élaboré qui caractérise aussi bien l'art des proportions chez Dürer ou Vinci, que les techniques de la réussite dans l'art de gouverner selon Machiavel. Ce qui suit, c'est une conception collectiviste et relativiste qui fait de l'énoncé des lois, conçues comme des rapports et non des injonctions, le moteur de la recherche intellectuelle et scientifique, et de leurs applications le moteur des techniques et des gouvernements. Entre le modèle de l'harmonie renaissante et le modèle relativiste et démocratique, la période baroque propose un modèle, unitaire et binaire, autoritaire et schizé, d'application immédiate et de justification transcendante, qu'elle soumet à l'épreuve de l'histoire» (*idem*, 5).

En étant à la marge, étant potentiellement perçu comme un espace pouvant se soustraire à certaines conventions sociales, l'Amérique, aurait peut-être favorisé l'expression de cet

⁵⁶⁶ «On parvient alors à cette conclusion qu'il ne saurait exister *a priori* d'incompatibilité entre la condition bourgeoise et le goût baroque, mais, à mesure que les styles prennent nettement conscience de leur nature et de leurs fins, les sociétés bourgeoises inclinent à préférer la mesure et l'ordre, celles qui sont plus particulièrement aristocratiques et terriennes accordent leur faveur à l'imagination et à la liberté baroques» (Tapié, 1968, 53-54).

⁵⁶⁷ «L'étroite relation qui unit la dimension théâtrale, le goût irrépressible de la mise en scène et l'essor d'une culture de la fête, qui inspire les formes de l'architecture, est confirmée par l'importance des palais et des châteaux, en particulier de leurs escaliers monumentaux [...]. Ces grands escaliers constituent en effet le décor idéal de la mise en scène sociale» (dans Toman, 1998, 10).

individualité. Nous avons entrevu l'exemple de monseigneur de Laval et des Jésuites. Marcel Moussette nous a rappelé l'exemple de Cavalier de Lasalle qui haranguait les Amérindiens affublé d'une grande cape rouge (Moussette, 2004, cpa). Dans la biographie de Montmagny réalisée par Jean-Claude Dubé, des traits baroques trahiraient, pour ainsi dire, le gouverneur (Dubé, 1999). Et que dire du baron de Saint-Castin qui devint chef d'une tribu amérindienne (Moussette, 2004, cpa)? Gilles Ritchot a attiré notre attention sur la prise de possession de la Louisiane par les Français, prise de possession qui fut réalisée avec trompettes et tambours, en ayant comme seuls témoins la forêt environnante (Ritchot, 2004, cpa)⁵⁶⁸. Ce qui constituerait un autre exemple d'une mise en scène typiquement baroque (mais peut-être aussi d'une appropriation en l'absence de l'autre?).

...

...

...

L'exemple littéraire de Don Juan montre une mise en scène duelle entre un sujet cherchant à appliquer sa loi (un sujet se croyant autonome) et une Loi extérieure (celle de Dieu dans ce cas-ci) qui finalement intervient pour mettre un terme à la digression commise⁵⁶⁹. À ce titre, Claude-Gilbert Dubois fait remarquer: «L'espace théâtral de Don Juan symbolise la dualité de l'espace baroque: les impératifs de sauvegarde sociale incarnée par les Pères [...] et la recherche d'un homme qui voudrait bien assurer tout seul son destin» (1995, 60). Cette opposition duelle Loi/individu aurait été caractéristique du XVII^e siècle. Plusieurs auteurs ont insisté sur les «contradictions» et «l'ambivalence» de ce siècle, comme si une série de «bipartitions» (individu/divinité; raison/passion; être/paraître; âme/corps; loi/désir; État-nation/Église; etc.) avaient été à la source de la dynamique baroque. Cette période aurait été lézardée de «bipartitions» que nous avons déjà entrevues brièvement (*cf.*: section 2.1 et chapt. 1). Ces contradictions n'auraient-elle pas été la conséquence d'une sorte de flottement entre une transcendance regrettée et une immanence désirée? Germain Bazin parle de ce «conflit [...] qui étirent l'homme du XVII^e siècle, pris entre son christianisme fondamental et les séductions de l'humanisme» (1968, 9). Borngässer et Toman écrivent:

«La métaphore du "théâtre du monde" parcourt toute la période baroque, depuis la fin du XVI^e siècle jusqu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle. L'époque est placée sous le signe d'éclatantes contradictions, qui se jouent devant et derrière le rideau de scène: être et paraître, faste et ascèse,

⁵⁶⁸ «"En habit écarlate galonné d'or, il dégaine son épée et proclame..."» (Lacour-Gayet dans Ritchot, 1999, 210).

⁵⁶⁹ «...l'histoire de Don Juan, dans sa période baroque, est la confrontation de deux ordres: celui d'une nature où règne l'inconstance — qui engendre [...] ses propres lois — et la régulation de la loi aristocratique, matrimoniale, et de celle qui réglent les échanges humains» (Dubois, 1995, 240).

puissance et faiblesse sont constamment opposés. [...] La mise en scène personnelle d'un souverain baroque, qu'il s'agisse du pape ou d'un roi, est en même temps l'expression d'un programme politique. Le cérémonial, la mise en scène de ce "théâtre du monde", est en quelque sorte le reflet d'un ordre supérieur prétendument dicté par la volonté divine» (dans Toman, 1998, 7).

De son côté, Lewis Mumford écrivait:

«La conception baroque du XVII^e siècle met bien en lumière deux tendances contradictoires de ce temps: d'une part l'esprit méthodique de géométrie, s'exprimant parfaitement dans la rigueur des tracés et l'alignement des immeubles et l'ordre concerté et formel des jardins et du paysage; d'autre part, un goût de l'extravagance, de l'alambiqué et du sensuel, une rébellion contre les règles, contre le mécanisme et le classicisme, que nous découvrons dans la peinture et la sculpture, et que nous voyons aussi paraître dans le costume, dans la vie amoureuse, dans le fanatisme religieux...» (1964, 446).

Gilles Deleuze soutiendrait aussi cette idée de contradiction lorsqu'il écrit que le XVII^e «s'organisait selon deux vecteurs, l'enfoncement en bas, la poussée vers le haut» (Deleuze, 1988, 41). Claude-Gilbert Dubois parle de «la fondamentale dualité baroque» (1995, 280).

La littérature du XVII^e siècle comportait aussi de nombreux couples inégaux: Don Juan/valet; Don Quichotte/Sancho (1605-1615); Faust/Méphistophélès; Othello/Iago (1604); Lear/bouffon (1608); Robinson Crusoé/Vendredi (1719); Hamlet/fantôme (1600-1601); Macbeth/sorcières (1606) (Dubois, 1995). La composition picturale de l'époque aurait elle aussi été traversée par une structure binaire. Bien des tableaux présentaient une composition où ici-bas et Au-delà se seraient partagés l'espace de la toile (autre signe de cette transcendance regrettée et de cette immanence désirée?). Gilles Deleuze donne les deux exemples suivants:

«Parmi les peintres dits baroques, le Tintoret et le Greco brillent, incomparables. Et pourtant ils ont en commun ce trait du baroque. *L'enterrement du comte d'Orgaz* par exemple est divisé en deux par une ligne horizontale, et en bas les corps se pressent accotés les uns aux autres, tandis qu'en haut l'âme monte, par un mince repli, attendue par de saintes monades dont chacune a sa spontanéité. Chez le Tintoret, l'étage du bas montre les corps en proie à la propre pesanteur, les âmes trébuchant, s'inclinant et tombant dans les replis de la matière; au contraire, la moitié supérieure agit comme un puissant aimant qui les attire, leur fait chevaucher des plis jaunes de lumière, des plis de feu qui raniment les corps, et leur communiquent un vertige, mais un "vertige du haut": ainsi les deux moitiés du *Jugement dernier*» (1988, 41-42).

Nous pouvons aussi mentionner la peinture du Caravage qui «consiste dans l'usage du "luminisme" où l'éclairage violent de certaines zones dans l'espace pictural, [...] établit un contraste avec les zones d'ombre elles-mêmes accentuées» (Dubois, 1995, 28; **fig.: 2.18**). L'art urbain aurait été à la fois classique et baroque, et donc aurait porté la marque de ce dualisme du XVII^e siècle. C'est du moins ce qui transparaîtrait dans la

réorganisation de Rome proposée par Demenico Fontana (1589):

«Il est vrai que le tracé des rues se fit sans le moindre égard pour les obstacles de quelque nature qu'ils aient été, mais, en même temps, on a tiré parti de l'extraordinaire diversité de la situation topographique pour créer "toute sorte de perspectives diverses et variées". "À un prix réellement incroyable, et selon l'esprit d'un si grand seigneur [Sixte Quint], il élargit les rues d'un bout à l'autre de sa ville, en dépit des collines et des vallées qu'elles rencontraient sur leur chemin; en aplanissant les premières et en comblant les secondes, il les transforma en plaines douces, en places charmantes et dégagea à différents endroits, les quartiers les plus bas de la ville en des perspectives diverses et variées qui, en dehors des dévotions, réjouissaient les sens par leur charme"» (Giedion, 1968, 75).

À la section 2.1, nous avons entrevu ce dualisme à l'œuvre dans l'art urbain⁵⁷⁰.

La philosophie et la science baroques auraient-elles été aussi marquées par une forme duelle? Auraient-elles reflété cette ambivalence entre une immanence désirée et une transcendance regrettée? Claude-Gilbert Dubois soutient que «La phase baroque de la science est caractérisée par le maintien d'une métaphysique qui sous-tend l'investigation rationnelle. Le cas est visible chez Athanasius Kircher [jésuite, moraliste et savant allemand; 1601-1680], ou chez Kepler [astronome allemand; 1571-1630]» (Dubois, 1995, 63). Il ajoute: «Descartes, s'efforçant d'organiser méthodiquement les principes d'une connaissance entièrement rationalisée, en parle comme d'une illumination que n'auraient pas récusée les mystiques» (*idem*, 22). Chez Spinoza (philosophe hollandais; 1632~1677), «La métaphysique [...] aboutit à un monisme dans lequel Dieu et la nature représentent deux "aspects" de la même substance» (*idem*, 66). En philosophie, l'émergence graduelle de l'individu aurait-elle favorisé chez Leibniz (philosophe et savant allemand; 1646-1716) la formulation du concept de monade⁵⁷¹? Tout se passe comme si la science baroque — «les illuminés de la raison» — s'érigait au côté de son «contraire» de la Contre-Réforme, «les illuminés de la foi» (*idem*, 51)⁵⁷². Et chez un auteur comme Leibniz (philosophe et savant allemand; 1646-1716), ces deux opposés auraient été fusionnés. «Leibniz doit être situé à l'intersection du plus ancien et du plus moderne: traditionnel par sa filiation scolastique avouée et par le souci théologique constant dans sa pensée [...]; précurseur, par sa démarche, de l'actuel structuralisme» (DP, 1998, 874). L'observation suggère que la philosophie de Leibniz était, dans sa forme, duelle, à tout le moins au tournant de deux pensées: celle de la scolastique et celle des Lumières.

⁵⁷⁰ Gilles Ritchot définit l'architecture baroque comme étant un «style caractérisé par une profusion d'ornements figuratifs surajoutés à des volumes néoclassiques» (1993, 55). Il ajoute: «Le Château de Versailles en est une illustration souvent citée» (*ibidem*).

⁵⁷¹ Gilles Deleuze nous rappelle que la monade chez Leibniz correspond à «l'âme ou au sujet comme point métaphysique» (1988, 33).

⁵⁷² «Le grand effort scientifique du XVII^e siècle réside d'ailleurs non seulement dans des découvertes, mais dans l'organisation méthodique des instruments de connaissance et dans le primat donné à l'expérience sur les constructions de l'esprit» (Bazin, 1968, 90).

L'esprit baroque, en Amérique, aurait même participé de la rencontre entre Français et Amérindiens. C'est l'hypothèse que le professeur Marcel Moussette a posé pour expliquer la facilité avec laquelle les Français ont pu bâtir tant d'alliances avec les nations amérindiennes du continent, du Saguenay à la Louisiane; il en fait la condition du «métissage» entre Français et Amérindiens (Moussette, 2004, cpa). Cette rencontre en terre d'Amérique aurait eu lieu plus précisément sous le signe de la dualité baroque: «...aux XVII^e et XVIII^e siècles les transferts entre les Européens et les Amérindiens auraient pu avoir comme base idéologique l'esprit baroque, d'une part, et un complexe culturel dont l'image dédoublée forme un des éléments constitutifs d'autre part» (Moussette, 2000, 75). Par exemple, le professeur Moussette a souligné la parenté formelle entre les motifs floraux à la mode en France avec le motif de la double courbe caractéristique de l'art amérindien (2000 et 2003; **fig.: 2.19**)⁵⁷³. S'appuyant sur l'*Histoire de Lynx* de Claude Lévi-Strauss, Marcel Moussette a aussi souligné la parenté formelle des contes de l'Ancien et du Nouveau Monde (2003). Les contes français et amérindiens auraient tous deux comportés des structures binaires amenant les Amérindiens à confondre certains personnages français avec ceux de leurs propres contes, comme cela aurait été le cas avec le conte de Ti-Jean (Moussette, 2004, cpa). Ainsi, des parentés formelles auraient présidé aux rencontres franco-amérindiennes, favorisant ce «métissage» dont parle Marcel Moussette. Non seulement l'esprit baroque aurait-il «hanté» les terres françaises d'Amérique, mais sa «forme» serait entrée en résonance avec la culture amérindienne⁵⁷⁴. Dit autrement, la «forme» de la communication (au propre comme au figuré) aurait été au centre de cette rencontre entre deux continents.

Au total, le XVII^e siècle (avec certainement des débordements en amont et en aval) aurait été fortement marqué par «une organisation [...] de la société sous la forme d'une série de bipartitions; mais sans qu'entre les parties résultantes à chaque étape apparaisse jamais une égalité véritable: de quelque façon, l'une est toujours supérieure à l'autre». Une nuance s'impose néanmoins: chaque époque serait marquée du sceau de la dualité, comme le suggère l'œuvre de Claude Lévi-Strauss. Cependant, le XVII^e siècle européen, plus que d'autres époques, aurait peut-être été particulièrement permissif à l'expression de cette dualité, peut-être parce que le sujet se trouvait à mi-chemin entre deux récits mythologiques.

⁵⁷³ Au sujet de ce rapprochement culturel facilité par l'art (baroque et amérindien), Marcel Moussette donne l'exemple d'un motif à double courbe qu'il compare à la rose des vents du monastère des Ursulines de Québec (Moussette, 2003, 35).

⁵⁷⁴ Il faudrait maintenant voir quels types de différences culturelles pouvaient animer les protestants établis au sud, faisant qu'ils n'avaient pas établis autant de contacts avec les Amérindiens.

3.4.2 Quelques notes sur la Contre-Réforme et son porte étendard, l'art baroque

L'effervescence de cette individualité découverte aurait comporté cependant l'angoisse d'une autre découverte: celle de la finitude du sujet, que nous avons précédemment évoquée. Cette angoisse aurait été au cœur de la démarche de Martin Luther (1483~1546) qui se questionnait sur «sa mort et son destin». Ce dernier avait assurément jeté l'émoi dans les rangs de la Chrétienté⁵⁷⁵, en dénonçant notamment la ventes des indulgences ainsi que le faste de l'Église⁵⁷⁶, tout en s'attaquant à certains aspects du dogme chrétien. L'onde de choc fut suffisante pour forcer Rome à convoquer un dix-neuvième concile œcuménique: le concile de Trente (1545~1563). En cherchant à contrer l'expansion de la religion réformée, l'Église était elle-même amenée à se repositionner sur plusieurs questions: redéfinition du dogme, «décrets disciplinaires» (célibat des prêtres, résidence des évêques...), préparation d'un catéchisme et d'une version officielle de la Bible (la Vulgate), réorganisation de certaines institutions (Inquisition, Index) et mise sur pied d'ordres religieux nouveaux (carmélites, jésuites, ursulines...), etc. (PRII)⁵⁷⁷. Prenant la menace au sérieux, l'Église, par l'entremise du Concile de Trente, jetait les bases d'un vaste programme de reconquête qui remportait «vers 1600 d'incontestables succès» (Lebrun, 1997, 19)⁵⁷⁸. Le concile de Trente lançait l'Église dans un vaste mouvement de prosélytisme sur le territoire même de l'Europe, un prosélytisme intérieur. Ce prosélytisme allait par la suite se propager au Nouveau Monde, et peut-être d'autant plus fortement que ces territoires auraient été perçus par les Européens comme étant libres de contraintes. Nous comprenons mieux dans quel contexte idéologique pouvait s'inscrire le rêve théocratique des communautés religieuses de Nouvelle-France.

Ce prosélytisme intérieur mobilisait l'art baroque comme un outil à la fois pédagogique et de propagande. Gérard Labrot a d'ailleurs montré que cette «logique» aurait été appliquée jusque dans l'aménagement de Rome: ordonner l'espace de façon à influencer

⁵⁷⁵ «La Réforme protestante a été l'un des grands événements du XVI^e siècle. Certes, l'existence des Églises orthodoxes, séparées de Rome [...] constituait, depuis le Moyen Âge, une première déchirure de la "robe sans couture" du Christ. Mais bien plus grave par ses conséquences de tous ordres a été le schisme protestant. Si l'histoire des États européens a été dominée au XVI^e par les problèmes religieux issus de la Réforme, ceux-ci, vers 1600, sont loin d'être résolus» (Lebrun, 1997, 18).

⁵⁷⁶ Luther avait dénoncé «l'écart creusé, avant 1545, entre la structure de l'Église et le message biblique» (Morel, 2003).

⁵⁷⁷ «à la fin du XVI^e s. l'Église romaine avait le visage qu'elle devait garder jusqu'au XX^e siècle» (PRII).

⁵⁷⁸ «Le 22 mai 1622, Grégoire XV canonise Ignace de Loyola, Thérèse d'Avila, Philippe Néri et François Xavier. Cette date est tout un symbole: elle marque la fin de la période transitoire; les forces novatrices l'emportent au sein de l'Église, et ouvrent la voie, pour un demi-siècle, aux débordements du baroque» (dans Toman, 1998, 19). Cette date marquerait aussi la fin de la Renaissance.

les comportements des fidèles (1987)⁵⁷⁹. Pour l'Église, les arts, en donnant corps à des dogmes qui autrement seraient demeuré abstraits, auraient été particulièrement aptes à communiquer la parole de Dieu. Ces formes artistiques, dans son esprit, étaient en mesure de mobiliser le fidèle. Et puis, comme le rappelle Joël Cornette, l'image s'avérait fort efficace dans une civilisation qui, pour l'essentiel, ne savait pas lire (dans Cornette et Mérot, 1999, 63). Le XVII^e siècle aurait vu ainsi l'imagination des artistes se délier pour le plus grand plaisir de l'Église. «La Contre-Réforme militante a utilisé les arts comme des instruments de propagande, ou plutôt de propagation de la foi» (*idem*, 145). Frédéric Dassas parle de:

«...la capacité de la représentation figurée à rendre compte des mystères de la vérité révélée par la puissance suggestive de l'illusion [...]. [...] Le paradoxe de telle compositions est que, pour mieux atteindre à l'illusion, elles renoncent à exploiter une des principales ressources propres à la sculpture et à l'architecture: la possibilité de considérer l'œuvre sous plusieurs angles. En ce sens, on peut véritablement parler de régression par rapport aux recherches du maniérisme. Il est en effet indispensable, si l'on veut profiter pleinement de l'effet recherché, de respecter le point de vue à partir duquel le spectacle de l'œuvre doit être contemplé. Car c'est bien d'un spectacle qu'il s'agit, lequel ne prend vie que par son déroulement, et qui appelle du spectateur qu'il accepte de partager momentanément l'espace que lui propose l'œuvre, à défaut de quoi elle se trouve ravalée plus brutalement qu'une autre au rang de simulacre» (Dassas, 1999, 76-77).

La Contre-Réforme aurait contribué ainsi à la diffusion d'une architecture et d'un art particuliers, au point où on peut avoir l'impression que les deux coïncidaient⁵⁸⁰. L'Église s'emparait ainsi d'une forme artistique parce qu'elle aurait été particulièrement apte à communiquer ses discours, ses convictions, ses ambitions, tout en contribuant à sa diffusion, jusque dans le Nouveau Monde, en lui donnant une empreinte particulière⁵⁸¹.

Aussi contradictoire que cela puisse paraître, l'Église aurait donc fait appel à des représentations bien terrestres — *L'extase de Sainte-Thérèse* — pour enflammer la foi des

⁵⁷⁹ «L'Église a décelé dans la vue un pouvoir d'évidence immédiate, pré-réflexif, d'ébranlement presque physique, donc peu résistant, de la personne, que le texte ne possède point. Le fait le plus remarquable est certainement d'avoir confié à une ville la mission de vérifier ce pouvoir de faire disparaître du visiteur toutes certitudes ancrées, de faire basculer son assiette spirituelle. Si l'image seule ne peut faire devenir *de Rome*, Rome elle-même y pourvoit et voilà les Réformés bien attrapés. Tâche primordiale donc: ordonner une parade de l'espace, reconstruire (et même, pourrait-on dire, construire) une ville bien matérielle, bien polémique, bien irréfutable» (Labrot, 1987, 62).

⁵⁸⁰ «L'esprit intolérant et fermé du catholicisme de la Contre-Réforme qui se manifeste dans l'Inquisition, le concile de Trente et la fondation de la Compagnie de Jésus, s'exprime, dans le domaine artistique, par l'image baroque grâce à laquelle l'Église officialise son esthétique» (dans Sollers et *al.*, 1996, 68). Mais Joël Cornette écrit: «il convient de ne pas identifier la création artistique à la seule thématique imposée aux artistes par les pouvoirs, qu'ils soient d'Église ou d'État» (dans Cornette et Mérot, 1999, 65).

⁵⁸¹ «...il est surtout **un art religieux**. Son succès est tel, en effet, inséparable de l'évolution de l'Église romaine depuis le concile de Trente. L'art de la Contre-Réforme, tout en rejetant certains aspects "païens" de la Renaissance, s'était donné pour tâche la lutte sans merci contre l'hérésie protestante partout menaçante et la glorification des grands dogmes réaffirmés par le concile; c'était un art de combat et de discipline, à la fois fervent et austère» (Lebrun, 1997, 39)

fidèles, pour tenter de (re)fonder (paradoxe?) un nouvel ordre transcendant⁵⁸². Elle mobilisait vraisemblablement une esthétique criante de réalisme — immanente? — pour donner corps au dogme chrétien et favoriser sa diffusion (**fig.: 2.18**). Et jusqu'aux exercices spirituels des Jésuites qui auraient cherché, par l'entremise du corps du fidèle, à matérialiser certains aspects du dogme chrétien: «les Jésuites sont les pionniers d'une nouvelle conception de la spiritualité qui s'appuie sur une perception plus aiguë de l'individualité et du rapport personnel de chaque homme avec Dieu» (Monte-Glénisson, 2004, 76)⁵⁸³. L'Église cherchait-elle à s'adapter à cette individualité naissante en s'adressant individuellement à chaque fidèle? Même le Salut, de collectif qu'il était au Moyen Âge, s'individualisait (Turcotte, 1979). Rappelons la position des Frères de la Vie Commune qui, dès la Renaissance, concevaient «l'âme de l'homme [...] comme âme singulière, individuelle» (cf.: chapt. 1). Se pourrait-il aussi que l'Église, au XVII^e siècle, ait cherché à occuper l'espace laissé vacant par la rupture galiléenne? Avait-elle cherché à reproduire ce lien entre connaissance (théologique) et forme? Cherchait-elle, en mobilisant l'art baroque, à reproduire (par imitation) l'effet antérieurement expérimenté par le culte des martyrs, à savoir la saisie esthétique d'une vérité se donnant à voir à «*fleur de représentation artistique*»⁵⁸⁴? Du moins, cherchait-elle à produire des saillances avec lesquelles le fidèle aurait pu s'associer, s'identifier? Là où l'art guidait le regard du chercheur avant 1620, l'art chrétien allait-il guider le regard du fidèle après cette date?

François Lebrun résume ainsi:

«Vers 1600, la victoire de l'Église sur le protestantisme, bien que partielle, est incontestable. L'esprit de controverse et les consignes d'austérité font place peu à peu à l'affirmation triomphante d'une foi sûre d'elle-même. Les églises, théâtres du sacrifice de la messe, sont décorées avec une rare somptuosité, depuis leurs façades jusqu'aux retables des autels: rien n'est trop beau ni trop riche pour glorifier le Créateur et son Église. [...] **Le baroque devient l'expression de l'humanisme catholique s'efforçant de concilier les réalités de la vie terrestre et les espérances de l'au-delà**» (Lebrun, 1997, 39 ns).

L'Église aurait été elle aussi emportée par la «*contradiction baroque*». Cherchait-elle à

⁵⁸² «Remodelée à Trente, la religion catholique peut se définir comme une “religion du sensible”, dont le point extrême est la représentation de l'extase» (dans Cornette et Mérot, 1999, 62). Germain Bazin relativise quelque peu cette question en nous rappelant que «Bizantin, roman ou gothique, l'art chrétien avait toujours été “sensualiste”, agissant sur les fidèles par tous les moyens que nous appellerions aujourd'hui “audio-visuels”, auxquels s'ajoutaient même ceux propres à toucher l'odorat» (1968, 36).

⁵⁸³ «Parole, odeurs, musiques, lumières, architectures étourdissantes, qui arrachent le croyant à sa condition terrestre» (Cornette et Mérot, 1999, 62). À ce titre, les *Exercices* comportaient une figure duelle: «Ignace de Loyola, dans ses *Exercices spirituels*, prône, par **une activité matérialisante de l'imaginaire**, la réalisation fantasmée des concepts théologiques» (Dubois, 1995, 21-22 ns). De son côté, Victor-Lucien Tapié écrivait: «La foi religieuse avait besoin d'être réchauffée et les abstractions de la doctrine rendues plus claires pour les représentations sensibles» (1968, 90).

⁵⁸⁴ Joël Cornette écrit que la Contre-Réforme utilisa l'art dans «le rôle d'introducteur visible du monde invisible» (dans Cornette et Mérot, 1999, 52).

exprimer son individualité, maintenant qu'elle n'était plus l'unique église? Elle aurait certainement cherché à manifester sa gloire retrouvée. Elle aussi s'engageait selon toute vraisemblance dans de nouvelles trajectoires. Les papes eux-mêmes, délégués de l'Autre, ne paraissent-ils pas comme les roys de ce monde?⁵⁸⁵. Le paradoxe c'est que là où l'art et l'architecture auraient été mobilisés dans une débauche d'effets scéniques pour mettre en valeur l'individu, la Contre-Réforme aurait utilisé elle aussi ce même art et cette même architecture pour glorifier son message divin, pour (re)mobiliser le fidèle. Deux forces opposées qui en auraient appelé au même média. Comme les roys de ce monde, l'Église utilisait l'ostentation comme «instrument publicitaire à son action» (Dubois, 1995, 46)⁵⁸⁶. Paradoxe? Ainsi, la sculpture, la peinture et l'architecture auraient été être mises à contribution pour transformer les églises en «*machines à faire croire*». Le prosélytisme intérieur aurait été utilisé un faste et une mise en scène éblouissante pour capter l'attention de fidèles parfois dispersés, certainement ébranlés par la Réforme et les Guerres de Religions. Bref, l'art baroque aurait représenté les deux faces d'une même médaille: la célébration d'une personnalité émergente et la tentative de fonder une nouvelle transcendance⁵⁸⁷.

3.5 Art et sujet au XVII^e siècle

Cette individualité confirmée et «*manipulant*» pour ainsi dire une certaine élite (un mythe, un idéal), aurait amené le sujet à s'engager dans de nouvelles trajectoires spatiales. À la suite de l'hypothèse d'Yves Mélançon, nous avançons qu'au XVII^e siècle, le sujet baroque aurait eu tendance à s'identifier aux saillances du paysage pour leur capacité à évoquer son

⁵⁸⁵ «Il n'est pas moins intéressant de s'interroger sur les mobiles des interventions pontificales. Toutes ces œuvres d'art devaient être édifiées au nom de Dieu et à la gloire de l'Église — mais aussi pour la gloire personnelle posthume de leurs mécènes» (dans Toman, 1998, 52).

⁵⁸⁶ «Ainsi, au delà de la Renaissance, parallèlement à l'effort des juristes et des doctrinaires pour fournir à la puissance du roi des justifications d'ordre intellectuel, à grand renfort d'arguments puisés dans le droit et l'histoire, se développe la résolution d'émouvoir les sensibilités par la grandeur du spectacle royal. [...] Si l'on ajoute l'idée généralement admise chez les catholiques comme chez les protestants (Jacques I^{er} d'Angleterre) que le pouvoir du roi émane directement de Dieu, que le roi est le représentant de l'autorité divine et, à ce titre, digne d'hommages qu'on ne rend point aux autres hommes, si l'on pense enfin à une sorte de contamination du culte de la monarchie par les rites de la religion dans les pays catholiques, on rassemblera les éléments du merveilleux qui se développe autour de l'institution» (Tapié, 1968, 46-47).

⁵⁸⁷ «Poser le principe d'un baroque intemporel, expression individualiste du tourment intérieur, matérialisation inspirée de la variété et de la profondeur des réactions de l'homme face à la nature ou à la surnature, repose sur l'idée qu'à ce principe s'en oppose un autre: celui d'un classicisme maîtrisé, médité, dans lequel la recherche de l'harmonie suggère d'imposer au monde les formes issues de la pensée organisée. Aux excès de l'un s'oppose la rigueur de l'autre, dans une figure archétypale dont la réalité n'est pas contestable mais dont le caractère extrêmement général ne peut offrir qu'un outil très grossier, appliqué à l'analyse d'un siècle et demi d'histoire de l'architecture. Il est inévitable par ailleurs que de telles catégories ne soient repérables que dans les cas extrêmes, toutes les gradations pouvant se décliner du plus baroque au plus classique, au gré de la sensibilité de chacun, sans pour autant aider beaucoup à la compréhension des œuvres artistiques ou architecturales» (Dassas, 1999, 122).

individualité. Rappelons qu'Yves Mélançon a construit sa thèse de doctorat sur les parcs de Québec sur l'hypothèse que les acteurs endorégulés de Québec «ont occupé les lieux investis symboliquement d'une telle façon que puisse s'exprimer leur distinction sociale». Pour notre part, nous généralisons cette hypothèse à l'ensemble de l'Occident; nous voyons mal comment des acteurs européens auraient pu ici cibler une topographique particulière et ne pas l'avoir fait en Europe. En somme, la question soulevée par Yves Mélançon est qu'à une certaine époque, les acteurs se seraient engagés dans des trajectoires spécifiques en fonction de la capacité des formes sensibles à évoquer les représentations qu'ils se faisaient du monde et d'eux-mêmes. Découvrant son individualité, faisant «saillance» dans le «*paysage social*» — se détachant d'un «*fond de scène*» —, le sujet baroque aurait eu tendance à s'identifier aux saillances du paysage pour leurs capacités à suggérer (ou confirmer) sa propre individualité⁵⁸⁸. **Ainsi, les buttes, les promontoires, les positions dominantes auraient été valorisés pour leurs capacités à mettre l'individu en valeur, mais surtout pour leur individualité, c'est-à-dire pour leur capacité à manifester dans le paysage l'individualisme. Comme si, en découvrant les saillances du paysage, le sujet avait découvert qu'il pouvait lui aussi faire saillance dans le «*paysage social*».** Autrement dit, c'est parce que la place que s'accordait le sujet dans le monde avait changé qu'il aurait été en mesure de regarder le paysage avec un nouveau regard, de l'apprécier différemment. Le sujet s'attardait à certaines formes du paysage parce qu'elles auraient correspondu à la «*forme*» de son regard, à la «*forme*» du contenu axiologique de ses idéaux et de ses représentations.

L'art baroque aurait possiblement été une conséquence de ce divorce art/science: abandonné à sa seule subjectivité (à une individualité nouvelle), le sujet aurait adhéré à l'exubérance de l'art baroque parce qu'il aurait eu la capacité d'exprimer le «*bouillonnement*» de sa personnalité. Parallèlement, l'art baroque, plus que celui de la Renaissance qui aurait en premier lieu découvert l'homme, aurait découvert un sujet en train de s'individualiser, l'amenant dans une démarche artistique exprimant cette nouvelle réalité. Aussi, le sujet baroque aurait eu tendance à s'associer aux formes du paysage pour leur correspondance avec la «*forme*» de ses représentations, pour leur capacité à suggérer son unicité, sans réaliser pleinement que ces mêmes formes pouvaient lui

⁵⁸⁸ Une telle identification n'aurait pas été un fait isolé au XVII^e siècle. Gilles Ritchot a attiré notre attention sur le fait qu'au début du XX^e siècle, les paysages américains, à cause de l'industrialisation, fumaient littéralement (présence de cheminées innombrables). Or, à cette époque, fumer était socialement valorisé. L'industrie se fait aujourd'hui discrète dans le paysage: sous les pressions écologistes, les cheminées ont largement disparues de notre vue. Nous assistons maintenant à une multiplication des programmes de lutte contre le tabagisme (cpa, 1998).

communiquer une intuition de l'organisation du monde (Hubert, 1993). Là où le sujet de la Renaissance pouvait encore effectuer un lien entre deux formes, le sujet baroque aurait eu tendance, de plus en plus, et au fur et à mesure où s'effaçait l'apport de la science (la compréhension), à effectuer un lien entre une forme et sa propre personne.

L'art et l'architecture auraient été mis à contribution pour créer des mises en scène permettant à l'individu de se mettre en valeur, de parader, de se mettre en scène. Le XVII^e siècle aurait exalté cet individu qui se découvrait, qui se révélait à lui-même, qui faisait saillance par rapport aux autres individus. Le sujet baroque avait-il cherché à être au balcon tout en participant à la parade?

3.6 Une relocalisation des acteurs en fonction de la topographie

Nous n'avons pas trouvé d'études ayant cherché à voir s'il y avait, entre la Renaissance et le XVII^e siècle, des différences significatives dans la localisation des acteurs. À cette question, Irving Lavin nous répond ainsi: «Thank you for your interesting and provocative letter. The question is valid, significant and, so far as I know [...] largely unexplored» (2004, cpa). Joël Cornette pour sa part nous écrit:

«À vrai dire, la réponse à votre question, vous la proposez vous-même en multipliant les exemples très parlants de lieux de pouvoirs liés à la visualisation topographique de la puissance (religieuse ou politique, à ce niveau, c'est la même chose). La notion d' "architecture parlante" est un magnifique sujet, qui mériterait une étude spécifique» (cpa, 2004).

Frédéric Dassas a pour sa part indirectement confirmé ce manque d'études sur cette question (cpa, 2004). Ainsi, à défaut d'études sur la question, nous en sommes limités à donner des exemples concrets. Et ces exemples d'aménagements suggèrent qu'à partir de la Renaissance, une certaine intentionnalité positionnelle se serait emparé des nomades sélectifs et des acteurs endorégulés⁵⁸⁹. Dit autrement, entre la Renaissance et le XVII^e siècle, il n'y aurait pas tant eu de différences qu'une intensification d'une façon spécifique de se localiser dans l'espace.

La villa Madame, un projet de Raphaël, voyait le jour au sein d'un ensemble domiciliaire dont la disposition aurait favorisé «le voir et l'être vu», et donc qui aurait reposé sur une mise en scène.

⁵⁸⁹ La question pourrait être abordée sous un autre angle: le Moyen Âge aurait-il pu mettre de l'avant des mises en forme similaires à celles de la Renaissance ou à celles du XVII^e siècle? De prime abord non, puisque la «forme» du regard à cette époque était autre.

«Dans l'anse du Tibre tournée vers le nord-est, **en pleine vue depuis la route** venant du nord à peu de distance de la ville, la villa devait être le clou d'un lotissement aristocratique que les papes Médicis (Léon X, puis Clément VII) avaient idée de créer pour faire fructifier des terrains d'Église avec du capital Médicis. Raphaël commença les travaux en 1517 pour le cardinal Jules de Médicis» (Castex, 1990, 147 ns).

Au XVII^e siècle «Les palais génois doivent à leur implantation à flanc de colline des dispositions riches d'effets scéniques, où se succèdent vestibules, cortiles, rideaux de colonnes et escaliers monumentaux» (Dassas, 1999, 22). L'implantation de la basilique de la Superga sur le sommet d'une colline n'est pas sans évoquer le cas de Notre-Dame-de-Recouvrance, même si les deux bâtiments ne datent pas de la même époque⁵⁹⁰. Un auteur écrit à son sujet: «La basilique de la Superga dressée sur une colline en dehors de la ville et vouée au souvenir de la libération de Turin, est un de ces grands monuments de l'Europe occidentale, qui se donnent d'un pays à l'autre, la réplique de leurs dômes et de leurs colonnades, variations sur le thème triomphal de la grandeur monarchique et de l'action de grâce» (Tapié, 1968, 67).

«L'abbaye bénédictine de Melk, sur le Danube autrichien [...] liée à la congrégation de Saint-Maur, fut reconstruite à partir de 1702 et les travaux confiés à Joseph Munggenast et Jacob Prandtauer [...]. Melk doit l'essentiel de sa célébrité à la splendeur de son site, un promontoire rocheux dont Prandtauer sut magnifiquement tirer parti, installant l'église abbatiale en position dominante et faisant épouser aux bâtiments conventuels les contours de l'escarpement» (Dassas, 1999, 19).

La villa Rotonda dessinée par Palladio (1566-1567) serait un autre exemple: «La Rotonda domine depuis sa légère éminence un paysage tantôt vallonné, tantôt plat, dans lequel elle étire l'allée droite bordée des dépendances (tardives) par où on arrive» (Castex, 1990, 189). Au Portugal et en Espagne, certaines implantations d'églises sont tout simplement incroyables. À Braga, le Bom Jesus do Monte avec son chemin de croix en escalier, juché sur le sommet d'une colline est étonnant. Et encore plus Lamego, sanctuaire de Nossa Senhora dos Remédios et son monumental escalier (**fig.: 2.20**). Notons néanmoins que ces exemples sont plutôt tardifs, puisqu'ils datent de la fin du XVIII^e siècle (Toman, 1998). Enfin, cette identification de l'individu aux saillances du paysage aurait favorisé une sorte d'extension vers la nature qui se serait manifestée par le design des jardins, une extension qui n'est pas sans annoncer certains aménagements propres au XIX^e siècle.

«Une autre tendance est de mieux mettre en relation la demeure et son environnement, en particulier ses jardins. L'agrandissement systématique des baies et l'installation fréquente en rez-de-chaussée des pièces d'habitation sont des signes révélateurs de ce désir de favoriser l'intégration de la demeure dans son cadre paysager» (Dassas, 1999, 73).

Mais Frédéric Dassas attire notre attention sur le fait qu'au XVII^e siècle, bien des

⁵⁹⁰ Conçue par Juvarra (1717-1731) (Toman, 1998, 58).

aménagements, et notamment ceux issus de la Contre-Réforme, étaient réalisés en ville, c'est-à-dire fait dans des milieux où le choix du site pouvait s'avérer limité: «Le problème me semble être le caractère souvent très urbain des implantations des édifices de la C.R. [Contre-Réforme], ce qui est en contradiction avec le choix d'un environnement paysager spectaculaire...» (Dassas, 2004, cpa). La remarque est évidente. Bien sûr, ce ne sont pas tous les édifices qui furent aménagés sur des saillances du paysage. Les exemples à ce sujet sont pléthores. Mais dans ces cas, ce fut peut-être le design qui aurait été mobilisé pour donner à l'édifice la saillance nécessaire. Encore ici, la mise en scène devant le «théâtre du monde» aurait été le mot d'ordre.

«La première place largement ouverte à l'intérieur d'une ville — le contraire de la place Renaissance fermée sur elle-même — la *Piazza Obliqua*, devant St-Pierre à Rome, fut construite peu après le milieu du XVII^e siècle. [...] La place descend, en pente douce, vers l'obélisque qui se trouve au centre; elle remonte ensuite en terrasses aux pentes à peine perceptibles, et en larges escaliers, vers l'immense portique. La maîtrise architecturale de Bernini se révèle au spectateur lorsqu'il attend la bénédiction papale et qu'il peut voir tous les fidèles, et en même temps, ce qui se passe sur les terrasses devant l'église» (Giedion, 1968, 103).

Le grand escalier du Capitole, la *Cordonata*, en serait un autre: «Il est évident que le maître de la coupole de St-Pierre savait utiliser les moindres dénivellations aussi bien que les volumes d'une grandeur jusque-là inconnue. Pas un pouce de terrain ne resta inemployé» (*idem*, 60). Nous pourrions peut-être ajouter aussi l'escalier de la place d'Espagne à Rome. Faut-il mettre le *piano nobile* de Palladio au compte de la mise en scène aussi (**fig.: 2.21**)? Et que dire des dômes qui se multipliaient à partir de la Renaissance comme autant de saillance ressemblant à des «*collines*»⁵⁹¹? La famille de Pierre Dugua de Mons possédait le château familial, localisé «sur la petite colline qui domine cette ville [Rohan]» (dans Litalien et Vaugeois, 2004, 143). Cette implantation relevait-elle du Moyen Âge ou de la Renaissance? Peu importe, puisqu'à partir de la Renaissance cette dernière aurait été réinterprétée par ce nouveau regard qui émergeait alors. Les exemples par le design pourraient probablement se multiplier facilement⁵⁹².

⁵⁹¹ «Les coupoules, où les préoccupations architecturales rejoignent l'intention du symbole cosmique, se multiplient de la sorte» (Tapié, 1968, 56). Gilles Ritchot a attiré notre attention sur le fait que les dômes qui se multipliaient à cette époque auraient été une façon pour l'Église de manifester dans le paysage son attachement à l'antique séparation des vivants et des morts par cette référence à l'architecture classique (2004, cpa).

⁵⁹² La cour du Belvédère: «Mais l'effet est bien différent parce que l'espace est limité et que la distance est évaluée dans le rapport du proche au lointain. Au proche appartient l'espace circonscrit de l'esplanade basse, dont les parois sont découpées en travées identiques, mesurées par leur répétition. Au fond, à l'inverse, les plans inclinés se relèvent jusqu'à la terrasse du jardin qui est vue presque à l'horizontale, c'est-à-dire qu'il devient très difficile d'en juger la profondeur. Bramante en profite pour incliner légèrement le sol du jardin; comme l'entablement reste horizontal, les arcades se raccourcissent et la terrasse apparaît encore plus vaste qu'elle n'est en réalité. De petites tricheries font croire enfin que la paroi du fond se décolle un peu des deux longues galeries, et l'effet s'achève dans la niche de l'axe, dont le sol se relève au-dessus de l'escalier à la forme ambiguë pour paraître flotter comme une illusion colorée: la limite de l'espace, pourtant indubitable, devient imprécise» (Castex, 1990, 109).

Cette intentionnalité positionnelle se serait aussi manifesté dans le Nouveau Monde. Une auteure rappelle que: «...l'homme emporte avec lui ses songes et les grandes figures archétypales de la mémoire» (Burlet, 1996, 10). Et à ce titre, Pierre Cabanne tend à confirmer: l'art baroque en Amérique du Sud aurait connu une «exubérante floraison» (Cabanne, 1999, 7). La France, à l'époque du mandat de Montmagny, possédait une colonie à Saint-Christophe, une petite île des Antilles. Le gouverneur, Philippe de Lonvilliers de Poincy, chevalier de Malte, avait pris position sur une colline dominant la ville. «Sur une hauteur dominant la capitale, il se fit bâtir un château entouré de jardins en terrasses» (Dubé, 1999, 377; **fig.: 2.22**). Ce positionnement sur une hauteur permettrait des parallèles avec nos commentaires sur Montmagny (cf.: section 2.2). À Québec aussi, de vastes jardins d'esprit baroque furent aménagés sur le promontoire, mais aussi en bas, près de la rivière Saint-Charles (**fig.: 2.23**)⁵⁹³. Au sujet du château Saint-Louis, lieu du pouvoir colonial, des auteurs écrivent: «La résidence surplombe le fleuve [...] et la basse ville qu'elle domine. À une époque où la circulation de longue distance ne s'effectue que par voie maritime, c'est le premier édifice de prestige qui s'offre à la vue du visiteur arrivant de la mère patrie» (dans Mathieu et Kedl, 1993, 67). Cette première place sur la scène de Québec était partagée avec le Séminaire (**fig.: 2.16**)⁵⁹⁴. Ces délégués auraient donc cherché à tirer profit du promontoire de Québec pour se mettre en valeur. Les deux auraient cherché à se faire voir sur le «théâtre du monde»; dans le cas du Séminaire, compte tenu de la taille du Sault-au-Matelot, son positionnement n'aurait pas été arbitraire. Mentionnons un autre exemple, moins évident, car plus teinté de fonctionnalisme: «Quarante et un ans après l'invasion militaire de Champlain (1656), cinquante soldats, sous les ordres de Zacharie Dupuy, y construisent [chez les Onontagués] “un bon Réduit” et une chapelle, au haut d'une éminence qui donne sur le lac Gannentaha» (Trudel, 1979, 225). La préoccupation militaire devait ici être prédominante dans le choix du site, compte tenu du fait que Dupuy avait certainement intégré dans son aménagement les tactiques militaires amérindiennes, des préoccupation qui néanmoins n'aurait pas déplu aux Jésuites.

3.7 Et Québec?

⁵⁹³ «Les plans historiques pour cette période montrent bien l'importance des jardins de même que les aménagements paysagers chez les institutions religieuses et publiques. Les informations cartographiées indiquent également la présence de jardins dans la cour de plusieurs particuliers de la haute ville. Le papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales en confirme d'ailleurs l'existence sur les propriétés d'individus tels Jeanne Duguay, veuve d'Antoine dit Lalime, Pierre Lespérance, Pierre Biron, Jean Levasseur dit Lavigne et Jean Madry dont le terrain est en cour et jardin clos» (Moss, 1998, 31).

⁵⁹⁴ «De tous les édifices de la ville, il n'en est aucun qui jouisse d'une perspective plus belle et plus agréable que celle que l'on découvre de leur jardin, situé sur la pente qui descend vers le fleuve. De cette place la vue peut s'étendre loin au-delà du Saint-Laurent» (Pehr Kalm dans Courville et Garon, 2001, 98).

Parce qu'il était porteur de l'ambivalence baroque, parce que son appropriation du site de Québec actualisait les représentations contenues dans sa trajectoire, Montmagny aurait voulu faire de Québec une ville profondément baroque à l'image peut-être de La Valette. Montmagny aurait ciblé le promontoire de Québec pour sa capacité à évoquer son individualité ou, pour reprendre les mots d'Yves Mélançon, pour sa capacité à exprimer son «rang social»⁵⁹⁵. Mais en même temps, il aurait cherché à développer Québec selon les standards propres aux villes nouvelles de l'époque, c'est-à-dire selon une géométrie stricte, s'exprimant notamment par cette *Grande Allée* qui devait partir de la citadelle, comme c'est le cas à La Valette; et comme elle a été finalement réalisée. Nous pensons aussi à tous ces projets d'agrandissement de Québec ou de la Basse-Ville qui étaient presque tous faits sur le modèle géométrique (**fig.: 2.8**). L'esprit baroque se serait aussi exprimé par ces jardins qui encerclaient les institutions de Québec. **La contradiction baroque aurait logé dans l'occupation d'un site qui d'un côté évoquait l'individualité du sujet en faisant saillance dans le paysage et de l'autre qui empêchait néanmoins la symétrie classique de s'exprimer pleinement. Montmagny aurait cherché à exprimer son individualité en occupant une forme saillante tout en cherchant à aménager une ville nouvelle qui aurait dû, selon les standards, occuper un tout autre site.** En d'autres termes, le site était excellent d'un point de vue baroque, mais difficile d'un point de vue classique, mais non impossible comme le prouve le cas de Valetta. D'où les critiques de certains voyageurs qui déploraient le manque de «symétrie» à Québec⁵⁹⁶.

Et puis, les communautés religieuses auraient été elles aussi mobilisées par l'esprit baroque. Elles aussi auraient cherché à faire corps avec cette saillance pour son aptitude à correspondre à diverses images mentales, dont l'idée de la place qu'elles pouvaient occuper dans la hiérarchie de ce monde. L'intensité de la rivalité entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux aurait donc pris racine dans l'esprit baroque. De plus, la rivalité mimétique entre pouvoirs religieux et civil aurait aussi coupé court aux projets de symétrie classique du gouverneur, amenant certains historiens à déceler dans le projet urbain de l'équipe Montmagny/Bourdon un plan en étoile ou radio-concentrique. Les communautés religieuses, de par la taille, la disposition et la localisation de leurs

⁵⁹⁵ Montmagny s'était fait concéder une seigneurie sur la rive sud du fleuve en 1646. Cette seigneurie, de Montmagny, localisait le cap Saint-Ignace qui constituait une saillance dans le paysage.

⁵⁹⁶ Dans un mémoire de 1710, de Beaucours constatait «le mauvais alignement des maisons» (dans Courville et Garon, 2001, 75).

propriétés, auraient simplement empêché le développement de la ville de suivre son cours et à la symétrie recherchée de se déployer telle que prévue. «Les rues de la Haute-Ville, adaptées aux paliers et aux déclivités successifs du promontoire, **contournent** aussi les terrains des communautés religieuses» (Hare et *al.*, 1987, 80 ns). Autrement dit, Montmagny n'aurait jamais eu l'intention de développer Québec selon un plan radio-concentrique, tel que l'ont soutenu certains auteurs. Les apparences étaient, dans ce cas, bien trompeuses. **Ainsi, le projet d'une Valetta du Nouveau Monde aurait été contrecarré par des acteurs qui eux aussi entendaient occuper une place sur la scène de Québec, eu égard aux modèles urbains que le gouverneur désirait appliquer au site de Québec.** Ainsi, une conception particulière de la place de l'homme dans le monde aurait incité les acteurs à s'engager dans des trajectoires spécifiques. Et Québec aurait été le résultat de cette conception du monde, et donc de ces trajectoires.

Si la topographie de Québec pouvait si bien suggérer l'individualité — ou le rang social — d'un Montmagny ou d'une communauté religieuse, c'est que la topographie de Québec peut être porteuse d'une bipartition, d'un couple inégal, dynamique. Et d'autant plus dynamique que ce couple inégal suggérerait une facette de la hiérarchie sociale à laquelle les acteurs de cette époque devaient être particulièrement sensibles: le haut et le bas. Ce couple avait tout pour exprimer les différences sociales entre ceux qui allaient occuper le «*sommet*» (de la hiérarchie sociale de Québec) et ceux qui allaient en occuper le «*bas*». Et aujourd'hui encore, ce couple «*baroque*» haut/bas habiterait peut-être les esprits. Québec serait toujours une ville «*baroque*», au sens d'Eugenio d'Ors⁵⁹⁷. Ainsi, **la topographie de Québec avait tout pour évoquer une «bipartition» inégale et donc dynamique, permettant de «mettre en branle la machine de l'univers», pour ne pas dire la «machine urbaine» de Québec.**

3.8 Conclusion

Plusieurs motivations amenaient Montmagny à retenir le promontoire de Québec pour y aménager la future ville de Québec. Le promontoire avait la capacité de mettre le sujet en valeur, d'exprimer son individualité. Dans l'esprit de l'époque, le promontoire — qui avait «*l'avantage*» d'évoquer l'organisation morphologique de la ville à venir — avait aussi la capacité d'exprimer le rang social de certains acteurs. Mais Montmagny allait être imité

⁵⁹⁷ «Partout où nous trouvons réunies dans un seul geste plusieurs intentions contradictoires, le résultat stylistique appartient à la catégorie du Baroque. L'esprit baroque, — pour nous exprimer à la façon du vulgaire, — *ne sait pas ce qu'il veut*. Il veut, en même temps, le pour et le contre» (D'Ors, 2000, 29).

dans son geste, et les motifs ici soulevés allaient constituer des facteurs amplifiants la mimesis d'appropriation. Les communautés religieuses aussi auraient cherché à prendre position sur le promontoire pour des raisons similaires. L'esprit baroque aurait ainsi contribué à exacerber la rivalité mimétique entre le gouverneur et les communautés religieuses. À ce titre, la crise de la préséance qui a tant caractérisé les premières heures de Québec, fut certainement très «*baroque*» (cf.: section 5). Aussi, en monopolisant la Haute-Ville, les communautés religieuses enrayaient le projet de ville nouvelle dans sa forme (orthogonale) tout en retardant sa réalisation. Autrement dit, en retardant l'avènement de la ville nouvelle les communautés religieuses contribuaient à l'émergence de l'axe monumental tout en empêchant le pouvoir civil de déployer une grille orthogonal pour Québec. Cette obstruction au projet urbain se serait fait sentir sur la localisation de la bourgeoisie marchande qui serait reléguée à la Basse-Ville, faute de pouvoir occuper de meilleures positions. L'émergence de l'axe du pouvoir structurait d'un coup la grande région de Québec. Un axe *urbain* organisait un espace régional qui, par position relative, devenait *rural*. L'appropriation et l'attribution de portions du territoire structuraient l'espace en un réseau de positions *urbaines* et *rurales*, réseau qui allait influencer par la suite l'occupation du territoire.

4. Le développement de la Basse-Ville et la mise en place de l'aire *rurale*

4.1 Introduction

Les interprétations qui accompagnent généralement le développement de la Basse-Ville évoquent largement celles qui accompagnent le choix de Champlain. Nous avons vu comment la tradition aurait stipulé que la «*vocation*» de la falaise de Québec est «*inscrite dans la nature*» (Ritchot et Pelletier, 1987, 168). Selon bien des historiens, il en irait de même pour la Basse-Ville. La logique n'est jamais explicite, mais elle est presque toujours présente. Ainsi, pour les historiens — comme pour les géographes d'ailleurs — c'est la nature de l'occupation (des activités) qui serait à l'origine de la qualification du lieu. Autrement dit, seul ce qui est visible, «*mesurable*», à savoir la fonction, permettrait de qualifier une position. Lucien Campeau écrit:

«Nous avons déjà remarqué, pour 1643, que la vocation commerciale de ce littoral se trouvait signifiée par la présence du vieux magasin de la compagnie et l'emplacement où les Jésuites avaient leur entrepôt. [...] On trouvait aussi à la basse-ville des services communs: une brasserie, une boulangerie, peut-être une forge. Mais le bord du fleuve n'était pas un lieu de résidence, ce qu'il y avait alors d'urbain trouvant des espaces très amples à la haute-ville. Le commerce étant le monopole de la communauté jusqu'en 1648, les particuliers n'y avaient pas de part. Mais en cette

dernière année cessa le monopole du commerce général. Aussitôt, le rôle de ce territoire acquiert une importance nouvelle dans l'estimation commune. On ne peut pas encore parler de négociants. Mais les agents d'affaires des agglomérations d'habitants s'intéressent à la basse-ville» (1974, 46).

Plus loin, l'auteur ajoutait: «Nous avons dit que sa vocation naturelle est celle des affaires» (*idem*, 61). Jean-Claude Dubé de son côté a soutenu:

«Restait, au pied de la falaise, une enclave auquel on a donné très tôt le nom de Basse-Ville; elle avait sa configuration propre [...] et sa vocation (portuaire et commerciale). La compagnie y avait son magasin depuis sa fondation; une boulangerie, une brasserie, des fours à chaux et à briques y étaient annexés. Les jésuites y acquièrent un entrepôt. Vers la fin de son mandat, Montmagny concéda un espace à la société Notre-Dame de Montréal, et Jacques Leneuf de La Poterie, "peut-être le plus grand brasseur d'affaires de la période", obtint permission de s'y établir» (1999, 292-293).

Marcel Trudel aurait aussi défendu ce fonctionnalisme, cette association entre fonction et localisation (1974)⁵⁹⁸. Déjà, le baron de Lahontan (1684) écrivait que: «"Les marchands habitent celle-ci à cause de la commodité du port le long duquel ils ont fait bâtir de très belles maisons"» et Bacqueville de la Potherie mentionnait un peu plus tard (1689): «"...les marchands y demeurent pour la facilité du commerce"» (dans Gaumond, 1976, 18).

Certes, les questions de la proximité et de la «facilité du commerce» constituaient des éléments importants à cette époque. Personne n'aurait imaginé avoir un entrepôt en haute ville et transborder ainsi des marchandises du quai jusqu'au sommet du promontoire. Mais les marchands ne faisaient pas que posséder des entrepôts en Basse-Ville puisqu'ils y faisaient «bâtir de très belles maisons». La question n'est donc pas tant de savoir pourquoi les entrepreneurs avaient des entrepôts en Basse-Ville que de savoir pourquoi ils acceptaient d'habiter à proximité de ces derniers⁵⁹⁹? Il faut donc aller au delà des apparences et voir que la localisation de ces acteurs en Basse-Ville était liée à des facteurs plus géopolitiques. Et même la localisation des entrepôts à cet endroit soulève des questions dans la mesure où l'étroite *rasa* de Québec était un lieu grevé de lourdes contraintes qui pouvaient paraître plus négatives que les potentiels liés à la proximité. Pourquoi une étroite *rasa* (limitant son développement) qui inondait fréquemment (ce qui nécessitait des investissements supplémentaires)⁶⁰⁰ était-elle préférée pour

⁵⁹⁸ «Les emplacements sont plus petits dans la basse-ville; on a visé, dans cette partie qualifiée de quai de Québec, à donner à plus de monde possible l'avantage de l'eau» (Trudel, 1974, 208).

⁵⁹⁹ Les marchands allaient y demeurer jusqu'au début du XIX^e siècle, période à partir de laquelle ils désaffectaient «massivement» la Basse-Ville pour aller habiter en haute ville ou dans Saint-Roch (Noppen, 1974, 72).

⁶⁰⁰ Au début du XIX^e siècle encore, la marée atteignait «parfois la troisième ou la quatrième marche des escaliers des maisons du Cul-de-Sac» (Gaumond, 1976, 22). Durant l'hiver 1728-1729, les glaces du fleuve endommageaient la Batterie royale (Picard, 1978, 20-22), tandis que la marée haute atteignait pratiquement «la base des embrasures» de la Batterie (*idem*, 23).

l'implantation des équipements commerciaux de la ville? Certes, la question fonctionnelle de l'accès des bateaux pouvait être importante, mais elle ne peut pas tout expliquer. D'autant plus que l'espace commercial de Québec pouvaient fort bien être aménagé plus en amont sur la Saint-Charles puisque les navires étaient déchargés à l'aide de chaloupes et d'embarcations à faible tirant d'eau (Hare et *al.*, 1987)⁶⁰¹. Yves Mélançon résume ainsi:

«Des raisons topographiques et fonctionnelles ont été invoquées pour expliquer la densité de l'habitat en bas; l'espace y serait naturellement restreint et les commerçants auraient besoin d'un accès à l'eau qu'ils ne trouvent pas en haut. Cette interprétation doit être remise en question. Les seules qualités naturelles du site ne sont pas suffisantes, puisque l'extrémité nord-est de la bande étroite de terre était inondée à marée haute» (1997, 56-57).

À nouveau, nous allons questionner la localisation relatives des acteurs pour tenter une interprétation.

...

...

...

Rares ont été les auteurs à déceler l'impact de la propriété (seigneuriale ici) sur le développement de Québec. Luc Noppen et ses collaborateurs reconnaissent partiellement cet impact de la localisation relative des acteurs sur le développement de la Basse-Ville. Ils écrivent:

«En effet, la basse-ville s'est développée de façon spectaculaire en vingt ans. [...] À la haute-ville, la situation est sensiblement différente: on n'y trouve guère que des édifices publics, des couvents et quelques habitations de particuliers plus fortunés qui occupent un espace beaucoup plus important. La choses étonne peu si l'on considère que la haute-ville a fait l'objet de larges concessions aux communautés religieuses» (Noppen et *al.*, 1979, 8).

Ces auteurs accordent donc une importance à la propriété dans le procès de l'urbanisation de la Basse-Ville. Toutefois, ils s'empressent d'ajouter:

«Samuel de Champlain avait déjà songé à l'expansion que prendrait Québec, mais il avait plutôt envisagé le développement de la basse-ville et des rives de la rivière Saint-Charles. La haute-ville apparaissait alors comme un site marécageux et cahoteux, inhabitable surtout à cause de l'éloignement de l'eau potable» (*idem*, 9).

Ainsi, pour ces auteurs, la véritable explication du développement plus rapide de la Basse-Ville n'aurait pas tant résidé dans la géographie humaine que dans la géographie

⁶⁰¹ «Jadis, en effet, l'accès vers Montréal était beaucoup plus difficile qu'il ne l'est devenu. [...] À un mille seulement de Montréal, le courant était si impétueux au droit du passage appelé le rapide de Sainte-Marie que les bateaux ne pouvaient le franchir qu'avec l'appoint d'un fort vent du Nord-Est; aussi leur arrivait-il d'être retenus des semaines à attendre cette favorable brise, à 2 milles des quais où décharger leur cargaison» (Blanchard, 1935, 162). Comme quoi des choix de sites sont parfois effectués indistinctement des contraintes dites naturelles.

tout court⁶⁰². La nature aurait ainsi plus d'influence dans la localisation des hommes que leurs institutions. Et pourtant, s'il y avait un endroit grevé de contraintes, s'était bien la Basse-Ville: étroite et mal drainée! D'abord, il aurait été étonnant que la Haute-Ville ait été marécageuse (Noppen et ses collaborateurs ne donnent pas leur source à ce sujet; 1979) et quant au caractère «cahoteux» de la haute ville, Hare et ses associés écrivent *à contrario* que «...la Haute-Ville se présente comme un territoire de prédilection pour l'ingénieur urbaniste» (1987, 59). Et que dire aussi de La Valette «dont le relief ne fut pas nivelé», ou de tous ces projets de la Renaissance qui ne tenaient pas compte de la topographie (cf.: chapt. I)? Bref, la «part de la géographie» paraît bien mince dans le choix de la Basse-Ville pour l'aménagement d'équipements commerciaux. De plus, Luc Noppen et ses collaborateurs semblent se contredire au sujet du manque d'eau potable dans la mesure où ils présentent une carte de Jean Bourdon, laquelle permet d'attester l'existence d'un ruisseau sur le promontoire (1979, 7)⁶⁰³. Cette ambivalence de Noppen et de ses collaborateurs serait-elle à mettre au compte d'une démarche mettant l'emphase sur la fonction les empêchant d'aller au delà des apparences? Bref, à défaut de comprendre la logique des trajectoires humaines dans l'espace, on aurait tendance à s'en remettre à une géographie physique qui réussit mal à assumer les justifications qu'on lui attribues⁶⁰⁴. Marc Lafrance reconnaissait plus directement l'influence des communautés religieuses sur le développement de Québec: «La distribution de ces vastes domaines aux communautés religieuses marqua profondément l'évolution physique de la ville de Québec» (1972, 22). Néanmoins, il devait lui aussi imputer la localisation de certains acteurs à des questions de besoin: «Le voisinage du fort, centre de défense et de refuge fut en effet le facteur décisif à l'établissement des communautés religieuses à la Haute-Ville» (*idem*, 14).

⁶⁰² D'autres auteurs reconnaissent l'impact de la propriété sur le développement de Québec, mais sans jamais chercher à en tirer toutes les conséquences. Ainsi, Courville et Garon peuvent écrire: «Toutefois, un obstacle de taille se pose aux habitants désireux de s'établir dans la haute-ville: les communautés religieuses y possèdent d'immenses terrains et le lotissement est impossible sans leur accord» (2001, 68). Si les deux auteurs n'indiquent pas l'origine de ce désir, ils précisent: «La saturation de la basse-ville influe directement sur l'expansion de la haute-ville, occupée majoritairement par les communautés religieuses et par l'administration civile et militaire» (*idem*, 67). Or, la saturation de la Basse-Ville était une conséquence de l'inaccessibilité de la Haute-Ville et non simplement une question de manque de place. Le manque de place sera comblé éventuellement par une densification du cadre bâti et par une extension au détriment de l'estran.

⁶⁰³ «Les rues ont grand besoin de pavage; tous se plaignent de leur condition déplorable. Cet état découle en partie de la topographie de Québec et de la présence de plusieurs sources sur le promontoire. Celles-ci fournissent de l'eau potable à la population grâce en particulier aux puits royaux de la place d'Armes, et aux fontaines publiques. Mais les sources forment aussi plusieurs ruisseaux» (Hare et al., 1987, 80-81).

⁶⁰⁴ Rappelons que l'Hôtel-Dieu était construit sur un terrain qui n'était pas desservi par une quelconque source d'eau, pourtant jugée essentielle à l'époque pour le bon fonctionnement d'un hôpital (Rousseau, 1989). Aussi, à cette époque, il aurait été facile pour les Hospitalières de ce faire concéder un terrain plus propice, mais elles préféreraient demeurer en haute ville. C'est donc dire que des raisons plus «politiques» peuvent amener des acteurs à préférer un lieu plutôt qu'un autre.

En revanche, si nous ramenons le développement de la Basse-Ville à celui de la Haute-Ville et de la rivalité mimétique ayant provoqué son appropriation, nous constatons que les deux auraient été liées. «La conséquence de l'enjeu pour l'appropriation de la place urbaine en haut est la pénurie artificielle de terrain voué au bâtir en bas et un entassement des maisons sur la bature riveraine du fleuve» (Mélançon, 1997, 56). Paradoxalement, le développement de la Basse-Ville fut lié à l'attractivité de Québec et à son inaccessibilité. Bien sûr, la localisation des quais était certainement contrainte par la nature des berges de la Basse-Ville, mais pas la localisation des marchands. Ainsi, le développement de la Basse-Ville n'était pas un phénomène autonome, mais dépendant de l'appropriation de la Haute-Ville par le gouverneur et les communautés religieuses et du déploiement de l'axe monumental.

4.2 Le développement de la Basse-Ville

Sous la gouvernance de Montmagny, la *rasa* de Québec était largement inoccupée, hormis le magasin de la Compagnie, l'entrepôt des Jésuites et quelques bâtiments construits par les Cent-Associés⁶⁰⁵.

«D'abord, les places d'affaires de la communauté sont liquidées. Le magasin neuf, construit en 1647, est vendu 900 livres, le 19 décembre 1655. La même année, la brasserie est vendue à Pierre Denys de La Ronde et la boulangerie concédée à son père, Simon. Ce dernier s'engage, et il obtient un terrain pour cela, à construire un moulin en pierres, qui pourra servir à l'occasion de fortification. Il ne restera plus à la communauté à la basse-ville que le vieux magasin fortifié de tourelles, qui occupe le poste le plus stratégique sur le port. En revanche, les concessions aux particuliers se multiplient et leurs maisons s'y élèvent comme par enchantement. Au début de 1653, il y avait onze emplacements de particuliers à la basse-ville, y compris ceux des jésuites et de la Société de Montréal. En 1663, il y en aura 98, presque le double de ceux de la haute-ville. Autrefois, les quelques résidences de Québec se trouvaient toutes à la haute-ville. Désormais, la basse-ville est à la fois le quartier d'affaires de Québec et le quartier résidentiel le plus peuplé. [...] Qui sont ceux qui envahissent ainsi la basse-ville? Tous les principaux personnages de la région de Québec: les trois fils Lauson, Gourdeau de Beaulieu, les Juchereau, Robineau, Denis, Leneuf, Gauthier, Damours, Rouer de Villeray. On voit les anciens commis et agents d'affaires de la communauté, Bourdon, Gloria, les alliés de Sevestre, Couillard de Lespinay, Aubert de La Chesnaye. Les anciens interprètes font bonne figure: Marsolet, Amiot, Couture, Lambert. [...] Les urbains de la haute-ville doublent même leur emplacement du plateau par un autre à la basse-ville: Pierre Soumandre, Levasseur, Provost, la veuve Bonnard» (Campeau, 1974, 61-63).

Entre 1650 et 1662, une soixante de lots étaient concédés à la Basse-Ville (Gaumont, 1976, 28), au point où, en 1663, «le réseau de rues et l'organisation parcellaire de la Basse-Ville sont largement en place» (Hare et al., 1987, 62; **fig.: 2.24**). À partir de cette date, elle devait connaître un développement soutenu de son cadre bâti au point où les citoyens se plaignaient «du manque d'espace» (*ibidem*). Rappelons qu'à cette époque, les communautés religieuses n'avaient pas encore tout à fait fini de dilater leur emprise sur le
⁶⁰⁵ «...Montmagny ne se préoccupe pas outre mesure de la grève, **qui demeure propriété de la compagnie** et sert surtout de port et de centre d'activités à ses agents» (Hare et al., 1987, 17 ns).

promontoire. Rapidement, la Basse-Ville présentait une certaine mixité de formes et de fonctions: entrepôts, résidences (modestes et cossues), commerces, quais, etc. autant de formes qui cohabitaient ensemble; autant d'acteurs d'horizons différents qui partageaient un même espace. (*idem*, 63-64)⁶⁰⁶. Yves Mélançon mentionne que «Les premières habitations ont été construites sans plan précis et selon un alignement de rues déficient, alors que le gouverneur Lauson a concédé beaucoup de lots en 1655» (Mélançon, 1997, 57)⁶⁰⁷. Rappelons que certains gouverneurs avaient vraisemblablement cherché à régenter cette spontanéité.

À cette époque, la Basse-Ville aurait été la place publique par excellence de Québec. «En plus d'être vouée à des activités commerciales, cette place est un lieu de rassemblement, de punitions publiques et d'exécutions» (Dans Courville et Garon, 2001, 80). Il n'y aurait donc pas eu seulement une mixité de formes, de fonctions et d'acteurs. Le *seuil* de Québec aurait transporté aussi une ambiance propre à lui. Isabelle Marcos a fait une description du *seuil* de Lisbonne qui permettrait de le comparer à celui de Québec. Elle écrit: «Un tel lieu, en se constituant et en permettant de se désigner comme une "situation type", acquiert une existence propre à "caractère modal". Cette distinction permet que "quelque chose se détache" de la masse des éléments, des événements qui traversent ce type de lieu» (1996, 274)⁶⁰⁸. Ailleurs elle écrit: «...le centre ville, au temps des découvertes, devient une zone dramatique et turbulente» (*idem*, 294). La Basse-Ville de Québec, à son échelle, aurait été quelque chose d'analogue.

...

...

...

En 1682 un incendie ravageait la Basse-Ville: il «...est l'occasion de reconstruire le secteur selon les nouvelles règles et de conférer au port l'image d'une ville digne d'une province française» (*ibidem*). Autrement dit, le feu de 1682 (une «*table rase*»?) aurait permis à

⁶⁰⁶ «Tout autour et dans les rues voisines [de Place royale], on retrouve les plus grandes demeures et magasins de Québec. Entre 1664-1679, Aubert de la Chesnaye construit au Sault-au-Matelot l'édifice le plus imposant de Québec» (Hare et *al.*, 1987, 64). «Ces grandes demeures et magasins se multiplient au XVIII^e siècle» (*ibidem*).

⁶⁰⁷ «Entre 1655 et 1658, environ 80% de la superficie de la Basse-Ville est divisée en lots. En 1663, on y compte 98 emplacements, presque le double de ceux de la Haute-Ville. La Basse-Ville a désormais acquis son titre non seulement de quartier d'affaires mais aussi de secteur résidentiel le plus peuplé de la ville» (Hare et *al.*, 1987, 18).

⁶⁰⁸ «Place saillante, le vacuum des Halles devient le lieu "érotique" privilégié pour le déroulement du festin parisien, parce qu'investi d'une prégnance euphorique individuante qui provient d'une forme-source cémétériale. Saisi sur le mode de l'affect esthétique, l'attractivité de cet "objet de désir" provoque une quête d'appropriation qui se trouve au fondement de l'essor d'un commerce bourgeois relativement autonome par rapport au contrôle seigneurial» (Desmarais, 1995, 182).

l'administration coloniale de faire respecter la réglementation de 1673⁶⁰⁹. Dans la foulée du feu de 1682, l'administration avait aussi fait reconstruire la Batterie royale à proximité du fleuve pour «"l'incommodité qu'apportait au public la batterie de canons posée dans lad. basse ville environnée presque de maisons de tous côtés et esloignée du bord de la rivière"» (dans Picard, 1978, 7; **fig.: 2.25**)⁶¹⁰. Enfin, à l'Ouest du Cul-de-Sac, se développait le petit faubourg de Près-de-Ville constitué de modestes demeures de bois (**fig.: 2.26**)⁶¹¹.

Nous avons vu comment Frontenac et de Meulles étaient plutôt pessimistes quant au développement de la Haute-Ville (cf.: section 3.2.3). Comme si, à la limite, ils auraient été sur le point de renoncer au projet de Montmagny. Dit autrement, il serait vraisemblable de penser que tous ces projets d'agrandissement de la Basse-Ville n'auraient pas tant visé à désengorger la *rasa* de Québec qu'à redéployer le projet initial faute de pouvoir le réaliser en haut⁶¹². C'est dans une telle optique que de Meulles aurait fait parvenir au Roy un projet d'agrandissement de la Basse-Ville en 1683 (Lafrance, 1972)⁶¹³. Ce dernier consistait à remblayer les battures tout autour de la Basse-Ville et à construire un mur pour la protéger des marées (**fig.: 2.8**). Le Trône refusait de donner suite à ce projet, pour des raisons financières semble-t-il (*idem*, 45). En 1685, de Meulles revenait à la charge en proposant de redéployer la ville dans une autre direction.

«"Au lieu de l'agrandissement de la basse ville de Québec que j'avais proposé [...], j'en ai un autre [projet] à vous proposer qui ne coûtera au Roi que l'achat des terres qui dépendent de la brasserie et appartiennent à M. Talon, dont personne ne se sert, étant abandonnées [...]; il faudrait pareillement acheter le moulin; par ce dessein **vous donneriez naissance à une ville** qui serait autant grande qu'on voudrait; [...] je m'assure qu'en trois ans il y aura autant de maisons qu'à la basse ville, et à l'avenir il s'y formera une ville de conséquence, la haute ville de Québec est une petite montagne qui ne s'habitera jamais, parce que l'évêché consiste en dix-huit ou vingt arpents de terre qui regarde le fleuve Saint-Laurent qui est le plus bel endroit... [...]; on s'est toujours étonné

⁶⁰⁹ «Cette ordonnance de Frontenac [1673] resta lettre-morte jusqu'en 1685 alors qu'elle fut reprise par l'intendant de Meulles» (Lafrance, 1972, 42).

⁶¹⁰ «Pendant que les habitants s'affairent à la reconstruction des maisons détruites, les autorités se préoccupent de créer un ensemble digne de la capitale de la Nouvelle-France» (Noppen *et al.*, 1979, 17).

⁶¹¹ «En 1752, la rue Champlain se voyait déjà brisée en deux sections par le chantier du Cul-de-Sac. Alors que la rue Champlain est plus ou moins démembrée, le faubourg Près-de-Ville à l'Anse des Mères prend de l'importance. Près-de-Ville, avec ses baraques de bois, devient le domaine des matelots et des pêcheurs. On y compte déjà une quinzaine de bâtiments en 1759» (Lafrance, 1972, 115). Le toponyme est intéressant dans la mesure où il suggère que la position de cette entité n'était pas urbaine malgré le fait qu'elle était proche de la ville. Au sujet des faubourgs, Gilles Ritchot écrit: «des lieux qui se définissent comme à l'écart d'autres lieux» (Ritchot *et al.*, 1977, 130).

⁶¹² Lucie K. Morisset et Luc Noppen ont eu une intuition similaire. Ils ont soutenu que l'administration aurait eu un projet spécifique pour la Basse-Ville par l'entremise de ce projet de place Royale (2003). Or, demeurant à l'intérieur de l'analyse strictement architecturale, ces auteurs n'ont pas fait de liens entre l'occupation du promontoire par les communautés religieuses et l'impossibilité pour l'administration locale de poursuivre le projet de Montmagny là où il avait été initialement prévu.

⁶¹³ «Le gouvernement de Versailles refusa également le deuxième projet de l'intendant de Meulles. Ce projet consistait à créer artificiellement une deuxième Basse-Ville autour du Palais de l'Intendant» (Lafrance, 1972, 45).

comment on n'avait pas commencé à s'établir dans cet endroit... [...]; il y en a déjà un quart de bâtie du côté de la basse ville qui commence à former un faubourg..."» (dans Lafrance, 1972, 45-46 ns).

Pour que l'intendant ait ainsi proposé la création d'une nouvelle ville, «*en bas*», c'est qu'il aurait eu un problème avec la concrétisation du projet initial. Là encore, Versailles refusait d'entériner un tel projet. Est-ce pour des raisons budgétaires, ou parce que la Cour voyait d'un mauvais œil la création d'une ville là où il y avait déjà un «quart qui commence à former un faubourg»? Malgré ce refus, l'administration civile à Québec demeurait visiblement convaincue de la nécessité de redéployer la ville en bas, faute de pouvoir assurer son développement selon le plan initial de Montmagny (Mélançon, 1997, 57). Le pouvoir civil cherchait-il à soustraire le champ urbain de l'influence religieuse de façon à développer la ville selon ses idéaux et ses modèles?

Une première tentative d'infléchir le développement de Québec — pour ne pas dire d'infléchir sa morphogenèse — se serait manifestée en 1686 lorsque l'intendant de Champigny transformait la place du marché de la Basse-Ville en Place Royale en faisant installer à ses frais un buste de Louis XIV (Gaumont, 1976, 15; Morisset et Noppen, 2003; **fig.: 2.25**). Comme le souligne Yves Mélançon, **cette Place Royale aurait dû être aménagée «près du château Saint-Louis», là où il y avait déjà des institutions du pouvoir colonial** (1997, 57 ns). Mais le projet aurait été plus spécifique encore: «il semble [...] qu'on voulut passer de l'idée à la ville et d'ériger une place royale conforme aux conventions. En 1685, l'ingénieur Villeneuve fit le plan [...], d'un "porche" et d'un "passage à porte cochère pour communiquer de la rue Notre-Dame à la place"» (2003, 464). L'administration aurait désiré réaménager cet espace pour qu'il soit plus conforme à certains modèles européens (*idem*). Or, cette tentative de l'administration locale allait être de toute évidence bloquée par les acteurs de la Basse-Ville puisque «les marchands trouvèrent le buste encombrant: c'est ce que prétend le gouverneur de l'époque. On proposa alors de le fixer au-dessus de la porte de la maison de François Hazeur, puis il fut relégué dans une chambre du palais de l'intendant» (Gaumont, 1976, 15)⁶¹⁴. Le seuil de Québec avait donc, selon toute vraisemblance, manifesté une résistance au projet du pouvoir colonial. Morisset et Noppen ont décrit cette résistance sans pouvoir cependant la relier à la nature de la position. Ils écrivent: «trente-sept habitants de Québec [...] s'étaient [...] opposés au projet de construction de la place, pour être finalement mis à l'amende. L'avis de l'intendant sur la requête et, surtout, la sédition qu'il en inféra de même que l'argument des signataires voulant que la

⁶¹⁴ «Avant de prendre le nom de place Royale en 1686, le site est connu sous le nom de place du Marché. Au début du XVIII^e siècle, à la suite de la disparition du buste de Louis XIV, elle reprend son nom de place du Marché» (dans Courville et Garon, 2001, 80).

"place publique à la basse ville sera et demeurera en son entier au public" sont éloquentes de la lutte en cause, entre une représentation du pouvoir dûment constituée [...] et un espace public dévolu librement à des pratiques fonctionnelles» (2003, 467-468). Nous retrouvons-là une réaction face au pouvoir qui ne serait pas sans évoquer le cas de Paris (Desmarais, 1991; 1995) et de Lisbonne (1996). Champigny s'était-il imaginé qu'un aménagement somptuaire aurait été suffisant pour constituer le moteur de ce redéploiement? Si tel fut le cas, alors un tel geste ne serait pas sans évoquer le récent parc réalisé dans Saint-Roch par la Ville dont la seule monumentalité aurait été jugée suffisante pour relancer ce quartier... non sans l'aide de «quelques» subventions (**fig.: 4.53**; cf.: chapt. IV). Une autre tentative d'influencer le redéveloppement de Québec dans la basse ville se serait manifestée en 1686 avec la transformation de la brasserie de Talon en palais de l'intendant (cf.: section 4.3.2).

Ainsi, le pouvoir colonial aurait été en quelque sorte refoulé «*hors les murs*» par les communautés religieuses et hors de la Basse-Ville par les marchands. La trajectoire de l'intendant aurait donc été interceptée par des acteurs qui pourtant ne formaient aucune alliance: les marchands et les communautés religieuses étaient plutôt des groupes rivaux (cf.: section 5). À ce titre, on peut avoir l'impression que les marchands étaient *persona non grata* en Haute-Ville (Pelletier et al., 1984):

«En 1681, 30 des 33 marchands recensés à Québec demeurent dans la basse-ville. De plus, la plupart des marchands sont groupés autour de la place du Marché. Vers la fin du XVII^e siècle, environ la moitié des marchands propriétaires de leur maison demeurent sur la rue Notre-Dame et autour de la place. Au cours du XVIII^e siècle, ils essaient vers les rues Sous-le-Fort, Cul-de-Sac, Champlain, de l'Escalier, Sault-au-Matlot et Saint-Pierre. Cette dernière devient d'ailleurs la rue des plus riches marchands de Québec. À cette époque, le nombre de marchands augmente aussi dans la haute-ville, mais la fonction commerciale restera longtemps l'apanage de la basse-ville» (dans Courville et Garon, 2001, 81).

Il serait intéressant de questionner l'entêtement de l'intendant Champigny à vouloir infléchir le développement de Québec, quand Versailles aurait signifié qu'elle n'aurait pas jugé pas à propos de tels projets.

Avec le XVIII^e siècle, l'aspect commercial voire industriel de la Basse-Ville «s'accroît»⁶¹⁵, tandis que sa démographie «stagnait» (Hare et al., 1987, 63). «La population de la Basse-Ville passe d'environ 1 375 à 1 831 habitants entre 1716 et 1744, alors que celle de la Haute-Ville triple et devient, en 1744, le quartier le plus peuplé de la ville (2 242 habitants)» (*ibidem*). La stagnation démographique de la Basse-Ville aurait

⁶¹⁵ Par exemple, la veuve Fornel exploitait une entreprise de production de vaisselles à l'embouchure de la Saint-Charles vers 1750 (Gaumont, 1978, 82),

vraisemblablement répondu au lotissement des concessions de la Haute-Ville appartenant aux communautés religieuses⁶¹⁶. Il s'agirait-là d'une conséquence de cette «course au palais» que nous avons souligné précédemment. Si l'hypothèse reste à vérifier, il n'en demeure pas moins qu'avec le tournant du XVIII^e siècle certaines réserves foncières «d'en haut» étaient graduellement livrées au développement domiciliaire. Déjà en 1674, la Fabrique avait concédé vingt-deux lots sur son domaine, et visiblement pour des questions financières (Lafrance, 1972)⁶¹⁷. Les autres communautés religieuses allaient emboîter le pas, «Grâce aux pressions des intendants» semble-t-il (*idem*, 27).

«Comme de raison, Dupuy est tout heureux d'écrire un peu plus tard [1727]: "On a proposé aux communautés de céder des emplacements pour y bâtir des maisons. La plupart en ont accepté le parti. Les Jésuites le font. J'y ai fait consentir le séminaire de Québec, qui par la vente de ses terrains va tirer de quoi payer une partie de ses dettes". [...] D'autre part, **les communautés exercent d'autant plus d'influence que l'apparence même des bâtiments des particuliers sur leurs concessions en souffrait**» (*idem*, 33-34 ns).

Chaussegros de Léry s'était plaint d'ailleurs des contraintes architecturales des communautés: «"Ils vendent le terrain entre celui qu'ils occupent et la dite rue à des conditions que l'acheteur n'y bâtira que l'étage au dessus de celui du rez de chaussée n'ait aucune fenêtre ou ouverture sur la rue et qui fait qu'on n'ose acheter de pareil terrains et ceux qui en ont acheté sont privés de pouvoir faire leurs maisons à plusieurs étages, ce qui nuit à l'établissement et à la décoration des villes..."» (dans Lafrance, 1972, 34).

Seulement les Jésuites⁶¹⁸ et le Séminaire⁶¹⁹, vers 1750, avaient lotis quelque 200 lots à même domaines sur le promontoire. John Hare et ses co-chercheurs résument ainsi:

«Dès 1696, les alignements des rues Sainte-Famille et Saint-Joseph délimitent le futur quadrillage de l'enclos [du Séminaire] par les rues Saint-Joachim, Saint-François, Saint-Flavien, Nouvelle et des Remparts. [...] Au recensement de 1716, la Basse-Ville compte deux fois plus d'habitants que la Haute-Ville. Mais les années qui suivent seront très favorables pour la Haute-Ville: entre 1716 et 1744, un taux de croissance de 3,7% [...] transforme le paysage du quartier, qui devient le plus

⁶¹⁶ «C'est essentiellement autour de ces deux institutions [le Séminaire et l'Hôtel-Dieu] que progresse le lotissement de la haute-ville» (dans Courville et Garon, 2001, 95).

⁶¹⁷ «Alors que les Ursulines ou les Jésuites s'intéressaient moins, à cause de leur orientation communautaire et monastique, à concéder des emplacements sur leurs terrains, la paroisse de Notre-Dame de Québec, au contraire, qui ne disposait pas de moyens importants, était plus disposée à concéder au plutôt des emplacements sur sa censive. C'était d'ailleurs à son avantage» (Lafrance, 1972, 35).

⁶¹⁸ Les Jésuites: «En 1715, une vingtaine d'emplacements sont concédés et en 1760, une quarantaine. Ce terrain, borné par les rues St-Jean, Ste Anne, la Fabrique, Desjardins et d'Auteuil est subdivisé en 1879 sur le plan cadastral de Hopkins en 90 lots» (Lafrance, 1972, 28).

⁶¹⁹ «Grâce aux pressions des intendants, le séminaire en 1750 a déjà concédé 183 lots de son terrain (119 en Haute-Ville et 64 en Basse-Ville). [...] Dès 1750, le fief du Sault-au-Matlot se voyait entrecoupé par plusieurs rues [...]. Tout ce secteur se développait sous le régime français, dès 1680 mais surtout entre 1720 et 1750. Le Séminaire se réserva cependant, toujours un terrain assez grand derrière ses bâtiments. En 1804, la seigneurie du Sault-au-Matlot compte 210 emplacements concédés et le Séminaire se réserve toujours un terrain assez important. Le lotissement des terrains du Séminaire se poursuit en effet jusqu'à la fin du 19^e siècle» (Lafrance, 1972, 27).

populeux de la ville. Entre 1719 et 1733, les directeurs du Séminaire poursuivent leur initiative de lotissement en vendant 32 emplacements [...]. [...] Les directeurs du Séminaire sont secondés dans leur effort par Regnard Duplessis et Couillard de Lespinay qui, ayant obtenu du Séminaire des étendues importantes de terrains dans l'enclos, procèdent aussi au lotissement. En 1737, on relève 82 maisons dans l'enclos du Séminaire à la Haute-Ville. L'essor démographique et économique de Québec après 1726 incite aussi la fabrique de Québec à procéder au lotissement de son fief du Cap-aux-Diamants, au sud de la rue Mont-Carmel. [...] L'érection de la nouvelle enceinte, à partir de 1745, et l'aménagement d'un secteur des casernes dans la partie nord-ouest de la Haute-Ville favorisent le lotissement des propriétés de l'Hôtel-Dieu [...]. Les Jésuites suivent l'exemple en 1753 alors qu'ils font approuver le remembrement parcellaire de leurs terrains vagues situés à l'intérieur de la nouvelle enceinte» (Hare et al., 1987, 66-67).

Ainsi, la croissance de la Haute-Ville n'aurait pas seulement relevé de facteurs externes (économie, démographie), mais surtout de la volonté des communautés religieuses de lotir et de rendre disponibles leurs concessions. Soulignons au passage que les Jésuites auraient loti leur censive au moment où cette dernière profitait visiblement d'une plus-value provenant de la construction de la nouvelle enceinte. Ainsi, ce n'était pas tant la pression démographique qui était à l'origine du développement de la Haute-Ville — au début du XVIII^e siècle Québec était durement frappée par des épidémies⁶²⁰ — que la mise en disponibilité de terrains à construire. Mais il faudrait éventuellement identifier les motivations qui amenaient les communautés religieuses à lotir à ce moment leurs censives urbaines. Était-ce simplement pour augmenter leurs revenus? L'intendant Dupuy soulignait les «dettes» du Séminaire. Il y avait peut-être le désir de certains notables — nommons-les ainsi à défaut de pouvoir identifier clairement ces acteurs — à vouloir eux aussi occuper le promontoire. Eux aussi auraient cherché à exprimer leur individualité. Ainsi, des difficultés financières doublées de demandes répétées pour des emplacements en haut (par des acteurs qui en avaient les moyens) auraient finalement convaincu les communautés religieuses d'ouvrir leurs réserves au lotissement. Marc Lafrance écrit:

«Face au manque général d'espace dans le centre de la Basse-Ville, et en outre de la tendance à construire vers les extrémités de la Basse-Ville, il y a aussi exode de bourgeois, artisans et fonctionnaires de la Basse-Ville à la Haute-Ville. En Haute-Ville en 1709, les rues principales, Ste Anne, St Louis, St Jean, Buade et de la Fabrique ont augmenté considérablement le nombre de leurs bâtiments depuis 1685. [...] En 1709, on compte déjà une dizaine de maisons autour du jardin du gouverneur. [...] Mais, entre 1685 et 1709, le quartier qui se développe le plus à la Haute-Ville est celui du Séminaire» (1972, 91-92).

Ainsi, la volonté d'un acteur de rendre accessible une position constitue la première condition de son développement, les facteurs externes ne permettant d'expliquer que l'intensité du développement. Bref, le développement de la Basse-Ville à cette époque était liée largement à celui de la Haute-Ville. Ceci dit, les marchands demeuraient

⁶²⁰ «Pour bon nombre de Québécois, cette période est marquée par le deuil et l'expatriation. Les épidémies font des ravages en 1699 (petite vérole), en 1700-1701 (grippe), en 1702-1703 (petite vérole), en 1710-1711 (maladie de Siam), en 1714 (rougeole), et en 1717 (fièvres malignes)» (Hare et al., 1987, 36).

toujours dans la Basse-Ville⁶²¹. Même si les communautés religieuses — pour diverses raisons — acceptaient de livrer leurs domaines au lotissement, il n'en demeure pas moins qu'elles étaient toujours capables d'en imposer. Chaussegros de Léry écrivait en 1724:

«Les ingénieurs sont obligés d'informer la cour de ce qui peut empêcher les établissements des villes comme d'y bâtir de belles maisons, il arrive dans le pays que les communautés possèdent des terrains dans la ville séparés de l'enceinte qu'ils occupent par leur monastère, jardins, cours et autres lieux qui leur sont nécessaires, où il se trouve une rue publique entre deux. Ils vendent le terrain entre celui qu'ils occupent et la dite rue à des conditions que l'acheteur n'y bâtira que l'étage au dessus de celui du rez de chaussée n'ait aucune fenêtre ou ouverture sur la rue ce qui fait qu'on n'ose acheter de pareil terrains et ceux qui en ont acheté sont privés de pouvoir faire leurs maisons à plusieurs étages, ce qui nuit à l'établissement et à la décoration des villes...» (dans Lafrance, 1972, 34).

Si une certaine précarité financière amenait peut-être les communautés religieuses à lotir leurs enclaves urbaines, il n'en demeure pas moins que leur emprise sur le sol leur permettait visiblement d'imposer des normes d'implantation, des normes architecturales. Rappelons ce commentaire de Marc Lafrance: «l'apparence même des bâtiments des particuliers sur leurs concessions en souffrait».

...

...

...

Québec commençait donc à prendre forme. À la suite d'une mimesis d'appropriation, deux acteurs informaient un massif exemplifié par le promontoire. Parce que la ville *intra-muros* était inaccessible, la noblesse et la haute bourgeoisie auraient exprimé leur rang sociale par la propriété seigneuriale en dehors de la ville, sur le promontoire à l'Ouest et sur la pointe de l'île d'Orléans. Enfin, les marchands et les notables investissaient la Basse-Ville de Québec, à défaut de pouvoir accéder au promontoire⁶²². Finalement, certains acteurs de la Basse-Ville accédaient à des positions en Haute-Ville. Il serait intéressant de suivre ce mouvement vers le haut dans le détail, mais nous pouvons poser en hypothèse que ces acteurs avaient probablement acquis les moyens leur permettant de rencontrer les conditions imposées par les religieux d'en haut. Toujours est-il que les ouvriers, les artisans et le menu peuple allaient pour leur part se *concentrer* dans l'aire *rurale* de Québec, informant les premiers faubourgs de Québec. L'occupation graduelle du territoire donnait corps à une organisation abstraite qui s'était mise en place quelque part entre 1636 et 1663 (**fig.: 2.27**).

⁶²¹ «Les commerçants domiciliés en Nouvelle-France bâtissaient maisons et installaient leurs magasins en marge des massifs urbains. Leur position était polarisante bien que *extra muros*, y compris lorsque les enceintes de ville étaient symboliques» (Ritchot, 1999, 213).

⁶²² «En 1744, environ 80% des marchands et des négociants de Québec demeurent à la Basse-Ville et 42% d'entre eux élisent résidence aux seules rues Saint-Pierre, Notre-Dame et Sous-le-Fort» (Hare et al., 1987, 63).

Les marchands auraient toutefois découvert que la Basse-Ville recelait un avantage: en se construisant à même l'estran, les acteurs auraient entrevu la possibilité de se soustraire aux prescriptions du régime seigneurial; c'est une hypothèse qui nous fut suggérée par Gilles Ritchot (1998, cpa). Sans compter qu'il pouvait être plus facile de remplir un estran que de défricher. À ce titre, Lucien Campeau mentionne⁶²³:

«Une pièce de terre boisée n'a pas de valeur pour le colon français. La forêt était principalement un obstacle, plutôt qu'une ressource» (132). «La valeur d'une terre, à la vente, n'a donc pas de rapport avec ses dimensions, mais avec les aménagements et les dépenses qu'on y a faits. C'est d'ailleurs à cause des améliorations apportées qu'on achètera une terre plutôt que d'en obtenir une gratuitement dans les vastes territoires qui restent à concéder» (Campeau, 1974, 134).

Le commentaire est intéressant: le sol n'aurait de valeur que par les efforts qu'on y investi. Était-ce à dire qu'à cette époque la main-d'œuvre aurait eu plus de valeur que la terre (Thierry Rebour, 2005, cpa)? Dans le cas du déboisement, Gilles Ritchot parle d'une «première hypothèque» (1998, cpa). Dans la Basse-Ville, gagner du terrain sur l'estran, s'était détruire de la richesse pour que des espaces qui n'avaient pas de valeur en acquièrent. Là où disparaissait la richesse apparaissait de la valeur. Gilles Ritchot a à ce titre effectué un rapprochement avec les polders hollandais⁶²⁴. Mais l'hypothèse reste à vérifier (cf.: chapt. III). D'ailleurs, un auteur a pu écrire: «Les intendants par leurs ordonnances tentent de récupérer des terrains de grève par le remplissage mais avec peu de succès» (Lafrance, 1972, 115). Rappelons que la rue Saint-Pierre constituait la limite de la *rasa*⁶²⁵. Toute l'histoire de la Basse-Ville pourrait alors être réécrite par rapport à cette frontière départageant les censives qui relevaient du domaine du Roy des terrains (privés?) «fabriqués» à même le fleuve. Il serait ainsi possible de voir les déplacements d'acteurs en fonction de cette frontière et d'observer les différences dans le paysage

⁶²³ «On sait maintenant combien de temps il faut, en moyenne, pour préparer une terre: "vingt hommes défricheront en un an trente arpens de terre, au net, en sorte que la charüe y passe"» (Trudel, 1974, 140).

⁶²⁴ «Dans la mesure où la crise de la féodalité avait traduit un déversement déficitaire de valeurs, il fallait en créer de nouvelles et à cette fin détruire des richesses. Nous avons mentionné [...] que ce retournement de parcours est colonisateur. Comment a-t-il pu se réaliser dans l'Europe du Moyen-Âge déclinant? La réponse vint de l'aménagement des polders hollandais. Amorcée au bas Moyen-Âge, la réalisation des polders exigeait des investissements massifs — d'intérêts usuraires? — lesquels conditionnaient la mise en valeur du terrain neuf. Comme dans les centuries romaines, l'arpentage des polders est sérié. Il aligne des "rangs" [...]. Ce type de découpage se propagea au Poitou et en Gironde (1599-1620), à Saint-Petersbourg (1703). Sur les lieux mêmes de leur conception, aux Pays-Bas, les polders suscitèrent une valorisation positionnelle éminemment rachetable. La tenure ne fut jamais féodale et se prêta à un déversement libre de valeur-terre sur le marché. Le rachat corrélatif put alors se prévaloir d'une productivité agricole sans précédent. [...] L'aménagement des polders simula l'utopie: l'appropriation de positions en l'absence de toute négociation politique. L'imaginaire utopien, typique de la Renaissance, étendit l'expérience des polders au programme des Grandes Découvertes. Au-delà du progrès technique qu'il avait engagé, que signifiait ce programme si ce n'était l'obsession de disposer de "terres neuves" sans pour autant avoir à se soucier de l'existence de l'autre?» (Desmarais et Ritchot, 2000, 117-118).

⁶²⁵ «En réalité, l'alignement de la rue Saint-Pierre est la limite exacte des hautes marées. Toutes les maisons à l'est de cette artère furent construites sur des quais constitués de remblais» (Gaumond, 2004, 16). À l'époque la ligne de rivage de la rivière Saint-Charles se trouvait sous la rue Saint-Paul et sous le boulevard Jean-Lesage (L'Anglais, 2002, 5).

urbain, si tel fut le cas. L'analyse pourrait même se prolonger au delà de 1854 (abolition du régime seigneurial), puisque certains censitaires n'avaient peut-être pas été en mesure de racheter les droits seigneuriaux dès l'abolition. Marc Lafrance a néanmoins observé que sous le régime français, peu d'espace était gagné sur les battures⁶²⁶. De plus, sous le régime français, le fonds des cours d'eau relevait du seigneur et dans le cas de la Basse-Ville du Roy (Bouffard, 1977). C'est donc dire que dans le cas de la Basse-Ville, tout gain sur le fleuve n'aurait fait qu'agrandir le domaine du Roy, sur lequel il aurait fallu verser le cens et rente.

⁶²⁶ «Sous le régime français le remplissage de la grève et l'augmentation aux dépens du fleuve n'ont jamais d'importance considérable. La Haute-ville qui se développe plus lentement et qui n'est qu'un centre religieux et administratif au XVII^e siècle connaît un "boom" de construction au début du XVIII^e siècle alors que la Basse-Ville est remplie» (Lafrance, 1972, 123).

4.3 Les premiers faubourgs de Québec et le déploiement de l'aire rurale de Québec

4.3.1 Quelques repères socio-économiques

Nous brosons ici un rapide tableau socio-économique de façon à placer quelques repères. Les données socio-économiques et historiques proviennent de John Hare et de ses collaborateurs (1987, 23-39). Au développement rapide de l'organisation morphologique de Québec succédait une occupation du territoire au rythme plus lent: il fallait plus de 140 ans pour que la ville compte entre 7 000 et 8 000 habitants.

Québec profitait d'un ensemble de conditions économiques favorables entre 1650 et 1673⁶²⁷, même si la traite des fourrures connaissait des jours difficiles, tandis que les guerres iroquoises pouvaient ébranler par moment la confiance en l'avenir. Ce contexte favorisait un promoteur comme l'intendant Talon ou le marchand Charles Aubert de Lachesnaye, tout comme cela pouvait favoriser une petite entreprise orientée vers le transport (salaisons, boulange, tonneliers, charpenterie navale, etc.). Mais à partir de 1673 (guerre contre la Hollande), la colonie aurait connu une période plus difficile. Était-ce pour cette raison que l'administration métropolitaine injectait «près de 180 000 livres au seul titre des fortifications» entre 1690 et 1697, c'est-à-dire pour soutenir finalement l'économie locale par le biais d'investissements publics [29]? La croissance démographique de la ville ne semblait pas affectée par ce ralentissement économique puisque la ville connaissait une bonne croissance au-delà de 1692. À titre d'exemple, de 1666 à 1683, la population de Québec passait de 747 à 1 354 habitants⁶²⁸.

La morosité économique se poursuivait au début du XVIII^e siècle, ce qui incitait peut-être la Couronne à poursuivre ses investissements dans les fortifications: de 1701 à 1713, elle versait 335 000 livres pour ces dernières. Détail intéressant, «ces dépenses ne réussissent pas à relancer l'économie» [29]. Le premier quart du XVIII^e était non seulement marqué par un ralentissement économique, mais aussi par des épidémies qui frappaient durement la ville. Malgré tout, de 1726 à 1737, la population de Québec passait de 2 700 à 4 720 habitants [37]. À partir de cette époque, une reprise économique se faisait sentir, reprise qui se confirmait vers 1740. À ce moment, Québec connaissait une

⁶²⁷ «Entre 1665 et 1673, Québec bourdonne comme une véritable ruche» (Hare et *al.*, 1987, 27).

⁶²⁸ «Or entre 1690 et 1700 l'immigration était réduite à presque rien en Nouvelle-France. L'arrivée de soldats en Nouvelle-France, entre 1683 et 1688 compensa quelque peu le manque d'immigration régulier [...] mais ce fut surtout la forte attraction qu'exerçait la ville envers les ruraux qui assura à Québec une certaine augmentation» (Lafrance, 1972, 90). Entre 1714 et 1740: «...Québec [...] exerçait toujours une forte attraction sur les ruraux» (*idem*, 101).

croissance de sa population. Enfin, après 1750, l'économie locale aurait été «dopée» par les dépenses militaires de la guerre de Sept ans; la croissance économique serait donc devenu ainsi quelque peu artificielle.

4.3.2 Le quartier du Palais, la Maison Blanche et l'amorce du quartier Saint-Roch

Vers le nord-ouest, en remontant quelque peu la rivière Saint-Charles, la *rasa* de Québec laissait place à ce que nous pourrions appeler les basses terres de Saint-Roch, un espace largement mal drainé, pour ne pas dire marécageux (Ville de Québec, 1988, 7). Dans ce secteur, deux censitaires disposaient de cette partie du territoire depuis quelques années: la veuve Couillard et l'Hôtel-Dieu (Hare et *al.*, 1987, 70). En 1665, l'intendant Jean Talon aménageait un chantier naval sur les bord de la Saint-Charles — à la suite d'un achat à la veuve Couillard? —, tandis que cette dernière aurait possiblement profité de la proximité du chantier naval pour lotir sa censive (*ibidem*). En 1668, et toujours de la veuve Couillard, Jean Talon faisait l'acquisition de 12 arpents supplémentaires (Hare et *al.*, 1987, 70; L'Anglais, 2002, 6). Sur cette censive, l'intendant aménageait en 1671, à proximité du chantier naval, une brasserie, un entrepôt à potasse, un bassin pour les barques, et le secteur était sommairement fortifié (Hare et *al.*, 1987, 71)⁶²⁹. L'intendant Talon réalisait ainsi une mise en valeur *rurale* du secteur qui allait porter le nom de quartier du Palais. Soulignons que «L'intendant Jean Talon ne résidera jamais à l'îlot, sa maison étant située en haute-ville» (L'Anglois, 2002, 3). La même année où Talon acquerrait les 12 arpents de la veuve Couillard, la Compagnie de Jésus mettait la main sur une censive de 60 perches ($\approx 22\ 000$ pica ou $\approx 2\ 000\text{m}^2$) qu'elle lotissait (Hare et *al.*, 1987, 71). Au nord-ouest des aménagements de Talon, les Récollets faisaient l'acquisition en 1693 des titres d'une censive «pour y construire un ermitage dédié à Saint-Roch et mettre en valeur des jardins pour la subsistance de leur maison» (*ibidem*; **fig.: 2.28**). Cet ermitage visait-il à valoriser leur terrain en vue d'un éventuel lotissement, et les jardins à rentabiliser leur investissement en attendant de développer leur censive? Hormis cet ermitage, le développement du secteur semblait influencé par la présence du chantier naval et des autres équipements industriels⁶³⁰. Plus tard, la *dispersion* d'acteurs localisés

⁶²⁹ «Talon fait ériger la Brasserie et le bâtiment de la Potasse en 1671, mais déjà les chantiers de construction naval, qu'il a mis en place en 1665, périclitent. Les jardins de l'intendant prennent forme, un bassin est aménagé pour les bateaux et canots de l'État et ce secteur est fermé par une enceinte de terre et de piroeux couronnée par la redoute Saint-Nicolas» (Hare et *al.*, 1987, 71).

⁶³⁰ «Au recensement de 1716, presque tous les habitants du quartier, à l'extérieur de l'enclos du Palais, demeurent rue Saint-Nicolas. Il s'agit surtout d'artisans, notamment du secteur de la construction, et de quelques officiers du roi. Aux premières maisons de colombage du XVII^e siècle succèdent au début du XVIII^e siècle, des maisons de pièces sur pièces ou de maçonnerie mais toujours de petites dimensions» (Hare et *al.*, 1987, 71).

en haut contribuera au développement de cette partie de la ville.

...

...

...

Les difficultés économiques qui survenaient à partir des années 1670 portaient un rude coup à la ville. Par exemple, les chantiers navals périlclitaient, ceux du Roy fermaient, tandis que la brasserie de l'intendant Talon cessait ses activités en 1673 (*idem*, 27). Cette faillite des activités industrielles dans le quartier du Palais rendait le secteur partiellement disponible pour une nouvelle appropriation, pour une nouvelle mise en valeur (industrielle ou autre). Cette situation, engendrée par un déclin économique, n'était pas sans évoquer celle de Saint-Roch à partir des années 1960 où la destruction d'îlots entiers rendaient une partie de ce quartier disponible pour de nouveaux projets. Toujours est-il que cette nouvelle disponibilité allait visiblement attirer l'attention de l'intendance.

«Malgré leur titre prestigieux, les quatre premiers intendants n'auront pas de résidence officielle. Il faudra attendre une vingtaine d'années avant que le roi ne se décide à leur en procurer une. C'est d'ailleurs à la suggestion de l'un d'eux, Jacques de Meulles, qu'il se résout en 1686 à acheter de Jean Talon la brasserie et l'immense terrain que ce dernier possède toujours en basse-ville, en vue d'installer à demeure son représentant» (L'Anglais, 2002, 10).

Une nouvelle orientation était ainsi donnée au développement de ce secteur par la décision en 1686 de transformer l'ancienne brasserie en résidence officielle pour l'intendant (**fig.: 2.29**). Plus important encore, **un vaste espace devait passer dans le domaine du Roy, ce qui allait avoir un impact sur le développement futur de cette partie de Québec.** Le réaménagement de la brasserie était complété en 1688, mais le palais devait brûler en 1713⁶³¹. Par cette trajectoire (endorégulée), l'intendant se trouvait à déplacer une partie de l'administration coloniale: «...depuis 1699, elle [la Haute-Ville] partage sa vocation administrative avec le quartier du palais; en 1744, un peu moins de la moitié des officiers de justices et d'administration y résident» (Hare et al., 1987, 69). Pourquoi l'intendant décidait-il de loger en ce lieu? Pourquoi n'avait-il pas aménagé son palais sur le promontoire, à proximité du château, autour de la place d'Armes, par exemple, déjà un lieu de pouvoir et d'administration civils?

⁶³¹ «Long de plus de 50 mètres, l'imposant édifice à deux étages, avec caves voûtées et combles, transpire le classicisme français et achève d'asseoir, sur des bases qui n'ont jamais été si convaincantes, le statut particulier de l'intendant» (L'Anglais, 2002, 16). «Modeste au départ, le projet [de reconstruction] se transforme rapidement en une entreprise coûteuse. [...] La symétrie du plan, les détails de l'ornementation contribuent à mettre en évidence le caractère académique de ce palais» (Noppen et al., 1979, 34). Par cette architecture classique, cherchait-on à nier la qualité d'occupation *rurale* de la position?

Cette trajectoire de l'intendant aurait été, nous l'avons précédemment annoncé, une conséquence de la main mise des communautés religieuses sur le promontoire de Québec. Ne pouvant développer la ville tel que prévu initialement sur le promontoire, l'intendant aurait profité de «l'immense terrain» de son prédécesseur, ainsi que de l'érosion de l'industrie pour tenter de relancer le développement de la ville dans ce secteur («vous donneriez naissance à une ville»)⁶³². De plus, par un tel aménagement — accompagné de «jardins d'apparat» (L'Anglais, 2002, 5; **fig.: 2.29** et **2.23**)⁶³³ —, l'intendant espérait-il infléchir le développement du secteur et donc voir les valeurs monter? Ainsi, sous le couvert ou le prétexte de doter les intendants d'une résidence officielle (fonction première), l'administration civile aurait cherché à valoriser ce secteur de la ville (fonction seconde) de façon à réorienter la qualité du développement, pour ne pas dire de façon à relancer le développement de la ville dans cette direction, tout en contournant vraisemblablement les réticences de la Couronne (cf.: section 4.2)⁶³⁴.

Mais les espoirs seront déçus; la qualité d'occupation *rurale* allait de toute évidence rattraper l'intendant. Dit autrement, cet aménagement somptuaire n'avait aucun impact significatif sur les valeurs. Certes, des fonctionnaires s'étaient relocalisés à proximité, mais dans l'ensemble, le palais de l'intendant se trouvait rapidement submergé par le faubourg, par une mise en valeur *rurale* des lieux. John Hare et ses collaborateurs ont pu écrire que «L'enclos de l'intendant ne représente pas un moteur de croissance. Cependant, une activité maritime accrue, à partir des 1720, et le développement d'installations portuaires et de chantiers navals sur la grève accélère le mouvement de lotissement et de construction dans le quartier» (71-72). D'ailleurs, la désignation des lieux à cette époque aurait trahi selon nous la qualité d'occupation. Par exemple, 1692 marquait «l'ouverture officielle [...] de la rue des Pauvres "descendant au Palais"» (*idem*, 66). Au XVIII^e siècle, le quartier du Palais était soit désigné par la nature ou par les activités qui s'y tenaient: «La plupart des documents, entre 1690 et 1720, désignent les lieux comme "faubourg du Palais", "faubourg Saint-Charles" et surtout "faubourg Saint-Nicolas"» (*idem*, 69). «En 1709, Silvy qualifie déjà le Palais de petit faubourg de la ville de Québec» (Lafrance, 1972, 93). De plus, en dépit de la présence du palais de l'intendant,

⁶³² Avait-il cherché à s'éloigner du gouverneur avec lequel il avait souvent des différends?

⁶³³ «Claude-Thomas Dupuy cherche à recréer en Nouvelle-France la splendeur des jardins français et il est l'objet de violentes critiques, notamment de la part de Chaussegros de Léry, à cause des canaux, bassins et fontaines qu'il fait installer à côté du palais. L'intendant n'est cependant pas le seul à posséder un jardin aménagé, les communautés religieuses et quelques particuliers ayant disposé leur potager selon un dessin ordonné, à l'image des jardins à la française. Ces jardins contribuent à l'embellissement de la ville dans la mesure où ils sont visibles de la rue» (Noppen et al., 1979, 34). Cette rencontre entre le besoin et l'esthétique illustre bien le concept de fonction première et de fonction seconde.

⁶³⁴ «Le Palais fut installé en effet au nord du Saint-Charles afin de provoquer le développement de la ville dans cet endroit. De plus certains laïques étaient propriétaires de grands terrains» (Lafrance, 1972, 22).

l'État procédait à divers travaux le long de la Saint-Charles⁶³⁵.

«La nouvelle croissance du quartier se fait surtout sur les terrains de l'Hôtel-Dieu [...]. [...] La population du quartier (420 habitants en 1744) gagne sa vie surtout grâce à l'activité portuaire et maritime et à la construction navale: navigateurs, charpentiers de navires, poulieurs, perceurs, cordiers, forgerons et journaliers forment environ 70% des gens de métier. L'enclos du Palais, avec l'intendance, les magasins du roi et les institutions judiciaires n'assurent un gagne-pain qu'à 10% des chefs de ménage. Bien que les autorités veuillent en faire un quartier commercial pour rivaliser avec la Basse-Ville [...], le Palais demeure néanmoins un quartier essentiellement ouvrier» (Hare et al., 1987, 72).

Ainsi, une contradiction marquait le quartier du Palais dans la mesure où le palais constituait un massif, une forme monumentale (improductive) faisant saillance au sein d'un espace *rural* (**fig.: 2.27**). Hare et ses collaborateurs ont eu, selon nous, l'intuition de cette contradiction lorsqu'ils écrivent que «Le quartier du Palais [...] possède [...] une physionomie propre [...], mais son mode d'intégration à la ville demeure longtemps ambigu» (1987, 69). La contradiction serait à lire jusque dans l'appellation «**faubourg du Palais**». Plusieurs fois dans l'histoire de Québec des acteurs vont tenter, par des aménagements cossus, de valoriser ce secteur de la ville, échouant à chaque fois à atteindre les effets escomptés. Sauf récemment, où le redéveloppement du quartier de la gare et du Palais bénéficierait de toute évidence d'un *rassemblement* des acteurs.

...

...

...

L'intendant devait habiter son palais jusqu'en 1759. Pour leur part, les Britanniques voyaient les choses sous un autre angle. En effet, dès la fin du conflit, ils y logeaient des troupes (L'Anglais, 2002, 6)⁶³⁶. Plus tard, après sa destruction lors de l'assaut américain, l'armée anglaise utilisa les «caves voûtées du bâtiment en ruine à des fins d'entreposage» (*ibidem*). Au XIX^e siècle les terrains servaient de cours à bois (L'Anglais, 2002; **fig.: 2.30**). Les terrains du palais de l'intendant étaient finalement lotis pour diverses fonctions. Pour le reste,

«Ce secteur de la basse-ville, et en particulier l'îlot des Palais, a vu naître les premières **fabriques artisanales** de la colonie française — brasserie, maison de la Potasse, chantier naval, atelier de potier. Plusieurs de ces industries sont redevables à l'intendant Talon. Ce caractère va se maintenir avec le développement domiciliaire, et l'on verra la cohabitation, à partir du milieu du XIX^e siècle, des résidences et des établissements industriels — fabrique de meubles Vallière, fonderie Bisset, brasserie Boswell, usine de moulée Bégin» (*idem*, 3).

⁶³⁵ «À partir des années 1730 et l'aménagement d'une digue sur la rivière Saint-Charles, en prévision de l'aménagement du futur chantier naval du Roi à l'est du palais, les jardins perdent un peu en superficie du côté nord. [...] On verra d'ailleurs apparaître, au cours des décennies suivantes, un nombre de plus en plus important de hangars utilisés par le chantier naval» (L'Anglais, 2002, 17).

⁶³⁶ «Avec le gouvernement anglais, c'est le gouverneur qui remplit dorénavant l'ancienne charge de l'intendant. L'îlot des Palais connaît alors un changement de vocation radical: le gouverneur préférant s'installer en haute-ville, le secteur du Palais est réquisitionné par l'armée» (L'Anglais, 2002, 3).

Ainsi, dans la longue durée, le secteur du palais de l'intendant serait demeuré un espace *rural*. Toutefois, avec la seconde moitié du XX^e siècle, le quartier connaissait une transformation, notamment avec le départ graduel des industries, la transformation du port en Vieux-Port puis la «gentrification» à partir des années 1980. Aujourd'hui, du côté de Saint-Roch et selon l'échelle d'aperception, il semble se terminer par un front à la fois diffus dans le cadre bâti à cause de l'impact négatif de certaines formes «*lourdes*», mais aussi très marqué par la présence de l'autoroute suspendue (*cf.*: chapt. IV).

...

...

...

Non loin du palais de l'intendant, se trouvait la Maison Blanche, la maison de campagne de Charles Aubert de la Chesnaye⁶³⁷: «En 1695, sa propriété comprend sa résidence de campagne, [...] un deuxième corps de logis, le bâtiment de la Potasse, qui sert de boulangerie, une écurie, une grange et trois moulins à vent sur une terre de 1 056 arpents» (Hare et *al.*, 1987, 73)⁶³⁸. Cette censive avait été acquise visiblement de la veuve Hébert en 1667 (*ibidem*). Cette demeure aurait constitué un domaine d'évasion qui devait néanmoins subir un sort similaire à celui du palais. Elle aussi allait être «*inondée*» par le faubourg. Et les choses ne se sont guère améliorées avec le temps puisque la Maison Blanche, qui existe toujours en partie (Ville de Québec, 1987.2), se retrouve maintenant adossée contre l'axe autoroutier qui entre dans Québec par le nord (**fig.: 2.31**).

Les héritiers de Charles Aubert de la Chesnaye se départissaient en 1720 des titres de la censive sur laquelle se trouvait la Maison Blanche au profit d'Henri Hiché, «commis au magasin du roi et futur conseiller au Conseil souverain» (Hare et *al.*, 1987, 73). Hiché vendait quelques lots à partir de 1731 (Dechêne, 1981, 572). Le faisait-il pour rentabiliser l'achat de la Maison Blanche? Toujours est-il qu'Henri Hiché profitait indirectement de l'ouverture du chantier naval de la Couronne en 1739: «Dès 1744, il [le faubourg] compte 245 habitants qui se répartissent sur ses deux artères principales, les rues Saint-Vallier et Saint-Roch. Il s'agit surtout d'artisans et de gens de métier dont le gagne-pain est relié à l'activité maritime et portuaire» (Hare et *al.*, 1987, 74). Louise Dechêne souligne que le

⁶³⁷ Il avait obtenu ses titres de noblesse en 1693 (Burllet, 1996, 33).

⁶³⁸ Françoise-Laure Burllet qualifie aussi cette maison de «propriété de campagne» (1996, 65). En 1672, Nicolas Follin, un entrepreneur, se faisait construire par le Roy l'édifice de la Potasse, convaincu qu'il était de pouvoir produire de la potasse à prix concurrentiel, par rapport à la Russie et à la Hollande (L'Anglais, 2002, 41). Devant l'échec de ses prétentions, Follin quittait Québec en 1674 (*ibidem*). Après quelques tergiversations, ce fut Charles Aubert de la Chesnaye qui récupérait les installations de la Potasse. «Le bâtiment de la Potasse est loué par la Couronne à partir de 1688 ou 1705 pour servir de magasins du Roi. [...] Les biens des héritiers de Charles Aubert de la Chesnaye, incluant la maison blanche et la maison de la Potasse, sont saisis et mis aux enchères en 1720. Ils sont acquis par Henri Hiché, commis aux magasins du Roi [...] Hiché parvient à vendre la bâtisse de la Potasse au Roi en 1721» (*idem*, 41-42). Était-il allé dans le secteur pour rejoindre l'intendant?

faubourg «dès les débuts, présente un caractère nettement populaire» (1981, 572). Aussi, plusieurs des acteurs expropriés par les aménagements militaires de la Haute-Ville se concentraient dans Saint-Roch, ce qui compensait pour le déménagement du chantier naval d'État en 1748 (Hare et al., 1987, 74)⁶³⁹.

Louise Dechêne faisait plutôt un lien avec l'impossibilité pour les ouvriers d'accéder au bourg. Elle écrit, en parlant d'Henri Hiché: «Il demeurait à la Maison Blanche, surveillait ses métayers, en attendant le moment propice pour procéder au lotissement, ce qui ne pouvait tarder car les grandes réserves ecclésiastiques limitaient l'espace à construire à l'intérieur de la ville» (1981, 572)⁶⁴⁰. Ainsi, l'avènement du faubourg Saint-Roch aurait été lié dû à trois facteurs: 1) la difficulté pour les artisans d'occuper le bourg sous contrôle des pouvoirs ecclésiastique et civil; 2) la dispersion de résidents des faubourgs d'en haut vers d'autres lieux (cf.: section 4.3.2); 3) la localisation d'une industrie navale qui, à une époque de marche à pied, avait une forte incidence sur la localisation des ouvriers. «Entre 1751 et 1753, [Hiché] vend 75 terrains et, en 1755, ses rentes à Saint-Roch lui rapportent 3 500 livres par année. [...] Le faubourg compte entre 600 et 650 habitants en 1755» (Hare et al., 1987, 74). Ce qui a fait dire à Marc Lafrance que «La fin du régime français (1740-60) se distingue de fait par le développement explosif du faubourg St-Roch» (1972, 123), qui serrait de près le palais de l'intendant (Dechêne, 1981; **fig.: 2.32**)⁶⁴¹. Soulignons au passage une observation concernant ce faubourg: «...l'ingénieur britannique Patrick Mackellar qualifie [Saint-Roch] en 1757 de “Stragglng Houses inhabited by poor people”» (Morisset, 1996, 44).

...

...

...

Ouvrons ici une parenthèse au sujet de ces lotissements domiciliaires réalisés sur des censives. Sous le régime seigneurial, toute «*propriété*» foncière relevait d'un seigneur, et

⁶³⁹ «...la construction de l'enceinte et les difficultés de s'établir près des fortifications incitent bon nombre de journaliers, d'artisans et de gens de métier à s'installer au faubourg Saint-Roch» (Hare et al., 1987, 74).

⁶⁴⁰ «Procureur du roi à la Prévôté, homme de confiance de l'intendant Dupuy, de l'intendant Hocquart puis de l'intendant Bigot, Henri Hiché était évidemment au fait des remous que créerait le complètement des fortifications, autant que des projets des chantiers maritimes, dont rêvait déjà Jean Talon dans les années 1600 [sic]. Nulle surprise, donc, à ce qu'il ait entrepris de spéculer sur ses nouvelles terres, qui à ce qu'il semble finirent pour lui procurer un honorable revenu» (Morisset, 1996, 38).

⁶⁴¹ «Les 118 propriétaires sont pressés dans l'angle sud-est le plus rapproché du Palais de l'Intendance, ainsi que le long de la rue Saint-Vallier, dite des Tanneurs» (Dechêne, 1981, 572).

le cens, versé annuellement en constituait la manifestation (Trudel, 1974)⁶⁴². Le censitaire devait aussi s'acquitter d'un loyer (la rente) (*idem*, 5). Si un censitaire pouvait sous-louer sa censive, il ne pouvait que toucher une rente: «Si un censitaire sous-arrente sa terre, en tout ou en partie, il ne peut percevoir qu'une rente, et le locataire, en proportion de ce qu'il occupe, fournira sa quote-part dans le paiement du cens au seigneur» (*idem*, 175)⁶⁴³. Ainsi, il faut garder à l'esprit que les développements domiciliaires étaient toujours réalisés à l'intérieur des cadres précis du régime seigneurial. Ceci dit, ces lotissements pouvaient être profitables, tant pour les promoteurs que pour les seigneurs: «Reconcéder son lot à rente est parfois de quelque profit en ville. Pour un emplacement de 24 pieds sur 20, dans la basse-ville de Québec, les Jésuites paient 3 sols de cens à la Compagnie des Cent-Associés; ils le reconcèdent à Martin Provost et celui-ci doit leur payer une rente annuelle de [...] 5 livres [...]» (*idem*, 223-224).

Ces questions relatives à la logique du système seigneurial et à son impact sur le développement urbain ou industriel sont généralement délaissées par les historiens (Guertin, 1998). Il faut aussi demeurer prudent à la lecture de certains textes, dont les formulations peuvent prêter à confusion. Plusieurs auteurs, et nous même à l'occasion, parlent de la «propriété» seigneuriale avec le même vocabulaire que si elle relevait de la propriété privée. Un seigneur et un censitaire étaient titulaires de titres sur une seigneurie ou une censive et non propriétaires de l'une ou de l'autre. À ce titre, ils détenaient la terre en copropriété (Ritchot, 1999). Bien entendu, il était possible à un censitaire ou à un seigneur de racheter les charges pesant sur ses titres et ainsi de libérer sa terre (ou son domaine) des charges seigneuriales, mais encore là, certaines limites s'appliquaient (Trudel, 1974). L'impact du régime seigneurial sur le développement du Québec constitue un sujet de recherche important qui n'a pas encore retenu entièrement l'attention des chercheurs⁶⁴⁴.

⁶⁴² «...le cens est un impôt annuel qu'il faut payer au seigneur et qui demeure comme "la marque de la directe Seigneurie"; plutôt qu'un revenu utile, c'est une "marque d'honneur" que l'on doit à son seigneur; par le cens, celui qui se fait concéder une terre en roture (c'est-à-dire sans qualité, à la différence d'une terre en seigneurie), reconnaît que le seigneur garde la propriété éminente sur la terre concédée: le censitaire, ainsi appelé parce qu'il est soumis au cens, n'est pas rigoureusement propriétaire du sol concédée» (Trudel, 1974, 175).

⁶⁴³ «...celui qui tient une terre à cens, "ne peut rebailler à cens, parce qu'il n'est Seigneur de fief"» (Trudel, 1974, 175).

⁶⁴⁴ Soulignons les contributions d'Alyne Lebel (1981) et de Louise Dechêne (1981). Gilles Ritchot, dans sa genèse du Québec a été particulièrement attentif à cet impact (1999).

4.3.3 Les faubourgs Saint-Jean et Saint-Louis

Sur le promontoire, à l'ouest de la ligne de circonvallation, l'Hôtel-Dieu faisait l'acquisition des censives de la veuve Couillard (1671 et 1677) et de de Repentigny (1672) (Ville de Québec, 1988.1, 3; **fig.: 2.33**)⁶⁴⁵. «À partir de 1722, le cordonnier Joachim Girard» lotissait les dix arpents de la censive qu'il avait acquise de l'Hôtel-Dieu (Hare et al., 1987, 73). En 1739, il a déjà sous-loué «20 lots localisés pour la plupart à proximité du chemin Saint-Jean et de la nouvelle rue Saint-Jean» (*ibidem*)⁶⁴⁶. Pouvait-il avoir agi comme agent pour l'Hôtel-Dieu? Toujours est-il que ce lotissement préfigurait une partie du faubourg Saint-Jean le faubourg Saint-Jean⁶⁴⁷.

«Ce faubourg Saint-Jean présente un aspect assez pauvre. La plupart des maisons [...] ne sont que des bicoques de pièces sur pièces à un seul étage [...]. Le faubourg connaît une certaine croissance et ce, malgré les travaux aux fortifications qui font disparaître les maisons sur les glacis. En 1755, il forme une petite agglomération de quelque 150 habitants que certains documents identifient par la désignation "village Saint-Jean"» (*ibidem*).

Une telle désignation trahie pensons-nous la qualité d'occupation (**fig.: 2.34**). Soulignons que le faubourg allait être lourdement endommagé lors de l'attaque américaine de 1774-1775 (Bergeron Gagnon inc., 1994, 29).

...

...

...

Plus au sud, en direction de la Grande-Allée, émergeait le faubourg Saint-Louis. Selon John Hare et ses collaborateurs, «Il accueille une population plus diversifiée: des officiers du roi, des marchands et négociants y élisent résidence et côtoient notamment des charretiers» (Hare et al., 1987, 73). Mis en place à partir de 1720, et possédant quelques rues à partir de 1730, le faubourg Saint-Louis était largement exproprié par la Couronne pour faire place aux nouvelles fortifications (1745): «En 1755, il ne compte qu'une soixantaine d'habitants» (*ibidem*). Ainsi, par rapport au faubourg Saint-Jean qui était «assez pauvre», le faubourg Saint-Louis aurait présenté un côté plus aisé, à tout le moins une certaine mixité sociale. Pouvait-il y avoir un lien entre cette mixité et la proximité de la Grande-Allée? Ces officiers, marchands et négociants, qui ne pouvaient visiblement pas

⁶⁴⁵ «Au sud de la Grande Allée et jusqu'au Coteau Sainte-Geneviève, les terrains adjacents aux limites de la ville relèvent essentiellement de l'Hôtel-Dieu, grâce à différentes acquisitions des héritiers Couillard» (Hare et al., 1987, 73).

⁶⁴⁶ «Entre 1720 et 1733, le faubourg double le nombre de ses maisons, d'une quinzaine à une trentaine, mais le faubourg [...] entre 1733 et 1740 [...] n'augmente pas» (Lafrance, 1972, 106).

⁶⁴⁷ «Un coup d'œil à la carte des possessions de l'Hôtel-Dieu dressée par P.N. Levasseur en 1746 nous indique que les possessions de l'Hôtel-Dieu étaient vraiment très importantes dans le faubourg St Jean, et que **ces possessions eurent sans doute une influence considérable sur l'évolution physique de la banlieue**» (Lafrance, 1972, 25 ns).

atteindre le bourg clérical, cherchaient-ils à imiter l'élite et la noblesse dont les membres occupaient la frange sud du promontoire et les rives de la Grande Allée?

La construction des fortifications permettait de protéger la ville certes, mais elle aurait permis aussi (surtout?) l'expression d'une autre préoccupation. Pour Chaussegros de Léry (1752), la destruction partielle des faubourgs du haut pour l'aménagement des murs, et par conséquent la relocalisation (*dispersion*) des faubouriens, vers Saint-Roch, avait «"débarrassé la ville" d'une grande partie de ses "artisans"» (dans Hare et *al.*, 1987, 74)⁶⁴⁸.

«Ce n'est toutefois ni l'expansion naturelle de la basse-ville, ni l'ouverture des chantiers royaux (1739), comme on l'a déjà prétendu, qui auront alimenté l'essor du secteur, mais bien plus les travaux et expropriations menés par Chaussegros de Léry quant à l'enceinte ouest, [...] et, sans aucun doute, l'aménagement des "Nouvelles Casernes", amorcé en 1748 sur le coteau surplombant le faubourg. Entre 1751 et 1753 — soit après le déménagement des chantiers au Cul-de-Sac (1748) — Hiché vend (enfin) 75 terrains à Saint-Roch, qui compte en 1755 quelque 1290 propriétaires et plus de 600 habitants» (Morisset, 1996, 42).

Le commentaire de Chaussegros de Léry suggérerait que dans son esprit la «ville» (l'*urbain*) se limitait peut-être au promontoire. Ainsi, dès le XVIII^e siècle, les premiers faubourgs de Québec localisés sur le promontoire auraient été négativement perçus. La proximité de ces demeures modestes, par rapport à la Grande Allée, pouvait certainement déplaire à certains. Ces expropriations ne seront pas les dernières. Au XX^e siècle, si l'État soutenait que le cadre bâti de Saint-Roch était de piètre qualité, ce fut (curieusement?) le faubourg Saint-Louis qui fut victime d'une démolition à peu près complète (*cf.*: chapt. 4).

Ainsi, les premiers faubourg de Québec — Près-de-Ville, Saint-Louis, Saint-Jean, Saint-Roch/du Palais — étaient la manifestation sensibles (l'occupation) de positions attribuées. Ces faubourgs externalisaient une qualité d'occupation *rurale*. Cette qualité d'occupation était le fruit de trajectoires spatiales spécifiques, d'acteurs s'étant appropriés des positions sur la frange sud du promontoire, refoulant vers d'autres lieux des acteurs qui n'avaient pas les moyens de mettre l'espace en valeur. La localisation des premiers faubourgs de Québec était donc le résultat d'un jeu de trajectoires informant des positions d'emblée *urbaines* et d'emblée *rurales*, des qualités d'occupation qui sont venues contraindre l'édification des formes construites. Dit autrement, la mise en forme des faubourgs était liée aussi aux capacités politiques et économiques de leurs résidents.

⁶⁴⁸ «Ainsi, la création du faubourg Saint-Roch est fortement encouragée par les militaires qui y voient un exutoire pour la population ouvrière de la Haute-Ville. [...] L'intervention des militaires dans les faubourgs du promontoire (Saint-Jean et Saint-Louis) est différente, car ceux-ci sont vus comme une menace au bon fonctionnement de la fortification et font l'objet d'expropriations et de démolitions de maisons en vue de consolider le système de défense» (Hare et *al.*, 1987, 58).

4.3.4 La relocalisation des Hurons: première banlieue de Québec

La guerre que livraient les alliés de 1603 contre les Iroquois prenait une tournure dramatique entre 1647 et 1649-1650⁶⁴⁹. C'est que durant cette courte période, les Iroquoiens enfonçaient le front du côté de la Huronie; la nation huronne était pulvérisée par la trajectoire militaire iroquoise (Ritchot, 1999). Les Jésuites, qui avaient depuis quelques années une importante mission en Huronie revenaient à Québec avec plusieurs rescapés⁶⁵⁰. Commençaient alors pour eux une suite de pérégrinations dans la région de Québec. En 1650, ils campaient à proximité de l'Hôtel-Dieu ou à Sillery, puis, l'année suivante les Jésuites les installaient à l'île d'Orléans dans l'arrière-fief d'Éléonore Grandmaison (Trudel, 1979, 202; Trigger, 1991, 787-788)⁶⁵¹. À la suite de l'attaque de 1656⁶⁵², certaines familles logeaient sur des propriétés de particuliers⁶⁵³, d'autres, «le 4 juin, [...] revinrent à Québec sans y avoir été invités» (Trigger, 1991, 796). «Le printemps suivant [1668], les Hurons quittèrent Québec et s'installèrent à Beauport. En 1669, ils se rendirent à Côte-Saint-Michel, où fut fondée la mission de Notre-Dame-de-Foy» (*idem*, 803). Enfin, en 1673, les Hurons déménageaient à l'Ancienne-Lorette et de là à la Jeune-Lorette en 1697 (*ibidem*)⁶⁵⁴. Cette «*saga*» commençait à toucher à sa fin à partir du moment où Robert Giffard, en 1667, faisait don aux Jésuites de sa seigneurie de Saint-

⁶⁴⁹ «La dévastation systématique de la Huronie commence en 1647 pour être complétée en 1649» (Dubé, 1999, 264).

⁶⁵⁰ «Le 10 juin 1650, avec environ 300 Hurons, "tristes reliques d'une nation autrefois si peuplée", les 13 missionnaires avaient [...] pris le chemin du retour, accompagnés de leurs quatre coadjuteurs et d'une quarantaine de domestiques et soldats» (Trudel, 1979, 200).

⁶⁵¹ Les Jésuites y avaient fait aménager un fortin. «Ils sont toutefois, comme les Algonquins de Sillery, sous la tutelle idéologique des Jésuites: "Les Sauvages savent assez que ce n'est point un lieu qui soit ouvert pour les apostats de la foi, ni pour ceux qui vivent avec le scandale dans le péché (...) les murs qu'on y avait bâtis n'étaient pas pour enfermer le vice, mais pour empêcher qu'il n'y entrât" (Delâge, 1985, 158).

⁶⁵² «En mai 1656, ils [les Mohawks] descendent le fleuve et, par une "nuit très obscure", passent devant Québec, atteignent l'île d'Orléans où ils prennent d'assaut la réserve huronne. Ils embarquent 71 prisonniers dans leurs canots et repassent devant Québec où les Français restent impassibles. À Trois-Rivières, un Jésuite rencontre les captifs, mais il n'intervient d'aucune manière pour obtenir leur libération» (Delâge, 1985, 159). «En 1656, des Hurons réfugiés dans l'île [...] furent victimes d'une embuscade dressée par des Mohawks qui refusaient "le rapprochement entre Onontagué et Français". Bruce Trigger reproche aux témoins, au gouverneur et aux prêtres, d'avoir fermé les yeux. Il va jusqu'à parler de "trahison". Les Jésuites auraient ménagé leurs arrières. Le rapt de Hurons déjà catholicisés leur aurait même plu. Au fond, l'administration coloniale et le clergé étaient impuissants [à cause de considérations géopolitiques]. Plutôt que coupables, les Français sont sortis humiliés de cette épreuve de force» (Ritchot, 1999, 190).

⁶⁵³ Quelques Français, honteux de ce qui venait de se passer, leur offrirent des lopins de terre pour remplacer les champs qu'ils avaient abandonnés sur l'île» (Trigger, 1991, 796).

⁶⁵⁴ «Par ailleurs, la dévotion à Notre-Dame de Lorette s'implanta au Québec sous l'impulsion d'un jésuite qui avait fréquenté le célèbre lieu de pèlerinage, le père Chaumonot, un des missionnaires que Montmagny accueillit en août 1639 dans la colonie» (124). «Un pèlerinage y est attesté dès le XIV^e siècle; il connaît une grande vogue au XV^e. Vers 1430 une basilique est érigée autour de la fameuse maison [...]. Lorette était au XVII^e siècle le sanctuaire le plus populaire de la chrétienté [...]» (note, 124). «C'est en 1673 que le religieux [Chaumonot] fonda la mission huronne de Notre-Dame de Lorette, à proximité de la ville de Québec. C'est un personnage très intéressant» (Dubé, 1999, 124 note).

Gabriel (**fig.: 2.35**)⁶⁵⁵.

Il faut rappeler brièvement la position «épistémologique» des Jésuites à l'égard de l'évangélisation des Amérindiens. Cette dernière avait une incidence importante sur la localisation des Hurons dans la région de Québec. Cette position était issue de la «querelle des rites», querelle qui fut initiée lors de l'évangélisation de la Chine et du Japon (Ritchot, 1999, 161-164). La question était simple⁶⁵⁶: fallait-il aculturer les populations à évangéliser (position des Récollets) ou s'intégrer à elles pour les «convertir de l'intérieur» (position des Jésuites)? Les Jésuites désiraient en premier lieu isoler les groupes qu'ils voulaient christianiser de toute influence française jugée perverse⁶⁵⁷. D'ailleurs, ils allaient avoir une ascendance forte sur la sélection des truchements envoyés par la Compagnie. Pour eux, le scandale ne venait pas des mœurs amérindiennes, mais de ces Français qui «s'ensauvageaient»: «Une première américanisation faisait scandale. Des Français se convertissaient aux mœurs aborigènes! Les Récollets lanceront des appels aux bailleurs de fonds et aux Jésuites!» (*idem*, 164). Ainsi, la mise à distance, l'isolement faisait partie intégrante des méthodes évangéliques des Jésuites. Dit autrement, l'espace aurait été pour eux un moyen. Aussi, le don de Robert Giffard arrivait à point permettant aux Jésuites d'isoler les Hurons du bourg de Québec.

«Les Jésuites voyaient à ce que leurs positions soient distantes de celles des établissements profanes. [...] Les Jésuites ont repensé l'organisation spatiale des domaines religieux et laïcs. Alors que les Récollets et Champlain préconisaient la cohabitation, les Jésuites implantaient les réductions et les réserves à certaine distance des nouveaux établissements sédentaires français. [...] les Aborigènes, victimes d'épidémies ou de guérillas, étaient exorégulés par les seigneurs ecclésiastiques quand ils venaient se réfugier "chez eux". [...] Les réserves indiennes ont constitué les premières banlieues concrètes à "bonne distance" des pôles urbains du Québec méridional. L'expression réfère à un espacement signifiant entre deux positions. Ni trop grand ni trop court, cet espace fait voir que les positions détiennent des attributs irréductibles — ecclésiastique versus séculier dans le présent cas — mais néanmoins interdépendants» (*idem*, 226-227)

À ce titre, l'implantation de la colonie de Saint-Sauveur aurait avant tout relevé de la logique jésuite avant de relever d'une quelconque logique de site⁶⁵⁸. Exorégulés, les Hurons occupaient finalement une nième position que leur attribuaient les Jésuites et se

⁶⁵⁵ «Mais le 2 novembre 1667, Giffard fera don de celle-ci [la seigneurie de Saint-Gabriel] aux Jésuites et c'est là que la colonie huronne, ayant vécu quelques années à Sainte-Foy, dans la seigneurie de Sillery, sera transportée, formant vers 1675 le nouveau poste de Lorette» (Campeau, 1995, 34).

⁶⁵⁶ «Ce débat passa à l'histoire à l'enseigne de la "querelle des rites chinois". Fallait-il christianiser les chinois ou "enchinoiser" les modalités de leur christianisation? L'alternative opposa les Jésuites, qui préconisaient l'approche intégrative, aux Dominicains et Franciscains (Récollets) qui recommandaient l'acculturation (Ritchot, 1999, 162).

⁶⁵⁷ «Loin de croire, comme les récollets, que ces colons fourniraient un modèle de vie chrétienne que les Hurons s'efforceraient d'imiter, les jésuites redoutaient au contraire qu'ils dévoilent aux Hurons les vices de la vie française, dont ces religieux avaient aussi sainte horreur que toute les religions non chrétienne» (Trigger, 1991, 444).

⁶⁵⁸ Éloigné de Port-Royal, Saint-Sauveur, «l'établissement religieux», était «hors de portée de l'établissement profane» (Ritchot, 1999, 164).

retrouvaient hors de l'axe monumental de Québec, déjà structurellement en place⁶⁵⁹. Soulignons au passage que les premières réserves du Saint-Laurent «ont constitué un chapelet de positions stratégiques. Leur fonction pratique, avant l'évangélisation et l'agriculture fut la défense ou, plus honnêtement, l'agression» (dem, 227-228)⁶⁶⁰. Les Hurons occupaient donc une position attribuée où l'établissement concret qu'ils habitaient ne relevait pas d'eux mais de concepteurs extérieurs. Il serait intéressant de voir ce qu'il advint des titres fonciers lorsque les Jésuites furent saisis en 1800 (cf.: chapt. III). Les Hurons allaient être rejoints au XIX^e siècle par des anglo-protestants⁶⁶¹, puis, avec les années 1970 par la grande banlieue «consommatoire» (l'expression est de François Hulbert; 1994). Soulignons au passage qu'avec la destruction de la Huronie, le rêve théocratique des Jésuites, se butta à la réalité: «Après la destruction de la Huronie, en 1649-1650, le rêve de sédentarisation et d'assimilation devient impossible. Le missionnaire allait désormais se faire pasteur [...]. Pour un temps encore, l'Église canadienne allait être missionnaire, mais une véritable Église coloniale était en train de naître. Elle aura son évêque en 1674» (Rousseau, 1989, 55).

5. L'émergence des classes dirigeantes

Au fil de ce chapitre, nous avons eu l'occasion d'observer les agissements de deux niveaux de pouvoir. Pouvoir religieux et pouvoir civil avaient de toute évidence cherché à régenter la «formation sociale». Dans le cas du pouvoir religieux, les choses pouvaient paraître aller de soi. De tout temps l'Église a cherché à imposer des normes sociales. Bien des aspects de la vie du croyant étaient pris en charge par l'Église. Cette volonté d'imposer un code de conduite aurait été amplifiée par le contexte du Nouveau Monde, voire plus simplement par la mythologie utopienne. Ce Nouveau Monde, vaste réservoir d'âmes en péril aurait offert tout l'espace nécessaire à l'imagination de ces hommes et de

⁶⁵⁹ «Dès le début de celui-ci, l'artisanat devint un facteur important dans l'économie du village de Lorette, et encore aujourd'hui, la fabrication de raquettes et de canots fournit une grande part des revenus de cette communauté» (Trigger, 1991, 804).

⁶⁶⁰ «Christianiser pour coloniser mais coloniser pour tenir un axe de positions militairement conquises» (Ritchot, 1999, 228).

⁶⁶¹ «Une immigration britannique, concurrentielle à l'américaine, était alors enclenchée. Des Écossais étaient invités à élire domicile au Canada et des Irlandais commençaient à affluer. De nouveaux vétérans étaient dirigés sur la Basse-Yamaska, Drummondville et Granby du côté appalachien, Stoneham, Valcartier et Brandon en bordure des Laurentides» (Ritchot, 1999, 288). Bien des Écossais allaient quitter le Bas-Canada et voir les Irlandais prendre leur place. Les Irlandais allaient «pousser» des «antennes de colonisation» dans les basses Laurentides, «de Stoneham à Saint-Raymond-de-Portneuf» (Ritchot, 1999, 288).

ces femmes mobilisés par les idéaux de la Contre-Réforme⁶⁶². Nous avons brièvement croisé le projet de mission huronne des Jésuites. Mais plus simplement, les communautés religieuses avaient les moyens de leurs prétentions. Elles disposaient de fonds importants et bénéficiaient d'une autorité d'autant plus forte qu'elles étaient le prolongement d'une institution millénaire. Cette omniprésence était de plus galvanisée par l'esprit de la Contre-Réforme. Elles avaient les moyens non seulement de s'imposer et d'en imposer, mais elles tenaient tête au pouvoir civil⁶⁶³. Les prescriptions religieuses n'étaient peut-être pas toujours respectées ou suivies à la lettre, néanmoins, cette prétention de contrôler la formation sociale aurait été jusqu'à prendre la forme d'un cadre bâti exceptionnel: la «ville sainte» était sous le contrôle de l'évêque (Ritchot, 1999, 204). Tout se passe comme si le contrôle social et le contrôle géographique allaient de pairs. En d'autres termes, habitées par l'idéale de la Contre-Réforme, les communautés religieuses, grâce à leurs appuis financiers, convertissaient en espace (appropriation), puis par le cadre bâti (rente) le contenu de leurs trajectoires. Elles parvenaient à actualiser le contenu axiologique des idéaux qui les mobilisaient. Et en retour, ce cadre bâti aurait contribué à «galvaniser» ces prétentions ecclésiastiques, constituant dans le paysage une sorte de preuve de la réalisation (même partielle) du rêve poursuivi.

Parallèlement, le pouvoir civil aussi cherchait visiblement à imposer des normes sociales, notamment en imposant des normes urbanistiques strictes, quoique là aussi pas toujours respectées. Ce désir de contrôle serait à voir, peut-être, à la fois dans cette tentative d'imposer un modèle urbain précis, mais peut-être aussi (et surtout?) en réaction à la place que se taillait dans Québec le pouvoir religieux. C'est au travers de l'œuvre de Monseigneur de Laval que se lirait le mieux cette rivalité entre les deux pouvoirs.

...

...

...

Monseigneur de Laval était nommé évêque de Québec en 1658 et arrivait en Amérique

⁶⁶² «Choisir Québec représentait pour des M^{gr} de Laval ou M^{gr} de Saint-Vallier un terrain d'apostolat vierge où ils pourraient approcher de l'idéal qui les anime, loin des résistances de la tradition, loin des mauvaises habitudes solidement ancrées des fidèles. Ici, en terre canadienne, peut éclore une parcelle du Royaume» (dans Courville et Garon, 2001, 93).

⁶⁶³ «L'intervention papale contribua inditcement à délier davantage la colonie de sa métropole. À Paris et Versailles, le gallicanisme était de rigueur. En Nouvelle-France, la subordination de l'autorité ecclésiastique au pouvoir civil fut relativisée, voire renversée, à la faveur d'une communication directe avec Rome (un ultramontanisme avant la lettre). Monseigneur de Laval réussit dans ce contexte à se placer sous la protection de la monarchie tout en étant couvert par le Saint-Siège. Il était capable de faire révoquer un gouverneur, tout en faisant approuver par le roi l'implantation d'un séminaire d'où sortirait un clergé "paroissial [...] doté de toutes les dîmes et [qui] aura la charge de construire les églises du pays". Un clergé séculier et une organisation en paroisses étaient en place. Dans les limites de la demeure laurentienne, plusieurs fiefs sont acquis» (Ritchot, 1999, 204).

l'année suivante. Élève du collège de Laflèche, le prélat y faisait la connaissance de certains de Jésuites ayant séjourné dans la vallée du Saint-Laurent (Pelletier et *al.*, 1984, 65). De plus, il appert que le prélat aurait été mobilisé par des idéaux bien spécifiques:

«ce troisième fils en particulier revêta la soutane et est tonsuré à l'âge de huit ans. L'idée de prédestination jaillit d'un tel fait, à moins que celui-ci advienne dans la suite d'une croyance en celle-là. Quoiqu'il en soit la prédestination semble faire partie de la carrière d'un acteur qui manipulera l'espace en colonie. Or l'idée de prédestination évoque le rapport déterministe promu par la figure utopienne» (*idem*, 64-65).

L'esprit de la Contre-Réforme alimentait certainement certaines dispositions du prélat. Non seulement Monseigneur de Laval occupait-il une position spécifique dans la hiérarchie ecclésiastique, mais il allait acquérir aussi une position spatiale dominante, à l'image de sa position sociale et ecclésiale. La trajectoire de Monseigneur de Laval aurait donc été «chargée» de représentations particulières qui trouvaient à s'actualiser par son appropriation du promontoire. Soulignons qu'il arrivait en Amérique avec de l'ambition et des moyens financiers considérables (*idem*). Il bénéficiait de plus d'appuis importants. Mgr de Laval parvenait à mobiliser la cour de France — rompue au gallicanisme — ainsi que la papauté (ultramontanisme)⁶⁶⁴. Il aurait à ce sujet profité de la faiblesse tant financière que politique de la Compagnie pour se tailler une place sur l'échiquier régional (*idem*). De plus, il aurait bénéficié d'un vaste réseau de contacts, notamment dans le Perche ⁶⁶⁵. Mais plus importants peut-être, furent les moyens financiers qu'il avait à portée de la main. Rappelons les doléances de Frontenac au sujet du Séminaire qui aurait coûté 400 000 livres. C'est que le prélat bénéficiait de rentes abbatiales, de dons (de Versailles, des Jésuites, d'associations percheronnes), d'héritages divers, de revenus familiaux sans compter sa fortune personnelle (*idem*). Mais plus important encore, il arrivait à Québec dans le contexte de l'échec des missions. Si Monseigneur de Laval arrivait en Amérique empreint de l'élan apostolique de la Contre-Réforme, l'effondrement des missions l'aurait simplement confronté à la réalité de l'Amérique.

La fondation de Montréal aurait été jusqu'à un certain point une réponse aux conséquences de l'effondrement des missions. Conçues à partir de Québec, la mission huronne projetait l'établissement amérindien dans un processus de désacralisation et

⁶⁶⁴ Campeau fait un commentaire qui pourrait suggérer que Monseigneur de Laval était, lui aussi, un personnage baroque: «Si Mgr de Laval peut être montré comme l'un des évêques français les plus attachés qui soient à la suprématie romaine, il n'en reste pas moins un membre de la hiérarchie gallicane» (dans Pelletier et *al.*, 1984, 69 note). L'observation suggère-t-elle que l'acteur balançait entre pouvoir terrestre et pouvoir céleste?

⁶⁶⁵ «Les protagonistes de l'arrière-scène furent recrutés surtout dans le Perche. Les immigrants effectifs ou potentiels de cette province s'organisaient entre eux pour "négocier" les conditions de leur transplantation. Mgr de Laval leur donnait un encouragement qui lui était rendu sous forme d'allégeance et de collaborations même matérielles» (Pelletier et *al.*, 1984, 68-69).

d'indifférenciation menant notamment à la disparition de la Huronie: «...la Huronie fut christianisée. Au prix de sa disparition!» (*idem*, 174)⁶⁶⁶. *A contrario*, Villemarie avec sa clairière ponctuée d'un hôpital, accueillait tout à la fois les commerçants (Français et Amérindiens), les colons qui cultivaient sous la menace iroquoise ainsi que les rescapés de la Huronie: «Hospitalité tous azimuts!» (*idem*, 176).

«Le passage de la mission à la paroisse fut conçu à Montréal. Les Sulpiciens ont les premiers eu l'idée de doter la Nouvelle-France d'un clergé séculier, sous la houlette d'un évêque y élisant domicile. Mais les Jésuites ont court-circuité le projet, à l'avantage de Monseigneur de [...] Laval, futur évêque débarquant à Québec en 1659. [...] Le nouvel établissement réparait le préjudice causé par le rêve aristocratique. La rivalité [Sulpiciens/de Laval] exprimait un désaccord quant à la visée de l'occupation. Elle aurait fait surgir l'inquiétude, le trouble, le doute. Le braquage de Sa Grandeur aurait-il témoigné du désarroi de l'acteur dominant qui s'aperçoit tout à coup que son rêve s'écroule?» (*idem*, 177-178).

Arrivant dans le contexte de l'échec des missions au loin, une partie du contenu de la trajectoire de l'évêque aurait donc été tenue en échec par le réel. Tous ses idéaux ne trouvaient pas à s'actualiser ici en Amérique. Un tel contexte s'ajoutait à la crise de la préséance qui caractérisait déjà Québec. Aussi, **tout se passe comme si le programme missionnaire avait finalement été appliqué à Québec, faute de pouvoir se réaliser au loin**. Tout ce contexte — la disponibilité apparente du Nouveau Monde; la rivalité pouvoir civil/pouvoir religieux; l'échec des missions — aurait peut-être amené Monseigneur de Laval et son successeur Monseigneur de Saint-Vallier à vouloir s'imposer sur l'échiquier géopolitique de Québec. À défaut de réaliser tous leurs idéaux, et exalté par la mimesis d'appropriation et l'esprit de la Contre-Réforme, le clergé de Québec aurait cherché à contrôler la formation sociale à défaut de pouvoir réaliser son rêve théocratique. Et puis, nous l'avons signalé, il y avait urgence de rectifier les choses: des Français avaient tendance à «s'ensauvager». Ce désir de contrôle se serait surtout manifesté sous le mandat de Monseigneur de Laval⁶⁶⁷. Malgré un XVIII^e siècle plus tranquille à cet égard, il n'en demeure pas moins que tôt dans l'histoire de Québec se mettait en place une attitude paternaliste — nommons-là ainsi faute de mieux — chez une certaine élite associée de près à l'exercice du pouvoir (au

⁶⁶⁶ «L'épisode des "Saints Martyrs canadiens" signifia la fin du sacré. En devenant des "saints" [...] ces martyrs n'étaient pas des héros divinisés au sens traditionnel. Ils déclenchaient une érosion du sacré qui était en cours depuis plusieurs siècles en Europe mais sans précédent en Amérique. [...] la sanctification délogeait la sacralisation. Silencieusement, les martyrs relevaient les Iroquois de leur fonction religieuse en général, en même temps que les chamans et les sorciers du Septentrion perdaient définitivement la leur» (Ritchot, 1999, 174).

⁶⁶⁷ «Avec l'arrivée de Mgr de Laval, le désaccord entre pouvoirs civils et religieux prend la tournure d'une opposition triviale et naïve. Blanc d'un côté, noir de l'autre: idéalisme versus réalisme. Entre la réalité d'une exploitation commerciale sans restriction et le projet idéal d'une théocratie forgé lors de l'évangélisation et maintenant reformulé par une élite ecclésiastique sous la houlette de "Sa Grandeur", le conflit est intéressant dans la mesure où la biographie et le discours (ultramontain), certains gestes (prohibition du commerce de l'eau-de-vie), se rencontrent au travers d'une pratique d'appropriation foncière responsable de la délimitation de l'actuel bourg fortifié» (Pelletier et al., 1984, 62).

sens large de l'expression), même si dans les faits, la cité était souvent loin de suivre les lignes directrices morales imposées.

Outre la crise de la préséance qui mettait à mal le pouvoir civil, le premier prélat de Québec s'en prenait aussi aux commerçants dont il cherchait à encadrer les activités.

«La question de l'eau-de-vie donna lieu à une longue querelle dans la colonie entre les intérêts marchands et ecclésiastiques. À partir de 1660, l'évêque de Québec, Mgr Laval, entreprit une dure lutte contre la vente de l'eau-de-vie aux Amérindiens. Au mépris de l'excommunication, les marchands n'en continuèrent pas moins à en faire le commerce. Au-delà des événements, ce qui frappe, c'est l'ambivalence de l'Église catholique associée au pouvoir et à la domination, tout en étant opposée aux excès de cette domination» (Delâge, 1985, 147).

Rappelons qu'en contribuant à dilater la réserve ecclésiastique du promontoire, Monseigneur de Laval refoulait vers le bas les commerçants. En fait, ce ne fut qu'avec le XIX^e siècle qu'ils allaient véritablement faire leur entrée dans le bourg fortifié (Pelletier et al., 1984). Cet épisode est intéressant dans la mesure où il pourrait contribuer à cerner davantage les idéaux qui pouvaient mobiliser le premier prélat de Québec (*ibidem*). En effet, si l'on compare Québec et Montréal, cette dernière fut un espace de «compromis»: «Dès sa fondation et jusqu'à la révolution industrielle, Montréal a été une place de rassemblement des clercs et des marchands, soit la place d'un compromis typique de la Renaissance» (Ritchot et al., 1977, 247). *A contrario*, les villes du Moyen Âge avaient refoulé hors les murs la fonction marchande⁶⁶⁸. Si Montmagny avait rêvé d'une ville nouvelle comme la Renaissance les planifiait, Monseigneur de Laval aurait détourné le projet urbain au profit d'une vision plus passéiste de la ville.

Mais plus précisément encore, ce fut dans et par l'espace que Monseigneur de Laval aurait cherché à réaliser ses idéaux à défaut de pouvoir participer aux efforts missionnaires. Grâce à des moyens importants (politiques et financiers), Monseigneur de Laval s'accaparait «la proue du vaisseau» (Ritchot, 1999). Pierre Pelletier et ses collaborateurs parlent de «beaucoup d'argent injecté dans ce qui était encore un "désert" et partant affecté à la constitution d'une réserve urbaine interdite et sur le point d'être monumentalisée» (Pelletier et al., 1984, 77). Rappelons aussi cette «course au palais» qui s'emparait de plusieurs communautés religieuses. Ainsi, ces entrées d'argent ne furent pas investies n'importe où: elles furent employées pour l'acquisition de biens fonds sur le cap Diamant ainsi que pour construire des formes monumentales permettant de

⁶⁶⁸ Montréal «ne fut jamais un bourg médiéval au sens strict, car depuis le début de la colonie la place réservée au culte a dû composer avec la place réservée au marché, ce qui ne fut pas le cas des bourgs médiévaux européens qui évinçaient hors de leurs murs la fonction commerciale» (Ritchot et al., 1977, 246).

verrouiller l'espace et de tenir tête au gouverneur.

«...le premier avènement massif d'argent au pays n'était pas destiné à des mises en valeur productives, ni à la défense ni au commerce (l'argent mobilisé par ces opérations restait plutôt en métropole), il était voué à l'acquisition de fonds de terre localisant le futur bourg fortifié de Québec, ainsi qu'à l'édification de premiers monuments devant interdire l'accès à ce vacuum urbain, le séminaire et l'église-cathédrale principalement» (*idem*, 74).

Pour Pierre Pelletier, Christine Vallée-Tremblay et Raymond Malo, Monseigneur de Laval aurait été le fondateur de Québec pour avoir été en mesure d'actualiser sa trajectoire aux dépens de celle de l'autorité coloniale. Ils écrivent: «Dans la mesure où la place urbaine représente une appropriation en vue d'y traduire un discours, de l'idéologie, par exemple une théocratie, il faut attendre Mgr de Laval pour vraiment parler de fondation» (*idem*, 77). Là où Montmagny aurait cherché à convertir en forme urbaine les valeurs baroques qui animaient l'intentionnalité de sa trajectoire (l'individualité notamment), ce fut Mgr de Laval qui vraisemblablement actualisait les représentations qui le mobilisaient. Ces auteurs ajoutent que sans cette rivalité entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux, mais aussi entre l'évêque et les marchands, «la morphologie urbaine du Vieux-Québec n'aurait jamais acquis ce style consacré que nous lui connaissons» (*idem*, 82). Pour sa part, Gilles Ritchot se demandait: «Le site de l'actuel bourg fortifié est alors sous contrôle. L'évêque fut-il le fondateur-substitut d'un Québec *intra-muros* aujourd'hui célébré comme une "ville sainte"?» (1999, 204).

Monseigneur de Laval et les communautés religieuses auraient été les fondateurs de Québec dans la mesure où ils furent les seuls acteurs en mesure de convertir en spectacle urbain le contenu de leur trajectoire. Rappelons comment les communautés religieuses auraient été jusqu'à imposer des normes d'implantation pour les maisons bâties dans leurs enclos. Champlain était selon toute vraisemblance contraint de se débrouiller avec une position imposée; Montmagny était mobilisé par un site pour sa ressemblance avec d'autres modèles et il parvenait à réserver un espace pour la future ville; Monseigneur de Laval détournait en quelque sorte, et à son avantage, la place urbaine (la morphogenèse) réservée par Montmagny pour y aménager les institutions qui devaient accompagner l'avènement du rêve théocratique⁶⁶⁹. Montmagny avait pour mandat de fonder une ville; mais sa trajectoire fut interceptée par les communautés religieuses qui occupaient l'espace dévolu à la future ville. Monseigneur de Laval arrivait dans un contexte où la destruction de la Huronie consommait l'échec de la christianisation. Nous l'avons vu, de missionnaire, les communautés religieuses se seraient fait pasteurs.

⁶⁶⁹ Il réservait «un espace assez vaste et stable pour y traduire un projet spirituel et y contredire le pouvoir temporel de la néobourgeoisie commerçante» (Pelletier et al., 1984, 64).

Comme si l'échec des missions avait amené les communautés à substituer Québec aux missions. Il y aurait donc eu un lien entre l'échec des missions et l'état d'esprit qui régnait à Québec. C'est dans cet esprit que se serait déroulé le mandat de Monseigneur de Laval. Porté par l'idée d'une prédestination, dont le nouveau monde devait s'ouvrir à tous les possibles, Monseigneur de Laval aurait vu son rêve théocratique se briser sur le réel et prendre la forme de la «ville sainte» de Québec.

Les acquis «paysagers», mis en place avant ou à l'époque de Monseigneur de Laval et de Monseigneur de Saint-Vallier, cette monumentalisation de la pointe Est du promontoire, auraient favorisé le maintien de cet état d'esprit particulier (conservatisme/paternalisme). La monumentalité du paysage construit de la «proue du vaisseau» — Raoul Blanchard disait de ce cadre bâti qu'il laissait «une impression de force et de foi» (1935, 260)⁶⁷⁰ — aurait, comme par rebond, alimenté cette prétention «curiale» à vouloir s'ériger en norme sociale. Ainsi, grâce aux moyens financiers des communautés religieuses, entre autres garantis par la nature même de leurs seigneuries, ces dernières purent localiser dans l'espace l'aménagement d'un «décor» qui lui-même, comme un écho, aurait contribué au maintien de cet état d'esprit à Québec. Il aurait représenté une sorte de preuve tangible de l'efficacité des efforts missionnaires et géopolitiques.

Pour sa part, le pouvoir civil cherchait à maintenir le lien colonial. Mais il aurait possiblement été mobilisé lui aussi par un idéal. Cette adhésion de plusieurs gouverneurs et intendants au modèle classique serait l'indice d'une volonté non seulement de façonner la forme de la ville, mais aussi de régenter certains comportements sociaux. Aussi, cette volonté aurait été entretenue par la rivalité avec les communautés religieuses: le pouvoir civil contestant la place (sociale et géographique) occupée par les curés. L'hypothèse reste à vérifier.

6. Une hypothèse au sujet du trait-carré de Charlesbourg

Le régime seigneurial et sa manifestation foncière du rang auraient été une façon de suppléer au manque d'effectifs pour occuper la vallée du Saint-Laurent (Ritchot, 1999)⁶⁷¹. Champlain aurait même fait appel à l'évangélisation pour suppléer à l'incapacité des

⁶⁷⁰ «Ainsi Québec rivalise avec Rome, et la densité des édifices religieux y est vraisemblablement plus forte» (Blanchard, 1935, 260). «C'est une capitale austère» (*idem*, 295)

⁶⁷¹ «Le dévouement missionnaire était indispensable à l'entreprise. Le courage requis dans les circonstances réclamait une réelle pureté d'intentions. Champlain en fut convaincu, à la lumière d'observations de terrain qui lui firent espérer que l'on s'adressât aux Jésuites. Il fallait "piété et grand zèle", car le missionnaire ne plaçant pas l'objectif de conversion au-dessus de tous les autres manquait de courage et se désistait» (Ritchot, 1999, 161-162).

marchands à assumer l'occupation de la vallée du Saint-Laurent et le financement de la colonie⁶⁷². En obligeant le censitaire à «répartir son bien entre tous ses héritiers légitimes», l'administration coloniale était (presque) assurée que, «de proche en proche», à partir des principaux noyaux de peuplement, la vallée du Saint-Laurent serait occupée (*idem*, 151)⁶⁷³. Cependant, le rang aurait présenté à l'usage une faiblesse: cette *dispersion* systématique des colons sur de grandes surfaces favorisait vraisemblablement l'émergence d'une autonomie préjudiciable à l'objectif d'occuper la vallée laurentienne. L'exemple classique est celui des coureurs des bois qui préféraient le commerce avec l'Amérindien à l'agriculture (l'euphorie du nomadisme). L'État fut alors forcé de prendre des mesures légales pour obliger les censitaires à rester à demeure⁶⁷⁴. Soulignons brièvement que ce n'est qu'avec le régime anglais que le régime seigneurial devait réellement fonctionner (*cf.*: chapt. III)⁶⁷⁵.

...

...

...

En 1665, les Jésuites mettaient de l'avant un découpage cadastrale original, unique dans la vallée du Saint-Laurent: le trait-carré de Charlesbourg (**fig.: 2.36**)⁶⁷⁶.

«En 1665, on voit se produire une initiative bien notable et bien originale. Le P. Claude Dablon, procureur de la mission depuis un an, avait médité longtemps un plan de protection des

⁶⁷² «Au début du XVII^e siècle, Champlain savait qu'il ne pouvait pas compter sur les activités de commerce pour financer l'occupation de la vallée du Saint-Laurent. Il savait que la métropole serait inapte à l'aider à cet égard. C'est pourquoi Champlain se retourna vers l'évangélisation. [...] La venue de missionnaires était de nature à drainer vers la Nouvelle-France des rentes seigneuriales qui étaient collectées en Europe. Celles-ci contribueraient davantage que le profit commercial à faire entrer de l'argent. [...] Concernant le peuplement, on peut dire que la démarche de Champlain fut, sans péjoration, machiavélique. Le zèle missionnaire dut explicitement mobilisé à des fins qui n'étaient pas du ressort de l'évangélisation. Dans la perspective d'une occupation coloniale destinée à maintenir une position politique, le dévouement missionnaire se trouvait par conséquent utilisé. Indéniablement, la christianisation apparut comme ayant été un moyen de coloniser. Étant donné que la compétence politique faisait défaut et que le commerce ne financerait pas le peuplement, la christianisation des Autochtones devenait le moyen envisagé» (Ritchot, 1999, 168).

⁶⁷³ Le régime seigneurial «étant coercitif, il rebutait l'immigration mais, à cause de son efficacité technique, il était en mesure de générer l'occupation extensive du territoire, fût-ce avec un nombre même réduit d'effectifs en entrées» (Ritchot, 1999, 151).

⁶⁷⁴ «En 1711, à l'instigation de l'intendant Raudot, les arrêts de Marly pénalisent l'absentéisme, en rapatriant dans le domaine de la Couronne les terres inoccupées. Mais cette disposition doit être appliquée par une administration juges et parties» (Ritchot, 1999, 152).

⁶⁷⁵ «Paradoxe? La cession de 1763 va permettre au système de fonctionner plus efficacement. [...] Le système s'est enrayé quand les conditions économiques de tenure et d'appropriation devenaient insupportables. Dès lors, le Destinataire s'est révolté (1837), comme il a émigré vers les États-Unis» (Ritchot, 1999, 152-153).

⁶⁷⁶ «Son organisation radioconcentrique promettait de favoriser l'épanouissement d'une socialité communautaire villageoise. Le parcellaire transparait toujours dans le découpage de lots au nord de Québec. Les limites de trois anciens fiefs y dessinent autant de cases quadrangulaires ayant chacune une superficie de quatre km² environ. Chaque case est centrée sur un "Trait-Carré" localisant l'église (Charlesbourg), certains services et quelques résidences de notables. Tout autour, le parcellaire en étoile devait faciliter la concentration de ce qu'on appellerait aujourd'hui des "externalités positives" (avantages économiques de voisinage). Le projet n'eut pas de suite» (Ritchot, 1999, 152).

dérêcheurs contre les Iroquois, qu'on attribuera à Jean Talon. Sans conteste possible, il en est l'auteur, Jean Talon n'arrivant au pays que quatre mois après les concessions. Ce fut la fondation de Charlesbourg. Le procureur avait eu l'idée de définir un carré dans la profondeur de la seigneurie, dont un côté coïncidait avec la frontière commune de Notre-Dame-des-Anges et de Saint-Joseph, appartenant aux héritiers Hébert. [...] Au centre, en fut tracé un autre de cinq arpents de côté, formé par les fronts de toutes les terres. L'auteur destinait ce petit carré central à l'usage des seigneurs, mais les habitants demandèrent et obtinrent qu'il leur fût laissé en commune, autour de laquelle toutes les habitations élevées sur le devant des terres formeraient un bourg bien compact. [...] Les terres auraient donc la forme d'un triangle tronqué au sommet, entourant le carré communal» (Campeau, 1995, 38-39).

Nous aimerions ici formuler une hypothèse au sujet de ce développement si particulier et à l'allure très «classique»: le trait-carré pouvait-il avoir constitué une sorte de «réduction» pour les Canadiens qui, pour les Jésuites, risquaient «à tout moment» le scandale de «l'ensauvagement»? Quelques éléments nous amènent à présenter cette hypothèse. Tout d'abord, ce projet cadastral avait été formulé après l'échec des missions. La «christianisation» de la Huronie avait forcé les Jésuites à se rabattre sur la vallée du Saint-Laurent, et plus particulièrement sur la région de Québec où était localisée leur maison mère; ils se faisaient alors «pasteurs». Ensuite, le trait-carré se localise à une certaine distance du bourg, presque aussi loin que la réduction de la Jeune-Lorette. Aussi, il était sur une seigneurie jésuite; ils avaient de fait toute la marge nécessaire pour effectuer les interventions foncières nécessaires à sa réalisation. Enfin, ce modèle «classique» abstrait, où l'Église était au centre et l'homme en périphérie, pouvait-il s'inspirer d'une conception médiévale (scalaire) du monde (cf.: chapt. I)? Ainsi, sous le couvert d'une fonction première (le besoin de se défendre), se serait profilé une fonction seconde influencée par l'esprit de la Contre-Réforme. La trajectoire jésuite, frustrée dans son projet de mission au loin, aurait-elle alors converti ici, dans la région de Québec, un projet utopien?

Comme le soulignait Lucien Campeau, Jean Talon, par diverses manœuvres «expropriait» les Jésuites et faisait main basse sur Charlesbourg. Cette manœuvre — contestable certes — aurait été faite dans la foulée d'une demande de la part de Trône de restreindre, autant se faire que peu, l'influence ecclésiastique sur le développement de Québec.

«Les magistrats royaux qui arrivaient en 1665, Jean Talon et Rémy de Courcelle avaient la tête pleine des instructions secrètes de Colbert visant à réduire la puissance des Jésuites. L'intendant, sans les consulter, donna leur fief de l'île Jésus à un grand bourgeois de la compagnie des Indes occidentales, Berthelot, qui voulait devenir comte. Il prit pour lui-même les bourgs créés par le P. Dablon à Notre-Dame-des-Anges, avec la plus grande partie de leur seigneurie: tout cela malgré la protestation du supérieur» (*idem*, 47).

D'une part, Talon aurait cherché effectivement à limiter l'influence des Jésuites sur le développement de la colonie. La prétention des communautés religieuses à infléchir le

devenir de la ville et de la société aurait pu commencer à irriter les autorités coloniales. Une course pour le pouvoir (au sens large de l'expression) aurait-elle mobilisé l'administration civile et le clergé? D'autre part, il n'est pas impossible que Talon ait découvert dans le modèle jésuite des avantages forts intéressants. Il aurait peut-être compris que le trait-carré pouvait contribuer à l'occupation systématique de la vallée du Saint-Laurent, tout en évitant les inconvénients de la *dispersion* précédemment soulignés. Ainsi, Talon aurait récupéré à son avantage (personnel peut-être) les aménagements jésuites, non seulement pour poursuivre l'occupation de la vallée du Saint-Laurent, permettant peut-être aussi un meilleur encadrement des colons, mais aussi pour limiter l'influence que les Jésuites pouvaient avoir sur la colonie. Mais l'influence du clergé aurait trouvé dans la paroisse une autre voie pour se manifester (Voisine et *al.*, 1971). L'efficacité aurait été d'autant plus grande au début, que l'Église allait être la seule institution à ponctuer les campagnes avec le manoir seigneurial, mais combien plus visible.

7. La morphogenèse de Québec

La structure morphologique abstraite de Québec aurait donc émergé rapidement. En moins de 50 ans l'axe *urbain* et l'aire *rurale* de Québec se déployaient, structurant durablement le territoire régional, un peu comme un échiquier en attente de ses pièces. L'espace était politiquement organisé avant même d'être aménagé. Très tôt dans l'histoire de la ville l'aménagement des formes concrètes était contrainte par une organisation sous-jacente, lourde, emportant avec elle les prétentions de certains acteurs. Dès la fin du XVII^e siècle, un certain nombre de repères externalisaient cette organisation sous-jacente d'origine politique: la châellenie de Coulonge, le village de la Jeune-Lorette, les arrière-arrière-fiefs de l'île d'Orléans. Ces repères allaient néanmoins être dépassés au XIX^e et au XX^e siècle sans pour autant que l'organisation morphologique de Québec ne soit modifiée⁶⁷⁷. Cette situation n'est pas sans évoquer celle de Paris:

«Gaëtan Desmarais a démontré qu'à la fin du XVII^e siècle des trajectoires endorégulées ont conduit au développement de banlieues aristocratiques à l'écart du noyau ancien. Ces nouveaux domaines urbains, dont Versailles, dessinèrent deux grandes "parenthèses" qui, de part et d'autre de la ville de Paris, préfiguraient les 200 kilomètres carrés que devait couvrir l'agglomération au cours des récentes décennies. Loin d'avoir repoussé sa périphérie pour lui donner la grosseur que nous lui connaissons aujourd'hui, l'expansion des formes concrètes de Paris a simplement atteint une limite déjà tracée depuis plus de trois siècles» (Ritchot, Mercier et Mascolo, 1994, 267).

Et encore aujourd'hui, le devenir de Québec subirait toujours l'influence de cette

⁶⁷⁷ Tout porte à penser que ces repères furent repoussés vers Neuville et Deschailions/Deschambault qui aujourd'hui localisent un cadre bâti «*costaud*» hérité du début du XX^e siècle, voire même avant, signe que ces positions seraient comme des avant-postes de l'axe monumental. Vers l'Est, c'est le Mont Sainte-Anne qui constituerait le point de chute de cet axe.

Si Champlain avait été contraint de choisir un site à l'intérieur d'une position assignée, Montmagny pour sa part arrivait dans un contexte fort différent. Certes, il n'était pas question de choisir une position, mais Montmagny n'avait pas connu les contraintes auxquelles Champlain avait été exposé; sa trajectoire était endorégulée. Il apparaît assez évident qu'il fut frappé par la ressemblance entre Québec et Valetta. Mais considérant le fait que Montmagny contrôlait sa trajectoire, d'autres représentations auraient trouvé à s'actualiser dans le projet de Québec. Et l'existence de modèles réels (Paris) ou idéalisés (les villes nouvelles) auraient confirmé Montmagny dans son choix. Sans compter que le site de Québec, avec sa forme allongée, avait tout pour évoquer l'organisation des villes nouvelles organisées par la dorsale d'une rue principale. La géomorphologie de Québec suggérait la structure formelle de la ville à venir. Outre ces modèles, outre ces ressemblances, le promontoire de Québec aurait aussi été ciblé pour sa capacité à évoquer ou exemplifier l'individualité du sujet. Enfin, le fait d'avoir à créer de toute pièce une ville nouvelle, engageait peut-être Montmagny dans un «urbanisme» sans morphogenèse, c'est-à-dire un urbanisme appliquant un modèle indistinctement de l'organisation préalable de l'espace. Et ce sentiment aurait été d'autant plus fort qu'il n'y avait sur le promontoire que quelques agriculteurs. Arrivant dans un nouveau monde, chargé de fonder une ville, le contexte de Québec pouvait vraisemblablement encourager un acteur comme Montmagny à poursuivre ses idéaux.

Il est intéressant aussi de rappeler la contradiction qui loge dans le site même de Québec, à partir du moment où le regard qui s'y posait était constitué de couples inégaux. De part sa forme, le promontoire de Québec pouvait faire émerger des couples signifiants, mais inégaux. Montmagny pour sa part, aurait retenu le site de Québec pour sa capacité à évoquer son individualité. Et pourtant, le promontoire de Québec était à l'opposé de ce qui était à l'époque identifié comme site idéal pour une ville nouvelle par l'urbanisme baroque. Ainsi, le choix de Montmagny aurait été à l'image de cette dualité si caractéristique du XVII^e siècle. **Québec aurait été le résultat d'une «contradiction baroque».** Mais il n'y a pas eu que la ville qui aurait été «baroque»: les acteurs à l'origine de Québec (les fondateurs?) auraient tout à fait été dans «l'air du temps».

L'appropriation de la pointe de Québec par le représentant du pouvoir royal déclenchait une rivalité mimétique. Pouvoir terrestre et pouvoir religieux s'engageaient dans une

même trajectoire: tous deux visaient la même position géographique pour sa capacité à exprimer leur position sociale dans l'organisation du monde. Mobilisés par l'individualisme baroque, mobilisés aussi par l'idéal de la Contre-Réforme, ces acteurs auraient joué une pièce de théâtre bien curieuse sur un chapiteau plus grand que nature, sur la scène du «théâtre du monde». À ce titre, la querelle de la préséance qui allait enflammer les relations entre le gouverneur et «Sa Grandeur» n'aurait été que le prolongement de cette rivalité pour l'appropriation de la pointe de Québec. Et comme dans un combat de coqs où chaque animal se gonfle de tout son appareil pour mieux impressionner son adversaire, l'architecture fut vraisemblablement mobilisée par les rivaux pour affirmer leur place et leur rang. La pointe du promontoire de Québec allait être coiffée d'un cadre bâti (d'une mitre?) d'autant plus somptueux qu'il visait à amplifier une position sociale et géographique acquise au terme d'une rivalité qui avait coûté cher.

Pour s'assurer de leur position, les communautés religieuses auraient massivement investi le promontoire. Ce faisant, elles contribuaient à différer la réalisation du projet urbain; elles en vinrent à créer un espace à toute fin pratique interdit⁶⁷⁸. Elles furent pratiquement les seules à pouvoir édicter les conditions d'accès à cet enclos. Rappelons cette plainte de l'administration coloniale au sujet des normes architecturales d'implantation imposées par les communautés religieuses. Ainsi, là où le gouverneur cherchait à régenter le développement des rues (la symétrie et les alignements), les communautés religieuses parvenaient, par le contrôle qu'elles avaient sur le foncier, à outrepasser les prescriptions urbanistiques du gouverneur et à imposer les leurs. Ces tentatives de mise en ordre de la ville de la part du pouvoir civil se buttaient donc aux prétentions du pouvoir ecclésiastique à cause de la médiation de la propriété (seigneuriale ici). Pierre Pelletier et ses co-chercheurs soulignent:

«Le gouverneur [Frontenac] contrôlait donc la normalisation du cadre bâti, mais il ne contrôlait pas le foncier, surtout à la haute-ville. [...] Malgré la volonté manifeste des dirigeants de la colonie — construire davantage à la haute-ville — appuyée en cela par un réel pouvoir de réglementation, l'autorité du gouverneur doit composer avec le pouvoir des communautés sur le foncier» (1984, 55-56).

Ils ajoutent: «La contrainte est remarquablement actuelle. Elle évoque de manière surprenante les frustrations contemporaines du "zonage scientifique". De nos jours le conflit d'intérêts paraît relever d'utilisations effectives du sol qui résistent à la rationalité urbanistique d'un zonage rationnel» (*idem*, 56). Ainsi, par l'interdit de propriété et grâce à

⁶⁷⁸ «Lambert grogne qu'on aurait pu faire beaucoup mieux si l'emplacement n'était pas tombé aux mains des Catholiques Romains, dont les nombreuses institutions religieuses ont envahi la moitié de la ville; leurs vastes édifices, leurs grands jardins, tiennent vraiment trop de place et entravent tout développement» (Blanchard, 1935, 214).

des moyens politiques et financiers, les communautés religieuses étaient capables de tenir tête au gouverneur et d'interdire la réalisation du projet urbain là où il devait initialement être fait.

La pointe du promontoire devenait un massif inchoatif, mieux encore le *vacuum* à partir duquel toute l'agglomération allait être organisée⁶⁷⁹. Ce *vacuum* tardif n'était pas entièrement vide comme d'autres *vacuums* ont pu l'être. Cependant, la nature des acteurs l'occupant (communautés religieuses, représentant du pouvoir, élite, militaires pour l'essentiel), et donc les formes le ponctuant, en faisait un espace virtuellement interdit. Et la place grandissante occupée par les communautés religieuses faisait en sorte qu'elles acquerraient le pouvoir de disposer de l'espace de la future ville et de développer elles mêmes cette dernière⁶⁸⁰. Ainsi, le *vacuum* royal du château Saint-Louis se serait doublé d'une «ceinture» de monastères participant de ce *vacuum* tardif. Cette «muraille» de monastères et d'églises aurait même eu tendance à refouler le pouvoir colonial, au point de l'inciter à chercher un autre lieu pour redéployer le projet urbain de Montmagny. Ces tentatives furent des échecs: d'un côté le seuil résistait à cette «intrusion» (empêchant le pouvoir de dominer l'espace urbain), de l'autre la qualité d'occupation transformait le massif du palais en enclave isolée⁶⁸¹. Dit autrement, la qualité d'occupation avait raison des prétentions des intendants⁶⁸². Un héritage devait néanmoins être transmis: une partie du foncier dans la vallée de la Saint-Charles passait dans le domaine du Roy et le demeurait avec l'occupation anglaise, créant un véritable potentiel qui sera saisi par l'industrie au XIX^e siècle. Ailleurs, une multitude de seigneurs — dont plusieurs communautés religieuses — allait fragmenter l'espace en une mosaïque de domaines, limitant par le fait même les possibilités de développement futurs. Le promontoire de Québec s'était donc *urbanisé* à la faveur d'une rivalité mimétique. De colline-barre, le promontoire de Québec allait se faire massif *urbain* puis axe monumental.

...

...

...

Champlain avait choisi un site «commode» au sein d'une position attribuée; Montmagny

⁶⁷⁹ Linguistique: «qui sert à exprimer une action commençante, un devenir, une progression» (PRI).

⁶⁸⁰ «"Si le *vacuum* est seulement attractif sans que l'établissement y soit interdit, le nomade sélectif s'y dirige tout en sédentarisant le sujet qu'il "met dehors""» (Ritchot dans Marcos, 1996, 92).

⁶⁸¹ Cet épisode en évoque un ayant eu lieu à Paris sous le règne de Louis XV où les tentatives de créer une place pour célébrer la monarchie étaient tenues en échec par les acteurs du seuil (Desmarais, 1995, 242)

⁶⁸² «De la position urbaine qu'ils occupent en haut, le gouverneur et l'intendant tentent de développer l'espace sur les battures pour y localiser de hautes fonctions administratives, conjointement aux secteurs de l'activité économique qu'ils comptent stimuler et ce, à même un domaine rural déjà structurellement défini» (Mélançon, 1997, 57).

localisait le projet urbain de façon précise et en formalisait la conception, vraisemblablement sous la forme d'une ville nouvelle symétrique, mais il voyait son projet détourné par les communautés religieuses; ces dernières allaient assumer la réalisation de la ville nouvelle en fonction de leurs idéaux. Mais la rivalité aurait coûté cher, forçant les communautés religieuses à déléguer aux bourgeoisies la réalisation de la ville. Alors, qui fut le fondateur de Québec?

Deuxième partie

Le développement d'une ville

Chapitre III. Le XIX^e siècle: un siècle d'occupation

I. Introduction: d'un siècle d'appropriation à un siècle d'occupation

Champlain était parvenu à maintenir la présence de la France en Amérique malgré un échiquier géopolitique serré. Montmagny, pour sa part, profitait de cet important héritage pour exécuter son mandat: fonder une ville nouvelle. Champlain et Montmagny s'inscrivaient au sein d'une dynamique d'appropriation: le premier à une échelle régionale, le second à une échelle locale. Ce fut donc avec Montmagny que la structure urbaine devait se déployer, avant même que n'apparaisse le domaine bâti. Au moment où le Roy de France prenait en main la gestion de la Nouvelle-France, la structure morphologique abstraite de Québec était déployée. Nous allons voir par ce troisième chapitre que la structure de positions allait canaliser l'avènement du domaine bâti. Ce qui ne veut pas dire que le libre arbitre des acteurs étaient surdéterminé par l'organisation axiale de la ville. Bien au contraire! Nous allons voir comment certains acteurs parvenaient à se positionner dans l'espace, indépendamment de l'organisation abstraite de Québec, donnant par endroit au paysage de Québec une «*tournure*» particulière. De ces formes qui seront implantées «*hors position*», nous constaterons que plusieurs d'entre elles ne devaient pas se maintenir dans la longue durée.

2. Le XVIII^e siècle: une période de transition

La seconde moitié du XVIII^e siècle nous apparaît comme une période de flottement, comme une transition entre deux périodes bien distinctes: l'âge baroque d'un côté et l'*Aufklärung* et le romantisme de l'autre. Ce flottement aurait été occasionné entre autres choses par la tourmente géopolitique dans laquelle se trouvait l'Amérique du Nord Britannique, qui se trouvait ballottée entre la Guerre de Sept ans, l'Indépendance américaine et la Guerre de 1812. Malgré quelques périodes plus prospères, l'avenir de la ville pouvait apparaître incertain pour plusieurs, surtout que cette prospérité était plus souvent qu'autrement artificielle, relevant de facteurs conjoncturels (économie de guerre, présence de la garnison, etc.)⁶⁸³. La construction domiciliaire tournait au «ralenti» tandis que les manufactures ne faisaient, pour l'essentiel, que répondre à la

⁶⁸³ «Au XVIII^e siècle, il [le commerce des fourrures] sert probablement d'agent stabilisateur de l'économie urbaine, mais le stimulant de croissance provient du commerce maritime et des déboursés de l'État» (Hare et al., 1987, 23). Seulement au chapitre des fortifications, l'État, entre 1744 et 1751, aurait dépensé «plus d'un million de livres» (*idem*, 33).

demande locale (Hare et *al.*, 1987, 111-112)⁶⁸⁴.

Avec leur victoire de 1759-60, confirmée en 1763, les Britanniques investissaient la ville sans contrainte: la victoire consommait l'endorégulation de leur trajectoire. Il n'était pas question pour eux de se débrouiller avec une position assignée, comme à l'époque de Champlain, ou de chercher à se démêler d'une quelconque crise mimétique comme le fut Montmagny. Ils investissaient la ville selon leurs intérêts, selon leurs intuitions. De plus, tout indique que les Britanniques occupaient le site de Québec de façon à exprimer leur position de vainqueur, de nouveau seigneur dominant. Là encore, la topographie aurait suggéré aux nouveaux maîtres du pays des images mentales spécifiques⁶⁸⁵. Par leur appropriation de positions clefs au sein de la ville, les Britanniques auraient externalisé le contenu axiologique des idéaux qui les mobilisaient. À ce titre, plusieurs d'entre eux auraient vu dans Québec une nouvelle Édinbourg (Beudet, 2005, cpa), comme Montmagny y avait vu une nouvelle Valetta. Si le Château Saint-Louis conservait sa fonction première, l'armée transformait le palais de l'intendant en espace d'entreposage notamment (*cf.*: chapt. II). Ainsi, le site de l'ancienne brasserie convertie en palais retrouvait pour ainsi dire un usage plus conforme à la valeur de la position. Dit autrement, le geste des Anglais aurait confirmé que la tentative française de valoriser cette position rurale à l'aide d'un aménagement urbain n'avait rien donné. Ailleurs dans la ville, le nouveau pouvoir colonial s'appropriait des positions au détriment de certains acteurs: il suspendait les ordres religieux masculins, permettant à l'administration civile de prendre pied sur le promontoire, tout comme à l'armée d'investir certains édifices de la Haute-Ville⁶⁸⁶.

⁶⁸⁴ «La construction, moteur important de l'activité économique de la ville dans la première moitié du siècle, ne fonctionne qu'au ralenti pendant les trente ans qui suivent la Conquête. Bien sûr, il faut réparer les centaines de maisons endommagées en 1759, et encore en 1775-1776, ce qui procure du travail à quelque deux cents artisans, charpentiers, menuisiers et maçons. Des commerçants apportent aussi quelques légères améliorations aux quais derrière la rue Saint-Pierre. Les militaires se contentent simplement de la réparation des murs et de la construction, en 1783, d'une citadelle temporaire. Le secteur de la fabrication demeure embryonnaire; les gens de métier répondent simplement aux besoins de la population et œuvrent dans les activités liées au commerce maritime: biscuits, salaisons, tonneaux, réparation de navires, voiturage... Il y a maintenant une distillerie de rhum et de petites boutiques de fabricants de voiture. La construction navale vivote, ne produisant qu'un ou deux petits bateaux par année» (Hare et *al.*, 1987, 111-112).

⁶⁸⁵ L'unicité de la topographie de Québec, à l'échelle régionale, avait peut-être tout ce qu'il fallait pour exemplifier cet objectif à atteindre, la position qui donnerait la clef du pays. La saillance aurait renforcé l'idée de la position stratégique. Si les Français avaient amené les Britanniques sur un autre théâtre d'opération, ces derniers n'auraient peut-être pas consentis à tous les efforts nécessaires pour enlever la victoire. La saillance avait-elle ce qu'il fallait pour inciter les armées anglaises à prendre les moyens nécessaires pour s'y joindre?

⁶⁸⁶ «Malgré une tentative réussie de Monseigneur de Laval, l'épiscopat dut à terme se plier aux prescriptions du gallicanisme sous le règne de Louis XIV. Il devait par la suite composer avec un pouvoir britannique qui n'oubliait pas la nuit de la Saint-Barthélémy ni la révocation de l'Édit de Nantes» (Ritchot, 1999, 378).

«Au lendemain de la victoire, l'administration britannique décide d'abolir les communautés religieuses masculines. Plusieurs immeubles importants, symbole du passé catholique et français de la ville, sont affectés à de nouveaux usages: l'église des jésuites devient un entrepôt et leur collège, des casernes; le couvent des récollets est transformé en prison militaire, et leur chapelle, en lieu de culte protestant» (dans Courville et Garon, 2001, 118).

«...le collège des Jésuites, avec son architecture de forteresse abbatiale, [...] était transformé en arsenal. [...] Les communautés religieuses féminines furent [...] les seules à être vraiment acceptées. Les autres étaient sur la corde raide» (Ritchot, 1999, 243).

Ainsi, l'administration anglaise occupait la pointe du promontoire, chose que les administrateurs français n'étaient pas vraiment parvenus à faire totalement. Il faut dire que cette fois-ci, les Britanniques avaient avec eux la force des armes, la question de la mobilité étant résolue autrement que par un simple rapport de force comme à l'époque de Montmagny. Cette main mise des Britanniques sur la Haute-Ville s'exprimait aussi par les modifications qu'ils faisaient subir au cadre bâti pour qu'il rencontre ses goûts en matière d'architecture: «les bâtiments à deux ou trois logements sont convertis en résidences privées» (Hare et al., 1987, 121). Ailleurs sur le promontoire, plusieurs seigneuries étaient réinvesties par l'élite britannique.

«En fait, si la vie galante reprend autour du château et dans les villas de Sillery, les participants ont changé. James Murray achète l'ancien domaine de Talon sur le chemin Saint-Louis, nommé plus tard "Belmont" par la famille Caldwell. Samuel Holland, arpenteur général, fait l'acquisition du manoir de Jean Taché sur les hauteurs de Sainte-Foy et s'y installe avec son épouse canadienne; "Holland House" devient un des centres de la vie mondaine dans les dernières années du siècle. Le général Henry Watson Powell achète la partie nord de la châtellenie de Coulonge en 1780 et y construit une magnifique demeure connue d'abord comme "Powell Place" et plus tard comme "Spencer Wood". On ne peut oublier non plus la "Maison Montmorency" ou "Kent House", construite sur les bords des chutes par le général Frédéric Haldimand, gouverneur de la colonie de 1778 à 1784» (*idem*, 130-131).

De plus, des militaires hauts-gradés, issus de l'aristocratie, devaient recevoir des seigneuries (Ritchot, 1999). Ce qui suggère que ces nouveaux seigneurs britanniques n'étaient pas trop rebutés par le régime seigneurial. Il seyait probablement à leur vision romantique du monde. De plus, l'avènement de ces nouveaux seigneurs aurait contribué à l'émergence d'un rapport de force entre d'un côté des seigneurs et la petite-bourgeoisie, et de l'autre, des marchands (britanniques pour la plupart) et des coureurs des bois canadiens (Ritchot, 1999)⁶⁸⁷. Aussi, dans cette dynamique, les aristocrates britanniques et les seigneurs ecclésiastiques auraient été amenés à «s'appriivoiser» les uns les autres: «Un rapprochement était inéluctable. Profond et durable, il contribuera à cristalliser une tendance réactionnaire qui persistera longtemps» (*idem*, 244). Pour le clergé canadien, un

⁶⁸⁷ «Dans ce contexte, le rapport conflictuel entre marchands et seigneurs a mis en présence des forces anglaises d'un côté et à la fois anglaises et françaises de l'autre. Parce que partiellement anglaises, les positions aristocrates à Québec, La Malbaie, Rivière-du-Loup, purent résister à l'appropriation bourgeoise. D'où le penchant qui s'est manifesté, notamment à Québec, en faveur des valeurs conservatrices, du style néomédiéval et du tourisme» (Ritchot, 1999, 262).

tel rapprochement lui aurait permis de bonifier sa position dans le nouveau contexte colonial britannique. L'impact de ce rapprochement aurait été d'autant plus facile que Québec était la capitale du pouvoir, tant spirituel et politique. Londres n'aurait pas prisé un ce rapprochement entre bourgeoisie et coureurs des bois et, par divers moyens, aurait cherché à manipuler les acteurs de la vallée du Saint-Laurent pour retarder l'actualisation du rêve d'un Canada autonome. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

...

...

...

Il n'y avait pas que l'administration qui relevait désormais de Londres. Le commerce aussi basculait à l'avantage des nouveaux possesseurs de l'Amérique: n'ayant plus accès à leurs réseaux (commerciaux, financiers, etc.), les marchands Français étaient «*sur le champ*» supplantés par les Britanniques. Avec l'acte de Paris (1763), de nombreux seigneurs et marchands retournaient d'ailleurs en France, bénéficiant de clauses facilitant la liquidation de leurs avoirs (Dechêne, 1981)⁶⁸⁸. Au sujet des nouveaux marchands anglais John Hare et ses co-chercheurs ont pu écrire: «L'importance des Britanniques dépasse [...] leur nombre» (1987, 113)⁶⁸⁹. La plupart de ces derniers éalisaient domicile dans la Basse-Ville, comme à l'époque du Régime français, contribuant probablement à la croissance du nombre de logements dans cette position vers la fin du siècle: «Il s'agit de bâtiments en pierre généralement de deux étages, mais parfois de trois» (Hare et al., 1987, 120). Pour certains, le redéveloppement de cette partie de la ville après le siège de 1759 s'expliquerait par la présence du port (Hare et al., 1987)⁶⁹⁰. Certes, le départ des marchands français faisait en sorte que de nombreux lots (avec des résidences à reconstruire!) devenaient disponibles, incitant les marchands britanniques à investir la Basse-Ville. Mais tout porte à penser que les marchands britanniques auraient occupé la

⁶⁸⁸ «Sauf exceptions — et encore! — les marchands de la colonie, en cette seconde moitié du XVIII^e siècle, étaient "pauvres"! C'était la crise financière, pour ne pas dire un marasme auquel est resté associé le souvenir d'une administration coloniale corrompue. Le millier de marchands rentrés en France, aux lendemains de la conquête, auraient moins pensé à sauver leur fortune qu'à faire honorer des "bouts de papier" [la monnaie de carte] qui autrement n'auraient jamais signifié l'équivalent monétaire de leur valeur nominale» (Ritchot, 1999, 219).

⁶⁸⁹ «Environ 500 "chefs de famille anglais" investirent les deux places urbaines que Québec et Montréal étaient en train de devenir. C'était peu en regard des 80 000 Canadiens de l'enclave. Mais ces marchands étaient puissants. Ils étaient capables de "gaver" les Indiens des Grands Lacs, sous surveillance de milices qui agissaient comme intermédiaires. Ils avaient accès aux débouchés que contrôlait leur métropole: pour le blé et la farine à partir de Québec, pour la fourrure à partir de Montréal» (Ritchot, 1999, 261).

⁶⁹⁰ «En 1795, après trente-cinq ans de Régime anglais, les Britanniques contrôlent effectivement le secteur militaire, l'administration civile et le grand commerce d'exportation et d'importation. Il n'est donc pas surprenant de les voir habiter surtout les quartiers de la ville traditionnellement réservés à ces fonctions: à la Haute-Ville, autour du parc de l'Artillerie (la côté du Palais), et les rues autour de la place d'Armes et du château Saint-Louis; à la Basse-Ville, la côté de la Montagne, la rue Notre-Dame et la rue Saint-Pierre, où se situent les quais. Ils y occupent les maisons les plus luxueuses et les mieux situées; en certaines rues, ils sont même en majorité. Dans les faubourgs, en revanche, il n'y a guère de ménages anglophones» (Hare et al., 1987, 120).

Basse-Ville pour les mêmes raisons que les marchands français: l'inaccessibilité du bourg fortifié (positionnement des militaires, de la nouvelle administration et omniprésence des communautés religieuses). La Basse-Ville, malgré le changement de régime, serait donc restée ce quartier animé, plutôt cosmopolite où se côtoyait un peu tout le monde. Le redéveloppement de la Basse-Ville aurait été lié à ce que nous pourrions nommer «l'effet seuil», auquel contribuait la présence du port.

Les faubourgs pour leur part connaissaient un certain développement, comme ce fut le cas du faubourg Saint-Jean (*idem*, 1987)⁶⁹¹. Curieusement, à la fin du XVIII^e siècle, Québec avait à peu près la même population qu'avant la guerre de Sept Ans (*idem*, 112-113)⁶⁹². Même, la ville voyait une partie de ses résidants retourner dans la proche campagne. Pour John Hare et ses co-chercheurs, les épidémies et la mortalité infantile auraient été l'élément déclencheur de ces trajectoires; ils écrivent: «Tous ces facteurs contribuent à repousser hors de Québec une partie de la population. Il semble bien que la plupart de ceux qui quittent la ville s'établissent dans les paroisses environnantes et dans de petits villages en formation à cette époque» (*idem*, 113). Plus que les épidémies, que Québec connaissait «*depuis toujours*», ce fut peut-être les guerres et la stagnation économique qui auraient incité les habitants à se relocaliser dans la périphérie⁶⁹³. D'autres auteurs écrivent: «Comment expliquer cette quasi-stagnation démographique dans une ville qui, après tout, est le principal centre commercial et administratif de la colonie? [...] Si la population augmente lentement pendant le reste du siècle, c'est sans doute parce qu'il y a peu de possibilités d'emploi à Québec» (dans Courville et Garon,

⁶⁹¹ «Sur le coteau Sainte-Geneviève, le long du chemin Sainte-Foy, le peuplement se fait plus lentement; mais déjà en 1770-1771, on y compte 76 ménages. Les difficultés de logement dans les vieux quartiers poussent les ouvriers vers l'ouest. Le faubourg Saint-Jean se développe à un rythme accéléré après 1776 et, en 1783, les religieuses de l'Hôtel-Dieu procèdent à un lotissement de leur propriété en dehors des fortifications, entre la rue Saint-Jean et la falaise. Ce projet, d'une rigueur tout géométrique, préparé par William Vondenvelden [...], se réalise en partie dès la fin de la décennie. En 1792, le faubourgs de Saint-Jean et de Saint-Roch comptent respectivement 845 et 722 personnes, à peu près un quart de la population civile de Québec» (Hare et al., 1987, 122-123).

⁶⁹² «Les deux sièges, à quinze ans l'intervalle, vont par conséquent faire perdre quelque milliers d'habitants. En effet, si la ville avait connu le même taux de croissance qu'entre 1692 et 1755, elle aurait compté au moins 10 000 habitants. Or, la population réelle n'atteint que la moitié de ce nombre. Quinze ans plus tard, en 1790, elle est estimée à 6 700, dont 5 500 Canadiens et 1 200 Britanniques. À la fin de cette période, Québec se retrouve donc avec le même nombre d'individus d'origine canadienne qu'en 1744. Or, la simple addition des excédents des naissances pour cette période d'une quarantaine d'années indique une perte nette de 1 300 Canadiens d'origine française» (Hare et al., 1987, 112-113).

⁶⁹³ «Les dernières décennies du siècle s'avèrent difficiles pour la ville de Québec. La structure de l'économie urbaine est essentiellement celle qu'a léguée le Régime français, et la stagnation de la période 1760-1790 caractérise ces trentes années. L'activité maritime et portuaire demeure certes le moteur économique de la ville, mais on n'observe de croissance significative du trafic maritime qu'à la fin du siècle. Les coffres de la trésorerie britannique, asséchés par la guerre, permettent peu d'investissement dans l'économie de la ville. Les retombées que représentaient, avant 1759, les dépenses de l'État en approvisionnement et en travaux militaires sont désormais significativement réduites» (Hare et al., 1987, 135).

2001, 121). Et puis, après deux guerres en quinze ans, les Québécois aspiraient peut-être à la tranquillité! Bref, il y avait vraisemblablement une *dispersion* d'acteurs qui aurait donc précédé la grande *concentration* du XIX^e siècle.

...

...

...

Malgré la guerre et ses destructions, et aussi étonnant que cela puisse paraître, Québec n'avait donc pas changé. «L'organisation même de l'espace urbain s'est pourtant peu modifiée depuis la fin du Régime français» (Hare et al., 1987, 120). Même, son organisation profonde s'était pour ainsi dire renforcée: le palais de l'intendant n'était plus un massif dominant une position rurale. Il est fascinant de constater jusqu'à quel point toutes les modifications que les Britanniques apportaient à la ville étaient, pour l'essentiel, réalisées à l'intérieur de la structure morphologique de Québec.

«Nonobstant les particularités du régime féodal en colonie et dans la ville de Québec, la configuration de l'espace habité et aménagé s'est déployée cependant sur un espace morphologiquement structuré, hétérogène, dont la dynamique propre n'est pas entièrement recouverte par les systèmes politiques. Il en découle que **la transition d'un système politique à un autre** à Québec, c'est-à-dire du Régime français au Régime anglais, **n'aurait pas changé les qualités des trajectoires à la source de l'engendrement de la structuration spatiale qui s'est maintenue d'une manière stable**» (Mélançon, 1997, 46 ns).

Il n'y avait eu finalement que substitution: le même type d'acteurs occupant les mêmes types de positions. Ce qui suggère fortement que le champ urbain offrait une résistance aux infatuations des acteurs. Ainsi, sur fond de stagnation économique et démographique, Québec connaissait quelques changements qui demeuraient néanmoins inscrits à l'intérieur de sa structure morphologique abstraite. Malgré certains changements en surface, Québec n'avait guère évolué: l'agglomération était toujours dominée par une configuration axiale de ses formes, et jusqu'au massif du palais de l'intendant qui «disparaissait» définitivement⁶⁹⁴. Seuls quelques représentants du pouvoir auraient pu reprendre des manoirs seigneuriaux localisés dans l'aire *rurale* de Québec. Mais ces acteurs auraient été guidés avant tout par le désir d'acquérir un fief ou un arrière-fief, voire même un arrière-arrière-fief, comme il y en avait sur la côte de Beauport (cf.: chapt. II).

⁶⁹⁴ Lors du siège de 1775, le palais de l'intendant fut détruit, mais «les militaires britanniques en conserveront jalousement la propriété» (L'Anglais, 2002, 23). Avec le XIX^e siècle, l'armée commencera à vendre quelques lots qui seront, pour certains, occupés par de l'industrie. En 1820 par exemple, un certain James Clearihue achetait quelques lots pour se construire une boulangerie; il résidait à proximité de son entreprise (*idem*, 26).

3. Régime seigneurial versus industrie

L'exportation en vrac de matières premières avait commencé à se développer vers la fin du XVIII^e siècle. Bois et farine étaient déjà exportés outre-mer⁶⁹⁵. D'autres entreprises fonctionnaient sur le territoire régional comme la construction navale et les activités associées au transport maritime (tonnellerie, salaisons, etc.)⁶⁹⁶. Mais le véritable coup d'envoi, et le fait est connu et amplement cité de tous, fut le blocus napoléonien sur l'Angleterre qui devait, indirectement, propulser l'économie de la région de Québec vers des sommets jamais atteints jusqu'à ce jour⁶⁹⁷. Incapable d'importer de la Baltique le bois nécessaire pour sa marine de guerre, Londres se tournait vers ses colonies d'Amérique (Hare et al., 1987)⁶⁹⁸. C'est dans ce contexte que certains avantages de Québec allaient se révéler. La ville devenait un relais entre les forêts du Nord-Est et l'Angleterre. Plus tard, Québec allait devenir la charnière entre deux pôles en pleine croissance: Montréal et son hinterland d'un côté et l'Angleterre de l'autre qui, en pleine révolution industrielle, réclamait sans cesse plus de matières premières. Tout ce que possédait Québec, s'était des quais et des débardeurs (cf.: section 4). La ville était alors tournée vers son fleuve: le port étant le foyer de l'activité économique de la région, et d'autant plus que la ville demeurerait le seul port transatlantique du Saint-Laurent, même au delà du mitan du siècle (Moss, 1994, 59)⁶⁹⁹. Voici quelques chiffres:

«Le blocus continental imposé à la Grande-Bretagne par Napoléon, à partir de 1806, crée une situation d'urgence. Privée des arrivages de bois des pays scandinaves et devant les besoins

⁶⁹⁵ «La production de farine se concentre dans la région de Québec, dont les quatre moulins assurent 45% de celle de toute la colonie, les principaux producteurs étant Henry Caldwell à Lévis et George Allsopp à la rivière Jacques Cartier» (Hare et al., 1987, 111).

⁶⁹⁶ «Parmi les premiers constructeurs, on trouve Patrick Beatson, John Black, Louis Dunière et John Mure, suivis en 1797 de Francis Badgley et John Munroe et, en 1798, de John Munn, un des plus productifs. Les premières années, les chantiers situés dans le Cul-de-Sac et à l'anse des Mères, lancent des goélettes d'une quarantaine de tonneaux en moyenne; mais avant 1799, la construction navale est peu importante, produisant à peine 34 navires au total. L'année 1799 annonce un déblocage. Jusqu'en 1824, malgré quelques années creuses entre 1813 et 1818, le tonnage produit à Québec ou dans la région est considérable» (Hare et al., 1987, 141-142).

⁶⁹⁷ «...la guerre entre la France et la Grande-Bretagne oblige cette dernière à se tourner vers l'Amérique afin de se procurer certains produits essentiels comme le bois et le blé; la révolution industrielle en Angleterre crée par ailleurs un marché en constante expansion. Le port de Québec déborde d'activité: pendant l'été, on exporte des milliers de billots de bois et, en hiver, on construit des navires pour le transport du pin blanc. Ainsi, en l'espace de quelques décennies, des transformations économiques et politiques substantielles touchent directement les résidants de la ville» (Hare et al., 1987, 138).

⁶⁹⁸ «Mais pour inciter les entreprises privées à investir leur capital et à déplacer leur organisation vers l'Amérique du Nord, il fallut introduire un tarif préférentiel en faveur du bois en provenance des colonies. [...] Mais le retrait progressif de la préférence impériale, de 1842 à 1870, fut l'un des facteurs qui amenèrent des changements structurels fondamentaux dans ce secteur» (Lemelin, 1981, 17).

⁶⁹⁹ «Cinq produits constituent plus de 90% des exportations en valeur: le bois de Québec, la potasse de Montréal; le blé, surtout de Montréal après 1832, bien que la farine provienne de la région de Québec; enfin, le porc de Québec. L'activité portuaire injecte un montant d'argent considérable dans l'économie de la ville. (À raison de 1000 vaisseaux par saison, on peut évaluer à 120 000 livres le montant mis en circulation par les navires y faisant escale» (Hare et al., 1987, 182).

croissants pour la construction des navires en temps de guerre, l'Angleterre se tourne vers le Canada. De 1807 à 1811, les exportations de billots et de planches passent de 27 000 à 175 000 chargements. En 1805, Philomen Wright de Hull arrive à Québec avec le premier radeau (ou train de bois) de l'Outaouais; deux ans plus tard, selon John Lambert, il en arrive 340. En 1815, le géographe Joseph Bouchette estime qu'entre 1806 et 1814, les exportations de bois de toutes espèces s'accroissent de 100 000 à 375 000 tonneaux. Le nombre de navires triple en l'espace de quelques années; arrivés souvent vides des ports de Londres, de Liverpool, de Newcastle, de Dublin et de Greenock en Écosse, ils repartent chargés. En 1810, au moins 500 des 661 navires quittant le port sont remplis de pin blanc» (Hare et *al.*, 1987, 140).

Ce puissant facteur externe, malgré des hauts et des bas, allait donner aux acteurs de la région des leviers leur permettant de refaçonner la ville.

L'économie du bois — l'exportation en vrac de billes et la construction navale — constituait le moteur de l'économie régionale (Lemelin, 1981; **fig.: 3.1**)⁷⁰⁰. Rapidement cette économie du bois se dotait «*d'infrastructures financières*»: «C'est autour de [...] 1820 qu'on voit se développer à Québec les grandes institutions financières qui encouragent l'expansion industrielle de la ville» (Hare et *al.*, 1987, 190). André Lemelin a pour sa part souligné la «*filiation*» qui aurait existé entre les courtiers d'exportation de bois en vrac et les constructeurs de navires (1981, 22). Mais cette filiation n'aurait pas été automatique: si le blocus de 1806 avait initié l'exportation de billes, la guerre de 1812 aurait été la bougie d'allumage de la construction navale, faisant de Québec «le pôle de transformation industrielle le plus important du pays» (Ritchot, 1999, 292)⁷⁰¹. L'industrie navale de Québec aurait été d'autant plus intense que les navires assemblés à Québec n'auraient été construits que pour un aller simple: ils n'auraient été «qu'une façon d'empaqueter le bois» (Lemelin, 1981, 22).

«assemblé sous forme de navire, le bois se transportait pour ainsi dire lui-même. Cette hypothèse semble confirmée par le fait que les bâtiments construits à Québec étaient souvent reconstruits par des chantiers britanniques pour en faire des navires composites, bois et fer, destinés au commerce d'Orient. De plus, les constructeurs de Québec avaient de la difficulté à vendre leurs navires sur le marché anglais. Bien sûr, la piètre réputation des navires construits à Québec était en partie attribuable à des préjugés tenaces, selon lesquels le bois en provenance des colonies n'était bon à rien dans la construction navale sinon pour en faire des mâts. Mais [...] ces préjugés n'étaient pas sans fondement: sans laisser au bois le temps de mûrir, on l'utilisait encore vert pour construire et réparer des navires, de sorte qu'il avait fortement tendance à pourrir ("dry rot")» (*idem*, 21).

De plus, en exportant des navires qui étaient revendus sur le marché anglais (à la limite pour être démolis pour le bois qu'ils contenaient?), les compagnies de transport évitaient

⁷⁰⁰ «Moteur de développement, le commerce du bois amène la croissance de tous les secteurs économiques de la région en même temps qu'une nouvelle élite d'entrepreneurs britanniques» (Hare et *al.*, 1987, 178). «Le nombre de quais ne cesse d'augmenter: il y en a 29 en 1822 et 39 en 1842. La construction navale constitue l'industrie locale la plus importante» (Moss, 1994, 59).

⁷⁰¹ «Les chantiers navals de Québec étaient même à cette époque parmi les plus importants de l'empire britannique. La ville semblait promise à un brillant avenir. Mais en l'espace de deux courtes décennies, entre 1875 et 1895, la construction navale et l'expédition du bois, qui avaient fait la prospérité de Québec, se sont brutalement effondrées. Au même moment, la croissance de Montréal s'accélérait» (Lemelin, 1981, 1).

«de faire venir des navires sur lest» (*idem*, 19). C'est que tout au long du XIX^e siècle, les volumes importés étaient nettement inférieurs aux volumes exportés. Autrement dit, les navires accostaient à Québec pratiquement vides. D'ailleurs, certaines compagnies importaient de la brique comme lest, brique qui était revendue sur le marché de Québec⁷⁰². Dans le même ordre d'esprit, la famine irlandaise (mais peut-être aussi des expropriations massives découlant d'une réorganisation des pratiques agricoles) aurait été exploitée par certaines compagnies de transport qui y auraient vu une façon de rentabiliser les voyages vers l'Amérique; des humains remplaçant le ballast (*idem*, 5)⁷⁰³. Ce «gisement» aurait aussi permis aux hommes d'affaires d'Amérique, et notamment de Québec, de mettre la main sur un prolétariat à rabais (Ritchot, 1999, 342)⁷⁰⁴.

Cette construction navale — dont les chantiers s'étiraient sur les deux rives du fleuve⁷⁰⁵ — employaient beaucoup de monde, malgré des périodes de creux (Hare et *al.*, 1987, 188-190; **fig.: 3.1**). «En 1851, il y avait neuf chantiers dans les limites de la ville, dont sept en activité, occupant quelques 1300 ouvriers» (Hare et *al.*, 1987, 190). «En 1840, une grève des ouvriers des chantiers de la seule rivière Saint-Charles affecte 6.000 travailleurs. En 1862, lorsque la décadence est déjà commencée, ces chantiers du Saint-Charles emploient encore 2.200 hommes» (Blanchard, 1935, 205).

«De la fin du XVIII^e siècle jusqu'à 1820, la moyenne annuelle des constructions de navires triple. De 1820 à 1860, elle sextuple. On peut facilement imaginer l'impact de cette activité à Québec. Au milieu du XIX^e siècle, près d'une vingtaine de chantiers, petits et gros, se pressent le long des rives de la rivière Saint-Charles, sans compter ceux de Sillery, de Lévis et l'île d'Orléans. Au total, plus de la moitié de la population active de la ville y trouve son emploi» (dans Courville et Garon, 2001, 198).

⁷⁰² «Les navires en partance de Liverpool transportaient du fret vers New York tandis qu'ils naviguaient sur lest quand ils mettaient le cap sur Québec. De la brique de construction immobilière dénote cette provenance au Cap-Blanc et à Lévis» (Ritchot, 1999, 327).

⁷⁰³ «...le fort volume du bois comme produit d'exportation créa un problème de cargaisons inégales. La disproportion entre le cargo reçu et expédié est bien illustrée par les données sur le trafic combiné arrivant aux ports de Québec et de Montréal en 1852: 560 vaisseaux, d'un tonnage global de 224 525 tonnes, arrivèrent chargés, tandis que 671 vaisseaux, d'un tonnage combiné de 280 599 tonnes arrivèrent sur lest. S'il est vrai qu'à long terme une telle capacité inutilisée devait inévitablement avoir des effets négatifs sur les avantages comparés du port de Québec, elle n'en contribua pas moins à maintenir des tarifs peu élevés à la fois pour les marchandises et les immigrants en provenance de Grande-Bretagne» (Lemelin, 1981, 18-19).

⁷⁰⁴ «...les traversées de l'Atlantique allaient se succéder presque annuellement de 1815 à 1850. Elles allaient amener par dizaine de milliers des Écossais et surtout des Irlandais. Cette invasion fournissait à l'éventuelle bourgeoisie canadienne, majoritairement écossaise, ses premiers prétendants à la prolétarisation. L'immigration irlandaise contribuait ainsi, moyennant quelques rixes, à différer la socialisation de la base francophone» (Ritchot, 1999, 288).

⁷⁰⁵ «...le nombre moyen des navires construits à Québec ou dans la région augmente chaque année jusqu'en 1860. Cette industrie se pratique dans une douzaine de chantiers situés sur les bords de la Saint-Charles, sans oublier quelques autres établis sur le fleuve: un au Cul-de-Sac, un autre à cap Blanc, un à l'anse au Foulon et un quatrième à Sillery; il y en a aussi quelques autres à Lévis et à Neuville» (Hare et *al.*, 1987, 188).

Si à ces chiffres nous ajoutons la multitude de manœuvres qui travaillaient pour le port ou dans le triage des billes, nous pouvons facilement imaginer l'impact de toute cette activité sur le devenir de Québec. «À eux seuls, la construction des navires, le trafic du bois, eussent suffi à assurer au port de Québec un mouvement intense» (Blanchard, 1935, 205).

La ville connaissait une phase de *concentration* sans précédent sous l'influence de cette intense activité. Les faubourgs, comme en latence jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, explosaient. Raoul Blanchard a pu parler à ce titre, pour le contexte montréalais, de «la marée des faubourgs» (Blanchard, 1992, 174). Toute proportion gardée, nous pensons que l'expression s'applique tout aussi bien à Québec (**fig.: 3.2**). Réclamant sans cesse plus de bras, l'industrie du bois, l'industrie navale, le port et les ateliers⁷⁰⁶ constituaient la condition de possibilité des faubourgs en plusieurs endroits du territoire: Sillery, Cap-Rouge, Beauport, Québec, Lévis, Lauzon, etc.

«Cette nouvelle configuration démographique a des effets sur le poids relatif des différents quartiers: alors que les anciens doublent le nombre de leurs habitants entre 1795 et 1842, les faubourgs le décuplent; ils rassemblent déjà 60% de la population en 1831. Cette importance grandissante coïncide avec une stratification sociale de plus en plus poussée» (Hare et al., 1987, 178).

Plus globalement, c'était toute la ville qui connaissait une croissance démographique importante. «Entre 1818 et 1851, la population de la ville triple, passant de 15 839 à 45 940» (Hare et al., 1987, 192). En 1831, avec ses 27 562 habitants, Québec était plus peuplée que Montréal; elle était ainsi **«la plus grande ville de l'Amérique du nord britannique et la sixième ville du continent. Son port est le troisième du continent en achalandage, après New York et la Nouvelle-Orléans et avant Boston»** (Moss, 1994, 59 ns). Durant la même période, c'était 6 500 personnes des campagnes environnantes qui convergeaient vers Québec (Hare, 1987, 195). Et encore, après 1851, et jusqu'en 1861, Québec connaissait une croissance démographique de 25% (*idem*)⁷⁰⁷. Le port de Québec, qui faisait travailler tant de gens, ne faisait pas que recevoir et réexpédier des marchandises puisqu'il accueillait aussi des immigrants, accueil qui avait un impact sur la démographie

⁷⁰⁶ «En 1831 [...] les recenseurs ne relèvent que deux fonderies, deux distilleries et un moulin à scie à Québec. En 1842, ils indiquent un moulin à scie, quatre brasseries et 29 tanneries, dont 28 sont situées à Saint-Roch» (dans Courville et Garon, 2001, 200).

⁷⁰⁷ «En 1851, la ville et sa banlieue comptent 45 940 habitants; en 1861, on en dénombre 59 900, bien que des erreurs de calcul obligent quand même à réduire ce chiffre à un peu plus de 57 300, une augmentation quand même de 25% en dix ans» (Hare et al., 1987, 272).

«...51 728 arriveront à bord de 960 vaisseaux pendant l'année 1831. Au-delà d'un million arriveront entre 1829 et 1865. Tous ces immigrants ne resteront évidemment pas à Québec. La population passera néanmoins de 15 839 en 1818 à 59 699 en 1871. Les nouveaux habitants s'installeront surtout dans les faubourgs, devenus de véritables quartiers ouvriers et d'artisans hébergeant 60% de la population municipale en 1831. Quant à la population de la haute ville, elle passera de 4 132 en 1818 (26% de la population de la ville) à 5319 en 1871 (9% de la population). La population d'origine britannique dépasse alors celle d'origine canadienne-française à la haute ville, mais ce dernier groupe représente les deux tiers de la population totale de la ville» (Moss, 1994, 60).

L'industrie du bois (vrac et construction navale) était accompagnée d'une multitude d'entreprises dérivées (tonneaux, cordages, réparations, etc.).

Le capitalisme marchand, en donnant aux acteurs des moyens de se réaliser, contribuait à transformer profondément Québec, tant sur la rive droite que sur la rive gauche. Mais l'industrialisation du territoire régional à cette époque soulève néanmoins une question: comment des entreprises — ferroviaires, manufacturières, industrielles, grossistes en bois, etc. — ont-elles pu implanter leurs équipements malgré les contraintes du régime seigneurial? La question peut paraître banale, mais dans le contexte du régime seigneurial ce genre de considération ne va pas de soi, bien au contraire! Prenons le cas des chantiers navals et des cours à bois, ce qui va nous permettre en même temps d'explorer quelque peu l'histoire foncière de la région.

...

...

...

L'industrie du bois devait bien entendu se localiser sur les berges du fleuve. L'explication usuelle pour expliquer le choix de Québec par ces entreprises, loge généralement dans la géomorphologie, ou, plus largement, dans la nature.

«Site magnifique avec ses kilomètres de berges le long du fleuve, depuis Cap Rouge jusqu'à Lévis, Québec s'est ainsi révélée un des meilleurs ports en Amérique du Nord pour la manutention des billots. Ses marées facilitent d'ailleurs le travail des arrimeurs puisqu'elles permettent de faire flotter le bois jusqu'aux navires ancrés au large» (Hare et al., 1987, 140).

Comme dans le cas du choix de Champlain, la nature ne peut pas tout expliquer. Certes,

⁷⁰⁸ «De 1826 à 1832, pendant les semaines suivant l'ouverture de la navigation, presque tous les espaces libres autour de la ville secourent de tentes; Québec regorge de gens en quête de subsistance ou de moyens de poursuivre leur route vers l'intérieur du continent par le Saint-Laurent» (Hare et al., 1987, 204-205). «Cependant, Québec ne fut jamais qu'un lieu de passage pour ces gens, sauf pour quelques milliers d'Irlandais. Que Québec n'ait pas réussi à retenir ces immigrants est peut-être une indication précoce de la faiblesse structurelle de l'économie locale» (Lemelin, 1981, 18-19).

Québec constituait le meilleur endroit pour effectuer le triage des billes de bois⁷⁰⁹. Et d'autant plus que la ville était un point de rupture de charge. Arrêt obligé des transatlantiques, non seulement Québec offrait-elle des facilités maritimes, mais la ville offrait aussi la main-d'œuvre nécessaire pour animer l'économie du bois. Une exceptionnelle combinaison de facteurs renforçait la position de Québec. **Mais encore fallait-il pouvoir atteindre ces dons de la nature!** L'accès au foncier constituait — et constitue toujours — la condition première de l'aménagement, bien avant des questions de géographie et de disponibilité de la main-d'œuvre. Et l'accès aux dons de la nature était d'autant plus compliqué que les berges du fleuve «*appartenaient*» aux seigneurs. Il faut rappeler qu'à cette époque, la Coutume de Paris avait force de loi au même titre que notre Code civil aujourd'hui. Cette Coutume régissait tous les aspects légaux de l'existence, du berceau à la tombe: héritage, impôts, mariage, divorce, propriété, etc.⁷¹⁰. Et elle eut force de loi jusqu'à son abolition en 1854. Dans le cas de la «*propriété*» foncière, le sol était partagé entre les seigneurs et les censitaires; ils en étaient les titulaires, un peu comme dans une copropriété⁷¹¹. La vente d'un terrain, d'un lot, était ainsi quelque chose d'incongrue avec la logique du Régime seigneurial; un tel acte était pratiquement inconcevable sous ce code de loi. Seuls les titres d'une seigneurie ou d'une censive, avec leurs avantages et leurs obligations, pouvaient être aliénés. De fait, le seigneur était propriétaire de privilèges et de redevances, tandis que le censitaire avait des droits sur les fruits de la terre. Dans le cas des rives du Saint-Laurent, plusieurs kilomètres de berges avaient été concédées aux seigneurs.

«Ceux qui dans le passé ont obtenu la concession de rivières navigables, comme cela apparaît dans

⁷⁰⁹ «Aux beaux jours du commerce du bois équarri, le port de Québec bénéficiait d'immenses avantages de localisation par rapport à la technologie du transport du bois. Québec [...] est situé à l'embouchure du golfe Saint-Laurent. Les grands voiliers ne pouvaient pas s'aventurer au-delà de ce point avec célérité et sécurité. C'est pourquoi, tout au long de l'âge de la voile, Québec fut le port de mer le plus loin à l'intérieur de Canada» (Lemelin, 1981, 18). «Les embarcadères en eau profonde de Sillery, Québec et Lévis, étaient les seuls à convenir au transbordement requis par la traversée de l'Atlantique» (Ritchot, 1999, 291).

⁷¹⁰ La vallée du Saint-Laurent fut initialement soumise à la coutume du Vexin jusqu'en 1664 (Ritchot, 1999, 151-152). La coutume du Vexin «était prohibitive à l'encontre des mutations des titres et favorisa la mainmise de la noblesse. [...] La tenure en censives, pour sa part, fut soumise à la coutume de Paris, qui réglementait les redevances, la dîme, l'obligation de tenir feu et lieu, les conventions matrimoniales, de succession et d'aliénation des biens. Cette "armature légale" aurait transporté l'intention royale de produire un acteur collectif terrien, rural, sédentaire, familial, artisan, enclin à l'idée fixe: *l'habitant*. Par en haut, le lien au seigneur était serré, non seulement par les redevances en argent et en nature mais aussi à cause d'une exorégulation de la mobilité corrélée aux règles relatives à la disposition des avoirs [les lods et ventes]. [...] Par en bas, les règles successorales obligeaient le testateur à répartir son bien entre tous ses héritiers légitimes. Ce qui contribua à empêcher la concentration de la richesse [...]. La moindre accumulation de capital, qui aurait pu traccasser la hiérarchie aristocrate, s'avérait impossible» (*idem*, 151).

⁷¹¹ «La propriété était commune et partagée. Le seigneur et le censitaire étaient, à toutes fins pratiques, copropriétaires. L'un ne pouvait disposer du foncier qu'avec le consentement de l'autre, à moins de devoir verser une compensation onéreuse. De ce point de vue, le système seigneurial bloquait le développement industriel. Le capitalisme ne pourrait s'installer où que ce fut sans devoir partager la propriété des moyens de production avec un autre» (Ritchot, 1999, 155).

plusieurs concessions seigneuriales, ou qui ont obtenu des lits de rivières, en tout ou en partie, par lettres-patentes ou autres titres au même effet, surtout depuis le régime anglais, ont obtenu par le fait même tous les droits utiles de ces rivières navigables, moins qu'on ait fait exception dans le titre pour quelques-unes de ces utilités» (Bouffard, 1977, 78).

Nous savons par exemple que les Jésuites, à la suite d'une querelle avec le second gouverneur de Québec, s'étaient vus confirmer leur main-mise des rives bordant leur seigneurie de Sillery (Campeau, 1995)⁷¹². Un autre exemple: le Séminaire disposait d'une partie de l'estuaire de la Saint-Charles, ce qui avait probablement nécessité des pourparlers avec cette institution pour permettre l'expansion de la Basse-Ville de Québec⁷¹³. Il en aurait été ainsi des terres de l'Hôtel-Dieu qui, juste à l'ouest du Séminaire, auraient atteint la vallée de la Saint-Charles (cf.: chapt. II; **fig.: 3.3**)⁷¹⁴. Un peu plus loin, c'était le roi qui disposait d'une partie de la Saint-Charles⁷¹⁵. Ainsi, les seigneurs et certains censitaires disposaient de droits fonciers bien au delà de la limite des hautes eaux, incluant des droits de pêche ou des droits sur les prés marins, limitant de fait l'appropriation de certaines positions.

La vente des titres d'une seigneurie était soumise au droit de quinte. Il s'agissait d'une taxe valant le cinquième de la valeur de la transaction que le seigneur était tenu de verser au Roy. Il y avait un droit analogue pour les marchés touchant les censives: le censitaire devait payer les Lods et ventes, valant le douzième de la valeur de la transaction. «Aussi, les lods et ventes, surtout dans les villes, deviennent-ils un objet de mécontentement profond et d'opposition. C'est qu'ils pèsent non seulement sur la valeur originelle du sol mais aussi sur la valeur acquise. Tous, à l'exception des seigneurs, en souffrent» (Ouellet, 1963, 169). Soulignons au passage qu'un censitaire ne pouvait que sous-louer sa censive, le cens étant «imposé à perpétuité sur la censive pour indiquer que la terre ne peut pas être reconcédée» (Trudel, 1974, 346). De plus, les seigneurs disposaient de certains outils juridiques — parfois prévus dans la Coutume de Paris (droits coutumiers), d'autres fois inscrits dans les actes de concessions (droits conventionnels; Depatie, 1981) — leur permettant de gérer «*au près*» leurs domaines. Ce fut le cas du droit de retrait qui était

⁷¹² «Le fief des Sauvages deviendra en fait une norme pour l'interprétation des seigneuries riveraines du fleuve et de leur droit sur les productions fluviales elles-mêmes» (Campeau, 1995, 32).

⁷¹³ «En 1728, le procureur du Séminaire à Paris, l'abbé Tremblay avait proposé d'assécher les grèves du Sault-au-Matelot pour vendre des emplacements et faire le lien entre la Basse-Ville et le Palais» (Lafrance, 1972, 104).

⁷¹⁴ «L'augmentation du trafic maritime et de la circulation forcent les magistrats à chercher une solution; en 1811, ils font ouvrir une route le long de la grève, la future rue Saint-Paul. Cependant, **il faut acheter le terrain nécessaire du Séminaire** et, puisque la grève est couverte à marée haute, il y aura plusieurs centaines de pieds de quais à construire» (Hare et al., 1987, 162 ns).

⁷¹⁵ «...bloqué du côté du palais par une cour à bois — le King's wood yard, occupant les ruines du palais de l'intendant —, au sud par le coteau, ainsi qu'au nord par une zone de terrains non lotis [...] le faubourg reste comme un monolithe dans la plaine» (Morisset, 1996, 53).

un droit conventionnel (*idem*, 23). Avec le droit de retrait, le seigneur disposait d'un délai pour reprendre une censive qui était mise en vente ou qui faisait l'objet d'un échange⁷¹⁶. Or, après 1763, non seulement les seigneurs considéraient-ils le droit de retrait comme acquis, mais ils le «*dilataient*» au point où ils se permettaient de récupérer toutes censives pour laquelle ils avaient un intérêt, qu'elle fasse ou non l'objet d'une vente ou d'un échange (Courville, 1979; Depatie, 1981).

Soulignons enfin, pour conclure cette brève introduction au droit seigneurial, qu'avec le XIX^e siècle, la couronne britannique permettait aux seigneurs et aux censitaires de se soustraire légalement aux prescriptions du Régime seigneurial en rachetant ces dernières. Il s'agissait des lois de commutation volontaire (gouvernement de Québec: 1822; gouvernement de Trois-Rivières: 1825; gouvernement de Montréal: 1840 et 1845; Wallot, 1969). Mais une telle opération nécessitait des capitaux relativement importants. Au sujet de censitaires montréalais, Brian Young écrit: «...the large number of land-owners who quickly commutated properties into freehold land tenure after the ordinance of 1840 attests to their surplus of capital and their anticipation of rising property values in Montréal and the suburbs» (1986, 45). Au sujet de la partie du faubourg Saint-Roch qui était entre les mains de George Pozer, Louise Dechêne écrivait: «...il est clair que les habitants du faubourg n'ont pas souvent les moyens de racheter la rente et d'ailleurs nous savons que Pozer fait tout pour les en dissuader» (1981, 592). L'auteure donne l'exemple suivant: «...Jane Scott, confiseuse, rapporte que Pozer fut fort mécontent lorsqu'elle se présenta chez lui avec le principal d'une rente de 420 l. créée dix ans auparavant...» (*idem*, note).

Le Régime seigneurial était le cadre juridique de la vie quotidienne de la vallée du Saint-Laurent. Il avait une influence déterminante dans le mode d'occupation du sol et, «Tant que le droit seigneurial n'était pas modifié, on ne pouvait pas obliger les seigneurs à céder leurs terres à des fins industrielles» (Dickinson et Young, 1992, 194).

...

...

...

Les anses de Québec et de Lévis, si bien «*dotées*» par la nature, se trouvaient ainsi inscrites dans un régime légal bien particulier auquel, de prime abord, nul ne pouvait se soustraire. Ainsi, pour une entreprise ferroviaire, verser des lods et ventes et payer les

⁷¹⁶ «Le droit de retrait, qui figure dans tous les titres du faubourg [Saint-Roch], accorde au rentier le privilège de se substituer à l'acheteur d'un emplacement, dans les 40 jours suivant la vente, en remboursant à ce dernier le prix et loyaux coûts. En somme il offre la possibilité d'acheter à bon compte, en faisant fuir les acheteurs, et de revendre avec profit» (Dechêne, 1981, 593).

cens et rentes sur chacune des censives traversées, étaient tout simplement prohibitif (Guertin, 1998). Il en allait de même pour les chantiers maritimes qui néanmoins n'avaient qu'à verser un loyer sur la censive qu'ils occupaient. Autrement dit, les charges étaient moins lourdes pour une entreprise «ponctuelle» que pour une entreprise «linéaire». À ce titre, la construction de canaux ou d'aqueducs municipaux devaient certainement soulever des problèmes d'accès au foncier. Était-ce pour cette raison que l'aqueduc municipal à Québec ne fut construit qu'en 1854? Taché connaissait trop bien les contraintes du régime seigneurial:

«**La province en commun avec de puissantes compagnies est engagée** dans la confection d'un réseau de voies ferrées; mais il faut traverser le sol seigneurial et en acquérir une portion; or chaque parcelle du sol féodal, en vertu de l'indivisibilité du cens, est soumise au droit de *Lods et Ventés*, qu'une transaction arrive équipollent à vente, et il faudra payer aux seigneurs la douzième partie de la valeur des chemins de fer. Dans ce cas, comme dans celui de la fondation ou de l'agrandissement des villes ou de l'établissement d'usines ou de manufactures, ce n'est pas le censitaire actuel de la propriété rurale qui souffre le mal le plus grand; mais l'industriel; mais le capitaliste, et par contrecoup la société toute entière dont les progrès peuvent se trouver retardés, paralysés même» (Taché dans Ouellet, 1954, 24 ns).

Néanmoins, et nonobstant les prescriptions du Régime seigneurial, une multitude d'entreprises bourdonnaient d'activités partout dans la vallée seigneuriale, tout comme elles étaient bien représentées dans la région de Québec. C'était donc dire que des conditions particulières permettaient aux entreprises de contourner certaines prescriptions du Régime seigneurial, pour accéder à des positions leur permettant d'aménager leurs installations de production. Quelles ont pu être ces conditions?

Dans notre essai sur l'implantation des premiers chemins de fer bas-canadiens, nous avons soutenu l'hypothèse que de nombreux seigneurs, issus des bourgeoisies pour certains, avaient manipulé le Régime seigneurial à un point tel qu'il finirent par devenir virtuellement propriétaire de leurs seigneuries (1998). Plusieurs d'entre eux allèrent jusqu'à s'écarter de la lettre et de l'esprit de la loi, au point de devenir la clef d'accès à des positions géographiques. Ce faisant, leurs domaines étaient devenus de véritables outils de spéculation. Certains d'entre eux utilisaient par exemple le droit de retrait pour reprendre des censives stratégiquement localisées, même s'ils étaient tenus de dédommager les censitaires ainsi visés⁷¹⁷. En soulageant (par endroit et par moment) le foncier des prescriptions de la «*féodalité canadienne*», les seigneurs rendaient ce dernier

⁷¹⁷ Par d'exemple, les Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, utilisait le droit de retrait en 1841 pour reprendre une censive qui localisait un potentiel hydraulique dans le but d'y construire un moulin (Depatie, 1981, 23).

plus accessible. Par le fait même, ils se retrouvaient dans l'illégalité en regard de la Loi⁷¹⁸. Pour expliquer comment les seigneurs étaient parvenus, en toute impunité (ou presque!), à manipuler ainsi le Régime seigneurial à leur avantage, nous avons avancé, dans notre essai sur les chemins de fer, deux éléments de réponse. D'une part, le changement de couronne aurait contribué à mettre en place un certain vide juridique: peu familier avec le droit français, les britanniques auraient eu tendance à laisser aller le «système». Et puis, devaient-ils découvrir que le régime seigneurial se mettait à fonctionner à leur avantage⁷¹⁹? Gilles Ritchot a depuis montré comment le maintien du Régime seigneurial participait d'une ségrégation ethnique imposée à la vallée du Saint-Laurent (cf.: 5.3). D'autre part, une nouvelle génération de seigneurs sensibles aux occasions nouvelles offertes par le capitalisme marchand aurait tiré profit du régime seigneurial pour bonifier sa position socio-économique (pour ne pas dire sa mobilité). Parallèlement, cette nouvelle génération de seigneurs occupait les différents paliers du pouvoir d'État (pouvoir exécutif, législatif, juridique, administratif), lui garantissant une grande marge de manœuvre⁷²⁰. Nous avons donné, dans notre essai sur les premiers chemins de fer, de nombreux exemples de seigneurs impliqués dans le pouvoir d'État et dans les affaires. **Ainsi, les seigneurs tiraient profit d'un régime seigneurial encore opérationnel mais privé de l'essentiel de ses mécanismes de régulation.** Ce faisant, bien des seigneurs faisaient de la tenure seigneuriale un outil de spéculation foncière. Ce sont eux qui auraient été la clef d'accès au foncier pour de nombreuses entreprises industrielles, dont les chemins de fer; ils rendirent possible, par endroit, ce que la loi interdisait.

Qu'en fut-il dans la région de Québec? Comment les entreprises du bois par exemple, parvinrent-elles à occuper pratiquement tout le littoral du fleuve et de la rivière Saint-Charles? Certains «*censitaires-entreprises*» s'étaient-ils prévalus des lois de commutation volontaire pour libérer leurs terrains du droit seigneurial? Fort probablement, mais nos

⁷¹⁸ Rappelons que tout régime de droit, dont le régime seigneurial, impose «certaines formes de conduite tout en en interdisant d'autres, sous peine de répression ou de sanctions» (Mercier, 1985, 93). C'est à ce titre qu'ils étaient dans l'illégalité. Mais ici, les sanctions ne seront pas véritablement appliquées. C'est dans cet esprit que nous avons pu parler de dégénérescence du régime seigneurial (Guertin, 1998).

⁷¹⁹ «La métropole laisse le commerce des fourrures à la bourgeoisie anglaise de la colonie, mais elle les empêche de constituer, pour en profiter, une réserve de main-d'œuvre affamée et à bon marché [...]. Ainsi est retardé le passage du capitalisme commercial au capitalisme manufacturier. L'aliénation économique par la tenure féodale et par le régime politique sous tutelle de l'aristocratie militaire permet un contrôle total [sic] de la colonie par la métropole. Cette domination empêche tout mouvement autonomiste [sic] comme celui des États de la Nouvelle-Angleterre et réduit les visées expansionnistes de ces derniers» (in Pelletier et al., 1984, 107). Voir aussi Gilles Ritchot (1999).

⁷²⁰ «La majeure partie du personnel politico-administratif — qu'il s'agisse de membres du Conseil exécutif ou du Conseil Législatif, ou encore de ceux du système judiciaire ou de la haute fonction publique — possédait, sous une forme ou une autre, une propriété foncière d'envergure appréciable» (Bernier et Salée, 1995, 140).

lectures ne nous ont pas permis de trouver d'exemples; les historiens ne semblent pas très sensible à **l'impact de la propriété** (seigneuriale ou non) **dans le procès de l'économie**. L'État était-il intervenu le long du fleuve à la faveur des cours à bois? C'était possible considérant que la couronne anglaise disposait possiblement du fond du fleuve jusqu'à la ligne des hautes-eaux, sauf là où les actes de concessions spécifiaient que les berges et/ou le fond du fleuve étaient concédés aux seigneurs (Brun, 1969). Nous avons vu que ce fut le cas dans la seigneurie de Sillery.

Mais d'autres situations allaient se présenter à Québec, des situations qui, à certains égards, pouvaient s'avérer bien plus intéressantes que les lois de commutation volontaire. Quatre entités seigneuriales de la région de Québec passaient aux mains de la couronne britannique. Et considérant que cette dernière favorisait le régime de la propriété privée (dite du franc et commun soccage) depuis 1791 — date à partir de laquelle les cantons étaient cadastrés selon la propriété privée — **tout porte à penser que ce fut la couronne qui assura aux entrepreneurs un accès allégé à des positions géographiques**. L'hypothèse est d'autant plus forte, qu'elle prend appuie sur le commentaire de Taché qui déclarait que l'État œuvrait «en commun avec de puissantes compagnies». Autrement dit, nous voyons mal pourquoi la couronne britannique aurait ralenti l'élan industriel en appliquant l'ancien droit français sur ses propres seigneuries⁷²¹. Ensuite, des liens étroits unissaient le pouvoir foncier et le pouvoir d'État, ce qui incitait probablement davantage l'État à déréglementer l'accès au foncier sur le domaine du roi. Ainsi, avant 1854, dans la région de Québec, l'État aurait été un important intermédiaire entre les entreprises et des positions géographiques, tandis qu'à Montréal, ce furent les Sulpiciens qui rendirent le foncier de l'île accessible. Pour leur part, les communautés religieuses de Québec auraient eu tendance à démembrer leurs domaines par baux emphytéotiques, prolongeant en quelque sorte le régime seigneurial (Lebel, 1981). De plus, elles auraient été quelque peu réfractaires aux demandes foncières de l'industrie, du moins c'est ce que tend à nous enseigner le cas de l'Hôpital-Général (cf.: section 4).

Ces quatre entités spatiales qui relevaient du domaine du roi étaient: la seigneurie de Sillery, la seigneurie de Lauson, la seigneurie de Notre-Dame-des-anges et la Vacherie (sans oublier les concessions *intra-muros* des Jésuites). À quoi nous pouvons ajouter une partie de la ville fortifiée — celle qui n'avait pas été concédée en seigneurie — ainsi que la

⁷²¹ Selon le cadastre abrégé de 1863, la couronne anglaise disposait des seigneuries suivantes: Lauzon, Sorel, Laprairie de Madeleine, Batiscan, Cap de la Magdeleine, Fief Côteau Saint-Louis, un fief dans la banlieue de Trois-Rivières, Fief Pachevigny, Bélair, Notre-Dame-des-Anges, Fief Notre-Dame de la Victoire (Lauzon), Saint-Gabriel, Fief Saint-Nicolas (Lauzon) et Sillery (Cadastrés abrégés..., 1863).

banlieue réservée par Montmagny au XVII^e siècle⁷²². De plus, tous ces empiétements sur le fleuve ou la Saint-Charles auraient *de facto* relevé du domaine public, ceux du moins localisés dans la ville et la banlieue de Montmagny, selon bien entendu, les héritages du Régime français. À moins que les Britanniques aient automatiquement accordé la propriété de tout empiétement sur le fleuve pour encourager les individus à investir dans l'agrandissement de la Basse-Ville. Ainsi, l'essentiel des anses et des rives baignées par le fleuve et la rivière Saint-Charles relevait du domaine du roi, c'est-à-dire d'un acteur qui de toute évidence privilégiait la propriété dite en franc et commun socage (privée; **fig. 3.4**). De plus, les institutions d'État à Québec, qui géraient localement le domaine public, étaient investies par une élite qui non seulement s'était positionnée dans les différents niveaux du pouvoir (économique, d'État, judiciaire, etc.), mais s'était aussi positionnée dans l'espace. Il y avait en fait coïncidence entre le pouvoir d'État, le pouvoir foncier et le pouvoir économique (Bernier et Salée, 1995). Telles auraient été ces conditions permettant aux entrepreneurs d'accéder à des terrains, nonobstant les prescriptions du régime seigneurial devant être appliquées.

...

...

...

Nous avons vu que les Britanniques avaient suspendu les communautés religieuses masculines, dans la foulée de la guerre de Sept ans, ce qui n'était pas sans susciter un certain nombre de tractations. Dans le cas des Jésuites, les choses se compliquaient quelques années plus tard:

«en 1774 la Compagnie de Jésus est officiellement dissoute par le pape Clément XIV. Les autorités britanniques dénie alors aux Jésuites le droit de faire du recrutement mais elles leur permettent de conserver leurs biens jusqu'au décès du dernier d'entre eux. À la mort du père Casot, en 1800, les biens des Jésuites tombent sous la juridiction d'une commission créée spécialement pour gérer ces immenses propriétés. La seigneurie de Sillery devient donc un territoire de l'État» (Dion-McKinnon, 1987, 57).

La couronne anglaise obtenait ainsi d'immenses propriétés, et pas seulement dans la région de Québec⁷²³. Cette commission fut visiblement un organisme sollicité, puisque

«Au début du 19^e siècle, le commerce du bois ramène l'activité sur le bord du fleuve, autour de la Pointe-à-Puiseaux. Des commerçants anglais qui désirent utiliser les anses de Sillery pour y entasser du bois font pression sur la Commission des biens des Jésuites pour que leur soient octroyées des parties du domaine. À nouveau la falaise se peuple et les ouvriers accourent pour travailler sur les chantiers de bois» (Dion-McKinnon, 1987, 58).

⁷²² «Plusieurs petits fiefs furent concédés dans la ville et la banlieue mais le Roi conserva la seigneurie directe sur le reste de ce territoire» (Dechêne, 1981, 572 note).

⁷²³ «Le clergé séculier ne peut compter sur les communautés de réguliers. Le dernier Jésuite est mort en 1800 et les biens de la communauté sont passés au gouvernement; ils sont attribués à l'Assemblée législative en 1831 (Voisine et al., 1971, 35).

Cette sollicitation ne fut pas seulement le fait des industriels et des entrepreneurs: des membres de l'élite (liés au pouvoir d'État) obtenaient de cette même commission la permission de se tailler dans Sillery des domaines pour y aménager leurs villas. (*idem*)⁷²⁴. Cette commission fit aussi parler d'elle à cause de son style de gestion, suggérant que des conflits d'intérêts minaient son administration.

«Propriétaire foncier, Caldwell possédait de nombreux moulins à farine et s'occupe d'exportation de blé. On découvrira en 1823 que Henry Caldwell avait détourné près de 40 000£ dont 8 000£ provenaient des biens des Jésuites qu'il gérait à titre de trésorier de la commission formée pour administrer ces biens» (Dion-McKinnon, 1987, 69).

Henry Caldwell était seigneur de Lauson tout en étant impliqué dans le pouvoir d'État. Dans le cas de la Vacherie, la Commission subissait des pressions pour qu'elle lotisse l'ancienne censive des Jésuites:

«Mais l'expansion vers l'ouest [du quartier Saint-Roch] se trouve entravée par la Vacherie, grande terre de plusieurs arpents entre les rues actuelles de la Couronne et Dorchester, tenue anciennement par les Jésuites. Dès 1822, les commissaires des biens des Jésuites préparent des plans de lotissement; mais, même si certains emplacements sont concédés en 1829, ce n'est qu'après 1830 que les terrains se vendent régulièrement, bien que le tracé des rues dans ce secteur existe déjà en 1829» (Hare et *al.*, 1987, 227).

Soulignons qu'avec le développement de Saint-Roch (avec l'augmentation de la rente), les Jésuites auraient certainement lotis la Vacherie, comme l'avaient fait d'autres communautés religieuses au moment où leurs domaines étaient rejoint par le développement urbain. Enfin, sur l'autre rive de la Saint-Charles, Notre-Dame-des-Anges relevait maintenant de la couronne, tout comme la seigneurie de Saint-Gabriel.

Rappelons enfin que le territoire de la banlieue établie par Montmagny appartenait au domaine du roy depuis le XVII^e siècle, hormis quelques seigneuries qui avaient été concédées à cette époque (*cf.*: chapt. II). Aussi, trois types d'acteurs se manifestaient dans cet espace, selon leur façon de gérer leur concession. Il y avait des communautés religieuses qui disposaient de concessions, mais aussi de seigneuries. La gestion de leurs biens-fonds était vraisemblablement conservatrice et réalisée dans une perspective de longue durée. Ce qui ne veut pas dire que les communautés religieuses étaient entièrement rébarbatives à l'idée de concéder des lots à des industriels. Elles s'avaient faire montre de souplesse par moment. Mais dans l'ensemble, elles auraient manifesté un conservatisme certain. Il y avait aussi quelques grands propriétaires qui s'étaient taillés de

⁷²⁴ «Les investisseurs désireux de profiter du commerce du bois convoitent rapidement l'ancienne seigneurie des Jésuites. [...] La Commission des biens des Jésuites est bientôt saisie de multiples demandes pour que le domaine soit converti en lots. Des personnages haut placés finissent par obtenir le droit de s'y installer» (Dion-McKinnon, 1987, 78-80).

vastes domaines de villégiature (Marchmont, etc.; **fig.: 3.86**). Le reste de la banlieue de Montmagny était concédée à des censitaires, dont certains avaient reconcédés leurs concessions en lots. Voici quelques exemples de subdivisions de concessions dans Saint-Roch.

Les Héritiers Hiché (cf.: chapt. II) vendaient les titres de leur censive à William Grant tandis que les héritiers de ce dernier fractionnaient la censive en plusieurs «lots» (cf.: section 3.3.2). Parmi les acquéreurs, il y avait John Richardson qui, à partir de 1810, distribuait «rapidement les terrains en bordure de la rivière aux constructeurs de navires et aux exportateurs de bois et vend des emplacements domiciliaires sur les rues Queen et Prince Edward juste derrière» (Dechêne, 1981, 584-585). Déjà, l'État était intervenu à la faveur d'entreprises: «À partir de 1807, les terrains le long de la rivière Saint-Charles se couvrent de chantiers et de cours à bois privées et, en 1810, le gouvernement permet aux marchands d'occuper tout le littoral de la rivière et de son estuaire, y compris les terres immergées à marée haute» (*idem*, 574)⁷²⁵. Ainsi, le dessaisissement des domaines jésuites (La Vacherie, Notre-Dame-des-Ange, Saint-Gabriel), l'octroie de terrains à des entreprises et la multiplication des censitaires dans Saint-Roch, auraient contribué à faire de la rivière Saint-Charles une «vallée industrielle», comme le fut le canal Lachine (Guertin, 1998). Ce fractionnement foncier de Saint-Roch aurait favorisé l'industrialisation de cette position dans la seconde moitié du XIX^e siècle, et même avant. Il aurait peut-être aussi contribué, indirectement, la mixité sociale qui devait caractériser Saint-Roch à cette même époque⁷²⁶.

Rappelons que la rivière Saint-Charles participait (et participe toujours) de *l'aire rurale* de Québec. Déjà, au XVII^e siècle, les Jésuites avaient abandonné cette position au moment de la repolarisation de Québec par Montmagny, faisant de leur ancien couvent un espace de production agricole (cf.: chapt. II). Au XIX^e siècle, elle portait une vallée industrielle. Dans les années 1980, plusieurs unités de logements à prix modiques étaient aménagées le long de la rivière (le *Village de l'anse* par exemple, dont le toponyme a une connotation rurale; **fig.: 3.5**). Depuis quelques années, la Ville tente de redévelopper la Saint-Charles à l'aide de projet domiciliaires plus «urbains» (**fig.: 3.6**). Il serait intéressant d'estimer la viabilité de ces projets dans le long terme: s'agit-il de l'implantation de formes urbaines sur un substrat rural ou alors assistons-nous à un changement de phase? Aujourd'hui, le

⁷²⁵ «...le 4 octobre 1810, le gouvernement permet aux marchands et constructeurs d'occuper tout le littoral de la rivière Saint-Charles et de son estuaire, bordant au nord le faubourg» (Morisset, 1996, 79).

⁷²⁶ «...les commerçants, marchands et notables, quoique minoritaires, y sont, et y demeurent beaucoup plus présents qu'au faubourg Saint-Jean, où se concentrent plutôt les artisans. Cet état, [...] gagnera en amplitude avec l'installation d'industries — et de leurs propriétaires...» (Morisset, 1996, 53)

discours environnemental a une certaine difficulté à «s'emparer» de la vallée de la Saint-Charles. Certes, la rivière constitue un «potentiel», mais sa localisation dans *l'aire rurale* de Québec limite les possibilités d'actualiser ce potentiel. La Ville chercherait dans cette optique à revégétaliser les berges de la Saint-Charles. S'agit-il d'une tentative de revaloriser le secteur? S'agit-il d'un second Parc Victoria? La Ville cherche-t-elle à valoriser cette position à l'aide d'un aménagement *urbain* (cf.: chapt. IV)? Dans cet ordre d'idées, nous pouvons souligner au moins cinq tentatives municipales de valoriser la basse ville de Québec: le Palais de l'intendant (cf.: chapt. II), la gare ferroviaire, le parc Victoria (cf.: section 3), le nouveau Saint-Roch (cf.: chapt. IV) et maintenant la revégétalisation de la Saint-Charles. Rappelons que les trois premiers projets, à leur époque, ne devaient pas avoir d'impact sur la qualité du développement de la basse ville, tandis que le nouveau Saint-Roch serait en concurrence avec la rade de Québec (cf.: chapt. IV). Ainsi, dans la longue durée, cette vallée *rurale* de la Saint-Charles présenteraient des contraintes positionnelles importantes.

...

...

...

En 1836, la seigneurie de Lauson passait aux mains de la couronne anglaise. Le seigneur de Lauson, John Caldwell, était un seigneur particulièrement entreprenant, qui avait investi dans différents domaines, parfois en association avec des partenaires (moulins, scieries, hôtel, développement domiciliaire, traversier, etc.; **fig.: 3.7**)⁷²⁷. «Les immenses travaux entrepris par Caldwell, le grand commerce du bois qu'il menait, les nombreux moulins qu'il élevait de toutes parts, les nouvelles acquisitions qu'il ne cessait de faire, entraînaient une mise de capitaux extraordinaire» (Roy, 1984, 277). En termes simples, il fut à l'origine du développement de la rive sud du fleuve. Le développement rapide de Lévis n'était pas directement le fait de la grande croissance économique du XIX^e siècle. Il était lié au fait qu'un acteur possédait le contrôle d'une position lui permettant de canaliser à son avantage les effets de la cette croissance. L'économie n'est ici qu'un facteur externe qui favorise ou limite les actions des acteurs, sans les expliquer. Dit autrement, Caldwell aurait pu aussi choisir de spéculer sur son domaine, retardant ainsi le développement de la rive droite du fleuve.

Receveur-général de la province, John Caldwell allait détourner des fonds publics pour

⁷²⁷ Son père, qui avait siégé sur la Commission des biens des Jésuites, lui donnait (1799) procuration pour gérer tous ses biens, dont la seigneurie de Lauson (DBC, dans sa version électronique). Pour cette section, nous faisons appel à notre essai de premier cycle sur l'origine de l'autonomie municipale de Lévis (1995).

financer le développement de son fief⁷²⁸. Après maintes tergiversations, le seigneur était finalement dessaisi de son domaine en 1836, ce dernier étant par la suite géré par un fonctionnaire (Pelletier, 1978). De part le nombre de concessions faites sur le bord du fleuve, il appert que la couronne encouragea à sa façon le développement de ce territoire. Seulement sur la rive sud du fleuve, «de 1838 à 1885, 102 lots de "grève" ou en "eau profonde" [furent] concédés dans le secteur entre Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy et New-Liverpool» (Album souvenir, 1986, 85). Quelles furent les conditions associées à ces «concessions»? La couronne s'était-elle gardé la propriété des rives?

...

...

...

Ainsi, de vastes territoires, baignés par les eaux du fleuve ou de la rivière Saint-Charles, passaient aux mains de la couronne britannique dans le premier tiers du XIX^e siècle. Et nous avons des indices suffisants pour penser que l'État avait concédé des lots de façon libérale, en conservant peut-être, dans certains cas, les titres fonciers. Les entrepreneurs auraient pu facilement accéder à des terrains pour y aménager leur manufactures, leurs chantiers ou leurs cours de triage. Favorisant le franc et commun soccage dans les Cantons, on voit mal pourquoi la couronne, dans la région de Québec, aurait appliqué à la lettre le droit seigneurial. Bien avant des questions d'avantages naturels, bien avant les dons de la nature, fallait-il que les entrepreneurs et courtiers en bois aient accès à des terrains pour y tenir leurs activités. Entre eux et les positions qu'ils visaient il y avait un titulaire dont les titres de propriété relevaient du Régime seigneurial. Or, en vertu de ce système de droit, le foncier ne pouvait pas être aliéné à n'importe quelles conditions. Mais peu importe, puisque dans bien des cas, ces conditions d'ancien régime furent contournées par les seigneurs eux-mêmes. Plusieurs d'entre eux soulagèrent à leur avantage le sol des prescriptions «féodales». Caldwell serait l'exemple type du seigneur-entrepreneur⁷²⁹. Même, dans bien des positions, cette question fut visiblement résolue par l'État lui-même. Bref, avant même d'aménager leurs entreprises, les hommes d'affaires

⁷²⁸ «Le commerce du bois suit un mouvement cyclique de prospérité et de crise qui rend la vie difficile aux commerçants et aux ouvriers à leur emploi. C'est ainsi que la crise de l'après-guerre, de 1815 à 1822, provoque une faillite retentissante, celle de John Caldwell, receveur général, incapable de remettre les 219 000 livres de fonds publics qu'il avait détournés pour construire des moulins à scie. Devant la demande croissante de produits de bois en Angleterre, surtout pendant la guerre avec la France de Napoléon, Caldwell s'était lancé dans la préparation et l'exportation de planches et de pièces de bois semi-finies de sa seigneurie de Lauzon, ce qui avait exigé un investissement élevé pour la construction de moulins à scie. Tout alla bien jusqu'à la crise de 1819. Les procédures juridiques traîneront pendant plusieurs années et le trésor public ne pourra jamais récupérer les sommes ainsi utilisées par Caldwell» (Hare et al., 1987, 186).

⁷²⁹ «La voie normale d'exploitation des propriétés foncières des Ursulines obéit aux règles du système seigneurial jusqu'à la Conquête, après quoi, à l'instar de certains autres grands feudataires, les Ursulines se mettent à consentir des actes qui ressemblaient davantage, dans la forme et dans l'esprit, à des ventes pures et simples» (Lebel, 1981, 120).

de la région durent rencontrer des titulaires qui, considérant le contexte socio-économique de l'époque, bénéficiaient d'une situation géopolitique unique en Amérique. Ceci dit, bien des entreprises ont certainement été dans l'obligation de verser des rentes à un seigneur. Une étude minutieuse des actions foncières des seigneurs de la région de Québec serait fort intéressante, de façon à obtenir un portrait précis de leur rôle dans le développement régional. Indistinctement des avantages de la nature, il y a toujours un propriétaire ou un titulaire qui s'interpose entre le sujet et la nature (la position qu'il vise). Tout aménagement est donc généralement la marque d'une trajectoire et d'une rencontre.

Dans le cadre de notre mémoire sur les premiers chemins de fer, nous sommes allé jusqu'à soutenir que ces seigneurs spéculateurs, en retardant l'industrialisation de la vallée du Saint-Laurent, auraient été à l'origine de l'exode des Canadiens vers les manufactures américaines. À ce titre, Gérard Bernier et Daniel Salée écrivent; «...l'un des effets pervers de la domination coloniale fut d'empêcher la formation d'une bourgeoisie industrielle» (Bernier et Salée, 1995, 172). Non seulement le régime seigneurial aurait-il retarder l'industrialisation de la vallée du Saint-Laurent, mais il aurait obligé les ouvriers du Québec à s'expatrier vers les manufactures américaines. Québec aurait peut-être été plus touchée par une telle situation parce que son foncier était particulièrement fragmenté en nombreux domaines, dont plusieurs relevaient d'une «*aristocratie*» (laïque ou ecclésiastique) qui préférait le mode de vie de la villa au développement industriel. Ce qui avait une incidence non seulement sur le paysage de Québec, mais aussi sur son devenir (cf.: sections 11 et 12).

4. Un siècle de grande *concentration*: l'âge d'or pour qui?

Malgré une organisation axiale des formes abstraites de Québec, il est intéressant de souligner comment le Vieux-Québec fortifié semblait littéralement assiégé de faubourgs: à l'ouest et au nord, les faubourgs Saint-Louis, Saint-Jean et Saint-Roch; au sud la Basse-Ville qui s'industrialisait et qui était épaulée à l'ouest par Près-de-Ville et vers le nord par le faubourg du Palais; au nord-est la vallée industrielle de la Saint-Charles; en face la rive sud industrielle. Cet encerclement allait s'intensifier tout au long du XIX^e siècle, comme si les faubourgs voulaient exprimer leur désir de participer à cette «*aventure*» nommée Québec (**fig.: 3.8**). Et cette impression d'encerclement fut d'autant plus forte qu'au XX^e siècle, une usine allait occuper les Plaines d'Abraham et le faubourg Saint-Louis allait être prolongé par des baraquements militaires reconvertis pour recevoir les soldats de

retour du front et leurs familles (Marc Boutin, 2005, cpa; **fig.: 3.9**). La ville fortifiée se présentait un peu comme un îlot de privilégiés enserré par l'aire *rurale* des faubourgs et des «*chantiers habités*». Seule la Grande-Allée et les domaines à l'ouest de la citadelle permettaient de communiquer avec la périphérie. Un tel paysage d'encerclement pouvait-il suggérer des images mentales particulières?

4.1 Définitions et manifestations empiriques

4.1.1 Formes temps espace

Au précédent chapitre nous avons vu comment les quatre classes de trajectoires s'inter-définissent, s'emboîtant dans une consécution temporelle suivante: R — D — C — E. À chaque trajectoire se trouve informée une position acquerrant le contenu et les qualités de cette trajectoire *via* la règle de propriété. Ce contenu sera éventuellement externalisé par des aménagements. Aussi, à chaque trajectoire correspond des formes types. Voici quelques exemples:

- ◇ **R**assemblement: superstructures, monuments, etc.;
- ◇ **D**ispersion: équipements de transport, campagne agricole, etc.;
- ◇ **C**oncentration: usines, manufactures, faubourgs, H.L.M., etc.;
- ◇ **É**vasion: banlieues pavillonnaires, fronts de villégiature, etc.

À partir de la consécution **R** → **D** → **C** → **E**, il est possible de superposer un cycle d'apparition des formes construites. Dans le temps nous retrouvons la consécution suivante:

Monuments (Mn) → Transport (Tr) → Production (Pr) → Habitations (H-/H+) → Mn...

Les monuments (Mn) «convertissent en spectacle géographique des représentations culturelles» (Ritchot, 1993, 15). Viennent ensuite les équipements de transport, «non dépourvus de monumentalité et dont la lourdeur acquise au fil des décennies atteste la primauté de l'échange au loin» (*ibidem*). Ces équipements de transport, financé par l'État, servent souvent à soutenir l'économie lors de crises. Soulignons au passage que les équipements de transport introduisent souvent des innovations stylistiques, peut-être parce qu'ils «ont très tôt fait concurrence aux temples et aux équipements institutionnels en fait de monumentalité» (*idem*, 20)⁷³⁰. À ces équipements de transport peut se greffer

⁷³⁰ «À la Renaissance et depuis lors, les équipements de transport ont modélisé la stylistique architecturale. Les progrès technologiques provoqués par ces gros ouvrages ont influencé la production industrielle de matériaux et ont donné un coup d'envoi sans précédent à l'éclectisme» (Ritchot, 1993, 20).

de l'industrie et d'autres formes productives (Pr) qui contribuent à la relance de l'économie. À proximité de ces formes se concentre rapidement le logement ouvrier (H-). Puis, l'augmentation de la richesse aidant, survient l'édification d'un cadre bâti plus cossu (H+). Enfin les récessions sont souvent accompagnées d'une phase de monumentalisation dans l'espoir de repousser l'échéance de la crise économique, à tout le moins pour tenter de la dissimuler (*idem*). Le cycle de spatialisation ici présenté n'exclut pas le fait que des formes peuvent être édifiées à tout moment, mais, de façon générale, et jusque vers le milieu du XX^e siècle au moins, l'édification des formes de l'établissement humain s'inscrivent à l'intérieur d'une telle consécution.

Souignons brièvement que les cycles de spatialisation sont caractérisés par des styles architecturaux propres à chaque époque. Ces styles peuvent être définis par «les styles et les signes de styles ainsi que d'après les techniques de production et d'assemblage des matériaux de construction» (*idem*, 27)⁷³¹. Enfin, les styles architecturaux ont tendance à se diffuser selon trois moments: 1) l'essayage qui est souvent le fait de l'implantation d'un équipement de transport; 2) l'exhibition qui se réalise *via* les formes monumentales; 3) la diffusion qui touche en premier lieu les résidences cossues (H+) (Ritchot, 1993, 21). Il est important de souligner que les «anticipations, les survivances et les "renaissances" sont fréquentes» (*idem*, 23; **fig.: 3.10**)⁷³².

Cette consécution des formes peut être juxtaposée au déroulement général de l'économie. Depuis la fin du XVIII^e siècle, jusqu'aux années 1950 au moins, ces deux courbes — spatialisation et économique — s'alignent sur les cycles économiques de Kondratieff, d'une durée de 30 à 50 ans environ (Ritchot et *al.*, 1977; Ritchot dans Dubé, 1981; **fig.: 3.11**). Sans refaire des démonstrations qui ont été faites ailleurs (*ibidem*), nous pouvons souligner que les formes productives et les formes liées aux trajectoires de *concentration* émergent généralement pendant une croissance de l'économie, tandis que les formes cossues apparaissent généralement lors d'une stagnation et les formes monumentales lors d'une récession. Il y aurait donc un décalage entre le cycle de l'édification et celui de l'économie générale, puisque l'édification du cadre bâti survient au

⁷³¹ À l'échelle des unités de voisinage, les classifications font intervenir les modes d'acquisition et de tenure foncières (Ritchot, 1993).

⁷³² «Des cottages en désign déclaratif furent construits dès 1925. Beaucoup de ponts n'ont pas été de leur époque. Le pont de Québec, malgré les accidents, fut à peu près de son temps. Retardataire, le pont meccano de Jacques-Cartier à Montréal a été construit *grosso modo* en même temps que le pont design du Golden Gate de San Francisco (1920-1930). Datant de la fin du XIX^e siècle, le pont de Brooklyn est suspendu, ce qui était une anticipation à l'époque, mais ses piliers sont troués d'ogives néogothiques qui dénotaient déjà une survivance. La maison Gomin de Québec date des années 1930, de sorte que son style "château fort" signale une "renaissance", en tout cas un retard d'au moins une cinquantaine d'années» (Ritchot, 1993, 23-24).

moment d'une stagnation de l'économie, voire d'une crise économique (Ritchot et *al.*, 1994). Cet aspect «contra-cyclique» entre ces deux courbes transparait lorsque la rente de situation (RDI) est superposée au graphe précédent (**fig.: 3.12**).

La rente de situation «est primordialement urbaine, [...] elle matérialise une fraction des revenus versés par l'accomplissement de fonctions improductives, c'est-à-dire qu'elle réalise une ponction sur la plus-value sociale et sur la rente de production ou RDII» (Ritchot dans Dubé et *al.*, 1981, 105). La création de richesse (de plus-value) loge dans la production, tout le reste (taxes, intérêts, commerce, etc.) «ne matérialisent [...] que des rapports de distribution de cette plus-value» (*idem*, 46)⁷³³. Ainsi, plus la richesse est disponible (au fur et à mesure où croît l'économie), plus il devient plus aisé de convertir — pour ne pas dire de détruire — une fraction croissante de cette richesse dans des formes qui, par définition, n'en produisent pas. Aussi, la rente de situation tire son origine du droit de propriété⁷³⁴. «L'industrie de la construction est [...] significative d'une valorisation du foncier et non pas d'une rentabilisation par les forces productives» (Ritchot, 1993, 40). Autrement dit, «l'édification s'aligne non pas sur la productivité matérielle [plus-value], mais sur la valorisation du foncier [rente de situation]» (*Idem*, 41). En simplifiant quelque peu nous pouvons préciser que le capital préfère s'investir dans la production lorsque l'économie tourne à plein — d'où parfois les «crises du logement» — et qu'il consent à s'investir dans l'édification lors des périodes de récession (Ritchot et *al.*, 1977).

«L'industrie de la construction est déphasée technologiquement par rapport aux autres secteurs de la production industrielle, de sorte que le capital consent à s'y investir lorsqu'il y a engorgement des secteurs plus productifs en période de stagnation et de récession. Or, l'investissement dans la construction, moins prometteur de plus-value, pourvoit à l'aménagement de formes valorisant la RDI. [...] À défaut de pouvoir s'immiscer davantage dans les secteurs engorgés de la production, le capital financier organise de la sorte une issue de secours qui communique avec la rentabilité situationnelle» (Ritchot dans Dubé et *al.* 1981, 107).

Un tel décalage entre les besoins effectifs en logement et la construction résidentielle devait se manifester à Québec au début au XIX^e siècle⁷³⁵.

Les formes productives (usines, manufactures...), qui génèrent de la richesse, exigent que la rente de situation soit la plus faible possible; c'est que la rente fait partie des coûts de

⁷³³ «...il est communément admis que la plus-value équivaut à la différence entre la valeur réelle des produits et le prix versé pour la quantité de travail cristallisé en eux» (Ritchot dans Dubé et *al.*, 1981, 46).

⁷³⁴ «...le droit juridique de propriété privée permet à la formation sociale des propriétaires fonciers de prélever un tribut contre aliénation de ce droit» (Ritchot dans Dubé et *al.*, 1981, 52).

⁷³⁵ «Durant la première moitié du XIX^e siècle, la construction de logements dans la ville n'alla pas au même rythme que la croissance de la population, créant une importante surpopulation dans les quartiers Saint-Roch, Saint-Sauveur et Champlain» (dans Courville et Garon, 2001, 263).

production (plus spécifiquement du capital mort). Plus ces derniers sont faibles, plus il est possible de créer de la richesse. En simplifiant nous pouvons dire que des valeurs foncières trop fortes nuisent à la rentabilité de l'industrie. *A contrario*, les formes monumentales dépendent entièrement de la rente de situation pour assurer leur pérennité. Seule la rente est en mesure de racheter une forme improductive. Une contradiction émergerait alors: formes productives et formes improductives ont tendance à s'exclure mutuellement. Dit autrement, les formes improductives tendent à refouler les formes productives qui assurent pourtant le financement des formes improductives. Cette question serait au cœur même de l'étalement urbain (*cf.*: chapt. IV). Mais plus encore, elle serait à Québec amplifiée: parce que capitale, les acteurs du pouvoir chercheraient à refouler les formes productives au loin de façon à donner à la ville une forme correspondant à leur idéal de ce qu'est une capitale, posant de fait le problème du financement des formes monumentales associées à la fonction de capitale (Ritchot, 1986).

Nous voyons que l'économie n'est pas explicative du phénomène urbain, mais qu'elle ralentie ou accélère son essor. Les états internes de chaque position peuvent ainsi se transformer selon le jeu des trajectoires (diffusion ou focalisation des acteurs), mais aussi sous l'effet de facteurs externes comme l'économie (permettant par exemple l'accession de classe) ou la pression démographique. Ces facteurs sont dits externes dans la mesure où ils ne sont pas explicatifs, ils sont structurels et non pas structuraux (**fig.: 3.13**). L'édification des formes de l'établissement humain ne respecte donc pas totalement la logique de l'économie de production, mais tend plutôt à suivre la courbe de la valeur de la rente de situation. De plus, cette édification serait déterminée *a priori* par les qualités d'occupation spatiales: elle actualise l'état interne d'un domaine abstrait⁷³⁶.

4.1.2 Quelques définitions

Bourg et vacuum: le vacuum tardif de Québec fut initialement cet espace réservé par le Roy de France et symbolisé par la citadelle de Champlain puis par le château Saint-Louis. Les communautés religieuses étaient venues en quelque sorte ceinturer cet espace réservé au point de donner l'impression d'en prendre le contrôle. Tout autour, s'était déployé le bourg. «Bourg» désigne ici un établissement qui ne participe pas (ou peu) de la campagne environnante. Cette autonomie découle généralement de la

⁷³⁶ «la mobilisation est déclarée tributaire de la réalisation de projets de construction — au sens large — ou de destruction, et elle se traduit par une mise en place ou une mise en mouvement des formations sous-jacentes aux forces» (Lavigne et Ritchot, 1991, 228).

présence d'institutions qui rayonnent à l'échelle régionale. Lévis fut un bourg à une époque, comme Joliette ou Sainte-Hyacinthe. Pour sa part, Québec fut une ville dès (avant même?) sa fondation. Avec la dilatation du domaine ecclésiastique tout au long du XVII^e-XVIII^e siècles, puis avec la main mise de l'armée anglaise dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, (cf.: section 8), le bourg fortifié pouvait donner l'impression de constituer le *vacuum* de Québec. Mais avec le XIX^e siècle, nous allons voir que le *vacuum* de Québec allait se limiter à la citadelle et au château du gouverneur, les réserves ecclésiastiques étant assez rapidement comblées (cf.: section 8). Puis, il allait se dilater à la dimension du parc des Plaines d'Abraham. D'ailleurs, au tournant du XX^e siècle de nombreux acteurs délaissaient le bourg fortifié au profit de Ville Montcalm qui s'organisait alors tout autour des Plaines. Aujourd'hui, le *vacuum* de Québec serait en train de se dilater à l'échelle de sa rade (cf.: chapt. IV).

La ville: elle est le résultat de la rencontre de trajectoires endorégulées focalisantes (R) et exorégulées focalisantes (C). C'est une contradiction, une rencontre entre formes somptuaires et faubourgs. Saint-Roch, entre 1860 et 1950, aurait répondu de cette définition.

Faubourg: issu de trajectoires focalisantes exorégulées (C), le faubourg est associé aux formes productives et d'entreposage⁷³⁷. «Il accueille des manœuvres, des travailleurs d'usine, des prolétaires incapables d'accéder au crédit à long terme et à la propriété du logement» (Ritchot, 1993, 60). Au Québec, les faubourgs ont connu trois grandes périodes de formation: *circa* 1815, 1852, 1910 (*ibidem*; **fig.: 3.14**)⁷³⁸. Cette forme est aujourd'hui remplacée par les H.L.M. Au sujet du faubourg, Yves Mélançon écrit:

«Ce dernier est surtout destiné aux fonctions utilitaires et son appropriation ne fait pas intervenir le registre des valeurs culturelles qui sont investies dans l'habitat par la planification et l'aménagement. Il est rattaché à des secteurs d'activité de production. La propriété y est moins valorisée par l'ensemble de l'environnement urbain, puisque celui-ci n'existe pas. Même si un tel environnement existait, il entrerait en contradiction avec les activités de production pour lesquelles une valorisation du foncier et des charges foncières doivent tendre à la baisse» (Mélançon, 1997, 41).

Banlieue Sauvage: mise en place au terme de trajectoires diffusantes exorégulées (C), la banlieue sauvage est le fait d'acteurs trop démunis pour accéder aux logements

⁷³⁷ De *fors borcht*: en dehors du bourg (Ritchot, 1993, 60).

⁷³⁸ «Comme les banlieues sauvages et les faubourgs-villages, les faubourgs se déploient sur des lanières de rangs parcellarisées en petites propriétés agricoles (franc et commun soccage). Ils sont contemporains d'ailleurs de nouvelles banlieues sauvages qui s'éparpillent sur des lanières plus éloignées et dans le prolongement des antennes en voie de formation. Beaucoup de faubourgs se superposent ainsi aux anciennes banlieues sauvages qu'elles dissimulent: ils se disposent comme une couche de sédiments qui s'appuie sans trop les déranger sur les éléments déjà là» (Ritchot dans Dubé et al., 1981, annexe p. 15).

disponibles. Fruit de l'auto-construction, souvent à partir de matériaux récupérés, la banlieue sauvage a pris à Québec divers visages: celui de Québec-Ouest (Vanier) et comme ces «*pochettes*» sur la rive sud, (**fig.: 3.14**). Certaines banlieues sauvages ont disparu lors des grands incendies au XIX^e siècle et furent remplacées par des formes alors au goût du jour, mais aussi en fonction de l'effet de la rente ou du cycle architectural. Elle prend aussi la forme du parc de maisons mobiles.

Banlieue: issue de trajectoires diffusantes, la banlieue peut être isomorphe ou pavillonnaire. Isomorphe, elle est «composée de maisons unifamiliales produites comme des objets de consommation. [...] Conçue par la promotion immobilière privée avec l'appui de sociétés de prêts hypothécaires, la banlieue isomorphe est généralement d'évasion et accueille des sujets de classe moyenne capables de contracter des emprunts à long terme. Le mode d'acquisition de la propriété privée de la maison et du lot repose sur un crédit banalisé» (Ritchot, 1993, 62). La banlieue pavillonnaire est caractérisée par l'acquisition du lot et de la demeure à l'aide d'un crédit à court terme, signe que les acteurs disposent de moyen de mise en valeur importants⁷³⁹.

Front: il y a front lorsque deux qualités d'occupation se rencontrent. C'est le cas de part et d'autre de l'axe monumental.

Forme-quartier: c'est la superposition d'une tendance à l'évasion (propriétaire occupant au rez-de-chaussée) surmontée d'une tendance à la *concentration* aux étages (location). Dans sa forme cossue, la forme-quartier est constituée d'une superposition de banlieue; c'est le «beau quartier». Il «est une superposition de banlieues d'évasion intégrant des massifs somptuaires» (Ritchot, 1993, 65). La rue Fraser à Québec est probablement un exemple type du «beaux-quartier» (**fig.: 3.15 et 4.13**).

Antenne: il y a antenne lorsque les formes qui se regroupent le long d'un axe diffèrent de celles qui par la suite se spatialisent de part et d'autre de ce dernier⁷⁴⁰.

⁷³⁹ «C'est moins le promoteur immobilier que l'architecte qui se fait connaître lors de l'édification, car chaque maison doit diffuser un style socialement reconnu tout en affichant la "petite différence"» (Ritchot, 1993, 64).

⁷⁴⁰ «Les groupes morphologiques [...] se développent le long d'axes avant de se propager dans l'espace; il suffit qu'au moment où il se propage dans cet espace ce groupe soit affecté par un changement technologique [matériaux et méthodes d'assemblage] pour que les constructions le long de l'axe prennent l'allure d'une antenne» (Ritchot et al., 1977, 257).

4.2 Les faubourgs de la haute ville⁷⁴¹

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'ancienne banlieue de Montmagny présentait un paysage de campagne, interrompue seulement par les petits faubourgs Saint-Jean et Saint-Louis qui alors se pressaient aux portes de Québec (**fig.: 2.34**)⁷⁴².

«Apparaît alors [1730] un hameau de campagne comptant une dizaine d'humbles demeures construites sur de petits terrains concédés aux pauvres et accueillant une population peu fortunée composée d'artisans et d'ouvriers. Les fouilles archéologiques révèlent que les dimensions de ces habitations et corps de logis sont restreintes et leurs fondations modestes» (Ville de Québec, nd, 20).

Selon Josette Bourque, le faubourg Saint-Jean serait initialement apparu sous la forme d'une banlieue sauvage linéaire (Bourque, 1978)⁷⁴³. L'Hôtel-Dieu devait développer ses terrains au nord de Saint-Jean à partir de 1783, «selon un plan orthogonal» (Bergeron Gagné inc., 1994, 30)⁷⁴⁴. Pour le reste, «jusqu'en 1790, les terres du coteau Sainte-Geneviève appartiennent à quelques grands propriétaires qui les exploitent à des fins agricoles» (Ville de Québec, 1988.1, 3; **fig.: 2.33** et **3.19**)⁷⁴⁵. Ces grands «propriétaires» allaient se révéler au fur et à mesure où les facteurs externes les incitaient à réorienter leurs activités foncières. Ils allaient avoir une incidence sur la forme du développement de cet espace à l'ouest des murs⁷⁴⁶. Soulignons que lors de l'attaque américaine de 1775, le faubourg Saint-Jean était rasé par les militaires qui craignaient que l'adversaire ne profite de la couverture offerte par le domaine bâti pour manœuvrer jusqu'aux fortifications (cf.: section 10.1). Mais tel un sphinx, le faubourg renaissait de ses cendres: en 1795 il

⁷⁴¹ Il est à souligner que les faubourgs Saint-Jean et Saint-Louis, dans la littérature, sont souvent traités ensemble, sans distinctions, ce qui rend difficile leur analyse respective. Nous même avons peut-être, par moment, confondu certaines informations.

⁷⁴² Hélène Bourque a fait une description exhaustive de cette maison d'ouvrier d'avant 1845, qui, par moment, ne dépassait les 225 pieds carrés (Bourque, 1991; **fig.: 3.16**).

⁷⁴³ «À Québec la forme-faubourg a supplanté les banlieues sauvages incendiées dans Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste» (Ritchot dans Dubé et al., 1981, annexe p. 14).

⁷⁴⁴ «Si les Augustines de l'Hôtel-Dieu demandent à l'arpenteur Vondenvelden de travailler sur la partie de leur terrain située au nord du chemin Saint-Jean (l'actuelle rue Saint-Jean) c'est que cet espace n'avait à peu près pas été concédé auparavant. La partie localisée au sud, exception faite des terrains appartenant à des propriétaires privés, est plus complexe parce que composée de terrains de grandeurs et de formes variées, qu'elles ont acquis progressivement. Certaines de ces parcelles ont été conversées ou concédées. Lorsqu'elles sont concédées, les concessionnaires voient eux-mêmes au lotissement de leurs terrains, de sorte qu'il est impossible pour les religieuses de leur imposer un développement particulier» (Bergeron Gagné inc. 1994, 32).

⁷⁴⁵ «À la fin du régime français, ce secteur [entre le coteau et la Grande Allée] est de plus en plus monopolisé par les communautés religieuses» (Bourque, 1978, 47).

⁷⁴⁶ Au XVIII^e siècle «Les terres du faubourg Saint-Jean présentent des attraits particuliers pour les artisans. D'une part, elles sont moins chères que celles de la ville murées et plus salubres que les terrains marécageux de Saint-Roch» (Ville de Québec, 1988, 7).

comptait déjà 171 maisons (Ville de Québec, 1988.1, 7)⁷⁴⁷.

Cette *ruralité* aurait été propice à l'implantation de formes productives. À titre d'exemple, en 1762, les Ursulines accordaient une concession à Jean-Marie Deguise dit Flamand, non loin de l'actuelle rue Claire-Fontaine, qui y aménageait une tannerie; cette dernière devait être à l'époque en pleine campagne (Ville de Québec, 1988, 5). Vers 1820, les frères Berthelot ouvraient une carrière dont la pierre servit à la construction d'une partie du faubourg Saint-Louis (*idem*, 12). Cette carrière est toujours visible dans le paysage, et semble «*narguer*» les tentatives d'embellissement de la Commission de la Capitale nationale qui possède ses bureaux de l'autre côté de la rue (**fig.: 4.31**). Ces deux exemples montrent bien que la position était *rurale*, c'est-à-dire que les valeurs étaient suffisamment faibles pour favoriser l'implantation de formes productives. Encore aujourd'hui, la petite industrie est toujours présente dans ces faubourgs, même si, bien entendu, elle a pris un autre visage (garages, imprimerie, etc.; **fig.: 3.17**).

Le développement de cette partie de la ville, et plus particulièrement du faubourg Saint-Louis, est des plus intéressantes, mais en même temps, il est assez difficile de suivre les différents acteurs à l'origine de ce dernier, les informations étant parfois contradictoires. Le premier intérêt du faubourg Saint-Louis, c'est qu'il informait un front au droit de la Grande Allée, «*surmonté*» qu'il était de quelques institutions. Ce front qu'il informait était visible par la trame urbaine des rues, mais aussi par ce fouillis de maisons qui se distinguait des secteurs environnants (**fig.: 3.18**). Seule une frange de maisons cossues l'aurait empêché d'atteindre directement la Grande Allée. Comment ce front avait-il pu atteindre ainsi la prestigieuse artère? Quels acteurs furent à l'origine de son émergence? Un auteur suggère que l'Hôtel-Dieu aurait été propriétaire du foncier le supportant:

«La veuve Couillard et le sieur Bazire les vendront [leurs censives] aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, en faveur des pauvres, en 1672 et 1677. En 1722, lorsque Joachim Girard reçoit les terres au sud de l'actuelle rue Saint-Jean, c'est avec l'obligation de les concéder aux pauvres. Celui-ci est alors propriétaires des terrains qui vont jusqu'à la hauteur de l'actuelle rue Saint-Louis et qui longent, une partie, la vieille fortification de Beaucours et les terrains appartenant aux Ursulines» (Cloutier, 1993, 15)⁷⁴⁸.

Mais, selon la Ville de Québec: «Le reste du territoire, situé à l'est de la rue Scott, appartient pendant plusieurs générations à la famille de Rouer de Villeray, sieur d'Artigny,

⁷⁴⁷ «Suite à la démolition des habitations [1775] situées à proximité du mur de contrescarpe, le secteur reste en ruine jusqu'en 1779. Mais la tolérance est grande et les constructions reviennent rapidement s'installer à l'emplacement même des anciennes. Cependant, pendant les quelques années de vacance du site, on en a profité pour élargir les rues» (Cloutier, 1993, 16).

⁷⁴⁸ «...le cordonnier Joachim Girard dont les 19 arpents de terres lui rapportent 440 livres de rente annuelle provenant des 19 emplacements qu'il a concédés» (Cloutier, 1993, 27).

qui l'avait acquis des héritiers Hébert-Couillard dans les années 1660» (1988.I, 4). Nous avons trouvé un plan de 1790 montrant que l'essentiel du faubourg Saint-Louis aurait relevé des frères Berthelot (**fig.: 3.19**). Les frères Berthelot tenaient leur propriété (seigneuriale?) de leur grand-père (il était marchand) qui l'avait acquise en 1748 du sieur Louis Rouer d'Artigny; cette terre aurait porté le nom de «Grande-Plaine» (Ville de Québec, 1988.I, 11)⁷⁴⁹. Les frères Berthelot donnaient à la Ville, en 1825, un terrain pour qu'elle puisse y bâtir une halle et un marché qui fut ouvert en 1835 (Chouinard, 1981, 70-71; **fig.: 3.78**)⁷⁵⁰. Au moment de la donation, une ligne aurait été tracé depuis les fortifications jusqu'à la tour Martell numéro 3, servant de ligne de démarcation entre les faubourgs Saint-Jean et Saint-Louis (Chouinard, 1981, 68). Bref, par un tel don, ils anticipaient certainement un impact positif sur la valeur de leurs lotissements (Ville de Québec, 1988, 11).

Ainsi, le développement du faubourg Saint-Louis aurait d'une part relevé de l'Hôtel-Dieu qui était vraisemblablement guidé par un dessein spécifique: réserver des terres pour les plus démunis qui d'ailleurs étaient refoulés hors les murs par les communautés religieuses (cf.: chapt. II). D'autre part, dans sa partie Sud, il aurait relevé des Berthelot, et peut-être aussi des Ursulines. Si l'Hôtel-Dieu était guidé par un idéal moral, qu'est-ce qui pouvait inciter les frères Berthelot à vouloir lotir leurs propriétés à des ouvriers? Nous faisons l'hypothèse que les Berthelot auraient eu l'intuition du cycle de spatialisation. Nous avons entrevu que Québec, dans la première moitié du XIX^e siècle, avait connu une crise du logement dans ses faubourgs (cf.: section 4.1.1). Une telle crise aurait encouragé les frères Berthelot à démembler leurs propriétés à la faveur des ouvriers.

De par sa proximité de l'axe monumental, le faubourg Saint-Louis se trouvait à occuper une position de contrainte. À cette époque, les contraintes positionnelles n'auraient pas été très fortes car pendant que la Grande Allée présentait au tournant du siècle un paysage plutôt campagnard, la demande en logement ouvrier explosait (**fig.: 3.20**). Ainsi, un certain nombre de facteurs externes auraient contribué à l'émergence d'un faubourg au

⁷⁴⁹ Selon un document cité par Roger Chouinard, Michel Berthelot, notaire, aurait été seigneur d'Artigny (1981). Soulignons au passage que ces deux frères avaient été juges de paix pour la Ville de Québec (Chouinard, 1981).

⁷⁵⁰ «Avec l'expansion des faubourgs, la halle devient rapidement insuffisante. On l'agrandit en 1852, puis en 1866, on décide d'en bâtir une nouvelle, en pierres et en briques, d'après les plans de Charles Baillairgé. Lors de sa construction, les résidents demandent qu'on ajoute au bâtiment un étage qui servirait aux assemblées publiques. En effet, au XIX^e, le marché est le lieu de rencontres et d'échanges par excellence; c'est un carrefour dynamique qui remplit une fonction d'animation sociale. Cet étage supplémentaire n'est ajouté qu'en 1890. Neuf ans plus tard, le régime des Zouaves pontificaux y établit son quartier général» (Ville de Québec, 1988.I, 12).

droit de la Grande Allée. L'organisation axiale de Québec, en place depuis le XVII^e siècle, se trouvait à cet endroit enfoncée par un créneau *rural*. Mais ce front *rural* ne résistera pas dans la longue durée puisque dans la seconde moitié du XIX^e siècle, une partie du faubourg Saint-Louis allait faire l'objet d'une gentrification (avant la lettre), non pas à cause des qualités du cadre bâti, mais à cause de sa position par rapport à l'axe monumental. Dans dans la seconde moitié du XX^e siècle, le front était stabilisé par l'implantation du parlement, puis, avec le début du XX^e siècle, l'aménagement de la première colline parlementaire le faisait reculer (cf.: chapt. IV)⁷⁵¹.

Le faubourg Saint-Jean, de son côté, était pour une bonne part entre les mains de communautés religieuses (**fig.: 3.19**)⁷⁵². Le reste était fragmenté par de nombreux propriétaires.

«Ensuite, à partir de 1800 environ, à l'ouest et au sud de ce secteur [des espaces aménagés par l'Hôtel-Dieu], de petits propriétaires règnent sur la partie non développée du faubourg: ils imposent leurs modes de subdivision, basés sur le profit. Les gestes de ces "développeurs" marqueront plus particulièrement le territoire situé au sud de la rue Saint-Jean et ce, jusque vers 1830» (Bergeron Gagné inc., 1994, 30).

Ainsi, le foisonnement des petits «développeurs» aurait eu une incidence sur la forme et le morcellement du faubourg: «L'absence d'accord entre les propriétaires de terres aboutit à la création d'un réseau enchevêtré de petites rues qui composent des îlots irréguliers en forme de triangles, de rectangles ou de trapèzes» (Ville de Québec, 1988.1, 10). Soulignons que l'armée limitait le développement de ces faubourgs à l'est par les glacis de la ville fortifiée et à l'ouest par la ligne défensive des tours Martello⁷⁵³. Il fallu attendre 1889 pour que les glacis ouest soient enfin «livrés» au développement domiciliaire (*idem*)⁷⁵⁴. Au sud de la Grande Allée, les terrains relevaient notamment des Rouer de

⁷⁵¹ «...l'équipe libérale de Louis-Alexandre Taschereau arrive au pouvoir en 1920 et, prenant les rennes de la province, adopte l'idée de faire de la capitale une ville moderne, dans un Québec industrialisé et prospère» (Morisset, 1996, 211).

⁷⁵² À titre d'exemple, les Ursulines louaient entre 1874 et 1835, 31 lots dans le faubourg Saint-Jean (Lebel, 1981).

⁷⁵³ «À la suite du lotissement des terrains des religieuses de l'Hôtel-Dieu, entre le coteau Sainte-Geneviève et la rue Saint-Jean, ce secteur voit sa population doubler entre 1795 et 1805; plus de la moitié des nouveaux venus pendant cette décennie s'y établissent. Les impératifs militaires, qui exigent un terrain dégagé, limitent cependant les possibilités d'expansion à l'extérieur des fortifications; ce qui explique pourquoi la construction, à partir de 1805, des tours Martello, première ligne de défense sur les hauteurs, à quelque 800 mètres des murs, ralentit considérablement le développement de cette zone. Les militaires en acquièrent 119 acres entre 1811 et 1822 et, en 1850, ils sont propriétaires de 35% de la superficie. Entre 1805 et 1818, la croissance du faubourg Saint-Jean se fait donc plus lentement que celle de l'ensemble de l'agglomération urbaine, puisque seulement 22% des nouveaux venus s'y installent; cela représente néanmoins 1500 personnes de plus dans un quartier qui en compte déjà 2000 en 1805. C'est pendant cette période aussi que se peuple le secteur appelé plus tard le faubourg Saint-Louis, à l'extérieur de la porte du même nom; il compte déjà plus de 400 personnes en 1818» (Hare et al., 1987, 154).

⁷⁵⁴ «Le glacis sera maintenu jusqu'en 1889, année de l'expiration des baux emphytéotiques accordés aux autorités militaires par l'Hôtel-Dieu en 1790» (Ville de Québec, 1988, 30).

Villeray et des Saint-Simon (Bergeron Gagné inc., 1994, 26; **fig.: 2.33**).

Sous la pression de la grande croissance économique du XIX^e siècle, d'autres propriétaires allaient se manifester dans les années 1820-1830 (**fig.: 3.21**)⁷⁵⁵. Voir même avant, puisque le faubourg Saint-Jean doublait de population entre 1795 et 1805 (Bergeron Gagné inc., 1994, 33)⁷⁵⁶. Cette fois-ci, il s'agissait de particuliers qui subdivisaient des censives et sous-louaient des lots (**fig.: 3.22**). Voici comment John Hare et ses collaborateurs décrivent le développement du faubourg Saint-Jean tout au long du siècle:

«Le faubourg Saint-Jean connaît un taux de croissance élevé pendant cette période: 3,5% par année jusqu'en 1842 et 2,9% entre 1842 et 1861. Son expansion est entravée cependant par les terrains militaires avoisinant les tours Martello et qui divisent tout le territoire en deux parties. [...] L'ouverture de la Côte-à-Coton en 1818, entre la rue des Glacis et le faubourg Saint-Roch, permet un accès plus direct aux chantiers de construction naval pour les ouvriers qui habitent dans le secteur avoisinant la porte Saint-Jean. Les grandes propriétés de Jean Guillot, de Vallières de Saint-Réal, sur le coteau Sainte-Geneviève, et celles de Michel et Amable Berthelot, au sud de la rue Saint-Jean, sont alors subdivisées en îlots de lotissement permettant l'ouverture des rues Sainte-Geneviève, Latourelle, Richmond et Scott, le prolongement d'autres rues et l'aménagement du marché Berthelot. En 1848-1849, on y érige l'église la plus vaste de la ville, celle de Saint-Jean-Baptiste, qui peut contenir 3000 personnes» (Hare et al., 1987, 224-225).

Pour sa part, le faubourg Saint-Louis connaissait un développement plus lent; une lenteur s'exprimant notamment par la démographie. En 1844, tandis que le faubourg Saint-Jean accueillait 9 012 résidents, le faubourg Saint-Louis en logeait 2 784 (Ville de Québec, 1988.1, 10). Certes, le faubourg Saint-Jean occupait une superficie beaucoup plus vaste, mais le faubourg Saint-Louis était, du côté sud, limité dans son développement par des acteurs qui ne voulaient pas, visiblement, céder leur biens-fonds⁷⁵⁷. Il y avait l'armée qui maintenait une vaste zone *non ædificandi* sur la frange sud du promontoire (les *Coves fields*); quoique cet espace était plutôt éloigné du faubourg. Ensuite, quelques «riches familles» possédaient le long de la Grande-Allée des propriétés de bonnes dimensions, limitant par le fait même l'expansion du faubourg Saint-Louis vers le sud (*idem*, 10). Enfin, des «spéculateurs», auraient refusé de lotir leurs censives ou leurs fiefs (*ibidem*).

Soulignons qu'une certaine ségrégation ethnique marquait ces deux faubourgs. En effet, les rues O'Connell, Saint-Patrick et Scott localisaient en bonne partie des Irlandais (*idem*,

⁷⁵⁵ «Au nord de la rue Saint-Olivier, des propriétaires terriens comme Sutherland et Vallières de Saint-Réal, ouvrent de nouveaux espaces au lotissement dans les années 1820-1830» (Ville de Québec, 1988, 9).

⁷⁵⁶ «1760-1775 Développement accéléré du faubourg Saint-Jean qui comporte une soixantaine de maisons dont plusieurs sont situées à proximité des ouvrages militaires avancés» (Ville de Québec, nd.1, 25).

⁷⁵⁷ «...en 1823, une requête portant des centaines de signatures demande le prolongement vers le sud des rues Saint-Augustin et Saint-Eustache (aujourd'hui incluse dans l'autoroute Dufferin-Montmorency) afin de relier la rue Saint-Jean et la Grande Allée. Mais les héritiers du sieur de Lotbinière refusent de scinder leur propriété» (Ville de Québec, 1988, 10).

13; **fig.: 3.23**). Josette Bourque parlait d'un «petit ghetto irlandais enclavé dans le faubourg francophone» (1978, 71). Mais au-delà des différences ethniques et culturelles, ils étaient presque tous des ouvriers (exorégulés).

...

...

...

Tout au long du XIX^e siècle, ces deux faubourgs allaient connaître une évolution interne, rendue possible par l'évolution de facteurs externes (économiques et démographiques). Si, dans un premier temps, ces faubourgs étaient presque exclusivement résidentiels, leur croissance et leur densification favorisaient l'émergence ici et là de services de proximité au rez-de-chaussée ainsi que d'un cadre bâti un peu plus «*costaud*» le long de certaines artères. C'est ce que vient confirmer la description suivante:

«Avant 1820, le faubourg Saint-Jean est un lieu totalement dépendant du bourg. Les *faubouriens* vont à la ville fortifiée pour assister aux offices, pour s'approvisionner, parfois aussi pour travailler. La porte Saint-Jean polarise le développement et les artères importantes que sont la rue Saint-Georges (actuelle côte d'Abraham) et le chemin Saint-Jean (actuelle rue Saint-Jean) s'en trouvent valorisées. [...] Durant la période 1822-1845, un courant décentralisateur favorise un début d'autosuffisance du faubourg Saint-Jean. Au cours de cette période, des écoles, un marché, un lieu de culte temporaire, quelques commerces le long de la rue Saint-Jean et un *Asile des orphelins* créent une nouvelle vie de quartier et accentuent chez l'habitant le sentiment d'appartenance au milieu. [...] L'histoire du faubourg n'est désormais plus celle d'un territoire qui ne fait que prendre de l'extension, qui se quantifie, mais celle d'un lieu qui, désormais, se qualifie» (Bergeron Gagnon inc, 1994, 36).

Ainsi, de petit faubourg entouré d'une banlieue sauvage, Saint-Jean aurait évolué vers la forme faubourg-quartier (Bourque, 1978).

Cette densification des faubourgs, appuyée par la montée du capitalisme marchand qui soutenait la phase de *concentration*, s'exprimait aussi par l'ajout d'un deuxième étage, signe «de la croissance des faubourgs» (*idem*, 91)⁷⁵⁸. Outre l'apparition de petits commerces rendus viables par la croissance démographique, des institutions émergeaient ainsi que des organismes bénévoles d'entraide, les faubourgs devenant des milieux de vie de plus en plus durs (*cf.*: section 3.9.1)⁷⁵⁹. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, et malgré une

⁷⁵⁸ «En fait, les qualifications augmentent, le nombre de contrats augmente, le nombre d'étages des maisons augmente aussi et le maître d'ouvrage est de plus en plus exigeant; la spécialisation est nécessaire car les ouvrages se compliquent» (Bourque, 1991, 68). L'auteure ajoute: «Dans le cas particuliers des faubourgs, très peu de marchés pour le XVIII^e siècle indiquent la présence de lucarnes. Et il faut attendre 1810 pour les voir apparaître bien timidement. En fait, ce n'est que dans les années 1830-1840 que la lucarne devient populaire et s'installe définitivement sur les toits des faubourgs. Cette percée très lente de la lucarne dans la production du bâti semble correspondre à l'utilisation progressive de l'espace du grenier dans l'habitat faubourien» (*idem*, 91). Pour l'auteure, cette utilisation des greniers aurait permis la location (*idem*, 99).

⁷⁵⁹ «En 1854-1855, un couvent [celui du Bon-Pasteur] est construit rue De La Chevrotière. En plus de l'aide aux pénitentes, la communauté est invitée à dispenser l'enseignement aux enfants pauvres du faubourg» (Ville de Québec, 1988.I, 20).

phase de déclin régional (cf.: section II), les faubourgs Saint-Jean et Saint-Louis allaient connaître une phase de redéveloppement influencé notamment par l'avènement d'une architecture découlant de la technologie du chemin de fer. En fait, et aussi paradoxal que cela puisse paraître, ce fut pendant cette période de déclin économique que le faubourg connaissait un changement dans sa dynamique interne.

«Si les époques précédentes mettaient surtout l'accent sur l'urbanisation, la période 1882-1930 se distingue par son caractère architectural. Le faubourg acquiert alors une couleur qui lui est propre: celle de la brique. [...] La présence d'une certaine richesse se reflète dans un traitement architectural plus sophistiqué où le jeu des volumes contribue souvent à marquer l'entrée de l'édifice. D'autres propriétaires ou artisans, tentent d'imiter ces édifices plus cossus en personnalisant leurs habitations par l'ajout de composantes inhabituelles» (Bergeron Gagnon, inc., 1994, 53-54).

Avec l'accroissement démographique, plus lent à cette époque, et à une époque où les ouvriers se déplaçaient toujours à pied, le faubourg ne pouvait que devenir plus dense davantage. Ainsi, les petites maisons d'ouvriers faisaient place graduellement — parfois au gré des feux⁷⁶⁰ — à des résidences locatives plus imposantes (ajout d'étages, etc.), et où la mitoyenneté commençait à dominer. De plus, la densification favorisait l'avènement de l'axe polyfonctionnel de la rue Saint-Jean.

Parallèlement, ces faubourgs connaissaient l'émergence d'une petite-bourgeoisie locale, notables de quartier, qui affichait sa réussite socio-économique par un cadre bâti plus cossu, souvent localisé à des intersections importantes⁷⁶¹ ou à proximité des institutions du quartier (proche de l'église, etc.)⁷⁶². Ainsi, la réussite sociale s'exprimait non seulement par un cadre bâti plus «costaud», mais aussi par une localisation s'appuyant sur la proximité de formes valorisantes (ou imaginée telle), ou encore par une localisation favorisant la visibilité (coin de rue, le long de la falaise à Lévis, etc.). Là où la topographie et le design furent utilisés par les nomades sélectifs aux XVII^e et au XVIII^e siècles pour exprimer leur individualité, les artisans, les petits-bourgeois (médecins, notaires, avocats, fonctionnaires) du XIX^e siècle auraient affiché leur succès social à leur manière. Ainsi, quelques acteurs de ces faubourgs connaissaient une bonification de leur mobilité, faisant émerger quelques formes propre au Rassemblement et conférant à ces deux espaces une certaine «ambiguïté morphologique» (Beudet, 2004, cpa). Cette évolution de la dynamique interne de ces deux faubourgs, grâce aux facteurs externes, était scandée par

⁷⁶⁰ Le faubourg devait connaître au moins deux feux: en juin 1845 (destruction de 1 300 maisons) et en juin 1881 (1 200 maisons détruites) (Bergeron et Gagné inc., 1994).

⁷⁶¹ «L'importance de cette artère commerciale [la rue Saint-Jean vers 1880-1890] et la valeur plus élevée des terrains qui la bordent expliquent que les propriétaires, fiers d'y avoir pignon sur rue, aient consacré à leurs constructions des budgets plus élevés» (Ville de Québec, 1988.I, 40).

⁷⁶² «Les plus fortunés habitent au centre, gravitant autour de l'église» (Morisset, 1996, 122).

un «régime de feux» qui participait à leur redéploiement. Le feu de 1881 par exemple contribuait probablement à la généralisation au style architectural de la phase manufacturière⁷⁶³.

En 1889 les glacis des tours Martello étaient finalement disponibles à l'urbanisation. Le paysage à partir de ce moment trahissait des dynamiques d'appropriation différentes, selon les secteurs concernés⁷⁶⁴. En effet, les glacis des tours n'étaient pas occupés par les mêmes formes, selon qu'elles étaient localisées dans le faubourg Saint-Jean ou Saint-Louis.

«Dans le faubourg Saint-Jean, la fonction résidentielle prédomine et les rues se développent dans leur prolongement naturel jusqu'à l'avenue De Salaberry. Dans le faubourg Saint-Louis par contre, les religieuses de l'Hôtel-Dieu cèdent de larges parcelles de leur terre à des institutions comme l'hôpital Jeffery Hale, l'église Saint-Cœur-de-Marie, l'église Saint-Patrick et le monastère des sœurs franciscaines» (Ville de Québec, 1988.I, 30).

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines auraient donc été le lien entre ces institutions et des positions à proximité de l'axe monumental («dans le faubourg Saint-Louis»). Ainsi, le faubourg Saint-Louis accueillait surtout des formes institutionnelles (**fig.: 3.24**). «L'effet montagne» — pour reprendre une expression de Jean Décarie (2004, cpa) — y serait pour quelque chose, sans oublier surtout la proximité de la Grande Allée. En fait, ces institutions n'auraient pas tant visé le faubourg Saint-Louis, mais la position occupée par ce dernier (axe monumental). Dans les deux faubourgs, le glacis des tours Martello localisait un front d'urbanisation, notamment sur les rues Lockwell et Turnbull (Bourque, 1978, 69). Ces fronts auraient servi d'ancrage à l'implantation de la forme quartier sur ces rues, «Ce qui laisse supposer que des facteurs démographiques et économiques s'exerçaient en vue d'une meilleure rentabilité du terrain» (*idem*, 26).

Ces différences dans la dynamique interne, révélée par l'évolution du domaine bâti, auraient été à l'œuvre bien avant la levée de l'interdit militaire. Jusqu'au milieu du siècle, les faubourgs Saint-Jean et Saint-Louis connaissaient une évolution similaire: tous deux accueillait des artisans et des ouvriers. Mais assez rapidement, le faubourg Saint-Louis devait connaître une destinée différente, sous l'influence vraisemblablement de son

⁷⁶³ Au sujet du grand feu de 1852 à Montréal, Gilles Ritchot écrivait: «En décrétant que la cause de l'incendie vient de l'obstination à vouloir être propriétaire à tout prix, à construire en bois et à éviter la taxe d'eau exigée lors du raccordement à l'acqueduc, le Conseil de Ville se fait le promoteur de la propriété de rapport au détriment du logement comme propriété productive ou d'usage» (Ritchot et *al.*, 1977, 63). Il serait intéressant de suivre l'évolution architecturale des faubourgs au fil des feux pour voir leur influence dans le redéploiement morphologique de ces derniers.

⁷⁶⁴ «...certains quartiers demeurent assez mal famés, comme un secteur du faubourg Saint-Jean nommé le "fort Chougen"» (Hare et *al.*, 1987, 194). «Fort Chougen» serait-il une déformation de Fort Chouguen, ce fort construit sur la route des fourrures dans la région des Grands lacs?

positionnement dans la structure régionale. C'est du moins ce que suggèrent les souvenirs de l'annaliste du Bon-Pasteur:

«Les annales de l'institut du Bon-Pasteur décrivent de façon éloquente les changements urbains de la deuxième moitié du XIX^e siècle, ainsi que leur impact social. Ce texte annonce une toute nouvelle destinée pour le faubourg Saint-Louis, avec la construction du nouveau Palais législatif sur la Grande Allée et les travaux d'embellissement de lord Dufferin. "Il n'y a que ceux qui ont vu et qui se rappellent l'aspect que présentait ce quartier de la ville en 1850, qui peuvent se rendre compte des changements qu'il a subis. La plupart des maisons, d'une structure fort modeste, étaient habitées par des familles d'ouvriers ou de petits négociants, et de beaucoup de vendeurs de comestibles et de boissons, presque tous de langue anglaise. C'était le rendez-vous des soldats de la garnison, composés alors de plusieurs régiments anglais. On y voyait affluer également des matelots qui montaient de la rade voisine par l'escalier des plaines d'Abraham. On peut se figurer les scènes d'ivrognerie et de désordre qui s'y passaient habituellement. Les gens paisibles ne s'engageaient pas, le soir, sans quelque crainte, dans certaines rues où l'on ne rencontrait guère que des passants en habits rouges, ou des matelots à moitié ivres"» (Patri-Arch, 1997, 50-51).

La précédente description rejoint des observations de John Hare et de ses co-chercheurs (1987). Puis, l'annaliste ajoutait:

«Aujourd'hui [c. 1890] la physionomie du faubourg Saint-Louis a complètement changé. Rebâti à neuf depuis les incendies de 1861 et 1876, il est devenu un des quartiers les plus fashionables de la ville. C'est là que se trouve réunies les plus belles résidences de la capitale. Le superbe palais législatif, d'un style si pur, les domine de son quadrilatère imposant surmonté de ces tours élégantes et hardies. La population du quartier s'est aussi singulièrement modifiée. On n'y voit guère plus de soldats ni de matelots [...]. Un grand nombre de résidences coquettement bâties sont occupées par des officiers du gouvernement attirés là par le voisinage du palais législatif"» (dans Ville de Québec, 1988.1, 33).

Cette description incluait peut-être les résidences qui commençaient à ponctuer le sud la Grande Allée (front urbain)⁷⁶⁵, mais il n'en demeure pas moins que l'annaliste faisait bel et bien référence au faubourg Saint-Louis et à sa population «singulièrement modifiée». Cette description suggère que le faubourg Saint-Louis avait connu ou connaissait, à cette époque, une gentrification avant la lettre, un «brassage social», c'est-à-dire qu'une nouvelle classe socio-économique refoulait celle initialement installée; «le brassage social [...] a partie liée avec l'accroissement de la rente foncière de situation. Le brassage s'apparente ainsi à un dérangement lors duquel des formations sociales mieux nanties disputent à d'autres la possession de milieux désormais soumis à une quelconque enchère» (Ritchot dans Dubé et al., 1981, 62). Ce brassage nous paraît confirmé par l'observation suivante:

«Entre 1805 et 1830, on voit le développement d'un quartier presque uniquement ouvrier, Saint-Roch. Le faubourg Saint-Jean pour sa part se trouve divisé entre ouvriers, journaliers et charretiers pour la plupart, qui habitent entre la rue Saint-Jean et le coteau Sainte-Geneviève, et **les marchands et administrateurs qui tentent de s'approcher du chemin Saint-**

⁷⁶⁵ «...les fronts d'urbanisation s'identifient aux axes de la Tour, de Bernières, Laurier et la partie sud de la Grande Allée» (Bourque, 1978, 11). Soulignons que le Séminaire avait des lots dans ce secteur, notamment sur les rues Laurier et de Bernières (*idem*, 66).

Louis, dans le secteur du faubourg Saint-Jean qui prend le nom de quartier Saint-Louis. Les rôles d'évaluation reflètent cette ségrégation sociale» (Hare et al., 1987, 213 ns).

Ces auteurs ajoutent: «Pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle, la Haute-Ville, ainsi que l'ancien faubourg Saint-Louis, situé à l'extérieur des murs, restent le lieu privilégié de l'élite. Les marchands de la Basse-Ville et **les membres des professions libérales** provenant de la Haute-Ville se sont établis autour du chemin Saint-Louis» (*idem*, 279 ns). Raoul Blanchard écrivait, pour les années 1880: «Aussi les ouvriers quittent ces quartiers, qui s'embourgeoisent» (1935, 236). Ce qui tend à confirmer qu'il s'agissait bien d'un brassage social. Ainsi, les ouvriers étaient graduellement refoulés vers d'autres positions sous l'effet d'un *rassemblement* de membres de la petite-bourgeoisie («officiers du gouvernement») et de «marchands de la Basse-Ville»⁷⁶⁶. Ces acteurs petits-bourgeois auraient été présents au moins jusque dans les années 1930: «Le quartier logé derrière le beau Palais du Parlement est fait de rues paisibles et vieillotes, ouvertes déjà depuis plus d'un siècle, où habitent en grand nombre petits bourgeois, fonctionnaires des Administrations, commis des magasins, employés de bureaux» (*idem*, 266).

Pour Raoul Blanchard, l'explication de cette différence entre le faubourg Saint-Jean et le faubourg Saint-Louis aurait logé dans la topographie; il parle même de «la loi d'altitude» (*idem*, 268). Il écrit: «À mesure qu'on descend [depuis la Grande Allée], les rues deviennent moins larges, les maisons plus nombreuses et moins vastes, la verdure se raréfie. Manifestement l'altitude est en raison directe de la richesse; moins on est à l'aise, plus on s'éloigne des hauteurs» (*idem*, 266). Raoul Blanchard effectuait donc un lien direct entre la topographie et la localisation des acteurs en fonction de leur rang socio-économique. Courville et Garon ont repris à leur compte une telle interprétation (2001, 262). Replacé dans notre optique, Raoul Blanchard aurait surtout décrit le franchissement d'une discontinuité (*front*) entre l'*urbain* et le *rural* et non un changement graduel comme si l'espace était isotrope. Il aurait aussi décrit l'effet décroissant de la rente sur le domaine bâti. Ces membres de la petite-bourgeoisie auraient visé cette position pour sa proximité à l'axe monumental tout en étant à proximité du bourg fortifié.

Cette gentrification avant la lettre aurait été rendue possible par la forme et la position du développement. La forme faubourg — maisons modestes, terrains exigus — était accessible pour les membres de la petite-bourgeoisie tout en constituant une sorte de filtre social dans la mesure où les acteurs ayant les moyens de valoriser l'espace visaient

⁷⁶⁶ «En 1875, au lendemain du départ de la garnison britannique, le faubourg Saint-Louis est densément peuplé au nord de la Grande Allée. [...] Les maisons s'alignent tout près de la rue tandis que des ateliers, des remises ou des granges prennent souvent place au coeur des îlots» (Patri-Arch, 1997, 32). Ainsi, les petits fonctionnaires auraient encore partagé la position avec des faubouriens.

d'autres positions. Ainsi, de par sa proximité avec l'axe monumental, la position du faubourg Saint-Louis aurait été attractive, mais la forme faubourg aurait repoussée quelque peu les acteurs plus fortunés qui auraient eu tendance à viser des positions *urbaines*. De plus, les incendies frappant le faubourg Saint-Louis auraient contribué à cette dynamique de brassage social, tout comme l'implantation du parlement⁷⁶⁷. Les feux auraient pu avoir un impact sur le marché foncier: certains acteurs auraient pu profiter des incendies pour acquérir des lots dorénavant libres de construction. Dit autrement, certains résidants dont la propriété avait été dévastée par les feux étaient peut-être trop contents de revendre des parcelles qui commençaient à prendre de la valeur. La construction du parlement aurait aussi participé de ce brassage social en verrouillant l'espace. En fait, il aurait de toute évidence constitué un geste réfléchi de repousser le front, non seulement physiquement, mais aussi en jouant sur la valeur de la rente.

«Selon lui [le premier ministre Charles Boucher de Boucherville], la construction d'un édifice public de cette envergure offrirait une aide appréciable aux propriétaires des maisons incendiées [en 1876] **en augmentant la valeur de leurs terrains et stimulerait une construction résidentielle de qualité**. De fait, l'édification du parlement va remodeler le visage du faubourg Saint-Louis» (Ville de Québec, 1988.1, 32 ns).

La construction du parlement de 1877 à 1886, qui tournait le dos aux faubourgs pour faire face à la vieille ville, tirait profit non seulement de la présence de la Grande Allée, mais aussi d'un brassage social tout en ayant par la suite un effet positif sur ce dernier. Gilles Ritchot écrit: «les interventions environnementales prennent le relais de mouvements sociaux qui positionnent dans les milieux concernés les représentants de certaines classes, déjà en mesure ou désireux de faire valoir la rente de situation» (Ritchot dans Dubé et *al.*, 1981, 68). Ce verrouillage aurait été rendu possible par ce brassage social, mais aussi (ou concomitant à) par l'implantation d'un terrain de cricket qui aurait eu la capacité de faire valoir le foncier (Ritchot, 1998, cpa)⁷⁶⁸. En d'autres termes, l'implantation du parlement aurait visé, entre autre choses, à soutenir la rente au profit d'un groupe qui non seulement était liée au pouvoir provincial et/ou municipal, mais qui cherchait à bonifier l'environnement de sa position géographique en stabilisant le front de ce côté, le parlement contribuant à renforcer la continuité à l'axe monumental. Il aurait

⁷⁶⁷ «...en juin 1876, le lieutenant-gouverneur suggère d'acquérir le Cricket Field laissé vacant par le départ de la garnison britannique en 1871. En juillet de la même année, l'emplacement est acheté du gouvernement fédéral pour la somme de 15 000\$» (Ville de Québec, 1988, 53).

⁷⁶⁸ «Le brassage social dans les milieux géographiques d'où germe la problématique de l'environnement s'impose en l'occurrence comme étant très symptomatique de cette dimension consummatrice. Ce brassage, ce dérangement social, serait la condition *sine qua non* de l'efficacité d'interventions environnementales concomitantes ou ultérieures. Les remplacements de formations sociales par d'autres en un milieu donné, les interpénétrations conflictuelles, les accessions de classe, seraient autant de prérequis logiques et réels dans tout milieu où s'affirme la préoccupation de bonifier l'environnement» (Ritchot dans Dubé et *al.*, 1981, 65).

contribué à la mise en scène du Vieux-Québec fortifié entreprise par Lord Dufferin à partir de 1875. Sur des photos du début du siècle, nous pouvons constater jusqu'à quel point le parlement était, au nord comme à l'ouest, flanqué d'un domaine bâti dense qui rejoignait la Grande Allée (**fig.: 3.25**). Le front se manifestait ici de façon très aiguë par la juxtaposition contradictoire de formes *urbaine* et *rurales*. Comme si on avait cherché à mettre en place une seconde ligne de défense pour repousser le faubourg Saint-Louis. Ainsi, un désir de mise en valeur sociale, initiée peut-être par une imitation de l'élite qui occupait le bourg du Vieux Québec et les premiers fronts autour de la Grande Allée, aurait amené des représentants de la petite-bourgeoisie à s'engager dans des trajectoires particulières. L'aménagement du parlement permettait de dégager l'axe monumental de Québec tout en assurant une mise à distance (partielle) des faubourgs par rapport au *vacuum* tardif de Québec (cf.: chapt. IV). Mais plus important encore, ce brassage social aurait été le fait d'une petite-bourgeoisie incapable d'atteindre le bourg fortifié dont un précédent *rassemblement* aurait eu un effet décisif sur les valeurs. Ce qui n'aurait pas empêché le fait qu'à une époque de marche, et même après l'implantation de tramways, le faubourg Saint-Louis offrait une proximité pratique pour les employés du parlement. Autrement dit, à distance égale et tenant compte de l'inaccessibilité du bourg fortifié, ces acteurs auraient manifesté une préférence pour des logements à proximité de la Grande Allée et donc pour le prestige qu'elle pouvait leur procurer. Ainsi, le front rural aurait eu tendance à reculer quelque peu, ce que confirmait indirectement l'annaliste du Bon-Pasteur.

...

...

...

Dans les années 1970, ce fut le faubourg Saint-Jean qui devait connaître un brassage social, et ce, dans la foulée d'une valorisation patrimoniale. Ici aussi, «l'effet montagne» aurait joué dans la mesure où cette valorisation patrimoniale ignorait les faubourgs de la basse ville, qui pourtant présentaient un paysage similaire. Il faut dire que le faubourg Saint-Jean avait échappé aux destructions qui avaient éventré le faubourg Saint-Roch; quant au faubourg Saint-Louis, il ne reste que quelques rues qui pouvaient et ont fait l'objet d'une telle réappropriation patrimoniale. Un tel brassage ne fut pas sans faire émerger des demandes sociales visant à bonifier la rente de localisation. Ayant profité de la faible valeur du cadre bâti (position *rurale*) pour prendre position à bon compte, cette nouvelle catégorie socio-économique demandait à ce que le pouvoir municipal intervienne à sa faveur à l'aide d'aménagements spécifiques comme ce fut visiblement le cas avec le parc Richelieu:

«...il existait un terrain disponible et vacant que la ville a acheté pour en faire un parc. Il semblerait que la population soit partagée quant au choix du type de parc aménagé. Certains voulaient un parc de jeux pour enfants, alors que ceux qui furent écoutés désiraient justement voir disparaître les enfants qui occupaient le terrain avant son aménagement» (Ritchot dans Dubé et *al.*, 1981, 64).

Plus récemment encore, ce type de discordances sociales s'est manifesté par la piétonnisation de la côte Badelard reliant Saint-Jean-Baptiste à Saint-Roch. Ainsi, les demandes sociales peuvent viser, par exemple, une montée des valeurs permettant aux nouveaux arrivants de racheter par la rente le prix de leurs rénovations, contribuant par le fait même à la mise en place d'un filtre social permettant aussi une bonification des valeurs. De telles situations, du point de vue de l'aménagement, peuvent constituer des défis importants: s'agit-il d'un mouvement qui s'annonce permanent? Faut-il favoriser le maintien sur place des résidants d'origine ou laisser faire? Faut-il ou non arbitrer entre demandes sociales contradictoires? Faut-il plus simplement prendre pour acquis que les nouveaux résidants seront en mesure de valoriser par eux-même l'espace? Est-il plus sage d'encourager ce qui pourrait être une mixité socio-économique? Etc.⁷⁶⁹

4.3 "Les quartiers du Saint-Charles"⁷⁷⁰

4.3.1 Industries, faubourgs et foncier

Dans sa description des faubourgs de la vallée de la Saint-Charles, Raoul Blanchard insistait sur certaines de leurs différences. Il décrivait ainsi le Saint-Roch et le Saint-Sauveur des années 1875:

«...bien entendu ce sont les quartiers du Saint-Charles qui hébergent la plus grande partie des usines. La tannerie y était déjà installée: la cordonnerie a pris place à ses côtés. Les chantiers vides offraient de bons emplacements au bord de la rivière: il est remarquable que les manufactures pullulent à Saint-Roch et soient rares à Saint-Sauveur» (Blanchard, 1935, 230).

D'où pouvait venir cette forte concentration de l'industrie dans Saint-Roch et sa quasi absence dans Saint-Sauveur? Nous l'avons précédemment évoqué: Saint-Roch connaissait une multiplication de ses propriétaires, une multiplication visiblement propice pour l'industrie. Cette position aurait vu son foncier être plus rapidement qu'ailleurs libéré des contraintes du Régime seigneurial, ce qui lui aurait donné une longueur d'avance en matière d'industrialisation. *A contrario*, une bonne partie de Saint-Sauveur relevait de

⁷⁶⁹ «Pour ceux qui restent et qui ont peu de moyens, le milieu est encore un ensemble de formes utiles, alors que pour les nouveaux venus qui doivent faire preuve d'un potentiel économique accru, le milieu apparaît comme significatif de l'ancien et d'une appartenance à un groupe social capable d'encaisser les retombées de la rente de situation. [...] au moins deux formations sociales distinctes cohabitent le même espace, d'où perception différente des vocations du milieu, qui éclate au grand jour lorsqu'il s'agit d'aménager, par exemple, un terrain vacant en espace vert...» (Ritchot dans Dubé et *al.*, 1981, 69).

⁷⁷⁰ Nous empruntons cette expression à Raoul Blanchard (1935).

communautés religieuses qui auraient été soucieuses de la qualité du développement, refusant l'implantation d'industries lourdes⁷⁷¹. Dit autrement, ce qui faisait l'intérêt de Saint-Roch, pour l'industrie, c'était ce qu'il n'y avait pas (ou peu): des seigneuries ou des censitaires ecclésiastiques. Ainsi, la réponse à l'observation de Raoul Blanchard logerait dans cet héritage du Régime français — la banlieue de Montmagny qui relevait du domaine du roy jusqu'en 1854 — et de son adaptation par les Britanniques. Dans cette dynamique, il n'y avait que la pointe de Québec qui relevait du Séminaire, mais qui visiblement allait être «cédée» sous la pression du développement, ainsi qu'une terre appartenant à l'Hôtel-Dieu (**fig.: 3.26**). Rappelons que certaines communautés religieuses disposaient de biens-fonds dans la vallée de la Saint-Charles parce qu'elles avaient été partiellement dispersées par Montmagny, tandis que l'Hôpital-Général se trouvait sur l'ancienne censive des Récollets que Monseigneur de Saint-Vallier avait récupéré à cet effet⁷⁷². Bref, les communautés religieuses auraient vraisemblablement aménagé leurs censives de façon à éviter les externalités négatives liées à l'industrie, tandis que l'industrie avait tout avantage à cibler ces portions de l'ancienne banlieue de Montmagny fragmentées en petites parcelles de façon à éviter les «effets» du Régime seigneurial ou cette pratique des communautés religieuses qui consistait à céder des lots par emphytéose (après 1854). Le développement de cet espace, *grosso modo*, se faisait de l'Est vers l'Ouest, en empruntant en premier lieu la rue Saint-Vallier, ce qui n'avait pas empêché des noyaux de village ou de faubourg d'apparaître avant que le développement systématique ne les rattrapent. Enfin, au Nord-Ouest, sur la rive gauche, mais bien plus tard, se développera la banlieue sauvage de Québec-Ouest (*cf.*: chapt. IV).

⁷⁷¹ Au sujet du parc Victoria, Yves Mélançon écrivait: «Les démarches et les ententes négociées avec la communauté et l'Archevêque montrent le poids et le pouvoir politique que procure une grande propriété foncière dans le développement de la ville. Ne voulant en rien sacrifier leur propriété à un usage préjudiciable pour le voisinage, les religieuses de l'Hôpital-Général retiennent les projets de développement favorables [...] à leurs propriétés» (1997, 116).

⁷⁷² Pour la fin du XVIII^e siècle, Lucie K. Morisset écrit: «en dépit de son apparente inoccupation, le territoire est bien divisé, pratiquement prêt à lotir, selon quatre partitions [...] qui ponctueront son développement: les "terres de Grant", la Vacherie, les terres de l'Hôtel-Dieu et celles de l'Hôpital-Général» (Morisset, 1996, 59). Autrement dit, et selon notre optique, l'espace était déjà approprié, il ne restait plus qu'à l'occuper; l'échiquier était organisé, il n'attendait que les pièces. «Globalement, ces partitions correspondent aux concessions faites au XVII^e siècle à Charles Aubert de la Chesnaye, aux jésuites, et à la terre des récollets qui, en 1692, est passée aux mains des religieuses hospitalières de l'Hôpital-Général, auxquelles s'ajoute un bande acquise par l'Hôtel-Dieu en 1647 de la concession initiale des récollets» (*ibidem*).

4.3.2 Saint-Roch et le quartier du Palais

Sous le Régime français, les premiers développements de Saint-Roch étaient redevables d'une *concentration* d'ouvriers autour des chantiers navals et d'une *dispersion* d'artisans «*d'en haut*» par les projets défensifs de Chaussegros de Léry (*cf.*: chapt. II). Mais avec l'envol rapide du capitalisme marchand, Saint-Roch devait s'engager dans une dynamique exclusive de *concentration*: «sa population [...] ne vient plus de la haute-ville dont il fut la soupape, mais des régions rurales et de l'immigration transocéanique, magnétisée par l'industrialisation» (Morisset, 1996, 108). Cette croissance rapide de Saint-Roch était à lire dans le paysage, mais aussi dans sa démographie. «L'accélération dans l'urbanisation du faubourg Saint-Roch, que l'on perçoit à partir de 1830, témoigne de l'effervescence de l'économie. Le fait que la population du faubourg passe de 829 habitants en 1795 à 10 760 en 1842 en est la preuve indiscutable» (Ville de Québec, 1987.2, 13)⁷⁷³.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, le faubourg Saint-Roch avait un «caractère nettement populaire» (Dechêne, 1981, 572). Au chapitre de la composition sociale, Saint-Roch localisait, en 1842, «1 640 ouvriers parmi les 1 920 travailleurs recensés (85%); il s'agit essentiellement de journaliers et d'artisans œuvrant surtout dans la construction navale, ainsi que de la presque totalité des tanneurs, ces derniers installés le long de la rue Saint-Vallier» (Hare et al., 1987, 227)⁷⁷⁴. Pour sa part, Louise Dechêne écrit: «Saint-Roch est aussi le lieu de travail de la très grande majorité de cette population, encore formée en 1821 d'artisans établis à leur compte» (1981, 578). Elle ajoute, qu'au début du XIX^e siècle, «Le secteur [socio-professionnel] le mieux représenté est celui du bâtiment» (*ibidem*). Au niveau des fonctions, le résidentiel dominait (Hare et al., 1987, 157).

«Le faubourg Saint-Roch connaît une expansion spontanée et linéaire en direction de l'Hôpital Général. Entre 1795 et 1842, le nombre de ses maisons, presque toutes en bois, décuple, occupant une bonne partie de la basse terrasse de la Saint-Charles. Saint-Roch connaît ainsi le taux le plus élevé de croissance: 3,8% par année de 1818 à 1842 et 3% jusqu'en 1861. En 1825, George Pozer, riche marchand excentrique, fait l'acquisition de toutes les propriétés de John Mure. Pozer détient ainsi des hypothèques sur 165 terrains de Saint-Roch, tous dans le secteur de l'église, ce qui représente à peu près 30% de la superficie de ce quartier. Mais l'expansion vers l'ouest se trouve entravée par la Vacherie, grande terre de plusieurs arpents entre les rues actuelles de la Couronne et Dorchester, tenue anciennement par les Jésuites. Dès 1822, les commissaires des biens des

⁷⁷³ Au sujet de Saint-Roch: «Ces petites gens n'achètent pas vraiment leur emplacement, mais plutôt un droit d'usage sur celui-ci, soumis à l'obligation d'y construire une maison qui servira de support à la rente» (Dechêne, 1981, 593).

⁷⁷⁴ «Voici le portrait du quartier que trace son curé vers 1840: "Cette population, composée en grande partie d'ouvriers travaillant en plein air, dans les chantiers de construction, soumise à un travail considérable, gagnant de bons prix généralement, était rude, ignorante et généreuse. Son intelligence presque'inoccupée laissait un libre champ à la violence et au désordre qui en sont les conséquences"» (dans Hare et al., 1987, 227).

Jésuites préparent des plans de lotissement; mais, même si certains emplacements sont concédés en 1829, ce n'est qu'après 1830 que les terrains se vendent régulièrement, bien que le tracé des rues dans ce secteur existe déjà en 1829. Le 26 septembre 1829, Saint-Roch est érigé en paroisse qui comprend aussi les villages Stadacona et Limoilou (Saint-Roch nord) sur l'autre rive de la Saint-Charles. Saint-Roch, le quartier le plus peuplé, compte en 1842, 10 850 habitants dans la partie sise à l'intérieur de la ville. Dans ses rues droites, en damier, bordées de petites maisons de bois, se fixe une population ouvrière [...]» (*idem*, 225-227).

Comme ailleurs, les ouvriers, pour certains, logeaient dans des demeures construites par leurs employeurs. Cela aurait été le cas de Munn qui «aurait fait construire, dès 1833 des maisons en rangées [...] pour ses employés» (Morisset, 1996, 102)⁷⁷⁵. Comme tout faubourg, ce fut à la fois l'action de propriétaires fonciers et l'industrie qui auraient présidé au développement de Saint-Roch.

...

...

...

Sous le Régime français, Henri Hiché avait contribué aux premiers lotissements dans Saint-Roch. Dans la turbulence de la défaite, les héritiers Hiché vendaient les titres de la censive à William Grant (Dechêne, 1981, 581-582)⁷⁷⁶. Grant ne faisait pas qu'acquérir les titres d'une censive, il acquerrait surtout des revenus, c'est-à-dire «130 rentes foncières et constituées, 72 arpents [26 ha] non lotis avec la résidence et ses dépendances [la Maison Blanche]» (*idem*, 582). Puis, grâce à quelques passe-passe, Grant s'érigeait en seigneur de Saint-Roch et encaissait les cens et rentes et les lods et ventes qui devaient pourtant être versés directement à la couronne (*idem*, 582-583)⁷⁷⁷. «En 1805, la Couronne entreprend des poursuites pour récupérer les droits seigneuriaux que Grant a illégalement perçus. Les habitants de Saint-Roch qui les ont versés, eux, ne seront jamais remboursés» (Hare et al., 1987, 156). Il semble aussi que Grant aurait obtenu de la part des Juges de paix des allègements réglementaires⁷⁷⁸.

⁷⁷⁵ «Dans Saint-Roch, des lots ont «reçu des maisons en rangée "de compagnie" logeant les travailleurs des chantiers; d'autres ont vue s'élever des constructions, plus souvent en bois qu'en maçonnerie, par des ouvriers des chantiers qui en étaient concessionnaires; enfin, quelques-uns, appartenant à des propriétaires de chantiers, ont peut-être été "prêtés" à certains travailleurs qui avaient obtenu de leur patron la permission de s'y bâtir» (Morisset, 1996, 103).

⁷⁷⁶ «Un acheteur se présente enfin. L'affaire est mauvaise mais le temps presse, le délai que les traités accordent aux partants pour réaliser leurs propriétés tirant à sa fin. Tout le pays est à vendre et les acheteurs mènent le jeu» (Dechêne, 1981, 582).

⁷⁷⁷ «Or personne n'ignore, surtout pas les notaires du nouveau propriétaire, que cette terre n'est qu'une roture dans la directe du roi. Il s'agit bel et bien d'une usurpation de titre que Grant, grâce à son prestige de conseiller législatif, réussit à faire sanctionner en 1781 par un acte de foi et hommage enregistré par un fonctionnaire complaisant. [...] Les titres ne furent pas contestés avant la fin du siècle. En 1798, une poursuite pour non paiement des lods et ventes intentée contre un soi-disant censitaire de Grant fut portée à l'attention du procureur général, John Sewell. Ménagements ou simples lenteurs administratives, ce n'est que sept ans plus tard, s'appuyant sur l'opinion de ce dernier, que la Couronne entreprit les poursuites pour récupérer les droits seigneuriaux que Grant avait illégalement perçus dans le faubourg» (Dechêne, 1981, 582-583).

⁷⁷⁸ «...Grant, qui n'y habite même plus, obtiendra même des Juges de paix que le territoire de Saint-Roch ne soit pas sujet aux règlements municipaux» (Morisset, 1996, 53).

De son vivant, Willian Grant poursuivait le lotissement de cet espace, au point où sa succession héritait de pratiquement cinq cents rentes foncières. «Les quelque 475 rentes [...] sont offertes aux enchères par lots variant entre 100 et 150 terrains contigus» (Dechêne, 1981, 584)⁷⁷⁹. Parmi les acteurs qui acquerraient des lots de la succession de Grant, deux entrepreneurs devaient se partager en 1810 les secteurs non lotis de l'ancienne censive de Hiché: John Richardson («négoçiant et conseiller législatif») et John Mure («négoçiant et constructeur de navire, député de la Basse-Ville et, plus tard, conseiller législatif») (*idem*, 584-585). John Mure «procède immédiatement à des ventes massives d'emplacements: 80 en 1810-1811 et le reste, soit 85, entre 1816 et 1825» (*idem*, 585)⁷⁸⁰. Parallèlement à la multiplication de ses propriétaires, Saint-Roch connaissait une croissance qui peut être ainsi quantifié:

«Malgré tout, entre 1795 et 1805, quelque 670 personnes viennent s'ajouter aux 830 déjà installées; ces gens habitent entre les rues Saint-Roch, Saint-Vallier et Grant. Devant l'entassement du faubourg Saint-Jean et la difficulté de s'y procurer des emplacements, les Canadiens qui arrivent en grand nombre à partir de 1805-1806, s'orientent surtout vers Saint-Roch; ce quartier voit sa population augmenter de 3200 personnes entre 1805 et 1818, soit un taux de croissance de presque 10% par année, plus du double de celui de la ville même. La première expansion de Saint-Roch, au-delà du secteur du Palais, se fait sur les terrains de William Grant, acquis en 1810 par John Mure pour la partie sud-ouest et par John Richardson pour la partie nord, sur la rive de la Saint-Charles. En 1811, un terrain de 40 pieds sur 60, rue des Fossés, se vend 60 livres à raison de 3 livres par année. Mure ouvre ainsi tout le secteur entre la rue Sainte-Marguerite au sud et la rivière Saint-Charles au nord» (Hare et al., 1987, 154-156).

Ce développement en fonction des différents propriétaires a été sommairement cartographié par Louise Dechêne (**fig.: 3.27** et **3.28**). Cette quantification avait avant tout un visage, nous l'avons précédemment souligné pour la période allant de 1805 à 1830: Saint-Roch était un quartier ouvrier, tandis que le faubourg Saint-Jean localisait aussi des charretiers, des journaliers et le faubourg Saint-Louis était habité de plus en plus par des marchands et des fonctionnaires (cf.: 3.2.1).

...

...

...

Au chapitre de l'industrie, la fin du XVIII^e siècle poursuivait une tradition que le Régime français avait contribué à initié: la tannerie⁷⁸¹. Aussi, à cette époque, le pied du coteau

⁷⁷⁹ «...le nombre de ses propriétaires croissant, se fit de moins en moins profitable à mesure qu'augmentait les prix, et que les rentes demeuraient fixes» (Morisset, 1996, 82).

⁷⁸⁰ John Mure donne un terrain pour la construction d'une église dans Saint-Roch en mai 1811. «On dit qu'étant élu député de la Basse-Ville grâce au soutien des gens de Saint-Roch, c'est pour les récompenser qu'il fait ce don. Son désintéressement n'est pas sans calcul cependant puisque l'établissement d'un lieu de culte aurait une influence bénéfique sur la vente de ses terrains» (Hare et al., 1987, 167-168).

⁷⁸¹ «L'intendant Hocquart, en 1745, remet en activité les chantiers de navires de Talon au bord du Saint-Charles, et en établit un nouveau au bout de la Basse-Ville, au Cul-de-Sac. Les tanneries continuent à fonctionner, et un autre intendant, Bégon, en dirige une qui prospère sur la rive gauche du Saint-Charles, à la Canardière» (Blanchard, 1935, 194).

Sainte-Geneviève se couvrait de tanneries, suffisamment du moins «pour justifier l'établissement à proximité d'un certain nombre de travailleurs, formant faubourg» (Morisset, 1996, 64)⁷⁸². En 1818, il y aurait eu le long de la rue Saint-Vallier «autour de quelques potiers près de 10 tanneurs, en plus de la "Grande Tannerie" d'Anderson et Smith, au coeur de l'ancien faubourg Saint-Vallier» (Morisset, 1996, 107)⁷⁸³. L'observation suggère que le faubourg Saint-Roch aurait eu l'aspect d'un long ruban, celui de la rue Saint-Vallier, le long de laquelle se dressait l'habitat ouvrier, entrecoupé d'ateliers, de tanneries (Ville de Québec, 1987.2, 9). Plus tard, à partir de ce ruban, le faubourg aurait eu tendance à se diffuser dans l'espace.

L'industrie du cuir et les chantiers navals dans cette première moitié du siècle étaient parmi les principaux employeurs de Saint-Roch: «...au milieu du XIX^e siècle, plus de la moitié de la population vit de la construction navale» (Ville de Québec, 1987.2, 11)⁷⁸⁴. À quoi nous pouvons ajouter la fabrication de meubles (1832), deux fonderies (1845, 1858), une brasserie et une myriade d'autres petites entreprises industrielles (Blanchard, 1935, 224)⁷⁸⁵. C'était sans compter l'industrie de la distillation et de la brasserie⁷⁸⁶.

Mentionnons au passage que la technologie de la vapeur faisait rapidement son apparition à Québec: William Grant aurait fait construire un moulin à vapeur, tout comme John Goudie en 1818 (Morisset, 1996, 56-57 et 92)⁷⁸⁷. L'industrie de la construction navale, nous l'avons vu, bénéficiait dans ce secteur d'un accès facile au foncier; sans compter que la géographie décourageaient les constructeurs de rester au Cul-de-Sac, ce qui

⁷⁸² «Dès 1725 [...], le marchand-tanneur Jean Dedieu loue au tanneur Pierre Thomelet un "moulin à tan"» (Morisset, 1996, 64).

⁷⁸³ «Entre 1842 et 1872, le nombre de tanneries de Saint-Roch a pratiquement doublé [de 24 à 43]: le quartier compte 225 manufactures du cuir en 1900, qui emploient plus de 9 000 travailleurs» (Morisset, 1996, 181). «Il y aurait eu 32 petites tanneries en 1842, avec un modeste capital de 180 000 dollars; là-dessus, 24 au moins dans le faubourg Saint-Roch. Le même nombre, en 1851, emploie 130 hommes; en 1862 elles sont 35, et leur capital est passé à 400 000 dollars» (Blanchard, 1935, 224).

⁷⁸⁴ «...l'industrie du cuir occupe près de 15% des ouvriers» (Hare et al., 1987, 190). «...l'industrie du cuir restera le plus important secteur d'activités du quartier, après celui de la construction navale» (Morisset, 1996, 88).

⁷⁸⁵ Vers 1860 «Tout cela ne représente pas 1.000 hommes occupés [dans l'industrie], et à côté des contingents employés naguère pour la manipulation du bois et les chantiers de bateaux, ce n'est rien. Il y a pourtant là des éléments qui seront utilisés lors de l'essor industriel» (Blanchard, 1935, 224).

⁷⁸⁶ «En 1770 fut construite la distillerie de Saint-Roch pour produire du rhum. À compter de 1775, la distillerie de John Coffin de la rue Champlain produisit aussi du rhum. La distillerie de Beauport, près de la rivière Beauport, où l'on distillait du whisky, connut un certain succès de 1792 aux années 1830. À compter des années 1820, où est aujourd'hui l'église Notre-Dame-de-Grâce dans Saint-Sauveur, il y eut la distillerie de Bas-Bijou. [...] La brasserie de Saint-Roch débuta ses opérations en 1791, puis s'ajoutèrent la brasserie du Cap-Diamant en 1801 dont Thomas Dunn fut propriétaire, la brasserie Quirouet en 1820, la brasserie Racey en 1827, la brasserie McCallum en 1840, la brasserie Proteau et Carignan en 1891, la brasserie Rock Spring en 1895, la brasserie de Beauport en 1896 et, enfin, la brasserie Champlain en 1911 qui lança le fameux porter Champlain» (Lebel, 2005, 66-67).

⁷⁸⁷ Il s'agirait du «premier moulin à vapeur qui ait existé au Canada» (Morisset, 1996, 92).

contribuaient indirectement à la *concentration* des ouvriers dans Saint-Roch⁷⁸⁸. Par cette combinaison d'un jeu d'acteurs et de facteurs externes, les rives de la Saint-Charles devenaient «tapissées de chantiers et de cours à bois», tant sur la rive gauche que sur la rive droite (Morisset, 1996, 95). L'industrialisation des rives de la Saint-Charles auraient aussi contribué à enclaver le faubourg tandis que les tanneries se présentaient comme un second coteau Sainte-Geneviève. Voici ce qu'en dit Louise Dechêne:

«La grande cour à bois du roi établi dès le régime français dans l'angle du Palais et de la rue Saint-Roch bloquait déjà les voies de sortie du faubourg. À partir de 1807, les terrains le long de la rivière Saint-Charles se couvrent de chantiers et de cours à bois privées et, en 1810, le gouvernement permet aux marchands d'occuper tout le littoral de la rivière et de son estuaire, y compris les terres immergées à marée haute. Du coup le faubourg se retrouve littéralement emmuré au nord et à l'est comme il l'était du côté sud par le coteau quasi vertical. À plusieurs reprises **les citoyens protestent contre cet enfermement**, réclament un marché et des chemins carrossables **pour communiquer avec la ville**. Une requête de 1830 souligne que les femmes mettent plus de deux heures à atteindre le marché de la Basse-Ville à travers les chantiers boueux...» (1981, 574 ns).

Ainsi, le paysage même du faubourg Saint-Roch aurait exemplifié l'exorégulation des acteurs en donnant l'impression d'un enclavement, voire d'une «cuvette» (mal drainée de surcroît!). Ce désir de vouloir «communiquer avec la ville» suggérait que Saint-Roch n'en faisait pas partie, comme il évoquait d'une certaine façon le concept de contrôle politique de la mobilité. Cette situation n'était pas sans évoquer le cas du faubourg de Montmorency, dont le paysage, artificiel et naturel, produisait aussi un effet de cuvette (cf.: section 3.4.2).

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, Saint-Roch devait s'industrialiser d'avantage. La mécanisation des procédés de fabrication faisait émerger une multitude d'entreprises permettant à Saint-Roch de connaître un nouvel essor (**fig.: 4.1**). L'emploi industriel regroupait à Québec en 1873 7 300 travailleurs (Blanchard, 1935, 229). Voici quelques exemples:

«...les emplacements que laissent vacants les chantiers navals attirent bientôt de nouvelles installations industrielles; la F.X. Drolet puis la Quebec Railway, Light, Heat and Power Co., établies sur l'ancien chantier Goudie, sont parmi les premières à profiter du recul par rapport à la ville qu'offrent ces emplacements sur la rivière» (Morisset, 1996, 183).

Dans le paysage, les entreprises ne faisaient pas que s'agglutiner le long de la Saint-Charles, puisque plusieurs d'entre-elles perçaient la trame du faubourg. Encore aujourd'hui, et malgré les *évasions*, et les destructions ayant provoqué la *dispersion* de

⁷⁸⁸ «Mais le courant fort et les marées trop basses désavantagent le Cul-de-Sac; puis **les grèves du Palais étaient occupées par le gouvernement, qui en défendait jalousement l'exploitation**. Restait donc Saint-Roch, qui deviendrait le cœur de la construction navale» (Morisset, 1996, 93 ns).

nombreux acteurs, le paysage de Saint-Roch est porteur de cette empreinte (**fig.: 3.29**). Ce faisant, la manufacture allait devenir un trait caractéristique à Saint-Roch.

«Le recensement de 1870-1871 permet de mesurer l'ampleur de la diversification industrielle [...]. Saint-Roch et sa banlieue de Saint-Sauveur rassemblent plus de 65% des établissements les plus importants par le nombre d'employés et la valeur des produits, bien que le capital investi ne se chiffre qu'à 23% de l'ensemble. C'est ainsi que la Basse-Ville concentre toujours la plus grande partie de capital, même si elle ne compte que 20% des employés et le même pourcentage de la production industrielle totale. À la Haute-Ville, on trouve encore des fabriques de vêtements» (Hare et al., 1987, 271-272).

Saint-Roch, avec le milieu du siècle, offrait au regard un paysage fortement diversifié. Certes, l'industrie pesait de tout son poids sur ce quartier, le marquant ici et là de ses cheminées de plus en plus hautes. Mais il n'en demeure pas moins que les formes et les fonctions dans Saint-Roch se combinaient pour créer un tableau bigarré. Même les membres de la bourgeoisie habitaient Saint-Roch, à proximité de leurs entreprises: «...les propriétaires des chantiers, surtout constructeurs de navires [...] habitent près des chantiers, comme les ouvriers. John Goudie logeait rue du Prince-Edward, et John Munn habitait rue Grant (Monseigneur-Gauvreau) dans une vaste maison de brique (50 pieds sur 40); son grand terrain (182 pieds de front) était enjolivé de deux jardins et d'arbres fruitiers» (Morisset, 1996, 100-101; **fig.: 3.30**). Ce qui contribuait directement à la dynamique paysagère de Saint-Roch. Maisonnettes de faubourgs, maisons de «patrons», usines, commerces, hangars, chantiers, etc.; autant de formes, de couleurs, d'odeurs, de fonctions qui, pêle-mêle peut-être, venaient composer un paysage intense, caractéristique, voire unique. Un article du *Journal de Saint-Roch* suggérait indirectement ce paysage et son ambiance:

«"Vous vous êtes rappelé les beaux jours de 1854 où la construction des navires atteignait à l'apogée du succès. Que Saint-Roch était beau alors! Comme cela faisait du bien à l'âme de voir, à midi sonnant, passer, dans nos rues, ces longues files de travailleurs, la brassée de copeaux sur l'épaule, contents et heureux d'apporter à l'âtre des heures de paix et de douce prospérité» (Ville de Québec, 1987.2, 11).

Mais cette beauté cachait néanmoins des conditions de vie dures, où le chômage saisonnier pouvait succéder à des épidémies ou à des incendies généralisés, sans parler des grèves souvent violentes, ou des conditions sanitaires déplorables (*cf.*: section 4.9). Aussi, au fur et à mesure où les chantiers cédaient la place aux manufactures, au fur et à mesure où les conditions socio-sanitaires se dégradèrent, la bourgeoisie migra vers la haute ville (*cf.*: sections 6 et 7).

4.3.3 Saint-Sauveur et Saint-Malo

Les bicoques pointaient comme des pieux calcinés sur une terre qu'on désespère d'avance de labourer. Il se dégageait des habitations tassées une odeur de vie tenace, rétive au progrès; et tout cela, malgré sa honte, refusait avec obstination tout changement, parce que tout changement est opéré par les autres. Des hommes étrangers s'étaient brûlés pour avoir voulu remuer le quartier et l'embellir. Seuls les prêtres y étaient écoutés. C'est vers eux que les yeux se tournaient. D'ailleurs, cette pauvreté ne demandait rien.

Roger Lemelin (1944)

...les cordes à linge aux enfilades de sous-vêtements, de mouchoirs, de couches, de serviettes, le tout presque blanc et qui battait au vent, symboles bien nombreux d'un peuple sans drapeau

Roger Lemelin (1944).

Saint-Sauveur et Saint-Malo se développaient selon les intérêts de quelques grands propriétaires. Aussi, l'histoire de Saint-Sauveur et de Saint-Malo tendait-elle à se confondre avec la leur. Quatre grands propriétaires, d'est en ouest, se partageaient cet espace vers 1840: l'Hôpital-Général, Pierre Boisseau, l'Hôtel-Dieu et les Ursulines (Ville de Québec, 1987.3; **fig.: 3.31**). Ces acteurs profitaient du «débordement» de Saint-Roch pour lotir leurs biens-fonds⁷⁸⁹. Rappelons au passage que l'Hôpital-Général, fondé en 1693, fut une œuvre de Monseigneur de Saint-Vallier (sœur Cloutier, 2004, cpa). À cette époque, il était passablement éloigné du bourg. Cet éloignement aurait peut-être visé à exoréguler des «franges sociales» indésirables: les indigents et les «libertins» étaient par tous les moyens concentrés dans des lieux de travail: «...l'objectif d'un hôpital général était, avant tout, d'extraire de la ville tous ceux-là qui, mendiants souvent, hantaient les rues...» (Morisset, 1996, 25)⁷⁹⁰. À titre d'exemple, la charité à une époque était passible d'amende, de façon à décourager les mendiants de vivre en ville (sœur Cloutier, 2004,

⁷⁸⁹ «...Saint-Roch atteint rapidement, soit dès 1845, l'actuel boulevard Langelier...» (Ville de Québec, 1987.3, 8).

⁷⁹⁰ «L'Hôpital Général de Québec sera [...] conçu à la manière de ceux du royaume. Ses fins seront de servir à la police de la société en combattant l'oisiveté et l'errance, en développant le goût du travail, en freinant le libertinage. Destiné aux mendiants valides et invalides des deux sexes, il sera établi sur les bords de la rivière Saint-Charles, dans des bâtiments cédés par les Récollets à Mgr de Saint-Vallier le 13 septembre 1692» (Rousseau, 1989, 60-61).

cpa)⁷⁹¹. Monseigneur de Saint-Vallier avait catégoriquement refusé la proposition des Augustines d'agrandir l'Hôtel-Dieu pour y loger l'hôpital-général⁷⁹². Par cette mise à l'écart, la logique de l'hôpital-général pouvait-elle se rapprocher de celle de la réduction?

À la fin du XVIII^e siècle, seul le faubourg Saint-Roch ponctuait le paysage de la vallée de la Saint-Charles de ses humbles demeures; le reste n'étant qu'une campagne. Au début du XIX^e siècle ce paysage campagnard n'était ponctué que par l'Hôpital-Général et quelques villas. Puis Saint-Roch gonflait rapidement et débordait vers l'Ouest par la rue Saint-Vallier (Ville de Québec, 1987.3). Ce chemin de Lorette prenait ainsi la forme d'une longue écharpe habitée. Ainsi, Saint-Sauveur se développait visiblement le long d'un axe avant de se déployer dans l'espace. Plusieurs auteurs ont attribué à la destruction de Saint-Roch par le feu de 1845 l'origine du développement de Saint-Sauveur, la logique étant que les faubouriens, incapables de reconstruire selon les nouvelles normes anti-feu imposées par la Ville — briques et tôles notamment —, et malgré les prêts de l'État, auraient préféré «*fuir*» hors des limites de Québec, là où il n'y avait pas de normes particulières de construction (Ville de Québec, 1987.3; Morisset, 1996)⁷⁹³. Saint-Sauveur avait cependant commencé à se développer bien avant 1845. Dès 1835, sous l'influence de la proximité de chantiers navals, l'Hôpital-Général avait déjà «concedé 117 emplacements au nord de leurs terres...» (Morisset, 1996, 132). Le feu seul ne pouvait donc pas constituer l'unique explication. D'abord, Saint-Roch devait se reconstruire à l'identique, ou presque⁷⁹⁴. Cette reconstruction sur place limitait donc un potentiel déplacement d'acteurs. D'autant plus que quitter Saint-Roch pour d'autres lieux sous-entendait que les faubouriens parviendraient à vendre leur censive et à s'en trouver une nouvelle ailleurs. Ce qui n'était pas nécessairement une opération évidente s'il est vrai que les résidants de

⁷⁹¹ «Mais, dans l'esprit des administrateurs du XVII^e siècle, elle [la misère] constitue aussi un danger social, celui de la fainéantise et du libertinage. Des ordonnances, comme celle du 31 août 1676, viendront interdire de mendier; elles s'attaquent aux manifestations du mal, non à ses causes. Un Bureau des pauvres est donc établi en 1688, avec mission de recueillir et de redistribuer les aumônes» (Rousseau, 1989, 60).

⁷⁹² «...les Augustines proposent d'abord à l'évêque d'agrandir l'Hôtel-Dieu et d'y annexer la nouvelle œuvre. Mais, devant son refus, elles acceptent finalement ses conditions le 9 janvier 1693 et décident de consacrer 1 000 livres annuellement pour la nourriture et l'entretien de quatre religieuses qu'elles remplaceront à leur décès» (Rousseau, 1989, 61-62).

⁷⁹³ «Entre 1818 (212) et 1861, la Basse-Ville et la Haute-Ville augmentent de 2 et de 1,7% par année respectivement, tandis que Saint-Jean et Saint-Roch ont des taux annuels d'accroissement de 3,5 et de 3,2%. À la suite des incendies qui ravagent Saint-Jean et Saint-Roch en 1845, les terrains à l'ouest de l'Hôpital Général et au nord de la Saint-Charles reçoivent des centaines d'anciens habitants des quartiers détruits. En 1851, près de 4000 personnes habitent cette banlieue, hors des limites officielles de la ville, soit 8,5% de la population urbaine; le mouvement s'accroît singulièrement dans les décennies subséquentes, pour toucher plus de 25% de la population en 1871» (Hare et al., 1987, 212-213).

⁷⁹⁴ «La réaction des sinistrés [...] était prévisible: tous préférèrent reconstruire leurs "cabanes" avec leurs petits moyens, plutôt que de bâtir des maisons dispendieuses avec de l'argent emprunté qu'ils ne seraient jamais capables de rendre et qui ne pouvait avoir d'autre résultat que de leur ôter leurs propriétés» (Morisset, 1996, 157).

Saint-Roch victimes du feu déménageaient tous vers Saint-Sauveur⁷⁹⁵. Et puis, partir ou rester, il fallait dans un cas comme dans l'autre se rebâtir une maison. Or, la nouvelle réglementation municipale prévoyait des assouplissements: selon les zones, les nouvelles maisons pouvant être reconstruites en bois à conditions d'être «crépées de plâtre», encourageant les faubouriens à demeurer sur place (Morisset, 2000, 32). Ces observations ont permis à Lucie K. Morisset de soutenir que le développement de Saint-Sauveur aurait été redevable avant tout du «"trop plein" de Saint-Roch» et non du feu proprement dit (*ibidem*). Mais Raoul Blanchard avait bien avant elle fait cette observation (1935)⁷⁹⁶. Ainsi, l'Hôpital-Général lotissait son domaine à partir de 1842 soit quelques années avant le sinistre, signe que le développement de faubourg «poussait» déjà vers l'ouest; le feu ayant accentué «l'exode»⁷⁹⁷.

La vallée de la Saint-Charles était ponctuée de quelques villas, dont Lower Bijou, le Bocage et Coucy-le-Castel, ces deux dernières étant construites en 1830 (Morisset, 2000). Ces massifs, ainsi que l'Hôpital-Général, allaient être submergés par la «marée des faubourgs» (**fig.: 3.32 et 3.43 et 3.8**). Pour le reste, et jusque vers 1845, cet espace agricole n'était «crevassé» que par ce lâche «faubourg-écharpe» de la route de Lorette. Le domaine de Lower Bijou — un nom qui évoque bien sa position au pied d'un autre bijou (le cap Diamant) — appartenait à un certain Michel Sauvageau (Ville de Québec, 1987.3, 8). En 1845 Lower Bijou était la propriété de Pierre Boisseau, qui possédait une mercerie sur la côte de la Fabrique; il devait la revendre à Evan Rees qui opérait la corderie de Saint-Sauveur (*ibidem*; **fig.: 3.34**)⁷⁹⁸. Ce dernier cherchait certainement à se rapprocher de son entreprise. En 1845, Pierre Boisseau retenait les services de l'arpenteur Joseph Hamel pour lotir le domaine qu'il s'était conservé: c'était la naissance du faubourg de Boisseauville, dont le développement était peut-être polarisé par l'avènement de la corderie⁷⁹⁹.

Le faubourg s'étirant toujours vers l'ouest, ce fut au tour des Augustines de l'Hôtel-Dieu

⁷⁹⁵ «...la pauvreté des résidants était telle que ceux-ci n'eurent probablement d'autre choix que de rester sur leurs terres» (Morisset, 2000, 32)

⁷⁹⁶ «Mais à partir de 1840, la congestion commence à se faire sentir. Des familles d'ouvriers esquissent une nouvelle extension vers l'Ouest, dans les prés de la Vacherie [...]. [...] Ce qui précipita l'exode, ce fut le grand incendie de 1845...» (Blanchard, 1935, 216).

⁷⁹⁷ «Si quelques émigrants, jetés sur le pavé, contribuèrent comme on l'a écrit à la croissance des quartiers périphériques (Saint-Sauveur, Limoilou), il est plus probable, devant la pauvreté certaine des résidants de Saint-Roch, que ceux-ci n'aient pu que rester sur leurs terres; de ce point de vue la fondation de la paroisse de Saint-Sauveur en 1866, puis celle de Stadacona en 1875, confirment plutôt la densification et l'expansion de Saint-Roch que la désertion par les sinistrés» (Morisset, 1996, 157).

⁷⁹⁸ «...encore valorisé[e] par son occupant, Evan Rees, en 1855» (Morisset, 2000, 24).

⁷⁹⁹ «L'implantation de la corderie eut sans doute un effet bénéfique sur le lotissement» (Morisset, 2000, 44).

de lotir leur domaine, entre 1858 et 1866 (*idem*, 10). Si, entre 1863 et 1869, elles vendaient par baux emphytéotiques 235 lots, elles en vendaient 158 seulement en 1878 (Morisset, 2000, 82). Après le feu de 1866, ce furent aux Ursulines à profiter du prolongement du faubourg. Là aussi, le développement du faubourg aurait initialement suivi le tracé de la route de Lorette avant de se diffuser dans l'espace sous l'action foncière des Ursulines. Mais déjà un noyau de faubourg aurait jouté une entreprise spécialisée dans la fabrication de colle (*idem*, 14); les Ursulines avaient-elles autorisé l'implantation de cette usine dans le but de susciter un développement domiciliaire? Ce fut aussi le village de Sainte-Angèle qui fut loti sur la terre des Ursulines: «Les motifs qui poussèrent les Ursulines à développer un secteur si loin de la ville tiennent [...] de la spéculation foncière» (Morisset, 2000, 47); ce village était localisé à l'intersection des rues Saint-Vallier et Marie-de-l'Incarnation (Ville de Québec, 1987, 15; **fig.: 3.35**). Soulignons que les Ursulines avaient profité d'une entente avec la Ville de Québec pour valoriser leur propriété à l'aide d'un équipement urbain quelque peu inusité pour l'époque, et à peu de frais: «En 1856 [...], les Ursulines obtiennent de la Ville de Québec, en dédommagement de l'expropriation qu'elles avaient dû subir au quai Cul-de-Sac, l'installation d'un aqueduc conduisant l'eau depuis la cité jusqu'aux propriétés qu'elles s'apprêtaient à valoriser dans le "village Sainte-Angèle"» (Morisset, 2000, 49). Il est à souligner que malgré la présence d'un tel équipement, le développement se limitait vraisemblablement à un «village», c'est-à-dire que cet aqueduc n'aurait finalement aucun impact sur les valeurs. D'autres tentatives de valorisation avaient été faites par les communautés religieuses dans ce secteur, notamment à l'aide du chemin de fer, sans résultat probant (*idem*). Dans ce cas-ci, le chemin de fer aurait profité de la faiblesse des valeurs foncières tout en contribuant à les maintenir à la baisse par la suite.

D'autres spéculateurs lotissaient leurs propriétés dans le secteur mais apparemment sans grand succès (*idem*). Ainsi, de fil en aiguille, ce fut finalement Saint-Malo qui fut loti. Mais au début du XX^e siècle, Saint-Malo apparaissait comme la fin de la ville, son développement paraissant «s'effiloche» vers l'ouest. Pour Lucie K. Morisset, l'explication loge dans une quelconque «logique urbaine»: la ville «s'arrêta d'elle-même» a-t-elle écrit (*idem*, 121). Pour notre part, nous soutenons que le développement du faubourg Saint-Malo doit être pensé en relation avec les autres secteurs de la ville. Si le faubourg Saint-Malo paraissait incomplet dans sa section Ouest, c'est qu'à cette époque Limoilou offrait une nouvelle façon d'habiter qui serait entrée directement en concurrence avec la forme faubourg: «...ceux qui persistent à bâtir maison dans de nouvelles banlieues sauvages (non encore réglementée) sont dissuadés par une publicité qui annonce qu'il est préférable

d'être locataire et confortable tout de suite, que d'être propriétaire plus tard et inconfortable en attendant» (Ritchot dans Dubé et *al.*, 1981, 16). Ainsi, globalement, Saint-Sauveur et Saint-Malo connurent une croissance plutôt lente, comparé par exemple à Saint-Jean et Saint-Roch (Morisset, 1996 et 2000). Cette lenteur s'exprimait notamment par les lotissements de l'Hôtel-Dieu qui n'étaient complétés que dans le premier quart du XX^e siècle. Cette lenteur était peut-être aussi attribuable, comme nous l'avons précédemment souligné, au nombre plus restreint d'entreprises industrielles, creusant cet espace.

Saint-Sauveur présentait ainsi un paysage très homogène, composé presque exclusivement par la petite maison d'ouvrier; Saint-Roch était de son côté lourdement troué par des formes productives. Ce paysage était très modeste. Se remémorant les premières heures du faubourg, l'Almanac de l'Action Catholique déclamait en 1920: «"Jamais débuts ne furent plus modestes: le terrain, une savane non irriguée, et les résidences, de misérables cabanes"» (dans Ville de Québec, 1987.3, 11). Pour sa part, Lucie K. Morisset résume ainsi: «...sans grande industrie et assez misérable, d'une misère, pourtant, qu'aucun texte, qu'aucune image n'avait tenté d'appivoiser (contrairement à Saint-Roch), Saint-Sauveur [...] paraissait, somme toute, comme une sorte de bidonville» (2000, 60). Espace de *concentration*, peu troué par l'industrie, Saint-Sauveur donnait l'impression de dépendre de l'industrie de Saint-Roch. Et puis, au fur et à mesure où Saint-Roch connaissait un changement dans sa dynamique interne, les plus pauvres de ses ouvriers auraient-ils été refoulés vers l'Ouest? Soulignons au passage que plusieurs auteurs désignent Saint-Sauveur comme étant une banlieue de Québec (Morisset, 2000; Hare et *al.*, 1987); d'un point de vue morphologique il ne s'agissait que d'un faubourg, voire même d'une banlieue sauvage⁸⁰⁰. Rappelant que Saint-Sauveur fut lui-aussi victime du feu, Raoul Blanchard décrivait ainsi ce faubourg.

«Saint-Sauveur prolonge Saint-Roch vers l'Ouest, et pourtant ne lui ressemble pas. L'industrie en est absente, sauf à l'extrême périphérie, quelques établissements vers le Saint-Charles, l'usine à gaz, les ateliers de réparation du Canadian National à l'Ouest, déjà en pleine campagne. Pas de commerce non plus, sauf les magasins de détail le long de la rue Saint-Vallier, qui trouve capricieusement, de son allure zigzaguant d'ancien chemin rural, le damier régulier des autres voies; ailleurs, ça et là, une modeste épicerie d'angle à un croisement de rues. Plus récent, le quartier présente aussi des constructions d'allure moins française. Vu du coteau Sainte-Geneviève, c'est un fouillis de toits plats d'où émergent trois ou quatre bâtisses un peu plus haute [...]. Le long de la rue Saint-Vallier, qui fut la première habitée, il y a encore de rangées de petites maisons françaises [...]; mais la plus grande partie du quartier est un assemblage de cubes de briques, à un ou deux étages, où le seul ornement est la corniche au bord du toit plat, et parfois un escalier extérieur. Vues de dos, ces maisons présentent des dépendances invraisemblables, en zinc, bois, tôle rouillée,

⁸⁰⁰ «Les banlieues sauvages et faubourgs-villages farcis de mansardes sont assez répandus à Québec et dans ses environs immédiats. Le secteur Saint-Sauveur y matérialise l'exemple le plus spectaculaire et le plus attachant de banlieue sauvage de la seconde moitié du XIX^e siècle» (Ritchot dans Dubé et *al.*, 1981, 14).

qui ont l'air de baraques de bohémiens et jurent avec la propreté des façades. Saint-Sauveur est la partie la plus peuplée mais la plus pauvre de Québec, habitée par des ouvriers travaillant à Saint-Roch, des artisans, des charretiers, des journaliers non spécialisés» (1935, 270).

Ceci dit, quelques acteurs plus fortunés prenaient position ici et là dans le faubourg, mais surtout le long de certains axes privilégiés, comme l'actuel boulevard Marie-de-l'Incarnation et la rue Saint-Vallier. Le paysage est encore aujourd'hui toujours ponctué de quelques formes cossues. Sur Marie-de-l'Incarnation, à proximité d'un commerce au revêtement de tôle brune, se tient fièrement l'ancienne demeure de Louis Marquis, sur un terrain qu'il avait acquis des Ursulines au tout début de la décennie de 1890 (Ville de Québec, 1987.3, 35). À cette époque, Marie-de-l'Incarnation était visiblement un front d'urbanisation qui, à cause de la pérennité des valeurs rurales, fut simplement érodé. Aujourd'hui, cette ancienne demeure cossue a changé de fonction⁸⁰¹. Sur la rue Saint-Vallier, ces vastes et somptueuses résidences sont plus nombreuses, tout en datant sensiblement de la même époque. Simon Napoléon Parent, maire de Québec, y avait pignon sur rue, tout comme le docteur Bissonnette (Ville de Québec, 1987.3, 36). Ces vastes résidences auraient été le fait de notables locaux qui affichaient leur succès social, profitant pour ce faire de l'importance de la rue Saint-Vallier à l'époque, avant que le faubourg ne se déploie entièrement dans l'espace. À la fin du siècle était aménagée la rue Parent, une rue cossue qui prenait de toute évidence appui sur le tout nouveau parc Victoria (Mélançon, 1997; **fig.: 3.36**). Il est fort probable que la rue Parent et le parc Victoria aient représentés une tentative de valoriser le secteur. Ainsi, au cœur du quartier Saint-Sauveur retrouve-t-on un bout de rue particulièrement cossue, noyée dans «la marée du faubourg». Cette tentative de valorisation serait à mettre en parallèle avec celle du boulevard Langelier qui n'avait guère produit les effets attendus (cf.: section 11.3.2).

Saint-Sauveur devenait une municipalité autonome en 1872, mais le grand feu de 1889 précipitait vraisemblablement les citoyens dans un débat sur l'annexion, la municipalité n'ayant toujours à cette époque ni d'égout ni d'aqueduc (Ville de Québec, 1987.3). L'annexion avait lieu cette même année (*ibidem*)⁸⁰². Cette annexion était peut-être précipitée aussi par le fait que le territoire municipal n'offrait plus autant de possibilités d'accroître l'assiette fiscale de la municipalité, réduisant de fait les possibilités d'emprunts

⁸⁰¹ Ce bref exemple permet d'entrevoir le fait qu'une analyse fonctionnelle du paysage tend à faire disparaître la dynamique urbaine, tandis qu'une approche par la forme permet d'entrevoir tout un jeu de trajectoires ayant polarisé l'espace.

⁸⁰² «Assorti de plusieurs engagements de la part de la Ville de Québec, le règlement d'annexion prévoit la réalisation, dans un délai de trois ans, de plusieurs travaux publics de première importance, dont l'adduction d'eau, un réseau d'égouts, un système de drainage des rues et un poste d'incendie supplémentaire. En outre [...], la Ville de Québec s'engage à [...] aménager un parc ou une place publique» (Mélançon, 1997, 108).

pour réaliser les projets municipaux. Saint-Malo devait s'annexer à Québec en 1908 (Boutin, 1992; **fig.: 4.4**).

...

...

...

Avec le XX^e siècle, Saint-Sauveur devait s'industrialiser davantage, notamment dans le secteur des rues Carillon, Renaud et Saint-Léon, c'est-à-dire à la limite nord du quartier, à proximité de la rivière Saint-Charles; aujourd'hui plusieurs de ces bâtiments ont été convertis en logements (Ville de Québec, 1987.3, 46; **fig.: 3.38**). Le boulevard Langelier (anciennement la rue Saint-Ours), devait aussi accueillir quelques entreprises. Aujourd'hui, de part et d'autre de sa majestueuse allée centrale bordée d'arbre, se localisent quelques garages et ateliers (**fig.: 3.37**). L'industrie lourde allait pour sa part se localiser à l'Ouest de Saint-Malo, notamment sous l'influence d'ateliers associés au chemin de fer (*idem*, 24; **fig.: 3.39**). Ce qui n'excluait pas la présence ici et là dans Saint-Malo de petits ateliers. La Seconde Guerre mondiale donnait un souffle nouveau à cet espace, ce qui avait une incidence sur la dynamique des faubourgs de la basse ville. Sensiblement à la même époque, et profitant de la présence de cet espace industriel, le gouvernement fédéral mettait sur pied des programmes d'accès à la propriété, dont le *Wartime Housing*, favorisant la construction de maisons neuves dans les environs (*idem*, 25-26; **fig.: 3.40** et **3.39**).

...

...

...

Terminons cette section sur une observation relative à la vie de quartier dans «les faubourgs du Saint-Charles»:

«La rue Sainte-Thérèse est l'une des rares qui traversent entièrement le quartier Saint-Sauveur d'est en ouest: elle aboutit au centre même du parc industriel. À l'époque de l'usine de réparation du Canadien National, un tramway empruntait les rues Hermine, de l'Aqueduc et Sainte-Thérèse et permettait aux ouvriers de se rendre rapidement au travail. Plus l'activité industrielle augmentait, plus le nombre d'ouvriers empruntant la rue Sainte-Thérèse devenaient important. La position stratégique de l'artère a probablement donnée naissance à l'activité carnavalesque» (Ville de Québec, 1987.3, 25).

Il faut rappeler que dès les premières heures du Carnaval de Québec, qui correspondait alors au Mardi Gras, les citoyens le long de la rue Sainte-Thérèse avaient l'habitude de construire des monuments de glace devant leur porte. Toujours sur cette même rue, il y avait une institution aussi éphémère que le Carnaval et connu de tous: *Chez Ti-Père*. Tous savaient qu'ils pourraient s'acheter un «p'tit verre» de caribou, lui qui n'avait certainement pas attendu un permis de la *Commission des liqueurs* pour réchauffer les Carnavales.

L'organisation du Carnaval de Québec devait officialiser cette manifestation spontanée en l'introduisant dans son programme et en y délocalisant certaines activités. Ce faisant, le Carnaval de Québec assurait une forte présence de fêtards, renforçant par le fait même l'importance de cette manifestation spontanée s'exprimant sur la rue Sainte-Thérèse. De nos jours, l'organisation du Carnaval a complètement délaissé la rue Sainte-Thérèse. Ce faisant, cette rue est redevenue bien sage durant le froid février. Il est à noter que depuis peu, le Carnaval de Québec est devenu ce que nous pourrions appeler une fête «*officielle*», concentrée sur la famille et dont l'essentiel des activités se déroule maintenant en haute ville, et principalement sur les Plaines d'Abraham (**fig.: 4.58**). Ce faisant, le Carnaval est devenu plus accessible aux touristes parce que ses activités se déroulent à proximité des hôtels du Vieux-Québec et de Place Québec. Tout le côté populaire et spontané de cette fête de mardi gras a été «*extradé*» sous l'étiquette de «*fête de la famille*». Depuis une dizaine d'années, le Carnaval de Québec ne correspond plus à la période du Mardi Gras, et s'étire maintenant sur une période de plus en plus longue. Sans oublier le fait que le Château de glace n'occupe plus depuis longtemps le Carré d'Youville qui est une place publique importante dans la dynamique urbaine de Québec (*cf.*: chapt. IV). Ce qui jadis était une fête dans le plein sens du mot, deviendrait de plus en plus une fête sage, encadrée, surveillée, contrôlée.

Aujourd'hui, la rue Sainte-Thérèse n'existe plus. Elle est devenue la rue Raoul-Jobin. En termes imagés, Sainte-Thérèse aurait été remplacée par un nouveau saint du martyrologue de la «*Vieille capitale*» et de sa nouvelle église la Commission de la Capitale nationale (*cf.*: chapt. IV). Au XIX^e siècle, l'Église manifestait sa gloire retrouvée en renommant la plupart des villages du Québec (Voisine et al., 1977). À Québec, cette «*nouvelle église*» en ferait-elle autant en renommant certaines rues importantes pour la mémoire collective? La toponymie serait-elle mis au service d'une volonté d'éteindre jusqu'au souvenir de certains lieux de fêtes?

4.3.4 Les premiers noyaux de villages sur l'autre rive de la Saint-Charles

En tombant dans le domaine du roi en 1800, une partie de la rive gauche de la rivière Saint-Charles (ancienne seigneurie jésuite de Notre-Dame-des-Anges) devenait accessible pour une appropriation privée du sol, pour ne pas dire une appropriation industrielle (*cf.*: section 3). Elle fut d'ailleurs rapidement convoitée par les entrepreneurs liés au commerce du bois (vrac et construction navale; Ville de Québec, 1987.1, 5). La rive gauche du Saint-Charles voyait émerger quatre noyaux de *concentration*, sous

l'influence de l'industrie et de ses promoteurs⁸⁰³. Comme nous allons le voir, certains de ces noyaux ne résisteront pas au départ de l'industrie... ou à son arrivée (**fig.: 3.33**). «Leur évolution semble s'être arrêtée en même temps que s'est tarie la source de revenus des magnats du bois et de la construction de bateaux» (Bergeron Gagnon, 1995, 14).

William Hedley Anderson, qui possédait de son père 180 arpents (~54 ha) sur la rive gauche de la rivière, s'associait à F. X. Paradis pour former une compagnie de bois (Ville de Québec, 1987.1, 8). Selon une autre source, ces deux associés auraient loué de l'Hôtel-Dieu une grève pour leur cours à bois (Bergeron Gagnon, 1995, 13). Vers le milieu du siècle, Anderson lotissait une portion de sa terre, près de la rivière et donc près de son entreprise, pour y localiser ses employés; ce fut la «*fondation*» de Hedleyville (Ville de Québec, 1987.1, 9). Vers le milieu du siècle Anderson concédait une soixantaine de lots à la jonction des 4^e, 5^e et 6^e rues actuelles (Bergeron et Gagnon, 1995, 15). Soulignons qu'il interdisait, dans ses actes de concession, l'implantation de commerce et d'industrie (Bergeron et Gagnon, 1995, 16). Était-ce parce qu'Anderson voulait implanter son propre magasin de compagnie? Toujours est-il qu'en 1867 il fermait son chantier (Bergeron et Gagnon, 1995, 16)⁸⁰⁴.

Selon les auteurs, Smithville était l'affaire de Charles Smith (Bergeron et Gagnon, 1995, 16) ou de Thornton Rodolphe Smith (Gagné et Lemieux, 1995, 93). Peu importe, le petit noyau de faubourg se développait à proximité d'un chantier naval vers 1850 (*ibidem*)⁸⁰⁵. «Le village se développera jusqu'à la fin du XIX^e siècle, et ce, même lors du déclin de l'industrie navale. Cela est principalement dû à la diversité des industries acceptées par Smith sur son territoire» (*ibidem*). Smith possédait à proximité de son chantier une immense villa qui, occupant une position de contrainte, ne devait pas perdurer dans le temps.

Parkeville était née du moulin à scie que Georges Holmes Parke opérait sur sa propriété; en 1885 «il ne reste aucune trace du village de Parke» (Ville de Québec, 1987, 10). Est-ce simplement une conséquence de la fermeture du moulin à scie? Si tel fut le cas, cela

⁸⁰³ «Comme Hedleyville, ces agglomérations sont nées de l'essor de la construction navale» (Ville de Québec, 1987.1, 8).

⁸⁰⁴ «Il semble qu'Anderson et ses descendants aient volontairement décidé de mettre en réserve une partie de ses terres, question d'attendre qu'une hausse de la valeur de sa propriété» (Bergeron et Gagnon, 1995, 17).

⁸⁰⁵ «En 1867, deux forges côtoient trois chantiers navals et une scierie fonctionnant à la vapeur. À l'est de la rivière Lairet, on retrouve deux autres chantiers. L'un porte le nom de St-Charles ship yard et l'autre est la propriété de McKay et Warner» (Bergeron et Gagnon, 1995, 16).

montre à quel point le faubourg pouvait être un habitat fortement dépendant de l'industrie. Vers 1850, Parke se construisait une villa près de Smithville; c'était la villa Ringfield, appelée bien plus tard la «Villa de Carton» à cause de sa reconversion en entrepôt de boîte de carton (Gagné et Lemieux, 1995, 100-101; **fig.: 3.41**)⁸⁰⁶.

À proximité de l'embouchure de la Saint-Charles, un certain Jones opérait un moulin à scie actionné par la vapeur (Bergeron Gagnon, 1995, 16). New Waterford serait né de ce moulin. Le moulin cessait ses activités en 1882 et une partie du faubourg était détruite en 1889 pour faire place au passage d'un chemin de fer (*ibidem*). En 1911, le reste du faubourg cédait la place à d'autres voies ferrées (Ville de Québec, 1987.1).

Ainsi quatre noyaux de *concentration* rythmaient la rive gauche de la rivière Saint-Charles: Smithville, Parkeville, Hedleyville et New Waterford. Soulignons que l'Hôtel-Dieu possédait une terre voisine à celle d'Anderson, terre qu'il lotissait en partie en 1891; l'Hôtel-Dieu aurait alors spéculé sur la venue du chemin de fer *Quebec, Montmorency & Charlevoix* (*ibidem*, 11). L'Hôtel-Dieu pourrait avoir vendu des lots par baux emphytéotiques.

4.4 Le faubourg Champlain (Près-de-Ville) et le chemin des Foulons

Le chemin des Foulons n'est pas un faubourg à proprement parler, mais, comme soulignant la falaise de Québec de son long ruban de maisons d'ouvriers et de compagnies, il constituait à l'époque une sorte de lien entre la Basse-Ville et les faubourgs plus à l'ouest. C'est pourquoi nous nous permettons de l'intégrer ici.

Il y avait tout d'abord Près-de-Ville, délimité par le Cap-Blanc et la Basse-Ville (**fig.: 3.42**). Ce faubourg, né sous l'ancien régime, localisait au XIX^e siècle principalement des Irlandais (Ville de Québec, 1989.1, 15). Au delà de Près-de-Ville, groupé autour de Notre-Dame-de-la-Garde, se trouvait le faubourg du Cap-Blanc habité essentiellement par des Canadiens-français (*ibidem*)⁸⁰⁷. Puis, jusqu'à Sillery, ce n'était qu'une longue écharpe de maisons d'ouvriers et de maisons de compagnies, associées aux cours à bois

⁸⁰⁶ La dénomination populaire semblait véhiculer une certaine ironie.

⁸⁰⁷ «Les faubourgs-villages linéaires sont passablement ébréchés (Anse-aux-Foulons): celui du Cap-Blanc, très varié dans le détail (sutures récentes), est assez intact malgré la proximité du boulevard Champlain» (Ritchot dans Dubé et al., 1981, 14).

et aux moulins à scie implantés le long du fleuve (Bernier, 1977)⁸⁰⁸.

«...les berges du Saint-Laurent, entre le Cul-de-Sac et Sillery, seront les lieux de résidences des travailleurs des chantiers Dinning, Lampson, Baldwin et Gilmour. Certains de ces armateurs-négociants, dont les Lampson, font même construire des maisons pour loger leurs employés» (Ville de Québec, 1989.1, 14).

En chemin, l'assoiffé pouvait s'arrêter à l'hôtel Bytown...⁸⁰⁹ (**fig.: 3.43**). «Population sédentaire des familles de travailleurs, population nomade de marins, de "cageux" et d'ouvriers saisonniers», tels étaient les résidants de ce long faubourg qui se pressait à l'ombre du cap Diamant (Bernier, 1977, 113). André Bernier a repéré dans un fonds d'archives une belle photo illustrant ce long faubourg à une autre époque (**fig.: 3.44**). Quelques villas, mais peut-être plus simplement de grandes résidences d'entrepreneurs désirant demeurer à proximité de leur entreprise, ponctuaient cet espace.

La fermeture des chantiers et des cours à bois allait fragiliser ce long ruban ouvrier dont la raison d'être cessait subitement d'exister⁸¹⁰. D'ailleurs, Près-de-Ville et le faubourg du Cap-Blanc devaient connaître un déclin démographique à partir des années 1880 (Ville de Québec, 1989.1, 16). Vers 1910, le *Transcontinental Railway* faisait circuler des trains le long du Saint-Laurent, lui permettant notamment d'atteindre un quai localisé dans le secteur de Notre-Dame-de-la-Garde (*idem*, 36). Cette voie ferrée favorisait peut-être aussi l'aménagement d'un port complémentaire à l'anse au Foulon en 1925 (*idem*, 36). Cette fragilisation du paysage était accentuée par la crise des années trente, crise qui livrait le paysage à une lourde érosion. Faute d'acteurs ayant les moyens de mettre l'espace en valeur, le paysage pouvait être approprié pour des activités ayant de fortes externalités négatives. Voici comment McKinnon décrit le redéploiement de cette position:

«En plus de réclamer des subsides pour des travaux publics, les conseillers municipaux cherchent à attirer quelques industries. Lorsque la "Eastern Oil Limited" demande, en 1931, la permission d'installer de gros réservoirs de gazoline et d'huile à l'Anse-au-Foulon et dans l'anse Saint-Michel, sa demande est accueillie très favorablement. Cette première compagnie sera bientôt suivie par la "Dominion Oil Company" et par la "Shell Company". Les bateaux qui approvisionnent ces firmes accostent au quai Frontenac» (Dion-McKinnon, 1987, 146).

⁸⁰⁸ «Plus près du cap, chaque marchand construit quelques bâtiments pour l'administration, des habitations pour ses ouvriers et parfois quelques bâtisses spécialisées comme une forge, un atelier et des entrepôts. On retrouve aussi deux moulins à scie vapeur» (Dion-McKinnon, 1987, 80). «Le premier moulin à scie à vapeur est construit en 1826. Le plus important demeure cependant celui du chantier d'Allan Gilmour, édifié aux alentours de 1840» (Dion-McKinnon, 1987, 82).

⁸⁰⁹ Bytown était l'ancien nom d'Ottawa. C'est de l'Outaouais qu'arrivait de nombreuses cages, et ce fut certainement la source d'inspiration pour le nom de cet hôtel qui devait accueillir les nombreux cageux.

⁸¹⁰ «Après la grande expansion causée par le commerce du bois, Sillery connaît, de 1867 à 1911, une période de léthargie: les emplois deviennent rares, la population diminue et le développement domiciliaire reste à peu près nul» (Dion-McKinnon, 1987, 133).

Cette fragilisation du paysage par le départ des foyers d'emplois livrait aussi se dernier à une érosion au sens propre du mot: «Durant la Crise [de 1930], les ouvriers en chômage les ont démolis [les anciens quais devant Québec] et en ont utilisé le bois pour chauffer leurs maisons» (*idem*, 145). Si le déclin des activités fluviales et la crise des années 1930 rendaient incertain le devenir de ce secteur, l'implantation des réservoirs d'essence et d'huile hypothéquait encore plus son avenir en polluant les valeurs foncières (...et l'environnement!).

Avec la grande Évasion de la deuxième moitié du XX^e siècle, l'érosion de cet espace *rural* s'accroissait davantage, contribuant à faciliter l'implantation du boulevard Champlain. Rappelons que ce boulevard était implanté en deux étapes: en 1961-1962, il reliait la traverse de Lévis à la côte de Sillery, puis, de 1971-1972, de la Pointe-à-Pizeau au pont de Québec (Ville de Québec, 1989.1, 16). L'aménagement de ce large boulevard devait avoir un impact sur le paysage: en démolissant des maisons qui jadis étaient en façade de la rue, certaines portions du boulevard Champlain offrent aujourd'hui un paysage d'arrière-cours, ce qui n'est pas sans évoquer le boulevard Charest qui offre par endroit un paysage tout à fait similaire (**fig.: 3.45**). Faute d'être soutenu par la présence de formes productives, cette longue écharpe de maisons d'ouvriers n'aurait guère pu résister à l'aménagement de la nouvelle autoroute⁸¹¹.

Si, aujourd'hui, l'axe monumental tend à se dilater sous l'influence d'un discours associé à la «vue» et à l'environnement (projet de parc linéaire, condos, etc.), il n'en demeure pas moins que le redéploiement de la plate-forme littorale au-devant de Sillery se trouve toujours limité par le boulevard Champlain qui rend les berges du Saint-Laurent inaccessibles. Aussi, le projet de le transformer en boulevard urbain viserait avant tout à minimiser son impact sur les valeurs foncières, ou, dit autrement, à bonifier la rente de situation. Mais sa réalisation serait vavorisée par le fait que des acteurs ont déjà commencé à valoriser cet espace (*cf.*: chapt. 1). De la même façon, la décontamination des sites où se trouvaient les anciens réservoirs tout comme le projet de parc linéaire répondraient d'une dynamique de brassage social⁸¹². Cette dynamique, qui emporte

⁸¹¹ «Remplacé par le boulevard Champlain, le chemin des Foulons n'a été conservé qu'à partir de la Pointe de Sillery, en gagnant vers l'ouest. On n'y trouve plus aujourd'hui qu'un vingtaine de ces maisons du XIX^e siècle, avec la maison des Jésuites et la maison Côté, beaucoup plus anciennes» (Bernier, 1977, 113).

⁸¹² «Le brassage social s'apparente ainsi à un dérangement lors duquel des formations sociales mieux nanties disputent à d'autres la possession de milieux désormais soumis à une quelconque enchère. Or l'environnement est rarement causal vis-à-vis de cette rentabilisation situationnelle, il embarque dans le processus, il émerge en tant que préoccupation à un moment où ce processus fonctionne déjà à des degrés divers. Sous ce rapport l'environnement signifie. Il signifie, autant qu'il engendre ou entretient, la rente de situation, et, par le fait même, un remue-ménage social» (Ritchot dans Dubé et *al.*, 1981, 62).

vraisemblablement l'ancien faubourg linéaire, évoque ce qui s'était produit dans le faubourg Saint-Louis (cf.: section 4.2). Le chemin du Foulon a connu une transformation sous l'influence d'une dilatation de l'axe monumental rendue possible par les discours environnementaux, tandis que le faubourg Saint-Louis occupait une position d'emblée *urbaine*. Dit autrement, jusqu'à tout récemment, il y aurait eu coïncidence entre le *front urbain* et la discontinuité de la falaise.

4.5 Quelques faubourgs à l'ouest de Québec

À l'Ouest de Québec, sur le promontoire, non loin du faubourg Saint-Jean, se trouvent quelques maisonnettes bordant des rues courtes et étroites: Dumont, Saint-Laurent, etc. C'est le faubourg Guenette (**fig.: 3.46**). Une tannerie aurait été à l'origine de ce petit faubourg (Mélançon, 2004, cpa).

...

...

...

Du côté de la seigneurie de Sillery, trois faubourgs allaient trouer l'axe monumental de Québec, bien avant la tranchée de l'autoroute des ponts. Si ces formes étaient — et sont toujours — hors positions, il faut bien comprendre qu'elles externalisaient la sédentarisation d'ouvriers par leurs employeurs qui possédaient sur le replat du cap de vastes domaines qu'ils pouvaient morceler comme bon leur semblait. Ces trois faubourgs sont: Nolansville (côte à Gignac), Bergerville et celui de la côte de l'Église (Bernier, 1977; **fig.: 3.33** et **3.47**). Nolansville, petit noyau d'une quinzaine de maisons, fut loti à même le domaine de la famille Nolan (*idem*, 125). Sheppardville (Bergerville) était un noyau ouvrier attenant aux terres de Willam Sheppard, qui était engagé dans le commerce du bois (*idem*, 75 et 131)⁸¹³. S'il vendait finalement une partie de son domaine, il conservait toutefois les titres de son faubourg:

«En 1847, des difficultés financières l'obligent à vendre sa villa de Woodfield et à se retirer à Drummondville, dans son autre résidence de Fairymead. Sheppard revient régulièrement à Sillery percevoir les rentes du village de Sheppardville (appelé Bergerville par les habitants), dont il avait fait tracé les rues sur la partie nord-ouest de son domaine. Il décède à Trois-Rivières le 2 juillet 1867» (Dion-McKinnon, 1987, 98).

Enfin, dans le prolongement de l'église de Saint-Colomb, un petit faubourg s'étirait vers le nord (Bernier, 1977, 143). Il s'agirait du village de Sillery, entité ayant procédé de la

⁸¹³ «Les marchands de bois, pour beaucoup, agirent comme des entrepreneurs en colonisation. Ces *Lumber Lords* étaient des aménageurs préoccupés de socialité et de moralité. Si certains établissements ont évoqué le ranch, d'autres ont anticipé la cité ouvrière (Sillery près de Québec, les Grès dans le secteur des forges du Saint-Maurice, etc.)» (Ritchot, 1999, 330).

campagne environnante, qui aurait peut-être «*récupéré*» par les ouvriers à l'heure de l'industrialisation.

Au sujet de ces trois faubourgs, Jacques Delisle écrit:

«Cela [le mode de tenure foncière] a autorisé l'aménagement des embryons de faubourg qui se sont, cependant, développés simultanément à la résorption du commerce du bois. Pouvant compter de moins en moins sur leurs affaires marchandes (à cause de la concurrence de l'acier et de la levée du blocus anti-anglais en Europe), certains propriétaires se tournent vers la transformation de leur capital en bien-fonds et tentent d'en retirer une rente foncière» (1981, 100).

Ainsi, ces domaines cossus, ponctués de riches et somptueuses villas, étaient en quelque sorte transformés en «*seigneurie*» de façon à faire fructifier le sol (probablement à l'aide de l'emphytéose)⁸¹⁴. Autrement dit, le déclin de l'industrie du bois engendrait une érosion du paysage de Sillery à laquelle certains grands propriétaires résistaient en lotissant leurs domaines. Soulignons que la fin du commerce du bois mettait un terme définitif à la croissance de ces faubourgs.

Plus à l'ouest, se trouvait le faubourg de Hamelville, dont fait mention Jacques Delisle (*idem*). Localisé près du fleuve, il «disparu avec la construction du chemin de fer»; il ne resterait que deux vestiges de cet ancien faubourg (*ibidem*)⁸¹⁵. Une amorce de faubourg aurait vu le jour au début du XX^e siècle dans Sainte-Foy, non loin de la rue Lavigerie. Selon les intuitions de Jacques Delisle, la Compagnie du Pont de Québec (*Quebec Bridge Realty*) aurait eu des terrains dans ce secteur sur lesquels des employés affairés à l'érection du pont de Québec y auraient construit leurs demeures (*idem*, 114-115; **fig.: 3.48**). Ces maisonnettes d'ouvriers sont reconnaissables à leur toit plat typique de la phase manufacturière (*idem*, 30). Ainsi, la présence de formes de *concentration* dans l'axe monumental avait relevé des acteurs endorégulés de ce dernier.

4.6 L'enclave ouvrière de Montmorency⁸¹⁶

Lové au pied de la falaise, à proximité des chutes Montmorency, le faubourg de Saint-Grégoire-de-Montmorency fut longtemps le faubourg d'une seule industrie, contribuant,

⁸¹⁴ «...les manoirs ont tous, à un moment ou l'autre, appartenu à un membre d'une famille anglophone prestigieuse. Il pouvait s'agir de militaires, de riches marchands, de dignitaires ou de magistrats» (Delisle, 1981, 43).

⁸¹⁵ «...le faubourg Hamelville est traversé par la voie ferrée qui évite les réserves foncières en se dirigeant vers les propriétés du bord du fleuve qui constituaient un demi-siècle auparavant le support foncier des implantations pour la transformation et le chargement du bois» (Delisle, 1981, 113).

⁸¹⁶ Cette section fait exclusivement appel à l'essai de Jean-François Simard (2001).

selon Jean-François Simard, au façonnement de son identité sociale (2001; **fig.: 3.49**)⁸¹⁷. En 1811, deux entrepreneurs — Peter Patterson et Henry Osborne — obtenait du seigneur de Beauport une concession au pied de la chute Montmorency pour y aménager une scierie [22-23]. En 1815, Peter Patterson s'installait dans la *Kent House*, une de ces nombreuses villas ponctuant l'axe monumental de Québec, et il acquerrait en 1844 les titres de la seigneurie de Beauport [23]. Comme dans bien d'autres faubourgs, le «seigneur-entrepreneur» avait une incidence sur la mobilité de ses ouvriers:

«Patterson est le propriétaire unique du lot qui comprend les terres situées en amont et en aval, à l'ouest de la chute. Une lecture de cette carte permet de constater que, dès cette époque, l'industriel Patterson a fait construire plusieurs baraquements qu'il loue aux employés travaillant à son chantier. Ces habitations ouvrières sont situées le long d'une rue principale donnant directement accès aux moulins. On y retrouve quelques services de base dont une boulangerie et une forge. Il n'y a pas encore de lieu de culte dans cette petite agglomération naissante. C'est l'entreprise et non pas l'église qui est au cœur de l'arrondissement jusqu'en 1870» [25].

Ainsi, la localisation de ce faubourg relevait d'un acteur qui, contrôlant l'espace, était en mesure d'aménager des «baraquements» pour ses ouvriers. Ce type d'habitations, indépendamment des aspects sociaux qu'elles pouvaient comporter, constituaient pour le seigneur-entrepreneur un investissement, pouvant aussi amortir les effets du déclin économique. Bref, «En 1870, on recense déjà au Bas-du-Sault de Montmorency une centaine de familles» [24]. Le toponyme ici employé est significatif selon nous d'une dichotomie non seulement topographique mais aussi sociale qui habiterait toujours les gens de la région de Québec.

Après un déclin progressif de ses activités, le moulin à scie cessait ses activités durant la période de 1889-1890, jetant les ouvriers dans «l'indigence» (**fig.: 3.50**)⁸¹⁸. Déjà en 1879, un ralentissement de sa productivité contribuait à la *dispersion* de plusieurs d'entre

⁸¹⁷ «Les relations entre [le curé] Tremblay et [Benson] Hall [le nouveau propriétaire du moulin] engagent davantage que leur simple personne. À travers ce jeu d'acteurs se noue aussi une complicité de nature institutionnelle entre le clergé et l'industrie qui fait parfois de la localité située au Bas-du-Sault, selon une expression chère à Castoriadis, une "micro-société micro-totalitaire" assujettie, sinon aliénée, par cette tendance à l'absolutisme de deux grands pôles de régulation sociale: l'institution cléricale et l'institution industrielle» (Simard, 2001, 30). Cette situation aurait contribué à accentuer l'exorégulation des ouvriers. Aussi, une telle situation aurait-elle été rendue possible par une certaine utopie qui animait, depuis Mgr de Laval, le clergé de Québec?

⁸¹⁸ «... l'on assiste au même moment au recul de l'industrie forestière sur l'ensemble de la Côte-de-Beauport. À la fin du XIX^e siècle, les moulins à scie de Montmorency sont très largement alimentés par du bois provenant de différentes régions de la province. Joseph Bouchette rapporte dans son *Dictionnaire topographique* de 1832 que les terres cultivées remontent jusqu'à six milles depuis la rive du fleuve, la forêt se voyant acculée aux confins de la seigneurie de Beauport. Ce faisant, l'abattage du bois est plus difficile à réaliser et à rentabiliser qu'au début du siècle» (Simard, 2001, 36). L'exploitation forestière dans la région, tant sur la rive sud que sur la rive nord aurait donc contribué à l'ouverture de rang agricoles autour de Québec.

Selon Jean-François Simard, la localisation du moulin au Bas-du-Sault aurait eu un impact sur la décision d'implanter une voie ferrée. En effet, selon un mémoire de la fin du siècle, il était prévu que le transport de la planche serait plus rentable que le transport des passagers [37]⁸²⁰. Toujours est-il que le chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix était inauguré en août 1889 [36]. La proximité du pouvoir hydraulique de la chute, la desserte ferroviaire et plus important encore, la disponibilité d'un site aménagé (quai, etc.), auraient donc contribué à l'implantation d'une «usine à coton» dont la production s'élançait en 1891 [39-40].

Cette filature de coton aurait eu un impact sur la démographie du faubourg qui passait de 542 habitants à 6 156 personnes en 1947 [44]. Ainsi, ce faubourg aurait acquis, au début du XX^e siècle une densité inhabituelle⁸²¹. Plus intéressant encore, ce faubourg aurait connu un enclavement, comme l'aurait été Saint-Roch à une autre époque⁸²².

«D'abord, cette usine [la cimenterie construite en 1954] délimite morphologiquement la géographie de Montmorency avec la rivière à l'est, le plateau au nord et le fleuve au sud. La construction de la cimenterie parachève l'enclavement territorial de la communauté, contribuant ainsi à consolider son caractère d'isolat social et industriel» [176].

L'enclavement de Montmorency n'aurait pas été uniquement idéologique (influence de l'Église) ou relié au travail; il aurait été avant tout géographique; le paysage pouvait, par l'enclavement, suggérer l'exorégulation des trajectoires. Dit autrement, le paysage pouvait suggérer la «*dépression topologique*» du faubourg. Le sociologue Fernand Dumont aurait eu lui aussi cette intuition de l'enclavement de Montmorency:

«"L'agglomération s'allongeait le long de la falaise, face au fleuve. Vers l'est, une rangée de maisons s'étirait presque jusqu'à l'usine et la chute Montmorency. À l'ouest, le village était délimité par une dalle spectaculaire qui, partie d'une exploitation forestière au nord, déversait le bois [...] dans le fleuve. Entre ces deux extrémités, une concentration d'habitations ouvrières, la plupart construites en bois et à plusieurs logements, communiquait par des rues étroites"» (dans Simard, 2001, 107).

Ainsi, le paysage naturel et le paysage construit de Montmorency auraient pu

⁸¹⁹ «...la communauté locale subit la fermeture définitive du moulin des Hall, laissant la majeure partie de la population dans l'indigence. [...] cette fermeture, associée à l'arrivée du train, aurait contribué à une dispersion des familles souches de Montmorency dans la grande région de Québec» (Simard, 2001, 39).

⁸²⁰ «"Le transport de ce bois rapporterait la somme assez ronde de \$24,000.00" comparativement à 19 500\$ pour les passagers [...]. En implantant une desserte du chemin de fer à Montmorency, le moulin à scie prédisposait l'installation de l'usine à coton» (Simard, 2001, 37).

⁸²¹ «La densité de population de Montmorency atteint même un sommet historique en 1956 avec 8 681,4 habitants/km²» (Simard, 2001, 106).

⁸²² «Village à toutes fins utiles monoindustriel, embauchant dans les années vingt près de la moitié de la population totale de la communauté, Montmorency vit au rythme d'une filature de coton qui [...] se confond avec l'histoire du capitalisme» (Simard, 2001, 64).

communiquer aux acteurs les limites de la position attribuée.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, d'autres entreprises s'ajoutaient «dans le voisinage immédiat de la paroisse»: une cimenterie et une briqueterie [135]. Enfin, en 1986, la filature cessait ses activités [174]. Même vers la fin du XX^e siècle, Montmorency aurait profondément été un faubourg. «"Y'a beaucoup de gens qui sont retournés par chez eux, d'où ils venaient. Pourquoi tu veux qui restent à Montmorency? C'est trop serré, des one way, pas de cours... On s'en va mourir chez nous!"» (dans Simard, 2001, 173). Ce commentaire d'un ancien travailleur de la filature viendrait, en quelques mots, illustrer le contenu axiologique de ces paysage, ainsi que le destin de toutes ces communautés ouvrières qui, au XIX^e siècle, pouvaient disparaître en même temps que leur raison d'être⁸²³. Ainsi, même si Montmorency a pu constituer une communauté ouvrière ayant une identité forte, il n'en demeure pas moins qu'elle occupait une position attribuée investie des valeurs liées au travail. Rappelons ce commentaire d'Yves Mélançon au sujet des faubourgs: leur «...appropriation ne fait pas intervenir le registre des valeurs culturelles qui sont investies dans l'habitat par la planification et l'aménagement» (cf.: section 4.1.2). Le faubourg serait-il toujours une forme en sursis?

Grâce à cette filature, la municipalité de Saint-Grégoire-de-Montmorency était en mesure, tout au long du XX^e siècle, de perdurer comme entité municipale. Tout comme la ville de Lévis qui profitait d'un décalage industriel (cf.: section 4.8), ou de Vanier qui bénéficiait d'une vaste zone commerciale et industrielle, ce faubourg aurait résisté aux annexions grâce à une entreprise qui assurait sa viabilité. Mais comme l'a montré Jean-François Simard, et en simplifiant quelque peu, la réduction de l'embauche dans une industrie qui nécessitait de moins en moins de main-d'œuvre, associé au fait que la municipalité était «pleine à craquer» (assiette fiscale fixe), amenait les finances municipales vers un cul-de-sac où la seule façon pour cette dernière d'assurer sa viabilité financière aurait été d'augmenter sans cesse les taxes. Ainsi, avec un décalage de pratiquement cent ans, Saint-Grégoire-de-Montmorency se serait retrouvé dans une situation similaire à celle de Maisonneuve (cf.: chapt. IV) ou encore de Saint-Sauveur. Avec les années 1970, Montmorency était fusionné dans le «Grand-Beauport» [147].

⁸²³ Au sujet de l'industrie sidérurgique en Mauricie, Gilles Ritchot écrit: «Le phénomène fit du centre du Québec, entre 1820 et 1880, la principale zone sidérurgique primaire au Canada. Ce qui pique la curiosité, concernant l'aspect topographique de ce phénomène, relève de la disparition quasi-complète non seulement de l'activité mais des villages associés» (1999, 324).

4.7 Quelques brèves observations sur la région de Québec

Le reste de cette campagne environnant Québec était ponctuée de villages et de quelques bourgs. Certains d'entre eux, à cause de la présence d'une rivière, avaient accueilli des industries. Ce faisant, ces bourgs et villages étaient souvent doublés d'un noyau de faubourg. Tel fut le cas de Cap-Rouge qui localisait une entreprise de poterie et dont le développement industriel aurait été associé au nom de John Neilson (Réjean Lemoine, 2005, cpa; **fig.: 3.51**). Robert Giffard, Courville et Beauport disposaient eux aussi de noyaux de faubourg issus d'entreprises liées à la présence d'une rivière ou du fleuve (énergie, transport; *ibidem*). Soulignons au passage que l'implantation de l'industrie à Beauport aurait pu être favorisée par le fait que l'embouchure de la rivière Beauport relevait du domaine seigneurial (cf.: section 3; **fig.: 2.11**). Cette hypothèse recevrait un début de confirmation par une photo sur laquelle des quais sont visibles **fig.: 3.52**).

parmi les bourgs qui polarisaient la grande région de Québec, nous pouvons mentionner Lévis (cf.: section 4.8), Loretteville et plus loin Montmagny. Au XIX^e siècle, Loretteville logeait un couvent des Ursulines ainsi qu'une gare de chemin de fer (Marc Boutin, 2005, cpa). Aujourd'hui encore, la rue Racine, qui traverse l'ancien cœur du bourg, présente un côté très «village» qui n'est pas sans évoquer certaines rues de Lévis. Depuis cette artère, nous pouvons atteindre quelques petites rues autour desquelles se déploie une banlieue sauvage, témoin du passé industriel de cette position (**fig.: 3.53**). Cette banlieue sauvage était née de l'énergie fournie par la chute de la rivière Saint-Charles (Réjean Lemoine, 2005, cpa; **fig.: 3.54**). Loretteville aurait peut-être participé de la seigneurie de Saint-Gabriel, qui relevait du domaine du roi à partir de 1800, ce qui aurait eu une incidence sur son développement économique, si tel fut le cas. C'est sur cette ancienne seigneurie de Saint-Gabriel que l'État aménageait sa base militaire de Valcartier (Potvin, 1946, 33; **fig.: 3.4**).

Tout près de Loretteville se trouve le Village Huron (**fig.: 3.55**). Au XIX^e siècle, le Village Huron était une destination touristique prisée, encore aujourd'hui (Réjean Lemoine, 2005, cpa). Partant de Québec, les voyageurs britanniques faisaient un «tour» qui durait une journée et qui les amenait dans différents points de la région, dont le Village Huron et les chutes Montmorency. Certains touristes allaient jusqu'aux berges du lac Saint-Charles, profiter de l'accueil d'auberges (Beaulieu et *al.*, 1992), ou encore de celles du lac Saint-Joseph (Potvin, 1946). «En 1898, ce cadre de villégiature prend une autre forme lorsque le premier chalet fut construit dans les environs du deuxième lac»

(Beaulieu et *al.*, 1992, 43). La petite municipalité (modeste) de Lac-Saint-Charles devait se développer pratiquement sous la forme d'un front agro-forestier.

...

...

...

Plus à l'Ouest, les Ursulines furent propriétaires de la baronnie de Portneuf à partir de 1744 (Potvin, 1946, 10)⁸²⁴. Ce type de propriété devait certainement contribuer aux finances de la communauté. Cette région relevait ainsi d'une colonisation fort ancienne, remontant aux débuts de la Nouvelle-France (Potvin, 1946). De par les différents propriétaires de ce vaste territoire, et de par la nature des activités qui s'y tenaient, une partie de la genèse de Portneuf aurait possiblement relevé de la morphogenèse de Québec. Elles étaient aussi propriétaires de la seigneurie de Sainte-Croix sur la rive sud du fleuve (**fig.: 3.56**). Soulignons au passage que la compagnie de chemin de fer *Quebec & Richmond*, qui cherchait à relier Richmond et Lévis, du négociier son passage sur cette seigneurie des Ursulines (Guertin, 1998). Avec le XX^e siècle, l'industrie forestière dans Portneuf aurait connu un développement plus intense; Thomas Maher par exemple opérait jusqu'à 38 fourneaux à charbon de bois (Potvin, 1946)⁸²⁵. Aujourd'hui, avec l'étalement urbain, la morphogenèse de Portneuf participerait davantage de celle de Québec.

Le reste de la région était largement *rural* (agriculture et industries), hormis quelques massifs de villégiature comme Saint-Antoine-de-Tilly (Réjean Lemoine, 2005, cpa; **fig.: 3.57**). Avec le tournant du XX^e siècle, le Lac Saint-Joseph devenait une destination touristique, notamment grâce au passage du chemin de fer. Ainsi, deux hôtels étaient construits sur les berges de ce grand lac qui est aujourd'hui de plus en plus une banlieue pavillonnaire (**fig.: 3.58**)⁸²⁶. Des villages comme Neuville, Deschaillons, Deschambault ou le Mont Sainte-Anne constitueraient aujourd'hui des points de chute de l'axe monumental de Québec. Dans le cas de ces villages, leur émergence comme point de chute de l'axe monumental serait notamment attribuable à la qualité (historique) de leur domaine bâti. De plus, certains d'entre eux bénéficieraient d'une fenêtre, sur le fleuve qui

⁸²⁴ «Le 10 avril 1801, elles louèrent leur fief à bail emphérotique, à un M. MacNidor, pour une période de cinquante ans. Le bail passa ensuite, par acquisition, en 1806, à W.B. Coltman qui fut représenté par Edouard Hale. Le bail ayant pris fin, les Ursulines vendirent la seigneurie, en 1851, à Angus McDonald, grand fabricant de papier et quatre années plus tard, en 1855, McDonald céda le fief à J.B. Symes, marchand de bois millionnaire de Québec» (Potvin, 1946, 10).

⁸²⁵ L'ancienne seigneurie de Fossembault a déjà appartenu à un certain W.A. Sewell qui possédait une scierie au lac Saint-Joseph autour de laquelle s'étalait un petit village. À Duchesnay, un certain Kennedy avait aussi une scierie (Potvin, 1946).

⁸²⁶ «Car tous les lacs de la région nord-ouest de Québec se trouvent sur le parcours de la ligne de chemin de fer qui va outre-Laurentide» (Potvin, 1946, 13).

est de plus en plus un espace valorisé avec la montée de la valeur «eau».

Enfin, une anecdote au sujet de Lotbinière nous suggère l'hypothèse que même au début du XX^e siècle, les descendants du Régime seigneurial avaient toujours une incidence sur le développement du Québec, *via* le foncier. Vers 1920, l'État Québécois était à la recherche de territoires pour lancer ses programmes de colonisation. Dans Lotbinière, le descendant du seigneur pratiquait l'exploitation forestière sur de vastes surfaces qui auraient été des «restes» de sa seigneurie (non concédés au moment de l'abolition). Les meilleurs bois étant coupé, le «seigneur de Joly» accepta d'échanger ses terres contre des terres de la couronne non encore exploitées (Dubé et *al.*, 1987, 29)⁸²⁷. Ainsi, jusqu'au début du XX^e siècle, il appert que de vastes étendues de territoire relevaient encore des descendants du Régime seigneurial⁸²⁸.

4.8 Le "graben" lévisien

Jusqu'au tout début du XIX^e siècle la rive droite du fleuve connaissait un lent développement; elle était essentiellement agricole (**fig.: 3.59**)⁸²⁹. Mais à partir de cette époque les choses s'accéléraient: de 1801 à 1851, sa population passait de 6 176 à 17 654 (Bécharde et *al.*, 1978). La montée du capitalisme marchand aurait incité John Caldwell, le titulaire de la vaste seigneurie de Lauson, à se lancer dans le développement tout azimut de son domaine (**fig.: 3.4**). Aucune possibilité de développement n'était négligée. Ses rivières actionnaient des moulins et des scieries, dont le bois provenait en partie des immenses forêts de sa seigneurie. Caldwell voyait à l'aménagement d'un hôtel, il s'impliquait dans une compagnie de traversier entre Québec et Lévis, ainsi que dans «mille autres projets». Son entrepreneuriat paraissait sans limite. Il avait même cherché à développer une ville nouvelle sur le replat du promontoire lévisien: la ville d'Aubigny. Pour ce faire, il expropriait des agriculteurs à l'aide du droit de retrait, ce qui l'obligeait néanmoins à les dédommager. «John Caldwell, d'un trait de plume, dans l'espace de deux mois, s'appropriait, en vertu de son droit féodal, toute la partie de ces terrains qui domine la falaise, et qui est située dans un endroit ravissant. Il faut dire, cependant, que le grand seigneur payait royalement sa fantaisie, et que chaque propriétaire reçut la pleine valeur de

⁸²⁷ «Le bon bois étant presque entièrement disparu, la *Lotbinière Lumber* et plus tard le seigneur de Joly acceptent de bonne grâce d'échanger ces terres contre d'autres, plus éloignées, mais pourvues de belles forêts. Le gouvernement procède donc, de 1919 à 1928, à toute une série d'échanges, afin d'obtenir la mainmise sur ces terres» (Dubé et *al.*, 1987, 29).

⁸²⁸ Une anecdote urbaine: Marc Boutin nous explique qu'en tant que propriétaire d'une maison dans Saint-Jean-Baptiste, il doit encore verser une rente (minime) aux Ursulines à chaque année (2005, cpa)!

⁸²⁹ La présente section fait largement appel à notre mémoire de premier cycle sur l'origine de l'autonomie municipale de Lévis (1995).

ce qui lui était enlevé» (Roy, 1984, 95)⁸³⁰. Toujours en utilisant le droit de retrait, qui constituait un véritable levier d'aménagement avant la lettre, Caldwell reprenait toutes les censes stratégiquement localisées et il s'emparait «de tous les terrains, de toutes les grèves, de tous les abords de rivières qui pourront faciliter le grand commerce qu'il veut entreprendre» (*idem*, 364). Il faisait aussi construire des résidences pour les ouvriers:

«De la pointe des Pères jusqu'à la rivière Chaudière, [...] le rivage était presque complètement occupé par des *chantiers*. [...] De nombreuses maisons sont construites dans cette anse [New-Liverpool] pour le logement des travailleurs» (*idem*, 30). «Caldwell, qui aimait la nature et avait le goût des belles choses, fit construire sur les escarpements de cette gorge [celle de la rivière aux Nœuds] de jolies demeures pour les ouvriers de ses moulins» (*idem*, 381).

Souignons que l'industrie du sciage représentait tout de même une industrie importante puisqu'en 1851, vingt et une d'entre elles étaient en opération sur la Rive-Sud. Celles ayant appartenu à Caldwell furent probablement revendues par la couronne anglaise dans la foulée de son dessaisissement. Bref, par le contrôle qu'avait Caldwell sur le sol, il était en mesure d'en assurer un développement systématique du territoire.

Au pied des côtes du Passage et Labadie, se développait un noyau urbain qui n'était pas sans évoquer la Basse-Ville de Québec. Ainsi, autour de 1825, s'y colocalisaient un hôtel, une auberge, une boulangerie, une fabrique de plâtre de Paris et d'autres commerces. De plus, des canotiers y avaient construit leurs demeures; ces derniers assuraient un service de taxi entre Québec et Lévis. Le littoral lévisien vers 1830 était couvert de pratiquement 600 maisons (GIRAM, 1984.3, 14. Plus tard, la côte du Passage devait localiser des commerces, coiffés de logements aux étages supérieurs (forme quartier). Pour sa part, le seigneur possédait une vaste demeure.

...

...

...

À l'automne de 1854, soit quelques semaines avant l'abolition du régime seigneurial (décembre), arrivait en gare le premier chemin de fer de toute la région de la capitale. Il y aurait eu dès 1836 un projet de chemin de fer reliant Lévis au reste du continent, mais le projet aurait rencontré des obstacles financiers (Carette, 1985). S'agissaient-ils plutôt d'obstacles liés au régime seigneurial? L'aménagement d'un tel équipement retardait à Lévis le déclin qui bientôt emporterait toute la région. Un décalage industriel entre les
⁸³⁰ «Une fois toutes ces acquisitions faites, Caldwell se trouva en possession de l'un des plus beaux domaines qu'il soit possible de voir. Il divisa le terrain en lots à bâtir, réserva une place pour un marché public, dessina un parc sur le bord de la falaise et traça des rues [...]. [...] En 1832 elle [la ville d'Aubigny] contenait à peine 40 à 50 maisons. "Les rues sont bien tracées [...] les lots à bâtir sont divisés bien régulièrement et de grandeur suffisante, mais la place n'a augmenté ni en maison ni en population comme on s'y attendait, et cela est dû principalement aux prix élevés que l'on demande pour les terrains» (Roy, 1984, 97-98 et 117).

deux rives allait favoriser Lévis au point où certains pensaient que le faubourg «d'en face» était pour dépasser Québec. Raoul Blanchard écrit:

«...Lévis avait pu espérer un moment devenir non pas l'annexe, mais la rivale de Québec. Nous savons que grâce aux chemins de fer elle a attiré à elle une bonne part du trafic fléchissant du port. Là s'était réfugié le commerce du bois, aux heures de la décadence; en 1893, on constate que les deux tiers se sont fixés à Lévis, avec 7 maisons. De même, là s'est maintenue la construction navale [...]. Enfin l'industrie québécoise avait poussé des prolongements à Lévis: en 1891, 146 établissements y occupent 1.220 personnes [...]; des fabriques de limes, de chaussures, d'allumettes, de cigares, des tanneries. Comme le disait le poète Louis Fréchette, né à Lévis, et s'adressant à sa ville natale: "Tu surgis... et... Québec, ta rivale, a pâli". Vision de poète, qui pouvait pourtant paraître justifiée vers 1881, lorsque Lévis avec ses annexes de Lauson et Bienville avait 12.175 habitants, presque 5.000 de plus qu'en 1871, tandis que Québec [était] en pleine stagnation» (Blanchard, 1935, 287-288).

Étant relié aux États-Unis et à Montréal via le nœud ferroviaire de Richmond, Lévis devenait le port de toute la région (**fig.: 3.60 et 3.61**)⁸³¹. De fait, «le réseau ferré branché sur Lévis était plus défavorable à Québec qu'il ne lui était utile» (Blanchard, 1935, 221). Lévis devenait ainsi un vaste espace d'entreposage, de triage et de réexpédition de marchandises, de bétail et même d'immigrants qui s'y embarquaient à destination du cœur du continent (**fig.: 3.62**). Le point de rupture de charge venait de passer sur l'autre rive. Quelques chiffres: en 1871, 30 000 immigrants et 40 000 têtes de bétail prenaient la route de fer vers l'intérieur du continent (GIRAM, 1984.3, 25). L'arrivée du train favorisait l'ouverture de divers entreprises et ateliers, ainsi que le déménagement d'entreprises de Québec à Lévis. Anticipant un vif intérêt pour le chemin de fer, ou peut-être plus simplement constatant une forte demande pour ce service, la Compagnie du «Grand Tronc»⁸³² aménageait un entrepôt sur la place du marché Champlain et offrait aussi un service de traversier entre Québec et Lévis (Chouinard, 1981; **fig.: 3.63**).

Aussi, cette création soutenue de richesses, grâce au décalage industriel, permettait aux acteurs d'investir une part croissante de cette richesse dans les formes non productives. La pression des facteurs externes allait s'exprimer dans le domaine bâti. «Cette prospérité transparait dans le rythme que prend le développement de la Ville de Lévis. En 1864, une cinquantaine de maisons y ont été construites, dont près de la moitié dans le quartier Notre-Dame. C'est le Vieux-Lévis d'aujourd'hui qui pousse comme un champignon» (GIRAM, 1984.3, 20). Plus spécifiquement encore, la pression de ces facteurs (économie, démographie) favorisait des changements qualitatifs (voire un changement de phase). Le développement d'une bourgeoisie locale et l'accumulation de

⁸³¹ «Grâce aux voies ferrées, Lévis tendait ainsi à assurer les principales fonctions du port de Québec; son activité maritime s'accroissait alors que celles du port de Québec étaient en diminution» (Blanchard, 1935, 221-222).

⁸³² Il est à noter que le nom d'origine, *Grand Trunck*, fut mal traduit car en anglais le nom n'évoque pas les ramifications d'un *tronc*, mais bien une *Grande Valise* (Guertin, 1998).

richesses à divers niveaux de la société lévisienne auraient eu un impact positif sur les valeurs foncières et donc sur le cadre bâti. Par exemple, la bourgeoisie lévisienne pouvait chercher à exprimer son succès socio-économique par l'entremise de maisons plus cossues. Ainsi, la morphogenèse de Lévis aurait suivi, *grosso modo*, la «trajectoire» suivante: les maisons d'ouvriers qui se pressaient autour des différents chantiers, scieries et moulins (*circa* 1830, voire même avant); les faubourgs qui concentraient les ouvriers de la technologie du chemin de fer (*circa* 1860); la forme quartier externalisant la formation d'une bourgeoisie locale (*circa* 1915). Mais plus important encore, cette rivalité (du mot rive) dont parlait Raoul Blanchard aurait été visible «à fleur de manifestation» pour paraphraser Gaëtan Desmarais (1995): le paysage l'aurait exprimé. Avec son massif institutionnel, sa côte marchande, ses quartiers cossus d'en haut, entourés de faubourgs, Lévis se serait présenté comme un double de Québec. Dans son «esquisse», Raoul Blanchard décrivait ainsi le bourg d'en face: «La rive droite, c'est avant tout Lévis, étagée sur sa falaise, bien en face de la vieille ville de Québec: en bas, la gare du Canadien National, des quais, des bâtisses industrielles; en haut, parmi les maisons à l'aise à travers les arbres, la silhouette puissante et claire d'églises, de couvents, d'écoles» (1935, 287). Et encore aujourd'hui, le mouvement Desjardins, dont le logo vert est bien visible la nuit depuis Québec, donne la réplique à la capitale en rappelant que cette fille de l'industrie et du chemin de fer est toujours bien en selle, narguant Québec «*la frileuse*» (**fig.: 3.64**).

Ainsi, grâce au dessaisissement précoce du seigneur Caldwell, et grâce une industrialisation soutenue par l'arrivée du chemin de fer, favorisant un décalage industriel, Lévis aurait connu un passage qualitatif de la campagne (*rural*) vers une interpénétration de la *concentration* et du *rassemblement*. Cette imbrication de deux qualités d'occupation pourtant opposées aurait informé un «*graben*»⁸³³.

«Les conjonctions d'états contraires débouchent sur une érosion soit des qualités urbaines soit des qualités rurales. Ou bien la position urbaine entraîne la valorisation de la position rurale à proximité et celle-ci n'est plus adéquate à la compétitivité des occupations qui s'y ancrent. Ou bien la position rurale entraîne la dévalorisation de la position urbaine à proximité et celle-ci n'est plus adéquate à la dépense somptuaire qui s'y investit. Il arrive cependant, et pas seulement en configuration de seuil, qu'un conflit de localisation puisse s'avérer stimulant et persister pendant des dizaines d'années. En l'occurrence, la résistance que les qualités d'occupation s'opposent réciproquement contribue au renforcement de chacune» (Ritchot, 1999, 407-408). «Le graben Lévis-Charny était sur le point de déclasser le pôle de Québec à l'époque de la construction du pont cantilever (1917)» (Ritchot, 1999, 408).

La richesse produite à Lévis était entre autres investie dans le domaine bâti, transformée

⁸³³ «Un graben est un fossé d'effondrement limité par des failles normales. Les plans de faille sont inclinés vers la partie centrale effondrée» (Landry et Mercier, 1992, 181). Le graben colocalise ainsi une partie surélevée par rapport à une partie déprimée. La forme évoque donc la colocalisation de valeurs opposées «fortes», urbaines versus «faibles», rurales (**fig.: 3.65**).

en valeur. Dit autrement, les formes productives assuraient la mise en forme et la «rentabilité» du paysage lévisien. Parce que l'industrie soutenait la croissance de l'économie et donc l'économie générale de la Rive Sud, Lévis pouvait compter sur une croissance régulière de son assiette fiscale, lui permettant de faire face à ses obligations municipales, même d'effectuer des emprunts et d'investir dans des équipements collectifs tels le tramway ou un funiculaire. Et cela, parce que les acteurs de la rive sud auraient toléré cette juxtaposition de formes *urbaines* et *rurales*. Le bourg de Lévis aurait ainsi manifesté une réelle autonomie par rapport à la morphogenèse de Québec de par la présence de ses institutions dont la viabilité était assurée par les multiples formes productives agglutinées tout autour. Et pourtant, une partie de l'industrie du bois qui couvrait les anses de Lévis aurait participé de la morphogenèse de Québec. Ainsi, et aussi paradoxal que cela puisse paraître, Lévis aurait peut-être été un bourg au sens fort du terme dont une partie de la genèse aurait relevé de Québec. Tout se passe comme si l'économie du bois et ses faubourgs avaient participé de la morphogenèse de Québec tout en contribuant essentiellement à l'émergence du bourg de Lévis. Avec la décroissance qui devait emporter Québec après 1860, cette autonomie aurait été encore plus marquée. Le fleuve aurait alors constitué une véritable frontière entre les deux établissements. Ce ne fut qu'avec le pont de Québec (1917) et surtout avec l'étalement urbain des années 1960 que la morphogenèse de Lévis aurait été de plus en plus captée par celle de Québec. La discontinuité du fleuve serait alors devenue une discontinuité à partir de laquelle les acteurs de la rive sud auraient construit un discours identitaire, quand dans les faits ils entraient définitivement dans l'aire d'influence de Québec. Aujourd'hui, c'est toute la frange fluviale, incluant le Vieux-Lévis, voire même le complexe Desjardins (symbole financier du Québec) qui participeraient directement de la morphogenèse de Québec. Ce phénomène serait lié au fait que le vacuum de Québec serait en train de se dilater à l'échelle du bassin de Québec.

4.9 Le développement des faubourgs: l'impact sanitaire

L'année 1832 fut lugubre à Québec. On l'appelle encore, dans les souvenirs populaires, "l'année du grand choléra". Durant deux mois, la terrible épidémie décima la population et porta la panique à son comble. Les victimes — des centaines par jour — s'affaissaient dans les rues, et succombaient après quelques heures de souffrances épouvantables. On charroyait les cadavres à pleins tombereaux. Presque aucuns de ceux qui étaient frappés n'en réchappaient.

Louis Fréchette (1972, 63)

4.9.1 La vie dans les faubourgs

La pauvreté était probablement la première expression des faubourgs. Aussi, de nombreux organismes de charité, tant laïcs que religieux, se dévouaient pour venir en aide à une population ouvrière largement démunie (Société d'émigrants, Société des dames charitables de Québec, la Maison du Bon-Pasteur, la Société Saint-Vincent-de-Paul etc.) (Hare et *al*, 1987). John Hare et ses co-chercheurs ont écrit: «La charité dispensée au compte-gouttes est un soulagement bien partiel de la misère. Le problème de la pauvreté de la masse de la population et ses effets sur la qualité de la vie ne disparaissent pas pour autant» (idem, 206). Vinrent aussi les sociétés de tempérance qui cherchaient à lutter contre le «fléau» de «l'ivrognerie» (*ibidem*)⁸³⁴. À quoi il faut ajouter la prostitution, les enfants illégitimes et la criminalité; le tout «alimenté» par le fait que Québec était une ville de marins et de garnison. Cette description de Charles Lever, «romancier irlandais» de passage à Québec dans les années 1830 donnerait une idée de la vie dans certains faubourgs de Québec. Il décrivait ainsi l'ancien faubourg Près-de-Ville (quartier Champlain) habité par ses compatriotes:

«"Choqués d'abord et ensuite terrifiés par leur turbulence et leur ivrognerie, par la violence insouciant de toutes leurs habitudes, les Canadiens quittèrent le quartier, l'abandonnant à la race nouvelle, sachant combien il était impossible de cohabiter avec de tels associés... Des crimes de tout genre proliféraient et il ne s'y trouvait aucun habitant de la ville, possédant argent et caractère, qui s'aventurait dans ce quartier après la tombée de la nuit. Les cris qui perçaient le silence de la nuit étaient entendus à la Haute-Ville; et lorsque des cris de supplice ou des appels déchirants au secours s'entendaient, des citoyens prudents fermaient des volets en disant "Encore des Irlandais

⁸³⁴ «En 1845 un dénommé François-Xavier Julien avait tellement bu en cinq jours qu'il en vint à assassiner sa femme qui s'était réfugiée chez son père. S'il plaquait coupable, «son avocat plaide la folie attribuable à l'acool». Condamné à la pendaison, il bénéficiait d'une commutation de peine à la suite d'une «grande assemblée de citoyens [...] tenue à la salle de lecture de Saint-Roch pour protester contre cette condamnation» (Hare et *al.*, 1987, 206). L'intervention du public québécois dans le cours d'un procès ne date donc pas d'hier...

Dans son premier roman, se déroulant dans le Saint-Sauveur de la première moitié du XX^e siècle, Roger Lemelin y dépeint une quotidienneté parfois difficile (1944). Encore aujourd'hui les faubourgs de Québec constitue un milieu socio-économique plutôt modeste malgré certaines traces de brassage social.

À quoi il faut ajouter les nombreux feux qui ravageaient les faubourgs tout autour de Québec⁸³⁵. Ces feux étaient souvent dévastateurs, consumant les maisons par centaines. Parfois, l'armée intervenait pour faire sauter des demeures, dans l'espoir d'arrêter l'incendie (sœur Cloutier, 2004, cpa). Les feux ajoutaient à la pauvreté de ces quartiers en dépossédant des gens qui déjà ne possédaient que bien peu de chose (**fig.: 3.66**). À la pauvreté s'ajoutait les épidémies qui, «*depuis toujours*», hantaient Québec. «Les adultes sont souvent fauchés [...] par des épidémies périodiques, comme pendant l'hiver de 1783 où, selon le témoignage de Nicolas-Gaspard Boisseau, il meurt "1100 personnes de tout âge et de tout sexe de la picotte et des fièvres rouges"» (Hare et al., 1987, 113)⁸³⁶. «Québec fut la ville canadienne la plus éprouvée par le retour périodique des épidémies de choléra» (Guay, 1985, 15). Pauvreté, maladies, chômage, incendies, tel était le lot des gens des faubourgs, sans compter que les ouvriers connaissaient de dures conditions de travail.

Mais les faubourgs n'étaient pas seulement repoussant par leurs conditions socio-hygiénique. Ils étaient aussi «*turbulents*», voire menaçants. Et dans les faits, les choses pouvaient devenir particulièrement intenses. Voici quelques exemples de l'état d'esprit qui pouvait régner dans l'aire *rurale* de Québec. En 1834 l'État chercha, dans Saint-Roch, à «*récupérer tous les arrérages de lods et ventes dus au Domaine*» (Dechêne, 1981, 594). La réaction ne se fit pas attendre: «Une pétition de 580 noms, apportée chez le gouverneur par une députation, et plus encore l'atmosphère de mécontentement et d'excitation qui règne dans le quartier, obligent les autorités à composer avec les censitaires» (*idem*, 594-595). En 1859, la Commission chargée de superviser les «chemins à barrières» (les péages pour entretenir les routes et les ponts) augmentait le droit de passage sur le pont Dorchester et posait aussi des «tourniquets» (Ville de Québec, 1987.I, 6). Ces derniers devaient finir... à la rivière; la Commission laissait faire et

⁸³⁵ «...Saint-Roch et Saint-Jean sont toujours des faubourgs de maisons de bois, qui seront encore la proie des flammes en 1862, 1865, 1866, 1876 et 1881 (Hare et al., 1987, 232).

⁸³⁶ «...c'est pendant la décennie 1781-1790 que le taux de mortalité des jeunes atteint son point critique: plus de la moitié des enfants nés à Québec meurent avant l'âge de cinq ans» (Hare et al., 1987, 113). En 1832, le choléra emportait 3 451 personnes et l'épidémie «*récidivait*» plusieurs fois par la suite (Ville de Québec, 1988, 14).

abandonnait l'idée d'augmenter les tarifs (*ibidem*). Le 25 septembre 1838 se tenait à Saint-Roch une «assemblée populaire tumultueuse» de patriotes: «la rumeur circule à Québec que les gens du faubourg vont monter étrangler les bourgeois dans leurs lits» (Dechêne, 1981, 595). Les exemples du pont Dorchester, de François-Xavier Julien et des arrérages démontrent que ces acteurs, même s'ils étaient exorégulés à l'échelle régionale, pouvaient acquérir une réelle endorégulation à l'intérieur de leur position. En paraphrasant Gilles Ritchot, nous pourrions écrire qu'ils étaient peut-être exorégulés, mais on ne pouvait pas envahir «impunément» leur position (*cf.*: chapt. I). Plusieurs grèves violentes ponctuaient aussi l'histoire des faubourgs, surtout dans la seconde moitié du siècle⁸³⁷. Lors de ces grèves, les morts étaient parfois comptés, les blessés toujours nombreux (Courville et Garon, 2001, 207-208). Ainsi, les faubourgs étaient de véritables «*marmites sociales*» sous pression qui, tant dans les faits que dans l'imaginaire (de ceux d'en haut s'entend), s'imposaient malgré tout. Au sujet de Saint-Roch, Louise Dechêne pouvait écrire: «Il bouge, il effraie même» (1981, 594).

4.9.2 L'état sanitaire de la ville

L'insalubrité de Québec à cette époque dépasse largement notre entendement, nous qui vivons dans des villes aseptisées. La croissance des faubourgs n'était pas un phénomène planifié, ce qui n'était pas sans provoquer des «*externalités négatives*»; «Cette expansion qui s'accomplit sans planification apparente cause de graves problèmes aux habitants» (Hare et *al.*, 1987, 156-157). Cette situation était entretenue par deux choses. Premièrement, la planification du développement de la ville relevait de juges de paix qui devaient voir à l'élaboration d'un «plan» (Mélançon, 1997, 64-65). Ce plan devait être assorti de différents règlements relatifs à «la lutte contre les incendies, les maladies, le commerce de l'alimentation, la construction domiciliaire, la circulation, etc.» (Mélançon, 1997, 65). Or, malgré un cadre juridique assez «*serré*» pour l'époque, les juges de paix ne porteront qu'une «attention distraite aux conséquences sociales que provoque [...] une forte croissance démographique et une extension improvisée du cadre bâti» (*idem*, 65). Deuxièmement, les grands propriétaires fonciers de la région allaient s'opposer aux actions des juges de paix qui de toute façon ne cherchèrent en aucun cas à nuire aux intérêts de ces propriétaires:

«Forts de leur pouvoir politique et ayant la complaisance des juges de paix, les marchands et les propriétaires fonciers de la basse ville, des faubourgs de Saint-Roch et de Saint-Jean-Baptiste,

⁸³⁷ «Comme toutes les villes industrielles de son époque, Québec connaît [...] au XIX^e siècle, d'importants conflits ouvriers, qui font écho aux phénomènes de pauvreté et de difficultés cycliques de l'économie» (Courville et Garon, 2001, 207).

entreprennent un développement improvisé du territoire, sans s'inquiéter outre mesure des conséquences sur la population» (*idem*, 66).

S'il n'y avait pas de planification à l'échelle de la ville, certains titulaires (les Ursulines ou l'Hôtel-Dieu par exemple) cherchaient néanmoins à développer leurs domaines de façon «rationnelle», à tout le moins de façon systématique. Mais l'articulation entre ces différents développements n'était pas sans occasionner des problèmes de «raccordements» entre les rues, sans compter qu'à l'échelle de l'agglomération le développement des faubourgs fut soumis à un développement presque sauvage⁸³⁸. Nous avons vu par exemple comment le tracé du faubourg Saint-Louis fut le résultat d'un grand nombre de «développeurs». Encore, dans Saint-Roch, certains titulaires profitaient apparemment du feu de 1866 pour resubdiviser certains lots et ouvrir de nouvelles rues⁸³⁹. Ouvrir des rues et tracer des lots étaient à peu près la seule préoccupation de ces promoteurs, qui, parfois, offraient un terrain pour l'église ou pour un marché, mais toujours dans une optique intéressée⁸⁴⁰. La ville était de plus dépourvue d'égouts et d'aqueduc; le premier aqueduc ne desservant que la haute ville⁸⁴¹. Ainsi, l'absence d'équipements urbains se reflétait dans l'état sanitaire de Québec. Voici un portrait de Québec reconstitué par John Hare et ses co-chercheurs:

«Les épidémies propagées par les immigrants ne sont cependant pas les seules cause de la mortalité; les conditions sanitaires déplorables de la ville y contribuent également. L'absence de système d'aqueduc et la mauvaise condition des égouts sont sans doute en grande partie responsables de la propagation des maladies puisque les eaux usées s'infiltrent dans le sol et passent dans les citernes et les puits. Ces eaux s'écoulent soit dans les rigoles de chaque côté des rues, soit dans des tuyaux rudimentaires de bois ou de grès; la décharge des égouts se fait, pour le quartier Saint-Roch, dans la rivière Saint-Charles et, pour les secteurs de la ville au sud, dans le fleuve où, à marée basse, les saletés croupissent sur les rivages. C'est le long des rives de ces cours d'eau que les charretiers puisent l'eau potable qu'ils vendent de porte en porte. Plusieurs familles utilisent des puits, surtout à Saint-Roch; ces sources d'eau se trouvent souvent à quelques mètres de fosses d'aisance, de sorte qu'au printemps ou durant les journées de grandes pluies, elles sont contaminées par toutes sortes de matières qui flottent dans les cours. Lorsque les cabinets extérieurs deviennent trop pleins, on fait un trou à côté et on y replace la cabane! Certains citadins doivent partager l'espace avec le cheval [...]. En 1826, [...] on peut estimer à 700 au

⁸³⁸ «Ce développement hypothèque lourdement les conditions de vie urbaine. L'étroitesse des rues, l'alignement irrégulier des voies publiques, l'empiètement des propriétés privées sur le domaine public, l'entassement des maisons et le manque d'équipement sanitaire, etc. produisent un paysage désordonné et vulnérable aux épidémies qui frappent la ville de façon récurrente au XIX^e siècle» (Mélançon, 1997, 66).

⁸³⁹ «À la suite de l'incendie de 1866, les propriétaires en profitent pour morceler davantage les terrains et faire percer de nouvelles rues» (Hare et al., 1987, 287). Il serait intéressant de mettre en parallèle l'histoire des feux ayant ravagé des pans entiers de faubourgs et les actions foncières de certains acteurs qui profitaient de ces derniers pour modifier le cadastre à leur avantage.

⁸⁴⁰ Dans Saint-Roch, Grant et Mure avaient tous deux offerts des terrains pour la construction d'une église dans un esprit de spéculation (Morisset, 1996).

⁸⁴¹ Ce n'est qu'en 1854 qu'était inauguré le premier aqueduc de Québec (Ville de Québec, 1988, 17). Avait-il fallu attendre la fin du régime seigneurial pour construire cet équipement, dont l'implantation aurait nécessité de payer les lods et ventes et les cens et rentes sur chacune des censives traversées? Lorraine Guay mentionne: «Alors que dès 1854, la haute-ville sera servie par un aqueduc, la municipalité de St-Sauveur devra attendre la dernière décennie du siècle pour voir enfin exécutés les travaux de drainage et d'aqueduc» (1985, 13).

moins le nombre de chevaux, sans oublier les chiens, les vaches, les poules et les porcs. De plus, les dépotoirs sont situés à l'intérieur même de la ville, on jette les ordures dans le fleuve ou on s'en sert comme remplissage pour les prolongements des rues. [...] La densité de la population et l'insuffisance des vents concourent à rendre encore plus sensibles les effets de l'amoncellement des fumiers et des saletés» (*idem*, 210-212).

Saint-Sauveur connaissait une situation analogue. Le père Ludger Lauson décrivait ainsi ce faubourg en 1872: «"Qu'on se représente le terrain bas et bourbeux de St-Sauveur recevant les eaux de la falaise de Ste-Geneviève et n'ayant ni drainage, ni aqueduc, ni rue empierrée. [...] À défaut de chevaux, de pitoyables attelages de chiens servent à faire le service de l'eau et du bois de chauffage"» (dans Guay, 1985, 11). Aussi, la Saint-Charles, au moment des grandes marées, débordait sur ce qui serait bientôt Limoilou, «inondant les sous-sols et faisant parfois flotter les trottoirs de bois» (Ville de Québec, 1987.1, 12). En 1892, un feu consumait soixante cinq des quatre vingt maisons d'Hedleyville qui, au matin, furent inondées par le reflux poussé dans la rivière par la marée montante (*idem*, 12-13). Dans la Basse-Ville, les choses ne paraissent guère mieux⁸⁴². L'état sanitaire de la ville fut préoccupante jusqu'à la fin du siècle. D'ailleurs le Rapport Beaudry, déposé en 1891, identifiait des problèmes toujours présents depuis pratiquement cent ans, à savoir: 1) l'amoncellement des déchets dans la ville, même si un dépotoir était prévu à la Pointe-aux-Lièvres et l'accumulation de fumier «à la grandeur de la basse ville»⁸⁴³; 2) la contamination des puits par les trous d'aisance; 3) la Saint-Charles qui servait toujours de «"réceptacle et [de] dépotoir d'une partie de toutes les ordures, vidanges et immondices de la ville"» (Guay, 1985, 8-9)⁸⁴⁴.

Ces conditions sanitaires, sur lesquelles nous pouvons facilement porter un jugement, étaient, à l'époque, plutôt supportées, tolérées, voire non perçues. Lorraine Guay, dans son essai sur le *Cimetière des Picotés*, a souligné l'existence d'une tolérance existait au sein d'une partie de la population. «Si on ne pourra parler de l'émergence d'une politique de santé publique avant les années 1890, c'est non seulement en raison d'une administration [municipale] indifférente, mais aussi parce que la sensibilisation chez la population face à ce problème tarde» (1985, 21). Elle précise: «...c'est donc la tolérance hygiénique qui prévaut chez la plupart des citoyens» (*idem*, 22). Elle parle aussi d'une «"anesthésie

⁸⁴² Au sujet de la Basse-Ville, Weld de passage à Québec en 1797 écrivait: «"Les rues sont étroites et boueuses, et les maisons si hautes que l'air ne circule pas; dans les rues proches de l'eau, une intolérable puanteur monte du rivage quand la mer est basse"» (dans Blanchard, 1935, 209-210).

⁸⁴³ «Durant l'hiver, des dépotoirs se forment partout dans la ville; les deux principaux sont en arrière des halles Montcalm et Berthelot» (Guay, 1985, 8). Au sujet de la Pointe-aux-Lièvres, Sophie K. Morisset souligne qu'elle fut «dépotoir, puis friche industrielle en pérenne attente de décontamination» (Morisset, 1996, 142).

⁸⁴⁴ Si à cette époque Québec possédait un égout, ce dernier allait directement à la rivière. Lorraine Guay ajoute: «à la basse-ville où les habitations servent pour ainsi dire à "ventiler" l'égoût, ce dernier est le plus souvent bouché» (Guay, 1985, 9).

populaire"» par rapport aux questions des odeurs et de la malpropreté (*idem*, 15)⁸⁴⁵.

Si une large proportion des Québécois n'étaient visiblement pas incommodée par l'état sanitaire et olfactif de la ville, il n'en demeure pas moins qu'une minorité d'entre eux manifestait, conformément aux idées des Lumières, une répugnance grandissante pour l'état socio-sanitaire de Québec ⁸⁴⁶.

«L'état lamentable de l'organisation de la ville provoque très tôt des cris d'indignation dont le plus révélateur est celui de François-Joseph Cugnet. Faisant l'éloge du Régime français, qui avait assuré "le bon ordre et l'harmonie", il se plaint de la négligence des autorités "depuis la Conquête". parmi les anciens règlements dont on ne tient plus compte, Cugnet signale ceux ayant trait aux animaux vaquant dans les rues: "Les rues sont remplies de chevaux et de cochons"; la propreté des voies publiques laisse donc à désirer. Il note également que les bouchers abattent leurs animaux à côté de leurs comptoirs; les rues en deviennent tellement infectées "que dans les chaleurs de l'été, qui sont excessives en cette province, on ne peut aller et venir dans la Haute-Ville de Québec particulièrement sans avoir le cœur englouti; ce qui occasionne beaucoup de maladies". Il remarque aussi les dangers d'incendie que représentent les maisons en bois et l'utilisation de bardeaux, ainsi que l'encombrement du port et l'accumulation de déchets» (Hare et al., 1987, 125).

Un peu plus tard, soit en 1825, Émile Gastonguay, «bourgeois» de Québec, écrivait:

«L'été n'est pas encore commencé et l'on voit déjà des vaches errer à l'aventure dans les rues du faubourg Saint-Jean et même dans la ville. Certaines rues du bas faubourg sont dans un état de malpropreté repoussante et si nous avons jamais une épidémie de typhus, nous la devons à **ces gens insoucians et sans odorat** qui laissent pourrir devant leur porte les détritiques de leur table. Il y a pourtant des règlements contre de pareils manquements à l'hygiène, mais ils continuent de rester inopérants, et nous continuerons de passer pour des gens peu civilisés aux yeux des étrangers qui viennent visiter notre ville"» (dans Bourque, 1991, 119 ns).

Nous attirons l'attention sur ce lien qu'effectuait ce «bourgeois» entre les odeurs et les épidémies. En Haute-Ville, les citoyens auraient eu tendance à effectuer un lien entre la corruption de l'air par les cimetières et la propagation des maladies (Guay, 1985)⁸⁴⁷.

«Parmi la gamme des mauvaises odeurs, celle du cadavre fut combattue avec le plus d'acharnement. Cette odeur suscita en effet la plus vive angoisse. En témoignent la précocité des plaintes formulées par les riverains du cimetière des Picotés, les pétitions signées et les multiples pressions du Comité de Santé pour obtenir sa fermeture et celle des cimetières avoisinants» (*idem*, 13-14).

Lorraine Guay a généralisé ainsi: «Un lien direct entre les odeurs de cadavres et la mort

⁸⁴⁵ Ailleurs, elle souligne l'«"inconscience olfactive" chez une bonne partie de la population» (Guay, 1985, 22).

⁸⁴⁶ «En 1779, le gouverneur Haldimand met sur pied la *Bibliothèque de Québec*. Elle ouvre ses portes en 1783 et «offre un choix de quelque 1800 livres, dont un millier en français. Parmi ces volumes, on compte les œuvres de Voltaire, de Rousseau et des autres Encyclopédistes, sans oublier les dramaturges et romanciers à la mode» (Hare et al., 1987, 133). «Et on trouve, dans les bibliothèques collectives ou privées, les livres de tous les grands écrivains de France et d'Angleterre, anciens et contemporains, de même que les classiques grecs, latins et médiévaux» (dans Courville et Garon, 2001, 140).

⁸⁴⁷ Dans un texte de Pierre-Georges Roy, Yves Mélançon a ciblé cette remarque: «"À différentes reprises, les citoyens qui demeuraient dans les environs du cimetière des Picotés [près de l'Hôtel-Dieu] essayèrent de le faire transporter ailleurs, en donnant comme raison que les odeurs qui s'en échappaient étaient dommageables à la santé publique» (dans Mélançon, 1997, 69).

s'était en effet établi dans la majorité des esprits» (*idem*, 15). À cette «règle», il y aurait eu des exceptions. Tout d'abord, les communautés religieuses n'auraient manifesté aucune aversion envers les cimetières et les odeurs qu'ils pouvaient propager (*idem*, 14-15)⁸⁴⁸. Leur relation avec la mort aurait conservé un côté «*médiéval*». Les faubourgs aussi auraient eu tendance à manifester un respect pour la mort et le cimetière, à tout le moins une familiarité certaine. Cette familiarité avec la mort, mais par le fait même son respect, s'exprimerait par cette anecdote:

«En 1820, le docteur Antoine von Iffland (1799-1876), né à Québec [...], ouvre un dispensaire pour les pauvres à la Basse-Ville où il organise des conférences anatomiques, les premières du genre au Canada. Mais des gens qui ne prisent pas la dissection saccagent sa demeure en 1823 et il doit se réfugier à Sorel. Le respect des morts rend difficile l'approvisionnement des salles d'anatomie et les étudiants doivent s'improviser voleurs de cadavres pour leurs travaux de laboratoire. Ces *résurrectionnistes* font le sujet de plusieurs chroniques et contes macabres. *Le Canadien* annonce ainsi le 18 février 1843: "Avis aux étudiants en médecine: Après huit heures au cimetière, on tire!"» (Hare et al., 1987, 247-248).

Lorraine Guay écrit: «Ces gestes banals que sont siffloter ou marcher tout simplement dans les cimetières rendent pourtant compte d'une attitude familière avec les morts, avec la mort» (1985, 50). L'auteur démontre cette familiarité avec l'exemple suivant:

«En 1854, monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, archevêque de Québec, rédige une lettre pastorale à l'intention de toutes les églises du diocèse. Lue aux paroissiens, elle rappelle que "l'Église punit sévèrement la superstition" et interdit de "Faire tourner ou frapper les tables, ou d'autres objets dans l'intention d'évoquer les morts ou les esprits, de les consulter ou d'avoir quelque communication avec eux"» (Guay, 1991, 56).

Pour Lorraine Guay, ces pratiques donneraient «une idée de l'importance qu'occupe dans la vie de tous les jours la présence des défunts. Elle[s] prouve[nt] que le voisinage de la mort et le spectacle des cimetières n'émeuvent pas plus qu'il ne faut la sensibilité des paroissiens» (*idem*, 56). Le paysage de Québec, pour plusieurs, aurait été porteur d'une vision du monde où la mort allait de soi. Dans les faubourgs, ce n'était pas tant la mort qui aurait été source de préoccupations que les épidémies. Les faubourgs auraient eu tendance à accuser les immigrants de les déclencher, ne faisant pas de lien entre les épidémies et le cimetière ou la qualité de l'environnement⁸⁴⁹.

Il y aurait donc eu une répartition géographique de la sensibilité envers la mort et le

⁸⁴⁸ Le fait est avéré par un souvenir de jeunesse de Louis Fréchette: «Il se faisait beaucoup d'inhumations, autrefois, dans le sous-sol des églises, et les fidèles qui fréquentaient la cathédrale de Québec se demandaient, depuis un certain temps, si cela ne pouvait pas avoir quelque effet anti-hygiénique. On s'imaginait même sentir des émanations cadavériques, et les nombreuses plaintes qui arrivaient aux oreilles des autorités provoquèrent une enquête» (1972, 60).

⁸⁴⁹ «Ne sachant pas les causes véritables des maladies contagieuses, on accuse les immigrants» (Hare et al., 1987, 208). Une nuance s'imposerait dans le cas de l'épidémie de 1832, considérant sa virulence: «L'impact fut tel qu'il réveilla le réflexe primitif qui pousse à désigner un bouc émissaire. Les Canadiens français, autant les notables que le peuple, s'en prirent au gouvernement de Londres» (Ritchot, 1999, 296).

cimetière. Si les résidants de la Haute-Ville manifestaient de très fortes appréhensions à l'égard des cimetières, un certain nombre d'observations suggèrent que les gens des faubourgs, tout comme les communautés religieuses, auraient encore manifesté une familiarité certaine envers la présence des cimetières; «c'est précisément cette familiarité qui [...] aurait commencé à s'effriter dans le sentiment général chez la bourgeoisie» (Guay, 1985, 50).

Ce lien entre odeurs et maladies aurait donc été, malgré quelques précurseurs (notamment chez les voyageurs), quelque chose de localisé et de daté: «C'est surtout après les grandes épidémies des années 1830 qu'on se plaint de l'air impur et de l'odeur causée par les déchets et les égouts à ciel ouvert» (Hare et al., 1987, 211-212). Dans la Haute-Ville, il n'y avait pas que les cimetières et leurs mauvaises odeurs qui étaient dans la mire de l'élite: des pétitions circulaient aussi contre des projets de morgue ou d'hôpitaux (Guay, 1985)⁸⁵⁰. On invoquait certes des motifs hygiéniques, de santé publique, mais aussi des motifs «fonciers». Au sujet d'un projet de maternité le Comité de Santé invoquait le fait qu'elle «"causerait un grand dommage à la propriété"» (dans Mélançon, 1997, 71). De la même façon, les résidants de la Haute-Ville avaient tendance à effectuer un lien entre la maladie et la pauvreté, non sans une pointe de mépris⁸⁵¹. D'autres préoccupations se faisaient entendre en haute ville: des citoyens du faubourg Saint-Jean demandaient et obtenaient la fermeture de l'hôpital des Émigrés au début des années 1830 (dans Courville et Garon, 2001). Cet hôpital avait été ouvert en 1820 et sa fermeture amenait l'État à ouvrir un nouvel hôpital, l'Hôpital de la Marine, en 1834 à la Pointe-aux-Lièvres à deux pas du faubourg Saint-Roch (*ibidem*; **fig.: 3.67** et **3.33**). Ces plaintes du faubourg Saint-Jean visaient donc, de toute évidence, les immigrants et la maladie et non les cimetières et la mort⁸⁵². Jadis associés à la mort, les hôpitaux sont aujourd'hui vraisemblablement associés à la vie. Ils constituent une forme positive, valorisante, suffisamment du moins pour permettre, par exemple, leur aménagement en face du centre commercial de Sainte-Foy (**fig.: 3.68**).

⁸⁵⁰ «Aussi, quand il est question de la construction d'un hôpital de la Maternité par l'Université Laval dans le quartier du Palais en 1874, une opposition farouche s'élève contre ce projet. [...] Abraham Hamel [...] fit circuler une pétition recueillant les signatures de plusieurs propriétaires résidants du quartier. [...] Pour ce qui est de l'hôpital, il ne sera pas construit. [...] De la même façon [...], on retarda l'établissement d'une morgue dans le quartier du Palais» (Guay, 1985, 27-28).

⁸⁵¹ «...une "théorie" soutenait que la maladie frappait inégalement dans les couches sociales. *The Quebec Gazette* notera en 1866 que la mortalité chez les gens de bonne vie n'augmente pas en temps de choléra, lequel frappe les dissipés, les débauchés, les déchets humains. [...] Le Dr Robitaille insiste: "Le choléra frappe surtout les paresseux et les gourmands"» (Guay, 1985, 26-27).

⁸⁵² «...les autorités cédaient ainsi aux réquisitions des habitants du coteau Sainte-Geneviève, perpétuellement contaminés par les pensionnaires de l'hôpital des immigrants, rue Saint-Jean, qu'ils voisinaient...» (Morisset, 1996, 139).

Souignons que le cimetière d'avant 1850 offrait un spectacle — une mise en forme — d'une autre époque: ceinturé d'une clôture ou d'un mur — pas toujours entretenu — il offrait un espace contenant peu de repères ou de stèles, et sa surface — dont le niveau s'élevait avec les années — était inégale due à «la pratique qui consiste à inhumer ensemble plusieurs corps» (Guay, 1991, 9). Comme le souligne Lorraine Guay, «...le lieu exact de la sépulture importait peu donnant au cimetière un caractère communautaire et anonyme» (*idem*, 14)⁸⁵³. Et puis, lors des épidémies, le transport des trépassés étant interdit, jusqu'à six tombes pouvaient être superposées les unes sur les autres (Guay, 1985). De plus, cette interdiction contribuait à la multiplication des cimetières, au point où Lorraine Guay a pu écrire que «...la prolifération de nécropoles [...] devait donner un cachet particulier aux promenades à travers la ville» (*idem*, 1; **fig.: 3.69**)⁸⁵⁴.

...

...

...

Le XVIII^e siècle aurait donc légué une conviction que l'air corrompue (par les «*émanations cémétariales*» notamment) pouvait engendrer des épidémies. L'odorat serait alors «devenu un instrument d'observation. Celui-ci ordonne un nouveau découpage de l'espace imposé par la chimie moderne» (*idem*, 23). La science, selon les préceptes de la «théorie aériste» (*idem*, 14), proposait alors de nouvelles façons de faire, un nouveau modèle: isoler les sources d'émanation corrompues, séparer le sain du pathologique, assurer une libre circulation de l'air et des eaux, etc. Ce nouveau modèle aurait débouché sur une nouvelle façon de concevoir l'architecture, sur une nouvelle façon de concevoir l'espace⁸⁵⁵.

Dans une ville comme Québec, cette menace aurait particulièrement criante dans les quartiers de la basse ville. Les précédentes descriptions sont à ce sujet parlantes. Et comme si se n'était pas assez, rappelons aussi la présence de toutes ces tanneries le long

⁸⁵³ «'Au moyen Age et encore au XVI^e et au XVII^e siècles, peu importait la destination exacte des os, pourvu qu'ils restassent près des saints ou à l'Église [...]. Peu importait ce que l'Église en ferait pourvu qu'elle les conservât dans son enceinte sacrée'» (Turcotte, 1979, 200-201). «...il y a bel et bien existé une hiérarchie des lieux d'inhumation, s'accordant aux différentes croyances et appartenances. Le contrôle de la mobilité se manifeste au cimetière comme nulle part ailleurs. Pour les religieux, les notables, les donateurs, il y a l'inhumation *ad sanctos* (dans l'église, près des saints)» (Guay, 1991, 13).

⁸⁵⁴ «Cette mosaïque de cimetières, qui caractérise la cité de Québec au long du XVIII^e siècle jusque dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, n'est pas sans rappeler la configuration spatiale des villes médiévales» (Guay, 1991, 57). Voir aussi Pierre Pelletier et ses cochercheurs (1984).

⁸⁵⁵ «Cette alternance engagera ainsi un rapport privilégié avec l'univers des substances (l'air, l'eau) dont la fluidité conjuguée à la menace pathologique imposeront une redistribution de l'espace architectural en même temps qu'une redistribution de l'espace des corps. Ces redistributions viseront à mettre un terme au risque pathologique que comportaient ces distributions de hasard des fluides qu'entretenait l'espace classique. [...] La conjugaison ambiguë et mystérieuse des fluides, des formes et fonctions que résumant les principales composantes de l'espace social (prisons, casernes, cimetières, hôpitaux, etc.) devra dorénavant se moduler suivant cet impératif de salubrité» (Turcotte, 1979, 186-187). Voir aussi Foucault, *Surveiller et punir* (1975).

du coteau Sainte-Geneviève (cf.: section 3.3)⁸⁵⁶. *A contrario*, la Haute-Ville bénéficiait de conditions topographiques (drainage et aération) contribuant directement à la qualité de vie de ses résidants. Certes, la Haute-Ville localisait de nombreux cimetières, mais elle demeurait la moins affectée par l'insalubrité généralisée qui caractérisait Québec⁸⁵⁷. Ainsi, le quartier le mieux pourvu en équipement socio-sanitaires, tirant profit d'une topographie avantageuse et dans lequel il n'y avait aucun équipement lourd (quais, manufactures, etc.) était aussi le quartier où il y avait le plus de plaintes.

«Or, c'est précisément à la haute-ville que ce type de préoccupation hygiénique se manifeste d'abord. C'est là que l'on s'applique à réduire le plus possible les foyers de pestilence. Les rues sont pavées de pierres ou recouvertes de planches, les cours maintenues propres, les maisons construites en pierres (à la basse-ville, elles sont en bois). Un service de police actif et un comité de feu seront mis sur pied. En 1853, le service d'aqueduc est installé. On trouve aussi à la haute-ville les premiers "water closets". Il y a peu d'accumulation de fumier car les étables y sont moins nombreuses. Enfin on n'y trouve pas d'abattoirs ou de manufactures au demeurant concentrées dans la basse-ville. Ni hôpitaux ni morgue. Que des cimetières!» (*idem*, 24).

Dit autrement, ce furent les quartiers les plus affectés qui manifestèrent vraisemblablement le plus de tolérance envers les conditions sanitaires de leur milieu de vie. Non seulement la Haute-Ville était-elle un lieu privilégié (et aussi un lieu de privilégiés) du point de vue de la qualité de l'environnement, mais ce fut aussi le seul endroit où le pouvoir municipal intervenait pour améliorer davantage la qualité de l'environnement⁸⁵⁸. Plus précisément encore, à l'échelle de toute la ville, pratiquement les seules interventions hygiéniques de la municipalité allaient consister à la fermeture des cimetières de la Haute-Ville. Partout ailleurs, le territoire était livré au développement non planifié, à l'action individuelle. Une contradiction était donc, selon toute vraisemblance, à l'œuvre: les odeurs, les cimetières, les dépotoirs et les mauvaises conditions sanitaires étaient reconnues comme nuisibles pour la santé, et pourtant le pouvoir municipal n'intervenait que là où ces problèmes étaient les moins criants. Lorraine Guay y va de plusieurs observations pertinentes:

«...n'eût été question que d'hygiène et de bien-être de la population, le cimetière du choléra sur la Grande-Allée serait demeuré ouvert [il était pour ainsi dire en plein champ] tandis que celui de [l'hôpital de] la Marine aurait été interdit. Ce cimetière représentait un réel danger pour la santé publique. Il était situé dans Saint-Roch, l'un des plus peuplés quartiers de la ville. Sa proximité avec la rivière Saint-Charles faisait craindre la contamination des eaux d'infiltration. [...] les vendeurs

⁸⁵⁶ «À Saint-Roch [...], entre 1829 [...] et 1850, le taux de mortalité est de 15% supérieur à celui de la ville!» (Hare et al., 1987, 212).

⁸⁵⁷ «...la haute-ville enfermée par ses fortifications est largement consacrée à une élite. Contrairement à plusieurs villes fortifiées où la congestion humaine représente un réel fléau social, la haute-ville de Québec n'atteindra jamais un niveau d'entassement humain pouvant influencer les conditions de vie de la population. Ce sera pourtant l'argument d'Abraham Hamel pour empêcher la construction d'un hôpital de la Maternité dans le quartier du Palais!» (Guay, 1985, 37).

⁸⁵⁸ Lorraine Guay a aussi noté qu'il y était plus facile de faire respecter la (bien incomplète) réglementation municipale en matière de propreté urbaine en Haute-Ville (1985).

d'eau à la tonne allaient chercher leur produit dans la rivière Saint-Charles, précisément au pied de ce cimetière. Quand, en 1847, les citoyens demandèrent aux autorités municipales de fermer le cimetière, celles-ci opposèrent une fin de non-recevoir. À une période où on commençait à croire dans les milieux bien informés que l'eau pouvait être un vecteur privilégié du choléra, le refus des autorités de condamner ce cimetière (il ne sera fermé qu'en 1871) reste inexplicable, hygiéniquement s'entend. Car, s'il y avait un cimetière qui aurait dû être considéré comme dangereux au premier chef, c'est bien celui-là» (*idem*, 42-43).

Si l'hygiène était quelque chose d'universel, alors pourquoi cette discrimination dans l'espace?

«... comment expliquer que la fermeture des cimetières a été pratiquement la seule intervention énergique au niveau de l'assainissement de l'espace public pendant presque tout le dix-neuvième siècle? Car, pour le reste, drainage, égout, etc., les mesures concrètes de prévention sont demeurées à peu près nulles pendant cette période. C'est seulement vers la fin du siècle que la ville de Québec mettra en place une stratégie sanitaire enfin cohérente» (*idem*, 16).

Autre chose devait être à l'œuvre que la seule rationalité (hygiéniste). Et cet autre chose avait peut-être partie liée avec la rente de situation, ou une rivalité pour l'ascendance sur la morphogenèse de Québec.

...

...

...

Ainsi, le cimetière était l'objet par certains d'une crainte, d'une dysphorie suffisante pour qu'ils exigent qu'il soit relocalisé loin de la ville⁸⁵⁹. Cette crainte fut telle que la mort allait perdre son «droit de cité» (Guay, 1991, 58). Pour la première fois dans l'histoire de Québec les morts et les vivants seraient séparés... mais pas encore dans tous les quartiers. Mais bien avant les premières fermetures, la mise en forme des cimetières avait commencé à changer; de nouvelles demandes sociales influençaient la forme de leur aménagement, trahissant le fait que de nouvelles représentations commençaient à lézarder la société. Avec Lorraine Guay, nous avons vu que le cimetière était un espace anonyme pour la majorité, et rares étaient les stèles et les monuments. Or, à partir des années 1830, des demandes étaient faites pour que des lots familiaux soient aménagés et clairement identifiés, nommés (*idem*)⁸⁶⁰. Une anecdote intéressante trahirait ici l'importance du nom (*cf.*: chapt. I). Des familles voulant rassembler les leurs dans un lot unique, avaient fait une demande légale pour les faire exhumer et relocaliser. Or, n'ayant pas spécifié les noms, le juge refusa d'accéder à leur demande. «La demande est "trop générale", invoqua le juge: il faut "spécifier nommément la ou les personnes que l'on veut exhumer"» (dans Guay, 1991, 14). Cette demande pour des lots individuels aurait visé à ⁸⁵⁹ «...les choses se passaient comme si les résidents de la haute-ville éprouvaient une peur avouée de tout ce qui se rapportait à la maladie et à la mort» (Guay, 1985, 28).

⁸⁶⁰ «En 1838, la fabrique Notre-Dame, pour se conformer aux vœux et aux désirs d'un grand nombre de paroissiens, fit préparer dans le cimetière Saint-Louis "un certain nombre de petits lots de terrain pour y faire à part des sépultures de familles"» (Guay, 1991, 13).

faire perdurer l'individu au delà de la mort par l'intermédiaire de son nom, localisé dans une position géographique (cf.: section 9). Si une telle demande pour des lots familiaux puis individuels avait une incidence sur la configuration des cimetières, elle serait surtout la marque de la généralisation de ce nouvel individualisme noté précédemment. Unis face à cette mort commune, les sujets auraient désiré exprimer leur individualisme jusque dans la mort, au delà de la mort. Cet individualisme qui mobilisaient les grands de ce monde depuis la Renaissance, et plus particulièrement depuis le XVII^e siècle, aurait rejoint maintenant un plus grand nombre, se manifestant maintenant dans une sphère qui jusque-là paraissait avoir échappé à la mythologie de l'ici-bas: le cimetière et la mort. Ce bref exemple québécois nous permet de penser que la mythologie de l'ici-bas continuait d'étendre son influence au delà de certains cercles.

4.10 Brève conclusion sur les espaces de *concentration*

L'échiquier géopolitique hérité du régime français aurait donc commencé à se révéler dans son entièreté avec cette phase intense d'occupation qu'a été le XIX^e siècle (cf.: section 6 et 7). La structure morphologique abstraite canalisait largement les trajectoires des acteurs et par conséquent l'édification du domaine bâti. La distribution des faubourgs ne relevait donc pas du hasard. Elle découlait d'un jeu de trajectoires pour les «*meilleures places*», ayant configuré l'espace régional en une organisation axiale préexistant aux aménagements et dans laquelle les Britanniques s'étaient simplement glissés.

Ce patron de distribution n'avait en aucun cas empêché l'implantation de formes monumentales dans l'aire *rurale* ou encore de formes modestes dans l'axe monumental de Québec. Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, ces formes étaient l'affaire de nomades qui avaient la capacité d'occuper la position géopolitique de leur choix. Il faut dire que dans certains cas, les contraintes positionnelles ne pouvaient guère se faire sentir, mais sous l'influence de l'industrialisation, les choses allaient changer. Par exemple, plusieurs des villas aménagées dans l'aire *rurale* de Québec allaient disparaître ou connaître un recyclage fonctionnel imprévu. Ainsi, dans la longue durée, le domaine bâti aurait tendance à se conformer à la structure morphologique abstraite. Dans ce cas-ci, nous pouvons imaginer que, submergées par les faubourgs, certaines de ces villas furent abandonnées un peu par dépit. De façon plus pragmatique, nous pouvons dire que l'évolution de ce paysage *rural* — de la campagne au faubourg — n'avait visiblement pas incité d'autres acteurs endorégulés à réinvestir ses formes *urbaines*. La perception que pouvait avoir ces acteurs du paysage faubourien les incitait à réorienter leur trajectoire

vers d'autres lieux. Le déclin régional et le départ d'une certaine élite, notamment vers Montréal, auraient de plus contribué à l'érosion de formes localisées hors position (cf.: section 11). Rappelons aussi qu'à une époque de marche à pied, de nombreux propriétaires d'entreprises industrielles demeuraient toujours à proximité de leurs affaires (cf.: section 4.3.2) ⁸⁶¹. *A contrario*, une institution comme l'Hôpital-Général se maintenait sur place dans la mesure où l'évolution du paysage n'aurait pas constitué pas pour ce dernier un incitatif à quitter. En fait, le faubourg n'était pas nécessairement en contradiction avec la vocation de cette institution. Ceci dit, l'Hôpital Général avait probablement pris les moyens d'interdire les installations industrielles sur son domaine, pour se préserver des effets négatifs de l'industrie. Dans le cas de ces faubourgs qui trouaient l'axe monumental, il faut rappeler qu'ils furent implantés à une époque de déclin économique. Le paysage de Sillery connaissait une lente érosion parce que ses propriétaires n'avaient plus autant les moyens de valoriser l'espace.

Les faubourgs étaient intimement associés aux formes productives. Elles constituaient une partie de leur identité, de leur définition. Sans la proximité des formes productives, le devenir des faubourgs était vraisemblablement compromis. Dans une perspective patrimoniale, une telle situation pourrait s'avérer délicate. Dans le cas des faubourgs de Sillery par exemple, il semble que malgré leur localisation dans l'axe monumental, seules des aides à la rénovation auraient favorisé leur maintien (Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, 2005, cpa). Ici, le cadre bâti, de par son étroitesse, aurait tendance décourager certaines classes socio-économiques qui de toute façon préféreraient le bungalow contemporain. Dans le cas du faubourg d'Hamelville, sa localisation dans une position de contrainte et le départ de l'industrie l'auraient condamné d'avance à la disparition. *A contrario*, les formes monumentales de l'axe *rural* ont soit disparu, ou se sont érodées. Deux exemples intéressants. Nous avons découvert à proximité de la zone industrielle de Saint-Malo ce qui semble être une ancienne résidence pour des cadres (ingénieurs...) des chemins de fer (**fig.: 3.70**). Aujourd'hui, cette demeure, à l'état d'abandon relatif, est subdivisée en appartements. La villa Ringfield avait été construite dans Limoilou en 1851 par George Holmes Parke (**fig.: 3.41**). «Chic résidence privée, elle a été utilisée comme entrepôt de boîtes de carton»⁸⁶². Aujourd'hui elle est la propriété de la ville de Québec qui l'a transformée en centre communautaire. Le bâtiment a donc connu une lente érosion parce qu'il n'évoquait pas, dans son architecture, de représentations conforme au lieu, à la position. Et dans ce cas, seul le pouvoir municipal aurait vraisemblablement eu la

⁸⁶¹ «Encore, durant la décennie de 1860, des propriétaires s'établissent dans St-Roch, à proximité de leurs manufactures» (Morisset, 1996, 183).

⁸⁶² *Le Soleil*, 18 décembre 2004, A 12

capacité de sauvegarder cet édifice au prix cependant d'une reconversion fonctionnelle.

...

...

...

Les faubourgs pressaient de toute part le bourg fortifié du Vieux-Québec, au point de donner l'impression de «l'étrangler». Ce «siège» des faubourgs pouvaient-ils donner aux fortifications de Québec un autre sens? De plus, la *ruralisation* de la Basse-Ville (cf.: section 7) avait pour effet de prolonger (partiellement) le faubourg Saint-Roch jusqu'au devant du cap Diamant, réunifiant en quelque sorte les faubourgs Saint-Roch, Près-de-Ville et Cap-Blanc. Les deux pointes de ce croissant faubourien étaient réunies par les faubourgs de la haute ville Saint-Jean et Saint-Louis, à l'exception de l'axe de la Grande Allée qui permettait au bourg fortifié de communiquer avec la périphérie. De plus, était construit un arsenal puis la manufacture Ross de carabines en 1901, renforçant cet effet d'encerclement (**fig.: 3.71** et **3.8**)⁸⁶³. Sur le promontoire, les faubourgs «collaient» au plus près le bourg fortifié en étant construit jusqu'aux glacis (pour ne pas dire sur les glacis). Seul le faubourg Saint-Louis devait rivaliser avec la Grande Allée qui cherchait à se dilater vers le nord, notamment à partir du milieu du XIX^e siècle, lorsque ce faubourg devait sentir les effets d'un brassage sociale. Une instabilité positionnelle allait d'ailleurs caractériser le devenir du faubourg Saint-Louis. Le faubourg Saint-Sauveur allait bientôt se prolonger en faubourg Saint-Malo tandis que de l'autre côté de la Saint-Charles, des avant-postes faubouriens étaient construits, mais ne devaient résister que difficilement à l'implantation d'équipements lourds ou encore au départ des industries. Sur la rive sud, Lévis cherchait, et avec raison, à se faire «plus grosse que le bœuf», grâce au décalage industriel. Mais de part et d'autre de son noyau institutionnel, s'étirait un long ruban faubourien de Lauzon à New Liverpool. Le reste du territoire n'était qu'une campagne ponctuée de faubourgs-villages, de villages et de quelques bourgs plus «costaux» (**fig.: 3.72**).

Le paysage de Québec, visible depuis les murs, pouvait facilement suggérer cette «marée des faubourgs». Encore dans les années 1930, Québec donnait cette impression de faubourgs «assiégeant» la ville fortifiée. Raoul Blanchard écrivait d'ailleurs: «les faubourgs noient les remparts» (1935, 218). Cette «marée» pouvait-elle renforcer l'image de ce bourg fortifié élitiste? Les acteurs du bourg fortifié pouvaient-ils avoir cette impression d'être submergés? Certaines représentations de Québec fait par des peintres auraient-

⁸⁶³ «Le maintien des laboratoires de l'arsenal et l'ouverture de la fabrique [Ross] ont eu pour effet d'implanter un secteur de production en bordure du faubourg, qui en est depuis toujours faiblement pouvu, à un moment où l'embellissement et l'occupation de la Grande Allée se concrétisent» (Mélançon, 1997, 105).

elles pu façonner le regard des bourgeoisies en leur suggérant ce sentiment de siège? Nous avons aussi croisé quelques daguerrotypes qui auraient pu certainement alimenter le regard de l'élite à cette époque, surtout que la photographie aurait été consommée par les bourgeoisies (Rouillé, 2005). Nous pouvons à ce titre souligner les photographies de Fred C. Würtele (**fig.: 3.73**). Une dichotomie paysagère pouvait-elle avoir été soulignée par les représentations artistiques et photographiques de l'époque? Un tel paysage — représenté, mais aussi visible depuis les fortifications maintenant rabaissées — pouvait-il influencer l'idée que l'élite du bourg fortifié pouvait avoir d'elle-même comme formation sociale, de sa ville et de sa position géopolitique dans celle-ci? Cette situation pouvait-elle suggérer une organisation où l'élite était au centre et les ouvriers tout autour quand pourtant Québec se déployait d'une façon axiale? Plus encore, ce paysage apparent ne pouvait-il pas suggérer toute une série de couples contradictoires («*baroques*») mais en même temps signifiants? Nommons par exemple les couples suivants: haut/bas; propre/sale; aéré/étouffé; fermé (emmuré)/accessible; fermé/ouvert; intérieur/extérieur; cosu/modeste; ecclésiastique/laïc; *urbain/rural*; ancien/moderne, etc. Soulignons que le couple intérieur/extérieur n'aurait pas été seulement quelque chose de représenté, mais de vécu, non seulement par le passage obligé par des portes jugées trop étroites (cf.: section 10.2), mais aussi par des portes closes qui empêchaient la circulation (**fig.: 3.74** et **3.110**)⁸⁶⁴.

...

...

...

L'émergence des faubourgs de Québec était dans l'ensemble canalisée par la structure de positions. Ceux qui avaient émergé hors position devaient leur localisation à des acteurs endorégulés qui contrôlaient des positions spécifiques. Et tant que perduraient certains facteurs externes (proximité de l'emploi, maintien du Régime seigneurial, etc.), tous les faubourgs parvenaient à se maintenir, indistinctement des contraintes positionnelles. Mais dès la seconde moitié du XIX^e siècle, ces contraintes positionnelles allaient se manifester et rattraper certaines formes de *concentration*. Le faubourg Saint-Louis, occupant une position *urbaine* au droit de la Grande Allée, allait se transformer sous l'influence d'un brassage social; il disparaissait au XX^e siècle (cf.: chapt. IV). Les faubourgs de l'aire *rurale*, allaient connaître des destins divers, selon, entre autres choses, l'évolution de la localisation des formes productives (cf.: chapt. IV).

4.11 L'émergence de deux places festives

⁸⁶⁴ «Dès 1799 les habitants de Saint-Roch — comme ceux du faubourg Saint-Jean — se plaignent de ce que la fermeture nocturne des portes de la ville dévalue leurs propriétés» (Morisset, 1996, 114).

Deux places publiques devaient émerger au sein des faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch: le carré d'Youville et la place Jacques-Cartier. Si la seconde n'existe plus, la première est devenue la seule place publique de Québec. Il est intéressant de souligner que toutes deux étaient localisées dans l'espace rural de Québec.

4.1.1.1 L'émergence d'un espace festif: le Carré d'Youville

Les glacis de Québec furent longtemps frappés d'une interdiction de construire. Zonés *non ædificandi*, ils étaient, face aux faubourgs d'en haut, le seul espace que les militaires étaient parvenus à garder libre de construction, après quelques expropriations cependant⁸⁶⁵. C'est que dans le faubourg Saint-Jean, les communautés religieuses avaient été jusqu'à concéder des lots sur ces derniers (Mélançon, 1997, 88; **fig.: 3.75**)⁸⁶⁶.

En 1875, Lord Dufferin, alors gouverneur général du Canada, proposait un vaste plan d'ensemble visant à sauvegarder les murs de Québec, tout en adaptant la vieille ville aux exigences de la vie moderne (*cf.*: section 10.2). Son plan prévoyait l'élargissement des portes, l'abaissement des murs permettant de dégager des panoramas, ainsi que la création d'une promenade sur ces derniers. Mais plus important ici, ce plan prévoyait la fermeture du marché de la Haute-Ville et l'aménagement d'une place de marché sur la rue des Glacis «"en dehors de la porte Saint-Jean"» (dans Chouinard, 1981, 196)⁸⁶⁷. L'aménagement du marché Montcalm amenait la démolition de la halle de la Haute-Ville en 1878 «...et la cessation des activités commerciales de la place du marché. [...] L'ancienne place du marché de la Haute-Ville sera désormais occupée par les cochers et en 1888, on y construira un fontaine» (*idem*, 217). La porte Saint-Jean était reconstruite à neuf en 1864-67, tandis que la poterne vis-à-vis la rue Dauphine devenait la porte Kent (Ville de Québec, 1988; **fig.: 3.76**). Quant à la place de marché, elle était inaugurée avec sa halle Montcalm en 1877 (Chouinard, 1981, 199; **fig.: 3.77**).

Le marché Montcalm était donc le projet d'un nomade sélectif. De plus, il constituait une charnière sur le bord externe d'un bourg fortifié alors frappé d'un interdit par ce même

⁸⁶⁵ «L'édification du glacis en 1815 entraîne l'expropriation définitive des familles et la démolition complète des habitations construites sur la partie est de la place d'Youville» (Ville de Québec, nd, 21).

⁸⁶⁶ «Après le départ de la garnison britannique, les fortifications sont peu à peu délaissées et on entreprend même la démolition de l'ensemble des ouvrages avancés. Le mur de contrescarpe est démoli, le fossé est comblé et les terres du glacis sont transportées ailleurs. Un espace est donc créé entre les habitations de la rue des glacis et l'enceinte fortifiée» (Cloutier, 1993, 17).

⁸⁶⁷ «Le plan d'amélioration de la Cité de Québec proposé par Lord Dufferin [...], plan émis en 1874 et repris en 1875, demandait entre autres choses: "L'ouverture de communications entre le faubourg St-Jean et la Haute-Ville et l'établissement d'un marché sur la rue Des Glacis en dehors de la porte St-Jean"» (Beaudry et al., 1975, 2).

nomade sélectif, renforçant peut-être la signification de sa localisation (cf.: section 10). Le marché Montcalm aurait constitué une sorte d'interface entre un axe polyfonctionnel et une discontinuité physique de part et d'autre de laquelle l'espace n'avait pas tout à fait la même valeur: d'un côté la "ville sainte", de l'autre le faubourg. Il aurait en quelque sorte marqué le lieu où le long ruban commercial de la rue Saint-Jean «s'engouffrait» dans le Vieux-Québec. Il est important de noter qu'avec le tournant du XIX^e siècle, la rue Saint-Jean et son prolongement *intra-muros* de la côte de la Fabrique, informaient un axe polyfonctionnel. Raoul Blanchard écrivait: «Tous les rez-de-chaussée y sont occupés par des magasins de détail, qui sont parmi les plus achalandés de la ville, et cela depuis le début du XIX^e siècle» (1935, 265)⁸⁶⁸. Louis Fréchette mentionnait, dans la seconde moitié du siècle, que la rue Saint-Jean était un lieu fréquenté pour le simple plaisir. Il écrit: «On sait qu'en hiver la promenade à la mode, à Québec, c'est la rue Saint-Jean. À cette époque du moins, vers quatre heures de l'après-midi, l'étroit boyau regorgeait de joyeux piétons et de riches équipages. C'était le rendez-vous de la jeunesse élégante» (1972, 80-81). Dans la vieille ville, là où la rue Saint-Jean devient la côte de la Fabrique, la librairie Crémazie «sera l'un des principaux foyers culturels de Québec» dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, réunissant régulièrement les Chauveau, Taché, Gérin-Lajoie, Larue, Garneau, Fréchette, Crémazie et Casgrain (Hare et *al.*, 1987, 311). «Dans un autre magasin de la rue Saint-Jean, entre 1850 et 1860, celui de Charles Hamel, les férus de l'histoire et de l'archéologie se réunissent aussi chaque après-midi pendant la "morte saison de l'hiver"» (*ibidem*). Encore aujourd'hui, la rue Saint-Jean est toujours ce long ruban animé par la jeunesse, et (surtout?) par des nombreux touristes l'été durant.

Si le faubourg Saint-Louis avait accueilli ses formes monumentales près de la Grande Allée, le faubourg Saint-Jean allait accueillir les siennes à proximité du carré d'Youville. Le pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague était construit en 1899 sur l'ancien glacis nord, le long de la rue Richelieu qui venait d'être prolongée à travers les murs (Ville de Québec, 1988, 31). Puis s'ajoutait le couvent des Sœurs de la Charité et un YMCA, l'opéra de Québec, un hôtel, etc. Ainsi devait graduellement émerger un nouvel espace articulé à la fois par une porte, une convergence de voies et l'implantation d'institutions diverses. La fondation de l'université en 1852 et la festivité qui caractérisait alors le Quartier Latin

⁸⁶⁸ «Au milieu du XIX^e siècle, la rue Saint-Jean connaît une expansion commerciale remarquable» (Ville de Québec, 1988, 65).

devait certainement soutenir l'ambiance de la rue Saint-Jean⁸⁶⁹. Si le marché Montcalm était finalement fermé, la place de *rassemblement* devait finalement se maintenir. Avec le XX^e siècle, des postes de radio et des cabarets devaient davantage contribuer à l'animation de cette place. Plus tard s'est ajoutés l'éphémère palais de glace, des banques, des restaurants rapides, le Vérificateur des Institutions financières, des écoles privées, des communautés religieuses, des salles de spectacles, des bureaux, etc. Toutes ces fonctions occupaient — et occupent toujours pour la plupart — de vastes édifices en hauteur, renforçant l'effet de place publique, sans compter qu'à l'Est, la place est lovée entre deux bastions des murs. Il est aujourd'hui fréquenté par une jeunesse libre, par la classe d'affaires, par les touristes, par les résidents des alentours, par les curieux; ses rares terrasses sont envahies l'été par les gens de Québec qui recherchent la fraîcheur d'une bonne bière, bref par à peu près tout le monde. Cet espace possède toujours un côté euphorisant, ne serait-ce que par le *rassemblement* d'une jeunesse s'y donnant rendez-vous et qui profite du soleil et de cet espace pour «*performer*» et s'afficher (en vélo, en planche...; cf.: chapt. IV).

...

...

...

Profitions de ces quelques notes sur le marché Montcalm pour aborder brièvement l'histoire des marchés de Québec. Roger Chouinard a inventorié sept places de marché dotées d'une halle pour les bouchers surtout, mais aussi pour les poissonniers (1981; **fig.: 3.78**). Comme il le souligne, ces places étaient, au-delà de leur fonction première, autant de lieux de Rassemblement pour les citoyens, et d'autant plus que plusieurs des halles possédaient à l'étage, après 1860, une salle pour les activités socioculturelles et les assemblées publiques (*idem*)⁸⁷⁰. Hormis le marché de la Haute-Ville détruit en 1878 et le marché Saint-Paul qui cédait sa place à des voies ferrées, tous les marchés de Québec

⁸⁶⁹ «Si la plupart des étudiants habitent le pensionnat de la rue de l'Université, où ils sont soumis à un règlement sévère, d'autres peuvent profiter de façon plus libre de leur séjour. Il en est ainsi de Louis-H. Fréchette, jeune étudiant en droit, qui habite, au début des années 1860, une mansarde, rue du Palais, où il se réunissent une douzaine de gens de talents, turbulents, tapageurs et gais, qui troublent la tranquillité de la bonne ville de Québec. "Des folies plein la tête, de la poésie plein le cœur, les poches remplies... d'illusions", nous dit Fréchette, "nous vivions — oh! mais nous vivions! gais, amoureux, avides de savoir et d'aventures, emportés dans je ne sais quelle envolée d'émotions grisantes et de bénévoles ambitions". Cette confrérie de jeunes passe des soirées à rire et chanter, à parler et fumer, à projeter de nouvelles friponneries pour le lendemain. On discute politique et littérature; cette première génération d'étudiants universitaires participera pleinement au développement de la vie culturelle québécoise dans la dernière moitié du siècle» (Hare et *al.*, 1987, 306).

⁸⁷⁰ «Il est certain que pour la population québécoise du XIX^e siècle, la fréquentation des halles est ancrée dans les habitudes de vie quotidienne et l'existence du marché public n'est pas seulement une question d'approvisionnement en denrées alimentaires, mais répond directement à la satisfaction d'un besoin essentiel de rencontre, d'échange et même de divertissement de la population urbaine» (Chouinard, 1981, 237).

étaient «abolis» entre 1906 et 1916, les halles étant détruites par des incendies ou encore par la Ville (*idem*). Seul le marché Montcalm et sa halle devaient «résister» jusque dans les années 1930 (*idem*). Ainsi, en l'espace de quelques années, les halles faisaient place aux boucheries telles que nous les connaissons aujourd'hui et les Québécois étaient privés de ces espaces si importants dans le procès de leur vie quotidienne⁸⁷¹. C'est ce que confirme Roger Chouinard lorsqu'il écrivait:

«...véritable foyer socio-économique et culturel des quartiers d'habitation de la ville [...] est certain que l'abolition des halles et la disparition de l'activité commerciale de la place du marché, si on ajoute en plus l'apparition de l'automobile, ont contribué grandement à déposséder la population québécoise d'un des espaces les plus essentiels à la vie et au bien-être d'une communauté urbaine» (*idem*, 238).

Des questions d'hygiènes, tout comme des questions financières (c'est la Ville qui en assumait la construction et le maintien) auraient été invoquées pour fermer ces halles et leur place de marché (*idem*).

Les citoyens étaient ainsi privés de ces lieux importants de rencontre, de sociabilité, de ces places publiques. Les raisons invoquées étaient-elles véritablement fondées? S'agissait-il d'un mouvement unique à Québec? Quant fut-il à Montréal par exemple? Si plusieurs des anciennes places de marché devaient conserver une dimension publique (parc, centre communautaire; *idem*), il n'en demeure pas moins qu'elles perdaient néanmoins toute la joyeuse animation et toute la spontanéité associées à une place de marché. Tout indique que seul le marché Montcalm devait communiquer au Carré l'euphorie qui jadis pouvait le caractériser; la place Jacques-Cartier ayant été tout simplement oblitérée.

4.11.2 L'émergence de l'attractivité de Saint-Roch

*Saint-Roch prend des allures
commerciales sérieuses*

Louis Fréchette (1972)

Comme dans d'autres faubourgs, le petit commerce de quartier dans Saint-Roch se diffusait çà là, répondant aux besoins quotidiens. Il y avait néanmoins quelques portions de rues plus commerciales: la rue du Pont, la rue Saint-Vallier (38 commerces en 1850) et

⁸⁷¹ «D'après le rapport de trésorier pour l'année 1911, cette mutation du système d'approvisionnement en viande ne semble guère satisfaire et convenir à l'ensemble de la population» (Chouinard, 1981, 237).

la rue des Fossés (33 commerces en 1850) (Ville de Québec, 1987.2, 25; **fig.: 3.79**)⁸⁷². Comme dans le faubourg Saint-Jean, il y a avait déjà un certain noyau commercial qui aurait possiblement émergé à la suite de la *ruralisation* de la Basse-Ville, de la même façon que la rue Saint-Jean aurait accueilli certains des commerçants qui auraient quitté cette partie de la ville. Ce qui ne veut pas dire que la Basse-Ville se vidait de son commerce. Mais avant 1850, il y aurait eu un flottement quant à la localisation du *downtown* de Québec: plus tout à fait à la Basse-Ville qui se *ruralisait* (cf.: section 7), mais pas encore sur la rue Saint-Jean ou dans Saint-Roch. Mais tout se passe comme si, après 1850, les rues Saint-Jean et Saint-Joseph avaient hérité de la place commerciale qui jusque-là polarisait la Basse-Ville, et peut-être plus particulièrement la rue Saint-Joseph. Ainsi, le *downtown* de Québec aurait en quelque sorte glissé depuis l'avant du promontoire vers la vallée de la Saint-Charles, là où avait émergé les nouvelles activités industrielles faisant battre le cœur de Québec. Aussi, ce glissement aurait été vraisemblablement guidé par le fait que Saint-Roch s'était développé sur l'ancienne banlieue de Montmagny, fractionnée qu'elle était par un grand nombre de propriétaires. En fait, de part et d'autre de Saint-Roch, il y avait des terres qui relevaient directement de la couronne: à l'Est le palais et à l'Ouest la Vacherie. Dit autrement, Saint-Roch serait devenu le *downtown* de Québec parce qu'il était un des rares espaces à proximité du vacuum central à ne pas relever de grands propriétaires ou de communautés religieuses.

Dans Saint-Roch, un aménagement particulier serait venu cristalliser l'avènement du commerce dans ce secteur. Une place de marché était aménagée dans Saint-Roch en 1856 à la suite d'une demande à cet effet par les citoyens (Chouinard, 1981). Mais déjà, les autorités avaient anticipé le développement de Saint-Roch et pris des mesures pour ménager l'avenir: «l'administration des biens des Jésuites divise et concède par emplacements de la ferme de la Vacherie. Elle laisse [...] un vaste terrain rectangulaire à l'ouest de la rue de la Couronne, entre les rues Notre-Dame-des-Anges et Saint-François, pour y établir un marché public» (*idem*, 128). La demande des citoyens pour une nouvelle place de marché était accompagnée d'un facteur externe de poids: entre 1850 et 1855, la population de Saint-Roch passait de 15 000 à pratiquement 20 000 personnes et en 1860 elle dépassait les vingt-quatre mille résidents (*idem*). De plus, en 1857, la ville ajoutait sur cette place de marché une halle, surmontée d'une «salle d'assemblée publique» pouvant accueillir deux mille personnes: «Pour la première fois, au cours de

⁸⁷² «La situation du pont [Dorchester construit en 1821] à cet endroit contribue à en faire une importante rue commerçante, et cela, avant l'introduction du tramway, qui avantagera plutôt la rue Saint-Joseph» (Ville de Québec, 1987.2, 8). «Toutefois le pont Dorchester avait coûté fort cher (1627£), sans apparemment influencer immédiatement la valeur des terres qu'il desservait, ni même réellement couvrir les frais de ses réparations».(Morisset, 1996, 68).

l'évolution architecturale de la halle du marché, une fonction socioculturelle et récréative est associée à la fonction socio-économique de la halle» (*idem*, 128-136). Ajoutons qu'à partir de 1865 une ligne de tramway reliait le marché de la Basse-Ville (marché Finlay), le marché Saint-Paul et le marché Jacques-Cartier de Saint-Roch (*idem*).

Tout se passe comme si ce pôle organisé par la place du marché avait servi «*d'agent de précipitation*». De fait, à partir de la décennie de 1870, des commerces de toute nature, de toutes tailles, modestes comme des enseignes prestigieuses, transformaient la rue Saint-Joseph et la rue des Fossés en *downtown* de Québec⁸⁷³. De fait, la place Jacques-Cartier fut un espace réservé, interdit, avant de devenir une place publique. À partir de 1831, et pendant vingt cinq ans, cet espace fut interdit de tout aménagement. L'interdit était assumé par l'État par l'entremise d'un de ses représentants: la Commission des biens des Jésuites. Nous avons vu comment Saint-Roch avait connu une forte croissance démographique sous l'effet de l'économie du bois. Aussi, au fur et à mesure où se bâtissait Saint-Roch puis Saint-Sauveur, cet espace aurait pris de plus en plus les allures d'un *vacuum* local. De cet espace interdit aurait émergé le désir collectif de le transformer en place publique. L'interdit devenait donc partiel: une place publique est caractérisée par le fait que tous et chacun peuvent s'y rendre librement, mais doivent impérativement la quitter tôt où tard. Dit autrement, la focalisation est libre, la diffusion forcée (*cf.*: chapt. IV). Puis, l'attractivité du lieu devait être renforcée par la présence d'une salle paroissiale. De plus, dans les environs de la place du marché, émergeaient des institutions telles l'église de Saint-Roch, la chapelle de la Congrégation des hommes de Saint-Roch, des écoles et «cinq ou six commerces» (Ville de Québec, 1987.2, 25). La construction de la gare (monumentale) de Québec en 1879 contribuait certainement à l'atmosphère de Saint-Roch (**fig.: 3.81 et 4.41**).

Saint-Roch devenait alors un endroit très fréquenté. À un point tel que les badauds venaient de toute l'agglomération. «Les gens, désormais, viendraient d'ailleurs pour fréquenter Saint-Roch» (Morisset, 1996, 192). «En 1900, 126 boutiques flanquent la rue Saint-Joseph que l'on vient justement de paver en asphalte [...]. Saint-Roch était, dès lors, devenu une destination» (*ibidem*). En fait, il y aurait eu une sorte de paradoxe à l'œuvre, puisque la plupart de ces commerces étaient inaccessibles aux faubouriens de Saint-Roch. Pour quelles raisons le commerce était-il allé s'établir dans le faubourg Saint-Roch, lourdement grevé par l'industrie et dégradé par des conditions socio-sanitaires précaires,

⁸⁷³ «...consolidant cette dynamique, l'introduction précoce — par rapport au reste de la ville — d'un tramway, rue Saint-Joseph, conjuguée à l'établissement d'une gare ferroviaire aux portes de Saint-Roch établit le secteur comme destination» (Morisset, 1996, 177).

lorsque la population de ce dernier était dans l'impossibilité de fréquenter ces commerces? Autrement dit, pour quelles raisons la fonction commerciale s'était-elle éloignée de sa clientèle (elle «venait d'ailleurs»)? Comme le suggèrent les prochaines descriptions, tout se passe comme si le seuil de Québec avait finalement glissé vers Saint-Roch, mais peut-être aussi vers le carré d'Youville. Et si la clientèle «venait d'ailleurs», c'est qu'elle aurait manifesté à l'égard de la modernité de Saint-Roch une ambivalence (cf.: section 12). Autrement dit, l'effervescence qui caractérisait la Basse-Ville aurait glissé vers Saint-Roch, mais la mixité sociale qui avait jusque-là fait l'euphorie du seuil de Québec se serait dissoute au profit d'une sorte de ségrégation sociale «*baroque*» (ceux d'en haut *versus* ceux d'en bas). L'ambiance qui caractérisait le seuil s'était déplacée au profit de Saint-Roch, mais les acteurs qui jadis faisaient corps avec cette position si particulière, s'en était de toute évidence disjoints.

Voici quelques descriptions (**fig.: 3.80**). «En 1880, la rue [Saint-Joseph] a déjà la réputation d'être l'artère commerçante principale de la ville de Québec. Et cette popularité se maintient: en 1900, cent vingt-six boutiques et magasins la bordent et ils feront les beaux jours du quartier encore plusieurs décennies» (Ville de Québec, 1987.2, 26). L'abbé Louis Beaudet écrivait en 1890 au sujet de la rue Saint-Joseph:

«"Depuis la rue de la Couronne à la rue du Pont, la rue Saint-Joseph est depuis quelques années renommée par ses magasins et ses vitrines. Toutes les améliorations modernes que l'on voit dans les grandes boutiques de New York et de Chicago y sont introduites: lumière électrique, élévateurs, chauffage à l'eau chaude ou à la vapeur, confection d'habits dans les derniers goûts pour Dames et Messieurs, un monde de commis empressés à servir les chalands, tout s'y trouve» (*idem*, 25).

Un voyageur pour sa part écrivait en 1900:

«"Nous traversons la rivière Saint-Charles, où miroitent des foyers lumineux, et en sortant de la gare, nous sautons dans le tramway électrique qui remonte la rue Saint-Joseph. C'est la grande artère populeuse du faubourg Saint-Roch, et elle charrie des flots de peuple entre deux rangées de vitrines brillamment illuminées"» (*ibidem*).

En 1915, l'administration municipale faisait construire une monumentale gare ferroviaire, possiblement dans l'optique d'influer sur la qualité du développement de ce secteur qui étaient lourdement grevé par l'activité industrielle (**fig.: 3.81**). Cette tentative n'aurait pas été sans évoquer celle des intendants avec leur palais. Toujours est-il que cette nouvelle gare aurait contribué à l'esprit du lieu et donc à l'effervescence du Saint-Roch commercial. À la fin des années 1920, la rue des Fossés faisait place au nouveau boulevard Charest qui venait dédoubler en quelque sorte la rue Saint-Joseph. Le boulevard Charest, dont la partie hors de Saint-Roch se présente encore aujourd'hui comme un paysage

inachevé, se bordait de commerces et d'édifices divers, contribuant à l'esprit du quartier. Les années 1930 ne changeaient rien à l'ambiance du lieu, ni à ses activités. Voici d'ailleurs ce qu'écrivait à ce sujet Raoul Blanchard:

«...Saint-Roch [...] est devenu le principal siège du commerce de détail dans Québec. Le commerce s'est d'ailleurs groupé [...]. Là, les magasins grands et petits, occupent tous les rez-de-chaussée; aux abords du croisement Couronne-Saint-Joseph, il en est de très considérables, occupant entièrement de vastes immeubles, et auxquels tout Québec vient se fournir. Il en résulte un aspect très hétéroclite: d'énormes bâtisses de briques à toit plat, de 7 à 8 étages, rouges ou jaunes, d'allure typiquement américaine, et entre elles des maisons françaises à un ou deux étages, surmontées de leurs toits pointus piquetés de mansardes. Mais le reste du quartier est paisible et vieillot. De petites rues calmes de maisons basses, toutes de briques bien entendu, mais ayant gardé la forme française [...]. Là les boutiques sont très rares, et fort modestes; la population est faite d'artisans opérant chez eux, de travailleurs des petites industries [...] et d'ouvriers d'usines» (1935, 269).

Cette modernité devait faire les «beaux jours» du quartier Saint-Roch jusque dans les années 1950⁸⁷⁴. Puis, le quartier devait subir les lourds effets de l'évasion des acteurs vers les banlieues et de l'émergence des centres commerciaux. Avec le début des années 1980, après de nombreuses destructions réalisées par les pouvoirs publics, la place Jacques-Cartier était définitivement anéantie par son obstruction à l'aide d'une bibliothèque. Si une bibliothèque demeure un espace public, son côté festif reste toujours... silencieux. Ainsi, à une forme publique jadis spontanée, pleine de vie, succédait une forme publique contrôlée. Il en irait de même avec le parc de la relance, aménagé au pied d'une improbable chute (cf.: chapt. IV).

...

...

...

Deux places publiques émergeaient vraisemblablement dans la foulée de l'érosion de la Basse-Ville avec le tournant du XIX^e siècle. Comme si le seuil de Québec s'était scindé en deux. Il est intéressant de constater la similitude entre ces deux places. Le Carré d'Youville ponctuait l'axe polyfonctionnel de la rue Saint-Jean, tandis que la place Jacques-Cartier marquait la rue Saint-Joseph. En termes plus formels, et pour emprunter le vocabulaire de Kevin Lynch, dans ces deux cas une «voie» traversait un «noeud» (Lynch, 1976). Bref, toutes deux ponctuaient un long ruban commercial. De plus, ces deux places publiques furent le fait d'un acteur externe qui voyait à ce que l'espace soit réservé à des fins collectives. Dans un cas, la place publique était localisée dans l'ancienne Vacherie dessaisie aux Jésuites, dans l'autre elle occupait d'anciens glacis, c'est-à-dire, dans les deux cas, des domaines du roy. Dans le cas de Saint-Roch, il n'y avait pas de «seigneur»

⁸⁷⁴ «En 1873, Charles Baillairgé se déclare charmé de la modernité que respirent ces façades limitrophes du nouveau tramway hippomobile (1865): “[Saint-Roch] nous apparaît tout moderne; la rue de la Couronne et la rue Saint-Joseph méritent vraiment d’être visitées, tant par le grand nombre de ses beaux magasins que pour leur apparence toute commerciale”» (dans Morisset, 1996, 189).

ecclésiastique pour contrôler l'usage du sol comme dans le faubourg Saint-Sauveur qui était beaucoup plus homogène. Ici, il n'y avait pas de seigneur aristocratique comme en haute ville pour filtrer le quotidien des ouvriers comme à Sillery où certains propriétaires fonciers entretenaient des considérations sociales, voire morales envers leurs «ouvriers-locataires» (cf.: section 4.5). Si nous utilisons le terme de seigneur à une époque où le régime seigneurial était pourtant déjà aboli, c'est que nombreux furent les résidents des faubourgs à demeurer redevables envers les anciens seigneurs, faute de pouvoir racheter leur terrain, tandis que d'autres s'étaient fait vendre des baux emphytéotiques⁸⁷⁵. Ainsi, Saint-Roch se retrouvait entre tellement de mains qu'aucune forme de contrôle n'aurait pu réellement se manifester. Pour leur part, les facteurs externes (tramway, gare, institutions diverses, etc.) auraient tous contribué à l'intensité de l'esprit du nouveau *downtown* de Québec. Autrement dit, l'effervescence qui caractérisait Saint-Roch aurait-elle eu partie liée avec la nature du foncier? Rappelons qu'une partie du faubourg Saint-Jean s'était initialement développé sur du «foncier ecclésiastique». Rappelons que le Carré d'Youville aurait relevé de l'Hôtel-Dieu, sauf peut-être pour la partie des glacis (**fig.: 3.19 et 3.75**).

Cette «différence foncière» se serait manifestée jusque dans la nature de l'effervescence ayant caractérisée chacun de ces lieux respectifs. Nous avons vu qu'après 1860 la rue Saint-Jean était devenue le lieu de rassemblement de la «jeunesse élégante», mais aussi des intellectuels. Nous avons fait un lien entre le quartier latin et l'ambiance de la rue Saint-Jean. Dans le secteur Saint-Joseph/quartier du Palais, l'esprit festif aurait été plus licencieux ou plus libertin. Soulignons que le mot libertin signifie «affranchi», comme une partie de Saint-Roch pouvait l'être du fait qu'il relevait du domaine du Roy⁸⁷⁶. Jusque dans les années 1950 au moins, le quartier du palais fut le «*red light*» de Québec. Roger Lemelin le soulignait dans son roman: «À table, ses seules paroles étaient pour insinuer que les filles du "palais" (quartier de la prostitution) lui faisaient grand'façon» (1944, 298). Et certains aînés se souviendront de l'Hôtel Saint-Roch, connu pour le naturel spontané de ses résidentes... Dans Saint-Roch, et jusque dans les années 1990, la rue Notre-Dame-des-Anges prenait un tout autre sens à cause de la présence de certaines pratiques... Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de prostitution dans les faubourgs d'en haut⁸⁷⁷. Mais considérant la présence de cette «jeunesse élégante» et des intellectuels, l'ambiance de la

⁸⁷⁵ «Les grands propriétaires tels que les Ursulines, l'Hôtel-Dieu et le gouvernement fédéral cèdent définitivement leurs terrains aux habitants du faubourgs [Saint-Jean] vers 1885» (Bourque, 1978, 70).

⁸⁷⁶ Licencieux: qui abuse de la liberté qu'on lui laisse. Libertin: qui ne suit pas les lois de la religion, soit pour la croyance, soit pour la pratique (PRI).

⁸⁷⁷ En 1851, seulement dans les faubourgs Saint-Jean et Saint-Louis, il y avait une quinzaine de maisons closes. La situation était telle que des pétitions étaient déposées au Conseil de ville (Ville de Québec, 1988, 18-19).

rue Saint-Jean n'aurait pas été celle de la rue Saint-Joseph. Par comparaison, il est intéressant de souligner le fait que sur une rue comme la rue Sainte-Catherine (Montréal), nous y retrouvons, encore aujourd'hui, toute une panoplie de commerces plus «festifs» les uns que les autres. Comparativement, les rues Saint-Joseph et Saint-Jean sont aujourd'hui des rues bien policées (en apparence du moins).

Enfin, ces deux places publiques émergeaient à une époque de déclin économique, et plus spécifiquement à l'époque du déclin de l'économie du bois. Tout se passe comme si, avec le déclin de cette économie, Québec s'était définitivement détournée du fleuve pour se tourner vers son nouveau *downtown* dans lequel l'industrie et le commerce s'étaient regroupés⁸⁷⁸. Et d'autant plus qu'à partir de 1879 le chemin de fer et Lévis concurrençaient durement le port de la ville. Le déclin des activités du port et la reconversion de Québec vers la production mécanisée auraient contribué au glissement du *downtown* de l'avant vers l'arrière, du Cap Diamant vers le coteau Sainte-Geneviève. Aujourd'hui, le Carré d'Youville demeure finalement la seule place publique de Québec, malgré les prétentions sous-jacentes au nouveau parc dans Saint-Roch (cf.: chapt. IV). D'ailleurs, cette nouvelle place publique serait pour ainsi dire «menacée» par la dilatation du *vacuum* en direction de la rade de Québec, dans la mesure où une telle dilatation pourrait ramener une certaine activité vers le quartier du Vieux-Port. Dit autrement, le nouveau Saint-Roch serait «menacé» dans la mesure où, avec l'émergence potentielle de la rade de Québec comme nouveau *vacuum*, le cœur de Québec serait peut-être en train de glisser vers l'avant de la ville.

5. Hygiénisme, progrès et révolutions bourgeoises

Nous avons entrevu que l'attitude envers la mort et le cimetière avait changé dans le regard de certaines catégories sociales. Pendant que les bourgeoisies (petite et grande) désiraient éloigner le cimetière, les faubouriens et les communautés religieuses manifestaient encore une familiarité certaine avec les espaces de la mort. D'où pouvait provenir cette nouvelle attitude? À l'échelle de l'Occident, elle provenait de l'érosion de certains *vacuums* tardifs, comme le cimetière des Innocents à Paris. À l'échelle du Québec, elle aurait aussi émergé d'une confusion ayant érodé le principe de transcendance. Nous allons brièvement présenter le cas de Paris, permettant de placer le contexte occidental de l'émergence et de la diffusion de ces nouvelles représentations. Nous allons aussi voir comment ces nouvelles représentations pouvaient être explicitées

⁸⁷⁸ «Depuis que l'industrie est reine, la ville s'est détournée des bords de son fleuve [...]; elle s'est donné du champ sur les amples basses terres de l'intérieur» (Blanchard, 1935, 282).

par la pensée et l'esthétique. Enfin, nous aborderons la question de la révolution bourgeoise au Québec.

5.1 L'exemple urbain de Paris

En 1660, Louis XIV décidait de reprendre à son compte le «"Grand Dessein" entrevu par Henri IV, qui prévoyait un accroissement des domaines royaux associés au Louvre en direction du seuil, jusqu'au Châtelet» (Desmarais, 1995, 217). Ce projet urbain nécessitait la rencontre, la négociation avec les autres acteurs du *seuil* pour obtenir les terrains nécessaires à sa réalisation. Mais le Roy n'aurait guère prisé une telle alternative, lui qui «souscrivait aux nouvelles valeurs relatives à l'exaltation du sujet promues à la Renaissance» (*idem*, 239). La mythologie utopienne l'aurait «*invité*» à se soustraire à l'ordre politique. Mais le *seuil*, ce lieu de partage du pouvoir et «fédérateur de l'unité sociale», résistait au désir de pouvoir absolu du Roy (*idem*, 203)⁸⁷⁹. Cette résistance aurait été d'autant plus forte que les acteurs présents dans le seuil seraient demeurés attachés aux valeurs émergeant du *vacuum* attractif des Halles; ils auraient encore adhéré à cette mentalité médiévale de la «fusion du mort et du vif» (*idem*)⁸⁸⁰. Le Roy refusait la rencontre, s'*évadait* vers la banlieue et fondait Versailles. En visant la campagne de Versailles, c'est-à-dire une position peu peuplée, le Roy pouvait, sans contraintes réelles, réaliser son projet d'affirmation d'une monarchie absolue. À cause de la faiblesse de la position, il n'avait pas à négocier sa place comme il aurait dû le faire au centre de Paris. Ce faisant, et conformément au récit utopien, le Roy pouvait s'imaginer accéder à une position sans devoir passer par une adresse à l'autre. «Louis XIV aurait donc décidé de vivre à distance de Paris cette exaltation du sujet autonome qui est détenteur d'un pouvoir absolu, c'est-à-dire dans un lieu où il était possible d'imposer sur une table rase un "modèle spatial" susceptible de traduire l'esprit de la Renaissance par l'intermédiaire d'une architecture classique» (*idem*, 239).

Le Roy n'aurait pas tant recherché une topographie avantageuse pour se mettre en valeur qu'un espace en apparence libre de contrainte. À ce titre, une campagne ayant une faible densité d'occupation aurait été en mesure de soutenir une telle illusion. Cette capacité du classicisme à exprimer l'utopie du sujet autonome ne serait pas sans évoquer notre

⁸⁷⁹ «Les quartiers et les faubourgs densément construits, sur les parcelles aussi bien endorégulées qu'exorégulées du seuil, empêchaient toute initiative qui entendait affirmer un pouvoir absolu en faisant abstraction du compromis et de la négociation avec les autres classes sociales» (Desmarais, 1995, 238).

⁸⁸⁰ Les «...propriétaires fonciers [...] persistaient à valoriser une configuration de seuil où se propageait toujours la prégnance anthropologique du mort saisissant le vif. Pour sa part, le pouvoir royal [...] aurait renoncé à combattre une mentalité médiévale, et surtout des propriétaires fonciers qui désiraient maintenir leur conjonction à un espace investi d'une telle prégnance "érotique"» (Desmarais, 1995, 239).

analyse de la trajectoire de Montmagny et de son projet de ville nouvelle. La forme de la ville projetée — le plan organisé par une grande allée — et le fait qu'elle était implantée dans un espace en apparence vide d'occupants, seraient deux présupposés du modèle classique. Comme si l'abstraction de la symétrie donnait l'illusion de faire abstraction de l'organisation existante et de lui substituer autre organisation (cf.: chap. II). Dans le cas de Montmagny, au modèle classique se serait superposé le modèle baroque d'une topographie ayant la capacité d'exemplifier l'unicité du sujet.

Cette trajectoire du Roy de France aurait donc exprimé son rejet des représentations investies dans le *vacuum* des Innocents. Il aurait cessé de reconnaître ce qui constituait le lien «fédérateur». L'aristocratie devait imiter ce geste (*idem*, 237)⁸⁸¹. Le *seuil* était donc abandonné par la monarchie et l'aristocratie, permettant notamment à la bourgeoisie d'occuper les hôtels particuliers maintenant délaissés, mais au prix cependant d'un endettement (*idem*, 246). Cet endettement de la bourgeoisie (érosion de sa régulation) devenait problématique dans la mesure où, d'une part, elle devait recourir au crédit pour demeurer dans cette position, mais, d'autre part, elle avait de moins en moins confiance dans les garanties royales qui assuraient les conditions de ce crédit. Et pour cause! Le Roy et l'aristocratie se désintéressaient de ce lieu bâti par la «bourgeoisie chrétienne»⁸⁸². Le *seuil* se ruralisait par conséquent (*idem*, 247). Ainsi, non seulement la position objective des acteurs du *seuil* se serait érodée — ils s'endettaient — mais le paysage lui-même en se dégradant aurait renforcé l'idée qu'ils se faisaient de leur propre situation collective, les amenant à désirer une situation meilleure. Néanmoins, ils ne pouvaient pas quitter le *seuil* faute de moyens; ils se retrouvaient dans un cul-de-sac géopolitique, à tout le moins dans une situation «incertaine» (*ibidem*). Ainsi, à défaut de pouvoir accéder à cette position géographique périphérique où le Roy et l'aristocratie actualisaient l'idéal qu'ils poursuivaient, à défaut de pouvoir fuir cette position centrale en train de s'éroder, la bourgeoisie aurait alors cherché à se conjoindre aux signes de cet idéal (prenant la forme

⁸⁸¹ «Les massifs urbains avec leurs résidences somptueuses, leurs parcs et leurs forêts domaniales, ainsi que les allées qui les relient entre eux, ont composé un immense collier aristocratique qui a fixé les nouvelles bornes culturelles de l'ensemble du territoire parisien» (Desmarais, 1995, 237).

⁸⁸² «En ce qui concerne le niveau de l'édification [...], notons que l'évasion du Roi et des membres éminents de l'aristocratie permet aux petits propriétaires bourgeois de contrôler toutes les parcelles du *seuil*. Cette appropriation peut sembler un avantage, mais elle se révèle pourtant problématique, car les petits propriétaires ne disposent pas des moyens adéquats pour rentabiliser les hôtels particuliers abandonnés. Ils doivent donc emprunter davantage pour conserver le pouvoir de régulation qui leur assure un contrôle des places. Or, avec l'évasion [des nomades], la spéculation s'emballe dans les réserves foncières de l'aire positive ouest. Du coup, les petits propriétaires perdent confiance dans un crédit garanti par une administration royale qui s'est évadée du *seuil* pour valoriser les formes du classicisme de la Renaissance dans la banlieue ouest» (Desmarais, 1995, 246-247).

notamment de l'hygiénisme; *ibidem*)⁸⁸³. Comme le Roy, les acteurs du *seuil* auraient désiré, pour paraphraser Claude-Gilbert Dubois, poursuivre «l'utopie» d'une impossible «unicité sans altérité» (1995, 14). En adhérant aux représentations accompagnant le récit du sujet autonome (modernité), les acteurs du *seuil* se détournent de celles qui jusque-là étaient au fondement du récit qui organisait leur existence, provoquant un désinvestissement du *vacuum* des Innocents⁸⁸⁴. Ainsi, l'*évasion* de Louis XIV aurait agi comme un catalyseur, contribuant à la diffusion d'une nouvelle «façon d'être au monde»⁸⁸⁵. En se détournant du lieu «fédérateur de l'unité sociale», le délégué de l'autre asymétrique (roy de droit divin) aurait signifié son désistement en tant que garant de la Loi. Le principe de transcendance s'effaçait. La révolution de 1789 n'était plus qu'une question de temps.

«La révolution est virtualisée tant que prévaut la négation utopienne de l'ordre politique. Elle rompt avec l'utopie quand elle est actualisée, au sens où il n'y a pas reconnaissance d'un ordre politique auparavant nié mais passage de la négation de cet ordre à sa méconnaissance. C'est alors que l'individu doit reconnaître de lui-même l'existence du politique, le nécessaire rapport à autrui, ce en quoi consisterait la "démocratie". Nous employons l'expression en vertu du sens naguère explicité par Alexis de Tocqueville: une "espérance" méritée au-delà des souffrances de la révolution bourgeoise» (Ritchot, 1999, 253).

Les grandes révolutions bourgeoises auraient en quelque sorte consommé le passage vers la mythologie de l'ici-bas. Dit autrement, Ce qui flottait dans l'air depuis la Renaissance (la découverte, puis la célébration de l'individualité) et qui n'interpellait directement que quelques uns, aurait commencé s'étendre à ce que François Lebrun nommait les «masses urbaines et rurales».

En se détournant des représentations associées à la «fusion du mort et du vif», pour «vivre cette exaltation du sujet autonome», la royauté se trouvait donc à célébrer l'individualité et à dévaloriser tout ce qui pouvait ternir cette célébration. Gaëtan Desmarais a écrit, au sujet de l'*évasion* royale vers Versailles: «Il s'agit d'un "modèle spatial" utopien exaltant la réalisation intégrale du sujet ici-bas et se fondant sur une évaluation euphorique de la seule "vie", à l'exclusion de la "mort" évaluée dysphoriquement» (1995, 247-248). La mort et la maladie auraient ainsi émergé dans une

⁸⁸³ «Tout en demeurant conjoints au seuil, les petits propriétaires ont rejeté ses formes "gothiques", alors que la bourgeoisie savante proposait de leur substituer un programme d'hygiène publique qui mettait en valeur des formes concrètes plus conformes au modèle de remplacement utopien» (Desmarais, 1995, 248).

⁸⁸⁴ «Le détournement du sujet par rapport à l'objet de désir et le rapport mimétique qu'il entretient désormais avec l'anti-sujet [la monarchie] aboutissent à une forclusion de la dimension esthétique qui opère la conversion figurative actualisant spatialement la prégance de la "fusion du mort et du vif". Cette prégance reste à l'état virtuel dans le *vacuum* et elle se désinvestit du seuil ont les formes concrètes subissent une érosion» (Desmarais, 1995, 248).

⁸⁸⁵ Pour un auteur comme Marc-André Turcotte, Paris aurait été «le lieu nodal de ce renversement symbolique» (1979, 166). Mais des grandes villes comme Londres (Beudet, 2005, cpa) et Lisbonne (Marcos, 1996) auraient été aussi de tels lieux aussi.

nouvelle lumière; d'euphorique qu'elle fut, elle devenait soudainement dysphorique. Dans les faits historiques, les choses allaient assez vite: «"Des premiers signes d'inquiétude vers 1740 aux paniques de 1780"» (Fortier dans Turcotte, 1979, 174)⁸⁸⁶. En 1785, le cimetière des Innocents, ce lieu si important dans l'émergence de Paris, était refoulé en périphérie «dans l'indifférence la plus complète»; «Quatre ans plus tard, c'était la Révolution» (Desmarais, 1995, 224 et 223)⁸⁸⁷. De fait, avec le dernier tiers du XVIII^e siècle, l'Occident revenait à «l'antique prescription romaine» exigeant la séparation des vivants et des morts (*idem*, 230)⁸⁸⁸. La mort, jusque-là euphorique, acquerrait donc une nouvelle «saveur»: ce qui était «toujours déjà là» depuis mille ans, c'est-à-dire la présence de la mort au centre même de la vie du sujet (au centre des villes!), devenait d'un coup dysphorique, c'est-à-dire «angoissant», «difficile à supporter» (PRI)⁸⁸⁹.

Ainsi, le désinvestissement d'un *vacuum* aurait favorisé un «renversement» de l'ordre symbolique, permettant au sujet de voir en fonction d'un nouveau découpage du réel⁸⁹⁰. C'est ici toute la question du paysage qui ressurgit: une nouvelle «épistémè» transformait la forme du regard au point où de nouvelles formes devenaient visibles, de nouvelles odeurs devenaient perceptibles; un «toujours déjà là» s'effaçait, s'érodait au profit d'une nouvelle façon «d'être au monde», impliquant un nouveau regard. De nouvelles représentations du monde, de nouvelles formes venaient filtrer le regard du sujet. Tenon par exemple, dans son *Mémoire sur les hôpitaux de Paris* (1788), s'étonnait: «"Il est sans

⁸⁸⁶ «...rapidement vers le milieu du XVIII^e siècle sans qu'aucune explication démographique ne puisse être évoquée et pas davantage une quelconque augmentation du nombre de malades, l'espace de détermination de la maladie s'est déplacée, remettant en cause tour à tour les constitutions climatiques propres aux grandes villes, puis celles liées simplement à l'espace social urbain et, finalement, celles attribuées à l'espace architectural lui-même. Ce faisant, les positivités inhérentes à l'intervention médicales sont devenues celles de l'aménagement de l'espace architectural» (Turcotte, 1979, 172-173).

⁸⁸⁷ «La perte d'une familiarité entre le "mort" et le "vif" a certainement joué un rôle essentiel dans le déclenchement de la Révolution française. [...] L'hypothèse [...] consiste à soutenir que le transfert de la Cour à Versailles a provoqué le déclenchement d'une suite d'évasions grâce auxquelles les membres de l'aristocratie abandonnaient la configuration de seuil pour s'établir dans la banlieue éloignée de Paris. [...] Cette érosion des significations anthropologiques donnait libre cours au déclin de la réaction morale et politique, au moment où la bourgeoisie et le peuple étaient laissés seuls à Paris» (Desmarais, 1995, 223-224).

⁸⁸⁸ «L'économie politique s'y exprime toujours par le jeu de la mort. Partout où le capitalisme règne, se consomme la coupure entre les vivants et les morts, entre l'épargne et le sacré, dans un mouvement qui a commencé au Moyen Age avec l'éloignement du cimetière de l'église. Le cimetière n'est plus maintenant dans la ville, mêlé au vivant, à ce monde "bruisant, affairé, turbulent, commerçant". Il est un lieu isolé, réservé aux morts; il est même le seul lieu où la mort ait encore droit de cité, où elle soit encore "une réalité reconnue". La mort ne porte plus d'avenir en elle-même. Elle n'est plus le moyen de gérer l'éternité. La ville fait tout pour qu'on l'oublie, elle la range, la relègue, la nie. Et, pour cela, elle la rend laïque, abstraite, clinique» (Attali, 1988, 323-324).

⁸⁸⁹ «"La mort est conçue comme l'opposé absolu de la vie, celle qui doit à tout prix être mise à distance et rejetée, contemplée non plus comme une issue fatale à laquelle il convient de se résigner et de se préparer mais comme un scandale qu'on doit faire cesser à tout prix"» (Barret-Kriegel dans Turcotte, 1979, 191).

⁸⁹⁰ «...le renversement symbolique fut conditionné par le désinvestissement des prégnances affectives» (Desmarais, 1995, 230).

doute difficile de comprendre comment nous avons été si longtemps sans voir, ou du moins, en voyant sans intérêt des négligences si dangereuses pour la société tout entière"» (dans Turcotte, 1979, 180)⁸⁹¹. Rappelons le commentaire de ce «bourgeois» de Québec qui pointait «ces gens sans odorat» (cf.: 4.9.2). Ce n'est pas qu'ils n'en avaient pas, mais leur odorat sentait autre chose⁸⁹².

Ce qui n'aurait été accessible qu'à une minorité à la Renaissance, ce qui était expérimenté par les grands de ce monde, non sans une certaine ambivalence, au XVII^e siècle, aurait donc commencé à se généraliser sous le coup des grandes révolutions du XVIII^e siècle. L'ambivalence baroque entre le désir d'une condition proprement humaine et la «nostalgie» de la Contre-Réforme, aurait laissé place à un sujet qui, par imitation, repoussait ce qui jadis lui offrait une certitude quant à la vie après la mort, quant au début et à la fin du monde et donc quant à sa perte ou sa rédemption. Le sujet aurait soudainement découvert la finitude de son existence; la vie éternelle se dérobaît au profit d'un horizon terrestre fini. «La communication divine perdait de son efficacité sociale, de sorte que, la réalisation du sujet devrait être programmée ici-bas. Naguère projetée dans une éternité au-delà de la mort, la réalisation du sujet personnel — le salut — devait désormais s'accomplir avant sa mort» (Ritchot, 1999, 296). Dit autrement, le sujet faisait maintenant face à une nouvelle échéance: la mort; et le temps était maintenant compté⁸⁹³. Et d'autant plus qu'à cette époque «l'espérance de vie était courte» (Desmarais, 1995, 229)⁸⁹⁴. Cette vie trop courte chercherait à se donner du temps pour se réaliser ici-bas.

Sans nécessairement répondre à toutes les nouvelles questions existentielles du sujet, la science aurait été interpellée sur au moins un point: allonger la vie, repousser cette nouvelle échéance dorénavant sans appel que le Moyen Âge n'avait pas connu de la même façon⁸⁹⁵. Dans un monde au seul horizon terrestre, la science aurait été la seule

⁸⁹¹ «Il ressort surtout du commentaire formulé par Tenon que l'hygiène publique n'était pas une valeur positive avant le siècle des Lumières» (Desmarais, 1995, 227).

⁸⁹² «Mais au XV^e siècle, c'est-à-dire quand l'esprit humain esquisse le tournant qui va le conduire d'une conception théologique du monde à une vision positive de l'univers, les artistes dans les deux grands centres de peinture de l'époque, la Flandre et l'Italie, sont passionnément préoccupés de découvrir ce monde, **hier insoupçonné, qui brusquement se révèle** à eux» (Bazin, 1968, 89 ns).

⁸⁹³ «Une nouvelle conception de l'existence s'exprimait dans les valeurs abstraites de l'argent, de la perspective, du temps mécanisé. Toute expérience se réduisait peu à peu à des facteurs quantitatifs, isolés du tout et mesurables. L'organique se trouvait ramené à une série d'éléments» (Mumford, 1964, 466).

⁸⁹⁴ «...cette volonté d'allonger l'espérance de vie se situait dans le prolongement du rapatriement sur terre de l'économie du salut chrétien» (Desmarais, 1995, 229). Pierre Chaunu écrivait: «...l'individualisation rend plus aigu l'intolérable de l'épuisement du temps...» (1983, 129).

⁸⁹⁵ «Cette familiarité à l'endroit de la mort imminente [au Moyen-Âge], fait contraste à cette angoisse que le XVIII^e siècle a vu soudainement grossir. L'exemple du mourant médiéval est, sous ce rapport, particulièrement frappant. Sachant que sa mort est imminente, celui-ci prend ses dispositions avec une sérénité étonnante» (Turcotte, 1979, 196).

«institution» à disposer des moyens d'allonger la vie, donnant au sujet le temps nécessaire pour se réaliser ici-bas. À titre d'exemple, Descartes entrevoyait la science comme une façon de devenir «maîtres et possesseurs de la Nature» permettant à tous et chacun de mieux vivre, voire même de vivre plus longtemps (Descartes, 1966)⁸⁹⁶. Cependant, et comme le reconnaissait Descartes lorsqu'il écrivait «...si on avait assez de connaissances...», la science et plus particulièrement la médecine, étaient incapables d'intervenir sur le corps parce que démunie face à un univers viral encore insoupçonné, et donc incapable «de donner suite à la demande sociale pour une espérance de vie allongée» (Desmarais, 1995, 227). Aussi, à défaut de pouvoir être expulsée du corps, la mort serait expulsée de l'espace urbain: «L'hygiène publique a pu ainsi s'imposer comme le moyen privilégié pour allonger l'espérance de vie» (Desmarais, 1995, 229).

Les chercheurs à l'époque avaient entrevu que le climat pouvait assurer «une continuité entre le normal et le pathologique» (Turcotte, 1979, 185). Puis, ils anticipaient que la ville avait un effet déformant sur ce dernier. «"Là réside sans doute l'ultime déplacement subi par la médecine aériste à partir du milieu du siècle. Les maladies rencontrées à Paris sont plus subtiles, plus complexes et constantes en même temps que ne le sont les épidémies"» (Fortier dans Turcotte, 1979, 175). À ce titre Marc-André Turcotte a cité deux médecins qui écrivaient au tout début du XIX^e siècle:

«"Vous savez combien les corps animés sont subordonnés au climat dans lequel ils se trouvent; mais ce qui est vrai en général, est encore plus marqué dans cette grande ville [Paris]; elle exerce un empire plus étendu sur les hommes et sur leurs affections; elle modifie, complique et dénature tout, le moral et le physique, l'état de santé et l'état de maladie"» (Audin Rouvière et Menuret de Chambaud dans Turcotte, 1979, 176).

Comme l'affirme Bruno Fortier: «"Ce dont progressivement il va être question n'est plus l'irruption de la maladie dans la ville, mais la ville comme espace de génération des

⁸⁹⁶ «Car elles [les notions de physiques] m'ont fait voir qu'il est possible de parvenir à des connaissances qui soient fort utiles à la vie, et qu'au lieu de cette philosophie spéculative, qu'on enseigne dans les écoles, on en peut trouver une pratique, par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui nous environnent, [...] nous les pourrions employer [...] à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la Nature. Ce qui n'est pas seulement à désirer pour l'invention d'une infinité d'artifices [...], mais principalement aussi **pour la conservation de la santé**, laquelle est sans doute le premier bien et le fondement de tous les autres biens de cette vie; car même l'esprit dépend si fort du tempérament, et de la disposition des organes du corps que, s'il est possible de trouver quelque moyen qui rende communément les hommes plus sages et plus habiles qu'ils n'ont été jusques ici, je crois que c'est dans la médecine qu'on doit le chercher. Il est vrai que celle qui est maintenant en usage contient peu de choses dont l'utilité soit si remarquable; mais, sans que j'aie aucun dessein de la mépriser, je m'assure qu'il n'y a personne, même de ceux qui en font profession, qui n'avoue que tout ce qu'on y sait n'est presque rien, à comparaison de ce qui reste à y savoir, et qu'**on se pourrait exempter d'une infinité de maladies**, tant du corps que de l'esprit, **et même** aussi peut-être **de l'affaiblissement de la vieillesse**, si on avait assez de connaissance de leurs causes, et de tous les remèdes dont la Nature nous a pourvus» (Descartes, 1966, 84-85 ns).

maladies"» (dans Desmarais, 1995, 227); la ville devenait «malade» (Choay, 1980)⁸⁹⁷. La configuration et la distribution des individus, des bâtiments et des fonctions faisaient aussi l'objet d'une attention particulière, surtout les hôpitaux et les prisons, à cause de cette promiscuité des corps qui, croyait-on, favorisait la propagation des maladies⁸⁹⁸. Il est intéressant de souligner à ce sujet que la réorganisation des hôpitaux et des prisons était le *topos* d'une conceptualisation d'une «théorie implicite de l'espace» basée sur la notion de besoins et qui serait éventuellement appliquée à l'espace urbain (Turcotte, 1979)⁸⁹⁹. La genèse d'un certain urbanisme «éminemment fonctionnaliste» (Le Couédic, 1999, 76) était-elle ici annoncée? Autre détail important, l'hygiénisme allait être expérimenté par l'évasion en périphérie avant de pouvoir être matérialisé par de vastes projets de canalisation, d'embellissement, etc. (Beaudet, 2006, cpa)⁹⁰⁰.

...

...

...

Parce que la science cherchait à répondre à certaines aspirations profondes du sujet, parce que la science faisait entrevoir qu'elle pourrait allonger la vie, elle aurait émergé comme une nouvelle forme d'autorité; selon Gaëtan Desmarais, la science serait devenue «la seule autorité véritablement fondatrice de l'ordre social» (1995, 252). La science aurait commencé à recouvrir les traits d'une nouvelle forme de transcendance parce qu'elle pouvait, en répondant aux aspirations profondes du sujet, se présenter en «solution de remplacements» (*idem*, 224)⁹⁰¹. Elle aurait participé directement à l'émergence d'un nouveau récit eschatologique. Selon Robert Lenoble, à partir de Locke

⁸⁹⁷ «...aucune théorie d'urbanisme n'échappe à ce glissement qui, à la faveur d'analogies médicales, et par l'annexion des valeurs duelles de normal et de pathologique, de santé et de maladie, articule un discours d'intention scientifique, et parfois même de vrais énoncés scientifiques, avec un ensemble de traits utopistes» (Choay, 1980, 317). Au XX^e siècle, le maire de Québec Gilles Lamontagne, cherchant à sortir Québec de «sa torpeur économique», parlait de «"l'axphyxie"» et de «"l'empoisonnement de la Ville"», et voulait «"ainsi appliquer une thérapeutique qui fut à la source même du mal"» (dans Mercier et Mascolo, 1995, 69).

⁸⁹⁸ «l'attention se déplace lentement vers les configurations spatiales et architecturales, se centre sur les principales fonctions de l'espace social. Cette obsession sociale nouvelle va faire se dessiner la nécessité d'un partage entre le sain et le morbide. L'hôpital et la prison servent de terrains à l'élaboration de ce partage» (Turcotte, 1979, 177).

⁸⁹⁹ «Certes, ces prescriptions [évacuer le pathologique] ne s'appliquent encore qu'à un espace restreint, celui des topographies médicales. Mais ce remaniement local, celui de l'espace hospitalier, permettra de dégager un ensemble de principes logiques qui inspireront ultérieurement un remaniement complet de l'espace urbain, expression d'une transformation radicale du regard» (Turcotte, 1979, 191).

⁹⁰⁰ À «défaut d'être curative pour tous, l'hygiène seulement préventive s'est investie dans les "espaces verts", dont la valorisation devait signifier l'exclusion des groupes déjà frappés" par les épidémies» (Ritchot, 1989, 30).

⁹⁰¹ «La fusion du "mort" et du "vif" s'actualisait toujours dans le vacuum des Innocents, mais elle avait perdu de son attractivité. Cette érosion des significations anthropologiques donnait libre cours au déclin de la réaction morale et politique, au moment où la bourgeoisie et le peuple étaient laissés seuls à Paris. Dans ce contexte, l'application du programme de médicalisation promu par la bourgeoisie savante est impérativement apparue comme une solution de remplacement» (Desmarais, 1995, 224).

et surtout de Hume (philosophe anglais; 1711-1776), «La science devient la nouvelle idole» (1968, 382)⁹⁰². Ce rôle nouveau aurait été perceptible jusque dans l'attitude des académies qui, à la limite, auraient occupé un rôle de délégué: «Pour la première fois, l'Académie des sciences "s'érige en instance de contrôle, tranche la "vérité" de "l'erreur"» (Turcotte, 1979, 184). Il est intéressant de souligner que nul autre que le Roy avait autorisé la création de l'Académie des sciences à Paris en 1666 (Cornette et Mérot, 1999). Il en allait de même dans plusieurs autres pays d'Europe⁹⁰³. Tout se passe comme si la science avait émergé sous la forme d'un nouveau délégué, tirant son autorité de l'observation de la nature et d'une reconnaissance d'un Destinateur lui-même puisant son autorité de l'Au-delà (roy de droit divin; **fig.: 3.82**)⁹⁰⁴. Le principe de transcendance apparaîtrait ainsi comme quelque chose dont le sujet ne pourrait se passer. Était-ce une façon pour le sujet d'échapper à sa responsabilité et à son destin d'être humain? Le récit divin, disqualifié par l'érosion d'un *vacuum* favorisant un «renversement» dans l'ordre symbolique, était remplacé par une nouvelle eschatologie où le Salut et la perte étaient maintenant des anticipations devant se matérialiser sur terre, avant la mort. Et c'est parce que la «science médicale tentait de donner suite à la demande sociale pour une espérance de vie allongée», qu'elle était en mesure de participer de cette nouvelle eschatologie.

Le principe de transcendance aurait donc réémergé sous la forme d'une autorité terrestre.

«Comme le souligne Gusdorf, “la mutation consiste dans la découverte que l’homme et la société, en l’absence de la contre assurance théologique, peuvent se maintenir en vertu d’un ordre purement humain”. Mais encore faut-il que cet ordre nouveau puisse apporter autant de garanties quant à la survie des corps qu’en apportait celui qui le précède. L’omniprésence de la mort active rend improbable pareille assurance. Seul un travail incessant sur le Réel peut favoriser cette éventualité, entreprise qu’est venu promouvoir le siècle des Lumières et de l’Encyclopédie» (Turcotte, 1979, 248).

Françoise Choay avait elle aussi souligné cette réémergence du principe de transcendance sous une forme terrestre laïcisée; elle soulignait cette substitution entre deux formes de transcendance.

⁹⁰² «À la lumière de la substitution d'un ordre de raisons à l'ordre divin, les mentalités ont toutefois versé dans un univers discursif qu'on qualifierait aujourd'hui de "pensée unique". La raison fut divinisée. [...]. Elle a prétendu épuiser la science et lui subordonner les détails de l'activité quotidienne. L'adaptation de modèles contraignants aurait procédé de cette dérive notamment en architecture et en aménagement des jardins, désormais soumis à l'académisme» (Beudet, 1999, 38).

⁹⁰³ «Au XVII^e siècle dans toute l'Europe se fondent des sociétés savantes et des académies qui ont pour but d'explorer ce nouveau monde de connaissance» (Bazin, 1968, 84). Les premières académies officielles remontent au XVI^e siècle (Bazin, 1968).

⁹⁰⁴ «L'institutionnalisation de la recherche et du savoir scientifique est un révélateur d'une des transformations et métamorphoses majeures du Grand Siècle: la nouvelle toute-puissance de l'État, fortifié par la raison. Car la raison “raisonnante” des lettrés et des mathématiciens n'est guère éloignée de la froide logique des hommes du pouvoir» (dans Cornette, 1999, 94).

«L'horizon médiéval s'entrouvrait sur la problématique qui allait devenir celle des sociétés occidentales. L'expérience d'un univers soudain offert à la création, et au changement, la prise de conscience d'une vacance partielle de l'ordre sacré étaient le privilège d'un petit groupe de clercs qui les assumaient au plan symbolique, dans l'écriture. Au fil des XVI^e et XVII^e siècles, à mesure que s'affirmait le projet occidental, la béance du sacré, l'ébranlement des anciens interdits tacites, l'afflux des libertés allaient être vécus à une échelle sociétale. Plus question, alors, de substitution symbolique et de jeux d'écriture. La solution décrite par More allait être transposée du plan du livre à celui de la quotidienneté concrète. Mais le même manque et les mêmes vertiges devaient engendrer une réponse similaire: l'autorité de la Loi absente était remplacée par ce qui en avait été le signe dans l'espace social. **Des dispositifs spatiaux servaient à imposer un ordre nécessaire, mais vidé de sa signification transcendante et appropriable à des fins mondaines et contingentes**, telle l'efficacité économique. À cet égard, l'*Utopie* constitue la préfiguration livresque de procédures institutionnelles, propres aux sociétés occidentales, dont elle contribue à éclairer le sens et le fonctionnement. [...] Elles procèdent des mêmes besoins d'identification et d'autorité» (Choay, 1980, 274 ns).

Cette phrase que nous avons souligné évoquerait une conséquence de la rupture galiléenne. Rappelons qu'avec cette rupture, la science n'était pas nécessairement en mesure de tenir compte des affects qui mobilisent le sujet et qui peuvent être investis dans des formes, formes qui elles-mêmes peuvent mobiliser certaines disciplines scientifiques et artistiques⁹⁰⁵. Là où jadis le sujet était mobilisé par une forme (esthétique) capable de véhiculer une vérité cognitivement saisie (le corps du martyr), le sujet s'était vraisemblablement retrouvé, à partir de la Renaissance, dans une situation où il était toujours mobilisé par des formes, mais des formes dont le contenu lui aurait été de moins en moins accessible, et d'autant moins que la science ne s'intéressait qu'aux forces. Ce qui n'aurait pas empêché des penseurs, comme Rousseau, Descartes, ou Goethe, de s'intéresser à l'esthétique et de toujours avoir «*en réserve*» une place pour le sensible (cf.: section 5.2). Bref, avec les révolutions bourgeoises,

«La transmission des valeurs n'est plus noologique [i.e.: qui ont pour objet le monde de l'esprit (PRI)]. La connaissance des valeurs profondes n'est plus détenue par une instance divine et ses représentants officiels: le souverain est décapité et "Dieu est mort". Le sujet n'est plus en rapport avec une instance autorisée pour lui communiquer les valeurs. Il doit lui-même reconstituer ces dernières en saisissant affectivement leur portée à même les saillances du monde sensible. Les valeurs sont désormais collées aux morphologies du cadre naturel et de l'établissement. Elles ne sont plus interprétées cognitivement mais saisies esthétiquement» (Ritchot, 1999, 253).

Ainsi, parce que le sujet était maintenant tenu, avec ses semblables, de forger le contenu axiologique de ses projets, de ses trajectoires, dans un contexte où la science, ce nouveau «fondement de l'ordre social», n'aurait plus été en mesure d'explicitier cette forme qui le mobilisait, il ne lui aurait resté que la saisie esthétique des formes visibles dans lesquelles l'artiste allait guider son regard. Gaëtan Desmarais résume ainsi: «Faisant abstraction de la saisie esthétique des prégnances, le programme hygiéniste s'appuyait sur

⁹⁰⁵ Il y aurait pas eu que la forme à être délaissée par la science, mais le temps aussi: «À bien des égards, l'épistémé contemporaine se singularise par un "retour" du temps. Sommairement dit la physique, science pilote de Newton à Einstein, avait donné congé au temps pour ce qui la concernait et l'avait abandonné aux "rêveurs" » (Zilberberg dans Marcos, 1996, 244).

un aménagement rationnel de l'espace [...] qui ne pouvait pas éveiller le désir» (Desmarais, 1995, 225). La science, qui se proposait en «solution de remplacement» pour l'espérance qu'elle faisait naître d'allonger la vie, n'aurait fait que s'appuyer sur la performance de solutions techniques qui n'auraient rien eu pour mobiliser dans le long terme le sujet⁹⁰⁶. La science, en simplifiant un peu, aurait tenté de remobiliser une collectivité sur la seule base de projets fonctionnels, performants. Dans le cas de Paris,

«...le programme de médicalisation de l'espace parisien a débouché sur un échec. Il impliquait à son tour le surinvestissement d'une Raison compensatrice de la forclusion des prégnances "érotiques" et s'appuyait sur les présupposés utopiens. Les savoir-faire et les techniques ont pu faire oublier pour un temps le projet avorté de dynamiser le paysage signifiant, en confiant aux dérives utopiennes le soin de combler le déficit de professions qui n'arriveront jamais à décider cognitivement et à fabriquer intégralement des significations symboliques investies dans la configuration de seuil» (Desmarais, 1995, 255).

Ainsi, au savoir théologique était substitué la connaissance scientifique, à une autorité placée au delà de ce monde se dressait maintenant une autorité terrestre (la science et la démocratie), à une fin de l'homme projetée hors de ce monde s'offrait dorénavant un horizon terrestre fini⁹⁰⁷. La science n'avait que sa rationalité à offrir, certes importante, essentielle dans le contexte de la mythologie de l'ici-bas, mais elle n'aurait pas été nécessairement en mesure de communiquer les conditions même de notre humanité, — l'interdit — parce qu'elle aurait, entre autres choses, évacué en partie la question de la forme. Sur ce point, Ernst Cassirer, et d'autres aussi, auraient eu l'intuition des limites d'une science entièrement désincarnée. Rappelons à ce sujet une angoisse de Pascal: «“Le silence éternel de ces espaces infinis m’effraie”». Guy Mercier et Gilles Ritchot écrivent:

«Les mythologies de l'ici-bas appellent la connaissance scientifique. Toute mythologie soulève la question des origines et des fins de l'humanité. Or, pour répondre ici-bas à une telle question, y a-t-il d'autre choix que de reconnaître l'autorité de la science? Cette dernière n'est-elle pas la seule

⁹⁰⁶ «Comme il n'y avait pas d'objet de désir qui s'actualisait spatialement à Versailles tandis que les petits propriétaires de Paris se détournaient du vacuum des Innocents, la bourgeoisie savante était en mesure de proposer une programmation politique et morale qui allait de l'assainissement des eaux de la Seine jusqu'à la réorganisation du cadastre et du drainage, en passant par la relocalisation hygiénique des hôpitaux, des prisons et des domaines de la mort. L'évasion à Versailles, la forclusion de "l'érotique urbaine" et le désinvestissement du seuil de Paris éclairaient ainsi la perte de légitimité qu'a subie la monarchie à la veille de la Révolution» (Desmarais, 1995, 249-250).

⁹⁰⁷ «Le rapport au monde n'est plus cognitivement décodé. Il dépend de la saisie affective, par chacun de nous, des formes sensibles du paysage. Pour sa part, la solitude subjective appelle à l'existence la société démocratique. Abandonné par le Destinateur noologique ou l'ayant éliminé, l'individu peut décider de son rapport au monde, mais à condition qu'il reconnaisse de lui-même qu'avec les autres, seulement, il lui est possible de réaliser ce rapport. L'État ne procède plus d'une autorité transcendant tous et chacun. Son autorité lui est procuré par tous les sujets individuels, par la démocratie. Les droits délogent les privilèges. La science prend le relais de la religion. Le professionnel répond à des questions qui étaient jusque-là posées au prêtre. Le monde extérieur n'est plus donné telle une organisation pensée d'avance, à notre insu et à laquelle il faut nous adapter. Il attend d'être transformé sous la conduite d'une société auto-organisée. Celle-ci développe par conséquent les moyens techno-scientifiques d'allonger l'espérance de vie et d'aménager l'établissement d'une telle manière que les forces productives puissent y garantir l'abondance pour tous» (Ritchot, 1999, 304).

instance capable de confirmer la parfaite immanence des processus humains et naturels? L'ordre mythologique ne doit-il pas conférer à la science l'autorisation et la responsabilité de dire l'objectivité de l'interdit et de la valeur, c'est-à-dire d'énoncer la vérité de l'être humain? (Mercier et Ritchot, 1997, 21).

Le renversement symbolique, catalysé dans le cas de la France par le désinvestissement du *vacuum* à l'origine du lien social, aurait ainsi favorisé l'émergence d'une «*eschatologie scientifique*» (immanente) qui néanmoins n'aurait pas été entièrement capable d'énoncer l'objectivité des conditions d'existence du sujet dans la mesure où les projets proposés comportaient en eux une part de l'héritage galiléen. L'hygiénisme, en faisant appel à une théorie implicite du besoin, se serait coupé de tout ce qui pouvait relever de l'affect, du sensible, de la forme, de l'esthétique, c'est-à-dire de ce qui est au fondement de la mobilité géographique du sujet. Certes, l'hygiénisme mettait en place des formes significatives, ou désignait des espaces qui, soudainement, était vu sous un autre jour (la nature), mais bien de ces aménagements auraient eu une capacité limitée de mobiliser le sujet dans la longue durée.

Nous allons voir que les modalités de l'avènement de la révolution bourgeoise au Québec furent uniques, mais qu'ici comme ailleurs, l'hygiénisme allait s'imposer en nouvelle référence. De plus, l'hygiénisme aurait mobilisé une classe sociale précise qui cherchait à occuper une position «*géo-sociale*» plus conforme au rang qu'elle croyait occuper dans l'organisation urbaine. Et ce positionnement allait se faire au détriment d'un autre acteur qui jusque-là avait su dominer la «*scène-paysage*».

5.2 Art et science dans la reconfiguration du récit mythologique: quelques notes

Le XVII^e siècle manifestait vraisemblablement une sorte d'ambivalence entre l'héritage chrétien et cette découverte d'une individualité nouvelle. La science et la philosophie aurait été porteuses de cette ambivalence par leur désir d'une connaissance humaine du monde inscrite à l'intérieur de l'assurance du savoir divin. L'art aussi aurait été porteur de cette dualité.

«Les idées théoriques élaborées par la métaphysiques du XVII^e siècle sont encore fortement ancrées dans la pensée théologique, avec toute leur originalité et leur indépendance. Pour Descartes et Malebranche, pour Spinoza et Leibniz, il n'est aucune solution du *problème de la vérité* qui ne passe par la médiation du *problème de Dieu*: la connaissance de l'essence divine constitue le principe suprême de la connaissance d'où découlent par voie déductive toutes les autres certitudes» (Cassirer, 1966, 174).

Une telle position épistémologique aurait impliqué une approche déductive reposant sur

le principe de la «cause première» de la Providence (*idem*, 42)⁹⁰⁸. Cela n'avait pas empêché cependant le XVII^e siècle de penser l'homme, le monde et l'univers selon de nouvelles perspectives⁹⁰⁹.

Du côté des arts, nous avons vu que la Renaissance s'était vraisemblablement engagée dans cette voie originale où art et science auraient été plus souvent qu'autrement pensés ensembles, l'art guidant en quelque sorte le regard de la science. La rupture galiléenne aurait provoqué une sorte de «réorganisation» des connaissances et notamment de la position relative de l'art et de la question de la forme par rapport à la science. Cette rupture aurait fait en sorte que l'art, au lieu de participer d'un processus cognitif, aurait commencé à devenir un champ d'investigation au même titre que l'astronomie ou la biologie. L'art devenait de plus en plus un objet d'étude. Descartes par exemple voulait, indirectement, comprendre l'art «à l'aune de la "raison"» (*idem*, 278). Parallèlement, nous avons vu comment, au moment de cette rupture, l'art s'était vraisemblablement abandonné à une esthétique exubérante, à une débauche de formes et de couleurs; ce qui ne l'empêchait pas de continuer à représenter le monde.

Là où l'art et la science baroques auraient encore porté la marque de la transcendance, l'art et la science des Lumières auraient porté celle d'une nouvelle immanence. En effet, les Lumières auraient finalement rompu les derniers liens qui pouvaient retenir la pensée à l'intérieur de l'influence de la théologie chrétienne. «De plus en plus, l'époque des Lumières apprend à renoncer à l' "absolu" au sens strictement métaphysique, à l'idéal d'une connaissance "à l'image de la connaissance divine", pour y substituer un idéal purement humain qu'elle cherche constamment à définir plus exactement et à remplir plus parfaitement» (*idem*, 341). Là où le XVIII^e siècle avait une approche globalement déductive, les Lumières auraient emprunté une nouvelle approche méthodologique: au lieu de fonder la démarche cognitive sur des principes *a priori* pour atteindre le particulier, le XVIII^e siècle se serait appuyé sur l'expérience et l'observation pour «remonter» aux concepts et aux principes (*idem*, 43). Sous l'influence de Newton (mathématicien, physicien, astronome et penseur anglais; 1642-1727), tous les champs de connaissance auraient reçu un souffle nouveau, contribuant à faire «triompher» la

⁹⁰⁸ «Ce que nous connaissons et apercevons à la lumière de la raison, c'est "en Dieu" donc que nous le voyons immédiatement: chaque acte de la raison nous assure de notre participation à l'essence divine, nous ouvre le royaume de l'intelligible, du suprasensible absolu» (Cassirer, 1966, 48).

⁹⁰⁹ «À côté de la vérité de la révélation, voici qu'entre maintenant en scène une vérité propre et originaire, une vérité physique indépendante» (Cassirer, 1966, 74).

connaissance humaine au détriment de la Révélation (Cassirer, 1966)⁹¹⁰.

Les études géologiques de Buffon (naturaliste et écrivain français; 1707-1788) constitueraient un bel exemple de cette transition. «Pour la première fois [...] était esquissé une histoire physique du monde qui restait à l'écart de toute espèce de dogmatique religieuse et ne voulait s'appuyer que sur les faits observables et les principes de la physique théorique» (*idem*, 79)⁹¹¹. Voltaire (écrivain français; 1694-1778), en s'insurgeant contre la doctrine du «meilleur des mondes possibles» de Leibniz, aurait lui aussi manifesté son adhésion à de nouveaux contenus axiologiques. Leibniz, comme l'essentiel du XVII^e siècle, aurait conçu le monde comme un legs de la Providence et donc comme le «meilleur possible» (Cassirer, 1991). À l'occasion du tremblement de terre qui frappait Lisbonne, Voltaire s'attaquait à Leibniz et à la «*théorie*» du meilleur monde possible, ne pouvant accepter une doctrine qui «dissimulait les souffrances de l'existence humaine» (*idem*, 66)⁹¹².

Plus globalement, c'était donc la question de la théodicée qui était au centre des préoccupations des Lumières. Elles auraient cherché à expliciter le destin de l'homme en conformité avec les nouvelles représentations qui commençaient alors à se généraliser. Si un Malebranche (philosophe et théologien français; 1638-1715) ou un Pascal pouvaient considérer que le lien unissant l'esprit et l'objet étudié était assuré par la médiation de l'idée de l'existence de Dieu (Cassirer, 1966), les Lumières cherchaient vraisemblablement à échafauder une science dont les principes ne relevaient que de la nature des objets étudiés. Le recours à l'expérience aurait participé de ce passage vers une science purement «*immanente*». Cette question de la théodicée aurait aussi émergé, non seulement de considérations métaphysiques ou philosophiques, mais aussi de

⁹¹⁰ «La philosophie du XVIII^e siècle tient de toutes parts [...] au paradigme méthodologique de la physique newtonienne. Mais elle en généralise aussitôt l'application. Elle ne se contente pas de comprendre l'analyse comme le grand outil intellectuel de la connaissance mathématique, elle y voit l'instrument nécessaire et indispensable de toute pensée générale. Vers la moitié du siècle, le triomphe de cette conception est assurée. Si tant que certains penseurs ou certaines écoles divergent dans leurs *résultats*, tous s'accordent cependant sur ces prémisses de la théorie de la connaissance. Le *Traité de Métaphysique* de Voltaire, le *Discours préliminaire* de l'*Encyclopédie* de d'Alembert, les *Recherches sur la clarté des principes de la Théologie et de la morale* de Kant, parlent à ce propos le même langage. Tous proclament que la vraie méthode de la métaphysique s'accorde au fond avec celle que Newton a introduite en physique et qui a porté de si grands fruits» (Cassirer, 1966, 46-47).

⁹¹¹ Au XIX^e siècle Darwin allait faire quelque chose de tout à fait similaire «en démontrant qu'il peut exister une finalité sans architecte» (Taylor, 1998, 507).

⁹¹² 70 000 personnes périssaient dans le tremblement de terre de Lisbonne survenu en 1757 (Taylor, 1998, 411).

difficultés méthodologiques en physique (*idem*, 80-93)⁹¹³.

La science participait selon toute vraisemblance à (de) l'émergence d'une nouvelle organisation du monde en prenant appui sur l'observation de la nature. Si la science avait relégué l'art dans la sphère des beaux-arts, certains penseurs devaient néanmoins s'appuyer sur ses pratiques pour explorer la nature de l'homme. La philosophie et les arts auraient donc, eux aussi, participé de ce nouvel ordre symbolique, mais en empruntant, en partie du moins, un chemin qui aurait été délaissé par la science. La pensée pouvait d'autant plus s'immerger dans la nature (de la terre et de l'homme) que les grandes révolutions avaient consommé la rupture entre un ordre symbolique reposant sur une eschatologie hors de ce monde et un ordre symbolique reposant sur une eschatologie terrestre. Et cette rupture était rendue possible par l'érosion de *vacuums* tardifs.

...

...

...

L'art de la Renaissance reposait vraisemblablement sur un principe d'imitation (*cf.*: chapt. I). Cette approche se serait «codifiée» pour ainsi dire avec la théorie classique de l'art: chaque genre offrant à l'artiste une sorte de «*possibilisme esthétique*» à l'intérieur duquel il pouvait s'exprimer (*idem*)⁹¹⁴. Les genres auraient constitué des «fonctions» (invariabilité des règles) dans lesquelles l'artiste pouvaient modifier les «variables». Aucun facteur externe ne devait vraisemblablement altérer les genres, même la créativité de l'artiste. Une telle approche aurait mené à une certaine confusion entre créativité et conventions (*idem*, 290-292). Dubos (historien, critique et diplomate français; 1670-1742) aurait néanmoins introduit un «*relativisme climatique*» lui permettant d'expliquer les différences esthétiques régionales (*idem*). Dans cette optique, Dubos acceptait la variabilité mais pas

⁹¹³ «L'empirisme mathématique en était à un point tel qu'il ne pouvait établir et justifier la certitude de l' "uniformité de la nature" que par une sorte de "foi". Hume s'empare de cette conclusion mais dépouille à l'instant cette foi de toutes ses composantes métaphysiques, en écarte tous les éléments transcendants. Elle ne repose plus sur des fondements religieux mais purement psychologique; elle jaillit d'une nécessité purement immanente de la nature humaine. En ce sens, la théorie humienne du *belief* est la suite et la solution ironique de tout un processus intellectuel tendant à donner à la science expérimentale elle-même un fondement religieux. La solution consiste en ceci qu'entre la science et la religion les rôles sont intervertis. Ce n'est pas la religion qui permet, grâce à sa vérité supérieure, "absolu", de donner un point d'appui solide à la science, c'est au contraire la relativité de la connaissance scientifique qui entraîne à son tour la religion sur son terrain mouvant» (Cassirer, 1966, 91).

⁹¹⁴ «Tragédie et comédie, élégie et épopée, satire et épigramme, tous ces genres possèdent leur propre loi de construction bien déterminée, que nulle création individuelle n'est autorisée à bousculer, dont elle ne peut s'écarter sans heurter la "nature" elle-même et perdre ses titres à la vérité artistique. Boileau cherche à dégager ces lois implicites [...]. Il veut les énoncer et les formuler explicitement, à la manière de l'analyse mathématique qui permet une telle formulation, une expression du contenu propre et de la structure fondamentale correspondant à telle et telle classe de figures. C'est pourquoi le genre lui-même n'est pas pour lui quelque chose que l'artiste devrait élaborer, [mais] quelque chose de donné comme tel et d'intrinsèquement nécessaire» (Cassirer, 1966, 287).

encore celle provenant de la créativité de l'artiste.

Sous l'influence de la démarche newtonienne, qui accordait une importance nouvelle à l'observation et à l'expérience, la théorie classique de l'art aurait commencé à centrer son intérêt sur «l'impression» que fait l'œuvre «sur celui qui la contemple» (*idem*, 293-294). L'œuvre était quelque peu délaissée au profit de la description et de la compréhension de l'état interne de celui qui était interpellé par celle-ci: «Le fil conducteur n'est plus [...] cette *natura rerum* à laquelle s'attachait l'objectivisme esthétique mais la nature de l'homme» (*idem*, 294). L'esthétique aurait ainsi contribué à faire émerger une réflexion sur l'homme et plus spécifiquement sur l'individu. À ce titre, Dubos aurait introduit «pour la première fois, en toute rigueur, l'*observation de soi* [...] comme principe spécifique de l'esthétique» (*idem*, 298). Mais tout se passe comme si Dubos, et d'autres penseurs de son époque, n'avaient pas osé s'enfoncer plus avant dans la question de la subjectivité (*idem*). Comme si ces penseurs avaient craint le maelstrom de la subjectivité. Toutefois, Hume aurait eu l'intuition que la nature de l'homme imposait, par définition, des limites à cette subjectivité⁹¹⁵; Diderot (écrivain et philosophe français; 1713-1784) se serait penché sur cette ambivalence entre cette subjectivité des perceptions se trouvant limité par une objectivité de la nature humaine (*idem*)⁹¹⁶. L'approche newtonienne en art devait néanmoins buter sur des difficultés qu'elle ne parviendrait pas à surmonter complètement (*idem*).

parmi les auteurs interpellés par la question de l'art, Shaftesbury (philosophe anglais; 1671-1713) figurerait parmi les plus intéressants, peut-être pour sa sensibilité à la question de la forme. Ce dernier aurait vu dans l'art une façon d'aborder et de «concevoir autrement la nature»; pour lui le monde était une œuvre d'art et il désirait «remonter de l'œuvre à l'artiste» (*idem*, 110)⁹¹⁷. La nature perdait pour lui toute finalité, tout comme l'acte de création ou de contemplation: «Pas plus que nous ne visons de but dans la

⁹¹⁵ «C'est ainsi que les critères du goût, au lieu de se multiplier à l'infini, se maintiennent à l'intérieur de limites fixées précisément par la nature humaine entendue, non comme un concept logique universel ou un idéal éthique et esthétique, mais en fait comme celle d'une espèce biologique. Si les individus diffèrent les uns des autres, ils s'accordent pourtant, malgré leurs divergences, en ce sens que la variation elle-même possède une ampleur et une loi déterminée. De là provient cet accord *relatif* que nous pouvons constater partout, comme un phénomène donné, entre les jugements esthétiques. Si vain qu'il soit de vouloir établir des normes absolues, nous n'en découvrons pas moins un régularité empirique» (Cassirer, 1966, 302).

⁹¹⁶ «Le goût, selon lui, est à la fois subjectif et objectif: subjectif, parce qu'il ne repose sur rien d'autre que le sentiment individuel, objectif, parce que ce sentiment n'est justement que le résultat et l'écho de centaines d'expériences individuelles» (Cassirer, 1966, 303).

⁹¹⁷ «Shaftesbury qui voit le monde comme une œuvre d'art veut remonter de l'œuvre à l'artiste qui l'a produite et qui reste présent, immédiatement, dans le monde de ses aspects. Un tel artiste ne soumet pas sa création à un modèle extérieur, qu'il se bornerait à produire. [...] Son efficence ne se détermine que de l'intérieur et ne saurait par conséquent être valablement exprimée par des analogies tirées des processus d'extériorité, telle l'action d'un corps sur un autre (Cassirer, 1966, 110).

création comme dans la jouissance artistique [...], pas davantage le "génie" de la nature ne connaît de fin extérieur à lui-même» (*ibidem*). En délaissant la conception ancienne de la nécessité de la nature, en abandonnant tout l'aspect transcendant qui la recouvrait, Shaftesbury aurait été en mesure de percevoir et de concevoir la nature par le biais de la forme. Si la nature n'avait plus de finalité, la question de la forme devenait autonome par rapport à celle de l'utilité. Pour lui, la connaissance et la vérité auraient logé au sein de la forme: «Toute beauté est vérité — de même que toute vérité, dans sa substance même, se perçoit et se conçoit grâce au sens de la *forme*, c'est-à-dire au sens de la beauté. Toute réalité participe de la forme» (*idem*, 168). La perception de cette forme aurait relevé pour lui d'une «intuition qui reste pure de toute tentative de s'emparer de l'objet», pure de tout besoin, d'intérêt ou d'utilité (*idem*, 168-169)⁹¹⁸. Cette «intuition pure» constituait pour lui la voie par où l'homme pouvait exprimer sa vraie nature. Il logeait la «divinité de l'homme» dans cette faculté proprement humaine. En faisant de la créativité de l'homme «la justification définitive de l'existence», Shaftesbury aurait finalement trouvé une solution immanente à la question de la théodicée (*idem*, 169). Ainsi, Shaftesbury, à sa façon, aurait contribué à expliciter, par la nature de l'homme, ce nouvel ordre symbolique «purement humain».

La pensée de Baumgarten (philosophe allemand; 1714-1762) aurait constitué une étape importante dans les recherches des Lumières pour séculariser davantage la question de la théodicée⁹¹⁹. Pour ce dernier, la sensibilité, même si elle relevait du «confus» (de la subjectivité), pouvait être élevée au rang de connaissance.

«La science ne doit pas être ramenée au domaine de la sensibilité, c'est le sensible qui doit être élevé au rang du savoir, qui doit être pénétré et dominé par une forme spécifique du savoir. Sous prétexte que le sensible, selon sa simple *matière*, est obscur de nom et de nature, faut-il que la *forme* par laquelle nous le connaissons, nous nous l'approprions, reste également obscure et confuse? Ou ne présente-t-il pas dans cette forme justement une certaine manière nouvelle, hautement pénétrante de la *comprendre*? Telle est la question que Baumgarten met en tête de son esthétique pour y répondre sans réserve par l'affirmative» (*idem*, 329).

La question de la forme aurait donc vraisemblablement constitué l'ancrage à cette sensibilité élevée au rang de connaissance. Ce faisant, il considérait que la méthode scientifique, sans la rejeter totalement, ne pouvait pas réellement rendre compte de la sensibilité du sujet. La mathématisation du réel — il donnait l'exemple des couleurs — ne pouvait pas selon lui produire une connaissance conforme à ce que nos sens peuvent⁹¹⁸ «Là où les sens agissent seuls, là où les relations que nous instaurons entre le monde et nous-même ne reposent sur rien d'autres que sur les besoins et les impulsions sensibles, le règne des formes n'est pas encore accessible» (Cassirer, 1966, 168).

⁹¹⁹ «Kant, dans sa *Critique du jugement*, fut le premier à montrer de manière claire et convaincante l'autonomie de l'art. Tous les systèmes antérieurs avaient cherché un principe de l'art à l'intérieur de la sphère de la connaissance théorique ou de la vie morale» (Cassirer, 1975, 197).

percevoir⁹²⁰. Baumgarten ne se trouvait-il pas à énoncer ce que nous pourrions nommer la rivalité entre l'approche newtonienne et l'approche gœthéenne? Il cherchait certainement à préserver la valeur de l'expérience sensible (*idem*, 332). Avait-il eu, dans cette optique, l'intuition de la rupture galiléenne? De plus, Baumgarten aurait rejoint quelque peu Shaftesbury sur la question de l'importance de la «cause», qui, chez lui aussi, serait devenue secondaire. Ernst Cassirer écrivait:

«Ce passage aux causes, en effet, loin d'expliquer le contenu esthétique du phénomène, ne ferait que l'annihiler. Celui qui voudrait nous communiquer l'impression qu'il reçoit d'un paysage en décomposant le spectacle dans ses derniers éléments et en cherchant pour chacun de ces éléments un concept distinct, en décrivant donc, si l'on veut, le paysage dans la langue et l'appareil scientifique de la géologie, parviendrait ainsi à une vision scientifique nouvelle mais dans cette vision, il ne subsisterait justement pas la moindre trace de la "beauté" du paysage. Cette beauté ne se livre qu'à l'intuition indivise, à la pure contemplation du paysage comme un tout. Et il n'est donné qu'à l'artiste, peintre ou poète, de sauver cette totalité, de la rendre pour nous vivante dans tous les traits de sa représentation. Un paysage pictural ou poétique achevé évoque d'un coup, magiquement, l'image pure et dans la contemplation et la jouissance de cette image, toute question de "cause", comme celle que posent la réflexion scientifique et la recherche conceptuelle, est aussitôt oubliée» (*idem*, 332).

Cet exemple du paysage donné par Cassirer dans la foulée des travaux de Baumgarten rejoint notre développement du premier chapitre. L'art, pour Baumgarten, aurait donc logé dans une tout autre sphère, mais une sphère tout aussi importante qui n'aurait pas visé selon le philosophe une quelconque connaissance supérieure⁹²¹. Pour Baumgarten, l'art aurait eu cette capacité de nous faire voir le monde dans sa totalité. «Son but n'est pas de s'envoler au-delà des phénomènes mais au contraire de séjourner parmi eux, non de remonter jusqu'à leurs causes, mais de les saisir comme données immédiates et de produire sous nos yeux leur être et leur mode d'être» (*idem*, 333). Toute œuvre d'art, «Toute intuition vraiment esthétique nous montre, non seulement la multiplicité et la diversité, mais aussi la règle et l'ordre qui s'y cachent» (*idem*, 334). Ainsi, pour le philosophe, l'art n'aurait pas eu à reproduire une addition d'éléments, mais seulement à représenter une totalité dont il aurait eu l'intuition de l'organisation.

«dans toute intuition esthétique se produit une "confluence" d'éléments et [...] nous ne pouvons abstraire les éléments singuliers de la totalité de cette intuition [...]. Mais cette confluence ne produit aucune sorte de "confusion" car c'est le tout, justement, qui se donne à nous sous son aspect immédiat, comme un tout entièrement déterminé et organisé. Cette organisation — telle

⁹²⁰ «Il existe [...] selon Baumgarten, un domaine où la réduction du phénomène à sa "cause" rencontre un obstacle. Lorsqu'en appliquant la méthode des sciences exactes nous expliquons le phénomène de la couleur en la ramenant à un certain type de mouvement, nous ne supprimons pas seulement l'impression sensible, nous la privons également de sa signification *esthétique*. Tout ce que représente la couleur comme *moyen d'expression* de l'art, tout le rôle qu'elle joue en peinture se trouve détruit par cette réduction à son concept physico-mathématique: tout est d'un coup réduit à rien» (Cassirer, 1966, 331-332).

⁹²¹ «Ce principe [d'une compréhension purement scientifique] est le fil d'Ariane qui nous est mis en main pour nous conduire hors du labyrinthe de la réalité apparente pour nous élever à la région de l'"intelligible", au règne du "noumène". Mais l'art n'accomplit nullement une telle transcendance dont il serait du reste incapable» (Cassirer, 1966, 333).

est la thèse fondamentale de l'esthétique de Baumgarten — n'est en aucune manière accessible par la voie et de détour du concept. Elle appartient à la sphère préconceptuelle [...]» (*ibidem*).

Enfin, selon Cassirer, l'esthétique de Baumgarten aurait cherché à participer d'une «"doctrine de l'homme"», voire même de servir d'anthropologie (*idem*, 338). Là encore, comme chez Shaftesbury, l'esthétique ne s'expliquait plus par une quelconque transcendance révélée, mais par un principe immanent.

Ce trop bref survol de l'esthétique des Lumières, comparée rapidement à celui du XVII^e siècle, suggère que l'émergence de thèmes nouveaux aurait été en lien avec une intuition forte de transformations profondes. Ces penseurs auraient explicité ces transformations tout en contribuant (participant) à la recomposition d'un ordre symbolique qui prenait maintenant appui sur l'observation de la nature et de l'homme, et non plus sur la théodicée chrétienne.

Pour sa part, la philosophie politique cherchait dans l'homme le fondement de l'existence des sociétés humaines. Jean-Jacques Rousseau (écrivain et philosophe genevois; 1712-1778) aurait en ce sens explicité une véritable eschatologie terrestre⁹²². Il aurait trouvé dans le droit et l'État «la signification véritable de l'existence humaine, de son bonheur ou de sa misère» (*idem*, 170). L'homme, selon lui, n'avait plus rien à attendre de la Providence puisqu'il était devenu seul responsable de son destin. Rousseau, comme Pascal d'ailleurs, avait brossé de l'homme une image très négative. Il ne voyait en lui que les effets déformants de la civilisation⁹²³. Mais là où Pascal adhérait à la doctrine du péché originel, là où il s'inscrivait toujours dans le récit chrétien, Rousseau repoussait l'exégèse traditionnelle voulant que l'homme soit mauvais par définition. C'est que l'auteur des *Confessions* ne pouvait admettre «une perversion originelle de la volonté humaine»; l'explication de cet état «dégradé» devait respecter les limites et la nature de l'homme et de la raison (*idem*, 171)⁹²⁴. Dans cet esprit, il postulait que l'homme, au départ, était bon; c'était l'état de nature que Rousseau opposait à l'état de culture. Et Rousseau postulait que l'homme se dénaturait en entrant dans la civilisation.

⁹²² Kant «considérerait la théorie de Rousseau comme une théorie portant non sur ce qui existe [...] mais comme une prophétie tournée vers l'avenir. Pour Kant le caractère en apparence rétrospectif de la théorie du contrat social doit armer les hommes pour l'avenir et les rendre capables d'établir les bases de celui-ci» (Cassirer, 1991, 40).

⁹²³ «La description que donnaient les *Pensées* de Pascal de la grandeur et de la misère de l'homme se retrouve trait pour trait dans les premières œuvres de Rousseau [...]. Comme Pascal, Rousseau ne voit dans les colifichets dont la civilisation a pourvu les hommes qu'illusion et futilité. Comme lui, il insiste sur le fait que toute cette richesse n'a d'autre rôle que d'aveugler l'homme sur sa pauvreté intérieure» (Cassirer, 1966, 170-171). Rousseau écrivait: «"nul ne se soucie de la réalité"» (dans Cassirer, 1966, 171).

⁹²⁴ «Pour lui comme pour toute son époque, l'idée de péché originel a perdu toute force et toute valeur» (Cassirer, 1966, 171).

«La théorie éthico-politique de Rousseau situe la responsabilité en un lieu où nul, jusqu'alors, n'avait songé à la chercher. Ce qui constitue la véritable importance historique et la valeur théorique de sa doctrine, c'est qu'elle crée un nouveau sujet d' "imputabilité" qui n'est pas l'homme individuel mais la société humaine» (*idem*, 172).

Pour Rousseau, si le sujet n'était pas responsable de cette «pauvreté intérieure» due à la civilisation, il n'en revenait qu'à lui seul cependant de reconfigurer la société pour devenir meilleur. Ainsi, avec Rousseau, le salut ne pouvait plus venir de l'Au-delà, mais il devait être forgé ici-bas⁹²⁵.

«Nul dieu ne nous apportera la délivrance: tout homme doit devenir son propre sauveur et, en un sens éthique, son propre créateur»; seule l'humanité «peut et doit guérir ces mêmes blessures [infligées par la société actuelle] par sa propre rénovation. Telle est la solution qu'apporte au problème de la théodicée la *Philosophie du Droit* de Rousseau. Il est de fait qu'il a situé ce problème sur un terrain entièrement nouveau, le faisant passer du plan de la métaphysique au centre de l'éthique et de la politique» (*idem*, 173).

Tout se passe comme si Jean-Jacques Rousseau avait explicité non seulement le passage vers la mythologie de l'ici-bas, mais aussi ses conséquences: il aurait eu l'intuition que le sujet était maintenant seul responsable de sa perte ou de son salut, et que dorénavant, tout se jouerait à l'intérieur d'un horizon terrestre⁹²⁶.

Ceci dit, cet individu qui émergeait devant Rousseau et d'autres penseurs, aurait été considéré comme allant de soi. Les Lumières, pour différentes raisons, n'auraient pas posé la question de la genèse de cet individu. Dans cet esprit, Guy Mercier a parlé de «la figure de l'individu absolu».

«Le concept de propriété chez Ratzel [1844~1904] rappelle à maints égards la philosophie politique d'inspiration libérale qui, dans le sillage de Locke, soutient que le sens de la propriété réside d'abord et avant tout dans le besoin de l'individu de tirer de la nature les ressources nécessaires à sa subsistance [...]. [...] Le scénario ratzélien présente l'individu comme l'élément originel, l' "ultimate element", autour duquel s'élève, pour fins de satisfaction des besoins, l'édifice social. L'explication pose donc comme point de départ l'individu qui, quant à lui, reste sans cause explicite. En fait, l'existence de l'individu semble s'imposer à l'esprit sans que plane l'ombre d'un doute [...]. Autrement dit, l'individu prend la forme d'une figure absolue, intemporelle et universelle, qui se présente comme un dogme, c'est-à-dire comme une vérité fondamentale reconnue comme telle aussitôt qu'elle est énoncée» (Mercier, 1992, 237-238).

⁹²⁵ Jean-Jacques Rousseau «a eu le mérite de faire passer le problème de la théodicée du plan métaphysique et religieux sur lequel se trouvait posé chez Leibniz, Pope et Shaftesbury, à un plan éthique et politique, celui de la société, de la communauté des hommes» (Lacoste dans Cassirer, 1991, 16).

⁹²⁶ «Émanciper l'individu ne signifie donc pas pour Rousseau l'arracher à toute forme de société, mais trouver une forme de société telle qu'elle préserve la personne de tout individu avec toute la force unie de l'association politique, si bien que l'individu, ayant conclu un pacte avec tous les autres, n'obéisse pourtant qu'à soi-même dans cet accord réciproque» (Cassirer, 1966, 262).

Si l'*Aufklärung* avait des intuitions fortes, notamment en philosophie politique⁹²⁷, cette question de l'individu sans genèse, posé «comme un dogme», aurait eu une influence directe sur la direction de ses démarches intellectuelles (Ritchot, 1991; Desmarais, 1995). Avec les Lumières, la question des besoins, et donc de l'utilité potentielle des paysages, aurait eu tendance à monopoliser l'attention de certains penseurs importants, jetant dans l'ombre cependant bien des facettes de son activité intérieure (Mercier, 1986; 1992).

...

...

...

Pour l'espoir qu'elle entretenait d'allonger la vie, pour sa capacité à répondre à certaines aspirations profondes des sujets, la science aurait eu tendance à émerger comme une nouvelle autorité, une autorité prenant appui sur le livre de la nature. Mais faute de pouvoir tenir compte de la question de la forme, et du contenu axiologique qui peut en émerger, la science n'aurait pas été en mesure de remobiliser entièrement le sujet. L'esthétique de Shaftesbury et de Baumgarten par exemple auraient-elles émergé à l'ombre de la méthodologie newtonienne en réaction à cette incapacité de la science de parler un autre langage que celui des mathématiques et de l'histoire naturelle? Certains penseurs avaient-ils cherché, *via* l'art, à compenser pour une certain «*silence*» de la science? Il nous apparaît intéressant de souligner le fait que la philosophie dans ses efforts pour expliciter la nouvelle place du sujet dans le monde semblait s'associer à l'art⁹²⁸. Comme si, dans la foulée de la rupture galiléenne, l'association art/science de la Renaissance avait cédé la place à une association art/philosophie. L'art aurait donc constitué, pour certains penseurs, un vecteur favorisant la compréhension de l'homme et du monde: de l'homme parce qu'il aurait permis entre autres choses de révéler la subjectivité de tous et chacun, de l'artiste comme de l'observateur; du monde parce que l'art continuait à s'y «*enfoncer*» (*cf.*: ci-bas). L'apport de l'art aurait surtout favorisé «une conception nouvelle et plus profonde de *l'individualité*» (Cassirer, 1966, 321). Il y aurait donc eu l'art médiateur entre l'œil du sujet et le monde, formant son regard, et «la théorie esthétique [intervenant] dans la théorie de la connaissance» (*idem*, 147).

La théorie de l'art et individualisme auraient été liés, comme a pu le suggérer Ernst

⁹²⁷ Hobbes par exemple, avait postulé une «"guerre de tous contre tous"»; «à partir de cette négation» il édifiait «le contenu positif de la loi civile» (Cassirer, 1966, 53). De son côté, Jean-Jacques Rousseau avait visiblement l'intuition d'un «*avant*» fait de «faisceaux d'instincts et d'appétits sensibles» et d'un «*après*» où la loi (l'interdit?) permettait un espace pour la liberté de l'homme.

⁹²⁸ «Chez tous les grands esprits du siècle se manifestent les liens intimes qui unissent à la philosophie la critique esthétique et littéraire, et non point par hasard mais toujours sur la base d'une unité profonde et intrinsèque des problèmes» (Cassirer, 1966, 275).

Cassirer, mais aussi Jean-Marie Schaeffer qui commentait ainsi Baeumler.

«Son [Kant] esthétique n'est donc pas une théorie de l'art mais une anthropologie de l'expérience esthétique et une analyse transcendantale du jugement qui traduit cette expérience dans le domaine discursif. Mais Baeumler va plus loin: d'après lui, **la naissance de la problématique esthétique est en fait la prise de conscience philosophique du problème de l'individualité et de son irréductibilité** à des déterminations conceptuelles, puisque l'expérience du goût est par excellence une expérience du sentiment [...]. La sphère esthétique serait ainsi celle de la subjectivité concrète et autonome: **dans la création artistique et dans le jugement de goût l'individu agit librement, sans se soumettre à aucune hétéronomie, qu'elle soit théologique, conceptuelle ou éthique**» (Schaeffer, 1992, 28 ns).

En croyant découvrir des vérités sur l'homme à l'aide de l'art, l'*Aufklärung* aurait-elle eu tendance à attribuer un statut transcendant à l'art? L'art aurait-il eu tendance à émerger comme un nouveau principe transcendant, puisant son autorité à la fois sur l'observation de la nature, mais aussi sur la créativité de l'homme? Les Lumières auraient-elles entreouvert la porte au romantisme? Pour Jean-Marie Schaeffer, la fin du XVIII^e siècle, et plus particulièrement les romantiques, auraient eu tendance à «sacraliser» l'art (Schaeffer, 1992). Taylor précisait que: «La plupart des grands poètes romantiques considéraient qu'ils exprimaient quelque chose de plus grand qu'eux-mêmes: le monde, la nature, l'être, la parole de Dieu» (1998, 535)⁹²⁹. Françoise Choay avait aussi reconnu dans un autre contexte cette sacralisation de l'art (1992)⁹³⁰. Novalis (poète allemand; 1772-1801) affirmait semble-t-il «que la réalité fondamentale est accessible uniquement à travers une extase qui échappe à la discursivité rationnelle [...]. Seule la création poétique a accès à une contemplation extatique dans laquelle le poète est à la fois sujet et objet, moi et monde» (Schaeffer, 1992, 91)⁹³¹. Novalis, Schlegel, Hegel, Schopenhauer, Nietzsche et Heidegger⁹³², mais aussi des Hölderlin et Schelling auraient eu tendance à accorder à l'art un statut ontologique particulier; ce que Schaeffer a nommé la Théorie spéculative de

⁹²⁹ Jean-Marie Schaeffer a montré par exemple comment chez Novalis allait revêtir les formes de la religion (1992).

⁹³⁰ «Émotion esthétique engendrée par la qualité architecturale ou par le pittoresque, sentiment de déréliction imposé par la perception de l'action corrosive du temps: la montée de ces valeurs affectives intègre le monument historique dans le nouveau culte de l'art, appelé à se substituer à celui d'un Dieu qui sera donné pour mort par un penseur de la fin de ce siècle» (Choay, 1992, 103).

⁹³¹ Ce statut accordé à l'art serait-il une sorte d'héritage de la Contre-Réforme qui pensait que l'art pouvait constituer «l'introduit visible du monde invisible»? (Labrot, 1987, 104).

⁹³² «Ces six auteurs sont les sources essentielles dont se sont nourris les innombrables critiques, essayistes et artistes qui — au fil du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle — ont fait de la théorie spéculative de l'Art la conception artistique dominante, sinon en Occident, du moins en Europe» (Schaeffer, 1992, 343).

l'art⁹³³. Charles Taylor a lui reconnu cette tendance.

«...depuis les romantiques, nous a été transmise une conception qui définit l'artiste comme celui qui propose des épiphanies dans lesquelles une réalité dotée d'une grande signification morale ou spirituelle devient manifeste [...]. L'artiste est un être d'exception, capable d'une vision singulière; le poète est une personne dotée d'une sensibilité exceptionnelle» (Taylor, 1998, 530).

L'art (pour certains), aurait donc eu tendance à s'imposer comme expression d'un savoir (sur l'homme et le monde); l'artiste étant perçu comme le détenteur d'un savoir, peut-être à cause du mystère de la création (qui aurait remplacé le mystère de la foi?), mais aussi peut-être à cause de sa capacité à révéler une «*forme*» à laquelle le sujet pouvait s'identifier, se mesurer. Pour Jean-Marie Schaeffer ce statut reconnu à l'art aurait résulté d'une crise existentielle (la mort de Dieu), mais aussi de ce qui aurait été perçu comme une incapacité de la philosophie à répondre à certaines attentes fondamentales du sujet (1992). À quoi nous pourrions peut-être ajouter la rupture galiléenne.

«...c'est bien à la fin du XVIII^e siècle qu'il faut situer la naissance de la théorie spéculative de l'Art. Sa genèse, c'est-à-dire celle de la "révolution romantique", est d'abord et avant tout la réponse à une double crise spirituelle, celle des fondements religieux de la réalité humaine et celle des fondements transcendants de la philosophie. Les deux crises sont liées aux Lumières et elles atteignent leur apogée — intellectuelle — en Allemagne avec le criticisme kantien» (Schaeffer, 1992, 19).

Le romantisme aurait pu ainsi émerger dans la foulée de cet échec de l'hygiénisme, souligné par Gaëtan Desmarais, à remobiliser le sujet dans la longue durée. Cet échec aurait peut-être révélé l'absence de principe transcendant, laissant cours au *spleen* du XIX^e siècle; un *spleen* nourri par l'art dans lequel le sujet y trouvait une source pour exprimer son individualisme; une *spleen* qui se serait réfugié dans la nature pour vivre son individualisme à l'abri du mécanisme puisque l'hygiénisme n'était pas encore parvenu à «*guérir*» la ville⁹³⁴. Ainsi, dans la foulée des grandes révolutions (émergence rapide de l'individualisme) et face à ces «crises», le sujet pouvait-il avoir eu l'impression d'être laissé seul avec l'art au point de surévaluer son rôle et sa signification?

La naissance du romantisme résulte cependant d'un facteur plus spécifique: la conviction que le discours philosophique est incapable d'exprimer de manière adéquate l'ontologie théologique

⁹³³ «La théorie spéculative de l'Art [...] combine donc une thèse objectable [...] avec une thèse méthodologique [...]. Théorie *spéculative*, parce que dans les formes diverses qu'elle revêt au fil du temps elle est toujours déduite d'une métaphysique générale [...] qui lui fournit sa légitimation. [...] Théorie de l'Art, avec une majuscule, parce qu'au-delà des œuvres et des genres, elle projette une entité transcendante censée *fonder* la diversité des pratiques artistique et ayant ontologiquement priorité sur elles: seule cette priorité postulée de l'essence comme entité transcendante permet au discours apodictique d'énoncer ce qu'est l'art "comme tel", c'est-à-dire de faire passer sa définition évaluative pour une définition analytique» (Schaeffer, 1992, 16-17).

⁹³⁴ «la révolution romantique a été fondamentalement *conservatrice* puisqu'elle a consisté pour l'essentiel dans la tentative d'inverser le mouvement des Lumières vers une laïcisation de la pensée philosophique et culturelle» (Schaeffer, 1992, 19).

renouvelée. Au moment de sa naissance, la théorie spéculative de l'Art est indissociable de l'idée que l'Art doit remplacer le discours philosophique défaillant: l'expérience fondamentale des romantiques réside dans l'idée que la philosophie ne saurait être le lieu d'épanouissement de l'onto-théologie. Autrement dit, c'est parce que ce discours philosophique est dévalorisé que les arts et en premier lieu la poésie, en viendront à être investis d'une fonction ontologique» (Schaeffer, 1992, 90).

Vu sous un autre angle, la philosophie aurait été désinvestie par un individualisme qui aurait cherché à s'affirmer sans les contraintes de «*théories*»; «sans se soumettre à aucune hétéronomie, qu'elle soit théologique, conceptuelle ou éthique». Et l'art aurait représenté un substitut à la philosophie d'autant plus intéressant qu'il offrait l'avantage de permettre à la subjectivité de s'exprimer librement. Les arts en seraient venus «à être investis d'une fonction ontologique» parce qu'ils auraient offert la possibilité au sujet d'y expérimenter son individualisme, soit dans la création, soit dans cet espace réservé à l'appréciation personnelle des arts. C'était peut-être dans cet esprit que Baumgarten voyait l'art: comme une façon de «s'affirmer dans son être propre [...], de soutenir sa nature spécifique comme telle en la connaissant comme telle» (Cassirer, 1966, 340). Un tel contexte aurait-il favorisé l'émergence d'auteurs comme La Mettrie et son *Art de jouir*, mais aussi (et surtout?) le Marquis de Sade qui, dans la dernière partie du siècle, cherchait à fonder une philosophie basée sur une sorte d'individualisme absolu où la seule vérité semblait loger dans les sensations du sujet⁹³⁵?

Si les romantiques avaient eu tendance à surévaluer le rôle de l'art, il n'en demeure pas moins que l'art pouvait tout de même leur apprendre quelque chose sur l'homme et le monde; encore aujourd'hui. «C'est à l'artiste d'abord qui sans cesse enfante le monde en petit, qui le produit sous forme objective, que l'univers devient intelligible comme l'œuvre des mêmes forces que celles qu'il sent en lui-même» (*idem*, 309). Mais comme le souligne Jean-Marie Schaeffer, l'art ne saurait être «une connaissance extatique», une «révélation de vérités ultimes, inaccessibles aux activités cognitives profanes» ou encore une «présentation de l'irreprésentable, de l'événement de l'être» (1992, 15). Comme il le mentionne, l'art ne saurait remplacer la philosophie, la science, la religion ou la métaphysique:

«...s'il peut se mettre au service de la révélation religieuse — et il l'a souvent fait avec splendeur — il ne saurait la remplacer; s'il peut exposer, illustrer ou défendre des doctrines métaphysiques — et il l'a parfois fait avec élégance — il ne saurait remplacer leur élaboration philosophique. Le croire, c'est ce payer des mots. Les arts ne s'en trouvent nullement diminués: à l'impossible nul n'est tenu. Et qui aime les arts n'a aucune de le regretter, car ils lui sont en eux-mêmes — ne fussent-ils au service de rien et de personne — une telle source de plaisir et d'intelligence qu'il n'est nullement tenté de les échanger contre une religion ou une philosophie au rabais» (Schaeffer, 1992, 24).

⁹³⁵ La *Philosophie dans le boudoir* serait «conçue comme la juste revendication de l'individu face à la société et à Dieu» (PRII).

Bref, l'art, sous l'influence d'un certain nombre de facteurs, aurait eu tendance à émerger comme une nouvelle forme de vérité. Peut-être parce que l'individu y aurait trouvé un «*espace*» pour expérimenter sans contrainte son individualisme. La nature, dans ce contexte, aurait peut-être eu une place similaire. «Le romantisme n'était qu'une "effusion religieuse"; son erreur consistait à avoir confondu la religion et la nature alors qu'il aurait fallu les séparer de façon stricte» (Taylor, 1998, 572)⁹³⁶. Ainsi, art et nature auraient occupé une position importante dans le «*cosmos*» romantique: l'art pour certains aurait eu la capacité de donner des réponses sur les tourments de la condition humaine, la nature étant une sorte de catalyseur aux sentiments individuels tout en offrant un refuge permettant au sujet de s'abandonner aux arts et à son individualisme. Or avec le XX^e siècle, l'éclatement de l'art sous l'influence de l'individualisme aurait provoqué une crise, contribuant à laisser le sujet seul avec la nature qui aurait pu alors d'autant plus émerger comme une nouvelle forme de transcendance (cf.: chapt. IV)⁹³⁷.

...

...

...

L'art poursuivait vraisemblablement cette exploration du monde terrestre amorcée à la Renaissance. En matière de peinture paysagère, des genres s'ajoutaient sans cesse. Alain Roger a parlé «d'inventions»: invention de la montagne, de la mer, de la forêt, etc. (Roger, 1997). Chaque naissance, chaque «invention», relevait de la médiation de l'artiste et de son œuvre, à chaque fois l'artiste transformait le pays en paysage (*idem*). Quelques exemples: Haller «toujours cité comme l'inventeur des Alpes» ainsi que «le Rousseau de *La Nouvelle Héloïse*» (*idem*, 89)⁹³⁸. Ruysdael, Ossian-Macpherson et Chateaubriand auraient été à l'origine du paysage marin (*idem*, 100-101). Ces brefs exemples suggèrent une extension croissante du regard vers des franges toujours plus vastes du monde terrestre.

Au Québec, ce furent les ingénieurs militaires britanniques qui auraient contribué à renouveler le regard sur le monde. Auparavant, les illustrations graphiques produites ici auraient visé avant tout l'accompagnement de descriptions ou de plans (Beaudet, 2005, cpa). Ce qui n'avait pas empêché des représentations de Québec de montrer bien plus

⁹³⁶ «Pour les romantiques, le contrepoids à un univers défiguré par le mécanisme et l'utilitarisme se trouvait dans le monde authentique de la nature et des sentiments humains non dénaturés» (Taylor, 1998, 570).

⁹³⁷ «...on constate que plusieurs éléments de la constellation romantique expressiviste ont survécu. Parmi eux, il y a le sentiment de la nature en tant que grand réservoir d'énergie, avec laquelle nous devons reprendre contact» (Taylor, 1998, 555).

⁹³⁸ «Le goût a changé et la consultation de l'*Encyclopédie* est, à cet égard, fort instructive. L'article "Glaciers" [...], probablement dû à d'Holbach, exprime bien l'avènement d'une nouvelle sensibilité, qui se hausse de plus en plus. Aucune définition, mais, d'emblée, un jugement esthétique: "Il n'est peut-être point de spectacle plus frappant dans la nature que celui des glaciers de la Suisse"» (Roger, 1998, 91-92).

qu'un simple «profil urbain» (cf.: chapt. II). Mais après 1760, les cartographes et les ingénieurs militaires britanniques produisaient des illustrations du territoire conquis qui allaient au delà des besoins des militaires (Parent, 2005). Ces illustrations auraient contribué à transformer le paysage d'un territoire conquis en pays à aménager. Elles auraient aussi contribué à rassurer l'empire quant à sa situation dans la vallée du Saint-Laurent (Parent, 2005)⁹³⁹. À la limite, ce besoin de l'empire d'être rassuré quant au devenir de sa nouvelle colonie et qui aurait été (partiellement) comblé par les œuvres d'artistes militaires, aurait-il pu induire, même en partie, le désir de construire une citadelle à Québec?

Ces travaux picturaux auraient aussi participé de la fabrication de Charlevoix (Parent, 2005; Beaudet, 2005, cpa). Ainsi, une certaine élite, adhérant aux idées de Ruskin (critique d'art et sociologue anglais; 1819-1900), associait vraisemblablement ses idéaux avec certaines formes spécifiques du territoire, préalablement identifiées et représentées par les artistes. Nous pouvons nommer brièvement les Kreighoff (peintre hollandais; 1815-1872), James Patterson Cockburn (1779-1847); plus tard avec la photographie s'ajoutaient les Livernois et Würtele (1842-1920; **fig.: 3.73; 3.85 et 3.86**, etc.). Ici comme ailleurs, l'art aurait poursuivi son «*investigation*» du monde terrestre, tout en jouant un rôle de médiateur entre le monde et le regard du sujet. Cet impact des artistes sur la création d'un regard aurait donc eu des conséquences matérielles. Alain Parent écrit:

«...la transformation par les militaires artistes britanniques de la ville de Québec en point d'observation des environs a pu laisser des traces dans le paysage urbain ultérieur. La culture visuelle britannique débouche ainsi sur une "concrétisation matérielle et architecturale d'un mode de vision caractéristique" implanté au début du XIX^e siècle, lors de la construction de la terrasse Dufferin et l'abaissement des murailles pour découvrir des perspectives des environs dans les années 1870-1880» (*idem*, 250).

Ainsi, les artistes auraient produit un regard que les acteurs auraient par la suite cherché à reproduire par des aménagements concrets. Cela rejoint un commentaire de Gilles Ritchot et de Serge Gagnon que nous avons précédemment retenu (cf.: chapt. I).

⁹³⁹ «La tranquillité et les règles de la civilité sont au cœur de l'idéologie impériale véhiculée par les membres de l'élite coloniale de passage à Québec. La maîtrise de la situation est d'ailleurs un thème dominant dans les représentations picturales de la ville de Québec et de ses environs chez Cockburn» (Parent, 2005, 236).

5.3 L'avènement de la révolution bourgeoise au Québec

Le paradoxe est magnifique. La conquête brise l'alliance franco-américaine et ne laisse à l'établissement de la vallée laurentienne que sa définition catholique et française. Ce faisant, le conquérant soumet le sujet collectif canadien français à la ségrégation ethnique. Il en éloigne les "étrangers" qui pourraient réinscrire l'établissement laurentien en fonction d'une colocalisation géopolitique du genre de celle qui le caractérisait naguère. La métropole britannique a systématiquement produit la nation canadienne française "pure laine". Elle a coupé sa forme d'établissement du monde extérieur. Depuis lors cependant [...] il est reproché à cette nation de tenir à ses traits culturels exclusifs!

Gilles Ritchot, 1999, 249

Comme l'a montré Gaëtan Desmarais, la Révolution française avait partie liée avec l'évasion du Roy vers Versailles et au désinvestissement du vacuum des Halles (1995). La révolution ayant «réalisé» le passage vers la mythologie de l'ici-bas (qui atteignait maintenant et de plus en plus les «masses urbaines et rurales»), la science pouvait vraisemblablement occuper une partie du vide symbolique découlant de la «mort du Père», parce qu'elle laissait entrevoir qu'elle pourrait répondre au désir d'une vie plus longue. Là où, au XVII^e siècle, une minorité d'acteurs adhéraient à de nouvelles représentations, les grandes révolutions du XVIII^e siècle auraient annoncé leur diffusion. Les États-Unis, selon d'autres modalités, franchissaient la discontinuité entre la virtualisation et la réalisation de la mythologie de l'ici-bas. Là comme ailleurs, la science aurait participé à l'échafaudage d'un nouveau récit, où le sujet était au centre du monde. Que devait-il advenir de la vallée du Saint-Laurent? Devait-elle subir des influences de l'extérieur, ou devait-elle expérimenter ce passage d'une façon originale? Gilles Ritchot a posé l'hypothèse que ce fut la conquête de 1759-63 qui, indirectement, aurait projeté le sujet collectif dans la mythologie de l'ici-bas (1999). Si les modalités furent différentes, il est à souligner cependant que les «effets» furent à peu près les mêmes: ici comme ailleurs, le discours scientifique prenait la relève de l'ordre ancien, annonçant l'émergence de la démocratie.

Deux définitions sont à rappeler brièvement. Le Destinateur est celui qui sait, qui est autorisé à communiquer le récit de fondation et de ce qui doit advenir; c'est lui qui

«garantit comme vrai» les valeurs profondes de la société, voire même qui fixe le bien et le mal. Le Destinataire est celui qui est à l'écoute du Destinateur; il est amené à s'engager dans des trajectoires spécifiques en fonction du récit qui lui est communiqué, en fonction des objets (de substitution) désignés par le Destinateur (Desmarais et Ritchot, 2000, 70-77). Dans la vallée du Saint-Laurent, les rôles furent ainsi distribués: la France et l'Angleterre étaient des Destinateurs tandis que l'acteur collectif canadien était un Destinataire. Voici, quelque peu simplifié, les modalités ayant permis l'avènement d'une révolution bourgeoise dans la vallée du Saint-Laurent⁹⁴⁰.

La conquête de 1759-63 exorégulait les acteurs de la vallée du Saint-Laurent: ayant perdu la guerre, les Français livraient la Nouvelle-France à une Angleterre qui appliquait pour un temps la loi martiale. Aussi, les Britanniques auraient eu devant eux deux alternatives quant au sort à réserver à leurs nouveaux sujets: les assimiler (ou les déporter comme en Acadie), ou les isoler «dans un coin» par ségrégation ethnique [245]. La première alternative était risquée pour au moins deux raisons. D'une part, les effectifs démographiques de la vallée du Saint-Laurent lui aurait conféré une inertie exigeant tact et diplomatie. Il y avait quand même 70 000 Canadiens pétris d'un passé militaire que les Britanniques connaissaient trop bien⁹⁴¹! D'autre part, Londres n'avait pas besoin d'un second foyer d'agitation au nord des Treize, qui manifestaient déjà des signes «d'impatience». Bref, «Le contexte exigeait qu'une solide stabilité s'installât à l'intérieur de la nouvelle province britannique» [246]⁹⁴². Londres aurait donc opté pour la ségrégation ethnique, qui, en apparence, pouvait passer pour une solution conciliante puisqu'elle laissait aux vaincus l'usage de leur culture (langue et religion).

Craignant l'assimilation, l'élite canadienne, et plus spécifiquement peut-être son élite ecclésiastique, cherchait selon toute vraisemblance à troquer l'allégeance des Canadiens

⁹⁴⁰ Les paragraphes qui suivent font directement référence au livre de Gilles Ritchot sur la genèse du Québec (1999).

⁹⁴¹ «Quant aux Canadiens, ils auraient pu s'attendre au pire. En effet, leurs terribles incursions avaient laissé, dans les colonies anglaises, les plus amers souvenirs [...]» (Trudel, 1968, 109).

⁹⁴² «La gestion du pays laurentien évolua, règle générale, sous le signe de la pacification. Apparemment, l'équilibre des forces fit redouter le pire en cas de répression ouverte. Nous avons noté l'effet de masse critique que réalisait l'occupation canadienne, comme le risque que faisait courir la dissidence qui se répandait chez les voisins anglo-américains» (Ritchot, 1999, 246).

contre la préservation de leur langue et de leur religion⁹⁴³; leur argument étant qu'un Canada stable ne serait qu'un avantage pour les Britanniques qui avaient à composer avec la «dissidence» au Sud⁹⁴⁴. Ainsi, d'un côté, les Britanniques auraient retenu la ségrégation ethnique pour des raisons géopolitiques comme pour des raisons de sécurité intérieure, et de l'autre, l'élite canadienne aurait été prête à échanger l'allégeance des habitants contre le maintien de leurs traits culturels pour éviter l'assimilation. Britanniques et Canadiens, pour des motifs différents, auraient donc désiré la même chose. La violence de la ségrégation ethnique aurait été convertie en mythe de la survivance, empêchant les Canadiens de constater leur exorégulation.

«Le Destinataire canadien ne fut pas d'abord menacé d'assimilation pour ensuite y survivre. Il put échapper à l'assimilation parce qu'il fut ségrégué. Les deux issues étaient ethnicisantes mais l'idée de survivance occulta l'autre. Le mythe aura sublimé le terme d'une alternative dont l'autre était l'assimilation. Les Canadiens étaient destinés, soit à l'assimilation à long terme, soit à la ségrégation dans l'immédiat. L'alternative était close. Sa résolution, qu'elle qu'en fut l'issue, n'empêchera pas l'exorégulation géopolitique de prévaloir» (Ritchot, 1999, 247).

Ailleurs le géographe écrit: «La survivance est un mythe ayant eu pour fonction de convertir en récit héroïque, pour le crédit du peuple diminué, la ségrégation ethnique corrélée à la perte du contrôle politique de son espace de référence» (2003, 52). Ainsi, les Britanniques obtenaient l'allégeance des Canadiens tout en augmentant leur emprise sur la vallée du Saint-Laurent. De leur côté, les Canadiens évitaient l'assimilation au prix d'une ségrégation sublimée en récit, en mythe, en «*histoire dont ils étaient les héros*»⁹⁴⁵.

La ségrégation s'exprimait notamment par la reconfiguration de la nouvelle «*Province*» qui, à partir de 1763, se résumait, en simplifiant un peu, au *vacuum* laurentien et par le fait même à l'aire seigneuriale. Il y aurait donc eu une sorte de «*télescopage*» de l'ancien *vacuum* laurentien, de la vallée seigneuriale (catholique, française et exorégulée) et de la *Province of Québec* (**fig.: 3.83**). Puis, l'attitude en apparence conciliante des Britanniques se concrétisait par l'entremise de l'Acte de Québec (1774-75) par lequel Londres

⁹⁴³ L'aristocratie ecclésiastique «a notoirement tenu à la liberté de culte, au point d'avoir promu la sauvegarde de la langue française dans le but explicite d'immuniser la pratique religieuse des ouailles contre la nouvelle influence extérieure protestante» (Ritchot, 2003, 50-51). Une telle attitude aurait été encouragée (ou justifiée *a posteriori*?) par une interprétation particulière de la Bible: «La culture théologique en matière politique de M^{gr} de Pontbriand, comme celle de M^{gr} Briand et plus tard celle de M^{gr} Plessis, prenait appui sur le chapitre 13 de l'épître de saint Paul aux Romains. Distinguant clairement deux ordres de pouvoir, le temporel et le spirituel, cette théologie commandait le respect envers l'autorité civile légitime, indépendamment de son allégeance religieuse» (dans Courville et Garon, 2001, 123).

⁹⁴⁴ Louis Fréchette en aurait eu l'intuition lorsqu'il écrivait: «Devant l'attitude menaçante des populations, le clergé — qui craignait sans doute pour nous le sort des malheureux Acadiens — redoubla d'efforts pour engager le peuple des campagnes à accepter, comme celui des villes, un ordre de choses imposé par la force et contre lequel toute résistance était inutile» (1972, 99).

⁹⁴⁵ «...le mythe de la survivance aurait leurré l'un et l'autre. Il fit croire aux Anglais qu'ils étaient magnanimes et aux Canadiens qu'ils étaient courageux» (Ritchot, 1999, 251).

reconduisait officiellement les lois française (le régime seigneurial) et diminuait les restrictions imposées jusque-là à la pratique de la religion catholique (serment du test, etc.). Or, même si les deux acteurs désiraient la même chose, il n'en demeure pas moins que Londres conservait les leviers géopolitiques de cette langue et de cette culture⁹⁴⁶. Les Canadiens avaient beau bénéficier à nouveau du régime seigneurial, ils n'avaient sur lui aucune influence significative⁹⁴⁷. De plus, l'Acte de Québec dilatait la colonie en direction des Pays-d'en-Haut notamment. La dilatation de «l'enclave» canadienne aurait visé trois objectifs. Anticipant la perte des Treize, Londres aurait cherché à ménager ses arrières en augmentant le territoire du Canada: tant qu'à perdre une bonne partie du continent, aussi bien en perdre le moins possible! Ensuite, Londres réservait un espace pour les futures Loyalistes. Cette décision de prévoir un espace pour ces derniers relevait, pour ainsi dire, de la logique:

«...la métropole britannique savait que la partie allait se perdre dans ses colonies au Sud et qu'il lui fallait réorganiser le territoire nord-américain en vue de cette fatalité. [...] L'expansion territoriale [...] a [...] projeté [...] un établissement sédentaire destiné aux éventuels "Loyalistes" qui, mécontents de la tournure révolutionnaire des événements, s'évaderont des nouveaux États-Unis d'Amérique. [...] La dualité canadienne venait d'être conçue. [...] Dans la mesure où les Canadiens étaient ségrégués, il était hors de question de les assimiler. Cette lapalissade implique une conséquence qui n'est pourtant pas triviale. Au lieu de transformer le Canada français en un Canada britannique, il fallait le maintenir en l'état et constituer un autre Canada, anglais celui-là» [248].

Enfin, cette dilatation territoriale atténuait l'impact de la conquête (de l'exorégulation) parce qu'elle permettait aux Canadiens de renouer avec la traite des fourrures, donc avec un certain nomadisme, ou, en d'autres termes, avec un mode de vie bien particulier (ou plutôt le mythe de ce mode de vie?)⁹⁴⁸. Cependant, une telle géopolitique aurait favorisé l'émergence graduelle d'une alliance entre nomades canadiens et «*Montrealers*» qui auraient rêvé d'un lien colonial distendu à la faveur d'un État (plus) autonome. Pour éviter — à tout le moins retarder — une telle échéance, Londres aurait manipulé les Canadiens de la vallée du Saint-Laurent de façon à faire «*patienter*» la bourgeoisie anglo-écossaise,

⁹⁴⁶ «La métropole empêcha que le sujet canadien, encore très majoritairement catholique et français en 1774, disposât des moyens politiques de s'approprier réflexivement les valeurs de sa culture» (Ritchot, 1999, 251).

⁹⁴⁷ «Certes, le système seigneurial ayant été maintenu, les titulaires de fiefs — les communautés religieuses en tête — ont pu conserver des droits de propriété. Mais la garantie politique de ces droits relevait d'une métropole "étrangère" et sur laquelle les seigneurs francophones avaient très peu de prise» (Ritchot, 2003, 48).

⁹⁴⁸ «En rivalité avec les États-Unis, la métropole compte sur les Canadiens français pour garder sa possession nord-américaine, quitte à protéger ces derniers non seulement contre les Américains, mais aussi contre leurs nouveaux compagnons canadiens-anglais. La métropole consentit en ce sens à libéraliser l'économie de Montréal, permettant ainsi la relance du nomadisme des bois. Les Canadiens français devenaient capables de renouer avec un caractère fort de leur identité de jadis tout en disposant, depuis 1774, d'un hinterland réouvert. Ils pouvaient joindre, par conséquent et en toute loyauté, les rangs de milices britanniques pour stopper l'invasion américaine de 1812» (Ritchot, 2003, 54-55).

retardant ainsi la matérialisation de son désir d'en finir avec le lien colonial:

«Quand la métropole britannique a utilisé les marchands et les voyageurs contre les révolutionnaires américains et français, le projet d'unité pan-canadienne coulait de source. Quand les révolutionnaires américains se sont servi des Canadiens et de leurs journaux pour tracasser le gouvernement de Londres, le groupe francophone fut mobilisé tel un tout ethniquement opposé à la partie anglophone. Quand la métropole n'aura plus besoin d'un Canada unitaire pour contenir les Américains elle cultivera le clivage ethnique à son tour. Pour résumer, la métropole laissait courir le nomade canadien quand elle avait besoin de son aide pour conjurer la menace extérieure. Après quoi elle se servait du clivage ethnique pour modérer les ambitions de ses ressortissants en général» [307].

Le Québec en devenir aurait constitué une sorte de levier géopolitique employé par des acteurs extérieurs se disputant le nord du continent. Pour préserver ses intérêts nord-américains (politiques, financiers, etc.), Londres manipulait à son avantage les Canadiens en s'appuyant sur l'enclave seigneuriale, et plus spécifiquement sur un régime seigneurial qui aurait eu l'avantage de retarder la montée de la bourgeoisie. Non seulement Londres avait-elle reconduit le régime seigneurial en 1774, mais à partir de 1791, elle l'enclavait spatialement par le développement des cantons tout autour, cantons où dominait la propriété privée. L'effet d'enclave ethnique s'en serait trouvé renforcé (**fig.: 3.84**). De leur côté, les Américains auraient cherché à manipuler les Canadiens dans l'espoir d'affaiblir le dominion de l'intérieur.

Maintenant est venu le temps de tirer les conclusions de cet enchaînement historique, toujours à l'aide du texte de Gilles Ritchot (1999). Nous avons vu que le Destinateur et que le Destinataire voulaient la même chose, mais pour des motifs fort différents: «...l'acteur captif fut immobilisé dans une *enclave*, parce que l'exorégulation lui fut à la fois attribuée et agréée par lui. Cette exorégulation transportait une ségrégation ethnique qui, sublimée en survivance, était voulue pour celui qui la subissait autant que par celui qui l'imposait» [251]. Au delà des avantages géopolitiques que les Britanniques pouvaient retirer de cette situation, il faut surtout voir qu'au niveau actantiel il y avait confusion des rôles. Le pouvoir britannique était «autant allié que dominateur» (Ritchot, 2003, 51). Allié, il contribuait à la survivance; dominateur il contrôlait les conditions géopolitiques de la culture française, de la langue et de la religion, spatialement enclavées. Le régime anglais aurait débuté sur une indifférenciation entre les rôles empêchant la communication des valeurs. L'indifférenciation des attentes plaçait le Destinateur et le Destinataire «sur le même plan d'existence». Le rang ou la place de tous et chacun dans l'ordre du monde aurait été confus, mélangé par la similarité des demandes et des désirs; le principe de transcendance serait entré dans une sorte de «*flou*». Le Destinataire pouvait douter de la valeur du récit qui lui était communiqué puisqu'il était similaires à ses

demandes, et le Destinateur n'aurait plus fait la distinction entre ce qui émanait de lui de ce qui était exprimé par le Destinataire.

«Le sujet canadien se trouvait pris dans le piège d'une méconnaissance structurelle en vertu duquel se confondent, tantôt les rôles du pouvoir et du sujet, tantôt les rôles du pouvoir et de l'opposant. Le sujet collectif ne savait plus comment s'identifier par rapport à l'autorité. Étant donné que son vouloir, en fait de culture, se confondait avec celui du pouvoir, étant donné au surplus que le rôle du pouvoir se confondait à tout moment avec celui de l'opposant, le sujet n'avait plus de principe transcendant auquel se conformer» [251-252].

Cette confusion aurait été amplifiée par le fait que l'enclave canadienne était «entourée» d'acteurs qui étaient sur le point de «tuer le Père», d'accomplir leur révolution: les États-Unis (1776-1783) et la France (1789). De son côté, l'Angleterre «...incarnait une nation qui avait réussi à recomposer ses rapports sociaux sans abolir la monarchie» [242]. Et l'auteur d'ajouter:

«Le délégué de ce Destinateur y était absent, non point parce qu'on l'avait tué ou révoqué, mais parce qu'il avait abandonné le Destinataire. Bien qu'assistés de quelques prêtres et aristocrates ayant le loisir de se rabattre sur les desseins de la Providence, les Canadiens seront orphelins en des circonstances où les Français et les Américains vont tuer le Père. Les gouvernements militaires et civils à venir représentaient la monarchie anglaise auprès d'eux. Mais l'instance royale était déjà faiblement opératoire. Les valeurs seraient gagnées par une société auto-organisée qui déléguait l'autorité bien plus qu'elle ne lui obéissait» [253].

Ainsi, la vallée du Saint-Laurent aurait été emportée par un «choc révolutionnaire» découlant d'une confusion actantielle qui faisait basculer l'acteur collectif dans la mythologie de l'ici-bas. L'ordre transcendant s'évanouissait parce que Destinateur et Destinataire n'auraient plus été en mesure de distinguer leurs rôles respectifs. Et pourtant, malgré le fait que le Canada connaissait sa révolution bourgeoise au même titre que les États-Unis ou la France, ils n'en demeurent pas moins que les valeurs spatialisées, actualisées par l'enclave seigneuriale, furent contre-révolutionnaire, réactionnaires. Car, si d'un côté des valeurs modernes envahissaient alors le Canada (celles de la démocratie notamment), il reste que la ségrégation ethnique aurait reposé, entre autres, sur la reconduction d'un régime seigneurial véhiculant des valeurs d'ancien régime. La vallée du Saint-Laurent aurait ainsi spatialisé des valeurs réactionnaires: «Une contradiction pointe à l'horizon. La conquête infligea un choc révolutionnaire. Le pays conquis connaîtra la révolution bourgeoise. Mais l'axiologie spatialisée sera contre-révolutionnaire, réactionnaire. La loi fondamentale sera coloniale» [244]. De fait, le maintien de l'enclave seigneuriale (réactionnaire) dans laquelle se trouvait Montréal, aurait restreint la mobilité de la bourgeoisie marchande (moderne) tout en informant un creux sédentaire (francophone et catholique) entouré d'un espace ouvert et nomade (anglais). La topographie de la vallée du Saint-Laurent pouvait suggérer cet enclavement, tout comme

l'encerclement de la vallée seigneuriale par les cantons. L'enclave seigneuriale — la discontinuité de l'ancien vacuum sacré — aurait fait émerger le Canada⁹⁴⁹.

...

...

...

La suite de l'histoire, outre les demandes pour l'instauration de la démocratie, c'est qu'en différentes occasions, la bourgeoisie marchande (largement britannique) et les nomades canadiens avec qui elle était associée, auraient entrevu de réelles possibilités de rompre le lien colonial et de fonder une nation moderne. Or, à chaque fois, Londres frustrait cette association de son désir, à tout le moins la maintenait dans un tel espoir, tout en ayant bien en main la destinée des Canadas. Et ce fut en galvanisant l'ethnisation, suggérée d'ailleurs par le paysage — la vallée du Saint-Laurent était largement française et catholique tandis que le reste était essentiellement anglais et protestant — que les Britanniques auraient maintenu leur hégémonie sur leurs Canadas⁹⁵⁰. La modernité canadienne aurait donc été en perpétuelle émergence, parce que contenue, retardée par une métropole qui utilisait un régime seigneurial contre-révolutionnaire de nature, contribuant à la ségrégation ethnique d'une société. Mais un autre événement allait contribuer à renforcer l'ethnisation du territoire.

Gilles Ritchot a montré que les rentes avaient connu une hausse importante au cours du XVIII^e siècle. Ces rentes avaient permis non seulement aux Canadiens de résister en contrôlant des positions, mais une partie de ces rentes permettait le financement des collèges classiques et de tout un réseau d'éducation [309 et 277-278]. Ce faisant, l'aristocratie ecclésiastique pour une bonne part produisait — pour ne pas dire enfantait — d'une petite-bourgeoisie «spécifiquement bas-canadienne» composée de médecin, de notaires, d'avocats, de commerçants, etc. que Gilles Ritchot nomme des «plaideurs», et qui allait investir la Chambre d'assemblée⁹⁵¹.

«La petite bourgeoisie des collèges classiques jouait ici le rôle de la "bourgeoisie savante" de la
⁹⁴⁹ «La catégorisation de ce Canada fut d'abord articulée à une étendue sans bord externe et structurée par l'enclave du Québec profond» (Ritchot, 1999, 252).

⁹⁵⁰ «Les marchands et les voyageurs, qui se rencontraient dans la province de Québec de l'après-1775, étaient [...] impatients de partager une même expérience géopolitique. L'obstacle à leur quête était le système seigneurial avec ses privilèges de caste. En perpétuant ce système dans l'enclave laurentienne, la métropole y entravait autant la circulation du capital que la mobilité canadienne. Le pouvoir central se servait ainsi de la survivance française pour frustrer la bourgeoisie marchande de l'émancipation qu'elle recherchait. Les coureurs des bois, bien que démunis, nourrissaient le même espoir politique que les marchands. La coopération entre les coureurs et les marchands ne pouvait s'harmoniser avec la dépendance coloniale. Les marchands et les voyageurs voulaient la fin du système seigneurial et de l'aliénation coloniale qu'il servait. Mais ils espéraient, plus radicalement, la création d'un État original» (Ritchot, 1999, 261-262).

⁹⁵¹ «De concert avec des commerçants locaux, des artisans, des journalistes, ces "plaideurs" ont formé une petite bourgeoisie spécifiquement bas-canadienne» (Ritchot, 1999, 278).

Révolution française. Les médecins allaient chapeauter une élite locale qui, fraîchement formée, n'avait pas tant besoin de débouchés que d'équipement adéquats pour convertir les valeurs de l'hygiénisme qui allait se répandre au cours des années 1830» [278].

Au moment de la «Querelle des prisons», les grands groupes constitutifs du Bas-Canada auraient trouvé le moyen de reconduire l'ethnisation qui «*trouait*» la vallée du Saint-Laurent. Les députés anglophones demandaient que les prisons soient financées à même les rentes, «aux dépens des seigneurs et de la petite bourgeoisie majoritairement francophones»; ces derniers voulaient financer les prisons par l'entremise du commerce *via* des taxes, et donc reporter ce fardeau sur le dos des marchands «majoritairement anglophones» [281]. Le débat qui aurait pu opposer des classes sociales (marchands anglais et petite bourgeoisie francophone *versus* seigneurs francophones et anglophones) allait dériver en un débat ethnique: la petite bourgeoisie francophone s'alliait aux seigneurs contre les marchands. «L'organisation sociale fut happée par une division ethnique» où la petite bourgeoisie en vint à défendre le régime seigneurial au lieu de s'allier à la «grande bourgeoisie ascendante qui participait à l'acquisition des moyens industriels de production» [281-283]. La petite-bourgeoisie, dans la foulée de cette querelle, avait-elle acquis une ambivalence «*baroque*», à la fois moderne et réactionnaire? Dans le contexte de la genèse de Québec, la querelle des prisons pouvait-elle préparer la petite-bourgeoisie de la capitale à jouer un nouveau rôle (*cf.*: section 12)?

6. Le romantisme et l'axe monumental de Québec

Dès la conquête, des hauts gradés de l'armée britannique ou encore des représentants de la hiérarchie coloniale (souvent aristocrates) prenaient position sur le promontoire. Par exemple, dès 1762, le général Murray acquerrait du Séminaire les titres de la terre de Saint-Denys, localisée à l'Ouest de Québec (Mélançon, 1997, 53-54)⁹⁵². En 1767, le major Samuel Holland mettait la main sur les titres d'une propriété ayant appartenu à Jacques Lafontaine de Belcourt, «membre du Conseil supérieur»; cette propriété était du côté du chemin Sainte-Foy (dans Mathieu et Kedl, 1993, 176). Deux ans plus tard, le juge Adam Mabane acquerrait un «immense» domaine dans Sillery et y aménageait une villa qu'il nommait *Woodfield* (*ibidem*). Plus tard encore, en 1780, le gouverneur Frederick Haldimand s'installait dans une majestueuse villa à proximité des chutes Montmorency (*ibidem*). D'autres britanniques, très tôt dans l'histoire du Régime anglais, s'approprièrent

⁹⁵² Les titres du domaine de Saint-Denys avaient appartenu initialement aux Juchereau de Maure. En 1685, les héritiers les vendaient à Charles Aubert de la Chesnaye, qui à son tour cédait ses titres au Séminaire en 1700 (Mélançon, 1997, 53-54).

«Plusieurs grandes propriétés situées dans et au-delà de la banlieue sont acquises par la noblesse britannique, militaire et aristocratique, qui choisit des sites pour leur charme pittoresque et la magnificence de leur panorama. **Au début, ces acquisitions sont faites dans toutes les directions** le long des voies publiques et de la rivière Saint-Charles» (Mélançon, 1997, 74 ns).

Des recherches plus minutieuses permettraient de vérifier si ces acteurs avaient préférentiellement visés les seigneuries ainsi que les fiefs, les arrière-fiefs et les arrière-arrière-fiefs de la région. À ce titre, Yves Mélançon faisait la remarque suivante: «Dès le lendemain de la Conquête, le mouvement d'évasion dessine des trajectoires de mobilité endorégulés tous azimuts, mais sans que de grandes transformations physiques soient immédiatement apportées à la grande propriété: "il faut attendre le tournant du siècle [...] pour voire s'ériger les premières villas"» (*idem*, 77). Cette observations pourrait suggérer qu'effectivement ces acteurs endorégulés auraient donc ciblé dans un premier temps la propriété seigneuriale. Dit autrement, cette *évasion* aurait été (partiellement du moins) canalisée par la distribution des fiefs, arrière-fiefs et arrière-arrière-fiefs. De plus, il faut voir qu'il s'agissait là de trajectoires longues, provenant directement d'Europe et effectuées par des acteurs endorégulés. Si ces acteurs se localisaient d'emblée en périphérie, c'est qu'ils étaient déjà habités par un idéal qu'ils cherchaient à reproduire ici. En d'autres termes, leur localisation dans les environs de Québec n'avait rien à voir avec la disponibilité de positions *intra-muros* ou encore avec l'état sanitaire de la ville. Comme nous allons le voir, ces trajectoires auraient été sous l'ascendance des représentations idéalisées par les Lumières. Ainsi, ces acteurs se seraient localisés dans l'espace québécois en fonction de leur héritage européen. Puis, les trajectoires visant la périphérie de Québec auraient de plus en plus été «teintées» des valeurs du romantisme, sans nécessairement exclure celles des Lumières. Au sujet de ces villas de la périphérie, Yves Mélançon a écrit:

«C'est un mode d'habitat façonné par le romantisme et l'individualisme, des valeurs fortes de l'Angleterre et de la France de la fin du XVIII^e siècle. Réservée et accessible à l'élite sociale, la villa est un symbole de réussite qui valorise l'individu et sa famille. Le propriétaire doit jouir pleinement

⁹⁵³ «En reconduisant le système seigneurial, le droit colonial a entraîné une conséquence [...]. Le nouvel ordre constitutionnel épargnait les titulaires français, mais seulement là où les seigneuries étaient en opération. Les fiefs qui n'étaient pas vraiment exploités, les zones *non ædificandi* de l'armée par exemple, ces domaines négligés étaient attribués à des seigneurs anglophones. C'est ainsi que, dans les environs proches de Québec et en bordure de l'estuaire, des fiefs anglophones ont vu le jour avant même que la cession soit confirmée. Les bénéficiaires étaient pour la plupart des militaires haut gradés qui avaient servi dans les bataillons de la conquête. [...] Dans ce contexte, le rapport conflictuel entre marchands et seigneurs a mis en présence des forces seulement anglaises d'un côté mais à la fois anglaises et françaises de l'autre. **Parce que partiellement anglaises, les positions aristocratiques à Québec [...] purent résister à l'appropriation bourgeoise. D'où le penchant qui s'est manifesté, notamment à Québec, en faveur des valeurs conservatrices, du style néomédiéval et du tourisme**» (Ritchot, 1999, 262 ns).

et accéder en toute liberté à un lieu et à une vie privée. Cette situation contraste avec le régime féodal. Sous le Régime français, la concession d'une terre à la périphérie honore un service rendu à la colonie ou au roi. L'attribution signifie la puissance du monarque ou de ses sujets représentants. En revanche, sous le Régime anglais, les mêmes terres acquises marquent l'ascension et la réussite dans une société qui reconnaît et garantit le caractère inaliénable de la liberté individuelle» (Mélançon, 1997, 76).

Le commentaire suggère ainsi une forte association entre le *domus* et l'individualité (unique) du sujet. Ce qui annoncerait l'étalement urbain et l'usage systématique de la voiture à une époque où l'individualisme sera finalement partagé par tous (cf.: chapt. IV).

Selon deux auteurs le romantisme

«plaide pour une recherche du moi véritable. Pour cela, chacun doit d'abord redécouvrir en lui-même le "bon sauvage", plus près de l'authenticité de la nature que de la vie sociale artificielle. Il doit être aussi attentif à ses émotions et aux messages que lui livrent ses sens, afin que son imagination soit constamment sollicitée. Et surtout, la passion doit prévaloir, même au prix de la souffrance, du tourment et du chaos. Peu importent ces désordres, car l'amour éperdu et l'effusion devant la beauté sont toujours plus sincères que les conventions». Les villas «mettent à la disposition de l'individu tout ce qu'il faut pour éveiller sa sensibilité et déployer son imagination. Préservé du monde extérieur et de ses contraintes, l'horizon infini de la nature et de l'art s'y offre à lui; il peut laisser couler le flot des sensations et des images, afin de s'approcher un peu plus de la vérité de son être» (dans Mathieu et Kedl, 1993, 180-181).

Le XVIII^e siècle et le XIX^e siècle auraient ainsi partagé un individualisme, dont la nature aurait offert une sorte de support ou d'écho. Pour le romantisme, peut-être plus particulièrement, la nature aurait constitué une entité capable de soutenir le «flot» des émotions, permettant au sujet de retrouver sa vraie «nature», de cultiver son individualisme. Cela permettrait de comprendre pourquoi dans un premier temps cette *évasion* se faisait «tout azimut». Ces domaines (ré)appropriés par des Britanniques, mettaient en forme l'idéal individualiste décrit et promu par Jean-Jacques Rousseau. Les idées de Rousseau en matière d'éducation par exemple comportaient une dichotomie sous-jacente centre(culture)/périphérie (nature) (Cassirer, 1991)⁹⁵⁴. Pour retrouver cet «horizon infini de la nature», les acteurs se seraient *évadés* vers la périphérie, c'est-à-dire là où ils pouvaient effectivement se conjindre avec ce qui avait été idéalisé par les philosophes comme Rousseau, puis représenté par des peintres comme Kreighoff (**fig.: 3.85**, etc.). Cette *évasion* pouvait dans un premier temps se faire «tous azimuts» dans la mesure où la campagne autour de Québec était peu touchée par l'industrialisation; cette

⁹⁵⁴ «Au cœur de la théorie rousseauiste de l'éducation on trouve en effet une exigence: l'enfant doit être élevé pour lui-même, et non pour les autres. [...] il doit devenir un *homme naturel* et non un *homme artificiel*, et c'est pour cette raison qu'on ne doit pas lui imposer dès son plus jeune âge des contraintes qui n'ont de raison d'être que dans la structure totalement artificielle et conventionnelle de la société contemporaine. Au lieu d'emprisonner l'enfant dans la camisole de ces conventions sociales, nous devrions nous efforcer d'éveiller en lui le sens de l'indépendance [...]. C'est seulement lorsqu'il est devenu intérieurement libre qu'il doit faire son entrée dans la société [...]. Tel est le thème sous-jacent d'*Émile*, et tel est la maxime qu'exprime M^{me} de Wolmar dans les dernières pages de *La Nouvelle Héloïse*» (Cassirer, 1991, 63).

dernière prenant surtout la forme des cours à bois et des chantiers navals localisés le long du Saint-Laurent. Mais plus tard, sous l'impact de l'industrialisation, cette nature aurait eu tendance à se restreindre à l'axe monumental.

Selon ces conceptions, la nature permettait au sujet de cultiver l'isolement; la ville, mise en forme de la «pauvreté intérieure» parce que fille de la civilisation, devait être fuie. Dans cet esprit, la conjonction avec la nature, une nature préalablement décrite par Rousseau puis représentée par les artistes, était désirée, valorisée. Il convient de souligner que la localisation des premiers domaines britanniques n'était pas tant déterminée par une topographie avantageuse prolongeant l'individualité du sujet comme au XVII^e siècle, que par une nature qui avait l'avantage de s'offrir en panorama de façon à solliciter la sensibilité du sujet. Plusieurs de ces domaines, ainsi que les premières villas, étaient noyés dans la verdure aménagée de leurs jardins. De fait, à cette époque de trajectoires tout azimut, la capacité de se joindre avec la nature aurait joué davantage que des questions de positions. Au début du régime anglais, les contraintes positionnelles auraient été faibles, favorisant un éparpillement de certains acteurs tout autour de Québec. Pouvait-il s'agir d'une sorte d'étalement *urbain* avant la lettre?

Là où l'architecture et la topographie magnifiait l'individualité du sujet à une époque, l'architecture et la nature se seraient maintenant offert à la sensibilité du sujet. Ainsi, la valeur ou la perception du paysage changeait dans la mesure où la forme du regard s'était transformée. Certes, la topographie pouvait encore mobiliser le sujet, mais s'était avant tout une «*nature panoramique*» qui aurait importé le plus au XVIII^e siècle. Ensuite, la question du paysage aurait davantage touché la bourgeoisie, qui, ayant les moyens de se payer un mode de vie, aurait été mobilisée par les représentations artistiques plutôt que par les textes de Rousseau. Ainsi, ces nomades du XVIII^e siècle pouvaient d'autant plus s'évader «tous azimuts» qu'ils recherchaient avant tout une nature intacte, une nature qui, autour de Québec, n'avait pas encore subi les assauts de l'industrialisation.

L'individualité baroque se serait démarquée ainsi de l'individualisme romantique jusque dans la mise en forme de la nature. D'un côté, s'était vraisemblablement la coïncidence entre un sujet qui faisait saillance dans le paysage social et les saillances du paysage naturel qui aurait été recherchée. De l'autre, c'était surtout la possibilité de s'isoler dans la nature pour expérimenter «*personnellement*» son individualisme qui aurait été au cœur des trajectoires spatiales des acteurs. Mais pouvait-il y avoir aussi des points communs, des ressemblances? Germain Bazin énonçait une mise en garde de ne pas confondre

l'individualisme baroque et l'individualisme romantique:

«Le baroque n'est pas le romantisme, mais il le contient. Qu'est donc le romantisme? Dans les arts de l'expression une prédominance de la sensibilité et de l'imaginaire sur la raison, nous disent les bons auteurs. Si ce n'était que cela, le romantisme pourrait n'être qu'une variété du baroque éternel: *barocchus romanticus*, disait Eugenio d'Ors. Les effets du romantisme sont bien souvent ceux du baroque: plongée dans le temps, c'est-à-dire dans la dimension du passé, représenté pour le baroque par le monde antique, pour le romantisme par le Moyen Age; besoin d'évasion dans l'espace, auquel dans l'un et l'autre cas l'exotisme apporte satisfaction. Mais le romantisme est plus; si l'on a dit qu'il était une manifestation effrénée de l'individu, on n'a peut-être pas assez insisté sur le fait que cette exaltation entraînait pour l'être un décollement d'avec le monde humain et naturel, dont l'immensité se découvrait à la science. En proie au "mal du siècle", l'individu éprouve le sentiment de sa solitude dans un univers impassible; le conflit avec la société devient une sorte d'éthique, chaque être étant incommunicable aux autres; il en résulte l'angoisse, le pessimisme, la nostalgie, la neurasthénie, le goût des larmes, la destruction de soi qui pour des personnalités romantiques a entraîné la mort précoce, le suicide et la folie» (1968, 206).

La différence entre le baroque et le romantisme serait peut-être à lire jusque dans les mots eux-mêmes:

- ◇ **individualité** (1760): «Caractère ou ensemble de caractères par lesquels une personne [...] diffère des autres» (originalité; le moi);
- ◇ **individualisme** (1826): «Théorie ou tendance qui voit dans l'individu la suprême valeur dans le domaine politique, économique, moral. [...] Doctrine selon laquelle l'explication dernière des faits sociaux se trouve dans l'individu» (PRI).

La première définition nous ramènerait quelque peu à notre chapitre sur le baroque, tandis que la seconde annoncerait le XX^e siècle. Mais plus fondamentalement encore, la différence entre l'individu baroque et l'individu romantique tiendrait dans le basculement définitif de l'Occident dans la mythologie de l'ici-bas. Là où un Jean-Jacques Rousseau avait cherché à rationaliser la place du sujet dans le monde, le XIX^e siècle aurait en quelque sorte «réinterprété» cet individu sans genèse à la lumière d'un sentiment de perte, d'un «sentiment de solitude». Jean-Marie Schaeffer parlait de «l'expérience d'une désorientation existentielle, sociale, politique, culturelle et religieuse» ainsi que de l'émergence d'une «nostalgie irrépressible d'une intégration harmonieuse et organique de tous les aspects de la réalité humaine vécus comme discordants et dispersés» (1992, 88). Mais plus encore, cet isolement de l'individu qui articulait de plus en plus le contenu axiologique des idéaux du sujet, serait graduellement devenu quelque chose de positif malgré les risques de «destruction de soi». Rappelons une observation de Gilles Ritchot que nous avons déjà présenté au premier chapitre:

«La négation utopienne du politique, qui proclame la liberté de l'individu enfin débarrassé de l'altérité politique, a pris le relais d'une privation qui signifiait jadis l'adversité. Loin d'être un paradigme européen, occidental et moderne en exclusivité, l'utopie correspondrait en réalité à la

version occidentale et moderne d'une appréhension tout à fait générale de la condition humaine. **Elle banalise, sur le mode d'une version contextualisée, le drame de l'isolement politique de l'individu qui, jadis effrayant, apparaît aujourd'hui comme étant le prérequis de la jouissance**» (1999, 98-99 ns).

La spécificité du romantisme tiendrait dans le fait qu'il aurait exprimé le passage de la négation de l'ordre géopolitique à sa méconnaissance. Au delà de la dissolution de l'ordre transcendant, «...le romantisme enfouissait l'utopie; la méconnaissance radicalisait la négation de l'ordre politique; les valeurs étaient affectivement saisies à même les formes du monde sensible» (*idem*, 264). Serge Gagnon écrit:

«Le romantisme n'est pas seulement un courant artistique du XIX^e siècle. **C'est aussi une "réponse" au problème de l'actualisation du sens due à l'absence ou au détournement du destinataire noologique.** Le romantisme est un mode particulier de saisie de la signification sans médiation transcendante. C'est la possibilité de saisir affectivement les valeurs profondes "à fleur de manifestation", pour reprendre une expression de Jean Petitot» (2003, 46 ns).

Le romantisme aurait donc caractérisé par un sentiment de perte, et cette perte aurait été consommée lors des grandes révolutions bourgeoises à la suite desquelles le sujet était obligé de recomposer, avec ses semblables, le récit eschatologique (démocratie)⁹⁵⁵. Cet isolement, au XIX^e siècle, aurait pris la «saveur» de la nostalgie: coincé pour ainsi dire dans un présent permanent, le sujet romantique aurait tenté de recréer ce sentiment d'appartenir à une continuité en exaltant le passé et en s'attachant à des objets anciens.

...

...

...

Au tournant du XIX^e siècle, nous l'avons précédemment noté, dans le voisinage des domaines aristocratiques, apparaissaient de nouvelles formes d'*évasion*.

«La première moitié du XIX^e siècle voit le développement effréné des faubourgs ouvriers et l'essor du domaine des villas, sur les auteurs d'Abraham. **Les années 1820 marquent un nouveau départ de l'architecture domestique: c'est l'époque des résidences monumentales** érigées à grands frais, notamment de la porte Saint-Louis au Cap Rouge. Les villas entourent Québec d'une véritable couronne de jardins le long de la falaise. D'abord résidences d'été, **elles deviennent rapidement des habitations permanentes, propriétés des Britanniques enrichis.** La vie dans ces grandes propriétés de même que les aménagements reflètent bien le romantisme de l'époque auquel le site se prête admirablement bien. Elles ont jardins, serres, salles de musique, salles de dessin, etc. Spencer Wood (Bois-de-Coulange), par exemple, devient la résidence officielle du gouverneur en 1849. Son propriétaire de 1833 à 1849, Henry Atkinson, **riche négociant** et premier président de la Société d'horticulture de Québec, avait fait construire une des premières serres chaudes de la région, dans sa maison du Cap Rouge. À Spencer Wood, il installe de grands déploiements de fleurs, de fruits et de jets d'eau» (Hare et al., 1987, 222-223 ns).

⁹⁵⁵ «Révolutionnaire ou qualifiant le passage de la négation du politique à sa méconnaissance, ce romantisme a raconté une perte de compétence cognitive et la substitution, à une interprétation des valeurs qui était jusqu'alors noologique, d'une saisie désormais affective, esthétique» (Ritchot, 1999, 360).

Cette *évasion* était visiblement le fait d'une bourgeoisie (des «Britanniques enrichis»; «riches négociants»). «C'est ainsi qu'une **élite commerçante** se développe et peut rivaliser d'importance, du moins sur le plan financier, avec celle constituée par les militaires et les hauts dignitaires anglais» (Ville de Québec, 1988.2, 12 ns). Sa trajectoire aurait été émaillée d'une imitation, et d'autant plus qu'elle avait vraisemblablement les moyens de se payer un mode de vie distinctif. Aussi, l'effervescence générale de l'économie aurait atténué l'effet de certaines contraintes positionnelles, favorisant quelque peu la diffusion tout azimut de cette bourgeoisie⁹⁵⁶. Mais l'axe monumental avait visiblement la préférence sous la pression peut-être de l'intensification des faubourgs. De plus, rappelons que bien des entrepreneurs demeuraient à proximité de leurs chantiers, ce qui contribuait quelque peu à la diffusion de habitat cossu. Mais ces acteurs auraient peut-être eu le souci d'exprimer leur attachement à un mode de vie particulier (cf.: section 12).

Ces vastes villas se démarquaient non seulement par leur architecture monumentale, unique, non reproductible, mais aussi par le mode de vie qu'elles dissimulaient⁹⁵⁷. Il y avait selon nous quelque chose de baroque dans la mise en forme de ces villas, enserrées qu'elles étaient par des jardins se voulant naturels. L'aspect baroque de ces villas aurait reposé dans le fait qu'elles punctuaient le paysage, qu'elles y faisaient saillance et qu'elles exemplifiaient l'unicité de leur propriétaire⁹⁵⁸. À ce titre, les noms attribués à ces vastes demeures — *Lower Bijou, Spencer Wood, Marchmont, Woodfield*, etc. — auraient contribué à renforcer leur unicité. Elles auraient prolongées cet héritage de la Renaissance et du XVII^e siècle. Deux auteurs écrivaient: «La distance physique et psychologique que la villa établit entre la résidence et la ville dénote d'abord une adhésion aux conceptions individualistes, qui s'affirment avec force en philosophie et en politique depuis John Locke en Angleterre et Jean-Jacques Rousseau en France» (dans Mathieu et Kedl, 1993, 180). Un autre auteur mentionne: «La bourgeoisie du XIX^e siècle, qui s'épanouit à la rencontre du romantisme et de l'industrialisme, peut recevoir les références au modernisme et se

⁹⁵⁶ «Au XIX^e siècle, le capital commercial profite beaucoup alors que le sol ne sert qu'à l'agrément de son propriétaire. Ce dernier n'en retire pas de rente car il n'en fait aucune utilisation productive» (Delisle, 1981, 106).

⁹⁵⁷ «À l'est, à l'ouest et au nord du massif de Coulonge se trouvent de nombreuses propriétés acquises par des militaires de haut rang et achetées plus tard par des propriétaires bien en vue dans la société: **premier ministre, maire, lieutenant-gouverneur, directeur de banque, industriel, etc.** Durant tout le XIX^e siècle et jusqu'au déclin de l'activité navale et du commerce du bois, ces grands domaines d'évasion sont le choix d'une élite qui préfère la campagne à la ville comme lieu d'habitat et ne ménage rien pour émailler le paysage d'une touche romantique. Dans ce vaste domaine urbain, la nature est fortement valorisée par les symboles et les vertus qui lui sont attribuées» (Mélançon, 1997, 78 ns).

⁹⁵⁸ «Quelle que soit sa forme, la villa reste un produit unique dont le cachet, au-delà du charme, cherche à traduire la noblesse du propriétaire et sa distinction» (dans Mathieu et Kedl, 1993, 178-179).

passionner pour l'aspect sauvage de la nature» (Parent, 2005, 224). Ainsi, la bourgeoisie aurait elle aussi adhéré aux valeurs et à l'individualisme romantiques.

Mais autre chose aurait été à l'œuvre dans ces trajectoires d'évasion de la bourgeoisie. John Hare et ses cochercheurs le suggéraient en associant l'émergence des «faubourgs ouvriers» et ce «nouveau départ de l'architecture domestique». D'autres auteurs ont fait une association directe entre villa et «santé publique» (Ville de Québec, 1988.2, 12). L'émergence des faubourgs ouvriers aurait effectivement une incidence sur cette évasion. Mais comme nous l'avons souligné dans la foulée des travaux d'Yves Mélançon, ce n'était pas tant les conditions socio-hygiéniques en soi qui posaient problème, que l'émergence d'un nouveau regard pour qui ces conditions devenaient inacceptables. Ce nouveau regard était rendu possible par l'avènement d'un «renversement symbolique» ayant balayé l'Occident, et lui-même rendu possible par l'érosion de *vacuums* ou encore, dans le cas de la vallée du Saint-Laurent, par cette confusion Destinataire/Destinateur. Les militaires et aristocrates prenant position autour de Québec dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle auraient été mobilisés par un idéal formalisé notamment par Jean-Jacques Rousseau. Mais pour sa part, la bourgeoisie n'aurait pas seulement consommé les signes du romantisme, mais elle aurait surtout adhéré aux idéaux véhiculés par l'hygiénisme, c'est-à-dire les idéaux de la modernité. Dans son cas, elle aurait été autant attirée que repoussée. Pour les acteurs mobilisés davantage par l'individualisme des Lumières, la nature aurait pu, à leur yeux, changer de «saveur» au fur et à mesure où les conditions socio-sanitaires de Québec se seraient dégradées, sous l'effet de l'industrialisation. Dit autrement, avec le temps, avec la dégradation constante des conditions environnementales de Québec, la nature, de romantique aurait eu tendance, de plus en plus, à recevoir les attribues et les vertus recherchés par l'hygiénisme. Dit autrement, les militaires et aristocrate, avec l'avancement du siècle, auraient eux aussi adhéré aux valeurs modernes de l'hygiénisme.

Ainsi, l'émergence rapide de l'industrie et des faubourgs aurait renforcé la valeur des campagnes et des espaces naturels encore inaltérés. Tout comme la crise du choléra aurait contribué à accentuer cette dichotomie centre(sale)/périphérie (saine) déjà formulée par Jean-Jacques Rousseau sous la forme centre (méfaits de la civilisation)/périphérie (nature = salut). Ainsi, l'occupation de l'aire rurale de Québec par des formes productives aurait amené la bourgeoisie à privilégier l'axe monumental, et d'autant plus que le dessaisissement de la seigneurie de Sillery facilitait l'appropriation de certains espaces. «Avec l'arrivée de la bourgeoisie d'affaires au XIX^e siècle, qui repère

aussitôt des terrains en dehors de la ville, une prédominance se dessine le long de la Grande Allée — chemins Saint-Louis et du chemin Sainte-Foy» (Mélançon, 1997, 74-75). En somme, de Cap-Rouge jusqu'à la pointe de l'île d'Orléans, une concentration de vastes domaines cossus venaient ponctuer l'axe monumental de Québec. Yves Mélançon a d'ailleurs comptabilisé et cartographié les villas localisées autour de Québec et ainsi montré par l'empirie qu'une préférence marquée se manifestait pour l'axe monumental (**fig.: 3.86**). Soulignons au passage que ces deux axes routiers avaient l'avantage d'offrir un panorama, l'un vers la rive droite du fleuve, l'autre vers les Laurentides; autant de panoramas qui étaient représentés par les artistes locaux (**fig.: 3.85**). L'axe du pouvoir s'exprimait donc avec plus de «vigueur». La capacité de ces acteurs à contrôler leur mobilité dans l'espace leur permettait d'investir un domaine particulier de l'organisation de Québec, contribuant de fait à refouler vers d'autres lieux certaines activités indésirables qui jusque-là avaient pu trouver l'axe monumental de par la faible densité d'occupation⁹⁵⁹. La valorisation politique de cet axe avait un impact direct sur les valorisations économiques potentielles. Bref, la villa exhibait une richesse et donc la capacité de ses propriétaires à valoriser l'espace, à contrôler leur mobilité. Ils avaient le contrôle de leur mobilité, et leurs trajectoires informaient des positions *urbaines* (des massifs dans le cas des villas aménagées dans l'aire *rurale*). Leur vastes demeures exhibaient aussi un mode de vie particulier qui tranchait avec la vie «*au centre*». «De là naîtront des banlieues, cossues ou plus modestes, épousant des styles architecturaux variés, mais toujours représentatifs de cette conception de l'habitat comme refuge de l'individu» (dans Mathieu et Kedl, 1993, 175).

La villa du XIX^e siècle pouvait ainsi évoquer sa consœur baroque, comme le soutenait certains auteurs⁹⁶⁰. Certes, toutes deux partageaient des points communs comme le soulignait Germain Bazin; baroque et romantisme étaient liés. Mais le contenu des trajectoires qu'ils auraient engendré aurait différencié sensiblement: le baroque aurait cherché à se conjindre avec une topographie suggestive; les Lumières auraient vu dans la

⁹⁵⁹ Sur le terrain de l'actuel parc des Braves, il y aurait eu un moulin à tan au début du XVIII^e siècle. Après la conquête (ou au début du XIX^e siècle) était construit la villa Bellevue. Au XIX^e siècle, la société Saint-Jean-Baptiste faisait construire sur les ruines du moulin une colonne à la mémoire de la victoire française de 1760 (Ville de Québec, 1988, 6).

⁹⁶⁰ «Le terme *villa* renvoie à un nouveau mode de vie qui a déjà acquis ses lettres de noblesse durant la Renaissance italienne et durant le XVIII^e siècle en Angleterre. La relation entre la maison et le jardin est au cœur des préoccupations de ce mouvement dont l'initiateur est l'architecte paysagiste William Kent. Autant que possible, la maison doit se fondre dans la nature pour en devenir un élément. C'est ainsi que naît le jardin à l'anglaise avec ses regroupements d'arbres et d'arbustes, ses vallons, ses chemins tortueux et ses plans d'eau. Tout doit sembler naturel sinon sauvage malgré le grand soin apporté au dessin du jardin. Dans cet environnement, la maison ne domine pas le paysage comme c'est le cas pour le jardin à la française, le paysage la domine, l'enveloppe et lui sert d'écrin» (Ville de Québec, 1988.2, 10).

nature la possibilité de s'isoler des méfaits de la civilisation; le romantisme aurait regardé cette même nature comme un lieu pour expérimenter pleinement son individualité. À ce titre, les trajectoires de l'aristocratie anglaise qui, d'Europe, avaient ciblé directement la périphérie de Québec, auraient été surtout mobilisées par les idéaux des Lumières puis, avec la dégradation des faubourgs, par ceux du romantisme, comme les bourgeoisies dans bien des cas. Dans les deux cas, aristocratie et bourgeoisie d'affaires, des représentations idéalisées de l'individu étaient au cœur de leurs trajectoires. Ensuite, avec l'avancement du XIX^e siècle et l'émergence d'un hygiénisme performant, cet individualisme aurait eu tendance à se distinguer entre un individualisme plutôt romantique et un individualisme plutôt moderne. Ces idéaux n'auraient pas été mutuellement exclusifs, mais auraient constitué des tendances lourdes caractérisant ces deux trajectoires d'évasion. Romantisme et hygiénisme auraient été deux contenus axiologiques véhiculant deux idéaux de l'individu: un tourné vers le passé, l'autre tourné vers le futur, mais tous deux auraient été articulés par un individualisme devant tromper la mort le plus longtemps possible. D'un côté, c'était principalement par le contact avec une nature intacte qui devait permettre au sujet de se réaliser ici-bas, de l'autre le progrès devait assurer son devenir (**fig.: 3.87**). Aussi, tout comme les XVII^e et XVIII^e siècles, le XIX^e siècle aurait été propice à l'expression de cette vision binaire qui aurait caractérisé la position du sujet face au monde («raison sèche et cœur inquiet»). Le siècle des Lumières donne cette forte impression que la rationalité aurait eu tendance à étouffer cette dualité que nous avons précédemment soulignée. La raison occupait un vaste espace à cette époque, au point de nous faire oublier que des auteurs comme Baumgarten ou Rousseau avaient manifesté une sensibilité aux deux dispositions du sujet (Cassirer, 1966). Nous avons aussi précédemment rappelé des auteurs comme La Mettrie et le Marquis de Sade. À l'opposé, le XIX^e siècle pouvait donner l'impression d'un épanchement sans fin de sentiments et de mièvreries, un siècle propice à une «*explosion*» des subjectivités. Là encore, s'est nous faire oublier qu'il fut aussi un siècle de science et de machines. Le siècle classique avait manifesté une certaine intransigeance architecturale (influence des académies), tandis que le XIX^e siècle, cherchant à laisser libre cours à l'individualité et au désir, aurait été plus éclectique⁹⁶¹.

⁹⁶¹ «Hormis de rares édifices arborant un style rococo ou néoroyaliste, dont les églises du temps de Monseigneur Lartigue, les témoignages architecturaux de la première moitié du XIX^e siècle laissent le souvenir d'un rationalisme intolérant envers les performances non conçues à son enseigne. Si une modélisation stylistique était jugée conforme aux critères de la raison, elle dictait le canon artistique. L'influence des *Lumières* était à son zénith. Le romantisme imprégnait la conversion des valeurs au niveau anthropologique mais n'influencerait que plus tard, après 1850, l'édification architecturale. La créativité artistique va alors s'insurger contre la norme. Le rationalisme en architecture préconisait l'uniformisation au nom de la solution trouvée qui, étant jugée la meilleure, se trouvait à écarter toutes les autres» (Ritchot, 1999, 265).

Cette préférence pour l'axe monumental n'avait pas empêché l'émergence des faubourgs de Sillery à l'heure du déclin, ni de villas d'être aménagées ailleurs dans la région (cf.: section III). Rappelons que ces faubourgs furent une création directe de certains propriétaires qui, non seulement contrôlaient leur mobilité, mais contrôlaient celle des ouvriers. Nous avons entrevu aussi le sort de certaines villas localisées hors position. N'occupant pas une position de possibilité mais plutôt une position de contrainte, ces villas localisées hors position devaient pour nombre d'entre elles s'éroder — disparaître ou changer radicalement de vocation — à partir du moment où les acteurs qui avaient les moyens de les valoriser les délaissaient pour d'autres lieux. Quant aux villas de l'axe monumental, curieusement, plusieurs d'entre elles allaient disparaître, mais plus souvent qu'autrement, pour faire place à des institutions ou à des projets immobiliers d'envergure (cf.: section II; **fig.: 3.88**)⁹⁶². Ce qui veut dire qu'au moment du déclin de Québec, la valeur positionnelle de ces lieux ne s'érodait pas outre mesure. En fait, leur remplacement au XX^e siècle par des formes encore plus «costaudes» aurait été le signe que non seulement la valeur positionnelle se maintenait, mais elle se renforçait. Soulignons au passage que plusieurs communautés religieuses allaient, avec le déclin de Québec et le départ d'une certaine élite économique vers Montréal, acquérir d'anciens domaines aristocrates et bourgeois de l'Ouest de Québec, et ce jusque dans le XX^e siècle (Mélançon, 1997)⁹⁶³.

À partir de 1860, Québec connaissait un déclin irréversible, à un point tel que nombreux furent les membres de l'élite et de la bourgeoisie à quitter la région (cf.: section II). Ces départs auraient favorisé un morcellement des anciens domaines de l'axe monumental.

«Le goût de vivre en banlieue s'est profondément ancré chez la **petite bourgeoisie**, qui possède de plus en plus de terrains. C'est ainsi qu'apparaissent de nombreuses résidences sur des terrains relativement exigus le long des chemins Sainte-Foy et Saint-Louis et de la Grande Allée particulièrement. Parce qu'elles occupent un espace restreint, ces villas appelées *suburbaines* ne peuvent plus, comme les premières, s'enorgueillir de vastes jardins conçus selon les principes anglais. Seul un aménagement à la française peut convenir à l'étroitesse de ces jardins, qui sont davantage un symbole de la nature que de véritables lieux de détente» (Ville de Québec, 1988.2, 14 ns).

Ce fut le cas par exemple du vaste domaine de Jean Guillet dit Tourangeau sur le chemin Sainte-Foy qui fut subdivisé par sa fille Henriette dans la seconde moitié du siècle (Ville

⁹⁶² «On retrouvait ces propriétés surtout à Sillery mais [...] aussi sur le chemin Sainte-Foy, à Québec. Cependant, il ne s'agissait que de cas isolés qui sont aujourd'hui presque tous disparus» (Delisle, 1981, 99; **fig.: 3.89**).

⁹⁶³ «Les communautés religieuses acquièrent alors une grande partie de ces propriétés autour de Coulange et sur le chemin Saint-Louis pour y faire construire de nouveaux édifices affectés à leur mission. Fortes du contrôle qu'elles exercent sur le territoire, elles ouvriront leur propriété à l'étalement urbain» (Mélançon, 1997, 79).

de Québec, 1988.2, 14; **fig.: 1.5**). Elle devait vendre entre autres des parcelles pour l'asile Finlay en 1861 (*ibidem*). Le chemin Sainte-Foy est un axe des plus intéressants, car il présente une sédimentation de formes et de fonctions — dont des villas suburbaines (**fig.: 3.90**) — qui en font un des axes plus parlant de Québec (**fig.: 1.5**).

L'évasion de la petite-bourgeoisie était visiblement «tous azimuts». Elle venait occuper différents fronts *urbains* ici et là autour de Québec. À la section trois nous avons vu comment les rues Saint-Vallier ou Marie-de-l'Incarnation étaient ponctuées par ces vastes demeures. Ces acteurs occupaient aussi les anciens glacis des tours Martello, comme la Grande Allée. La petite-bourgeoisie aurait manifesté moins de sensibilité à l'égard des contraintes positionnelles, probablement pour des raisons culturelles. Souvent issus des milieux populaires, ces acteurs n'auraient pas vue de contradiction à s'établir dans des milieux ouvriers, laissant dans les faubourgs des résidences particulièrement cossues (**fig.: 3.36**). Le destin de ces résidences a varié beaucoup. Nous avons vu aussi que la petite-bourgeoisie s'était évadé *via* la forme quartier. L'individualisme aurait visiblement logé au cœur des trajectoires de la petite-bourgeoisie, mais un individualisme de la modernité. Mais sensiblement à la même époque, une partie des bourgeoisies se rassemblait à l'intérieur des murs de Québec et dans le faubourg Saint-Louis (*cf.*: sections 4.2 et 8).

Ainsi, pendant quelque 125 ans, trois grands groupes d'acteurs s'évadaient vers la périphérie de Québec, informant autant de phases (Mélançon, 1997). Chacune de ces dernières auraient été initiée par autant d'intentionnalités différentes:

- ◇ de 1763 à 1832: des nomades sélectifs, engagés dans des trajectoires internationales, se positionnaient sur d'anciens domaines français de l'axe monumental, mais aussi ailleurs dans la région. Ils étaient mobilisés par des représentations idéalisées de l'humanité héritées d'Angleterre (idéal individualiste hérité des Lumières et romantisme);
- ◇ de 1832 à 1870: les bourgeoisies, adhérant aux valeurs de la modernité (hygiénisme) mais aussi du romantisme, s'évadaient à leur tour vers la périphérie; «Les problèmes d'hygiène et de santé publique accentuent le mouvement d'évasion vers l'extérieur de la ville. Jusqu'en 1870, nombre de villas, mais aussi de cottages de taille plus modeste, apparaissent dans le paysage de la haute ville» (Mélançon, 1997). Pendant cette seconde phase, des acteurs commençaient vraisemblablement à se rassembler dans le bourg fortifié;

◇ après 1870: l'*évasion* des acteurs se poursuivaient mais elle aurait pris un autre visage: des acteurs du bourg fortifié de la Basse-Ville et d'ailleurs quittaient ces espaces pour informer des fronts d'urbanisation dans le pourtour immédiat de Québec. «Viennent les villas suburbaines après 1870, à la suite du départ des troupes, de la libération de l'emprise foncière de l'armée et de l'élévation de la ville au rang de capitale» (*idem*, 75). Cette *évasion* aurait annoncé les développements domiciliaires typique du début du XX^e siècle⁹⁶⁴.

...

...

...

La «fine tranche de l'élite sociale» (dans Mathieu et Kedl, 1993, 43), qui habitait les nombreux domaines sur le replat du promontoire, devait pour ainsi dire cohabiter avec ces chantiers qui occupaient le «*parvis*» de leurs domaines (**fig.: 3.91**). Si plusieurs des occupants «*d'en haut*» possédaient ces chantiers, ce n'étaient pas tous les domaines qui avaient vue sur le fleuve. Dit autrement, la vue sur le fleuve n'aurait pas été aussi important à cette époque, surtout au XVIII^e siècle, qu'aujourd'hui. Mais avec l'avancement du XIX^e siècle, cette importance de la vue sur le bassin de Québec aurait commencé à émerger, peut-être sous l'influence de certains écrits, comme ceux de Louis Fréchette (*cf.*: Introduction), mais aussi des peintres et plus tard des photographes. Malgré tout, une juxtaposition de formes contradictoires était manifeste tout le long de la falaise. Mais justement, cette falaise aurait facilité cette cohabitation de formes et de fonctions contradictoires. Villas et chantiers n'occupaient par le «même plan d'existence». Autrement dit, la discontinuité de la falaise aurait contribué à maintenir une perception «*baroque*» haut/bas. En fait, considérant que le Saint-Laurent à cette époque faisait partie de l'aire *rurale*, la falaise se serait trouvée à exemplifier la discontinuité entre ces deux domaines qualitativement différenciés. C'est que le Saint-Laurent aurait peut-être relevé de valeurs d'utilité, de «*transport*» et d'économie. Comme si «l'artialisation» (Roger, 1997) du Saint-Laurent à cette époque n'avait pas été totale ou que les acteurs n'aient pas été en mesure de la percevoir à cause de son utilisation effective. Ce n'est pas tant le fleuve qui aurait fait paysage que son inscription dans un ensemble plus vaste incluant la Rive-Sud, la Saint-Charles et l'île d'Orléans. Jusqu'à quel point le fleuve Saint-Laurent, dans les descriptions et les représentations artistiques, pouvait-il posséder une place à part entière? Était-il possible qu'au début du XIX^e siècle, la beauté du Saint-Laurent ait été

⁹⁶⁴ Il faut insister sur le fait que ces trois phases sont à titre indicatif, il ne saurait être question de frontières nettes entre les acteurs, les trajectoires, les phases. Mais ces dernières permettent d'entrevoir que cette *évasion* ne fut pas quelque chose d'homogène et que différents acteurs y prenaient part, mobilisé par différentes formes.

confondue avec son utilité? Il était beau parce qu'il constituait une bonne rade? Alain Roger rapportait cette anecdote: «Moi: "Il est beau, ce pré". Le fils Fage: "Oui, il donne mille bottes [de foin]"» (*idem*, 27)⁹⁶⁵. Et pourtant sur plusieurs représentations de Québec réalisées au XIX^e siècle, l'étendue de la rade de Québec paraît par moment exagérée, certainement omniprésente, signe qu'elle aurait occupé dans le regard des artistes une place importante (**fig.: 3.85**). Alain Parent a montré comment par exemple la présence de navires de guerre et de commerce britanniques pouvait signifier le «triomphe britannique» (2005, 101); la photographie aussi aurait participé de cette représentation. Leur présence ici — c'est-à-dire dans des représentations de Québec — pouvait suggérer l'étendue de l'empire, sa force militaire et économique. Mais à cette époque, l'idéal véhiculé par certaines peintures aurait frappé le mur du réel: au XIX^e siècle, le caractère utilitaire du fleuve — *via* l'omniprésence envahissante de l'économie du bois, donc dans la première moitié du siècle — aurait diminué la perception esthétique de cet espace (**fig.: 3.92**). Un observateur pouvait écrire au début du XIX^e siècle: «"Il y a tout près de deux cents voiliers ancrés dans le fleuve, formant comme une forêt de mâts en trois ou quatre rangées sur une distance de six milles" [Thomas Ridout, été 1811]» (dans Hare et *al.*, 1987, 150). Paradoxe! puisque cette économie du bois était elle-même un effet de la force de l'empire britannique. Ce n'est qu'avec le XX^e siècle que l'eau devenait une valeur, favorisant l'avènement de projet comme la dépollution du fleuve, l'aménagement du Vieux-Port ou la construction de tout un chapelet de marinas valorisant le bord externe du Saint-Laurent. Est-ce à dire que l'ancien vacuum iroquoien serait en train de réémerger sous l'influence d'une nouvelle sacralisation, et en l'occurrence celle de la nature? Fallait-il donc attendre que l'hygiénisme se permute en environnementalisme pour que le fleuve prenne un autre sens. L'actuelle dilatation de l'axe monumental, tant sur la rive nord que sur la rive sud, participerait de ce phénomène de valorisation de l'eau et de la vue.

7. La réorganisation de la Basse-Ville

7.1 L'enclavement de la Basse-Ville

Seuil de Québec, la Basse-Ville était un espace animé où se retrouvait un peu tout le monde, et peut-être plus particulièrement l'été, lorsque les transatlantiques jetaient l'ancre devant Québec. Marins, marchands, négociants, citoyens, curieux, etc., tous

⁹⁶⁵ «Le registre esthétique semble phagocyté par l'utilitaire, le beau, défini par l'utile» (Roger, 1997, 26).

devaient converger vers ce qui était le *downtown* de Québec⁹⁶⁶. Et la nuit venue, une autre faune devait certainement envahir la Basse-Ville...⁹⁶⁷. Depuis longtemps, le seuil de Québec s'externalisait par la mixité: formelle, sociale, fonctionnelle. Souvenons-nous comment, sous le Régime français, la vaste demeure de Charles Aubert de la Chesnay cohabitait avec des formes plus modestes (*cf.*: chapt. II). Le paysage de la Basse-Ville était certainement porteur des marques de cette euphorisante mixité probablement assez euphorisante. Rappelons que la Basse-Ville relevait du domaine du roy depuis le Régime français, ce qui donnait peut-être à l'espace une «saveur» que les autres positions de Québec n'avaient pas, bien des positions de Québec étant dominées par un seigneur souvent ecclésiastique ou aristocratique. Comme si la nature du foncier ainsi qu'une apparente liberté découlant de l'absence du seigneur dominant (ici le roy), avaient contribué à l'ambiance du lieu. Quand le chat n'est pas là... les souris dansent!

Mais la Basse-Ville c'était aussi (et avant tout?) la place des marchands⁹⁶⁸. Nous avons vu que tôt dans le Régime français cette position accueillait les commerçants de tout acabit. Le curé Navières écrivait en 1734: «"La basse-ville est la demeure de tous les marchands tandis que la haute est habitée par ce que nous appelons vulgairement les bourgeois. La haute-ville est habitée par les gens de qualité, fonctionnaires, négociants ou autres. Les maisons n'y ont généralement qu'un étage"» (dans Guay, 1985, 24). La rue Sous-le-Fort

⁹⁶⁶ «D'autre part, la ville constitue toujours le port commercial le plus important du Canada. Chaque été des milliers de matelots font de la Basse-Ville, comme l'indique le voyageur anglais E. A. Talbot, un véritable centre cosmopolite: "entassé par une traînée variée de toutes les nations, des zones torrides, frigides et tempérées; parmi laquelle il était impossible de distinguer qui des descendants de Shem, Cham ou Japheth, étaient les plus nombreux. Ce groupe bigarré se composait d'Africains, d'Indiens, d'Américains, d'Européens et d'Asiatiques". On peut évaluer à 7 600 le nombre de matelots qui arrivent annuellement dans le port entre 1819 et 1828; ils sont environ 13 000 entre 1829 et 1839 et 17 000 entre 1840 et 1849. Ces matelots ne sont évidemment que de passage dans la ville, néanmoins, selon l'évêque anglican Mountain, il y a en moyenne 3 000 matelots présents à Québec à tout moment, du début mai au début décembre» (Hare et al., 1987, 192-194).

⁹⁶⁷ «C'est le branle-bas dans les tavernes et chez les "hôtesse"; tous les petits requins des quais savent que les matelots dépensent sans compter» (Hare et al., 1987, 194). «Pendant que les soldats transforment la Haute-Ville en une véritable réserve militaire, les matelots, les flotteurs de bois et les immigrants font de la Basse-Ville un centre ouvrier cosmopolite» (*idem*, 178).

⁹⁶⁸ «Une nouvelle génération de marchands négociants apparaît dans les années 1800-1830 et prend rapidement le contrôle de l'économie bas-canadienne. Ces marchands forment la grande bourgeoisie commerciale du Bas-Canada. Cette dernière se caractérise par la diversification de ses activités dans les domaines les plus rentables, sa capacité de prendre des risques et l'importance de ses capitaux. Ces marchands font du commerce intercolonial et international. Ils servent aussi d'agents pour des sociétés étrangères et ils ont des rapports privilégiés avec l'administration civile et militaire, où ils occupent des postes clés. Les Canadiens français, quant à eux, exercent dans le petit et le moyen commerce» (dans Courville et Garon, 2001, 146-147).

«abritait à la fin du XVIII^e siècle le domicile de marchands cossus» (Guay, 1985, 25)⁹⁶⁹. Bref, l'omniprésence des marchands en Basse-Ville était un phénomène de longue date. Avec la fin du XVIII^e siècle, la Basse-Ville connaissait même un accroissement, tant de son domaine bâti que du nombre de ses quais: «en 1795, le nombre de logis et de maisons augmente sensiblement. Il s'agit de bâtiments en pierre généralement de deux étages, mais parfois de trois. L'équipement portuaire s'améliore au début des années 1780 grâce à la prospérité amenée par la guerre américaine» (Hare et al.: 1987, 120). Avec le XIX^e siècle les choses ne changeaient guère. D'ailleurs, avec la grande croissance économique qui emportait le siècle, les marchands de la Basse-Ville allaient manifester leur présence d'une façon toute particulière.

«**Des marchands à court d'espace** multiplient leurs demandes de concessions le long du fleuve entre la Pointe-à-Carcy et l'anse des Mères. Devant la lenteur de l'administration militaire **qui ne veut pas concéder de terrains** avant d'avoir bien évalué ses propres besoins, des marchands n'hésitent pas à occuper des terrains vacants ou à élargir leurs quais aux dépens de leurs voisins; on construit même sur l'espace réservé aux rues et aux passages publics. Par suite de cette activité fébrile, **le nombre de quais passe de onze, en 1785, à plus de vingt, en 1804**. Cette première expansion de la superficie consacrée à l'accostage des navires et à l'entreposage de marchandises se fait donc en réduisant l'espace résidentiel. Déjà en 1795, ce quartier est surpeuplé, si on en juge les analyses des logements: seulement 27% des ménages habitent une maison unifamiliale alors qu'ils sont plus de 50% dans les autres quartiers. **Le seul moyen d'agrandir la superficie demeure l'expansion dans le lit du fleuve**. Par les comblements artificiels, le quartier du port double donc son espace avant le milieu du XIX^e siècle. La rue Saint-Pierre ne se situe plus sur le bord de l'eau puisque les quais empiètent déjà sur le Saint-Laurent; en 1815, quelques quais, notamment ceux de John Caldwell, de John Goudie et de William Burns, s'éloignent de plus de 500 pieds de cette rue. Pour gagner de l'espace, il faut aussi construire en hauteur et on ajoute jusqu'à trois étages aux immeubles et aux entrepôts existants. [...] Sur le bord de la Saint-Charles, malgré certains efforts de comblement, la rue Sault-au-Matlot n'a que quelques pieds de largeur. Au début du siècle, la rue Champlain est prolongée à l'ouest, jusqu'à l'anse des Mères, site des chantiers de John Munn» (Hare et al., 1987, 150 ns).

La précédente description suggère donc que le fond du fleuve relevait du domaine du roi et que l'administration locale en surveillait l'attribution aux particuliers assez étroitement, même si ces derniers cherchaient à «*doubler*» le pouvoir local. Rappelons que sous le Régime français, l'administration avait espéré que les marchands agrandissent à leur frais la Basse-Ville, mais ces derniers avaient visiblement manifesté des réticences (cf.: chapt. II). Qu'est-ce qui avait changé pour que les marchands au début du XIX^e siècle cherchent (à tout prix?) à agrandir la la Basse-Ville? Était-ce parce qu'à cette époque la couronne avait délaissé ses titres de propriétés sur le fond du fleuve? Était-ce parce qu'à

⁹⁶⁹ «L'origine de la rue Saint-Pierre remonte aux premiers temps du Régime français. Elle devient très tôt le lieu d'établissement résidentiel des marchands. En 1682, la rue débute à la rue Sous-le-Fort et se rend jusqu'à la maison de Charles Aubert de La Chesnaye au coin de la côte de la Montagne, où commencent les battures à l'époque. La moitié de ses résidents sont des marchands et l'autres, des administrateurs» (dans Courville et Garon, 2001, 149). «Entre 1829 et 1842, des particuliers, des hommes d'affaires britanniques surtout, développement des quais permanents à la Pointe-à-Carcy, prolongeant les rues Saint-Pierre et Dalhousie et ouvrant les rues Bell et Arthur» (Hare et al., 1987 184).

cette époque, les avantages que les marchands pouvaient retirer d'une propriété agrandie aux dépens du fleuve étaient supérieurs aux charges seigneuriales supplémentaires qu'ils devaient verser à la couronne? Il serait intéressant de connaître les conditions de concessions — en franc et commun soccage? — permettant de mieux connaître la dynamique caractérisant le développement de la Basse-Ville. De plus, la fabrication de terrains à même les battures avait l'avantage de conférer à ces positions de la valeur, non seulement parce qu'elles auraient échappé peut-être aux contraintes seigneuriales, mais parce que de la richesse y avait été «*engloutie*» pour créer de la valeur. Des recherches fines en archives permettraient de dégager un portrait très dynamique du développement de la Basse-Ville de Québec. Il n'en demeure pas moins que ces rivalités pour des positions suggèrent qu'elle constituait un lieu attractif, voire euphorisant.

Ces rivalités, cette anarchie pourrions-nous écrire, pour des emplacements dans la Basse-Ville laissent entendre qu'il manquait de place pour l'aménagement des fonctions portuaires de Québec. Et pourtant, Québec n'est que rives des deux côtés du fleuve. Alors pourquoi tant d'efforts pour se tailler une «*place au soleil*»? Des conditions topographiques (bathymétriques en fait) auraient d'une part incité les marchands à privilégier la Basse-Ville, plus favorable à la construction de quais que les anses du côté de Sillery ou les rives vaseuses de la Saint-Charles. La nature, avec ce qu'elle a de dons à offrir, jouait certainement d'influence. Mais la Basse-Ville aurait surtout été enclavée par un certain nombre d'acteurs qui avaient la main haute sur certaines positions, confinant *de facto* les marchands dans le seuil. Ainsi, l'organisation de l'échiquier géopolitique régional, amplifié par les dons de la nature, aurait contribué au confinement des entrepreneurs et des marchands à la Basse-Ville, les obligeant à jouer du coude pour s'y tailler une place. Ce n'était donc pas tant l'exiguïté de la Basse-Ville qui posait problème que le fait que cet espace déjà étroit était au surplus politiquement enclavé. Qu'en était-il?

L'embouchure de la Saint-Charles était sous l'emprise du Séminaire jusqu'à l'ouverture de la rue Saint-Pierre (et peut-être même après). Nous avons vu que les hommes d'affaires avaient été obligés de rencontrer le Séminaire avant de pouvoir réaménager cette partie de la ville. Il y aurait eu aussi l'Hôtel-Dieu qui aurait disposé d'une partie de la Saint-Charles; mais cette information serait à vérifier (**fig.: 2.10**)⁹⁷⁰. L'autre rive de la Saint-Charles, inscrite dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, tombait dans le domaine du roy en 1800. Cet espace disponible pour des aménagements portuaires, était peu

⁹⁷⁰ «...le 29 octobre 1687, le séminaire obtenait les grèves sur l'étendue de la seigneurie (26). La concession du Séminaire fut unique en ce qu'elle englobait une bonne partie de la Basse-Ville, terrain de grande valeur puisque la berge jouerait un rôle commercial si important à Québec» (Lafrance, 1972, 26-27).

accessible cependant (un seul pont) et offrait peut-être des conditions d'accostage limitées. Il y avait aussi massif du domaine Maizeret qui limitait peut-être tout développement dans ce secteur. Ce massif, qui participait de l'axe monumental, avait été aménagé par le Séminaire (**fig.: 3.93**)⁹⁷¹. Néanmoins, ce domaine aurait été en fait sur la limite extérieure du front *urbain*, rendant son devenir incertain. En effet, des voies ferrées allaient l'isoler du reste du quartier (modeste), puis ce fut l'autoroute qui le séparait irrémédiablement du fleuve. Aujourd'hui, le domaine Maizeret, propriété de la municipalité, constitue un domaine enclavé qui n'a aucun impact sur les valeurs du lieu. Sur la rive droite de la Saint-Charles, vers le Nord se trouvait le site de l'ancien palais de l'intendant, alors sous l'emprise de l'armée britannique (*cf.*: chapt. II; **fig.: 3.4**). Plus en amont, la rivière Saint-Charles n'offrait probablement plus d'intérêt pour des installations portuaires, d'autant plus qu'il fallut attendre 1810 pour que ses rives deviennent accessibles, et ce furent les chantiers qui les accaparèrent (*cf.*: section 3). Donc, du côté Est et dans l'embouchure de la Saint-Charles, les choses n'allaient pas de soi: il fallut négocier avec le Séminaire et l'autre rive aurait été difficile d'accès ou peu intéressante (**fig.: 3.3**).

Évidemment, la Haute-Ville n'offrait aucun intérêt du point de vue portuaire, mais au-delà de l'évidence, il faut souligner que les commerçants et leurs commerces y auraient été à cette époque peu présents, puisque les marchands devaient toujours cohabiter avec leurs hangars et les (leurs?) ouvriers du port. La Haute-Ville était toujours sous l'emprise de quelques institutions qui, c'est à se demander, voyaient peut-être d'un mauvais œil ces marchands. Pour Pierre Pelletier et ses cochercheurs cette dichotomie Haute-Ville cléricale/Basse-Ville marchande aurait été l'expression d'une utopie, celle d'une ville pure, d'une ville sans marchands, sans industrie, voire même sans artisans et ouvriers; une nouvelle Jérusalem terrestre (Pelletier, 1984)⁹⁷². L'emprise institutionnelle aurait

⁹⁷¹ «Le domaine de Maizeret et la ferme qui en faisait partie occupaient une portion de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges [...]. Cette terre est concédée en 1652 par les jésuites à Simon Denys; elle formera l'arrière-fief de la Trinité. À partir de 1705, le Séminaire de Québec commence à acquérir des terres appartenant à Denys, si bien qu'après 1713, le Séminaire est propriétaire de la presque totalité des terres de la Trinité. À partir de 1777, la ferme du Séminaire est également utilisée comme maison de campagne par les élèves du petit et du grand Séminaire pendant les jours de congés. [...] L'immense propriété du Séminaire ne subit aucune modification jusqu'en 1852, moment où commence le morcellement des terres. Le mouvement prend une plus grande ampleur à partir de 1913 lorsque le développement des paroisses de Saint-Charles-de-Limoilou et de Giffard amène le Séminaire à vendre une série de lots à bâtir et à céder des terrains pour la construction d'une église et d'un presbytère: c'est sur ces terrains que naîtra, en 1923, la paroisse de Saint-Pascal-Baylon (aujourd'hui Saint-Pascal-de-Maizeret) (Ville de Québec, 1987.1, 7).

⁹⁷² «Autre trait remarquable: des cimetières ont troué le bourg de Québec jusqu'au milieu du XIX^e siècle [...], alors que le commerce demeurait *extra muros* aussi longtemps. Rien de commun avec Paris où le commerce bourgeois a mobilisé un cimetière au coeur du Moyen Age. Le commerce fit son entrée dans les murs de Québec quand la mort fut projeté loin en banlieue» (Pelletier et *al.*, 1984, 54).

vraisemblablement empêché les marchands d'entrer dans les murs. Cette «ville sainte» ne vivait pas du commerce, mais d'administration, de discipline et de contemplation, c'est-à-dire d'activités bien éloignées du pragmatisme marchand. À la limite, ces marchands avaient peut-être des raisons de garder leur distance par rapport aux ecclésiastiques et leurs différents projets. Mais il faut nuancer quelque peu: la côte de la Fabrique et la rue Saint-Jean devaient accueillir plusieurs commerces dès le début du XIX^e siècle (cf.: section 3)⁹⁷³.

Vers l'ouest, les choses étaient quelque peu différentes. Du côté du Cul-de-Sac, des quais devaient prendre la place des chantiers navals qui se relocalisaient dans l'estuaire de la Saint-Charles (cf.: section 4)⁹⁷⁴. À l'ouest, et jusqu'à l'anse des Mères, le bord du fleuve était «hérissé» de quais. C'était donc dire que Près-de-Ville n'empêchait pas le développement du port, ni même la présence de la citadelle qui dominait tout ce paysage⁹⁷⁵. Il faut rappeler que Près-de-Ville, tout comme la Basse-Ville, relevaient du domaine du roy (l'ancienne banlieue de Montmagny). Au delà de l'anse des Mères, même si l'espace relevait encore du domaine du roy, d'autres acteurs étaient susceptibles de bloquer l'aménagement d'équipements portuaires.

Il y avait de grands propriétaires qui possédaient des censives ou des fiefs (le fief Villeray par exemple; **fig.: 2.10**) s'étendant jusqu'au fleuve. Ces fiefs, rappelons-le, étaient un héritage du Régime français maintenu par l'Acte de Québec. Rappelons brièvement la situation que nous avons décrite lors du chapitre sur le XVII^e siècle. Cela va nous permettre de constater comment certaines positions étaient en train de s'inscrire dans une perspective de longue durée.

«La partie au sud de la Grande Allée, elle, est concédée à des gens de haute qualité et son occupation, à la fois plus tardive et moins régulière, à plus d'éclat. Elle donne sur le fleuve Saint-Laurent et les concessions qu'on y fait s'étendent habituellement de la Grande Allée jusqu'au

⁹⁷³ «La vocation commerciale du secteur s'étend à la côte de la Fabrique, dont les maisons à deux étages abritent des commerces au rez-de-chaussée, et gagnera par la suite la rue Saint-Jean» (Ville de Québec, 1989, 20).

⁹⁷⁴ «Dans le Cul-de-Sac se trouve le principal débarcadère pour les bateaux qui viennent au marché. Les embarcations bordent le rivage de leurs proues; cependant, des radeaux de bois de chauffage les empêchent souvent d'aborder au port. Vers 1840, on y construit des quais pour répondre à la croissance du trafic et permettre à plus de bateaux d'y accoster. C'est ainsi qu'au moins deux fois par semaine, les goélettes faisant la navette entre les paroisses agricoles sises le long du fleuve, à l'île d'Orléans surtout, y débarquent tous les produits dont la population grandissante a besoin. Quant au bois de chauffage, c'est dans le havre du palais, sur la rivière Saint-Charles, qu'il faut aller le chercher» (Hare et al., 1987, 184).

⁹⁷⁵ Au sujet de terrains localisés sur la frange sud du promontoire, un auteur écrit: «L'armée s'approprie les espaces qu'elle juge essentiels ou complémentaires à la défense. On ne se contente pas de vendre ou de louer; on achète des terres louées à bail, qui, un jour, reviendront nécessairement à leur propriétaires» (dans Mathieu et Kedl, 1993, 125). Il y aurait peut-être un lien entre la présence de la citadelle, les propriétés de l'armée et l'actuelle localisation des quais de la Garde côtière canadienne.

fleuve, c'est-à-dire **jusqu'au bas de la falaise, comprenant même des droits de pêche**. [...] De Québec à Sillery, du XVII^e siècle à nos jours, cet espace possède les mêmes caractéristiques. On y retrouve surtout de grands domaines, aux mains de riches propriétaires, où la beauté de la nature et du paysage se marie au pouvoir de l'autorité ou de l'argent. Malgré les changements successifs de propriétaires, la fine tranche de l'élite sociale qui réussit à s'approprier ces terres en a généralement préservé les vocations initiales» (dans Mathieu et Kedl, 1993, 43 ns).

Ces acteurs bloquaient peut-être l'expansion du port, quoique sur des photos de la seconde moitié du XIX^e siècle, on peut constater que les berges du fleuve à Sillery étaient couverts de radeaux de bois en attente d'être triés et chargés avec, ici et là quelques navires en construction (**fig.: 3.92**). André Bernier mentionnait que «pendant plusieurs dizaines d'années, les anses de Sillery seront louées aux exportateurs de bois et aux propriétaires de chantiers navals» (Bernier, 1977, 37). Mais louées de qui? Nous pouvons sans trop de risques déduire une réponse partielle: ils auraient loués les berges de l'État après 1800 (dessaisissement des Jésuites) et des acteurs disposant de concessions sur le promontoire allant jusqu'au fleuve. Les choses auraient peut-être été différentes dans le cas des rives qui relevaient de l'arrière-fief de Monceaux, et dans la foulée des lois de commutation volontaire, il aurait pu y avoir des achats et des ventes de lots. Ce qui étonne quelque part, c'était que, connaissant l'engagement de la couronne envers la promotion de la propriété privée, elle aurait préféré semble-t-il louer les berges, se comportant comme un seigneur. Ainsi, non seulement le foncier devenait-il accessible par le dessaisissement des Jésuites, mais au-delà de l'anse des Mères, les rives ne se prêtaient peut-être plus autant à l'implantation de quais de déchargement, qui de toute façon auraient été passablement éloignés de la Basse-Ville marchande et de ses hangars⁹⁷⁶. Bref, une conjugaison de facteurs géopolitique (la propriété), géographique (la distance) et topographique (la qualité des berges) aurait contribué à limiter la taille du port aux dimensions de la Basse-Ville (**fig.: 3.94**).

7.2 L'érosion du seuil de Québec

La Basse-Ville se présentait donc comme un espace enclavé par un certain nombre d'acteurs. Signe que cet enclavement aurait été bien réel, demande fut faite pour détruire l'église Notre-Dame-de-Victoire, pour agrandir la place du marché (l'ancienne place Royal); «...en 1824, un marguillier de la paroisse de Québec soumet un projet selon lequel l'église de la basse ville serait détruite. Cette proposition venait d'un certain nombre de citoyens de la place Royale, surtout des marchands désireux de développer le

⁹⁷⁶ «L'équipement portuaire s'améliore au début des années 1780 grâce à la prospérité amenée par la guerre américaine; on compte treize quais en 1791: huit entre la Pointe-à-Carcy et le Cul-de-Sac, cinq entre le Cul-de-Sac et le cap Diamant. [...] Il y a aussi un quai à l'anse des Mères, quoiqu'il n'existe pas encore de route entre la Basse-Ville et les anses à l'ouest de Sillery. En fait, à marée haute, il n'est pas encore possible de sortir de la partie basse de la ville le long de la falaise ni d'un côté ni de l'autre» (Hare et al., 1987, 120).

marché de la basse ville» (Noppen, 1974, 71). Ainsi, ce n'était pas seulement les fonctions portuaires qui auraient été captives de cet espace, mais finalement toute la fonction commerciale. Et l'espace de la Basse-Ville se serait fait d'autant plus exigü, qu'avec la montée du capitalisme marchand, les activités de toute sorte s'intensifiaient et exigeaient de plus en plus de place. Cette montée en puissance du développement général du Dominion du Canada, se reflétait certainement par l'aménagement de nouvelles superstructures liées à la finances et au commerce, la plupart construites sur la rue Saint-Pierre, une rue qui avait de la «*valeur*», puisqu'elle avait été «*rachetée*» à même les «*fonds*» de la Saint-Charles⁹⁷⁷.

«De rue marchande et résidentielle, la rue Saint-Pierre devient au cours du XIX^e siècle **la rue financière la plus importante du Bas-Canada**. La création de la Banque de Québec par le négociant de Québec John Woolsey, l'ouverture de la bourse de Québec et d'une succursale de la Banque de Montréal, en 1818, en change le visage. L'implantation d'une douzaine de banques et de succursales, de compagnies d'assurances, lui confère le titre de "Wall Street" de Québec» (dans Courville et Garon, 2001, 149 ns).

La croissance de la Basse-Ville n'impliquait pas seulement la construction de nouveaux quais, de nouveaux hangars ou de nouvelles institutions financières, elle impliquait aussi la démographie:

«À la suite de ces transformations, la Basse-Ville voit d'abord sa population diminuer légèrement entre 1795 et 1805, pour augmenter d'un millier entre 1805 et 1818, croissance bien inférieure cependant à celle des faubourgs. Si, en 1795, la Basse-Ville abrite 35% de la population permanente, en 1818 elle n'en a plus que 21%. Le développement portuaire et commercial a pour effet de réduire l'importance de la Basse-Ville comme quartier résidentiel. Néanmoins, elle conserve encore sa spécificité comme centre commercial; à peu près 30% de sa population active est dans le commerce» (Hare et al., 1987, 150).

Cette augmentation concernait certainement des ouvriers *concentrés* par l'augmentation des activités portuaires. Mais cette croissance démographique cachait le départ de la bourgeoisie marchande et après, fort probablement, de la petite-bourgeoisie. Plusieurs auteurs ont souligné ces départs: «Les marchands, bourgeois aisés, se sont installés dans la ville haute après 1800 et dans le nouveau faubourg Saint-Jean après 1850. Leur négoce ne se poursuit pas moins dans le secteur du marché de la basse ville» (Noppen, 1974, 72)⁹⁷⁸.

«...il est communément présumé que l'élite commerciale a quitté la basse ville pour s'installer à la haute ville à partir des années 1820. Le fait que la réorganisation du paysage de la haute ville soit

⁹⁷⁷ «C'est autour de l'année 1820 qu'on voit se développer à Québec les grandes institutions financières qui encouragent l'expansion industrielle de la ville» (Hare et al., 1987, 190).

⁹⁷⁸ «La Basse-Ville est d'abord le quartier des marchands, le long de la rue Saint-Pierre, et des aubergistes et des ouvriers du port, rue Champlain. À partir des années 1830, des immigrants irlandais prennent la place laissée vacante par les marchands qui, apeurés par le choléra, commencent à émigrer vers les hauteurs» (Hare et al., 1987, 213).

complété avant cette date nous laisse croire que ce mouvement de population s'achève au début de la phase de développement qui va de 1820 à 1878. C'est d'ailleurs cette chronologie qui a été observée à New York où la relocalisation de la population d'élite se produit pendant le premier quart du XIX^e siècle» (Moss, 1994, 58).

Ces départs et le développement des fonctions portuaires et commerciales auraient ainsi contribué à *ruraliser* la Basse-Ville ⁹⁷⁹. C'est l'impression qui se dégage d'une description de Luc Noppen:

«Le sous-développement de la place Royale date de ces années-là [tout début du XIX^e]. La désaffectation favorise l'aménagement de logements bon marché dans les habitations cossues de naguère. Les paroissiens, de riches qu'ils étaient sous le Régime français, devinrent rapidement les plus défavorisés de la ville, pendant que massivement, les nouveaux riches s'installèrent à Saint-Roch ou dans le faubourg Saint-Jean» (1974, 72).

Soulignons que la Basse-Ville enserrait toujours un certain nombre d'institutions économiques, ce qui n'aurait pas empêché cette position de lentement s'éroder au profit d'autres positions de Québec⁹⁸⁰. Des institutions étaient toujours présentes, mais visiblement, bien des acteurs résidaient dorénavant ailleurs. Et puis, ces institutions et autres entreprises liées à la prospérité de Québec allaient les unes après les autres disparaître.

Mais quelle intention pouvait être à l'origine de cette trajectoire vers le haut? Quel idéal poursuivait ces acteurs qui se relocalisaient? Était-ce pour s'éloigner des externalités dues à l'augmentation des activités portuaires et commerciales? Cela serait étonnant, car les marchands habitaient «*depuis toujours*» (depuis pratiquement 1608) parmi leurs quais et leurs hangars. Était-ce alors les conditions sanitaires? Ces conditions socio-sanitaires, comme les épidémies, n'étaient pourtant pas nouvelles non plus. Ceci dit, plusieurs auteurs ont effectué un lien entre l'épidémie de 1832 (plus de 3 000 morts) et ces départs vers la Haute-Ville. Et pourtant, insistons sur le fait que des acteurs (des marchands?) quittaient la Basse-Ville depuis le tournant du siècle; cette épidémie ne pouvait donc pas être la raison première de leur départ; il ne pouvait y avoir de lien direct de cause à effet. Elle pouvait accélérer les choses mais pas les expliquer. Le manque de place alors? Non plus, car à cela, la réponse, certes partielle, était simple: combler les rives. Et surtout, comment les bourgeoisies faisaient-elles pour prendre position dans un espace qui leur avait été pour ainsi dire inaccessible pendant pratiquement deux cents ans?

⁹⁷⁹ «Les maisons furent occupées par des banquiers, des compagnies d'assurance, des charpentiers, des menuisiers. Les appartements furent remplacés par des bureaux de professionnels du droit ou de commerçants. Ainsi, la rue Sous-le-Fort, ancien domicile de riches marchands, devint le lieu d'établissement des commerçants» (Guay, 1985, 25).

⁹⁸⁰ «En même temps, les activités financières font toujours la fortune de la rue Saint-Pierre, siège des institutions bancaires et des compagnies d'assurances» (dans Courville et Garon, 2001, 251).

Tous ces facteurs externes ont certainement joué dans l'appréciation par ces acteurs de la qualité du paysage, sans compter l'influence des descriptions de voyageurs ou des guides touristiques. Mais pour sentir négativement ces externalités, il fallait que le regard que portait ces bourgeoisies sur le monde ait changé. C'est parce que la place du sujet dans l'ordre du monde avait changé que ce dernier était en mesure d'appréhender différemment ce monde autour de lui. Le «renversement symbolique» rendu possible par l'érosion de *vacuums* — ou par la confusion Destinateur/Destinataire — débouchait sur la seule valorisation de la vie et donc sur une forclusion de tout ce qui pouvait la menacer.

«Mais en quoi l'épidémie de 1832 fut-elle particulièrement critique? Un changement brusque survenait, du point de vue de la signification accordée aux épidémies. Celles-ci commençaient à dramatiser sous un jour nouveau la saisie affective de la représentation du destin sous-jacente à la récupération capitaliste de l'économie du salut chrétien. Cette opération était en voie de donner suite au renversement des valeurs promu par les révolutions bourgeoises qui frappaient l'ensemble des pays d'Occident depuis quelques décennies. La communication divine perdait de son efficacité sociale, de sorte que la réalisation du sujet devrait être programmée ici-bas. Naguère projetée dans une éternité au-delà de la mort, la réalisation du sujet personnel — le salut — devait désormais s'accomplir avant la mort. En plus de prévenir et de combattre la maladie, l'hygiène et la médicalisation se voyaient donc octroyer le contrat d'allonger l'espérance de vie. Dans la perspective d'un changement aussi radical, une épidémie de choléra n'était plus affaire de fatalité mais de défi. La médecine imposait un indiscutable prestige et commandait un développement technoscientifique onéreux. En attendant que la recherche de pointe donne des résultats, l'hygiène rationalisait l'évasion vers les fronts de grande banlieue et de villégiature. Ces nouvelles formes d'occupation marquèrent en priorité les régions de Québec et du moyen estuaire» (Ritchot, 1999, 295-296).

Ce n'était pas tant les épidémies et les mauvaises conditions socio-hygiéniques qui inquiétaient ces acteurs que leur nouvelle signification.

Le voisinage intime entre les qualités d'occupation *urbaine* et *rurale*, qui, jusque-là, avait caractérisé le *seuil* de Québec se rompait vraisemblablement à la faveur d'une *ruralisation* de cette position. L'émergence d'un nouveau regard aurait révélé ce qui jadis était toléré, voir inexistant. Ainsi, bien avant le traumatisme de 1832, l'encombrement de la Basse-Ville et cette cohabitation avec les ouvriers auraient commencé à être perçus négativement. La Basse-Ville se serait *ruralisée* sous l'effet d'une pollution des valeurs foncières provenant d'une plus grande concentration d'équipements portuaires et de l'érosion du paysage engendrée par le départ des acteurs qui jusque-là avaient participé de l'animation de ce paysage.

«C'est toujours une zone domiciliaire importante, avec un taux d'accroissement annuel de 3,3% entre 1818 et 1842. [...] les commerçants habitent aux étages supérieurs de leurs magasins. [...] Mais peu à peu les banques, les bureaux et les entrepôts y dominent. [...] Alors qu'en 1818, la plupart des maisons sont en pierre, en 1845, le nombre de constructions et de hangars en bois a augmenté considérablement et beaucoup de bâtiments sont des recouvrements en bois. Par la

suite, ce quartier perd sa vocation domiciliaire et, entre 1842 et 1861, le taux d'accroissement n'est que de 0,7% par année, une augmentation d'à peine mille personnes en vingt ans» (Hare et al., 1987, 215).

Un changement de phase s'opérait avec l'avancement du siècle: plus les acteurs ayant les moyens de valoriser l'espace désinvestissaient la Basse-Ville, plus cette dernière se *ruralisait*, incitant davantage d'acteurs endorégulés à quitter. Il n'y avait pas que le paysage qui s'érodait: l'euphorie qui pouvait jusque-là caractériser le *seuil* de Québec aurait commencé à s'effriter aussi. Autre signe que la Basse-Ville se *ruralisait*: après 1840 les touristes montraient «très peu d'intérêt» pour cette dernière (dans Courville et Garon, 2001)⁹⁸¹. Cette *ruralisation* de la Basse-Ville aurait connu à partir des années 1860 une accélération, dans la foulée du déclin économique de la région (cf.: section 11)⁹⁸². Était-ce dans l'espoir de relancer la Basse-Ville que la Ville de Québec y aménageait les marchés Finlay (1851-1852) et Champlain (1860; Chouinard, 1981; **fig.: 3.78; 3.63**)⁹⁸³? Roger Chouinard avait au sujet du marché Champlain un commentaire révélateur:

«...la halle Champlain est une réalisation un peu exagérée en ce qui concerne l'ordre de l'évolution architecturale des halles de marché. En somme, cette architecture monumentale néo-classique concourt en grande partie à projeter une image de la prospérité urbaine de Québec et à embellir le paysage urbain de Québec» (Chouinard, 1981, 158).

Aux heures de la décroissance, le port était refait en entier entre 1877 et 1890 (Ville de Québec, 1989, 35), mais sans véritablement relancer les activités portuaires de façon significative. Enfin, «À partir des années 1940, l'architecture et l'environnement de la zone portuaire et de la Basse-Ville en général vont lentement se dégrader» (*idem*, 36).

Longtemps confinés à la Basse-Ville par un équilibre géopolitique particulier, les marchands avaient maintenant acquis les moyens de leurs prétentions, tout en désirant quitter un espace qui n'externalisait plus leur représentation du monde. Le départ de ces acteurs vers d'autres positions aurait été rendu possible par la bonification de leur régulation, découlant notamment de la grande croissance économique du début du siècle. Mais plus important encore, ces trajectoires étaient rendues possibles parce que ces

⁹⁸¹ «Certaines personnes qui voyagent dans la première décennie de la période dépeignent une trame urbaine faite de rue étroites et malpropres, majoritairement consacrées au commerce» (dans Courville et Garon, 2001, 156).

⁹⁸² «Cependant, le nombre d'édifices à la Basse-Ville diminue constamment. Il en est ainsi pour un grand nombre de quais et d'entrepôts tombés en désuétude: c'est surtout le déclin des activités du port qui réduit le rôle économique et résidentiel de la Basse-Ville. Ce mouvement continue au cours des décennies suivantes» (Hare et al., 1987, 286).

⁹⁸³ «La rue Saint-Pierre demeure toujours le centre du monde financier. La Basse-Ville conserve bien sûr ses activités portuaires et, si les nouveaux projets ne sont pas très nombreux, certains en modifient le visage. Devenue propriétaire du havre du Cul-de-Sac en 1853, la Ville décide de transformer le site en marché public. Utilisant les matériaux provenant des ruines du parlement incendié en 1854, on remplit le Cul-de-Sac et on érige le marché Champlain ainsi que des quais y donnant accès» (Hare et al., 1987, 285).

acteurs avaient acquis les moyens politiques de prendre position à l'intérieur du bourg fortifié (cf.: section 8).

...

...

...

Ainsi, à partir du tout début du XIX^e siècle, la Basse-Ville connaissait un processus de désinvestissement qui s'accélérait après 1860 et qui allait durer pratiquement cent cinquante ans⁹⁸⁴. Avec les années cinquante, l'État québécois commençait à investir Place Royale — considérée alors par une certaine élite comme étant le berceau de la Nouvelle-France — pour lui donner un lustre correspondant à l'idée qu'on s'en faisait à ce moment. Isabelle Faure a montré que la «destruction-reconstruction» de Place-Royale aurait visé à soutenir une idéologie nationaliste et des intérêts économiques sous le couvert d'un «concept de restauration de monuments historiques biaisé» (Faure, 1992, 334)⁹⁸⁵. Soulignons que Place Royale est caractérisée par une architecture moderne, c'est-à-dire par des constructions en béton sur lesquelles ont été plaqués des éléments neufs imitant le vieux⁹⁸⁶. Place-Royale a cinquante ans! Puis, avec les années 1980, l'État fédéral investissait à son tour ce secteur pour refaire une partie du port et le renommer «Vieux-Port». **Comme quoi, à Québec, tout est vieux, même le neuf!** Mais plus important encore, ces deux investissements auraient participé de la dilatation du vacuum de Québec tout en contribuant à la mise en scène du Vieux-Québec *intra-muros*.

Le projet de Place-Royale aurait contribué aussi à compléter la *dispersion* des ouvriers qui habitaient un espace dont l'architecture française était à l'état de trace depuis longtemps⁹⁸⁷. Puis le projet du Vieux-Port accompagnait visiblement un *rassemblement* des acteurs (surtout à l'Est de Place-Royale). Ce projet aurait pris le relais d'un investissement d'économies domestiques encore timide à l'époque cependant (Ritchot dans Dubé et al., 1981). La reconstruction de Place-Royale avait ainsi accompagnée une *dispersion* des acteurs. Chose certaine, la réorganisation des lieux n'a jamais fait revivre l'esprit qui a pu jadis l'animer. Le quartier est maintenant à l'image du Vieux-Québec:

⁹⁸⁴ «...ce quartier de Place-Royale, autrefois peuplé et animé, était délabré et quasi à l'abandon au début du XX^e siècle» (Faure, 1992, 321).

⁹⁸⁵ «...avant que l'argent ne se fasse rare, on a pratiqué l'art de la reconstitution historique (création d'un patrimoine faux) i.e. l'art de construire des édifices et des structures de forme et de facture ancienne avec des matériaux neufs sur de vrais sites historiques auparavant vidés de leur contenu humain et matériel. Place Royale est un exemple probant de cette pratique» (Boutin, 2002, 156).

⁹⁸⁶ Ce fut le cas de la maison Fornel: «...l'extérieur est à l'ancienne — avec notamment certaines pierres taillées à la main suivant des techniques du Moyen Âge —, tandis que l'ossature est en béton» (Faure, 1992, 324).

⁹⁸⁷ «Le recyclage de Place Royale et de la rue du Petit-Champlain à Québec continue de faire problème [...], en dépit d'avantages accordés aux anciens résidents [débardeurs et ouvriers]: la nouvelle ambiance consommatoire n'est pas la leur. [...] ils ne sont plus chez eux» (Ritchot dans Dubé, 1981, 68-71).

propre et bien sage, s'offrant passivement aux touristes. En fait, tout comme le Vieux-Québec, les marques du passage du temps ont été consciencieusement effacées, laissant le paysage urbain comme «suspendu» malgré le temps qui passe. Mais Place Royale serait venue en quelque sorte verrouiller les faubourgs à l'Est, tel un «*bastion*» assurant la stabilité du front *urbain* face au quartier plus modeste du Cap-Blanc, tout comme le Bassin Louise, prolongé par la Gare du Palais, seraient venus soutenir le front *urbain* face au faubourg de Saint-Roch (cf.: chapt. IV). Aujourd'hui, sous l'effet du *rassemblement* des acteurs, le secteur du Vieux-Port connaît un redéploiement important, à un point tel qu'il «*déborde*» vers le Cap-Blanc à l'Ouest et par la rue Saint-Vallier vers l'Est (**fig.: 3.95**). Les récents réaménagements autour de la gare du Palais (parc devant la gare, marché public du Vieux-Port) ont certainement contribué à soutenir le redéploiement de ce secteur. Ainsi, ce «*bastion*» de Place-Royale jouerait moins son «*rôle*» qu'auparavant.

...

...

...

Au total, les marchands étaient depuis longtemps enclavés dans la Basse-Ville, notamment par des acteurs qui ne vivaient pas du commerce, bien au contraire: les communautés religieuses les militaires et les administrateurs vivaient de revenus pris à même les profits de la production. Puis, avec le tournant du XIX^e siècle, en généralisant quelque peu, la bourgeoisie marchande s'*évadait* vers la proche campagne tandis qu'une partie de la petite-bourgeoisie se serait *rassemblée* dans le bourg fortifié, et en plus grand nombre à partir des années 1830, au point où l'épidémie de 1832 pouvait paraître comme une raison première. Ce fut l'idée que l'homme se faisait de la vie et de la mort qui aurait changé la forme de son regard, «*l'invitant*» à s'engager dans de nouvelles trajectoires. Et parce que la Haute-Ville, par sa forme et sa localisation, aurait répondu aux critères du modèle hygiéniste, les bourgeoisies — mais peut-être plus particulièrement la petite-bourgeoisie — allaient s'y *rassembler*. Sans compter que la bourgeoisie aurait aussi cherché à exprimer son individualité et son succès socio-économique en occupant le promontoire de Québec. Or, cette trajectoire allait dans un premier temps se butter à des acteurs qui contrôlaient «*depuis toujours*» le bourg fortifié, pour ensuite les en déloger. Mais ce *rassemblement* aurait été déclenché par autre chose, permettant d'expliquer pourquoi certains acteurs quittaient la Basse-Ville pour la ville fortifiée.

8. Le développement du bourg fortifié et l'ascension des bourgeoisies

La Haute-Ville ne recueille guère que ce que la Basse-Ville engorgée lui dépêche, les bourgeois quittant les rues malsaines du bas

Raoul Blanchard (1935, 213)

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les fortifications du bourg contenaient une élite vivant depuis toujours sous le signe de la discipline monacale, militaire et administrative⁹⁸⁸. Sous cet angle, le bourg fortifié ne procédait pas de la campagne environnante. Des artisans cohabitaient néanmoins avec cette élite un peu particulière:

«La croissance des faubourgs coïncide avec une stratification sociale plus poussée. La Haute-Ville se divise en deux grands secteurs: celui du nord, entre le Séminaire et l'Hôtel-Dieu, semble être le lieu de prédilection de nombreux artisans et ouvriers; une forte proportion de **membres des professions libérales** et de militaires établissent par contre leurs résidences au sud le long de la rue Saint-Louis» (Hare et al., 1987, 213 ns).

Aussi, avant le XIX^e siècle, le développement du bourg demeurait limité; les communautés religieuses ne cédant que peu de lots au développement domiciliaire. Et puis, l'armée anglaise s'accaparait une proportion importante du promontoire, limitant de fait une possible expansion de la fonction domiciliaire⁹⁸⁹. Avec les premières années du XIX^e siècle, la ville fortifiée cependant connaissait un développement intense: «c'est le XIX^e siècle qui consacra la vocation résidentielle de la haute-ville» (Guay, 1985, 25). Voici quelques données en vrac.

«À partir de 1820, à la suite d'une activité de construction intense, les terrains à l'intérieur des lignes de fortifications sont rapidement occupés. De nouvelles rues sont ouvertes, d'autres sont prolongées et, en quelques décennies, elles se couvrent de maisons de maçonnerie surtout, mais aussi de maisons en brique. Le peu d'espace libre dans ce secteur privilégié conduit à un développement vertical accentué. Les maisons à trois étages à la Haute-Ville représentent plus de 60% des constructions entre 1820 et 1842. On relève aussi de nombreux ajouts d'étages ou de nouvelles ailes, et des reconstructions de maisons. De plus en plus, les emplacements des anciens jardins et des cours sont occupés par des maisons. La construction de maisons contiguës ou en rangées est aussi significative. Toutes ces transformations contribuent à augmenter le capital

⁹⁸⁸ «Dans la haute-ville [au début du XVIII^e siècle] logeait une bourgeoisie gouvernementale, militaire, religieuse et commerciale montante, qui était propriétaire d'une bonne partie de la ville, tandis que, dans la basse-ville, de plus en plus d'ouvriers louaient un logement auprès des mieux nantis» (dans Courville et Garon, 2001, 113)

⁹⁸⁹ «Les interventions des militaires transforment considérablement la Haute-Ville. La construction de la citadelle temporaire, l'appropriation de terrains pour des raisons de défense, l'établissement de l'Esplanade, l'installation de casernes dans le collège des Jésuites et l'utilisation de l'Hôtel-Dieu comme hôpital militaire, confirment la fonction de place forte de Québec et accentuent le statut de réserve militaire de la Haute-Ville» (Hare et al., 1987, 121-122).

immobilier de la Haute-Ville. Entre 1843 et 1850, les Ursulines subdivisent à peu près le tiers des terrains entourant leur monastère en lots à bâtir; elles en concèdent une centaine dans le secteur des rues des Jardins, Saint-Louis, Sainte-Ursule et Saint-Anne. Entre 1842 et 1861, la population de ce quartier augmente au rythme de 2,8% par an, soit plus rapidement que pendant les décennies précédentes. La mainmise de la population anglophone sur la Haute-Ville devient aussi très perceptible à partir de la deuxième décennie du siècle, ce qu'illustre très bien la multiplication de ses lieux de culte. Bordée par le château Saint-Louis, **la place d'Armes est au centre de la vie mondaine de cette population anglo-écossaise. C'est ici que les gens de la bonne société viennent se promener [...]**. Cette fonction sociale s'accroît lorsque, en 1838, on aménage une terrasse sur les ruines du château ravagé par un incendie quatre ans plus tôt. Devenue lieu touristique, la terrasse est élargie une première fois lorsque les jardins des gouverneurs sont ouverts au public en 1854. La fonction militaire de la Haute-Ville commence à céder le pas à la détente» (Hare et al., 1987, 217-219).

«Le quartier du Mont-Carmel devient une zone de résidence en 1840. La rue Buade s'élargit en 1842. Pendant la première moitié du XIX^e siècle, la construction de nombreux monuments religieux [protestants] indique l'accroissement de la population anglo-écossaise [...]. Vers 1850, la haute-ville rassemble une population de riches marchands et de notables. Elle compte 6,500 habitants dont 1,500 militaires. C'est la ville administrative, la ville financière, la ville religieuse» (Guay, 1985, 25-26).

Comme le suggère la citation de John Hare et de ses chercheurs, le développement de la Haute-Ville fut à la fois horizontal, chaque parcelle encore libre étant comblée, mais aussi vertical lorsque l'éther fut la seule direction possible pour poursuivre le développement domiciliaire. Lorraine Guay avait aussi fait cette observation (1985; **fig.: 3.96**)⁹⁹⁰. Les modifications que subissait le domaine bâti, les rues qui se développaient et les enclos religieux qui se comblaient de maisons étaient l'indice d'un *rassemblement* d'acteurs. Ces trajectoires s'externalisaient par le cadre bâti qui répondait d'une hausse de la rente. «Toutes ces reconstructions, rehaussements et améliorations contribuent à augmenter le capital immobilier de la haute-ville; la mise en vente des rares parcelles de terrain encore disponible entraîne nécessairement des surenchères» (Guay, 1985, 37).

La densification du bourg fortifié aurait été accentuée aussi par le fait qu'il était à cette époque littéralement encerclé de faubourgs, décourageant pour ainsi dire les «riches marchands et notables» d'aller s'installer ailleurs. Et puis, avec l'avancement du siècle, ces faubourgs offraient au regard un paysage socio-sanitaire de plus en plus pénible. Seule la partie sud du faubourg Saint-Louis allait connaître un brassage social par des acteurs incapables d'atteindre le bourg. Même la Grande Allée, qui permettait une communication avec la périphérie, aurait limité l'extension du bourg fortifié par la présence de vastes propriétés (**fig.: 3.97**). D'ailleurs, il viendra un moment où seule une appropriation collective de la Grande Allée sera possible (ie.: projets de terrasses, tours). Autant

⁹⁹⁰ Circa 1800: «Les maisons de ville diffusaient également un style dépouillé, sévère. En particulier dans les rudiments d'agglomération où l'usage du bois était prohibé au nom de la prévention des incendies, les murs coupe-feu de pierres grises, les fenêtres à intervalles réguliers et les toits de fer blanc composaient des alignements qui figeaient les panoramas urbains comme dans des enveloppes de plomb» (Ritchot, 1999, 265).

d'éléments qui, vraisemblablement, auraient contribué à la densification du Vieux-Québec. Les bourgeoisies contribuaient ainsi au façonnement du paysage du Vieux-Québec en édifiant la ville *intra-muros* selon les goûts du jour, à l'ombre des clochers bien entendu: si les communautés religieuses étaient parvenues à réserver à leur avantage l'espace prévu par Montmagny pour la ville, ce furent les bourgeoisies qui finalement l'édifièrent. En fait, le «Vieux-Québec» tel que nous le connaissons aujourd'hui, porte les marques de nombreuses modifications survenues durant les années 1850-1920 (dans Courville et Garon, 2001, 240)⁹⁹¹.

Ce rassemblement dans la ville *intra-muros* avait pour effet de disperser certains acteurs vers les quartiers périphériques.

«C'est à la Haute-Ville et sur le plateau que logent les marchands britanniques, les officiers de la garnison et les hauts fonctionnaires. Mais, encerclé par les fortifications et en partie soumis aux grands propriétaires institutionnels [...], ce quartier subit l'entassement et la croissance verticale. Les riches Anglo-écossais s'installent sur les pentes du cap Diamant forçant les journaliers, et des laitiers habitant l'ancienne vacherie, à déménager dans les faubourgs ou dans la partie basse du quartier» (Hare et al., 1987, 215-217).

Le rassemblement avait donc un effet sur les valeurs — Lorraine Guay parlait de «surenchères» — refoulant ceux qui ne pouvaient pas «encaisser» la hausse de la rente. Cette hausse des valeurs constituait peut-être un incitatif amenant les communautés religieuses à accélérer le lotissement de leurs domaines *intra-muros*. À la quantité s'ajoutait aussi la qualité: une architecture plus fastueuse imprimait au bourg fortifié un «look» tout à fait au goût du jour⁹⁹². Déjà, sous le Régime français, l'architecture exhibait une rivalité entre le gouverneur et les communautés religieuses. Plus tard, «vers la fin du XIX^e siècle, des bâtiments de la haute ville qui font face au fleuve sont plaqués de fausses façades leur conférant ainsi un caractère monumental» (Moss, 1994, 96)⁹⁹³. L'architecture, à chaque fois, aurait ainsi communiqué des valeurs, une vision du monde, mais surtout un pouvoir: celui qu'un groupe d'acteurs avait sur sa trajectoire spatiale et

⁹⁹¹ «En effet, 89% des quelques 700 bâtiments de l'arrondissement historique de Québec ont été construits après 1800. La croissance de la ville pendant cette période se lit aussi sur ses toits: les maisons sont maintenant construites en hauteur, jusqu'à trois étages par rapport au rez-de-chaussée, surmontées de combles du Régime français» (Moss, 1994, 60).

⁹⁹² «En fait un certain eclectisme prend place dans le paysage construit du Vieux-Québec, car les maisons particulières suivent les tendances de la mode [...] et se transforment au gré des styles» (Géronimi, 1996, 61).

⁹⁹³ «Le principe de la lecture de cette partie de la ville à partir du fleuve s'estompe; la terrasse sert à diriger le regard hors de la ville et non pas à attirer l'attention sur celle-ci, comme c'était auparavant le cas. La mise en place de fausses façades sur plusieurs bâtiments du cœur de la cité montrent que la haute ville se lit toujours du fleuve. C'est donc le secteur de la terrasse Dufferin qui change de statut relatif dans le paysage urbain à la fin du XIX^e siècle et non pas tout le front fluvial. Nous ne pouvons offrir d'explication à ce changement. Cependant, il pourrait s'agir d'un nouveau modèle culturel, ou encore de la remise en vigueur d'un modèle mis en veilleuse pendant un siècle» (Moss, 1994, 102).

sociale. Après la «ville sainte» qui aurait exhibé les prétentions ecclésiastiques, serait venue la ville bourgeoise qui, elle aussi, aurait exhibé des valeurs et des représentations. Au minimum elle aurait exprimé le fait que les bourgeoisies étaient finalement parvenues à occuper le bourg fortifié. Ces «fausses façades» auraient trahie une adhésion à des valeurs; elles seraient aussi empreintes d'un certain «*baroquisme*»: le voir et l'être vu auraient été une motivation à l'origine de tels aménagements. Bref, une mise en scène aurait été mise au service de groupes d'acteurs accédant à une nouvelle position géopolitique et sociale. En matière de mise en scène, les gouverneurs anglais donnaient l'impression de réinterpréter cette logique du voir et de l'être vue initiée pour ainsi dire par Montmagny.

«Vues du château Saint-Louis [vers 1780], les trois nouvelles allées du Bas-Jardin — celle derrière la batterie, celle sur son parapet et le chemin de communication — présentent un agencement de lignes parallèles en enfilade par rapport au parapet nord. Cet agencement ne pouvait être vu qu'à partir de deux points: le château et la maison "B". Il est donc évident que deux séries de perspectives sur le site sont contrôlées et aménagées: la vue d'en face à partir du fleuve et de la pointe de Lévis, et la vue longitudinale à partir des extrémités nord et sud. Ce nouveau paysage semble respecter deux principes utilisés lors de l'aménagement de jardins formels sur la côte est des États-Unis à la fin du XVIII^e siècle, particulièrement du jardin Calvert à Annapolis. Ce jardin comportait de perspectives dites "publiques" qui, vue de loin, montraient aux passants le statut social du propriétaire. Le jardin comportait également des perspectives dites "privées" qui ne pouvaient être vues que par le propriétaire. Ce deuxième type de perspectives aurait comme rôle d'affirmer l'appropriation des lieux. Si l'aménagement du Bas-Jardin emploie ces mêmes principes d'organisation des lieux, ce qui paraît être le cas, il est alors possible que ces aménagements visaient des fins comparables. La perspective publique, vue à partir de l'est et même au-delà de la pointe de Lévis, devait montrer à tous ceux arrivant par le fleuve l'importance du jardin du Gouverneur, et partant, du gouverneur. La perspective privée, vue à partir du château, ne serait que pour le plaisir personnel du gouverneur et de ses invités» (Moss, 1994, 56-57).

Et William Moss d'ajouter:

«Tous ces changements ont pour effet de créer un nouvel agencement des composantes du front fluvial de la haute ville. L'extension vers le sud du Bas-Jardin crée un plan linéaire perché entre les hauteurs du cap Diamant, récemment couronnées par la citadelle, joyau de la ville britannique, et au nord, par les clochers de la haute ville, cœur de la ville française. Le jardin du Gouverneur occupe le milieu de cet ensemble visuel et il se dotera d'un repère visuel central: le monument en forme d'obélisque. La construction du monument à Wolfe et à Montcalm confère un sens à la lecture de ce paysage en fournissant un point de mire pour les trois paliers de la haute ville. Une série de plans visuels montant vers l'ouest — le parapet de la batterie et des allées sises à son pied ainsi que la nouvelle allée qui traverse le Bas Jardin d'est en ouest — ne font que rehausser la lecture visuelle du jardin du Gouverneur» (*idem*, 79-80).

Les nomades sélectifs auraient donc utilisé l'art et la nature pour exprimer leur rang social, ce qui aurait pu faire office de modèle pour les acteurs qui se *rassemblaient* à ce moment dans la ville fortifiée (**fig.: 3.98**). Ces derniers auraient plutôt utilisé l'architecture, c'est-à-dire *via* la propriété privée de l'immeuble, pour exprimer leur individualisme ou leur «*ascension*» socio-économique (le voir et l'être vu... sur la terrasse aussi!). De plus, certains acteurs auraient pu chercher à exprimer leur rang social par

association, en se rapprochant de l'élite coloniale, s'imaginant que le prestige du lieu rejaillirait sur eux. Sans compter qu'ils auraient valorisé un mode de vie lié à une certaine urbanité, *via* notamment des lieux comme la place d'Armes et la terrasse (**fig.: 3.99**)⁹⁹⁴.

D'où venaient ces acteurs? De prime abord, de la Basse-Ville, mais certainement d'autres positions aussi. Qui étaient ces acteurs qui, à partir du début du XIX^e siècle, avaient tendance à se *rassembler* dans le bourg fortifié? La difficulté de cette question provient du fait que les termes utilisés pour les désigner diffèrent d'un chercheur à l'autre. Néanmoins, il est possible de nous faire une idée relativement précise.

«La Haute-Ville demeure toujours le refuge d'une élite et ses boutiques sont la marque d'une société qui vit dans une certaine aisance. Dans les rues marchandes, autour de la place Notre-Dame et sur la côte de la Montagne, qui fait le lien entre la Haute et la Basse-Ville, il y a plusieurs boutiques: des perruquiers, des armuriers, des chapeliers, des orfèvres, des épiciers, des pâtisseries, des horlogers, des parfumeurs. En 1818, déjà 12% de la main-d'œuvre s'y concentre dans les métiers hautement qualifiés. **Le gouverneur et sa suite, les officiers du gouvernement et la majorité des fonctionnaires y habitent. Aussi y trouve-t-on les notaires, les avocats, les médecins ainsi que les évêques catholiques et anglican avec leur clergé.** Il y a une centaine de personnes engagées dans le commerce. Parmi les ouvriers, on trouve surtout des artisans; les journaliers, les charretiers et les autres ouvriers non qualifiés sont peu nombreux. Il y a un grand nombre de domestiques» (Hare et al., 1987, 152-153 ns).

Pour que John Hare et ses cochercheurs prennent la peine de souligner la présence de membres de la petite-bourgeoisie (médecins, notaires, avocats, fonctionnaires), c'est qu'ils devaient représenter une proportion importante des résidants du bourg fortifié. Ce qui n'excluait pas la présence des bourgeois, militaires et ecclésiastiques bien sûr. Lorraine Guay pour sa part parlait de «riches marchands et de notables», mais aussi de la présence importante d'une «population anglo-écossaise». De son côté, Gilles Ritchot a écrit: «Le gouvernement impérial laissait tomber la classe des seigneurs en 1842 et décréta la révocation de leur contrat de propriété en 1854. Une bourgeoisie spécifiquement canadienne pouvait enfin contrôler certaines positions-symboles: la proue du cap aux Diamants, la rue Saint-Jacques [à Montréal]...» (1999, 339). Ainsi, les bourgeoisies auraient pris pied dans le bourg fortifié, mais il serait possible aussi que la petite-bourgeoisie ait représenté une part importante de ces acteurs en train de se *rassembler intra-muros*. Nous avons pour notre part des raisons de penser que la position relative de la petite-bourgeoisie allait se renforcer avec le temps. Nous y reviendrons.

Qu'est-ce qui pouvait motiver ces trajectoires vers le bourg fortifié? Il y avait certainement le prestige des lieux: la ville fortifiée, dominée par le château, la citadelle et

⁹⁹⁴ «Aussi, les Anglo-Canadiens, qui utilisent les sports et divertissements pour entretenir leur sociabilité, conçoivent et aménagent des lieux pour se divertir à l'abri, dans un confort qui exprime leur niveau et leur genre de vie» (dans Mathieu et Kedl, 1993, 167).

de nombreux couvents, demeurait un lieu de pouvoir. Le Québec *intra-muros*, c'était — et c'est toujours — la *prima donna* régionale. Il y aurait eu aussi la question de l'hygiénisme. Ces acteurs auraient adhéré aux représentations modernes de l'individualisme avant d'adhérer à ses représentations romantiques. Ils auraient à ce titre valorisé la performance des techniques d'aménagement. Ces moyens techniques (drainage, égouts, etc.) n'avaient de sens que dans un milieu densément bâti, et *a fortiori urbain*, c'est-à-dire où ces moyens pouvaient être rachetés par la valeur de la position tout en contribuant à soutenir cette dernière. Rappelons comment l'aqueduc du village de Sainte-Angèle n'avait eu guère d'effets sur les valeurs de la position (*cf.*: section 3).

Mais il y aurait eu quelque chose de plus singulier encore, lié à ces anglo-écossais. **Il est à anticiper que l'évasion vers l'Ouest aurait été le fait surtout d'aristocrates et de bourgeois anglais, tandis que le rassemblement dans le bourg aurait été le fait d'Écossais, accompagnés des bourgeoisies canadiennes-françaises (petites et grandes).** Ces Écossais auraient compté dans leurs rangs de nombreux «nouveaux riches», les rapprochant peut-être de la petite-bourgeoisie (Beaudet, 2005, cpa). De plus, ils auraient choisi d'habiter dans le bourg fortifié pour les raisons précédemment évoquées (hygiénisme, etc.), mais surtout pour la capacité de la proue de Québec à évoquer la ville d'Édinbourg (*ibidem*). D'ailleurs, certains de ces anglo-écossais auraient fait venir d'Écosse des parements extérieurs pour tenter de reconstituer ici une ambiance édinbourienne (*ibidem*; **fig.: 3.100**). Ces Écossais auraient ainsi valorisé un mode de vie plus urbain quand les Anglais auraient préféré la villa à la campagne. Un trait culturel aurait donc eu tendance à démarquer les trajectoires des acteurs endorégulés.

Compte tenu que les communautés religieuses et l'armée occupaient l'essentiel du bourg, on peut se demander comment les bourgeoisies avaient fait pour se tailler une place *intra-muros*? Quelle proportion du sol pouvaient-elles contrôler? Il appert que les communautés religieuses auraient possédé jusqu'à 56% de l'espace du Vieux-Québec, tandis que l'armée en aurait contrôlé jusqu'à 42% (Guay, 1985; Courville et Garon, 2001). Dans de telles circonstances, et considérant que la Défense tenait jalousement semble-t-

il à ses propriétés (cf.: section 4)⁹⁹⁵, la densification de la ville fortifiée aurait été le résultat d'un «jeu» entre les communautés religieuses et les bourgeoisies; les premières cédant des lots à construire, les secondes édifiant le domaine bâti. Reste à savoir pourquoi les communautés religieuses avaient consenti à démembrer leurs réserves foncières au XIX^e siècle. Nous n'avons pas trouvé de réponse à cette question. Certaines communautés avaient peut-être accepté de monnayer leurs biens-fonds pour financer des projets d'agrandissement. Tel aurait été le cas du Séminaire qui, en lotissant son enclos, aurait pu financer la réalisation de l'université Laval. Mais qu'en fut-il des autres communautés? Bref, si 98% du territoire de la Haute-Ville était entre les mains d'acteurs institutionnels, comment expliquer que cette partie de la ville se développa autant? Nous allons voir que ce fut au terme d'une rivalité avec les communautés religieuses que les bourgeoisies associées au pouvoir parvinrent à occuper le bourg fortifié.

«Comment convaincre alors les communautés religieuses de se départir de leurs terrains? [...] Comment le pouvoir civil réussira-t-il à faire échec au pouvoir ecclésiastique? *En donnant à l'argument hygiénique force de loi: en décrétant les cimetières comme une nuisance pour la santé publique.* Au cours de la même année 1855, les autorités municipales ordonnent [...] la fermeture des cimetières *intra-muros*» (Guay, 1985, 39).

Le pouvoir que pouvait conférer le contrôle du cimetière (l'accès à l'Au-delà) aurait partiellement échappé aux communautés religieuses et se convertir en pouvoir sur le foncier au profit des bourgeoisies (pouvoir sur l'ici-bas). Le cas du cimetière des Picotés, exploré par Lorraine Guay (1985), nous servira d'exemple type pour montrer comment certains acteurs auraient utilisé le pouvoir municipal pour faire échec aux «prétentions» des communautés religieuses et ainsi, non seulement s'imposer sur l'échiquier géopolitique régional, mais pour s'emparer (en quelque sorte) de la morphogenèse de Québec.

...

...

...

Outre ses propriétés et ses différentes missions, l'Église supervisait les cimetières de

⁹⁹⁵ «L'emprise militaire des Britanniques, quant à elle, se fait sentir non seulement sur le bâti, mais aussi sur l'espace et sur la vie sociale. [...] Dès la Conquête, les appropriations à la haute-ville instaurent une véritable réserve militaire. Par droit de conquête, l'armée britannique s'empare des terrains des fortifications et des édifices militaires — en tout 141 acres, soit près du tiers de la propriété totale de la ville, dont 127 acres à la haute-ville. On loge les soldats aux casernes Dauphine, au palais de l'intendant et chez les jésuites. Plusieurs maisons sont requises pour servir d'entrepôts ou de corps de garde. Les militaires occupent aussi les terrains de l'Esplanade et s'approprient ceux qui sont nécessaires à la construction d'une éventuelle citadelle. Du coup, la capacité de croissance de la ville *intra-muros* se trouve grandement diminuée» (dans Courville et Garon, 2001, 120).

Québec. Seulement dans la Haute-Ville, il y en avait une dizaine (**fig.: 3.69**)⁹⁹⁶. Or, dans un contexte où la mort était devenue dysphorique, tous ces cimetières devenaient problématiques au regard de bourgeoisies qui adhéraient aux idéaux de l'hygiénisme et de la modernité. En fait, ces acteurs se trouvaient à quitter des positions dont les conditions socio-sanitaires étaient devenues inacceptables pour atteindre une position contenant des cimetières⁹⁹⁷. De plus, la trajectoire des bourgeoisies en direction du bourg fortifié était interceptée en premier lieu par les communautés religieuses et l'armée, mais aussi par la densification du bourg qui commençait à réduire les possibilités de s'y installer. Alors comment les bourgeoisies pouvaient-elles actualiser leurs trajectoires vers un espace qui, pour l'essentiel, devenait de moins en moins accessible? Elles allaient se tailler une place dans le bourg au détriment des communautés religieuses en relocalisant les cimetières et en occupant les espaces jadis réservés à la mort. Sur la base de représentations particulières du destin de l'homme, les bourgeoisies allaient entrer en rivalité avec les communautés religieuses pour la place du cimetière à l'aide d'un pouvoir municipal qu'elles contrôlaient depuis peu. L'hygiénisme et le progressisme allaient être plaidés par les bourgeoisies dans le but d'actualiser leurs trajectoires vers le bourg fortifié. Les communautés religieuses, toujours engagées dans une relation plus traditionnelle avec la mort, ne résisteront pas à la loi, et seront partiellement *dispersées*.

«En plaidant la cause hygiénique, ils plaidèrent la leur; **acquérir un capital foncier plus grand pour obtenir un pouvoir d'intervention accru dans l'arène urbaine.** L'intervention politique a ainsi permis de déloger un acteur social pour le remplacer par un autre jusque là réduit à l'impuissance par le clergé, **la nouvelle bourgeoisie marchande.** L'hygiénisme, on le voit, maintenant, s'est révélé un judicieux prétexte. L'entrée en jeu de l'élite marchande entraîne à la haute-ville une réorganisation de la propriété foncière, particulièrement derrière les murs. Le cimetière des Picotés est subdivisé en lots à bâtir. D'autres terrains qui avaient servi de cimetières connaissent tôt ou tard le même sort» (Guay, 1985, 40 ns).

Ainsi, les acteurs du pouvoir, visiblement progressistes, utilisaient le (leur) pouvoir municipal pour mettre de l'avant des valeurs modernes leur permettant de prendre position dans le bourg et d'exprimer ainsi leur succès socio-économique à l'aide du cadre bâti, mais possiblement aussi par l'entremise d'une nouvelle urbanité qui prenait forme avec la terrasse et la nouvelle Place d'Armes notamment. Autrement dit, en refoulant vers la périphérie les cimetières du bourg et en s'appropriant et en occupant ces espaces maintenant libérés, les bourgeoisies étaient en mesure d'externaliser les idéaux qui les

⁹⁹⁶ « Outre le cimetière des Picotés près de l'Hôtel-Dieu, rue Couillard, il y avait [...], à la haute-ville, le cimetière des Pauvres, rue Collins, les cimetières Ste-Anne, Ste-Famille et St-Joseph entourant la cathédrale Notre-Dame, le cimetière protestant de la rue St-Jean, celui de l'église Wesleyenne, rue d'Artigny, le cimetière des cholériques, coin St-Louis et Salaberry; à la basse ville, le cimetière de la paroisse catholique et protestant, rue Gignac (en face de l'hôpital de la Marine) et quelques autres» (Guay, 1985, 4).

⁹⁹⁷ «Déjà serré sous le régime français, ce quartier [la Basse-Ville] ne tarde pas à être surchargé à en éclater. "C'est une place très peu plaisante" écrit Weld qui le visita en 1797. "Les rues sont étroites et boueuses, et les maisons si hautes que l'air ne circule pas [...]"» (Blanchard, 1935, 209).

Dans l'ordre des faits, le cimetière des Picotés était ouvert en 1701, car d'autres cimetières de la Haute-Ville étaient alors saturés (*idem*, 2). En 1855, la Ville adoptait un règlement interdisant l'inhumation *intra-muros* et «Après maintes pressions provenant des citoyens, le cimetière fut fermé en 1858» (*idem*, 4)⁹⁹⁸. En 1862, l'Hôtel-Dieu vendait l'ancien cimetière à la Fabrique qui elle-même le revendait la même année aux frères Hamel et à leurs associés Lemieux et Côté (*idem*, 5). Les frères Hamel participaient possiblement de cette petite-bourgeoisie canadienne-française qui avait vu le jour grâce à la fondation des collèges classiques⁹⁹⁹. Les frères Hamel étaient des commerçants associés au pouvoir municipal (deux furent conseiller; le troisième, arpenteur, fut inspecteur pour le Comité des chemins de la Ville; *idem*, 6 et 34)¹⁰⁰⁰. En 1862 Joseph Hamel, l'inspecteur du Comité des chemins, recommandait à la Ville d'ouvrir une rue sur l'ancien cimetière des Picotés; rue qui était ouverte l'année suivante (*idem*, 6). En 1863 ils y construisaient cinq maisons (**fig.: 3.69**)¹⁰⁰¹.

Ainsi, à partir du milieu du siècle, une tendance aurait commencé à s'exprimer à l'intérieur des murs. Tout porte à penser qu'après 1850, et surtout après 1860, le *rassemblement* aurait été le fait de la petite-bourgeoisie. Et cette interprétation est d'autant plus plausible qu'à partir de cette époque, bon nombre de représentants de la bourgeoisie quittaient Québec et son déclin économique, tandis qu'avec la fondation du Canada (1867), plusieurs représentants de la couronne retournaient en Europe (cf.: section II). Avec l'avènement de la fonction de capitale, la petite-bourgeoisie aurait commencé à acquérir un poids relatif plus important (croissance de la fonction administrative provinciale et municipale). Par exemple, l'administration municipale

⁹⁹⁸ «...on procéda après sa fermeture aux travaux d'exhumation pendant l'hiver 1858, suivis des travaux de nivellement au printemps. Les restes furent transportés au cimetière du Choléra (Grande-Allée) et au cimetière Belmont» (Guay, 1985, 5).

⁹⁹⁹ «Tout en ayant garanti la survivance culturelle de la nation canadienne française, le maintien du système seigneurial permit à son aristocratie d'accumuler des rentes et même de les concentrer. Notre hypothèse [...] veut que les rentes aient permis, sous la gouverne de quelques seigneurs entrepreneurs mais surtout de l'aristocratie francophone, ecclésiastique pour une bonne part, l'organisation d'un réseau d'écoles [...] et surtout de ces célèbres *collèges classiques* [...]. [...] Branchés sur les quatre facultés universitaires alors dominantes [...] ces collèges préuniversitaires allaient contribuer à la formation de professionnels, médecins notaires, avocats. De concert avec des commerçants locaux, des artisans, des journalistes, ces "plaideurs" ont formé une petite-bourgeoisie spécifiquement bas-canadienne» (Ritchot, 1999, 277-278).

¹⁰⁰⁰ «Les frères Hamel habitaient les quartiers Saint-Louis et du Palais. Ils comptaient parmi les Canadiens français que les activités et les intérêts plaçaient dans les rangs de la bourgeoisie marchande [...]. [...] ils étaient aussi spéculateurs» (Guay, 1985, 34).

¹⁰⁰¹ «Revêtues de briques et comportant trois étages, **ces maisons furent louées à des avocats, marchands et imprimeurs.** [...] Augustin Côté, propriétaire du *Journal de Québec* et Narcisse Lemieux, marchand [...] se firent construire chacun une maison qu'ils habitèrent. En tout, huit maisons furent érigées du côté est de la rue. Elles sont toujours là» (Guay, 1985, 6 ns).

connaissait une croissance suffisante pour justifier un nouvel hôtel de ville en 1895.

Nous ferons à nouveau appel à la *Morphogenèse de Paris* pour expliciter les différences entre les idéaux qui pouvaient mobiliser les bourgeoisies et les communautés religieuses. De plus, cet exemple parisien va nous permettre de souligner une fois de plus le fait que Québec était emportée, comme le reste du continent, dans une mouvance qui touchait, à des degrés divers, l'ensemble de l'Occident.

...

...

...

La monarchie capétienne, voulant conforter sa position au centre de Paris, permettait à la bourgeoisie d'accéder à la propriété de l'immobilier (Desmarais, 1995, 205). Ce faisant, pour construire, acquérir et entretenir le domaine bâti, la bourgeoisie fut vraisemblablement amenée à recourir à l'emprunt, notamment auprès de la monarchie¹⁰⁰². «La pratique du crédit usuraire s'est alors considérablement intensifiée, ce qui a provoqué aussi bien l'essor de la construction immobilière que le développement du négoce et, par voie de conséquence, l'accumulation du capital» (*ibidem*). Cette pratique s'intensifiait malgré les interdits prononcés par l'Église. Face à cette situation — et face à d'autres «débordements» qu'elle ne parvenait plus à encadrer (*cf.*: chapt I) — l'Église consentait à des aménagements théologiques permettant à l'usurier chrétien de garder ici-bas les fruits de l'usure — investi dans l'immobilier notamment — sans perdre la vie dans l'Au-delà de la mort. L'invention du Purgatoire participait de ces aménagements. Avec le purgatoire, l'Église réajustait les conditions du Salut et de la perte du sujet. Elle aurait aussi modifié «la représentation profonde du destin individuel des sujets, en introduisant à la fois une extrême dramatisation de l'approche de la mort et un espoir nouveau puisque, du point de vue du salut personnel, l'essentiel [était] joué dès que le mort [était] envoyé au purgatoire» (*idem*, 206). Gaëtan Desmarais ajoute: «L'Église a modifié [...] le contexte dans lequel elle prescrivait la pénitence, la confession passant du collectif à l'individuel» (*ibidem*). Ainsi, l'Église se serait trouvée à reconcevoir la place de l'individu dans la doctrine chrétienne¹⁰⁰³. En art, cette valorisation de l'individu par

l'entremise de ses «contributions», se serait exprimée par les *Artes Moriendi* (XV^e-XVII^e

¹⁰⁰² «...les monarques et les seigneurs se devaient d'intensifier les activités de prêt d'argent afin de financer l'édification des hôtels royaux et des demeures seigneuriales» (Desmarais, 1995, 204).

¹⁰⁰³ «...la séparation des corps fondée sur un bilan individuel de l'existence terrestre. Le salut, la survie du corps, sera ainsi associée à une certaine biographie de l'individu. Un processus de stratification de la survie du corps, de son intensité exige cette fois une évaluation des contributions respectives des vies terrestres. Désormais, le salut ne pouvait demeurer ce prolongement indifférencié de la vie des corps. Il devenait affaire de mérite mais pas encore objet de sanction. Au XIII^e siècle une comptabilité systématique des bonnes et mauvaises actions s'installe dans la représentation symbolique, le passage dans l'au-delà devient prétexte à une intervention judiciaire céleste» (Turcotte, 1979, 205).

siècles) dans lesquels pouvait se lire «"la sécurité du rite collectif et l'inquiétude d'une interrogation personnelle"» (dans Turcotte, 1979, 209). De plus, la propriété immobilière aurait été vécue comme «une forme de salut ici-bas» dans la mesure où le sujet pouvait s'y investir sans risque de damnation (Desmarais, 1995, 208). À la limite, la propriété immobilière aurait eu cette capacité de donner à son propriétaire l'illusion de pouvoir surseoir à l'échéance ultime par le legs qui constituait — et constitue toujours — une façon de faire perdurer le nom au delà de la mort. «Comme les vigiles antérieurs, il [le marchand] finance les armées, pille les terres lointaines et contrôle l'État. Son ambition reste de durer. Non plus par des monuments, ni des terres, ni des prières, mais par la vie de son nom, en confiant désormais son épargne à ses enfants et non plus à ses morts» (Attali, 1988, 186).

Ainsi, la doctrine chrétienne et l'accès à la propriété immobilière auraient contribué à une individualisation du sujet. En fait, l'Église, en permettant l'usure, moyennant une réparation *a posteriori*, acceptait quelque part que le sujet puisse se réaliser en partie ici-bas¹⁰⁰⁴. La propriété immobilière, l'économie, l'individu et le Salut de son âme auraient roulé pour ainsi dire l'un sur l'autre, au point où il y aurait eu confusion entre le récit mis en forme par la doctrine chrétienne et le nouveau récit du capitalisme. La parenté entre ces deux «consécutions» pourrait se résumer ainsi (**fig.: 102**):

«"l'accès à une propriété privée est vécu comme un salut individuel. Plus encore, le circuit propriété — crédit — travail apparaît comme une économie du salut: la propriété est l'objet d'un désir pour la réalisation duquel l'individu s'astreint au travail. Il accepte une peine présente car il sait que la propriété est la promesse d'un bien-être futur. Ceci n'est pas sans rappeler la doctrine chrétienne du salut: le mortel qui a la foi en la promesse du Sauveur assume sa condition terrestre (souffrir et mourir), parce qu'il sait être appelé, après la mort, à la vie éternelle"» (Mercier dans Desmarais, 1995, 209).

Ainsi, les bourgeoisies, petite et grande, adhéraient à un récit (pour ne pas dire à une «*théologie*») qui en tout point aurait évoqué par sa forme le dogme chrétien. Tout se passe comme si il y avait eu une sorte de confusion formelle, mettant en place des conditions

¹⁰⁰⁴ «Pour les bourgeois chrétiens, **l'accès à la propriété immobilière apparaissait comme une forme de salut ici-bas**. Elle leur permettait d'accroître leur pouvoir de régulation et leur assurait la possibilité de demeurer conjoints au voisinage du vacuum attractif des Halles. Le maintien sur place passait par la valorisation des domaines d'établissement et la construction des quartiers, ce qui nécessitait le recours au crédit usuraire. La reformulation du contrat de propriété seigneurial voulue par les monarques capétiens a donc structurellement contraint les bourgeois chrétiens à commettre une faute dont l'issue était fatale. Il fallait que les bourgeois chrétiens soient coupables pour que le gain d'argent puisse prendre de la valeur. La restitution par les legs testamentaires permettait aux bourgeois chrétiens de déjouer la mort et elle conférait une valeur à l'argent du diable grâce à un programme de rachat qui prenait la forme d'une édification gothique. Sans culpabilité ni réparation ici-bas, l'argent mal acquis aurait perdu sa valeur. *C'est donc la valeur de l'argent qui fut rachetée par l'architecture gothique. Et c'est ainsi que l'argent de l'usure devint du capital*. Le proto-capitalisme médiéval ne tire donc pas sa signification d'une logique strictement utilitariste. Pris en charge par l'invention d'un programme consistant à assurer un salut ici-bas, le proto-capitalisme s'est constitué comme une véritable économie du salut» (Desmarais, 1995, 208-209 ns).

favorisant une substitution d'un récit à l'autre. Dans un tel contexte, le *domus* aurait donc commencé à acquérir une nouvelle «saveur», dans la mesure où son legs aurait représenté une façon de tromper la mort. Guy Mercier, rappelant qu'à une autre époque la question de la propriété fut «pourfendue [...] avec véhémence» ou «défendue avec une ardeur passionnée», notait que pour certains penseurs du XIX^e siècle, elle était considérée comme un droit «essentiel car il inscrit l'individu dans la temporalité et la finalité de l'histoire. En immortalisant sa mémoire, ce droit le fait participer à l'histoire, au-delà de la mort» (1985, 78). La propriété aurait donc été liée, en partie, à l'idée de la vie et de la mort; «...l'accès à une propriété privée est vécu comme un salut individuel» (*idem*, 73). Ainsi, dans un contexte où l'horizon de l'homme aurait été de plus en plus limité au monde terrestre, le *domus* aurait pu effectivement participer de la réalisation avant la mort et ici-bas du sujet¹⁰⁰⁵. À la limite, la propriété de la demeure serait apparue comme un morceau de paradis. Rappelons ce commentaire de Guy Mercier et de Gilles Ritchot au sujet de la mythologie de l'ici-bas: «Quant au salut, il adopte des formules aussi variées que tous les bienfaits terrestres [...] que l'on puisse connaître ou imaginer» (*cf.*: chapt. I). La généralisation de la maison individuelle serait-elle le signe d'une généralisation de cette perception d'une réalisation de soi à travers de *domus*¹⁰⁰⁶?

Ce fut dans un tel esprit que les bourgeoisies auraient engagé un bras de fer avec l'Église de Québec. Toutes deux auraient adhéré à des récits différents par leur contenu, mais similaire dans leur «forme». D'un côté, des acteurs auraient encore adhéré à une mythologie plaçant le Salut hors de ce monde, de l'autre, les acteurs auraient adhéré à des récits invitant le sujet à se réaliser ici-bas. À Québec, le cimetière en aurait été l'enjeu. Pour les communautés religieuses la question allait de soi: le cimetière était encore une forme signifiante. Pour les bourgeoisies, les choses auraient été en peu plus complexes. D'un côté, elles s'engageaient dans des trajectoires spécifiques parce que la forme de la Basse-Ville n'aurait plus trouvé de place dans la «forme» de leur regard. Selon des «nuances» culturelles, elles auraient préférablement visé l'axe monumental ou le bourg fortifié. Dans les deux cas, la forme du paysage aurait joué d'influence: d'un côté pour les aspects romantiques/hygiéniques de la nature, de l'autre pour la performance de

¹⁰⁰⁵ «Les bourgeois existent par leurs propriétés et durent en les transmettant, en les augmentant; leur durée, telles qu'ils la conçoivent, dépend de leur capacité d'accumuler, d'épargner, de protéger et d'assurer l'avenir du nom» (Attali, 1988, 324).

¹⁰⁰⁶ «Au milieu du XIX^e siècle romantique, le mystère des "fins dernières" était déjà devenu l'affaire du mode de production capitaliste. À un moment critique donné — 1960? — la prédication véhémement des dogmes s'est retournée contre son émetteur. Le clergé s'est sabordé dans la mesure où le rapatriement ici-bas de l'économie du salut chrétien était en cours. En somme, le clergé et la bourgeoisie ont prêché la même "économie". L'acteur bourgeois devenait, bien plus que le rival du clergé, son *double*. Le Destinateur cosmologique qui le déléguait supplantait le Destinateur noologique qui jusqu'alors avait délégué le clergé» (Ritchot, 1999, 395).

dispositifs sanitaires. Dans les deux cas, ces positions permettaient un isolement qui aurait été valorisé, conformément à la généralisation de l'individualisme. D'un côté, certains acteurs auraient cherché à s'isoler dans la nature, de l'autre — et peut-être plus particulièrement la petite-bourgeoisie (faute de moyens?) — ils auraient cherché l'isolement social en se regroupant avec des semblables (*cf.*: ci-bas)¹⁰⁰⁷. De plus, le choix du promontoire aurait relevé de sa capacité à évoquer la nouvelle position socio-politique des bourgeoisies qui occupaient dorénavant le pouvoir politique (*cf.*: section 12), comme l'architecture pouvait aussi exprimer son nouveau succès (géo)social. Dans le cas de la petite-bourgeoisie, en visant le promontoire, elle pouvait aussi se réaliser *via* la *forme-quartier*, ce qu'elle ne pouvait pas faire n'importe où. Mais les bourgeoisies auraient vu leurs trajectoires interceptées par la main-mise que les communautés religieuses avaient sur l'espace tout en étant ralenties par la densification toujours croissante du bourg fortifié. De plus, si elles quittaient un espace qui ne correspondait plus à leurs idéaux (mixité sociale, insalubrité, etc.), elles se trouvaient à investir une nouvelle position qui n'était guère mieux, puisqu'elle contenait des cimetières.

...

...

...

Le cimetière constituait un point nodal entre la vie terrestre et l'Au-delà: «Dans cette symbolique spatiale, le cimetière représentait une zone transitoire entre le monde des vivants et l'église, c'est-à-dire l'Au-delà. Entre ces deux espaces, entre ces deux mondes, l'église joue comme trait d'union» (Guay, 1991, 58). Ce faisant, l'Église occupait une position lui permettant d'imposer des normes sociales. D'ailleurs, les pratiques d'occultisme alors tenues dans les cimetières auraient témoigné de cet attachement au monde des défunts, comme l'intervention en chaire de l'Église de Québec contre ces pratiques aurait constitué un exemple de la capacité de l'Église à limiter certains comportements (*cf.*: section 3.9). Plus spécifiquement encore, en tant que Délégué, l'Église communiquait au sujet les conditions de sa perte et de son Salut. Cette communication s'inscrivait à l'intérieur de la consécution Salut individuel — foi — pénitence: le sujet acceptait sa condition terrestre parce qu'il pouvait anticiper sa fin. Ce pouvoir des communautés religieuses prenait appui à la fois sur le récit dont elles étaient mandataires, comme sur des positions qu'elles contrôlaient, positions ayant une signification unique (cimetière, église, etc.). À ce sujet, Lorraine Guay a comparé le cimetière à une place publique:

¹⁰⁰⁷ «Cependant la tendance systématique à spécialiser les quartiers selon le rang social des habitants est un phénomène né de l'instinct bourgeois au XIX^e siècle» (Bazin, 1968, 321).

«Important foyer de la vie religieuse et sociale, le cimetière est, pendant presque deux siècles, un lieu de passage, d'échanges et de rassemblement. En cela, l'espace de la mort est un lieu éminemment "urbain" puisqu'il joue en quelque sorte le rôle de place publique. À sa présence physique s'associe une vie spirituelle qui se déroule directement sur les lieux» (1991, 55-56).

Comme le rappelle l'auteure, le cimetière-église était le lieu «où se rencontrent le mort et le vif», où de la terre, le sujet pouvait se rapprocher de l'Au-delà (*idem*, 56). Il n'y aurait donc eu rien d'étonnant à ce que les communautés religieuses de Québec tolèrent toujours la proximité de la mort, même en plein milieu du XIX^e siècle (et c'est encore aujourd'hui le cas à l'Hôpital-Général).

Désireuses de se réaliser ici-bas, les bourgeoisies tournaient le dos à tout ce qui pouvait menacer la réalisation de ce désir. Ainsi, ce qui aurait motivé certaines trajectoires du bas vers le haut (ou vers la périphérie) n'aurait pas été l'insalubrité ou les épidémies — Québec connaissait déjà une telle situation d'insalubrité et d'épidémie, situation qui n'avait jamais provoquée de déplacements¹⁰⁰⁸ — mais une certaine conception de la vie et de la mort. Dorénavant, un cimetière, une épidémie représentaient des limites au désir du sujet de se réaliser ici-bas, des limites qu'il fallait repousser. Aussi, cette place qu'occupait maintenant le sujet dans l'organisation du monde l'incitait à s'engager dans de nouvelles trajectoires, des trajectoires qui menaient à des positions spécifiques de l'échiquier régional. Dans un premier temps, la ville fortifiée offrait suffisamment d'espace pour loger tout le monde: les arrières-cours étaient bâties, des étages étaient ajoutés, des sédentaires étaient *dispersés*. Mais avec le milieu du siècle le bourg fortifié aurait commencé à être plus difficile d'accès. En donnant force de loi à l'hygiénisme, les bourgeoisies parvenaient à refouler la mort au loin, à *disperser* (partiellement) les communautés religieuses, puis à occuper les anciens cimetières *intra-muros*, *via* notamment la *forme-quartier*. De plus, en prenant position dans le bourg fortifié «contre» les communautés religieuses, les bourgeoisies auraient ainsi acquis un pouvoir «accru dans l'arène urbaine»; d'ailleurs, à partir de 1860-70, le pouvoir municipal manifestait une volonté grandissante de mieux encadrer le développement urbain (Mélançon, 1997). Ce furent ainsi deux visions du monde qui rivalisèrent entre elles pour l'occupation du bourg fortifié. Ainsi, là où la forme cimetière constituait un point nodal entre ce monde et l'Au-delà, son remplacement par la *forme-quartier* aurait participé de l'actualisation de nouvelles représentations, d'une nouvelle forme de Salut (la propriété privée). Soulignons que la *forme-quartier* aurait été préférée par la petite-bourgeoisie qui, pour pouvoir assumer sa trajectoire, aurait été obligée de se contenter d'une appropriation collective de la

¹⁰⁰⁸ À la limite, et en simplifiant quelque peu, tant que la nature ne devenait pas un «*lieu*», le sujet n'aurait eu nul part où aller.

position du bourg et de ces fronts d'urbanisation qui «s'ouvraient» avec le départ de la garnison.

Le cimetière *intra-urbem* n'avait donc pas la même signification selon le regard qui s'y posait. L'éviction de la forme cimetière et son remplacement par la forme-quartier aurait permis aux bourgeoisies d'imposer leurs normes sociales. Là où l'Église pouvait imposer les siennes *via* l'accès au cimetière, les bourgeoisies, *via* le pouvoir municipal et une architecture éclectique (moderne), auraient été en mesure en quelque sorte de prendre la place des communautés religieuses, non seulement dans l'espace géographique, mais aussi dans l'espace social. Cela aussi, Lorraine Guay l'avait souligné. En refoulant vers la périphérie le cimetière, les acteurs du pouvoir portait atteinte à l'influence de l'Église.

«En s'appropriant les cimetières sous le couvert de l'hygiénisme [...], la bourgeoisie [...] ne s'intéressait pas tant à la promotion du cimetière lui-même [...] qu'à sa propre promotion à travers le paysage du cimetière [jardin dont elle fut l'instigatrice à Québec]. Ce faisant, elle "sédentarisa" le clergé et l'Église. En d'autres termes, celle-ci se vit contrainte de s'ajuster et d'entrer dans les rouages de l'économie bourgeoise qui s'appuyait sur le capitalisme et la division du travail, pour continuer d'administrer l'espace de la mort. [...] Sous l'éclairage des faits précédents, il appert que le choix de la banlieue [pour le cimetière-jardin] ne fut pas accidentel mais dicté par un sens d'objet et des intérêts précis, à savoir ceux de la bourgeoisie. Ces valeurs étant contenues dans le paysage du cimetière, celui-ci servit beaucoup plus qu'à la simple inhumation des morts, il agit véritablement comme un révélateur des forces bourgeoises. La forme dans l'espace fut donc non seulement un moyen pour la bourgeoisie de prendre sa place, mais un moyen de se faire valoir dans le présent et le futur» (Guay, 1991, 74-75).

Ainsi, deux récits similaires — deux «consécutions» — amenaient des acteurs à rivaliser pour une position donnant accès à un contrôle social; dans ce cas-ci, il s'agissait du bourg fortifié enserrant le *vacuum* tardif de Québec. En occupant les cimetières, les bourgeoisies (petite et grande) affaiblissaient la caste ecclésiastique tout en acquérant une position géosociale lui permettant (éventuellement) de communiquer sa vision du monde, *via* des aménagements spécifiques et l'architecture. S'appuyant sur les représentations de la consécution travail — crédit — propriété, les bourgeoisies auraient été en mesure d'imposer les valeurs de la modernité auxquelles elles adhéraient.

...

...

...

Avant 1850, tout porte à penser que le pouvoir municipal ne pouvait pas faire autrement que de collaborer avec les communautés religieuses. D'ailleurs William Moss écrivait:

«La ville se dote d'une première corporation municipale en 1833 [...]. Nous n'avons pourtant vu aucune référence à la confection de plans d'urbanisme dans les ouvrages consultés. Il faut néanmoins constater que la corporation municipale structure la vie urbaine et améliore les conditions de vie des résidents, notamment en implantant des infrastructures importantes — aqueduc, égouts, marchés publics — à partir du milieu du siècle. Ce milieu de siècle voit un effort

plus soutenu d'amélioration de l'environnement physique...» (Moss, 1994, 60).

Nous avons vu le cas des Ursulines qui, en échange de leur quai au Cul-de-Sac, avaient fait installer un aqueduc dans leur village de Sainte-Angèle (cf.: section 4.3.3). Présentes aussi dans Saint-Malo, les Ursulines avaient une influence de cette communauté sur le devenir de ce quartier au début du XX^e siècle:

«Les Ursulines, dès lors, préfèrent retraiter et, après 1910, elles ignoreront systématiquement les nouvelles requêtes des autorités municipales en vue de l'élargissement ou de la prolongation des autres rues du quartier Saint-Malo qu'elles possédaient encore en bonne partie. Les empreintes de ces refus se trouvent encore gravées dans le paysage urbain de Québec et elles se traduisent notamment par l'arrêt brusque de neuf rues aux limites des anciennes possessions des Ursulines et de l'actuel quartier Saint-Sauveur» (Lebel, 1981, 124-125).

Et l'auteure d'ajouter:

«En fait, la dernière rue prolongée aura été la rue Massue, en 1910, après quoi le maire informe les Ursulines que désormais la municipalité ne se pliera plus à leurs exigences parce que d'autres propriétaires de terrains dans les parties récemment annexées étaient prêts à les donner gratuitement, sans exiger d'autre retour que le service lui-même» (*idem*, 125).

Il y a eu le cas des Plaines au tout début du XX^e siècle où la Ville avait accepté d'installer à ses frais des équipements urbains en faveur des Ursulines. Dans ce cas précis, tout indique que le maire Parent avait fait usage d'un prête-nom pour spéculer¹⁰⁰⁹. Le maire aurait peut-être été d'autant plus ouvert à implanter le tramway et à fournir aux soeurs les services qu'elles demandaient, qu'il était lui-même actionnaire de la compagnie de tramway et qu'il cherchait peut-être, par ces «*dons*», à masquer ses manœuvres (foncières) frauduleuses (Lebel 1981; Mélançon, 1997). Ces trop brefs exemples suggèrent tout de même que le pouvoir municipal, après 1850, était de plus en plus capable de tenir tête aux communautés religieuses. Ce qui ne veut pas dire qu'elles n'avaient plus aucune influence sur le devenir de la ville (cf.: chapt. IV)¹⁰¹⁰, mais cette influence pâlisait certainement. Au sujet des transactions ayant entouré la création des Plaines d'Abraham, Aline Lebel a pu écrire: «En réalité, l'époque des cessions par les Ursulines en échange de services par la ville semble véritablement révolue. Désormais la vente est de rigueur» (1980, 116). Cette érosion de la position géopolitique des communautés religieuses était ainsi imagée par Lorraine Guay: «...les experts commencent à prendre la place des curés et des évêques dont le pouvoir fléchit» (1991,

¹⁰⁰⁹ «En d'autres termes, le maire consent à se servir de son influence mais il ne veut pas de preuve écrite qui pourrait devenir compromettante» (Lebel, 1980, 128) «Le maire Parent et son ami Tanguay réussissaient à obtenir un bénéfice de 30,000\$, en vingt-huit mois seulement, grâce à la spéculation su Marchmont» (*ibidem*, 140).

¹⁰¹⁰ En 1951, un développement domiciliaire était projeté sur des terrains appartenant à l'Hôpital-Général, entre le boulevard Hamel et la rivière Saint-Charles (Gagné Lemieux, 1995, 150).

105).

...

...

...

Trois grands groupes d'acteurs se seraient démarqués en fonction des idéaux qui les mobilisaient, et par conséquent par les positions qu'ils occupaient, positions dont la nature aurait eu la capacité de suggérer leurs idéaux respectifs. Leur localisation dans l'espace aurait ainsi été influencée par une coïncidence entre la formes de leurs idéaux et la forme du paysage, coïncidence souvent explicitée par l'entremise des arts et renforcée par l'aménagement, l'architecture et le design. Trois groupes qui cependant se départageaient selon deux tendances: romantique ou moderne (**fig: 3.87**). L'élite aristocratique et militaire, qui visiblement s'accommodaient bien des institutions seigneuriales, auraient poursuivi un idéal romantique hérité d'Europe. Son positionnement en périphérie de Québec n'aurait rien eu à voir avec la ville et son état socio-sanitaire, mais bien avec le fait qu'elle était à la recherche d'une nature intacte lui permettant d'expérimenter son individualisme. Cette élite cherchait à matérialiser les idéaux énoncés par Jean-Jacques Rousseau par exemple. Cette distance jadis valorisé par les auteurs du XVIII^e siècle aurait pris cependant une autre «saveur» avec l'avènement de l'industrialisation: la dégradation sanitaire de la ville aurait donné à la nature une autre valeur. Puis, la bourgeoisie, et certains membres de la petite-bourgeoisie, allaient prendre les moyens de se conjoindre avec le mode de vie aristocratique. Dans son cas, elle aurait été à la fois attiré par ce mode de vie (par les signes de style?), tout en étant repoussé par Québec dont les conditions hygiéniques se dégradaient assez rapidement. À ce titre, la bourgeoisie aurait plutôt adhéré aux valeurs de l'hygiénisme, tout en désirant partager avec l'aristocratie son mode de vie si particulier. Grâce à la grande croissance économique du XIX^e siècle, les bourgeoisies connaissent une bonification du contrôle politique de leur mobilité, leur permettant d'aspirer à un mode de vie plus distingué.

Si certains membres de la bourgeoisie préféraient la villa (une mise en forme de la nature), pour sa capacité à évoquer l'individualisme, mais aussi pour l'éloignement par rapport à une ville négativement perçue, d'autres auraient préféré exprimer leur adhésion à la modernité par l'entremise d'un cadre bâti localisé en ville, lui permettant par exemple d'afficher son succès socio-économique. À ce titre, seule la Haute-Ville pouvait répondre aux exigences de l'hygiénisme. Cette volonté d'afficher un succès social aurait pris différentes formes, selon les modes, selon la disponibilité des espaces à construire. Aussi, cela lui permettait d'expérimenter l'hygiénisme par l'entremise de techniques

performantes et rationnelles d'aménagement (drainage, adduction d'eau, etc.).

La petite-bourgeoisie aurait répondu elle aussi de ce désir d'afficher son succès social et économique, notamment *via* la *forme-quartier*, qui lui était peut-être plus facilement accessible mais aussi par la villa suburbaine dans certains cas. De plus, les bourgeoisies auraient eu tendance à vouloir vivre leur individualisme *via* une ségrégation sociale: au lieu de s'isoler dans la nature, les bourgeoisies se seraient isolées socialement en s'associant avec des semblables¹⁰¹¹. «Une bonne partie de l'augmentation de la population de la haute ville vient d'un nouveau type de résidant, l'élite commerciale, qui quitte la basse ville à partir des années 1830. La ségrégation géographique sur la base de l'origine ethnique et du statut social devient alors généralisée» (Moss, 1994, 60). Cette volonté du semblable se serait exprimée jusque dans le cimetière¹⁰¹².

Romantisme et progressisme auraient partagé un individualisme qui ne se serait pas exprimé par le même «*habiter*», et donc amenant les acteurs à occuper des positions différentes. L'*évasion* aurait eu tendance à exprimer les valeurs du romantisme, tandis que le *rassemblement* aurait eu tendance à exprimer des valeurs modernes. Certains acteurs auraient été mobilisés par un individualisme romantique, réactionnaire (valeurs passéistes), d'autres par un individualisme progressiste (valeurs modernes). Dans un cas comme dans l'autre, cet individualisme devait gérer «l'absence». Il n'y aurait donc pas eu de séparation nette entre romantisme et modernité. Le XIX^e siècle aurait ainsi manifesté un côté «*baroque*» dans la mesure où deux opposés (romantisme et modernité) auraient mobilisé les acteurs. Ce «*baroquisme*» aurait été plus fort à Québec qu'à Montréal, à cause de l'omniprésence de cette élite aristocratique et ecclésiastique qui, grâce à ses grandes propriétés, pesait de tout son poids dans le devenir de la région. Ces deux élites pouvaient sans détour afficher, voire imposer, leurs idéaux, leurs valeurs. Enfin, avec la fin du siècle, ce fut peut-être les valeurs progressistes qui auraient eu tendance à se généraliser, sous l'influence d'une science de plus en plus performante, mais aussi sous l'influence des techniques d'aménagement qui aurait de plus en plus servi une petite bourgeoisie occupant une position relative plus importante sur l'échiquier

¹⁰¹¹ «C'est le XIX^e siècle bourgeois qui créera la désolante ségrégation des classes [...] et qui, parquant les fortunés de ce monde dans les quartiers de "résidence", rejettera les autres dans la géhenne des faubourgs et des banlieues» (Bazin, 1968, 37).

¹⁰¹² «Les familles bourgeoises ne souhaitent plus "commettre" leurs morts dans les mêmes cimetières que les pauvres. Avant que ne se distinguent les beaux quartiers dans les villes, les bourgeois veulent avoir leurs propres tombeaux, leurs propres cimetières. Ils désirent pour leurs morts la paix, le repos, un dernier domicile en propre; la concession de sépulture devient une propriété qu'on va visiter "comme on va chez un parent". Le cimetière devient à la fois lieu de souvenir et préfiguration de la ville. Chaque mort y a, selon ses moyens, un tombeau d'autant plus riche et durable» (Attali, 1988, 281-282).

9. Quelques notes supplémentaires au sujet des cimetières

En donnant force de loi à l'hygiénisme, les bourgeoisies étaient donc parvenues à prendre position dans le bourg fortifié, en refoulant les cimetières vers la périphérie et en occupant les espaces *intra-muros* ainsi libérés¹⁰¹⁴. De nouveaux cimetières avaient donc été aménagés hors de la ville (**fig.: 3.86**). Ces nouveaux cimetières étaient tous aménagés à même de vastes domaines appartenant à l'élite locale¹⁰¹⁵. Par exemple, le «juge Philippe Panet [...] vendit à la fabrique de Saint-Roch 19 arpents et six perches de sa propriété en vue de l'établissement du cimetière Saint-Charles» (Guay, 1991, 65). Plus intéressant encore, les touristes fréquentaient les cimetières de Québec¹⁰¹⁶.

«Pourtant, ils continuent de signifier la mort et devraient être considérés comme une source de malaise aussi bien à la banlieue qu'à la ville. Leur localisation loin de la ville les rendrait-ils tolérables et sans danger? Comment expliquer qu'ils soient ouverts à même les espaces que recouvrent les grandes propriétés et les domaines des villas appartenant à la noblesse aristocratique et à la bourgeoisie qui furent justement les problèmes d'insalubrité et les espaces de la mort? Comment deviennent-ils acceptables au loin et comment peuvent-ils ne pas dévaloriser les lieux comme c'est le cas à la Haute-Ville?» (Mélançon, 1997, 79).

Ces brèves observations soulèvent une question importante au demeurant posée par Lorraine Guay (1991): si le cimetière n'était plus toléré au centre (dans la ville), alors comment expliquer qu'il le devenait en périphérie, et suffisamment pour être fréquenté par les touristes? Dans le cas de l'axe monumental par exemple, deux cimetières coexistaient parmi les grands domaines de villégiature (**fig.: 3.86**)¹⁰¹⁷. La réponse à cette question logerait dans la forme et dans la localisation: **«En les transformant en**

¹⁰¹³ Cette assurance qu'acquerrait la science avec la fin du siècle serait à lire jusque dans les romans, permettant par exemple à Bram Stoker (1897) de parler d'un XIX^e siècle «sceptique, positiviste, où l'esprit scientifique est tout-puissant» (1997, 396).

¹⁰¹⁴ «La fermeture graduelle des cimetières dans la limite de la ville n'est pas qu'une prescription hygiénique pour protéger la population et la santé publique. Surdéterminée par une valeur positionnelle urbaine à la Haute-Ville, la valeur-hygiène permet à la bourgeoisie marchande de prendre place dans l'espace *intra-muros*, largement contrôlé par les communautés religieuses et l'armée. Synonymes d'insalubrité et de maladie dans la ville, les cimetières sont éradiqués par l'hygiénisme et les corps des professions médicales qui proposent de combattre la maladie plutôt que de l'accepter comme une fatalité» (Mélançon, 1997, 79).

¹⁰¹⁵ «...les grands cimetières ont tous été créés à partir de portions de domaines appartenant à une élite. Ensuite, l'espace public de la mort a cessé d'occuper la propriété religieuse ou institutionnelle et loge désormais sur la propriété bourgeoise (Guay, 1991, 67).

¹⁰¹⁶ «À Sillery, en banlieue de Québec, le cimetière Mount Hermon est considéré comme le plus beau et le plus populaire auprès des touristes. L'historien J.-M. Lemoine compare ses points de vue et ses parterres parfumés avec ceux de Greenwood à New York. C'est qu'un tel cimetière fait maintenant partie des lieux qu'il ne faut pas manquer de voir» (Guay, 1991, 18).

¹⁰¹⁷ «À Sillery particulièrement, le chemin Saint-Louis traverse une zone entière composée d'une vingtaine de grands domaines avec villas, comptant parmi les plus grands, les mieux aménagés et les plus prestigieux au point de vue du site et de leurs occupants. C'est dans cette zone qu'on trouve les beaux cimetières Mount Hermon et Saint-Patrick» (Guay, 1991, 70).

une forme adaptée et compatible à la valeur urbaine de la position endorégulée, c'est-à-dire en jardins attractifs» (Mélançon, 1997, 79 ns). En changeant de forme, en évoquant la nature, le cimetière-jardin tombait en cadence avec de nouvelles représentations idéalisées de l'humanité. Le cimetière-jardin devenait acceptable en périphérie à partir du moment où sa forme était compatible à la valeur de la position le recevant.

Au chapitre de la forme, nous avons vu que les cimetières, qui étaient sous l'ascendance directe de l'Église, présentaient un certain «*fouillis*»; ils étaient aussi anonymes. Une demande pour des lots familiaux devait émerger à partir de 1838, demande qui avait une incidence sur l'aménagement interne du cimetière (Guay, 1991)¹⁰¹⁸. Avec le cimetière-jardin, la tombe privée, individuelle et familiale, se généralisait. Malgré cette première forme «*d'individualisme*», ces cimetières étaient organisés en «"quartiers" socio-économiques et même ethniques» (*idem*, 24)¹⁰¹⁹. Une forme de ségrégation, qui avait vraisemblablement commencé à se manifester dans la ville, aurait pour ainsi dire été recopiée jusque dans la mort. L'au-delà s'effaçait donc au profit d'une vision plus terrestre de la mort.

«Dans le cimetière [jardin], les défunts continuent une forme d'existence: ils ont un nom, un statut social et... une propriété. Ainsi, le mort, par le biais du lot familial, continue d'être propriétaire pendant de nombreuses années. La formule de la concession perpétuelle lui permet même une vie après la mort souvent plus longue! Selon Robert Auzelle, cette acquisition d'un bien immobilier outre-tombe constitue "le complément des biens fonciers de la vie et l'épilogue de l'individualisme bourgeois de l'existence"» (*idem*, 25).

L'au-delà était en quelque sorte rapatrié ici-bas et façonné par les idéaux du XIX^e siècle hygiéniste et romantique. La mise en forme du cimetière-jardin aurait aussi favorisé (participé à) l'expression de l'individualisme alors en train de se généraliser¹⁰²⁰. De plus, cette mise en forme par le jardin rencontrait de toute évidence les sensibilités romantiques; il aurait mis en forme «une conception pastorale de la mémoire et de la mort du défunt» (*idem*, 19).

La localisation en périphérie permettait la réalisation de ces cimetières-jardins aux surfaces beaucoup plus vastes. Mais au delà des questions d'espaces disponibles, la

¹⁰¹⁸ «...la volonté de rassembler dans un lot désigné une même famille permet dès lors une appropriation personnelle de l'espace se poursuivant au-delà de la mort» (Guay, 1991, 14).

¹⁰¹⁹ «L'organisation spatiale des sépultures n'est donc pas sans rappeler celle de la ville où s'isolent les uns par rapport aux autres les groupes sociaux et ethniques» (Guay, 1991, 25).

¹⁰²⁰ «...les cimetières [jardins] ont matérialisé dans la banlieue des valeurs qui, globalement, ne s'inscrivent que beaucoup plus tard dans la ville: il faudra attendre le début du XX^e siècle pour que soit assumée collectivement l'hygiène» (Guay, 1991, 62).

périphérie de Québec à cette époque offrait surtout des conditions répondant aux exigences de l'hygiénisme, qui n'auraient pas pu être rencontrées en ville. Le cimetière-jardin aurait aussi valorisé la propriété (*idem*)¹⁰²¹. Ainsi, «les choses se sont passées comme si l'élite s'était appropriée les cimetières et les avait aménagés à son image, à l'image de sa propriété et de ses valeurs» (*idem*, 71). Les cimetières-jardins, en résonance avec les représentations idéalisées auxquelles adhéraient les acteurs romantiques, auraient participé de la valeur *urbaine* de l'axe monumental. À ce sujet, il est intéressant de souligner que le cimetière Saint-Charles allait se faire «*rattraper*» par la qualité d'occupation spatiale, un peu comme le fut l'Hôpital-Général. Au moment de sa réalisation, le cimetière Saint-Charles, délimité d'un côté par la rivière Saint-Charles, occupait une campagne dont le paysage n'était pas en contradiction avec la mise en forme de ce cimetière. Or, étant dans l'aire *rurale* de Québec, le cimetière Saint-Charles se trouvait à occuper une position de contrainte. Aujourd'hui, le cimetière Saint-Charles est flanqué par une zone industrielle et par la forme faubourg du quartier Saint-Malo (**fig.: 3.103**)¹⁰²².

Le cimetière Saint-Charles n'avait donc aucun effet significatif sur le devenir de sa position, comme ce fut le cas du parc Victoria et de sa rue Parent. *A contrario*, la position *rurale* accueillant le cimetière Saint-Charles allait se développer «*sans tenir compte*» de la présence de cette forme *urbaine*.

...

...

...

Permettons-nous brièvement de jeter un œil dans le futur et de regarder l'émergence d'une troisième génération de cimetières qui, avec les années 1970, était aménagée dans la zone agricole de Québec. D'ailleurs, en se localisant dans la zone agricole, l'entreprise funéraire pouvait-elle bénéficier des faibles valeurs pour ainsi augmenter sa rentabilité? Cela permettrait certainement aux municipalités d'affecter les positions plus valorisées à des fonctions domiciliaires (*idem*).

Le cimetière aujourd'hui ne porte plus ce nom. Il est avant tout connu sous le nom de

¹⁰²¹ «Dans la banlieue, les nécropoles ont radicalement changé de vocation: désormais elles s'adressent aux fins connaisseurs du paysage, aux spécialistes de la nature et aux touristes. [...] Loin de déprécier leur environnement comme ce fut le cas dans la ville, les nécropoles-jardins, au contraire, le valorisent» (Guay, 1991, 70).

¹⁰²² «Bien que situés en retrait du massif de Coulonge, ces propriétés localisent une trajectoire urbaine d'évasion qui n'entre pas en conflit avec une trajectoire rurale. Dans le cas des villas et du cimetière Saint-Charles, un tel conflit, informant des domaines différents de la structuration morphologique, survient plus tard avec l'extension vers l'ouest du faubourg Saint-Sauveur et des équipements de transport vers les industries de la basse ville» (Mélançon, 1997, 82).

«parc» ou de «jardin». Il ne laisse place à aucune distinction sociale, à aucune forme de discrimination, les monuments sont tous identiques, au ras du sol, ce faisant, le cimetière contemporain est uniforme, sans allée, sérié (**fig.: 3.104**); aussi sérié que la banlieue isomorphe? Au point où Lorraine Guay a pu ainsi se questionner: «Dans ce décor "technique" où rien n'arrête la vue et où l'aspect instrumental de l'aménagement domine, il se dégage une impression d'absence du sujet principal des lieux: la mort elle-même. Le parc-cimetière serait-il la zone géographique de la mort interdite?» (*idem*, 44).

Aujourd'hui, le cimetière serait l'affaire d'entreprises multinationales, faisant appel à toutes les techniques de la vente. Ils sont administrés comme n'importe quel autre secteur d'activités. Il y aurait aujourd'hui une industrie de la mort comme il y a une industrie de l'automobile. Lorraine Guay a souligné l'engouement pour les services dits de «pré-arrangement» (*idem*, 121). En 1987, cela représentait un marché de plus de 45 millions de dollars (*ibidem*). Elle écrivait ainsi: «L'étonnant succès qu'a connu la vente du pré-arrangement auprès du public a donné lieu à ce phénomène nouveau que serait le cimetière vide. [...] les trois quarts des places dans le cimetière appartiendraient à des vivants (Guay, 1991, 122-125)¹⁰²³. Et elle ajoute:

«C'est dire que les cimetières privés, qui sont avant tout des entreprises commerciales, fonctionnent à la condition que les gens paient à l'avance leur mort future. C'est ainsi que "ma" mort future devient une occasion de produire de l'argent, car les montants perçus sont ensuite placés en fiducie. Et jusqu'à "mon" décès, la maison funéraire touchera les intérêts de cet argent [...]. Dans l'histoire des cimetières, ce phénomène de placement en fiducie de l'inhumation future constitue un authentique précédent, puisque c'est la première fois que l'argent qu'on fait avec la mort fructifie, se reproduit de lui-même sur une base élargie servant ainsi à faire plus d'argent, servant donc à la reproduction du capital lui-même. C'est ce capital anonyme et abstrait qui se convertirait dans la forme abstraite du cimetière vide. Car, dans ces cimetières, ce ne serait pas véritablement le culte des morts qui serait valorisé comme au XIX^e siècle, mais bien le culte du capital financier. De l'Église à l'entreprise privée, le changement d'acteur ne s'est pas fait sans un changement de mentalité, soit une transformation du sens anthropologique qui s'est actualisée en espace» (*idem*, 125-127).

Ainsi, là où le service funèbre était octroyé au fidèle, eu égard à la rentabilité du cimetière et eu égard à la condition socio-économique du fidèle — le cimetière d'avant 1850 était déficitaire —, là où le service funèbre permettait le maintien du paysage du cimetière-jardin, le service funèbre contemporain ne viserait que «le développement et l'enrichissement de l'entreprise elle-même» (*idem*, 128). Si, avec les grandes révolutions, la mort retrouvait une position similaire à celle qu'elle occupait durant l'Antiquité (en périphérie), sa signification aurait cependant fait place à des valeurs propres au XX^e

¹⁰²³ Une récente publicité pour le pré-arrangement funéraire se libèle ainsi: «Mon esprit repose déjà en paix» (dans le journal *Québec express*, 3 décembre 2005, vol. 5, n°31, p.3.)

siècle¹⁰²⁴. Comme le mentionnait Lorraine Guay, à chaque «générations de cimetières [...] se rattachent des caractéristiques spécifiques concernant la forme, le rapport à l'espace et le type d'économie» (Guay, 1991, 2; **fig.: 3.105**).

10. La citadelle et les fortifications de Québec

*...les murs ont été symboliques et pratiques
avant d'être concrets et inutiles.*

Pelletier et al. (1984, 12)

10.1 La citadelle

Dès 1636, les fortifications de Québec existaient à l'état virtuel par l'entremise d'actes spécifiant que ces concessions étaient effectuées *intra-muros*. Ceci dit, sous le Régime français, Versailles ne semblait pas trop pressé de fortifier Québec. Rappelons que «...l'administration métropolitaine [...] n'appréciait pas Québec à la manière d'une place forte privilégiée. Sauf entre 1700 et 1720, Louisbourg et Montréal avaient la préséance»¹⁰²⁵. En 1759, Montcalm affrontait les armées anglaises sur les plaines d'Abraham. Nous avons vu qu'à ce moment, aucun officier français n'accordait de réelle valeur au site de Québec comme place forte (cf.: chapt. I). En 1760, ce fut au tour du général Murray d'affronter les armées françaises sur les plaines d'Abraham (la Bataille de Sainte-Foy). Puis, vint le tour des Américains en 1775. Encore une fois, les fortifications de Québec, qui «"tombaient [alors] en ruine"», ne furent pas témoin de l'attaque (dans Pelletier *al.*, 1984, 15).

«En 1775, les Américains [...] buteront contre les barricades de la basse-ville, qui n'est pas fortifiée. En l'absence de ces barricades la ville aurait fort probablement capitulé. Le passage de la basse-ville à la haute n'était pas contrôlé. "Seule la faiblesse offensive de l'armée américaine permettra à la ville de repousser le blocus"» (*idem*, 14).

Bref, les fortifications de Québec furent «inachevées et délabrés en périodes troublées»

¹⁰²⁴ «Partout où le capitalisme règne, se consomme la coupure entre les vivants et les morts, entre l'épargne et le sacré, dans un mouvement qui a commencé au Moyen Âge avec l'éloignement du cimetière de l'église. Le cimetière n'est plus maintenant dans la ville, mêlé au vivant, à ce monde "bruisant, affairé, turbulent, commerçant". Il est un lieu isolé, réservé aux morts; il est même le seul lieu où la mort ait encore droit de cité, où elle soit encore "une réalité reconnue". La mort ne porte plus d'avenir en elle-même. Elle n'est plus un moyen de gérer l'éternité. La ville fait tout pour qu'on l'oublie, elle la range, la relègue, la nie. Et, pour cela, elle la rend laïque, abstraite, clinique» (Attali, 1988, 323-324).

¹⁰²⁵ «La décision de fortifier Québec sous l'ancien Régime aurait eu partie liée avec la chute de Louisbourg (1745). La panique aidant, les "valets" de la colonie se sont empressés de bâtir, plaçant Versailles devant le fait accompli et contre ses volontés. [...] Devant le refus de la métropole, le coût de l'opération est amorti par une taxe sur les marchandises entrant dans le port» (Pelletier et al., 1984, 13-14).

et ne furent jamais utiles «au maintien de la paix» quand elles étaient pourtant «complétées et entretenues» (*idem*, 9). Sous le Régime français, les fortifications auraient été une façon indirecte de soutenir l'économie locale (*cf.*: chapt. II). Même Raoul Blanchard, qui avait tant vanté les mérites de la citadelle naturelle de Québec, lui qui avait écrit au sujet du choix de Québec que «nulle hésitation n'était permise» (1935, 178), se trouvait finalement à se contredire, ou à tout le moins à relativiser le rôle de place forte de Québec: «La vraie forteresse de cette période [...], c'est Montréal [...]. Ainsi le premier rôle de la ville de l'estuaire ne fut pas d'ordre militaire» (*idem*, 189-190).

De toute évidence, les Britanniques n'étaient guère plus pressés que les Français de fortifier Québec. Il leur faudra plus de quinze ans avant d'aménager une citadelle... temporaire et seulement après l'attaque américaine¹⁰²⁶. De plus, avant la construction des tours Martello, aucune administration n'avait jugé nécessaire d'occuper «les croupes des Buttes à Nepveu» qui se trouvaient pourtant à la même hauteur que les canons des murs (Blanchard, 1935, 200). Puis, en 1805, la métropole britannique se décidait finalement à construire une citadelle à Québec, les travaux se terminant en 1823 (Pelletier et *al.*, 1984, 16). «Ainsi, les vainqueurs de 1759 édifient et achèvent un dispositif dont ils venaient d'expérimenter, à leur avantage, l'inefficacité» (*idem*, 19). Deux aspects étonnent dans l'aménagement de cette citadelle. D'abord, elle était construite à une époque où les stratèges et les tacticiens redécouvraient les avantages de la mobilité: la guerre de mouvement prenait le relais de la guerre de position. Ensuite, non seulement les Britanniques amélioraient-ils une place forte démodée, mais ils ne prenaient pas tous les moyens nécessaires pour en assurer le bon fonctionnement¹⁰²⁷.

Du XV^e-XVI^e siècles au milieu du XVIII^e siècle environ, l'art des fortifications aurait constitué la principale préoccupation des stratèges. Un auteur a pu écrire dans cet esprit: «...la vie de Vauban (1633-1707) constitue la période d'apogée de la fortification bastionnée, moment d'équilibre, tant entre attaque et défense [...] qu'entre stratégie et

¹⁰²⁶ «L'armée révolutionnaire des treize colonies a attaqué Québec en 1775-1776. Les travaux de la citadelle (temporaire) commencent en 1779 et sont interrompus en 1783, après la signature du traité de Versailles qui mène à la naissance des États-Unis et à la réduction territoriale de l'empire britannique en Amérique du Nord» (Parent, 2005, 174).

¹⁰²⁷ «Plus tard, la tension diplomatique qui troubla les relations anglo-américaines pendant la guerre de Sécession aboutit à l'établissement de nouveaux ouvrages, mais cette fois sur la rive droite du fleuve: ce sont les trois forts au Sud-Est de Lévis, construits de 1865 à 1871, jamais occupés ni armés. Plus tard encore, lorsque les défenses du Gibraltar américain se trouvèrent définitivement démodées, on les a remplacées par un grand fort moderne maîtrisant le passage de l'estuaire, à Beaumont, un peu à l'aval; il a été terminé en 1910» (Blanchard, 1935, 201).

politique princière» (dans Cornette et Mérot, 1999, 127)¹⁰²⁸. Un autre auteur ajoute: «Si les progrès de la tactique font évoluer au XVIII^e siècle l'art de la guerre vers le mouvement, au XVII^e les opérations militaires consistent essentiellement dans le siège et la défense des places fortes» (Bazin, 1968, 327)¹⁰²⁹. Enfin, Lewis Mumford:

«Au XVII^e siècle, avec les conceptions de Sébastien Vauban, l'art des fortifications allait connaître sa grande époque. [...] Cet art des fortifications qui avait coûté d'immenses efforts et exigé de lourds sacrifices se révéla inutile peu après qu'il eut atteint une sorte de perfection. Grâce aux lunettes de tir, le feu d'artillerie était devenu beaucoup plus efficace, et, par suite du meilleur état des routes et de l'organisation du ravitaillement, la mobilité accrue des armées donnait à nouveau la priorité à l'offensive» (1964, 458-459).

Mais faisons appel à des spécialistes des questions de stratégie et de tactique: le chevalier de Folard (officier français; 1669~1752) préconisait le choc par l'entremise de la colonne et d'un ordre profond; Joly de Maizeroy (1719~1780), qui penchait pour l'embuscade, mettait en place certains des principes qui allaient alimenter la doctrine napoléonienne; Henry Lloyd (stratège britannique; 1729~1783) prônait «l'agilité» et la mobilité tandis que le conte de Guibert (théoricien français; 1743~1790) soutenait la «mobilité et la concentration» (Chaliand, 1990). Ceci dit, l'art de la fortification n'était pas abandonnée — la ligne Maginot nous le rappelle — mais «L'avènement de l'artillerie à longue portée transforme, en la simplifiant, la tactique des sièges» (DSM, 1998, 566). La citadelle de Québec était ainsi construite à une époque où les stratèges et les tacticiens dévalorisaient la guerre de position. Et il ne faut pas oublier que la citadelle occupait un site d'une autre époque et qu'elle fut construite pendant les guerres napoléoniennes: «L'ère des guerres de masse, qui commença sous Napoléon, réduisit considérablement la pratique de cette forme particulière de guerre» (*ibidem*). Faut-il rappeler que la bataille de Waterloo (juin 1815), qui survint pendant la construction de la citadelle de Québec, marquait probablement un sommet en matière de guerre de mouvement. Wellington, le «grand vainqueur de Napoléon à Waterloo» (*idem*, 687), devait donner «l'autorisation finale» permettant de construire la citadelle de Québec (Pelletier et *al.*, 1984, 19). Or, Wellington «affectionne peu les sièges» (*ibidem*). Mais son approbation n'était peut-être contradictoire qu'en apparence. En effet, pour Wellington et Richmond (gouverneur), «"les possessions britanniques à l'intérieur du continent nord-américain ne peuvent être ravitaillées que si Québec est maintenue et ses fortifications améliorées"» (dans Pelletier et *al.*, 1984, 19). Dans l'esprit de Wellington, la valeur de Québec n'aurait peut-être pas

¹⁰²⁸ «La tactique des sièges et la science des fortifications connurent leur apogée dans l'Europe du XVII^e siècle. Les spécialistes des fortifications, comme Menno Coehoorn, Georg Rimpler et Sébastien Vauban étaient alors considérés comme les plus grands stratèges de leur époque» (DSM, 1998, 566).

¹⁰²⁹ «...avant que les modifications fulgurantes de la tactique ne relèguent au XVIII^e siècle la fortification hors du théâtre opérationnel» (Faucherre dans Cornette et Mérot, 1999, 126).

tant relevé de la tactique que de la stratégie: assurer le ravitaillement des troupes en campagne; offrir un appui au mouvement. Il ne serait donc pas impossible que dans l'esprit de Wellington, cette citadelle n'eut aucune valeur offensive. Cette citadelle, typique de la Renaissance et reprenant «un plan à la Vauban, plus gros mais quand même comparable à ceux de Champlain et Bourdon» (*idem*, 16-17), reposait tout de même sur des concepts plutôt dépassés.

Comme précédemment annoncé, le système défensif de Québec ne répondait pas entièrement aux critères imposés par sa logique. Nous avons vu au premier chapitre que la fortification bastionnée était conçue pour fonctionner sur 360 degrés. Elle devait permettre le tir dans toutes les directions de façon à pouvoir tenir à distance l'adversaire¹⁰³⁰. Idéalement, le périmètre de la citadelle devait donc être libre de tout obstacle, permettant ainsi de voir venir, et surtout, d'empêcher un quelconque adversaire de tirer profit d'une zone d'ombre pour dissimuler ses mouvements. Les Britanniques avaient à cet effet bombardés les faubourgs au-devant des murs de Québec¹⁰³¹. Mais tel un sphinx, les faubourgs devaient renaître après la guerre:

«Même si l'expérience a démontré la nécessité de maintenir une zone libre de construction, les communautés religieuses ont repris leur habitude de diriger la croissance de la ville dans le même secteur, c'est-à-dire à proximité des fortifications et de la porte Saint-Jean. Avant même que l'armée ne dispose des pouvoirs nécessaires à l'acquisition de ces terrains, le faubourg occupe une part importante du coteau Sainte-Geneviève, au nord de la rue Saint-Jean, et empiète par le fait même sur le glacis réservé aux ouvrages défensifs» (Mélançon, 1997, 87-88).

La fortification bastionnée constituait un système, une totalité organisée qui ne pouvait souffrir d'un dispositif à moitié fait; la moindre faiblesse réduisait son efficacité de façon significative. La citadelle française des Britanniques ne répondait donc pas entièrement aux principes de la fortification bastionnée. Ainsi, selon la théorie militaire, la présence des faubourgs Saint-Jean et Saint-Louis aurait été problématique. Yves Mélançon précise que les militaires n'avaient pu:

«obtenir l'autorisation d'entreprendre des mesures d'expropriation systématique. En plus d'être jugées trop onéreuses par le gouvernement de Londres, ces expropriations ne semblent pas nécessaires a priori, puisque les probabilités d'une attaque ennemie de ce côté [...] paraissent peu probables. Devant les divergences d'opinion sur la défense de la ville, le lotissement et quelques constructions finissent par atteindre le côté nord de la Grande Allée en 1816» (Mélançon, 1997,

¹⁰³⁰ Elle devait «offrir la plus grande facilité de tir aux assiégés tout en couvrant tout son périmètre de leur rayon d'action» (DSM, 1998, 566).

¹⁰³¹ «La zone militaire devant l'enceinte ouest, instaurée par Chaussegros de Léry au temps du Régime français, est délaissée par les Britannique, qui y autorisent des lotissements et des constructions. En 1775, les belligérants américains tirent profit du couvert à proximité des murs de la ville que leur offre le faubourg Saint-Jean, établi dans l'axe du chemin reliant la ville à la campagne. Les autorités réagissent en rasant le faubourg, mais celui-ci renaît dans les années 1780, sans qu'on s'en préoccupe davantage» (dans Courville et Garon, 2001, 120).

88).

Il est étonnant que les militaires aient considéré comme «peu probable» une attaque par les faubourgs du promontoire, eux qui les avaient détruits lors de l'attaque de 1775. Bien avant, Chaussegros de Léry avait fait place nette devant Québec pour des raisons tactiques évidentes, mais aussi pour refouler au loin certains acteurs... En matière de défense de la ville de Québec, nous n'en sommes pas aux premières contradictions! Yves Mélançon a aussi souligné la contrainte des coûts associés à une telle opération d'expropriation¹⁰³². Il est évident que cette question était réelle. Mais on voit mal pourquoi les maîtres du nord de l'Amérique n'étaient pas en mesure de s'approprier les terrains nécessaires pour s'assurer l'efficacité de leur ville fortifiée. Certes, ils avaient contribué à cette situation en reconduisant le régime seigneurial, permettant à des acteurs, comme les communautés religieuses, de faire valoir leurs droits fonciers. Mais considérant que les faubourgs avaient été entièrement rasés en 1775, on voit mal pourquoi l'armée n'avait pas alors profité de la situation pour faire place nette devant les glacis de Québec. Cette apparente contradiction entre la logique du système bastionné et le laxisme britannique trouverait peut-être sa réponse dans les «divergences d'opinions» notées par Yves Mélançon car, si Londres avait réellement voulu maintenir l'efficacité de sa place forte bastionnée, elle aurait probablement profité de l'occasion que lui donnaient les Américains. Ces divergences d'opinions pouvaient-elles être le signe que l'appréciation de la citadelle et de ses murs par les uns et par les autres oscillait entre tactique, stratégie et géopolitique?

Au sud de la Grande Allée, alors pratiquement libre de construction, l'armée parvenait à reprendre un certain nombre de terrains, de façon à conserver une zone *non ædificandi*. Néanmoins, elle faisait face à des spéculateurs qui entendaient tirer profit, soit de la grande croissance économique pour vendre des lots à bâtir, soit pour profiter des intentions de l'armée. Ce fut le cas par exemple de l'armateur William Lampson (**fig.: 3.106**).

«En 1840, il rachète le bail d'une propriété située immédiatement à l'est des tours Martello et appartenant aux Ursulines. Pour en augmenter la valeur, il fait lotir le terrain, qu'il destine à la construction domiciliaire. Cette tactique oblige l'armée à faire valoir ses prérogatives: "Le Département du Génie dans la crainte que des maisons, qui étaient sur le point d'être construites sur cette pièce de terrain, ne devinssent nuisibles aux fortifications de la ville, s'en empara de force

¹⁰³² «...les propriétaires, qu'il s'agisse des communautés et de quelques notables bourgeois et fonctionnaires, pratiquement le lotissement de leurs biens fonciers situés de part et d'autres de la rue Saint-Jean. Ils cèdent leurs lots contre rentes, quelques fois avec l'obligation de construire dans un délai précis, ce qui force alors l'armée à racheter les baux tout en versant une indemnité accrue pour la présence de bâtiments. D'autres propriétaires lotissent leur domaine en espérant augmenter la valeur de chaque lot et percevoir de meilleures indemnités en les revendant à l'armée au moment opportun» (Mélançon, 1997, 87).

[...] et la paya à M. Lampson en 1843"» (dans Mathieu et Kedl, 1993, 185).

En quoi était-il plus facile de faire affaire avec les «spéculateurs» de la frange sud du promontoire, qui avaient les moyens de leurs prétentions, plutôt que de disperser des ouvriers qui ne disposaient que de leurs humbles maisonnettes construites sur des terrains loués et de toute façon détruites en 1775? D'ailleurs, l'histoire de Québec démontre clairement que se sont généralement les acteurs localisés sur de petites propriétés qui ont fait l'objet d'expropriations lors des grands projets (complexe G, nouveau Saint-Roch, Place Québec, les autoroutes et les voies ferrées, les boulevards Charest et Saint-Cyrille, etc.). Rappelons aussi les faubourgs de la rive gauche de la Saint-Charles qui «cédaient» leur place aux voies ferrées (cf.: section 4). L'armée britannique intervenait-elle en fonction de l'organisation morphologique de Québec? Chose certaine, son intervention avait pour conséquence de maintenir plus efficacement le corridor de l'axe monumental communiquant avec la périphérie.

Force est d'admettre que la citadelle de Québec ne pouvait pas répondre entièrement d'une logique fonctionnelle. Trop d'éléments contradictoires, trop de faits historiques avérés, viennent intercepter la logique de l'utilité. L'aménagement de la citadelle «fait penser à une dépense — destruction de richesse pour manifester celle-ci —, et non [...] à un investissement pudiquement qualifié de "non rentable"» (Pelletier et al., 1984, 18). La citadelle devait viser autre chose. Certes l'Angleterre craignait visiblement un retour de la France; mais y croyait-elle vraiment? Un premier niveau de lecture permettrait de penser que la construction de la citadelle visait un objectif géostratégique. Par un tel aménagement, l'Angleterre aurait voulu démontrer à ses rivaux sa capacité à s'appropriier un territoire et à le conserver¹⁰³³. Londres aurait voulu prouver aux Américains et à la France que cette partie du continent était sous contrôle.

«Le projet de conquête américaine de 1812-1814 fut relayé par un autre projet, fictif mais néanmoins agaçant, de reconquête par les Français. Ces alliés des Américains n'avaient qu'à passer par New York s'ils voulaient récupérer une ex-possession qui tomberait comme un fruit mûr. Ce projet-substitut ne fut pas mis à exécution par les autorités de Paris et de Washington. Il aurait cependant inspiré l'astuce consistant à talonner les délégations coloniales de la métropole britannique. [...] Les tours Martello et les forteresses somptuaires de 1818 auraient-elles pu signifier, par-dessus la dynamique de rassemblement, le déroulement d'une guerre des nerfs?» (Ritchot, 1999, 306-307).

Par ses projets défensifs, Londres aurait «gonflé son plumage» pour impressionner ses

¹⁰³³ «Encore une fois, nous comprenons que les options pancanadienne et provinciale (ethnique) étaient objectivement positionnelles, antérieures aux rôles tenus par les acteurs. C'est dans cet éclairage que nous examinons brièvement l'ultime conséquence de la guerre de 1812-1814: la mise en chantier d'ouvrages somptuaires. [...] Faut-il supposer que ces ouvrages étaient primordialement destinés à une défense symbolique, à savoir un conflit de propriété ayant comme enjeu un potentiel espace pancanadien d'échelle continentale?» (Ritchot, 1999, 294).

rivaux. À ce titre, les autres citadelles construites à la même époque — Montréal, Halifax, Kingston — se seraient inscrites dans cette dynamique de «guerre des nerfs» (*idem*). Mais une autre dynamique aurait été à l'œuvre. Est-il possible aussi que ces citadelles aient visé à conforter localement des bourgeoisies de façon à donner à Londres des moyens indirects de résister aux «pressions» américaines?

«Les forteresses auraient alors protégé des places de rassemblement contiguës à des micro-vacuums. La monumentalisation rendait ces places attractives en même temps que chères, de sorte que le nomade urbain était seul à pouvoir y prétendre. Les enceintes de Québec et de Montréal ont effectivement stimulé la valorisation des réserves foncières qu'elles entouraient. [...] Les ouvrages militaires de 1818-1823 répondirent de la valorisation d'un foncier par conséquent accessible aux acteurs capables de se rassembler» (Ritchot, 1999, 300).

Tout se passe comme si, en cherchant à se conjoindre à ces places somptuaires, les acteurs des Canadas avaient été incités à produire de la richesse pour rembourser leur appropriation. Ce faisant, Londres amenait les Canadas à conforter leur position face aux Américains par le développement du commerce et de l'industrie, tout en contribuant au remboursement du coût de ces fortifications (*idem*). La citadelle était une forme inutile, donc *urbaine* et aurait participé de cette nouvelle urbanité qui se développait *intra-muros* et qui s'exprimait *via* des aménagements comme la terrasse Dufferin.

«Le Canada n'était plus seulement une colonie. [...] La bourgeoisie marchande disposait de places de rassemblement, la principale étant montréalaise. [...] Ces activités [commerce du bois, etc.] s'approprièrent à racheter la valeur investie dans les massifs urbains que réalisaient les places fortifiées de Québec, Montréal, Halifax et Kingston. La cassure révolutionnaire avait eu lieu» (Ritchot, 1999, 301).

Mais ces places fortes auraient peut-être donné à Londres les points d'appuis nécessaires pour intervenir advenant un désir trop explicite de la part des bourgeoisies de rompre le lien colonial. Il faut rappeler que Londres naviguait entre deux tendances, selon les circonstances: donner à la bourgeoisie la marge nécessaire pour permettre aux Canadas de tenir tête aux Américains tout en empêchant que cette bourgeoisie ne cherche à rompre le lien colonial (*idem*). Rappelons que cet équilibre aurait été maintenu à l'aide de la ségrégation ethnique¹⁰³⁴. Trois éléments auraient donc joué dans la construction de la citadelle: 1) le désir de faire comprendre aux Américains et à la France que l'empire britannique avait les moyens de conserver sa position nord-américaine; 2) amener indirectement les bourgeoisies à conforter la position «*géoéconomique*» des Canadas face

¹⁰³⁴ «Pour résumer, la métropole laissait courir le nomade canadien quand elle avait besoin de son aide pour conjurer la menace extérieure. Après quoi elle se servait du clivage ethnique pour modérer les ambitions de ses ressortissants en général. Nonobstant la vigueur du patriotisme pancanadien exprimé à l'issue de la guerre de 1812-14, un moment critique était franchi [les Troubles de 1837-38], au-delà duquel les rapports sociaux étaient de plus en plus fondés sur l'ethnicité. Le pancanadianisme de la bourgeoisie marchande et des voyageurs buta contre la juxtaposition des "deux solitudes" provinciales» (Ritchot, 1999, 307).

aux Américains en les forçant à produire de la richesse pour rembourser leurs appropriations; 3) tout en se donnant les appuis nécessaires pour intervenir en cas de sécession de la part de ces mêmes Canadas.

Ainsi, le *rassemblement* des bourgeoisies dans la ville fortifiée n'aurait pas relevé seulement d'un nouveau regard sur le monde, mais il aurait été aussi stimulé par une valorisation du bourg fortifié. Aussi, les fortifications auraient-elles visé à protéger le *vacuum* de Québec contre les faubourgs?

10.2 Des fortifications préservées: romantisme et tourisme

La "vieille capitale" s'afficha comme française, au point de faire oublier que ses concepteurs britanniques l'avaient voulu

Ritchot (1999, 450)

"Plus médiévale que le moyen âge, et d'autant plus attachante qu'elle est en même temps moderne. Elle est moins américaine qu'aucune autre ville au Nord du Mexique. Elle parle au visiteur un langage qu'aucune autre ville américaine ne lui tient, et le touriste en est plus convaincu encore lorsqu'il la quitte"

un touriste américain (dans Blanchard, 1935, 234)

l'image de Rome est bien vite présentée comme la seule possible. Le mythe exclut les variations

Labrot, 1987, 188

Le bourg fortifié, complété tardivement d'une citadelle, avait donc été l'objet d'un *rassemblement* d'acteurs, bourgeois et petits-bourgeois pour la plupart. Ce *rassemblement* avait eu un impact sur le paysage urbain, et vraisemblablement aussi sur l'émergence d'une nouvelle urbanité, d'un nouvel art de vivre (moderne), s'exprimant notamment par cette vie sociale gravitant entre la place d'Armes et la nouvelle terrasse. Comme le reste de la région, le bourg fortifié était en pleine croissance, mais une croissance «coincée entre

quatre murs»¹⁰³⁵. Le Conseil de ville était à cette époque sensible aux exigences de cette vie trépidantes des «*belles années*». «En 1854, le maire Tessier [...] se plaint de l'insuffisance des portes [de la ville]; on calcule qu'il passe 30 000 personnes par jour et une voiture par minute à la porte Saint-Jean» (Hare et *al.*, 1987, 281). Malgré des besoins évidents d'améliorer les communications entre le bourg et le reste de la ville, les militaires étaient réticents à reconcevoir les quelque cinq portes de Québec. Les autorités municipales devaient attendre encore plusieurs années avant de voir les choses s'améliorer: en 1864 la porte Saint-Jean était démolie et remplacée en 1867 par une nouvelle porte plus large (*idem*, 281-282). Elle possédait une architecture néo-classique, c'est-à-dire moderne pour l'époque (*idem*, 283; **fig.: 3.107**). La porte du Palais fut aussi réaménagée (Mélançon, 1997, 91). Puis les choses s'accéléraient, probablement grâce au départ de la garnison (1871). En effet, de 1871 à 1874 quatre portes étaient retirées des murs pour faciliter la circulation et le commerce, à la demande du milieu des affaires «et avec la bénédiction du Conseil municipal» (Géronimi, 1996, 89).

Puis, en 1874, la Ville manifestait clairement «son intention d'en finir avec les vieux murs»; le Conseil municipal insistait d'ailleurs sur leur inutilité: «*Que les vieux murs de la cité ne servant plus à leur destination primitive et s'en allant vite en ruine sont des barrières artificielles à l'extension naturelle de la cité propre, étant un empêchement sérieux à son développement*» (dans Mélançon, 1997, 99). Ainsi, des questions fonctionnelles, pragmatiques de transport, de communication, de commerce étaient invoquées pour justifier la mise en forme d'une nouvelle modernité. Cette volonté d'araser les murs du bourg s'inscrivait visiblement dans cet esprit moderne qui animait alors les bourgeoisies et «leur» conseil municipal¹⁰³⁶. D'ailleurs, avec le départ de la garnison, la Ville élaborait différents projets d'embellissement, surtout à la haute ville: élargissement et transformation de la Grande Allée et de la rue Salaberry en «boulevards à l'européenne»; lotissement des terrains situés au-devant des murs (les *Coves fields*; **fig.: 3.108**); réalisation d'un parc public entre «le glacis de la citadelle et les tours Martello»; etc. (Mélançon, 1997)¹⁰³⁷. Pour Yves Mélançon, tous ces projets de la Ville auraient manifesté deux choses. D'une part, et peut-être pour la première fois, la Ville exprimait le désir

¹⁰³⁵ «...le poids de ses réserves [de l'armée] va tenir la ville enfermée dans un carcan de pierres, alors même que ses besoins d'expansion se font sentir» (Mélançon, 1997, 91).

¹⁰³⁶ «Les journaux rapportent (1870) que l'enceinte s'écroule à certains endroits et que des voleurs partent avec des pierres. Un lecteur du *Morning Chronicle* suggère même l'utilisation de la pierre de l'enceinte pour les travaux d'amélioration du port. Parallèlement, l'ingénieur municipal et architecte Charles Baillairgé mène une campagne de démolition, inspiré par le baron Haussmann qui vient de raser le centre de Paris pour y percer des boulevards» (Patri-Arch, 1997, 53-54).

¹⁰³⁷ «Conscient des attraits touristiques de la ville, le maire propose, en 1855, l'élargissement de la Grande-Allée pour en faire un boulevard jusqu'à Spencer Wood (Bois-de-Coulonge), résidence du gouverneur» (Hare et *al.*, 1987, 284-285).

d'assumer un contrôle certain sur le développement du territoire, pour ne pas dire sur la morphogenèse de Québec. Mais elle aurait vraisemblablement cherché à réaliser ce désir en haute ville surtout¹⁰³⁸. D'autre part, cette bourgeoisie aux commandes du conseil de ville aurait été résolument moderne et sensible aux différents courants alors en vogue en Occident.

«La ville est ouverte aux idées et aux innovations étrangères par lesquelles circulent des courants architecturaux, des formes d'aménagement et des pratiques urbaines issus des réformes sociales et urbanistiques en cours en Europe et aux États-Unis. À Québec, les édifices publics et les résidences privées, dont les villas à la périphérie de la ville, diffusent une architecture néo-classique, victorienne et éclectique inspirée par autant de courants, mais réservée à une élite coloniale. Le réaménagement de places publiques inaugure une pratique urbanistique pour laquelle l'armée accepte de donner son approbation en destinant quelques-uns de ses terrains à l'usage public. C'est le cas de la Place d'Armes (au centre de l'enceinte) et de l'Esplanade (adjacente à la porte Saint-Louis) qui deviennent, en guise de premiers parcs, de rares lieux de divertissement» (*idem*, 92).

Bref, Québec était de toute évidence de son époque.

Toutefois, le désir municipal «d'en finir avec les vieux murs» était intercepté par le gouverneur-général. Lord Dufferin devait s'élever contre les intentions municipales et surtout contre «l'indifférence avec laquelle le Conseil municipal considère les fortifications et il s'en prend à la classe d'affaires» (*idem*, 100). Cette attitude envers les commerçants n'aurait pas été sans rappeler une autre époque... (*cf.*: chapt. II). Si Lord Dufferin s'opposait catégoriquement à la destruction des murs, il faisait néanmoins une contre-proposition dès 1875. Il proposait «un plan original d'embellissement», qui, tout en sauvegardant les murs, tenait compte des demandes des marchands (Géronimi, 1996, 89). Concrètement, ce projet de sauvegarde des murs se formalisait ainsi: abaissement des remparts permettant de dégager des perspectives panoramiques (**fig.: 3.109**); aménagement de la résidence d'été du gouverneur-général sur le site de l'ancien fort Saint-Louis; création de nouvelles portes (**fig.: 3.110**); démolitions de certains ouvrages militaires (glacis, murs de contrescarpe etc.) permettant ainsi de révéler au grand jour les murs d'escarpe dont le but premier n'était pas d'encaisser les boulets mais de créer, avec le mur de contrescarpe, un fossé, etc. (**fig.: 3.109; 1.37**)¹⁰³⁹. Cette mise en valeur des murs d'escarpe aurait contribué à véhiculer une fausse impression de murs du Moyen Âge. Pour l'aider à conceptualiser son projet, le lord retenait les services de l'architecte irlandais William H. Lynn connu «comme un brillant représentant du *Gothic Revival*»

¹⁰³⁸ «Elle [la proposition de raser les murs] exprime clairement les visées expansionnistes de la ville et le contrôle que celle-ci souhaite détenir sur l'espace foncier de la haute ville» (Mélançon, 1997, 99).

¹⁰³⁹ «Son projet comportait quatre grandes étapes et visait surtout à mettre en valeur le site et l'architecture par l'aménagement d'espaces vers-écrans, par la réalisation d'une promenade le long des murs et par la mise en évidence des perspectives sur le fleuve et les Laurentides. [...] Par son plan, il répondait au souhait des citoyens d'ouvrir la ville sur l'extérieur» (Géronimi, 1996, 90).

(*ibidem*). Tous deux partageaient un respect voire une admiration pour les objets du passé¹⁰⁴⁰.

Ainsi, et conformément à l'esprit du romantisme, Lord Dufferin et William Lynn aurait laissé libre cours à un état d'esprit ayant tendance à idéaliser le passé. Martine Géronimi a précisé un point important: «Dufferin ne cherchait pas à donner à voir un passé précis, mais plutôt **une ville au passé indéfini** en conformité avec les goûts de son époque friande des romans de Walter Scott» (*idem*, 90 ns). Un passé indéfini certes, mais les deux hommes auraient été sensibles au passé français de la ville. Et les deux hommes pouvaient d'autant plus laisser libre cours à leurs sentiments et à leurs idéaux que les traces de l'architecture française du bourg fortifié étaient passablement «*délaquées*»: la ville avait été «*généreusement*» bombardée lors du siège de 1759¹⁰⁴¹, en partie reconstruite par des Britanniques et adaptées au fil du temps, au goût du jour¹⁰⁴². Dit autrement, l'effacement des traces de l'architecture française aurait empêché pour ainsi dire leurs idéaux de se briser sur le réel, c'est-à-dire d'avoir à faire face à une architecture française authentique.

«Les deux hommes conçurent un style propre au cachet de Québec, empreint d'une architecture victorienne, qui remodelait la vieille ville en se surimposant aux constructions du Régime français, déjà transformées par l'esthétique palladienne de 1820 à 1850. Inspirés par l'histoire et le passé français des origines, ils en vinrent à recréer un style *château*, style officiel, qui avec son vocabulaire passéiste donnait à la ville un air romantique et pittoresque conforme à la vision des Britanniques de l'ère victorienne» (Géronimi, 1996, 89).

Ainsi, l'équipe Dufferin/Lynn aurait proposé quelque chose qui n'avait rien à voir avec la ville réelle et son véritable passé. Lord Dufferin était peut-être sensible aux choses du passé, mais il n'aurait pas recherché l'authenticité. Si le projet de Lord Dufferin fabriquait pour Québec un passé indéfini, ne se trouvait-il aussi à fabriquer un futur prévisible? Dit autrement, l'autre conséquence du geste de Dufferin aurait été d'empêcher le futur réel de se produire librement; tout se passe comme si Dufferin avait canalisé d'avance l'avenir de la ville. Au sujet de cette Rome fabriquée de toutes pièces par les Papes pour y faire

¹⁰⁴⁰ «Lord Dufferin, un homme de son temps, était pétri des idées romantiques en faveur dans la société anglaise dont il était originaire. Il était de ces hommes à forte sensibilité qui **face à un passé glorieux** voulaient le sauvegarder et qui **se précipitaient avec élan vers un avenir qu'ils eussent voulu dignes de ce passé**. Leurs sources d'inspiration étaient européennes et privilégiaient le médiéval» (Géronimi, 1996, 89 ns).

¹⁰⁴¹ «Les descriptions de Québec après le siège nous présentent une ville en ruine. Toute la ville portait les marques du bombardement» (Lafrance, 1972, 120).

¹⁰⁴² «La capitale provinciale aurait pris son "coup de vieux" dans cet esprit. Le Vieux-Québec [...] n'est pas vraiment plus ancien que Montréal. Les trente-quatre ans qui séparent les dates de fondation (1608-1642) ne suffisent pas à classer les deux villes selon l'âge. La structure de Québec s'est montrée avant l'autre, mais elle laissait si peu de traces sensibles, à l'amorce de la morphogenèse cosmologique du XIX^e siècle, qu'il a fallu en produire de toutes pièces» (Ritchot, 1999, 404).

affluer les pèlerins, Gérard Labrot proposait l'hypothèse suivante:

«En défendant avec l'acharnement que l'on sait le vaste système idéologique (qui n'est pas seulement religieux, mais aussi politique et culturel) dont Rome constitue le centre, l'Église cuirassait Rome contre toute mutation, décrétait qu'églises, palais, œuvres d'art et reliques y avaient seuls droit de cité, et en arrivait presque à clôturer l'avenir monumental de la ville en liant toute création à la volonté des Papes, de leurs familles, ou de leurs créatures. Formulons dès lors une hypothèse des plus séduisantes: dans quelle mesure l'image de Rome, s'érigeant en véritable malédiction du futur réel, n'a-t-elle point stérilisé par avance tout changement de route, interdit toute adaptation de la ville à de nouvelles ambitions, et organisé de la sorte une véritable mort de l'Urbs?» (1987, 189).

Lord Dufferin avait-il, à sa façon, «cuirassé» Québec «contre toute mutation»? En sauvegardant les murs de la ville, ne se trouvait-il pas à «clôturer l'avenir monumental» de la capitale, en «liant toute création à la volonté» de ceux qui seraient dans l'obligation d'assumer sa sauvegarde? À regarder le paysage actuel du Vieux-Québec, nous pouvons, nous aussi, poser cette «hypothèse des plus séduisantes»: Lord Dufferin n'aurait pas seulement fixé une fois pour toute le passé de Québec (comme n'importe quel passé d'ailleurs) mais il aurait surtout eu cette force presque démiurgique de fixer d'avance de futur de la Vieille capitale. Pour prendre une figure provocante, tout se passe comme si Lord Dufferin avait volé le futur de Québec. Martine Géronimi l'avait noté: «Il donnait également une ligne directrice aux futurs projets de la ville» (1996, 90). Pour emprunter au vocabulaire de la mythologie, Québec ne serait pas une ville «prométhéenne» (caractérisée par le goût de l'action, la foi en l'homme), mais une ville «appollinienne» (caractérisée par l'ordre, la mesure, la sérénité, la maîtrise de soi; PRI). Lord Dufferin se trouvait finalement à détourner la morphogenèse de Québec.

Romantique dans ses origines, le projet de Lord Dufferin était aussi, nous l'avons souligné, moderne. Lord Dufferin manifestait la flexibilité nécessaire pour adapter les formes anciennes qu'il voulait protéger (fabriquer?) aux exigences de la vie moderne. Sensible aux questions fonctionnelles de la circulation et du commerce, le lord anglais savait faire preuve de pragmatisme. Et puis, ne devait-il pas présenter un projet susceptible de susciter une large adhésion pour garantir son succès (cf.: chapt. I)? Martine Géronimi écrit:

«Lord Dufferin n'avait cependant pas pour but de pétrifier le paysage de la ville. C'était un homme moderne qui avait conscience des exigences nouvelles de la société en mutation. Il voulait toutefois aménager cette modernité sans pour autant faire perdre au paysage de Québec ses qualités tant historiques qu'esthétiques. La vision romantique du gouverneur-général passait par une double lecture: il ne faut pas sacrifier "la beauté à l'efficacité" et il faut interpréter le monument afin de le restaurer de la façon la plus esthétique possible en servant ainsi les intérêts majeurs du tourisme» (*ibidem*).

Lord Dufferin aurait ainsi manifesté un tempérament «*baroque*», laissant libre cours à des attitudes contradictoires. Pour sa part, Yves Mélançon écrit: «Le compromis entre le passé et la modernité, que le gouverneur accepte, permet d'apporter des transformations importantes aux fortifications, quitte à sacrifier l'authenticité historique des ouvrages [défensifs]. Lord Dufferin choisit de ne pas figer le monument contre l'incontournable modernité» (1997, 102). Ce fut cette capacité à rapprocher des contraires, à la fois romantique (le *Gothic Revival*) et moderne, qui fut vraisemblablement à l'origine du parti architectural de l'équipe Dufferin/Lynn, mais un parti pris architectural sans référence historique explicite¹⁰⁴³. L'équipe Dufferin/Lynn fabriquait de toute pièce le passé français d'un Vieux-Québec qui, depuis 1850 au moins, était pourtant bien de son époque.

Ce qui étonne quelque peu c'est que Lord Dufferin parvenait de toute évidence à rallier ce qui paraissait de prime abord être des irréconciliables absolus: la vision romantique de la sauvegarde des murs et la vision moderne de leur démolition¹⁰⁴⁴. Quelques éléments auraient ici contribué au succès de son entreprise. En premier lieu, Dufferin utilisait le compromis, nous l'avons vu: d'un refus catégorique il revenait avec un projet à la fois moderne et romantique. Il accompagnait aussi son dessein de sauvegarde d'un projet de développement économique: le Vieux-Québec devait soutenir l'industrie touristique, tout comme cette dernière devait contribuer selon lui au maintien du «*patrimoine ancien*» (Géronimi, 1996; Mélançon, 1997).

«...le marquis avait conscience de la valeur patrimoniale de la ville et comprit immédiatement la portée touristique de celle-ci. Il connaissait l'aspect du tourisme culturel de distinction et la valeur économique montante de cette activité déjà bien implantée en cette deuxième moitié du XIX^e siècle. Le génie de Dufferin, c'est d'avoir été à l'origine d'un embellissement et d'une protection de la ville dans un but de préservation pour les touristes du monde entier, admirateurs du charme pittoresque d'une ville entourée de ses murs, hissée sur un site prestigieux au panorama exceptionnel. Son combat pour la reconnaissance du caractère unique de Québec est passé par une grammaire des formes architecturales reposant sur une vision moderne d'un passé idéalisé conforme aux idées de l'élite anglaise du dernier quart du XIX^e siècle. Lord Dufferin a tout bonnement lancé pour Québec une politique de re-création esthétique du passé adaptée au monde moderne. Rêvant du passé glorieux de la Colonie, il restaura la ville avec tous les moyens

¹⁰⁴³ «Tout comme Lord Dufferin et son passé indéfini, les élites des années 50-70 cherchèrent à redonner jour à un passé perdu dans les traces du bâti [de Place Royale]. À l'instar du marquis, ils utilisèrent un parti pris esthétique, qui les conduisit à privilégier le "bon goût français et la belle simplicité de nos pères". On passait alors d'une idée de conservation à un projet de restauration qui finit par aboutir à une réalisation de reconstruction. Comme Lord Dufferin reconstituait des portes abattues en leur appliquant un style conforme à sa vision du passé dans un but d'embellissement au profit des visiteurs, Place Royale fut recomposée en fonction de la maquette Duberger selon un style et une esthétique XVIII^e siècle conforme aux idées de l'élite formée aux écrits de Morisset et une volonté de mise en valeur pour les touristes. De même qu'au temps de Dufferin on utilisait le fer et les matériaux modernes pour la reconstruction, les maisons de la Place Royale sont reconstruites avec des techniques contemporaines (ossature en béton [...]) et dans les deux cas on veille à respecter un style ancien d'un passé de fantaisie» (Géronimi, 1996, 110).

¹⁰⁴⁴ «Son tour de force est d'avoir réussi à embellir et à transformer la ville en un théâtre où le touriste joue le premier rôle, tout en adaptant ses vestiges historiques, sans nuire à son progrès, et d'avoir fait accepter le tout par l'opinion publique» (dans Courville et Garon, 2001, 245).

du moment afin de la donner en spectacle aux touristes» (Géronimi, 1996, 91-92).

Soulignons rapidement que Québec était une destination touristique depuis le début du XIX^e siècle¹⁰⁴⁵. Lord Dufferin aurait ainsi tiré parti d'un engouement en pleine croissance. En insistant de la sorte sur l'industrie touristique, le gouverneur-général ne se trouvait-il pas à réveiller l'intérêt économique des bourgeoisies (petite ou grande) qui pourraient éventuellement en bénéficier, voire même contribuer à son développement? Cette adhésion des bourgeoisies aurait peut-être été d'autant plus facile que Québec, à cette époque, était en plein déclin économique (relatif) et «l'industrie» touristique aurait pu s'annoncer comme un moyen de relancer l'économie de la ville (cf.: section II). Selon Raoul Blanchard, dans les années 1930, l'industrie touristique (sept millions de dollars) aurait été l'industrie numéro deux de la région, juste derrière l'industrie de la chaussure (7 300 000\$; 1935, 253). Aujourd'hui, c'est une économie d'un milliard de dollars par année, provenant du passage de quelque six millions de touristes (dans Courville et Garon, 2001, 275). Bref, le projet aurait comporté un certain pragmatisme économique qui aurait plu aux bourgeoisies. Ainsi, d'un côté le projet de Lord Dufferin pouvait-il intéresser une aristocratie (romantique), certes déclinante, mais ayant encore une certaine influence, tout en attirant l'attention des bourgeoisies (modernes) par l'entremise de son volet économique (Mélançon, 1997).

L'aspect touristique et donc économique du projet bénéficiait d'un appui et d'une diffusion (inattendue?) de la part de James M. Lemoine, historien et éditorialiste de Québec (Géronimi, 1996)¹⁰⁴⁶.

«Dès novembre 1875, James Macpherson Lemoine se fait l'avocat de l'embellissement de la ville proposée par Dufferin en ses termes: "Quebec will not have its modern requirements more than satisfied, but will become the show city of this continent to which thousands of strangers will annually flock to view a grandeur of scenery unsurpassed on this side of the Atlantic, conjointly with the relics on an eventful and heroic past for which the outside world have a special veneration". La ville de Québec était désormais perçue comme une ville de spectacle pour les touristes du monde entier. Le devoir de ses habitants était de la protéger des destructions dues au modernisme ravageur: "[...] outsiders regard Quebec as common property, a bit of the old world transferred to the new, tucked away carefully in this remote corner of the continent, and to be religiously preserved from all iconoclastic desecration, especially from that phase of the latter which goes by the name of modern improvement with some, but passes for wanton vandalism with others". Pour Macpherson Lemoine, la ville toute entière avait une valeur sacrée de monument et il lui rendait un culte en la protégeant» (*idem*, 93).

Tout comme Lord Dufferin et son architecte, ce qui importait le plus chez Macpherson
¹⁰⁴⁵ «Dès le début du siècle, des gens à l'aise des États-Unis viennent l'été visiter la ville. Ce mouvement prend de l'ampleur au cours des années 1820 avec l'amélioration des réseaux de communication. [...] Entre 1826 et 1834 paraissent, à leur intention, quatre guides historiques et touristiques sur Québec» (Hare et al., 1987, 249).

¹⁰⁴⁶ «Il allait d'autant plus apprécier l'arrêt des destructions des fortifications imposé par Dufferin qu'il était sensible à l'argument économique développé par Dufferin, le tourisme» (Géronimi, 1996, 93).

Lemoine ce n'était pas tant le passé tel qu'il fut, mais tel qu'il se plaisait à se le représenter. Et lui aussi voyait le dans le tourisme le moyen de sauvegarder les murs de Québec¹⁰⁴⁷.

Le geste protecteur de Lord Dufferin aurait aussi contribué à rapprocher la bourgeoisie et l'aristocratie autour de nouvelles valeurs «*canadiennes*» qui pouvaient émerger de cette place forte, vieux témoin de l'affrontement entre ce qui allait devenir les «*deux peuples fondateurs*».

«...la bourgeoisie de la capitale consentit à ce qu'un conflit de classes évolue en coopération. En fait, cette bourgeoisie avait cessé de faire le poids dans la balance d'une concurrence directe avec Montréal. Mais elle pouvait récupérer à son avantage la rivalité inter-régionale entre les flancs nord et sud du corridor laurentien. Forte de cette nouvelle donne et malgré des réticences au début, elle aurait finalement saisi la perche tendue par l'aristocratie. La bourgeoisie de Québec opta en l'occurrence pour la négociation avec l'adversaire traditionnel. Nous pensons trouver, dans cette mise en contexte, une interprétation pertinente de la morphogenèse de Québec à l'époque de l'industrialisation. **Cette forme urbaine fut alors investie des valeurs contradictoires promues par la bourgeoisie et l'aristocratie. Le progrès industriel y a servi la production d'un décor magnifiant les signes de la réaction d'ancien Régime**» (Ritchot, 1999, 403-404 ns).

Le côté «*baroque*» de Québec se serait ainsi poursuivi jusque dans cette juxtaposition d'un massif artificiellement vieilli, pressé de toute part par les manifestations de la modernité: les faubourgs et leurs usines flanqués du domaine bâti bourgeois. Mais était-ce le «*progrès industriel*» ou l'industrie touristique qui allait contribuer à la fabrication de ce «*décor*»?

...

...

...

Qu'un acteur attribue à des formes du paysage un contenu axiologique et une importance, c'est une chose. Mais la reconnaissance et l'adhésion collective à ces valeurs ne pouvaient se faire simplement parce qu'un gouverneur les chérissait. La spatialisation de ces valeurs

¹⁰⁴⁷ «...la vénération conservatrice qu'il [Lemoine] portait à Québec n'est pas sans laisser la place au plus grand pragmatisme voire matérialisme moderne, puisqu'il voyait et essayait de persuader ses lecteurs de l'avenir commercial et financier de Québec, ville touristique appelée à faire venir les flots du monde entier: "[...] History speaks from every stone of its ruined walls and from every standpoint of its surroundings: antiquity is stamped from upon its face and quaintness is its chief characteristic. In the computation of our yealy income, the revenue we derive from these attractions, couples with those supplied by the magnificent panorama of Nature with which the city is encircled, forms no inconsiderable item. We imagine [...] that the stream of travel [...] is an immense advantage to the totality of the inhabitants, for it is well recognized truth that where any special class, trade or calling in a community is benefitted, the whole are benefitted by the increase of the circulating medium". Non seulement dans cet article Macpherson utilisait l'argument économique pour décider l'opinion à soutenir les efforts du gouverneur mais il allait jusqu'à expliquer comment médiatiser la ville pour la vendre le mieux possible aux touristes, surtout aux Américains: "[...] We should also, if possible exert ourselves in the same direction to so enhance, by artificial means, the splendid scenic advantages we offer to admiring sight-seers, that like the Neapolitans, when they speak of Naples to the European traveller, we may tell the American to see Quebec and die"» (Géronimi, 1996, 94).

et leur reconnaissance par la collectivité aurait découlé avant tout de l'interdit qui frappait dorénavant les fortifications:

«...la valeur attribuée aux fortifications découle aussi de la privation dont elles sont l'objet à la suite de l'intervention du gouverneur. Il s'agit d'une privation politique qui empêche un autre acteur, en l'occurrence la classe d'affaires représentée au Conseil municipal, de disposer librement de l'espace pour réaliser d'autres plans de développement. [...] Si les fortifications sont au départ une nuisance pour le progrès, la privation politique empêche le Conseil de les consumer, les poussant à contempler plutôt un symbole patrimonial, un discours spatialisé sur l'identité canadienne et l'avenir de la ville qui justifie la préservation des murs et des considérations éthiques» (Mélançon, 1997, 102-103).

Les représentations patriotiques et historiques dont parle Yves Mélançon auraient peut-être rejoint principalement une bourgeoisie (tendance moderne) qui désirait distendre le lien colonial tandis que les valeurs patrimoniales auraient plutôt rejoint l'élite aristocratique (tendance romantique).

Le projet de Lord Dufferin aurait peut-être joué sur un autre registre, plus profond. Nous avons vu que la position de Lord Dufferin recélait quelque chose de «*baroque*» pour cette ambivalence qu'elle portait; binaire, son projet était à la fois tourné vers le passé et le futur. Nous avons vu aussi qu'il «était de ces hommes à forte sensibilité qui face à un passé glorieux voulaient le sauvegarder et qui se précipitaient avec élan vers un avenir qu'ils eussent voulu dignes de ce passé». En projetant Québec dans un «passé indéfini» et en entretenant l'espoir d'un futur nourri de ce passé idéalisé, Lord Dufferin ne se trouvait-il pas à échafauder un nouveau récit eschatologique? Ses interventions ne contribuaient-elles pas à l'établissement d'un récit de fondation proprement canadien, reposant sur l'image (violente et donc fondatrice?) de la bataille des Plaines? Après Champlain qui avait fondé Québec sur une violence «*littéraire*», fallait-il que Lord Dufferin contribue à la fondation du Canada sur une violence similaire?

«Éminent diplomate et fin lettré, Lord Dufferin attache une grande importance à l'identité nationale canadienne et aux symboles qui peuvent la désigner. Les paysages sont pour lui des objets qui incarnent ses discours et par lesquels il revendique l'adoption collective d'une conduite morale et responsable auprès des monuments et des paysages naturels. Après son intervention à Québec, il entreprenait de sauver les abords des chutes Niagara d'une spéculation foncière abusive menée par des commerçants sans scrupule. Dans les deux cas, son intervention personnelle faisait de ces lieux des symboles culturels de l'identité canadienne» (*idem*, 102).

Daniel Le Couédic nous a fait remarquer que depuis le XVII^e siècle, le monument historique est employé «pour fortifier voire initier un nationalisme» (2005, cpa)¹⁰⁴⁸. Il ajoute: le monument historique «est vu alors comme la réification de l'aventure déjà

¹⁰⁴⁸ Françoise Choay a brièvement souligné comment une certaine réflexion sur l'art, au XIV^e siècle, avait commencé à se justifier d'un «sentiment national», permettant «d'affirmer des particularités nationales contre l'hégémonie des canons architecturaux italiens» (1992, 203 note et 56).

vécue ensemble et comme une leçon pour affronter l'avenir» (*ibidem*). Nous retrouvons sous ses phrases l'idée même d'un vecteur téléologique: le sujet qui, par l'ancienneté relative d'un élément du paysage, serait en mesure de se positionner sur une «échelle» temporelle et spatiale. Rappelons que le mythe donne à l'existence du sujet une portée téléologique: par rapport à une origine lointaine, le sujet est en mesure de savoir à chaque instant vers quoi se dirige l'univers (**fig.: 1.27**). À une époque où le sujet était entièrement laissé à lui-même, à une époque où il devait, avec ses semblables, construire un récit à même les manifestations sensibles du monde, l'objet ancien, qui était donné du passé et promis à un futur plus éloigné que celui du sujet, ne pouvait-il pas acquérir un nouveau sens? C'est-à-dire que l'objet ancien aurait eu — depuis la fin de la Renaissance (Choay, 1992) — la capacité de faire entrevoir un passé (indéfini ou non) et de permettre l'anticipation d'un avenir *via* son legs, sa transmission. Ainsi, le sujet, par l'entremise de l'objet ancien qui lui survit, aurait l'impression de s'inscrire dans une continuité. Dit autrement, la conservation d'objets n'ayant plus nécessairement de valeur d'usage permettrait de sublimer la perte de la transcendance tout en inscrivant le sujet dans un récit. Martine Géronimi aurait eu cette intuition lorsqu'elle écrit:

«l'urbanisme municipal privilégie un paysage aux formes passéistes sans lien réel avec une réalité historique, mais un passé fondé sur l'esthétique de notre époque férue de vieilles pierres et d'antiquités de toutes sortes. Comme il l'était à la fin du XIX^e siècle, en pleine mutation industrielle, le passé indéfini de Lord Dufferin semble toujours d'actualité, en réponse aux réflexions nostalgiques des visiteurs perdus dans notre post modernité» (Géronimi, 1996, 120).

De son côté, Françoise Choay a montré comment le concept de monument historique aurait été construit vraisemblablement dans le but de conjurer certaines de nos angoisses face au «désenchantement du monde» (Choay, 1992)¹⁰⁴⁹. Elle écrivait aussi: «...la valeur d'ancienneté tend à investir l'espace social qui était traditionnellement occupé par la religion» (*idem*, 131). Ce faisant, la préservation du monument participerait de la mythologie de l'ici-bas en réinscrivant le sujet dans une continuité entre le passé et un avenir plus lointain que l'horizon de son existence. Le tourisme se serait-il inscrit lui aussi dans cette logique¹⁰⁵⁰? Tout se passe comme si le projet de Lord Dufferin aurait eu

¹⁰⁴⁹ «L'addition de chaque nouveau fragment, extrait d'un passé lointain, ou proche et à peine refroidi, confond un peu mieux les durées et les modes de faire et donne à cette figure narcissique plus de compacité, de grandeur et d'éclat, la rend certes mieux rassurante, mieux susceptible de conjurer les incertitudes et l'anxiété d'une société qui ne peut maîtriser ni ses transformations ni leur accélération. Cette figure semble bien aujourd'hui la vérité de la valeur d'ancienneté et d'un culte qui est, en fait, contemplation et célébration de l'homme dans la fidélité à son destin» (Choay, 1992, 188).

¹⁰⁵⁰ «La brusque apparition du tourisme de caste a reposé sur cet ensemble de mutations, rapidement commentées déjà. Cette modalité d'occupation manifesta, bien avant l'intérêt hygiénique et le rendement des nouveaux moyens de transport industriels, l'avènement d'une assomption "cosmologique" des valeurs c'est-à-dire leur saisie esthétique à même les formes sensibles de la nature, des paysages, des établissements. Cette approche romantique était significative d'une prise de pouvoir par la bourgeoisie» (Ritchot, 1999, 264-265).

la faculté de rallier l'acteur collectif canadien en émergence en lui offrant un mythe de fondation, celui de «peuples fondateurs» qui s'étaient affrontés dans la violence. Ce sujet collectif en émergence aurait été invité à s'inscrire dans une continuité où les formes sensibles du paysage faisaient sens à partir d'un récit spécifique. À partir de ce moment, le destin des Plaines d'Abraham, qui avaient vu le déroulement de cet affrontement, devenait-il comme en latence¹⁰⁵¹?

La (re)construction du Vieux-Québec à partir d'un passé idéalisé aurait eu une autre conséquence:

«...le château Frontenac a réalisé le tour de force, non seulement d'avoir contribué à faire vieillir artificiellement la ville, mais d'avoir fait passer celle-ci pour une œuvre française. En lieu et place de l'ex-château Saint-Louis, à proximité de la proue du cap, le château Frontenac exemplifie **la récupération touristique du fait français. [...] la bourgeoisie canadienne anglaise a systématiquement produit là une œuvre française, dans le but explicite d'en faire un haut lieu du tourisme international.** Le tourisme québécois a su s'attacher aux saillances communiquant le mythe de la survivance. Le château Frontenac déclare puissamment la volonté de l'occupant anglophone de conserver en faveur de Québec son caractère traditionnel. L'exemple n'est pas unique. [...] Ramsay Traquair, de l'École d'architecture de l'université McGill en 1914, fut un pionnier de la conservation du patrimoine immobilier canadien français. Nous retrouvons l'astuce de l'attraction touristique en ce qu'elle a de particulier à Québec et, par extension, au Québec artisanal et rural. **L'acteur urbain anglophone se sert des traits français de la population captive pour y simuler des apparences paysagères sorties de l'ancienne France.** Pourtant, observé à partir d'autres sites presque autant recherchés que le cap aux Diamants [...] le "berceau" de la présence française en Amérique peut aussi faire penser à certains voisinages de Dublin ou d'Edimbourg. Le Vieux-Québec fascine son Destinataire traumatisé. L'acteur francophone s'y transforme en figurant d'une scène orchestrée à son insu. La récente expérience de Place Royale [...] est probante de cette réalité candidement kafkaïenne. Le figurant québécois se sent chez lui en cette "ville sainte" où il est pourtant figé par l'Autre. Ce n'est pas une quelconque police secrète qui le met aux arrêts. C'est l'esthétique volontaire — le charme de Prague — de son environnement cosmologique» (Ritchot, 1999, 405-406 ns).

Ainsi, en préservant les murs au nom d'un passé français réel mais refaçonné au gré de son idéal romantique (britannique), Lord Dufferin aurait amené le sujet collectif Québécois à confondre son passé historique réel avec un succédané idéalisé et reposant sur l'emploi de signes de style français, au profit du tourisme anglosaxon. La préservation des murs de Québec a contribué à la folklorisation de la ville et de ses habitants au profit du tourisme anglo-saxon puis international¹⁰⁵². Même, **il s'agirait d'un «essayage» ayant contribué à folkloriser le Québec en entier.** Cette folklorisation aurait été un prolongement de la ségrégation ethnique du XVII^e siècle.

¹⁰⁵¹ «Le parc des Champs-de-bataille y a converti en plus l'axiologie de la réconciliation pancanadienne de 1908» (Ritchot, 1999, 404).

¹⁰⁵² «Dès les débuts, il est convenu entre les différents promoteurs que l'hôtel [...] incarnera la résidence de Louis Buade, comte de Palluau et de Frontenac. En créant ce lien qui fait du bâtiment la résidence supposée d'un gouverneur de la Nouvelle-France, on renforce l'image de château français de l'hôtel» (dans Courville et Garon, 2001, 320).

Nous avons vu à l'aide des travaux de Gilles Ritchot comment les Anglais au lendemain de la conquête avaient opté pour la ségrégation ethnique plutôt que pour la déportation, qui aurait été vraisemblablement inapplicable compte tenu du nombre de français dans la vallée seigneuriale. Avec la création du Haut-Canada, les Anglais se trouvaient à reconduire cette ségrégation. Il renforçaient ainsi l'existence de ce «*creux*» français, catholique et sédentaire, «distinct» du reste du continent (anglophone, protestant et plutôt nomade). S'il y avait effectivement une enclave française et catholique, elle devait alors présenter un paysage exotique, c'est-à-dire tout ce que pouvait rechercher le tourisme. Lucie K. Morisset soulignait cette évidence: «il n'y [a] de tourisme qu'en des lieux reconnus comme porteurs d'originalité» (1999, 217). Or, considérant qu'à cette époque, le Québec n'aurait pas été bien différent de l'Ontario ou des Maritimes en matière de paysage construit, ce qui est moins évident c'est que certains acteurs auraient eu l'intuition de cette discontinuité ayant émergé dans la foulée de la ségrégation ethnique. Cette discontinuité aurait-elle été portée à ce moment par le discours sur les «peuples fondateurs» dont l'un des eux était forcément différent et géographiquement localisé? Les peintres, comme Horatio Walker (1858-1938) auraient certainement eu l'intuition de cette perception¹⁰⁵³. Dans une brochure touristique on pouvait d'ailleurs pressentir cette dichotomie Amérique moderne/Québec ancien: «"And so, refreshed alike in body and mind, you return from the mellowed yesterdays of Old Québec into the bright Todays of all the rest of North America"» (dans Murton, 2001, 21)¹⁰⁵⁴. Cette

¹⁰⁵³ «Le premier paysage culturel que le Québec exporta fut celui que peignaient les romantiques, tels Cornelius Krieghoff et, surtout, Horatio Walker. L'œuvre du premier, peuplée de bons paysans et de vieilles maisons de bois particulièrement pittoresques, se comprend facilement dans le contexte du XIX^e siècle qui s'éteint dans la nostalgie, [...]: cela explique que les toiles de Krieghoff, présentant le Québec foisonnant de mœurs folkloriques et d'Amérindiens, aient séduit la Grande-Bretagne où elles étaient exportées en nombre. Horatio Walker, qui deviendrait d'ailleurs de son vivant l'un des artistes les plus en vogue de sa génération, connut un succès plus grand encore, aux États-Unis cependant [...]. Or, la popularité de Walker, comme celle de Krieghoff, reposait sur un phénomène auquel le tourisme ne serait pas indifférent: l'un et l'autre représentaient les scènes d'une "époque" qui, partout, paraissait alors révolue... sauf au Québec. Walker [...] se distingue [...] de son prédécesseur par un réalisme ethnologique traitant bien plus du labeur ouvrier, par exemple, que de la nature qui dominait encore les toiles de Krieghoff. De cette façon, Walker consacra véritablement le Québec comme le terroir d'une autre ère, où des paysans continuaient de vivre selon des habitudes issues d'un passé lointain. Le spectacle des œuvres de Walker, de surcroît, se situait en un espace géographique précis et "visitable": cet espace-temps mythique de coutumes étonnantes et de paysages sublimes se trouvait à l'île d'Orléans» (Morisset, 1999, 220-221).

¹⁰⁵⁴ James Murton a eu l'intuition de cette différence entre le Québec et le reste de l'Amérique lorsqu'il observe que la Nouvelle-Écosse fut elle aussi l'objet d'un courant antimoderne, mais, pour ainsi dire, sans conséquence. Il écrivait: «Mais l'antimodernisme était aussi utilisé par des nationalistes canadiens-français de l'époque, dont, entre autres, le chanoine Lionel Groulx qui [...] s'était tout aussi intéressé que quiconque aux courants intellectuels de son époque. Tout cela laisse entendre que l'antimodernisme a eu un impact plus vaste, plus durable et plus décisif sur les luttes politiques canadiennes que ne le laisse croire le meilleur ouvrage publié dans ce domaine — les études de Ian McKay sur la Nouvelle-Écosse. Dans les conditions coloniales des années 1930, l'antimodernisme a joué fort différemment au Québec qu'il ne l'a fait en Nouvelle-Écosse et entraîné des conséquences durables pour le Québec et l'ensemble du Canada» (Murton, 2001, 5-6). Ainsi, ce qui serait premier dans l'existence d'un phénomène, c'est sa localisation qui, d'emblée lui donnerait sa signification première.

dichotomie aurait été sous-entendue dans la publicité invitant les touristes à se rendre sur l'île d'Orléans «"berceau de la Nouvelle-France"» (dans Morisset, 1999, 221).

Cette folklorisation se serait ensuite «*propagée*» à l'ensemble du Québec à partir de certaines positions phares comme Charlevoix ou le Mont Tremblant, des positions développées de longue date par des acteurs anglo-saxons¹⁰⁵⁵. C'est ce que suggère un article de James Murton sur la stratégie de mise en marché d'une compagnie comme la *Canada Steamship Lines* (CSL) qui, non seulement proposait des croisières sur le Saint-Laurent, mais possédait des hôtels (2001). Ces entreprises, comme la CSL (et probablement les compagnies ferroviaires CN et CP) auraient cherché à fabriquer de toute pièce une image passéiste du Québec sur la base de cette perception d'un Québec ancien enclavé par une Amérique moderne, pour remplir leurs hôtels et leurs navires¹⁰⁵⁶. L'intuition de cette discontinuité aurait amené de telles compagnies, dans la foulée de «*l'exemple*» du Vieux-Québec, à vouloir récupérer à leur avantage les signes du «fait français» pour soutenir ainsi leurs activités économiques. Mais elles auraient fait plus encore: en publicisant un Québec d'un autre âge, ces compagnies auraient amené les touristes à vouloir consommer des souvenirs représentatifs de cette "Normandie du Nouveau Monde» (*ibidem*)¹⁰⁵⁷. Elles créèrent ainsi une demande pour des objets qui n'existaient pas vraiment, ou dont la production ne visait qu'une quotidienneté relevant de la sphère privée, quand il ne s'agissait pas de pratiques ayant été abandonnées depuis longtemps (Morisset, 1999; Murton, 2001).

L'État Québécois se serait fait prendre au piège dans la mesure où une certaine élite (proche du pouvoir et au pouvoir), aurait vu dans le Vieux-Québec, puis dans tous ces produits créés pour les touristes, la preuve matérielle du récit de la survivance. Comme à l'époque où l'élite ecclésiastique échangeait l'obédience du peuple contre la protection du culte, une autre élite aurait à nouveau livré le Québec, avec en contre-partie peut-être, l'espérance d'un renouveau économique. Cette élite aurait livré un territoire entier et sa culture parce que le touriste anglosaxon réclamait ce qui lui apparaissait comme

¹⁰⁵⁵ «...la nouvelle station de ski que l'Étasunien Joe Ryan aménagea à Mont-Tremblant, à partir de 1939, prit ainsi la forme d'un "French Canadian Village"» (Morisset, 1999, 223).

¹⁰⁵⁶ «La CSL créa du Québec l'image d'un lieu historique romantique, habité par une population charmante qui conservait une grande partie de coutumes de l'Ancien Monde. Il s'agissait là d'un passé conçu pour attirer les touristes dont le nombre grandissait sans cesse durant l'entre-deux-guerres» (Murton, 2001, 9-10).

¹⁰⁵⁷ «Elle [la *Canada Steamship Lines* ci-après la CSL] équipa ses hôtels et ses navires de tapis, de couvre-lits, de draperies et de tissus d'ameublement de fabrication domestique. Les touristes désireux de rapporter de leur voyage des pièces québécoises authentiques pouvaient se procurer couvertures, carpettes et autres objets dans les boutiques de cadeaux à bord de ses navires ou dans ses hôtels. La CSL commandita aussi des expositions d'artisanat au Manoir Richelieu» (Murton, 2001, 35-36).

étant les signes d'une distinction exotique. Ce faisant, cette élite canadienne-française, forte de preuves tangibles de sa propre survivance — des preuves «*fournies*» par Lord Dufferin puis par le tourisme — aurait contribué au façonnement d'une image passéiste du Québec. James Murton a notamment souligné les apports «antimodernistes» de l'ethnologue et folkloriste Marius Barbeau et ceux de Lionel Groulx (2001). Dans les années 1930 l'État Québécois «annonça son intention d'encourager la consolidation de "l'ambiance québécoise" au Québec" (Morisset, 1999, 229). Pouvait-il avoir eu confusion entre l'exotisme réclamé par le Destinateur et ce que percevait le Destinataire? L'État Québécois aurait d'autant plus facilement tombé dans le piège que le volet économique du tourisme lui aurait donné l'impression de contribuer au développement régional du Québec¹⁰⁵⁸. Pour dire les choses sans détour, la folklorisation aurait été le résultat d'une demande par le tourisme anglosaxon pour un produit exotique et «*offert*» par une élite canadienne-française qui soudainement se faisait dire que le paysage recélait des preuves du récit de la survivance et qui, pour prouver son adhésion à ce récit, chérissait une certaine idée du Québec et créait des aménagements conformes à cette idée. Ce fut la culture de toute une société qui aurait été en cause. Même le jardin zoologique de Québec aurait répondu de ce piège¹⁰⁵⁹. D'ailleurs, Marius Barbeau aurait fait cette remarque au sujet du zoo de Québec, suggérant qu'il était subjugué par le récit de la survivance: «"Ils [les bâtiments du zoo] reconstituent [...] l'atmosphère traditionnelle qui a assuré notre survivance dans le passé"» (dans Morisset, 1999, 227). La folklorisation du Québec aurait donc encouragé l'émergence de projets d'aménagement spécifiques, comme le tourisme aurait rendu désirable la folklorisation.

L'État allait soutenir l'industrie touristique en stimulant notamment la production d'artisanat de façon à répondre à la demande touristique pour des produits «*typiques*». Pour se faire, il fondait par exemple l'École des arts domestiques. «Au tournant des années 1920-1930, une alliance de l'État, de la grande entreprise et de la bourgeoisie

¹⁰⁵⁸ «L'industrie [touristique] connut une croissance fulgurante durant les années 1920, décennie durant laquelle les dépenses touristiques triplèrent au Canada, et les pouvoirs publics, à tous les niveaux, s'intéressèrent activement à ce phénomène» (Murton, 2001, 11). «"L'été est la saison américaine, écrivait un auteur en 1900. Nos voisins des États-Unis nous envahissent et Québec devient leur ville d'eau"» (Blanchard, 1935, 252).

¹⁰⁵⁹ «...dans les années 1920, la découverte d'un héritage "canadien-français" avait ému les consciences. Le gouvernement Taschereau voit alors d'un bon œil la création, dans la capitale, d'un "conservatoire national de la faune domestique du Québec". En 1931, on commande donc [...] les plans d'un jardin zoologique, dont la construction et l'exploitation relanceraient l'emploi. Fervent adepte d'une architecture d'inspiration régionaliste [...] et ami de l'ethnologue Marius Barbeau, avec qui il parcourt le Québec, Brassard [l'architecte du zoo] propose un premier ensemble d'édifices... "bâti en pierre des champs [...] [...], [et qui] veulent nous rappeler tout une période de notre Histoire. Ils reconstituent l'atmosphère traditionnelle qui a assuré notre survivance dans le passé". [...] Le Jardin zoologique, voué à l'accroissement du tourisme, met en scène des maisons inspirées des habitations dites "historiques" qu'on recense alors, ainsi qu'un totem exprimant "quelque chose de l'âme nationale"» (Noppen et Morisset, 1998, 113).

urbaine créa un réseau d'écoles et d'expositions d'artisanat afin de faire en sorte que soient comblées les attentes des touristes» (Murton, 2001, 28). Ces écoles n'encourageaient pas la «résurrection» de certaines pratiques comme le tissage, ou plus simplement la diffusion de pratiques réelles. Au contraire, elles auraient favorisé la diffusion de méthodes modernes de fabrication d'objets d'artisanat répondant aux goûts des touristes¹⁰⁶⁰. Lucie K. Morisset souligne au sujet de Jean-Marie Gauvreau, directeur de l'École du meuble — il effectuait une enquête «sur l'artisanat et le tourisme dans la province» — qu'il «proposa, ni plus ni moins, de recenser les caractéristiques de la tradition "abandonnée depuis près de deux siècles", puis de la recopier en prenant appui sur les besoins de l'industrie touristique» (1999, 229). Et comme le souligne James Murton, ces images d'épinal véhiculées par la publicité — une vieille femme à son rouet — «dissimul[aient] [...] les origines relativement récentes de la production domestique de textiles au Québec» (Murton, 2001, 28). Comme l'acteur collectif Québécois qui en venait à croire au passé français du Vieux-Québec pourtant largement mis en place au cours du XIX^e siècle, les touristes anglosaxons auraient été eux aussi leurrés... pour leur plus grand bonheur? Mais tout cela aurait finalement trompé l'acteur collectif Québécois qui en serait venu à penser qu'il s'agissait là de sa propre culture¹⁰⁶¹.

«...la promotion de l'artisanat était un exemple de ce mariage entre l'industrie touristique et les efforts des élites canadiennes-françaises pour développer et protéger une certaine idée du Québec. Les mesures des Canadiens français visant à revitaliser le secteur rural tenaient, en partie, à des motifs économiques: replacer les sans-emplois sur une terre relevant d'une stratégie utilisée partout au Canada pour contrer la Crise économique. Mais le gouvernement québécois avait entrepris de soutenir le secteur rural dès avant 1929. Les mesures alors adoptées étaient basées sur une vieille idée qui avait pris force au XX^e siècle sous l'influence de penseurs antimodernes: le fermier, dans sa campagne, représentait le cœur même du Québec. Le renouveau artisanal était aussi provoqué par le marché touristique, les touristes étant en quête de produits authentiques qui, supposait-on, traduisaient l'essence même du Québec. Pour satisfaire ce marché, il fallut revitaliser l'artisanat grâce à système de formation moderne, bureaucratique et hiérarchisé [à la même époque était construit la première colline parlementaire]. L'authenticité antimoderne fut conservée en recourant à des motifs tirés de la nature. Les pièces artisanales seraient authentiques parce que leurs motifs seraient tirés de l'environnement naturel de ceux qui les fabriqueraient, même si des artistes de milieu urbain devaient leur apprendre à interpréter correctement cette nature les entourant. L'essentiel était que les touristes croient ces pièces authentiques et se considèrent ainsi comme participant à la nature même du Québec ancien» (Murton, 2001, 39 ns).

Même les efforts de la colonisation de l'Abitibi ou du Lac-Saint-Jean auraient possiblement été induits par la folklorisation du Québec: pendant que les notables du Québec concevaient une nouvelle colonisation sous couvert de lutter contre le chômage

¹⁰⁶⁰ Cette adaptation de cultures locales aux goûts des touristes est un phénomène aujourd'hui planétaire, mais qui prendrait un sens spécifique selon les positions géographiques où il se manifeste.

¹⁰⁶¹ «...le Québec [...] s'est trouvé à définir simultanément son identité nationale, son patrimoine et son offre touristique, en parallèle avec le développement d'un tourisme de masse essentiellement d'origine étasunienne» (218). «...on peut aujourd'hui se demander lequel, de l'identité nationale du Québec ou de son paysage touristique, a le premier forgé l'autre» (Morisset, 1999, 219).

et la Crise (fonction première), les Américains mettaient de l'avant la *Tennessee Valley Authority* (Beaudet, 2005, cpa). Certes, les efforts de l'État pour soulager la misère lors de la Crise étaient louables, mais remis en leur contexte géographique, ils prendraient une toute autre «*saveur*». **Et jusqu'à la devise officielle du Québec — «Je me souviens» — qui n'aurait été qu'une conséquence de cette folklorisation**; ce qui aurait eu l'avantage d'enfouir un peu plus profondément le traumatisme de la ségrégation ethnique, tout en rendant acceptable la folklorisation. La main-mise anglosaxonne sur le Québec aurait été d'autant plus efficace qu'avec le XX^e siècle, l'État québécois mettait lui-même la main à la pâte! L'efficacité de la ségrégation est effrayant: la culture d'une société entière aurait ainsi été détournée au profit du touriste anglosaxon. Et jusqu'à Raoul Blanchard qui cherchait partout — désespérément? — des «maisons françaises» (cf.: chapt. III). Ce qui nous ramène aussi à Place Royale...

«Là, à l'initiative d'abord de la Chambre de commerce du Québec métropolitain, on finit par construire — en lieu et place de ce qui existait à cet endroit — ce qui devait apparaître comme un "berceau de la Nouvelle-France", puisque l'idéologie de la Révolution tranquille demandait désormais à ce qu'un berceau "urbain" se substituât au berceau "rural" (l'île d'Orléans) promu par le gouvernement de Maurice Duplessis» (Morisset, 1999, 235).

Dans les années 1960, le Ministère fédéral du développement économique et régional attribuait aux provinces des vocations et des priorités en matière de développement économique. Dans le cas du Québec, le gouvernement fédéral aurait retenu la vocation touristique (Pierre Guertin, 2005, cpa). Cette fois-ci, la dynamique aurait relevé d'un Canada construisant sa souveraineté aux dépens du Québec (Beaudet, 2000). Les Amérindiens aussi auraient été folklorisés par (et pour) le tourisme anglosaxon, et peut-être plus particulièrement ceux de Lorette, si proche qu'ils sont du Vieux-Québec; encore aujourd'hui. Encore une fois, «*Canadiens*» et «*Français*» se retrouveraient à partager le même destin, comme à l'époque de la Nouvelle-France. Aujourd'hui, la folklorisation toucherait jusqu'aux Chinois de Québec. En effet, un homme d'affaire de Québec issu de la communauté chinoise, Jocelyn Toy, aimerait faire revivre l'ancien quartier chinois de Québec. «Il souhaite [...] que le secteur [de l'ancien quartier chinois] devienne un lieu de mémoire, à vocation touristique et économique, mais aussi historique»¹⁰⁶². Allons-nous produire un «vieux» quartier chinois tout neuf pour le plaisir des touristes? L'impact de Lord Dufferin ferait donc fi des distinctions culturelles: les acteurs en viendraient à ajuster leur comportement au paysage qui les environnent. Rappelons le lien que le professeur Ritchot a effectué entre le paysage et la fréquence du tabagisme (cf.: chapt. II).

¹⁰⁶² Gilles Carignan (2005), «Le quartier oublié. Évoqué dans *La Trilogie des dragons*, l'ancien Chinatown de Québec pourrait naître de ses cendres», dans *Le Soleil*, samedi 26 février, C 10.

L'acteur collectif se serait laissé d'autant plus facilement prendre au piège de la folklorisation que cette dernière aurait contribué au façonnement d'un paysage dont les formes entraient en résonance avec les représentations idéalisées véhiculées par le mythe de la survivance. Rappelons que «La survivance est un mythe ayant eu pour fonction de convertir en récit héroïque, pour le crédit du peuple diminué, la ségrégation ethnique corrélée à la perte du contrôle politique de son espace de référence». (cf.: section 5.3) En protégeant et en valorisant tout ce qui pouvait évoquer l'ancienne Nouvelle-France, les Britanniques auraient mis en valeur les signes d'une identité exacerbée par la ségrégation ethnique post-conquête. En voyant le tourisme anglo-saxon désigner des formes qui rencontraient son idéal de «Normandie du Nouveau Monde», l'acteur collectif québécois aurait cru voir les signes de sa résistance, quand dans les faits il ne voyait que les signes de ce que le touriste anglosaxon voulait voir¹⁰⁶³. **À forme égale, le regard n'aurait pas vu la même chose.** Ainsi, le mythe de la survivance aurait fait passé la folklorisation du Québec pour quelque chose de positif quand dans les faits cette folklorisation avait — et aurait toujours — un effet profondément aliénant.

Dans le cas de Québec, qui aurait servi pour ainsi dire de «*position de départ*», cette folklorisation aurait été d'autant plus efficace qu'elle aurait servi à sublimer un traumatisme que la ville devait subir à la fin du XIX^e siècle: au traumatisme de la ségrégation ethnique se serait ajouté celui de la marginalisation continentale d'une capitale à peine née. Québec, qui fut longtemps la ville la plus importante de l'Est du continent (et même d'une partie du continent), devait connaître une désindustrialisation telle qu'elle perdait en quarante ans pratiquement 80% de sa population (cf.: section 11). La folklorisation du Vieux-Québec, en faisant espérer une possible reprise économique via «*l'industrie*» touristique, aurait contribué à masquer la marginalisation continentale de la ville. Ce faisant, les acteurs locaux auraient d'autant plus succombé à la folklorisation qu'elle permettait à ces derniers de sublimer le traumatisme de la marginalisation continentale. Mais l'acquisition du statut de capitale accordé à la même époque aurait lui aussi contribué à étouffer ce traumatisme. Folklorisation et statut de capitale auraient tous deux contribué à piéger les acteurs du pouvoir à Québec. Sans oublier que le tourisme aurait contribué directement à la monumentalisation de Québec, permettant de mieux dissimuler la marginalisation de la ville **Ainsi pourrait s'expliquer l'origine du slogan «La Vieille Capitale»: cette expression aurait rendu positif**

¹⁰⁶³ «Le discours préservationniste, qui dorénavant se préoccuperait de conserver ce "patrimoine" que l'on avait construit, ne peut dès lors être dissocié d'une sorte de vouloir de conservation de l'ethnie inhérent au discours des idéologues de la nation québécoise. Pendant cette époque [...], on postula évidemment que la préservation du paysage bâti québécois était un problème de "survivance de la race"» (Morisset, 1999, 233).

la folklorisation («vienne») tout en survalorisant une fonction politique («capitale») qui arrivait à une époque de désarroi socioéconomique; folklorisation et statut politique, deux éléments qui auraient contribué à sublimer ce désarroi tout en soutenant l'économie déclinante de la ville via le tourisme. Dans de telles circonstances, les acteurs du pouvoir auraient été d'autant plus fascinés par la Vieille Capitale que sans le tourisme et le nouveau statut politique, Québec serait peut-être devenue un second Trois-Rivières!

Par la suite, ce fut de toute évidence l'État Québécois qui devait endosser la folklorisation, lui même fasciné par le spectacle de sa propre capitale, et au même moment où ce fut tout le Québec qui aurait été marginalisé à l'échelle continentale. D'ailleurs, il est intéressant de rappeler le fait que l'État aménageait sa «première» colline parlementaire au moment où il aurait été «capturé» par le piège de la folklorisation. Dans le cas de Montréal, cette marginalisation continentale se serait faite sentir à partir des années 1950, au moment du départ des sièges sociaux vers Toronto, c'est-à-dire au moment où Montréal cessait d'être la métropole du Canada¹⁰⁶⁴. Ceci dit, il n'en demeure pas moins que Montréal aurait largement évité le piège de la folklorisation grâce à son statut de métropole d'Amérique, grâce à la présence de certaines institutions moins conservatrices qu'à Québec (Beaudet, 2005, cpa).

Les acteurs du pouvoir (cf.: section 12), à cause de ce contexte géopolitique (la ségrégation) et géo-économique (l'érosion de la position de la ville), auraient alors eu tendance à survaloriser la fonction de capitale, contribuant peut-être à développer chez eux le sentiment qu'ils pouvaient imprimer leur marque au développement de la ville. Ce qui ne serait pas sans rappeler quelque peu le rêve théocratique des communautés

¹⁰⁶⁴ «Le drame est anthropologique. Au fond, Toronto n'a jamais incarné les valeurs pancanadiennes. Unilingue mais pluriculturelle, pluriethnique, "individualiste", Toronto n'a pas pris la relève de Montréal. Le déclassement de Montréal par Toronto n'équivaut pas au transfert d'un même rôle privilégié d'une position à une autre. Il correspond à la disparition d'un tel rôle et à la déqualification conséquente de la place où ce rôle était tenu. Or la trajectoire Montréal-Toronto a été surdéterminée par celle de l'étalement. Le désinvestissement axiologique auquel nous assistons depuis 1968 a caractérisé les deux grandes villes par le fait que les deux (!) peuples fondateurs ont simultanément abandonné les valeurs du Canada en s'évadant vers les banlieues consommatoires. [...] Le Québec a sublimé en *souveraineté* ce qui fut en réalité un rejet, par le Canada tout entier, de ses valeurs anthropologiques. [...] Il tourne le dos à l'espace québécois qui, le premier et grâce à Montréal, a actualisé ces valeurs. Le Canada se détourne par conséquent du Destinataire qui se nomme "québécois" sur les entrefaites et qui, enclin à tromper un destin où il lui revient encore une fois le mauvais rôle, n'a plus qu'à sublimer son solitude en indépendance nationale. À l'instar de la ségrégation ethnique convertie en survivance, de la sédentarisation convertie en enracinement, de la minorisation convertie en mission providentielle, le rejet des valeurs pancanadiennes au fondement de la morphogenèse de Montréal est aujourd'hui sublimé en l'affirmation position d'une nation québécoise souveraine. La blessure causée par l'impossibilité d'être reconnue par l'Autre se trouve convertie en volonté subjective d'exister sans lui» (Ritchot, 1999, 458-459).

religieuses. Ainsi, à la fin du XIX^e siècle, à chaque bout de l'ancien *vacuum* sacré du Saint-Laurent, se trouvait une ville au destin fort différent. D'un côté, Montréal, au confluent de nombreuses voies et dominée au XIX^e siècle par un seul seigneur «*pro capitaliste*», devenait une métropole profondément américaine. De l'autre, Québec, localisée à l'entrée de l'ancien *vacuum* laurentien et dépourvue de voie de communication hormis celle menant à Montréal, et dominée par une caste conservatrice — tant aristocratique que cléricale — aurait évité l'érosion presque complète grâce à un changement de statut. Et, en devenant une capitale provinciale, la Ville aurait eu tendance à reprendre à son compte un héritage (une attitude) d'ancien régime. **Tout se passe comme si Québec et Montréal avaient conservé leur «tache de naissance» respective:** Montréal, la ville ouverte qui recueillerait depuis toujours tout le monde (et à commencer par les Amérindiens qui fuyaient la «folie meurtrière» des Iroquois); Québec la ville fermée, emmurée, fortifiée parce qu'il fallait à tout prix tenir le coup dans une position assignée, permettant éventuellement au commerce de prendre son envol et... d'atterrir à Montréal. Québec aurait-elle été la condition de possibilité de Montréal? La trajectoire de Champlain hanterait-elle toujours le destin de Québec? La marginalisation de la ville aurait-elle fait de Québec, à nouveau, une ville qui rêvait d'être ailleurs?

...

...

...

Le paysage de Québec fut lourdement façonné par des acteurs spécifiques et leurs idéaux. Déjà, sous le Régime français, les communautés religieuses imprimaient «à la proue du vaisseau» une empreinte particulière, aux «*odeurs de sainteté*». Non seulement étaient-elles en mesure de différer la réalisation de la ville, mais elles imposaient leurs propres normes architecturales. Ainsi, la ville fortifiée voyait sa mise en forme et son développement orientés par certains acteurs. Puis, les bourgeoisies devaient entamer une modernisation de la ville, non sans avoir rivalisé pour prendre pied dans le bourg fortifié. Mais ce désir de modernité était être intercepté par Lord Dufferin. En sauvegardant les murs de Québec, ce nomade sélectif aurait en quelque sorte canalisé le devenir de Québec. Encore aujourd'hui, le paysage de Québec est savamment orchestré par le pouvoir municipal, certainement sous les pressions de l'industrie touristique, soucieuse de préserver «l'image de la ville». Québec n'est pas plus vieille que Montréal, New York ou Boston. Mais depuis le XIX^e siècle, on y cultive une mise en forme spécifique au point où l'on a oublié jusqu'à quel point le Vieux-Québec a été produit de toute pièce, ou presque, au profit du tourisme anglosaxon.

11. Le déclin de Québec ou la fin de l'âge d'or

11.1 La montée de l'archipel montréalais et la marginalisation de Québec

Plusieurs facteurs externes allaient jouer en faveur de Montréal. Première place de rassemblement du Canada, Montréal devait rapidement rattraper la région de Québec, et la dépasser tout aussi rapidement (économiquement et démographiquement). C'était là que le commerce des fourrures s'était concentré: les grandes compagnies anglaises y avaient leurs enseignes; de là que les nomades partaient vers le nord-ouest; c'était là que ces deux acteurs pouvaient y sceller l'avenir du Canada de leurs rêves (Ritchot, 1999). C'était aussi de Montréal que partaient les trajectoires vers l'Ouest à l'heure de la colonisation des Prairies. Cette course vers l'Ouest mettait Montréal en concurrence avec d'autres grandes villes du Nord-Est du continent. Et pour faire face à cette concurrence, à cette «menace», Londres permettait à la métropole de développer tout un réseau de canaux pour faciliter les échanges¹⁰⁶⁵. À ces canaux se greffait le train, faisant de Montréal la «reine du trafic canadien» (Blanchard, 1992, 134). La métropole se trouvait à dédoubler ces voies naturelles qui convergeaient vers elle. Sensiblement à la même époque, c'était le dragage du Saint-Laurent qui devait augmenter la force d'attraction de la métropole. Autant d'éléments qui contribuaient au développement fulgurant de cette ville. De plus, la plaine de Montréal était à cette époque en pleine croissance. Ce faisant, Montréal bénéficiait à la fois d'un marché local en pleine expansion tout en étant «branchée» sur des réseaux et des marchés continentaux et internationaux, notamment grâce au dragage du fleuve en aval de sa position et à des travaux de canalisation en amont. De plus, la métropole bénéficiait des interventions géopolitiques de Londres (libéralisation du commerce, etc.), réalisées dans une optique de protection de ses avoirs en Amérique du Nord (cf.: section 10). Raoul Blanchard écrivait:

«Elle s'empare du monopole du commerce des grains, ainsi que des importations de marchandises étrangères; bientôt elle va même enlever à Québec le trafic du bois. [...] En 1851, Montréal a 57.715 habitants, Québec avec son faubourg Saint-Sauveur 45.940. Mais dès 1861, Montréal est grimpé à 90.323, tandis que Québec n'atteint que 58.319, et dix ans plus tard, tandis que cette dernière piétine à 59.700, Montréal dépasse 107.000 âmes» (1935, 220).

Montréal devenait donc la métropole de la vallée du Saint-Laurent après 1840 (**fig.: 3.III**). Mais les facteurs externes ne pouvaient pas tout expliquer. La différence fondamentale entre Québec et Montréal tenait dans l'organisation géopolitique de ces

¹⁰⁶⁵ «Outre celui du bois d'ailleurs, le transport du blé et de la farine justifiait non seulement le renouvellement de la flotte mais des dragages en amont de Québec et des canalisation en amont de Montréal» (Ritchot, 1999, 292).

deux villes. L'île de Montréal était sous l'emprise d'un seigneur unique: les Sulpiciens¹⁰⁶⁶. Ailleurs dans la plaine montréalaise, de nombreux seigneurs étaient largement favorables à l'industrie. Louis-Antoine Dessaulles, le seigneur de Saint-Hyacinthe et Barthélemy Joliette, seigneur de Lavaltrie, fondateur de la ville d'Industrie (aujourd'hui Joliette), étaient deux exemples intéressants (Guertin, 1998). Les Sulpiciens n'étaient pas en reste: ils surent manifester une ouverture et une flexibilité à l'égard du capitalisme leur permettant d'ajuster le droit seigneurial aux demandes des entrepreneurs, tout en respectant leurs engagements sociaux. Brian Young a brossé un portrait très dynamique de ces derniers (1986). Nous avons nous-même esquissé leur engagement dans la confection des premiers chemins de fer du Bas Canada (1998). Gilles Ritchot écrit:

«Montréal devenait la première ville du pays en 1840. Nous savons comment la situation de la propriété foncière a indirectement aidé cet établissement après la conquête. Une aristocratie anglophone a pu se conforter à Québec tandis qu'à Montréal l'aristocratie demeurait francophone et opposait une moindre résistance. Les facteurs externes n'avaient plus qu'à emboîter le pas. Le dragage du fleuve et les canalisations, ainsi que le développement asymétrique du réseau ferroviaire, donnèrent l'avance à Montréal» (Ritchot, 1999, 402).

De plus, avec le XIX^e siècle, Montréal de par sa position, devait bénéficier pleinement d'une libéralisation de son économie (Ritchot, 1999). Parmi les facteurs plus géopolitiques, il nous faudrait peut-être ajouter le fait qu'après 1840, l'Église affichait un triomphalisme qui aurait été d'autant plus fort dans la région de Québec qu'il n'y avait pas eu de «troubles» en 1837-38 (Voisine et al., 1971)¹⁰⁶⁷. Les communautés religieuses de la région de Québec, qui y disposaient de vastes domaines fonciers, auraient de la sorte été en mesure de s'imposer davantage sur l'échiquier géopolitique régional. Ainsi, certains facteurs internes (géopolitiques) donnaient aux facteurs externes (économie, démographie) une amplitude permettant à Montréal un envol et un dynamisme que Québec ne connaîtrait plus.

11.2 La marginalisation continentale d'une capitale

Québec devait sa fortune à sa localisation. Raoul Blanchard, avec le style qu'on lui connaît, ¹⁰⁶⁶ «Dans l'île de Montréal [...], la propriété seigneuriale était d'un seul tenant. La communauté des Sulpiciens n'avait pas de fiefs à l'abandon sur les bras. Les marchands anglophones de Montréal n'avaient devant eux que des aristocrates francophones. Grâce à des commutations de rentes, qui seront régularisées à compter de 1822, les premières familles bourgeoises (Frobisher, McGill, Molson, etc.) pourront disposer de domaines privés, éventuellement dynamisés par des trajectoires d'évasion [...] ou de concentration [...]. Le penchant pour la modernité, le libéralisme et la production industrielle, s'est exprimé ostensiblement à Montréal, puisque la bourgeoisie montante faisait pression sur des positions aristocrates seulement canadiennes françaises» (Ritchot, 1999, 262-263).

¹⁰⁶⁷ «Tout d'ailleurs réflète ce retour à la religion. Partout s'élèvent des croix qui marquent l'emprise du divin sur le terrestre. Tous les lieux sont baptisés (ou rebaptisés) avec des noms de saints et le martyrologe ne suffit-pas, d'où la multiplication des Notre-Dame, des Sainte-Anne, des Saint-Joseph... [...] Les événements religieux scandent le rythme des saisons» (Voisine et al., 1971, 47).

insistait fortement sur cet aspect de la ville. «Québec est [...] le point précis, rarement aussi bien précis dans la nature, où le fleuve se transforme en estuaire» (1935, 159). Plus loin il précisait: «La ville est ainsi un des types les plus parfaits de ce qu'on peut appeler un port de tête d'estuaire» (*idem*, 161). En amont de Québec, le lac Saint-Pierre et ses envasements constituaient une importante barrière aux navires transatlantiques. Nous l'avons précédemment souligné, Québec constituait le point nodal entre l'Amérique (française puis britannique) et le Vieux continent¹⁰⁶⁸. N'ayant pas d'arrière-pays ni de ressources significatives (l'agriculture étant largement tournée vers le marché local), Québec avait néanmoins une ressource importante: sa main-d'œuvre. André Lemelin a pu écrire dans cette optique: «Le bois [...] ne venait pas de Québec: il passait par Québec. Ce qu'exportait la ville et sa région immédiate, c'étaient les services de manutention et, accessoirement, les navires de ses chantiers» (*idem*, 39)¹⁰⁶⁹. Ce même auteur nous donne une idée de ce que pouvait représenter ces «services de manutention»: «Il y avait dans le port une activité telle qu'autour de 1860, on estime que le nombre de débardeurs était de 6 000. Ce nombre est extraordinairement élevé, si l'on se rappelle qu'en 1861, la population de Québec, y compris le faubourg Saint-Sauveur, est de 58 319» (*idem*, 18). Que Québec n'ait pas eu d'autres ressources que ses avantages de localisation et sa main-d'œuvre, peu importe, puisque c'était amplement suffisant pour soutenir sa croissance. À cette époque, Québec était véritablement tournée vers le fleuve: s'était l'artère qui nourrissait la ville. Or, nous l'avons entrevu, un certain nombre de facteurs devaient contribuer à l'émergence de Montréal: «Les mêmes facteurs qui favorisaient Montréal faisaient le malheur de Québec» (*idem*, 29). Si quelques nuages pouvaient se deviner sur l'horizon économique de la ville de Québec avec la fermeture progressive du marché anglais, le dragage du Saint-Laurent et la construction du chemin de fer annonçaient néanmoins la fin de la suprématie portuaire de Québec. Les faiblesses commerciales qui caractérisaient Québec à l'époque de Champlain semblaient rattraper la ville à nouveau.

Tout d'abord, le retrait progressif des tarifs préférentiels, de 1842 à 1870, mettait au défi la construction navale et l'exportation en vrac du bois équarri (*idem*, 27)¹⁰⁷⁰. Mais ce défi devenait presque une concurrence déloyale à mesure que la technologie de la vapeur réclamait des navires en acier. Ces grands voiliers que Québec assemblait depuis tant

¹⁰⁶⁸ «...l'avantage stratégique de Québec tenait à sa position comme point de jonction entre l'empire continental du Saint-Laurent et les routes maritimes de l'Atlantique Nord. Cet avantage allait être annihilé par un ensemble de transformations interdépendantes qui survinrent simultanément sur le continent américain, dans le trafic maritime de l'Atlantique Nord, et même en Orient» (Lemelin, 1981, 26).

¹⁰⁶⁹ «...il semble que l'économie de la région de Québec ne se soit guère diversifiée, tant qu'a duré la prospérité du commerce du bois» (Lemelin, 1981, 40).

¹⁰⁷⁰ «Les tarifs préférentiels en faveur du Canada-Uni seraient graduellement abrogés à compter de 1842 et un accord de libre échange conclu en 1846» (Ritchot, 1999, 315).

d'années étaient voués à la disparition. Ensuite, à mesure que les forêts du Nord-Est du continent étaient vidées de leurs bois les plus utiles, l'approvisionnement en bois pour la charpenterie navale devenait de plus en plus difficile; pendant que les prix du bois augmentaient en Amérique, le prix du fer en Grande-Bretagne connaissait une baisse (cf.: voir ci-bas). La construction navale était donc doublement défavorisée par rapport à l'avènement de la technologie de la vapeur et de la coque de fer.

En 1844, des travaux de dragages de lac Saint-Pierre étaient entrepris; d'autres travaux similaires devaient suivre par la suite, rendant la voie maritime plus profonde encore et donc de plus en plus accessible aux navires transatlantiques¹⁰⁷¹. Ce faisant, de moins en moins de navires s'arrêtaient à Québec¹⁰⁷². À titre d'exemple, dès 1856 les navires de la ligne Allen se rendaient directement à Montréal, sans faire escale à Québec (Hare et al., 1987, 258). Les hommes d'affaires montréalais, anticipant peut-être l'abolition du régime seigneurial, avaient-ils, dans cette optique, réussi à convaincre l'État de draguer le fleuve de façon à tirer pleinement profit des nouvelles conditions que permettrait la libération du foncier? Ou alors, Londres avait-elle permis ces travaux pour permettre à la bourgeoisie montréalaise de mieux résister aux pressions américaines? Québec était de toute façon déclassée, et d'autant plus que ses installations portuaires (celles de la Basse-Ville; **fig.: 3.112**) répondaient de moins en moins aux exigences des navires transatlantiques, au fur et à mesure que ces derniers voyaient leur tonnage augmenter:

«L'avènement des gros navires et de la navigation à vapeur ne peut guère s'accommoder des anciens quais au bord du fleuve; l'estuaire de la Saint-Charles reste toujours [...] impraticable aux navires de fort tonnage. [...] Il faut donc moderniser les installations et en améliorer l'accès. Inutile de songer à utiliser à cette fin les petits quais de la Basse-Ville, bordés de plusieurs rangées de maisons serrées, où ne s'ouvrent que des rues étroites et déjà encombrées. La rue Saint-Pierre, où sont situées les grandes maisons commerciales et les banques, bloque tout développement de voies d'accès plus larges» (*idem*, 259).

Ce fut ensuite, à la même époque, l'entrée en gare du chemin de fer à Lévis qui posait un sérieux défi aux entrepreneurs de la rive nord (**fig.: 3.113**). Mais déjà des prolongements s'ajoutaient à cette première ligne reliant Lévis à Montréal et au cœur du

¹⁰⁷¹ Les travaux de dragage devaient débiter en 1844; en 1850 le chenal laurentien avait 11 pieds et, à la suite de nouveaux travaux en 1853, il atteignait 16 pieds de profond (Blanchard, 1935, 219).

¹⁰⁷² «Le port de Québec reste le terminus des navires de très fort tonnage pour lesquels le chenal fluvial demeure impraticable. Cependant, le monopole du commerce des grains, de l'importation de marchandises et, vers 1870, du commerce du bois lui échappe au profit du port rival» (dans Courville et Garon, 2001, 187).

continent¹⁰⁷³. Ainsi, même si Lévis, de plus en plus, ne constituait qu'une étape alors que Montréal s'imposait de plus en plus comme un point de convergence, Québec demeurait oubliée des chemins de fer jusqu'en 1879.

Ces chemins de fer contribuaient au façonnement du graben lévisien: non seulement des entreprises quittaient Québec pour se rapprocher de cet avantageux moyen de transport, mais toute une partie du port de Québec aurait changé de rive¹⁰⁷⁴. La Rive-Sud connaissait une industrialisation précoce qui allait maintenir un décalage entre les deux rives, et d'autant plus que l'ancienne seigneurie de «"Carouel"» relevait maintenant du domaine du roy¹⁰⁷⁵. Ainsi, Lévis devenait le pôle (le bourg!) d'un hinterland qui aurait largement échappé à l'influence de Québec. Pour Lévis, le train fut salutaire dans la mesure où il permettait à une industrie coincée dans une région déclinante de se réfugier dans un espace encore animé. Le décalage entre les deux rives permettait au bourg d'en face de tenir tête à la capitale. Naguère, cette voie qui faisait vivre Québec, devenait une barrière suffisamment efficace pour que de nombreuses entreprises déménagent sur l'autre rive¹⁰⁷⁶. Même si Québec recevait son premier train en 1879, cette liaison avec le reste du continent «ne suffit pas en soi à redonner à Québec sa place d'antan» (dans Courville et Garon, 2001, 249). Ce retard de vingt cinq ans fut vraisemblablement lié, en partie du moins, à des questions foncières. Sur la rive sud du fleuve, le chemin de fer avait eu à traverser des cantons (propriétés privées), puis, quelques seigneuries, dont celle de Lévis (Guertin, 1998; **fig.: 3.84**). Ainsi, le «*frein*» du foncier aurait été minimisé par rapport à une rive nord où le nombre de seigneuries à traverser était passablement plus élevé. À l'époque où était construit le chemin de fer de la rive nord, le régime seigneurial était depuis longtemps aboli. Néanmoins, nous avons suffisamment d'indices pour avancer l'hypothèse que les héritiers du régime seigneurial disposaient, même après 1854, de suffisamment d'influence pour retarder des projets industriels comme la construction

¹⁰⁷³ «Le projet de l'*Intercolonial* — Lévis-Rivière-du-Loup-Maritimes — tranchait avec les expériences d'échelle régionale et à la pièce du Grand Tronc. Ce projet au nom symbolique découlait d'une volonté politique dictée de Londres. Quand l'État-major britannique dut acheminer des renforts à Québec, peu après la violation de neutralité par les États-Unis en 1861, le déplacement des troupes s'effectua en traîneaux de Halifax à Rivière-du-Loup. De quoi faire souhaiter une liaison ferroviaire entre les deux places» (Ritchot, 1999, 349).

¹⁰⁷⁴ «...la compagnie de chemin de fer établit d'ailleurs un terminus (entrepôt) du côté de Québec, au sud du magasin du Roi, à proximité de la Douane. À partir de 1856, la compagnie fournit un service de traversier à ses clients» (Chouinard, 1981, 139-141).

¹⁰⁷⁵ Nous empruntons cette expression à Louis Fréchette (1972, 152).

¹⁰⁷⁶ «La situation excentrique de la ville relativement au marché continental était aggravé par la pauvreté de ses liens ferroviaires. Le fleuve Saint-Laurent, la voie royale d'hier, coupait Québec des grandes lignes du réseau ferroviaire qui se construisait sur la rive sud. Bien plus, le fleuve réduisait l'emprise de Québec comme métropole régionale sur son hinterland de la Côte du Sud (Lévis, Montmagny et plus à l'est) et de la Vallée de la Chaudière» (Lemelin, 1981, 29). «Les marchandises de l'extérieur qui débarquent à la tête de l'estuaire sont transbordées à Lévis pour y être acheminées par train vers l'intérieur» (Hare et al., 1987, 293).

d'une ligne de chemin de fer. Rappelons le cas de Joly de Lotbinière qui disposait de vastes domaines qu'il échangeait avec l'État à l'heure de la colonisation (cf.: section 4). Ainsi, l'arrivée du train à Lévis et le dragage du Saint-Laurent au milieu du siècle, réduisaient à chaque jour l'activité du port de Québec.

Cette baisse des activités du port aurait été amplifiée par la Guerre Civile américaine qui, indirectement, modifiait le patron des routes commerciales de l'Atlantique.

«À mesure que l'épuisement des forêts faisait grimper le prix du bois propre à la construction navale, le coût du fer diminuait en Angleterre. Par ailleurs, l'interruption par la Guerre Civile américaine du commerce triangulaire du coton a déclenché une croissance explosive du trafic sur de nouvelles routes maritimes, vers l'Afrique et l'Amérique du Sud, mais surtout vers l'Orient. Ce nouveau commerce exigeait des bateaux plus gros et plus rapides, mieux adaptés à la navigation dans l'Océan Indien. En outre, l'architecture navale évoluait de plus en plus vers les bateaux en fer, en partie du moins pour résoudre certains problèmes techniques associés à la machine à vapeur. Or, l'avantage du "steamer" s'accrût considérablement avec l'ouverture du Canal de Suez, en 1869. Sous l'effet conjugué de tous ces facteurs, la demande de bateaux en bois s'effondra, et la demande de bois équarri pour les chantiers navals suivit. En même temps que la demande de bois équarri diminuait, le prix du bois canadien livré à la Grande-Bretagne était de moins en moins concurrentiel» (Lemelin, 1981, 26-27).

De plus, avec le peuplement de l'Ouest et le développement d'un marché continental, la demande pour les produits forestiers évoluaient vers le bois de sciage. Or, les avantages de Québec, jadis si utiles pour le commerce du bois en vrac, s'effaçaient puisque l'industrie du sciage se délocalisait¹⁰⁷⁷. Dans la région de Québec, seules la Montmorency et la rive sud, branchées sur le train, disposaient de scieries (**fig.: 3.49**).

Enfin, deux autres facteurs externes devaient jouer en défaveur de Québec. En 1865, la capitale du Dominion était déménagée à Bytown (Ottawa), amenant le départ d'environ 260 fonctionnaires, c'est-à-dire autour de 1 000 personnes en tout (Hare et al., 1987, 266). Certes, Québec devenait capitale provinciale en 1867, mais elle devait attendre quelques années encore avant qu'un quelconque effet se fasse sentir sur l'économie de la ville¹⁰⁷⁸. Ensuite, la garnison quittait la ville en 1871. Il s'agissait-là d'une perte

¹⁰⁷⁷ «Dans l'espace économique défini par cette nouvelle orientation, le port de Québec ne jouait pas un rôle central. En fait, l'activité économique était très dispersée sur le territoire. En l'absence d'économies d'échelle, il n'y avait aucune raison de concentrer les scieries en un seul lieu. Au contraire, les scieries, mues à l'énergie hydraulique, étaient situées près des chantiers de coupe. Tout en accroissant sur place la valeur ajoutée du bois, elles en réduisaient le volume, diminuant d'autant le coût du transport jusqu'aux marchés. Et ces marchés, justement, n'étaient plus situés au-delà des mers; au contraire, on les atteignait directement par le système des canaux et surtout, par le chemin de fer. Toute cette activité était étrangère au port de Québec. Pourtant, le commerce maritime entre le Canada et la Grande-Bretagne n'avait pas disparu, loin de là! Mais le bois équarri avait cédé la place aux produits laitiers, au bétail et au blé. Et le pivot du commerce de ces nouveaux "staples" au Canada, c'était Montréal» (Lemelin, 1981, 28).

¹⁰⁷⁸ «Néanmoins, il s'écoulera quelques décennies avant que la masse salariale perdue ne soit remplacée par les dépenses du gouvernement du Québec» (Hare et al., 1987, 266-267).

importante: tous ces soldats consommaient de nombreux produits locaux¹⁰⁷⁹. Quoique, d'un autre côté, la ville découvrait peut-être une nouvelle quiétude... Nous ne croyons pas si bien dire: «La vie sociale de l'élite, déjà compromise par le départ, en 1865, du gouverneur général et de plusieurs centaines de fonctionnaires pour Ottawa, est irrévocablement changée» (*idem*, 309-310). C'était donc dire que l'administration coloniale et la garnison de Québec auraient contribué à maintenir la ville dans un «je ne sais quoi» de festif, hormis bien sûr une part des Canadiens-français qui devaient se méfier du théâtre ou encore de la traîne sauvage...

Plus tard, Québec allait être reliée par voie ferrée au lac Saint-Jean (1888) puis à la côte de Beaupré (1889) (Blanchard, 1935, 221). Mais Québec devait attendre encore avant de pouvoir profiter de cet arrière-pays qui n'était pas pleinement développé avant le XX^e siècle. Quant à l'arrière-pays de la rive droite, ce ne fut qu'avec la construction du pont en 1917 qu'il devint accessible. «La ville a ainsi ravi à son faubourg de Lévis les avantages industriels qu'avaient valu à celui-ci des quais commodes et un réseau ferré précocement installé» (*idem*, 240). Le pont de Québec aurait permis à la morphogenèse de Québec de s'emparer pleinement de la rive sud du fleuve. Là où seul les faubourgs à l'époque de l'économie du bois auraient (partiellement) participé à la genèse de Québec, le pont faisait entrer définitivement le bourg de Lévis dans l'aire d'influence de la capitale. Après une période de flottement caractérisée par les deux guerres et la Crise des années 1930, l'étalement urbain allait capter Lévis dans la morphogenèse de Québec. En somme, il fallait attendre le début du XX^e siècle pour que Québec puisse s'affirmer sur l'échiquier régional comme pôle central. Mais là encore, la Grande Guerre, puis la crise des années 1930 n'allaient pas aider Québec à reprendre le chemin d'une croissance soutenue. Quant à son influence sur le Bas-Saint-Laurent, Québec devait éventuellement la partager avec Montréal¹⁰⁸⁰. L'âge d'or était définitivement terminé.

Bref, un ensemble de facteurs externes contribuaient directement ou indirectement au déclasserment de Québec, rendant obsolètes ses installations portuaires qui étaient pourtant réaménagées à grands frais pour les adapter aux exigences des nouveaux navires

¹⁰⁷⁹ «... selon James Le Moine, cette retraite de la garnison, comptant au moins 3 000 personnes, soldats, commis et leurs dépendants, fait perdre 400 000\$ par année à l'économie de la ville» (Hare et *al.*, 1987, 267).

¹⁰⁸⁰ «Québec, desservie indirectement par Lévis, devra attendre jusqu'en 1879 pour faire partie du réseau ferroviaire canadien. Mais elle a déjà perdu la bataille du grand commerce d'exportation. Elle conserve néanmoins une vocation régionale de point d'acheminement des marchandises pour la Beauce, le Saguenay, le Lac Saint-Jean et le Bas-du-fleuve. Pendant l'hiver de 1867, des hommes d'affaires fondent la Compagnie de vapeurs de Québec et du golfe (plus tard la *Quebec Steamship Company*) qui relie Québec, le Bas-du-fleuve et les provinces maritimes. **Cependant, dans les années 1880, Montréal supplantera Québec dans le ravitaillement des villages du golfe**» (Hare et *al.*, 1987, 262 ns).

(cf.: section 11.3)¹⁰⁸¹. N'ayant aucun hinterland, Québec était reléguée au second rang dans la vallée du Saint-Laurent. Le déclin de la nouvelle capitale, son excentricité par rapport à la reconfiguration de l'échiquier géopolitique continental, forçait sa classe d'affaires à se réorganiser sur autre échelle, celle de l'est du Québec. Mais encore, une partie de cet arrière-pays n'était pas encore entièrement développé, puis il entra (partiellement) dans l'aire d'influence de la métropole. Ce déclin — cette marginalisation — prenait toute sa mesure avec l'observation suivante:

«Mais le Board of Trade, devenu Chambre de Commerce, n'était plus ce qu'il avait été. Durant la première moitié du 19^e siècle, le président de cet organisme avait été le porte-parole des milieux d'affaires de tout le Canada. Maintenant, il n'était plus qu'un notable très local. Hamelin et Roby ironisent: "Quand les Montréalais investissent dans un chemin de fer transcontinental ou discutent d'affaires avec un New-yorkais, les Québécois investissent dans un chemin de fer local ou parlent d'affaires avec un Beauceron ou un Gaspésien"» (Lemelin, 1981, 37).

Quelques chiffres nous permettent de mieux visualiser le déclin de Québec: la construction navale passait d'une moyenne annuelle de 25 navires par année en 1870 à 2 à la fin du siècle; le nombre de navires et le tonnage quittant le port de Québec étaient en baisse même si le tonnage moyen par navire était en hausse (**fig.: 3.114**). Et nous avons vu qu'au chapitre de la démographie, la comparaison avec Montréal devenait inutile avec le milieu du siècle.

«La ville connaîtra encore de belles années, mais, **après 1860, elle perd son rôle de premier port, de principale place forte et de capitale du Canada. Bref, son influence économique et politique diminue sensiblement. Ce déclin marquera les groupes en présence** qui, dès lors, doivent repenser le rôle traditionnel de la ville la plus ancienne du Canada, une ville qui a toujours tiré profit de sa situation géographique comme seul port de mer de l'Amérique, mille kilomètres à l'intérieur du continent» (Hare et al., 1987, 258 ns).

Raoul Blanchard a pu écrire, et avec raison: «Déjà c'en est fait en 1860: Montréal est la métropole du Canada et son grand port. [...] Québec passe à l'état de satellite» (1935, 220). En 1860, Québec occupait dans la hiérarchie urbaine le seizième rang, derrière Washington (Hare et al., 1987, 192).

Même la reconversion de Québec, de l'économie du bois à l'industrie mécanisée, n'était pas aussi prometteuse qu'anticipée¹⁰⁸². À ce titre, la stagnation démographique de la région en aurait constitué certainement un indice. «Le taux de croissance de la population

¹⁰⁸¹ «C'était l'année [1879] où, à la demande de grandes institutions comme le Pacifique Canadien et la Banque de Montréal, une *Politique nationale* était adoptée par le gouvernement conservateur. Axée sur des protections douanières favorables à l'industrialisation, l'aide à la construction des chemins de fer et le peuplement des Prairies, cette *Politique* fit sentir son influence à Québec au chapitre de la réfection du port. Les "tremplins" étaient remplacés par des quais adaptés à la rive et informant, à l'embouchure de la Saint-Charles, le bassin Louise» (Ritchot, 1999, 403).

¹⁰⁸² «À cette époque, il y a peu de manufactures capables de renforcer cette infrastructure fragile; à peine quelques tanneries et fabriques de textiles, quelques brasseries et des fonderies» (Hare et al., 1987, 255).

de la ville n'est que de 0,45% entre 1861 et 1901» (*idem*, 316). De plus, un auteur a pu observer: «Malgré ses usines et son nouveau port, Québec ne put reprendre son hégémonie commerciale. Québec [...] ne comptait que des industries secondaires [...]. Malgré la prospérité générale des années 1895 à 1907 à Québec, le trafic du port continuait à décliner» (Lafrance, 1972.1, 12). Cette reconversion n'aurait donc rien eu pour propulser Québec vers un second âge d'or. **«La réorganisation industrielle compensera quelque peu les difficultés économiques qui font fuir des milliers de gens. Tout au plus, une certaine restructuration empêche-t-elle un déclin dramatique de la population»** (Hare et *al.*, 1987, 278 ns)¹⁰⁸³. Raoul Blanchard l'avait déjà noté¹⁰⁸⁴. Des auteurs ont avancé de plus qu'à cette époque, l'industrie du bâtiment aurait aussi constitué une part importante de l'économie régionale.

«Enfin, une part importante de l'activité économique semble avoir été engendrée par de grands travaux d'infrastructure et de construction d'édifices monumentaux. **Dans l'espoir de ressusciter une grandeur passée**, et de concurrencer Montréal grâce à la venue à Québec du Great Northern Railroad, on construisit un port tout neuf, le Bassin Louise, inauguré en 1890. Des élévateurs à grain d'une capacité d'un million de boisseaux furent complétés en 1900. Du côté de l'architecture monumentale, mentionnons: le Palais de l'archevêché (terminé en 1884), l'Hôtel du Gouvernement (1886), le Palais de Justice (1887), l'Hôtel de Ville (1895-1896) et enfin, le Château Frontenac, dont la construction débuta en 1894» (Lemelin, 1981, 36-37 ns).

Ce qui n'était pas sans rappeler les interventions de l'État qui, pour soutenir sa colonie, investissait dans des fortifications dans lesquelles il n'avait pas foi (*cf.*: chapt. II). Ces grands chantiers monumentaux auraient constitué une façon pour Québec de sublimer ce déclin irréversible qui la caractérisait par rapport à Montréal.

...

...

...

Tous ces facteurs se trouvaient à s'exprimer dans un contexte géopolitique fragmenté. L'aristocratie et les acteurs institutionnels pesaient de tout leur poids dans le devenir de Québec¹⁰⁸⁵. Nous avons vu comment le territoire de la capitale était fragmenté par une multitude de seigneuries, de fiefs, d'arrières-fiefs et d'arrière-arrière-fiefs, mais fragmenté aussi par la présence de plusieurs acteurs partageant un conservatisme certain. Ce

¹⁰⁸³ «Si la ville réussit à se maintenir malgré le déclin de ses fonctions essentielles, c'est grâce à son essor manufacturier, notamment dans le secteur du cuir, et à de grands chantiers de construction, comme les travaux d'embellissement aux fortifications et le renouvellement portuaire avec la construction du bassin Louise» (Hare et *al.*, 1987, 316).

¹⁰⁸⁴ «...le développement de l'industrie ne suffisait pas à donner à Québec l'élan qu'on aurait pu en attendre. Il avait compensé les pertes qu'entraînait la disparition des chantiers de navires et du trafic du bois, mais il ne déclenchait pas une croissance vigoureuse» (1935, 230).

¹⁰⁸⁵ «La bourgeoisie avait le choix entre négocier ou se braquer en face d'une aristocratie qui, à Québec, pesait plus lourd qu'à Montréal. [...] Remise à neuf, la "place forte" est devenue "place publique"» (Ritchot, 1999, 405).

fractionnement de l'espace par cette constellation d'acteurs adhérant à des valeurs conservatrices (réactionnaires/romantiques) et possédant vraisemblablement les moyens de leur prétentions, avait une incidence sur le développement régional. Ces acteurs auraient même eu un impact négatif non négligeable sur l'industrialisation de la région de Québec. À ce titre, il n'était pas étonnant que Lévis et Saint-Roch aient été les deux espaces industriels par excellence de la région: tous deux avaient relevé du domaine du roi à une certaine époque, tandis que les autres positions de Québec étaient largement dominées par des acteurs institutionnels ou aristocratiques (ou aimant se faire croire tel?). Rappelons comment l'ouverture de la rue Saint-Paul avait nécessité des négociations avec le Séminaire qui possédait une partie des rives de la Saint-Charles et fort probablement des droits de pêche. Ailleurs, les communautés religieuses, comme dans Saint-Sauveur, faisaient attention de ne pas (trop) livrer leurs propriétés aux entreprises polluantes. Ainsi, la présence de titulaires institutionnels aurait certainement eu une incidence sur la localisation et la célérité du développement industriel dans la région.

11.3 L'évolution du paysage de Québec à l'heure de la décroissance

11.3.1 Une ville qui se réorganise: départs d'acteurs et rachats de domaines

Le déclin des activités économiques liées au Saint-Laurent (débardage, cours à bois, chantiers navals) amenait le départ de toute une génération de travailleurs et d'entrepreneurs. Entre 1871 et 1901, Québec aurait connu un bouleversement démographique sans précédent: **«80% des citoyens auraient quitté Québec [...] proportion qui varie peu selon le secteur de la ville»** (dans Courville et Garon, 2001, 174 ns). Ainsi, 90% des Irlandais et 75% des Canadiens quittaient la ville «tenter leur chance ailleurs» (*idem*, 174)¹⁰⁸⁶. Nous insistons sur un point: cette *dispersion* ne touchait pas seulement les ouvriers, puisque la bourgeoisie quittait aussi Québec:

«Les Britanniques protestants sont affectés par le départ de la garnison [...] et le déplacement des activités portuaires et commerciales vers Montréal; les Irlandais subissent le déclin économique général et les pertes d'emplois non spécialisés qui s'y rattachent (surtout dans les domaines du transbordement et de la construction navale). [...] Chez les Canadiens français, les choses vont tout autrement: le solde migratoire demeure pratiquement nul pendant toute la période» (dans Courville et Garon, 2001, 174)

¹⁰⁸⁶ «...la période courant de 1861 à 1901, marquée par la restructuration de l'économie de la capitale, constitue également un étape charnière de l'histoire de sa population. Affichant une croissance démographique pratiquement nulle, **qui la fait reculer dans la hiérarchie urbaine canadienne**, Québec connaît en même temps des mouvements migratoires qui viennent à la fois modifier la composition de ses effectifs humains et les renouveler dans une très large mesure. Il en résulte une population urbaine neuve qui, en donnant à l'aube du XX^e siècle un visage francophone à la ville, annonce la modernisation de la société québécoise» (dans Courville et Garon, 2001, 178 ns).

Ces départs massifs, couplés avec ce qui ressemblait une nouvelle *concentration* («le solde migratoire demeure pratiquement nul»), avait aussi un impact sur la composition sociale de Québec: «Avec le départ des Lumber Lords, il y eut un changement soudain dans la composition de la classe des entrepreneurs. [...] C'est à cette époque, en effet, que des Canadiens-français commencèrent à jouer un rôle significatif dans le monde des affaires à Québec. [...] En 1894, un précédent fut créé: un Canadien-français devint président du Quebec Board of Trade» (Lemelin, 1981, 37)¹⁰⁸⁷. Avec tous ces départs, Québec, en 1900, aurait été finalement une ville neuve! Un tel phénomène inusité contribuait fort probablement à ce traumatisme de la marginalisation continentale de Québec; rappelons le commentaire de Raoul Blanchard: en 1860, «Québec était un satellite». Mais ce départ de pratiquement 80% de la population était comblée par un nouvel exode rural.

«Les campagnes québécoises connaissent, pendant le dernier tiers du siècle, un exode sans précédent [...]. [...] La capitale canalise une bonne part de ces déplacements, surtout des gens en provenance des régions du nord-est de la province. Le recensement indique que le tiers de la population canadienne française de la ville en 1901 est née en milieu rural» (dans Courville et Garon, 2001, 176).

Autrement dit, la *dispersion* des acteurs liés à l'économie du bois avait été compensée par une *concentration* associée à l'émergence de l'industrie mécanisée. Il y aurait eu néanmoins un décalage entre ces deux mouvements («pendant le dernier tiers du siècle»). Diffusion et focalisation s'annulaient pour ainsi dire, faisant en sorte que la démographie régionale stagnait durant cette période¹⁰⁸⁸. «**Tout au plus, l'industrialisation stabilise-t-elle la situation**» (Hare et al., 1987, 272 ns).

En matière de localisation, le départ des uns faisait la chance des autres. Dans l'axe monumental, d'anciens domaines bourgeois étaient rachetés par des communautés religieuses¹⁰⁸⁹. Par exemple les Pères Rédemptoristes faisaient l'acquisition de l'ancien domaine de Sheppard qui à ce moment appartenait à un certain James Gibb (Delisle, 1981, 105). En 1864, les sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Montréal faisaient l'acquisition de la villa Rosewood ayant appartenu à Lawson Gibb pour y établir une institution d'enseignement auprès «des jeunes filles Saint-Roch et de Saint-Sauveur» (Ville

¹⁰⁸⁷ «Pendant cette période de 40 ans [1861-1901], la population de Québec est pratiquement renouvelée: sa composition de 1901 est bouleversée en comparaison de 1861, ce qui réduit sensiblement la diversité culturelle de la ville [...] et rétablit fortement son caractère francophone» (dans Courville et Garon, 2001, 172).

¹⁰⁸⁸ «Après 1860 [...] la croissance dans les 40 dernières années du siècle atteint péniblement les 4%, un taux voisin de la stagnation, malgré l'annexion du quartier Saint-Sauveur à la ville en 1889» (dans Courville et Garon, 2001, 172).

¹⁰⁸⁹ Dans l'ancienne seigneurie de Sillery, «Les grands marchands quittent l'un après l'autre le territoire de la municipalité. Leurs domaines sont soit rachetés par des communautés religieuses, soit convertis en lots à bâtir» (Dion-McKinnon, 1987, 113).

de Québec, 1988.2, 15)¹⁰⁹⁰. Le collège Mérici était construit sur l'ancien domaine de Marchmont qui avait été acheté en 1882 par Thomas Beckett (*idem*, 11). Les Jésuites avaient fait l'acquisition de la villa Teviot en 1891, puis ils déménageaient en 1921 sur le domaine de la villa Hamwood (*idem*, 16). Soulignons au passage que la villa Teviot allait céder la place au centre hospitalier Courchesne (*idem*, 16). La villa Bijou était acquise par les sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier en 1911, tandis que les sœurs du Bon Pasteur achetaient en 1907 le domaine de Broad Green; «Dans chaque cas, la villa fut sauvagée quoique noyée dans un bâtiment imposant» (*idem*, 16).

Dans Sillery, ce furent les domaines localisant des faubourgs, c'est-à-dire produisant des rentes, qui furent achetés en premier.

«Le sol occupé par le faubourg rapporte à son propriétaire une rente différentielle, de sorte que les terrains adjacents ont pris de la valeur. De cet accroissement de valeur résulte la construction de formes monumentales sur les propriétés achetées par les communautés religieuses. Ces formes prestigieuses feront espérer aux propriétaires fonciers du voisinage qu'une plus grande masse de capitaux seront investis sur leurs terrains, ce qui leur permet d'en exiger un prix élevé. [...] Le prix du sol demande alors une haute rentabilisation fondée sur un habitat dense ou sur un type de constructions luxueuses. En fait, un certain prestige et un mouvement centrifuge croissant des habitants du quartier Montcalm vont amener à Sillery de nouveaux citoyens très bien nantis. L'argent de ces citoyens leur permettra d'acquérir les coûteuses parcelles de terrain et les obligera pratiquement à construire des habitations cossues» (Delisle, 1981, 110-111).

Ainsi, grâce aux richesses accumulées depuis le début du régime seigneurial, les communautés religieuses de la région de Québec, au tournant du siècle, auraient été à peu près les seuls acteurs à disposer des moyens nécessaires pour racheter ces anciennes villas et leurs domaines, et préférablement, dans un premier temps, ces domaines qui comportaient un faubourg, c'est-à-dire une source de revenus. Aussi, entre 1900 et 1940, plusieurs communautés religieuses se construisaient de vastes couvents sur d'anciens domaines bourgeois, parfois en incorporant à ces derniers l'ancienne villa (*idem*, 107-109). Mais pour quelles raisons les communautés religieuses avaient-elles cherché à se localiser à l'Ouest de Québec? Plus tard, certaines de ces communautés vendaient une partie de leurs domaines (mais pour quelles raisons?), favorisant l'implantation de tours d'habitation de haut de gamme comme Mérici, les jardins de Coulange, le Châtelain ou encore la résidence Bergerville (Delisle, 1981, 137)¹⁰⁹¹. Plus près du centre-ville, à proximité de l'entrée des Plaines d'Abraham, la communauté des Dominicains annonçait récemment la transformation d'une partie de son couvent en

¹⁰⁹⁰ N'est-il pas curieux qu'une institution qui s'adressait avant tout à des élèves de la basse ville ait préféré s'établir sur le Cap-aux-Diamants? La position sur l'axe monumental aurait-elle été plus forte que les idéaux mobilisant cette institution?

¹⁰⁹¹ «À partir du dernier quart du XIX^e siècle s'effectuent d'importants changements dans la propriété foncière qui amorceront la logique promotrice de l'urbanisation» (Delisle, 1981, 103-104).

condominiums haut de gamme. Ce lien entre communautés religieuses et projets cossus était aussi visible dans le faubourg Saint-Louis¹⁰⁹². Encore une fois, les communautés religieuses à Québec allaient avoir une incidence sur le devenir de la ville.

...

...

...

Ce vaste chambardement démographique, cette diffusion/focalisation, était associé à des transformations importantes non seulement dans l'économie, mais aussi dans les modes de production et dans le secteur de la construction. Soulignons au passage que l'avènement de l'industrie mécanisée allait avoir une incidence sur plusieurs aspects de la vie urbaine. Là où le travail était souvent saisonnier avec le chantier ou la cours à bois, avec l'usine il devenait beaucoup plus permanent, régulier. La stabilité des salaires et les nouvelles méthodes de fabrication des matériaux de construction ainsi que les nouvelles méthodes d'assemblage favorisaient l'émergence d'une nouvelle économie de la construction (Beaudet, 2005, cpa). Les quartiers Montcalm et Limoilou en étaient vraisemblablement de bon exemples: des spéculateurs étaient vraisemblablement en mesure d'effectuer tout le processus de réalisation du domaine bâti, du lotissement à la livraison des maisons.

¹⁰⁹² «Près du Grand Théâtre, le boisé des Sœurs franciscaines, une des dernières oasis de verdure sur la Colline parlementaire, est acquis par un promoteur pour construire un édifice luxueux de logements, bureaux et commerces (projet Charlebec)» (Hulbert, 1994, 54). François Hulbert nous rappelle aussi que le couvent du Bon Pasteur devait faire place au nouveau Palais de Justice. Ce fut sa transformation en coopératives d'habitation qui sauva le bâtiment et refoula le Palais de Justice vers un autre lieu (*ibidem*).

11.3.2 La monumentalisation de la fin d'une époque

Le XIX^e siècle québécois, comme ailleurs, devait se clore sur une phase de monumentalisation. Mais dans le cas de Québec, cette monumentalisation, dont l'essentiel s'inscrivait dans l'axe monumental de Québec, n'aurait pas fait que masquer la lente décroissance de la ville, elle aurait servi surtout à sublimer le traumatisme de sa marginalisation continentale. «Mais ces chantiers et la construction d'édifices grandioses[...] ne font alors que dissimuler le malaise économique et la perte de prestige évidente de la ville» (Hare et al., 1987, 316). D'autres auteurs ont pu écrire: «Depuis la Confédération, la ville institutionnelle cherche à déguiser son déclin. Elle rehausse son image par la construction d'édifices prestigieux aux allures de la Renaissance française» (dans Courville et Garon, 2001, 244; **fig.: 3.115**)¹⁰⁹³. Certains de ces projets étaient aménagés dans l'axe monumental, tandis que d'autres étaient aménagées hors position, ce qui dans certains cas, devait à long terme peser sur leur devenir. D'autres espaces étaient réaménagés, mais sans provoquer d'effets significatifs sur les valeurs, les contraintes positionnelles étant trop lourdes. Nous pouvons spontanément mentionner les cas de la gare ferroviaire ou du parc de l'Exposition¹⁰⁹⁴. L'Hôpital-Général serait un autre cas. Ici, le pouvoir public aurait cherché à prendre appui sur cette forme monumentale pour réaménager le secteur en espérant faire monter les valeurs, notamment autour de la «*costaude*» rue Parent et le long du boulevard Langelier (**fig.: 3.36**).

Sous le couvert de la nécessité d'aménager un coupe-feu entre les faubourgs Saint-Roch et Saint-Sauveur, le pouvoir municipal élargissait la rue Saint-Ours pour un faire un boulevard avec terre-plein central (Larocque, 1970). C'était le boulevard Langelier, qui faisait le lien entre le coteau Saint-Genève (Côte Salaberry) et l'Hôpital-Général (**fig.: 3.116**). Ensuite, la ville aménageait le parc Victoria à proximité de l'Hôpital-Général, sous prétexte de répondre à une promesse faite lors de l'annexion de Saint-Sauveur mais dont les faubourgiens ne voulaient pas (Mélançon, 1997). À cela s'ajoutait la rue Parent, une

¹⁰⁹³ «Dans les dernières années du siècle, le quartier Saint-Jean devient le site des services administratifs du gouvernement du Québec, à la suite de la construction, en 1882-1884, de l'hôtel du Parlement sur le Cricket Field, terrain d'exercice militaire à proximité de la porte Saint-Louis. Or, déjà à partir des années 1850, des communautés religieuses catholiques et des associations de charité protestantes ouvrent des orphelinats, des hospices et des hôpitaux dans le secteur. Les Sœurs du Bon-Pasteur construisent plusieurs édifices sur un vaste terrain à l'ouest du Cricket Field: la maison du Bon-Pasteur en 1854-1856, la maison Sainte-Famille en 1860 et, en 1866, la chapelle. Le Ladies Protestant Home est construit sur la Grande-Allée en 1865-1866» (Hare et al., 1987, 286).

¹⁰⁹⁴ «Le Parc de l'Exposition provinciale sera mentionné par la compagnie du Boulevard des Alliés qui, en 1916, entreprend une campagne de publicité pour faire une artère de prestige qu'elle compte joindre au site. Cependant, les aménagements de ce parc n'ont pas donné tous les résultats attendus, si ce n'est l'alignement d'arbres majestueux de chaque côté de la voie. Le projet s'est terminé ultérieurement par un développement résidentiel partiellement réalisé, des maisons bourgeoises côtoyant des résidences plus modestes et la location» (Mélançon, 1997, 173).

petite rue cossue au cœur du faubourg (**fig.: 3.36**). Or, par ces aménagements, la ville aurait cherché à valoriser le secteur en prenant appui sur l'Hôpital-Général. Mais l'opération ne devait pas avoir d'effets significatifs. Encore aujourd'hui, le boulevard Langelier n'est qu'un axe de transit bordé de formes et de fonctions variées, à l'image du faubourg qui l'enserme (**fig.: 3.37**). De plus, comme l'a montré Yves Mélançon, le parc Victoria connaissait une lente érosion, au point qu'aujourd'hui il ne reste plus rien de ce qu'il fut autrefois (1997)¹⁰⁹⁵. Si les efforts de la Ville à cette époque étaient demeurés vains, il semble qu'aujourd'hui que les environs du boulevard Langelier connaissent un brassage social qui aurait peu à voir cependant avec les aménagements de la fin du XIX^e siècle. Ce brassage social serait lié à l'actuel *rassemblement* des acteurs dans les quartiers centraux: à défaut de pouvoir atteindre le promontoire, certains acteurs cibleraient les quartiers les plus proches de ce dernier. Ce brassage social pourrait se détecter par de nouvelles demandes sociales, comme ce désir d'avoir un marché à l'intersection Langelier/Charest/Saint-Vallier. Ces demandes sociales auraient pour but d'améliorer la qualité du quartier, et par conséquent de valoriser la rente à l'avantage des nouveaux groupes sociaux.

...

...

...

Ainsi, au moment où Québec devenait une capitale, elle glissait rapidement dans la «hiérarchie urbaine». La marginalisation continentale de Québec s'exprimait de différente façon: montrée de Montréal, départ de la garnison, départ de l'élite coloniale, départ de la garnison, fin de l'économie du bois, départ de 80% de la population, industrialisation plutôt lente (comparativement à Montréal), etc. Le statut de capitale se serait ainsi présenté comme une sorte de bouée de sauvetage. Mais la marginalisation de Québec allait visiblement donner de l'efficace au piège de Lord Dufferin.

¹⁰⁹⁵ «De parc-jardin qu'il était, le parc Victoria se transformera graduellement en parc récréatif, réduisant d'autant sa superficie consacrée à la verdure: construction de chalets d'accueil et de piscines (1929-1936), érection du stade municipal (1938), manège et jeux (1940), reconstruction de l' "arène" (1952, incendiée en 1942), etc. [...] Dans la foulée des grands projets [des années 1950-60], un méandre de la rivière Saint-Charles est finalement tronqué, asséché et comblé pour y faire passer une autoroute qui ignore le parc et prive celui-ci de son collier naturel» (Mélançon, 1997, 139-140). Aujourd'hui, le parc Victoria est flanqué d'un poste de police et de deux écoles.

12. L'émergence d'un état d'esprit propre à Québec ou le détournement de la modernité

Ces évocations sont, du reste, mon cher Edgar, notre seule chance de revivre un peu nos premières années; car les lieux mêmes, autant dans leur aspect physique que dans leur physionomie morale, sont bien changés. [...]

Plus de vieux notaires ou d'anciens greffiers en retraite, allant prendre le frais à cinq heures du matin, sur la Terrasse, en robe de chambre et en pantoufles! [...]

Non; ce titre de "bonne vieille ville", qui réveille on ne sait quelle idée de bonhomie familière et douce, Québec le doit principalement aux moeurs patriarcales, pour ne pas dire à l'allure un peu surannée de sa population. Nulle part ailleurs ne rencontre-t-on, si nombreux et si caractérisés, ces respectables citadins aux habitudes régulières comme un mécanisme de jaquemart, flottant dans ces longues redingotes aux basques pendantes, si fort en vogue il y a quarante ans, bons bourgeois cravatés à la polonaise, qu'on dirait descendus tout d'une pièce de ces moulures bronzées dont Plamondon encadrait ses toiles vigoureuses, et Théophile Hamel ses portraits aux fins coups de pinceau. Nulle part, sur le continent, ne retrouve-t-on, relevées comme ici par une pointe de sans-gêne pleine de saveur, ces charmantes manières, quelque peu ancien régime, qui rappellent vaguement l'exquise odeur de vétusté enfermée au fond des tiroirs aux souvenirs.

Louis Fréchette (1972 –1892)

Pendant quelque deux cents ans, le devenir de la ville avait été marqué par l'omniprésence des communautés religieuses. D'ailleurs, sous le régime français, Québec avait des airs de sainteté, suffisamment pour que des auteurs puissent comparer Québec avec les villes du Moyen Âge. Lorraine Guay évoquait le «paysage cémétarial» un peu particulier de la ville murée d'avant 1850 et Pierre Pelletier et ses co-chercheurs ont souligné comment la position de Monseigneur de Laval à l'égard du commerce était très médiévale, quant à la même époque les villes d'Europe avaient fait une place *intra-muros* à cette activité depuis longtemps (1984). Nous avons vu comment les communautés religieuses avaient empêché le projet (moderne) de Valetta du Nouveau Monde d'être réalisé conformément aux vœux de Montmagny. De la même façon, elles imposaient à la ville leurs marques morales

et architecturales. Dans la sphère des consciences, le clergé de Québec manifestait aussi plusieurs prétentions¹⁰⁹⁶. Leur influence se faisait sentir jusqu'à tard dans le XIX^e siècle lorsqu'elles échangeaient des services contre des propriétés foncières, tout comme elles avaient vraisemblablement une incidence sur la localisation de l'industrie. Et même, au XX^e siècle, leur présence allait se faire sentir dans le devenir des banlieues¹⁰⁹⁷. L'espace conférait ainsi aux communautés religieuses une incidence sur le devenir de ville: en contrôlant l'accès aux cimetières et en contrôlant une bonne partie du bourg fortifié ainsi que plusieurs positions tout autour de Québec et dans l'axe monumental, elles avaient une incidence sur la morphogenèse de la capitale; encore aujourd'hui.

Avec la fin du Régime seigneurial, les bourgeoisies, en donnant force de loi à l'hygiénisme, parvenaient à ravir aux communautés religieuses le contrôle positionnel du bourg fortifié. Cette trajectoire avait été réalisée avec un retard certain, considérant par exemple qu'à Montréal les cimetières avaient été relocalisés hors les murs dès 1799 (Montréal Clic, n°49). De la même façon, et en simplifiant un peu, ce ne fut qu'avec le début du XIX^e siècle que les marchands et leurs commerces purent faire une entrée significative dans le bourg fortifié. Non seulement les bourgeoisies avaient-elles investies le pouvoir municipal, mais elles occupaient maintenant le cimetière qui jadis contribuait à l'ascendance de l'Église. La *forme-quartier*, édifée dans les cimetières par les bourgeoisies, sanctionnait l'aboutissement d'une trajectoire réalisée au terme d'une rivalité initiée par le désir d'occuper une position de pouvoir et soutenue par des représentations idéalisées du devenir de l'homme. Pour un temps, Québec allait être au goût du jour, dans l'air du temps, moderne. Dorénavant, les acteurs du pouvoir (des représentants des bourgeoisies) pouvaient sans trop de contraintes imposer leurs normes sociales, à un point où certains projets municipaux étaient vraisemblablement réalisés indistinctement des demandes exprimés par les positions accueillant ces projets. En fait, une sorte d'intransigeance aurait à partir de cette époque animé les acteurs du pouvoir; comme si, par un curieux retour de manivelle, en combattant «*l'esprit de curé*», ils en étaient venus à

¹⁰⁹⁶ «Du théâtre, il n'y en eut que très peu en langue française, puisque le clergé s'y opposait toujours. Des "amateurs canadiens" tentent leur chance à chaque décennie et réussissent à interpréter quelques pièces, mais c'est tout. Du théâtre anglais est offert aux spectateurs pendant tout le [XIX^e] siècle. C'est là l'affaire des officiers de l'armée britannique. Ces derniers, très instruits, ont beaucoup de temps après 1815, pour se divertir. Et ils ne cessent de s'exécuter. Quelques chiffres suffisent à le montrer. Entre 1783 et 1815, le public est invité à 163 programmes au cours desquels 274 pièces de théâtres sont jouées» (dans Courville et Garon, 2001, 143).

¹⁰⁹⁷ «...les terrains des communautés religieuses qui, en 1958, représentent 25% du territoire de Sainte-Foy» (Hulbert, 1994, 143).

endosser ce qu'ils avaient tant combattu¹⁰⁹⁸. Comme si les acteurs du pouvoir, «*ivres*» d'avoir atteint non seulement le sommet de la hiérarchie politique mais aussi du paysage (donc le sommet «*géo-politique*»), s'étaient imaginés développer une ville à leur image? Tout se passe comme si l'attitude rigoriste des communautés religieuses au lieu de se dissoudre dans la modernité avait été finalement «*transférée*» à ceux-là même qui l'avait combattu. Bref, les acteurs du pouvoir étaient certes modernes, mais ils n'auraient pas laissé de place à d'autres alternatives, d'où cette impression d'intransigeance qu'un esprit réactionnaire n'aurait peut-être pas désapprouvé. De plus, ils acquerraient un certain nombre de levier leur permettant de s'imposer sur l'échiquier géopolitique, leur donnant peut-être l'impression d'occuper une place centrale sur cet dernier. Cette impression aurait été renforcée par le vaste brassage démographique qui emportait alors Québec ainsi que par l'organisation du paysage.

Cette volonté «d'en finir avec les vieux murs» (au nom de l'efficacité économique), tous leurs efforts pour refouler au loins certaines activités (morgue, maternité...), tous ces projets d'aménagement que la Ville voulait effectuer après des années de laisser-faire, et qu'elle réalisait parfois indépendamment des contraintes positionnelles, auraient été la marque de l'émergence d'une nouvelle attitude quant à la place que ces acteurs pensaient occuper. Nous avons vu par exemple le cas du parc Victoria où le maire Parent allait de l'avant avec un projet dont les citoyens ne voulaient pas¹⁰⁹⁹. Dans le même esprit, nous pourrions peut-être ajouter le cas de la nouvelle gare (monumentale) qui était construite pratiquement au beau milieu d'un espace lourdement industrialisé (**fig.: 3.81**). Pour ce faire, les acteurs du pouvoir auraient fait appel aux (nouvelles) pratiques techniques et performantes d'un urbanisme naissant, pour moderniser la ville. Le départ de la garnison

¹⁰⁹⁸ «[...] On a pu marquer, au cours de son histoire aux temps médiévaux, la tendance que manifeste le bourgeois à devenir conservateur dès l'instant où il a acquis ce qu'il convoitait. D'où cette montée successive d'hommes nouveaux, [...] alors que l'histoire de la noblesse, comme celle du peuple, ressemblerait plutôt à un fleuve, avec un cours tantôt paisible et tantôt tourmenté, mais continu» (Pernoud dans Marcos, 1996, 249).

¹⁰⁹⁹ «L'aménagement du parc [Victoria en basse ville] soulève néanmoins un problème de taille pour le conseil. Alors que celui-ci s'apprête à acheter et à retenir des terrains pour le réaliser, **une pétition des résidents de Saint-Sauveur exige de la municipalité qu'elle renonce à ce projet**, en dépit des engagements formulés dans le règlement d'annexion [de Saint-Sauveur]. [...] S'il ne s'agissait que d'une protestation de citoyens contre un projet municipal onéreux, cette pétition susciterait moins d'intérêt et n'aurait rien d'original, ni d'unique. Mais il s'agit dans ce cas du refus d'un parc dans le secteur de la basse ville qui en est dépourvu depuis l'extension des faubourgs remontant au début du XIX^e siècle. Qui plus est, les pétitionnaires affirment qu'il s'agit d'une dépense superflue et que des investissements publics doivent plutôt être consacrés à la relance de l'activité économique des nouveaux quartiers annexés, alors que l'activité économique est elle-même en cause dans le développement rapide et improvisé du territoire. **Ce que les citoyens exigent revient à renforcer un paysage typique de faubourgs, que la municipalité souhaite autrement embellir et aérer. [...] les pétitionnaires semblent signifier qu'au-delà des infrastructures sanitaires prévues dans le règlement d'annexion, toute mesure de modernisation axée sur l'embellissement et la santé devient superflue**» (Mélançon, 1997, 109-111 ns).

et la «*démilitarisation*» de certaines positions créaient de plus des espaces susceptibles d'encourager la conception de nouveaux projets¹¹⁰⁰. Tous ces projets ne trahissaient-ils pas une intentionnalité compte tenu qu'ils étaient formulés pour l'essentiel après 1854? Autant d'indices que les acteurs du pouvoir auraient cherché, maintenant qu'ils occupaient une position géopolitique dominante, à imposer leurs normes sociales, leur vision des choses, leur conception de la ville. Le rêve d'une nouvelle Jérusalem terrestre refaisait-il surface sous une autre forme?

D'autres situations permettraient peut-être d'entrevoir cette attitude réactionnaire qui aurait caractérisé les acteurs du pouvoir. En 1927, des citoyens réagissaient à un projet de cinéma sur la rue Cartier:

«Ce projet rencontre l'opposition de certains citoyens, qui dénoncent le "danger" que représente un cinéma pour la santé physique et morale des enfants. On propose plutôt d'aménager un parc. Le conseil municipal, impuissant à empêcher la construction du cinéma Cartier, s'empresse d'adopter un règlement qui interdit l'implantation de tout autre établissement de ce genre sur son territoire» (Ville de Québec, 1988.2, 23).

Encore aujourd'hui, le pouvoir municipal manifesterait toujours une certaine «*rigueur cléricale*» qui ne serait pas sans évoquer d'autres époques¹¹⁰¹. Gilles Gagné nous a rappelé que la Ville de Québec, jusqu'à tout récemment, a imposé aux jeunes du Carré d'Youville une politique anti-flânage (Gagné, 2005, cpa; voir aussi Buzzetti, 1992). L'attitude particulière des acteurs du pouvoir à Québec se révélerait aussi par l'entremise de déclarations des différents maires au sujet de la démocratie locale. François Hulbert en a retenu quelques unes. En 1969, Gilles Lamontagne, maire de Québec, déclarait:

«"une véritable opposition n'est pas nécessaire pour le progrès de la capitale". Au Congrès de l'Union des municipalités, à l'automne 1978, le maire de Québec s'oppose au projet gouvernemental de démocratisation de la vie municipale. À son avis "la démocratie municipale se porte bien au Québec, on n'a qu'à lire les journaux... peu de municipalités n'ont pas vécu l'expérience des règlements qui ont dû être retirés ou modifiés par la suite de l'intervention des citoyens et sous la pression de ceux-ci". Le maire actuel, Jean-Paul L'Allier, ne tient pas un discours très différent le soir de l'élection qui réduit l'opposition à quatre conseillers: "s'il y a un vide, les médias le remplissent bien et les gens dans la salle aussi". Il fait allusion à la période des questions

¹¹⁰⁰ «En 1871, le départ de la garnison britannique amène le démantèlement des infrastructures militaires et le début de la vente des terrains appartenant à l'armée» (Patri-Arch, 1997, 53).

¹¹⁰¹ Cette attitude intransigeante se manifesterait jusque dans les strates les plus «*profondes*» de l'administration municipale. Tout récemment, un individu a été arrêté par la police municipale pour avoir déambulé sur la rue avec un masque. Il a été mis en accusation sur la base d'un règlement datant de 1865 interdisant de «"porter un masque dans la rue (déguisement)"». Étonné de «l'acharnement de la Ville à défendre un règlement vieux de 140 ans», le juge a déclaré que ce dernier était contraire à la liberté d'expression. Dans cette cause, la Ville a soutenu que ses policiers «peuvent faire preuve de jugement dans l'application du règlement [...]. Erreur, répond le juge. "Il ne peut être question, dans une société libre et démocratique, de laisser à l'appréciation des forces policières la détermination de ce qui est acceptable ou pas"». Et le juge d'ajouter, en citant Hamlet de Shakespeare, «que la position de la Ville équivaut à accorder aux policiers une discrétion qui [...] leur permettrait de conclure que: "Rien n'est bon ou mauvais en soi, **tout dépend de notre pensée**"» (Le Soleil, 12 janvier 2005, A7 ns).

du public lors des séances du Conseil de ville; le temps de parole est alors très limité et le jeu très strict des questions réponses ne permet [...] aucun débat fructueux [...]» (Hulbert, 1994, 43).

«En septembre 1991, l'artiste peintre Michel Rivest réalise avec un groupe de citoyens une vaste fresque sur l'asphalte de la Côte Claire-Fontaine» (*idem*, 467). De cette œuvre germait rapidement l'idée de faire de cette rue une rue piétonnière. En apparence, la Ville manifestait un intérêt pour cette manifestation spontanée, mais «Après une semaine, la Ville s'empresse d'effacer la fresque et de redonner la côte Claire-Fontaine à la circulation automobile» (*ibidem*).

En 1993, face à une proposition de piétonnisation du centre-ville réalisée par un groupe de citoyens:

«le maire Jean-Paul L'Allier rétorque publiquement devant les médias que "l'autoroute Dufferin ne peut devenir une piste de ski de fond ou un terrain de bowling et la côte du Palais une autoroute". Il tient des propos similaires quelque temps auparavant quand, pour toute réponse au plan de circulation proposé par le CCVQ [Conseil des Citoyens du Vieux-Québec], il déclare que la piétonnisation "c'est bien beau sur une carte postale". Ces propos ne sont pas à mettre au chapitre des anecdotes sans conséquences: ils constituent une fin de non-recevoir et le refus du pouvoir municipal de travailler avec les citoyens. En caricaturant et ridiculisant à ce point leurs propositions, le maire empêche tout débat possible et montre le peu de considération qu'il accorde au travail collectif des citoyens, qu'il rejette du revers de la main» (*idem*, 59-60).

François Hulbert a aussi montré comment dans le secteur du Vieux-Port, et malgré tout un processus de planification réalisé de concert avec les citoyens, la Ville s'était contenté d'agir à la pièce, sans tenir compte du plan réalisé pourtant avec les citoyens (*idem*, 522-523). Le géographe a aussi parlé du «dédain» du pouvoir politique municipal à l'égard des propositions et des idées des citoyens (*idem*). Jean Cimon a pour sa part parlé du «"mépris aberrant du Rassemblement populaire"» (dans Hulbert, 1994, 59). Lors de la conceptualisation du nouveau centre des congrès, le pouvoir municipal, dans un premier temps, avait décidé de tenir des audiences publiques à l'automne, alors que le début des travaux avait été programmé pour l'été; Marc Boutin les avait alors qualifiées ironiquement de "vaste insultation publique"» (dans Hulbert, 1994, 59). Dans l'enquête sur le Carré d'Youville menée par Rose Dufour, on constate que des citoyens ont l'impression que la Ville cherche à imposer des normes sociales (1998)¹¹⁰². Si la Ville de Québec avait tenu des audiences publiques dans le cadre de son projet de nouveau Saint-Roch, Marc Boutin nous rappelle que la Ville avait ignoré les mémoires déposés par les citoyens et procédé unilatéralement (2005, cpa). La Ville devait procéder unilatéralement, même si les citoyens, lors de ces audiences, n'avaient jamais demandé de parc

¹¹⁰² «"En juin elle annonçait qu'elle avait donné 700 contraventions pour flânage, attroupement, pour êtres assis par terre, pour un vêtement illégal, pas le droit d'être là, etc. Sortir les jeunes du Carré était une stratégie de nettoyage"» (dans Dufour, 1998, 24).

monumental (*ibidem*). Ce qui n'était pas sans rappeler le cas du parc Victoria. **Autrement dit, à pratiquement cent ans d'intervalle, la position aurait manifesté des attentes similaires et dans les deux cas la Ville procédait sans tenir compte des demandes de ses citoyens.**

Récemment, le journal *Le Soleil* publiait une série de cahiers spéciaux sur «Vivre à Québec» (novembre 2004). On pouvait y lire: «...nous sentons que derrière la carte postale, il y a quelque chose qui cloche. Une sorte de torpeur endémique [...]. Il plane une sorte de morosité [...]. [...] Québec est devenue la victime de son confort et de sa qualité de vie. Elle manque désormais d'audace et de conviction pour lancer et soutenir de grands projets qui pourraient faire bouger l'économie»¹¹⁰³. Ailleurs dans cette même série, des citoyens faisaient part de leurs impressions. John Porter du Musée du Québec soulignait: «Au fond le danger, c'est le danger de Vieille Capitale. La Vieille Capitale, tournée vers le passé, qui est frileuse». La députée Christiane Gagnon pour sa part mentionnait l'attitude cachottière qui entourait la prise de décision à Québec: «Je trouve que ça se vit trop en vase clos». Un architecte remarquait indirectement l'absence de place publique¹¹⁰⁴. Un journaliste pour sa part disait: «Ce qui me frappe, c'est que les gens de Québec ne carburent pas à la folie» (*idem*)¹¹⁰⁵. Nous retrouvons-là, sous-entendu, une attitude parfois attribuée aux citoyens, parfois attribuée aux «*décors*».

Ce qui semble être le côté «trop confortable» de Québec¹¹⁰⁶ émergerait avec plus d'intensité par une brève comparaison avec Montréal. Au delà la dimension qui confère à la métropole une masse critique lui permettant de soutenir une diversité vertigineuse d'activités, il est intéressant de constater que Québec n'a plus de rue festive comme Montréal peut encore en posséder. La rue Sainte-Catherine serait l'exemple par excellence. Le long de la célèbre artère se concentrent une multitude de commerces bigarrés où cohabitent églises, magasins de toute sorte, discothèques et bars de danseuses, etc. Rien de tout cela à Québec, qui, par exemple, refoule depuis quelques années les bars de danseuses vers la périphérie. Ces derniers se retrouvent aujourd'hui le long de quelques artères tristes de leur architecture de motels d'une autre époque, et éventrées de formes et de fonctions hétéroclites (notamment les boulevards Hamel et Sainte-Anne). Certes, la rue Saint-Jean et la Grande Allée concentrent une série de bars et de discothèques, mais tout cela s'inscrit dans un paysage bien sage, qui n'a rien à voir

¹¹⁰³ François Bourque (2004), «Vivre à Québec», dans *Le Soleil*, samedi 13 novembre A2,

¹¹⁰⁴ dans *Le Soleil*, A16, 15 novembre 2004.

¹¹⁰⁵ Alain Dubuc dans *Le Soleil*, (2004), A 17.

¹¹⁰⁶ Simon Boivin (2004) dans *Le Soleil*, 15 novembre, A1.

avec cette «*délinquance festive*» de la rue Sainte-Catherine. La fête à Québec ne se transpose pas dans le paysage architectural comme à Montréal. Tout se passe comme si, à Québec, la fête se déroulait toujours derrière des portes closes. Il serait facile d'attribuer cette différence entre Québec et Montréal au fait que Québec est une «ville de fonctionnaires» pour reprendre une expression populaire, mais nous pensons que cet esprit paternaliste qui caractérise ce que le Montréalais nomment le «gros village», aurait une origine assez profonde.

Nous formulons l'hypothèse d'un «piège paysager». Tout se passe comme si les acteurs du pouvoir furent pris au piège par le geste conservateur de Lord Dufferin qui, en sauvegardant les murs, se trouvait à changer la valeur de la position occupée par les acteurs du pouvoir. De moderne qu'il était devenu le bourg fortifié, il devenait ce qu'il n'avait jamais été auparavant: «vieux». Les acteurs du pouvoir auraient alors été pris au piège: ils auraient eu à choisir entre demeurer moderne mais devoir quitter le «*centre*» pour la modernité des faubourgs, ou rester, mais devenir «*conservateur*», à l'image du paysage du dorénavant Vieux-Québec. Le piège aurait été d'autant plus efficace que les acteurs du pouvoir auraient été alors traumatisés par la marginalisation continentale de Québec, tout en étant fascinés par ce qu'ils croyaient être les signes tangibles de leur survivance, et en l'occurrence la fausse architecture française que Lord Dufferin plaquait sur les murs du bourg fortifié au profit du tourisme anglosaxon. Avant d'étayer notre hypothèse, nous aimerions marquer une pose, pour éclairer quelque peu le contenu de cette expression «acteurs du pouvoir».

Qui étaient-ils? Nous pensons pouvoir écrire qu'il s'agissait des acteurs politiques et de ceux qui étaient apparentés au pouvoir municipal, et plus tard provincial (fonctionnaires, élus, notables, etc.). Après 1854, les acteurs du pouvoir auraient regroupé des représentants de la bourgeoisie, c'est-à-dire ceux qui possédaient les moyens de production, et des représentants de la petite-bourgeoisie (fonctionnaires, médecins, notaires, avocats, notables). Dans le contexte où la ville devenait capitale, on peut se douter que la petite-bourgeoisie représenterait une proportion croissante de ces acteurs du pouvoir. En 1895, la Ville construisait un nouvel hôtel de ville au «*centre*» du bourg fortifié; dans les années 1920, l'État Québécois aménageait sa «*première*» colline parlementaire. Dans les années 1930, Raoul Blanchard écrivait à ce sujet:

«le rôle de Québec comme capitale ne nous paraît pas négligeable. Dans la population active de la ville, 9 000 personnes environs sont justiciables de ce type de professions, soit environ 18,7%, et ces professions sont parmi les mieux payés. Elles contribuent à donner à la ville un aspect spécial, un certain élément de respectabilité, de sérieux, que remarquent aussitôt les visiteurs» (1935, 256).

Ce que suggérerait peut-être Raoul Blanchard, c'est que la fonction de capitale aurait surdéterminée la ville au point d'en être palpable. Contrairement à une ville comme Paris par exemple, où la métropole l'a toujours emporté sur la capitale. Le géographe poursuit ainsi: «Autant que les monuments, la présence de cette fonction de capitale conserve intact sur Québec le souvenir des grands hommes de guerre, prélats, administrateurs, qui ont illustré la vieille forteresse [sic], et en fait une sorte de lieu sacré, une autre "colline inspirée"» (*ibidem*).

«Au début du XX^e siècle, Québec s'affirmait plutôt comme la capitale politique, religieuse, culturelle et touristique de la province toute entière. **L'importance de la ville sur le plan politique était et continue à être largement disproportionnée** à la faiblesse de son poids démographique, de ses services d'ampleur régionale et de son économie industrielle» (dans Courville et Garon, 2001, 257 ns).

Aujourd'hui, la fonction publique représenterait plus de 30 000 personnes, mais en comptant les hôpitaux, les écoles, l'université Laval et les fonctions publiques des villes de Québec et de Lévis, ce chiffre dépasse les 95 000 personnes (**fig.: 4.2**). À ces chiffres nous pouvons mentionner que l'industrie de l'assurance génère environ 15 000 emplois ou encore que 85% «des emplois se retrouvent dans le commerce, les soins de santé ou l'administration publique. Le gouvernement à lui seul fournit du travail à 50 000 personnes»¹¹⁰⁷.

À la fin du XIX^e siècle, Québec demeurait une ville ouvrière, et les grèves de la fin de cette période étaient là pour nous le rappeler. Des manufactures, des fonderies et toute une panoplie d'entreprises industrielles occupaient les berges devenues vacantes de la rivière Saint-Charles ou encore trouaient ses faubourgs. L'industrie de la chaussure devait être première durant de longues années (*cf.*: chapt. IV). Québec n'était pas une ville petite-bourgeoise au XIX^e siècle, mais les acteurs du pouvoir, avec le temps, auraient peut-être eu tendance, de plus en plus, à se confondre avec ce groupe socioéconomique. Non seulement la petite-bourgeoisie aurait elle vu ses rangs se dilater graduellement à partir de 1867, mais il ne serait pas impossible que l'exode massif qui devait transformer Québec lui ait été plutôt favorable. Ce qui ne veut pas dire que des membres de la petite-bourgeoisie n'avaient pas quitté Québec. Mais, toute proportion gardée, il est probable que cette dernière ait été moins touchée par ces départs massifs, comme l'aurait été les bourgeoisies et surtout les ouvriers. Tout se passe comme si un certain nombre de facteurs — déclin de Québec, montée de Montréal, départ massif d'ouvriers, de bourgeois et d'aristocrates, l'avènement de la capitale, la prise de contrôle de l'hôtel de

¹¹⁰⁷ *Le Soleil* (2004) samedi le 13 novembre, B1 et A3.

ville, etc. — avait conforté la position géopolitique (relative) de la petite-bourgeoisie.

...

...

...

Il fut donc une époque où Québec était une métropole d'envergure continentale: métropole religieuse, politique, économique. Mais vers 1840, tout commençait à basculer au profit de Montréal et après 1860, la capitale religieuse aurait aussi commencé à s'effacer. Après cette époque, Québec n'était plus qu'un «satellite». N'eut été de la fonction de capitale et Québec n'aurait été qu'une ville bien secondaire¹¹⁰⁸. Là où Montréal accédait au statut de métropole nord-américaine, Québec glissait vers celui de capitale provinciale devant partager une partie de son hinterland avec sa métropole. Aussi, Québec et Montréal se retrouvaient-elles à chaque bout de l'ancien vacuum laurentien: Montréal la moderne, l'américaine; Québec la «Vieille capitale». Cette impression d'opposition métropole/capitale aurait été renforcé par le fait que Montréal localisait la très grande entreprise industrielle, tandis que Québec voyait sa base industrielle se fragmenter de plus en plus en petites et moyennes entreprises. Non pas que la grande industrie était absente du paysage de Québec, mais elle était plutôt l'exception, aujourd'hui encore (cf.: chapt. IV)¹¹⁰⁹. Toute proportion gardée, le paysage manufacturier de Québec n'était pas l'équivalent de celui de Montréal. Dans les années 1930, Raoul Blanchard pouvait écrire: «Si l'industrie l'emporte, elle ne pèse pas trop lourd dans la balance. Le travail des manufactures proprement dites n'emploie guère qu'un peu plus du quart de la population active (28% avec les ateliers de chemin de fer). Le commerce et les transports en réclament un peu plus (31%); la fonction de capitale un peu moins (18,7%). Le reste est fourni par la petite industrie urbaine ne travaillant pas pour l'extérieur, par le groupe du tourisme, par les domestiques de tout ordre» (1935, 256-257).

Parallèlement, le développement graduel de la fonction administrative aurait contribué à renforcer cette impression de différence qualitative entre les deux villes. Cette différence perçue, qui existe toujours et qui est toujours portée par le langage populaire, pouvait-elle influencer l'idée que certains acteurs se faisaient d'eux-mêmes et de la nature

¹¹⁰⁸ «Mais la haute-ville de Québec, à la veille de la Première Guerre, n'est toujours que le siège d'une capitale politique vacillante; les cinquante ou soixante dernières années de Saint-Roch sont l'histoire de la concurrence entre la ville marchande et la ville institutionnelle» (Morisset, 1996, 211).

¹¹⁰⁹ «Quand au nombre d'employés par établissement, il s'établit à 5,7 en moyenne en 1851 et à un peu plus de 11 en 1871. Toutefois, quand on tient compte que des établissements de cinq employés et plus, le rapport s'élève à une moyenne de 26,5 employés par établissement en 1851 et de 22,7 en 1871». (dans Courville et Garon, 2001, 201). En 1901, cette moyenne aurait été de 36,3 employés par manufacture (*ibidem*).

du milieu dans lequel ils évoluaient? À l'échelle de la vallée du Saint-Laurent, cette opposition inscrite dans l'espace aurait peut-être contribué à amplifier dans les esprits ces différences.

Comme d'autres villes, Québec connaissait une reconversion industrielle sous l'influence de la technologie de la vapeur. Néanmoins, à cause de sa position continentale plutôt excentrique, des désavantages de sa position — à la tête d'un estuaire qui n'en n'était plus un pour les transatlantiques et qui était contourné par le chemin de fer —, de la concurrence de Lévis et de celle Montréal, la reconversion vers l'industrie n'était pas accompagnée d'une croissance. Autrement dit, oui Québec réorientait son économie vers la manufacture et l'industrie comme le reste du continent (avec un certain décalage), mais cette réorientation n'avait pas d'effet entraînant comme ailleurs. Si Québec, en apparence, semblait déjouer le mauvais sort, s'était visiblement grâce à sa fonction de capitale, et là encore, avec un certain décalage¹¹¹⁰. De plus, au niveau industriel, ce qui sauvait la ville, s'était qu'à cette époque certaines activités de production ne pouvaient pas vraiment être délocalisées¹¹¹¹. Le départ des uns faisait la chance des autres, certes, mais la requalification économique et industrielle de la ville avait permis de combler les départs massifs d'entrepreneurs et d'ouvriers, mais sans plus¹¹¹². Rappelons enfin qu'entre la fin de l'économie du bois et son remplacement par l'industrie mécanisée, il y aurait eu un décalage permettant peut-être aux acteurs du pouvoir d'avoir le temps d'entrevoir le pire. Il y aurait eu un temps — assez court peut-être — pendant lequel Québec n'était pas encore une ville franchement industrielle, mais assurément de moins en moins un vaste chantier (bois et construction navale). Mais il n'y avait pas que l'économie de la ville qui serait devenue quelconque; avec l'avènement de la capitale, l'activité culturelle de la ville aurait commencé à déchoir: «L'année 1867 [l'avènement de la fonction de capitale] **marque** ainsi la fin d'un mouvement littéraire, **d'un moment important dans la vie culturelle de la vieille capitale**; le groupe littéraire québécois, qui avait uni ses efforts à peine quelques années plus tôt, subit peu à peu

¹¹¹⁰ «Or la haute-ville de Québec n'est toujours que **le siège d'une capitale en déclin**, où l'essor que l'on espérait voir venir de l'installation du gouvernement provincial reste limité par l'importance très relative d'une fonction publique naissante. [...] Tout se passe alors comme si les intérêts de la haute-ville avaient présidé à la construction d'une image urbaine servant, au détriment du centre-ville, à valoriser cette ville institutionnelle, dont Louis Hémon écrit qu'elle “prend, aux yeux d'un homme des grandes villes, cet aspect de calme ancien, de répit, de paix un peu somnolente qu'ont les petites villes de province, au matin, pour les Parisiens arrivés la nuit”» (Morisset, 1996, 210 ns).

¹¹¹¹ «Si l'industrie de la chaussure a pu se développer parallèlement à Québec et à Montréal, c'est que [...] les économies d'échelle n'exigeaient pas la concentration de la production en un même lieu et au contraire, la minimisation des coûts de transport du bien de consommation et de ses intrants poussait à une certaine décentralisation de la production» (Lemelin, 1981, 35).

¹¹¹² Donnons l'exemple classique de Besse qui, après avoir travaillé dans l'industrie de la chaussure aux États-Unis, revenait à Québec pour devenir un capitaine d'industrie (dans Courville et Garon, 2001)

l'effritement complet» (Hare et al., 1987, 311 ns)¹¹¹³.

Ce fut durant cette période de transition que les acteurs du pouvoir confortaient leur position géopolitique et que survenait la fonction de capitale. Aussi, et malgré de lourds investissements — souvenons-nous de l'impact marginal du nouveau port —, les acteurs du pouvoir auraient assisté, impuissants, à la marginalisation continentale de Québec. Dans une telle situation, ils auraient eu tendance à survaloriser la fonction de capitale de façon à sublimer cet impact mais aussi de façon à compenser la faiblesse de l'économie par cette présence gouvernementale. De façon plus générale, c'est la morphogenèse de Québec qui, à partir de 1870 environ, aurait eu tendance à être surdéterminée par cette fonction.

Avec le XIX^e siècle, des trajectoires auraient commencé à se différencier sur la base de contenus culturels: les bourgeoisies et les aristocrates anglais auraient préféré s'*évader* vers la périphérie; les marchands écossais et les bourgeoisies canadiennes-françaises auraient préféré se *rassembler* vers la ville fortifiée. Il s'agirait-là de tendances assez marquées. Après 1830, il y aurait eu une tendance plus marquée de la part de la petite bourgeoisie à se *rassembler* dans la ville fortifiée, puis dans le faubourg Saint-Louis à partir de 1860; mais aussi le long de quelques fronts émergeant ici et là autour de Québec. Aussi, dans le contexte du «renouveau» démographique (dans Courville et Garon, 2001) et d'émergence graduelle d'une nouvelle fonction publique, il paraît vraisemblable que les acteurs du pouvoir (et donc une partie des bourgeoisies) aient finalement occupé une part importante du bourg fortifié et de ses abords¹¹¹⁴. À la requalification politique des bourgeoisies (elles accédaient à un pouvoir municipal auparavant attribué à des juges de paix) se serait ajouté une tendance géographique: celle d'occuper le «*centre*» de l'échiquier géopolitique¹¹¹⁵. Cette requalification géopolitique (relative) des acteurs du pouvoir pouvait-elle amener ces derniers à se percevoir différemment, à se croire effectivement au centre de l'échiquier géopolitique régional? Pouvait-il y avoir une coïncidence entre la position géographique des acteurs du pouvoir, l'organisation du paysage et la place que le sujet s'attribuait dans l'organisation cosmologique du monde?

Le paysage aurait effectivement joué d'influence dans la perception que les acteurs du

¹¹¹³ «Ce nouveau rôle suscite une politique d'embellissement et de réaménagement» (Ville de Québec, 1988, 29).

¹¹¹⁴ «...la Haute-Ville est une résidence de bourgeois, commerçants, retraités, homme de loi, médecins, fonctionnaires; déjà en 1882, Le Moine avait remarqué que "la rue Sainte-Anne n'était occupée que par les disciples d'Hippocrate", et la remarque est toujours fondée» (Blanchard, 1935, 264).

¹¹¹⁵ «...tandis que la plupart des fonctionnaires, des professions libérales et des fonctionnaires habitent les hauteurs, le monde ouvrier, lui, reste dans la partie basse de la ville» (Hare et al., 1987, 278).

pouvoir auraient pu avoir d'eux mêmes et de leur position relative sur l'échiquier géopolitique et donc par rapport aux autres acteurs régionaux. Gilles Ritchot écrivait: «Sous des apparences médiévales au reste ajoutées, la "vieille capitale" est donc aussi une ville bourgeoise. La fonction institutionnelle, administrative et universitaire, ne fut jamais exclusive. L'activité portuaire a été tenace, fût-ce au chapitre de l'accueil aux immigrants» (1999, 404). Certes, Québec demeurait une ville industrielle, les nombreuses grèves que la ville connaissait à cette époque nous le rappelle. Mais à l'échelle de la ville, la répartition spatiale des acteurs, des formes et des activités aurait effectivement renforcé l'impression de centralité chez les acteurs du pouvoir. Gilles Ritchot nous en donne en quelque sorte la clef quand il nous rappelle l'exemple de l'accueil aux immigrants: ce fut le bourg de Lévis qui devait, à l'époque du train, assumer une bonne partie de cet accueil (**fig.: 3.59**). L'industrie et ses faubourgs donnaient l'impression d'encercler le bourg fortifié. Et puis, la «fonction institutionnelle, administrative et universitaire» était au centre avec quelques débordements vers le faubourg Saint-Louis et la Basse-Ville. Québec n'était pas une ville petite-bourgeoise, mais l'organisation du paysage aurait pu renforcer chez les acteurs du pouvoir leur impression de centralité. Tout indique que le paysage allait, et de façon concomitante, contribuer à l'émergence de cette illusion de centralité. Nous formulons l'hypothèse que la distribution des acteurs, mais aussi (et donc) la forme du paysage avaient tout pour suggérer aux acteurs du pouvoir une organisation centro-périphérique du territoire, où ils occupaient le centre, et ce, malgré le fait que le paysage était dominé par une distribution axiale de ses formes, distribution au demeurant suggéré par la topographie de Québec, et donc par le paysage naturel. Et cette impression aurait été d'autant plus forte qu'au centre il n'y avait que des formes monumentales et cossues, tandis que la ville murée était assiégée de faubourgs, hormis la mince ligne de la Grande-Allée qui permettait de communiquer avec la périphérie sans devoir traverser ces derniers.

La ville fortifiée, jusque dans les années 1950, était littéralement assiégée de faubourgs et de formes productives. Seul le parlement et la Grande Allée s'offraient en rempart, maintenant à distance (quelque peu) ces formes modestes. Ainsi, à l'échelle de la région, l'industrie, le commerce¹¹¹⁶ et les ouvriers se pressaient tout autour d'un Vieux-Québec occupé par les acteurs du pouvoir. À quoi il faut ajouter le long ruban ouvrier de la Rive-

¹¹¹⁶ Soulignons que ce refoulement du commerce vers Saint-Roch aurait été le fait qu'en occupant le bourg, la petite-bourgeoisie faisait du Vieux-Québec un espace exclusivement (ou presque) résidentiel, contribuant à maintenir à distance la fonction commerciale qui, à la limite, trouvait plus intéressant de s'éloigner de ce bourg dorénavant figé. La rue Saint-Joseph, «noyée» au cœur d'un faubourg ouvrier, où tout était encore permis et à proximité de la gare, était certainement plus vivant, plus festif, même si les commerces, pour la plupart, n'étaient pas accessibles aux ouvriers.

Sud, dominée par le massif lévisien. Tous ces espaces, toutes ces positions étaient visibles depuis les murs de Québec. La photographie, plus que la peinture, aurait mis en relief le siège des faubourgs. Ces photographies auraient permis aux acteurs d'explicitier leurs intuitions¹¹¹⁷. Raoul Blanchard disait que le Vieux-Québec était «noyé» par la «marée des faubourgs». La ville de Québec, avant les années 1950, pouvait suggérer de telles images mentales. Tout le pourtour du Vieux-Québec était ainsi cerné de faubourgs. Tous ces espaces étaient ouvriers, industriels, hormis la partie sud du faubourg Saint-Louis qui était plus «mêlé». Et jusqu'aux plaines d'Abraham qui accueillait des formes modestes et de production (l'arsenal, la Ross Rifle et des familles pauvres au lendemain de la deuxième grande guerre). Au delà de cette «marée des faubourgs» et des installations portuaires, s'étendait une verte campagne ponctuée ici et là de villages. Au chapitre de la fonction commerciale, les grands commerces occupaient Saint-Roch. Tout le reste, à savoir: l'université, le nouvel hôtel de ville, plusieurs communautés religieuses, le parlement, les institutions les plus diverses occupaient, pour l'essentiel, le bourg fortifié. Ces faubourgs au tissu «tricoté serré», emmurés par endroit de remparts d'industries, quand ils n'étaient pas «troués» des sombres cheminées des manufactures, avaient tout pour composer un paysage fort, contrasté, par rapport au bourg fortifié ponctué des longues flèches claires des églises et des couvents. Plus encore, les fortifications de Québec, informant une discontinuité entre un dedans et un dehors, auraient amplifiée cette impression d'un centre entouré d'une périphérie. Cet effet de centralité, cette dichotomie centre/périphérie aurait pu aussi être suggérée autrement:

«Vers 1850, la haute-ville rassemble une population de riches marchands et de notables. Elle compte 6, 500 habitants dont 1, 500 militaires. C'est la ville administrative, la ville des financiers, la ville religieuse. **Les tensions sont vives entre les quartiers d'outre les murs et la haute-ville.** C'est la ville anglaise, distinguée» (Guay, 1985, 26 ns).

Nous avons vu de plus comment des résidents s'étaient plaints de la fermeture des portes de la ville la nuit, renforçant peut-être cette dichotomie centre/périphérie. Un paysage spécifique aurait contribué à entretenir une série de bipartitions, renforçant le couple de base centre/périphérie et suggérés par la peinture et la photographie, à laquelle la petite-bourgeoisie et une partie de la bourgeoisie associées au pouvoir auraient été sensibles: haut institutionnel/bas ouvrier; dedans/dehors; propre/sale; homogénéité/mixité sociale;

¹¹¹⁷ André Rouillé a suggéré que «les classes bourgeoises» avaient rapidement accepté et consommé la photographie (2005).

etc.¹¹¹⁸. Consommant les signes de styles, notamment ceux de la réussite sociale (Beaudet, 2005, cpa), et occupant préférentiellement certaines positions, les acteurs du pouvoir auraient été sensibles à ces couples «*baroques*». Ce qui ne veut pas dire que des représentants de ce groupe social n'occupait pas d'autres positions; certains acteurs étaient moins sensibles aux contraintes positionnelles que d'autres ou encore ils auraient choisi de se conjoindre avec la modernité des faubourgs¹¹¹⁹. Soulignons que Lucie K. Morisset a eu l'intuition de cette dichotomie axiologique¹¹²⁰. Ainsi, le paysage pouvait-il suggérer une impression de centralité à un groupe qui, effectivement, avait tendance à se rassembler vers les quartiers centraux et dont les institutions politiques qu'il contrôlait étaient elles aussi au centre.

Cette impression d'être seul au centre aurait été le fait de la nouvelle position que le sujet s'attribuait dans l'organisation du monde. Nous avons vu comment les Lumières avaient vraisemblablement cherché à conférer au sujet une autonomie que le XVII^e siècle n'aurait pas osé lui donner entièrement. L'individualisme vécu par le XIX^e siècle aurait renforcé cette idée d'un sujet placé au centre du monde. Germain Bazin parlait de cette «manifestation effrénée de l'individu». Nous avons vu comment la villa se confondait vraisemblablement avec son propriétaire. L'individualisme qui se généralisait aurait amené l'individu à se croire au «*centre*», par rapport aux autres. Dans un tel contexte, les mots auraient pris une nouvelle «*saveur*»: le «*je*» (ici) désignant le sujet implique par définition un centre par rapport aux «*autres*» («*tu*» (là), «*il*» (là-bas) qui sont forcément en périphérie. «*L'homme est toujours enclin à considérer le petit cercle où il vit comme le*

¹¹¹⁸ Guy Mercier au eu, comme Lucie K. Morisset, l'intuition de cette bi-partition: «Peuplé d'ouvriers et d'employés, le quartier Saint-Roch rivalisait donc, à la belle époque, avec l'autre centre-ville traditionnel qui, juste en haut de la falaise, regroupait les principales institutions. Ces deux pôles d'attraction conféraient à la capitale [...] un caractère fort contrasté. Saint-Roch, exempt de tout vestige du passé, incarnait la modernité industrielle et commerciale. La haute ville, de son côté, attirait déjà l'attention grâce à son ancienneté et à la beauté de son architecture» (Mercier, 1998, 132).

¹¹¹⁹ «C'est qu'en même temps que Saint-Roch reçoit de plus en plus de notables, un certain nombre de marchands enrichis adoptent le chemin contraire, prouvant qu'il est toujours de bon ton d'émigrer hors du quartier, et s'achètent un passage à la haute-ville, où ils s'établissent: Pierre-Théophile Légaré, ou Georges Amyot, qui offre à la Grande-Allée le monument François-Xavier Garneau à l'occasion de son emménagement à la haute-ville, comptent parmi ceux-là» (Morisset, 1996, 210).

¹¹²⁰ «... comme Saint-Roch avait fort heureusement accueilli les industries dont on n'aurait voulu ailleurs, il se trouve un certain nombre de bien-pensants [...] pour valider implicitement les bénéfices de la banlieue victorienne que devient le Vieux-Québec sur le dos [de Saint-Roch] que l'on discrédite explicitement. Saint-Roch [...] était le repoussoir de l'image romantique de la Québec bourgeoise et institutionnelle. [...] Cette binôme ville marchande/ville institutionnelle n'est pas exceptionnelle, bien au contraire; elle devient toutefois confuse quand les marchands, s'ennoblissant *via* leur prospérité, rejoignent les notables au sein du "groupe" institutionnel. C'est ce que masque, d'une certaine façon, "l'arrivée des marchands au pouvoir" que l'on a louangée. Il est vrai que cette nouvelle personification des décideurs eût un impact véritablement positif pour la haute-ville, qui devint le centre véritable du pouvoir municipal, puis celui, de plus en plus actif, de la capitale provinciale, comme les dirigeants passaient d'un palier à l'autre des gouvernements. Mais la haute-ville de Québec, à la veille de la Première Guerre, n'est toujours que le siège d'une capitale politique vacillante; les cinquante ou soixante dernières années de Saint-Roch sont l'histoire de la concurrence entre la ville marchande et la ville institutionnelle» (Morisset, 1996, 210-211).

centre de l'univers» (Cassirer, 1975, 30). La petite-bourgeoisie et une partie de la bourgeoisie auraient aussi cherché à vivre leur individualisme par la ségrégation sociale, ce que la tendance au *rassemblement* permettait de réaliser.

Le paysage de Québec aurait été d'autant plus suggestif qu'il évoquait, par sa mise en forme, l'idée que le sujet se faisait de sa place dans l'organisation du monde. À une «*carte mentale*» où le sujet aurait occupé le centre de l'organisation cosmologique se serait superposée une carte mentale de la ville où les acteurs du pouvoir auraient eu toutes les raisons de se croire au centre. Le sentiment de centralité qui pouvait animer les bourgeoisies aurait été renforcé par un paysage dont l'apparence serait entrée en résonance avec leur conception de l'univers. Rappelons qu'à ce moment, les aristocrates et les propriétaires de chantiers avaient quitté la périphérie vers d'autres cieux et c'étaient des communautés religieuses qui rachetaient leurs domaines de l'ouest.

Tous ces facteurs, incluant un paysage qui pouvait suggérer la centralité par sa coïncidence avec l'idée que le sujet pouvait se faire de lui-même, auraient abusé les acteurs du pouvoir, leur donnant l'illusion d'occuper le centre de l'échiquier géopolitique régional tout en contribuant à forger (conforter) chez eux une certaine attitude d'intransigeance quant au devenir de la ville. La disposition du domaine bâti avait tout pour suggérer des images mentales coïncidant avec l'idéal individualiste qui mobilisait alors les bourgeoisies. Ce qui n'empêchait nullement le déploiement axial de l'organisation de Québec. Seulement, en adhérant à certaines représentations idéalisées de l'humanité, les acteurs du pouvoir auraient vu leur regard canalisé vers certaines formes plutôt que d'autres, surtout qu'à cette époque, l'axe monumental demeurait plutôt diffus par rapport à ces faubourgs «*tricotés serrés*» dont l'un d'entre eux atteignait la Grande Allée. Cette contradiction, cette dichotomie entre une impression centro-périphérique et un paysage axial dont l'effet était pourtant renforcé par la topographie, aurait été le fruit de la place que s'accordait le sujet dans l'ordre du monde — au centre — mais aussi d'un domaine bâti qui à cette époque pouvait suggérer bien plus le modèle centro-périphérique que le modèle axial qui pourtant prévalait depuis l'époque de Montmagny. Ainsi, le paysage de Québec, par sa composition, aurait pu s'imposer au regard comme à l'imagination. Au moment même de l'intervention de Lord Dufferin, un ensemble de facteurs se télescopaient, mettant en place des conditions propices pour piéger les acteurs du pouvoir. L'intervention de Lord Dufferin aurait donc eu lieu dans un contexte d'incroyables coïncidences; coïncidences qui auraient faussé les perceptions des acteurs du pouvoir.

Lord Dufferin avait frappé d'interdit les fortifications de Québec pour en assurer la pérennité. Il leur avait aussi imposé un nouveau langage architectural dont l'industrie touristique devait s'emparer pour en faire le moteur de ses activités. À ce titre, la construction du château Frontenac constituait une réponse aux choix imposés par Lord Dufferin. Par l'interdit qui frappait les murs, Lord Dufferin se trouvait à changer leur signification, leur valeur. Là où ils étaient sur le point d'être démolis parce que dénués de valeur et d'intérêt dans le regard des bourgeoisies, Lord Dufferin les sacralisait, leur donnait une nouvelle signification. Lord Dufferin aurait spatialisé un nouveau couple signifiant: en faisant émerger des valeurs de conservation au centre, ce nomade sélectif se trouvait à fixer pour ainsi dire la modernité de la périphérie. Là où la modernité caractérisait une ville entière (ou presque) — la porte Saint-Jean était refaite selon les canons du néo-classicisme, alors à la mode; l'architecture du bourg fortifié se faisait de plus en plus éclectique — l'intervention de Lord Dufferin aurait introduit une nouvelle bipartition: centre ancien/périphérie moderne¹¹²¹. Au niveau des fonctions, son intervention s'harmonisait avec une caractéristique qui habitait Québec depuis longtemps: au centre les institutions, le tourisme; tout autour le commerce, l'industrie, les ouvriers et les artisans.

Cet interdit qui frappait le Vieux-Québec devait être assumé par un acteur. En termes pragmatiques, un acteur devait maintenant voir à l'application d'une réglementation de façon à garder effectif l'interdit qui frappait les murs. Il avait été imposé par un nomade sélectif, mais il devait être assumé et appliqué par un délégué. Ce fut le pouvoir municipal (puis provincial) et les acteurs qui l'animait qui furent dans l'obligation d'assumer cet interdit. Là où les acteurs du pouvoir affichaient fièrement leur modernité *via la forme-quartier* et l'éclectisme notamment, ils devaient maintenant assurer la pérennité du dorénavant Vieux-Québec. L'intervention de Lord Dufferin, qui obtenait l'assentiment d'à peu près tous les acteurs, forçait les acteurs du pouvoir, par l'entremise du pouvoir municipal qu'ils contrôlaient, à préserver ce qu'ils voulaient initialement démolir. En d'autres termes, par l'entremise de l'exercice du pouvoir, les acteurs du pouvoir étaient tenue d'expérimenter les valeurs de la conservation dans *«leur»* position. La spatialisation des valeurs de la conservation au centre amenait les acteurs du pouvoir à faire un choix entre vivre leur modernité, mais accepter de *«descendre en bas»* dans les faubourgs ou rester au centre, mais endosser les valeurs promues par le lord anglais (devenir conservateur, au propre comme au figuré). Adhérer à la modernité c'était non seulement

¹¹²¹ «les quotidiens s'exclament devant les innovations qui foisonnent sur la rue dont, un "sky-scraper" d'une dizaine d'étages; au même moment où l'on parle de transformer en "Champs-Élysées" la future Grande Allée, à la haute-ville, l'on rebaptise la rue Saint-Joseph "Broadway de Québec". Saint-Roch, dans la vieille capitale, amenait le souffle de l'Amérique du Nord» (Morisset, 1996, 191-192).

se déplacer vers les quartiers périphériques, mais aussi accepter la mixité sociale, ce qui vraisemblablement allait à l'encontre de l'idéal individualiste; la ségrégation socio-économique étant une façon de simuler la non rencontre de l'autre et de valoriser le «*même*».

Ainsi, les valeurs de la conservation, actualisées par l'intervention du gouverneur, auraient été communiquées aux acteurs du pouvoir qui graduellement auraient adapté leur comportement aux valeurs émergeant du paysage qu'ils occupaient. La sauvegarde des murs par le lord anglais aurait en quelque sorte galvanisé le côté réactionnaire d'acteurs (et plus spécifiquement de la petite-bourgeoisie?) qui jusque-là avaient plutôt manifesté un attachement aux valeurs modernes. Avec l'avènement du XX^e siècle, c'est tout l'appareil municipal, puis de l'État provincial qui auraient été fascinés par les valeurs de la conservation expérimentées au centre, pour ne pas dire par des valeurs conservatrices. Et d'autant plus que le volet touristique du projet de Lord Dufferin pouvait mobiliser des bourgeoisies qui étaient rompues au pragmatisme économique. L'inscription de Québec au statut de Ville du Patrimoine mondial aurait reconduit cet engagement pris à la fin du XIX^e siècle de protéger Québec, tout en refoulant davantage la folklorisation, mais aussi tout en refoulant davantage les formes pouvant assurer le financement des formes monumentales associées à la fonction de capitale. Cette bipartition centre monumental/périphérie industrielle habiterait toujours les regards des acteurs du pouvoir. Le président de la Commission de la Capitale nationale s'exprimait récemment ainsi au sujet de la rive sud du fleuve:

«[le fleuve] devrait être le trait d'union qui nous allie, qui nous rapproche de la Rive-Sud, et d'autant plus que la nature du tissu économique de la Rive-Sud est très complémentaire à la [...] Rive-Nord. On a des centres de recherche, des universités, on a une industrie culturelle, on a une présence gouvernementale. Sur la Rive-Sud, il y a des entreprises manufacturières, l'industrie du transport, etc.» (Pierre Boulanger, A17 Le Soleil, 2004).

Nous retrouvons-là, en quelques mots notre croquis **3.10**. De plus, les acteurs de la rive droite du fleuve auraient eu tendance à regarder du coin de l'œil cette rive nord cherchant à se doter d'une identité forte à une époque de déclin et animée par un pouvoir municipal qui se donnait «*des airs*», notamment à l'aide d'une kyrielle de projets monumentaux. C'est que les acteurs de la rive sud auraient eu tendance à fonder leur identité entrepreneuriale sur la discontinuité du fleuve. Différent parce que né du chemin de fer, le graben de la rive sud aurait eu l'intuition de cette différence par l'entremise de son propre paysage, mais aussi par l'entremise du paysage régional séparé en deux par le fleuve, quand dans les faits, la rive sud demeurait toujours dans l'axe rural de Québec,

tout en étant de plus en plus captée par la morphogenèse de Québec. Encore aujourd'hui, le Saint-Laurent servirait d'assise pour entretenir un discours sur une différence qui serait moins marquée qu'il n'y paraît.

Ainsi là où les acteurs du pouvoir étaient parvenues à occuper le cimetière et à imposer leurs normes sociales (modernes), ils en venaient à adhérer et à imposer une vision conservatrice du devenir de la ville, au centre à tout le moins, mais plus tard dans les quartiers périphériques, comme la Basse-Ville, Saint-Roch ou le faubourg Saint-Louis. L'intervention de Lord Dufferin coupait court à leurs projets, leur imposant un nouveau rôle à la suite d'une négociation entre l'aristocratie et la bourgeoisie quant à l'avenir du Vieux-Québec. Aussi, le projet de Place-Royale et du Vieux-Port, mais éventuellement aussi de l'île d'Orléans (Houde, 1982), auraient été comme en latence dans l'interdit imposé par Lord Dufferin, dans la mesure où il s'agissait de formes ayant la capacité de susciter le même discours, et qui étaient à proximité du bourg ou dans l'axe monumental. Dit autrement, il s'agissait là de formes «*faciles à vieillir*». Sans compter que ces lieux — comme le chemin Royal à Beauport d'ailleurs — possédaient un contenu historique ou paysager susceptible de mobiliser l'acteur collectif québécois par leur capacité à servir de preuve au mythe de la survivance. De plus, l'intervention de Lord Dufferin aurait contribué à l'émergence d'un sentiment de «*capitale nationale*» devant inscrire dans l'espace des repères nationaux.

Les acteurs du pouvoir décidaient apparemment de rester au centre. À ce sujet, et en simplifiant, nous comprenons mieux pourquoi Lucie K. Morisset mentionnait que la rue Saint-Joseph à une certaine époque était une destination (cf.: section 4.11.2): ceux qui la fréquentaient étaient finalement restés en haut. Le nouvel hôtel de ville était d'ailleurs construit en plein centre du Vieux-Québec en style château (sur le site de l'ancien couvent des Jésuites; **fig.: 3.117**)¹¹²². Ce choix des acteurs du pouvoir de demeurer au centre aurait eu de toute évidence un impact majeur sur le devenir de Québec, et jusqu'à prétendre contrôler la place publique (cf.: chapt. IV). De plus, nous constatons que cette intransigeance du pouvoir municipal, brièvement suggéré *via* quelques mises en situation, aurait tendance à s'exprimer surtout dans les quartiers centraux: le réaménagement de Dufferin-Montmorency, la piétonnisation de certaines rues, les audiences publiques sur le Palais des congrès ou sur le réaménagement de Saint-Roch, le Carré d'Youville, le rejet de l'industrie vers la périphérie, etc. **L'intransigeance pourrait donc être associée à une position spécifique de l'espace: le centre.** Ainsi, tous ces

¹¹²² Même la prise d'eau de Québec, pourtant localisée à quelques kilomètres de la ville fortifiée dispose d'une architecture «*château*» (d'après Courville et Garon, 2001).

commentaires que nous avons précédemment présentés prendraient une «saveur» particulière à partir du moment où ils sont spatialisés, localisés. Mais force est de constater que cette intransigeance et que ces prétentions municipales de façonner la ville selon des idéaux spécifiques, furent plus souvent qu'autrement mises en déroute par la forme de l'établissement.

Fascinés parce qu'ils prenaient pour des signes de leur propre résistance culturelle, les acteurs du pouvoir auraient d'autant plus facilement tombé dans le piège de Lord Dufferin que son projet de sauvegarde des murs de Québec offrait un volet économique susceptible de sortir la ville de son marasme économique. Et puis, l'industrie touristique contribuait indirectement à la monumentalisation de la ville. Dit autrement, ce projet de protection des murs, par son volet économique, aurait permis aux acteurs du pouvoir de sublimer le traumatisme de la marginalisation continentale. Le piège se refermait ainsi sur des acteurs qui étaient emportés par un maelström d'événements qui, aussi incroyable que cela puisse paraître, se trouvaient télescopés en un lieu et en un temps très précis. Ensuite, ce fut toute une société qui aurait été emportée par la folklorisation de sa culture. La morphogenèse de Québec venait-elle de franchir une nouvelle discontinuité? Le développement de la ville, à partir de ce moment, aurait eu tendance à être surdéterminé par une nouvelle attitude d'intransigeance, par une prétention particulière de la part des acteurs du pouvoir quant au devenir de la ville. Ainsi, cinq grands moments auraient caractérisé la genèse de Québec: Champlain qui gardait une position assignée; Montmagny qui choisissait un site pour la ville; les communautés religieuses qui le réservaient; les bourgeoisies qui édifiaient la ville; les acteurs du pouvoir qui la conservait et la conserverait encore aujourd'hui. Initialement moderne, la petite-bourgeoisie aurait été prise dans le piège d'une position géopolitique qui changeait de valeur. Et ce piège, qui non seulement se refermait sur les acteurs du pouvoir municipal, mais aussi provincial, aurait mis en place les conditions de la folklorisation du Québec.

13. Conclusion: le «remplissage» d'un échiquier

Il est fascinant de voir comment, dans l'ensemble, le XIX^e siècle était finalement canalisé par cette organisation géopolitique mise en place à l'époque de Montmagny. Là où le XVII^e siècle avait connu une dynamique d'appropriation, le XIX^e siècle connaissait une dynamique d'occupation. L'âge d'or se déployait à l'intérieur de la structure morphologique abstraite, l'émergence du cadre bâti était contrainte par la structure de positions (**fig.: 3.118**). Ce qui ne voulait pas dire que les contraintes positionnelles

étaient absolues. Bien des acteurs étaient localisés hors position. Mais dans la longue durée, force est de constater que les formes hors position pour plusieurs, se sont simplement érodé avec le XX^e siècle. D'autres allaient tout simplement disparaître. Ainsi, le faubourg Saint-Louis, une forme *rurale* implantée en partie sur un substrat *urbain*, allait disparaître avec l'avènement de la colline parlementaire (cf.: chapt. IV). Plusieurs villas avaient pu s'implanter dans l'aire *rurale* de Québec grâce à des facteurs externes favorisant une atténuation des contraintes positionnelles. Mais plusieurs d'entre elles, avec la fin de l'âge d'or, et «*rattrapées*» par des formes modestes, allaient disparaître ou connaître une réaffectation fonctionnelle radicale. Aujourd'hui, certaines d'entre elles sont la propriété de l'État, d'autres sont recyclées par des professionnels qui les utilisent comme bureaux. Autrement dit, le XIX^e siècle se serait résorbé en respectant l'essentiel de la structure morphologique abstraite.

Chapitre IV: la grande Évasion du XX^e siècle et l'excision de la place publique

*As a sleeper in metropolis
You are insignificance
Dreams become entangled in the system
Environment moves over the sleeper:
Conditioned air
Conditions sedated breathing
The sensation of viscose sheets on naked flesh —
Soft and warm
But lonesome in the blackedned ocean of night
Confined in the helpless safety of desires and dreams
We fight our insignificance
The harder we fight
The higher the wall
Outside the city spreads
Like an illness
It's symptoms
In cars that cruise to inevitable destinations
Tailed by the silent spotlights
Of Society created paranoia
No alternative could grow
Where love cannot take root
No shadows will replace
The warmth of your contact
Love is dead in metropolis
All contact through glove of partition
What a waste
The City —
A wasting disease*

Anne Clark, *Sleeper In Metropolis*
album: *Changing places* (1983)

I. La «croissance au ralenti»¹¹²³

I.1 Une *concentration* sur place

Le déclin relatif de Québec cachait une réorientation de ses activités. Graduellement, mais peut-être avec un certain décalage, l'industrie mécanisée prenait le relais de l'industrie du bois alors en plein décroissance¹¹²⁴. Ces nouvelles industries profitaient non seulement d'un exode rural pour embaucher une main-d'œuvre à rabais, mais aussi de terrains vacants jadis occupés par les chantiers navals et les cours à bois. «La fermeture des chantiers navals laisse aussi de grands emplacements libres au bord de l'eau, où peuvent s'installer à peu de frais les nouvelles industries» (Hare et al., 1987, 271)¹¹²⁵. L'industrie bénéficiait donc, indirectement, de l'ancienne banlieue de Montmagny héritée du Régime seigneurial. Il en aurait été de même sur la rive gauche de la Saint-Charles, au sud de Limoilou, où les Jésuites avaient été saisis par la couronne. De ce côté, «Les terrains sont alors acquis surtout par des hommes d'affaires britanniques venus installer leurs chantiers et commerce à l'embouchure de la rivière» (Mélançon, 1997, 168). La localisation de certains acteurs contribuait donc à faire de l'estuaire de la Saint-Charles une vallée industrielle, comme ce fut le cas pour l'industrialisation du canal Lachine à Montréal. Sans oublier la rive sud du fleuve qui elle aussi était entrée dans le domaine du roy. Bref, l'industrie mécanique aurait eu tendance à se localiser dans des positions qui avaient été prématurément libérées des contraintes du Régime seigneurial.

L'industrie du cuir aurait été le premier secteur industriel à se mécaniser, *via* le secteur de la fabrication des chaussures.

«L'histoire de l'industrie de la chaussure est connue: en 1864, Guillaume Bresse et les frères Côté auraient introduit la cordonnerie mécanique dont ils avaient fait l'apprentissage dans les manufactures du Massachusetts. En 1871, Bresse commande la construction d'une fabrique moderne aux dimensions imposantes, au coin des rues Saint-Antoine (Charest) et Dorchester. La manufacture, "de 300 pieds de long et de trois étages, bien bâtie et sur un joli plan", est si imposante qu'elle apparaît dès lors sur les plans de la ville, au même titre que les églises ou l'Hôpital Général; c'est l'un des plus gros édifices parmi ceux que Saint-Roch avait connus à ce jour» (Morisset, 1996, 182).

¹¹²³ Nous devons ce titre à André Lemelin (1981, 30).

¹¹²⁴ Vers 1870-71: «Saint-Roch et sa banlieue de Saint-Sauveur rassemblent plus de 65% des établissements les plus importants par le nombre d'employés et la valeur des produits» (Hare et al., 1987, 271). «Vers 1890, on a assisté à un développement spectaculaire de l'industrie de la chaussure, de la corsetterie, de la fabrication de meubles, de la construction de machines agricoles, de l'agro-alimentaire, et à un renouveau du commerce du transport naval des grains à partir des ports de la ville» (dans Courville et Garon, 2001, 258).

¹¹²⁵ «Car malgré les inconvénients déjà analysés, Québec n'était pas sans atouts, comme l'indique Blanchard. D'abord, les entrepreneurs pouvaient être attirés par l'abondante main-d'œuvre à bon marché [...] Ensuite, les chantiers navals désertés offraient une superficie limitée de terrain propice à l'implantation industrielle» (Lemelin, 1981, 33).

D'autres auteurs ont quantifié quelque peu l'avènement de cette nouvelle industrie.

«**Québec doit sa survie comme centre urbain d'importance** à l'expansion des industries déjà existantes, surtout celles reliées aux produits de cuir. [...] Mais c'est surtout la mécanisation de la fabrication des chaussures qui inaugure l'ère industrielle à Québec. En 1861, on compte quelque 560 cordonniers qui travaillent essentiellement dans de petits ateliers» (Hare et al., 1987, 267-269 ns).

Ces entreprises étaient présentes dans les différents faubourgs de Québec¹¹²⁶. Puis, la mécanisation devait s'étendre à l'ensemble du secteur de la production:

«En 1871, il y a sept grandes manufactures dont six aux mains de Canadiens français; elles fournissent de l'emploi à plus de 2200 ouvriers et fabriquent annuellement 1 500 000 paires de chaussures valant au moins 2 300 000\$. La mécanisation gagne bientôt d'autres genres d'entreprises. On crée de nouvelles fabriques de meubles, et, en 1871, cette industrie occupe 300 hommes. La fonderie produisant des outillages variés, des chaudières et des ressorts, se développe avec une vingtaine d'usines et plus de 400 travailleurs. Un autre Canadien français ouvre, en 1869, une fabrique d'articles de caoutchouc et il a déjà 118 ouvriers en 1871. Il y a des établissements de produits pharmaceutiques, d'outils, de meubles, de brosses et balais, de ciment, de colle, d'allumettes, de savon, de chandelles, etc. L'imprimerie compte, en 1871, douze établissements, avec 376 ouvriers. Enfin, la confection des vêtements a quitté le stade artisanal; en 1871, elle occupe 567 hommes et femmes, dans une centaine de maisons dont une vingtaine avec plus de 15 employés» (*idem*, 269-271).

Les industries mécanisées de Québec employaient donc un nombre croissant d'employés: «pendant la deuxième moitié du siècle, de plus en plus d'ouvriers travaillent dans le secteur manufacturier: l'effectif industriel à Québec est de 7250 travailleurs en 1871 dont 4800 hommes au-dessus de 16 ans. Ces ouvriers se concentrent surtout dans de grands ateliers: plus de 4600 œuvrent dans des fabriques de 20 employés et plus» (*idem*, 274)¹¹²⁷. Québec n'aurait donc jamais été vraiment dominée par la grande industrie, comme le fut Montréal. «Sans véritables industries lourdes et dominée seulement par quelques grosses entreprises, l'industrie comprend surtout de petits et de moyens établissements qui dépendent pour leur développement de la présence sur place d'une main-d'œuvre habile, mais bon marché» (dans Courville et Garon, 2001, 198). En 1871, 95% des entreprises employaient moins de 50 employés (*idem*, 204; **fig.: 4.1**). Et même avant 1871, hormis les chantiers navals et les cours à bois (dont l'existence aurait été finalement très conjoncturelle), Québec n'aurait jamais réellement connu la domination

¹¹²⁶ «De 1864 à 1871, pas moins de 11 nouvelles manufactures de chaussures sont créées, dont cinq comptent plus de 70 employés. [...] On les retrouvent disséminées dans la basse ville et les faubourgs. Le quartier Saint-Roch et le faubourg Saint-Jean en comptent trois chacun et Jacques-Cartier deux. Le reste se partage également entre les quartiers Saint-Louis, Saint-Pierre et du Palais. Et qui dit manufactures de chaussures dit aussi tanneries. D'une trentaine qu'elles étaient encore au milieu du siècle, on en compte la moitié plus au début des années 1970» (dans Courville et Garon, 2001, 205).

¹¹²⁷ «...l'industrie de consommation qui émerge dans la foulée des tanneries voit, entre 1862 et 1871, le nombre de travailleurs du quartier grimper de 1000 à 7 300 ouvriers de manufactures. Saint-Roch est donc fin prêt pour le XX^e siècle: jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'industrie de la chaussure fonde l'économie de Québec. Saint-Roch en est la capitale» (Morisset, 1996, 182).

de la grande industrie. La petitesse des entreprises aurait été une conséquence de la marginalisation continentale de Québec, dont le marché n'avait qu'une envergure régionale¹¹²⁸.

L'industrialisation prenait différents visages, donnant au paysage construit de Québec une nouvelle physionomie, et peut-être tout particulièrement dans la basse ville. Le déclin des activités du port et l'arrivée du train provoquaient visiblement un glissement des activités de «l'avant» vers «l'arrière» de la ville; de la Basse-Ville en déclin vers Saint-Roch qui s'industrialisait. «Le port étant en déclin, de nombreux bâtiments, surtout les entrepôts et les magasins, souvent des bâtiments à plusieurs étages, furent démolis le long des quais en désuétude» (Lafrance, 1972.1, 16). Ce glissement de l'activité économique vers Saint-Roch et la Saint-Charles n'avait pas seulement un impact sur les infrastructures, mais aussi sur le domaine bâti, car plusieurs ouvriers auraient préféré s'installer à l'ombre du coteau Sainte-Geneviève. «Le nombre de bâtiments en Basse-ville diminue constamment. De 1 500 maisons en 1861, il n'en reste que 841 en 1891. Le quartier Champlain est le plus frappé, parce que les quais et les entrepôts le long de la rue Champlain n'ont plus d'utilité» (*idem*, 13). Encore une fois, nous voyons comment les formes de *concentration* étaient dépendantes de la localisation de l'industrie, surtout à cette époque de marche et de déplacement en tramway.

L'industrialisation touchait aussi la grande région de Québec:

«L'industrialisation se manifeste aussi dans la région environnante. Inaugurée en 1840, la papeterie de Donnacona grossit [...]. Sur la rive Sud, Lévis, accessible par traversier, se développe plus rapidement que Québec: Lévis est mieux desservie par le chemin de fer et elle a retenu la plus grande partie de la construction navale (qui ressemble maintenant davantage à l'industrie lourde). À Montmorency, sur la Côte de Beaupré, on ouvre en 1889 une usine textile» (Lemelin, 1981, 36).

Cette industrialisation régionale aurait été le fait de grèves importantes qui secouaient Québec: «au début du XX^e siècle et encore au milieu des années 1920, l'industrie est secouée par de nouvelles grèves, [...] plusieurs manufacturiers quittent la ville pour aller s'établir ailleurs dans la région. À cette époque nombreux sont ceux qui avaient déjà fait ce choix, à destination de Beauport, Lorette, Lévis et la Beauce» (dans Courville et Garon, 2001, 208). De telles grèves pouvaient-elles être suffisantes pour «effrayer» la bourgeoisie au point de l'inciter à relocaliser ses entreprises en dehors de Québec? L'industrie n'avait-elle pas déjà connu des grèves auparavant? Déménager ailleurs dans la

¹¹²⁸ «Son marché d'exportation était celui des Maritimes. L'absence d'industrie laitière dans ces provinces conférait à Québec un avantage quant à l'approvisionnement en peaux. En outre, Québec était mieux située que Montréal pour desservir ce marché, surtout depuis l'ouverture du Chemin de fer Intercolonial, en 1876» (Lemelin, 1981, 35).

région ne faisait pas disparaître les ouvriers, leurs revendications, ni les risques de grève. Il faut dire que des positions comme Beauport, Lorette et Lévis bénéficiaient de sites hydrauliques pouvant actionner l'industrie. Ce déplacement d'entreprises de production pouvait-elle résulter d'une hausse générale des valeurs à Québec? La forme urbaine avait-elle commencé à refouler plus loin les formes productives exigeant de faibles valeurs? Saint-Roch était polarisé par sa prestigieuse artère commerciale aurait-elle pu avoir un tel effet sur les entreprises les moins compétitives? Était-ce à dire qu'avec sa rue Saint-Joseph, Saint-Roch se faisait *ville*, c'est-à-dire interpénétration de la *concentration* et du *rassemblement*? De la même façon, les projets de monumentalisation pour la capitale, entrepris à partir de 1867, comme la gare construite en 1915, pouvaient-ils avoir une incidence sur la localisation de certaines entreprises? Ainsi, il ne serait pas impossible que l'expansion du rôle de capitale ait contribué à refouler au loin des formes productives susceptibles pourtant de soutenir les formes improductives du centre. Ces grèves auraient peut-être constitué un prétexte amenant l'industrie à occuper des positions franchement *rurales* améliorant *de facto* sa rentabilité.

...

...

...

Quant au développement du domaine bâti, son intensité variait d'un quartier à l'autre. Dans Saint-Jean-Baptiste, le développement fut «plutôt stationnaire entre 1861 et 1891»; il ne faisait pour l'essentiel que s'étirer dans l'axe des rues Sainte-Cécile, Latourelle, Saint-Olivier et Richelieu, et ce jusqu'à la côte Salaberry (Lafrance, 1972.I, 14)¹¹²⁹. Ce fut le faubourg Saint-Roch qui, durant la même période, connut le plus important développement vraisemblablement «aidé» par le déclin de la Basse-Ville: «De 3 401 bâtiments en 1861, le faubourg Saint-Roch compte 4 274 bâtiments en 1891, et plus remarquable, 6 920 bâtiments en 1901» (*ibidem*)¹¹³⁰. Saint-Sauveur aussi connut sa part de développement. Ainsi, la faible croissance démographique que connaissait Québec durant cette période aurait été le fait avant tout d'une population ouvrière qui renforçait pour ainsi dire les principaux faubourgs de Québec. Québec se serait en quelque sorte redéployée sur elle-même¹¹³¹. Cette stagnation démographique assez unique qui frappait Québec aurait été une des causes d'échecs d'un certain nombres de projets domiciliaires,

¹¹²⁹ De 1891 à 1901, le faubourg passait de 2 503 maisons à 2 945 (Lafrance, 1972.I, 14).

¹¹³⁰ «...cent ans n'ont pas changé le paysage; le quartier est borné, au nord comme au sud, de franges industrielles. La "barrière" de la voie ferrée a tout simplement succédé à celle des chantiers navals» (Morisset, 1996, 186).

¹¹³¹ «Le processus de croissance physique de la ville de Québec se poursuit à la fin du 19^e siècle, mais toujours en fonction des barrières naturelles et artificielles: l'enceinte, la falaise, les rivières. Ainsi, au lieu d'accroître selon un mouvement centrifuge, Québec évolue toujours vers l'intérieur, entre la rivière Saint-Charles et le fleuve Saint-Laurent, suivant le plateau central de la topographie de la ville» (Lafrance, 1972.I, 24).

comme celui de Léonard-Irénée Boivin qui abandonnait en 1878 son projet de développement à proximité du faubourg Guenette (Ville de Québec, 1988.2). À cette croissance au ralenti, il faut mentionner des feux qui, en conjonction avec l'évolution des matériaux et des techniques de construction, contribuaient à modifier le paysage bâti de Québec¹¹³². Ce ne fut qu'avec le XX^e siècle que Québec renouait avec une certaine croissance, du moins suffisamment pour voir émerger deux pans de ville tout neufs: Ville-Montcalm et Limoilou.

1.2 L'industrie dans la première moitié du XX^e siècle

L'industrie mécanisée avec donc eu tendance à se substituer l'industrie du bois, renforçant sur place les différents faubourgs de Québec. Puis, Québec entraînait visiblement dans le XX^e siècle avec une économie à croissance modérée et en partie soutenue par le secteur de la construction¹¹³³.

«...au tournant du XX^e siècle, des secteurs entiers sont en déclin. La construction navale disparaît, le travail du bois périclité, plus particulièrement l'industrie du meuble et la tonnellerie, et la fabrication de matériel de transport diminue. La Première Guerre mondiale puis la récession économique d'après-guerre ralentissent encore cette croissance. En 1911, on ne compte plus que 175 établissements manufacturiers à Québec, qui n'emploient au total que 8070 personnes environs. Cette situation perdure jusqu'au début des années 1920, alors que la main-d'œuvre manufacturière plafonne à environ 8 200 employés. Faute d'espaces industriels, et aux prises avec des difficultés économiques importantes, Québec voit une partie de ses fonctions industrielles se déplacer vers les municipalités voisines, à Lévis notamment, qui lui livre à cet égard une dure concurrence. Il faudra les années 1930 et la Seconde Guerre mondiale pour que la situation ne redevienne plus favorable» (dans Courville et Garon, 2001, 203).

Ce ne fut donc qu'avec l'Après-guerre que les choses se replaçaient, comme si la première moitié du XX^e siècle n'avait été qu'une longue parenthèse caractérisée par deux guerres mondiales et une crise économique majeure.

Après 1945, l'industrie commençait à se relocaliser sous l'influence de puissants facteurs externes. Tout d'abord, l'industrie s'engageait dans une autre logique de production qui ne pouvait plus cadrer à l'intérieur des manufactures étagées: la verticalité industrielle cédait le pas à l'horizontalité. À quoi s'ajoutait la croissance rapide du transport par camion qui offrait souplesse et rapidité. Par rapport au train, le camion était en mesure

¹¹³² «...si, comme l'écrit P. Camu, la couleur et le matériau extérieur vont de pair, en 1891, la Haute-Ville aurait été dominé par le gris (pierre), la Basse-ville aurait été multicolore (pierre — brique — bois), Saint-Jean aurait été dominé par le rouge (brique) et Saint-Roch par le gris (maisons non peinturées), le blanc et les couleurs pastels (bois peinturé)» (Lafrance, 1972.1, 20).

¹¹³³ «Dans la première moitié du XX^e siècle, l'infrastructure commerciale du quartier [Saint-Roch] se renforça du côté du boulevard Charest, tandis que l'industrie, stimulée entre autres par l'économie de guerre, demeurait solide» (Mercier, 1998, 131).

de rejoindre toutes les destinations¹¹³⁴. Par rapport aux voies ferrées, le camion facilitait donc la relocalisation des entreprises industrielles. Ainsi, un certain nombre de changements technologiques auraient amené l'industrie à délaisser graduellement les espaces industriels historiques, ce qui n'était pas sans avoir une incidence sur la viabilité de certains faubourgs. Rappelons que

«La logique de la production manufacturière s'apparente d'une certaine façon à celle de la production artisanale en ce qu'elle associe le lieu de résidence et le lieu de travail. Toutefois, l'espace artisanal se supporte d'une dispersion des producteurs indépendants tandis qu'à la production manufacturière s'associe [la concentration] des producteurs prolétaires» (Pelletier, 1978, 55).

Autrement dit, en se relocalisant, l'industrie se trouvait à «laisser en plan» les travailleurs habitant jusque-là les faubourgs de Québec.

Certaines municipalités officialisaient en parcs industriels des espaces qui localisaient une concentration d'industries ayant spontanément émergé avant la guerre, d'autres municipalités, comme celle de Giffard, aménageaient alors leur propre parc industriel dans le but d'y attirer des entreprises; «c'est le début d'une politique d'accueil des établissements qui quittent la ville pour sa périphérie» (Hulbert, 1994, 175)¹¹³⁵. Ainsi, avec les années 1940 et 1950, plusieurs municipalités se lançaient «dans la promotion du développement industriel» (*idem*, 177)¹¹³⁶. La création de ces nouveaux parcs industriels était encouragée par le soutien financier de l'État, contribuant ainsi à accélérer le départ de l'industrie vers la périphérie. Par l'entremise d'un programme d'aide à la création de fonds industriels et à l'achat de terrains (Loi des Fonds industriels, 1961), chaque entité municipale était invitée à disposer de ses propres équipements industriels (*ibidem*). Ce qui était probablement suffisant pour encourager une compétition entre les municipalités pour l'accueil d'industries.

Au sujet des parcs industriels, soulignons une anecdote qui serait révélatrice de cette attitude liée à la fonction de capitale. En 1969, la Ville de Québec envisageait l'annexion de Bernières, une municipalité de la rive sud du fleuve, dans le but d'y localiser «les établissements industriels déplacés par les opérations de réaménagement urbain» alors en cours dans les quartier centraux (*idem*, 175). Ainsi, non seulement l'industrie avait-elle

¹¹³⁴ «Le réseau ferroviaire tombe en désuétude vers les années 1950 [...]. Parallèlement progresse le transport par camionnage et le crédit débloque l'accès à l'usage de l'automobile peu après le lendemain de la seconde guerre. Mais le réseau routier ne se développe pas au même rythme que cet usage» (Ritchot dans Dubé, 1981, annexe p. 34).

¹¹³⁵ «Québec crée le parc industriel Saint-Malo, offrant des bâtiments et des espaces à des entreprises pour pallier la fermeture des arsenaux du temps de la guerre» (Hulbert, 1994, 174-175).

¹¹³⁶ Saint-Romuald (1946), Lauzon (1951), Charlesbourg (1954), Vanier (1955), Sainte-Foy (1959), etc. (Hulbert, 1994, 177).

tendance à se relocaliser en périphérie dans les nombreux parcs aménagés parfois à l'aide de subventions de l'État, mais en plus les projets de «réaménagement urbain» de la Ville de Québec avaient tendance à refouler au loin les formes productives. Pour François Hulbert, ces efforts de la Ville de Québec de relocaliser ses industries vers la périphérie (À Bernières, puis à Saint-Augustin), auraient dénoté une attitude particulière de la part de la Ville à l'égard de l'industrie: «Une telle éventualité [le projet de Bernières] montre de quelle façon les décideurs locaux considèrent alors les industries; le rejet en lointaine périphérie apparaît comme souhaitable. La localisation du parc industriel de Saint-Augustin va s'inscrire dans cette logique» (*ibidem*, note). Le commentaire ne serait pas sans évoquer une attitude d'une autre époque envers le commerce¹¹³⁷. Ailleurs, le géographe observait:

«La ville de Québec préfère créer à prix fort un nouveau parc industriel en lointaine banlieue (parc Armand-Viau à Neufchâtel) ou investir dans la nouvelle zone d'activités de Lebourgneuf que de travailler à la réhabilitation d'espaces industriels plus centraux. Ce choix politique n'est pas remis en cause par la nouvelle équipe municipale au pouvoir depuis 1989» (*idem*, 201).

Ainsi, dans l'optique de la survalorisation de la fonction de capitale, l'industrie aurait possiblement représenté pour les acteurs du pouvoir une forme à repousser, quand elle aurait été la seule en mesure d'assurer le financement des formes associées à la fonction de capitale.

«Les formes liées à la fonction de capitale coûtent cher, à Québec comme ailleurs. De façon directe, les monuments, les parcs, le patrimoine de prestige représentent des dépenses d'argent sans contrepartie sur-le-champ. De façon indirecte, ces formes dispendieuses valorisent le foncier avoisinant et refoulent les implantations productives, en marginalisant les banlieues sauvages et les faubourgs où il y a intérêt à ce que le coût des équipements productifs soit réduit au minimum. Ainsi, la ville-capitale coûte cher et garde à distance les espaces de production dont elle dépend» (Ritchot, 1986, 76).

Bref, plusieurs parcs industriels apparaissaient ici et là dans la grande région de Québec à partir des années 1950 sous l'effet de nouvelles exigences en matière de localisation, tout en étant encouragée par une compétition intermunicipale, un programme d'aide financière de l'État et ce qui serait apparu comme un désir de la Ville de Québec de repousser les formes productives au loin. De fait,

«Certaines zones disparaîtront pour faire place au développement résidentiel, non sans laisser quelques usines ou ateliers dans le tissu urbain; c'est ce qui arrive en particulier le long des berges de la Saint-Charles avec les opérations de réaménagement amorcés dans les années 70. Toute la partie sud du Bassin Louise change de vocation dans le cadre du projet du Vieux-Port au début des

¹¹³⁷ «Le morcellement morphologique utopien a évacué la grande industrie. À ce sujet, les transactions foncières ont pris la relève de la tenure féodale auparavant hostile à l'exploitation capitaliste. [...] L'éviction de la grande industrie répond de la tendance utopienne à valoriser le foncier. Cette tendance aurait marqué non seulement le paysage de Québec, mais aussi celui de Beauport, de Sainte-Foy, de Charlesbourg, peut-être même le cœur institutionnel de Lévis» (Ritchot, 1986, 81).

Cette relocalisation des entreprises industrielles n'était pas sans affecter les vieux faubourgs de Québec dans la mesure où l'industrie constitue généralement la condition de possibilité de ces derniers. De plus, dans les années 1970, des municipalités utilisaient toujours la «*vieille tactique*» de l'allégement fiscal pour attirer chez elles des industries et donc pour soutenir leur développement domiciliaire au détriment des municipalités voisines. Une telle situation n'était pas sans évoquer l'histoire de Maisonneuve, une ville ouvrière de la région de Montréal issue du XIX^e siècle qui avait assuré son développement domiciliaire en attirant des entreprises à l'aide d'allègements fiscaux (Linteau, 1981). Il en fut visiblement de même pour Limoilou (cf.: section 3). En 1970, sous l'influence d'un potentiel projet de raffinerie, la ville de Saint-David aménageait un parc industriel en décrétant «non taxables machineries et équipements des industries qui s'installent sur son territoire» (Hulbert, 1994, 180). Il n'y aurait pas eu que les parcs industriels qui auraient fait l'objet de tels procédés, les développements domiciliaires aussi auraient été encouragés par de telles mesures¹¹³⁸. Pour François Hulbert, ces municipalités étaient animés par une certaine «idéologie de la croissance» (*idem*, 172)¹¹³⁹.

Aujourd'hui, **il n'y a que six usines de plus de cinq cent employés** (*idem*, 174; **fig.: 4.1**). De plus, aujourd'hui, Québec est largement dominée par des emplois relevant du secteur public et para-public (**fig.: 4.2**). Depuis quelques années, des efforts sont fait pour développer les industries de haute technologie, notamment dans le domaine de l'optique. Mais ce qui est intéressant de souligner, c'est que la base industrielle de Québec serait toujours fragmentée en une multitude de petites et moyennes entreprises. De plus, les anciens parcs industriels de Québec tendraient à connaître un changement fonctionnel: de la production, ils se transformeraient

¹¹³⁸ «La ville [de Québec] lance alors une campagne sur le thème "Bâtir Lebourgneuf à l'orée du centre-ville"; des dépliants, des panneaux publicitaires, des annonces dans la presse et le journal municipal vont servir de supports à cette campagne. La municipalité met sur pied un programme spécial d'intervention [...] réduisant les taxes foncières pour les nouvelles habitations [...]. L'efficacité de ce programme se trouve en partie annulée par le fait que les municipalités de banlieue se lancent aussi dans des opérations similaires. C'est le cas en 1988 de Charlesbourg et de Val-Bélair qui mettent sur pied un programme d'exemption de taxe foncière pour stimuler la construction résidentielle» (Hulbert, 1994, 556).

¹¹³⁹ Pour Marc-André Turcotte, cette «idéologie de la croissance» serait liée à notre peur de la mort. «Il est inexact d'affirmer [...] que notre époque est celle du "pessimisme existentiel". Les îlots de pessimisme propres à la plupart des existences contemporaines ne sauraient faire contrepoids aux continents d'optimisme dont elles sont le lot. Ce sont, la plupart du temps, des moments éphémères sous contrôle, que l'idéologie du progrès, si unanimement partagée, ne saurait tolérer bien longtemps. [...] Contentons-nous de préciser que l'essence même de l'idéologie du progrès est [...] la conviction inébranlable en l'avenir illimité de la vie humaine» (Turcotte, 1979, 220-221).

graduellement vers l'entreposage et les services¹¹⁴⁰. S'agirait-il d'une conséquence de la marginalisation de Québec? À ce titre, un chercheur a mentionné: «Québec est une ville en déclin économique dont le niveau de vie peut difficilement s'accroître, estime l'économiste Gérard Bélanger, professeur à l'Université Laval. "L'expansion économique de Québec est actuellement faible [...]. Et je ne vois vraiment pas comment elle pourrait grimper, dans une ville où cette question n'a pas grande importance»¹¹⁴¹. L'époque où 6 000 ouvriers pouvaient bloquer la construction navale ou le port est bel et bien révolue (cf.: chapt. III).

2. La municipalisation du territoire régional

Le régime municipal avait été introduit en 1831, notamment pour faciliter l'implantation de mesure hygiéniques et sanitaires (Ritchot, 1999). Une telle délégation de pouvoir, une telle décentralisation, permettait à des entités locales de développer certains services en fonction des besoins locaux¹¹⁴². Le nombre de municipalités au Québec devait alors se multiplier rondement; peut-être encore plus avec le tournant du siècle (**fig.: 4.3**). Trois types de municipalisation semblent avoir été à l'œuvre dans la région de Québec entre la fin du XIX^e siècle et le XX^e siècle:

- 1) la municipalisation de faubourgs déjà existant;
- 2) les villes de promoteurs et la séparation de villages de leur campagne environnante;
- 3) la municipalisation d'institutions religieuses.

La première vague concernait vraisemblablement des espaces déjà développés; nous pensons spontanément au village de Saint-Sauveur, municipalisé en 1872. En simplifiant quelque peu, cette première vague de municipalisation aurait été le fait des bourgs et des premiers faubourgs autour de Québec, de Lévis, de Montréal de Trois-Rivières, etc. Ainsi, sous l'influence de divers facteurs (érection canonique de paroisses, sentiment

¹¹⁴⁰ «Depuis trente ans, ces parcs ont graduellement changé leur vocation jadis matériellement productive (fabrication, usinage) pour faire place à des activités d'entreposage et de service. Comme les parcs Colbert et Jean-Talon [...], ils abritent des fonctions intermédiaires axées sur l'entretien, la vente en gros et les services de livraison. La nouvelle génération de parcs "véritablement" industriels (matériellement productifs) sont ceux de Saint-Augustin [...], du parc Armand-Viau [...], de la zone industrielle de Bernières, et d'une zone industrielle le long de l'autoroute 20 entre Saint-Romuald et Saint-David» (Boutin, 2002, 176).

¹¹⁴¹ Alain Bouchard (2004), «Randonnée dans un cul-de-sac. La qualité de vie d'une ville dont l'économie stagne, comme celle de Québec, peut difficilement s'améliorer» dans *Le Soleil*, samedi le 13 novembre, D1.

¹¹⁴² «Les premières incorporations municipales datent de 1831. Aux conseils municipaux est alors confiée la responsabilité d'améliorer les conditions hygiéniques des milieux densément occupés. Un pouvoir d'emprunter est accordé à cette fin. L'entreprise privée collabore. Des équipements infrastructurels sont implantés (aqueduc, drainage, éclairage au gaz). Les ingénieurs, les architectes et les médecins sont sur la sellette» (Ritchot, 1999, 299).

d'appartenance, besoins en services, etc.), des communautés ouvrières étaient amenées à demander à la législature le statut de municipalité. Elles acquerraient ainsi la capacité de mettre en commun des ressources, leur permettant d'assumer quelques services collectifs. Mais considérant qu'il s'agissait de communautés ouvrières, les ressources mises en commun n'auraient pas toujours favorisé l'implantation de services très élaborés. Saint-Sauveur par exemple, devait attendre l'annexion à Québec avant d'avoir son égout et son aqueduc (Ville de Québec, 1987.3).

Pour les projets spécifiques, les municipalités pouvaient compter sur des taxes spéciales ou encore sur l'emprunt. Ces emprunts auraient été d'autant plus facilités que ces municipalités connaissaient une croissance démographique soutenue, c'est-à-dire quelles connaissaient un élargissement continu de leur assiette fiscale. Dit autrement, leur croissance démographique leur aurait permis de maintenir leur service de la dette dans des proportions raisonnables, pour ne pas dire «contrôlables». *A contrario*, l'avènement de la Première Guerre mondiale aurait eu un impact fatal pour plusieurs municipalités (Linteau, 1981)¹¹⁴³. Si Québec annexait quelques faubourgs ouvriers dans le dernier tiers du XIX^e siècle, c'est que son déclin relatif aurait affecté toute la région dans la spirale de la marginalisation continentale, mettant à mal les finances de certaines municipalités dès les années 1860-1870. Aussi, à partir de cette époque, certaines municipalités auraient pu voir la croissance de leur assiette fiscale ralentir, augmentant par le fait même la proportion du service de leur dette. Autrement dit, si les municipalités montréalaises étaient surtout affecté par les effets indirects de la Première Guerre (*idem*), celle de la région de la capitale auraient été affectées en premier lieu par la décroissance de Québec. Dans le cas de Saint-Sauveur, ce fut probablement le grand feu de 1889 qui avait précipité la fusion avec Québec en mettant en évidence l'incapacité de la municipalité à offrir à ses citoyens des services de base (Ville de Québec, 1987.3). Il faut dire que Saint-Sauveur avait hérité en partie des choix d'aménagement effectué par l'Hôpital-Général qui avait visiblement manifesté des réticences à octroyer des terrains aux entreprises industrielles. C'est que les sœurs auraient voulu minimiser les externalités négatives de l'industrialisation. Ce faisant, l'essentiel du fardeau fiscal de cette municipalité aurait reposé sur des épaules ouvrières. D'autres fusions allaient survenir au début du XX^e siècle. Si Québec, par ces annexions, pouvait acquérir quelques avantages géopolitiques,

¹¹⁴³ Paul-André Linteau a fait de Maisonneuve un cas type. Il a écrit au sujet de cette ville ouvrière: «La guerre vient enrayer le mécanisme. Le marché foncier s'effondre, la construction arrive au point mort. Il aurait fallu que se poursuive l'arrivée de nouveaux résidents pour financer les lourds investissements de base qui avaient été réalisés au cours des années précédentes. Faute d'obtenir ces revenus additionnels la municipalité voit sa situation financière se détériorer rapidement» (Linteau, 1981, 227). Le service de la dette de Maisonneuve, qui jusque-là avait représenté le quart de l'assiette fiscale, explosait à pratiquement 60% de cette dernière en 1917 (*idem*, 226). L'annexion avec Montréal devenait pour ainsi dire inévitable.

il n'en demeure pas moins qu'elle héritait de la dette de ces anciennes villes tout en s'étant souvent engagée à fournir à l'intérieur de délais négociés certains équipements municipaux (Mélançon, 1997; **fig.: 4.4**). Sur la rive sud du fleuve «l'héritage» de Caldwell et l'avènement précoce du chemin de fer permettaient aux choses se passer différemment: les municipalités de la rive droite parvenaient à se maintenir plus longtemps grâce au décalage industriel qui avait caractérisé la Rive-Sud. Là comme ailleurs, des fusions allaient survenir.

Une deuxième vague de municipalisation devait se manifester avec le tournant du siècle. Cette fois-ci, il s'agissait de territoires peu développés (largement agricoles), qui étaient entre les mains de spéculateurs et/ou de promoteurs¹¹⁴⁴. Ces spéculateurs-promoteurs auraient tiré profit du régime municipal pour valoriser leurs propriétés en «*refilant*» aux citoyens les coûts de cette valorisation¹¹⁴⁵.

«...la municipalité devient rapidement le levier par lequel les producteurs du cadre bâti parviennent à tirer avantage d'une nouvelle organisation territoriale caractérisée par la multiplication des réseaux de communication, ainsi que d'une croissance démographique soutenue. Le morcellement des municipalités de paroisses et la création de nouvelles municipalités s'effectuent au gré de la mobilisation des acteurs locaux [...] autour de projets immobiliers. [...] C'est ainsi que le boom industriel du dernier quart du XIX^e siècle et des premières décennies du XX^e a favorisé la création de nombreuses petites municipalités sur l'île de Montréal. Les petites bourgeoisies locales (propriétaires fonciers, constructeurs et professionnels) voient, dans la municipalisation, un instrument de production du cadre bâti. La constitution d'une municipalité permet en effet de recourir à des emprunts massifs pour construire les réseaux d'utilités publiques [...], pour ériger des édifices civiques qui projettent une image de marque et qui valorisent le foncier, fût-ce en accordant des exemptions fiscales à des entreprises industrielles qui s'engagent en retour à employer une main-d'œuvre qui ne manquera pas d'affluer» (Beaudet, 2000, 253-254).

Dans la région de Québec, au début du XX^e siècle, au moins deux cas auraient répondu de cette logique: Québec-Ouest (Vanier) et Limoilou.

...

...

...

Québec-Ouest au tournant du XX^e siècle n'était qu'un territoire agricole (**fig.: 4.5**). De «1912 à 1914, la presque totalité des terres est achetée par des compagnies de spéculation dans la partie est de Petite-Rivière» (Hulbert, 1994, 68). Puis en 1916, ces spéculateurs demandaient à la législature d'incorporer leurs propriétés en municipalité

¹¹⁴⁴ Paul-André Linteau a distingué le spéculateur du promoteur de la façon suivante: le premier ne s'intéresse qu'à la plus-value qu'il pourra retirer du foncier grâce à la pression des facteurs externes. Le second s'implique davantage, en participant à l'émergence du domaine bâti. (1981, 37-38)

¹¹⁴⁵ Pour Maisonneuve, Paul-André Linteau a pu écrire: «En 1883, ces promoteurs obtiennent la création d'une municipalité distincte, leur fournissant ainsi un cadre juridique et politique favorisant la mise en valeur de leurs propriétés» (Linteau, 1981, 66).

(*ibidem*)¹¹⁴⁶. Il est à souligner que le premier conseil municipal ne siégeait pas sur le territoire de la nouvelle municipalité, mais dans un bureau situé à Québec (Hulbert, 1994)¹¹⁴⁷. Québec-Ouest connaissait un destin très modeste, accueillant des squatters puis des abattoirs (Réjean Lemoine, 2005, cpa). Si les promoteurs de cette nouvelle entité municipale avaient entretenus des espoirs quant à la forme future de «leur» ville, nous pouvons supposer qu'ils furent peut-être déçus car Québec-Ouest prenait pour l'essentiel la forme d'une *banlieue sauvage*¹¹⁴⁸. Occupant une position de contrainte, la qualité d'occupation *rurale* aurait eu une incidence sur la qualité du développement. Québec-Ouest fut aussi réputée pour sa prostitution; selon Réjean Lemoine, cela expliquerait pourquoi l'Église de Québec y implantait le centre *Jésus Ouvrier* (*ibidem*). Le boulevard Pierre-Bertrand porte encore les traces de cette activité (*ibidem*). Mais plus important encore, Vanier aurait été le fait d'individus ne voulant pas se soumettre à la réglementation municipale de Québec, contribuant, toujours selon Réjean Lemoine, à forger un fort sentiment d'appartenance (*ibidem*). Pourrait-il y avoir un lien entre l'émergence de Québec-Ouest et l'état d'esprit un peu particulier qui aurait caractérisé Québec?

Vanier devait échapper à toutes tentatives d'annexion, grâce probablement à l'émergence de sa vaste zone industrielle et de commerces lourds; la proximité de formes productives contribuant au développement et au maintien de la banlieue sauvage. Ainsi, de banlieue sauvages qu'elle fut au départ, Vanier allait se maintenir sur l'échiquier régional grâce à une dynamique qui ne serait pas sans évoquer celle de Lévis ou de Saint-Grégoire-de-Montmorency. Et n'eut été des récentes fusions municipales forcées, ce territoire enclavé dans Québec aurait fort probablement conservé son autonomie pour de nombreuses années encore.

¹¹⁴⁶ «La pétition présentée au gouvernement provincial demandant que soit constitué en municipalité le secteur est de Petite-Rivière porte [...] principalement les noms des plus importants actionnaires des compagnies de spéculation, propriétaires de la majorité des terres de la future ville» (Hulbert, 1994, 68).

¹¹⁴⁷ «Les compagnies de spéculation s'entendent alors pour fonder Québec-Ouest et se donner un conseil municipal sur lequel ils détiennent la majorité de sièges, orientant ainsi à leur guise le développement de la ville. Le contrôle par ces compagnies est tel que les réunions du conseil se tiennent jusqu'en 1929 dans leurs bureaux à Québec et, en période d'élections, la boîte de scrutin est même située en dehors des limites de la municipalité. Les deux premiers maires n'ont jamais vécu dans "leur ville"; dans un tel contexte, il faut une injonction du service d'hygiène provincial pour forcer la ville à entreprendre des travaux d'adduction d'eau et d'égouts en 1924» (Hulbert, 1994, 69).

¹¹⁴⁸ Les banlieues sauvages «participent d'une nouvelle technologie mais que pour certaines de ces banlieues, elles sont le prolongement du faubourg en vertu de survivances culturelles (baux à rente foncière — assemblage artisanal); d'autres annoncent les futures banlieues isomorphes. Pour les premières, nous pouvons dire qu'elles concrétisent, comme le faubourg, [la concentration]; les secondes répondant d'une nouvelle logique dissociant lieu d'habitation et lieu de travail, matérialisent la dispersion. Progressivement, le capital foncier [souvent entre les mains d'agriculteurs qui cèdent à rente de petits terrains] cède "la place" au capital financier par la venue d'entrepreneurs et de sociétés immobilières» (Pelletier, 1978, 72).

Limoilou devait vraisemblablement son développement aux efforts de promoteurs privés. Yves Mélançon a écrit au sujet de cette ville fondée en 1893: «À l'instar de plusieurs municipalités, Limoilou invitait les manufacturiers à s'installer au sud de son territoire et à profiter d'exemptions ou de diminutions de taxes, ce qui attirait par le fait même de nouvelles familles sur le territoire» (1997, 169, note). Ainsi, la municipalité aurait cherché à se développer *via* le développement industriel. Mais Limoilou se développait aussi selon le modèle de la *Cité-jardin*, du moins, tel était les promesses sous-entendues par la publicité des compagnies de développement résidentiel (*idem*; **fig.: 4.6**). Néanmoins, les cités-jardins de Limoilou n'auraient pas tout à fait répondu du modèle. La cité-jardin est généralement un ensemble «de maisons individuelles entourées d'espaces verts aménagés» (DG, 1984, 83). Pour le *Dictionnaire de l'urbanisme* il s'agirait d'une «ville de dimension limitée, construite dans un cadre rural et qui vise à offrir une alternative aux grandes villes et aux banlieues industrielles» (1988, 135). Certes, Limoilou était construite dans un cadre rural, mais aucun parc ne fut aménagé par les compagnies et son cadre bâti (*forme-quartier*) l'aurait rapproché de la banlieue industrielle (Mélançon, 1997). «La Ville de Québec mettra du temps à trouver un site à Limoilou pour en faire un parc à l'échelle du quartier. Il faut attendre l'acquisition du domaine de Maizerets situé plus à l'est et sur la rive du fleuve» (*idem*, 175). Et puis, si plusieurs projets furent annoncés, peu devaient voir le jour; des contraintes positionnelles auraient joué d'influence dans le devenir de ce secteur de la ville (*idem*; **fig.: 4.7**). Se développant dans l'aire *rurale* de Québec, Limoilou accueillait des acteurs exorégulés, pendant qu'à la même époque, Ville Montcalm accueillait des acteurs capables de mettre l'espace en valeur.

Les grandes compagnies immobilières, comme la *Quebec Land* et *Leclerc & Lamontagne*, avaient acquis de vastes espaces qu'ils couvraient de triplex: «Le paysage dominant dans ce secteur correspond à la forme-quartier. Il est sérié, homogène, et presque exclusivement résidentiel» et les parcs allaient se faire attendre (*idem*, 172; **fig.: 4.8; 3.15**)¹¹⁴⁹. Si, à l'échelle du quartier, l'espace pouvait apparaître — et apparaît toujours — très homogène, il n'en demeure pas moins qu'à l'échelle de la ville, Limoilou présentait une

¹¹⁴⁹ «Nous pouvons penser que l'aménagement d'espaces publics à Limoilou n'est pas la priorité des compagnies immobilières, même si elles savent qu'en cette période de croissance banlieusarde, ils sont un atout certain. Mais les parcs utilisent de grandes superficies. Leur aménagement nécessite des investissements importants, alors que les compagnies peuvent retirer plus en lotissant le même terrain et en vendant les lots à l'unité. C'est ce que le lotissement du lot 165 par la communauté des Ursulines a bien démontré quelques années auparavant [les Plaines d'Abraham]. Pour ces raisons, les compagnies immobilières préféreraient sans doute que ces aménagements publics soient assumés par la municipalité, par Limoilou d'abord, puis par la Ville de Québec après l'annexion. Mais cet acteur municipal ne s'en préoccupe pas sur le coup, tout comme il laisse le parc Victoria se faire enclaver par le domaine rural, la Pointe-aux-Lièvres devenant un secteur industriel à l'est et les faubourgs se prolongeant à l'ouest» (Mélançon, 1997, 174).

cohabitation de formes contradictoires. À ce titre, Yves Mélançon a parlé d'un «rempart» industriel autour de cette municipalité: «L'ensemble de ces équipements de production, de commerce en gros et de transport forme un rempart qui flanque le quartier Limoilou» (*idem*, 176). Encore aujourd'hui, ce quartier de la ville de Québec présente un certain enclavement (la Saint-Charles et l'usine à papier; les voies ferrées, les réservoirs d'huile et l'autoroute; l'entrée de l'autoroute 73 dans Québec; le parc de l'Exposition et l'autoroute de la Capitale; **fig.: 4.9**)¹¹⁵⁰. Cette cohabitation de formes contradictoires fut vraisemblablement le fruit d'une variété d'acteurs poursuivant des intérêts parfois divergents, dans un contexte où le pouvoir municipal semblait avant tout préoccupé par le développement du territoire de Limoilou, peu importe (ou presque) sa qualité.

«À la différence du quartier Montcalm, où les pouvoirs publics sont présents et actifs dans l'organisation et le développement du territoire, l'initiative et la réalisation de l'important développement résidentiel sur le territoire de Limoilou reviennent à l'entreprise privée et à de puissantes compagnies immobilières» (*idem*, 167).

Le pouvoir municipal aurait donc été mobilisé par un désir de voir se développer la municipalité sans nécessairement chercher à minimiser les effets négatifs de certaines cohabitations discordantes. Dit autrement, Limoilou se serait développé dans un contexte relatif de laisser-faire. Ce qui n'avait pas empêché la *Quebec Land* par exemple d'édifier un pan de ville tout neuf en s'imposant des critères serrés d'aménagement: îlots réguliers avec ruelles et dégagement à l'avant, rues larges, normes architecturales assez précises, restrictions fonctionnelles, etc. (*idem*, 171)¹¹⁵¹. Bien entendu, ces normes architecturales ne s'appliquaient pas au delà des limites des propriétés de ces compagnies immobilières. Ces dernières veillaient, dans les limites de leur domaine, «à leurs intérêts et à ceux de leurs clients qui achètent leurs lots et souhaitent voir fructifier la valeur de leurs acquisitions, alors que la municipalité cherche plutôt à attirer des entreprises et de nouvelles familles» (*idem*, 171-172). Dans un tel contexte où le pouvoir municipal n'aurait pas surveillé le développement du territoire de façon attentive, il n'aurait donc pas été surprenant de constater une cohabitation contradictoire de formes et de fonctions. «Une collusion entre les forces productives, les pouvoirs publics, les communautés religieuses et les compagnies immobilières, à suscité non seulement une densification et une extension du cadre bâti, mais aussi des dynamiques d'occupation contradictoires» (*idem*, 178). Et pourtant, la proximité des formes productives aurait favorisé le «financement» de

¹¹⁵⁰ Au delà de la 18^e rue le paysage fait place à un cadre bâti complètement différent, donnant l'impression d'une discontinuité: au sud de la 18^e, c'est le domaine du triplex, au delà, c'est celui du bungalow des années 1950-1960.

¹¹⁵¹ «Ainsi, les abattoirs, les tanneries, les incinérateurs, les briqueteries, les fournaux à chaux, les manufactures de colle, de savons, de goudron sont interdits» (Mélançon, 1997, 171).

la *forme-quartier*, et d'autant plus que le développement de Limoilou s'adressait à la «classe moyenne ascendante» (*idem*, 170). D'ailleurs, Yves Mélançon insistait sur le fait que les acheteurs et les locataires de Limoilou étaient avant tout des sédentaires:

«Mais les valeurs d'hygiène et de modernité que cette forme-quartier véhicule sont élaborées par d'autres acteurs, les compagnies qui font consommer des signes de styles et des façons d'habiter relevant d'un discours idéologique. En ce sens, les résidents de Limoilou n'ont pas le contrôle de leurs modes d'occupation, ils sont surdéterminés par d'autres» (*ibidem*).

Ce faisant, la proximité des formes productives était importante pour ces acteurs et, plus globalement, pour la viabilité de la nouvelle ville. D'ailleurs, les compagnies immobilières, tout en s'assurant de protéger leur domaine des externalités négatives de l'industrie pour garantir la qualité de leurs développements, vantaient la proximité des industries dans leurs publicités pour attirer de nouveaux résidents (*idem*, 177)¹¹⁵². Ainsi, le développement de Limoilou était l'affaire d'un certain nombre d'acteurs aux intérêts variés certes, mais qui, sur bien des points, étaient complémentaires. Limoilou aurait donc été une ville de promoteurs, un peu comme Québec-Ouest ou encore Maisonneuve. Ce processus de «*municipalisation intéressée*» se poursuivait jusqu'au milieu du XX^e siècle (Hulbert, 1994)¹¹⁵³.

...

...

...

Des communautés religieuses se faisaient aussi incorporer en municipalité pour se prémunir semble-t-il d'une possible de taxation de leurs avoirs (Sœur Cloutier, 2004, cpa). À notre connaissance, il y a eu dans la région de Québec au moins deux de ces îlots municipaux un peu particuliers: la municipalité de Notre-Dame-des-Anges, centrée sur l'Hôpital-Général, qui est, malgré les récentes fusions, toujours une ville autonome¹¹⁵⁴, et Saint-Michel-Archange qui aurait été une municipalisation de l'actuel hôpital Robert-Giffard (Réjean Lemoine, 2005, cpa). Soulignons au passage une curiosité: il y a, dans le quartier Montcalm une rue privée (**fig.: 4.10**).

¹¹⁵² «Au demeurant, toutes ces activités industrielles, commerciales et ferroviaires sont même perçues comme des avantages pour le développement de Limoilou, puisqu'elles procurent "de nombreux et excellents paroissiens"» (Mélançon, 1997, 177).

¹¹⁵³ «En 1959, la zone entourant le petit lac Delage, en banlieue nord de Québec, devient municipalité après qu'une société immobilière eut acquis des terrains et développé des lotissements résidentiels» (Hulbert, 1994, 69). Nous pouvons aussi mentionner le cas de ville du Lac-Saint-Joseph qui fut municipalisée par Thomas Maher. Thomas Maher avait acquis en 1934 le lac Saint-Joseph de la compagnie *Consolidated Paper Corporation*. «En 1936, M. Maher obtenait, par une loi passée à la Législature de Québec, l'érection de l'endroit en municipalité de ville» (Potvin, 1946, 17-18). Dans ce cas-ci, la démarche fut peut-être facilitée par le fait que Thomas Maher était l'organisateur financier du Parti conservateur du Québec...

¹¹⁵⁴ Robert Fleury (2001), «Notre-Dame-des-Anges, P.Q. Une municipalité oubliée dans la fusion avec Québec» dans *Le Soleil*, 9 juillet.

Avec le début du XX^e siècle, de nombreuses campagnes se séparaient de leur village, et vice-versa (Hulbert, 1994, 66). Ce mouvement aurait été le fait de campagnes ne voulant pas supporter les coûts de services qui n'auraient bénéficié qu'à leur village respectif (Beudet, 2005, cpa). Rappelons que certains villages autour de Québec étaient complétés de faubourgs ou de banlieues sauvages. Au sujet de ces séparations village/campagne, François Hulbert a pu écrire: «Tout se passe comme si chaque nouveau développement, chaque nouvelle fonction, chaque appropriation d'un espace par un groupe social doit se traduire par la création d'une nouvelle entité politique municipale» (1994, 68). Ce fractionnement devait caractériser le territoire régional jusque dans les années 1960-1970 où une vague de fusion emportait plusieurs municipalités de la région. Ces fusions auraient été le fait de municipalités cherchant à conforter leur position (géo)politique à la veille de la création de la Communauté Urbaine de Québec (CUQ); «comme si les municipalités voulaient se renforcer face à un organisme supramunicipal qu'elles n'ont pas désiré (27 municipalités au début de la CUQ, 13 aujourd'hui)» (*idem*, 214). Ce fut un tel contexte de fractionnement administratif qui aurait canalisé la banlieue (isomorphe) de l'étalement¹¹⁵⁵.

Sur la Rive-Sud, les choses se produisaient vraisemblablement avec un décalage, trace de cet héritage du XIX^e siècle. Mais là aussi, un processus d'éclatement municipal devait dans un premier temps morceler la rive droite du fleuve pour être suivie ensuite d'une série de fusions-annexions (*idem*). Lévis par exemple, se fusionnait avec Lauzon en 1989 et avec Saint-David-de-l'Auberivière en 1990, ce qui lui aurait permis de se conforter par rapport aux municipalités des ponts qui connaissaient depuis les années 1970 une forte croissance.

«Le rapport de force à évolué depuis une dizaine d'années en faveur de l'ouest de la Rive-Sud et de la "zone des ponts" qui, par sa forte croissance démographique et l'implantation des équipements qui en découlent, tend à ravir la place prépondérante et le rôle de leadership toujours occupés jusqu'à présent par Lévis» (*idem*, 183).

Ces fusions auraient donc été le signe que l'ancien bourg de la rive sud commençait à manifester des signes d'érosion, et d'autant plus que Lévis est inscrite dans la partie creuse du «beigne» démographique qui caractérise l'agglomération (cf.: section 5). Toutefois, les récentes fusions municipales forcées ont mis un terme à cette situation de faiblesse qui pouvait caractériser le centre urbain traditionnel de la Lévis.

...

...

...

¹¹⁵⁵ «...cette trame [...] constitue un cadre particulier dont a dû s'accomoder l'urbanisation» (Hulbert, 1994, 66).

Depuis la fin du XIX^e siècle, la région de Québec a vu apparaître et disparaître de nombreuses municipalités. Certaines d'entre elles étaient vraisemblablement des créations d'entrepreneurs qui utilisaient le régime municipal pour effectuer des investissements sans assumer la responsabilité de ces derniers. Québec-Ouest aurait été l'exemple le plus évident de la région. Limoilou n'aurait pas été dans ce cas, mais son développement n'aurait pas fait l'objet d'un encadrement serré de la part de la municipalité, laissant aux promoteurs une large latitude. Mais comme bien d'autres villes, Limoilou devaient se faire annexer. Aujourd'hui, le territoire de l'ancienne communauté métropolitaine a été entièrement fusionné, hormis deux villes qui sont parvenues à se soustraire de ce processus: Ancienne-Lorette et Saint-Augustin; **fig.: 4.11**). Pour Marc Boutin, le geste n'aurait pas relevé d'une quelconque logique spatiale; il aurait été froidement administratif (2002)¹¹⁵⁶. De prime abord, en fusionnant des municipalités déjà développées, est-ce que le geste de l'État ne risque pas de reporter à des échelles encore plus vastes les concurrences intermunicipales qui ont caractérisé les treize villes de l'ancienne CUQ pendant trente ans? Les rivalités pour le développement domiciliaire ou industriel ne risquent-elles pas maintenant de rejoindre des dizaines de municipalités qui entourent les deux grandes villes de Québec et Lévis? Bien avant les fusions forcées, François Hulbert avait anticipé un tel scénario: «La zone métropolitaine de Québec se trouve ainsi verrouillée dans ses composantes territoriales et les élus municipaux ont finalement réussi en une dizaine d'année à reconstruire à une autre échelle une situation

¹¹⁵⁶ «Par ce geste, qui relève en droite ligne d'une dynamique bureaucratique propre à la Révolution tranquille, la société-État tente une synthèse politique factice des forces de la centralité et de celles de la focalité. Mais ce faisant, les artisans du projet n'ont pas su reconnaître le potentiel structurant des nouveaux arrondissements et ils refusent de leur accorder une représentation démocratique directe. C'est que le projet, qui séduit par une logique structurelle apparente, a repris de l'élan sur la base de considérations politiciennes revanchardes: la volonté de diminuer le pouvoir des maires des anciennes municipalités. Le projet de fusion crée ainsi une instance métropolitaine et des arrondissements sans pouvoir réel. Le vrai pouvoir a été placé entre les mains de deux grandes municipalités, Québec et Lévis. Toutes deux contiennent, comme découpage de base, des secteurs de votes de 15 000 à 20 000 citoyens. Ces secteurs ont été formés par un regroupement de plusieurs anciens quartiers, secteurs de représentation électorale ou unité de voisinage. Les instances qui auraient pu être porteuses d'un nouvel équilibre associé à la polynucléarité, i.e. communauté métropolitaine, arrondissements associés aux anciennes municipalités, quartiers urbains, n'ont qu'une reconnaissance symbolique dans le nouvel arrangement» (Boutin, 2002, 157-159).

que devait régler la CUQ à partir de 1970» (1994, 235)¹¹⁵⁷. La «lutte» pour le développement (un syndrome «pas dans **ta** cour»?) se jouerait maintenant entre la nouvelle ville de Québec, dont le territoire est passablement développé, et des dizaines de municipalités périphériques regroupées en quelques MRC (**fig.: 4.12**). Les questions urbaines qui ont «hanté» la CUQ pendant 30 ans se trouveraient ainsi reportées sur des surfaces encore plus grandes. De plus, cette fois-ci, il n'y a plus d'organisme supra-municipal de planification permettant d'arbitrer quelque peu le développement entre cette multitude de foyers d'appel.

Nous pourrions dans cet esprit évoquer brièvement le parc industriel tout neuf de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, complété d'un motel industriel et localisée à moins de 20 minutes du parc industriel de Saint-Augustin qui dispose encore de vastes espaces libres¹¹⁵⁸. Compte tenu que ce village est relié à l'autoroute via une antenne passablement développée, le va-et-vient incessant des semi-remorques ne risque-t-il pas d'avoir un impact négatif sur la qualité de vie des résidants et sur la valeur de leurs résidences? Dans cette optique, n'aurait-il pas été préférable de capitaliser sur la zone industrielle de Saint-Augustin au lieu de développer un nième parc industriel? Et compte tenu de l'état de la recherche sur l'étalement urbain, sommes-nous encore disposé à financer de nouvelles banlieues toujours plus éloignées?

Au delà de ces «valse» de création et de disparition de municipalités, il importe de souligner que l'organisation fondamentale de Québec, dans la longue durée, s'est maintenue. Les découpages et les redécoupages administratifs n'ont pas eu d'incidences significatives sur la forme d'établissement. Dit autrement, la subjectivité des acteurs et des décisions administratives ne seraient donc pas parvenues à infléchir la dynamique profonde de l'espace régional. Gérard Beaudet écrit à partir de l'exemple montréalais:

¹¹⁵⁷ «Le développement régional ainsi que l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement qui, au début des années 70, étaient conçus au niveau de la région administrative, se trouvent maintenant ramenés à des territoires multiples, fractionnant les composantes régionales et consacrant certaines rivalités politiques et certains antagonismes locaux. Comment les 17 MRC de la région pourront-elles contribuer à la définition d'une vision globale du développement? Ces nouveaux lieux de pouvoir, et les nouveaux rapports de force qui en résultent, rendent encore plus difficile l'articulation du développement entre l'agglomération centrale et la région, mais s'inscrivent dans la logique des politiques d'État qui abandonne toute velléité de planification régionale et dans celle des élus locaux de la zone métropolitaine de Québec qui ont toujours considéré la région comme un espace de ressources, comme une zone d'éventuelles retombées d'investissements faits dans l'agglomération centrale, un "arrière-pays", que celle-ci peut drainer en particulier sur le plan démographique. Que cet "arrière-pays" revendique sa part du développement et il apparaît alors aux yeux des décideurs de la capitale régionale comme un fardeau dont ils aimeraient se départir» (Hulbert, 1994, 332).

¹¹⁵⁸ Au sujet du parc industriel de Saint-Augustin: «Occupé à 50% après plus de 20 ans d'existence, il regroupe environ 1 700 emplois dont plus de la moitié relèvent d'entreprises qui se sont déplacées dans l'agglomération et à peine plus de la moitié sont de type industriel» (Hulbert, 1994, 188).

«Cette morphologie est auto-organisée à une échelle macro, c'est-à-dire qu'elle répond d'un mécanisme de régulation interne qui autorise son évolution et son adaptation tout en assurant sa viabilité. Cette morphologie se caractérise, conséquemment, par sa stabilité relative et par son caractère contraignant à l'égard des interactions sociales et des interventions à des échelles méso et micro. En d'autres termes, l'évolution de la forme urbaine n'est pas infléchie de manière unilatérale par les décisions des acteurs. La morphogenèse n'est pas engendrée passivement par les forces qui se déploient dans l'espace. Bien au contraire, la morphogenèse mobilise et dynamise ces forces. La forme urbaine offre une résistance et présente un potentiel de mobilisation vérifiable» (Beaudet, 2000, 229).

Certes, les rivalités intermunicipales ont eu — et ont toujours — un impact sur le développement du domaine bâti, mais au delà des formes tangibles, nous pouvons observer que la qualité du développement, dans son ensemble, serait toujours canalisée par la structure de positions. Ce qui n'a jamais empêché des massifs de ponctuer ici et là l'aire *rurale*, tout comme certaines formes *rurales* viennent trouver l'axe monumental. Néanmoins, le développement de Québec présenterait suffisamment de stabilité dans la longue durée pour permettre à la planification d'anticiper quelque peu le devenir de l'agglomération, et ainsi d'estimer la «*performance*» de certains projets en fonction de leur position.

3. De nouveaux mode d'habiter

À l'ouest des murs, sur le promontoire, et au delà du faubourg Saint-Louis, le paysage aurait été plutôt morcelé: champs, vastes villas, villas suburbaines, noyaux faubouriens, etc. Mais avec le XX^e siècle, des promoteurs «*s'emparaient*» d'une partie du territoire et entamaient son développement. C'était aussi le début de Ville Montcalm, fondée en 1908 (Ville de Québec, 1988.2, 23). Le développement de ce territoire aurait été vraisemblablement modulé par la présence des *Coves fields* qui allaient devenir le parc des Plaines d'Abraham. Dans la proximité du parc, une bonne partie du cadre bâti est constitué de maisons unifamiliales ou de jumelées. Souvent, un côté de la rue est comblé en triplex ou en duplex. Quelques rues, comme la rue Bougainville, sont comblées de résidences unifamiliales uniquement. Enfin, quelques terrasses furent aussi aménagées, comme sur la rue du Parc. Ainsi, au sud du boulevard Saint-Cyrille, le paysage construit est certes varié, mais toujours «*costaud*». Au sud de cette artère cependant, les triplex allaient dominer le paysage. Cette coupure qui s'observe serait une influence de l'évolution des valeurs foncières en fonction de l'éloignement du *vacuum* tardif des Plaines. Comparativement aux triplex de Limoilou, ceux de Ville-Montcalm étaient (et sont toujours) particulièrement plus vastes (**fig.: 4.13**).

Comparativement à Limoilou, dont le développement était planifié par l'entreprise

privée, le développement de Ville-Montcalm était directement encadré par le pouvoir municipal. Aussi, de 1909 à 1913, la municipalité élaborait toute une armature réglementaire «serrée» pour préserver la qualité de l'environnement et ainsi refouler vers la périphérie les formes susceptibles de polluer les valeurs foncières¹¹⁵⁹. Ville Montcalm devait ainsi imposer des normes de construction sévères, allant jusqu'à spécifier la valeur minimale des résidences (Mélançon, 1997). Les communautés religieuses présentes sur le territoire «multipliaient» pour leur part «les ententes avec les constructeurs» pour s'assurer de la qualité des projets domiciliaires de ceux-ci (*idem*, 162). Cette volonté réglementaire visait vraisemblablement à tirer profit du tout nouveau parc des Champs-de-bataille, la municipalité anticipant des retombées positives de cette proximité. Yves Mélançon a montré comment ce lieu décrété historique par la création du parc en 1908 aurait fait «valoir l'urbanisation et celle-ci ajout[ait] en retour de la "valeur" à l'aménagement public» (*idem*, 165). Toute cette armature réglementaire aurait visé à s'assurer que Ville-Montcalm puisse bénéficier totalement des effets positifs de ce parc; la municipalité voulant «concrétiser la valeur positionnelle urbaine» (*idem*, 160).

Non seulement cette municipalité avait-elle élaboré une réglementation serrée, mais elle voyait elle-même à ce que les conditions du développement ne viennent pas contrecarrer ses efforts urbanistiques. Pour ce faire, elle investissait lourdement dans des travaux d'infrastructures (eau, égouts, etc.). Cependant, ne pouvant rencontrer ses obligations financières, la municipalité était contrainte à l'annexion avec Québec¹¹⁶⁰. En fait, comme pour Maisonneuve, ce fut la guerre qui aurait précipité les finances municipales dans une situation intenable¹¹⁶¹. Malgré le processus d'annexion, Ville-Montcalm voyait à ce que l'avenir du quartier soit assuré tel qu'elle l'avait idéalisé entre 1908 et 1913 (*idem*).

«Parce qu'elle a déjà élaboré une réglementation orientée vers le développement résidentiel, Ville-Montcalm pose ses conditions à l'annexion de son territoire. Elle exige que la Ville de Québec

¹¹⁵⁹ «Le développement de Ville-Montcalm à la fin du XIX^e siècle se limite [...] à un habitat de type concentraionnaire le long du chemin Sainte-Foy, près de la frontière municipale (le faubourg *Mount-Pleasant* [faubourg Guenette] et le village des Franciscains près du monastère). En adoptant le règlement [sur les manufactures], la municipalité exprime clairement son intention de refouler les entreprises hors du territoire et oblige les compagnies immobilières et les constructeurs à s'y conformer. Ce faisant, la municipalité compte éviter d'éventuels conflits de localisation qui nuiraient à la qualité d'occupation urbaine» (Mélançon, 1997, 160).

¹¹⁶⁰ «En 1913-1914, [...] Montcalm [...] fut annexée par Québec alors que ses dettes dépassaient 450 000\$ et qu'elle était incapable de financer ses nouvelles installations d'approvisionnement en eau et son réseau d'égouts» (dans Courville et Garon, 2001, 261).

¹¹⁶¹ «Les premières tentatives d'évasion banlieusarde [...] remontent aux années 1910. Mais elles ont été frustrées par les nécessités sociales qu'imposèrent la première Grande Guerre, la crise des années 1930 et la rapide croissance consécutive à la Seconde Guerre. Après 1945, le coût du foncier en milieu rural était minimal en même temps que la croissance reliée à l'économie de guerre se poursuivait. Il en résultait une demande en logements sociaux pour lesquels des terrains à bas prix étaient disponibles» (Ritchot, 1999, 452).

poursuive le développement et l'aménagement amorcés depuis 1908 pour faire de cette banlieue un quartier urbain au cachet particulier. Il s'agit de faire en sorte que les projets futurs ne viennent pas contrecarrer l'établissement endorégulé» (*idem*, 163).

La qualité d'occupation aurait donc joué en faveur des prétentions urbanistiques de Ville-Montcalm, malgré le fait que la municipalité occupait une position de faiblesse à cause du processus d'annexion. Ville-Montcalm occupait d'emblée une position géopolitique avantageuse qui aurait été reconnue comme telle par la Ville de Québec. Ainsi, et malgré l'annexion, le quartier Montcalm allait se développer à l'intérieur de normes strictes et devenir l'un des quartiers les plus en vue de Québec¹¹⁶².

Comparant Limoilou et Montcalm, Yves Mélançon a écrit:

«Nous retrouvons des restrictions tout à fait semblables à celles que Ville-Montcalm formule à la même époque. Mais à Limoilou elles émanent de compagnies qui veillent à leurs intérêts et à ceux de leurs clients qui achètent leurs lots et souhaitent voir fructifier la valeur de leurs acquisitions, alors que la municipalité cherche plutôt à attirer des entreprises et de nouvelles familles. Autre différence, à Ville-Montcalm la forme-quartier refoule au loin les activités de production, tandis qu'à Limoilou ces dernières se localisent à l'extérieur mais assez près, le long de la frontière délimitant l'unité de voisinage» (Mélançon, 1997, 171-172).

Tout se passe comme si Ville-Montcalm avait bénéficié ainsi de cet héritage provenant de ces acteurs qui, mobilisés par des idéaux et grâce à des moyens assez uniques, avaient su maintenir par leurs aménagements la qualité d'occupation de l'axe monumental. Comparativement à Limoilou qui s'était développé à proximité d'un espace industriel ayant un effet à la baisse sur les valeurs, Ville-Montcalm tirait profit d'une qualité d'occupation d'emblée *urbaine* qu'elle parvenait à renforcer.

...

...

...

À la même époque de somptueuses résidences de brique commençaient à ponctuer ici et là la région de Québec. Elles dégageaient une impression de solidité bien assise (**fig.: 4.14**). Elles étaient souvent érigées le long d'artères importantes: le chemin Sainte-Foy, le boulevard Saint-Cyrille, le chemin de la Canardière, etc. Ces demeures se seraient inscrites à l'intérieur d'un idéal formulé à la fin du XIX^e siècle, notamment en littérature, et réinterprété entre autres par l'École de Chicago (Beudet, 2005, cpa). Elles auraient

¹¹⁶² «À Québec, des ébauches de banlieue verte ont évolué en quartiers, dont Limoilou et surtout Montcalm. Elles ont témoigné d'un plan d'ensemble qui, de 1905 à 1915, réserva en plus la périphérie nord de l'agglomération. Le parc des Champs-de-bataille, à compter de 1908, n'opérait plus comme antidote à l'inconfort des faubourgs. Il devenait la pièce maîtresse d'un quartier où les moindres détails relatifs à la qualité de vie seraient réglementés. Le nom de *Park* était alors attribué aux unités de voisinage elles-mêmes, y compris celles qui n'auraient pas d'espace vert. Inspirés par les expériences de Westmount et de Ville Mont-Royal, des promoteurs et hommes d'affaires ont alors réservé un "collier de Parks" enclavant les faubourgs dont le foncier avait jusque-là été tenu par les communautés religieuses» (Ritchot, 1999, 420).

préfiguré l'évasion des années 1950, voire même de l'étalement urbain. Elles auraient matérialisé un désir d'accomplissement de soi *via* la propriété à une époque où le crédit hypothécaire n'était pas encore généralisé, mais où l'automobile commençait à se diffuser. Cette *évasion* ne concernait donc pas tous les acteurs encore; elle était sélective. Mais elles préfiguraient l'étalement urbain, dans la mesure où elles émergeaient ici et là sur le territoire, eu égard aux qualités d'occupation. Certes, elles auraient prédominé dans l'axe monumental, mais elles étaient présentes aussi dans l'aire *rurale* de Québec. Ces vastes maisons auraient donc préfiguré l'étalement urbain dans la mesure où plusieurs des trajectoires qu'elles actualisaient se trouvaient à franchir la discontinuité entre l'*urbain* et le *rural*. La plupart de ces demeures hors position allaient être rattrapées par des développements modestes.

À la même époque, des formes de *rassemblement* ponctuaient la Grande Allée: le Claridge et le Château Saint-Louis. «Au début du XX^e siècle, les grandes villes du continent nord-américain se dotent de maisons de rapport qui offrent des services communs aux locataires et s'inspirent de la vie dans les grands hôtels. Seule une classe aisée peut se permettre d'y loger» (Ville de Québec, 1988.2, 43; **fig.: 4.15**). Marc Boutin a insisté sur le lien entre le cycle économique de Kondratieff et la spatialisation de ces formes:

«La ville de Québec a vécu deux stagnations-récessions au XX^e siècle; de 1915 à 1929 et de 1965 à 1980. La récession qui a précédé la crise de 29 a vu certains investissements immobiliers changer le profil de la ville. Parmi les plus importants, il faut noter l'édifice Price, la tour centrale du Château Frontenac, le Claridge et le Château Saint-Louis, les deux derniers accueillant le rassemblement bourgeois (nomades sélectifs) caractéristique des périodes de récession» (Boutin, 1992, 69).

Par leur appropriation collective de positions fortement valorisées, ces acteurs étaient en mesure de reproduire, sous une autre forme, un mode de vie *urbain*. Dans le cas de l'édifice Price, son propriétaire aurait converti en valeur des richesses provenant de ses exploitations forestières dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Ritchot, 1999). De plus, il lui aurait été facile de cibler la «*vieille*» position du bourg fortifié dans la mesure où, avec la Crise, cette position aurait offert moins de résistance au changement¹¹⁶³. La modernité aurait profité de la crise économique et donc de l'érosion du paysage pour émerger au sein même du Vieux-Québec. Ce qui n'était pas sans évoquer la construction des citernes d'huile au pied des vastes villas de Sillery: l'érosion du paysage constitua une condition de possibilité pour l'émergence de telles formes. Aussi, l'édifice Price pouvait-il

¹¹⁶³ «En dépit de ces actions, le pouvoir de la Commission d'urbanisme consistait essentiellement en une autorité morale, mais de fait pas du tout légale. Cet état de fait fut mis en évidence en 1929 quand, nonobstant les objections de la Commission d'urbanisme, la Price Company demanda et obtint un permis de construire pour l'immeuble Price, haut de 17 étages — le premier gratte-ciel de Québec — qui, avant même d'être achevé, dominait déjà les vieux bâtiments de l'intérieur des murs du Vieux-Québec et gâtait quelque peu l'ambiance historique du quartier» (Courville et Garon, 2001, 271).

constituer un «*clocher*» du capitalisme? Comme pour la récession des années 1920, celle des années 1960 était aussi accompagnée d'un *rassemblement* d'acteurs ainsi que de l'édification d'édifices en hauteur autour des plaines.

4. La dilatation du *vacuum*

Le quartier Montcalm aurait été le fait d'une trajectoire d'*évasion* ayant pour position-but la proximité des plaines d'Abraham. Le processus d'engendrement de ce quartier ne serait pas sans évoquer celui entourant la sauvegarde des fortifications. Nous avons vu comment dans un premier temps, un acteur local avait désiré détruire les murs. Ensuite, ce désir devait être frustré puis transmuté en volonté de sauvegarde par un nomade sélectif inscrit dans une trajectoire longue. Dit autrement, un acteur étranger se trouvait à manipuler l'acteur local. Les Plaines auraient connu un processus similaire. Dans un premier temps, des acteurs locaux n'auraient vraisemblablement pas détesté lotir les *Coves fields*. La Ville de Québec aurait entretenu quelques projets; William Lampson aussi (cf.: chapt. III). Bref, pour certains acteurs, cet espace n'aurait pas eu de réelle valeur, hormis celle découlant d'un possible développement domiciliaire. Mais déjà, à la fin du XIX^e siècle, des anglophones demandaient à ce que le site où avait eu lieu l'engagement décisif de 1759 soit converti en parc commémoratif; ce vaste espace était l'objet d'un investissement de valeurs relativement aux «peuples fondateurs»¹¹⁶⁴. Mais pour que ces valeurs puissent s'actualiser, une forme d'interdit devait assurer leur investissement et leur spatialisation. Les fêtes du 300^e anniversaire de la fondation de Québec auraient servi de catalyseur à l'instauration d'un interdit sous la forme d'un parc. Ce projet de parc serait apparu pour plusieurs acteurs comme une belle occasions de pérenniser «la valeur historique et patriotique des Plaines d'Abraham» (Mélançon, 1997, 123)¹¹⁶⁵. Si de nombreuses pressions pour sauvegarder cet espace se firent sentir à l'extérieur du Québec, ce fut néanmoins un autre nomade sélectif qui, un peu comme pour le Vieux-Québec, fut à l'origine de l'interdit permettant de spatialiser les valeurs «historiques et patriotiques».

«Si plusieurs acteurs provenant de tous les paliers de gouvernement contribuent à sauvegarder le

¹¹⁶⁴ «Le parc des Champs-de-bataille y a converti en plus l'axiologie de la réconciliation pancanadienne en 1908 [lors des fêtes du 300^e anniversaires de la ville]» (Ritchot, 1999, 404).

¹¹⁶⁵ «"Le Canada entier a intérêt à voir préserver intact et inviolable ce site sacré, jadis trempé du sang des héros de deux grandes nations. [...] Que les efforts de ceux de nos compatriotes citoyens qui désirent convertir les Hauteurs Abraham en un grand Parc public aient une pleine réussite..."» (John Horn dans Mélançon, 1997, 121). Et le géographe d'ajouter: «Aussi, la diffusion en 1899 d'un recueil de lettres publiques, regroupant les opinions de Canadiens favorables à la conservation du lot 165 en parc historique, vise à faire des pressions sur la communauté religieuse» (Mélançon, 1997, 121).

site sous la forme d'un parc public, la création du parc est attribuable en grande partie à l'intervention énergique du gouverneur général, Lord Grey (1904-1911). [...] Un concours de circonstances convainc certainement le gouverneur de se lancer dans le projet: la célébration du tricentenaire de la fondation de Québec en 1908 lui paraît un moment opportun de célébrer l'unification des deux peuples, dont le sort s'est joué sur la colline de Québec, et de renforcer le sentiment d'appartenance à l'empire britannique. L'initiative du gouverneur fut interprétée par les Canadiens français comme une immixtion dans la fête municipale à des fins impérialistes» (*idem*, 132-133).

Bref, dans ces deux cas, un nomade sélectif inscrit dans une trajectoire longue, frappait d'interdit un espace, favorisant la spatialisation d'idéaux et contribuant ainsi à faire émerger un *vacuum*. Mais entre les fortifications et les Plaines d'Abraham, il y aurait eu quelques différences. Tout d'abord, dans le cas des fortifications, le *rassemblement* des acteurs avait déjà eu lieu, tandis que dans le cas des Plaines, les acteurs commençaient à quitter le bourg fortifié et ses abords pour se rejoindre avec les valeurs de la modernité alors spatialisées hors les murs¹¹⁶⁶. Ville-Montcalm aurait externalisé le désir d'un nouvel habitat. Il y aurait eu une sorte de roulement entre le *rassemblement* dans Montcalm et l'émergence de ce *vacuum* tardif; la valeur de l'un renforçant la valeur de l'autre. Ensuite, le geste de Lord Dufferin n'aurait pas pu à cette époque exprimer toute sa portée, son geste de réserve étant imposé à la fin d'un cycle de spatialisation. Le *rassemblement* étant déjà consommé, son effet sur les trajectoires se ferait sentir plus tard et d'autant plus que les acteurs à la fin du siècle commençaient (timidement) à se diriger vers l'Ouest de Québec. Le *rassemblement* étant déjà effectué, le bourg n'aurait pu émerger comme un *vacuum*, surtout qu'avec le XX^e siècle, ce qui était attractif, c'était le *vacuum* des plaines. Et peut-être d'autant plus qu'à ce moment, les Plaines correspondaient alors à cet idéal de la cité-jardin. Mais parce que ni la voiture ni le crédit n'étaient encore généralisés, Ville Montcalm aurait fait une place importante à la *forme-quartier*. Toutefois, cette *évasion* vers l'Ouest aurait favorisé l'émergence du bourg en tant que *vacuum*, puis, l'*évasion* des années 1950 aurait finalement préparé le Vieux-Québec pour un *rassemblement* de nomades (*cf.*: section 8). Avec le *rassemblement* de ces nomades à la fin du XX^e siècle, le bourg du Vieux-Québec aurait finalement participé à la dilatation du *vacuum* des Plaines (*cf.*: section 8).

Le *vacuum* de Québec, réservé initialement par le Roy de France, correspondait à l'espace de la première citadelle aménagée par Champlain, citadelle qui fut convertie en résidence du délégué du Roy. Nous avons vu que les communautés religieuses étaient venues flanquer ce *vacuum* par leurs réserves foncières. Le bourg fortifié devait plus tard se densifier au point où les réserves ecclésiastiques, qui participaient de ce *vacuum*,

¹¹⁶⁶ «L'engouement pour la Grande Allée, et pour la "ville nouvelle" qu'elle concrétise, annonce une extension certaine du développement résidentiel vers l'Ouest» (Mélançon, 1997, 120).

étaient pratiquement toutes occupées. Lord Dufferin, en sauvegardant les murs, se serait trouvé à reconsacrer un espace qui avait été largement comblé par les bourgeoisies. Cette sacralisation aurait été en attente d'actualisation; elle allait être renforcée par la sacralisation de l'UNESCO.

Autant les murs avaient été protégés par un nomade sélectif, autant un autre nomade sélectif était parvenu à actualiser des valeurs patriotiques en collaborant étroitement à la transformation des *Coves fields* en espace interdit. Ainsi, le *vacuum* de Québec se trouvait agrandi par le geste de Lord Grey. À partir des années 1950 le *vacuum* des Plaines sera lui aussi délaissé au profit d'une autre modernité dont la valeur sera renforcée par un décret patrimonial, celui de l'arrondissement historique de Sillery qui constituait — et constitue toujours — un espace d'interdits confirmant (ou contribuant à) la valeur des espaces attenants. Ce n'est qu'avec les années 1970, puis avec l'actuel *rassemblement* des acteurs que le *vacuum* du Vieux-Québec et celui des Plaines allaient être réinvestis. En fait, ce ne fut qu'avec la fin du XX^e siècle que le geste de Lord Dufferin serait devenu pleinement effectif (cf.: section 8).

5. Les années d'après-guerre et la grande évasion du XX^e siècle

*L'automne est r'venu par la porte d'en arrière
 Dans ma banlieue la nuit est belle pis y a d'l'espoir
 La pleine lune reflète pareil comme un miroir
 Sur l'eau des piscines hors-terre...*

«Banlieue». les Cowboys Fringants,
 Alb.: *Motel Capri* (2000)

Le principal point commun à toutes les grandes villes d'Amérique après 1945 fut une *évasion* systématique vers la périphérie, *évasion* qui se poursuit toujours, à des rythmes différents selon les villes. Québec n'a pas échappé à ce phénomène. Mais il n'était pas nouveau non plus. L'histoire de Québec nous l'apprend: «La vocation de Québec a largement consisté à propager des valeurs de fuite. C'est compréhensible. Le progrès industriel [au XIX^e siècle] y avait surtout fait connaître des épidémies, des émeutes et des incendies» (Ritchot, 1999, 404). Ce qui était nouveau dans ce mouvement diffusant, c'était son intensité. Nous avons vu qu'initialement, quelques individus avaient les moyens de quitter le bourg pour la périphérie: au XVIII^e siècle ce furent les aristocrates en provenance d'Europe, puis la bourgeoisie du bois au XIX^e siècle, et plus tard une partie de la petite-bourgeoisie. Avec le début du XX^e siècle, cette *évasion* prenait la forme des

quartiers Montcalm et Limoilou; dans le cas de Limoilou, l'évasion vers cette position fut surdéterminée par des compagnies foncières et rendue possible par la *forme-quartier*. Mais l'évasion à partir des années 1950 allait être sans précédent. Par la suite, la généralisation du crédit hypothécaire et la banalisation de l'automobile amplifiaient encore plus ce phénomène; le rêve de la propriété individuelle était à la portée de tous, ou presque¹¹⁶⁷.

La voiture a joué dans la banlieue un rôle important en assurant une accessibilité uniforme à toutes les positions (ou presque!). Dans cette optique, la quasi-ubiquité que procure l'automobile aurait peut-être contribué à minimiser la perception des contraintes positionnelles? Peut-elle à tout le moins donner l'impression que l'espace est homogène? De plus, dans un contexte d'individualisme généralisé, la voiture posséderait une fonction seconde très forte: elle donnerait aux individus l'illusion de contrôler leur trajectoire géographique quand dans les faits, la majorité d'entre eux ont été sédentarisés en banlieue. Nous voulons enfin insister sur un détail important: la voiture n'est pas à l'origine de la banlieue; la possibilité technique d'atteindre une position ne peut pas expliquer pourquoi un acteur décide de s'y rendre. Au fondement d'une trajectoire, il y a toujours une intention.

...

...

...

Quelques chiffres en vrac, sans être référencés à un espace précis, donnent une idée de l'ampleur du mouvement: de 1961 à 1991, c'est plus de 60 000 personnes qui quittaient les quartiers centraux vers la périphérie (Hulbert, 1994, 94). Ce n'était pas seulement des gens qui se relocalisaient, c'étaient aussi des entreprises, des compagnies, des magasins et des institutions comme l'université Laval qui, vers 1950, aménageait un tout nouveau campus à deux pas des futurs centres commerciaux de Sainte-Foy (**fig.: 4.16**)¹¹⁶⁸. «Plus généralement, alors que la population de l'agglomération augmente de 80% en 30 ans, l'espace occupé par les développements résidentiels augmente dans une proportion deux fois plus forte (165%)» (François Hulbert dans Ritchot et *al.*, 1994, 284). Un mouvement d'une telle ampleur nous permet d'entrevoir pourquoi les opérations de rénovation urbaine visant à relancer Saint-Roch à partir des années 1960 aient été des

¹¹⁶⁷ «...le phénomène a appuyé l'ascension d'une classe moyenne déjà qualifiée de présomptueuse et qui sut profiter de la contestation des valeurs traditionnelles pour obtenir, aux dépens du patronat, des conditions de travail exceptionnellement généreuses. Étroitement associé à une flambée de dépenses "providentielles" initiée par le gouvernement fédéral, ce "financement" de la nouvelle classe moyenne entraîna une inflation par les coûts qui balaya le Canada. Pour la réfréner, la Banque centrale imposa des taux d'intérêts atteignant les 12%, avec des pics à 16-20% en 1982 et 1987. Ces mesures draconiennes provoquèrent deux sévères récessions» (Ritchot, 1999, 453).

¹¹⁶⁸ Marc Boutin va jusqu'à écrire: «Depuis plusieurs décennies, son aménagement physique se confond avec celui des places commerciales voisines moins subtilement mercantiles» (Boutin, 2002, 121).

échecs. Ces échecs n'avaient rien à voir avec la conjoncture économique ou encore avec l'ingérence politique (ce qui ne les exclut pas); ils auraient été liés avant tout à un cycle de spatialisation¹¹⁶⁹. Dit autrement, les projets municipaux auraient nécessité un *rassemblement* quand le mouvement à cette époque était à la diffusion. D'ailleurs, l'actuelle rénovation dans Saint-Roch a bénéficié de toute évidence d'un *rassemblement* des acteurs vers les quartiers centraux. Les succès et les échecs des uns et des autres se trouveraient ainsi relativisée par les grands cycles de spatialisation qui emportent la forme urbaine (R — D — C — E; **fig.: 3.10 à 3.13**).

Avec les années 1980, cette *évasion* se faisait sentir à une autre échelle: les villes de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) qui s'étaient développées au détriment de la ville centre, entraient en concurrence avec des territoires situés en périphérie lointaine et perdaient à leur tour des résidents au profit de ces derniers. «De 1981 à 1986, l'aire urbaine centrale de la CUQ a perdu 8 000 habitants, alors que l'aire urbaine périphérique s'est accrue de 16 330 personnes» (Hulbert, 1994, 100-101). La rive sud du fleuve devait connaître quelque chose de tout à fait analogue, entre Lévis et les municipalités des ponts notamment. Cette «saignée démographique» constante du centre au profit de la périphérie a engendré ce que François Hulbert a nommé une «morphologie de "beigne"» (dans Ritchot et *al.*, 1994; **fig.: 4.17**).

...

...

...

Dans ce processus de diffusion, François Hulbert a observé une cassure, à tout le moins une réorientation du phénomène à partir d'un point charnière qui pourrait correspondre de façon quelque peu simplifiée à l'année 1970, et qui aurait peut-être fait écho aux différents «Mai 68» ayant balayé l'Occident (Hulbert, 1994; Ritchot 1999). Avant cette date, l'essentiel des trajectoires visait les anciens domaines aristocratique et bourgeois de l'ouest du promontoire; les premières banlieues pavillonnaires étant produites à Sillery (**fig.: 4.18**). Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de fronts d'étalement ailleurs autour de Québec. Les maisonnettes du boulevard Pie XII ou de certains fronts à Beauport sont là pour nous le rappeler (**fig.: 4.19**). Une tendance lourde se dessinait de

¹¹⁶⁹ François Hulbert en aurait eu l'intuition (1994). Néanmoins, il semble faire un lien de cause à effet entre les départs vers la périphérie et les opérations de rénovation urbaine quand ces dernières ont accompagné ou «complété» ces départs. Il parle d'«...opérations inachevées de rénovation-démolition ayant entraîné un départ massif des habitants» Il ajoute: «Tous les quartiers centraux ont été durement touchés par ce rejet en banlieue des populations ainsi que de nombreuses activités et même, pendant dix ans, de la gare et des trains de voyageurs dont le "retour en ville" n'a pas recréé une vie de quartier autrefois fort animée» (*idem*, 15-16).

toute évidence à la faveur de l'axe monumental à ce moment¹¹⁷⁰. Puis, avec les années 1970, le phénomène de banlieue se serait permuté en étalement urbain. À partir de cette date, la construction pavillonnaire se faisait tous azimuts, indistinctement de la qualité d'occupation *urbaine* ou *rurale* des positions visées.

«Du début du XX^e siècle à la fin des années 1960, l'extension du cadre bâti est restée circonscrite. Jusque dans les années 1930, les quartiers Montcalm et Limoilou ont d'abord été aménagés en proche périphérie du centre ancien. Au lendemain de la Seconde Guerre, cette extension s'est prolongée vers Sillery et Sainte-Foy. [...] Les banlieues de 1956 à 1970 dessinaient des antennes frontales dont la plus typique, la plus achevée, prolongeait la partie sud-ouest de la haute ville. Cette banlieue couvrait déjà le territoire de Sillery et entamait largement celui de Sainte-Foy à la fin des années 1960. [...] Plus loin, quelques massifs de villégiature flanquaient des lacs de piémont. [...] Enfin, la campagne environnant Québec, au-delà des antennes de banlieue en voie de se constituer, était parsemée de parcs industriels et d'entreposage. Des carrières, des postes de transformation d'énergie électrique et des alignements de pylônes étaient déjà en activité».

Les chercheurs poursuivaient ainsi:

François Hulbert [notait] que la croissance de l'agglomération aurait été caractérisée, à partir des années 1970, par la prolifération de domaines de voisinage mixtes. La banlieue "consommatoire" s'étend désormais autour de Québec avec ses multiples lotissements résidentiels unifamiliaux et ses places commerciales dotées de vastes parkings. Entremêlés à ce paysage banlieusard, des immeubles locatifs compacts et des édifices à bureaux font leur apparition. Ces "contreforts" trapus contrastent avec les bungalows aux formes plutôt aplaties, fuyantes, légères. À quoi s'ajoutent des équipements lourds pour le transport, l'entreposage, la production, ainsi que des tours d'habitation ça et là, des friches rurales transformées en "espaces verts", etc. Il en résulte une occupation irrégulière du territoire. Les aménagements qui lui sont reliés sont morcelés et souvent conflictuels» (Ritchot et al., 1994, 271).

Ainsi, jusque vers 1970, l'axe monumental aurait reçu l'essentiel des banlieues pavillonnaires (cossues), tandis qu'à partir de cette date, l'aire *rurale* de Québec aurait commencé à recevoir la banlieue de l'étalement. Dans le contexte de la Théorie de la Forme urbaine, le terme «d'étalement urbain» prend un sens particulier.

«Il y a "étalement" quand le développement de la banlieue cesse de pousser devant lui la discontinuité entre l'urbain et le rural, pour franchir cette discontinuité. Des occupations d'évasion urbaine sont dès lors projetées en domaine de dispersion rurale. Plus radicalement, il y a étalement là où les positions d'évasion ne parviennent pas dans le moyen terme — deux décennies ? — à transformer l'aire rurale terminative en aire urbaine. Ce qui revient à dire que, là où ces positions actualisent durablement le passage du rural à l'urbain, il n'y a plus étalement mais déploiement de l'aire urbaine» (Ritchot, 1999, 449).

Ainsi, Ville-Montcalm et les premières banlieues pavillonnaires étaient apparentées à une

¹¹⁷⁰ Ces premiers mouvements «se manifestaient principalement dans l'axe positif, le long d'une ligne qui va de la Place d'Armes vers le Club de golf de Cap-Rouge à l'ouest [...]. Vers l'est, toujours le long de ce même axe, on peut inclure Sainte-Pétronille et, plus tard, Saint-Féréol-les-Neiges. S'ajoutent à cet axe positif et à ses abords des sites ponctuels hors champ, comme le Vieux-Lévis, certains villages lacustres au nord de la ville et, pour les classes moyennes, les secteurs Lairet et Saint-Rodrigue dans l'axe transversal [...] de la Première Avenue. Le prototype des banlieues "haut de gamme" [...] s'appelle Parc Falaise; il s'agit d'un ensemble de bungalows blancs qui se différencient les uns des autres par les détails de la fenestration et la couleur du bardeau de toiture. Les maisons de Parc Falaise furent construites vers 1950 par un même promoteur (Chalifour) dans l'ouest de la ville de Sillery» (Boutin, 2002, 167).

diffusion endorégulée, donc *urbaine*, parce qu'il s'agissait de formes improductives implantées sur un substrat *urbain*. Le projet de Lebourgneuf constituerait de l'étalement urbain puisqu'il s'agirait de formes non productives sur un substrat *rural* (le paysage est d'ailleurs lézardé de formes associées à la *ruralité*; **fig.: 4.20**). En somme, les premiers pavillons à l'Ouest de Québec ont émergé dans cet espace qui a bénéficié de cet héritage de Montmagny, de cette «*sédimentation*» de richesses investies dans l'espace depuis 1636, tandis que l'aire rurale, déjà trouée de formes productives ou infrastructurelles, a vu ses «*mailles*» comblées par des banlieues isomorphes organisées souvent par des centres commerciaux. La valeur *urbaine* de l'axe monumental s'est donc maintenue dans le temps. Si l'axe monumental canalisait à son avantage certaines formes plutôt que d'autres, après 1970, la banlieue isomorphe était «*déroulée*» sur un espace *rural* favorisant la production de richesses ou occupé par des formes contribuant à maintenir la qualité d'occupation *rurale*. Une contradiction se dessinait à l'horizon.

...

...

...

Pierre Pelletier (1982) s'est intéressé au phénomène de la banlieue pour la période allant de 1950 à 1965. Quelques chiffres: entre 1941 et 1956, de trente cinq à quarante cinq milles personnes quittaient la ville de Québec pour la banlieue; 75% des résidents de Sainte-Foy provenaient de Québec et plus spécifiquement du quartier Montcalm (Pelletier, 1982, 6 et 9). Pierre Pelletier a effectué une série d'observations lui permettant de déconstruire les arguments généralement alignés pour expliquer l'*évasion* des acteurs vers la périphérie. Sans reprendre le détail de son travail, voici sous forme synthétique, l'essentiel de ses observations:

- ◇ durant cette période, la démographie régionale manifestait un fléchissement suggérant qu'il n'y aurait pas de lien entre l'augmentation des effectifs démographique d'une ville et la diffusion du cadre bâti dans l'espace;
- ◇ de façon générale, les «*booms*» dans la construction coïncidaient avec des ralentissements de l'économie, permettant d'avancer que la seule disponibilité de moyens financiers accrus ne pourrait pas en soi expliquer l'étalement de la ville;
- ◇ si les acteurs quittant les quartiers centraux de Québec avaient les moyens financiers d'acquérir un bungalow en banlieue, c'est qu'ils avaient aussi les moyens de rester sur place;
- ◇ considérant que plusieurs acteurs possédaient et habitaient des triplex qui leur procuraient des revenus, leur relocalisation dans un bungalow de banlieue aurait constitué un appauvrissement. Au minimum, en partant pour la périphérie, ils

- «troquaient» un édifice à revenus pour une maisons unifamiliale;
- ◇ les bungalow acquis étaient généralement plus petits; le quartier Montcalm est connu pour ses vastes appartements de 9, 10 et 11 pièces et pour ses grandes maisons (ex.: rue Bougainville; **fig.: 4.21**);
 - ◇ les résidants du quartier Montcalm notamment, considéraient qu'ils étaient bien logés et aimaient leur quartier¹¹⁷¹;
 - ◇ les acteurs ne pouvaient avoir quitté Montcalm pour des questions de «verdure» puisque sur ce point, ce quartier n'avait rien à envier à Sillery;
 - ◇ en choisissant la banlieue, 68% des résidants de Sainte-Foy (en 1959) se trouvaient à s'éloigner de leur travail qui lui, était demeuré dans les quartiers centraux. Autrement dit, en se relocalisant en banlieue, des milliers de travailleurs acceptaient les inconvénients et le coûts des déplacements pendulaires liés au travail¹¹⁷²;
 - ◇ cette *évasion* était antérieure aux programmes d'État d'accès à la propriété qui visaient dans un premier temps ceux qui devaient se trouver un logement, et non ceux qui était déjà logés¹¹⁷³;
 - ◇ etc. (Pelletier, 1982).

Au total, cette première *évasion* d'après-guerre était visiblement l'affaire d'une classe socio-économique qui était déjà (bien) logée, qui avait les moyens de rester sur place, dont certains de ses membres renonçaient à des revenus pour occuper la périphérie tout en acceptant de s'éloigner de ses lieux de travail. En d'autres termes, et pour l'essentiel, ce déplacement vers la périphérie n'aurait pas répondu d'un besoin de se loger¹¹⁷⁴. Pierre Pelletier en arrivait à la conclusion que cette *évasion* vers la périphérie semblait «jouir d'une relative autonomie face à toute causalité déterministe» (*idem*, 67). Autre chose devait être à l'œuvre dans ce mouvement vers la périphérie; les questions relatives aux facteurs externes comme l'économie ou la démographie étant insuffisantes, tout

¹¹⁷¹ «On découvre que le discours manifeste dissimule une contradiction. [...] D'un côté les gens se disaient très satisfaits d'habiter ce quartier de la ville en profitant de ses aspects physiques (nombre de pièces par logement, nombre de personnes par logement, commodités, qualité du bâti). D'un autre côté, cette même population manifeste un désintéressement certain face au quartier; ce qui concorde avec ce fait que, malgré tout, un grand nombre de gens sont partis en banlieue» (Pelletier, 1982, 15).

¹¹⁷² «...aucun aménagement d'infrastructure de transport ne vint contrebalancer cette augmentation de la distance domicile — lieu de travail (les Chemins Saint-Louis et Sainte-Foy n'étant que des routes de campagne comme l'ancien Chemin Gomin). Le réseau autoroutier que nous connaissons aujourd'hui commença à se développer seulement aux alentours de 1962-63, lequel favorise davantage la circulation Nord-Sud que celle Est-Ouest reliant la ville aux banlieues de Sainte-Foy et Sillery» (Pelletier, 1982, 26).

¹¹⁷³ «Il faut dire à la décharge de ces institutions que cette dispersion en banlieue était déjà amorcée au moment où l'État s'est impliqué massivement dans le financement hypothécaire de ce type de bâti; de sorte que l'État aurait accroché des wagons à un convoi déjà en marche» (Pelletier, 1982, 40).

¹¹⁷⁴ «...comment se fait-il que ces bungalow, split-level et autres formes du genre, ont été vendues, autrement dit que leur valeur d'échange se réalisa, alors que ces formes ne répondaient pas à des besoins?» (Pelletier, 1982, 70-71).

comme celle des besoins. Rien ne forçait ces acteurs à s'engager dans des trajectoires diffusantes¹¹⁷⁵. À partir de ces observations, Pierre Pelletier en arrivait à évoquer l'effet d'une mode «prise en charge par des intellectuels, sur la base de laquelle a roulé *a posteriori* l'influence interventionniste de l'État». Il ajoute: «Entre 1950 et 1960, "tous" croyaient que la ville était finie, que les vieilles villes étaient condamnées à mourir déclassées par les "villes nouvelles". Ainsi, le rêve de la banlieue a été théorisé par des intellectuels» (*idem*, 51). Cette importance accordée à la propriété individuelle, serait à lire jusque dans ce commentaire fait par la Chambre de Commerce de Québec en 1950: «"Or il est reconnu, par les bons sociologues comme par tous les citoyens bien pensant, que la petite propriété est un élément essentiel à la stabilité et à la paix sociale"» (dans Pelletier, 1982, 51). Nous avons entrevu ailleurs que cet idéal de la propriété à la périphérie avait été (en partie) conceptualisé dès la fin du XIX^e siècle et réinterprété, entre autres, par l'École de Chicago (*cf.*: section 3). Ce lien effectué entre l'accès à la propriété et la paix sociale aurait aussi été alimenté par le climat engendré par la Guerre froide et la crainte du communisme (Beaudet, 2005, cpa).

Ces trajectoires vers l'Ouest auraient vraisemblablement été soutenues par un idéal formalisé par des intellectuels et des architectes comme Frank Lloyd Wright (1869-1959). Ce dernier par exemple, dénonçait par exemple «"la domination"» des propriétaires de logements (dans Choay, 1965, 299)¹¹⁷⁶. Chez cet architecte américain il y aurait eu une sorte d'équation de laquelle aurait résulté son idéal urbain: un individu (un vote) + un terrain + une maison + une voiture = *Broadacre City*. Il y avait chez cet auteur un lien très fort entre une individualité érigée en dogme («"l'individualité étant *l'intégrité fondamentale* de l'âme humaine"» dans Choay, 1965, 302) et sa manifestation spatiale: la maison individuelle. Ainsi, son concept de *Broadacre City* lui aurait permis de donner un contenu matériel à son idéal démocratique et individualiste. Chez Frank Lloyd Wright l'individualisme aurait été un idéal devant commander une mise en forme spécifique de la ville¹¹⁷⁷. De plus, il est intéressant de noter chez cet auteur ce qui a toute les apparences

¹¹⁷⁵ «Si les *besoins* ne sont plus considérés comme émanant de l'intégrité de l'homme, la consommation, en tant que satisfaction de la demande, n'a plus de caractère "naturel" [...]: dans le domaine de l'architecture domestique, si la *demande* est, bien sûr, une réponse spécifique au *désir*, elle est aussi une création sociale. C'est ce que Pierre Pelletier résume en disant que "la consommation viendrait piéger de manière abstraite les rapports sociaux concrets; (...) le consommateur achetant une valeur signe et non pas une valeur d'usage"» (Le Couédic, 1985, 210).

¹¹⁷⁶ «"La vie même du citoyen est louée dans un monde de location"» (dans Choay, 1965, 299).

¹¹⁷⁷ «"Imaginons ces unités fonctionnelles [maisons, magasins, usines...] intégrées les unes aux autres de telle façon que chaque citoyen puisse, selon son choix, disposer de toutes les formes de production, distribution, transformation et jouissance dans un rayon distant de dix à quarante minutes de sa propre demeure"» (dans Choay, 1965, 306).

d'une dichotomie entre une nature jugée bénéfique et une ville vue comme néfaste ¹¹⁷⁸. L'idéal romantique aurait indirectement influencé la conceptualisation des banlieues du XX^e siècle. D'ailleurs, plusieurs municipalités autour de Québec mettent de l'avant des slogans valorisant la nature.

Tout se passe comme si il y avait eu une sorte de glissement de l'association baroque entre les saillances du paysage et la saillance du sujet vers une association entre le sujet et le pavillon individuel. En fait, ce glissement aurait peut-être été le fait d'acteurs (sédentaires) ayant consommé des signes de styles. Chose certaine, comme l'a montré Guy Mercier, la propriété du bungalow aurait cette force d'attraction dans la possibilité d'individualiser le sujet: «l'impact de la propriété se focalise sur ces titulaires. [...] En d'autres mots, la propriété qualifie leur existence sociale» (1985, 94-95). Ailleurs il écrivait: «la propriété ne considère pas les hommes de façon anonyme, elle ne réfère pas à des êtres indifférenciés. Au contraire, elle associe des choses à des noms» (1986, 336). La demeure en serait venue à s'associer ou à évoquer l'unicité de l'individu. Cette évocation aurait ainsi été explicitée par des architectes ou certains penseurs, puis «*récupérée*» par la publicité. Ou alors la publicité n'aurait fait que révéler quelque chose qui était déjà en latence, tandis que l'architecture et l'urbanisme pour leur part seraient parvenus à «*théoriser*» ce qui aurait été maintenant généralisé, à savoir cette association entre l'individu, le salut et la maison¹¹⁷⁹. Yves Mélançon a souligné par exemple le rôle de la publicité dans l'avènement du quartier Limoilou (1997, 170).

L'accès à la propriété individuelle aurait constitué la base d'un récit mettant en valeur nommément un sujet performant qui travaille pour atteindre cet idéal du *domus*. La demeure aurait été à la limite une preuve à la fois du déroulement du récit tout en étant une mise en forme de cette rédemption formulée par le récit. Dans un document (publicitaire?) de la fin des années 1920 vantant les avantages du bungalow, on pouvait y lire cette petite «*poésie*»:

«"Our Little love nest...
Where red, red roses grow...
Far from the city...

A bit of heaven..."

¹¹⁷⁸ «"Examiner le plan d'une grande ville, c'est examiner quelque chose qui ressemble à la coupe d'un tissu cancéreux"» (dans Choay, 1965, 301).

¹¹⁷⁹ «...la doctrine sous-jacente à l'étalement fut d'abord énoncée sur le mode d'un courant littéraire dès le siècle dernier, comme en témoigne, entre autres, cette citation datant de 1876: "A modern suburb is a place which is neither one thing nor the other, which has neither the advantage of the town nor the open freedom of the country, but manages to combine in a nice equality of proportion the disadvantages of both» (Ritchot et al., 1994, 297 note).

Extrait de "Bungalow of dreams", vers 1928» (Ville de Québec, 1988.2, 42 ns). Cette référence au paradis évoque spontanément des commentaires de Gaëtan Desmarais (cf.: chapitre III). Le *domus* aurait donc été apparenté à un éden, à un paradis terrestre. Enfin, la

«quête d'une plus grande liberté individuelle serait la raison profonde de cette "fuite de la ville". La possession de sa propre maison — ce que la banlieue offre — serait reçue comme la preuve la plus tangible de cette liberté individuelle [...]. [...] Le banlieusard pouvant disposer à sa guise de toute ce qui compose "sa" propriété se sentirait maître chez lui. [...] Au monde extérieur contraignant, il opposerait le *home*, synonyme de liberté parce que lieu de l'individu-maître» (Mercier, 1985, 71-72).

Cette liberté désirée ne serait-elle pas, quelque part, une liberté acquise à crédit? Enfin, Charles Taylor a souligné l'importance de ce qu'il nomme la «vie ordinaire» (le quotidien) dans l'échelle des valeurs contemporaines (1998). Dans un tel contexte, le bungalow aurait acquis une valeur particulière dans la mesure où il aurait été le lieu par excellence pour expérimenter cette «vie ordinaire».

...

...

...

Cette *évasion* vers l'ouest de Québec n'allait pas se faire au hasard des ventes et des achats de terrains. Jacques Delisle a montré comment la forme du cadastre a eu une incidence sur l'émergence des banlieues pavillonnaires de Sillery et de Sainte-Foy (1981). Il a écrit à ce titre:

«C'est ainsi que la banlieue nous apparaît comme un espace urbain complexe et très hétérogène plutôt qu'une vaste étendue continue de bungalow [...]. Les formes anciennes repérées le long des vieux axes s'associent aux formes actuelles: au manoir très cossus [grandes propriétés] correspondent les banlieues pavillonnaires et les luxueux complexes d'habitation multifamiliale; aux maisons de ferme et ouvrières [petite propriété], ce sont plutôt les banlieues isomorphes, les multiplexes et les "walk-up". Ces associations s'expliquent *via* les tenures foncières qui constituent la clef de voûte du développement "para"-urbain. Le manoir signale les réserves foncières et la maison de ferme rend compte de la petite propriété agricole en franc et commun soccage» (*idem*, 141).

Il est intéressant de souligner le lien, explicité par Jacques Delisle, entre la localisation de la forme de la propriété (petite ou grande) et la qualité des formes (modestes ou cossues). De façon générale, la petite propriété dans Saint-Foy et Sillery allait localiser les banlieues isomorphes et les ensembles domiciliaires multiples (modestes), tandis que les grands domaines de Sillery allaient accueillir les pavillons cossus et les tours d'habitation luxueuses. Dit autrement, Sainte-Foy et une partie de Sillery allaient se développer à partir de fronts et d'antennes, tandis que la partie sud de Sillery se

développait par grandes plages de banlieues pavillonnaires (*idem*, 70 et 83)¹¹⁸⁰. Ce qui n'a pas empêché l'émergence d'un noyau institutionnel du côté nord de Sainte-Foy (Cégep Sainte-Foy, Cégep Saint-Laurent; Frères des écoles Catholiques, la *Pyramide*, etc.; **fig.: 4.22**) et l'apparition de formes plus modestes à proximités des domaines de pavillons à Sillery (Delisle, 1981)¹¹⁸¹.

Sans refaire toute sa démonstration, sans expliciter dans le détail, rue après rue, le développement des premières banlieues à l'ouest de Québec, brosons tout de même un bref tableau du développement de Sillery et de Sainte-Foy à partir des années 1950. Comme l'a soutenu Jacques Delisle, le développement de l'ouest de Québec aurait suivi quatre grandes étapes (*idem*, 128; **fig.: 4.23**). Dans un premier temps (après 1850), les axes anciens du Chemin Sainte-Foy et une partie du Chemin Saint-Louis (de Pie XII vers Sillery) accueillait des formes modestes associées à la production (fermes et maisons d'ouvriers). Ce qui n'avait pas empêché, ici et là dans cette campagne, l'émergence de quelques domaines de villégiature, mais toujours le long de ces deux axes anciens. Leur localisation sur de petites propriétés foncières aurait menacé leur pérennité dans la longue durée¹¹⁸². Depuis ces deux axes anciens, et s'appuyant sur des intersections émergeant sous forme de pôles multifonctionnels, des fronts d'urbanisation se déployaient. Jacques Delisle en a identifié cinq à partir desquels l'urbanisation de cette partie de Québec devait se faire: avenue de la Colline, la route de l'Église, Pie XII, une partie du chemin Sainte-Foy et une section du boulevard Laurier (*idem*, 66). À partir de ces fronts, tout en étant délimité par ces derniers, devaient se déployer des antennes remplissant graduellement les espaces¹¹⁸³. Comme le géographe l'a démontré, l'impact de ces antennes devaient se faire sentir sur les valeurs foncières des terrains non bâtis, incitant les entrepreneurs à construire des habitations multiples (walk-up, tours, etc.)¹¹⁸⁴. La hausse des valeurs foncières amenait le remplacement des pôles de services

¹¹⁸⁰ «Les unités morphologiques axiales plutôt modestes et isomorphes correspondront aux lanières allongées agricoles (rang québécois), alors que les champs ou plans formant des unités plus cossues et pavillonnaires occuperont les domaines et autres grandes propriétés» (Delisle, 1981, 45). Cette association entre formes modestes et petites propriétés et formes cossues et grandes réserves foncières a été faite par Gilles Ritchot et son équipe (Ritchot et al., 1977).

¹¹⁸¹ «...soulignons l'expansion au nord de Bergerville de la banlieue sauvage et l'apparition de l'unique noyau de multiplexes sur des terrains moins convoités par les constructeurs de riches cottages» (Delisle, 1981, 116; **fig.: 4.24**).

¹¹⁸² Plusieurs de ces résidences d'été ont été détruites lors de la construction de la banlieue isomorphe (Delisle, 1981).

¹¹⁸³ «...ces fronts limitent ou canalisent régulièrement le développement "para"-urbain» (Delisle, 1981, 67).

¹¹⁸⁴ «Les terres agricoles seront alors soumises à la pression de la rente urbaine qui incitera les cultivateurs, propriétaires, à lotir ou à vendre rapidement leurs lots à des entrepreneurs-constructeurs, voire à des particuliers. La construction domiciliaire plutôt modeste qui suivra ne pourra que s'adapter au découpage foncier en place, c'est-à-dire s'effectuer en suivant les formes cadastrales du rang seigneurial en lanières allongées, soit ce que nous appellerons antennes» (Delisles, 1981, 21).

par des formes plus rentables, entre autres, les centres commerciaux de Place Sainte-Foy (1958) et de Place Laurier (1960) qui prenaient la place (*idem*, 127-128). Ce dernier était refoulé dans l'aire *rurale* de Québec. Maintenant, plus au sud, nous l'avons souligné, les vastes domaines aristocrates et bourgeois du XIX^e siècle étaient comblés de banlieues pavillonnaires.

Ce modèle synthétisé par Jacques Delisle pourrait vraisemblablement s'appliquer au développement de la grande banlieue «consommatoire» des années 1970-2000. Cette banlieue de l'étalement allait se développer sur les terres agricoles (petites propriétés) au nord et au sud de Québec. Ici, les noyaux à partir desquels devaient s'étirer les fronts d'urbanisation furent les noyaux de faubourgs-villages (*idem*, 136). Ainsi, des axes comme le boulevard Masson, la rue Saint-Jean-Baptiste ou le boulevard Saint-Jacques devaient dans un premier temps canaliser les premiers fronts d'urbanisation à partir desquels devaient «pousser» les premières antennes.

Les deux grands centres commerciaux de Sainte-Foy allaient attirer vers eux des bureaux de toute sorte, contribuant ainsi à l'émergence d'un nouveau centre-ville, faisant directement concurrence à celui de Québec (*idem*, 126)¹¹⁸⁵. Encore aujourd'hui, cette portion du boulevard Laurier continue à s'étendre et à se densifier: des étages ont été ajoutés à Place de la Cité; la Compagnie de la Baie d'Hudson ainsi que le magasin Simon s'agrandissaient à même des stationnements; une compagnie d'assurance vient de construire sur le site de l'ancienne station de radio de Radio-Canada une tour d'environ dix étages; un nouvel hôpital vient d'être ajouté (**fig.: 3.68**). Cette densification-extension du pôle économique de Sainte-Foy, par l'effet sur les valeurs, menacerait les quartiers résidentiels environnant, comme celui de Saint-Denis, localisé au nord du boulevard Hochelaga. Déjà au début des années 1980, à l'aide de la logique de la rente urbaine, Jacques Delisle pouvait écrire:

«Avec l'intégration des services à la densification commerciale dans les environs de place Laurier et place Sainte-Foy, nous pourrions assister à une déstructuration des unités morphologiques de banlieue ne pouvant supporter la fonction seconde de rentabilisation optimale du sol, véhiculée par ces formes dont la fonction commerciale est doublée de celle des services» (1981, 137).

François Hulbert a reconstitué la lutte des citoyens habitant ces quartiers localisés à l'ombre des centres commerciaux de Sainte-Foy (1994; **fig.: 4.25; 1.3**). Il est intéressant de souligner que cet auteur a apparenté cet effet de «proximité formelle» aux effets de la

¹¹⁸⁵ «La venue de ces formes provoquera une hausse de la valeur du sol avoisinant créant ainsi une réaction en chaîne. Nous devrions donc constater quelques années plus tard la présence d'un axe composé principalement de formes à contenu commercial» (Delisle, 1981, 129).

colline parlementaire sur les faubourgs Saint-Louis et Saint-Jean (cf.: section 7.2)¹¹⁸⁶. Dans les deux cas, l'emballement de la spéculation pourrait avoir un effet sur le devenir du cadre bâti plus modeste. En fait, nous pourrions nous demander si le sud de la paroisse de Saint-Denis ne serait pas en sursis?

Ainsi, jusque vers les années 1965-1970, l'essentiel de l'évasion vers la périphérie aurait l'affaire d'acteurs qui disposaient de moyens, tant de rester que de partir, donc d'acteurs qui, pour plusieurs auraient eu les moyens d'assumer entièrement leur trajectoire dans l'espace. Mais à partir des années 1970, la banlieue isomorphe était systématiquement implantée dans l'aire rurale de Québec, occupant les mailles informées par le réseau de transport, les espaces de production et d'entreposage. Cet étalement aurait été pris en charge par une organisation municipale fragmentée en treize entités administratives en compétition les unes contre les autres, contribuant à l'émergence d'une «multiplication des foyers d'urbanisation» (*idem*, 127)¹¹⁸⁷. Gilles Ritchot a indirectement abordé cette prise en charge en parlant d'une bureaucratie «encline à l'obésité»:

«...l'étalement s'est appuyé sur la promotion des pratiques professionnelles de l'urbanisme et de l'aménagement, comme sur la dilatation corrélative de l'appareil bureaucratique. Ces pratiques étaient en vogue depuis les années 1920 mais elles furent l'objet, à compter de la décennie 1960, d'une reformatisation juridico-administrative encline à l'obésité»: MRC, communautés urbaines (1999, 450).

Une certaine rupture était donc observable à cette époque, non seulement une rupture qualitative, mais aussi (et avant tout?) une rupture dans la localisation. Avant 1970, des acteurs endorégulés investissaient l'axe monumental de Québec. Ces acteurs profitaient de cette «sédimentation» de richesses converties en valeurs depuis 1636. Une fois de plus, l'axe monumental canalisait à son avantage certains acteurs, filtrant l'émergence du domaine bâti. La pression démographique avait pour conséquence de faire disparaître des espaces (surtout du côté de Sainte-Foy), qui jusque dans les années 1950, étaient encore dévolus à des activités rurales (**fig.: 4.26**). Par la nature de ces trajectoires, les positions du promontoire devenaient franchement urbaines. Après 1970, c'était la «banlieue

¹¹⁸⁶ «Dans un contexte de banlieue, celui-ci vit une situation comparable à celle vécue par le quartier Saint-Jean-Baptiste de Québec face au développement de la Colline parlementaire» (Hulbert, 1994, 563).

¹¹⁸⁷ François Hulbert écrivait: «L'absence de schéma d'aménagement jusqu'en 1985, le choix automobile nettement affirmé, l'absence de politique foncière et la complexité de la mosaïque municipale ont largement contribué à l'éparpillement des secteurs résidentiels et à la création de nouvelles banlieues toujours plus éloignées» (Hulbert, 1994, 83). Il ajoutait: «...chaque village, chaque municipalité de la périphérie de Québec est devenu au cours des trente dernières années un noyau à partir duquel l'urbanisation s'est développée puis étalée; celle-ci se diffuse à partir de multiples endroits à la fois, créant une banlieue des plus disparates où chaque municipalité tend à vouloir jouer son propre rôle au sein de l'agglomération, avec le moins de contraintes possibles. Dans un tel contexte, ces villes dans la ville rendent difficiles la maîtrise de la croissance urbaine, la localisation adéquate des équipements, des zones d'activités et l'élaboration d'un schéma d'agglomération» (Hulbert, 1994, 126).

consommatoire» qui était lancée. Il y aurait eu vraisemblablement une différence d'intentionnalité entre les trajectoires d'avant 1970 et celles après. Certes, il y aurait eu un désir d'exprimer son individualisme par l'entremise de la résidence privée:

«...certains types de banlieue centrifuge matérialisent non pas primordialement un réaménagement de la fonction résidentielle mais bien la recherche d'une manifestation inédite de la conquête du droit de propriété. Certains groupes sociaux consommateurs de la banlieue n'ont pas été mûs par la nécessité de se loger: ils ont eux-mêmes pris l'initiative d'**un déplacement vers la signification de la propriété individuelle**» (Ritchot dans Pelletier, 1982, i-ii ns).

Mais autre chose aurait été au cœur de ces trajectoires:

«L'étalement urbain a donné suite à une érosion du cadre bâti ancien. Conformément à la contestation des valeurs traditionnelles du travail, de la production et de l'épargne, cette destruction a traduit la prégnance des valeurs alors nouvelles du loisir, de la consommation et d'un intarissable crédit. L'abandon du patrimoine, dans le cours des années 1960, a précédé une gentryfication qui était à peine perceptible en 1973 et encore exceptionnelle en 1976. Cet abandon a exprimé le dessaisissement collectif des anciennes valeurs et non pas un rapport de forces dont l'enjeu aurait été l'appropriation petite bourgeoise des positions sous-jacentes aux secteurs dégradés. La valorisation du patrimoine immobilier démarrerait pour de bon en 1977, sensiblement après que les effets corrosifs de l'étalement avaient été sentis» (Ritchot, 1999, 448).

Une soif de modernité aurait donc emporté alors une partie de la société (loisir, consommation, etc.), une modernité qui se serait exprimé entre autres par l'architecture du bungalow, mais aussi par le centre commercial (un ersatz de place publique?). Certes, ces acteurs dans Montcalm étaient-ils bien logés, mais ce désir de s'engager dans des trajectoires leur permettant d'expérimenter une «nouvelle façon d'être au monde» aurait été plus fort. Pourrions-nous cependant apporter une nuance permettant de distinguer quelque peu les trajectoires d'avant 1970 de celles d'après? Rappelons qu'au début du siècle, à Limoilou, les signes consommés auraient été élaborés par d'autres (cf.: section 2). Les acteurs ayant participé de la banlieue de l'étalement auraient consommé des signes de la modernité «élaborés par d'autres». Comme nous allons le voir, les acteurs de la banlieue de l'étalement, comme à Limoilou, étaient exorégulés. Ainsi, au-delà d'un idéal individualiste qui aurait trouvé à s'exprimer dans le bungalow; la forme individuelle du pavillon aurait exprimé une adhésion à de nouvelles valeurs liées au loisir, à la consommation (la perpétuelle nouveauté; l'éphémère?); elles aurait aussi marqué la globalisation de cette posture de l'individu seul. Plus important encore, l'étalement de la banlieue isomorphe était galvanisée par une *mimesis* d'appropriation.

L'hypothèse échafaudée par Gilles Ritchot et son équipe est que cette modernité exprimée par l'architecture et le mode de vie de Sainte-Foy, qui s'est édifiée durant les années 1950-1970, aurait servi de modèle à l'ensemble de la région, et même à la Ville de

Québec (1994).

«Le secteur Sillery — Sainte-Foy, grâce à sa somptueuse banlieue, à sa place d'affaires attractive et au campus de l'Université Laval, s'est alors imposé comme étant l'archétype de l'urbanité moderne et prospère. Cette banlieue muée en nouveau centre-ville occupait désormais la position urbaine la plus convoitée, de telle sorte que son endorégulation a surdéterminée l'exorégulation rurale à l'échelle régionale. [...] Ce spectacle [urbain] a suscité une *mimesis* d'appropriation» (*idem*, 278).

Ailleurs, Gilles Ritchot écrivait:

«...la Colline parlementaire et la banlieue consommatoire de Sainte-Foy ont exhibé sans retenue les signes de la modernité. Autant la Colline parlementaire, avec son complexe G et sa tranchée autoroutière, a provoqué une ire politiquement correcte, autant le succès de Sainte-Foy a été tel que **les municipalités rurales à proximité sont entrées en compétition à force d'imiter**. À peu de chose près, leur "esprit de clocher" a signifié la quête d'un même objet, notamment une place commerciale du type des premières qui ont bordé le boulevard Laurier à Sainte-Foy. Tout en jouant la carte patrimoniale, la ville de Québec a elle-même imité Sainte-Foy. Elle a fait l'acquisition d'un foncier rural à l'ouest de Charlesbourg et y produisit *ex nihilo* un massif postmoderne. Plus qu'une banlieue, ce massif étale la "ville nouvelle" de Lebourgneuf. La place commerciale — **les Galeries de la Capitale** — est un "**môle**" qui, vu de loin, ressemble à une enceinte médiévale. Par l'intérieur, cette place commerciale restitue l'euphorie du parc d'amusement voire de la place publique. Le massif de Lebourgneuf avoisine une carrière et des pylônes le raturent en tous sens. La colocalisation de qualités d'occupation urbaines et rurales frise l'aberration dans ce cas» (*idem*, 451 ns).

Ainsi, Sainte-Foy et sa place commerciale se seraient présentées comme un «spectacle» avec lequel les acteurs régionaux auraient désiré se conjoindre. Et parce que tous et chacun voulait la même chose, une sorte d'emballement se serait emparée des différentes villes, menant à des rivalités intermunicipales. Même la ville de Québec serait entrée dans cette drôle de «chorégraphie», l'amenant à se dédoubler en implantant ce qui aurait été une sorte d'image miroir du Vieux-Québec: le «môle médiéval» des Galeries de la Capitale, centré sur une «*place publique*». François Hulbert a bien fait ressortir les contradictions entre les désirs de la Ville de relancer son centre-ville tout en cherchant à développer un nouveau pôle urbain à Lebourgneuf (1994)¹¹⁸⁸. Si les acteurs en venaient à reproduire dans l'aire *rurale* ce «spectacle urbain», c'est que l'axe monumental était déjà largement occupé par des acteurs endorégulés, donc contrôlant leur mobilité et celle des autres. Ne renonçant pas à leur désir de modernité exaltée par Sainte-Foy, mais ne pouvant pas non plus atteindre cette position puisqu'elle était déjà occupée, les sédentaires n'ont eu d'autre choix que de reproduire ce modèle dans l'espace *rural* de Québec.

L'aire *rurale* de Québec accueillait «*depuis toujours*» des formes productives ou des formes associées (agriculture et maisons de ferme, autoroutes, industries, lignes de transport¹¹⁸⁸ «Québec est ainsi aux prises avec un double objectif: repeupler ses quartiers centraux ("bâtir en ville") tout en construisant sa propre banlieue ("bâtir Lebourgneuf")» (Hulbert, 1994, 16). Plus loin l'auteur ajoutait: «La ville de Québec s'étale ainsi dans sa propre banlieue qui est définie par la municipalité comme étant "à l'orée du centre-ville" alors qu'elle en est aussi éloignée que les centres de Sainte-Foy, Charlesbourg ou Beauport» (*idem*, 130).

d'énergie, carrières, entrepôts, voies ferrées, noyaux de faubourg, etc.), parce que des acteurs endorégulés avaient, dès 1636, informés la falaise de Québec en position *urbaine*. Et parce que la qualité d'occupation de l'axe monumental s'est maintenue et même renforcée avec le temps, les formes *rurales* présentes dans ce dernier ont eu tendance à en être expulsées (et certainement les acteurs sédentaires). Ce fut par exemple le cas de l'ancien aéroport de Québec qui était relocalisé dans un «désert» au nord de Sainte-Foy¹¹⁸⁹. Pierre Pelletier (?) a montré comment des acteurs de l'axe monumental, au début du XX^e siècle, avaient spéculé dans le secteur des ponts, refoulant ainsi vers Charny le projet de gare de triage du CN (Source + cit). Dit autrement, l'émergence du faubourg de Charny aurait été le résultat de gestes d'acteurs de l'axe monumental. Plus récemment, les citoyens de Sillery parvenaient à refouler un projet portuaire devant être implanté au pied de leur municipalité¹¹⁹⁰. Ainsi, dans la longue durée l'axe monumental refoulait de plus en plus les équipements de toute sorte vers la périphérie. Bref, Sainte-Foy, dont la position était prolongée ou souligné par la dorsale du Cap-Diamant, exprimait une modernité et un nouvel art de vivre qui «*tranchait*» par rapport à une région largement campagnarde, industrielle et lézardée d'infrastructures lourdes. La forme du promontoire mettait en évidence, comme sur un plateau («*d'argent*?»), cette nouvelle «façon moderne d'être au monde» associée à la maison individuelle, à la voiture et à la consommation. Ainsi, par la qualité de son cadre bâti et par l'absence presque totale de formes ayant un impact négatif sur les valeurs (foncières), Sillery et Sainte-Foy devaient se présenter en modèle, en «spectacle urbain».

Cette mimesis d'appropriation se serait exprimée par les rivalités intermunicipales qui ont miné toute tentative de concertation dans la région de Québec (Ritchot et *al.*, 1994). François Hulbert et Jean Cimon ont tous deux analysés ces rivalités qui, soit à l'intérieur de la Communauté urbaine de Québec (C.U.Q.) soit entre la C.U.Q. et les Municipalités régionales de Comté (M.R.C.), ont contrecarré et contrecarrent encore toute vision concerté du développement régional (Cimon, 1991; Hulbert, 1994). Jean Cimon a comparé par exemple la CUQ à une «"auberge espagnole"» (dans Ritchot et *al.*, 1994,

¹¹⁸⁹ «Le boul. Laurier traverse maintenant les anciennes propriétés regroupées du gouvernement fédéral sur lesquelles était installé l'aéroport de Québec [...]. Aujourd'hui, le long de ce boulevard, ont été construits des centres d'achats (place Laurier, place Sainte-Foy), un hôpital (CHUL, anciennement hôpital des anciens combattants), plusieurs édifices à bureaux, des hôtels et des motels» (Delisle, 1981, 48).

¹¹⁹⁰ Il s'agissait du projet d'entrepôt de la compagnie Luralco; face à la contestation, la compagnie est allée s'installée dans la région de Trois-Rivières (Hulbert, 1994).

279)¹¹⁹¹. Pour sa part, Marc Boutin a parlé de «débats à la petite semaine» (2002, 184).

«Afin de comprendre de tels comportements [de concurrence inter-municipale], il importe de reconstituer la réaction des municipalités rurales qui accueillait chez elles des équipements industriels, des carrières, des transformateurs, des pylônes, des dépotoirs, etc., tout en côtoyant la municipalité de Sainte-Foy qui s'appropriait les insignes de l'urbanité moderne. Le spectacle de la nouvelle urbanité incarnée par Sainte-Foy était suffisant pour leur faire vouloir un aménagement de même style. L'étalement aurait alors réalisé, dans les municipalités à forte composante rurale (y compris Québec!), une imitation de la modernité urbaine exhibée à Sainte-Foy. Le drame a tenu dans le fait que ces municipalités partageaient les positions rurales exorégulées parce que, justement, le domaine urbain endorégulé les surdéterminaient dans cette ruralité. En d'autres termes, le spectacle urbain de Sainte-Foy a fait vouloir son style par l'acteur rural, tout en étant responsable de la position exorégulée de ce dernier, c'est-à-dire l'obstacle — un interdit d'appropriation — qui l'empêche d'atteindre l'endorégulation urbaine» (Ritchot et al., 1994, 280).

Ainsi, l'inaccessibilité de la position *urbaine* (elle valait chère et elle était déjà occupée), doublée du fait que les acteurs n'auraient donc pas renoncé à leur désir d'accéder eux aussi à la propriété individuelle, forçaient ces derniers à implanter leur bungalow (forme urbaine, non productive) dans la position rurale de Québec. Il y avait donc — et il y a toujours en plusieurs endroits — une contradiction: des formes *urbaines* ont été construites sur un substrat *rural*, ne permettant pas de racheter la forme *urbaine* improductive.

«Faut-il regretter l'étalement? Devons-nous reprocher aux municipalités de s'imiter l'une l'autre au point de procéder à des annexions de territoires ruraux pour s'étaler davantage? Le phénomène traumatise la bureaucratie qui de nos jours expérimente le syndrome de l'apprenti sorcier» (Ritchot, 1999, 451). À cette question, il n'y a pas de réponse évidente. À la limite, elle dépend de notre capacité à accepter les choses telles qu'elles sont et surtout de notre volonté à assumer nos choix de localisation. Il nous paraît assez évident que certaines positions de l'aire *rurale* sont devenues *urbaines* depuis. Ici et là, dans l'aire *rurale* de Québec certains massifs dominant leurs environs. Nous pensons spontanément aux lacs Saint-Joseph et Beauport. Mais le reste de ce vaste espace pourrait demeurer dans une *ruralité* préjudiciable à la valeur du cadre bâti, un cadre bâti qui exige souvent des mesures compensatoires pour minimiser certains inconvénients (murs anti-bruit, etc.).

L'implantation de forme *urbaines* (non productives) sur un substrat *rural* recérait — et

¹¹⁹¹ Gilles Ritchot et ses co-chercheurs ont souligné comment la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a tout pour incité les acteurs politiques à s'engager dans des rivalités stériles dans la mesure où cette loi permet à chaque entité municipale d'avoir ses propres équipements: «Dans la mesure où chaque plan [d'urbanisme] incite à prévoir, pour chaque territoire municipal, "son" parc industriel, "son" centre commercial, "son" école, "son" échangeur autoroutier, "son" lotissement résidentiel, "son" espace vert, etc. **une telle prescription est sûrement de nature à stimuler la mimesis**» (Ritchot, et al., 1994, 281 ns).

recèle toujours — des avantages et des inconvénients. Sur le coup, le foncier *rural* a l'avantage d'être peu coûteux, rendant le bungalow isomorphe d'autant plus accessible. Mais à long terme (au moment de la vente par exemple), ce foncier *rural* pourrait s'avérer préjudiciable, empêchant le propriétaire de se prévaloir d'une quelconque plus-value. À la limite, la banlieue de l'étalement pourrait constituer une forme d'appauvrissement. Ainsi, parce que le foncier *rural* tend à valoir le moins cher possible (permettant à la création de richesse de s'arracher de la rente), il devient par le fait même plus accessible. Mais puisque les acteurs de la banlieue de l'étalement n'avaient pas nécessairement les moyens de valoriser l'espace — plusieurs dépendaient et dépendent toujours du crédit hypothécaire pour accéder à la propriété — et parce que l'espace était (et est toujours?) *rural*, il a fallu que ces espaces soient artificiellement (sur)valorisé à perte, pour ainsi dire; c'est le désavantage collectif¹¹⁹².

«Dévalorisées politiquement, ces positions ont favorisé la reproduction, à faible coût et à grande échelle, de pavillons et de "centres d'achats". Toutefois, en même temps qu'elle en était la condition de possibilité sur le plan économique, la position politique rurale plongeait ce nouvel habitat dans le tourbillon de la dévalorisation. Parce que rurale, cette position attire aussi des équipements "infrastructurels" qui dévalorisent *a priori* les îlots résidentiels qu'on y aménage. Dès lors, la condition de possibilité devient une contrainte: la position étant politiquement dévalorisée, l'implantation de l'habitat pavillonnaire est moins onéreuse sur le plan économique en même temps que ce cadre bâti, en raison de sa position rurale, perd de la valeur. Pour conserver en position rurale l'illusion de l'urbain, il faut par conséquent générer et soutenir artificiellement la survalorisation d'un espace politiquement dévalorisé. C'est pourquoi les banlieues et les places commerciales, qui s'éparpillent en positions rurales depuis quelques décennies, doivent "forcer" la valorisation, fût-ce par l'instrument d'une spéculation qui attend de s'emballer» (Ritchot et al., 1994, 278).

L'organisation *a priori* de l'échiquier géopolitique régional aurait donc eu un impact sur la «performance» de certains aménagements (rappelons le cas de ces villas construites hors position), et en l'occurrence de la banlieue de l'étalement. Certes, le modèle de l'étalement urbain, tel que nous le connaissons depuis les années 1970 «fonctionne», c'est-à-dire qu'il a su offrir aux sédentaires la maison de leur rêve, des services, un mode de vie, etc. Mais à quel prix? Parce que les acteurs de l'étalement urbain n'avaient pas nécessairement les moyens d'assumer totalement la valorisation de l'espace, l'État (à tous les niveaux) aurait été dans l'obligation d'effectuer des investissements importants pour soutenir cette forme d'habiter, des investissements qui néanmoins, à cause de la valeur *rurale* du foncier, n'auraient jamais généré tous les effets positifs auxquels l'État pouvait s'attendre. Ainsi, une contradiction minerait depuis quarante ans l'étalement urbain, une

¹¹⁹² «...les qualités d'occupation [urbaines] déterminent une valorisation de la propriété, étant donné que la rente de situation à la hausse constitue un moyen de stabiliser leur caractère sélectif. Et de l'autre, les qualités d'occupation [rurales] déterminent une valorisation de la production aux dépens de la propriété: celle-ci doit être dévalorisée le plus possible dans ce contexte, étant donné que la rente de situation à la baisse constitue un moyen de préserver la richesse produite par le travail. Ces qualités d'occupation urbaines et rurales sont des "valeurs positionnelles" au sens topologique» (Ritchot, 1998, 72).

contradiction qui serait lourde de conséquence sur les finances collectives.

«Sans présumer de la part que ces immobilisations financières ont pu détenir dans le creusement de la dette publique, il est toutefois possible d'en déduire que l'opération conduit effectivement à une destruction de richesse. [...] Il [l'étalement urbain] conduit par conséquent à injecter de l'argent dans des positions rurales dans l'espoir de valoriser et de bonifier les aménagements réalisés là afin qu'ils deviennent à l'image de la forme urbaine archétypique. Or, dans cette opération, le crédit — indispensable autant aux petits propriétaires qu'aux administrations publiques et aux promoteurs — devient le moyen employé afin d'absorber le politique par l'économique. Il en résulte un endettement qui, subissant la dévalorisation économique qu'induit la position rurale, devient plus que difficile à honorer. [...] Pour valoriser la position urbaine, il faut produire de la richesse capable de "racheter" la rente qui découle d'une telle valorisation [d'origine politique]. Or cette richesse ne peut être produite qu'en position rurale. Rappelons que le foncier en position rurale a tendance à valoir le moins cher possible, afin que la rente ponctionne le moins possible la richesse produite par le travail. En survalorisant le foncier en position rurale, les banlieue de l'étalement sont donc, littéralement, des facteurs d'appauvrissement collectif» (*idem*, 282-283).

Aujourd'hui, ces localisations contradictoires de bungalow à proximité d'équipements lourds et polluants (au propre comme au figuré; **fig.: 4.20**), provoquent des mécontentements importants. Prenons l'exemple de l'usine d'équarrissage Alex Couture, localisée sur la Rive-Sud depuis 1939 et donc, bien avant les premières manifestations de l'étalement urbain¹¹⁹³. Les acteurs profitaient, à l'époque des tous premiers lotissements domiciliaires, de la «*pollution*» des valeurs foncières par Alex Couture pour acquérir à bon compte un lot à construire. Or, bien des acteurs aujourd'hui — sur le point de vendre leur maison? — aimeraient bien voir leur propriété prendre de la valeur. La présence de cette forme qui contribue au maintien de la qualité d'occupation *rurale* était initialement acceptée dans la mesure où elle contribuait à rendre l'espace accessible. Mais aujourd'hui, sous l'influence des discours environnementaux, cette entreprise est considérée comme une nuisance dans la mesure où ces acteurs aimeraient bien voir la rente augmenter. Il y a dans un tel «*dossier*» différents facteurs à considérer dont la responsabilité des citoyens qui effectuent des choix de localisation et la municipalité qui, à une époque, laissait le développement domiciliaire se rapprocher d'un tel équipement¹¹⁹⁴.

De nos jours, le prolongement de l'autoroute du Vallon s'inscrit dans une logique similaire. Depuis plusieurs années, un certain nombre de citoyens réclament que cette autoroute soit prolongée; demande à laquelle l'État a tout récemment accédé. Or, un tel prolongement va se faire au détriment du parc de l'Escarpe¹¹⁹⁵. Si des citoyens ont

¹¹⁹³ *Le Journal économique de Québec* (2004), «Le guide des 500 plus grands employeurs des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches», le jeudi 2 décembre, vol. 14 n° 4, p. 17-21.

¹¹⁹⁴ «Les municipalités ont réussi à étendre leur zone urbanisable dans des secteurs non viabilisés et dans des zones de bruits le long des autoroutes [...]. Au milieu des années 1970, L'Ancienne-Lorette a mis en place quelques rues résidentielles sous les cônes de bruit de l'aéroport et contre l'avis de la SCHL [...] qui a refusé de garantir les prêts et de fournir les services normalement accordés aux nouveaux propriétaires» (Hulbert, 1994, 138 note).

¹¹⁹⁵ «Alors qu'à Lebourgneuf la ville de Québec investit au fil des années des millions de dollars pour aménager le parc de l'escarpement...» (Hulbert, 1994, 76).

réclamé que cette autoroute soit prolongée au détriment d'un parc, c'est qu'ils considéreraient que la forme parc n'a pas d'impact positif sur la valeur de leurs propriétés, contrairement à l'accessibilité que peut procurer une autoroute. Comme dans le cas du parc Victoria, le parc de l'Escarpement vraisemblablement n'a pas résisté à la qualité d'occupation. Or une autoroute a un effet négatif sur les valeurs foncières à long terme. De plus, ce prolongement risque de rendre plus disponible de nouveaux terrains à construire, faisant en sorte que la construction de bungalows neufs pourrait déprécier l'actuel cadre bâti qui n'est plus au goût du jour depuis longtemps. À long terme, le prolongement de l'autoroute du Vallon, qui est une opération qui se chiffre en millions de dollars, risque de ne pas produire d'effets positifs sur les valeurs foncières. «L'investissement» pourrait se transformer en dépense pure et simple. Dans ce cas, une limitation de l'étalement urbain permettrait peut-être de valoriser le cadre bâti de la banlieue de l'étalement. Ces deux brefs exemples, qui pourraient facilement être multipliés, montrent comment la cohabitation de certaines formes contradictoires peut générer des tensions, des conflits, et des coûts (collectifs et individuels).

...

...

...

L'étalement urbain aurait représenté une destruction de richesses collectives importante. François Hulbert nous mentionnait que le coût des équipements collectifs (rues, écoles, aqueduc, etc.) pour une région comme celle de Québec pourrait se chiffrer en milliard de dollars (Hulbert, 1998, cpa)¹¹⁹⁶. Pour l'essentiel, ces coûts auraient été assumés par les différents paliers de gouvernement. Gilles Ritchot et ses cochercheurs écrivent:

«À cause du principe de réalité économique, la fiction utopienne d'une organisation totalement subjective du cadre bâti ne peut pas indéfiniment prévaloir. Pour valoriser la position urbaine, il faut produire de la richesse capable de "racheter" la rente qui découle d'une telle valorisation. Or cette richesse ne peut être produite qu'en position rurale. Rappelons que le foncier en position rurale a tendance à valoir le moins cher possible, afin que la rente ponctionne le moins possible la richesse produite par le travail. En survalorisant le foncier en position rurale, les banlieues de l'étalement sont donc littéralement des facteurs d'appauvrissement collectif» (Ritchot et al., 1994, 282-283).

Mais peut-il en être ainsi pour toujours? La banlieue de l'étalement est-elle condamnée à demeurer dans une spirale de dévalorisation? La *ruralité* de la position de la banlieue de l'étalement peut-elle changer? Certainement, soit au gré de facteurs externes qui pourraient donner aux acteurs une capacité nouvelle d'assumer le contrôle de leur mobilité, soit à la suite d'un brassage social, et plus particulièrement d'un *rassemblement* qui affecterait un quartier en particulier. Mais encore faut-il que de tels mouvement

¹¹⁹⁶ Le réseau d'autoroutes «draine vers lui une part majeure des budgets d'infrastructure qui ne suffisent pas à satisfaire à une demande (en nouvelles écoles, en services de santé périphériques, en prolongements d'autoroutes, etc.) qui s'emballe» (Boutin, 2002, 172).

présentent une pérennité certaine. Mais qui dit *rassemblement* dit aussi érosion de la position de départ; ce n'est donc pas la totalité de la banlieue de l'étalement qui pourrait bénéficier d'une bonification positionnelle. Dit autrement, certaines positions connaîtront une dévaluation. Ces brèves observations soulèvent donc la question du devenir des bungalows de l'aire *rurale*. Est-il possible d'anticiper raisonnablement des scénarios d'avenir? Est-il possible, à la lumière de la morphogenèse de Québec de réduire l'incertitude quant à l'avenir de la banlieue de l'étalement? Sans prétendre à une analyse exhaustive, nous aimerions tout de même soulever différents aspects de cette question.

Un premier élément pourrait-être la répartition spatiale de la structure d'âge. En effet, certains quartiers furent construits sur de courtes périodes, permettant de supposer avec certaines réserves, qu'ils présentent aujourd'hui une relative homogénéité socio-économique¹¹⁹⁷. Une telle homogénéité relative pourrait-elle avoir une incidence sur le nombre de bungalow mis sur le marché, et donc sur leur valeur? De plus, style architectural et/ou la qualité de construction de certaines banlieues pourraient-ils jouer en leur défaveur? Nous avons pu observer ici et là, sur le promontoire de Québec, des ravalements de façades, signe peut-être que des (nouveaux?) propriétaires seraient en train de mettre leur bungalow au goût du jour. Derrière les centres commerciaux de Sainte-Foy, il y a quelques rues où des bungalow des années 1950 ont été remplacé par des résidences de trois étages. Dans ce cas-ci, il s'agit peut-être d'un effet de la rente: la hausse de celle-ci rendrait possible de remplacement du cadre bâti par des résidences encore plus costaudes. Aussi, à prix égal, bien des acteurs pourraient préférer un unité d'habitation neuve, quitte à devoir s'éloigner davantage (ce qui est bien relatif considérant l'étalement des centres d'emplois et de services). Advenant une dévaluation relative de la valeur des maisons dans certains quartiers, la propriété individuelle pourrait devenir accessible à des couches sociales ayant peut-être les moyens d'accéder à la propriété d'un pavillon isomorphe, mais n'ayant pas nécessairement les moyens d'en assumer l'entretien. Pourrions-nous alors assister à la transformation de banlieues isomorphes en «banlieues sauvages»? Là où la banlieue sauvage est caractérisée par une élaboration artisanale du cadre bâti parfois à partir de matériaux recyclés, la banlieue isomorphe se ferait banlieue sauvage par manque d'entretien ou par un entretien artisanal à budget réduit. Réjean Lemoine nous a fait remarquer que la première «couronne» de banlieue, comme les quartiers Saint-Rodrigue et Maizeret, sont actuellement composés d'une population assez

¹¹⁹⁷ «Les premières banlieues s'éloignent de plus en plus des stéréotypes hérités de l'après-guerre. Ces quartiers ne sont plus uniquement résidentiels, leur parc de logement ne comprend plus majoritairement des maisons unifamiliales, leurs résidents vieillissent et les familles avec jeunes enfants y sont de plus en plus rares. La configuration actuelles des banlieues porte la marque des tendances socio-démographiques du dernier demi-siècle et annonce des bouleversements majeurs» (Morin, 2002, 106-107).

âgée qui, bientôt sur le point de se relocaliser, tendrait diminuer les dépenses d'entretien (2005, cpa). En d'autres termes, la localisation des acteurs et leur potentiel déplacement (en fonction de leur âge, etc.) nous permettrait éventuellement de mieux cerner le devenir de certaines banlieues de l'étalement.

Les médias ont récemment évoqué les différents impacts de la hausse des coûts de l'énergie. Considérant le taux d'endettement du ménage moyen au Québec, une hausse (attendue?) du prix de l'essence serait certainement préjudiciable pour l'avenir de certains quartiers de la banlieue de l'étalement. Dans certains quartiers de banlieue, les autorités municipales ont permis et permettent l'ajout d'un logement supplémentaire (attaché ou non) pour la résidence des aînés (parents ou grands-parents). Dans la longue durée, de tels ajouts pourraient éventuellement contribuer au maintien du cadre bâti. Là où la «*forme-quartier*» superpose des faubourgs, permettant de financer l'accès à la propriété, certaines banlieues de l'étalement pourraient connaître quelque chose d'analogue; la densification de ces espaces contribuant certainement à rendre la gestion des services collectifs plus efficace.

L'avenir de la banlieue déjà existante serait aussi lié à la vitesse avec laquelle la nouvelle banlieue continue de s'étaler. Nous avons vu précédemment que les récentes fusions municipales pourraient contribuer à reporter à des échelles encore plus vastes (sur des terrains de moins en moins coûteux?) les anciennes rivalités qui ont marqué les trente ans de la CUQ. Ces rivalités, à des échelles qui n'ont pour ainsi dire plus de limites pourraient contribuer à soutenir l'étalement urbain. Dans une telle optique, ces nouvelles banlieues ne pourraient-elles pas avoir un effet dépréciatif sur les banlieues de l'étalement déjà existantes? Par exemple, ne serait-il pas important de se questionner sur des projets comme celui de la ville de Pont-Rouge (Portneuf) qui «se prépare à devenir la banlieue de Québec» (Le Soleil, 1991)¹¹⁹⁸? Ou encore sur celui de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui vient de lancer un projet domiciliaire d'environ 300 résidences¹¹⁹⁹? Dit autrement, limiter l'étalement urbain pourrait avoir un impact positif sur la valeur du cadre bâti existant. Ce qui pose en revanche le problème de l'accès à la propriété, qui

¹¹⁹⁸ «Évalué à plusieurs dizaines de millions\$, un important projet de développement résidentiel et d'entreprises de haute technologie s'orchestre, ces jours-ci, à l'entrée sud de Pont-Rouge. Des infrastructures y seront éventuellement jumelées pour faire face au défis futurs de cette municipalité de Portneuf en voie de devenir la banlieue de Québec. [...] La Ville a, entre autres, offert les terrains gratuitement. [...] Les plans [...] démontrent bien que la construction du CNE [Carrefour de la nouvelle économie] n'est que le début d'un immense projet qui implique notamment un développement résidentiel de 292 terrains. Des maisons haut de gamme et standards ainsi que des semi-détachés seront offerts aux futurs acheteurs dans trois secteurs bien identifiés» (Le Soleil, 16 octobre 1991).

¹¹⁹⁹ Deschênes, Amélie (2005), «Sainte-Catherine toujours en développement» dans le *Journal Jacques-Cartier*, samedi le 12 novembre, vol. 3, n°9, p. 6.

demeure un désir très ancré chez les individus. Cela soulève aussi la question du développement, chaque municipalité pouvant poursuivre leurs projets, leurs rêves.

Nous reportant aux cycles de spatialisation, ne pouvons-nous pas entrevoir l'avenir de la banlieue de l'étalement différemment? Après la grande *évasion* de la seconde moitié du XX^e siècle, nous assistons vraisemblablement depuis les années 1980 à un *rassemblement* des acteurs vers les quartiers centraux et plus largement vers l'axe monumental. Ce *rassemblement* serait à l'origine de la crise du logement (une *dispersion*) qu'a connu Québec récemment (*cf.*: section 8). Cette *dispersion* serait en train d'affecter certains quartiers périphériques comme Limoilou. Éventuellement, les banlieues de la première génération pourraient-elles aussi être affectées par l'actuel cycle de spatialisation, les transformant en sorte de «*faubourg isomorphe*»? C'est-à-dire que sous l'influence d'un étalement qui se poursuit toujours, associé à un *rassemblement* vers l'axe monumental, certaines banlieues, au style architectural quelque peu démodé, connaîtraient peut-être une dévalorisation les rendant accessibles à des catégories sociales ayant les moyens de les acquérir mais n'ayant pas nécessairement les moyens de les entretenir.

Ceci dit, il est fort probable que certains quartiers de la banlieue de l'étalement feront l'objet d'une gentrification, assurant à la position un passage vers *l'urbanité*. Des «brassages» pourraient ainsi animer la banlieue de l'étalement et avoir une incidence sur la qualité d'occupation dans la mesure où de tels mouvements auraient une certaine pérennité. Mais de telles gentryfications sous-entendrait l'érosion des positions de départ. Ainsi, une analyse du territoire, en fonction des styles architecturaux, des équipements de proximité, de la distribution des effectifs socioéconomiques, etc. pourrait éventuellement permettre d'élaborer des scénarios selon les différentes banlieues. Par exemple, certaines positions dans Beauport, localisées à proximité du chemin Royal et bénéficiant d'une vue sur l'île d'Orléans seraient susceptibles de se maintenir dans la longue durée. *A contrario*, des positions comme la Canardière risquent de demeurer *rurales* de par la nature du cadre bâti et de leur environnement. De telles positions vont probablement nécessiter de la part du pouvoir public une attention

particulière de façon à assurer aux résidants une certaine mobilité spatiale¹²⁰⁰.

La gentrification de certaines banlieues pourrait-elle se faire sur le mode d'un «*bungalow revival*» comme ce fut le cas pour la maison traditionnelle dans les années 1970? C'est ce que suggère un récent documentaire diffusé par Télé-Québec (Pigeon, 2003). Rappelons que le livre de Michel Lessard (Lessard et Vilandré, 1974) avait suscité une mode pour l'architecture traditionnelle québécoise qui se serait traduite par un «*étalement patrimonial*», c'est-à-dire que les acteurs auraient alors visé non pas des positions, mais des formes correspondant aux «*définitions*» de Lessard (Beaudet, 2005, cpa). Ce faisant, nous retrouvons ici et là dans la vallée du Saint-Laurent des demeures anciennes qui ont souvent été rénovées à grands frais malgré la *ruralité* de leur position. De la même façon, le livre d'Yves Laframboise sur les «*Villages pittoresques du Québec*» (1996), aurait eu un impact similaire à celui de Michel Lessard. Ce livre grand public amène certains acteurs à investir ce qui est aujourd'hui qualifié de «plus beaux villages du Québec». À l'inverse de Lessard Yves Laframboise aurait eu tendance à révéler des formes bénéficiant de positions d'emblée (ou devenues) *urbaines*. Ce qui tend à montrer l'incidence de la littérature sur les trajectoires des acteurs en «*pointant du doigt*» des formes qui sont latentes dans leur regard (Roger, 1998)¹²⁰¹. Le documentaire de Danielle Pigeon comme le récent livre de Michel Lessard sur Sainte-Foy (2001), pourraient-ils avoir une incidence sur certaines trajectoires? Le bungalow pourrait-il faire l'objet lui aussi d'un *revival*? Et si oui, un tel renouveau viserait-il le bungalow d'architecte (donc, pour l'essentiel, dans l'axe monumental) ou celui de la production sériée (*i.e.* de l'étalement)? Bref, la banlieue de l'étalement est susceptible de connaître des destins très divers selon une série de paramètres qui peuvent s'annoncer difficiles à cerner.

¹²⁰⁰ «Le contrôle que l'État va graduellement assumer dans l'habitat et l'aménagement urbain est de nature politique, conformément à la dimension objective de la propriété. L'hygiénisme et l'urbanisme social luttent contre les conditions de logement particulièrement difficiles pour la population démunie et sédentarisée des faubourgs ouvriers. Parce que le contrôle de la mobilité échappe à celle-ci, l'État s'en charge à leur place, ce qui ne redonne pas pour autant un pouvoir réel. Le fondement culturel repose sur la morphologie du paysage construit et aménagé en relation avec l'occupant, qu'il soit propriétaire ou locataire. Cette morphologie transporte les signes de la modernité, grâce aux embellissements apparents apportés à l'aménagement urbain et grâce aux restrictions imposées pour améliorer l'esthétisme. Par ce rapport culturel, l'habitat n'est plus seulement réduit à sa fonction première, mais à des signes renvoyant au contrôle politique de l'occupation de l'espace» (Mélançon, 1997, 166). L'aménagement et l'urbanisme seraient donc toujours limités par la question des valeurs, tout en étant dans l'obligation (morale?) de tenir compte de la question du contrôle politique de la mobilité.

¹²⁰¹ Nous avons vu au premier chapitre comment l'image de Rome fut entièrement construite pour y attirer le pèlerin.

6. L'art, la consommation de masse et la nature

Je me demande à quoi pourrait ressembler des tarots modernes, je me demande si on y verrait des gènes et des microscopes, des prescriptions d'antibiotiques et des virus, des noms de fichiers et des adresses électroniques, [...] des téléphones portables et des avions. Il est fort probable que la mort n'y serait pas représentée ou qu'elle apparaîtrait sous une forme positive comme la résurrection par le clonage et la congélation, également probable que toutes les cartes auraient du bon, du positif à prendre, de la bonne graine, il est probable qu'elles auraient une belle attitude devant les épreuves, elles auraient le sourire plaqué au visage.

Aujourd'hui on a tort de ne plus croire aux tabous, des gens meurent tous les jours de les ignorer ou ils en deviennent fous; un jour on permettra aux hommes d'épouser leurs filles sous prétexte que l'amour est aveugle et ce jour-là, la Terre explosera.

Nelly Arcan, 2004, 163 et 192

maintenant [...] je m'accorde la liberté d'affirmer sans preuves

(Taylor, 1998, 627)

Tout au long de notre démarche, nous avons cherché à entrevoir la place de l'art dans le regard que peut porter le sujet sur le monde. Nous avons cherché aussi à voir jusque dans mesure cette influence pouvait infléchir les trajectoires de certains acteurs. Pour des époques comme la Renaissance ou le XVII^e siècle, l'éloignement historique a certainement contribué à la constitution d'une compréhension de ces périodes. A *contrario*, élaborer une connaissance des arts de notre époque serait peut-être d'autant plus difficile que nous y sommes immergé. Nous n'avons peut-être pas encore franchi une discontinuité nous permettant d'y voir plus clair. Il en irait de même pour la compréhension de la place que s'accorde le sujet contemporain dans l'organisation du monde. À ce titre, tout le débat entre les tenants de la thèse de la «modernité avancée» et ceux de la «post-modernité» serait un bon indice de cette difficulté à cerner ce qui est

pourtant si près de nous. Quoique un auteur comme Charles Taylor montre que nous serions essentiellement les héritiers du romantisme (1998). Nous aimerions tout de même placer quelques points de repères.

Modernité avancée ou post-modernité? Loin de nous l'idée de plonger à l'intérieur d'un débat qui est loin d'être clos. Mais en quoi nos précédents développements pourraient-ils nous permettre de prendre position dans ce débat? Dans un portrait réalisé par *Beaux Arts Magazine* sur le philosophe russe Boris Groys, Jonathan Chauveau écrit:

«...nous avons eu Staline en héritage puisque lui aussi, au cours de sa performance politique, nous a montré que l'on pouvait "tout détruire, tout falsifier, tout manipuler comme la dernière des saletés". Sans ce savoir, sans cette expérience totalitaire, nous n'aurions jamais été postmodernes, car être postmoderne cela veut justement dire vivre *Sous le coup du soupçon* [...]. [Ce livre], a été écrit, dit-il, "depuis la position de quelqu'un qui contemple les médias et se demande quand et pourquoi il doit faire confiance à ce qu'il y voit ou à ce qu'il y lit"» (2005, 85).

Ce «soupçon» de Boris Groys se trouverait matérialisé par cet exemple: «[au] lendemain de la prise de Bagdad par les Américains [avril 2003], il [Zbigniew Libera] fait paraître à la une de l'hebdomadaire polonais *Przekroj* la photo d'une femme irakienne voilée étreignant un GI. Image symbole, criante de vérité. À ceci près qu'elle a été entièrement fabriquée par Libera dans son studio photo quelque semaines auparavant» (Wolinski, 2004, 63). Cet exemple soulève la question de l'authenticité et de la vérité dans un monde qui peut maintenant être numérisé à outrance et donc être totalement manipulé¹²⁰².

«...certaines agences photographiques ont sauté le pas qui mène de la réalité à sa manipulation. Depuis 1998, une agence comme Advantis Pictures s'est spécialisée dans la diffusion de photos préfabriquées d'événements. En août 1999, elle a réussi l'exploit de vendre à 150 magazines des photos de l'éclipse solaire avant que celle-ci n'ait eu lieu. "[...] Rien n'est irréel, tout est possible" explique le directeur d'Advantis, Manuel Cohen» (*ibidem*).

Ainsi, ce que suggère l'énoncé de Boris Groys et ces exemples de nouvelles créées avant même leur actualisation, ne seraient peut-être que les prolégomènes d'une société prise dans un équilibre (précaire?) entre le réel et sa manipulation, naviguant dans une sorte de doute permanent. Ainsi, la différence entre la modernité avancée et la postmodernité ne reposerait pas tant sur la diffusion systématique de l'individualisme (qui est une «*acquis*» depuis longtemps) que sur des conditions nouvelles dans lesquelles cet individualisme s'épanouirait. L'explosion contemporaine des subjectivités invitant tous et chacun à croire ce qu'il veut et «d'affirmer sans preuves», pour reprendre la belle expression de Charles Taylor, couplée à cet état de doute qu'annoncerait la numérisation à outrance du

¹²⁰² «Mais comment croire à la vérité de ces images quand la réversibilité des techniques numériques les rend toutes potentiellement frauduleuses?» (Wolinski, 2004, 63).

réel, contribueraient à fonder quelque chose de nouveau qui pourrait ce nommer «post-modernité». Nous aurions donc tendance à endosser la position de Boris Groys. L'art, depuis la Renaissance aurait été un vecteur de la découverte du monde. Puis, à partir du XVII^e siècle, il aurait été un vecteur de la découverte du moi, de l'individu. Quels seraient les effets de cette numérisation à outrance du réel (et de sa manipulation potentielle) sur le procès de cet individualisme contemporain? L'art s'en trouverait-il renforcé dans son rôle de «révélateur»? La numérisation à outrance du réel pourrait-elle avoir une incidence sur les trajectoires des acteurs?

André Rouillé a lui aussi questionné cet impact de la numérisation. Il soutient que chaque époque est caractérisée par un «régime de vérité» (ce qui rejoindrait Foucault) permettant au sujet de croire à ce qu'il voit (2005). Il écrit au sujet de la photographie:

Comme toutes les autres croyances, celle de la vérité documentaire de la photographie requiert des conditions particulières. Ce sont elles qui permettent qu'un artéfact puisse équivaloir à des choses et à des faits du réel, ou les définir suffisamment pour symboliquement les remplacer. [...] Cette croyance s'ancre certainement dans le fait que la photographie parachève, rationalise et mécanise l'agencement qui s'est imposé en Occident à partir du Quattrocento: la forme symbolique de la perspective, l'habitus perceptif qu'elle suscite, et le dispositif de la *camera obscura*. [...] L'habitus perceptif qui s'est déployé avec le tableau perspectiviste n'est pas remis en cause [...] par la photographie» (*idem*, 74-75).

Aussi, avec la numérisation du réel, c'est le «régime de vérité» qui serait en train de changer (*idem*). Rappelons comment, avec la Renaissance, une association entre la vue et la vérité avait été effectuée. Pour Bernard Palissy, voir, c'était déjà savoir (*cf.*: chapt. I). Avec ce doute dont parle Boris Groys, est-ce à dire que vue et savoir seraient en train de se disjoindre? Et considérant l'omnipuissance de l'image aujourd'hui (télévision, internet, téléphones cellulaires avec caméra numérique incorporée, etc.), nous pouvons nous demander si l'énoncé de Boris Groys ne constituerait pas en fait la désignation d'une discontinuité permettant effectivement de distinguer la modernité avancée de la post-modernité? Ce qu'André Rouillé soutiendrait finalement, c'est que certaines des conditions qui auraient accompagné l'émergence d'un nouveau regard sur le monde, à savoir la perspective, seraient radicalement en train de changer. Il va jusqu'à rappeler cet énoncé de Nietzsche: «"Le monde vrai, pour finir, devient fable"» (*idem*, 203). Quel impact un tel changement pourrait-il avoir sur le rôle des arts sur le regard que le sujet peut porter sur le monde? Cela pourrait-il renforcer la valeur jusqu'ici accordée à la nature? Dans un monde qui serait en train de se virtualiser, la ville, comme la nature, pourraient-elles constituer des «*monuments rassurants*», des références concrètes? Ce «doute» renforcerait-il la valeur des paysages?

•••

•••

•••

Le XIX^e siècle aurait accordé à l'art un statut ontologique particulier, vraisemblablement à la suite d'une «crise» qui aurait remis en cause la place de la philosophie (Schaeffer, 1992). Certains penseurs et philosophes, ne reconnaissant plus l'autorité de la philosophie, auraient alors été portés à penser que l'art avait la capacité de révéler un savoir. À la limite, la «forme» des pratiques artistiques, qui depuis la Renaissance (depuis la perspective?) représentait le monde avec un grand réalisme, aurait peut-être contribué à renforcer cette intuition d'un art explicitant un savoir sur l'homme et le monde. Parce que l'art, depuis longtemps, était figuratif, il aurait eu la capacité de soutenir cette idée d'une coïncidence entre voir et savoir, renforçant peut-être ce statut attribué à l'art. Encore, à l'époque des «Fauves» (au tournant du XX^e siècle; Blistène, 2004), la peinture globalement donnait encore à voir le monde tel qu'il était possible de l'expérimenter par le sujet. Mais avec les premiers cubistes (avant la Première Guerre mondiale), le monde semblait de moins en moins représenté. L'art commençait vraisemblablement à représenter quelque chose «*qui n'existe pas vraiment*». L'art semblait déconstruire le réel, le fragmenter. Aujourd'hui, une partie de l'art contemporain paraît plus que jamais éclaté. Qu'il s'agisse de la musique, de la peinture, des arts plastiques, de la photographie et même de l'architecture, le sens commun critique facilement ces démarches qui semblent de moins en moins accessibles, de plus en plus abstraites et de plus en plus éphémères. Il n'est qu'à feuilleter *Une histoire de l'art du XX^e siècle* pour s'en rendre compte (*idem*)¹²⁰³. Cette «crise de légitimation [...] de l'art contemporain» dont a parlé Jean-Marie Schaeffer (1992, 11) serait peut-être liée à une sorte de «*décollement*» entre l'expérience quotidienne du sujet et ce qui est représenté par l'art. Cette crise ne concernerait donc pas l'art qui «*ne fait que suivre sa route*», mais notre relation à l'art¹²⁰⁴. Tout se passe comme l'art avait quelque peu délaissé le sujet... pour s'intéresser exclusivement à l'individualité de l'artiste.

Peter Sloterdijk aurait vraisemblablement eu l'intuition de ce passage entre une démarche artistique tendue vers le monde et une démarche contemporaine qui semble très abstraite et donc passablement éloigné de l'expérience quotidienne du monde.

«Les artistes sont importants parce qu'ils sont les porteurs de l'ambition de leur époque. L'artiste est un individu qui conserve toujours la prétention de faire coïncider son individualité et l'univers, et qui prétend à son univers à lui. Il veut donc que sa biographie soit la véritable histoire de son

¹²⁰³ «Qu'il y ait crise du discours, il suffit de feuilleter les revues d'art ou les suppléments littéraires pour s'en persuader» (1992, 13).

¹²⁰⁴ L'art «arrivera fort bien à se débrouiller tout seul» (Schaeffer, 1992, 13).

époque, c'est "l'homme monde", l'homme microcosme. Mais je suis enclin à penser que l'artiste, en sa définition exigeante que je viens de donner — la définition classique —, va disparaître. "L'homme monde" n'a pas un grand avenir. Je pense plutôt que nous allons voir des générations d'artistes allégés, des artistes sans monde» (Sloterdijk dans Bousteau et Chauveau, 2004, 54).

Ces commentaires de Peter Sloterdijk, qui ne seraient pas sans évoquer quelque peu Nicolas de Cues (*cf.*: chapt. I), suggèrent que certains artistes seraient en train de se détourner du monde terrestre. Là où «l'homme monde», depuis la Renaissance, faisait voir le monde tel que le sujet pouvait lui-même l'expérimenter, aujourd'hui, l'art aurait tendance à faire voir un autre monde, d'où la «crise» dont a parlé Jean-Marie Schaeffer, crise découlant de ce décollement entre l'expérience du sujet et cet art «sans monde». Charles Taylor a écrit que «L'art du XX^e siècle s'est davantage intériorisé, il a eu tendance à explorer et même à célébrer la subjectivité» (1998, 569)¹²⁰⁵. L'art contemporain serait donc effectivement en train de se détourner du monde terrestre pour nous faire voir un monde intérieur; un «*paysage individuel*» et de plus en plus inaccessible parce que de plus en plus irréductible. Si l'art nous paraît de moins en moins accessible, si son contenu nous paraît communiquer des expériences uniques, individuelles, c'est-à-dire celle de l'artiste uniquement, peut-être qu'en même temps il serait en train de nous dire quelque chose sur nous même, sur notre époque. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, tout en étant difficile d'accès parce que fruit de démarches profondément individuelles, l'art serait en train de nous faire voir, entre autres choses, ce que nous serions devenus: une société où l'individualisme est de toute évidence maintenant généralisé¹²⁰⁶. Comme si, du monde terrestre, l'art avait glissé vers le monde intérieur. De saillance dans le paysage social, le sujet en serait venu à se constituer en «*paysage*» à part entière.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle au moins, il y aurait eu coïncidence entre l'idée qu'on se faisait de l'art — une connaissance extatique sur le monde et l'homme¹²⁰⁷ — et le fait que l'art, effectivement, représentait le monde et l'homme. Mais avec le XX^e siècle, l'art aurait commencé à représenter un monde non directement perceptible par les sens. Ce décollement entre deux regards aurait poussé l'art dans une crise de légitimité. Tout se passe comme si l'individualisme contemporain avait eu raison de ce que Jean-Marie

¹²⁰⁵ «L'art moderne [...] fonctionne [...] comme un puissant principe d'individuation et promeut le développement des particularités» (Taylor, 1998, 596).

¹²⁰⁶ «Il y a lieu de s'étonner que tant d'œuvres d'art au XX^e siècle se prennent elles-mêmes pour sujet ou soient, au moins à un niveau, des allégories à peine dissimulées de l'artiste et de son œuvre» (Taylor, 1998, 601).

¹²⁰⁷ «...on a pensé trouver son essence dans un statut cognitif qui, non seulement lui serait spécifique, mais surtout en ferait à la fois le savoir fondamental et le savoir des fondements: l'art, nous dit-on, est une connaissance extatique, la révélation de vérités ultimes, inaccessibles aux activités cognitives profondes» (Schaeffer, 1992, 15).

Schaeffer a nommé la Théorie spéculative de l'art¹²⁰⁸. Ainsi, là où l'art nous faisait voir le monde, le paysage, aujourd'hui il aurait tendance à nous faire voir des «paysages intérieurs» qui, par définition, nous seraient difficiles d'accès parce qu'irréductibles aux autres «paysages intérieurs», et en l'occurrence le nôtre. Le sujet aurait eu ainsi l'impression que l'art n'avait plus rien à lui communiquer, le laissant seul avec la nature.

Si l'individualisme contemporain aurait participé de ce décollement entre art et sujet en invitant les artistes à explorer ces nouveaux «paysages intérieurs», ce décollement aurait pour sa part encouragé l'émergence des «arts de masse». Les arts de masse (cinéma, télévision, publicité, littérature, internet, etc.) seraient caractérisés par cette capacité d'être plus facilement accessibles¹²⁰⁹. L'omnipotence des arts de masse proviendrait du fait qu'ils seraient les seuls à nous faire voir le monde comme nous le voyons depuis la Renaissance. À la limite, ils seraient les seuls arts à nous renvoyer une certaine image de nous-même qui soit accessible. Autrement dit, nous serions d'autant plus sensibles aux arts de masse qu'ils seraient encore figuratifs et donc facilement accessibles. Ces derniers auraient donc une incidence forte sur les trajectoires des acteurs. Nous pensons par exemple au livre d'Yves Laframboise sur *Les villages pittoresques du Québec* (1996) qui aurait actuellement une incidence sur la dynamique de certains villages québécois. Encore récemment, *Le Point* titrait: «À la découverte de quinze joyaux français. Les villages chics» (2004); là encore un tel tirage pourrait certainement avoir une incidence sur les trajectoires de certains acteurs. *A contrario*, les villages qui ne sont pas identifiés par ce genre de littérature risqueraient de ne pas connaître un développement similaire. Outre les publications spécialisées, la littérature aurait toujours une incidence forte. Quelques exemples: le mythe de Dracula, repris cent fois par les romanciers et le cinéma, a engendré un tourisme spécifique; le roman de Peter Mayle, *Une année en Provence* (1994) a eu un impact touristique quantifiable, tout comme le *Code de De Vinci* (Dan Brown, 2005) qui a généré une demande touristique assez unique¹²¹⁰. Le cinéma aussi aurait un impact similaire (le *Seigneur des anneaux* aurait contribué à renouveler le tourisme vers la Nouvelle-Zélande; *La grande séduction* a probablement eu un impact sur le tourisme à destination de la Côte-Nord).

¹²⁰⁸ «...la crise actuelle du discours sur les arts est un signe qui ne trompe pas: la théorie spéculative est usée jusqu'à la trame» (Schaeffer, 1992, 17).

¹²⁰⁹ Un article d'un grand quotidien tend à soutenir notre position. On y mentionne que depuis quelques années, le consommateur se serait détourné des reproductions des grands maîtres pour favoriser de plus en plus les affiches «à la mode»: «"Maintenant, on délaisse les maîtres pour se tourner vers des peintres inconnus, dont les oeuvres n'iront jamais dans les musées, mais qui réalisent des tableaux au goût du jour" [...]. [...] "Les affiches à la mode créent des ambiances et ce sont généralement des oeuvres faciles à comprendre"»; dans *La Presse*, samedi le 3 décembre 2005, p. 11.

¹²¹⁰ Voir aussi Pierre Assouline (2005).

Cet individualisme, comme en latence dans le culte des martyrs, aurait commencé à se manifester chez les Frères de la Vie Commune en Allemagne (cf.: chapt. 1), dans les *Exercices spirituels* des Jésuites et dans les découvertes du baroquisme (cf.: chapt. 2); aujourd'hui il serait finalement généralisé à l'ensemble de la société; le passage ayant peut-être été plus plus rapide dans les pays protestants. Cet individualisme contemporain aurait créé des conditions favorables à l'émergence d'un art exprimant des expériences uniques, individuelles, et donc difficiles à décoder. Là où certains ont annoncé la mort de l'avant-garde, il faudrait peut-être considérer que cette dernière serait toujours présente, mais qu'elle s'affirmerait sur un autre registre ou que nous aurions cessé de voir. Aussi, là où «l'âme singulière» était le lieu où s'accomplissait «le miracle de cette hominisation de Dieu», là où le corps individuel devenait le lieu d'une expérimentation des souffrances du Christ, l'individu contemporain serait maintenant le lieu où se réaliserait la société de consommation, par laquelle le sujet acquerrait une sorte d'existence lui permettant de se mettre en valeur. L'existence individuelle contemporaine adviendrait par l'entremise de la performance et de la consommation, même si, aussi paradoxal que celui puisse paraître, même si cette société de consommation nous amène tous à consommer les mêmes objets. Les arts de masse à la limite se présenteraient comme une sorte d'épiphanie de ce sujet performant.

Cet individualisme contemporain s'exprimerait plus que jamais par la peur de la mort et par cette «*excitation craintive*» que nous entretenons à l'égard des sciences de la génétique; une «*excitation craintive*» à cause de tous les risques de dérapages qu'elles contiennent. Cette mort aujourd'hui serait même en train d'être sublimée par le fantasme de la nature. Il y aurait un paradoxe dans la mesure où la science entretiendrait toujours le rêve d'une vie plus longue tout en étant critiqué pour avoir favorisé une forme d'asservissement de la sensibilité et de la subjectivité¹²¹¹. Frank Lloyd Wright aurait souligné dans cet esprit le fait que le citoyen «"a échangé son commerce originel avec"» la nature «"pour l'agitation permanente, la souillure de l'oxyde de carbone et un agrégat de cellules à louer posées sur la dureté d'un sol artificiel"» (dans Choay, 1965, 299). Ainsi, l'architecte américain aurait exprimé à la fois un désir de nature et une critique des technosciences. Ce désir de nature participerait d'une sublimation de la mort, comme jadis le cimetière jardin au XIX^e siècle aurait constitué une mise en forme de la mort correspondant à la conception

¹²¹¹ «...on reproche, entre autres choses, d'utiliser un discours idéologique survalorisant la science au détriment de l'intuition et de légitimer une forme de "progrès" qui a mené à l'asservissement de l'homme (et de la nature) au profit de la technologie. De plus, on reproche à la raison d'avoir servi de "prétexte transcendant" à la mise en place de structures sociales et politiques de type patriarcal qui ont engendré des inégalités de toutes sortes et n'ont pu faire l'économie de deux massacres collectifs du XX^e siècle» (Boutin, 2002, 133).

«pastorale» qu'on s'en faisait (cf.: chapt. III). Aujourd'hui, il y aurait une nouvelle mise en forme de la mort en train d'émerger permettant de la rendre plus conforme aux contenu axiologique des récits et des mythes contemporains.

En Suède, une nouvelle méthode d'inhumation dite écologiste recevrait un accueil favorable grandissant: «Le corps est un compost. Elle [Susanne Wiigh-Mäsak] a poussé la logique jusqu'au bout. [...] Elle propose des funérailles écologiques» (Truc, 2004)¹²¹². La technique consiste à réduire le corps en poussières *via* une congélation à l'azote liquide, ce qui permet par la suite de nettoyer ces dernières des produits toxiques comme ceux provenant des amalgames dentaires (*ibidem*). Ce qui est mis en terre est donc propre. «"On ne peut pas prendre à la terre sans rien lui redonner. C'est une question d'équilibre"». Ainsi, le destin de l'homme serait «enterrée» sous un discours technique, scientifique, écologiste, réduisant sa mort à des processus purement biophysiques. Une nouvelle eschatologie serait peut-être en train d'émerger: le Salut de l'homme passerait maintenant par l'environnement. L'homme sauvé serait celui qui n'a pas péché, c'est-à-dire n'ayant pas pollué. Mieux encore, ce processus par congélation constituerait à la limite une sorte de purgatoire (*purgatorius*: qui purifie; PRI, donc un purgatoire au «propre» comme au figuré!) permettant de nettoyer le corps (et non l'âme!); «du point de vue du salut personnel, l'essentiel est joué dès que le mort est envoyé au purgatoire» (cf.: chapt. III). Dans un tel contexte, la nature serait peut-être en train de recouvrir une forme de transcendance; une autorité au nom de laquelle des acteurs seraient prêt à agir différemment. Faut-il se surprendre si Susanne Wiigh-Mäsak «**se voit [...] aussi en "néopaganiste", adepte de la résurgence des croyances de l'Europe préchrétienne**» (*ibidem*, ns)? Serions-nous en train d'assister au retour de l'animisme en Occident, sous l'influence des discours environnementaux¹²¹³? Par exemple, il y a cette croyance que la terre entière serait un organisme vivant, idée qui se retrouverait au cœur de certaines théories dite de «Gaïa»¹²¹⁴. Avec l'environnementalisme, serions-nous en train de boucler la boucle? Ainsi, là où le Christianisme proposait une morale, là où les Lumières cherchaient à fonder une nouvel espoir scientifique, l'individualisme contemporain en serait-il venu à défier la nature et à s'imposer un code de conduite

¹²¹² Truc, Olivier (2004), «Cadavre bio. Susanne Wiigh-Mäsak a mis au point un cercueil biodégradable pour fertiliser les sols» dans *Le Soleil* lundi premier novembre, p. B1-B4.

¹²¹³ «**L'animisme prouve que la première idée que les hommes se sont faite de la Nature est une idée morale**» (Lenoble, 1968, 54 ns).

¹²¹⁴ <http://fr.wikipedia.org>

(pour ne pas dire des normes sociales) au nom de cette dernière?¹²¹⁵ Le cataclysme qui a récemment frappé la Nouvelle-Orléans aurait été propice à ce genre de logique. Épicure (philosophe grec; 341-270) a pu écrire: «"Si nous n'étions aucunement tourmentés à l'égard des phénomènes célestes ou au sujet de la mort, dans la crainte où nous sommes qu'elle ne soit quelque chose pour nous, et en outre à concevoir les limites des souffrances et des désirs, nous n'aurions pas besoin de l'étude de la Nature"» (dans Lenoble, 1968, 96).

Pourrions-nous alors assister à l'émergence d'une nouvelle mise en forme du cimetière? Pourrions-nous assister à une relocalisation des cimetières en pleine nature, dans une nature inaltérée par les activités humaines? Ces derniers pourraient-ils représenter de nouvelles formes de réserves écologiques, pour ne pas dire de paradis terrestres? À l'inverse, le cimetière ne pourrait-il pas plutôt revenir au centre des villes? Gilles Ritchot a souligné qu'en ville, la nature est «tout simplement» manquante (1998, 73). Ce manque pourrait-il à nouveau donner corps et symboliser ceux qui ne sont plus? L'environnementalisme pourrait-il annoncer l'investissement d'un nouveau sacré au cœur des villes sous la formes de jardins-publics-cimetières où la mise en terre, à nouveau, serait anonyme, conformément à ce principe postulant que nous ne sommes que du «composte»? Mais l'individualisme contemporain pourrait peut-être offrir une résistance...

...

...

...

L'émergence de la nature comme forme signifiante serait indirectement attribuable au culte des martyrs qui aurait prédisposé le regard du sujet à s'étonner d'une saillance du monde terrestre. Mais avec l'individualisme contemporain et ce retrait partiel des arts, la nature aurait pris une nouvelle «saveur». Tout se passe comme si, avec le début du XX^e siècle, l'art, en empruntant une démarche plus intimiste ou plus individualiste, avait quelque peu délaissé le sujet et la nature. La nature aurait eu d'autant plus tendance à subjuguier le regard du sujet que ce dernier aurait eu l'impression que l'art n'avait plus rien à lui communiquer. La nature serait-elle aussi devenue le dernier refuge et support de l'individualisme? La nature serait-elle en train de devenir le lieu par excellence pour réaliser le rêve d'un individualisme sans altérité (cf.: chapt. II)? Le rêve de Louis XIV serait-il maintenant à la portée de tous? Ce que Pétrarque avait expérimenté, non pas

¹²¹⁵ «Nature — science de la Nature — certitude scientifique, ces trois concepts forment aujourd'hui la foi d'un très grand nombre de nos contemporains. Ils gardent l'idée, vieille comme l'humanité, suivant laquelle l'homme doit se régler sur la Nature; et puisque la Nature ne relève que de la science, il en résulte que la science dit tout et que nos certitudes n'ont plus besoin de métaphysique» (Lenoble, 1968, 382).

sans une certaine crainte, serait-il aujourd'hui recherché par tous sans retenue? Là où les ermites du Moyen Âge, par l'isolement total, cherchaient Dieu et la béatitude (chapt I), le sujet postmoderne ne fréquenterait la nature que dans l'espoir d'y trouver une (la) jouissance narcissique de l'unicité sans altérité. Un tel état d'esprit pourrait être sous-jacent à une remarque faite lors des audiences publiques sur le prolongement de l'autoroute Du Vallon: «Alors que le groupe Vivre en ville propose l'accentuation des modes de transport en commun, une amoureuse de la nature, Martine Cloutier, déplore que les personnes âgées préfèrent passer leurs fins de semaine dans les centres commerciaux et dans leur automobile plutôt que de profiter d'un endroit comme le parc de l'Escarpement»¹²¹⁶. Il y aurait ainsi des sujets à la recherche de la rencontre au sein de la place publique, même s'il s'agirait d'ersatz de place publique. Est-ce à dire que pour d'autres, la place publique serait devenue secondaire?

Pourrait-il y avoir un paradoxe de la nature? Vide de tout, même de beauté¹²¹⁷, recherchée pour l'isolement qu'elle peut procurer, elle serait en même temps un «réservoir de valeurs» permettant aux sujets de construire éventuellement des projets ensemble. La beauté de la forme, inscrite à l'intérieur de l'objectivité de la structure de position, a tout pour faire émerger des projets communs. Rappelons un commentaire de Jean-Paul Hubert:

«C'est la beauté de la forme qui a attiré les sujets et les a préparés à une intuition commune de la structure de l'espace. Mais, à elle seule, cette beauté ne peut pas expliquer qu'ils puissent coexister librement. Au contraire, si tous les individus se regroupent en un même lieu, ils n'y trouveront pas concrètement de quoi subsister et se livreront une concurrence effrénée pour survivre en ce lieu. La condition pour que les sujets veuillent éviter cette concurrence [...] est qu'ils veuillent constituer un projet commun à l'égard du territoire qui les attire. Mais ce projet, en incitant à agir doit les repousser vers d'autres buts» (1993, 131).

La nature aurait émergé comme nouvelle forme signifiante ayant la capacité de mobiliser les sujets dans de nouveaux projets, dans de nouvelles trajectoires. Quelles seront les conséquences de ces trajectoires dans la longue durée sur la forme de l'établissement? Dans le cas de Québec, elles contribueraient à l'émergence ou plutôt à la dilatation du *vacuum* de Québec à la dimension du bassin informé par l'ancienne porte d'entrée «dudit pays», de la pointe de l'île au Cap-Rouge. Ce nouveau *vacuum*, associé vraisemblablement à la valeur «eau», dans un contexte où Québec est fortement valorisée sous l'influence d'un décret de valeur comme celui de l'UNESCO, pourrait-il avoir comme conséquence d'attirer encore plus d'acteurs capables d'assumer plusieurs positions, contribuant

¹²¹⁶ *Le Soleil*, jeudi 3 juin 2004, page A6 "Prolongement de Du Vallon. Un débat passionné. Le BAPE n'aura pas la tâche facile".

¹²¹⁷ «"La nature, sans l'humanité, n'est ni belle, ni laide. Elle est anesthésique". "La beauté de la nature nous apparaît spontanément à travers un art qui lui est étranger"» (Charles Lalo dans Roger, 1997, 16 note).

davantage à la dilatation du *vacuum* de Québec?

7. Les conséquences de l'évasion des quarante dernières années

7.1 Introduction

Les grandes *évasions* du XX^e siècle — de l'industrie¹²¹⁸, des institutions, des commerces comme des individus — avaient une incidence directe sur les quartiers centraux, et plus spécifiquement sur les faubourgs; Gilles Ritchot a pu parler de «graben où la désindustrialisation demeura sans contrepartie» (1999, 458). Que faire d'une forme dont la raison d'être n'était plus là¹²¹⁹? Ce départ des industries, rappelons-le, avait été, entre autres, encouragé par la Ville de Québec possiblement sous l'influence de la survalorisation de la fonction de capitale. Bref, la condition de possibilité des faubourgs disparaissait, laissant ce dernier dans une situation des plus problématique quant à son avenir. Dans le cas de Saint-Roch, ces départs faisaient de l'estuaire de la Saint-Charles une sorte de *no man's land* particulièrement dégradé (**fig.: 4.27**)¹²²⁰. Pour leur part, les quartiers Saint-Sauveur, Saint-Malo et Limoilou auraient mieux résisté grâce à la à proximité de formes productives¹²²¹. Ils sont aussi plus éloignés du bourg fortifié. Sur la rive sud du fleuve, là encore, un certain décalage aurait marqué la transition vers l'industrie moderne; le chantier naval Davie par exemple, avait encore de belles années devant lui. Mais les faubourgs auraient été mis au défi par l'engouement pour la forme pavillonnaire; un engouement qui aurait été soutenu entre autres par des programmes d'accès à la propriété implantés après les années 1970 (*Corvée-habitaiton; Mon taux mon toit*).

Dans Saint-Roch, il y avait aussi le commerce de détail qui se relocalisait vers la périphérie, amenant la Ville à concevoir le Mail Saint-Roch dans l'espoir de réanimer

¹²¹⁸ Par exemple, l'entreprise Tabacs B. Houde se relocalisait en 1956 (Bergeron Gagnon inc., 1994, 52).

¹²¹⁹ «C'est durant cette période que se confirme le déménagement ou la fermeture des industries en bas du coteau. La circulation piétonnière diminue le long des axes perpendiculaires à la rue Saint-Jean et les escaliers sont désertés. On revient aux habitudes antérieures à 1850 où la circulation était majoritairement orientée dans le sens des grands axes. La notion d'identification, de sentiment d'appartenance à un quartier, est complètement bouleversée [...]. Ces changements vont causer une perte d'autonomie du faubourg qui redevient tributaire des développements périphériques, voire excentriques. On habite le faubourg mais on magasine dans les centres commerciaux de la banlieue, on y travaille même parfois» (Bergeron Gagnon inc., 1994, 58).

¹²²⁰ «Enfin, les gouvernements sentirent très tôt l'urgence d'assainir la rivière Saint-Charles, dont les abords accueillait naguère entrepôts et usines. Cette rivière polluée et aux rives abandonnées constituait un repoussoir. C'est pourquoi il fut décidé, au début des années soixante-dix, d'aménager ces rives en parc linéaire» (Mercier, 1998, 137).

¹²²¹ «Quant aux quartiers ouvriers plus homogènes de Limoilou et de Saint-Sauveur, ils sont reliés aux premiers parcs industriels de la région» (Boutin, 2002, 162).

l'ambiance festive qui avait jadis animé la rue Saint-Joseph. Néanmoins, la destruction d'un certain nombre de bâtiments liés à cette position (Hôtel Saint-Roch, l'école, le couvent, etc.), puis l'obturation de la place Jacques-Cartier (un hôtel puis une bibliothèque), accéléraient l'érosion de ce quartier jadis si populaire. Il n'y pas que Saint-Roch qui subissait les effets de cette *évasion*. Si ce faubourg perdait ses commerces et ses entreprises, le Vieux-Québec perdait pour sa part ses résidents et certaines de ses institutions, comme l'université Laval, dont le départ contribuait à l'érosion du Quartier Latin. Cette érosion du Vieux-Québec rendait ce dernier disponible pour un éventuel *rassemblement* d'acteurs. Comme nous allons le voir, ce furent des nomades engagés dans des trajectoires longues qui allaient se saisir du bourg fortifié. L'érosion du quartier Montcalm s'exprimait entre autres par la transformation de maisons unifamiliales en maison de chambres.

L'érosion des quartiers centraux au profit des nouvelles banlieues aurait rapporté le couple centre ancien/périphérie moderne à une autre échelle. L'extension de ce couple signifiant aurait transformé la valeur des faubourgs Saint-Roch, Saint-Jean et Saint-Louis: de modernes il seraient devenus désuets. Les autres faubourgs auraient partiellement échappé à cette transformation de valeur par la proximité de formes productives. Ainsi, ces faubourgs à proximité du bourg tricotés serrés n'auraient plus exprimé cette modernité qui jadis s'opposait au bourg fortifié (cf.: chapt. 3)¹²²². Cette modernité s'exprimait maintenant au delà, dans la périphérie. Dans cette dynamique, le quartier Montcalm aurait été moins touché par ce changement de valeur peut-être à cause de son âge, mais surtout à cause de son cadre bâti. Ainsi, les deux pôles du couple centre ancien/périphérie moderne, à partir des années 1950, aurait commencé à être disjoints par l'émergence d'un interstice qui vraisemblablement n'était ni ancien ni moderne; il aurait été tout simplement dévalorisée (**fig.: 4.28**). L'opposition conservation/modernité s'exprimait maintenant à une plus grande échelle, avec un interstice intermédiaire en attente d'un réinvestissement. Cet interstice — trop proche du bourg à mettre en valeur? —, affaibli par cette «saignée démographique» d'une ampleur sans précédent (Hulbert, 1994), allait être investi par l'État qui le refaçonnait lourdement selon apparemment sa vision de ce que devait être une capitale. La classe des propriétaires étant pour l'essentiel partie en banlieue, seule restait une classe de locataires qui n'avaient ni les moyens financiers ni les moyens juridiques de valoriser l'espace. Si, de prime abord, il n'y avait

¹²²² «Tandis que l'on commençait à se préoccuper de son sort, Saint-Roch, au début des années soixantes, s'enfonçait dans l'engrenage de la marginalité sociale et géographique. Cette marginalité se manifestait par la concentration sur place d'une population économiquement défavorisée. Par ailleurs, l'habitat, déjà ancien, continuait à se dégrader parce que le capital privé, rare ou désintéressé, manquait pour en assurer un entretien adéquat. Le commerce, dans la foulée, déclinait» (Mercier et Mascolo, 1995, 63).

plus d'acteurs pouvant faire résister efficacement la forme-faubourg contre les incursions du pouvoir, les locataires de Saint-Roch notamment, furent parmi les plus actifs à défendre leur quartier (Marc Boutin, 2005, cpa)¹²²³. De plus, cette *évasion* condamnait plusieurs équipements collectifs du centre qu'il fallait reconstruire en périphérie (fermeture d'école, etc.)¹²²⁴. Les banlieues allaient donc avoir un impact sur la richesse collective.

7.2 Le verrou de la colline parlementaire

En 1961, le Rapport Martin sur l'état du logement à Québec ciblait les quartiers les plus dégradés dans le but de leur appliquer d'éventuels programmes de rénovation urbaine. On pouvait y lire par exemple que Saint-Roch était «"totalement inapte à l'habitation"» à cause semble-t-il d'une «"confusion"» des fonctions, de «"l'étroitesse des rues"», du «"manque de verdure"» et de «"l'état des maisons et des cours"» (dans Mercier et Mascolo, 1995, 63)¹²²⁵. Soulignons que la Commission Martin avait été souhaitée par le rapport Gréber (1956) qui portait entre autres choses sur le commerce à Québec¹²²⁶. Si Saint-Roch était considéré comme étant le plus mal en point, ce fut pourtant le faubourg Saint-Louis qui fut démoli le premier pour faire place à la colline parlementaire (**fig. 4.29**):

«Alors que le rapport Martin (1961) sur le logement à Québec signale que la détérioration est la plus avancée en Basse-ville, c'est en Haute-ville dans un tissu résidentiel en bon état que les démolitions vont être les plus massives pour construire le complexe administratif, commercial et hôtelier de la Colline parlementaire; le quartier Saint-Jean-Baptiste va être le plus touché (il subit à lui seul plus de 46% des démolitions de 1961 à 1967 et 32% de 1968 à 1976). Ce sont les quartiers populaires, **disposés en couronne autour du Vieux-Québec intra-muros**, qui sont directement atteints» (Hulbert, 1994, 516 ns).

Ce vaste projet à la fois dans l'axe monumental et empiétant sur l'aire *rurale* de Québec,

¹²²³ «Après la Seconde Guerre mondiale, Saint-Roch entra dans une ère de profonde mutation. Les usines fermèrent les unes après les autres et la population qui en avait les moyens migra en majorité vers la banlieue pavillonnaire» (Mercier et Mascolo, 1995, 59).

¹²²⁴ Pour une description exhaustive de ce phénomène, nous référons le lecteur au texte de François Hulbert (1994). «Le développement des quartiers périphériques de Québec [comme celui de Lebourgneuf] conduit la ville-centre dans la situation paradoxale de devoir créer sur son propre territoire de banlieue une école et des équipements tout en programmant leur fermeture ou leur sous-utilisation dans les quartiers centraux» (*idem*, 135).

¹²²⁵ «...cette enquête évalua la situation du logement à Québec comme "extrêmement grave". Les quartiers centraux de Québec, encombrés et très densément construits, furent jugés inaptes à l'habitation [...]. Afin de rebâtir la ville sur de nouvelles prémisses plus propices à l'épanouissement individuel et collectif, la commission [Martin] envisagea la démolition de milliers de logements et la relocalisation de milliers de personnes» (Mercier et Mascolo, 1995, 61-62).

¹²²⁶ «Par ailleurs, les auteurs [du rapport Gréber] déploraient l'état de délabrement de l'habitat dans la basse ville. Ils appelaient de leurs vœux une rénovation complète de cet habitat qui n'avait pas de valeur patrimoniale ou architecturale particulière et qui, pour l'heure, constituait un "danger physique et social"» (Mercier et Mascolo, 1995, 61).

avait des conséquences facilement quantifiable: «Entre 1965 et 1976, 1 825 logements détruits entraînent l'expulsion de 6 000 personnes» (*idem*, 516 note). L'actuelle crise du logement aurait donc été comme en latence à partir du moment où un tel «*manque à construire*» ne permet plus de répondre à la demande de logement découlant d'un *rassemblement* des acteurs. Voici une description historique du projet de la colline parlementaire¹²²⁷.

«L'expansion de la bureaucratie gouvernementale durant les années 1960 nécessite l'ajout d'édifices pour loger les fonctionnaires. Le gouvernement, qui désire centraliser ses opérations autour du noyau d'édifices déjà en place, décide de créer un véritable complexe administratif. Les édifices G (1968), H (1967) et I (1971) sont alors construits. Cette concentration amène environ 10 000 fonctionnaires qui, aux heures de pointes, envahissent le secteur. En 1963, pour pallier à cet achalandage massif, le boulevard Saint-Cyrille est prolongé et on procède à la construction de l'autoroute Dufferin-Montmorency en 1971. Cette même année, «Parallèlement au développement de la colline parlementaire, dans les années 1960, la Ville de Québec souhaitait voir se construire une «cité intégrée» à l'image de celle de Place Ville-Marie à Montréal, dont la tour cruciforme de 47 étages et le complexe souterrain ne suscitaient que des éloges. À Québec, c'est une version réduite, avec un programme modifié que les architectes ont cherché à rendre». L'édifice à bureaux du 2, Place Québec est construit en 1971 suivi en 1974 de l'hôtel Hilton et la galerie de boutiques [...]. Les phases III et IV ne seront pas construites. Par la suite, d'autres structures, tout aussi imposantes les unes que les autres, occupent le secteur: c'est le cas de l'hôtel des Gouverneurs, (actuel hôtel Radisson), véritable complexe regroupant des installations hôtelières et des bureaux, qui s'implante en 1974 à côté de Place Québec le long du boulevard Saint-Cyrille [...]. Le projet prévoyait une autre phase à l'arrière, le long de la rue Saint-Gabriel» (Bergeron Gagnon inc., 1994, 57).

Ce vaste ensemble, incluant aussi le Grand Théâtre, et plus récemment le nouveau Palais des Congrès qui domine le faubourg Saint-Jean s'étirant à ses pieds, se trouve donc aujourd'hui à remplacer un faubourg presque entier (**fig.: 4.30; I.1**). Si le faubourg Saint-Jean résistait assez bien, c'était vraisemblablement parce qu'à cette époque il faisait l'objet d'une réappropriation patrimoniale. Ce qui n'a pas empêché qu'il se fasse «*décapiter*» par la construction d'une l'autoroute (*cf.*: section 9).

Certains sédentaires de la colline parlementaire (qui a contribué à occulter de la mémoire collective le nom de Faubourg Saint-Louis, maintenant aggloméré sous le toponyme de Saint-Jean-Baptiste) parvenaient à résister à la *dispersion* par l'entremise d'une appropriation collective des lieux grâce à la formule de la coopérative d'habitation (Hulbert, 1994)¹²²⁸. Mais le projet de colline parlementaire excitait aussi une spéculation

¹²²⁷ «Symbole de la modernisation de l'État québécois, la rénovation de la colline parlementaire s'accompagne de l'érection d'autres institutions affirmant l'identité nationale, dont le Grand Théâtre et le Musée du Québec» (dans Courville et Garon, 2001, 331).

¹²²⁸ «...un coup d'arrêt est porté aux démolitions massives, coup d'arrêt marqué en particulier par la transformation du Couvent du Bon Pasteur en coopérative d'habitation (700 résidents environ)...» (Hulbert, 1994, 540). «Dans un premier temps (1976), des parents de la garderie coopérative Saint-Jean-Baptiste, ayant réussi à force d'occupations à sauver une ancienne école de la rue Saint-Amable, se sont associés au mouvement coopératif et servis fort stratégiquement d'une échéance électorale pour transformer le Couvent Bon-Pasteur et ses dépendances en sept coopératives d'habitation» (Boutin, 1992, 89-90).

qui prolongeait la *dispersion* des acteurs, ceux qui n'avaient pas les moyens de quitter cette position, et qui n'avait pas nécessairement d'endroit où aller. Ainsi, des projets privés (de tours à bureaux ou de condos)¹²²⁹ sont venus compléter la colline parlementaire. Ce faisant, ces coopératives d'habitation se retrouvent aujourd'hui enclavée dans un espace monumental qui n'a rien d'un environnement domiciliaire (Boutin, 2002)¹²³⁰. Il est intéressant de souligner que plusieurs de ces formes jouxtent l'ancienne carrière Berthelot, une forme productive qui nous rappelle que nous sommes bel et bien dans l'axe rural de Québec. Pendant une certaine période, la Ville avait espéré qu'un promoteur s'empare de ce lot, en dépit des oppositions des groupes de citoyens. «Aucun contractant ne mordra à l'appât, bien sûr, sans de généreuses subventions» (*idem*, 245). Plus récemment, un projet de condos de luxe devait obstruer la carrière, projet qui a été abandonné par ses promoteurs, faute d'atteindre leurs objectifs de pré-vente. Or, il apparaît finalement qu'elle sera «comblée» par une coopérative d'habitation (**fig.: 4.31**)¹²³¹. Cette réticence des promoteurs d'agir sans subvention serait-elle l'indice que certains d'entre eux auraient eu l'intuition de la qualité d'occupation?

...

...

...

Rappelons que de la colline parlementaire occupe une bonne partie du faubourg Saint-Louis qui avait connu dans la seconde moitié du XIX^e siècle un brassage social (*cf.*: Chapt. III)¹²³². De plus, de nombreuses communautés religieuses et institutions ponctuaient l'ancien faubourg et ses environs. L'implantation de la colline parlementaire aurait donc été rendue possible par un «*effet de position*». Tout se passe comme si le faubourg Saint-Louis, à cause de sa position, avait été condamné d'avance à être remplacé. Tant que les conditions permettant à la forme-faubourg de perdurer étaient présentes, tant que ses

¹²²⁹ «Sur la colline parlementaire, du Boisé des Franciscaines à l'îlot Saint-Patrick (église, presbytère, espace vert), les communautés religieuses ont dilapidé un riche patrimoine en l'offrant à des promoteurs avec l'appui des autorités municipales. Elles ont ainsi profité d'une plus-value résultant de l'urbanisation environnante, alors que la collectivité a largement contribué à la valeur de ces espaces» (Hubert, 1994, 36).

¹²³⁰ «Alors que tous les plans et colloques sur la colline parlementaire recommandent toujours de renforcer la fonction résidentielles et de réunir les morceaux du quartier séparés par le boulevard René-Lévesque [...], en 1991, la société Bon-Pasteur construit deux édifices [à usage mixte bureaux/résidences][...]. Au total, l'espace résidentiel n'occupe que le quart de l'ensemble immobilier. Pendant le même temps, au sud sur la rue Saint-Amable, l'édifice Lomer-Gouin est construit, consacré uniquement aux bureaux. Ces constructions viennent encercler l'îlot résidentiel de l'ancien couvent du Bon-Pasteur, l'isolant davantage et bloquant la perspective et le lien avec le reste du quartier Saint-Jean-Baptiste» (Hubert, 1994, 545).

¹²³¹ «La fonction domiciliaire, stabilisée par une appropriation coopérative répandue sur l'ensemble des faubourgs et la présence de multiples services communautaires, reste omniprésente au centre-ville» (Boutin, 2002, 150).

¹²³² «...ce qui fut autrefois un Faubourg Saint-Louis élégant, **bourgeois et urbain**, a presque complètement disparu faisant place à une Colline Parlementaire d'un kitsch "monumental" dont on illumine le soir, de façon arrogante, la vacuité. À Saint-Roch, on répète la même expérience stérilisante sur l'emplacement du quartier chinois, détruit trente ans plus tôt, en même temps que le Faubourg Saint-Louis» (Boutin, 1992, 150 ns).

propriétaires y demeuraient encore, le faubourg Saint-Louis aurait pu se maintenir dans l'axe monumental de Québec. Si le brassage social de la seconde moitié du XIX^e siècle contribuait à mettre en place de nouvelles conditions, le départ des acteurs vers la périphérie à partir des années 1950 fragilisait cette forme. Le faubourg Saint-Louis, dans les années 1960, aurait été difficile à réapproprier parce que ceux qui avaient les moyens d'investir ce quartier «bourgeois et urbain» étaient partis en banlieue, mais aussi parce que les communautés religieuses présentes dans ce secteur disposaient de propriétés dont la taille et la valeur limitaient leur réappropriation. Ainsi, le projet de colline parlementaire arrivait à un moment dans l'histoire de Québec où les faubourgs tout autour de la ville avaient tendance à devenir «*poreux*», à offrir moins de résistance. Certes, le faubourg Saint-Louis avait connu un brassage social et une désindustrialisation de ses environs (la fermeture de la *Ross Rifle* par exemple). Mais tant que ses propriétaires l'occupaient, il aurait offert une résistance qui aurait peut-être été suffisante pour refouler plus loin le projet (moderne) de la colline parlementaire. Mais en perdant ses propriétaires au profit de la banlieue, le faubourg Saint-Louis s'érodait et devenait susceptible de connaître des destins divers, mais limité par la qualité d'occupation.

L'État Québécois aurait donc profité de ces conditions pour mettre de l'avant son projet de colline parlementaire à cet endroit. Elle aurait constitué la marque d'un État provincial en train de s'affirmer et de s'organiser à une vaste échelle¹²³³. Ce projet d'État aurait reposé à la limite sur une préconception de ce que devait être un centre-ville, voire même de ce que devait être une capitale. À tout le moins, cet ensemble aurait été conçu à partir d'un modèle précis. Si Bergeron et Gagnon ont évoqué le modèle de Place Ville-Marie, Lucie K. Morisset a prétendu que le modèle aurait été celui de la ville de Baltimore:

«Pendant que, selon les modèles que proposait à ce titre la ville de Baltimore, on commençait de construire la "place Hauteville" (Place Québec), que le ministère des Transport partagerait avec un hôtel à l'angle des boulevards Saint-Cyrille et Dufferin, les étages de Saint-Roch qui attendaient ministères et sièges sociaux ne se sont jamais comblés. Ceux qui n'avaient pas été construits à cette date ne l'ont pas été» (Morisset, 1996, 228).

¹²³³ «La bureaucratie montante n'a pas tant marginalisé le clergé de l'époque qu'elle a interpellé la bourgeoisie tout en la recyclant. Les deux acteurs — clergé et bourgeoisie — avaient prêché la même économie de salut et furent contestés ensemble. Outre la classe moyenne des fonctionnaires, une classe d'affaires était confortée pour ne pas dire "produite" sous la gouverne de la bureaucratie de l'après-1968. En plus d'avoir créé des ministères et consolidé des compagnies d'État [...], la classe politique sut doter l'entreprise privée de leviers administratifs et financiers performants [...]. Tout en s'inféodant une néobourgeoisie éventuellement partisane, la bureaucratie put en l'occurrence se permettre d'attaquer [...] les valeurs profondes du capitalisme» (Ritchot, 1999, 443). Et l'auteur d'ajouter en note: «...d'où l'intérêt qu'il y eut d'exacerber le sentiment anticlérical. Le capitalisme ayant récupéré l'économie du salut chrétien, l'anticléricalisme déguisa l'aversion dirigé contre le mode de production» (*ibidem*, note).

Une intentionnalité, influencée fort probablement par des modèles précis, était à la source de cette appropriation du faubourg Saint-Louis par l'État. Mais pourquoi le faubourg Saint-Louis? Pourquoi l'État décidait-il de faire table rase de l'essentiel de ce faubourg pour y placer ses équipements administratifs? Était-ce simplement une question de proximité, la colline parlementaire se retrouvant à deux pas de l'Assemblée nationale? Considérant qu'à cette époque de nombreux acteurs s'étaient déjà relocalisés dans la périphérie, est-ce que la colline parlementaire n'aurait pas du être elle aussi délocalisée? Était-ce simplement parce que le faubourg Saint-Louis était abandonné par ses propriétaires? Et pourtant, d'autres quartiers étaient pareillement délaissés. C'est ici que s'exprimerait «l'effet de position». La colline parlementaire aurait été avant tout un verrou permettant de repousser le front *rural* qui jusque-là rejoignait la Grande Allée. Avec la colline parlementaire, l'État se trouvait à verrouiller l'espace; empêchant tout retour de la forme faubourg¹²³⁴.

«Évacuations et "bouchons": cas-limites de destruction physique de sections de quartiers, de faubourgs, associés à des départs consentis ou forcés des résidants. Les *vacuums* (centraux) localisent par la suite la construction de formes de remplacement aux fonctions non résidentielles; formes à contenus superstructurels, monuments, immeubles de services, mails commerciaux, etc. (colline parlementaire à Québec); formes à contenus infrastructurels, à l'instar des cours de triage ferroviaires au siècle dernier, les autoroutes (partie est du faubourg Saint-Roch à Québec [...]), etc. [...] **Ces formes de remplacement sont excessives, coûteuses, durables, jouent le rôle de "bouchons", elles achèvent concrètement l'évacuation.** La spéculation foncière excitée par ces aménagements-"bouchons" menace l'entretien des constructions résidentielles insérées à ces ensembles ou les côtoyant; taudification, abandon, squatting, terrains vacants en friche [...]. Le dérangement social est drastique en cette conjoncture: le départ des résidants n'est pas compensé et les nouveaux acquéreurs représentent des formations sociales influentes, multinationales, bureaucratie étatique, etc. qui opèrent d'un niveau où vient d'être entreprise la tâche de se refaire une sensibilité à la qualité de l'environnement» (Ritchot dans Dubé, 1981, 66 ns).

La colline parlementaire aurait joué le rôle d'un «*bastion*», d'un ouvrage avancé, ponctuant un nouveau glacis au-devant des anciens murs de Québec. «La vieille ville dans ses remparts apparaît alors comme une enclave entourée d'un glacis de tours à bureaux et d'hôtels, d'axes routiers et de secteurs ayant fait l'objet d'interventions massives» (Hulbert, 1994, 515). Et l'érosion du faubourg Saint-Louis — le départ de ses propriétaires notamment — aurait été la condition de possibilité de l'aménagement de la colline parlementaire; la création de ces «glacis» permettant la mise en valeur des murs de Québec. Avant 1950, les faubourgs offraient une vitalité empêchant l'État de les investir. La mise en place de ce second «*glacis*» tout autour du Vieux-Québec prendrait son origine dans l'intervention de Lord Dufferin. Adhérant toujours aux valeurs modernes, mais ne pouvant pas les actualiser à l'intérieur du *vacuum* du Vieux-Québec, ¹²³⁴ «En 1901, l'hôpital Jeffery Hale quitte la rue Saint-Olivier et s'installe du côté ouest de la rue de Claire-Fontaine, le long de la rue Saint-Cyrille [...]. Les terrains occupés par l'hôpital bloquent le développement du faubourg de ce côté» (Bergeron Gagnon inc., 1994, 51).

les acteurs du pouvoir auraient eu tendance à vouloir actualiser l'idée qu'ils se faisaient d'une capitale le plus près possible du bourg fortifié, et donc au détriment des faubourgs qui enserraient de près le Vieux-Québec¹²³⁵. Ainsi, ces faubourgs qui pressaient de toute part le Vieux-Québec de leur architecture spontanée célébrant une quotidienneté sans prétention, n'auraient été ni moderne ni ancien (ou suffisamment pour être protégés). Ils n'auraient tout simplement pas rencontré l'idéal urbain que poursuivait les acteurs du pouvoir, et d'autant moins qu'ils étaient porteurs de représentations opposées à celles pouvant émerger du Vieux-Québec. Et puis, ne pouvant implanter de formes modernes au centre, la Ville était amenée à localiser ses formes en périphérie. Les acteurs du pouvoir se trouvaient ainsi à remplacer des formes qui étaient finalement aussi anciennes que le Vieux-Québec, par des formes modernes hors gabarit par rapport à leur environnement d'accueil. L'âge du cadre bâti — celui du Vieux-Québec, des faubourgs ou de la forme-quartier — n'avait donc rien à voir; tout aurait été une question de contenu à matérialiser, un contenu qui devait s'actualiser en fonction de la valeur de l'espace. *Prima donna* du pouvoir à Québec, le Vieux-Québec ne pouvait pas recevoir par définition ces formes nouvelles incarnant la nouvelle fonction publique québécoise. Le Vieux-Québec était peut-être un lieu de pouvoir, mais il était ancien; en adhérant à la modernité, les acteurs du pouvoir se privaient de la possibilité d'y installer les nouvelles formes de l'État. C'était sans compter que la taille de ce projet l'excluait d'emblée du Vieux-Québec. Aussi, à défaut de pouvoir occuper le *vacuum* de Québec (dont il avait pourtant la garde), l'État aurait pris les moyens de s'en rapprocher le plus possible. De plus, ce bastion, de la colline parlementaire donne l'impression de constituer une position permettant de contrôler l'accès au bourg fortifié.

Ainsi, les faubourgs autour du Vieux-Québec auraient été éliminés pour faire place soit à plus de conservation (pour «créer» plus de conservation; Place-Royale, Vieux-Port), soit pour faire place à cette modernité qu'on ne pouvait, par définition, tolérer à l'intérieur des murs (hôtels, parlement, le nouveau Saint-Roch, les autoroutes, etc.). Tout cela permettait de mettre en (et de confirmer la) valeur le (du) *vacuum* de Québec qui était en train de se dilater à l'échelle de la ville fortifiée sous l'effet d'un *rassemblement* de nomades sélectifs (cf.: section 7.3). Enfin, la colline parlementaire, avec ses nombreuses institutions d'État donne l'impression de s'opposer au centre-ville de Sainte-Foy, centré

¹²³⁵ «À la lumière des lectures rétrospectives qui ont déjà été faites, le Bill du trafic [permettant l'ouverture de Charest] [...], pourrait être compris dans cette perspective d'une haute-ville qui se valorise sans égard à ses territoires périphériques, sinon "sur le dos" de ceux-ci» (Morisset, 1996, 214).

sur sa monumentale place commerciale¹²³⁶. Comme si le complexe G et ses 15 000 fonctionnaires auraient cherché à reconduire le couple signifiant centre institutionnel/périphérie commerciale (moderne) à une autre échelle. Il faut dire que depuis 1867, mais peut-être plus particulièrement avec l'expansion rapide de la fonction publique au tournant des années 1960, l'État aurait cherché à élaborer pour sa capitale une image forte¹²³⁷. À ce titre, la fondation de la Commission de la Capitale nationale participerait de ce désir.

À cause de son caractère de capitale, mais aussi à cause de son ancienneté (au propre comme au figuré), Québec aurait toujours entretenu la prétention d'être le centre-ville de l'agglomération, centre économique et politique. Or, avec les années 1950, le centre «*actif*» de la ville se déplaçait vers Sainte-Foy (centres commerciaux, tours de bureaux, etc.)¹²³⁸. Cette centralité tant réclamée par Québec se démarquait alors par le fait qu'elle était le massif inchoatif d'une trajectoire d'évasion vers Sainte-Foy et le reste de la périphérie. Cette érosion de la ville centre aurait été accélérée par un geste (d'auto?) destruction qui marqua profondément Saint-Roch pendant pratiquement quarante ans. Ainsi, la rivalité Québec/Sainte-Foy à l'heure de l'étalement urbain (*cf.*: section 5) aurait pu être «*alimenté*» par cette dichotomie centre ancien/banlieue moderne. Même, l'actuel redéploiement de Saint-Roch serait peut-être en partie marqué du sceau de cette dualité centre-conservation/périphérie-modernité. Cherchant toujours à affirmer son rôle de ville centre, Québec aurait redéployé Saint-Roch dans une optique de concurrence avec Sainte-Foy.

Ce qui est intéressant de ce nouveau Saint-Roch, c'est qu'il serait à la fois moderne et réactionnaire (donc «*baroque*»!): moderne, son architecture est sans détour, déclaratoire; réactionnaire, il ne compte que des institutions et une nouvelle rue Saint-Joseph qui serait nostalgique de ce qui fut jadis une manifestation spontanée du commerce. À la limite, si les fusions municipales avaient été réalisées dans les années 1990, le nouveau

¹²³⁶ «Au fil des années, le centre-ville de Sainte-Foy va s'affirmer dans l'agglomération comme un important centre d'emplois, équivalent en nombre à celui de la Haute-ville de Québec; avec l'université et les centres commerciaux en particulier, il devient un pôle majeur de l'agglomération qui génère aujourd'hui plus de déplacements quotidiens que le centre-ville de Québec» (Hulbert, 1994, 563).

¹²³⁷ «Il faut dire que la Ville, tout à coup, se voyait aux prises avec l'embellissement nécessaire de sa nouvelle capitale: les travaux à la haute-ville, comme au temps des Juges de paix, paraissent avoir mobilisé l'attention des autorités plutôt que les installations d'une reconversion économique dont on croyait apparemment qu'elle suivrait naturellement» (Morisset, 1996, 180).

¹²³⁸ «Place Sainte-Foy [...], Place Laurier et, plus tard, Place de la Cité, forment, avec les hôpitaux [...], l'Université Laval et plusieurs bâtiments commerciaux, l'un des plus importants pôles d'emploi de la région. Avec la construction d'un deuxième pont à la fin des années 1960, le centre de gravité de l'agglomération de Québec se déplace résolument vers l'ouest, faisant de la banlieue de Sainte-Foy un secteur polaire plutôt que périphérique» (Luka et Vachon, 2002, 25).

Saint-Roch aurait eu peut-être un autre visage dans la mesure où Québec aurait hérité d'un centre-ville «*clef en main*». La même logique aurait été à l'œuvre dans le projet de ville nouvelle de Lebourgneuf; cette banlieue n'aurait peut-être pas vu le jour dans la mesure où les fusions forcées mettaient un terme à la rivalité mimétique qui aurait présidé à l'émergence de ce quartier. De plus, le nouveau Saint-Roch constitue un verrou, tout comme la colline parlementaire (**fig.: 1.2**). À l'aide de ces formes institutionnelles, le pouvoir municipal est venu remplir un espace d'une telle façon que les formes rurales en sont interdites «*à jamais*». Mais la principale différence entre le verrou d'en haut et celui d'en bas, c'est que la colline parlementaire verrouillait le front urbain de l'ancien terrain des frères, tandis que le verrou du nouveau Saint-Roch a été implanté en plein espace rural, sur le bord sud de l'ancien horst urbain de la rue Saint-Joseph (qui tendrait aujourd'hui à se surélever à nouveau sous la «*poussée*» des subventions municipales notamment)¹²³⁹. D'ailleurs, le faubourg de Saint-Roch se trouve aujourd'hui palissadé de formes institutionnelles: au Nord-Est le massif administratif de la SAAQ et du Palais de Justice; au Sud, le nouveau Saint-Roch accroché au «*centre-ville*» de Québec via le «*cordon*» du projet Méduse (**fig.: 4.48**).

Aujourd'hui, l'esprit de conservation servirait une industrie touristique particulièrement intransigeante à l'égard de la fonction commerciale ou encore de la fonction résidentielle qui, l'une comme l'autre, seraient perçues comme une menace à l'ambiance «*Vieux-Québec*», et surtout la fonction résidentielle dans la mesure où les demandes répétées des citoyens pour une meilleure qualité de vie et de meilleurs services seraient jugées, par cette industrie, incompatibles avec le tourisme. Il faut dire que les millions de touristes qui arpentent chaque année les rues du Vieux-Québec donnent à cette industrie les moyens de ses prétentions, à tout le moins les moyens de protéger «*ses*» vieux murs. Aussi, cette industrie touristique renforce à sa façon la dualité centre (conservateur)/périphérie (moderne).

7.3 Quelques notes sur le Vieux-Québec

Le Vieux-Québec aussi perdait des résidants pendant la grande *évasion* du XX^e siècle (**fig.: 4.32**). En 1964, il était déclaré «arrondissement historique» (Ville de Québec, 1989). Malgré un tel décret de valeur, le Vieux-Québec continuait à perdre des résidants. Le décret de valeur n'avait donc pas d'effet sur les trajectoires des résidants qui,

¹²³⁹ Horst: «Structure [...] constituée par des failles normales de même direction, limitant des compartiments de plus en plus abaissés en s'éloignant du milieu de la structure» (DGg, 1995, 153; **fig.: 3.65**).

visiblement, préféraient la modernité aux formes passéistes. Si le décret visant le Vieux-Québec n'avait pas d'effet significatif sur les acteurs de Québec, il aurait eu néanmoins un impact croissant sur les acteurs du tourisme (Hulbert, 1994)¹²⁴⁰. Mais en cette année de 1964, le Vieux-Sillery était aussi classé arrondissement historique (Bernier, 1977). Puis, en 1970, ce fut l'île d'Orléans qui fut visée par un tel décret, dont l'impact sur le prix des terrains fut quantifiable l'année même (Houde, 1982). Ainsi, deux positions sur l'axe monumental faisait l'objet d'un décret de valeur au moment même où la banlieue s'emparait de ces territoires. Enfin, une partie du chemin Royal à Beauport devenait arrondissement historique en 1985 (C.B.C.Q., 1990, 248). Ce décret, hors position en apparence, serait peut-être venu soutenir un front *urbain* en train de se déployer à partir de la vue offerte à partir des pentes de Beauport, mais un front urbain qui aurait peut-être eu tendance aussi à se greffer au long ruban de maisons anciennes le long du chemin Royal. De plus, le chemin Royal a tout pour constituer une preuve du mythe de la survivance; ce qui aurait incité l'État à décréter sa valeur. Ce front *urbain* aurait possiblement des racines jusque dans le Régime seigneurial. Rappelons que la côte de Beauport était fragmentée à cette époque d'une série d'arrière-fiefs, ce qui aurait pu avoir une incidence sur la localisation de certains acteurs endorégulés (institutions, etc.) et donc sur la qualité du domaine bâti (**fig.: 2.11**). Ensuite, cette présence de maisons avait tout pour «noyer» le regard de preuves de la survivance. Aujourd'hui, la topographie de Beauport contribuerait au développement de ce front *urbain*, grâce à la vue sur la rade qu'elle rend possible (**fig.: 4.45**).

Que l'on ait décrété le Vieux-Québec arrondissement historique peu, de prime abord, paraître normal: ce geste s'inscrivait dans celui posé par Lord Dufferin au XIX^e siècle. Mais en quoi était-il nécessaire de décréter arrondissement historique des positions butes de trajectoires diffusantes, d'emblée en position *urbaine*? Dans le cas de Sillery, il semble que les acteurs du pouvoir ait désiré consacrer la valeur *urbaine* de la banlieue moderne de Sillery en confirmant par décret la valeur de cette position. Il s'agirait d'une consécration supplémentaire pour stabiliser les valeurs, garantir leur pérennité. Il en aurait été de même dans le cas de l'île d'Orléans et plus tardivement avec le décret patrimonial de Beauport ou de Charlesbourg. Dans le cas de l'île d'Orléans, il y aurait eu une sorte de détournement du décret patrimonial: les municipalités de l'île auraient utilisé ce levier pour bonifier un développement domiciliaire parfois en contradiction

¹²⁴⁰ «Le Vieux-Québec, déclaré arrondissement historique en 1964, se transforme peu à peu en zone touristique, les activités à cette fonction rejetant hors les murs une grande partie de la population résidente. Au pied du Cap Diamant, l'habitat ancien du quartier ouvrier de Place Royale restauré à grands frais et vidé de sa population est livré exclusivement aux touristes et au commerce qui en vit» (Hulbert, 1994, 521).

avec l'esprit du décret. Dans le cas de Beauport, il ne serait pas impossible que le décret patrimonial ait visé à classer une position ayant fait l'objet d'une reconquête. C'est que Beauport aurait été à une époque un graben; une partie de Beauport comportant un cadre bâti passablement cossu. Le décret serait venu appuyer un réinvestissement de ce cadre bâti. Ces décrets auraient peut-être aussi pris le relais d'économies domestiques investies dans le cadre bâti (neuf ou ancien).

En 1985, le Vieux-Québec recevait un statut patrimonial encore plus prestigieux: celui de Ville du patrimoine mondial de l'UNESCO. Si le Vieux-Québec était, depuis longtemps, une destination touristique, ce décret de l'UNESCO changeait la portée géographique de sa valeur¹²⁴¹. Là où le Vieux-Québec aurait été avant tout une destination pour le tourisme étasunien, il serait devenu avec ce décret international une sorte de pied à terre pour nomades sélectifs et pour acteurs endorégulés capables d'assumer plusieurs «centralités»¹²⁴². Le Vieux-Québec ferait actuellement l'objet d'une appropriation par des étrangers, visiblement sous l'influence des charmes du «Vieux», charmes dont la valeur a été confirmée par le décret de 1985. Les données relatives au nombre d'étrangers ayant dans le Vieux-Québec un pied à terre ou même une demeure principale ne semblent pas connues (Agathe Goulet, Ville de Québec, 2005, cpa). À défaut d'informations quantitatives, nous avons pu obtenir quelques indications qualitatives auprès de Madame Évelyne Péladeau, agent immobilier œuvrant notamment dans les vieux quartiers. Madame Péladeau, à partir de son expérience de terrain, confirme cet engouement récent pour le Vieux-Québec de la part de nombreux étrangers (2005, cpa). Elle nous a parlé bien sûr d'Américains, mais aussi d'Européens, de Japonais et de Mexicains qui ont fait l'acquisition de maisons et de condos dans le Vieux-Québec Haute-Ville et Basse-Ville (*ibidem*). Un tel engouement — pour ne pas dire un tel *rassemblement* — aurait eu un effet à la hausse sur les prix et donc sur la capacité des résidents à rester conjoint avec le Vieux-Québec. Ainsi, le *rassemblement* de nomades, inscrits dans des trajectoires longues, aurait tendance à *disperser* les résidents locaux. À quoi nous pouvons ajouter plus de 1 000 chambres d'hôtel (Hulbert, 1994), sans oublier le phénomène des hôtels clandestins, qui réduirait encore plus l'espace de la fonction résidentielle.

Ainsi, la grande *évasion* du XX^e siècle aurait créé un espace propice pour un *rassemblement* d'acteurs, un *rassemblement* qui aurait été présidé par ce ce décret de

¹²⁴¹ «Mentionnons en particulier la Place-Royale et le Petit-Champlain, [...] visité[s] aujourd'hui par plus de six millions, et qui, d'après les estimations, insufflent chaque année un milliard de dollars dans l'économie locale» (dans Courville et Garon, 2001, 275).

¹²⁴² Par exemple, la revue *l'Actualité* donnait l'exemple d'un acteur disposant de trois résidences secondaires: deux aux États-Unis et une dans le Vieux-Montréal (Chrétien, 2002).

l'UNESCO. Parce qu'il s'agissait et qu'il s'agirait toujours d'un *rassemblement* d'acteurs inscrits dans des trajectoires internationales, ce dernier aurait tendance à faire correspondre le *vacuum* tardif du Vieux-Québec à la dimension de tout le bourg fortifié, avec probablement des débordements du côté du Vieux-Port. Ce qui ne pouvait pas être entièrement réalisé à l'époque de Lord Dufferin parce que les bourgeoisies occupaient tout le bourg, aurait finalement trouvé sa condition de possibilité dans l'*évasion* de la deuxième moitié du XX^e siècle. De plus en plus vide (plusieurs acteurs n'y sont présents que pour de courtes périodes), le Vieux-Québec voit aujourd'hui son accès de plus en plus contrôlé par des acteurs engagés dans des trajectoires longues contribuant à la dilatation du *vacuum* du Vieux-Québec. Souvenons-nous qu'aux débuts de la ville, les communautés religieuses avaient différé la réalisation du projet urbain en repoussant les trajectoires de *rassemblement* (cf.: chapt. II). À cette époque, Québec était une ville interdite. Puis, les bourgeoisies étaient parvenues à prendre pied dans le bourg en donnant force de loi à l'hygiénisme. À ce moment-là, le Vieux-Québec devenait un espace passablement accessible et finalement rempli. Mais avec l'avènement d'un tourisme sélectif de trajectoires longues, et donc de plus en plus occupé par des acteurs qui sont pour la plupart du temps absents, le Vieux-Québec serait en train de devenir un espace sélectif à l'échelle de cet espace contenu par ses murs, débordant même au delà de ces derniers, vers la Basse-Ville notamment.

Aujourd'hui, les résidants du Vieux-Québec luttent, notamment contre l'industrie touristique, pour améliorer leur qualité de vie: bourdonnement incessant du moteur des autobus touristiques à l'arrêt; disparition des services; diminution du nombre de logements souvent «*phagocytés*» par le développement hôtelier; etc. Les résidants du Vieux-Québec pourraient s'allier aux nomades qui logent à l'intérieur des fortifications dans la mesure où ces deux acteurs partageraient quelque part les mêmes préoccupations: si les résidants aspirent à un cadre de vie plus «*normal*» (c'est-à-dire où certains effets externes du tourisme seraient atténués), les nomades seraient certainement à la recherche d'un cadre de vie plus authentique et non à la recherche d'un quelconque *Disneyland*. Or, si les nomades qui habitent le Vieux-Québec pourraient être de puissants alliés, l'amélioration de la qualité de vie *intra-muros* risquerait d'accentuer davantage la *dispersion* des résidants du bourg fortifié. Paradoxe! Soulignons en terminant qu'il y a dans le Vieux-Québec quelques coopératives d'habitation, ce qui procure à leurs résidants une stabilité positionnelle.

Cette appropriation du Vieux-Québec par l'industrie touristique déborde aujourd'hui du

côté du Carré d'Youville (salle de spectacle, trois hôtels). Tout récemment encore, un projet d'hôtel a été annoncé au Carré d'Youville¹²⁴³. Est-ce un effet du rassemblement des nomades? Est-ce un signe que la fonction touristique commencerait à être refoulée elle aussi en dehors des murs par ces derniers? Le Carré, qui était jusque-là caractérisé par une grande diversité d'acteurs¹²⁴⁴, serait-il en train de se faire «*phagocyter*» par cette industrie? Et les exigences de cette industrie en matière de «*décor*» pourraient-elles menacer l'avenir de la dernière place publique de Québec?

7.4 Saint-Roch

Saint-Roch devait connaître aussi son lot de destruction: «...au début des années 1970, près de 2 000 personnes de la paroisse populaire Notre-Dame-de-Saint-Roch perdirent leur maison et leurs commerces après avoir été expropriées par la ville» (dans Courville et Garon, 2001, 278; **fig.: 4.40**). Comme dans le cas du faubourg Saint-Louis, Saint-Roch avait été fragilisé par les départs des acteurs ayant les moyens de valoriser l'espace, mais aussi d'entreprises qui jusque-là avaient assuré de l'emploi aux résidents; la forme productive garantissant la viabilité de la forme faubourg. Sans compter que le commerce quittait aussi, et ce qui en restait subissait les effets négatifs d'une population résidente défavorisée ainsi que la concurrence des centres commerciaux de banlieue. Rappelons que jusqu'en 1950, la rue Saint-Joseph accueillait, en simplifiant un peu, le tout Québec commercial. Mais avec l'évasion du XX^e siècle, le quartier devait connaître une longue érosion. Face à cette détérioration du commerce et du cadre bâti, le Rapport Gréber avait proposé différentes mesures qui menaient indirectement à la transformation en 1967 de la rue Saint-Joseph en rue piétonne (Mercier et Mascolo, 1995)¹²⁴⁵. Malgré les interventions de la Ville sur la rue Saint-Joseph, la fonction commerciale dans Saint-Roch continuait à se dégrader, comme le reste du quartier d'ailleurs. Les démolitions qui affectaient Saint-Roch ne faisait pas que relocaliser des acteurs. Elles avaient une incidence sur toute une vie de quartier. Dans Saint-Roch et dans le quartier de la gare,

¹²⁴³ Valérie Beaulieu (2005) «Cabaret du Capitol transformé en hôtel?» dans *Le Carrefour* de Québec (2005), vol. 11, n° 42, 25 août, p.1.

¹²⁴⁴ De 1930 à 1960, le Carré d'Youville était de plus en plus palissadé par des formes monumentales: Palais Montcalm (1931), l'*Army and Navy Veterans Association* (1931), Bell Téléphone (avant 1949), une banque (1958), la Banque Royale (1966), la Banque de Montréal (1970), etc. (Bergeron Gagnon, inc., 1994). Ce faisant, l'effet de place s'en trouvait de plus en plus accentué.

¹²⁴⁵ Selon rapport Gréber, «il suffisait [...] d'adapter les lieux pour que le commerce à Saint-Roch retrouvât sa pleine prospérité. C'est pourquoi, le rapport proposait, en matière d'urbanisme commercial, l'aménagement de la rue Saint-Joseph en rue piétonnière» (Mercier et Mascolo, 1995, 60-61). Selon ce rapport, le succès de tels réaménagements reposait également sur l'accès automobile (circulation et stationnement; *ibidem*). Considérant le nombre de stationnements que la Ville a récemment construit en marge de son projet de nouveau Saint-Roch, nous sommes en droit de nous demander si ce genre d'approche fonctionnaliste ne serait pas encore à l'œuvre?

dans les années 1960, il y avait encore des emplois industriels, comme il y en avait encore dans le quartier chinois (mais des emplois souvent non spécialisés; Marc Boutin, 2005, cpa). Certes, Saint-Roch était touché par les relocalisations de l'industrie, mais les interventions de la Ville (comme la création de parcs industriels en banlieue) auraient encouragé le départ de centres d'emplois, accélérant la dégradation de la domesticité du quartier; les interventions de la Ville n'ont pas seulement accéléré l'érosion du cadre bâti, mais aussi de tout un tissu social complexe qui s'exprimait par la cohabitation spontanée du commerce, de l'industrie et de l'habitat mixte (Marc Boutin, 2005, cpa).

«Quant aux résidants, ils étaient en majorité piégés sur les lieux non plus parce qu'ils étaient asservis au marché d'emplois local, mais parce que leur condition économique les empêchait de participer à l'évasion pavillonnaire. Vidé de son dynamisme économique, Saint-Roch sombra dans le marasme. Sa population diminua et se marginalisa socialement, en même temps que le tissu urbain se dégradait. L'habitat [...] se détériora et devint le refuge des catégories sociales restées en marge de la prospérité» (Mercier, 1998, 135).

Pendant que les quartiers centraux s'érodaient¹²⁴⁶, des dizaines de quartiers neufs étaient bâtis tout autour de Québec.

Avec les années 1970, quatre grands projets touchaient directement le quartier Saint-Roch. À la toute fin des années 1960 et au début des années 1970, la Ville faisait canaliser la rivière Saint-Charles et transformait ses berges en parc linéaire. Guy Mercier faisait une observation qui n'est pas sans évoquer le cas du parc Victoria (cf.: chapt. III):

«On constata après coup que ce parc, bien qu'il soulageait la population locale d'un inconfort, n'avait pas étendu, comme espéré, son aire d'attraction au-delà de la basse ville. De plus, il n'avait pas suscité l'effet d'externalité escompté: la valeur ajoutée que représentait cet équipement n'avait pas induit une véritable revalorisation des secteurs avoisinants. Au contraire, il apparut que ces secteurs, trop lourdement dépréciés, précipitaient, par effet d'externalité négatif, la dévalorisation du nouveau parc» (Mercier, 1998, 137).

Ce parc fut apparemment «contesté» par les gens du quartier (déchets, lampadaires régulièrement cassés, etc.). Certes, il était nécessaire de canaliser cette rivière, compte tenu de l'état particulièrement dégradé de ses rives, mais un tel geste ne pouvait pas réellement valoriser une position qui devait attendre un *rassemblement* ou une nouvelle *concentration* des acteurs pour connaître un destin différent. Bref, la position *rurale* de Saint-Roch aurait surdéterminé l'évolution du devenir de cette forme parc implantée par la Ville. Léonce Naud avait d'ailleurs reconnu l'effet de la position sur le devenir de cette partie de la ville. Il écrivait: «Vous voyez bien que le problème avec cette rivière, c'est l'endroit où elle coule!»¹²⁴⁷. Encore aujourd'hui, cette ancienne vallée industrielle ne

¹²⁴⁶ «En raison de l'évasion commerciale, industrielle et résidentielle, Saint-Roch se retrouvera seul avec lui-même» (Mercier, 1998, 133).

¹²⁴⁷ Naud, Léonce (1994), «Pauvre patinoire!» dans *Le Soleil*, 27 janvier.

semble pas «*décoller*» et demeure un espace visiblement peu attractif: là où le discours environnemental aurait dû faire surgir un «*potentiel*», force est d'admettre que les formes entourant la Saint-Charles demeurent, dans l'ensemble, assez modestes (cf.: chapt. III).

La ville de Québec décidait ensuite de transformer la rue Saint-Joseph en centre commercial, à l'image de ceux de la banlieue (de Sainte-Foy?): elle faisait construire un toit sur la rue pour en faire un mail¹²⁴⁸. Les résultats n'étaient guère plus probant. Selon les résultats préliminaires de la thèse de Sophie Mascolo, cette place commerciale aurait été d'emblée condamnée à l'échec. La place commerciale, et plus généralement la place publique, est caractérisée par la conjonction de trajectoires opposées: «**La place commerciale suppose [...] à la fois une puissance culturelle de rassemblement et une puissance politique de dispersion**» (Mercier et Mascolo, 1995, 54 ns)¹²⁴⁹. L'auteure a montré que la valeur que chaque groupe d'acteurs attribuait au mail a dépossédé cet espace des conditions lui permettant de s'ériger en place commerciale.

«Le mail souffrit [...], dès son achèvement, d'être une place publique commerciale qui enclavait des espaces résidentiels privés. Cette dualité s'avérait être une contradiction interne compromettant l'une et l'autre des affectations qui avaient été assignées au mail. La rue Saint-Joseph, même recouverte demeurait une voie d'accès à des résidences privées. C'est pourquoi, la réservation privative de la place commerciale n'était pas totale dans ce cas, puisque les résidents devaient pouvoir accéder à leur logement en tout temps. Ainsi, la nouvelle galerie marchande, bien qu'elle imitât la forme architecturale des centres commerciaux de banlieue, n'avait pas le même statut juridique. Puisqu'il avait été entendu que le mail ne devait pas être une place exclusivement commerciale, il fut difficile au début, d'exercer à l'encontre des individus un strict pouvoir de dispersion. Comme il était impossible de remédier à cette situation en renonçant à la mixité du pouvoir de possession, il fallut donc s'en remettre à la force policière ou aux loisirs bureaucratisés pour gérer les rapports entre d'une part, les clients et les vendeurs et, d'autre part, ceux qui avaient le droit d'être là sans avoir à donner l'impression qu'ils voulaient vendre ou acheter quoi que ce fût» (Mercier et Mascolo, 1995, 89-90).

Ainsi, parce que le mail n'était pas l'expression d'un désir collectif et parce que les trajectoires n'auraient pas été surdéterminées par l'autorité, il aurait été d'emblée condamné à la disfonction.

Ces tentatives de relancer Saint-Roch étaient «*couronnées*» par la réalisation (partielle) du

¹²⁴⁸ Une légende urbaine veut que le toit du mail Saint-Roch avait été conçu de façon à recevoir un monorail devant un jour relier le centre-ville à une ville nouvelle de 35 000 personnes prévue à Lebourgneuf. Aujourd'hui, cette banlieue ne compte guère plus de 3 500 personnes (Hulbert, 1994).

¹²⁴⁹ «Cette puissance de rassemblement révèle l'envergure culturelle de la place commerciale. En effet, l'existence de la place commerciale dénote l'adhésion de nombreux sujets humains à des valeurs communes» (Mercier et Mascolo, 1995, 53).

plan de transport proposé par Vandry-Jobin (1967 et 1968)¹²⁵⁰. Le projet visait à drainer la région d'un vaste réseau autoroutier de façon à «*alimenter*» entre autres choses la colline parlementaire. Même, un «lien direct» était projeté entre Québec et Lévis (*ibidem*). Cette véritable *tabula rasa* qui faisait fi des faubourgs existants, évoquerait certains commentaires de Lewis Mumford au sujet de ces urbanistes de la Renaissance ignorant par exemple la topographie dans leurs projets urbanistiques (cf.: chapt. II; **fig.: 4.34**). Le résultat de cette intervention fut la disparition de deux paroisses (Notre-Dame-de-la-Paix et Saint-Vincent-de-Paul; **fig.: 4.35**)¹²⁵¹. L'église de Notre-Dame-de-la-Paix était convertie en copropriété dans les années 1980 «après la disparition de la paroisse en 1979»; l'école du quartier devait subir un sort similaire plus tard (L'Anglais, 2002, 49) Au sujet de ces autoroutes, François Hulbert nous rappelle qu'«Au début des années 70, la construction d'autoroutes ne soulève pratiquement pas d'opposition et de critique. La presse approuve et parle "d'autoroutes spacieuses et fonctionnelles" ou de "voie de salut pour le cœur de Québec" à propos de l'autoroute Dufferin» (1994, 418). Comme quoi la modernité ne touchait pas seulement le mode d'habiter. Cette adhésion aux projets autoroutiers aurait été d'autant plus facilitée que bien des acteurs avaient délaissés les quartiers centraux. La Ville chercha enfin à provoquer la réalisation d'un nouveau «centre d'affaires» au pied du coteau Saint-Geneviève et pour lequel elle expropriait quelques îlots; des expropriations certainement facilitées par le départ des propriétaires, comme ce fut le cas dans le faubourg Saint-Louis. «Une fois les démolitions terminées, aucun promoteur privé ne se montra intéressé au point de financer la construction envisagée. L'espace dégagé, en restant vide, avait ouvert une plaie béante au cœur du quartier» (Mercier et Mascolo, 1995, 75; **fig.: 4.36**). C'est là que le nouveau Saint-Roch allait être initié.

...

...

...

Ainsi, les faubourgs de Québec, du bas comme du haut, étaient largement éventrés pour faire place à différents projets, provoquant la destruction de centaines de logements et le déplacement de milliers de citoyens. Certains d'entre eux étaient *dispersés* puis *concentrés* dans certains complexes d'HLM comme celui de Jacques-Cartier, de place Bardy, de la rue Bourlamaque ou encore de la rue Marie-de-l'Incarnation (Marc Boutin,

¹²⁵⁰ «Le rapport Vandry-Jobin de 1968, véritable délire d'asphaltage basé sur des prévisions démographiques irréalistes, proposait la construction de 170 kilomètres d'autoroutes» (Boutin, 2002, 171).

¹²⁵¹ Il n'y avait pas qu'à Québec que des faubourgs cédaient leur place pour des réseaux d'autoroutes: «...l'autoroute [de la Beauce] a évacué le premier noyau ouvrier de Charny (West Junction), nécessitant la démolition ou le déménagement de 26 maisons. L'intérêt patrimonial de cet ensemble devait être certain si l'on constate les quelques miettes que l'on retrouve actuellement» (Pelletier, 1978, 49).

2005, cpa; **fig.: 4.37**). Ces HLM n'étaient pas conçus de pair avec les projets de «*rénovation urbaine*», mais ils «*arrivaient à point*» (*ibidem*). Ceux qui tiraient le mieux leur épingle du jeu, dans Saint-Roch comme dans le faubourg Saint-Louis, auraient été ces propriétaires qui voyaient leur résidence expropriée et qui, avec les compensations financières, parvenaient dans certain cas à faire l'acquisition de vaste demeure dans le quartier Montcalm dont la valeur était amoindrie par les départs vers la banlieue.

Dans ce grand trou qui devait accueillir le nouveau «*centre d'affaires*», une kyrielle de projets (souvent hors d'échelle par rapport au quartier) se succédaient; tous devant assurer la relance de Saint-Roch. Pour François Hulbert, tous ces projets visaient à redonner à Québec son centre-ville commercial. Il écrit: «*Il s'agit aussi pour la ville-centre de "se repositionner dans la bataille des centres commerciaux", de prendre sa "revanche sur les centres d'achats de Sainte-Foy", compétition coûteuse engagée elle aussi depuis longtemps et toujours à refaire*» (1994, 530). Certes, Québec voulait peut-être livrer la «*bataille des centres commerciaux*», mais elle se faisait concurrence à elle-même en favorisant l'aménagement à Lebourgneuf du «*môle*» de Place de la Capitale, autour duquel la Ville était parvenue à convaincre des entreprises et des bureaux d'y déménager. Est-il possible que tous ces vastes projets pour Saint-Roch aient été animés par un fantasme¹²⁵², celui d'un centre-ville idéalisé à partir d'une préconception particulière de ce qu'il devait être? Comme si Québec n'avait pas toléré le fait que le centre économique de la région ait eu tendance à glisser vers Sainte-Foy. C'est ce que suggère la précédente observation de François Hulbert. Marc Boutin a soutenu que la Ville de Québec aurait cherché à relancer sur de nouvelles bases et sur une autre échelle son rôle de ville centre, face notamment à une agglomération qui s'étalait de plus en plus (1992)¹²⁵³. François Hulbert soutenait quelque chose d'analogue en montrant que l'agglomération urbaine de Québec était — et est toujours — de plus en plus marquée par la juxtaposition de pôles en concurrence les uns contre les autres; Québec n'étant plus le seul centre-ville (1994).

Tous ces projets devant relancer le centre-ville, et jusqu'aux récentes réalisations autour du nouveau parc, auraient-ils été alimentés par une sorte de nostalgie de ce que fut Saint-Roch avant les années 1950, centré sur la bouillonnante rue Saint-Joseph? Les acteurs du

¹²⁵² Marc Boutin a qualifié le projet de la colline parlementaire de «*fantasme*» (2002, 162); compte tenu de la parenté des projets, il paraît raisonnable de retenir l'expression pour qualifier le nouveau Saint-Roch (*cf.*: section 7.2).

¹²⁵³ «*Toutes les couronnes [de banlieue] se sont formées simultanément et rapidement, mais au cœur du processus de leur formation, il fallait faire naître un centre-ville là où, auparavant, régnait l'utopie résidentielle car sans centre [non résidentiel], les banlieues [résidentielles] isomorphes et unifonctionnelles perdent leur complémentarité, leur raison d'être*» (Boutin, 1992, 79).

pouvoir s'étaient-ils imaginés qu'ils pouvaient ressusciter l'ambiance qui régnait jadis dans Saint-Roch simplement en y implantant des aménagements et en subventionnant les artistes? La nostalgie de Lord Dufferin à l'égard du Vieux-Québec s'était-elle transposée aux acteurs du pouvoir qui cherchaient une nouvelle vocation pour Saint-Roch? Et ce rêve d'une ville théocratique, libre de commerçants se trouvait-il ressuscité par les efforts des acteurs du pouvoir d'accélérer la désindustrialisation de Saint-Roch? Lord Dufferin, en «*fossilisant*» le bourg, se trouvait-il à transmettre aux acteurs du pouvoir le projet de Demeulles? Rappelons ces intendants qui, faute de pouvoir relancer le projet de ville nouvelle là où Montmagny l'avait prévu, avaient cherché à redéployer Québec dans la basse ville (cf.: chapt. II). Tout se passe comme si, obligés maintenant de conserver le Vieux-Québec, et coincés par la résistance du faubourg Saint-Jean, les acteurs du pouvoir avaient cherché à redéployer le centre ville de Québec dans la vallée de la Saint-Charles. Mais, durant les années 1960-90, tous ces projets visant Saint-Roch ne pouvaient qu'aboutir à des résultats mitigés compte tenu de l'évasion massive qui emportait la région, et surtout, compte tenu du fait que la Ville de Québec jouait elle-même la carte de l'étalement en développant le quartier neuf de Lebourgneuf organisé autour d'une place commerciale. En fait, les efforts de la Ville à une certaine époque à cause d'un cycle de spatialisation, auraient été plus fructueux dans Lebourgneuf que dans les quartiers centraux¹²⁵⁴.

Ce désir municipal d'un centre-ville aurait été soutenu par une conception très fonctionnaliste de l'espace et de la ville. Déjà, à l'époque du rapport Martin, on ne semblait pas comprendre comment, dans Saint-Roch, la fonction résidentielle pouvait être imbriquée avec des fonctions commerciales ou productives (Mercier et Mascolo, 1995)¹²⁵⁵. Dans ce même rapport, le nom des quartiers avait même été remplacé par des numéros¹²⁵⁶. Marc Boutin a eu ce commentaire au sujet des approches sous-jacentes à ce que nous pourrions nommer par anticipation une démarche libérée de la morphogenèse:

«Ce qui apparaît comme fondamentalement différent à Québec, c'est la politique de vouloir recommencer à neuf, comme si la structure spatiale héritée de l'histoire était soudainement

¹²⁵⁴ «Mais c'est aussi un pôle tertiaire et un centre d'affaires que la Ville implante, en créant "le prestige du centre-ville dans le secteur Lebourgneuf", par la venue d'édifices à bureaux modernes où s'installent des activités qui souvent viennent du centre-ville [...]; **plus de la moitié des établissements délocalisés à Lebourgneuf proviennent des quartiers centraux de Québec**» (Hulbert, 1994, 557-558 ns).

¹²⁵⁵ «"Au milieu de tous ces édifices commerciaux et industriels, on trouve des maisons d'habitation. Une telle confusion, l'étroitesse des rues, le manque de verdure, l'état des maisons et des cours en font, dans les conditions actuelles, une aire totalement inapte à l'habitation"» (dans Mercier et Mascolo, 1995, 63).

¹²⁵⁶ «C'est pas dérision que le Comité des citoyens a utilisé l'appellation par laquelle les bureaucrates de l'époque désignent le quartier Saint-Roch [Comité de l'Aire-10]. Ceux-ci se basent sur le Rapport Martin (1961) pour classer le territoire de la Ville en aires de rénovation par ordre de priorité» (Boutin, 2002, 234 note).

devenue une erreur ne pouvant se racheter qu'en allant d'un extrême à l'autre, c'est-à-dire en surimposant, sans nuances, à cette structure héritée de l'histoire, son antithèse même, sa contradiction» (1992, 71).

En 1972, la Ville de Québec aurait quelque peu révélé sa préconception de l'espace urbain par l'entremise de son service d'urbanisme: «C'est ainsi que la notion de centre-ville est restée floue jusqu'à ce que le Service d'urbanisme de la Ville de Québec [...] tranche la question en créant en 1972 le concept "très scientifique" des trois boules et de la plaque tournante (Saint-Roch = commerce, Colline Parlementaire = administration, Vieux-Québec = tourisme [...])» (*idem*, 54). Marc Boutin a montré que la Ville a fait, et ferait toujours, des efforts pour augmenter la ségrégation fonctionnelle dans les quartiers centraux, ce qu'il qualifie de ville «albertienne» (1992)¹²⁵⁷. François Hulbert a montré pour sa part que la «Théorie des pôles de développement» a guidé (et guiderait toujours?) le développement de la région de la capitale (1994)¹²⁵⁸.

8. Le *rassemblement* des acteurs et ses effets sur les quartiers centraux

8.1 L'axe monumental et les quartiers connexes

Avec les années 1970, quelques formes de *rassemblement* étaient édifiées le long de l'axe monumental de Québec. L'implantation de ces formes était en bonne partie permise par la vacance de grandes propriétés ou de domaines que les communautés religieuses avaient acquis à l'heure de la décroissance de Québec au siècle dernier: «...à partir des années 70, la plupart de ces grands espaces [ecclésiastiques] sont transformés en complexes d'habitation de haute densité tout spécialement à Québec, Sainte-Foy et Sillery où les propriétés en question sont les plus importantes et occupent de sites privilégiés qui n'ont pas échappé aux promoteurs» (Hulbert, 1994, 143). Des tours d'habitations flanquaient (et flanquent toujours) tout le pourtour des Plaines d'Abraham ainsi que le parc des Braves (Le Bernières, le *Louisbourg*, *Méridien*, *Hôtellerie des Braves*, etc.; comme d'autres émergeaient plus à l'Ouest, mais toujours dans l'axe monumental (**fig.:**

¹²⁵⁷ «...on qualifiera d'albertienne la tendance qui, dans le changement, favorise la ségrégation fonctionnelle et qui amène l'espace non résidentiel à vouloir encercler l'espace résidentiel» (1992, 30).

¹²⁵⁸ «Le développement polarisé désigne le processus de propagation et de diffusion dans l'espace de l'essor engendré par les pôles de développement. Le fondement de cette théorie se trouve chez François Perroux (1955); d'autres auteurs l'ont aussi développé, en particulier Jean Paelinck (1965) et Jacques Boudeville (1968 et 1972)» (Hulbert, 1994, 302).

4.38)¹²⁵⁹. Autrement dit, des acteurs commençaient à se *rassembler* dans l'axe monumental de Québec, même si la banlieue de l'étalement connaissait alors son lancement, empêchant de voir dans les statistiques les effets «*géo-démographiques*» de tels trajectoires. Ce retour en ville aurait été de toute évidence un retour sélectif. Avec les années 1980, les derniers terrains vacants du quartier Montcalm étaient graduellement comblés par des unités de condominiums (Belvédère, Moncton, Murray, etc.). Pour sa part, le chemin Sainte-Foy allait connaître une lente densification ou parfois des formes plus anciennes étaient remplacées par des unités plus vastes. Le long de cet axe, une école secondaire privée (l'Académie Saint-Louis) cédait sa place à des unités de logement. Sur la rue Cartier, une ancienne station service était remplacée par un petit centre commercial de quartier (les *Halles de Cartier*). Avec les années 1990-2000, de nouveaux bureaux de professionnels étaient aménagés le long du Chemin Saint-Louis et des tours s'ajoutaient au domaine de Mérici. Plus récemment, des stations services ont fait place à des unités de condos (côte Sherbrooke). Des églises (Saint-Patrick et Notre-Dame-du-Chemin) étaient démolies pour faire place à d'autres unités de logement. En 2004-2005, quelques vieilles maisons, près de la rue Turnbull ont été détruites pour être remplacées là aussi par des unités de logements (**fig.: 4.39**). Un YWCA dans le quartier Saint-Sacrement, qui occupe l'ancien domaine de Holland (Ville de Québec, 1988.2, 9), serait apparemment sur le point d'être converti en «condos», tandis que celui qui était localisé à proximité des Plaines va faire place à des unités d'habitations de luxe. Les communautés religieuses cèdent encore leurs domaines aux promoteurs, notamment du côté de Sillery¹²⁶⁰. Par exemple, les Dominicains devraient bientôt convertir une partie de leur couvent en unités de logement haut de gamme. Des rues commerçantes (souvent des «*épieux*» *ruraux* reliés à une côte) comme la rue Maguire ou la rue Cartier ont été rénovées de façon à renforcer leur caractère d'axe polyfonctionnel de quartier. Plus à

¹²⁵⁹ «Morphologiquement, les villes vivent au rythme d'une sorte de respiration ponctuée de longues périodes de stabilité (croissance et stagnation) suivie de quelques années de bouleversements intenses. [...] Cette effervescence persiste pendant la période suivante. L'État, qui refuse habituellement d'admettre un état de crise, s'évertue à vouloir perpétuer l'euphorie en investissant dans de grandioses infrastructures (l'autoroute Montmorency) jusqu'à ce que tout s'arrête. On retourne alors au *b-a-ba* de l'économie, on se remet à produire matériellement et le cycle reprend pour une autre génération. L'histoire récente nous permet aisément de constater que les formes monumentales surgissent tout d'un coup, en l'espace de quelques années, juste avant les crises. [...] Vers la fin des années soixante, à Québec, on a vu apparaître en moins de trois ans le Grand-Théâtre, Place Royale, le complexe G [...], l'Auberge des Gouverneurs (aujourd'hui le Radisson), Place Québec le Holiday Inn (Saint-Roch), le Hilton et le "bunker" de la Grande-Allée. Les années 1970 ont vu la construction [...] du Musée du Séminaire, l'agrandissement du Musée du Québec, le bétonnage de la Saint-Charles et la mise en place d'un gigantesque réservoir autoroutier. **La crise fut morphologiquement généreuse mais socialement cruelle** (10 000 évacués dans le centre-ville)» (Boutin, 2002, 149-150 ns).

¹²⁶⁰ «Depuis une dizaine d'années, ces grandes propriétés sont achetées par des promoteurs immobiliers qui en font le plus souvent des lotissements résidentiels de luxe, exploitant ainsi les sites privilégiés qu'occupent souvent ces terrains avec vue sur le fleuve, sur les Laurentides ou la dépression Cap-Rouge-Limoilou» (Hulbert, 1994, 35).

l'ouest, toujours dans l'axe monumental, les derniers terrains vacants sont comblés. Nous pouvons enfin souligner le fait que le secteur de Cap-Rouge se développe actuellement par l'entremise de quartiers domiciliaires cossus. Bref, une observation attentive du paysage nous permet de constater que l'axe monumental de Québec est en train de se densifier sous l'effet d'un rassemblement des acteurs s'exprimant notamment par une hausse de la rente de situation.

Avec les années 1980, le Vieux-Port voyait ses anciens entrepôts et ses anciennes banques convertis en logements, en condos en bureaux et quelques fois en galeries d'art ou recevaient encore des antiquaires. Le Rassemblement dans ce secteur de Québec a été tel qu'il a laissé des traces dans les statistiques bien avant les autres quartiers centraux (**fig.: 4.40**). Cette rassemblement amorcé avec les années 1980 aurait été liée, entre autres choses, aux investissements fédéraux visant à changer la vocation d'une partie du port de Québec. En fait, l'intervention du gouvernement fédéral se serait trouvé à accompagner une timide gentrification qui allait connaître une accélération, soutenue notamment par l'engouement d'étrangers pour le Vieux-Québec «*patrimonialisé*». L'intervention du gouvernement fédéral transformait la section du port en face de la vieille ville en «Vieux-Port»¹²⁶¹. Cette gentrification aurait été attirée vers cette position grâce notamment à un cadre bâti assez exceptionnel et composé d'anciens édifices liés à l'époque où Québec rayonnait sur les deux Canadas (cf.: chapt. III). Ici, comme dans le cas du quartier Montcalm, la formule du condominium facilitait l'appropriation de formes qui n'avaient rien à voir avec l'idéal du *domus* individuel. Dit autrement, la formule du condominium aurait permis aux acteurs d'oublier le fait qu'ils étaient «*empilés*» les uns sur les autres, comme dans Montcalm; «*empilés les uns sur les autres*» certes, mais propriétaires!

À l'époque du réaménagement du Vieux-Port, un autre acteur important venait ponctuer l'espace de la Basse-Ville de deux «*bastions*» qui semblaient venir «*bloquer*» le faubourg Saint-Roch du côté du pont Samson dans le prolongement de la gare du Palais: le nouveau palais de Justice et les bureaux de la SAAQ (**fig.: 4.41**). Rappelons que le palais de Justice devait être construit dans le faubourg Saint-Louis, mais fut refoulé en bas par une coopérative d'habitation (Hulbert, 1994). Ce bastion donnait-il la parade à l'usine de papier, localisée de l'autre côté de la rivière Saint-Charles? Ces deux formes

¹²⁶¹ Le long du bassin Louise, il y a longue façade de vieilles maisons, parfois entrecoupée de projet modernes, qui fait face aux quais. Cet alignement a été rénové en fonction d'une observation touristique à distance, c'est-à-dire depuis le Bassin Louise, mais aussi par des touristes qui viennent de loin. Ces façades ont donc été rénovées dans l'optique d'un «*être vu*» avec en arrière plan le Vieux-Québec. De tels aménagements ont un côté théâtral et dans cette optique, évoquent certains aménagements baroques (Ritchot, 1998, cpa).

institutionnelles visaient-elles à stabiliser un front *urbain* sur le point de se déployer? C'est ce que suggère une observation de Guy Mercier

«...ces deux dernières réalisations [le Palais de justice et les bureaux de la SAAQ], parce que situées au-delà de l'autoroute Dufferin-Montmorency, semblent plutôt participer de la mouvance du secteur du Vieux-Port qui s'impose désormais comme un autre concurrent de Saint-Roch en matière de localisation institutionnelle et administrative» (Mercier, 1998, 136).

C'est que l'axe monumental allait se dilater vers le Saint-Laurent, mais aussi en direction du quartier du Palais. Dans un tel contexte, la gare du Palais peu finalement avoir un impact positif sur le quartier.

Le *rassemblement* qui affecte ce quartier se poursuit toujours, et tendrait même à déborder du côté du Cap-Blanc et de la rue Saint-Vallier-Est dont le cadre bâti est particulièrement bien rénové (**fig.: 4.42** et **3.95**). Aujourd'hui, dans le secteur du Vieux-Port, des stationnements sont maintenant convertis en unités de condominium. Il est intéressant de souligner que ces unités luxueuses d'habitation jouxtent quelques bâtiments qui n'ont pas encore connu de transformation particulière, faisant en sorte que des contradictions morphologiques persistent dans ce secteur. Si les effets de ce *rassemblement* se maintiennent, il serait possible d'anticiper la rénovation complète des derniers entrepôts (**fig.: 4.43**). Enfin, la Société canadienne des Postes vient tout juste d'annoncer qu'elle va quitter le secteur du Vieux-Port et qu'elle mettra en vente son centre de tri de Québec. Il ne serait pas étonnant que cet édifice soit converti en «lofts», voire même démoli et remplacé par des unités de condos et/ou de bureaux (**fig.: 4.44**).

Vers l'ouest, le long du chemin du Foulon, de nouveaux ensembles d'appartements jouissent d'une vue sur le Saint-Laurent, signe que l'axe monumental de Québec serait en train de se dilater là aussi, sous l'influence visiblement du discours environnemental. Sur la rive d'en face, tout le long du Saint-Laurent, des unités de logements avec vue se tournent vers Québec. Au pied de la côte du Passage, des tours profitent plus directement de la vue sur le château et le Séminaire. Ces tours profitent non seulement de la vue, mais aussi d'un environnement bonifié par l'enlèvement de la voie ferrée qui serpentait le long de la falaise. Cette voie ferrée a été transformée en piste cyclable. Mais il n'y a pas que les rives du Saint-Laurent qui sont actuellement valorisées par ce *rassemblement* des acteurs. La falaise de Lévis, tant qu'elle procure une vue sur la Vieille capitale, fait vraisemblablement l'objet d'une valorisation importante. Nous avons aussi souligné le cas des pentes de Beauport. François Hulbert l'avait déjà noté: «C'est sans doute le long du fleuve et des falaises que l'utilisation du sol est la plus conflictuelle et

que les enjeux sont les plus grands. C'est là aussi que se mesurent l'application concrète des idées et des programmes et la volonté politique des décideurs d'agir dans le sens de l'intérêt collectif» (1994, 76; **fig.: 4.45**).

L'émergence de ces formes cossues partout où la vue sur le fleuve est possible serait l'indice que nous serions ainsi en train d'assister au déplacement du front *urbain* en direction de la rive sud du fleuve. Là où cette position, ponctuée de son massif institutionnel, était jadis dans l'aire *rurale* de Québec, là où elle échappait en partie à la morphogenèse de Québec, sa frange fluviale serait en train de *s'urbaniser*. Ainsi, certaines positions seraient en train de connaître un changement de qualité d'occupation; des fronts *urbains* seraient ici et là en train d'émerger ou de se renforcer tout autour de la rade de Québec. Tout se passe comme si, sous l'influence des discours environnementaux, le *vacuum* des Plaines s'était dilaté à l'échelle du bassin de Québec. Là où le versant sud de l'axe monumental aurait été limité à une époque par la falaise, il serait maintenant limité par la falaise de l'autre côté du fleuve. Tout le pourtour du bassin de Québec (ou presque), de l'île d'Orléans au Cap-Rouge, avec des «*têtes de ponts*» comme Beaumont, le Mont Sainte-Anne, Saint-Nicolas, etc., serait en train de *s'urbaniser*¹²⁶². Mais le phénomène serait en émergence et nécessiterait des enquêtes de terrains plus poussées.

Jusque vers 1850, Québec était tournée vers le fleuve. Le *seuil* de Québec pouvait même donner l'impression d'être la charnière entre le fleuve et la ville. Puis, en voyant tous ses avantages liés à son statut de point de rupture de charge s'effacer, Québec se détournait du fleuve pour se resserrer autour de Saint-Roch. Saint-Roch aurait alors constitué la charnière entre la ville et son industrie. Le quartier à ce moment était porté par l'euphorie de sa rue Saint-Joseph. L'érotique urbaine (*cf.*: section 8.2), jadis associée au *seuil* s'était déplacée vers le nouveau *downtown* de la ville. Avec les années 1950, cette euphorie était désaffectée au profit d'une modernité s'exprimant en périphérie et promettant une nouvelle euphorie. Les quartiers centraux de Québec auraient alors connu une tranquillité nouvelle, hormis pour les chantiers titanesques qui déchiraient la trame urbaine. L'érotique urbaine aurait alors trouvé refuge dans la dernière place publique de Québec. Aujourd'hui, Québec semble à nouveau se tourner vers le fleuve, visiblement sous l'influence des discours environnementaux. Aussi, ce qui importe de souligner, c'est que pendant que la Ville, à coup de subventions, cherche à relancer Saint-

¹²⁶² En fait, nous pourrions nous demander si l'axe du Saint-Laurent, sous l'effet des discours environnementaux, ne serait pas en train de retrouver un statut d'axe positif comme à l'époque précédant les voyages de Jacques Cartier?

Roch en s'appuyant sur un verrou, le «*devant*» de Québec serait en train d'émerger comme un nouvel espace euphorique. **D'un côté il y aurait projection, de l'autre émergence: l'avenir du nouveau Saint-Roch serait ainsi compromis par une structure de positions qui serait en train de se resserrer autour de la rade de Québec.** Reste maintenant la question du *seuil* de Québec. De prime abord, le Carré d'Youville va conserver son statut de place publique, statu renforcé vraisemblablement à la suite de l'oblitération de la place Jacques-Cartier (cf.: section 9). Mais le secteur du Vieux-Port serait peut-être en train de voir réémerger une nouvelle ambiance, cette dernière ne pouvant plus émerger de la Basse-Ville qui a été livré aux touristes. C'est du moins ce que suggère une observation de François Hulbert: «En fait, comme pour la plage des Battures de Beauport, la population s'est au fil des années appropriée les espaces accessibles du Vieux-Port à tel point que ce lieu de promenade est devenu plus fréquenté que le parc des Plaines d'Abraham» (1994, 524). Soulignons au passage que Montréal verrait elle aussi son vacuum se dilater à l'échelle du Saint-Laurent, entre le Vieux-Montréal et le Vieux-Longueuil notamment (Beaudet, 2005, cpa).

Aujourd'hui, le *rassemblement* des acteurs vers l'axe monumental s'est suffisamment accéléré pour qu'il laisse finalement des traces quantifiables par les statisticiens¹²⁶³. Il est intéressant de constater qu'une approche par la forme est en mesure de détecter les trajectoires bien avant qu'elles ne soient mesurées par les statisticiens.

...

...

...

Le *rassemblement* des acteurs vers l'axe monumental n'a pas été fait au détriment de la propriété privée, bien au contraire. Le quartier Montcalm par exemple, dispose d'un grand nombre de logements locatifs. De prime abord, le *rassemblement* aurait du forcer les acteurs à quitter leur pavillon de la banlieue pour une unité locative. Or, la formule du condominium a vraisemblablement permis aux acteurs de demeurer conjoint à l'idéal de la propriété privée, tout en ciblant des positions dont le stock de résidences unifamiliales

¹²⁶³ Un statisticien de l'université Laval a récemment écrit: «Un renversement discret mais lourd de sens s'est produit à Québec au cours des années 1990. Pour la première fois depuis au moins 50 ans, la mobilité résidentielle entre la ville et la banlieue s'est soldée à l'avantage de la première: entre 1991 et 2001, un plus grand nombre de personnes ont quitté les six arrondissements périphériques pour se relocaliser dans la Cité et Limoilou, que l'inverse». «L'attrait de la ville. "On quitte maintenant la banlieue... pour Québec!"» dans *Le Soleil*, 28 décembre 2004, A 19.

ou jumelées est faible¹²⁶⁴. Ces acteurs n'auraient donc rien sacrifié de leur idéal du *domus*. Autrement dit, la formule «condo» aurait permis à ces acteurs de demeurer inscrits à l'intérieur d'un récit associé à la propriété privée. Mais justement, qu'est-ce qui peut bien mobiliser ces acteurs vers l'axe monumental? Il y aurait la redécouverte des charmes de la vie de quartier¹²⁶⁵. À ce titre, Montcalm serait l'archétype de ce mode de vie à Québec, comme Sainte-Foy aurait été l'archétype de la modernité. Mais il serait peut-être aussi un effet de génération, que les américains nomment les *empty-nesters*. Ce retour en ville serait aussi le fait de couples vieillissants se retrouvant aujourd'hui avec des maisons trop grandes.

8.2 Saint-Roch et son nouveau jardin monumental

C'est dans ce contexte de *rassemblement* des acteurs que la Ville de Québec parvenait finalement — après plus de trente ans d'essais mitigés — à formaliser un programme de redéveloppement pour Saint-Roch. Ce programme a constitué à préparer l'espace nécessaire pour attirer des entreprises et des institutions. Une telle démarche n'est pas nouvelle, bien au contraire! Depuis trente ans, la Ville de Québec cherche à relancer ce quartier de la ville par la logique des «*activités structurantes*»¹²⁶⁶. Et le nouveau Saint-Roch, de toute évidence, n'aurait pas échappé à cette logique. La Ville y a implanté un parc qu'elle a qualifié d'«"espace public structurant à caractère régional"» (dans Hulbert, 1994, 535). La présence de ce parc a été justifiée jusque dans la pierre. En effet, une plaque au-devant du parc explique et justifie son aménagement (**fig.: 4.46**). Faut-il y voir une réminiscence des actes de fondation comme ceux de Sforzinda, de Gilgamesh ou de l'habitation de Champlain (*cf.*: chapt. I)?

Ce parc, devait, par sa seule présence, constituer un foyer d'appel autour duquel institutions et entreprises devaient se blottir. Et effectivement, la Ville est parvenue à convaincre un certain nombre d'organismes de s'y localiser. Comme pour Lebourgneuf, il

¹²⁶⁴ «La *forme-quartier* est l'objet d'une enchère sans précédent depuis une dizaine d'années, d'où la transformation dans le mode de tenure (co-propriété, évolution en condominium qu'il a fallu contenir par une loi pour protéger les locataires, intensification fonctionnelle en "bachelors", etc.). Le faire-valoir de ces formes à la faveur de cette enchère réalise la condition de rentabilité des améliorations environnementales» (Ritchot dans Dubé, 1981, 28).

¹²⁶⁵ «Les banlieusards affectionnent toutefois les petites rues commerciales. Ils fréquentent la rue Maguire, la rue Cartier ou le Vieux-Québec pour acheter mais surtout par plaisir, pour socialiser, rencontrer des voisins, des connaissances ou, tout simplement, voir des gens» (Després et Lord, 2002, 255).

¹²⁶⁶ «...les autorités publiques ont cherché, depuis la fin des années soixantes, à revitaliser le quartier. Jusqu'en 1990, leur stratégie consistait à encourager la concentration massive d'emplois et d'activités. On espérait de la sorte recréer la forte centralité d'affaires qui, encore récemment, animait le quartier. Une fois ravivée, cette centralité devait, postulait-on, mobiliser les forces nécessaires à la relance du quartier dans son ensemble» (Mercier, 1998, 135).

s'agissait donc d'entreprises qui se relocalisaient. Ainsi, l'université Laval, Ville de Québec, l'ÉNAP, la Télé-Université, Télévision Quatre Saisons, etc., sont venues se blottir autour de ce parc. Ces institutions forment une sorte de rempart ceinturant le parc, l'isolant du reste du quartier, avec au nord, la tranchée du boulevard Charest coupant le parc du reste de Saint-Roch et au sud le mur du coteau Sainte-Geneviève. Considérant la nature des institutions qui sont implantées autour de ce parc, institutions qui sont venues littéralement «boucher» un trou (cf.: section 7.2), nous pouvons soutenir que ce programme de renouveau urbain dans Saint-Roch, indépendamment des intentions qui ont pu l'animer, n'a produit finalement qu'un second verrou, comparable à celui de la colline parlementaire¹²⁶⁷. Ici cependant, les acteurs du pouvoir auraient cherché à étendre ce verrou à la dimension d'un front correspondant peut-être à cette rue Saint-Joseph débarrassée de son mail. Mais là où la colline parlementaire venait verrouiller une position à proximité de l'axe monumental, le nouveau Saint-Roch se trouve aujourd'hui à verrouiller une position *rurale*. Il constitue un massif hors position, et d'autant plus hors position que Saint-Roch est peut-être la position la plus *rurale* de Québec (Ritchot, 1998, cpa); c'est donc dire qu'il n'y aurait rien à racheter. Ce massif de Saint-Roch serait tellement hors position que les acteurs du pouvoir auraient cherché à le rattacher au Carré d'Youville et à l'axe monumental *via* le «*trait-d'union*» du projet Méduse (**fig.: 4.47**). Le projet Méduse est le recyclage d'anciens édifices de la Côte d'Abraham en projets de coopératives d'artistes.

Ainsi, comme pour le cas de la colline parlementaire, Saint-Roch aurait connu une *évasion* de ses propriétaires et de tous ceux qui avaient les moyens de se conjoindre avec le (désir) rêve de la modernité. Ainsi fragilisé, la Ville aurait pu d'autant plus facilement intervenir dans Saint-Roch. En fait, à cause de certaines préconceptions sur l'espace — dans ses études, les quartiers n'avaient plus de nom mais des numéros — la Ville aurait imaginé qu'il serait facile d'intervenir dans ces quartiers érodés. Mais l'illusion allait se briser sur le réel et la volonté des résidants de Saint-Roch de sauvegarder leur quartier (Boutin, 2002). Puis, l'implantation formes monumentales soutenait vraisemblablement alimenter une spéculation préjudiciable au domaine bâti épargné par les destructions des trente dernières années, contribuant à accélérer la *dispersion* et à renforcer la gentryfication qui, en ayant précédé les interventions de la Ville, aurait contribué au

¹²⁶⁷ «Le scénario qui a mené à l'aménagement du Parc de Saint-Roch et de ses abords ainsi que la nouvelle configuration des lieux [...] sont calqués sur le modèle du projet de la Colline parlementaire» (Boutin, 2002, 238).

succès du nouveau Saint-Roch ¹²⁶⁸. Quoique la Ville à ce sujet aurait fait des efforts pour minimiser les effets de cette spéculation (Mercier, 1998)¹²⁶⁹. Ainsi, non seulement cette intervention serait venue soutenir la rente pour ces acteurs qui ciblaient le Sud de Saint-Roch, mais elle aurait en fait pris appuie sur cette gentrification.

La gentrification de Saint-Roch aurait été le fait «d'une nouvelle population jeune et plutôt aisée»; certains acteurs du milieu ont parlé de «jeunes professionnels» dont plusieurs occuperaient les nouvelles résidences construites le long de la falaise (Boucher et Pominville, 2004, 4 et 13). Ce Rassemblement des acteurs se chiffrerait ainsi: de 1996 à 2001, Saint-Roch a gagné 500 habitants, passant de 6 900 personnes à 7 400; ces chiffres cependant de nous disent pas jusqu'à quel point ils sont le résultat d'arrivées ou de départs de résidants (*idem*, 8)¹²⁷⁰. En fait, la gentrification qui a touché Saint-Roch n'aurait eu que peu d'effets sur la population la plus pauvre du quartier qui est enclavée entre la rue Saint-Joseph et la rue Prince-Edouard: «...les responsables d'organisations rencontrés dans le cadre de l'enquête ne constatent pas de mouvement migratoire trop apparent bien qu'ils connaissent, pour la plupart, des cas de personnes démunies qui ont dû quitter le centre-ville» (*idem*, 14). Limoilou serait la position but de plusieurs de ces trajectoires de *dispersion* puisque Limoilou, serait «désormais le principal pôle d'attraction des personnes démunies»; ce qui n'empêche pas «d'autres zones» de présenter «des bilans de pauvreté très préoccupants» (*idem*, 12). À ce titre, les auteurs de cette enquête ont mentionné les quartiers Saint-Roch bien sûr, mais aussi Maizeret, Giffard et Saint-Rodrigue (*idem*).

Ce brassage social sera-t-il suffisant pour changer la qualité d'occupation dans la longue durée? Rien de moins sûr. Tout d'abord, l'intervention municipale a été matérialisée dans l'aire *rurale* de Québec, c'est-à-dire là où les valeurs favorisent de prime abord les formes productives et les formes associées. Ce faisant, ce réaménagement, centré sur un parc monumental ne risque-t-il pas, dans la longue durée, de connaître le même sort que le parc Victoria? Ensuite, nous avons vu comment les faubourgs de Québec ont

¹²⁶⁸ Voici un exemple de cette spéculation qui aurait pris son origine des interventions municipales: «Si la politique d'expropriations et de démolitions massives largement pratiquée avant 1989 par le Parti civique est ralentie avec l'arrivée du RP, elle n'est pas pour autant fondamentalement remise en cause [...]. L'expropriation des 11 édifices commerciaux du boulevard Charest-est aura coûté à la Ville plus de 11 millions de dollars en 5 ans, soit 2,4 fois leur valeur estimée par la CUQ» (Hulbert, 1994, 537).

¹²⁶⁹ «On jugea opportun que Saint-Roch pût de la même façon améliorer son cadre de vie, puisque la *gentrification* aurait entraîné une réhabilitation résidentielle en même temps qu'elle aurait libéré le quartier de sa marginalité sociale. Tout en louant les avantages de la *gentrification*, on évoquait cependant le risque que ces arrivées ne fussent la cause de l'évacuation de la population en place. Le défi était donc d'éviter cet excès sans renoncer aux gains escomptés» (Mercier, 1998, 141).

¹²⁷⁰ «Parmi ces nouveaux résidants, plusieurs ont décidé d'habiter dans de nouvelles habitations de type condominium dans le secteur sud du quartier» (Boucher et Pominville, 2004, 8).

généralement su manifester leur capacité à résister aux intrusions du pouvoir¹²⁷¹. Enfin, le projet municipal n'a pas été porté par des actions spontanées, par une émergence, mais par de lourdes subventions que François Hulbert a estimé à plus de 300 millions de dollars (1994). Quel sera le résultat lorsque l'effet de ces subventions se sera dissipé? Le passé récent de Saint-Roch nous fournit un exemple intéressant de son «opacité» aux implantations urbaines. L'implantation dans les années 1960 du Ministère de l'Industrie et du Commerce devait être le fer de lance de la revitalisation du quartier Saint-Roch (*idem*). Or, dans les années 1990, ce bâtiment était vide depuis bien longtemps. Comme quoi les formes institutionnelles aussi peuvent être sensibles à la qualité d'occupation spatiale¹²⁷². Mais reprenons dans l'ordre le déroulement des événements historiques.

...

...

...

En 1990, la Ville de Québec présentait aux résidents de Saint-Roch un projet pour relancer ce qui fut jadis le centre-ville de l'agglomération.

«Ce "plan d'action pour le quartier Saint-Roch" surprend la population concernée tellement il est éloigné des problèmes et des besoins du quartier et tout autant du programme et des idées du RP [le Rassemblement Populaire, le parti politique municipal alors élu et pourtant issu des groupes populaires]. En fait, ce n'est pas un plan pour rebâtir un quartier, mais un projet dont l'objectif principal est de faire "un grand pôle du centre-ville dans Saint-Roch, de **renforcer le rôle de capitale** que Québec joue en favorisant l'implantation d'institutions, de fonctions administratives prestigieuses...". Il s'agit d'amener les grands décideurs publics et privés à investir dans Saint-Roch» (Hulbert, 1994, 531 ns).

À un tel projet, les citoyens réagissaient négativement, y voyant «...le spectre de la Colline parlementaire...» (*ibidem*)¹²⁷³. Exaspérés par trente ans de destructions et de projets qui n'ont jamais tenu compte des aspirations des gens du quartier, des citoyens de l'îlot Fleurie se prenaient en main et transformaient eux-mêmes un terrain municipal vacant en parc, selon leurs propres représentations idéalisées de ce que la position devait être.

¹²⁷¹ «Bien que la Ville de Québec fasse partie d'une région métropolitaine figurant parmi celles qui possèdent le plus de kilomètre d'autoroute par habitant, elle demeure la seule ville d'Amérique où toutes les autoroutes se dirigeant vers le centre-ville ont été interrompues dans leur course et ont dû se raccorder au réseau urbain des rues existantes. [...] Bien que l'une [des quatre autoroutes convergeant vers Saint-Roch] ait éventré une partie du cœur de la ville, aucune de ces routes, qui étaient destinées à se rejoindre [...] n'a pu franchir le noyau urbain de 1948 pour se raccorder au réseau» (Boutin, 2002, 169-171). Marc Boutin écrivait que les vieux quartiers résistaient «par les luttes urbaines du mouvement populaire» (1992, 79; 2002).

¹²⁷² «...les responsables municipaux envisagèrent l'implantation d'administrations et de services publics. Cette initiative avait été encouragée par le gouvernement du Québec qui, en 1979, avait identifié Saint-Roch comme un "lieu d'accueil prioritaire pour ses institutions". Malgré les bonnes intentions, les résultats restèrent fort limités» (Mercier, 1998, 135-136).

¹²⁷³ «Personne n'est venu appuyer l'objectif principal de faire de Saint-Roch "un grand pôle du centre-ville"» (Hulbert, 1994, 532).

«En juillet 1991, devant l'inaction municipale, les résidants de la rue Fleurie, petit îlot résidentiel qui a survécu aux démolitions [...], décident eux-mêmes d'en embellir une partie et de faire un parc à leur façon, en s'appropriant collectivement cet espace, propriété de la Ville. Largement médiatisée, cette manifestation attire des bénévoles et des entreprises qui fournissent gratuitement des matériaux (terre, peinture), des fleurs, des arbres; [...] des artistes réalisent une fresque sur un vieux mur abandonné» (*idem*, 533).

Marc Boutin a ainsi décrit cette initiative:

«Des résidants de l'îlot Fleurie s'approprient un îlot vacant pour en faire un lieu festif, sorte de jardin chinois avec jeux pour enfants, potager et sculptures géantes de bois et d'acier récupérés. Coin de verdure enchanteur, doublé d'un atelier ouvert et permanent, le projet séduit l'imaginaire et obtient l'appui de certaines vedettes de la radio. Les dons affluent, et l'initiateur de ce "squat urbain", Louis Fortier, un sculpteur qui habite l'îlot voisin (l'îlot Fleurie originel), devient bien malgré lui une vedette médiatique. C'est un lieu de rassemblement spontané pour toutes les minorités agissantes et contemplatives ainsi qu'un site idéal pour des festivals artistiques de tous genres où la gratuité fait loi (Plywoodstock, ateliers de costumes médiévaux, symposiums de sculpture, etc.)» (2002, 237).

Il est intéressant de souligner que c'est à proximité de l'îlot Fleurie que les altermondialistes s'étaient rassemblés pour fêter la nuit durant lors du Sommet de Québec (non pas sans une surveillance policière lourde...). Mais c'est là aussi que le maire L'Allier aurait bien aimé réaliser son projet d'escalier monumental pour le 400^e anniversaire de Québec.

Au sujet de l'îlot Fleurie, François Hulbert a eu ce commentaire qui a attiré notre attention:

«Mais au lieu d'en tirer les leçons et de transformer une lutte urbaine en projet populaire de développement, en travaillant avec les citoyens qui ouvrent la voie à des formes nouvelles d'aménagements et de participation, les élus retournent à leur grand projet» (1994, 533-534).

Le commentaire nous fait penser à ceux du maire L'Allier relativement à des propositions de citoyens visant des quartiers centraux (piétonnisation de rues, etc.; cf.: chapt. III). L'attitude de la Ville n'aurait pas tant reposé sur une disjonction entre ses projets et la forme du parc que sur la localisation de ce dernier: le Jardin Fleurie aurait été considéré gênant parce que trop près du bourg fortifié à mettre en valeur. Le projet d'escalier monumental du maire sortant aurait constitué une sorte d'ouvrage avancé pour mettre en valeur le Vieux-Québec et refouler ainsi cette dernière portion de faubourg se rapprochant du Vieux-Québec.

L'observation de François Hulbert nous amène à formuler l'interprétation suivante: les acteurs du pouvoir, de par leur (pré)conception de ce que doit être un centre-ville, n'auraient pas su voir que l'îlot Fleurie aurait été une manifestation spontanée de la

qualité d'occupation spatiale pouvant inspirer la Ville dans ses projets de redéploiement du centre-ville. Tout se passe comme si la survalorisation de la fonction de capitale engageait d'emblée les acteurs du pouvoir dans certaines démarches. Si Saint-Roch a visiblement été un espace particulièrement euphorique pendant environ 100 ans, c'est que des conditions très spécifiques permettaient l'émergence de cette forme attractive. La place Jacques-Cartier aurait joué un rôle déterminant dans cette dynamique. Mais à partir du moment où la position s'érodait, à partir du moment où certains acteurs se relocalisaient, et surtout à partir du moment où la place publique était obturée, l'ambiance de la rue Saint-Joseph ne pouvait faire autrement que se dissiper. **Certes, le faubourg était passablement dévasté, mais il avant encore du ressort, et le geste de l'îlot Fleurie aurait signifié au moins cela.** Et la faiblesse du faubourg aurait constitué la condition permettant aux prétentions de la Ville de s'exprimer. Un peu comme à l'image de Louis XIV qui, ne pouvant réaliser en ville son «grand dessein» s'était dirigé vers une campagne lui donnant l'impression d'une table rase. La faiblesse de Saint-Roch aurait constitué cette table rase pour les acteurs du pouvoir.

Marc Boutin a ainsi résumé les luttes des citoyens des quartiers centraux pour la conservation de leurs milieux de vie:

«[ils] ont vue dans la forme elle-même une valeur, ou du moins ont vue la forme comme pouvant être réinvestie malgré quelque fois, l'obsolescence même des lieux. À partir du moment où ils ont perçu une menace existentielle planant sur leur quartier, ils étaient placés devant deux possibilités: résister par l'espace ou se laisser disperser i.e. se résigner par l'espace. Ils ont choisi de résister sur la base d'une conviction géo-éthique: **ils n'acceptaient tout simplement pas qu'une totalité politico-économique puisse se prétendre souveraine par-dessus la tête des habitants réels d'un lieu**» (Boutin, 2002, 246-247 ns).

Cet îlot Fleurie exprimait une intentionnalité, des rêves, des aspirations conformes à la genèse de Saint-Roch et aux mutations qui emportaient alors le quartier (présence à ce moment d'artistes, brassage social de part et d'autre du quartier, etc.). Ils manifestaient le désir de conserver ces formes qui les constituaient. Mais plus encore, ils désiraient rester conjoints avec un lieu dont la charge sémantique n'était pas anodine, charge à laquelle la Ville aurait été insensible à cause de ses idéaux de capitale politique:

«...pour les jeunes générations, il [l'îlot Fleurie] **représente en plus un état d'esprit qu'on pourrait associer à un désir: celui de vivre la ville en tant que valeur érotique. Il faut voir là une disposition à rechercher les extravagances (sociales, artistiques et culturelles) propres au centre-ville** et de valoriser pour ce qu'elles sont, les conditions de vie surréalistes (et souvent difficiles) qu'on y retrouve parfois» (*idem*, 233 ns).

Et ce geste aurait pu (aurait du?) guider la Ville dans sa démarche, puisque de toute évidence ce geste spontané révélait (en partie) la qualité d'occupation spatiale de la

position de Saint-Roch. Une euphorie, comme en latence, mais aussi métamorphosée de par les lourdes transformations des trente dernières années, aurait encore animé Saint-Roch. Mais la Ville n'aurait pas su (ou n'aurait pas voulu) voir cette «*empreinte*» en attente de réactualisation.

La Ville de Québec «*revenait à la charge*» en 1992 avec, pour l'essentiel, la même idée: faire du centre-ville de Québec un pôle régional (Hulbert, 1994).

«Pour le reste, "la construction des sites vacants" du quartier qui doit refaire "le paysage urbain" dans le "même gabarit que les bâtiments existants" est laissée à l'initiative et la bonne volonté des promoteurs. Ceux-ci sont sollicités pour construire de nouveaux édifices à bureaux dans l'espace Saint-Roch ou réhabiliter des bâtiments existants le long du boulevard Charest, alors que les utilisateurs en ont été chassés par les expropriations de la Ville au cours des années 80, provoquant leur exode, en particulier à Lebourgneuf» (*idem*, 535).

Aussi, la Ville de Québec proposait aux citoyens un plan de redéveloppement pour Saint-Roch articulé autour d'un parc monumental qualifié d'«"espace public structurant à caractère régional"».

«...il étonne par son ampleur, sa conception et le luxe de son aménagement; **la Ville souhaite que cette place urbaine devienne un lieu de prestige digne d'une capitale**". Ce site à la fois parc et jardin, qui occupe 39% de l'Espace Saint-Roch, est inauguré le 26 août 1993; c'est le parc le plus luxueux de l'agglomération [...]. Construit au coût de 6 millions de dollars, **alors qu'aucun intervenant du milieu n'avait jamais demandé ni imaginé à cet endroit un parc de cette nature**, il écrase de son arrogance [...] le petit parc de l'îlot Fleurie réalisé par les citoyens deux ans auparavant. À chaque extrémité de l'Espace Saint-Roch, ces deux parcs, comme deux mondes opposés qui s'ignorent, traduisent sur le terrain de façon fort symbolique la coupure entre le pouvoir municipal et les citoyens» (*idem*, 536 ns).

Marc Boutin a fait la comparaison suivante entre ces deux parcs:

«Si le coût du parc de la Ville s'élève à 6 millions (4 000\$ le mètre carré), celui de l'île Fleurie atteint environ 40 000\$ (le rapport est de 1 à 150). Autre constatation embêtante, le parc de l'îlot Fleurie vit une perpétuelle effervescence tandis que celui de la Ville (surveillé par des agents de sécurité et des caméras) est presque toujours vide. Cette situation ne peut plus durer et la Ville, en 1995, finit par expatrier le projet des Jardin de l'îlot Fleurie sous les piliers de l'autoroute Montmorency, de l'autre côté de l'îlot Fleurie original, pour faire place à une coopérative d'habitation. L'idée de remplacer le jardin par une coopérative est une façon pour la Ville d'éviter la contestation — qui oserait s'opposer à un projet d'habitation sociale» (2202, 237).

D'emblée, ce parc municipal monumental, dont personne ne voulait, évoque le parc Victoria: une forme *urbaine* qui tranche avec l'environnement *rural* dans lequel elle est implantée. Et même son design possède quelque chose de contradictoire: alors qu'une série d'allées converges vers son centre, ce dernier est occupé par un gazon entrecoupé de haies arbustives parallèles les unes aux autres. Dit autrement, l'espace où pourrait avoir lieu le rassemblement est physiquement occupé, forçant les acteurs à demeurer en périphérie. Le design même de cet espace empêche le *rassemblement*, intercepte les

trajectoires avant même qu'elles n'atteignent le centre de la place. En fait, ce qui se veut un «espace public structurant à caractère régional» ne serait rien d'autre qu'un jardin public: une représentation idéalisée de la nature qui se trouve à occuper l'espace où les citoyens pourraient se *rassembler*. Est-ce à dire que la Ville n'avait jamais eu l'intention de faire un «espace public structurant»? S'agit-il d'une sorte de «*lapsus urbain*»? Une telle façon de remplir l'espace, qui s'exprime aussi par la construction d'une scène extérieure à une extrémité du parc, ne serait peut-être pas sans évoquer le Carré d'Youville qui, depuis quelques années, est systématiquement occupé par toute sorte d'équipements et de mobiliers urbains¹²⁷⁴. Guy Mercier a lui aussi souligné cette contradiction:

«...le jardin, pourtant présenté comme "un espace public", n'est pas destiné à l'expression collective de la société. Il n'est pas prévu que les individus réunis en ce lieu forment un groupe. La multitude qui l'occupe n'est plus qu'une série d'individus. C'est pourquoi, cette place dite publique ne pourra pas accueillir de manifestations collectives. Dès lors, ce qui est empêché, c'est la fête où, comme le rappelle Cantin en citant Ferry, "les spectateurs "forment pour eux-mêmes, les uns pour les autres, le spectacle"». Pour que ce spectacle de la foule advienne, il faut plutôt un "lieu commun, un espace à plusieurs voix qui permet non pas d'être devant tous, mais face à face en une entente qui interdit l'anonymat". Or la puissance publique, en autorisant le rassemblement sur ce site, en limite l'usage à des fins individuelles, voire individualistes. En fait, celui que le sujet rencontre dans ce parc, c'est avant tout lui-même. Placé seul face à la nature, l'individu peut alors être porté à croire qu'il échappe à l'incontournable lien social. En interdisant l'expression collective de la société, la place naturalisée épargne à l'individu l'émotion de la rencontre publique. **Réduit par l'écran naturaliste à l'isolat narcissique**, l'individu est en effet privé de l'ivresse — euphorique ou dysphorique — de se reconnaître semblable ou différent de ceux qui participent au même rassemblement que lui. Mis en retrait du groupe, l'individu n'a plus d'autres références identitaires que sa propre personne. Saturée d'éléments naturels, la place publique est *de facto* abolie. Du coup, le sujet, tenu à l'écart de la foule, est soustrait d'une dynamique identitaire collective. Or, si on considère cette dynamique comme une dimension intrinsèque de la centralité urbaine, **il faut conclure que la construction du jardin est significative d'un renoncement urbanistique: elle confirme l'abandon de l'ambition de créer, au sens fort du terme, la place publique de Saint-Roch**» (Mercier, 1998, 146-148 ns).

Ces observations de Guy Mercier complèteraient en plus d'un point notre bref développement sur l'individualisme contemporain et la nature (*cf.*: section 6). Ailleurs, Guy Mercier écrivait avec Gilles Ritchot:

«La place publique n'est pas réductible à l'aménagement dont on la recouvre. On peut y installer, par exemple, des jardins, des espaces verts, des sanctuaires écologiques, des galeries marchandes, etc. Mais **la place publique demeure essentiellement le lieu où la foule peut se rassembler pourvu qu'elle soit tôt ou tard dispersée** (Mercier et Ritchot, 1994, 54 ns).

Le pouvoir municipal aurait ainsi utilisé la nature au propre comme au figuré pour éviter que n'émerge un espace de *rassemblement*: 1) au niveau de la forme, *via* le design, pour empêcher physiquement les acteurs de se *rassembler*; la nature aurait donc bouché le lieu où les acteurs devaient (pouvaient) collectivement se conjoindre; 2) au niveau figuratif,

¹²⁷⁴ «"C'est une place qui n'a plus l'allure d'une place. Elle est complètement occupée par toutes sortes d'équipement. Il n'y a plus de place pour se rencontrer, échanger, bavarder, se reposer"» (un citoyen au sujet du Carré d'Youville dans Dufour, 1998, 46).

puisque ce jardin n'est qu'une représentation de la nature qui renverrait avant tout à une nouvelle façon d'être au monde, à un individualisme qui s'exprimerait et s'expérimenterait *via* une nature propice à l'isolement.

Ce jardin, au design et au contenu empêchant le *rassemblement*, est aussi équipé de caméras de surveillance, épiant jour et nuit les comportements (comme au Carré d'Youville d'ailleurs). Est-ce à dire que le pouvoir municipal, en implantant cette forme *urbaine* sur une position *rurale*, avait eu l'intuition que son parc pourrait provoquer des réactions de sabotage? Ce design et ce contenu si particulier participent-ils de la protection du parc en empêchant le *rassemblement* des sédentaires? Fragmenter en individus la foule des sédentaires pour contrer des réactions malveillantes? Aussi, l'accessibilité au jardin apparaît diminuée par le paysage: deux remparts et la tranchée du boulevard Charest semblent le protéger du faubourg environnant (**fig.: 4.46**). De plus, par cette représentation idéalisée de la nature le pouvoir municipal n'aurait-il pas cherché à masquer la qualité d'occupation spatiale? Contrôle des trajectoires et dénégation de la *ruralité* du lieu, ces deux éléments peuvent-ils figurer au cœur de l'intentionnalité municipale? Si notre hypothèse s'avère fondée, ces craintes de sabotages pourraient faire écho à l'anecdote des tourniquets du pont payant qui finirent à la rivière (*cf.*: chapt. III). Les caméras viseraient à protéger cette *urbaine* en contradiction avec une position qui a déjà démontré dans le passé sa capacité à résister¹²⁷⁵.

Ce parc, dans un premier temps, fut utilisé par les fonctionnaires municipaux qui profitaient des gazons pour casser la croûte durant les beaux jours de l'été. Mais depuis, nous constatons que les gens du faubourgs, et notamment cette jeunesse qui fréquente le Carré, se sont appropriés ce parc à leur manière. L'été, la fontaine leur permet de se rafraîchir, eux et leurs compagnons canins. Les vagabonds pour leur part en profitent parfois pour faire un brin de toilette. Cette forme *urbaine* aurait ainsi fait l'objet d'une appropriation *rurale*.

...

...

...

Cette logique de la rente, d'une forme *urbaine* implantée dans une position *rurale*, recèle une autre dimension explicitée par Gilles Ritchot. La nature n'a pas, généralement, la

¹²⁷⁵ En mars 1918, les faubourgs avaient réagi violemment à l'arrestation d'un « ouvrier canadien-français » accusé alors d'avoir déserté. Les manifestants devaient même incendier le poste de police. Mais « quand les manifestants quittèrent Saint-Roch pour se diriger vers les bureaux de la conscription de la haute-ville, la cavalerie et l'infanterie, armées de sabres et de fusils, bayonnette au canon, chargèrent et dispersèrent la foule, causant de nombreuses blessures » (dans Courville et Garon, 2001, 259-260). Voilà ce qui serait un autre exemple de la capacité de Saint-Roch à résister aux incursions du pouvoir.

même valeur selon la position qu'elle occupe: en position *rurale*, la nature est détruite et convertie en richesse et d'autant plus facilement qu'il n'y a rien à racheter, rien à protéger (valeurs faibles), ce qui n'est pas sans poser de problème pour la conservation et la protection de la nature. Dit autrement, il est d'autant plus facile de protéger la nature qu'elle occuperait une position valorisée. En position *urbaine*, la nature peut être représentée sous forme de parc ou de jardin:

«...où la nature pourrait-elle être "représentée" dans l'établissement humain? [...] La nature sera "représentée", convertie en espace vert par exemple, là où elle manque, là où elle est communiquée par le langage, c'est-à-dire en pleine position urbaine. La nature n'est pas "représentée" en position rurale. En cette position, la nature est transformée. Elle y est détruite, convertie en richesse. En position urbaine en revanche, la nature n'est pas transformée: elle manque, tout simplement. Elle n'est pas convertie en richesse, elle correspond à une valeur. C'est pourquoi, la "représentation" de la nature sera incarnée sous forme de parc, de jardin, d'espace vert, là où son manque *a priori* fera valoir la position le plus cher possible, en position urbaine» (Ritchot, 1998, 72-73).

Ainsi, en occupant une position rurale, l'avenir du jardin de Saint-Roch n'est pas assuré, l'histoire du parc Victoria ne peut que nous le rappeler (Mélançon, 1997). Les lourdes subventions accordées par la Ville pour réaliser son projet, pour attirer entreprises, magasins et institutions auraient participé de «l'incertitude» de la position; en cela, le pouvoir municipal aurait eu l'intuition de la contrainte positionnelle, et bien avant lui le secteur privé: «...les investisseurs, privés ou publics, ne paraissaient pas empressés, eux non plus. Certains laissèrent entendre qu'il manquait des "incitatifs fiscaux" et des "programmes d'aide" pour que les investisseurs réalisassent ce fameux Espace Saint-Roch qui devait incarner la centralité retrouvée» (Mercier, 1998, 142). Ou alors faut-il penser que la Ville, ayant eu l'intuition des contraintes positionnelles, aurait préféré fermer les yeux pour s'en tenir à ses pré-conceptions? Ces millions en subventions et cette caution des artistes, auraient-ils servi à occulter la qualité d'occupation spatiale? Aurait-on cherché à «doper» la position à l'aide de ses subventions dans l'espoir de suppléer aux contraintes structurales pesant sur le projet? En paraphrasant Gilles Ritchot, nous pouvons demander: «dans cette opération», les subventions devinrent-elles «le moyen employé afin d'absorber le politique par l'économique»? (cf.: section 5). Et dans un autre ordre d'idée, nous pourrions peut-être nous demander qu'elle forme aurait pris le nouveau Saint-Roch si les fusions municipales avaient déjà eu lieu? Autrement dit, si la place commerciale de Saint-Foy avait fait partie de la nouvelle ville de Québec, est-ce que le nouveau Saint-Roch n'aurait pas pu connaître une mise en forme différente? Sans la rivalité Québec/Sainte-Foy — qui sont «sur le même plan d'existence» — la Ville de Québec aurait-elle été plus attentive aux revendications de ses citoyens? À ces questions, il nous faut ajouter les subventions que la Ville a versé pour maintenir des artistes dans le

quartier¹²⁷⁶. C'est que la Ville, dans son programme, a joué la carte des artistes pour bonifier la gentrification. **Il est intéressant de voir comment les artistes peuvent servir de caution à certaines démarches qui n'ont pourtant rien à voir avec les arts.**

Au début de cette section, nous avons brièvement souligné le fait que pendant trente ans, la logique des «effets structurants» ou des «effets d'entraînement» aurait guidé les interventions municipales dans Saint-Roch. Or, le nouveau Saint-Roch aurait lui aussi relevé de cette logique¹²⁷⁷. C'est ce qui tend à ce dégager d'un commentaire de Claude Larose vice-président du comité exécutif de la ville de Québec, qui mentionnait: «"Le développement commercial vient généralement après l'ajout de travailleur et de résidents dans le secteur"»¹²⁷⁸. Et pourtant, tout indique que peu de nouveaux résidents de Saint-Roch travaillent dans ce quartier (Boucher et Pominville, 2004). Comme si la seule implantation d'activités ou d'équipements devait suffire à assurer la viabilité d'un quartier, et *a fortiori* d'un centre-ville. Pour paraphraser Gilles Ritchot pourrions-nous appliquer cette citation au projet de nouveau Saint-Roch qui aurait relevé du «...réflexe bureaucratique contemporain qui consiste à penser qu'une intervention administrative puisse décider de la structuration morphologique d'une ville» (1999, 363)? Toute cette vaste intervention aurait ainsi reposé sur une préconception de l'espace comme étant homogène, libre de contrainte, isotrope.

Or, depuis le début de cette thèse, nous avons multiplié les exemples permettant de soutenir, dans la foulée de la Théorie de la Forme urbaine, que l'espace géographique est anisotrope, qu'il est organisé *a priori* par un jeu d'acteurs qui, au terme de trajectoires conflictuelles, cherchent à occuper sur l'échiquier géopolitique les «*meilleures*» positions. De ces rivalités, il en résulte une structure morphologique abstraite qui canalise l'émergence du domaine bâti. Ainsi, Saint-Roch, par rapport à la structure morphologique abstraite, se trouve à occuper une position de l'aire *rurale*, c'est-à-dire une position de contrainte. Ce qui n'a pourtant pas empêché le quartier de ce faire *ville* pendant pratiquement cent ans. Mais depuis les années 1950, les conditions qui ont fait de Saint-Roch un graben se sont dissipées, laissant pendant plus de trente ans le quartier dans un

¹²⁷⁶ Nous connaissons le cas d'une ancienne cartonnerie sur le boulevard Langelier qui a été transformée en condo expressément pour les artistes; les unités ses sont vendue dans les alentours de 30 000\$ chacune. Un tel programme d'accès à la propriété pour les artistes, visant à les protéger d'une quelconque gentrification, ne peut-il pas en fait les exoréguler?

¹²⁷⁷ «Une réalisation aussi spectaculaire et grandiose que le parc Saint-Roch, déphasée par rapport à la réalité du quartier concerné, est plutôt la marque d'un pouvoir municipal au service des grands investisseurs immobiliers qu'il sollicite en créant pour eux un cadre attrayant. C'est le sens de l'affichage publicitaire qui accompagne l'opération: "Place Saint-Roch, un effet d'entraînement"» (Hulbert, 1994, 536).

¹²⁷⁸ dans le journal *Le Soleil*, 11 septembre 2004, B6.

état significatif de dégradation. À ce titre, les projets municipaux pour Saint-Roch auraient-ils été alimentés par la nostalgie du Saint-Roch d'avant 1950? Si tel devait-être le cas, il semble que cette nostalgie aurait reposé sur les apparences et non sur la morphogenèse de Saint-Roch. Aujourd'hui, il n'y a plus cet «équilibre» entre les acteurs comme autrefois, cette «spontanéité émergentielle». Le Saint-Roch d'autrefois était mobilisé par trois éléments qui ne semblent plus au rendez-vous aujourd'hui: la place Jacques-Cartier; cette mixité euphorisante de formes et de fonctions; la spontanéité. À ce titre, les lourds investissements effectués par la Ville pour concrétiser le nouveau Saint-Roch ne visaient peut-être qu'à masquer la qualité d'occupation. Nous pouvons au minimum écrire, compte tenu du fait que le nouveau Saint-Roch se trouve dans une position qui, dans la longue durée, a toujours été *rurale*, que l'intervention de la Ville dans Saint-Roch est audacieuse. Dit autrement, la «performance» des investissements municipaux, la viabilité à long terme du nouveau Saint-Roch dépendent en bonne partie du fait qu'ils ont été réalisés dans une position de contrainte. Yves Mélançon nous le rappelait à l'aide du cas des parcs de Québec:

«Puisque l'aménagement présuppose un contrôle politique de l'espace et que celui-ci est surdéterminé par des qualités d'occupation urbaine et rurale, **l'intervention de l'État et des pouvoirs publics en aménagement n'aura pas les mêmes effets partout**. Il en va de même pour les valeurs culturelles investies dans la morphologie du paysage, puisqu'elles sont aussi fonction de ce contrôle politique et des valeurs positionnelles sous-jacentes» (1997, 158 ns).

Ainsi, l'avenir de ce nouveau parc dans Saint-Roch, ainsi que de ces institutions qui l'entoure, à long terme, demeure incertain, compte tenu de la nature de la position qu'ils occupent, mais compte tenu aussi de ce qui se passe dans les autres positions et notamment du côté du fleuve.

...

...

...

Ainsi, la Ville de Québec aurait été possiblement mobilisée par différentes influences ayant tendance à s'entrecroiser: idéal de ce que fut la rue Saint-Joseph à une autre époque ou reposant sur une lecture «apparente» des faits; rivalité mimétique avec le modèle moderne de Sainte-Foy et de sa place commerciale; préconception d'un espace homogène dont le seul aménagement doit suffire pour en assurer le développement; abandon de la place publique, etc. Ce qui ne veut pas dire que la Ville ne devait pas intervenir. Bien au contraire! Il était plus que temps de soutenir ce faubourg. Mais l'avenir des investissements municipaux risque de dépendre de la qualité d'occupation qui de toute évidence aurait été niée par la Ville. Et pourtant, les citoyens de Saint-Roch avaient envoyé à la Ville un indice fort de la qualité d'occupation, même bien avant l'épisode de

l'îlot Fleurie puisque des groupes de citoyens animent Saint-Roch depuis quarante ans. Mais la Ville a semble-t-il préféré le verrou, dont la spéculation concomitante aurait contribué à compléter la *dispersion* des acteurs plus vulnérables vers des positions périphériques, contribuant probablement à la crise du logement qui a récemment frappé Québec. Mais nous avons vu que la *dispersion* des acteurs aurait été limitée aux espaces soumis à la gentrification. Le cœur de Saint-Roch cependant serait visiblement constitué d'un «noyau dur de pauvreté» (Lorraine Pominville, 2005, cpa). Ce qui ne veut pas dire que des acteurs n'ont pas été refoulés vers d'autres quartiers environnants. Aussi, en refoulant ces citoyens les plus vulnérables vers des positions où les services essentiels sont moins accessibles (CLSC, CLD, bureaux du chômage...), le pouvoir municipal contribuerait à leur marginalisation sociale et géographique. Marc Boutin a souligné un autre effet indirect de cette *dispersion*, associé à l'influence des réseaux autoroutiers (comme quoi le milieu urbain peut être particulièrement complexe). En refoulant les acteurs les plus fragiles vers les quartiers périphériques, le programme municipal dans Saint-Roch aurait eu un impact sur le commerce dans le secteur d'Estimauville, incitant ce dernier à se relocaliser plus au nord, vers des secteurs plus intéressants parce que bénéficiant de la vitrine de l'autoroute de la Capitale (**fig. 4.49**). Il écrit:

«Les locaux laissés vacants se sont transformés en *Galerie de l'Économie sociale* avec des commerces comme *Le vélo vert*, (recyclage), le *Village-des-valeurs*, le *Marché aux puces*, *Place Seconde-main*, *Argent-comptant*, *Bar chez Dan*, le *Centre des aubaines*, etc. Cette concentration de commerces de la récupération [...] entre en concurrence directe avec une économie souterraine, depuis longtemps intégrée à la vie de quartier de la première couronne domiciliaire (Armée du Salut, Emmäus, Ozanam, etc.). La gentrification du noyau urbain (sur les rues Sault-au-Matelot et Saint-Joseph) tend à éloigner ces activités du centre-ville. On assiste donc — malgré une très forte hausse de la demande — au déclin des activités caritatives de redistribution de produits non périssables (meubles, linge) assumées jadis par la structure paroissiale [...]. Ce "redéploiement" de l'activité de revente, qui profite à des franchises, témoigne de l'émergence d'une forme de capitalisme de la misère et d'une industrialisation des activités de recyclage — d'où la concentration de ce type d'activité dans l'espace. Ainsi, l'esprit d'entreprise cherche à envahir les moindre activités, tant celles du champ de la production sociale que celles du processus de production [...]. Le *Village-des-Valeurs* est une entreprise globale, avec des assises financières anonymes» (2002, 176).

Cette exorégulation des acteurs les plus fragiles prend des expressions diverses dans les quartiers anciens de Québec. Au Nord de la rue Saint-Joseph ainsi que du côté du vieux Limoilou, des problèmes sociaux criants sont en attentes d'une intervention pour soulager une misère certaine (piqueries, etc.); dans Saint-Sauveur, voyant l'arrivée des plus pauvres de Saint-Roch, certains citoyens craindraient la répétition du «*scénario Saint-Roch*». La prostitution jadis présente sur la rue Notre-Dame-des-Anges n'a été que refoulée plus loin¹²⁷⁹. Mais paradoxalement, certains ont souligné le fait que le tourisme,

¹²⁷⁹ «...la rue Notre-Dame-des-Anges, haut lieu de la prostitution dite de rue avant que la nouvelle gentry de Saint-Roch — aidée en cela par la police — ne fasse refluer ces activités plus profondément [...] du côté de Saint-Sauveur et de Limoilou...» (Boutin, 2002, 225).

tant développé au centre, est un facteur encourageant la prostitution¹²⁸⁰. Des acteurs ont aussi été *dispersés* au delà de la Canardière¹²⁸¹. Le brassage social qui s'emparerait de certains quartiers comme Saint-Roch serait possiblement lié au *rassemblement* qui caractérise les quartiers centraux et l'axe monumental depuis plusieurs années. Faute de pouvoir atteindre ces positions fortement valorisées, certains acteurs auraient donc vu leur trajectoire être interceptée en marge des quartiers centraux. Ces deux phénomènes, le *rassemblement* et le brassage social, auraient pour effet de *disperser* les acteurs plus fragiles. Cette *dispersion* se serait exprimée par la récente crise du logement. À cela pourrait s'ajouter la destruction de milliers de logements au centre. Encore cette année, la Ville a permis la destruction d'un édifice à logement au pied de l'ascenseur municipal pour y permettre la construction d'un autre stationnement (**fig.: 4.50**). Ainsi, l'offre en matière de logements ne pourrait donc pas nécessairement répondre aux demandes issues de trajectoires focalisantes. Ainsi, ce n'est pas la stricte disponibilité du logement qui pose problème, mais la distribution de cette disponibilité. Cette *dispersion* appauvrirait les acteurs les plus fragiles dans la mesure où, en les forçant à se relocaliser dans des quartiers plus éloignés, elle les priverait de ces réseaux sociaux d'entraide et de proximité ainsi que de l'accès facile à certains services qui sont localisés au centre-ville (CLSC, CLD, Emmaüs, etc.). Aujourd'hui la crise du logement tend à se résorber; peut-être parce que les médias se sont détournés de cette question. La *dispersion* de certains sédentaires aurait contribué probablement à la résorption de la crise. Ou alors assisterions-nous à une nouvelle *évasion* sélective vers la périphérie, diminuant ainsi la pression sur le logement? Il faut dire aussi que l'offre en logements neufs est en hausse dans l'axe monumental. Ceci dit, il semble que cette crise aurait été en latence à partir du moment où des centaines de logements étaient remplacés par des formes prestigieuses? Dit autrement, les verrous de Québec n'auraient attendu qu'un *rassemblement* des acteurs pour induire une crise du logement, puisque qu'au retour de ces derniers il y aurait eu un «*manque à construire*». Dans de telles situations, il apparaît important que l'État intervienne pour soutenir la mobilité de ceux qui n'ont que peu de contrôle politique sur celle-ci. Comme le mentionnait Yves Mélançon, il est souhaitable que l'État intervienne à la faveur de ceux dont le contrôle politique de la mobilité échappe de façon à bonifier leur situation «*géosociale*» (1997, 166).

1280 «"Avons-nous réalisé que le tourisme veut consommer des plaisirs et que parmi les plaisirs dont il est question, il y a aussi la prostitution. Avons-nous pensé que le tourisme augmente la consommation de la prostitution?"» (dans Dufour, 1998, 41).

1281 Madame Thériault, de la Société Agapè (un organisme de charité qui prépare et sert des repas) qui est localisé dans le secteur de la Canardière, nous a fait remarquer que la Société sert de plus en plus de repas à d'anciens résidents de Saint-Roch qui ont été délogés du centre-ville par les projets de la Ville de Québec (2003, cpa).

...

...

...

Pouvons-nous anticiper malgré tout l'avenir de Saint-Roch et de son «espace public structurant à caractère régional»? Il nous est certainement possible d'élaborer des scénarios à la lumière de la genèse de Québec.

Rappelons qu'un brassage social a visiblement présidé et/ou accompagné le projet municipal du nouveau Saint-Roch. Il aurait été l'affaire d'acteurs incapables d'atteindre les positions valorisées de la haute ville ou encore le secteur du port. Ce faisant, ils auraient cherché à se rapprocher le plus possible de ces positions. Ainsi, non seulement la partie nord de Saint-Roch, la partie la plus pauvre, aurait été «épargnée» par ce brassage social, mais ce dernier aurait contribué à la mise en place d'un front urbain le long de la rue Saint-Joseph¹²⁸². Si les effets de ce brassage social devait durer, il est possible que ce front se maintienne. Or, il semble que même les nouveaux résidents de Saint-Roch ne travaillent pas dans leur quartier¹²⁸³. Ce qui suggère que les bases sur lesquelles reposent les investissements municipaux seraient plutôt ténues dans la mesure où les acteurs du brassage social pourraient se relocaliser dès que leur mobilité connaîtrait une bonification. Mais l'avenir de Saint-Roch ne peut être pensé en soi; il est nécessaire de regarder l'évolution des autres positions. À ce titre, rappelons que Guy Mercier a parlé du quartier du Vieux-Port comme étant un «concurrent de Saint-Roch en matière de localisation institutionnelle et administrative». Nous avons aussi avancé l'hypothèse d'un nouveau vacuum à l'échelle de la rade de Québec, auquel vacuum participerait le quartier du Vieux-Port d'ailleurs. Ainsi, le cœur de Québec pourrait retrouver sa localisation historique au «devant» de la ville, mettant au défi les nouveaux aménagements municipaux dans Saint-Roch.

En fait, curieusement, nous serions revenus à l'époque de l'intendant! Rappelons comment sous le Régime français, les marchands s'étaient appropriés Place Royale (aujourd'hui le tourisme), les communautés religieuses le Vieux-Québec (aujourd'hui des nomades sélectifs), refoulant ainsi l'intendant et son rêve de ville nouvelle du côté de

¹²⁸² «Toutes les personnes qui ont été rencontrées dans le cadre des entrevues exploratoires et semi-dirigées et qui travaillent dans des organisations situées dans le quartier Saint-Roch constatent l'arrivée d'une nouvelle population dans le quartier. Elles sont d'avis que ces nouveaux résidents, parfois qualifiés de *jeunes professionnels*, se sont principalement installés dans les nouvelles habitations en bordure de la falaise, dans la section sud du quartier» (Bouchard, 2004, 13).

¹²⁸³ «... une étude récente réalisée par la CDÉC auprès des travailleurs du Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ) démontre qu'une très faible part de ceux-ci projetaient venir s'installer à proximité de leur travail. Il faut ainsi conclure que la nouvelle population de Saint-Roch de la section sud de Saint-Roch constitue une infime minorité de l'ensemble des travailleurs du quartier. Aussi, il est probable qu'une part importante de ces nouveaux résidents travaillent à l'extérieur de Saint-Roch» (Boucher, 2004, 13).

l'estuaire de la Saint-Charles. Aujourd'hui, ce qui fut un massif informé par le palais de l'intendant est devenu un front *urbain* grâce à un *rassemblement* d'acteurs ayant contribué à transformer le port en «Vieux-Port». Bref, la dilatation de axe monumental en direction de l'autoroute suspendue, dilatation prenant appuie sur les «*bastions*» de la SAAQ et du Palais de justice, exercerait sur Saint-Roch une «*pression négative*». À cela, nous pouvons ajouter la concurrence du centre-ville de Sainte-Foy (d'où provient au moins une des institutions présente actuellement dans Saint-Roch) et du néo-centre-ville de Lebourgneuf. Ainsi, le devenir du nouveau Saint-Roch serait entre les mains de nombreux foyers d'appel, ce qui est sans compter l'axe monumental incarné par la Grande Allée/boulevard Laurier qui rassemble de nombreuses formes institutionnelles.

Il est possible que la qualité d'occupation *rurale* se maintienne, jetant les formes nouvelles (*urbaines*) dans une spirale de dévaluation. L'exemple du Ministère de l'Industrie et Commerce est un indice que des formes institutionnelles peuvent être sensibles à la qualité d'occupation. Dit autrement, il n'est pas dit que le verrou municipal tienne le coup. Si tel devrait être le cas, nous pourrions assister à l'érosion du jardin Saint-Roch comme comme d'autres furent témoins de l'érosion du parc Victoria. Considérant que le jardin Saint-Roch se trouve en plein espace *rural*, ce scénario pourrait prévaloir, surtout si une nouvelle *évasion* devait toucher les quartiers près du coteau Sainte-Genève. Cette *évasion* serait d'autant plus plausible que le nouveau Saint-Roch repose sur un brassage social. À l'inverse du brassage sociale ayant eu lieu dans le faubourg Saint-Louis au siècle dernier, celui ayant cours dans Saint-Roch actuellement s'effectue sur une position de contrainte.

Il est aussi possible que les valeurs *urbaines* se maintiennent: le verrou implanté par la Ville présente tout de même une inertie certaine. Une telle éventualité aurait possiblement une incidence sur le reste du faubourg, contribuant à *dispenser* encore plus d'acteurs. Quoique, jusqu'ici, la partie nord de Saint-Roch a manifesté une forte résistance, qui serait peut-être attribuable à la grande pauvreté de ce quartier: les acteurs de ce noyau n'auraient tout simplement par d'autres endroits où aller¹²⁸⁴. Dans un cas comme dans l'autre — le maintien des valeurs *rurales* ou le maintien des valeurs *urbaines* — il serait nécessaire de penser au devenir des acteurs les plus fragiles de la partie nord de Saint-Roch.

¹²⁸⁴ «...la majorité des responsables d'organisations communautaires, qui ont participé à l'enquête, est d'avis qu'une petite part de leur clientèle a quitté le quartier. La raison la plus souvent invoquée est l'augmentation du coût des loyers» (Bouchard, 2004, 13).

Enfin, Guy Mercier a esquissé une troisième voie d'avenir pour Saint-Roch. Il anticipe en quelque sorte un retour de la *ville*, c'est-à-dire de l'interpénétration de la *concentration* et du *rassemblement*, mais qui ne prendrait pas appui sur le projet initial du jardin Saint-Roch:

«Dans ce contexte [de succès mitigé et d'opposition des résidants], on comprend pourquoi les autorités municipales préfèrent aujourd'hui embellir et agrémenter Saint-Roch, plutôt que d'y concentrer des activités rentables. La beauté et l'agrément du quartier seront à tout le moins un réconfort pour ses habitants. Au mieux, on peut s'attendre à ce que le ravissement suscité soit à terme rentable. Cela adviendra si des ménages solvables s'établissent à Saint-Roch, si la population de Québec vient s'y complaire, si les touristes font le détour. La rentabilité, dans cette éventualité, ne reposerait plus directement sur la production de richesse — biens et services — par le travail local, mais sur la dépense locale d'une richesse produite ailleurs, notamment dans les nouveaux espaces de la centralité industrielle et d'affaires. Autrement dit, cette nouvelle rentabilité découlerait non plus de la productivité des activités localisées, mais de la valeur du lieu lui-même. Ce que l'on achèterait à Saint-Roch, ce serait moins les biens et les services qui y seraient produits, que la position en soi, afin de faire l'expérience de sa beauté et de son agrément. Mais en attendant, si on en croit l'urbanisme, il semble qu'il faille investir pour que la beauté et l'agrément du quartier deviennent plus évidents. Cette charge, du moins à cette étape-ci, incombe encore aux gouvernements dont la capacité de dépenser n'est pas illimitée. À ce compte, la rentabilité envisagée n'existera que dans l'exacte mesure où l'effort consenti aujourd'hui sera compensé plus tard. Et si tel est l'avenir, alors, peut-être, pourrions-nous dire que Saint-Roch aura recouvré une nouvelle centralité par la négation de l'ancienne» (Mercier, 1998, 148-149).

Le «réconfort» dont parle Guy Mercier dépend, pensons-nous, des effets du brassage social: efficace, les nouveaux acteurs seront susceptibles de s'identifier à cette beauté; inefficace, les anciens résidants du quartier risquent de trouver que la «nouvelle ambiance consommatoire n'est [plus] la leur», ce qui pourrait alors contribuer à leur *dispersion*. Autrement dit, l'avenir de Saint-Roch se fera peut-être avec ou sans ses résidants d'origine. Et si ces derniers devaient être *dispersés*, l'urbanisme, qui a la prétention de voir à «l'égalité spatiale» de tous¹²⁸⁵, devra alors voir comment il est en mesure de protéger la mobilité de ces acteurs sédentaires. Faut-il aussi attendre que l'effet des subventions municipales s'estompe pour être en mesure d'anticiper plus raisonnablement des scénarios d'avenir pour Saint-Roch? L'avenir à long terme de ce verrou n'est donc pas évident, surtout que Québec serait en train de délaisser la Saint-Charles au profit du Saint-Laurent; la Saint-Charles étant dans l'aire *rurale* de Québec, le fleuve étant, en partie du moins, inscrit dans l'axe monumental par dilatation de ce dernier. Mais cet avenir de Saint-Roch dépendra aussi des acteurs du pouvoir et de leur désir de vouloir poursuivre leur idéal d'une «ville pure» (cf.: section 9).

8.3 Conclusion

¹²⁸⁵ «...la prétention utilitaire de la géographie appliquée repose sur la conviction selon laquelle l'organisation spatiale des sociétés humaines met en jeu la justice et le bien commun» (Mercier et Ritchot, 1994, 43-44). Gilles Ritchot mentionne qu'avec la mythologie de l'ici-bas, l'environnement est devenu un perpétuel devenir à aménager, d'où cette place importante de certaines pratiques professionnelles. «Le monde extérieur n'était plus reçu comme ayant été créé. Il se montrait comme un produit social à réaliser de telle manière que les activités puissent y rentabiliser les occupations tout en apportant aux travailleurs les biens utiles à leur confort» (Ritchot, 1999, 402).

Ce *rassemblement* des acteurs vers les quartiers centraux aurait ainsi été canalisé par la structure morphologique abstraite. Dans un premier temps, ce *rassemblement* aurait été sélectif, visant en premier lieu l'axe monumental de Québec et plus spécifiquement le pourtour des Plaines. Puis, impliquant de plus en plus d'acteurs endorégulés, ce *rassemblement* aurait visé des positions de plus en plus périphériques, et notamment le Sud de Saint-Roch et certain îlots dans Saint-Sauveur, comme le long de la rue Arago¹²⁸⁶. Ainsi, le *rassemblement* des acteurs aurait eu tendance à déborder vers l'aire *rurale*, enjambant pour ainsi dire la discontinuité entre l'*urbain* et le *rural*. C'est dans un tel contexte d'instabilité que le projet municipal de nouveau Saint-Roch a vu le jour. Occupant une position de contrainte, son devenir dans la longue durée ne serait pas assuré. L'histoire du parc Victoria et du palais de l'intendant nous le rappelle. De plus, avec ce qui semble être la réémergence du seuil de Québec, ramenant éventuellement l'activité vers «*l'avant*» de la ville, le nouveau Saint-Roch, dépouillé de sa place Jacques-Cartier, pourrait connaître une situation de «*déjà vu*». Dit autrement, les efforts de la Ville auraient des effets dans la courte durée, grâce à un brassage sociale et à des investissements municipaux importants ayant favorisé, entre autres, la venue d'institutions. Si, pendant trente ans les efforts de la Ville furent tenus en échec par la grande *évasion* de la seconde moitié du XX^e siècle, cette fois-ci il seraient limités par le *rassemblement* des acteurs contribuant à la dilatation du *vacuum* des Plaines à la dimension de la rade de Québec. Le Saint-Laurent, soutenu par la valeur «eau», serait en train d'émerger en tant que nouvelle forme signifiante capable de mobiliser les acteurs. Tout se passe comme si, après un intermède de cent ans pendant lequel Saint-Roch fut le cœur de Québec, la ville retournait à nouveau vers son fleuve.

¹²⁸⁶ Le long de cette rue qui se faufile à l'ombre du coteau Sainte-Geneviève, ainsi que dans des rues perpendiculaires, nous pouvons observer d'anciennes maisonnettes d'ouvriers qui ont été rénovées au delà de ce que leur architecture peut «*supporter*». Aussi, des demandes sociales nouvelles laissent penser qu'effectivement un brassage social a saisi cette partie de Québec. Ainsi, récemment, des citoyens de Saint-Sauveurs demandaient à ce qu'un marché public soit implanté dans leur quartier.

9. L'excision de la place publique: une hypothèse

Réduite au silence par le pouvoir et habituée par prudence à ne jamais dire un mot plus haut que l'autre, la populace retrouve alors [...] la puissance des mots, d'un mot. Et en abuse cruellement tout comme si la violence des réactions de la victime du quolibet compensait pour une frustration ou une impuissance collective inexprimable

Louis Fréchette (1872, 29)

Empêcher quelqu'un d'aller à la Place d'Youville, c'est l'arrêt de mort de cette personne, l'arrêt de mort d'une société. C'est un geste lié à sa disparition

C'est [le Carré d'Youville] un cœur dans un étau

Cette belle place [le Carré d'Youville] a perdu son pouvoir magique et son intérêt. Elle est occupée, remplie, encombrée d'installations. Elle est pleine... mais en fait, elle est vide. Elle est vide de sens, elle a perdu son âme

C'est une richesse collective, un bien commun, qui n'appartient à personne en particulier ni à aucun groupe déterminé. Le Carré d'Youville fait partie d'un patrimoine collectif. Tout le monde doit y avoir accès

C'est une place publique dans le vrai sens du mot. C'est un creuset de société. Toutes les classes sociales de la société passent par là, à un moment donné, les gens qui vont au restaurant, les snobs, les gens de culture qui vont aux deux théâtres, les sans-abri, les adolescents, les jeunes rejetés, les non rejetés, les résidants...

des citoyens répondant à l'enquête de Rose Dufour (1998)

Nous avons rencontré tout au long de la genèse de Québec des acteurs en position d'autorité qui ont cherché, souvent par l'entremise de l'espace, à imposer des normes sociales, des idéaux, des représentations idéalisées du monde. Nous avons croisé Monseigneur de Laval et ses crises de préséance, comme nous avons vu plus récemment le maire L'Allier caricaturer des propositions de citoyens qui voulaient améliorer leur cadre de vie au «*centre*». Frontenac et quelques intendants qui, vraisemblablement, auraient cherché pour leur part à contrôler la formation sociale par l'entremise de différents règlements municipaux. Comme si, à l'intérieur de la colonie certains acteurs auraient cherché à imposer un ordre par rapport à un continent qui pouvait leur paraître comme un extérieur désordonné¹²⁸⁷. C'est peut-être toute l'histoire du Québec qui serait télescopée en deux villes: Montréal la ville ouverte, Québec la ville murée parce qu'il fallait tenir le coup.

Au XIX^e siècle, les citoyens de Québec avaient été mis en garde contre les méfaits du théâtre et de la traîne sauvage...¹²⁸⁸ Puis, cette attitude réactionnaire aurait été endossée par les acteurs du pouvoir, pris au piège par le geste conservateur de Lord Dufferin. Ces nouveaux «*curés laïcs*» imposaient alors à la ville un programme d'embellissement, indistinctement des quartiers et des demandes sociales¹²⁸⁹. Malgré ces prétentions d'imposer des normes sociales, les faubourgs de Québec manifestaient une telle vigueur et un tel dynamisme que ces prétentions demeuraient somme tout limitées. Dit autrement, la structure de positions aurait manifesté une inertie face à ces prétentions. Ces dernières auraient rencontré la «*force du réel*». Aussi, tout se passe comme si, avec l'avènement de l'individualisme romantique, la promiscuité des faubourgs était devenue un mal nécessaire, à tout le moins une sorte de preuve un peu embarrassante qu'il y avait des formes productives assumant le succès économique de la

¹²⁸⁷ Heinz Weinmann avait abordé une dichotomie similaire dans le contexte de son analyse de l'habitation de Champlain. «Québec, clos, défini, pur certes, ne réinvente pas les mathématiques, mais veille admirablement sur la pureté théologique de l'orthodoxie chrétienne pour qu'elle ne se mélange pas avec la sauvagerie inculte de l'extérieur. Tandis que Montréal, "bois d'asile", [...] reste flou, parce qu'ouvert sur le pays, sur l'Autre» (1987, 156).

¹²⁸⁸ «Même après la disparition du château, lors de l'incendie de 1834, et pendant la période plus sombre des épidémies et des troubles, les Québécois fortunés aiment toujours les plaisirs des bals et des sorties. [...] James M. Lemoine (1825-1912) [...] raconte les circonstances de la fondation du Quebec Quadrille Club, pendant l'hiver 1848-1849; de jeunes galants organisent des soirées de danse, afin de permettre aux femmes de s'adonner à cette activité, malgré l'interdiction du clergé de danser en public pendant le carnaval» (Hare et al., 1987, 248-249).

¹²⁸⁹ «Pour Taschereau, promoteur de la *Quebec Railway, Light Heat and Power Co.* qui vient justement de construire son imposant siège social sur la rue Saint-Joseph, devant l'inachevée place Jacques-Cartier, il s'agit d'établir une capitale de la nature de Washington, réaménagée au début du siècle. Pour établir ainsi un centre institutionnel aux côtés du centre commercial, le gouvernement de Taschereau propose, [...], de mettre en valeur la "colline" parlementaire par le tracé d'un grand boulevard et, flanquant celui-ci, par l'édification de nouveaux bâtiments témoignant du rôle accru de l'État (éducation, santé, industrie et commerce, culture) dans la société» (Morisset, 1996, 212).

ville et le maintient des formes monumentales. Bref, jusqu'aux années 1950-60, ces prétentions de façonner l'espace urbain en fonction de certaines idéaux (dont celui de la capitale) seraient demeurées spatialement limitées. Sans compter que des positions comme Saint-Roch avaient manifesté une capacité à résister aux incursions des acteurs du pouvoir, un peu comme le seuil de Québec sous le régime français.

Avec le XX^e siècle, cette attitude réactionnaire des acteurs du pouvoir se serait exprimée différemment: la grande *évasion* de ce siècle, qui laissait certains quartiers centraux dans un état de fragilité, aurait constitué le moment de «*faiblesse permettant*» aux acteurs du pouvoir d'investir ces positions qui jusqu'ici avaient su échapper à la rectitude «*d'en haut*». Cet «*esprit de curé*» se serait exprimé d'une façon renouvelée par l'entremise de ces confrontations avec les groupes de citoyens relativement à leurs projets visant les quartiers centraux. Ce fut aussi à cette époque que le Vieux-Québec allait être isolé du reste des quartiers centraux par une série de démolitions et d'implantations de fonctions diverses. François Hulbert a pu écrire à ce sujet:

«De la Place royale à la Colline parlementaire en passant par le Vieux-port, le secteur de la gare du Palais et Saint-Roch, c'est peu à peu une couronne de discontinuité dans l'urbanisation, l'architecture et la vie de quartier qui s'établit entre la Haute-ville et la Basse-ville, entre le Vieux-Québec et les quartiers adjacents. La vieille ville dans ses remparts apparaît alors comme une enclave entourée d'un glacis de tours à bureaux et d'hôtels, d'axes routiers et de secteurs ayant fait l'objet d'interventions massives, mais le plus souvent ponctuelles, sans liens les uns avec les autres, comme autant d'opérations juxtaposées et inachevées» (Hulbert, 1994, 515).

Pour sa part, Marc Boutin a cartographié ce nouveau glacis qui n'est interrompu que par le quartier du Vieux-Port qui lui-même possède ses propres remparts: le palais de Justice d'un côté et Place Royale de l'autre (**fig. 4.51**). L'escalier monumental du maire l'Allier devant souligner le 400^e anniversaire de Québec devait, tel un pieux, aurait enfoncé l'îlot Fleurie et participé de ce «glacis» et de la mise en valeur du Vieux-Québec à protéger. Le paradoxe aurait été que la Ville et l'État, dans ce désir de mettre en valeur le bourg fortifié, auraient finalement détruit des formes aussi vieilles que celles contenues par les murs. Aussi, ce geste apparaît comme un geste de contrôle: tout se passe comme si les acteurs du pouvoir avaient cherché à s'assurer le contrôle de l'accès du *vacuum* du Vieux-Québec. Là où jadis les faubourgs enserraient le bourg fortifié comme «des huîtres au flanc d'un rocher», faisant corps avec lui, les acteurs du pouvoir auraient pris les moyens de casser cette union. Ainsi, là où le *vacuum* de Québec faisant corps avec la ville, indistinctement des formes, les acteurs du pouvoir parvenaient finalement à créer un isolât, une île. Serions-nous revenus aux rêves insulaires de Champlain? Nous avons aussi suggéré que cette mise à distance aurait participé de sa resacralisation.

Les citoyens n'auraient pas été dupe de cette attitude envers certains espaces.

«"Québec veut se donner une image de ville riche ayant une vocation culturelle, une ville ouverte sur les autres alors qu'elle apparaît pauvre, parce qu'elle est en conflit avec une partie de sa population." [...] "[...] En Europe, les conflits éclatent dans les banlieues qui sont plus pauvres... souvent des ghettos, les conflits n'éclatent pas dans le centre-ville. C'est en Amérique du Nord qu'il y a des émeutes dans les centres-villes. Alors que la ville de Québec veut se donner une image de berceau de la civilisation française, elle est apparue comme une ville pauvre, nord-américaine» (dans Dufour, 1998, 39).

Nous avons montré comment les acteurs du pouvoir réagissaient à chaque fois que des citoyens proposaient des solutions touchant les quartiers centraux. Dans le cas du Carré d'Youville, cette attitude de la Ville irait jusqu'à tenter de réguler les comportements sociaux:

«"le massage des jeunes au Carré d'Youville c'est: on veut avoir notre place dans la ville, on veut avoir une place de citoyen à part entière et la Ville répond: non, vous êtes trop différents, on va vous imposer notre vision et on va vous organiser"» (idem, 23).

«"C'est interdit de flâner sur cette place et elle est publique?" "C'est même interdit de s'asseoir par terre [alors qu'ailleurs c'est une pratique courante comme aux arrêts d'autobus, à la polyvalente, au Cégep, partout, les jeunes s'assoient par terre] et la police donne des contraventions pour ça!"» (idem, 24).

De plus, le pouvoir municipal donne l'impression de vouloir obstruer le Carré d'Youville en y implantant toute sorte d'équipements: un kiosque permanent, une patinoire, une multitude de bancs et d'arbres, un relais de taxis et d'autobus, etc.¹²⁹⁰. Aussi, la fonction touristique semble de plus en plus envahir le «Carré», menaçant peut-être le devenir de cette place publique. Cette menace prendrait la forme d'une intolérance de la part de l'industrie touristique à l'égard de ces jeunes qui, pour elle, «déparent les décorations» (Gagné, 2005, cpa).

Il est évident que tout cela a un côté bien intangible, mais lorsque nous rassemblons ensemble des gestes et des déclarations qui, sur quatre cents ans, peuvent être associés de près ou de loin au bourg fortifié du Vieux-Québec, force est de constater qu'une attitude tend à émerger, un contenu géographiquement localisé tend à se manifester. Ces mots, ces paroles d'acteurs en situation d'autorité prendraient une «saveur» unique à partir du moment où elles seraient localisées dans l'espace. Tout se passe comme si les acteurs du pouvoir avaient tendance à manifester une sorte d'intransigeance dès le moment où serait en cause le massif inchoatif du Vieux-Québec. Autrement dit, les acteurs du pouvoir seraient d'autant plus ouverts aux suggestions des citoyens que ces

¹²⁹⁰ *«"Le Carré d'Youville est [devenu] une patente à vendeur du temple. [...] Un exemple de ça, c'est le kiosque place au Carré [...]. C'est la solution de Salomon. Pourquoi ne pas permettre les planches à machin [skate-board] en plein centre quand il n'y a pas d'événements spéciaux et laisser aussi la place s'animer d'elle-même?"» (dans Dufour, 1998, 35).*

dernières viseraient des positions éloignées, en périphérie. Il en aurait été ainsi de Monseigneur de Laval dominait la «*scène morale*» de Québec du haut de sa «*chaire*» du Cap-Diamant. Et jusqu'au maire L'Allier qui parvenait à resacraliser le Vieux-Québec grâce au statut de l'UNESCO ou qui aurait cherché à parachever le glacis autour de Québec *via* son projet d'escalier. Cette attitude si caractéristique de Québec aurait trouvé à s'exprimer lors de l'érosion des faubourgs situés dans le pourtour du Vieux-Québec: les acteurs du pouvoir auraient alors imaginé pouvoir s'emparer de la morphogenèse de Québec comme si l'espace était neutre et homogène. La résistance des citoyens devaient leur rappeler que tel n'est pas le cas. L'érosion de ces faubourgs auraient constitué la condition de possibilité permettant aux acteurs du pouvoir de les investir selon ses préconceptions de la ville.

...

...

...

Jusque dans les années 1960-70, trois lieux très festifs rythmaient la vie de Québec. À ce titre, il serait faux de prétendre que Québec constituerait une «ville tranquille» (Le Soleil, 2004). Marc Boutin soutient à ce sujet qu'il s'agirait-là d'un mythe bien entretenu (2005, cpa). Rose Dufour a elle aussi noté cette impression dans son enquête sur le Carré d'Youville:

«Cette mentalité ["petit village"] se révélerait de deux façons. La première consisterait à **toujours vouloir donner l'impression que tout va bien**. Personne ne doit jamais savoir qu'il y a des problèmes. Cette attitude aboutirait à tout banaliser, neutraliser, réduire. Tout finit par être ramené au même niveau, tout est "drabe". **Cette mentalité se révélerait ensuite dans la marginalisation rapide de tout ce qui est différent**» (Dufour, 1998, 43 ns).

Dans la Basse-Ville, il y avait le secteur de la traverse qui était animé de plusieurs cabarets et hôtels. Tout ce quartier, jusque dans les années 1950, et malgré le déclin continu des activités du port, grouillait d'activités, de familles, d'enfants, de travailleurs. Mais avec les années 1960, ce quartier populaire (trop proche du Vieux-Québec?), était livré entièrement à l'industrie touristique. Place Royale est devenue une sorte de Disneyland, une coquille creuse, désespérément vide¹²⁹¹.

La place Jacques Cartier et sa rue Saint-Joseph étaient le cœur commercial de toute la

¹²⁹¹ Au tout début du XX^e siècle, A. Riegl avait observé que monument historique et valeur d'usage s'excluaient mutuellement: «L'analyse de Riegl révèle donc les exigences simultanées et contradictoires des valeurs dont le monument historique a été chargé au fil des siècles. En toute logique, la valeur d'ancienneté, dernière venue, exclut la valeur de nouveauté et menace également la valeur d'usage et la valeur historique» (Choay, 1992, 131).

région¹²⁹². Ses «grands magasins» étaient fréquentés d'aussi loin que Charlevoix. À ce sujet, Marc Boutin nous informe que jusque dans les années 1950-60, les gens de Charlevoix prenaient le train du matin pour venir à Québec faire leurs courses, et repartaient avec celui du soir (2005, cpa). Saint-Roch, c'était aussi la prostitution et ses nombreuses tavernes comme chez *Jos Dion* et la *Taverne Royale* (aujourd'hui détruite).

«...en 1914 Saint-Roch fait preuve d'une réelle dynamique urbaine, où la mixité des activités magnétise une population accrue, bigarrée, et de plus en plus multiethnique, au grand déplaisir de certains. Il y a à Saint-Roch, au sud de la rue des Fossés, autour de l'actuel carré Lépine un "quartier" chinois dont on parle peu, sinon pour en diffamer la concurrence commerciale; il y a aussi un quartier dont on parle encore moins, le quartier juif, qu'on a même accessoirement tenté "d'exorciser" par une nouvelle paroisse, Notre-Dame-de-la-Paix (1941) et, surtout, que la percée de l'autoroute Dufferin-Montmorency a complètement oblitéré» (Morisset, 1996, 208).

Dans le quartier du Palais, il y avait Chez Gérard, un cabaret qui recevait des artistes d'outre-mer (Marc Boutin, 2005, cpa; **fig.: 4.52**). Le tout enveloppé de maisonnettes de faubourgs, de maisons de rapport, d'entrepôts, d'industries et d'édifices institutionnels. Cette mixité était encore palpable jusque dans les années 1960, mais déjà atténuée par les effets de l'évasion des entreprises et des acteurs. Saint-Roch était un lieu de rendez-vous commercial et festif spontané associé à une place publique d'importance.

L'animation festive de la haute ville était aussi associée à une place publique, celle du Carré d'Youville. En haut, c'était le lieu des vedettes, comme Saint-George Côté, qui animaient alors les nombreuses radios ayant pignon sur rue dans le secteur du Carré d'Youville (CKAC, CHRC, CBV; *ibidem*). Là aussi il y avait de nombreux cabarets et cinémas, sans oublier l'École des Beaux-Arts toute proche, et l'Hôtel Montcalm qui, jour et nuit, contribuaient certainement à la festivité du lieu (**fig.: 4.53**). Nous avons souligné au précédent chapitre comment la présence de l'université aurait contribué à animer la rue Saint-Jean et le Carré d'Youville¹²⁹³. Ces lieux étaient aussi fréquentés par des personnages que n'aurait pas dédaigné décrire Louis Fréchette. Il y avait par exemple au Carré d'Youville Ange-Aimée Trente-Sous et Madame Belley qui était connue pour l'extravagance de ses robes innombrables (*ibidem*). Marc Boutin a aussi attiré notre attention sur le fait qu'avant 1970, toutes les rues du faubourgs Saint-Jean convergeaient vers le Carré; à cette époque, cette place publique faisait partie intégrante du faubourg; la

¹²⁹² «Implanté au cœur d'un quartier où s'entremêlent le commerce, l'industrie et l'habitat populaire, la place d'affaires de Saint-Roch rayonna sur l'ensemble de la grande région de Québec pendant près d'un siècle. À son apogée, la rue Saint-Joseph accueillait plus de 125 boutiques ou magasins. De ce nombre, les plus réputés et les plus courus étaient les "grands magasins" Laliberté, Le Syndicat de Québec, Paquet et Pollack qui accaparaient plus du tiers du chiffre d'affaires total» (Mercier et Mascolo, 1995, 59).

¹²⁹³ «Cette fonction [universitaire], bien que vénérable, était une fonction parmi les autres; elle existait en complémentarité, en interdépendance avec les différentes spécialités des faubourgs avoisinants et surtout, elle baignait dans une mer résidentielle immédiate et limitrophe où elle puisait une grande part de son dynamisme» (Boutin, 2002, 227-228).

place publique faisait corps avec le cadre de vie, avec la ville. Elle constituait une sorte de point nodal entre le bourg fortifié, le faubourg Saint-Jean et Saint-Roch (**fig.: 4.54**). Mais avec la construction de la tranchée autoroutière de Dufferin-Montmorency et l'émergence d'un «*rempart*» du côté Ouest de la place (**fig.: 4.55**), le Carré s'est retrouvé isolé de la ville, à un point tel que les gens du faubourg en seraient venus à considérer le Carré comme faisant partie du Vieux-Québec (*ibidem*).

«Le Vieux-Québec n'est pas mort mais il est enclavé. Un mort en sursis. Comme une tête tranchée qui respire encore, offert sur un plateau d'argent à l'industrie touristique. À ce titre, le faubourg Saint-Jean porte bien son nom paroissial (Saint-Jean-Baptiste). Un corps dont on a tranché la tête. La Rénovation urbaine a en effet coupé la Cité du reste de la ville habitée» (Boutin, 2002, 228).

En fait, il est intéressant de souligner que le Carré d'Youville fut finalement épargné par les maelstrom de la rénovation urbaine (Dufour, 1998)¹²⁹⁴. Était-ce à cause de la nature des acteurs (banques, etc.) qui l'enserraient que la rénovation urbaine l'avait épargné?

Là comme ailleurs, les années 1970 constituaient une période charnière: l'évasion vers la périphérie affectait aussi le Carré d'Youville qui connaissait un «*ralentissement*» de ses activités (déménagement/fermeture de postes de radio, de cinémas, etc.). Marc Boutin nous a fait remarqué qu'à cette époque, une partie de la festivité qui pouvait animer le Carré d'Youville commençait à être prise en charge par des fêtes institutionnalisées (Boutin, 2005, cpa)¹²⁹⁵. Nous avons évoqué le Carnaval de Québec qui est aujourd'hui réduit à une fête familiale. Il y a aussi la Saint-Jean avec ses clôtures, le Festival d'été de Québec, les Fêtes de la Nouvelle-France (qui auraient remplacées la procession de la Fête-Dieu?), la Fête du faubourg, etc. Autant de fêtes subventionnées, de fêtes institutionnalisées dont certaines nourriraient directement l'industrie touristique (*ibidem*)¹²⁹⁶. Même, en subventionnant les artistes comme la Ville a pu le faire (*via* Méduse notamment), ne se trouverait-elle pas, indirectement, à institutionnaliser et à

¹²⁹⁴ «Ce lieu historique est d'abord écarté du plan de rénovation du centre-ville de Québec réalisé au début des années 60» (Dufour, 1998, 4).

¹²⁹⁵ «...avant 1970, le Carnaval d'hiver était une affaire de quartier [...] et une des principales activités permanentes du Carnaval consistait en une animation de rue (rue Sainte-Thérèse) dans Saint-Sauveur. Avec la rénovation [urbaine] (à partir de 1971), l'industrie touristique prend graduellement le Carnaval en charge (sous prétexte de mieux servir les familles) et les activités se déplacent [à proximité du Vieux-Québec]. Ainsi naît le concept de Place carnaval [...]. D'abord devant le Parlement; puis à l'extrême est du Parc des Plaines qui devient un lieu quasi permanent de grands rassemblements (fête de la Saint-Jean, Festival d'été, championnats équestres, etc.). compatibles avec la zone qu'il vient compléter» (Boutin, 2002, 218).

¹²⁹⁶ Un auteur suggère que le Carnaval de Québec aurait été dans un premier temps, une initiative encouragée par le *Canadian Pacific* qui était propriétaire du Château Frontenac. Il écrit: «La stratégie promotionnelle du Canadien Pacifique est de mettre à l'avant-scène les activités existantes dans une ville et sa région immédiate. Dans le cas où les activités souhaitées seraient absentes, la compagnie semble s'associer à des initiatives locales et se fait le promoteur d'événements. C'est le cas à Québec pour le premier carnaval d'hiver» (dans Courville et Garon, 2001, 319).

encadrer leur *praxis*? Ce n'est qu'avec l'oblitération de la place Jacques-Cartier et le rassemblement des acteurs que le Carré aurait graduellement commencé à reprendre vie. Parallèlement, la Ville de Québec à partir de 1985 à 1987 réaménageait le Carré d'Youville pour lui donner la forme qu'on lui connaît aujourd'hui (Dufour, 1998). Soulignons aussi que dans la seconde moitié des années 1980, les médias québécois commençaient à s'intéresser au fait que le Carré attirait de plus en plus les jeunes¹²⁹⁷.

Trois lieux festifs, pour ne pas dire «érotiques», rythmaient de toute évidence la vie de Québec. Marc Boutin a donné un bel exemple de la place que ces lieux festifs pouvaient occuper dans le langage populaire:

«Les membres d'une famille de la rue Couillard (surtout la mère) qui, le jour, disaient "s'en aller en ville", entendaient par là qu'ils (ou elle) se rendaient magasiner dans Saint-Roch. Le soir, la même expression dans la bouche des mêmes personnes prenait un autre "sens". Elle voulait dire (elle était alors utilisée surtout par les ados) qu'elles allaient "veiller" sur la rue Saint-Jean [...] ou au Carré d'Youville ou, dans les occasions chics, au Château Frontenac. Utilisée par le père de famille, tout le monde comprenait [...] qu'il allait faire un tour à la taverne (au *Chien d'or*, rue du Fort, ou à *La Chapelle*, rue Desjardins). Ainsi, l'expression «en ville» [...] représentait pour chacun "le lieu où on se libère du joug familial et du regard des voisins"» (2002, 190).

Le professeur Gilles Gagné nous a fait une observation tout à fait similaire au sujet des jeunes qui fréquentent le Carré d'Youville, mentionnant qu'ils quittent le quotidien du «village» (c'est-à-dire Saint-Roch) pour l'anonymat de la «ville» (le Carré d'Youville; 2005, cpa). Dans son étude sur le Carré d'Youville, Rose Dufour a obtenu la remarque suivante au sujet de cet espace:

«"Je suis né dans un quartier populaire de Québec et j'ai étudié au Petit Séminaire, le Carré d'Youville, c'était un lieu magique. Il y avait là toute une féerie". [...] "Pour les jeunes des banlieues, qui résident dans des maisons insignifiantes, toutes pareilles, pour les jeunes de la ville qui n'ont pas de ruelles, pour qui les cours d'école sont interdites en dehors des heures de cours, qui ne disposent d'aucun espace qui leur est réservé, cette place est importante. C'est une liberté que les jeunes vont chercher là, un désir d'oublier les problèmes familiaux, scolaires, financiers, sociaux"» (dans Dufour, 1998, 40).

Ainsi, la «ville», dans ces deux brefs exemples, désigne le lieu de la rencontre. Des lieux aussi de fête (la taverne par exemple), mais aussi d'anonymat où il est possible de s'échapper au quotidien et de croiser d'autres semblables eux aussi en fuite de ce dernier. En parlant de lieux «érotiques», nous référons au commentaire de Marc Boutin au sujet de l'îlot Fleurie (cf: section 7.2), mais aussi à la *Morphogenèse de Paris* de Gaëtan Desmarais (1995). Rappelons que Marc Boutin associe cet érotisme aux «extravagances

¹²⁹⁷ «À partir de 1988, les médias rapportent la présence d'une "faune nocturne" à la Place d'Youville et l'apparition de "gangs" de jeunes aux abords des fortifications et le long de la rue Saint-Jean. La place suscite un engouement et n'attire pas que les jeunes de la rue. Les adolescents et les jeunes d'ici et d'ailleurs s'y donnent rendez-vous, comme aussi différents groupes scolarisés et politisés, jeunes et moins jeunes, qui manifestent là leurs désaccords idéologiques et leurs revendications» (Dufour, 1998, 5).

propres au centre-ville» (personnifié à une époque par Madame Belley par exemple), tandis que Guy Mercier, dans son analyse du jardin de Saint-Roch, a parlé de ce spectacle fait par les spectateurs eux-mêmes, «les uns pour les autres» (**fig.: 4.56**)¹²⁹⁸. Au sujet du Carré d'Youville, Rose Dufour a pressenti que «la place est à la fois génératrice de comportements en même temps qu'elle est affectée par les comportements de ses acteurs» (1998, 2). Cette observation évoque des descriptions d'Isabel Marcos relatives à Lisbonne (1996) ou de Gaëtan Desmarais dans le cas de Paris (1995). Gaëtan Desmarais a décrit le cimetière des Innocents comme étant un lieu de permissivité échappant à la loi. Reprenant à son compte une expression de Philippe Ariès, Gaëtan Desmarais a parlé du «plaisir d'être ensemble» pour décrire l'atmosphère qui régnait dans ce lieu particulièrement prégnant¹²⁹⁹. Au sujet de ce dernier Gaëtan Desmarais écrivait: «En s'y conjoignant, **les acteurs sociaux passent d'un statut actantiel d'unités partitives à celui de totalité intégrale**. Ils peuvent y affirmer leur identité comme sujet collectif du christianisme non romanisé» (Desmarais, 1995, 162 ns)¹³⁰⁰. Il en irait de même au Carré d'Youville dans la mesure où le sujet, dans cette place appartenant à tous et à personne, serait en mesure de rencontrer la *civitas*.

Ce plaisir d'être ensemble, d'être à la fois spectateur et partie prenante du spectacle, ce désir de «l'extravagance», trouvaient leurs expressions ultime dans des personnages comme Madame Belley quittant le Palais Montcalm quelques instants avant la fin des représentations pour être certaine d'être vue de tous (Boutin, 2005, cpa). *A contrario*, tous ces «originaux et détraqués» qui auraient particulièrement marqués la région de Québec et qui ont été «recensés» par Louis Fréchette au XIX^e siècle, seraient-ils des «réactions» ou des «symptômes» à cet «esprit de curé» qui serait si caractéristique de Québec?

Ces lieux si festifs devaient être soumis à l'épreuve de l'évasion avec les années 1960, voir même avant dans le cas d'une partie du faubourg Saint-Louis. Puis, ce fut «l'évasion-

¹²⁹⁸ «"Les résidants quittent le quartier... ce n'est pas à cause des jeunes... les gens quittent le quartier qui se meurt. Il faut faire de la fausse animation comme les Médiévales, les Fêtes de la Nouvelle-France, avec un faux décor et une fausse animation. On doit faire une mise en scène car ce n'est plus une ville vivante avec des gens dedans... les jeunes ont compris ça et ils se sont dit: nous autres aussi on vas faire un spectacle. Ils font partie du show"» (dans Dufour, 1998, 37).

¹²⁹⁹ À la Renaissance, le cimetière des Innocents demeurait encore très attractif. «Jamais on n'a tant fréquenté les cimetières, et en particulier le vrai *Campo Santo* de Paris, le cimetière des Innocents. Sur cette terre gorgée de morts que les inhumations hâtives laissent à fleur de surface, on a érigé des monuments propres à inspirer la crainte salutaire au passant, à le faire souvenir de son péché et de la précarité du monde. [...] Le cimetière est enclos dans les galeries de charniers sur les murs desquels ont été peintes les scènes fameuses de la Danse Macabre. La foule des vivants remplit à toute heure et pour tous les usages l'enclos des morts, dans une sorte de communion charnelle avec les trépassés"» (Babelon dans Desmarais, 1995, 219-220).

¹³⁰⁰ Partitive: «qui considère une partie par rapport au tout» (PR I).

mimétique» des années 1970. Les quartiers centraux entraient ainsi en concurrence avec de nouvelles formes d'habiter qui, pour plusieurs acteurs, étaient synonymes de cette modernité désirée¹³⁰¹. En d'autres termes, les acteurs des quartiers centraux — dont certains nous l'avons vu appréciait pourtant leur quartier — se détournaient de cette «*urbanité euphorisante*» pour adhérer aux valeurs de l'individualisme, du pavillon privé et de la consommation. Non pas qu'ils rejetaient les valeurs de la cité, mais à ce moment, sous l'influence peut-être des *mass media*, l'attrait de la nouveauté (modernité) aurait été plus fort. Mais comme Marc Boutin le souligne, certains acteurs des vieux faubourgs allaient «*s'accrocher*» à ce cadre bâti pour y matérialiser des valeurs contestataires, des valeurs communément qualifiée de gauche.

«Aussi, on voit très rapidement apparaître sur les conseils d'administration des comités de citoyens, une nouvelle génération de leaders, plus radicaux, née d'une alliance entre militants syndicaux et étudiants progressistes. Ces derniers ont élu domicile dans des logements peu dispendieux du centre-ville. Et certains, parmi ces logements, sont voués à une démolition prochaine, chose contre laquelle ils sont prêts à s'opposer par l'écrit et par l'épée. Contrairement aux élites traditionnelles, leur respect pour la démocratie représentative n'est pas illimitée et, à leur remise en question des réalisations de la Rénovation [urbaine], s'ajoute une critique des valeurs que la société d'État utilise pour la légitimer (le progrès) et un rejet virulent des anti-valeurs sous-jacentes à toute l'opération: exploitation capitaliste, concentration du capital, dispersion de la classe ouvrière» (Boutin, 2002, 204).

Pour certains acteurs, la forme faubourg aurait cessé de correspondre à ou d'évoquer la forme de leurs idéaux les mobilisant; ils partaient alors vers la périphérie. Maintenant, cette forme faubourg serait entrée en résonance avec les idéaux d'un autre groupe d'acteurs qui auraient vu dans ce cadre bâti menacé une épiphanie de la lutte des classes; ils investissaient cette forme — ils se «*retranchaient*» dans cette position? — parce qu'elle leur aurait permis de matérialiser des idéaux qui autrement n'auraient pas trouvé à s'actualiser. La correspondance de la forme avec la «*forme*» de la menace les auraient incité à s'engager dans des trajectoires spécifiques: sauver la forme aurait signifié vaincre le pouvoir¹³⁰². Comme quoi une même forme pouvait faire écho à différentes représentations et mobiliser de fait différents acteurs. Enfin, il y aurait eu des

¹³⁰¹ «À Québec, ces premières vellétés de résistance apparaissent parmi les élites paroissiales qui n'hésitent pas (à Saint-Roch et plus tard, à Saint-Jean-Baptiste) à fonder des comités de citoyens. Ces élites ne remettent pas directement en cause les nouvelles valeurs mais plutôt la manière cavalière par laquelle l'administration municipale intervient» (Boutin, 2002, 203).

¹³⁰² «En 1972, le marxisme est apparu comme une idéologie de remplacement capable de revaloriser une forme urbaine traditionnelle "désinvestie" par la Rénovation "urbaine" et la Révolution tranquille. Avant 1972, les militants s'opposaient aux démolitions de la RU sur la base de critères esthético-historiques et leur révolte était le plus souvent associée à des injustices précises, ponctuelles. [...] À partir de 1972, le discours militant avait radicalement changé. On n'en avait que pour l'amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière, pour la préservation du cadre de vie des travailleurs et la conservation des emplois dans leur quartier d'origine. Et pour faire ombrage à l'attrait de la banlieue, on l'associait à une nouvelle forme d'endettement et on dénonçait la formation d'un second croissant de pauvreté [...] qui surgissait au-delà des nouveaux centres commerciaux, entre Val-Saint-Michel (aujourd'hui Val-Bélair) et Boischatel en passant par Saint-Émile, Orsainville [...] et Sainte-Thérèse-de-Lisieux» (Boutin, 2002, 207).

propriétaires pour qui le paysage du quartier aurait encore été signifiant, et il y aurait eu ceux qui n'auraient pas eu nécessairement d'autre lieu où aller.

Le départ des vedettes, la fermeture des cinémas, la destruction des cabarets lors des opérations dite de rénovation urbaine finissaient d'éroder ces lieux. Pour décrire ce mouvement vers les banlieues, Marc Boutin a parlé d'une «américanisation» des gens de Québec (2002), ce qui suggère selon nous ce rêve du *domus* sur lequel se centre une vie familiale simplifiée et autour duquel tournent des valeurs de consommation et de l'automobile¹³⁰³. Ce délaissement de la *ville* et de sa place publique pourrait aussi s'exprimer par le fait qu'avec les années 1960, les acteurs auraient abandonné «l'esprit collectif de la ville» (M. Néron, 2005, cpa). Ces lors de cette vaste *évasion* que les acteurs du pouvoir commençaient à investir tous ces faubourgs autour du Vieux-Québec. Certes, ils avaient déjà commencé à l'époque de ce brassage social dans la partie sud du faubourg Saint-Louis et de la «première colline parlementaire». Mais cette fois-ci, l'ampleur de l'investissement était à l'échelle de l'*évasion*. Ces interventions tout autour du Vieux-Québec auraient été liées au statut de cet espace. Interdit, tant par la présence de certains acteurs que par le décret de Lord Dufferin, le Vieux-Québec se faisait attractif. Ainsi, ne pouvant accéder au bourg fortifié qui spatialisait les valeurs anciennes (mais aussi d'anciennes valeurs du pouvoir), les acteurs du pouvoir logeaient leurs institutions à proximité de ce dernier.

Entre le départ des acteurs et leur retour vers les quartiers centraux, les acteurs du pouvoir avaient largement défait ces lieux euphoriques de Québec: la place Jacques-Cartier était oblitérée; la Basse-Ville livrée intégralement aux touristes; le port était transformé en Vieux-Port; le Carré d'Youville était pris en main par la Ville qui, dans les années 1980, voyait à son réaménagement, un réaménagement qui aurait consisté (surtout?) à y installer toute une panoplie d'équipements et de mobilier urbain. À la limite, le fait que le Carré soit séparé du reste de la ville et délimité par ce mur d'édifices, pouvait-il donner l'impression aux acteurs du pouvoir que cet espace relèverait du Vieux-Québec? Dans Saint-Roch la Ville aurait «abandonné» ou refusé de faire une place publique. Ainsi, la grande *évasion* du XX^e siècle devenait vraisemblablement la condition permettant aux acteurs du pouvoir d'investir certains lieux et ainsi de s'assurer une mainmise sur le *vacuum* de Québec. Là où ce dernier faisait corps avec le reste de la ville, là où il était accessible à tous par l'entremise de cette «*promiscuité*» presque charnelle avec

¹³⁰³ «La Rénovation urbaine, soudaine, iconoclaste et porteuse de nouvelles libertés, permet aux Québécois de vivre ouvertement leur "americanité" [...]. Les valeurs nouvelles, associées à un mode de vie axé sur la consommation et que la "rénovation" spatialise, sont depuis longtemps assimilés, intégrés par la majorité» (Boutin, 2002, 203).

le faubourg, il était dorénavant sous contrôle, retranché derrière de nouveaux glaciais, gardant de son côté le carré d'Youville.

...

...

...

Ce nouveau Saint-Roch qui s'anime aux heures de bureaux ne ressemble plus à ce qu'il fut jadis. Non pas tant parce que les choses ont physiquement changé et qu'il est fréquenté par de nouvelles générations d'acteurs, mais plutôt parce qu'il n'y aurait plus cet *eros*, ce «symbole du désir», ce «regret de l'absence» (la place publique) qui participait autrefois au lien social. En oblitérant la place Jacques-Cartier, la Ville aurait cherché à effacer un lieu hautement investi qui, malgré la grande *évasion* des trente dernières années, pouvaient redevenir ce lieu si festif qu'il fut, et donc redevenir un *vacuum* attractif, dynamisant tout le quartier. Bien entendu, cette dynamique aurait pris une toute autre forme, compte tenu d'une foule de facteurs (acteurs nouveaux, valeurs nouvelles, absence de l'industrie, etc.). À la place, les acteurs du pouvoir ont visiblement préféré une «*place publique*» inaccessible parce qu'occupé d'un jardin dont les citoyens n'ont jamais voulu; une «*place publique*» retranchée par rapport à la rue Saint-Joseph et au reste du quartier. L'espace se voulant réservé à tous se trouve coupé du milieu susceptible de le faire vivre, de l'animer, de l'érotiser; comme le Carré qui se trouve coupé du faubourg, le jardin public de Saint-Roch se trouve coupé de son milieu.

Rappelons que la place Jacques-Cartier avait été dans un premier temps réservée par le pouvoir public, avant qu'un désir de marché public n'émerge du faubourg. Les faits historiques exemplifient les commentaires théoriques de Guy Mercier que nous avons déjà cités: «La place commerciale suppose [...] à la fois une puissance culturelle de rassemblement et une puissance politique de dispersion». Il ajoutait dans le même article au sujet de la place commerciale:

«Or, pour que ces fins s'accomplissent [les échanges économiques], il est indispensable que la place commerciale, en plus d'attirer la foule, soit tout autant capable de la repousser. Car le rassemblement d'un grand nombre de sujets en un lieu, dans le but d'acheter ou de vendre, n'est possible que si aucun d'entre eux ne peut s'y établir en permanence. Autrement dit, il faut que personne ne puisse revendiquer la position pour lui seul et lui imposer une autre affectation. Pour qu'il y ait rencontre sur la place du marché, il faut que tous puissent y venir, ce qui suppose que personne ne puisse y demeurer. Sous l'emprise de cet interdit de résidence [...], la place commerciale devient un lieu politiquement accessible» (Mercier et Mascolo, 1995, 54).

Cette expérimentation en un lieu spécifique du *rassemblement* et de la *dispersion* permettrait aussi aux acteurs d'expérimenter une différence qualitative de ce lieu par

rapport au reste de l'espace, informé par l'interdit de séjour permanent (cf.: chapt. 1)¹³⁰⁴. La place Jacques-Cartier avait tout de la place publique, c'est-à-dire qu'elle aurait été la mise en forme de la conjonction d'un désir de *rassemblement* et d'une force politique de *dispersion*. **L'euphorie de cette place publique se serait exprimée jusque dans son nom qui fait référence à un personnage historique qui aurait été quelque peu «malcommode», indiscipliné, voire même un peu «bum»** (cf.: chapt. 1). Le carré d'Youville aurait aussi répondu de cette dynamique, mais peut-être pas, dans un premier temps, avec la même «intensité». Rappelons que le Carré fut le résultat d'une décision de Lord Dufferin: dans son projet de nouveau Vieux-Québec, il avait décidé de relocaliser le marché de la Haute-Ville en dehors des murs. Certes, le marché avait été relocalisé sur un espace interdit, les glacis, mais un interdit qui n'avait pas été respecté ni imposé très sévèrement; les communautés religieuses avaient concédé des lots jusque sur ces derniers (cf.: chapt. 3). Autrement dit, l'émergence du Carré d'Youville aurait suivi une genèse quelque peu différente, lui donnant peut-être une «saveur» dissemblable de celle de la place Jacques-Cartier. De toute façon, tout se passe comme si l'ambiance qui régnait jadis dans le *seuil* de Québec (avant 1850) s'était, comme par des vases communicant, transmis à d'autres quartiers de Québec, et plus spécifiquement aux couples rue Saint-Jean/quartier Latin, et rue Saint-Joseph/place Jacques-Cartier. Puis, avec l'oblitération de la place Jacques-Cartier, l'éros de cette dernière aurait été «transvidé» au Carré d'Youville. D'ailleurs, la bibliothèque y était construite au tout début des années 1980 et s'était à partir des années 1988 que «les médias rapportaient la présence d'une "faune nocturne" à la Place d'Youville». À l'érosion de la place Jacques-Cartier aurait correspondu une intensification des activités du Carré d'Youville. Ainsi, l'émergence de ces deux places publiques, localisées dans des faubourgs, aurait répondu de l'abandon du *seuil* de Québec. Puis, avec l'oblitération de la place Jacques-Cartier, le Carré serait devenu la dernière place publique de Québec.

...

...

...

De monseigneur de Laval au maire L'Allier, Québec se serait développée à l'ombre des prétentions de plusieurs figures d'autorité. De la «ville sainte» à la capitale trop grande pour sa ville, les acteurs du pouvoir auraient eu, plus souvent qu'autrement, la prétention d'infléchir la morphogenèse de Québec dans le but de matérialiser leurs idéaux ou en ¹³⁰⁴ «...la place commerciale jouit *a priori* d'un statut politique qui la confirme comme position géographique spécifique, différenciée par rapport aux autres positions avec lesquelles elle coexiste» (Mercier et Mascolo, 1995, 55). Ces auteurs ajoutent: «Car, en faisant l'expérience de l'objectivité de cette position, les sujets sont amenés à figurer sa forme concrète. Et c'est au travers de ce processus de figuration qu'un ensemble de valeurs — un modèle — prend, dans le monde sensible, des traits narratifs et matériel [l'architecture]» (*idem*, 59).

réaction à une réalité sur laquelle buttaient ces derniers. Après l'implosion du rêve théocratique qui a laissé dans le paysage de Québec un massif «fléché», d'autres figures d'autorité (la Ville et l'État), pris au piège par un nomade sélectif, auraient poursuivi ce rêve dans une version laïque, jusqu'à tenter peut-être de supprimer la place publique. Nous posons l'hypothèse que depuis l'intervention de Lord Dufferin et de la survalorisation de la fonction de capitale, tout se passe comme si les acteurs du pouvoir à Québec avaient cherché à produire une «ville pure», débarrassée de la contradiction *rassemblement/concentration* qui justement définit la ville (**fig.: 3.13**), mais aussi de l'industrie et des autres formes apparentées. Et cette vraisemblable volonté d'oblitérer, à toute le moins, de contrôler le Carré d'Youville, serait une façon de produire cette ville pure en cherchant à contrôler les comportements sociaux, à encadrer les pratiques délinquantes associées à la place publique. À la limite, cette tentative de contrôle de la place publique serait-elle une tentative du pouvoir de sublimer, face à la multitude, sa propre vulnérabilité? Isabel Marcos a écrit: «...le "Peuple", [...] étant une "figure" qui représente la position de "la force numérique de la masse"» (1996, 253). La «délinquance festive» qui peut être associée à la place publique rappellerait aux acteurs du pouvoir que leur position tiendrait finalement à peu de choses. Et la place publique, paradoxalement, serait l'endroit où le contrôle social serait le moins efficace. Au sujet de Rome, Gérard Labrot a écrit: «Mais qui est l'ennemi? Une fois de plus, les sens, le corps trop présent de l'homme» (1987, 259).

Notre hypothèse d'un rêve d'une capitale uniquement monumentale, débarrassée de ses formes *rurales*, permettrait de jeter un regard nouveau sur l'actualité québécoise des dernières années. Ainsi, qu'il s'agisse de l'oblitération de la place Jacques-Cartier, du «remplissage» du Carré d'Youville avec du mobilier urbain, des émeutes du Carré, du refus de la place publique dans Saint-Roch, du phénomène Jeff Fillion, voire même de la prostitution juvénile qui a tant scandalisé Québec — comme si la phagocytose du Carré avait participé de l'émergence de certains comportements déviants¹³⁰⁵ —, tous ces éléments de l'actualité récente de Québec auraient été des réactions à cette prétention d'une ville pure, de l'utopie d'une ville sans lieu de *rassemblement*. Marc Boutin nous a même fait remarquer que la Ville de Québec fait des efforts (comme subventionner les propriétaires) pour rendre les quartiers centraux le plus homogènes possibles (purement résidentiel; 2005, cpa). Ce qui ne serait pas sans évoquer la stupéfaction du

¹³⁰⁵ Soulignons qu'une part du scandale de la prostitution juvénile aurait reposé sur le fait qu'un animateur de radio connu, c'est-à-dire un acteur ayant eu les moyens et la volonté de créer une place publique virtuelle en réaction à l'excision de la place publique, fut associé à ce réseau de prostitution. Autrement dit, l'acteur collectif québécois aurait reproché à cet animateur de radio, capable de faire entendre une voix, d'avoir succombé aux «effets» de l'excision de la place publique.

Rapport Martin qui «*découvrait*» des faubourgs mélangés où les formes et les fonctions les plus diverses se métissaient. La ville réelle doit-elle ressembler à la ville idéalisée par les acteurs du pouvoir?

Tous ces éléments seraient à mettre au compte (indirectement) de ce fantasme d'une ville pure, débarrassée de la contradiction du *rassemblement* et de la *concentration*, de la mixité, de la spontanéité, de la place publique, comme fut Saint-Roch à une certaine époque; bref de «l'érotique urbaine». L'impossibilité pour les acteurs de Québec de pouvoir expérimenter «le plaisir d'être ensemble», les inciteraient à trouver ailleurs cette rencontre, soit dans des places publiques substitues (les centres commerciaux, certains postes de radio), soit dans des lieux caractérisés par des comportements «*discordants*» (la prostitution juvénile). Tous ces éléments de l'histoire récente de Québec, mis en relation avec le piège de Lord Dufferin et donc avec l'espace, prendraient une «*saveur*» particulière. Et la grande *évasion* du XX^e siècle, libérant pour ainsi dire de vastes espaces dans le pourtour du bourg à mettre en valeur, aurait été la condition de possibilité permettant de soutenir l'illusion d'un espace homogène et amorphe, lui-même soutenant le rêve d'une capitale sans contrepartie, d'une capitale sans ville. Ce fantasme d'une capitale sans ville pouvait-il avoir donné une «*saveur*» particulière à l'étalement urbain? Cette volonté de circonscrire la fréquentation de la place publique pourrait-elle donner un autre sens à la multiplication des centres commerciaux? Comme si, las des élucubrations des acteurs du pouvoir, les acteurs étaient partis en périphérie à la recherche d'un place publique substitue? Québec possède tout de même un des plus vastes centre-commercial du Québec. Et jusqu'au mot «place» qui finalement, à Québec, ne voudrait plus rien dire à force d'être multiplié:

«Les places sont trop souvent ce qui reste après que l'espace fut d'abord aménagé par les besoins de l'automobile. Lors d'un exposé du Directeur du service de l'Urbanisme de la Ville de Québec le 21 novembre 1985, dans le cadre d'un cycle de conférence sur les places et espaces publics, on a pu noter que les places de Québec présentées sont le plus souvent des espaces résiduels que les urbanistes essaient de bonifier; il s'agit du toit des stationnements souterrains à l'Hôtel de Ville, près de la Place d'Youville, des espaces avoisinant l'édifice G, des délaissés de voirie dans le secteur de la gare... Même le mot place a perdu son sens. Il désigne le plus souvent les centres commerciaux, grands et petits, mais aussi des secteurs domiciliaires (Place Chauveau, Place Cap-Rouge, Place Saint-Nicolas...) voire même des rues dans plusieurs municipalités dont Cap-Rouge, L'Ancienne-Lorette et Charlesbourg; il sert aussi à désigner des quartiers (Place royale), des projets résidentiels et commerciaux (La Grande Place, Place de la Rivière) ou des édifices à bureaux (Place de la Capitale)» (Hulbert, 1994, 455).

Quant aux émeutes du Carré d'Youville, elles auraient été une réaction directe à cette volonté de circonscrire les comportements sur la place publique, voire même de les faire disparaître sous le mobilier urbain. Non seulement les jeunes à ces occasions auraient-ils

revendiqué leur droit de cité, mais par le fait même ils auraient démontré leur attachement à des valeurs communautaires, *urbaine*, aux valeurs de la cité¹³⁰⁶. Rappelons l'intuition du professeur Gilles Gagné qui soutient que derrière la politique anti-flânage de la Ville il y aurait eu des pressions d'une industrie touristique cherchant à protéger l'image de son produit (cf.: chapt. III). Vraisemblablement, après les émeutes, la Ville aurait changé d'attitude envers les jeunes du Carré: elle aurait institutionnalisé leur présence, comme elle aurait institutionnalisé le carnaval et les artistes dans Saint-Roch¹³⁰⁷. À ce titre, elle aurait transformé sa politique anti-flânage en programmes d'aide aux jeunes de la rue (Gilles Gagné, 2005, cpa). Certes, ces programmes ont leur importance (fonction première), mais compte tenu du lieu et des événements, ils posséderaient vraisemblablement une fonction seconde à caractère géopolitique.

Cet étranglement de place publique à Québec aurait aussi favorisé le phénomène de «*talk radio*». Il y a à Québec une tradition qui remonte certainement aux débuts d'André Arthur: il s'agit d'une radio agressive, faisant flèche de tout bois. Elle s'en prend à tout et surtout à tout le monde. Cette vindicte radiophonique, passablement populaire à Québec, a mené un animateur comme André Arthur, tout au long de sa carrière, devant les tribunaux pour diffamation. Il est intéressant de souligner qu'André Arthur a déjà tenté sa chance sur le marché radiophonique montréalais, mais sans succès. Le dernier animateur en date fut Jean-François Filion qui tenait un micro aux ondes de Choix FM, dite «Radio X». Jean-François Filion s'est fait connaître pour ses propos particulièrement scabreux. Lui aussi a fait l'objet de poursuite pour libelle diffamatoire. À un point tel que Choix FM, pour ne pas perdre sa licence, a finalement «*lâché*» son animateur vedette qui, de toute évidence, avait outrepassé certaines limites. Mais avant la déchéance, il avait eu le temps de faire l'objet d'une manifestation de soutien de plus de 30 000 personnes. Pour le professeur Gilles Gagné, le phénomène Radio X serait avant tout un phénomène d'acteurs sans voix, c'est-à-dire n'ayant pas les moyens d'améliorer leur sort parce que, par exemple, membre d'une unité syndicale trop petite (2005, cpa). Radio X et «*Jeff*» Filion auraient donc constitué une sorte de substitue à quelque chose. Il auraient répondu à un manque, il seraient venus remplir un vide. Nous endossons la position de Gilles Gagné, mais nous la faisons émerger d'un espace ayant une structure de positions spécifique pour lui donner encore plus de force. Jeff Filion, grâce à son micro, grâce à

¹³⁰⁶ Droit de cité: «droit d'accomplir les actes, de jouir des privilèges réservés aux membres de la cité» (PRI).

¹³⁰⁷ «Les fonctions *latines* (université, collèges, écoles) reliées au reste de la ville (habitée) s'affaiblissent une à une au profit des fonctions reliées à l'industrie du souvenir et aux festivals de toutes sortes, fêtes médiévales, carnivals, retrouvailles du régime français, bouquineries sur la terrasse et foires de tous genres, subventionnées à l'avenant, la Ville fournissant les costumes» (Boutin, 2002, 228).

cette possibilité technique qu'il avait de s'exprimer envers et contre tous, se serait institué en place publique virtuelle en réaction à la tentative d'excision de la place publique réelle. Néanmoins, étant seul dans cette «*place publique*», l'animateur aurait succombé aux excès de cet espèce de pouvoir absolu que lui aurait conféré le monologue. Rappelons, mais simplement pour l'image que cela génère, comment Louis XIV avait quitté Paris parce que le *seuil* avait résisté à ses ambitions de pouvoir absolu. Il en aurait été de même pour Jeff Filion, sauf que dans son cas, il aurait tout simplement succombé à sa solitude.

Ainsi, il serait à anticiper qu'à défaut de pouvoir pleinement accéder à la place publique, les acteurs auraient peut-être cherché dans ces postes de radio un peu particuliers, dans la banlieue et dans les centres commerciaux des substituts. Les «*sans voix*» à Québec, en accordant à ces animateurs de radio une oreille attentive, auraient favorisé l'émergence d'une cette place publique sans position. Notre hypothèse est que ce qui n'aurait pas trouvé à se réaliser sur la place publique, dans l'espace d'un lieu hautement symbolique et investi, aurait trouvé à s'exprimer par les voies de la radio. Choix FM se serait présenté comme un exutoire, un substitue à la place publique, un vase de trop-plein, avec tout les risques de débordements que cela sous-entend. Le refoulé aurait trouvé à s'exprimer par ces voies. Un peu comme ce pauvre Grelot qui un jour a vu un mot se retourner contre lui (cf.: l'extrait en introduction de la présente section)¹³⁰⁸:

«En ce sens, la sublime opposition que Fréchette établit au début de son récit entre la pompe qui marque l'arrivée à Québec du prince de Galles et le déchaînement hilare de la foule contre Grelot qui dans sa rage démente jette la confusion dans tous les rangs de l'armée, est exemplaire. Devant LE pouvoir, la foule manifeste SON pouvoir» (Jean-Claude Germain dans Fréchette, 1972, 29).

Ces commentaires de Jean-Claude Germain évoque quelque peu les émeutes du Carré et cette manifestation de soutien pour Radio Choix FM. Ce qui n'aurait pas trouvé à s'exprimer sur la place publique, parce qu'elle aurait été (presque) excisée, aurait trouvé à s'exprimer par des voies détournées.

Le professeur Gagné nous a fait remarquer qu'à Québec, pour l'essentiel, seule la petite-bourgeoisie tire pleinement profit de la syndicalisation, d'une syndicalisation qui lui permet de faire entendre sa voix. Le Journal Économique de Québec a récemment publié un répertoire des cinq cents plus grosses entreprises de la grande région de Québec par

¹³⁰⁸ L'histoire de Grelot est celle d'un homme qui s'était fait froissé son chapeau à la sortie de l'église par inadvertance. L'homme aurait alors dit: «Satané grelot, il a bossué mon chapeau!» (dans Fréchette, 1972, 71). La foule aurait alors repris l'expression, surnommant l'homme de «Grelot»; plus l'homme se débattait pour que cesse les rires de la foule, plus cette dernière en ajoutait, au point où le pauvre homme fini par en devenir fou (Fréchette, 1972).

nombre d'employés. Les soixante plus gros employeurs de la grande région de Québec (incluant la Beauce et d'autres régions périphériques), embauchent plus de 150 000 personnes. De ce nombre, nous avons calculé que plus de 118 000 emplois relèveraient du secteur public et para-public et plus de 35 000 emplois relevant du secteur privé institutionnel (banques, etc.; **fig.: 4.2**). Dit autrement, 77% des emplois offerts par les soixante plus gros employeurs de la grande région de Québec relèvent du secteur public et parapublic. Même le secteur privé contribuerait à soutenir la sur-représentation de la petite-bourgeoisie. Le domaine des assurances à Québec embaucherait à lui seul plus de 15 000 personnes¹³⁰⁹. Ainsi, la petite-bourgeoisie à Québec se trouverait aujourd'hui à occuper une position relative plutôt centrale. Cette situation syndicale par laquelle la petite-bourgeoisie disposerait d'une place relative plutôt importante sur l'échiquier régional serait suffisante pour valoir à Québec le sobriquet de "ville de fonctionnaire".

«L'étude de la SECOR [1982] sur le développement économique de la zone métropolitaine de Québec montre aussi que "le gouvernement provincial constitue le moteur de l'économie de la région", nettement devant le secteur manufacturier dont "les effets d'entraînement sur la croissance économique de la région n'ont jamais été comparables"» (Hulbert, 1994, 347).

Ainsi, une masse importante de cols blancs bénéficieraient à Québec au minimum de bonnes conditions d'emploi, au mieux des avantages d'une solide syndicalisation (université Laval, etc.). Ce qui ne veut pas dire que les ouvriers ne sont pas syndiqués, bien au contraire; les ouvriers du domaine de la construction seraient l'exemple type. Mais la structure industrielle morcelée de Québec contribuerait à minimiser la voix ouvrières, sans compter que de nombreux employés de la région occupent des emplois non syndiqués (travailleurs autonomes, livreurs, etc.). Loin est l'époque où 6 000 ouvriers parvenaient à geler les activités du port ou de la construction navale (*cf.*: chapt. III). L'histoire de Québec serait révélatrice de cette situation un peu particulière: «Alors qu'on commencera bientôt à parler de la "vieille capitale", Saint-Roch continuera cependant ses successives métamorphoses: 1867, à Saint-Roch, plutôt que la création de la capitale provinciale, c'est l'émeute qui, impuissante, pleurait le déclin irréversible des chantiers navals» (Morisset, 1996, 165). Québec serait toujours grevée cet héritage du XIX^e siècle: une base industrielle fragmentée en petites unités ne permettant pas aux ouvriers et à certaines catégories de travailleur de faire entendre leur voix comme auparavant. C'est ce que suggère un auteur lorsqu'il écrit:

«En dépit de ces efforts pour développer l'activité industrielle, l'économie de la ville ne s'est jamais vraiment diversifiée et elle est, encore aujourd'hui, dominée par la fonction publique gouvernementale, qui emploie à elle seule 35% de la population active. La structure de l'économie de la seconde moitié du XX^e siècle est de type tertiaire: elle est orientée vers les activités

¹³⁰⁹ Tanguay, Louis (2004) «L'assurance génère 15 000 emplois» dans *Le Soleil*, samedi 13 novembre, B1.

gouvernementales, les transport, le monde de la finance et le tourisme. Le secteur des industries de transformation n'est que modestement implanté dans la ville, la plupart des entreprises industrielles comptant moins de 50 employés chacune» (dans Courville et Garon, 2001, 277).

Il s'agirait là d'une matérialisation des efforts pour faire de Québec une capitale sans ville.

François Hulbert a écrit pour sa part:

«La réalité industrielle de la zone métropolitaine de Québec se compose de quelques rares grandes usines d'implantation ancienne et œuvrant dans des secteurs traditionnels (il n'y a que six usines de plus de 500 employés), d'un grand nombre de petites industries qui prennent plus fréquemment la forme de l'atelier que de l'usine et de quelques dizaines d'établissements de haute technologie dans certains domaines particulier: électronique, informatique, biomédical, optique et laser par exemple» (Hulbert, 1994, 174).

Ce profil de la structure de l'emploi aurait amplifié les effets de la quasi excision de la place publique. Jeff Filion serait parvenu à se hisser à des «sommets» parce que son micro aurait constitué pour une partie de la population de Québec une façon de faire entendre leur voix. Le micro de Jeff Filion aurait constitué une voie indirecte permettant aux sans voix de se faire entendre. C'est pour cette raison que plusieurs acteurs auraient manifesté leur appui à cet animateur, comme cette jeunesse qui en venait à l'émeute pour faire entendre la sienne¹³¹⁰. À chacun sa voie (voix). Aussi, si Jeff Filion est aujourd'hui hors des ondes, tout indique que les conditions qui ont permis son émergence seraient toujours présentes.

...

...

...

La ségrégation ethnique du Québec et Lord Dufferin auraient mis en place un «mécanisme» dont le mouvement se serait mis en marche avec la marginalisation continentale de la ville, l'émergence du tourisme et l'émergence de cet esprit romantique cherchant à s'isoler parmi le semblable. Fascinés par le paysage du Vieux-Québec parce qu'il leur renvoyait une preuve du fondement du récit de la survivance, les acteurs du pouvoir auraient assumé leur rôle de délégué (de conservateur) d'autant plus efficacement que la «Vieille capitale» leur permettait de rendre positif la folklorisation de la ville tout en sublimant la marginalisation continentale de Québec en survalorisant la fonction de capitale. Sans compter que la «Vieille capitale» pouvait entretenir l'espoir d'une reprise de l'économie locale *via* «l'industrie» touristique. Ce rôle, les acteurs du pouvoir l'auraient assumé — et l'assumeraient toujours — jusqu'au bout, jusqu'à

¹³¹⁰ Gilles Gagné nous a fait aussi remarque que le phénomène Jeff Filion est aussi lié à la situation dans laquelle se retrouve aujourd'hui plusieurs hommes, souvent coincé dans des filières d'emploi sans réel avenir, pendant que les jeunes femmes, grâce à leur formation universitaire parviennent à améliorer leur situation (Gagné, 2005, cpa). Le phénomène Jeff Filion est ainsi assez complexe et exige, pour bien le comprendre, d'aller bien au delà des apparences.

prétendre imposer des normes sociales, jusqu'à prétendre pouvoir contrôler la place publique; jusqu'à rêver d'une capitale sans ville. Toutefois, la forme de l'établissement a manifesté, et manifeste toujours, une résistance certaine face à ces prétentions, parfois en usant de violence, ou plus simplement, peut-être, en se détournant de ceux qui prétendaient les contrôler, en allant... en banlieue?

Mais une fois de plus, les choses changent. Le territoire régional a été fusionné et l'ancien maire de Sainte-Foy, une banlieue moderne s'il en est, vient tout juste d'être élu maire de la nouvelle ville de Québec. Cela contribuera-t-il à atténuer la dichotomie centre ancien/périphérie moderne? Saura-t-elle mélanger les couleurs et les saveurs?

Conclusion générale

Un déterminisme est en cause [...] et nous ne sommes pas libres de choisir. Nous disposons tout au plus de la liberté de chercher à comprendre

Gilles Ritchot (1999, 97)

Aux prolégomènes de la fondation de Québec logeaient une rencontre et un site unique, exceptionnel. La rencontre géopolitique fut «*inéga*le», pour reprendre (en l'inversant!) l'expression de Denis Delâge (1985); le site fut exceptionnel pour plus d'un acteur. La rencontre fut inégale parce que les Français étaient doublement exorégulés: malmenés sur les bancs de Terre-Neuve par les autres nations européennes, et jusque devant Tadoussac, les Français avaient un intérêt à prendre pied en Amérique, surtout à partir du moment où ils découvraient la possibilité de se lancer dans la traite des fourrures; mais une fois dans la vallée du Saint-Laurent, ils risquaient de devoir affronter les Iroquois du Sud qui veillaient à l'intégralité du *vacuum* laurentien. Leur marge de manœuvre était mince (la tentative de meurtre contre Champlain nous le rappelle), même si Champlain a tenté de nous faire croire le contraire. L'offre des Montagnais de leur donner un coup de main en échange d'une aide militaire pouvait difficilement être refusée; et d'autant plus que les Montagnais étaient en position de retirer leur appui aux Français. La trajectoire française dans cette partie du monde était capturée par une géopolitique amérindienne marquée par l'instabilité d'une guerre. La vallée du Saint-Laurent n'était pas un espace vide en attente d'un preneur et Champlain n'était pas seul au monde, bien au contraire! Québec aurait été avant tout une position géopolitique amérindienne attribuée par des acteurs qui ne la contrôlaient pas! Le «*choix*» de Champlain n'en fut vraisemblablement pas un; il s'était de toute évidence résigné à occuper Québec. Son aménagement d'une place royale à Montréal serait l'indice qu'il aurait eu effectivement l'esprit ailleurs. Mais Champlain avait vraisemblablement compris qu'à court terme, il serait préférable pour lui et les Français de s'en tenir à Québec. Québec n'aurait été qu'un site «*commode*» parce qu'à l'abri des Basques — et encore! — et juste assez loin des Iroquois pour éviter une confrontation (trop) directe.

Le site de Québec était exceptionnel, tant pour les Amérindiens que pour les Français. Tous deux, à cause de la configuration du site, auraient partagé l'intuition d'une

discontinuité entre un dehors et un dedans; Québec «comme étant la porte dudit pays». Au delà des différences culturelles profondes, ces deux acteurs auraient été en mesure de «sentir» le paysage de la même façon, aidé peut-être par la force de frappe des Iroquois...! Mais dans le cas des Montagnais, compte tenu de leurs techniques de combat, cette porte d'entrée se serait doublée d'une position stratégique et d'un site tactique avantageux. Pour les Français, Québec aurait probablement émergé comme une position stratégique au fur et à mesure où s'améliorait leur compréhension des enjeux amérindiens. Ce qui n'aurait pas empêché Champlain de regarder ailleurs. Mais, globalement, Québec n'aurait été dans le regard européen qu'une position attribuée, tactiquement désavantageuse et de peu d'intérêt du point de vue commercial.

Champlain aménageait ainsi le comptoir de sa compagnie au pied du Cap-Diamant. Il aurait pu, dans cette position, occuper plusieurs sites. Son choix final pour l'étroite *rasa* de Québec aurait été influencé à la fois par le mauvais souvenir d'une île vraie, celle de Sainte-Croix, et par un idéal insulaire qui l'aurait habité. Au moment de proposer à son Roy une occupation systématique de la vallée moyenne du Saint-Laurent, seule condition permettant le «décollage» de l'économie, Champlain retenait la vallée de la Saint-Charles pour sa ville de Ludovica. Ce choix était (assez) conforme aux façons de faire alors en Europe. Champlain faisait de son mieux avec les contraintes d'une position attribuée. Le mérite de Champlain n'aurait pas tant logé dans un quelconque rôle de fondateur — il rêvait de Ludovica, peut-être aussi (surtout?) d'une ville qu'aurait anticipé cette «Place Royale» déblayée à Montréal — mais dans sa détermination, voire même son entêtement, à conserver Québec malgré un contexte géopolitique précaire limitant de beaucoup les prétentions française.

Québec aura été un site exceptionnel parce que Montmagny y aurait vu une Valetta du Nouveau Monde. La ressemblance des deux sites est d'ailleurs étonnante. Montmagny aurait été le fondateur de Québec, et d'autant plus qu'il serait arrivé à Québec avec le mandat clair de voir à la fondation d'une ville. Mais chez ce personnage baroque, un autre registre aurait joué: celui de la coïncidence entre une saillance du paysage et le fait que cet acteur se percevait comme une saillance dans son «paysage social». Faisant saillance dans le paysage social, certains acteurs auraient cherché à s'associer à des saillances du paysage de façon à donner corps à leurs représentations et à la place qu'ils pensaient occuper dans l'organisation du monde. Si le choix du site s'était avéré facile, presque évident pour Montmagny, en revanche la réalisation de sa ville nouvelle fut contrainte par certains personnages tout aussi baroques que lui. Là encore, une trajectoire allait être

interceptée, non pas par une trame géopolitique préexistante, mais par une autre trajectoire.

La trajectoire de l'administration coloniale allait susciter une mimesis et engager les communautés religieuses dans un bras de fer pour la proue du promontoire. Si Champlain avait réussi à convaincre la France de tenir une position, si Montmagny avait identifié le site de la future ville de Québec, il appert que les communautés religieuses en avaient en quelque sorte réservé le site. Montmagny voulait selon toute vraisemblance tracer une ville symétrique comme l'Europe les dessinait: il voulait organiser Québec autour d'une *Grande Allée*. Mais cette Grande Allée, à force de contourner les propriétés ecclésiastiques, aurait donné l'illusion d'un modèle radio-concentrique. Et pourtant, de cette rivalité, devait émerger l'organisation axiale de Québec, telle que nous l'avons reconstituée. Rejetés hors de la ville par cette rivalité entre le représentant du pouvoir terrestre et le représentant du pouvoir céleste, les acteurs endorégulés devaient préférentiellement occuper des positions sur le promontoire de Québec; ils se faisaient octroyer des terres depuis Cap-Rouge jusqu'à la pointe de l'île d'Orléans, informant ainsi un axe monumental et rejetant par le fait même le reste de la région dans la *ruralité*. Cette organisation s'est avérée durable, et elle façonnerait encore le devenir de Québec.

La morphogenèse de Québec devait entrer dans une période d'austérité, marquée au centre par un paysage ecclésiastique. À un point tel que les représentants du Roy allaient chercher à relancer le développement de la ville dans la vallée de la Saint-Charles, ayant été refoulés de la Basse-Ville par les acteurs positionnés dans le *seuil*. Mais la structure de positions aura raison de cette tentative, et le palais de l'intendant domina un faubourg, jusqu'au moment où les Britanniques «*donneront raison*», pour ainsi dire, à la structure morphologique abstraite.

Avec le milieu du XIX^e siècle, la morphogenèse de Québec connaissait un infléchissement avec l'arrivée «*en haut*» des bourgeoisies. En refoulant la mort au loin et en s'appropriant les anciens cimetières *intra-muros*, les bourgeoisies allaient relancer la morphogenèse de Québec. Non seulement ces dernières s'accaparaient-elles la ville fortifiée, mais en plus elles prenaient en main le devenir de la ville en accédant à l'hôtel de ville. Pour un temps, Québec porta la marque de la modernité. Mais cet épisode fut de courte durée. Cette fois-ci, ce n'était pas tant une trajectoire qui était capturée comme à l'époque de Champlain qu'une position déjà appropriée qui était transformée en piège. En changeant le sens des murs de la ville fortifiée — d'obsolètes ils devenaient importants,

de baroques ils devenaient médiévaux, d'encombrants ils devenaient utiles, de cachés ils étaient révélés — Lord Dufferin se trouvait à changer la valeur de la position occupée par les acteurs du pouvoir. Ces derniers eurent alors à choisir entre «*descendre en bas*» pour rester conjoint à la modernité mais accepter la mixité sociale ou demeurer conjoint avec des formes associées au pouvoir, c'est-à-dire demeurer conjoint avec une position centrale qui pouvait évoquer la place qu'ils s'attribuaient dans l'organisation du monde, mais accepter de soutenir des valeurs conservatrices. La morphogenèse de Québec venait de prendre un nouveau virage. Voyant la nouvelle capitale glisser au rang de ville de province, les acteurs du pouvoir auraient cherché à survaloriser la fonction de capitale dans l'espoir de relancer l'économie de la ville, voire même de sublimer ce choc de la marginalisation.

La marginalisation continentale de la ville aurait alors contribué à amplifier ce nouveau virage «*conservateur*». Les acteurs du pouvoir seraient aussi tombé dans le piège de la folklorisation en accordant une place importante, éventuellement démesurée, à l'économie du tourisme. Cette survalorisation et cette folklorisation auraient eu un impact sur la base industrielle de Québec, déjà affectée par la marginalisation continentale. Tout s'est passé comme si, en piégeant les acteurs du pouvoir, en les transformant en gardiens de ce qu'ils voulaient initialement détruire, Lord Dufferin avait placé des balises encadrant l'avenir de Québec. Lord Dufferin n'aurait pas seulement fossilisé le passé de Québec, mais il aurait quelque peu figé le futur de la ville. De plus, en reconduisant dans le futur cet esprit de «ville sainte» des monseigneurs de l'ancien régime, Lord Dufferin aurait favorisé la permutation du rêve théocratique en fantôme de la capitale sans ville.

Ainsi, nous avons cinq acteurs qui, à tour de rôle, ont chacun contribué directement ou indirectement à la morphogenèse de Québec: Champlain qui aurait préféré être ailleurs et dont le mérite fut d'avoir résisté à Québec, contre les Iroquois, contre l'indifférence des marchands et contre le peu d'intérêt de la Couronne de France; Montmagny pour avoir retenu un site précis et pour avoir fondé Québec en se basant fort probablement sur le modèle de Valetta; les communautés religieuses qui ont réservé l'assiette de la ville tout en lui donnant, par leurs couvents, un décor assez unique pour l'Amérique; les bourgeoisies pour avoir édifié le Vieux-Québec tout au long du XIX^e siècle, en lui donnant une facture au goût du jour; les acteurs du pouvoir pris au piège par Lord Dufferin, à qui incombèrent le mandat de protéger les murs, au prix cependant des faubourgs qui jusqu'à tout récemment, faisaient corps avec la ville fortifiée, mais surtout

au prix de la folklorisation de la ville et de ses résidents.

La morphogenèse de Québec se serait ainsi présentée comme une dynamique auto-organisée qui, une fois la «machine de l'univers mis en branle», pour reprendre l'expression de Claude Lévi-Strauss, devait surdéterminer les actions individuelles de chaque acteur. Or force est d'admettre aussi qu'à certain moments, la morphogenèse de Québec fut détournée, à tout le moins infléchie par certains acteurs disposant de moyens uniques et occupant une position dominante sur l'échiquier géopolitique régional. L'Église et Lord Dufferin auraient été deux de ces acteurs à la fois inscrits dans la morphogenèse de Québec, tout en étant en mesure de l'infléchir lourdement. Deux acteurs extérieurs, deux délégués — les monseigneurs et Lord Dufferin — de deux villes fort différentes — Rome et Londres — qui, en exagérant, manipulaient la morphogenèse de Québec à des fins personnelles. Depuis Lord Dufferin, l'infléchissement de la morphogenèse serait le fait d'une survalorisation de la fonction de capitale et de l'économie du tourisme.

La destruction de quartiers entiers¹³¹¹, le refoulement au loin des activités de production, la monumentalisation et l'embellissement à outrance des quartiers centraux, la revitalisation de la rue Saint-Joseph, l'implantation d'un parc particulièrement huppé dans Saint-Roch, la tentative du maire l'Allier de remplacer une partie de l'îlot Fleurie par un escalier monumental, etc. seraient autant de signes que des acteurs cherchent à actualiser un idéal leur permettant d'occulter, entre autres choses, la marginalisation continentale de Québec. Cependant, ce rêve d'une capitale sans ville, n'aurait pas été sans réactions de la part de positions bien spécifiques, des réactions parfois créatives, parfois violentes: l'îlot Fleurie, les émeutes du Carré d'Youville, le phénomène «Radio X», etc. Même le phénomène de l'étalement urbain et la multiplication des centres commerciaux prendraient peut-être une «saveur» différente à cause de ce qui semble être une tentative d'excision de la place publique. Mais les gens de Québec, par leur créativité (Îlot Fleurie) ou par leur violence (les émeutes du Carré), ont su, vraisemblablement, offrir une résistance à ce rêve d'une capitale sans ville. Ils ont empêché le pouvoir de dominer (absolument?) la «scène». **Comme jadis le rêve théocratique aurait permis à Monseigneur de Laval d'occulter l'échec de la mission huronne, les acteurs du pouvoir à Québec seraient eux aussi animés par un rêve de grandeur d'une capitale sans ville leur permettant d'occulter la marginalisation de cette dernière.** Or, en cherchant à occulter la marginalisation

¹³¹¹ «D'abord, on a très peu rénové pendant cette période. En revanche, on a beaucoup démolit et surtout beaucoup construit. [...] À vrai dire, l'expression *Rénovation urbaine* est typique d'une langue de bois qui exprime l'envers de la réalité qu'elle veut nommer» (Boutin, 2002, 156).

continentale de la capitale en survalorisant cette fonction, les acteurs du pouvoir ne feraient que diminuer davantage cette ville qui serait déjà trop petite. Cette spirale aurait tendance à se faire au détriment du développement économique régional, mais aussi au détriment de la place publique. À ce titre, les émeutes du Carré nous rappellent qu'il peut être dangereux de faire de la discrimination.

Mais les apparences ne pourraient-elles pas conforter les acteurs du pouvoir dans leur prétention de faire de Québec une capitale sans ville? Le paysage de Québec, ponctué d'une multitude d'institutions gouvernementales et para-gouvernementales, ne pourrait-il pas constituer une preuve matérielle que le rêve serait en train de devenir une réalité? Et même si la capitale ne parviendrait plus à financer ses formes monumentales à force de repousser les formes productives, cette omniprésence de l'État donnerait peut-être l'impression que ce ne sont plus les formes productives qui assurent le financement de la capitale, mais l'État lui-même. En fait, la Commission de la Capitale nationale permettrait d'effectuer une ponction sur la richesse du Québec pour voir au financement d'une capitale qui, depuis longtemps, ne serait plus en mesure de s'assumer.

La ville est une contradiction, une juxtaposition de positions *urbaines* et *rurales*, où les positions *rurales* assurent le financement des positions *urbaines*; l'une ne peut exister sans l'autre et *vice-versa*. Or poussée par ce fantasme d'une ville «*pure*», Québec ne semble pas tolérer cette contradiction, surtout dans les quartiers centraux. L'histoire de Saint-Roch en serait une manifestation: la spontanéité du graben apparu au XIX^e siècle s'oppose à la triste cohabitation forcée entre un quartier rénové avec des moyens démesurés et un noyau dur de pauvreté. Là où les gens des faubourgs avaient demandé des «chemins carrossables pour communiquer avec la ville» parce que Saint-Roch était enclavé par l'industrie, aujourd'hui ce même quartier serait de plus en plus enclavé par des formes monumentales: d'un côté la luxueuse rue Saint-Joseph, de l'autre la rivière Saint-Charles en train d'être revégétalisée (un autre parc Victoria?). Saint-Roch aurait-il fait les frais d'un pouvoir qui chercherait toujours à relancer le projet d'une ville dans la Saint-Charles à cause cette fois-ci d'une industrie touristique qui serait soucieuse de ses décors

...

...

...

La morphogenèse de Québec a présenté une forte inertie qui a défié bien des prétentions. Certes, sur de courtes de périodes, certains acteurs ont pu faire fi des contraintes positionnelles. Mais dans la longue durée, la structure morphologique

abstraite a généralement eu raison de ces formes localisées hors position. Comme l'a rappelé Yves Mélançon, la structure de positions fait en sorte que les interventions de l'État n'ont pas le même résultat selon la position où elles sont actualisées. De la même façon, les interventions de l'urbanisme et de l'aménagement seraient elles aussi soumises à cette inertie de la forme urbaine. L'exemple des parcs Victoria et Saint-Roch serait particulièrement éloquent. À cette inertie de la forme urbaine serait aussi associée une «distribution inégale» des valeurs et des représentations. Les pétitions entourant la création des parcs Victoria et des Champs de Batailles nationaux en seraient un exemple: d'un côté les citoyens réclamaient des manufactures, du travail, de l'autre on désirait la création d'un parc pour réunifier les peuples fondateurs. Cent ans plus tard, dans le même quartier, la ville ignorait les demandes des citoyens qui ne voulaient pas d'un nouveau parc monumental. Le cas récent de l'autoroute du Vallon en serait un autre exemple: d'un côté, des acteurs du centre réclamaient la protection d'un parc, de l'autre les acteurs de la périphérie réclamaient — et ont obtenu — son remplacement par une autoroute. L'aménagement et l'urbanisme à Québec du moins, n'auraient peut-être pas toujours saisi cette distribution inégale des valeurs, des représentations et, d'un point de vue plus pragmatique, des préoccupations. La morphogenèse de Québec tendrait à soutenir cette observation: certains projets ont été réalisés sans réellement tenir compte des contraintes positionnelles, contraintes qui exprimaient ces différences de valeurs et de représentations.

Aussi, considérant qu'à chaque intervention les ressources collective (qui ne sont pas illimitées!), sont mises en jeu, ne sommes-nous pas en droit de nous arrêter et de nous questionner, même brièvement, sur l'intérêt pratique d'une théorie comme la Théorie de la forme Urbaine? En révélant ainsi les tendances lourdes qui, dans la longue durée, peuvent structurer un territoire, est-ce que les connaissances (dynamiques) offertes par la TFu ne pourraient pas éventuellement contribuer à réduire l'incertitude dans le processus de prise de décision? Nul ne sait de quoi sera fait demain: les récits qui invitent les acteurs à s'engager dans de nouvelles trajectoires sont sans cesse renouvelés. Hier, au nom de l'hygiénisme, la collectivité investissait lourdement dans des équipements tels les aqueducs ou les parcs; aujourd'hui, au nom de l'environnement, la collectivité dépollue à prix fort des lieux qui jusqu'à tout récemment n'avaient guère de valeur à ses yeux. Et demain? Malgré tout, la morphogenèse de Québec, comme celle de Paris de Londres, de Montréal ou de Lisbonne, nous apprend que la structure de position possède une inertie dans la longue durée qui fait fi des prétentions des acteurs. Certes, dans le court terme, l'aménagement peut réussir, localement, à «tordre» la structure de positions. Mais dans la

longue durée, et malgré les cycles de spatialisation, la structure morphologique abstraite canalise les trajectoires et l'émergence de formes¹³¹². Mais malgré les changements incessants de valeurs, il est intéressant de constater que le même genre d'acteurs tend à réinvestir les mêmes positions. Et les paysages, qui présentent une stabilité certaine, sont ainsi réinvestis de valeurs renouvelées par des acteurs différents. **La forme de l'établissement serait donc toujours porteuse d'un devenir.** Face à un tel constat, la TFu aurait l'avantage de saisir la forme de l'établissement dans sa dimension sensible et dynamique, permettant non pas de prédire l'avenir, mais au moins de manifester une sensibilité à ces formes susceptibles de mobiliser les acteurs. C'est là que résiderait cette capacité à réduire l'incertitude dans le processus décisionnel: comprendre le fait que des formes sont susceptibles d'engager les acteurs dans des trajectoires et saisir que ces acteurs sont susceptibles de valoriser ces formes pour leur capacité à évoquer leurs représentations, leurs idéaux, leurs rêves.

¹³¹² «Les voisinages de Montréal ont été suffisamment stables, depuis un siècle et demi, pour qu'il soit permis d'en déceler une structure abstraite d'organisation» (Ritchot, 1999, 361).

Bibliographie

1. Géographie structurale
2. Références générales
3. Dictionnaires et ouvrages de références
4. Médiagraphie
5. Cartographie

Notes: sdr: sous la direction de
eds: éditeurs
DP: Dictionnaire de philosophie, etc.
date.e: source électronique
certains textes anciens ont été trouvés sur le site canadiana.org

I. Géographie structurale (théorie, essais, monographies et autres textes apparentés)

- Beudet, Gérard (1997), «Domaines "vides" et structuration morphologique de l'agglomération montréalaise», dans les *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n° 112, pp. 7-29.
- Beudet, Gérard (1999), «Paysages et investissement de valeurs» dans Philippe Poullaouec-Gonidec; Michel Gariépy et Bernard Lassus (sdr), *Le paysage, territoire d'intentions*. Paris, L'Harmattan. pp. 35-54.
- Beudet, Gérard (2000), *Le pays réel sacrifié. La mise en tutelle de l'urbanisme au Québec*. Québec, Nota Bene.
- Bourque, Josette (1978), *Analyse morphologique d'un espace, le quartier Saint-Jean-Baptiste à Québec*. Mémoire de premier cycle en géographie, Québec, Université Laval.
- Delisle, Jacques (1981), *Morphologie urbaine et tenures foncières à Sainte-Foy et Sillery*. Mémoire de deuxième cycle, Québec, Université Laval.
- Desmarais, Gaëtan (1991), *La théorie de la forme urbaine. Une problématique morpho-sémiotique*. Mémoire de troisième cycle, Montréal, Université de Montréal.
- Desmarais, Gaëtan (1992), «Des prémisses de la théorie de la forme urbaine au parcours morphogénétique de l'établissement humain» dans les *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 36, n°98, septembre, 251-273.
- Desmarais, Gaëtan (1995), *La morphogenèse de Paris. Des origines à la Révolution*. Paris, L'Harmattan.
- Desmarais, Gaëtan (1995a), «La formidable émergence d'une identité culturelle. Le cas de Paris» dans Noppen, Luc (sdr) «Architecture, forme urbaine et identité collective. Sillery, Septentrion, pp. 15-51.
- Desmarais, Gaëtan (1998), *Dynamique du sens*. Sillery, Septentrion.
- Desmarais, Gaëtan (1998a), «Trois concepts clés pour les modèles morphodynamiques de la ville» dans les *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 42, n° 117, décembre, pp. 399-419.
- Desmarais, Gaëtan et Gilles Ritchot (1997), «La dimension morphodynamique des grands établissements humains: l'exemple de Montréal» dans *Visio*, 2,2, été, pp. 43-57.
- Desmarais, Gaëtan et Gilles Ritchot (2000), *La géographie structurale*. Paris, L'Harmattan.
- Dumais, Pierre et Jean Poirier (1998), «Espace et archéologie. Réflexions sur la médiation entre l'homme et la nature» dans *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXVIII, n°2, pp. 5-17.
- Gagnon, Serge (2003), *L'échiquier touristique québécois*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Guay, Lorraine (1985), «La fermeture du cimetière des Picotés (1855)» dans *Les cahiers du CRAD*, volume 9, n°1, Québec, Université Laval.

- Guay, Lorraine (1991), «Le cimetière vide» dans *Les cahiers du CRAD*, volume 13, n°1, Québec, Université Laval.
- Guertin, Rémi (1995), *De l'autonomie municipale: le cas de la ville de Lévis*. Mémoire de premier cycle. Québec, Université Laval.
- Guertin, Rémi (1998), *L'implantation des premiers chemins de fer bas-canadiens*. Mémoire de deuxième cycle, Québec, Université Laval.
- Guertin, Rémi (2004), *Bref essai sur le prolongement de l'autoroute Du Vallon déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Québec.
- Houde, Sylvie (1982), *L'île d'Orléans comme lieu symbolique*. Mémoire de géographie, Université Laval, Québec.
- Hubert, Jean-Paul (1993), *La discontinuité critique. Des principes a priori de la géographie humaine*. Paris, la Sorbonne.
- Laplante, Pierre et Gilles Ritchot (1984), *La forme de la terre*. Collection «Science et Théorie», Montréal, Le Préambule.
- Lavigne, Gilles et Gilles Ritchot (1991), «De la typologie architecturale à la morphologie urbaine» dans Croizé, Jean-Claude; Jean-Pierre Frey et Pierre Pinon (sdr). *Recherches sur la typologie et les types architecturaux*. Actes de la table internationale, Centre de recherche sur l'habitat, CNRS, mars 1989, Paris, l'Harmattan, pp. 218-234.
- Marcos, Isabel Maria da Silva (1996), *Le sens urbain. La morphogenèse et la sémiogenèse de Lisbonne. Une analyse catastrophiste urbaine*. Thèse de troisième cycle, Danemark, Université d'Aarhus.
- Mélançon, Yves (1997), *L'aménagement des Parcs des Champs de Bataille et Victoria à Québec: une hypothèse structurale*. Thèse de troisième cycle, Québec, Université Laval.
- Mercier, Guy (1985), «Propriété privée, crédit, travail» dans Ritchot, Gilles et Claude Feltz (sdr), *Forme urbaine et pratiques sociales*, Montréal, Le Préambule et Louvain-la-Neuve, éditions Ciaco, pp. 71-97.
- Mercier, Guy (1986), «Prémises d'une théorie de la propriété» dans *les Cahiers de géographie du Québec*, vol. 30, n°81, décembre, pp. 315-341.
- Mercier, Guy (1992), «La théorie géographique de la propriété et l'héritage ratzélien» dans *les Cahiers de Géographie du Québec*, numéro spécial: *La géographie humaine structurale*. Vol. 36, n° 98, septembre, pp. 235-250.
- Mercier, Guy (1998), «Le jardin Saint-Roch ou la centralité perdue» dans Guy Mercier et Jacques Bethemont (sdr), *La ville en quête de nature*, Québec, Septentrion, pp. 129-155.
- Mercier, Guy et Sophie Mascolo (1995), «La place commerciale et la mythologie de l'urbanisme contemporain. Le témoignage de la rue Saint-Joseph à Québec» dans Noppen, Luc (sdr), *Architecture, forme urbaine et identité collective*. Québec, Septentrion, pp.53-102.
- Mercier, Guy et Gilles Ritchot (1994), «La dimension morale de la géographie humaine» extrait de *Diogène* n° 166, avril-juin, Paris, pp. 43-54.
- Mercier, Guy et Gilles Ritchot (1997), «Géographie et mythologie. Les fondements épistémologiques d'une théorie géographique de la mythologie», dans Laurier Turgeon, Jocelyn Létourneau et Khadiyatoulah Fall (sdr), *Les espaces de l'identité*. Québec, les Presses de l'Université Laval, pp. 3-22.
- Pelletier, Pierre (1978), *Analyse morphologique d'un paysage urbain, le cas de Charny*. Mémoire de premier cycle, Québec, Université Laval.
- Pelletier, Pierre (1982), «Les migrations intra-urbaines et l'émergence des banlieues centrifuges de la haute-ville de Québec», dans *les Cahiers du CRAD*, volume 7, n°3, Québec, Université Laval.
- Pelletier, Pierre; Christine Vallée-Tremblay et Raymond Malo (1984), «La fonction symbolique des ouvrages fortifiés du Vieux-Québec», dans *les Cahiers du CRAD*, volume 8, numéro 4, Université Laval, Québec.
- Petitot, Jean (1997), «Vers une physique de l'esprit: les sciences humaines comme science de la nature»,

dans *Visio*, n°2, vol. 2, été, pp. 27-41.

- Petitot, Jean (1990) «Le savoir, le devoir et l'espoir, ou la connaissance comme émancipation» dans *Science et philosophie, pour quoi faire?*, Paris, édition le Monde, pp. 216-244.
- Rebours, Thierry (2000), *La théorie du rachat. Géographie, économie, histoire*. Paris, Publications de la Sorbonne.
- Ritchot, Gilles (1968), «Géomorphologie et géographie» dans *La revue de géographie de Montréal*, XXII, 1, Université de Montréal, Montréal.
- Ritchot, Gilles (1975), *Essais de géomorphologie structurale*. Québec, les Presses de l'Université Laval.
- Ritchot, Gilles (1981), Dossiers 3, 4 et 5 et annexe dans *Environnement de qualité et rente foncière*, Dubé Claude (sdr), Québec, CRAD, Université Laval.
- Ritchot, Gilles (1983), «Qu'est-ce qu'une ville?» dans Ritchot, Gilles et Claude Feltz (sdr), *Forme urbaine et pratique sociale*, dans les *Cahiers du CRAD*, cahier spécial "essais" n°8, avril, pp. 7-87.
- Ritchot, Gilles (1986), «Le contexte urbain de la fonction de capitale à Québec» dans les actes du colloque *La conurbation de Québec et la fonction de capitale*. Organisé par le Centre de recherche en aménagement et en développement, le 21 avril 1986. *Cahiers du CRAD*, volume 10, numéro 2, pp. 76-85.
- Ritchot, Gilles (1991), «Études de géographie structurale» dans les *Cahiers du Centre de recherche en aménagement et en développement (CRAD)*, cahier spécial n° 15, Québec, Université Laval.
- Ritchot, Gilles (1992), «La valorisation économique de l'espace géographique» dans les *Cahiers de géographie du Québec*, volume 36, n°98, septembre, pp. 175-214.
- Ritchot, Gilles (1993), Notes et documents de cours. *Géographie humaine structurale*. Département de géographie, Québec, Université Laval.
- Ritchot, Gilles (1995), *L'éthique appliquée à l'aménagement du territoire*. Texte de travail, polycopies, Université Laval, Québec, 17 pages.
- Ritchot, Gilles (1995a), «La dimension politique de l'établissement aborigène du Canada oriental (1534-1608)» dans José Seguinot Barbosa (sdr), *Globalization in America: a geographical approach*, pp. 1-29.
- Ritchot, Gilles (1998), «La ville en quête de valeur et le fantasme de la nature» dans Mercier, Guy et Jacques Bethemont (sdr), *La ville en quête de nature*. Québec, Septentrion et Centre Jacques Cartier, pp. 65-73.
- Ritchot, Gilles (1998a), «La géographie structurale dynamique à la rencontre de l'archéologie, de l'anthropologie et de l'ethnohistoire» dans *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXVIII, n°2, automne, pp.41-50.
- Ritchot, Gilles (1999), *Québec, forme d'établissement. Étude de géographie régionale structurale*, Paris, L'Harmattan.
- Ritchot, Gilles; François Charbonneau, Pierre Gascon et Gilles Lavigne (1977), *Rapport d'étude sur le patrimoine immobilier*. Montréal, Centre de recherches et d'innovations urbaines (CRIU).
- Ritchot, Gilles et Claude Feltz (1985), *Forme urbaine et pratique sociale*. Montréal, le Préambule et Louvain-la-Neuve, éditions Ciaco.
- Ritchot, Gilles et Pierre Pelletier (1987), «Le site physique du bourg fortifié de Québec», polycopies, pp. 167-173.
- Ritchot, Gilles; Guy Mercier et Sophie Mascolo (1994), «L'étalement urbain comme phénomène géographique: l'exemple de Québec» dans les *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 38, n°105, pp. 261-300.
- Ritchot et Gagnon (nd), document inédit sur le tourisme (polycopies).
- Savard, Michel (1992), *Le déploiement de l'établissement autochtone préhistorique au Canada oriental*. Thèse de troisième cycle, Québec, Université Laval.

- Thom, René (1968), "La science malgré tout..." dans *l'Encyclopédie Universalis*, vol. 17, pp. 5-10.
- Thom, René (1983), *Paraboles et catastrophes*. Paris, Flammarion.
- Thom, René (1990), "La science comprend-elle se qu'elle fait?" dans *Science et philosophie, pour quoi faire?*, Paris, Édition Le Monde, pp. 179-188.
- Thom, René (1993), *Prédire n'est pas expliquer*, Paris, Flammarion.

2. Références générales

- Album souvenir (1986), *Lévis, 125 ans d'histoire 1861-1986*.
- Ampère, Jean-Jacques (1855), dans Bureau, Luc (1999), *Pays et mensonges*, Montréal, Boréal.
- Arcan, Nelly (2004), *Folle*. Paris, Seuil.
- Assouline, Pierre (2005), «Un dommage collatéral du "Da Vinci Code"» dans *Le Monde2*, n°72, juillet, p. 73.
- Attali, Jacques (1988), *Au propre et au figuré. Une histoire de la propriété*, Paris, Fayard.
- Auteur inconnu (1977), *Le Québec: son histoire ses habitants*. Québec, Ministère des affaires culturelles.
- Bainville, Jacques (1924), *Histoire de France*. 438 éditions. Paris, Arthème Fayard.
- Barde, Yves (1996), *Histoire de la fortification en France*. Paris, Presses universitaires de France.
- Barkham, Selma Huxley (2001), "The mentality of the men behind sixteenth-century Spanish voyages to Terranova" dans Warkentin, Germaine et Carolyn Podruchny (sdr), *Decentring the Renaissance. Canada and Europe in multidisciplinary perspective 1500-1700*. Toronto, University of Toronto Press, pp. 110-124.
- Baudoncourt, Jacques de (1886?), *Histoire populaire du Canada d'après les documents français et américains*. Deuxième édition, Montréal, Librairie Saint-Joseph Cadieux et Derome.
- Bazin, René (1913), dans Bureau, Luc (1999), *Pays et mensonges*, Montréal, Boréal.
- Bazin, Germain (1968), *Destins du baroque*. Paris, Hachette.
- Beaudry, Hélène; André Bourassa, François Hogue et Chantal Thiboutot (1975), *Quatre places dans la ville*. Travail inédit. Polycopies annexées à un dossier déposé au centre de documentation du services d'urbanisme de la Ville. Dossier «D'Youville, Place, textes».
- Beaulieu, Robert; François Desrochers, Pierre Provencher et Pierre Schembri (1992), *Pour une meilleure mise en valeur du Lac Saint-Charles*. Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec.
- Béchar, Jean et al. (1978), *Population et économie du comté de Lévis, 1760 à nos jours*. Mémoire de premier cycle, Québec, Université Laval.
- Benevolo, Leonardo (1983), *Histoire de la ville*. Roquevaire, éditions Parenthèses.
- Berdoulay Vincent et Michel Phipps (1985 sdr), *Paysage et système. De l'organisation écologique à l'organisation visuelle*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- Bergeron Gagnon inc. (1994), *Patrimoine du faubourg Saint-Jean-Baptiste. Connaissance, conservation et mise en valeur*. Tome I. *Analyse du patrimoine*. Étude préparée pour la Ville de Québec service de l'urbanisme division design urbain et patrimoine.
- Bergeron Gagnon inc. (1995), *Le patrimoine du quartier Vieux-Limoilou. Connaissance, conservation et mise en valeur*. Étude préparée pour la Ville de Québec, service de l'urbanisme.
- Bergeron, Léandre (1971), *Petit manuel d'histoire du Québec*, Ville, Édition québécoise.
- Bergevin, Jean (1992), *Déterminisme et géographie. Hérodote, Strabon, Albert le Grand et Sebastian Münster*. Presses de l'université Laval, Sainte-Foy.
- Bernier, André (1977), *Le Vieux-Sillery*. Collection «les Cahiers du patrimoine», n°7. Québec, ministères des Affaires culturelles.

- Bernier, Gérard et Daniel Salée (1995), *Entre l'ordre et la liberté: colonialisme, pouvoir et transition vers le capitalisme dans le Québec du XIX^e siècle*. Montréal, Boréal.
- Besse, Jean-Marc (2000), *Voir la terre. Six essais sur le paysage et la géographie*, Arles, Actes Sud.
- Biard, Pierre (1616?), *Relation de la Nouvelle France, de ses terres, natvrel dv païs, & de fes habitans*. Lyon, chez Lovys Mvgvet en ruë Merciere.
- Billouet, Pierre (1999), *Foucault*. Paris, les Belles Lettres.
- Blanc, Yannick (1991), *Enquête sur la mort de Gilgamesh*. Paris, édition du Félin.
- Blanchard, Raoul (1935), *L'est du Canada français: province de Québec*, tome II, Paris et Montréal, Masson et Beauchemin.
- Blanchard, Raoul (1992), *Montréal: esquisse de géographie urbaine*, Montréal, VLB éditeur.
- Blanchard, Raoul (1948), *Le centre du Canada Français. «Province de Québec»*. Montréal, Librairie Beauchemin.
- Blistène, Bernard (2004), *Une histoire de l'art du XX^e siècle*. Nouvelle édition (numéro hors série), Paris, Beaux-Arts Magazine.
- Boisvert, Yves (1995), *Le Postmodernisme*, Montréal, Boréal.
- Boudon, Philippe (1978), *Richelieu, ville nouvelle. Essai d'architecturologie*. Collection Aspects de l'Urbanisme. Paris, Dunod.
- Bouchette, Joseph (1815), *Description topographique de la province du Bas-Canada: avec des remarques sur le Haut Canada et sur les relations des deux provinces avec les États Unis de l'Amérique*. Londres, W. Faden.
- Boucher, Pierre (1964 [1664]), *Histoire véritable et naturelle...*, Boucherville, Société historique de Boucherville.
- Bouffard, Jean (1977), *Traité du domaine*. Reproduction de l'édition originale de 1921. Québec, Presses de l'Université Laval.
- Bonnefois, J.-C (1984), *Voyage au Canada fait depuis l'an 1751 à 1761 dans Mathieu, Jacques (sdr), La remontée du Saint-Laurent: témoignage de voyageurs (1500-1763)*. Rapports et mémoires de recherche du CELAT n° 4, Québec, Université Laval.
- Bougainville, Louis-Antoine de (1993), *Écrits sur le Canada: mémoires, journal, lettres*. Sous la direction de Roland Lamontagne, Sillery, éditions du Pélican.
- Bourgeois, P. Ph.-F. (1913), *L'histoire du Canada*, Montréal, Librairie Beauchemin limitée.
- Bourque, Hélène (1991), *La maison de faubourg. L'architecture domestique des faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch avant 1845*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- Bousteau, Fabrice et Jonathan Chauveau (2004), «Peter Sloterdijk. La bouffée d'air philosophique» dans *Beaux-arts Magazine*, numéro 246 novembre, pp. 54-56.
- Boutin, Marc (1992), *Dialectique spatiale de la rénovation urbaine à Québec*, Mémoire de deuxième cycle, Québec, Université Laval.
- Boutin, Marc (2002) *La dialectique spatiale: le cas de Québec 1960-2002*. Thèse de troisième cycle, Québec, Université Laval.
- Brasseur de Bourbourg, Abbé de (1968, réimpression de 1852), *Histoire du Canada de son Église et de ses missions*. Tome I et II, New York, Johnson Reprint corporation.
- Braudel, Fernand (1987), *Grammaire des civilisations*, Paris, Arthaud-Flammarion.
- Bruchesi, Jean (1933), *Histoire du Canada pour tous*. Tome I: *Le régime français..* Montréal, Éditions Albert Lévesque.
- Brun, Henri (1969), *Histoire du droit québécois de l'eau (1663-1969)*. Réalisée pour la Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau. Gouvernement du Québec.

- Boucher, Jean-Philippe et Lorraine Pominville (2004), *Enquête de terrain auprès des organismes communautaires sur le territoire de la CDÉC de Québec*. Québec, CDÉC.
- Brown, Clément (1947), *Québec, croissance d'une ville*, collection Culture populaire, n° 4, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Burlet, Françoise-Laure (1996), *Un rêve aristocratique en Nouvelle-France. La demeure de Charles Aubert de La Chesnaye*. Sillery, Septentrion.
- Buzzetti, Hélène (1992), «Faire de la place d'Youville une "Zone d'expression libre". Un bon moyen d'éviter les émeutes, estime un sociologue» dans *Le Soleil*. Polycopies annexées à un dossier déposé au centre de documentation du services d'urbanisme de la Ville. Dossier «D'Youville, Place, textes».
- Cabanne, Pierre (1999), *L'art classique et le baroque*. Paris, Larousse.
- Cadastres abrégés des seigneuries appartenant à la couronne, déposés au greffe de Québec, chez le receveur général et au bureau des terres de la couronne, suivant les dispositions des statuts refondus pour le Bas Canada [...] et publiés sous l'autorité des commissaires (1863). Québec, imprimés par Georges Desbarats.
- Campeau, Lucien (1972), «Le commencement du Collège de Québec (1626-1670)», dans *Cahiers d'histoire des Jésuites*, n°1, Montréal les éditions Bellarmin.
- Campeau, Julien (1974), «Les Cent-Associés et le peuplement de la Nouvelle-France (1633-1663)» dans les *Cahiers d'histoire des Jésuites*, n°2, Montréal, Bellarmin.
- Campeau, Lucien (1993), «Le Fief des Sauvages et l'organisation de Québec» dans les *Cahiers des dix*, n°48, Sainte-Foy, éditions Laliberté.
- Campeau, Lucien (1995), «La condition économique des Jésuites dans une Nouvelle-France pionnière» dans les *Cahiers des dix*, n°50, Sainte-Foy, éditions La Liberté, pp. 23-53.
- Carette, Marc (1985), *L'épopée du Québec Central*. Lévis, chez l'auteur.
- Caron, Fernand (1977), *Fred C. Würtele photographe*. Coll.: les Cahiers du patrimoine, n°6. Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- Cartier, Jacques (1981), *Voyages au Canada. Avec les relations des voyages en Amérique de Gonneville, Verrazano et Roberval*, édités par Ch.-A. Julien, R. Herval, Th. Beauchesne; introduction de Ch.-A. Julien, Paris, François Maspero.
- Cassirer, Ernst (1966), *La philosophie des Lumières*. Paris, Fayard.
- Cassirer, Ernst (1975), *Essai sur l'homme*. Paris, édition de Minuit.
- Cassirer, Ernst (1983), *Individu et cosmos dans la philosophie de la Renaissance*. Paris, éditions de Minuit.
- Cassirer, Ernst (1991), *Rousseau, Kant, Goethe. Deux essais*. Paris, Belin.
- Castex, Jean (1990), *Renaissance baroque et classicisme. Histoire de l'architecture 1420-1720*. Dijon, Hazan.
- Cauquelin, Anne (2000), *L'invention du paysage*. Paris, Presses universitaires de France.
- C.B.C.Q. (Commission des biens culturels du Québec; 1990), *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*. Québec, les Publications du Québec.
- Champlain, Samuel (1973), *Œuvres de Champlain*. Présentés par Georges-Émile Giguère, réédition de 1870 alors présentée par C.-H. Laverdière, Montréal, Éditions du Jour.
- Champlain, Samuel de (1993), *Des Sauvages*, texte établi, présenté, et annoté par Alain Beaulieu et Réal Ouellet, collection «Histoire», Montréal, Typo.
- Champlain, Samuel (2001), *Voyages en Nouvelle-France. Explorations de l'Acadie, de la vallée du Saint-Laurent, rencontres avec les autochtones et fondation de Québec*. Texte adapté par Éric Thierry, Paris, Cosmopole.
- Chapais, Thomas (1911), *Le Marquis de Montcalm (1712-1759)*. Québec, J.-P. Garneau.

- Chaliand, Gérard (1990), *Anthologie mondiale de la stratégie. Des origines au nucléaire*. Paris, Robert Laffont.
- Charbonneau, André; Yvon Desloges et Marc Lafrance (1982), *Québec, ville fortifiée du XVII^e au XIX^e siècle*. Québec, éditions du Pélican.
- Charlevoix, François-Xavier (1994), *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, Bibliothèque du Nouveau Monde, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Chaunu, Pierre (1983), *Église, culture et société. Essais sur Réforme et Contre-Réforme (1517-1620)*. Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur.
- Chauveau, Jonathan (2005), «Boris Groys. La recette de l'immortalité» dans *Beaux-arts Magazine*, numéro 256, octobre, pp. 83-85.
- Chénier, Rémi (1979), *L'urbanisation de la ville de Québec, 1660-1690*. Parcs Canada, Polycopie.
- Choay, Françoise (1965), *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*. Paris, Seuil.
- Choay, Françoise (1980), *La règle et le modèle*. Paris, Seuil.
- Choay, Françoise (1988), «Le *De re ædificatoria* comme texte inaugural» dans Guillaume, Jean (sdr), *Les traités d'architecture de la Renaissance*. Actes du colloque tenu à Tours du premier au 11 juillet 1981. Paris, Picard.
- Choay, Françoise (1992), *L'allégorie du patrimoine*. Paris, Seuil.
- Chouinard, François-Xavier (1963), *La ville de Québec. Histoire municipale: I régime français*. Cahiers d'histoire n° 15, Québec, La Société historique de Québec et Université Laval.
- Chouinard, Roger (1981), *Analyse de l'évolution architecturale des halles de marché de la ville de Québec au cours du XIX^e siècle*. Mémoire de deuxième cycle, Québec, Université Laval.
- Chrétien, Daniel (2002), «Des Yankees dans nos condos!» dans *l'Actualité*, vol. 27, n° 12 août, p. 52.
- Cimon, Jean (1991), *Promoteurs et patrimoine urbain*. Montréal, Méridien.
- Cloutier, Pierre (1993), *La céramique et le statut socio-économique des habitants de la place d'Youville au XVIII^e siècle*. Mémoire de deuxième cycle, Université Laval. Polycopies annexées à un dossier déposé au centre de documentation du services d'urbanisme de la Ville. Dossier «D'Youville, Place, textes».
- Codignola, Luca (2001), «Few, uncooperative, and ill informed? The roman catholic clergy in French and british North America, 1610-1658» dans Warkentin Germaine et Carolyn Podruchny (srd), *Decentring the Renaissance. Canada and Europe in multidisciplinary perspective, 1500-1700*. Toronto, University of Toronto Press, pp. 173-185.
- Comettant, Oscar (1864), dans Bureau, Luc (1999), *Pays et mensonges*, Montréal, Boréal.
- Commission de la Capitale Nationale (1997), *La capitale. Lieu de pouvoir*. Québec, Publications du Québec.
- Comité organisateur des fêtes du 350^e anniversaire de Sillery (1987), *Sillery, 350 ans d'histoire 1637-1987*.
- Cornette, Joël et Alain Mérot (1999), *Le XVII^e siècle*. Collection Histoire artistique de l'Europe. Paris, Seuil.
- Coubertin, Pierre de (1890) dans Bureau, Luc (1999), *Pays et mensonges*, Montréal, Boréal.
- Courtés, Joseph (1993), *Sémiotique narrative et discursive*. Paris, Hachette supérieur.
- Courville, Serge (1979), *L'habitant canadien et le Régime seigneurial*. Thèse de troisième cycle, Montréal, Université de Montréal.
- Courville, Serge et Serge Labrecque (1988), *Seigneuries et fiefs du Québec. Nomenclature et cartographie*. Outils de recherche du Célat, n°3, mai. Québec, Université Laval.
- Courville, Serge et Robert Gagnon (2001; sdr), *Québec ville et capitale*. Collection «Atlas historique du Québec». Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- D'Allaire, Micheline (1980), *Montée et déclin d'une famille noble: les Ruettes d'Auteuil (1617-1737)*. Lasalle, Hurtubise HMH.

- Dassas, Frédéric (1999), *L'illusion baroque. L'architecture entre 1600 et 1750*. Paris, Gallimard.
- Dechêne, Louise (1981), «La rente du faubourg Saint-Roch à Québec — 1750-1850» dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, n°4, mars, pp. 569-597.
- De la Croix, Horst (1972), *Military considerations in city planning: fortifications*. George Braziller, New York.
- Delâge, Denys (1985), *Le pays renversé. Amérindiens et européens en Amérique du nord-est 1600-1664*. Montréal, Boréal express.
- Deleuze, Gilles (1988), *Le pli. Leibniz et le baroque*. Paris, éditions de Minuit.
- Delumeau, Jean (1967), *La civilisation de la Renaissance*. Paris, Arthaud.
- Depatie, Sylvie (1981), «Aspect du régime seigneurial à l'Île Jésus» dans les *Cahiers d'histoire de l'île Jésus*, n° 1, Laval, Société d'histoire de l'île Jésus.
- Descartes, René (1966), *Discours de la méthode*. Paris, Garnier-Flammarion.
- Després, Carole et Sébastien Lord (2002), «Vieillir en banlieue» dans Fortin, Andrée, Carole Després et Geneviève Vachon (srd), *La banlieue revisitée*. Québec, Nota Bene, pp. 233-256
- Dickason, Patricia Olive (1993), *Le mythe du sauvage*. Québec, Septentrion.
- Dickason, Patricia Olive (2001), «The sixteenth-century French vision of empire: the other side of self-determination" dans Warkentin, Germaine et Carolyn Podruchny (sdr), *Decentring the Renaissance. Canada and Europe in multidisciplinary perspective, 1500-1700*. Toronto, University of Toronto Press, pp. 87-109.
- Dickens, Charles (1842), *American notes for general circulation*. London, Chapman and Hall.
- Dickinson, John A. et Young, Brian (1992), *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Dion-Mc Kinnon, Danielle (1987), *Sillery. Au carrefour de l'histoire*. Québec, Boréal.
- Dionne, N.E. (1891), *Samuel Champlain*, Québec, A. Côté et Cie imprimeurs-éditeurs.
- Dionne, N.E. (1910), *The makers of Canada. Champlain*, Toronto, Morang & co. Ltd.
- Direction générale du tourisme (1970), *Ville de Québec city et/and environs*, Québec, Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche.
- Doughty, Arthur G. (1908), *The cradle of New France*, troisième édition, Montréal, the Cambridge corporation limited.
- Dubé, Claude; Luc Bureau et Serge Courville (1987). *La maison de colonisation: éléments d'architecture populaire québécoise*. Québec, Université Laval (CRAD).
- Dubé, Jean-Claude (1999), *Le chevalier de Montmagny (1601-1657)*. Montréal, Fides.
- Dubois, Claude-Gilbert (1995), *Le baroque en Europe et en France*. Paris, Presses universitaires de France.
- Dufour, Rose (1998), *Problématique de la place d'Youville. Perspective d'action dans un cadre de recherche*. Équipe Adaptation familiale et sociale. Québec, Direction de la santé publique de Québec.
- Dupont, Louis (1996), «La logique continentale nord-américaine et ses avatars: le regard culturel et la géographie» dans *Géographie et culture*, n° 17, printemps, pp. 7-30.
- Durand, Marc (1999), *Histoire du Québec*, Paris, Imago.
- Dussieux, L. (1855), *Le Canada sous la domination française d'après les archives de la marine et de la guerre*. Paris, Ch. Tanera Libraire éditeur.
- Earle, Edward Mead, (1980, sdr), *Les maîtres de la stratégie*. Deux tomes. Paris, Flammarion.
- Faucherre, Nicolas (1991), *Places fortes, bastion du pouvoir*. Quatrième édition. Paris Rempart éditeur.
- Faucherre, Nicolas (1996), «Des villes libres au pré carré. Genèse de l'État monarchique en France», dans

- Antoine Picon (sdr), *La ville et la guerre*. Besançon, éditions de l'Imprimeur, pp. 65-87.
- Faure, Isabelle (1992), «La reconstitution de Place-Royale à Québec» dans les *Cahiers de géographie du Québec*, n°98, septembre, pp. 321-336.
- Ferland, J.B.A. (1929), *La France dans l'Amérique du Nord*. Tome I, *Les temps héroïques de la Nouvelle-France: découvertes, explorations, fondations 1497 - 1662*. 3ième édition. Tours et Montréal, Maison Mame et fils et Granger et frères lte.
- Fino, J.-F. (1977), *Forteresses de la France médiévale. Construction — attaque — défense*. Troisième édition. Paris, A. et J. Picard.
- Fiske, John (1902), *New France and New England*, Boston and New York, Houghton, Mifflin and co., The Riverside Press Cambridge.
- Flavigny, Bertrand Gallimard (1998), *Les chevaliers de Malte des hommes de fer et de foi*. Paris, Découverte Gallimard.
- Foucault, Michel (1966), *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*. Paris, Gallimard.
- Foucault, Michel (1975), *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard.
- Fréchette, Louis (1972), *Originaux et détraqués*. Montréal, éditions du Jour.
- Frères des écoles chrétiennes (1914), *Histoire du Canada*, Montréal, (éditeur?).
- Freud, Sigmund (1965), *Totem et tabou*. Paris, Payot.
- Freud, Sigmund (1971), *Malaise dans la civilisation*, Paris, Presses universitaires de France.
- Gagné et Lemieux (1995), *Étude urbaine du territoire du Vieux-Limoilou. Étude présentée au service d'urbanisme de la Ville de Québec*.
- Galt, John (1832), *The Canadas, as they at present commend themselves to the enterprize of emigrants, colonists, and capitalists*. Etc. London, Published by Effingham Wilson.
- Garneau, François-Xavier (1996), *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*. Discours préliminaire, livres I et II. Texte conforme à l'édition de 1845. Préface de Gilles Marcotte, Montréal, Bibliothèque québécoise.
- Gaumond, Michel (1976), *La place Royale. Ses maisons, ses habitants*. Série Place Royale. Ministère des affaires culturelles, Québec.
- Gaumond, Michel (1978), *Le vieux murs témoignent*. Série archéologie. Ministère des affaires culturelles, Québec.
- Gaumond, Michel (2000), «Un choix judicieux: la pointe de Québec» dans la revue *Cap-aux-Diamants*, n° 62, été, pp. 27-31.
- Gaumond, Michel (2004), «Une ville au bon endroit?» dans *Cap-aux-Diamants, la revue d'histoire du Québec*. Numéro hors série, *Québec œuvre du temps, œuvre des gens*. pp. 16-19.
- Géronimi, Martine (1996), *Le Vieux-Québec au passé indéfini. Entre patrimoine et tourisme*. Mémoire de deuxième cycle, Québec, Université Laval.
- Giedion, Siegfried (1968), *Espace, temps, architecture. La naissance d'une nouvelle tradition*. Bruxelles, La connaissance.
- GIRAM (1984.3), *Le fleuve et sa rive droite. Les activités économiques en zone littorale*. Lévis, Cégep de Lévis-Lauzon.
- Girard, Alex. (1905), *La Province de Québec, son organisation politique et administrative, ses ressources agricoles, minières et industrielles*. Québec, Dussault et Proulx imprimeurs.
- Girard, René (1978), *Des choses cachées depuis la fondation du monde*. Paris, Bernard Grasset.
- Girard, Camil et Édith Gagné (1995), «Première alliance interculturelle. Rencontre entre Montagnais et Français à Tadoussac en 1603» dans *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXV, n°3, pp. 3-14.

- Giraud, Marcel (1971), *Histoire du Canada*, collection *Que sais-je?*, Paris, Presses universitaires de France.
- Glénisson, Jean, *La France d'Amérique. Voyages de Samuel de Champlain 1604-1629*. Paris, Imprimerie nationale Éditions.
- Goddard, Peter A. (2001), «Canada in seventeenth-century Jesuit thought: backwater or opportunity?» dans Warkentin, Germaine et Carolyn Podruchny (sdr), *Decentring the Renaissance. Canada and Europe in multidisciplinary perspective, 1500-1700*. Toronto, University of Toronto Press, pp. 186-199.
- Goetz, Adrien (2005), «Mélancolie. La fascination du spleen» dans *Beaux Arts magazine*, n°256, octobre, pp. 98-105.
- Grandbois, Alain (1994, réédition de 1933), *Né à Québec*. Édition critique par Estelle Côté et Jean Cléo Godin, Montréal, Université de Montréal.
- Greimas, A.J. (1966), *Sémantique structurale*, collection «Langue et langage», Paris, Larousse.
- Grenon, Jean-Yves (1999), *Pierre Dugua de Mons. Cofondateur de Québec (1608) et fondateur de l'Acadie (1604-1605)*, Québec, la Société historique de Québec.
- Groulx, Lionel (1950), *Histoire du Canada français depuis la découverte*. Tome I. Montréal, L'Action nationale.
- Grousset, René (1934), *Histoire des Croisades et du royaume franc de Jérusalem*. Tome I. Paris, Plon.
- Guillerme, Alain (1985), *La pierre et le vent. Fortifications et marine en Occident*. Paris, Arthaud.
- Hale, J.R. (1977), *Renaissance fortification. Art or engineering?* London, Thames and Hudson.
- Hamelin, Jean (sdr) (1981), *Histoire du Québec*, Montréal, France-Amérique.
- Hamelin, Jean et Jean Provencher (1987), *Brève histoire du Québec*, Montréal, Boréal.
- Hare, John, Marc LaFrance et Thierry-David Ruddel (1987), *Histoire de la ville de Québec, 1608-1871*, Montréal, Boréal.
- Heidegger, Martin (1958), *Essais et conférences*. Paris, Gallimard.
- Hélias, Pierre Jakez (1975) *Le cheval d'orgueil. Mémoires d'un Breton du pays Bigouden*. Paris, Terre Humain, Plon.
- Hogg, Ian V. (1976), *Forteresses. Histoire illustrée des ouvrages défensifs*. Londres, Edita-Vilo.
- Hogg, Ian (1983), *Fortifications. Histoire mondiale de l'architecture militaire*. Paris, Éditions Atlas.
- Hopkins, J Castell (1901), *Histoire populaire du Canada*, Chicago, John C. Winston.
- Hopkins, J. Castell (1974), *French Canada*. Réédition du texte de 1913, Toronto, Coles Publishing Company ltd.
- Hughes, Quentin (1974), *Military architecture*. London, Hugh Evelyn.
- Hulbert, François (1994), *Essai de géopolitique urbaine et régionale. La comédie urbaine de Québec* (deuxième édition) Éditions du Méridien, Laval.
- James, Henry (1871), dans Bureau, Luc (1999), *Pays et mensonges*, Montréal, Boréal.
- Julien, Ch.-André (1948), *Les voyages de découverte et les premiers établissements (XV^e - XVI^e siècles)*, Colonies et empires, Collection Internationale de documentation comparées, publiée sous la direction de Ch.-André Julien. Troisième série: histoire de l'expansion et de la colonisation françaises vol. I, Paris, Presses universitaires de France.
- Laut, Agnes C. (1924), *Canada the empire of the north being the romantic story of the new dominion's growth from colony to kingdom*. Toronto, the Ryerson press.
- Lynch, Kevin (1976), *L'image de la cité*. Paris, Dunod.
- Kagan, Ridchard L. (2000), «A world without walls: city and town in colonial spanish America» dans Tracy, James D. (sdr), *City walls. The urban enceinte in global perspective*. Cambridge, Cambridge university

Press, pp. 117-152.

Kipling, Rudyard (1920), dans Bureau, Luc (1999), *Pays et mensonges*, Montréal, Boréal.

Khun, Thomas S. (1983), *La structure des révolutions scientifiques*. Paris, Flammarion.

Labrot, Gérard (1987), *L'image de Rome. Une arme pour la Contre-Réforme 1534-1677*. Seyssel, Champ Vallon.

Lachance, André (1987), *La vie urbaine en Nouvelle-France*. Montréal, Boréal.

Lacour-Gayet, Robert (1979), *Histoire du Canada*, complété depuis 1967 par Claude Fohlen, Paris, Fayard

Lacoursière, Jacques (1995), *Histoire populaire du Québec*. Tome I: *Des origines à 1791*. Québec, Septentrion.

Lacoursière, Jacques; Jean Provencher et Denis Vaugois (2000), *Canada — Québec 1534-2000*, Québec, Septentrion.

Laframboise, Yves (1996), *Les villages pittoresques du Québec. Guide de charmes et d'attraits*. Montréal, les éditions de l'Homme.

Lafrance, Marc (1972), *Étude sur l'évolution physique de la ville de Québec, 1608-1763*. Polycopie trouvée au Ministère des affaires Culturelles à Québec.

Lafrance, Marc (1972.1), *Étude sur l'évolution physique de la ville de Québec entre 1860 et 1900*. Polycopie trouvée au Ministère des affaires Culturelles à Québec.

Lahontan, baron de (1990), *Oeuvres complètes*, tome un. Édition critique par Réal Ouellet avec la collaboration d'Alain Beaulieu. Montréal, les Presses de l'Université de Montréal. Voir aussi canadiana.org.

Lambert, John (1813) *Travels through Canada, and the United States of North America, in the years 1806, 1807, & 1808*. Deux volumes, deuxième édition. London, C. Cradock and W. Joy.

Lanctot, Gustave (1960), *Histoire du Canada. Des origines au régime royal*. Montréal, Librairie Beauchemin lte.

Landry, Bruno et Michel Mercier (1992), *Notions de géologie*. Modulo, Mont-Royal.

Landman, Patrick (1997), *Freud*. Paris, les Belles Lettres.

L'Anglais, Paul-Gaston (2002), *Le secteur de l'îlot des Palais: un creuset des savoirs historique et archéologique*. Québec, Ville de Québec.

Larocque, Paul (1970), *La condition socio-économique des travailleurs de la ville de Québec (1896-1914)*, mémoire de deuxième cycle, Québec, Université Laval.

Lastic Saint-Jal, Vicomte de (1875), *Petite histoire du Canada illustrée*. Poitiers, chez l'auteur et chez Mothe Librairie.

Lebeau, Claude (1738), *Avantures du Sr. C Lebeau, avocat en parlement ou Voyage curieux et nouveau parmi les Sauvages de l'Amérique septentrionale: dans lequel on trouvera une description du Canada, avec une relation très particulière des anciennes coutumes, moeurs & façons de vivre des barbares qui l'habitent & de la manière dont il se comportent aujourd'hui*. Amsterdam, Herman Uytwerf.

Laurent, Jeannine et Jacques Saint-Pierre (1982), *Les forts et châteaux Saint-Louis, 1620-1760*, Québec, Parcs Canada.

Lavedan, Pierre (nd), *Histoire de l'urbanisme. Renaissance et temps modernes*. Paris, H. Laurens.

Le Beau, Claude (1738), *Avantures du Sr. C Le Beau, avocat en parlement ou Voyage curieux et nouveau parmi les sauvages de l'Amérique Septentrionale: dans lequel on trouvera une description du Canada, avec une relation très particulière des anciennes coutumes, moeurs & façons de vivre des barbares qui l'habitent & de la manière dont il se comportent aujourd'hui*. Amsterdam, Herman Uytwerf. (voir canadiana.org).

Lebel, Alyne (1981), «Les propriétés foncières des Ursulines et le développement de Québec, 1854-1940» dans les *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 25, n°64, avril, pp. 119-132.

Lebel, Jean-Marie (2005), «De Talon à Alex Coulombe. Un même but: désaltérer les gens de Québec» dans *Prestige, le magazine de Québec*, octobre, vol. 10, n°6, pp. 66-67.

- Le Blant, Robert (1966), «Les prémices de la fondation de Québec 1607-1608» dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume XX, n°1, juin. Montréal, Institut d'histoire de l'Amérique française, pp. 44-55.
- Lebrun, François (1997), *Le XVII^e siècle*, Paris, Armand Colin.
- Le Clerc, père Chrestien (1691), *Premier établissement de la Foy dans la Nouvelle France, etc.* Paris, chez Amable Auroy.
- Le Couédic, Daniel (1985), «Le néo-Breton. Genèse et signification d'une forme archétypique», dans Ritchot, Gilles et Claude Feltz (sdr), *Forme urbaine et pratique sociale*. Montréal, le Préambule et Louvain-la-Neuve, ed Ciaco, pp. 207-253.
- Le Couédic, Daniel (1998), «La nature et la ville: entre pacification et résistance» dans Guy Mercier et Jacques Bethemont (sdr) *La ville en quête de nature*. Québec, Septentrion et Centre Jacques Cartier, pp. 45-63.
- Le Couédic, Daniel (1999), *Le résistant arrachement au passé*. Québec, Nota Bene/Cefan.
- Le Grelle, Maxime (1976), *Brouage Québec. Foi de pionniers, (ville?), (éditeur?)*. FC 305 L518 1976 Ex. B
- Lemelin, André (1981), *Le déclin du port de Québec et la reconversion économique à la fin du XIX^e siècle: une évaluation de la pertinence de l'hypothèse du "staple"*. Département d'économie, cahier 8125, Université Laval.
- Lemelin, Roger (1944), *Au pied de la pente Douce*. Montréal, éditions de l'Arbre.
- Lemonnier, Léon (1949), *Histoire du Canada français*. Collection l'histoire racontée à tous, Paris, Hachette.
- Lenoble, Robert (1968), *Histoire de l'idée de nature*. Paris, Albin Michel.
- Lescarbot, Marc (1911), *The history of New France*. volume III, Toronto, The Champlain Society.
- Lessard, Michel et Gilles Vilandré (1974), *La maison traditionnelle au Québec*. Montréal, les éditions de l'Homme.
- Lessard, Michel (2001), *Sainte-Foy, l'art de vivre en banlieue au Québec: du temps des seigneuries à l'aurore du XXI^e siècle*. Montréal, éditions de l'Homme.
- Lévi-Strauss, Claude (1962), *La pensée sauvage*. Paris, Plon.
- Lévi-Strauss, Claude (1991), *Histoire de Lynx*. Paris, Plon.
- Litalien, Raymonde et Denis Vaugeois (2004, sdr). *Champlain. La naissance de l'Amérique française*. Paris et Québec, Nouveau Monde éditions et Septentrion.
- Linteau, Paul-André (1981), *Maison neuve ou comment des promoteurs fabriquent une ville 1883-1918*. Montréal, Boréal express.
- Linteau, Paul-André (1994), *Histoire du Canada*, collection Que sais-je?, Paris, Presses universitaires de France.
- Louis-Jaray, Gabriel (1938), *L'empire français d'Amérique*, Paris, Librairie Armand Colin.
- Lovecraft, H.P. (1931) dans Bureau, Luc (1999), *Pays et mensonges*, Montréal, Boréal.
- Lucas, C.P. (1901), *History of Canada*. Part I: to 1763. Oxford, the Clarendon Press.
- Machiavel, Nicolas (1985), *Discours sur la première décade de Tite-Live*. Paris, Champs Flammarion.
- Machiavel, Nicolas (1991), *L'art de la guerre*. Paris, Flammarion.
- Maffesoli, Michel (1996), *Éloge de la raison sensible*. Paris, Bernard Grasset.
- Marchand, L.W. (1880), *Mémoires de la Société historique de Montréal. Voyage de Kalm en Amérique*. Montréal, T. Berthiaume.
- Margolin, Jean-Claude (1995), «Renaissance» dans *l'Encyclopædia universalis*, livre n° 19, Paris, Encyclopædia universalis, pp. 779-780.

- Martijn, Charles A. (1991), «Gepèq (Québec): un toponyme d'origine micmaque» dans *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXI, n°3, pp. 51-63.
- Mathieu, Jacques (1991), *La Nouvelle-France*, Québec, Presses de l'université Laval.
- Mathieu, Jacques et Eugen Kedl (1993, sdr), *Les plaines d'Abraham: le culte de l'idéal*. Québec, éditions du Septentrion.
- McGhee, Robert (1989), *Le Canada au temps des envahisseurs*. Montréal, Libre Expression.
- McGhee, Robert (1991), *Le Canada au temps des aventuriers*. Montréal, Libre Expression.
- McInnis, Edgar (1982), *Canada, a political & social history*. 4e édition, Toronto, Holt, Rinehart and Winston of Canada.
- Mercier, Guy (1993), *Histoire de la pensée géographique*. Notes de cours, Département de géographie, Université Laval, Québec.
- Mercier, Guy (1995), *Géographie et aménagement du territoire*, notes et documents, polycopie, Québec, Université Laval.
- Mercer, R. (1985), «Un centre funéraire transformé en forteresse au Néolithique» dans *Pour la science*. Mai (polycopies).
- Le Monde*2 (2005), «L'œil de Claudia Andujar. Dans l'intimité des Yanomamis». 30 juillet, pp. 57-57.
- Montel-Glénisson, Caroline (2004), *Champlain. La découverte du Canada*. Paris, éditions Nouveau Monde.
- More, Thomas (1965), *L'Utopie*. Paris, Nouvel office d'édition.
- Morel, Guillaume (2003), «Le baroque jésuite, de la séduction à la dévotion» dans *L'œil*, septembre, n°550, pp. 68-71.
- Morin, Dominic (2002), «Les banlieusards et les temps qui changent» dans Fortin, Andrée, Carole Després et Geneviève Yachon (sdr), *La banlieue revisitée*. Québec, Nota Bene, pp. 73-119.
- Morris, Anthony E.J. (1974), *History of urban form. Prehistory to the Renaissance*. New York, Halsted Press.
- Morisset, Lucie K. (1996), *Patrimoine du quartier Saint-Roch. La mémoire du paysage, histoire de la forme urbaine*. Québec, Ville de Québec.
- Morisset, Lucie K. (1999), «Voyage au pays de l'identité. De la définition d'un paysge touristique à la création de la spécificité culturelle canadienne-française» dans Cazalais, Normand; Roger Nadeau et Gérard Beaudet (sdr), *L'espace touristique*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, pp. 215-236.
- Morisset, Lucie K. (2000), *Patrimoine du quartier Saint-Sauveur. Histoire de la forme urbaine*. Québec, Ville de Québec.
- Morisset, Lucie K. et Luc Noppen (2003), «De la ville idéale à la ville idéal: l'invention de la place royale à Québec» dans *la Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, n°4, printemps, pp. 453-479.
- Moss, William (sdr de Marcel Moussette) (1994), *Une archéologie du paysage urbain à la terrasse Dufferin*. Rapports et mémoires de recherche du Célat, Québec, CELAT, Ville de Québec.
- Moss, Willian (1998, sdr), *L'archéologie du monastère des Récollets à Québec*. Cahiers d'archéologie du CELAT, n° 4. Québec, Célat, Gouvernement du Québec et Ville de Québec.
- Mounin, Georges (1971), *Clefs pour la linguistique*, Paris, Seghers.
- Moussette, Marcel (2000), «Les garnitures de fusils de traite des magasins du roi à Québec: un autre chemin de l'univers baroque en Amérique du Nord» dans *Archéologiques*, n° 14, pp. 50-78.
- Moussette, Marcel (2003), «An encounter in the baroque age: French and Amerindians in North America» dans *Historical archaeology*, 37 (4), pp. 29-39.
- Mumford, Lewis (1964), *La cité à travers l'histoire*, Paris, Seuil.
- Murton, James (2001), «La "Normandie du Nouveau Monde": la société Canada Steamship Lines,

- l'antimodernisme et la promotion du Québec ancien» dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 55, n° 1, pp. 3-44.
- Musée du Québec (1978), *L'art du paysage au Québec (1800-1940)*. Québec, ministères des Affaires culturelles.
- Musset, Alain (1999), «L'espace espagnol» dans Laurent Vidal et Émilie d'Orgeix (sdr), *Les villes françaises du Nouveau Monde. Des premiers fondateurs aux ingénieurs du roi (XVI^e-XVIII^e siècles)*. Paris, Somogy, pp. 19-80.
- Nash, Roderick (1973), *Wilderness and the american mind*. New Haven et London, Yale university press.
- Niellon, Françoise et Marcel Moussette (1985), *L'habitation de Champlain*. Québec, Publications du Québec.
- Noppen, Luc, (1974), *Notre-Dame-des-Victoires à place Royale de Québec*. Série architecture, Ministère des affaires culturelles, Québec.
- Noppen, Luc; Claude Paulette et Michel Tremblay (1979), *Québec, trois siècles d'architecture*. Québec, Libre Expression.
- Noppen, Luc et Lucie K. Morisset (1998), *Québec de roc et de pierres. La capitale en architecture*. Québec, Éditions MultiMondes et Commission de la capitale nationale.
- Ouellet, Fernand (1954), «L'abolition du Régime seigneurial et l'idée de propriété» dans *Hermès*, n° 14, hiver, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Ouellet, Fernand (1963), «Le régime seigneurial dans le Québec: 1760-1854» dans *France et Canada français du XVI^e au XX^e siècle*. dans Claude Galarneau et Elzéard Lavoie (sdr); actes du colloque de Québec, 10-12 octobre 1963. *Cahiers de l'Institut d'histoire*, n°7. Québec, Université Laval.
- d'Orgeix, Émilie-Marie de Thonel (1994), *Évolution du dessin militaire à l'âge classique*. Thèse de troisième cycle, Québec, Université Laval.
- d'Ors, Eugenio (2000; 1935), *Du baroque*. Introduction de Frédéric Dassas. Paris, Gallimard.
- Panofsky, Erwin (1975), *La perspective comme forme symbolique*. Préface de Marisa Dalai Emiliani, Paris, éditions de Minuit.
- Panofsky, Erwin (2001), *Galilée, critique d'art*. Paris, Les impressions nouvelles.
- Parent, Alain (2005), *Entre empire et nation. Les représentations de la ville de Québec et de ses environs, 1760-1833*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- Parker, Gilbert et Claude G. Bryan (1903), *Old Quebec*. Toronto, the Copp, Clark Company limited.
- Parker, Geoffrey (2000), «The artillery fortress as an engine of European overseas expansion, 1480-1750» dans Tracy, James D. (sdr), *City walls. The urban enceinte in global perspective*. Cambridge, Cambridge university Press, pp. 386-416.
- Patri-Arch (1997), *Histoire de la forme urbaine. Quartier Saint-Jean-Baptiste, partie Sud*. Ville de Québec, Centre de développement économique et urbain, design et patrimoine.
- Pernot, Jean-François (1991), «Guerre de siège et places fortes», dans Barrie-Curien, Viviane (sdr) (1991), *Guerre et Pouvoir en Europe au XVII^e siècle*. Paris, Henri Veyrier et Kronos, pp. 129-150.
- Picard, François (1978), *La batterie royale de la fin du XVII^e à la fin du XX^e siècle*. Série Place Royale. Ministère des affaires culturelles. Québec.
- Picon, Antoine (sdr), *La ville et la guerre*. Besançon, les éditions de l'Imprimeur.
- Pratt, Hugo (1979), *Corto Maltes en Sibérie*. Casterman.
- Le Point*. Hebdomadaire d'information du jeudi 6 mai 2004, n° 1 651.
- Potherie, Le Roy Bacqueville de la (1722), *Histoire de l'Amérique septentrionale: contenant le voyage du Fort de Nelson, dan la baie d'Hudson à l'extrémité de l'Amérique, [...] la description du fleuve Saint Laurent, le gouvernement de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal, de puis 1534 jusqu'à 1701*. Paris, Jean-Luc

Nion et François Didot. (voir aussi canadiana.org)

- Potherie, Le Roy Bacqueville de la (1997), *Histoire de l'Amérique septentrionale*, Tome I. *Relation d'un séjour en Nouvelle-France*. Paris, Éditions du Rocher.
- Potherie, Le Roy Bacqueville de la (1997), *Histoire de l'Amérique septentrionale*, Tome I. *Relation d'un séjour en Nouvelle-France*. Paris, Éditions du Rocher.
- Potvin, Damasse (1946), *Fossembault*. Québec, éditeur non mentionné.
- Reps, John W. (1992), *The making of urban america. A history of city planning in the United States*. Princeton, Princeton University Press.
- Réveillaud, Eug. (1884) *Histoire du Canada et des Canadiens Français, de la découverte jusqu'à nos jours*. Paris, Grassart librairie éditeur.
- Riccous (1828), *Le Bougainville de la jeunesse ou Nouvel abrégé des voyages dans l'Amérique: contenant la description des moeurs et coutumes des peuples de ce continent et les aventures les plus remarquables des voyageurs qui l'ont parcouru, extrait des voyages de Bougainville, Cook, le père Labat et autres voyageurs célèbres*. Paris, D. Belin Librairie.
- Roberts, Charles G. D. (1898), *History of Canada*, Boston New York London, Lamson, Wolffe and Company.
- Rocolle, Colonel (1973), *2000 ans de fortification française*. Deux tomes, Paris, Charles Lavauzelle.
- Roger, Alain (1997), *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard.
- Roquebrune, Robert de (1962), *Les Canadiens d'autrefois*, Montréal et Paris, Fides.
- Rosenblum, Naomi (1992), *Une histoire mondiale de la photographie*. Paris, Éditions Abbeville.
- Rouillé, André (2005), *La photographie*. Paris, Gallimard.
- Rousseau, François (1989), *La croix et le scalpel. Histoire des Augustines et de l'Hôtel-Dieu de Québec (1639-1989)*. Sillery, Septentrion.
- Roux, Antoine de (1997), *Villes Neuves. Urbanisme classique*. Rempart, Desclée de Brouwer.
- Roy, Joseph-Edmond (1984), *Histoire de la seigneurie de Lauzon*. Cinq volumes (le t. 4 en particulier), Lévis, éditions Etchemin.
- Roy, Pierre-Georges (1927), *Inventaire des concessions en fief et seigneurie fois et hommages et aveux de dénombremens conservés aux archives de la province de Québec*. Beauceville, l'Éclaireur.
- Roy, Pierre-Georges (1930), *La ville de Québec sous le Régime Français*. Volume premier, publié par le service des archives du gouvernement de la province de Québec. Québec, Rédempti Paradis imprimeur de sa majesté le Roi.
- Roy, Pierre-Georges (1939), *À travers l'histoire des Ursulines de Québec*, Lévis, éditeur non mentionné.
- Roz, Firmin (1934), *Vue générale de l'histoire du Canada 1534 - 1934*, Paris, Paul Hartmann éditeur.
- Rumilly, Robert (1951), *Histoire du Canada*, Paris, La clé d'or.
- Ryerson, Stanley Bréhaut (1997), *Les origines du Canada*, Montréal, vlb éditeur.
- Sagard, Gabriel (1976), *Le grand voyage du pays des Hurons*. Présentation par Marcel Trudel. Collection Documents d'histoire, Montréal, Cahiers du Québec/ Hurtubise HMM.
- Sailhan, Pierre (1991), *La fortification. Histoire et dictionnaire*. Paris, Tallandier.
- Salagnac, Cerbelaud (1962), *Les Français au Canada, du Golfe Saint-Laurent aux Montagnes-Rocheuses*. Paris, Éditions France-Empire.
- Salone, Émile (1970), *La colonisation de la Nouvelle-France*, Paris, E. Guilmoto éditeur.
- Saussure, Ferdinand de (1995), *Cours de linguistique générale*. Paris, Payot.

- Schaeffer, Jean-Marie (1992), *L'art de l'âge moderne. L'esthétique et la philosophie de l'art du XVIII^e siècle à nos jours*. Paris, Gallimard.
- Schlarman, J.H. (1929), *From Quebec to New Orleans*, Belleville, Buechler publishing company.
- Shortt, Adam et Arthur G. Doughty (sous la direction de) (1914), *Canada and its provinces. A history of the canadian people and their institutions by one hundred associates*. Volume I, Toronto, Glasgow, Brook and company.
- Sicard, Monique (1998), *La fabrique du regard. Images de science et appareil de vision (XV^e - XX^e siècles)*. Paris, Odile Jacob.
- Simard, Jean-François (2001), *Montmorency. Histoire d'une communauté ouvrière*. Québec, Septentrion.
- Simonis, Yvan (1980), *Claude Lévi-Strauss ou "la passion de l'inceste"*. Paris, Flammarion.
- Sixte Le Tac, Père récollet (1888), *Histoire chronologique de la Nouvelle France ou Canada depuis sa découverte (mil cinq cent quatre) juques en l'an mil six cents trente deux*. Texte publié pour la première fois d'après le manuscrit original de 1689 et accompagné de Notes et d'un Appendice tout composé de documents originaux et inédits par Eug. Réveillaud, Paris.
- Sollers, Philippe; Rubens Bareiro Saguier et Ticio Escobar (1996), *Baroque du Paraguay*. Paris, Hoëbeke/Musée-galerie de la Seita.
- Steele, Ian K. (1994), *Warpaths. Invasions of North America*. New York et Oxford, Oxford University Press.
- Stoker, Bram (1997) *Dracula*. Babel.
- Talbot, Edward Allen (1824), *Five years residence in the Canadas: including a tour through part of the United states of America in the year 1823*. En deux tomes. London, Printed for Longman, Hurst, Rees, Orme, Brown and Green.
- Tapié, Victor-Lucien (1968), *Le baroque*. Collection «Que-sais-je» n° 923. Paris, Presses universitaires de France.
- Taylor, Charles (1998), *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne*. Montréal, Boréal.
- Thévet, André (1558), *Les singularitez de la France Antarctique, autrement nommée Amerique & de plusieurs Terres & Ifles decouvertes de nostre temps*. Paris, chez les heritiers de Maurice de la Porte, au clos Bruneau à l'enfeigne S. Claude.
- Thoreau, Henry D. (1961), *Un Yankee au Canada*. Traduction de Adrien Thério d'un texte de voyage réalisé en 1850 et paru en 1866. Montréal, Éditions de l'Homme.
- Toman, Rolf (sd) (1998), *L'art du baroque. Architecture, sculpture, peinture*. Cologne, Könemann.
- Tournier, Michel (1967), *Vendredi ou les limbes du Pacifique*. Paris, Gallimard.
- Tracy, Frank Basil (1908), *The tercentenary history of Canada, from Champlain to Laurier, MDCVIII — MCMVIII*. Volume I, New York — Toronto, P.F. Collier and son.
- Trigger, Bruce (1991), *Les enfants d'Aataentsic*, Libre Expression, Montréal.
- Trudel, Marcel (1961), *Atlas historique du Canada français*. Québec, Presses de l'université Laval.
- Trudel, Marcel (1963), *Histoire de la Nouvelle-France. Tome I: Les vaines tentatives 1524-1603*, Montréal et Paris, Fides.
- Trudel, Marcel (1966), *Histoire de la Nouvelle-France. Tome II: Le comptoir 1604-1627*, Montréal et Paris, Fides.
- Trude, Marcel (1968), *Initiation à la Nouvelle-France. Histoire et institutions*. Montréal, Holt, Rinehart et Winston.
- Trudel, Marcel (1974), *Les débuts du régime seigneurial au Canada*. Montréal, Fides.
- Trudel, Marcel (1979), *Histoire de la Nouvelle-France. Tome III: La seigneurie des Cent-Associés 1627-1633*. Montréal, Fides.

- Trudel, Marcel (1983), *Histoire de la Nouvelle-France. Tome III. La seigneurie des Cent-Associés 1627-1663: la société*. Montréal, Fides.
- Trudel, Marcel (1998), *Le terrier du Saint-Laurent en 1674*. Deux tomes, Montréal, les éditions du Méridien.
- Turcotte, Marc-André (1979), *Éléments d'analyse de la notion d'espace*, thèse de troisième cycle, Université de Montréal.
- Vachon, André (1993), «La cour des Petits (Petit Séminaire de Québec)» dans *Les cahiers des dix*, n° 48, Sainte-Foy, Éditions La Liberté, pp. 63-85.
- Vachon, Geneviève et Nik Luka (2002), «L'ère du bungalow: portrait urbain et architectural» dans Fortin, Andrée, Carole Després et Geneviève Vachon (sdr), *La banlieue revisitée*. Québec, Nota Bene, pp. 13-47.
- Vallée, Jacques (présenté par; 1973), *Tocqueville au Bas-Canada*. Montréal, Éditions du Jour.
- Vandry et Jobin (1967). *Les enquêtes. Plan de circulation et de transport, région métropolitaine de Québec. Sous le contrôle technique du Ministère de la voirie, pour la Commission d'aménagement de Québec*. Vandry, Jobin, de Leuw, Cather et associés, ingénieurs-conseils.
- Vandry et Jobin (1968). *Le Plan. Plan de circulation et de transport, région métropolitaine de Québec. Sous le contrôle technique du Ministère de la voirie, pour la Commission d'aménagement de Québec*. Vandry, Jobin, de Leuw, Cather et associés, ingénieurs-conseils.
- Vanier, Alain (1998), *Lacan*. Paris, Les Belles Lettres.
- Vaugeois, Denis et Jacques Lacoursière (sous la dir.) (1973), *Canada Québec: synthèse historique*. Montréal, éditions du Renouveau Pédagogique inc.
- Vattier, Georges (1928), *Esquisse historique de la colonisation de la province de Québec (1608 - 1925)*, Paris, Librairie Ancienne Honoré Champion.
- Venturini, Edgardo J. (1995), «La ville coloniale hispano-américaine: du rêve d'ordre à la construction de la réalité» dans *Trame, la revue de l'aménagement*; n° 10, pp. 12-20.
- Viard, Jean (1990), *Le tiers espace. Essai sur la nature*. Paris, Méridiens Klincksieck.
- Vidal de la Blache, Pierre et L. Gallois (1935), *Géographie universelle. Tome XIII Amérique septentrionale*, par Henri Baulig. Paris, Librairie Armand Colin.
- Ville de Québec (nd), *On a fouillé le passé! Cinq sites archéologiques de Québec à découvrir, à imaginer, à connaître*. Polycopies annexées à un dossier déposé au centre de documentation du services d'urbanisme de la Ville. Dossier «D'Youville, Place, textes».
- Ville de Québec (1987.1), *Limoilou. À l'heure de la planification*. Québec, Ville de Québec.
- Ville de Québec (1987.2), *Saint-Roch. Un quartier en constante évolution*. Québec, Ville de Québec.
- Ville de Québec (1987.3), *Saint-Sauveur... titre*. Québec, Ville de Québec.
- Ville de Québec (1988.1), *Saint-Jean-Baptiste. Entre faubourg et centre-ville*. Québec, Ville de Québec.
- Ville de Québec (1988.2), *Montcalm Saint-Sacrement. Nature et architecture: complices dans la ville*. Québec, Ville de Québec.
- Ville de Québec (1989), *Vieux-Québec Cap-Blanc. Place forte et port de mer*. Québec, Ville de Québec.
- Voisine, Nive; André Beaulieu et Jean Hamelin (1971), *Histoire de l'église catholique au Québec 1608-1970*. Fides, Montréal.
- Wallot, Jean-Pierre (1969), «Le régime seigneurial et son abolition au Canada» dans *Canadian historical review*, vol. 50, n° 4, décembre, Toronto, University of Toronto Press, pp. 367-393.
- Weiber, Jean-Claude (1985), «Le paysage visible, un concept nécessaire» dans Vincent Berdoulay et Phipps, Michel (sdr), *Paysage et système*. Ottawa, Éditions de l'université d'Ottawa, pp. 167-178.
- Weinmann, Heinz (1987), *Du Canada au Québec. Généalogie d'une histoire*. Montréal, l'Hexagone.

- Weld, Isaac (1799), *Travels through the states of North America, and the provinces of Upper and Lower Canada, during the years 1795, 1796, and 1797*. London, Printed for John Stockdale.
- Wolinski, Natacha (2004, sdr), «Sans frontière. Le mois de la photo» dans *Beaux Arts magazine*, novembre, numéro 246, pp. 60-81.
- Young, Brian (1986), *In its corporate capacity. The Seminary of Montréal as a business institution, 1816-1876*. Kingston-Montréal, McGill-Queen's University press.

3. Dictionnaires et ouvrages de référence

- (DBC) *Dictionnaire biographique du Canada*, (1966), George W. Brown, Marcel Trudel et André Vachon, Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press.
Dans sa version électronique, voir le site internet des Archives nationales du Canada.
- (DG) *Dictionnaire de la géographie* (1984), Pierre Georges (sdr). Paris, Presses universitaires de France, 3e édition.
- (DGg) *Dictionnaire de géologie* (1995), Foucault, Alain et Jean-François Raoult. 4e édition. Paris, Masson.
- (DP) *Dictionnaire des philosophes*. Encyclopædia Universalis (1998).
- (DST) *Dictionnaire des Sciences de la Terre. Continents, océans, atmosphère*. Encyclopædia Universalis (1998).
- (DSM) Chaliand, Gérard et Arnaud Blin (1998), *Dictionnaire de stratégie militaire, des origines à nos jours*. Paris, Perrin.
- (DU) *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* (1988), Pierre Merlin et Françoise Choay (sdr), Paris, Presses universitaires de France.
- (EU) Encyclopédie Universelle (1995).
- (PRI) *Dictionnaire Robert: Robert, Paul* (1991), *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris, Le Robert. Version électronique (1996), Lirisinteractive, Van Dijk.
- (PRII) *Dictionnaire Robert II: Robert, Paul* (sd) (1991), *Dictionnaire universels des noms propres, alphabétique et analogique*. Paris, Le Robert.
- Perron, Normand (1993), *Système de poids et mesures et conversion en système international d'unités (SI)*. Québec, IQRC.

4. Médiagraphie

Canadiana.org (plusieurs références anciennes de la Nouvelle-France ont été tirées de ce site)

Marcos, Isabel (1997.e) *Surgissement d'une forme, surgissement d'une ville: Lisbonne*.
Adresse: www.hum.au.dk/semiotics/doc/epub/urb97/mrc/marcos.htm

Montréal Clic (2004). *Bulletin du centre d'histoire de Montréal n°46*.
Adresse: 3w2.ville.montreal.qc.ca/chm/clic/clic46.htm

Pigeon, Danielle (2003), *Éloge du bungalow*. Production Virage.

Encyclopédie en ligne: <http://fr.wikipedia.org>

5. Cartographie

Bourdon, Jean (1640), *Plan de Québec*, vraie copie de l'originale par Morin. Nous avons trouvé cette carte aux archives de la Ville de Montréal.

Department of the Interior, topographical survey of Canada (1933),

carte au 1 : 126,720 n° 21 L/NW, Québec.

Canadian hydrographic service (1961), *Québec harbour*, échelle: 1 : 13,200; carte 1321.

Ministère de la défense, service de la cartographie (1967). Québec, 21L/14E, échelle 1 : 50 000

Ministère de la défense nationale, Service de la Cartographie (1971), Québec, carte n° 21L/14E et 21L/14W; échelle 1 : 50 000.

Voir aussi les références aux Archives nationales du Canada dans les annexes, ainsi que les nombreuses références internet.